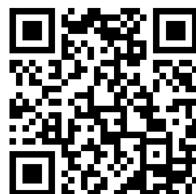
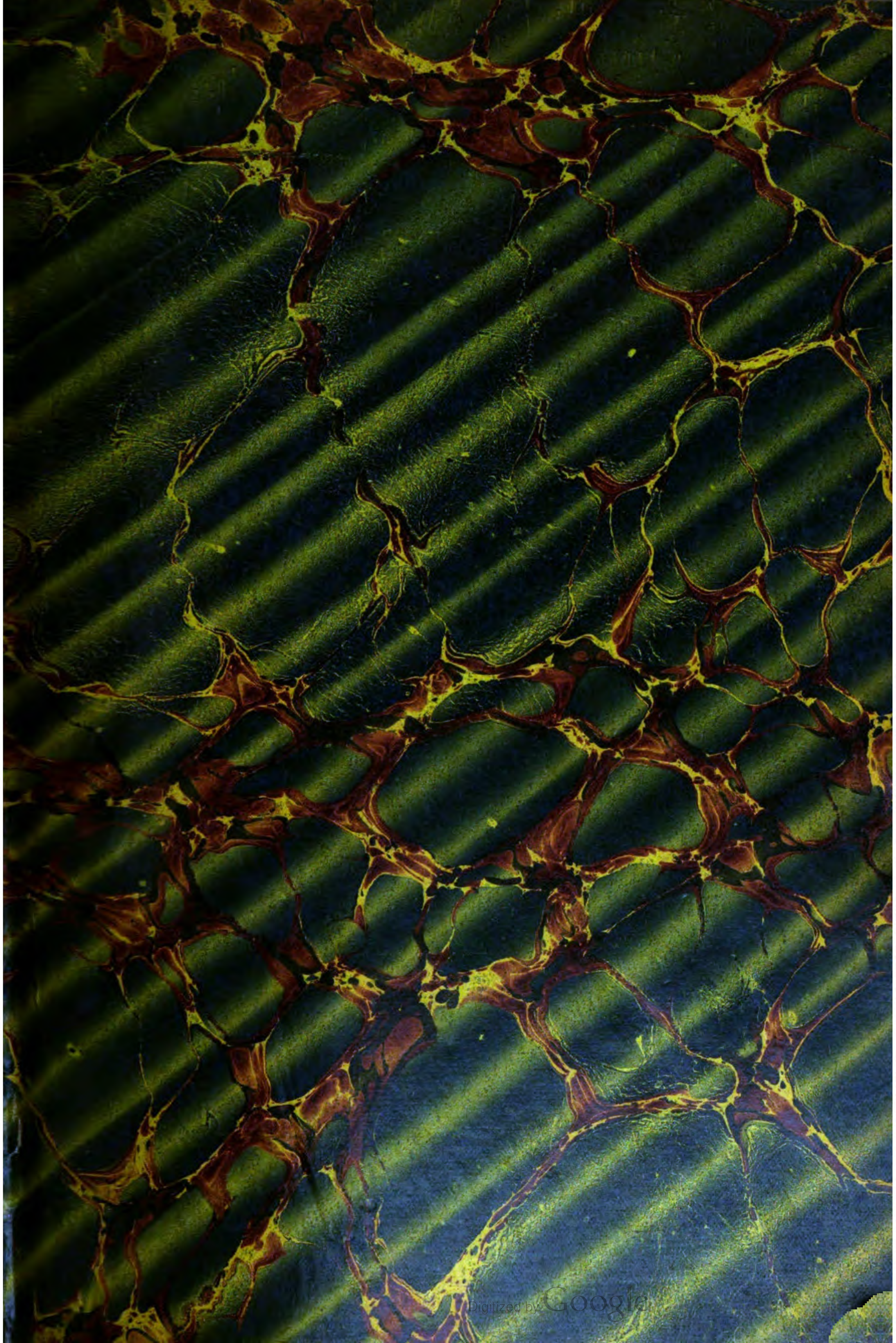








REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XII

(LVIe DE LA COLLECTION)

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5
—
1894

LA POLITIQUE DE TRIVULCE

AU DÉBUT DU RÈGNE DE LOUIS XII

Je me propose d'examiner ici un point de ce que l'on pourrait appeler la question de Trivulce. Tous les historiens du maréchal Jean-Jacques Trivulce, — du grand Trivulce, — depuis Rosmini jusqu'à M. de Maulde, se sont accordés à célébrer sa fidélité à l'égard de la France, qu'il ne cessa pas de servir de sa personne et de son influence, depuis le jour où, banni de Milan, il trouva en France un asile et des emplois, jusqu'à sa mort. Un si rare exemple de loyalisme, à une époque où la vertu dominante n'était pas la fidélité politique, serait déjà assez remarquable, s'il était prouvé, pour que le cas valût d'être examiné de près. Il le mérite d'autant plus que certains doutes à son égard nous sont suggérés par divers documents des archives de Milan, de Modène et de Venise, relatifs à la conduite de Trivulce pendant les premières années du règne de Louis XII et la préparation de la campagne contre le duc de Milan.

I.

Comblé d'honneurs et de biens par Charles VIII, chargé par Louis, duc d'Orléans, du gouvernement d'Asti, où il était quasi souverain, et d'où il lui était aisé de correspondre avec les mécontents et les révolutionnaires du Milanais, l'avènement de Louis XII porta au comble la fortune de Trivulce. Louis XII le lui signifia par un courrier spécial, en l'exhortant à persister dans les sentiments de fidélité qu'il avait montrés jusqu'alors à l'égard de la couronne de France. Trivulce, qui s'était mis en deuil à la mort de Charles VIII et se montrait depuis ce moment en manteau long, prit aussitôt un air joyeux, revêtit un habit

de brocart d'or et alla, en ce costume, à la grande église sur la place d'Asti, San-Secondo. Après ces prières d'action de grâces, il reprit le manteau long [1]. La faveur que Louis XII marquait à Trivulce était si connue que les bruits les plus exagérés se répandirent : les uns prétendaient que Louis XII cédait son duché d'Orléans à Trivulce [2]; d'autres le nommaient parmi les Italiens dont Louis XII doublait la pension et les appointements, tels que le marquis de Saluces, Amé de Valperge, le comte Manfredo Torniello, Opicino Caza de Novare [3]. Trivulce envoya son fils Nicolas, comte de Misocco, assister à Paris aux fêtes de l'entrée royale : Louis XII le fit traiter tout à fait honorablement, chargea le capitaine Robinet de lui servir de cicerone et de compagnon, et l'officier astesan, G. Rizzi, qui l'avait escorté à Paris, écrivait à Trivulce que son fils avait « paru ce jour-là aussi honorablement qu'un baron de France [4]. » — A ce moment, Trivulce et Ludovic Sforza sont animés l'un contre l'autre de la plus vive inimitié : peu avant la mort de Charles VIII, Trivulce avait donné une marque de ses mauvaises dispositions en renvoyant tous les Milanais qui étaient à son service. Trivulce ayant fait savoir à Lucio Malvezzi, et par lui à Ludovic Sforza, que le duc de Bourbon avait juré obéissance à Louis XII, Ludovic Sforza se mit en colère et dit : « Messer Jean-Jacques est un traître et un rebelle. Il est faux que le duc de Bourbon se soit soumis [5]. »

La puissance de J.-J. Trivulce est alors énorme en Italie : il est maître à Asti; par son château de Misocco, il assure ses communications avec les ligues suisses, toujours hostiles au duc de Milan, et son fils va de temps à autre y réveiller par sa pré-

[1] Mantoue, *Archivio Gonzago*, lettre de Donato Preti au marquis de Mantoue, 28 avril 1498 : « Sono informato che lui novamente ha mandato a domandare el marchese de Salucio, e che ha scripto una lettera a J. J. Trivulcio, exhortandolo a la devotione che fin qui ha demonstrato a la corona de Franza; et che epso J. J. chi portava il mantello longo da corrotto, incontinente recevuta questa lettera, dimonstrando alegreza, depose el mantello preditto, mettendosi una vesta de brochato doro, cum laquale andoe a S. Secondo ghiesa grande in piaza d'Aste, e poi retornato se remise el mantello.

[2] Marino Sanuto, *Diarii*, I, 948. Venise, 27 avril 1498.

[3] Marino Sanuto, *ibid.*, I, 962, Venise, en mai 1498. On annonçait en même temps, il est vrai, que Louis XII mariait Anne de Bretagne au duc de Lorraine.

[4] Lettre de Rizzi à J.-J. Trivulce, 3 juillet 1498. (Cf. mes *Documents pour l'histoire de la première année du règne de Louis XII*, p. 15.)

[5] Marino Sanuto, I, 961, Venise, mai 1498, et I, 954, Venise, 13 mai 1498.

sence le loyalisme de ses vassaux [1]. Il est en relations cordiales avec le marquis de Mantoue [2], en correspondance amicale avec Venise [3]. Il entretient quelque temps un agent, Placidio, à Rome [4]. Le roi de Naples, quoique ennemi de la France, n'ose pas lui refuser d'exiger de ses propres sujets le paiement de certaines dettes, nées de la saisie d'un navire [5]. Il s'adresse à lui pour obtenir des sauf-conduits pour ses agents secrets se rendant en France [6]. Trivulce frappe par privilège une monnaie personnelle dans sa *zecca* de Misocco [7]. Les Suisses de la ligue

[1] Le 7 avril 1498, le comte de Misocco préparait justement son départ pour l'Allemagne (Milan, *Carteg. gen.*). Le château de Misocco était respecté dans les guerres interminables de cette même année entre les Suisses et les Allemands (Marino Sanuto, II, 889, Venise, 4 juillet 1499, d'après une lettre de J. J. Trivulce).

[2] Il demande des faucons à François de Gonzague, 26 nov. 1498 (Mantoue, *Arch. Gonzaga*, E. XIX, 3).

[3] Le résident vénitien Dolce lui écrit en faveur de quelques marchands lucquois (Mar. Sanuto, II, 644, lettre de Dolce, Turin, 19 avril 1499).

[4] Marino Sanuto, II, 813, lettre de Rome, 11 juin 1499.

[5] Naples, *Arch. di Stato.* Cancellaria Aragonese, Collater. Commune. Reg. XVI, fol. 55. Lettre du roi Frédéric. « *Ludovici de Quatri vel Joannis Jacobi de Trivulcio.* » Les détails contenus dans cette patente et dans la lettre missive qui y est insérée sont assez intéressants pour que je publie ici un extrait de ce document :

« Rex Sicilie. Magnifici viri fideles nostri dilecti, li misi passati, ad supplicatione de Ludovico de Quatri, procuratore et factore del spectabile M. Joan Jacobo de Triultio, scripsimo a lo viceconte de qu[e]sto (contato de Belcastro) che facesse exigere et recuperare certi debiti quali se deveano ad ipso M. Joan Jacobo per alcuni de questo contato, secundo per probatione legitima farria constare, remota et reserata omne supercessoria provisione e cosa che havesse da impedire la sua justitia ; de poi, ad instancia de Antonello del Nobile, castellano del castello de la cità nostra de Cusenza, scripsino al viceconte lettera del tenore sequente :

Rex Sicilie. Viceconte, lo magnifico M. Antonello del Nobile, castellano nostro de Cusenza, ne ha facto intendere che, in tempo de la invasione de Francesi contra questo regno, mandava in Venetia una nave quale haveva incaricata de grani et orzi in lo contato de Belcastro et passando per Brindisi, fo per lo illustrissimo Don Cesaro, nostro fratello, et M. Camillo Pandone impedita la nave e prese le victuaglie per nostro servitio, e li fo promisso pagarseli; et havendo si imprestati al carricare de la nave tricento ducati da Paulino Scafaciato, procuratore de M. Joan Jacobo de Trivulci, et de tricento cinquanto altri, se obligò pagarle de le ragione de tracte e de la una e de laltra partita dono plegio e principale pagatore Renaldo Martino de Cropano; li misi passati fo molestato dicto plegio ad instancia del procuratore de M. Joan Jacobo, etc. In Castello Novo nostro civitatis Neapolis, die primo mensis februarii MD.

[6] Milan, *Carteg. gen. Pol. estere. Savoia*, Maffeo Pirovani à Ludovic Sforza, 21 août 1498 : Hieri passo per qua uno homo del serenissimo Re Federico quale va in Franza incognito et in posta, et intendo ha tolto salvo conducto in Ast da M. Zo. Jacomo.

[7] La question a été longtemps discutée. Elle doit, semble-t-il, se résoudre par l'affirmative. Un document du *Carteggio generale* du 22 juin 1498 signale le pas-

grise, de Bellinzona, alliés de Trivulce, obtiennent de Ludovic Sforza qu'il fasse disparaître des places publiques où elle était affichée l'effigie de Trivulce, et ces images sont en effet supprimées le 11 mai 1498. En même temps, il consolide sa puissance par de belles alliances de famille. Après avoir recherché pour son fils, le comte de Misocco, la fille du marquis de Saluces, qui épousa un certain « secretario de Provenza, » Mgr de Chiantar (?), le « conseil de l'Esprit-Saint, qui avait fait faire et défaire ce mariage, » lui fit demander Maria-Antonia de Gonzaga, cousine du marquis de Mantoue [1]. Peu après, Trivulce maria sa fille à un seigneur français, M. de Cental : on lui fit pour plus de trois cents ducats de cadeaux de noces [2]. A cette occasion, Trivulce fit réparer et orner son palais. Il travaillait en même temps à

sage à Angleria d'un serviteur de Trivulce allant en Allemagne acheter des « arzenti » (lingots d'argent) pour sa zeccha. Une autre lettre du *Carteggio generale*, adressée « *Illustrissimo principi et excellentissimo domino, domino duci Mediolani domino meo singularissimo* » par Leonardo Botto, commissaire ducal à Angleria, et datée précisément d'Angleria le 7 juin 1499, signale le passage le même jour à Angleria d'un familier de Trivulce, Conrado d'Asti, allant à Misocco avec deux mulets chargés de « *crusoli da fundere arzento.* » Le texte mérite d'être cité : « Questa matina è passato de qua uno familio de M. Johan Jacobo da Trivultio chiamato Conrado d'Ast. Il quale vene da Ast et va à Misocho cum doi muli charichi de crusoli da fundere arzento, et parlando cum luy, me ha dicto che in Ast non sono soldati alcuni senon li consueti et che etiam alcuni dessi se partivano per andare in Franza. Et il predicto M. Joan Jacomo attende ad ornare un suo palazzo che lha fatto fare et ad mettere in ordine una sua figliuola per mandarla a marito; laqual circha tri mesi sono maritò ad uno conte de Santal, homo molto richo della Maestà del Re di Franze. Dice non se parlava cosa alcuna. Mi riccomando, etc. » Pour la question de la suppression des portraits, cf. Mantoue, *Archivio Gonzaga*, E. XIX, 3. Donato Preti, 12 mai 1498; lettre au marquis de Mantoue.

[1] Milan, *Carteg. gener. Pot. est. Savoia*. Pirovani à Ludovic Sforza, 24, 25 octobre 1498. « Como se ha qualche aviso a Torino chel marchese de Salucio da la fiola al fiolo de M. Zoanne Jacomo. » Marino Sanuto, II, 644, Dolce à la république de Venise, Turin, 19 avril 1499 « cussi come el Spirito Santo lo fe far il parentà con Saluzo, cussi lo à disfato. » Mantoue, *Arch. Gonzaga*, *Copialettere* 163, 14 mars 1499; *ibid.*, E, XIX, 3, Brognolo au marquis, Milan, 20 mars 1499.

[2] *Documents pour l'histoire des premières années du règne de Louis XII*, 6 mai 1499. — Cf. aussi ce qui est dit au sujet de ce mariage dans un sommaire d'*Avvisi da bon loco* du 7 février 1499 : « Il predicto M. Joanne Jacobo ha dato sua fiola ad monsignore de Cental e lui lha tolta con speranza li facia havere Rocha Sparavera. Como lo ve li scrive, li debia andare a campo, ma monsignore de Veglana nha facto contracto con el signor marchese de Saluzo, quale gli da per contra certe terre da la da Tavero; unde tutti doi cioè monsignore de Cental e monsignore de Veglana sono andati ad Saluza et credo che accordio alcuno fra loro non seguira e che la gente del Re cavalcara a dicta rocha. E vero chel signor marchese ha mandato uno suo secretario ad M. Jo. Jacobo e non so quello ne reportara. E per tanto se la Excel-

l'avancement de tous les siens : il voulait faire donner l'archevêché d'Asti au protonotaire Trivulce [1]. Toute l'Italie s'occupait avec un intérêt passionné de lui et de ses affaires : une fièvre intermittente, dont il fut atteint en juillet 1498, devint quelque temps la préoccupation générale [2]. — Trivulce devait son importance et son influence à la protection toute-puissante du roi de France.

II.

Trivulce ne résista pas à la tentation d'employer au profit de son ambition personnelle sa situation privilégiée d'homme du roi de France, et la terreur qu'inspiraient à Ludovic Sforza les intentions belliqueuses de Louis XII, soupçonnées dès la mort de Charles VIII et espionnées chaque jour avec une attention plus méticuleuse et plus inquiète. Presque aussitôt après l'avènement de Louis XII, cette ambition égoïste faillit amener la rupture définitive entre la France et le Milanais, à une époque où l'inachèvement des préparatifs militaires et financiers du roi l'aurait rendue dangereuse.

Cette politique agressive se traduisit par divers incidents de frontière habilement exploités par Trivulce : certains barons vassaux de Milan, avec des gens de Spigno, de Pruneto et d'autres individus, avaient envahi le territoire astesan et favorisé des Astesans rebelles de Cortimiglia ; les gens de La Rochetta, sujets milanais, avaient mis garnison dans le château astesan de Porlito, et attaqué les Astesans les armes à la main ; divers individus de Spigno avaient assassiné des Astesans de Montaldono, paisibles voyageurs. Trivulce adressa, le 30 mai 1498, au commissaire Lucio Malvezzi une vive protestation contre ces faits vrais ou exagérés :

Magnifice tanquam frater honorande. Ho veduto quanto me scrive

lentia Vostra intendesse che dicta gente fosse commandata, sapia sia per questo effecto et non per altro ; e de questo ne repossa sopra di me, che sto con l'ochio aperto.

[1] Marino Sanuto, II, 813. L'ambassadeur vénitien à la Seigneurie. Rome, 11 juin 1499.

[2] Milan, *Carteg. gen. Potenze estere Savoia.* Maffeo Pirovani à Ludovic Sforza, 21 juillet 1498. [Trivulce] « perseverare pure nel mal suo. Tuttavolta par fare molta mutatione la febre, che li viene uno giorno, poi stà dui senza ; e poi li vene un altro, e sta tre di senza ; et non tene rimezza alcuna. Se tene che lo lassara. »

la Magnificentia Vostra per uno suo trombeta circha quello li hano notificato alcuni aricomandati da quello stato de Milano, e benche per li mali deportamenti loro, mi fosse licito provedere a le insolencie loro, niente mancho voglo la Magnificentia Vostra cognosca non li mancho de la parolla mia. Li predicti signori, cioè quelli de Pruneto. de La Rochetta et de Spigno hano presumato venir in arme in questa terra e stare in guarnisone contra de noi, e poy, alla partita de questi villani dicti de Lauth, sono anchor venuti ad questo loco, e hano accompagnato dicti di Cortimiglia per fin a casa loro, cum li robe hano strafugato de qua. Io li ho mandato a dire che mi restituiscano dicti de Cortimiglia e le robe loro, e quando non lo facessino li ho facto protestare contra di loro. Quando como vicini fosseno anelati la sarebe parso qualche humanita, ma sono venuti qua sopra il nostro ad le arme contra de noi e fare favore a dicti rebelli.

Quelli de la Rochetta sono stati in guarnisone in uno altro nostro castello di Porlito, e sono saltati fora contra li nostri in le arme. Et heri coloro de Spigno cum certi altri amazarono homini de Montaldono, quale andava per suo camino.

Tuttavolta, adcio che la Magnificentia Vostra non estima chio trovo questo per fare novita, io me ne voglo soprasedere per adesso. Fara bene el gentilhomo de Pruneto considerare la protestatione fata. A la Magnificentia Vostra me aricomando. Datum Cortimiglii die 30 maii 1498. *Etc.* JOHANNES JACOBUS TRIVULTIUS, *Comes*, *Regius locumtenens generalis* [1].

Il n'attendit pas le résultat de cette protestation solennelle pour se livrer à des représailles qui recevaient de son caractère officiel une importance beaucoup plus grande que les violences particulières qu'elles étaient destinées à punir. Il ruina les portes et une partie des murs de Cortemiglia, mit à sac la ville basse et prit le château. Il y eut un échange de trompettes et d'explications entre Trivulce et Malvezzi. Malvezzi prétendait que Trivulce n'avait pas à se faire justice lui-même; que si les Milanais avaient commis quelque faute, il s'en assurerait par une enquête et se chargerait de leur punition, comme, dans le cas inverse, le châtiment appartiendrait à Trivulce. Il avertissait, le lendemain même, Ludovic Sforza de la situation [2] :

[1] Milan, *Archivio di Stato. Carteggio generale*, lettre de Trivulce à Malvezzi : « *Magnifico tanquam fratri honorando domino Lucio Malvecio ducali citra Padum generali locumtenenti.* »

[2] Milan, *ibid.*, *id.* Lettre de Malvezzi à Ludovic Sforza, Alexandrie, 31 mai 1498. *Illustrissimo principi et excellentissimo domino domino duci Mediolani domino meo observandissimo. Viglevani. Per postas. Cito cito cito.*

Illustrissimo et excellentissimo signor mio observandissimo,

El mio trombeta qual haveva mandato da M. Jo. Jacomo Trivultio, como scripsi a Vostra Excellentia, è ritornato in questa cita cum la lettera sua qui inclusa, quale è de la sorte vedera; e me dice che a facto ruynare le porte et una bona parte de le mure de Cortemiglia, ha asacomanato la terra e sompto il castello; et a la parte chel para se voglia dolere de quello gentilhomo de Pruneto e tenerse feudatario de la Excellentia Vostra e cusi da li homini da Spigno non credo sia vero; maxime de quelli de Spigno, quali sono hormay talmente aflicti che hanno fatica a vivere, senza havere causa de movere questione contra luy ch' è al presente su le arme : gli respondo se questoro haverano comisso errore como cercaro de intendere, essere provincia mia de castigarli, como faria luy li soy, et non essergli licito impazarli de quelli che sono suppositi a la Excellentia Vostra; scrivendogli anche altre bone parole conveniente a questo proposito.

E sopragionto poi appresso al mio uno de li soy trombeti, quale alozara in casa mia questa nocte, e me ha dicto che M. Jo. Jacomo se doveva partire questa sera per ritornare in Aste, subjungendomi apresso certe altre parole, quale, venendo io da quella, como ho ordinato, le explicaro a la Excellentia Vostra. Non me intendo pero de levarmi se prima M. Jo. Jacomo non sera gionto in Ast.

Per questa tale mossa fece soprasedere M. Odono a non venire a la mostra, per potermi valere de luy e de li soi cavalli, quando altro fosse accaduto, per non trovarmi in tuto desprovisto, secondo per altre mie havera inteso; e sono certo ch' epsa Vostra Excellentia non lo havera a male per havere io facto el tutto a bono fine. Lui seria venuto voluntiera per essere ben in ordine, como ne posso rendere bono testimonio, ma e restato per il scrivere mio, e quando la Excellentia Vostra voglia chel vegna a la dicta mostra, scrivendogli una parola, vegnera molto voluntera. Et a laquale de contrario me racomando. Datum Alexandriæ ultimo maii 1498. Excellentiæ vestræ servus. Lucius Malvecius.

La précaution prise par Malvezzi de faire surseoir le marquis Odon d'Incisa à son départ pour aller à la *mostra*, afin de garder des troupes sous la main pour parer à toute éventualité, montre quelles inquiétudes lui inspirait l'attitude belliqueuse de Trivulce. Ces incidents ne furent réglés que plusieurs mois plus tard, en même temps que l'affaire plus grave et dont nous parlerons ci-dessous, de la *desdicta della tregua*.

On peut encore rapprocher de ces faits, comme marque de l'hostilité de Trivulce contre Milan, les réclamations de Trivulce

en faveur d'un protégé français, un marchand milanais en résidence à Asti, séquestré au commencement de juillet par un officier du duc de Milan [1].

Depuis la rupture du traité de Verceil et les dernières et assez vaines expéditions tentées par le duc d'Orléans en Milanais, il n'y avait entre la France et le duc de Milan qu'une simple trêve, qui devait durer autant qu'il plairait aux deux parties contractantes, mais qui pouvait être rompue au gré de l'une ou de l'autre, pourvu que la dénonciation — la *desdicta della tregua*, — précédât de huit jours l'ouverture des hostilités.

Le 15 juin 1498, Trivulce envoya un trompette signifier à Ludovic Sforza, commissaire milanais d'Oltra Po, la dénonciation de la trêve, sans donner aucune raison de cet acte, malgré son importance. Il se borna à dire qu'il ne voulait pas prolonger la trêve, et que les articles de cette trêve lui imposant l'obligation de la dénoncer une semaine d'avance, il s'en acquittait immédiatement pour que le duc se mît sur ses gardes. En même temps, pour rompre effectivement la trêve, il fit, vers le 20 juin, avec quelques hommes d'armes, une incursion sur le territoire milanais, où il causa de graves dommages [2].

L'émotion fut vive à la cour de Milan. Cette *desdicta* sans motif inquiéta Ludovic Sforza. Le duc chercha à savoir, par l'intermédiaire de la duchesse de Savoie, de son ambassadeur Pirovani et de Lucio Malvezzi, les raisons de Trivulce. Il fit déclarer par Malvezzi à Trivulce qu'il s'étonnait de cet acte inexpliqué et

[1] Milan, *ibid.*, *id.* Lettre de Malvezzi à Ludovic Sforza, Alexandrie, 10 juillet 1498. L'adresse est la même que celle de la lettre précédente, sauf les derniers mots « Mediolani cito. » Voici la texte de ce billet : « Illustrissimo et excellentissimo signor mio observandissimo, M. Jo. Jacomo me ha scripto dolendosi che per M. Bochalino da Mantoa sia stato sequestrato uno merchadante milanese qual habita in Ast ad instancia de uno nominato Il Papa, e como piu diffusamente Vostra Excellentia vedara per la sua qui inclusa. Me parso darne aviso a la Celsitudine Vostra adcio gli possa fare quella provisione gli parera, e di questo ne do anchora noticia al predicto M. Bochalino. A la Excellentia vostra me racomando. Datum Alexandriæ, 10 julii 1498. Excellentissimæ Excellentiæ Vostræ Servus. Lucius Malvecius.

[2] Marino Sanuto, I, 993, Venise, 15 juin 1498. Milan, *Carteggio generale*, lettre de Ludovic Sforza, Lodi, 17 juin 1498 : « Heri avessimo aviso che M. Jo. Jacomo de Trivulzio al 15 del presente mandò uno suo trombeta al comissario nostro ultra Po per disdire la tregua quale è tra il re di Franza e noi, senza significare la causa perche lo facesse. Hogi siamo cum certeza avisati che J. J. è devenuto a questa cosa solamente per una sua causa particulare. » Cf. sur la question en général, *Chronicon Venetum*, p 55, juin 1498 ; une lettre écrite de Saluces, le 21 juin 1498 ; une lettre du marquis Odon d'Incisa, du 18 juin,

qu'il allait garnir la frontière de troupes pour se défendre. Trivulce voulait seulement effrayer le duc de Milan, dont l'attitude assez ferme l'effraya lui-même. Il s'expliqua : il voulait, au cas où le roi de France lui commanderait « plutôt une chose qu'une autre, » ne pas être lié et immobilisé par les obligations de la trêve et être à même de servir immédiatement le roi. Si le duc envoyait du monde à la frontière, Trivulce y enverrait aussi des troupes, en demanderait à Louis XII, et Ludovic Sforza pourrait bien s'en repentir [1].

Mapheo, Da Messer Lucio Malvezo, nostro commissario ultra Po, havemo havuto lettere per lequale ne significa che havendo lui mandato, secundo la commissione nostra, ad M. Joanne Jacomo uno messo per significarli la admiratione in laquale eramo restati de la desdicta de la tregua senza significare perche, e che mandariamo alcune gente alle frontere per defensione de le cose nostre; ha risposto che la causa che lha inducto a questo è per stare lui cum chi sta. Quando la Maestà Regia li commandasse una cosa più che una altra, non se vorria trovare obligato de fede, et che Sua Maestà non fosse servita da lui, ma che hora mandando noi gente alle frontere, ancora lui gli ne faria venire et avisaria la Maestà Regia de questo e faria venire tante gente che rincresceriano.....

Trivulce tint un langage plus modéré et plus explicite avec l'ambassadeur de la duchesse de Savoie, Jacques Langlois. Celui-ci avait été envoyé, à la demande de Maffeo Pirovani, pour tenter de savoir quel était le dessein réel de Trivulce et en

qui mérite d'être citée (Milan, *Arch. de Stato*, *Carteggio generale*, lettre du marquis à Giulio Cattaneo, d'Incisa, 18 juin 1498) : « Magnifico messer Julio honorando. In questa hora è venuto uno mio amico de Ast, il qual se fa parente del capellano de M. Johanne Jacomo Triulzio, e dice chel dicto capellano gli ha dicto M. Jo. Jacomo haver recepute lettere de Franza de destidar la guerra cum la Excellentia del signore nostro; dice incora (*sic*) haver inteso dal dicto capellano e da uno altro homo da bene che sta in casa del predicto M. Jo. Jacomo, che il primo asalto che se fara sara la intrata duna terra dove gli è tratato dentro e questo debe esser fra (*pochi?*) giorni. Questo per adviso; secundo conto mio glie [....] qualche cosa. La Magnificentia Vostra me ne dia adviso. A laquale me ricomando. Datum Incise XVIII junii 1498. Odonus marchio Incise. » On peut en rapprocher aussi une lettre de Latuada, écrite de Venise le 21 juin 1498, mais dont les renseignements sont certainement en retard sur la réalité : « Hogi se è facta voce che in Ast debiano esser zonti molti cavalli francesi, e che gia debiano essere scorsi ad damno del dominio de la Excellentia Vostra e M. Jo. Ja. Trivulzio havere mandato la disdicta per nome dil re di Franza, laqual cosa tengo pero per fabula. »

[1] Milan, *Carteg. gen.* Lettre de Ludovic Sforza à Maffeo Pirovani. Minute orig. autogr. Soresina, 21 juin 1498.

même temps pour essayer de connaître le nombre des troupes en garnison à Asti [1]. Bien que Pirovani appelle crûment Langlois un espion, « una spia, » Trivulce le reçut fort correctement, s'excusa qu'il eût pris la peine de venir à Asti, protesta de son dévouement à la duchesse, expliqua que ce dévouement s'adressait non seulement à la personne de la duchesse, mais aussi à la famille (Sforza) dont elle sortait; il déclara qu'il ne cacherait jamais à la duchesse un acte d'importance; que, s'il ne lui avait pas communiqué la *desdicta*, c'est qu'il n'y attribuait pas d'importance, qu'il l'avait faite spontanément et sans ordre du roi, et il répéta ses explications précédentes. Il reconnut toutefois qu'il avait demandé au roi des renforts, mais peu nombreux et seulement pour répondre à l'envoi des soldats milanais à la frontière d'Alexandrie. Langlois lui répliqua qu'en prenant cette précaution, il assumait la responsabilité des *nouveautés* qui pourraient se produire. Trivulce dit n'attendre pas d'autres renforts, puis, voyant son interlocuteur peu convaincu, il discourut longuement, feignit de s'épancher, rappela tous les services jadis rendus par lui au duc de Milan, se plaignit d'avoir toujours reçu en échange de mauvais traitements. C'était par nécessité qu'il était devenu Français. Il est vrai qu'il avait toujours servi fidèlement le roi de France, mais il avait cherché toutes les occasions de le réconcilier avec Ludovic Sforza. Il avait conseillé à Ludovic de se rapprocher de La Rovère, mais le duc avait toujours repoussé ses conseils et y avait joint parfois des paroles outrageantes. Cette conversation fut fidèlement rapportée à Maffeo Pirovani et transmise par lui au duc de Milan. Le texte, quoique un peu long, mérite d'être rapporté ici [2].

Illustrissimo et excellentissimo signor mio singularissimo,

M. Jácomo Anglexe ritornato hiersera de Ast ha referto ha questa illustrissima duchessa comoha vendo facto lambasata a luy commissa da Sua Excellentia a M. Johanne Jacomo Triultio, poso la presentatione de le lettere credentiale, gli ha resposto che primo ringratiava

[1] Milan, *Archivio di Stato, Carteg. gen. Potenze estere, Savoia.* Lettre de Pirovani à Ludovic Sforza, 20 juin 1498 : « Sotto questo colore investigare non solo quale sia la deliberatione de M. Joan Jacomo, ma el numero de gentedarme e de pede quale sono in Ast. »

[2] Milan, *ibid.*, *id. Potenze estere, Savoia.* Lettre du même au même, 21 juin 1498. « Illustrissimo principi et excellentissimo domino meo singularissimo domino Ludovico Mariæ Sfortiæ Anglo duci Mediolani. Cito cito cito. »

la predicta madama che lo havesse mandato a se, deinde se doleva de la fatica gli haveva dato, cum dire che tanta era la servitù et observantia quale ha alla Sua Signoria per essere in questa casa, ma molto più per esser descossa dal sangue sforzesco, dal quale luy era stato educato e voleva sempre esser affectionatissimo e devoto, che non gli haveria taciuto alcuna sua actione de momento senza esser stato ricercato, ma che non estimando lui niente questa desdicta de la tregua per essere mossa da se stesso, senza commissione del Re, per qualche suo particular interesse, non per fare alcuna novita, ma solo per exgravarse del pexo de li octo di de la desdicta, adciò che se la Maestà Regia gli commettesse qualche cosa, la potesse immediate exequire senza expectare questo termino alhora de octo di, non gli era parso cosa degna de esser participata a Sua Excellentia, maxime perche dal canto suo luy non intendeva fare alcuna novita; ma che era ben vero che havendo inteso che la Excellentia Vostra mandava in Alexandria 200 homini d' arme per custodia de le frontere del suo dominio, epso haveva ancora lui recercato qualche gente alla Maestà Regia.

Agiongendo M. Jacomo Anglexe che havendo in questo caso dicto a M. Johanne Jacomo che, cum questo termine, epso se faceva auctore de la novita futura, benche paresse non la volesse far de presente, epso gli respose de sorte chel parea non expectasse per questo altre gentedarme de la Maestà Regia e parendoli che M. Jacomo non restasse ben contento de quella risposta, dice gli subgiunse che per fare aperto testimonio de la confidentia sua verso la predicta madama e luy, era contento aprirli tutto el core suo, e da questo dice comenciò cum uno longo discorso a probare lantiqua e svisserata servitù sua verso Vostra Excellentia, commemorando fra molte cose undeci ferite havute per ley e lo tractato de la pace da Vercelli conducta per suoy speciali ricordi, cum dire che mai ha possuto tanto bene operare et exhibirse fidelmente e cum tanta observantia verso la Excellentia Vostra che questa lhabia voluto risguardare cum lochio de la clementia sua; anzi facendo sempre judicio contrario de le actione sue, ha tolto in mala parte quello che lui se sforzava operare cum summa sincerita et amore verso lei, e che, trovandose lui facto francese per necessita, non vole negare che ha sempre usato diligentia per servire fidelmente el Re suo e nientedimanco non è mancato da lui alcuna volta per reconciliarse e retornare in le braze de la gratia de quello che gli è naturale signore, per testificare ad tutto il mondo che non solo è bono Italiano, ma sincero milanese e sforzescho, cum dire che oltra questo ha facto qualche volta ricordare e confortare la Excellentia Vostra ad acarezare San Pietro in Vincula et racogliere li Novarexi forausciti, retinendo a mente lexemplo de la felice

memoria del invictissimo signor duca padre di Vostra Excellentia, el quale, trovandose el conte Alberto Scotto, suo rebelle, in Venetia, non manco de alcuno studio e termino de offerte per recuperarlo como sapientissimamente fece, ma che Vostra Excellentia non tolendo in bona parte lo ricordo suo, gli mando a respondere « se voleva gli bassasse el posteriore ? », e che lui gli fece replicare « che alli subditi, per retirarseli in casa ed in fidelita, era conveniente bassarli el posteriore et lanteriore, ma verso uno principe, suo pare o maggiore, era più honorevole el contendere cum le forze e cum la industria, perche cum epsi se po aquistare honore e fama, ma contra uno subdito la gloria sola era in ricuperare quello che era perso cum la clementia; » cum dire che non obstante ancora questo non è mancato de scrivere tre volte alla Maestà Regia per operare che Vostra Excellentia potesse mandare una ambassata in Franza, sperando che da quella ne potesse poy succedere qualche bono apunctamento, et che gia haveva obtenuto che Vostra Excellentia potesse mandare cum condictione chel Re non laceptaria, se non como oratore de Vostra Excellentia senza titulo de duca de Milano, e che, perseverando pur lui cum littere per levare questa difficulta, Vostra Excellentia in remuneratione de li meriti suoy, non solo li tene el suo. per fin alla dotte de la mogliere, ma gli ha facto fare certo inventario, e, quello che più lo agrava, non attendendoli certa promessa facta doi anni passati in le particularita de Misocho, ha operato cum li confederati suoi Alamani de havere uno pacto cum loro, che, in caso che lui a nome del Re gli movesse la guerra, epsi fossino obligati remerterli la forteza de Misocho, cum dire che queste due ultime cose lo hanno talmente commosso, che, conducto in extrema disperatione, ha facto per necessita la desdicta de la tregua, parendoli impossibile trovare may loco de recuperare la gratia di Vostra Excellentia.

Sopra lo quale discorso, M. Jacomo dice che, havendoli usato alcune parole per declararle che queste justificatione non gli sariano ne laudate ne admisse, omne volta che se intendesse che per disperatione de proprii particulari volesse ometere la salute de la propria patria et de tutta Italia, cum farla trabucare in captivita de Francesi o de Venetiani. commemorandoli che havendo alcuna volta parlato cum Vostra Excellentia, lha trovata circonspectissima, clemente e sapientissima, e che essendo questo vero fondamento. non dubitaria che, sebene fra epsa et lui fosse stato qualche indignatione, essendo luna e laltra ben dispositi, non se potessino reconciliare cum qualche mezo confidente; cum dire che, etiam che lui non fusse venuto cum commissione ne saputa de parlare de simile materia, nientedimento la illustrissima duchessa, studiosissima de la commune quiete, etiam per l' interesse de questo stato se persuadeva se exhiberia sempre vo-

luntera ad fare omne bono offitio, ne dubitaria che Vostra Excellentia non gli prestasse grata audientia in le cose conveniente. Dicendo che M. Johanne Jacomo, sopral ricordo suo, mezo commosso de tenereza, gli attestò et affirmò che era et saria sempre bono Sforzesco, ne desiderava la ruyna di Vostra Excellentia ne de Italia, ma che li doleva bene che loperatione sue non gli fossino più accepte; e che non solo era contenta, ma desiderava chel pregasse la predicta madama, el gran cancellaro et thexorero a volere intercedere che Vostra Excellentia gli restituisse lo suo, lo amasse et gratificasse del particulare de Misocho alla richesta de quelli Allamani, per salvarlo col re, cum dire che è contento recognoscere la gratia di Vostra Excellentia esserli obligato e mandarla a ringratiare.

Et respondendoli M. Johanne Jacomo che se persuadeva che la predicta madama e signori amici mandariano a fare questo officio cum Vostra Excellentia, sperando che ancora luy dal cunto suo dovera correspondere de effecti verso quella, maxime in trovar modo a lo aponctamento fra epsa et lo Re, dice gli respose che col Re non saperia ne vede como più se ne potesse impazare cum honore, perche quando ha voluto fare qualche bono officio ne li è stato prestato fede ne facto honore, e per questo gli pare meglio ad non impazarsene, ma nel resto dice se governara talmente che Vostra Excellentia ley propria cognoscera et confessara chel ha desiderio de farli piacere et beneficio, e lo fara cum effecto.

In la participatione del quale reporto di M. Jacomo, la illustrissima duchessa me ha commisso voglia significare due cose alla Excellentia Vostra per sua parte, la prima como al signor duca declarara el fondamento de la desdicta esser proceduto da interesse solo de M. Johanne Jacomo e como quella manda a fornire le sue frontere per non stare a discretione de qui la volesse offendere, cum fermo proposito de non fare ley alcuna novita; la seconda como epsa ha mandato a bon fine M. Jacomo in Ast, e se più oltra piacera ad quella che la facia, fara sempre cum diligentia exeguire le desiderii e recordi per quanto sara in sua facolta e cum questo temperamento che epsa ordinara.

Agiongendo che per laffectione gli porta, etiam che alla sapientia de Vostra Excellentia non stano più necessarii li ricordi quali a ley sono naturali e impressi de la genitura, tum e contenta commemorarli lo exemplo de la predicta felice memoria de lo immortale signor vostro padre, el quale essendo pregato de consiglio dal christianissimo Re Aluysio, gli mando el ricordo sapientissimo quale la Excellentia Vostra, como lo deve havere in recente racordatione, cossi havendo portato quiete e gloria ad chi lo acceptò, la conforta ad non ommettere alchuna cosa per salvarse e stabilire la posterita sua, pregandola

gli perdona se ha in questo exceduto lofficio conveniente alla fiola verso il padre. In questa sententia sono el gran canzellaro e thexorero, e gli pare che pur che M. Johanne Jacomo se possi confidare debia fare bono officio verso quella, ricercando cosi l' officio de una bona natura e la consideratione de le presente occurrentie. Taurini, 21 junii 1498. MAPHEUS.

P. S. Lo ritorno in Franza de le gente francese testifica omne hora più la desdicta de la tregua esser facta da M. Johanne Jacomo per desiderare qualche cosa da Vostra Excellentia e non per fare novita, e però se judica che mitigando quella sapientissimamente questa piccola causa, cessara immediate leffecto de la novita quale potria seguire quando se continuasse in questa indispositione e volesse M. Johanne Jacomo fare malo offitio in Franza cum pigliare argumento da le gentedarme mandate da Vostra Excellentia a le frontere.

Ceterum ho scripto la presente in lecto cum excessivi dolori de reni e de fianchi in modo che se non sono aiutato da Nostro Signor Dio, dubito lassarli la vita. Et, quod pejus erit, in legatione moriro senza alcuno modo de farme bene, non havendo uno solo soldo, cum che provederme alla extrema necessita. Se la servitu mia merita questo, sono contento havere patientia; altramente o vivo o morto, ne faro vendetta contra M. Gualtero, perche è mio nepote e malobservante de li commandamenti de Vostra Excellentia circa li particulari mei.

A l'ambassadeur ferrarais Borso da Correggio, qui, à son départ pour la France, fut chargé d'une mission officieuse, Trivulce tint un autre langage. Il joua le désespoir; il se montra « tout mécontent et mal satisfait » de Ludovic Sforza. « Si on le disait désespéré, on ne se tromperait guère. » Cette douleur venait de ce qu'on ne lui avait rien accordé de ce qu'il attendait; il avait demandé un accord au duc de Milan, le duc le lui avait promis et non donné; il ne croyait pas avoir mérité ce traitement de Ludovic Sforza, ayant toujours été très disposé à le servir, à faire à son égard œuvre de bon serviteur. A toutes ces avances on ne répondait qu'en le traitant de mal en pis, il était estimé moins que rien par Ludovic Sforza. C'était parce que la bienveillance n'avait pas réussi qu'il voulait essayer d'un autre procédé : c'était pour cela qu'il avait dénoncé la trêve, après en avoir été lui-même le principal artisan :

Illustrissimo signor mio,

De Hasti non ho voluto scrivere a la Excellentia Vostra aspectando gionger qui e poter meglio satisfare per questa mia che mando per la

via de M. Mafeo, suo ambasiatore qua, quale son sicuro havera buono recapito : lo è vero che scripse a la Excellentia del signor mio como Vostra Celsitudine puo havere inteso de Hasti e deti la lettera a M. Johanne Jacomo da Triultio per non monstrare havere diffidentia de lui; quale M. Johanne Jacomo, como per la prealegata mia ho scripto al signor mio, trovai tuto male contento e satisfacto de Vostra Excellentia e se li dicesse desperato forsi non fallaria ; e questo per non li essere stato ateso cosa alcuna de quello se aspectava, e li havea domandato la liga e li era sta promesso, secondo che lui me atesto; dicendo lui ragione che non li pare meritasse questo cum Vostra Excellentia, si per essere disposito a servirla e fare tute quelle opere spectano ad buono servitore, e tuto quello li sia possibile per mostrarli la servitu sua e che cossi gia havea comenciato, ma che pare faci ogni die pegio e sia in manco conto e fede apresso a Vostra Excellentia e che puoi che il bene non li giova, che forcia li è a mutare opinione : mostra per questo habia facto la desditta de la tregua, cum dire non volere piu stare obligato a quello era promesso in epsa tregua quale fue facta per il mezo suo [1].

Borso da Correggio ne put savoir, malgré ses investigations, si la dénonciation de la trêve avait été provoquée sous main par Venise. Il se demandait aussi si les Ligues Grises ne s'y intéresseraient pas, Trivulce ayant réclamé leur protection pour ses vassaux de la Valmisocco.

La quale desditta, per quello me habia possuto intendere e comprendere, non è processa de scientia de la regia Maestà, alaquale crede bene habia scripto do puoi de quanto ha facto, ni ho etiam potuto intendere che la signoria de Venetia sia stata causa de questa tale desditta; ho bene saputo che è stato da epso M. Johanne Jacomo uno suo secretario quale è qui hora, e che parlò a M. Johanne Jacomo dopo epsa desditta, per quanto dicto M. Johanne Jacomo ha anche scripto a la Liga grisa, cum notificarli il caso e pregarli che per lobligo de la colligatione hano insieme, vogliano comfortare, anci deffendere li homini suoi de la valle, che non siano sforciati e molestati da Vostra Signoria.

Il agit d'ailleurs en homme dévoué au duc de Milan, s'efforça de calmer l'irritation, feinte ou réelle, de Trivulce, lui rappela les bienfaits dont Ludovic les avait comblés, lui et sa famille. Enfin il amena Trivulce à dire : « Enfin, s'il ne veut pas de moi

[1] Milan, *Carteg. gen.* Lettre du comte Borso da Coreggio à Ludovic Sforza, Turin, 22 juin 1498. Orig. autog.

pour serviteur, et s'il n'a aucune confiance en moi, qu'il ne cherche qu'à me persécuter et à me nuire, que voulez-vous que je fasse ? » Borso lui proposa de recourir, pour terminer leur différend, à l'arbitrage du duc de Ferrare. Trivulce accepta ce moyen terme.

Per quanto no habuto longa disputa e ragionamento cum il predicto M. Johanne Jacomo, et ho facto l' officio del buono servitore che sono de Vostra Excellentia cum racordarli fra le altre cose li beneficii che ha receputo lui e tutta casa sua de la illustrissima Signoria vostra e che receveno li suoi *in dies* e che anche per havere lui quando è se deporti cum lei, como spero che fara per multi respecti. In conclusione me ha resposto : « Sel non me vole per suo servitore e non habia alcuna fede in me, e sia sempre in moto de perseguitar me, e farme male, che volete facia ? » In fine lho reducto a questo, essere contento che la Excellentia del signor mio, nel quale mostra havere fede asai quando li piacia che sia quella lei acordi cum Vostra Celsitudine el facto suo, non li tacendo quello ha facto e fa tutavia Sua Signoria apresso Vostra Excellentia per lei e per li suoi.

Borso comprit que Trivulce n'était pas intraitable et que la *desdicta* n'était qu'une ruse politique. Il écrivit à Ludovic Sforza en le priant avec insistance de tout faire pour se réconcilier avec Trivulce :

Illustrissimo signor mio, la servitu che ho verso Vostra Excellentia et amor li porto non poteria essere magiore; quali per multi rispecti me fano pigliare ardire de usare questi termini cum lei, como me pareria ben facto che a questi tempi facesse quanto potesse per non lassar desperato epso M. Johanne Jacomo e gratificarselo, che non li puo se non giovare; e questo scio sapera far honorevolmente quando la cosa passi per le mane del predicto signor mio, como credo fara, quale sapera usare circa cio tuto quello fara bisogno per l' utile e honore suo; tutavia et in questo et in altro me remetto al suo sapientissimo judicio [1].

Ludovic Sforza n'avait pas attendu le résultat de l'entrevue de

[1] La fin de cette importante lettre est étrangère à notre sujet, mais comme il y est fait mention d'intrigues peu connues (et d'ailleurs exagérées par l'opinion) de Ludovic Sforza et du duc de Bourbon, je citerai ce texte ici : « Io non me afaticaro scrivere altro à la Vostra Excellentia de quello se dice qui, per esser cose credo a Quella siano asai note. Le diro sole queste poche parole che per doe vie m' è stato certificato la Excellentia Vostra havere cercato per il mezo del duca de Borbono disturbare il regno a questo Re, non man-

Trivulce avec Borso da Correggio pour continuer ses pourparlers avec lui. Le 21 juin, il faisait prier la duchesse de Savoie par Pirovani de continuer ses démarches officieuses ; il faisait déclarer directement à Trivulce que « les mesures militaires qu'il prenait à la frontière n'avaient aucune intention offensive, et n'avaient pas d'autre but que de parer à tout événement, puisque la *desdicta della tregua* était un avertissement d'être sur ses gardes. » Sur les réponses pacifiques ou au moins dilatoires de Trivulce, Ludovic Sforza, pour ne pas être accusé par les Français de *fare novita*, avait immédiatement fait surseoir au rassemblement de ces troupes. Il chercha à informer Louis XII de la vérité de ces événements, pour être disculpé d'avance si Trivulce voulait lui en faire endosser la responsabilité :

Tu el farai intendere a questa illustrissima Duchessa cum dirli che lei fa quello che per el mezo tuo li facessimo dire, como facessimo ancora significare ad M. Joanne Jacomo che non mandariamo gente per fare offensione alcuna, ma solamente per stare proveduti, ne l' haveriamo facto se lui non ne havesse desdicto la tregua, che non inferiva altro cha se dovessimo guardare : e che hora inteso questo che M. Joanne Jacomo ha risposto, acio non habia causa de significare che noi vogliamo fare novita, havemo subito scripto per fare supersedere le gente predicte, per lassare aperta demonstratione del animo nostro di volere bene vicinare cum la Maestà Regia e che non siamo per fare mossa alcuna, se non fossimo provocati ; e pero pregamo la Excellentia Sua voglia cum quello modo li parera melio fare significare questo in Francia, acio se intenda el vero, quando M. Joanne Jacomo volesse malignare cum fare intendere che noi fossimo per offendere, ne per questa falsa significatione le cose havessino redurse a disordine. Soresine, die XXI junii 1498 [1].

Dès le début de cette troublante aventure, les diplomates clairvoyants, comme Costabili, s'étaient avisés que Trivulce n'était guidé que par son ambition personnelle. Dès le 21 juin Costabili assurait que « la trêve se rétablirait parce que Trivulce ne

cando per la Allemania, per lo arciduca de Borgogna e per Ingliterra darli tuto quello disturbo ha possuto. Non scripsi de Hasti perche M. Johanne Jacomo non potesse comprendere procedesse quello haveva dicto e facto cum epso per opera de Vostra Illustrissima Signoria. In bono gratia de laquale humilmente me raccomando. Taurini, XXII junii 1498. Excellentissimæ Dominationis Vestræ Illustrissimæ servitor. Borsius de Corigio, comes.

[1] Fin de la lettre citée page 13, note 1.

cherchait que certains avantages personnels [1]. » Ludovic Sforza le comprit à son tour et se résigna, — devançant les conseils de Borso da Correggio, mais cédant, on peut le croire, à des conseils analogues de son entourage, — à faire des avances à Trivulce. Il lui envoya un ambassadeur officieux, le chancelier de René Trivulce, pour savoir positivement « ce qu'il voulait. »

Trivulce, heureux d'en être ainsi arrivé à ses fins, ne se fit pas prier pour dire qu'il ne voulait de Ludovic Sforza que la restitution de ses biens et l'exemption de taxes pour la Valmisocco [2]. Ludovic Sforza fut lui-même trop heureux d'en être quitte à si bon compte. Il fut convenu qu'en échange du rétablissement de la trêve, le duc de Milan accorderait à Trivulce la restitution de tous ses biens confisqués [3].

Mais au moment d'exécuter cette convention, Trivulce se déroba, prétendant qu'il pouvait bien dénoncer la trêve de son autorité privée, mais qu'il ne pouvait la rétablir sans le concours et le consentement du roi de France. Ludovic Sforza, se voyant payé de mots, refusa à son tour d'opérer la restitution promise. Trivulce alors fit dire à Ludovic Sforza que s'il lui envoyait un messager de confiance, il lui ferait d'importantes révélations et lui prouverait qu'il était bien son serviteur. Il eut l'adresse en même temps de faire envoyer par la Valmisocco à Ludovic une députation pour réclamer la restitution des biens de Trivulce et l'exemption pour les vallées soumises à sa juridiction.

Ludovic Sforza convoqua l'ambassadeur d'Espagne, les deux ambassadeurs florentins et l'ambassadeur ferrarais, leur exposa la situation et leur demanda s'il devait faire aux gens des vallées les concessions qu'ils réclamaient et envoyer un ambassadeur à Trivulce.

Illustrissimo et excellentissimo signore mio observandissimo,

Havendo questo illustrissimo signor convocato a se il magnifico

[1] Modène. *Arch. di Stato. Cancelleria ducale. Carteggio estero* B 13, lettres de Costabili au duc de Ferrare, 17 juin 1498; du même au même, 21 juin 1498.

[2] Milan, *Cartegg. generale, ibid.*, lettre de Ludovic Sforza (Min. orig.), 22 juin 1498.

[3] Je n'ai pas retrouvé dans le *Carteggio generale* de documents officiels et directs sur cette convention. Elle ne m'est connue, ainsi que les faits qui la suivent, que par une longue et importante dépêche de l'ambassadeur Costabili, dont le texte est malheureusement interrompu et n'a conservé ni sa date ni sa signature et dont je ne donne dans le texte que les passages les plus importants (Modène, *ibid. Cart. estero* B 13).

oratore hyspano, li dui fiorentini et io ne ha facto intendere che a questi di quando M. Johanne Jacomo Triultio rope la tregua, cognobe e tocho con mano chel lhavea rotta *propria auctoritate* et *ex se* per suo particulare, e per questo contractoe cum lo predicto Messer Johanne Jacomo de restituirgli tutto il suo, quando il reffermasse la tregua, del che fu contento epso M. Johanne Jacomo. Ma non se mai poi venuto a lo effecto, excusandosi che non è in sua liberta poterla reffermarla come fa il rompere, perche se bisogna fare cum partecipacione del re Christianissimo, et Sua Excellentia vedendosi dare parole, non ha voluto anchora lei restituirli la roba, et hora il predicto M. Johanne Jacomo, che se vede non potere conseguire la roba sua, manda a dire a Sua Excellentia bone parole, adimandando che se epsa li manda uno de le soi le dira cosa che li piacera e li mostrara che li è servitore, e da laltro canto ha operato che qua sono venuti ambasatori de la valle de Misocho, li quali ricerchano a Sua Sublimità la restitutione de li beni de epso M. Johanne Jacomo e la exemptione di tutte quelle vallade che sono sottoposte a la jurisdictione de M. Johanne Jacomo, concludendone haverne convocati perche li dicamo il parere nostro como il se ha a governare in questa cosa e quello che lo ha a respondere a li Todeschi, e se lo ha a mandare uno de li soi a M. Johanne Jacomo e quale persona....

Ce conseil de diplomates tomba d'accord qu'il convenait d'accorder aux gens des vallées les exemptions demandées, en les avertissant qu'elles leur seraient retirées si Trivulce, ses descendants ou ses successeurs, attaquaient le duché de Milan.

Per modo che essendosi disputata la cosa tra nui, fu deliberato che a li Todeschi se respondesse che Sua Excellentia era molto bene contenta de concederli la exemptione, maisi che quando M. Johanne Jacomo o soi descendenti o successori venesseno contra aquesto dominio, che sia in faculta sua, concorrendoli il judicio de li signori de la Liga grisa, di romperli dicta assomptione.

La discussion fut beaucoup plus vive au sujet de la restitution de ses biens à Trivulce : on commença par établir qu'il fallait lui répondre « qu'on lui donnerait une réponse dans les trois ou quatre jours par ambassadeur, ou à lui-même s'il voulait venir jusque dans sa maison. »

Pour le choix d'un ambassadeur, le conseil hésita entre Marchesino Stanga, Francesco Bernardo Visconti et Lorenzo Mozaniga. Ce dernier fut élu. On discuta ensuite la teneur de sa commission. Le duc se déclara convaincu que Trivulce ne renouvel-

lerait pas la trêve, car il avait dû, en la dénonçant dans un intérêt personnel, feindre, vis-à-vis de Louis XII, de l'avoir dénoncée dans un intérêt politique; la renouveler serait actuellement se déjuger et se laisser convaincre de mensonge. Ludovic Sforza déclara hautement qu'il voulait une explication nette et définitive avec Trivulce; « il fallait que Trivulce sût, s'il avait cru effrayer le duc par cette démonstration belliqueuse, et l'amener par la peur à bien traiter sa famille, qu'il se trompait lourdement. Au premier pas que Trivulce ferait pour l'attaquer, le duc ferait allumer une chandelle d'un sou et ordonnerait à tous les Trivulce d'être sortis de Milan avant que cette chandelle fût éteinte, sous peine de perdre leur vie et leurs biens. Ludovic Sforza menaçait de faire cette déclaration, non seulement à Jean-Jacques Trivulce, mais à tous ses parents résidant à Milan, à qui la conduite de Trivulce, croyait-il, ne déplaisait pas.

Les ambassadeurs jugèrent ces menaces impolitiques : ils convinrent « de l'iniquité très grande » de Trivulce, proclamèrent qu'il méritait « tous les maux de la terre, » mais déclarèrent qu'il leur semblait inopportun de lui faire pour le moment une telle déclaration. Ils furent aussi d'avis de disjoindre la famille de Trivulce et lui-même. Costabili affirmait que leurs intérêts n'avaient pas de liaison, que l'évêque Trivulce n'attendait pas le chapeau de l'influence de Jean-Jacques, que les autres étaient tous « bons serviteurs » de Ludovic Sforza. Le duc de Milan déclara assez sèchement qu'il avait la conviction contraire et qu'il ferait à sa guise.

E circha a la restitutione de li beni de M. Johanne Jacomo non li responde altro senon che essendo per mandare uno de li soi a epso M. Johanne Jacomo, in termino de tri o quatro giorni, li rispondera, quando non li agieva lo aspectare qua; e quando anche vogliano andare, ge lo significara infin a caxa sua. E discurrendo poi che qualita de persona se havesse mandare a M. Johanne Jacomo fu dicto prima de M. Francesco Bernardino Vesconte, poi de M. Marchesino Stangha, poi de Laurentio de Mozanega, e cosi la sorte è stata sua; e perche sopra quello che se havesse a mandare a dire a M. Jacomo, fu dicto molte cose, e maxime per la Excellentia del signor il quale dise chel conosiva che M. Johanne Jacomo non reffermara la tregua, perche quando il la rope, sebene lo fece per suo particullare, tum mandò pero al Re de Franza che lo havea facto per beneficio de Sua Maestà e volendola mo reffermare se contradiria e pareria bosardo. Tum pero

ha deliberato volerse molto bene chiarire cum lo predicto M. Johanne Jacomo, e mostrarli che qua se conose questo tratto, e farli subjungere che sel se persuadesse a tenire questa praticha cosi per tenirlo in paura e che per questo lo accarezasse li parenti soi, era in errore; anzi li protestava che la prima volta chel movesse il pede per venerli contra, subito faria impizare una candella di uno quatrino e faria commandamento a tutta la casa di Triulcio che se prima che quella candela fosse extincta, non havesseno vodato Milano, li toria la vita e la roba insieme; affirmando che non solamente mandaria a dire queste parole a M. Johanne Jacomo, ma che le diria a questi soi parenti qui, perche sapiano lo animo suo e como se hano a governare; dicendo chel credeva che questi de casa Trivulcio fosseno contenti che M. Johanne Jacomo tenisse questi modi per farse extimare. Fu dicto e confirmato per tutti noi oratori la iniquita de M. Johanne Jacomo essere grandissima e che la persona sua meritarebbe male assai, ma li mandarli adesso a dire queste parole non pareva necessario; e anche furno excusati li altri de casa Trivulcio e maxime per me, perche li dise che più volte il vescovo mi havea dicto che lui non havea dependencia alchuna de M. Johanne Jacomo ne voria per suo mezo essere cardinale, e chio credeva che lui e li fratelli li fosseno boni servitori. Sua Excellentia dise che la credeva il contrario e che la faria a suo modo; e ne licencioe, cum ordine chel di sequente havessemo a essere una altravolta insieme per stabellire queste respose.

Le duc de Milan avait donné un second rendez-vous au corps diplomatique pour le lendemain matin. Les ambassadeurs convinrent de conseiller de nouveau au duc la plus grande modération à l'égard de la famille Trivulce, pour deux raisons : d'abord parce que la violence pourrait suggérer à ces gentilshommes *des idées qu'ils n'avaient pas* encore, et aussi parce que, très probablement, ces menaces les impressionneraient peu et qu'ils les croiraient dictées par la peur.

E cosi nui quatro oratori essendose licenciati, darsemo una volta per la citta insieme e concludessemo chel non fosse ben facto per niente che la Excellentia sua mandasse a dire queste parole al predicto M. Johanne Jacomo ne mancho a questi zentilhomeni da Triulcio, perche ne seguira più mali; il primo, perche, si como epsi zentilhomeni finaqui forse hano tenuto che Sua Excellentia li ami e che lo odio sia solo a M. Johanne Jacomo, conoscerano che anche l' è verso loro e forse li fara pensare a qualche cosa che non pensavano. Il secundo rispecto è che conoscendo questi zentilhomeni la natura di Sua Excellentia non stimarano niente queste parole, anzi tenirano

che tutte le dica per paura per haverne visto lo effecto quando M. Johanne Jacomo rope; che anche alora dise volere fare molte cose, e poi li acarezava più de li altri, si che per questi rispecti nui eramo de parere chel fosse più savia cosa a piliare il lepore col carro.

Malgré l'avis des ambassadeurs, Ludovic Sforza convoqua dès le lendemain tous les gentilshommes de la maison Trivulce; à leurs conseils de modération, il répondit qu'ils n'étaient pas bons juges de la question, et il adressa aux Trivulce un assez long discours. Comme l'avait prévu Costabili, les Trivulce se soucièrent assez peu de ces menaces.

E la matina seguente, essendo nel zardino lo ambasciatore spagnolo e io, cum Sua Excellentia, laquale havea facto chiamare questi zentilhomeni per parlarge, li ricordassemo chel volesse andare temperato cum questi zentilhomeni nel parlare; e Sua Excellentia disse che nui non se ne intendeveno e parlo sèco per uno bono spacio de tempo. Ma loro hano mostrato stimare pocho questa cosa, perche me parevano stare molto de bona voglia. Et essendomi incontrato hogi nel vescovo venendo a casa, Sua Signoria che me ha molto sempre parlato liberamente poi chio sono qua, mi ha contato il tuto [1].

Au commencement d'août, Lorenzo da Mozaniga fut envoyé à Trivulce pour le renouvellement de la ligue. Trivulce, d'après Mozaniga, consentit très volontiers à rétablir une nouvelle trêve aux conditions de l'ancienne et consentit même à fixer, au lieu de huit, douze jours de *contrabando*, c'est-à-dire d'intervalle, entre la dénonciation et l'ouverture des hostilités [2].

Vers le même temps, Trivulce proposa un accommodement à Malvezzi, au sujet des rixes et autres difficultés qui pourraient survenir ultérieurement entre les gens de Monbaldono et ceux

[1] Tous les fragments ci-dessus non accompagnés de références sont extraits de cette même dépêche de Costabili.

[2] Cette convention entre Trivulce et Mozaniga est certainement antérieure au 7 août, puisque le 7 août Ludovic Sforza communiquait la nouvelle à Latuada. Je n'ai pas retrouvé dans le *Carteggio generale* la ou les lettres de Mozaniga relatives à cette signature. Il écrivit du reste vraisemblablement assez peu, ayant été pris d'une grave maladie pendant cette négociation même. Je rapporte les événements ci-dessus d'après une lettre de l'ambassadeur mantouan à Milan, Brognolo, du 14 août 1498 (Milan, *Arch. Gonzaga*, E XIX, 3); en voici le passage le plus important :

Questo signor mandò piu zorni fa Laurentio de Mozanicha a M. Zoan Jacobo de Triulzi per quelle cose de la tregua; el quale rescrisse che lui era molto contento de confirmare essa tregua secundo il primo apunctamento e che haveva allonzato li octo di de contrabando fin in dodice.

de Spigno. Les agresseurs, qu'ils fussent astesans ou milanais, seraient passibles d'une amende de deux cents écus, et, s'il y avait mort d'homme, d'une amende de cinq cents écus. Cette proposition fut agréée par Malvezzi et une convention signée à ce sujet entre les deux gouverneurs. Mais peu de temps après, elle fut violée par des gens de Trivulce qui attaquèrent Spigno, tuèrent un homme, ravagèrent des vignes et commirent d'autres méfaits. Malvezzi fit à ce sujet un rapport très détaillé à Ludovic Sforza [1].

Illustrissimo et excellentissimo signore mio observandissimo,

Scripsi a di passati a la Excellentia Vostra de la conventione che me ricercha M. Johanne Jacomo per rispecto a li disordini seguiti contra quelli da Spigno, chel fosse pena a li homini da Monbaldone e da la Rocha de Spigno scuti ducento se innovavano cosa alcuna contra epsi homini de Spigno e de la Rocheta depso loco, et intervenendogli morte, gli fusse pena 500 scuti et, versavice, se li nostri facevano novita contra loro; e questo è poi stato stabilito tra epso M. Johanne Jacomo e nui per nostre lettere sottoscripte de nostra mano. Hora ripossandomi assai sopra questa promissione, credendomi che dal canto suo dovesse essere stabilita, como era intencione mia se observasse dal canto de li nostri, la comunita de Spigno me ha drizato uno suo messo a posta qual è gionto in questa hora cum una lettera sua, del tenore che quella vedera per lincluso exemplo per laquale me pare che quelli de M. Johanne Jacomo habiano poco observato le cose stabilite tra nui cum amazare uno de li nostri, tagliare vigne e fare altri disordeni.

Signore mio, queste cose de Spigno me hano dato e danno grandi dispiaceri perche non abandonandoli seria stato e seria necessario essere venuto a desordine cum M. Johanne Jacomo, che non me pare, sia quello dessidera Vostra Excellentia; abandonandoli, seria manchare a li suoy e dare malo exemplo ad altri che sono subditi e raccomandati a la Excellentia Vostra in quelli loci : ho usato ogni destreza a me possibile per volere remediare a questi inconvenienti, ma quando credo havergli remediato e stabilito, vedo succedere desordine maiore che li primi; in modo che penso questa infirmita chi la curasse altramente, forse che la pagura se divideria per mezo, e loro andariano più reservati in non offendere questi poveri meschini como

[1] Milan, *A. D. S. Carteggio generale*, lettre de Malvezzi à Ludovic Sforza, Alexandrie, 28 août 1498. Original autogr. Suscription : *Illustrissimo principi et excellentissimo Domino Domino duci Mediolani ac domino meo observandissimo. Per postas. Cito cito cito.*

fano, che gli ho compassione asai; ma più me recresse non potergli provedere, communicandogli qualche graveza, pel honore de la Excellentia Vostra. Domane mandaro a M. Johanne Jacomo a dolermi de questo excesso. Ricercaro che siano pagati li 500 scuti como per la sua me promette, o che siano dati li malefactori in le mane, como se convene in li paesi nostri. Tutto quello me havaro, la Excellentia Vostra ne sera avisata. In bona gratia de laquale de continuo me raccomando. Datum Alexandriæ die 28 augusti 1498. Excellentiæ vestræ Servus. Lucius MALVECIUS.

Nous ne savons quelle fut l'issue définitive de ce dernier incident, et si Trivulce fit droit aux réclamations de Malvezzi. Cette question particulière dut avoir peu d'importance aux yeux du duc de Milan, au moment où il parvenait à régler heureusement l'affaire de la *desdicta.*

L'arrangement de la *desdicta* remplit de joie les partisans de Ludovic Sforza. L'enthousiasme qu'il excita montre combien grandes avaient été leurs craintes et à quel grand danger ils pensaient avoir échappé. Ils allèrent même jusqu'à prévoir le jour où Trivulce accepterait une *condotta*, un engagement militaire au service de Ludovic Sforza [1].

Dans toute cette affaire qui fut pendant quelques jours la plus grave préoccupation du gouvernement milanais, qui resta pendant plusieurs mois un des soucis de sa diplomatie, Trivulce ne consulta jamais que son intérêt personnel. Sans se soucier de la politique générale de Louis XII, sans songer à la gravité de l'aventure dans laquelle il pouvait entrainer la France, c'était au service de sa seule ambition qu'il avait mis sa puissance de lieutenant du roi. Si ce n'est pas là une trahison caractérisée, c'est

[1] Voici par exemple par quels commentaires l'évêque de Glandevès, Latuada, accueille la nouvelle de la *reconfirma de la tregua* (Milan, *Cartegg. generale*, Latuada à Ludovic, 16 août 1498) : « De la confirmatione de la tregua facta per M. Johanne Jacomo Trivulcio cum el contrabando de li 12 di, como la Excellentia Vostra mi scrive per quelle di 7, ne prehendo piacere, parendomi che le cose de la non siano anche si mal disposite, como si vocifera di qua, dove se continua ne la jactantia consueta del predicto M. Johanne Jacomo; sopra l'aviso de laquale non havendomi la Excellentia Vostra risposto cosa alcuna, resto anche cum qualche maiore piacere, persuadendomi che la Excellentia Vostra habii tale intelligentia cum il predicto M. Johanne Jacomo che la non habii dubitare di tale conducta. Non è pero fin qui stato dicto qua cosa alcuna de la dicta confirmatione; se è ben dicto che per essa Vostra Excellentia se cercha per mezo del signore duca di Savoya obtenere una tregua de qualchi anni cum il Re di Franza.

du moins un abus et presque un trafic de pouvoir; et vis-à-vis de Louis XII, c'est certainement un acte marqué de déloyauté.

III.

Les marques de faveur qu'il avait reçues de Louis XII à son avènement n'empêchèrent pas Trivulce de chercher, dès le début même de son règne, à abandonner le service de la France pour un engagement plus avantageux, au service d'un autre État. Dès la fin d'avril 1498, des pourparlers étaient, assez vaguement encore d'ailleurs, engagés entre lui et la république de Venise, par l'intermédiaire du cardinal Julien de la Rovère. La Seigneurie lui offrait le bâton blanc, symbole du commandement général de ses troupes [1]. Trivulce hésitait à accepter ces ouvertures. Mais ses hésitations venaient non pas d'un sentiment de loyauté, mais tout simplement d'une question d'intérêts : il se décida cependant à les refuser momentanément et envoya à la Seigneurie un Vicentin de son entourage, Rustichello [2], pour décliner ces offres et l'en remercier, donnant pour motif de son refus qu'il s'était fait « homme du roi de France. » La Seigneurie ne se tint pas pour battue; en donnant acte à l'envoyé de Trivulce de sa communication, elle le chargea avec insistance de lui certifier « que la république persévérait dans ses bonnes dispositions à l'égard de Trivulce, et maintenait les propositions qu'elle lui avait fait faire antérieurement. Il y avait déjà échange de bons procédés entre la Seigneurie et Trivulce : celui-ci avertissait Venise qu'il lui serait utile de donner un successeur à l'ancien résident vénitien en Savoie, J.-P. Stella [3]. La Seigneurie le faisait chaleureusement remercier de ce bon conseil.

Cette délibération de la Seigneurie, introduite sur l'initiative des *Savii di conseio* et des *Savii di terra ferma*, fut votée par l'énorme majorité de cent quatre-vingt-trois voix contre trois.

[1] Milan, *Carteg. generale*, lettre de Maffeo Pirovani à Ludovic Sforza, 9 mai 1498. Il dit savoir *da bon loco* que « M. Johanne Jacomo da quindeci di in qua è stato temptato da Venetiani cum l' offerta del bastone biancho, e che lui non li presta lorechia parendoli havere a sperare piu honorevole partito col presente Re. »

[2] Marino Sanuto, I, 962, Venise, mai 1498.

[3] Stella venait d'être envoyé en France pour annoncer à Louis XII l'envoi d'une ambassade solennelle et commencer à ébaucher des négociations.

En voici le texte, qui, comme celui de presque toutes les délibérations du Sénat de Venise, mérite d'être reproduit :

Gratissimamente certo ne habiamo veduto et aldito, come sempre siamo soliti fare chadauno nuntio del magnifico signor M. Johanne Jacomo, per le sue prestantissime virtu et conditione da nuy singulariter amato. La vostra expositione habiamo ben intesa, a laqual respondendo ringratiamo prima el magnifico signor M. Juan Jacomo de la communicatione, et certificamolo nuy perseverare ne la nostra optima dispositione verso la Magnificentia sua et in quello che ultimamente li facessemo intendere per el meço del Reverendissimo Monsignor cardinale San Pietro in Vincula, expectamo de hora in hora littere dal secretario nostro, mandato al novo serenissimo Re de Franza et habiamo deliberato mandar un altro nostro secretario in Savoia secondo laricordo per vui facto; e per mezo de quello di per di comunicherase et conseglierase le materie occorrente, e quanto sera expediente et necessario. Volemo ben che questo cum ogni largeça affirmate al magnifico signor M. Juan Jacomo che nuy non possamo ritrovarsi meglio dispositi de quello siamo verso la Magnificentia soa, *etc.* [1].

Au mois de juin, l'engagement contracté par le marquis de Mantoue au service de Ludovic Sforza et évidemment dirigé contre la république de Venise, inquiéta la Seigneurie. Elle résolut d'opposer à François de Gonzague un capitaine de talent et de renom pareils. Le 28 juin, les Pregadi délibérèrent s'il convenait de reprendre la négociation entamée pour la prise à solde de Trivulce, et conclurent de recommencer les pourparlers avec lui et de contracter cet engagement : on savait que Trivulce acceptait avec plaisir de passer au service de Venise, à condition toutefois d'avoir le même titre et les mêmes conditions que jadis avait eus Bartolomeo Colleone. Les Pregadi ne décidèrent rien que de lui demander d'envoyer à Venise un homme de confiance porteur de ses pleins pouvoirs [2].

Devant cette insistance, Trivulce n'hésita plus, espérant qu'il dicterait ses conditions à la Seigneurie, et envoya à Venise, au mois de juillet, son secrétaire Placidio avec deux séries d'articles de traité à soumettre à la république, les uns ostensibles, les

[1] Venise, *Arch. di Stato*, Secreta Senatus, XXXVII, fol. 15. « Die XXV maii 1498. » Sapientes consilii, sapientes terræ firmæ : *Quod nuntio D. Johannis Jacobi Trivultii respondeatur in hunc modum.*
[2] Marino Sanuto, I, 1003, in Pregadi, 28 juin 1498.

autres secrets. Placidio, logé à Santa-Maria di Grazia à Venise, poursuivit ses négociations pendant tout le mois de juillet, et le 27 juillet, les *Savii di conseio*, à l'unanimité, Pol Barbo, Ludovico Bragadino, Nicola Trevisano, Filippo Tron, Antonio Grimani et les *Savii di terra ferma*, moins un, Antonio Calvo, Hieronimo Orio, Léon Grimani, Lorzo Cornaro, proposèrent, au nom du Saint-Esprit, de prendre à la solde de la république Trivulce aux conditions proposées par Placidio, et adoptées avec de légères modifications. Leur proposition fut acceptée par 122 voix contre une opposition si insignifiante que les registres du Sénat n'en font même pas mention [1].

Les Pregadi acceptèrent sans changements ni réserves, du moins importantes, les demandes (*capitoli*) groupées par Trivulce dans le projet de traité public : engagement par la Seigneurie de Trivulce avec le titre de « capitaine général des gens d'armes de pied et de cheval » et une subvention annuelle de 60,000 florins, y compris son traitement personnel, tels que les avait eus Bartolomeo Colleone ; paiement de 25,000 florins au début de la *condotta*, destinés à mettre en état sa compagnie et lui-même ; paiement mensuel et au comptant du reste de son traitement, suivant l'usage ordinaire ; droit exclusif de juridiction sur l'armée et de châtiment réservé à Trivulce, sauf les cas de rébellion, assassinat, faux monnayage et autres *crimes atroces ;* garantie par la Seigneurie, s'il venait séjourner en Lombardie, de logements pour sa compagnie et les chevaux qu'il aurait réellement ; dispense des revues et des inspections des *collaterali ;* abandon à Trivulce des biens meubles et immeubles et des prisonniers ordinaires dont il se rendrait maitre ; don à la femme de Trivulce, contrairement à l'usage de la Seigneurie, d'une pension annuelle de mille ducats. — De la part de Trivulce, engagement d'entretenir une quantité de gens d'armes en rapport avec l'importance de cette subvention ; engagement, à toute réquisition de la Seigneurie, du doge, des provéditeurs et autres agents de la république, de se transporter avec son armée en tout lieu de Lombardie, de Romagne, de Toscane, sur les deux rives du Pô ou en toute autre partie d'Italie, et à com-

[1] Marino Sanuto, I, 1022, Venise in Pregadi, 27 juillet 1498. Je publie ce texte important des *capitula* et des *capitula secreta* d'après Venise, *Arch. gen.* reg. *Senato Terra* XIII, fol. 28 v°.

battre contre tous princes ou républiques, sans exception; remise au doge de tous châteaux, places fortes, forteresses, villes et seigneuries conquis par Trivulce; de tous seigneurs de villes et seigneuries, fils ou frères de tels seigneurs, faits prisonniers; faculté de rachat par la Seigneurie, pour la moitié de leur taille, des capitaines bannerets ou condottieri bannerets pris par Trivulce. Des deux parts, commencement de la *condotta* le jour où Trivulce aurait son congé de Louis XII et où ses troupes pourraient être effectivement au service de la Seigneurie; durée de la *condotta* pour deux ans ferme, et, si la Seigneurie le voulait, pour une troisième année; obligation de la Seigneurie de prévenir Trivulce du rengagement quatre mois avant la fin de la seconde année; engagement de Trivulce de ne pas combattre contre la Seigneurie et ses alliés pendant trois mois avant la fin de la *condotta*. Voici d'ailleurs le texte de ces *capitula :*

Quod in nomine Spiritus sancti magnificus Johannes Jacobus Trivulcius conducatur ad stipendia nostra cum et infrascriptis capitulis presentatis a Placidio, ipsius nuntio, et reformatis ut infra.

Primo, la illustrissima Signoria è contenta condur el signor Zuan Jacomo a suoi stipendii cum titulo de capitanio zenerale de tute zente d' arme equestre et pedestre de essa illustrissima Signoria e promette darli de stipendio fiorini LX m. in anno et in raxon de anno, si come have lo illustrissimo Bartolomeo da Bergamo, siando tenuto et obligato prefato signor Zuan Jacomo haver et tegnir numero de zente d' arme conveniente a dicto stipendio, dechiarando che in dicta summa de fiorini LX m. se intende etiam comprehenderse ogni preheminentia et provisione del piatello suo.

Item è contenta la illustrissima Signoria che la conducta e stipendio del signor Zuan Jacomo commenci e commençar debi quando la Sublimita soa havera hauta la licentia dal Christianissimo Re di Franza, et sera presta cum la compagnia ad ogni mandato de la illustrissima Signoria [1].

Item è contenta e promette essa illustrissima Signoria dare al principio de la conducta fiorini XXV m. de prestanza cum liquali el prefato signore Zuan Jacomo possi metter ben in ordene se e la sua compagnia. El stipendio veramente restante e che de tempo correra se

[1] La Seigneurie charge, en effet, ses ambassadeurs partant pour la France d'avertir Louis XII des négociations engagées entre elle et Trivulce et de demander le consentement du roi. (Cf. les instructions de la Seigneurie à ses ambassadeurs, 10 juillet 1498, publiées dans mon étude *l'Ambassade d'Accurse Maynier à Venise (juin-novembre 1499.) (Annales du Midi*, t. V-VI.)

debi pagare de mexe in mexe in contadi, si come sono soliti pagarse i capetanii de sua illustrissima Signoria.

Item è contenta la prefata illustrissima Signoria che la conducta predicta sia per anni doi de fermo et uno altro de respecto ad beneplacito de essa illustrissima Signoria, cum obligatione de farli intender el fine de la conducta quattro mexi inanti se compira el tempo de la ferma sua.

Item è contenta la illustrissima Signoria che tuti i soldati del prefato signor Zuan Jacomo siano sottoposti a lui per qualuncha excesso, ne siano castigati da altri cha da dicto signore, excepto cha rabelli, assassini, monetarii et altri atroci delicti.

Item promette el prefato signor Zuan Jacomo ad ogni requisition del prefato serenissimo principe et excellentissima Signoria et dei provededori, provededor, o mandatario suo cavalchar ad ogni luogo et parte in Lombardia, Romagna, Toschana citra et ultra Padum, et in tutti altri luogi et parte de Italia, simul et divisim, façando guerra ad ogni signor, dominio, communita, et a tuti altri cujuscumque dignitatis et conditionis existant, non exceptuando alguno, quamvis essent supremæ dignitatis, qualitercumque et quocumque apparesse al prelibato serenissimo principe et excellentissima Signoria, et essendoli commandato dover vegnir a stanciar in Lombardia in le terre e luoghi de la prefata illustrissima Signoria debi havere alozamenti per la compagnia soa per i cavali vivi tantum che lui havera, segondo se da a tute le zente d' arme de la prefata serenissima Signoria.

Item è contenta la illustrissima Signoria ancor che la maçor parte de i capetanii zenerali de quella non siano soliti haver provisione per le sue consorte, nientedimeno per gratificare al signor Zuan Jacomo promette dar ducati mille al anno per el piatello de la illustrissima consorte.

Item è contenta la illustrissima Signoria chel dicto signor Zuan Jacomo non sia tenuto ne obligato scrivere ne fare mostra, ne esser sottoposto a le scriptione et apunctature dei collaterali, tenendo per certo che, per honor et dignita sua, tegnira la compagnia sua ben in ordine de zente d' arme, cavalli et altre cosse corrispondente al stipendio suo predicto.

Sia obligato dicto signor Zuan Jacomo dare et consegnar liberamente in mano del serenissimo principe et illustrissima Signoria de Venezia, tute castelle, roche, forteze, cità et dominii se aquistasse, e similiter tute munition se atrovasse in dicte castelle, roche, fortece, cità e dominii. Tuti veramente i beni, mobili et captivi che dicto signor o compagnia sua prendesse, debino esser suoi; ma se per lui over quelli de la compagnia sua fusse prexo alguno signor de cita, terra over castello, figliolo over figlioli, fratello o fratelli, quelli etiam

libere dar et consignare debi, et similiter tuti rebelli et traditori. I capitanei et conductori che portano el stendardo che fusseno prexi, sel prefato serenissimo principe et illustrissima Signoria quelli vora per la mità de la taglia, che quelli se haverano tolta, sia tenuto dare et consignare a la prefata illustrissima Signoria.

Item chel predicto signor Zuan Jacomo prometti per lui e tuta la sua compagnia de non essere contra la prefata illustrissima Signoria, confoederati et recommandati, toto tempore firme et refirme sue, ne mexi sei dapoi sera partito dai stipendii e servitii de quella.

Les demandes secrètes de Trivulce étaient toutes relatives à ses intérêts personnels et territoriaux. Il demandait : la livraison de Côme et de son diocèse si la Seigneurie s'en emparait de n'importe quelle façon ; la restitution de Bassignanova, si les Rossi, qui l'occupaient indûment, rentraient dans leurs biens de Parmesana : la restitution du duché de Melfi, dont Trivulce avait des privilèges de Charles VIII et de Louis XII, à Trivulce même ou à ses fils et héritiers, si le royaume de Naples tombait entre les mains de Venise, du vivant ou après la mort de Trivulce; la restitution de ses autres biens du royaume de Naples, dont il avait des privilèges du roi Ferdinand, dans la même hypothèse d'une conquête par Venise; la restitution de Brixello, dans le territoire de Ferrare, si cette place venait aux mains de Venise. — Venise se borna à des promesses générales peu compromettantes : elle promit l'abandon de Côme, la recherche d'un moyen terme à prendre avec les Rossi, ses alliés, pour régler la question de Bassignanova ; la restitution des biens napolitains, — en faisant remarquer qu'elle n'avait nulle idée d'attaquer le royaume de Naples, — à Trivulce ou à ses enfants, — pourvu que ceux-ci fussent toujours au service de la république ; la restitution de Brighello, en ajoutant que pour le moment, le duc de Ferrare était « son très cher fils, » et qu'elle ne protégeait pas moins les États de Ferrare que les siens propres.

Trivulce demandait à Venise une *condotta* de cent hommes d'armes pour son fils, le comte de Misocco : Venise répondit que tout en ayant la plus grande estime pour Trivulce et pour Misocco, elle conseillait vivement au père de garder le fils auprès de lui pour achever son éducation militaire, lui promettant de brillants emplois quand cette éducation serait terminée et qu'il serait en tout digne de son père.

Enfin Trivulce demandait pour son neveu, le protonotaire Trivulce, qui avait obtenu de Louis XII l'évêché d'Asti, et qui voulait servir, lui aussi, Venise, le premier évêché qui serait vacant dans le territoire vénitien, avec des bénéfices formant en tout un revenu de 4,000 ducats. — Venise ne voulut pas s'engager, n'aimant pas à introduire des prélats d'origine étrangère dans ses évêchés, et se borna à promettre à Trivulce son appui pour que la possession de l'évêché d'Asti restât à son neveu, ou à son défaut ses bons offices pour lui faire avoir des bénéfices en terre vénitienne [1].

Capitula secreta cum Domino Johanni Jacobo Trivultio.

Cum zo sia che in questo zorno la illustrissima Signoria sia rimasta dacordo de condur ai sui stipendii per capetanio zeneral lo illustrissimo signor Zuan Jacomo di Triulcii, come per l' instrumento e capituli de tal conduta particularmente appare, et, havendo essor signor Zuan Jacomo posti alcuni altri capituli separati, cum i quali la Signoria sua pretende essere conducto et non altramente, la illustrissima Signoria ad cadauno de essi capituli che serano qui inferius annotati responde. Si come per le resposte soe sotto notate a chadauno dessi capituli distinctamente appare, et promette la illustrissima Signoria dovere inviolabiliter observar quanto in dicte soe risposte se contiene :

Et primo, domanda dicto signor che achadendo se facesse qualche impresa et che questa illustrissima Signoria acquistasse per qualuncha via se voglia se sia Como cum la sua diocesi, la sia tenuta et obligata de lassarlo et mantenerlo al dicto signor Zuan Jacomo e soi fioli et successori.

A questo se responde che acadendo dicto caso che la illustrissima Signoria devengi a la guerra ne laqual se prendi la città de Como cum el suo territorio, quella contenta *(sic)* lassarlo et mantegnirlo al signor Zuan Jacomo e soi fioli et successori.

Item domanda che, si, casu aliquo vel tempore li Rossi reintrasseno in Parmesana et repigliasseno il loro stato, Vostra Sublimità sia obligata ad far resignare Basignanova al dicto signor Zuan Jacomo, ne lo possa astringere ad farla resignare.

A questo se responde chel signor Zuan Jacomo non debi voler da nui cossa che alteri la fede nostra promessa a li Rossi; ma ben li promettemo che occorrendo el caso del capitulo, nui se afforceremo quanto in nui sera de trovare cum i Rossi qualche forma expediente per satisfare a la Signoria sua.

[1] Venise, *ibid. Senato*, *Terra* XIII, fol. 29.

Item domanda che acadendo chel reame de Neapoli venisse in mane de Vostra Sublimità e de questa excellentissima Signoria, la sii obligata de non prendere accordo col duca de Melphe, ma lassare pacifice il ducato ad epso signor Zuan Jacomo e defenderlo et mantenerlo. Del qual ducato ne ha privilegii dal quondam Re Carlo et dal presente Christianissimo Re Loys.

A questo se responde el pensier et mente de la illustrissima Signoria invero non esser redreçata a la occupatione de alguna cossa ne del signore Re Federico ne de altri; pur per satisfare a la proposta predicta del signor Zuan Jacomo, dice essere contenta che occorrendo el caso contenuto nel soprascripto capitulo, la illustrissima Signoria aut fara haver ad esso signor Zuan Jacomo quel ducato, aut li provedera de stato equivalente nel regno.

Item domanda dicto signor che casu quo non acadesse la occasione contenuta nel precedente capitulo vivente dicto signor Zuan Jacomo, Vostra Sublimità sia obligata de farlo rehavere ad sui fioli et successori, venendo cioè dicto reame in mano de Vostra Sublimità.

A quello se responde la illustrissima Signoria esser ben contenta, retrovandose pero li fioli del predicto signor ne la devotion de sua illustrissima Signoria quando occorrera el caso.

Item domanda dicto signor che venendo dicto reame in dictione de Vostra Sublimita, sia obligata de restituire al prefato signor Zuan Jacomo tuto il suo stato, cose e terra havea nel dicto reame, de liquali ne ha privilegii da li dui quondam Re Ferdinandi; et non accadendo questo, sia obligata Vostra Sublimita de farli favori et aiuto a rehavere dicte terre, *etc.*, come et al tempo domandara dicto signor Zuan Jacomo.

A questo se responde che la illustrissima Signoria non pretende a le cosse d'altri si come de sopra è ditto; nientedimeno, per satisfare a la richiesta del signor Zuan Jacomo, dice esser contenta de quanto la Signoria sua dimanda, achadendo el caso, nel capitolo specificato; et non achadendo promette a tempo congruo dare favore in persuadere la Regia Maestà per fare rehavere ad esso signor Zuan Jacomo el stato suo.

Item domanda che accadendo aliquo tempore chel se prendesse Brixello, Vostra Sublimità sia obligata a darlo al dicto signor Zuan Jacomo et sui successori per

A questo responde la illustrissima Signoria haver lo illustrissimo signor ducha de Ferrara per fiol suo carissimo e non reputar el stado suo meno che proprio; ta-

esser stato una volta tolto a la casa Triulcia.

men per rispondere alla rechiesta del signor Zuan Jacomo, dice che accadendo el caso che quel luogo se prendesse per la illustrissima Signoria, la è ben contenta de quanto se contien e domanda per el capitulo.

Item domanda che per essere el conte de Misocco de bona experientia ne le arme et de bon governo et animo, ha piu fiate dimandata licentia al dicto signor Zuan Jacomo suo patre, quale per più satisfactione de Vostra Sublimita desydereria che seguisse una medesima servitù et pero domanda conducta per la sua persona de cento homini darme cum provisione de quatro millia ducati l'anno.

Chel signor Zuan Jacomo puol esser certissimo essendo ai servitii nostri, nui sempre esser per havere ogni conveniente respecto al honor et commodo non solum de la Signoria Soa, ma etiam del conte de Misocho suo fiol; ben confortamo la Signoria Soa lo vogli tenere apresso de se, azo in questa sua tenera età lapprendi la disciplina militare et imiti li vestigii paterni, certificando la Signoria Soa, chel prefato conte suo fiol, secondo suoi deportamenti, i quali semo certissimi serano optimi di per di, è per haver de nui et commodo et honor.

Item domanda che havendo havuto dal Christianissimo Re il prefato signor Zuan Jacomo el vescovato de Aste per el Reverendo prothonotario suo nepote et havendo da venire a li servitii de Vostra Sublimità, domanda el primo vescovàto vacara nel suo dominio cum adiuncta de beneficii in fino a la summa in tuto de quatro millia ducatus, zioe cum il vescovato.

A questo se response che la illustrissima Signoria scrivera e dara ogni favore apresso el summo pontifice per il reverendo prothonotario nepote del signor Zuan Jacomo per la conservation e pacifica possessione del vescovato de Aste; et non obtenendo quello, nui etiam non siamo per mancharli in farli haver beneficii in le terre e luogi nostri.

Constantino Priuli, *savio di terra firma*, proposa de faire aux demandes contenues dans les articles 3, 5 et 6 du traité secret des réponses encore moins précises, et même, au sujet du duché de Melfi et de Brixello, tout à fait négatives [1] : mais il ne

[1] Venise, *ibid.* Constantinus de Priolis vult omnia capitula lecta, exceptis capitulis 3, 5 et 6 quibus respondeatur in hac forma :

3. A questo se responde el pensier e mente de la illustrissima Signoria non

réunit pas plus de soixante et une voix en faveur de ses propositions.

Cette délibération des Pregadi, malgré le secret dont on l'entoura [2], fut vite connue à Venise et dans toute l'Italie. Dès le même jour, le bruit s'était répandu que J. J. Trivulce était d'accord avec Venise [3]. On embellissait encore les conditions du traité : Latuada affirme qu'on lui donnait 60,000 ducats en temps de paix et 75,000 en temps de guerre, en s'étonnant de ce traitement si élevé que ne justifiait pas, selon lui, le mérite de Trivulce ; ces bruits excitaient d'ailleurs le mécontentement de Pitigliano qui, arrivé presque au terme de sa condotta, trouvait injurieuse la préférence donnée à Trivulce. Mais, au milieu des bruits contradictoires, un fait était certain, la présence à Venise d'un agent de Trivulce, caché et déguisé.

La conducta de M. J. Jacomo Triulzio, de laquale scripsi sabato alla Excellentia Vostra se affirma più e cum titulo de capitano e de provisione ducati 60 milia per tempo di pace e per guerra 75 milia. Il che mi posso male persuadere, parendomi che M. Jacomo non sii talmente qualificato chel si havesse fare una simile spesa in la persona sua. Tuttavolta cossi si dice. Delaqual cosa il nuntio del conte de Pictiliano dimonstra stare malcontento, cum dire che questo è cum injuria del signore suo, la conduta del quale essendo in fine fra quattro mesi spera non manchara chi provedera al honore suo, accignando sopra la Excellentia Vostra. Per la investigatione quale diligentamente ho facto per intendere del nuntio del predicto M. Zohane Jacomo, del quale scripsi anche essere dicto che doveva essere qui stravestito, trovo essere vero che era qui esso nuntio et era allozato ad uno monasterio fora della terra, che se dimanda Santa Maria de la Gratie, daunde uno de li secretari de li capi de X la andaseva ad levare omne sera che se li voleva parlare, e questa matina esso nuntio dovere

esser redreçado ala occupatione de alguna cosa ne del signore Re Federigo ne di altri, e pero pregasse el signor Zuan Jacomo sia contento non ne gravar de altra resposta sopra de questo.

5. A questo se responde che la mente de la illustrissima Signoria non aspira al stato de altri *ut supra*, e chel signor Zuan Jacomo puol esser certissimo che in ogni tempo le cose sue ne sono per esser recommandate, ne mai li manchera ogni interposition nostra per farli rehavere le cose sue.

6. A questo se responde el medesimo che nel soprascripto terzo capitolo è sta dicto.

[1] Les *Capitoli secreti* furent examinés dans un huis-clos si rigoureux que Marino Sanuto (I, 1022) en a ignoré la délibération et même l'existence.

[2] Milan, *Carteg. generale*. Lettre de Maffeo Pirovani à Ludovic Sforza, 27 juillet 1498.

essere partito per ritornare a M. Johanne Jacomo. Per il che mi e parso subito expedire le presente alla Excellentia Vostra e mandarglile per quella meliore via ho possuto [1].

De même que la conclusion provisoire de l'affaire de la *desdicta* avait rempli d'espérance les partisans de Ludovic Sforza, de même ils furent assez effrayés de ce rapprochement entre Trivulce et Venise. Les commentaires furent nombreux sur les chances qu'il y avait que Louis XII donnât son congé à Trivulce. Ceux de Latuada sont intéressants : il conclut que Louis XII a trop intérêt à garder Trivulce à Asti pour se séparer de lui :

.... Et havendo pur io facto respondere da qualchuno, quando si è parlato di tale conducta per melio cognoscere li penseri delle brigate chel non haveria del verosimile che M. Johanne Jacomo dovesse abandonare il Re di Franza per accostarsi cum questa Signoria e mancho era verisimile che dimonstrando esso Re havere animo de fare lui l' impresa de quello stato per le rasone chel dice havere dovesse consentire che questa Signoria li mettesse mane, ne anche che la se privasse de la persona de M. Johanne Jacomo in chi la Maestà sua demonstrava etiam de fare fundamento; havendo opinione che epso M. Johanne Jacomo debii havere uno gran seguito nello stato de la Excellentia Vostra, pare che sii contrarisposto chel re di Francia non solo consentiria, ma li saria grato, perche havendo la Maestà sua ad attendere di presente alle cose di Burgogna porria rivocare le gente sue di Ast e valersene di la, e nientedimeno restare anche cum reputatione in Ast cum el mezo di questa conducta e del modo che daria questa signoria a M. Jacomo de fare altre gente in quelle parte; che tutto faria sotto nome di essa Maestà e senza sua spesa; subjungendossi appresso che non passarano quindeci di se intendera una grande nova che la Excellentia Vostra non saperia in quale mundo la fosse, che non scio pensare quale cosa possa essere, se la non fosse la conducta di Monferrato, de laquale è anche stato parlato como ho scripto o che queste parolle le usano per volere mettere terrore e spaventare più che possono la predicta Vostra Excellentia [2].

Latuada considérait d'ailleurs la chose comme faite. Il ne voyait qu'un moyen de savoir la vérité : c'était de faire enlever Placidio, et de l'interroger, et il envoyait à Ludovic Sforza le

[1] Milan, *Carteg. generale.* Lettre de Latuada à Lud. Sforza, 30 juillet 1498.
[2] Même lettre.

signalement du secrétaire astesan [1]. Aucune suite ne fut d'ailleurs donnée à ce projet peu conforme au droit des gens.

Cependant cet accord, dont les articles avaient été débattus et délibérés, n'aboutit pas : Trivulce dit qu'il serait avec Venise, si Venise voulait faire la guerre au duc de Milan ; sinon, non ; car il ne voulait pas s'engager et accepter un engagement qui l'obligerait peut-être un jour à défendre celui qu'il voulait ruiner, c'est-à-dire le duc de Milan [2]. Au milieu de septembre il hésitait encore, ne voulant pas se décider avant de connaître le résultat des négociations des ambassadeurs vénitiens à la cour de France [3]. Mais la croyance à son entente avec les Vénitiens durait toujours en Italie. Un agent de la Rovère, Petro Joanne da Forli, se vantait à Pirovani de connaître un secret que Ludovic Sforza paierait cent mille ducats : on pensait que ce secret était relatif à l'engagement de Trivulce avec Venise ou à quelque menace de guerre de Venise [4]. Rien n'était pourtant conclu : au mois de novembre, le secrétaire vénitien de Turin, Dolce, retournait à Asti pour confirmer à Trivulce la ferme volonté de la Seigneurie de lui donner son capitanat général ; Trivulce, au dire de Dolce, fut ému d'attendrissement (*si comosse da dolceza*) et répondit qu'il était esclave de la Seigneurie [5]. Les exi-

[1] Voici le signalement envoyé par Latuada à la fin de la lettre, et la fin même de la lettre : « Son certo che essa sapera anche ley, e si apta ad dare contrapeso a tutti li penseri che se li faranno contra. E perche la possi fare prova de havere nele mano el nuntio de M. Johanne Jacomo, quale se dimanda Placidio (et è quello che fo detenuto qui al tempo de M. Octaviano, essendo imputato chel fosse venuto come exploratore), li mando qui incluso una nota de li indizii de la persona e statura sua, perche se ne possi advertire a tutti li passi.... e quanto se potesse havere nele mano saria a bon proposito per intendere tutto quello l'havesse tractato.

El cancellaro de M. Johanne Jacomo Trivultio quale era ad Venetia se dimanda Placidio de Amelia, de etate de anni circa 30, de mediocre statura, piu presto macro che grasso, cum li occhi quasi gialdi e nel volto bruno cum qualche acto de gialdeza, e li capeli negri distesi, cum una bereta alla ferrarese ; è consueto andar vestito di negro. Potra vero esser chel haveria mutato l' habito de la bereta e del vestire. Alche sara ben advertire.

[2] Marino Sanuto, *Diarii*, I, 1061, sans date ni lieu.

[3] *Ibid.*, I, 1086, 18 septembre 1498.

[4] Milan, *Carteg. gener. Pot. estere Savoia*, lettre de Pirovani à Ludovic Sforza. : Petro Jo. de Forlivio ha dicto a uno amico mio « como epso sa un secreto quale la Excellentia Vostra poteria pagare 100 milia ducati a saperlo. » Ma questo amico mio presume che questo parlar importa o la conducta de M. Johanne Jacomo cum Venetiani o qualche ruptura vogliano far epsi Venetiani contra quella.

[5] Marino Sanuto, Diarii, II, 107. Lettre de Dolce à la Seigneurie. Asti, 5 novembre 1498.

gences de Trivulce augmentèrent alors : il demanda les mêmes capitoli qu'avait eus Bartolomeo Colleone, une pension de 2,000 ducats pour sa femme, un fief sur la rive gauche de l'Adda et la promesse que Venise ne conclurait aucun traité avec le duc de Milan sans exiger du duc la restitution de ses châteaux et des 4,000 ducats de revenus qu'il avait dans le royaume de Naples [1]. Ces négociations n'eurent du reste aucune suite sérieuse. Malgré ces hésitations, on reprochait en France au fils de Trivulce d'être « trop Vénitien [2]. » Au mois de décembre, Placidio avait encore sur cette question d'alliance un long entretien avec Trivulce : il l'avertissait que Louis XII était pauvre, qu'il était peu probable qu'il fît une descente en Italie, faute d'argent ; il le poussait, entraîné un peu par son amour-propre de négociateur, à s'entendre définitivement avec la Seigneurie. Mais Trivulce, au dernier moment, n'osa pas traiter avec la république [3] sans en avoir obtenu le consentement de Louis XII. A ce moment Louis XII semblait plus décidé à l'expédition d'Italie, l'intérêt de Trivulce s'était déplacé : il consistait de nouveau à rester au service de la France. L'idée d'un engagement au service de Venise fut définitivement abandonnée par Trivulce. Il n'en resta que de bonnes dispositions réciproques. Ainsi, en février 1499, Trivulce exprime ses condoléances au secrétaire vénitien Dolce au sujet de la défaite que la république venait d'essuyer à Casentino ; d'autre part il écrivait plusieurs fois à Louis XII pour le presser de s'accorder avec Venise, disant que la république avait à choisir entre plusieurs propositions [4].

Il ne resta donc rien pour la politique de ces négociations qui

[1] Marino Sanuto, II, 121, lettre de Dolce à la Seigneurie. Asti, 11 novembre 1498.

[2] Marino Sanuto, II, 141. Venise, 17 nov. 1498.

[3] Marino Sanuto, II, 232, lettre de Dolce à la Seigneurie, nouvelles d'Asti, 13 décembre 1498.

[4] Marino Sanuto, II, 339, 8 et 9 février 1499, lettres de Dolce à la Seigneurie. Au mois de mars 1499, Trivulce exprima à la Seigneurie son mécontentement d'être qualifié par elle de « magnificus eques, » ce qui était un « *basso titulo* » tandis que Louis XII lui donnait de l'*Illustris*. La Seigneurie décida de l'appeler *Illustris et potens dominus* (Marino Sanuto, II, 504. Venise, *in pregadi*, 3 mars 1499). Plus tard encore, Trivulce disait à Dolce qu'il voulait secourir Pise, car, si elle était entre ses mains, la Seigneurie pourrait la considérer comme lui appartenant à elle-même. Il voulait s'en faire Seigneur, rabaisser les Florentins, et être, comme il l'avait toujours été, dévoué à Venise (Marino Sanuto, II, 1263, lettre de Dolce à la Seigneurie, Milan, 7 septembre 1499).

durèrent plus de six mois. L'histoire doit en retenir que Trivulce, guidé par son ambition personnelle, voulut quitter le service de Louis XII dans un temps où son abandon aurait, sinon paralysé complètement, du moins singulièrement gêné l'exécution des projets politiques du roi de France.

IV.

Tout en poursuivant ces négociations avec la république, Trivulce essaya d'autre part, fort vaguement il est vrai, de se réconcilier avec le duc de Milan. A l'hostilité haineuse et déclarée qui avait longtemps régi tous leurs rapports succéda peu à peu un régime d'avances réciproques et de coquetterie diplomatique. On sait que déjà, peu après l'avènement de Louis XII, Ludovic Sforza fit effacer les peintures qui, sur tous les murs de Milan et des autres villes lombardes, flétrissaient Trivulce comme traître et rebelle [1]. Maffeo Pirovani chargeait l'ambassadeur florentin Soderini de *voir* Trivulce et de plaider la réconciliation. Il insistait auprès de Ludovic Sforza sur l'importance qu'il y aurait à ne pas exciter contre lui Julien de la Rovère et Trivulce, principaux fauteurs de la politique antimilanaise de Louis XII, et sur l'avantage qu'il trouverait à se l'attacher avec des conditions de paix convenables [2].

A la fin d'août 1498, Trivulce envoie un de ses familiers, Fracastoro Vimercati, prendre des nouvelles de Maffeo Pirovani, alors malade, et sous ce prétexte, parler politique ; il fait demander un sauf-conduit pour Milan pour le même Fracastoro Vimercati, lequel, sous prétexte d'affaires personnelles, fera connaitre au duc de Milan qu'il lui est affectionné, comme il con-

[1] M. Sanuto, I, 962. Venise, mai 1498.

[2] Milan, *Carteggio generale*, *Pol. estere Savoia*. Lettre de Maffeo Pirovani, 27 juillet 1498 : « (Solderini). Ma etiam dicto chel ricorda a Vostra Excellentia lo intertenir più contento pero M. Johanne Jacomo et San Piero in Vincula, adciò che non habiano causa de stimulare el Re, la natura del quale è da se assai inclinata alli piaceri, secondo el parer suo, e se non sara spinta da forausciti dice spera se contentara senza travagliare Italia. Ha etiam dicto gli piaceria ancora più quando quella potesse levare M. Johanne Jacomo dal Re et accostarlo cum stato propitio, et ultimo loco ha ricordato gli saria piaciuta più la ruptura contra Venetiani che questa de Burgogna; nel quale parlare havendo io compreso che loro Fiorentini mirano in questo solo per el suo particulare beneficio gli ho cum rasone facto cognoscere el contrario.

vient à un homme qui est son sujet [1]. ». Cette double mission avait pour but réel de préparer un rapprochement entre lui et Ludovic Sforza.

Au mois d'octobre, Trivulce disait très haut et faisait dire à Pirovani [2] qu'il avait eu quelque temps l'idée de s'engager avec les Vénitiens, mais que plusieurs personnes (et notamment Francesca Vimercati, la femme de Bernardino de Triulti), l'en avaient détourné ; qu'il s'était « reconnu, » et que, renonçant à cette négociation, il s'était mis en tête de réconcilier le roi de France et le duc de Milan. Il disait être pour le moment très content du duc, tandis que Louis XII repoussait diverses demandes qu'il venait de lui adresser. Il envoyait Vimercati à Turin voir Maffeo Pirovani, le remercier du sauf-conduit et des bons traitements que lui faisait le duc de Milan.

« Cum congratularse cum me del bono tractamento quale Vostra Excellentia fa a M. Johanne Jacomo et versa vice de la sincera devotione quale epso M. Johanne Jacomo havera verso quella; cum dirmi chel è ben vero che la Sua Magnificentia ha havuto li di passati qualche stimulo et inclinatione de condurse cum Venetiani, ma combatuto da la mogliere da Bernardino de Triultio e da lui, si è meglio resentito, e cum alienarse de quelle pratiche, si era deliberato de reficiare le cose di Vostra Excellentia col Re...., agiongendo che M. Johanne Jacomo vivera adesso molto contento de la Excellentia Vostra e che essendo stato molti di Zohanne Dolce in Ast per obtenere alcune cose da Sua Magnificentia, epsa li haveva dato bone parolle, et tamen non haveva satisfacto ad alcuna requisitione de la Signoria de Venezia. »

Vers la fin de novembre, nouveaux pourparlers : sous prétexte de demander en mariage à Trivulce sa fille pour le comte de Caiazzo, le duc de Milan lui envoya un ambassadeur pour lui proposer un accord [3]. Trivulce répondit évasivement. En même temps, signe évident du changement de ses dispositions, Ludovic Sforza, dans une lettre à Lucio Malvezzi, nommait trois fois

[1] Milan, *Carteg. generale, Pot. estere Savoia*, lettre de Maffeo Pirovani à Ludovic Sforza, 30 août 1498. Johanne Jacomo ha mandato a ricercare uno salvo conducto per luy a la Excellentia Vostra adcio la possa mandare in Milanese per soy bisogni e che venendoli gli fara cognoscere che egli è affectionato como gli convene per esserli subdito.

[2] Milan, *ibid*. Lettre du même au même, 8 octobre 1498.

[3] Marino Sanuto, II, 170. Lettre du résident Dolce à la Seigneurie, Turin, 28 novembre 1498.

J.-J. Trivulce, fait sans précédent. On voyait, peu après, un symptôme du rapprochement entre Trivulce et le duc dans la déclaration faite publiquement par Trivulce, qu'il ne consentirait jamais que les Vénitiens eussent un pouce de cet État, et que plutôt que de voir se réaliser cette hypothèse, il abandonnerait complètement la France [1]. Au milieu de février, Ludovic Sforza lui envoie un nouvel ambassadeur, Galeas Visconti [2]. On ne connait malheureusement pas le but précis de ces ambassades [3] et la teneur des instructions de ces envoyés. Enfin, au mois de mars, Ludovic Sforza rentre en relations directes avec Trivulce et daigne lui expliquer les motifs de la détention à Vercelli d'un Milanais, Alexandro Resta, extradé en vertu des traités par le duc de Savoie, et que Trivulce revendiquait comme homme du roi de France. Ludovic Sforza y déclarait qu'il avait respecté la liberté de Resta tant qu'il avait publiquement servi la France, mais que, Resta étant ensuite passé à son service et ayant reçu une pension de lui-même, il avait le droit de le traiter en sujet milanais. La lettre est curieuse par le ton de politesse très calme du duc de Milan, qui contraste étrangement avec ses violences précédentes contre Trivulce [4] :

Domino Jo. Jacobo Trivultio.

Perche havemo presentito che vi dolete che per opera nostra sia detenuto a Vercelli Alexandro Resta, nostro subdito e stipendiato, dicendo che l' è servitore del Christianissimo signor Re de Franza, ce è parso de farvi intendere el caso como è, e dicemo prima chel è vero chel havemo facto destenire li, essendo capituli tra lo illustrissimo signore duca de Savoya, de darsi li malfactori de l' uno stato e de l' altro e noi quando laccade, e cosi è accaduto darne mutuamente l' uno al altro; e perche intendiate che havemo in observantia la Christianissima Maestà in questo, come havemo e volemo havere in tutte le altre cose, noi, fin tanto che epso Alexandro è stato nostro rebelle, demonstrandose

[1] Mantoue, *Archivio Gonzaga*, *Lettere Estere*. E XIX, 3, Brognolo au marquis, Milan, 24 janvier 1499. « J. J. Trivultio ha dicto publicamente che mai non asentiria che Venetiani habiano uno merlo di questo stato, el che quando se habia venire a questi menti, deliberara de abandonare in tutto la Franza.

[2] Marino Sanuto, II, 447. Lippomano, ambassadeur vénitien à Milan, à la Seigneurie, 15 février 1499.

[3] Lippomano dit très nettement : « *ad quid non se sa*. »

[4] Milan, *Cartegg. generale*, lettre de Ludovic Sforza à J. J. Trivulce (Minute originale). Milan, 10 mars 1499. — Marino Sanuto, II, 535, lettre de Dolce à la Seigneurie, Turin, 14 mars 1499.

adherire a le parte de Franza, mai havemo, non solo facto, ma pur pensato de farli molestia alcuna; ma essendose lui reducto a recercarne perdonanza, et havendoli noi non solo perdonato, ma restituito tutto el suo e conducto anche a provisione de ducati 150 l'anno, como ne consta per lettere nostre, ne pare chel non possa allegare chel sia servitore de la Christianissima Maestà senon tanto quanto possono dire li altri nostri subditi e servitori, quali volemo anche siano tutti de sua Maestà non manco che nostri; e perche dopoi la gratia e demonstratione predicte che li havemo facta, è pur perseverato ne la sua perversa natura in farne contra, non ce pare se non debito de cercare de intendere quello chel ha facto, havendolo per molte vie, e de potere disponere de uno nostro subdito e stipendiato, como vole la rasone e lauctorita nostra verso li subditi nostri. Diche havemo voluto avisarve, acio non siate in admiratione dalcuno canto, perche, quando la Christianissima Maestà lo intenda, ne persuademo che saremo più presto laudati, che tutto quello facemo in alcuna sinistra parte, non intervenendoli como non fa alcuno obligo ne interesse de la Sua Christianissima Maestà. Mediolani, X martis 1499.

Le refus que fit Ludovic Sforza de délivrer ce prisonnier ne paraît pas avoir diminué les bonnes dispositions de Trivulce.

Vers le même temps on disait encore à Milan que Trivulce manifestait de la reconnaissance à Ludovic Sforza. L'ambassadeur mantouan Brognolo disait : *Io voglio credere che le cose debbano passare bene* [1]. Ainsi l'on envisageait encore sérieusement l'hypothèse d'un rapprochement entre Trivulce et Milan.

Mais les gages que le duc de Milan pouvait donner de sa bonne foi n'étaient vraiment pas assez sûrs. Les avantages que Trivulce pouvait attendre de lui devenaient de plus en plus illusoires. Des incidents de frontière surgirent : des gentilshommes milanais, un certain jour, attaquèrent des Gascons qui étaient allés à la chasse [2], on se moqua d'une demande de sauf-conduit, adressée au duc par Trivulce, pour six mille hommes qu'il voulait, disait-on, envoyer dans le royaume de Naples [3]. D'autre

[1] Mantoue, *Arch. Gonzaga*, *Lettere Estere*, E XIX, 3. Lettre de Brognolo au marquis de Mantoue, 10 mars 1499.

[2] Milan, *Cartegg. generale*, lettre de Trivulce à Malvezzi, 6 juin 1499 : « Sotto il pretesto che il giorno avanti li fosse stato tolta certa erba, li asaltarono e li misero la mane nel sangue, che meglio havrebeno fato de invitarli ad fare colatione.

[3] Modène, *Canc. ducale*, Carteggio diplomatico, B. 13. Lettre de Costabili au duc de Ferrare, 2 juillet 1499. « Me ha dicto lo oratore neapolitano che a questi

part, l'expédition de Louis XII était de jour en jour plus imminente; le léger refroidissement que ces intrigues de Trivulce avaient produit entre Louis XII et lui s'était effacé [1]; dès le mois de juin, les préparatifs militaires étaient entrepris activement; on annonçait dès lors que Trivulce serait généralissime de l'armée royale. Le rapprochement entre Trivulce et Milan ne pouvait se faire et ne se fit pas.

Supériorité militaire et diplomatique de la France, probabilité de la victoire, espoir d'un rôle plus brillant dans le Milanais conquis, tout se réunissait pour indiquer à Trivulce sous quel drapeau il fallait marcher. Orgueil, amour de la gloire et désir de vengeance, ambition égoïste, intérêt personnel, tout le rattachait définitivement à la politique française, et faisait de lui plus que jamais « l'homme du roi de France. » Mais s'il restait fidèle à Louis XII — peut-on vraiment faire de Trivulce — puisque aussi bien il avait en un an accumulé tant de preuves d'indépendance et d'insoumission, tant de tentatives de trahison ou d'abandon inopportun, puisqu'il avait si nettement montré que l'ambition la plus égoïste était l'essence de sa politique — peut-on faire de lui ce modèle qu'on nous représente de dévouement à la France et de loyalisme? Il semble plus équitable — surtout si on rapproche de sa conduite pendant l'année 1498-1499 certains autres

di che (*sic*) temerrariamente epso M. Johanne Jacomo dimandò el passo al signor duca per sei milia fanti dicendo chel volea andare ad requistare le terre sue del reame.

[1] En décembre 1498, Louis XII avait refusé de rendre à Trivulce l'intégralité de la pension qu'il avait eue sous Charles VIII, l'ayant diminuée avec toutes les autres (Mar. Sanuto, II, 235, 7 décembre 1498). Le fait est rapporté avec des commentaires intéressants dans un extrait d'*Avvisi da bon loco* du 7 février 1499 auquel j'ai fait déjà nombre d'emprunts. Voici ce texte : « Lhe vero chel dicto Re cerca mettere dinari insieme et alli soi pensionarii communiter ha reconzato la loro pensione et fra li altri a M. Johanne Jacomo da Triultio quattromilia franchi et al fiolo mille, secondo mi è stato referto, e più che li ha tolto el contato quale gli haveva dato el Re passato, benche uno altro suo amico al qual ho domandato me habia dicto non esser vero che li sià stato moderato la pensione ne tolto el contato, e se vero fusse che li fusse tolto, credo non saria de troppo bona dispositione et mancho sel capitanio Robinetto venesse de qua (como lui ne dubita e po dubitare perche lho scripto ad qualche persona chel venera), perche venendo li saria dininuita lauctorita. »

En juin 1499, Dolce écrivait que « messer Jacomo non è in quella gratia con il re come era primo e sine consià di nulla, » et remarquait malignement que le comte de Misocco n'avait pas de *condotta* du roi, alors que le duc de Valentinois avait reçu une compagnie de cent lances. (Mar. Sanuto, II, 802, lettre de Dolce à la Seigneurie, 2 juin 1499.)

traits de sa carrière pendant et après l'expédition de Milan — de ne voir en lui qu'un condottiere, qu'un chef de parti milanais. Il n'a vu dans l'armée française que le levier qui manquait au parti guelfe pour renverser l'édifice gibelin des Sforza. Il a, en fait, fidèlement servi Louis XII, mais ce n'a jamais été que pour se servir de lui.

LÉON-G. PÉLISSIER.

LE VEUVAGE DE FRANÇOISE D'AUBIGNÉ[1]

I.

PREMIERS TEMPS DE VEUVAGE

Selon Segrais, le peu de bien que laissait Scarron retourna à ses héritiers, qui ne payèrent même pas les frais de l'inhumation à Saint-Gervais [2], et sa veuve eut tout au plus, pour subsister, la pension de Foucquet. Si même cette pension continua à lui être servie, ce fut pendant moins d'un an, puisque le Surintendant disparut dans la tourmente de septembre 1661, et, avec lui, elle perdit tout espoir d'obtenir quelque privilège, quelque entreprise rémunératoire comme celle dont il est parlé dans ses lettres à M. de Villette [3]. Donc, point de douaire, point de préciput, point de bénéfice non plus sur le droit d'avis ou sur l'entreprise en question ; et comme ses biens personnels n'étaient que néant, il lui fallut prendre un parti radical. Saint-Simon prétend qu'elle se mit « à la charité de sa paroisse de Saint-Eustache (*sic*) [4]. »

[1] Voir tome LIV, pages 86 et 389, les deux articles intitulés : *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné.*

[2] T. LIV, p. 437. Cela explique comment les collectionneurs d'épitaphes n'ont rien trouvé, dans cette église, qui rappelât Scarron.

[3] Lettre déjà citée dans le second article, p. 443 : « M. Scarron avoit commencé une certaine affaire auprès de M. le Procureur général, que je tâche de rendre bonne, et, si j'en viens à bout, je crois qu'elle sera suffisante pour me mettre l'esprit en repos. » Il s'agit sans doute de la création des déchargeurs, à laquelle Scarron travaillait quand il mourut.

[4] *Mémoires*, éd. nouvelle, t. III, p. 167-168, et éd. 1873, t. XII, p. 92. Dans une rédaction primitive (Addition au *Journal de Dangeau*, t. I, p. 19), il avait dit, sans aucune amphibologie : « Tombée dans l'indigence jusqu'à recevoir les aumônes de sa paroisse. » Aussi M. Coppée s'est-il cru autorisé à mettre ces paroles dans la bouche d'un des personnages de son drame (acte I, scène 2) :

Pour aller recevoir l'aumône à Saint-Eustache,
Elle marchait alors à pied dans les ruisseaux ;
Le vieux Villars, Beuvron et les trois Villarceaux
L'ont fait vivre. Elle avait la Lanclos pour amie,
Et rien n'a surnagé d'une telle infamie !

C'est jouer sur les mots : Mme Scarron, par mesure de simplicité et de bon ordre, passa les premiers temps de son veuvage dans une maison d'Hospitalières de son voisinage qu'on appelait la Charité de la place Royale ou la Petite Charité de Notre-Dame [1]. Ce couvent, établi sous les auspices de la reine Anne en 1624, entre la place et les Minimes, tout à côté de l'hôtel du duc de Tresmes et de la rue Saint-Louis, recevait principalement des pauvres filles et femmes malades; mais, outre un dortoir étendu et une chapelle, il y avait plusieurs corps de logis pour les pensionnaires de distinction [2], et, au temps de Piganiol de la Force, on se souvenait encore du séjour que Mme Scarron y avait fait [3]. La lettre du 7 décembre 1660, où notre jeune veuve, revenue quelque peu à la vie, énumérait à son bon oncle Villette les nouvelles politiques, est écrite de cette maison. Dans un premier passage, elle dit, à propos de la pastorale sur le mariage du roi qui se représentait au Louvre [4] : « Je ne l'ai point vue, car je ne suis plus en état de voir ces choses-là que lorsqu'elles seront imprimées ; je vous enverrai celle-là dès que je l'aurai. » Et un peu plus loin : « On se divertit à la cour, et je ne saurois vous parler que de ballets et de comédies.... Je suis toujours dans mon convent, et mon affaire n'est point encore faite; M. le Chancelier [5] me promit de la sceller au premier jour [6].... »

Une addition de Tallemant des Réaux à l'historiette du PETIT SCARRON, addition écrite vers 1662 [7], nous révèle dans quelles conditions Françoise d'Aubigné avait été reçue chez les Hospitalières :

[1] Pour la distinguer de la communauté fondée par saint Vincent de Paul. Les religieux de la Charité et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu avaient essayé d'entraver cette fondation concurrente.

[2] Comme Mme de Chantocé-Vertus, sœur de la belle Montbazon, qui recevait ses visiteuses dans la salle des malades (*Tallemant*, t. IV, p. 454).

[3] « Cette maison se fait honneur d'avoir servi de retraite à Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, avant qu'elle allât à la cour de Louis XIV. » Même mention dans le *Grand Dictionnaire géographique* d'Expilly, t. V, p. 487. Segrais l'y fut visiter (*Segraisiana*, p. 131-134). « Avec la pension de la reine, dit-il, elle se retira chez les Hospitalières de la place Royale, où je la vis souvent, car j'allois la voir ordinairement de six semaines en six semaines. Mme de Thiange la retira ensuite auprès d'elle; elle fut aussi avec Mme la duchesse d'Aiguillon. »

[4] Pastorale de Quinault, jouée par la troupe Royale : *Gazette* de 1660, p. 1226; *Muse historique*, t. III, p. 226-227.

[5] Séguier.

[6] Sans doute le privilège des déchargeurs, comme il a été dit tout à l'heure.

[7] *Historiettes*, t. VII, p. 40.

Elle s'est retirée dans un convent pour n'être à charge à personne, quoique, de bon cœur, Franquetot, son amie[1], l'eût voulu retirer chez elle; mais l'autre a considéré qu'elle n'est pas assez accommodée pour cela.

S'étant mise à la Charité des Femmes, vers la place Royale, par le crédit de la maréchale d'Aumont, qui y a une chambre meublée, qu'elle lui prêta, la maréchale lui envoya, au commencement, tout ce dont elle avoit besoin, jusqu'à des habits; mais elle le fit savoir à tant de gens, qu'enfin la veuve se lassa, et, un jour, lui renvoya par une charrette le bois qu'elle avoit fait décharger dans la cour du convent. Aussitôt sa pension fut réglée, et elle paya[2]. On saura qui lui en a donné l'argent. Les religieuses disent qu'elle voit furieusement de gens, et que cela ne les accommode pas.

J'oublions qu'elle fut, ce printemps, avec Ninon et Villarceaux, dans le Vexin, à une lieue de la maison de Mme de Villarceaux, femme de leur galant. Il sembloit qu'elle allât la morguer.

N'était-ce pas, de la part de Mme Scarron, un moyen d'échapper à la fois aux charges que ses amitiés du grand monde n'eussent pas manqué de lui imposer, et à l'exploitation cynique dont Charles d'Aubigné, son frère, avait pris l'habitude? Elle l'avait placé chez les Villette et lui servait une pension[3]; mais ces bons parents furent obligés de se débarrasser de lui, tant il les volait et dupait. Elle essaya de le faire débuter sur mer sous les ordres du commandeur de Neuchèze[4]: la mer ne fut pas de son

[1] Madeleine Patry, veuve de Jean-Antoine de Franquetot, gouverneur de Caen, capitaine des gendarmes de la reine et premier comte de Coigny. On voit dans Tallemant qu'elle était très familièrement liée avec Mme Scarron, l'accompagnait au Cours, etc., et que Bordier du Raincy, ami de la maison, était son amoureux tout en feignant de l'être de Mme Scarron. Son beau-frère, l'abbé de Franquetot, était un des habitués de la chambre du cul-de-jatte, qui le choisit, avec Segrais, pour entendre la première lecture du *Roman comique*. Le *Segraisiana* nous a conservé nombre de mots de lui.

[2] Il faut redresser l'interprétation que Fournier a donnée de ce passage, dans son *Paris démoli*, p. 438. Il ne signifie point que Mme Scarron, ayant obtenu de la reine une pension réglée, put payer les religieuses, mais que, du jour où elle refusa les secours de sa cousine (voyez mon second article, p. 417), les religieuses réglèrent le tarif de la pension qu'elle aurait à leur payer.

[3] Ou du moins la lui transmettait : recueil Geffroy, t. I, p. 17.

[4] Je trouve, dans la collection des *Pièces originales*, vol. 125, fol. 21, une procuration où Charles d'Aubigné, — c'est bien le fils de Constant, — demeurant à Mursay, est qualifié gentilhomme ordinaire du roi à la date du 5 juillet 1663. Or, sur l'état de la Maison du roi fourni à la Cour des aides en 1664 (Arch. nat., Z 1 A 474), un sieur d'Aubigny est porté parmi les gentilshommes servants, comme panetier; mais, par l'état suivant, on voit que c'était un Drouin d'Aubigny, et l'*État de la France* de 1669 dit, page 52, que son fils avait la survivance. Charles d'Aubigné n'a jamais dû appartenir à la Maison du roi.

goût. Quoi qu'elle fît, cela tournait toujours à honte et confusion. Aussi lui disait-elle son fait : « Je ne comprends pas qu'on puisse avoir le cœur d'un gentilhomme, et en user ainsi ; il vaudroit mieux avoir un habit usé, et ne point jouer, que de le faire par des voies aussi basses que sont celles de recevoir.... Je voudrois avoir donné un bras, et que vous fussiez le plus honnête homme de France [1] ! » Les grilles de la Charité étaient au moins une protection contre les entreprises de ce vaurien. Saint-Simon nous dit qu'elle avait là « une chambre pour elle et pour une servante dans une montée, où elle vécut très à l'étroit. » Cette servante, selon toute probabilité, était la dévouée Anne Balbien, Bailbien ou Baillebien, qui, plus tard, devint « une demi-fée » toute-puissante par considération pour sa maîtresse, la Nanon que les « Princesses se trouvoient heureuses quand elles avoient l'occasion de lui parler et de l'embrasser, toutes filles du roi qu'elles fussent, et à qui les ministres qui travailloient chez Mme de Maintenon faisoient la révérence bien bas [2]. »

Si étroite et modeste que fût la montée, on voit, par la citation de Tallemant, que l'existence chez les Hospitalières ne laissait pas de comporter des agréments et des échappées sur le dehors [3]. Tallemant est parti de là pour lancer quelques brocards malins, et ses insinuations sont d'autant plus à remarquer que, dans le corps même de l'historiette, écrit du vivant de Scarron, il s'était porté garant, ou à peu près, de la vertu de la jeune femme. « Elle est bien venue partout, disait-il alors ; jusques ici on croit qu'elle n'a pas fait le saut.... Villarceaux s'y attache, et le mari se moque de ceux qui ont voulu lui donner tout doucement quelque soupçon. » Maintenant, Tallemant se demande qui *a donné l'argent*, et il place sur le même pied

[1] M. Geffroy, t. I, p. 16-18. Cette lettre lui est adressée à Toulon. Malgré tant de dissentiments, elle resta toujours la même pour lui, lui écrivant encore en 1671 : « Nos fortunes seront communes, et elles ne seront pas si malheureuses qu'elles ont été ; » et tenant parole envers et contre tout.

[2] Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. III, p. 168 et 545, et éd. 1873, t. XII, p. 92. En 1693, Nanon reçut du roi une gratification de trente-six mille livres en rentes sur la Ville. Elle avait suppléé la maîtresse générale des classes de Saint-Cyr pendant la période de première organisation, et plus tard éleva la fille de Charles d'Aubigné qui épousa le fils du maréchal de Noailles. Dans un contrat de mariage de 1685 où figure toute la domesticité de Mme de Maintenon, elle est qualifiée sa première demoiselle d'honneur.

[3] Mme Scarron se lia très intimement avec une des religieuses, la Mère Saint-Basile, qui devint supérieure lorsque cette maison eut été transférée à la Roquette, et l'ancienne pensionnaire de la Petite Charité l'aida en cette occasion.

Ninon et Mme Scarron, qui vont dans le Vexin (à Montchevreuil, si l'on en croit Saint-Simon), toutes deux ensemble, « morguer » la femme de leur galant commun, Villarceaux.

De même, La Fare, écrivant ses *Mémoires* cinquante ans plus tard et commençant par ce certificat de vertu [1] : « La bonne compagnie s'assembloit souvent chez Scarron avant qu'il fût marié; sa femme ne l'écarta pas, et la compagnie devint encore meilleure dès qu'elle y fut; cependant Mme Scarron se gouverna honnêtement, » se croira obligé d'ajouter, comme un bruit, puis comme une chose assurée : « On dit pourtant (et cela passe pour certain) que le marquis de Villarceaux, un des plus galants de son temps, fut amoureux d'elle et bien traité.... Mlle de Lanclos.... pardonna à Mme Scarron de lui avoir enlevé Villarceaux, et fut de ses meilleures amies, etc. » L'analogie entre ces deux textes, de Tallemant et de La Fare, frappe tous les yeux; mais ajoutons sans tarder, à l'honneur de Tallemant, qu'il était absolument revenu sur le compte de la jeune veuve dans une dernière addition : « Depuis on a trouvé moyen de lui faire avoir une pension de la reine mère, de deux mille cinq cents ou trois mille livres. Elle vit de cela, a une petite maison, et s'habille modestement. Villarceaux y va toujours; mais elle [fait] fort la prude. Cette année 1663, que tout le monde a masqué [2], jusques à la reine mère, elle n'a pas laissé de dire qu'elle ne concevoit pas comment une honnête femme pouvoit masquer [3]. »

Au contraire, Saint-Simon, enchérissant avec volupté sur ses prédécesseurs, entassant nom sur nom, finit par parler de trois Villarceaux, et non plus seulement d'un [4]. Généalogie en main, j'ai peine à les trouver, à moins de joindre au père (1619-1691) ses deux fils, qui finirent l'un et l'autre prématurément et glorieusement [5], ou bien son frère, l'abbé de Saint-

[1] *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 287. — [2] Dans le carnaval.

[3] Ici, je supprime un paragraphe qui peut être le point de départ d'une autre face de la légende où Ninon de Lanclos tient le premier rang. M. Morillot s'en est expliqué (p. 109-111). Je signalerai, de mon côté, dans le *Catalogue Bovet*, p. 778, une lettre que l'on croit écrite par Ninon à Mme de Villette, la cousine de Mme Scarron, et qui montre bien quelles relations de fine courtoisie il pouvait y avoir entre la « moderne Léontium » et les femmes les plus honnêtes.

[4] Dans la redite du t. XII, p. 92. Partout ailleurs (éd. 1873, t. I, p. 34-35, VIII, p. 28, IX, p. 276, XII, p. 99), il n'y en a qu'un, de même que dans les *Mémoires de la Fare*.

[5] En 1669 et 1690. Il avait eu, en outre, de Ninon de Lanclos, un bâtard, né vers 1652, et à qui Ninon fit une donation de six mille livres en 1655.

Quentin, qui vivait avec lui et ne menait pas précisément l'existence d'un bon prêtre [1]. Peut-être faut-il plutôt prendre *trois* pour un lapsus de plume [2]. Mais que dire encore de cette suite, qu'il s'est plu à répéter deux fois [3]? « Montchevreuil étoit Mornay, de bonne maison, sans esprit aucun, et gueux comme un rat d'église. Villarceaux, de même maison que lui, étoit un débauché fort riche, ainsi que l'abbé son frère, avec qui il vivoit. Villarceaux entretint longtemps Mme Scarron, et la tenoit presque tout l'été à Villarceaux. Sa femme [4], dont la vertu et la douceur donnoient une sorte de respect au mari, lui devint une peine de mener cette vie en sa présence. Il proposa à son cousin Montchevreuil de le recevoir chez lui avec sa compagnie, et qu'il mettroit la nappe pour tous. Cela fut accepté avec joie, et ils vécurent de la sorte nombre d'étés à Montchevreuil [5]. »

Si le lecteur pousse encore plus loin, il ne tarde pas à apprendre que, « devenue reine, » toujours attachée à ses vieux amis, Mme de Maintenon eut le regret de ne pouvoir attirer à la cour les Villarceaux, « trop libertins pour se contraindre [6], » mais combla de faveurs ses hôtes si complaisants de Montchevreuil, fit le mari gouverneur du duc du Maine, chevalier des ordres, et « le voulut pour un des trois témoins de son mariage avec le roi ; » que c'était « un fort honnête homme, modeste, brave, mais des plus épais ; » que sa femme [7], dévote à outrance, était sans pareille pour maintenir dans l'ordre les filles de la dauphine, les dames de la cour, et jusqu'aux princesses.

Voilà les gens qui se seraient prêtés au marché le plus ignoble, et Françoise d'Aubigné, arrivée sur les marches du trône, n'au-

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. I, p. 106 et 426. L'abbé mourut aussi en 1691.

[2] A cause des « trois tenants » qui suivent : ci-après, p. 59, note 2. L'examen du manuscrit autographe donne quelque vraisemblance à cette supposition.

[3] Éd. nouvelle, t. I, p. 106-108; éd. 1873, t. XII, p. 99.

[4] Denise de la Fontaine d'Esches, ancienne fille d'honneur fort mêlée aux intrigues de la cour, avait épousé en 1643 Louis de Mornay, marquis de Villarceaux.

[5] Ce texte n'est rien encore auprès de celui de la notice inédite que j'ai publiée dans l'Appendice du tome VI de la nouvelle édition des *Mémoires*, p. 587-588, notice trop longue malheureusement pour entrer ici. Saint-Simon se proposait d'y revenir à nouveau dans la notice du duché de Noailles; mais il n'a pas rédigé celle-ci.

[6] Les deux frères moururent en 1691, comme on vient de le voir.

[7] Mariée en 1653, et par conséquent maîtresse du logis où Villarceaux « mettait la nappe pour tous. »

rait pas craint de s'entourer de ces témoins d'un honteux passé ! Mais est-il besoin d'insister sur des contradictions et des invraisemblances aussi flagrantes que répugnantes ? Tous les critiques dignes de ce nom, et M. Geffroy en dernier lieu, ont jugé que la réfutation était superflue, que les accusations ne se pouvaient soutenir [1]. Je n'irai même pas chercher si Saint-Simon en a pris les éléments chez La Fare, chez l'abbé de Choisy, chez Madame Palatine, dans le Chansonnier de Gaignières, ou parmi les pamphlets de Hollande, toutes sources de même valeur [2]. Certainement le lecteur aura plus de plaisir à trouver ici quelques-uns des témoignages contemporains qui nous donnent une idée des charmes de la jeune veuve; et ces lignes d'abord, dont je ne saurais dire au juste l'auteur ou le compilateur [3] :

Veuve à vingt-cinq ans; belle, spirituelle, vertueuse par vanité; belle taille avec dignité, noblesse d'action, regards majestueux ; visage ovale d'un tour admirable, beau teint, grands yeux noirs vifs, nez aquilin, bouche grande, belles dents, lèvres vermeilles bien bordées, sourire charmant, mains et bras bien taillés, beau port, physionomie fine ; conversation délicate, quelquefois badine ; âme grande, esprit juste, cœur droit ; tendre, franche, bonne amie, magnanime ; toujours modeste, cachant avec soin une belle gorge [4].

[1] Voyez, entre autres documents, la lettre de 1669 à Mme de Brinon, publiée pour la première fois par M. Geffroy, t. I, p. 18-20. M. Morillot, cependant, croit (p. 111-112) à une intrigue entre Mme Scarron et Villarceaux, qui aurait duré de 1658 à 1663 environ. M. Honoré Bonhomme ne paraît pas non plus convaincu de l'innocence de ces relations (*Mme de Maintenon*, p. 323-335). On a présenté, comme pièce à conviction, un madrigal envoyé à Villarceaux avec un nœud de galants; mais il est de Mlle de Maintenon (Angennes), et non de Mme Scarron : Papiers Conrart, ms. Arsenal 4123, p. 21. Reste le passage, à intentions très peu bienveillantes, des *Souvenirs de Mme de Caylus*, éd. Raunié, p. 92-93, qui finit par ces mots : « Quelque persuadée que je sois de la vertu de Mme de Maintenon, je ne ferois pas comme M. de Lassay, » etc. Mais on sait de reste combien cette maligne nièce avait de griefs contre sa tante.

[2] Sur cette partie de la bibliographie, voir une note de Brunet, dans la *Correspondance de Madame*, t. II, p. 59, amplifiée par Feuillet de Conches dans ses *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 581-584, et une note de M. Morillot, p. 105. Il fut publié encore, en 1789, un libelle intitulé : *Correspondance secrète entre Ninon de Lenclos, le marquis de Villarceaux et Mme de M****. Le plus sale de tous ces pamphlets, et le plus souvent réimprimé, avec de simples changements de titre, celui des *Amours de Mme de Maintenon*, ou *Amours des dames illustres*, ou *Passe-temps royal à Versailles*, ou *Derniers dérèglements de la cour*, datait de 1680 au moins; et voici qu'en 1893 une officine pornographique vient encore de produire des *Intrigues galantes de la veuve Scarron !*

[3] Copie faite par Bertin du Rocheret, dans le dossier bleu 879 du Cabinet des titres, fol. 18.

[4] Comparez deux pages de Walckenaer, dans son tome V, p. 214-215, le

Somaize a ajouté au portrait physique ce portrait spirituel et moral, que la dernière phrase date des débuts du veuvage [1] :

STRATONICE [2] est une jeune précieuse des plus agréables et des plus spirituelles. Elle est veuve sans avoir été femme : l'on saura assez le sens de cette énigme quand on saura que STRATON étoit son mari. Elle est native d'auprès d'Argos [3]. Elle a de la beauté et est d'une taille aisée. Pour de l'esprit, la voix publique en dit assez en sa faveur, et tous ceux qui la connoissent sont assez persuadés que c'est une des plus enjouées personnes d'Athènes [4]. Elle sait faire des vers et de la prose, et, quand elle n'auroit que les connoissances qu'elle a acquises avec STRATON, elle y réussiroit aussi bien que pas une autre de celles qui s'en mêlent. Son humeur est douce, et elle a fait voir par sa façon d'agir qu'elle voyoit le monde plus par une bienséance civile que par une attache particulière, en se retirant dans une maison de Vestales après sa mort.

Enfin je me reprocherais de ne pas citer ici quelques lignes du portrait de LYRIANE, dont il a déjà été parlé, et qui remonte à 1656 environ [5] :

Grande et de belle taille, mais de cette grandeur qui n'épouvante point et qui sert seulement à la bonne mine; le teint fort uni et fort beau, les cheveux d'un châtain clair et très agréables, le nez très bien fait, la bouche bien taillée, l'air noble, doux, enjoué, modeste, et, pour rendre sa beauté plus parfaite et plus éclatante, les plus beaux yeux du monde, noirs, brillants, doux, passionnés, pleins d'esprit; leur éclat avoit je ne sais quoi qu'on ne sauroit exprimer [6].

Dès le lendemain de la mort de son mari, sa correspondance, dont nous ne possédons malheureusement que bien peu de

portrait à quarante-cinq ans, en 1680, dans *Scarron apparu*, p. 16, et la jolie gravure que M. Le Blanc de la Neauville fit graver, vers le même temps, par P. Giffart (ms. Clairambault 1165, fol. 175).

[1] *Dictionnaire des Précieuses*, t. I, p. 221-222.

[2] C'est Stratonice Ire. Voyez t. LIV, p. 111, le portrait de Stratonice II.

[3] Poitiers.

[4] Paris.

[5] Mlle de Scudéry, *Clélie*.

[6] Ce sont ces yeux bruns dont La Mesnardière vantait le feu si vif dans sa pièce : *La Belle Indienne*, dédiée à « la jeune, belle et spirituelle Mme Scarron » (*Poésies*, éd. 1656, p. 189). Qu'elle retourne, dit-il, dans cette Amérique d'où elle a tiré ce feu ; son mari se passera bien d'elle :

En effet, qu'en voudroit-il faire?
Lui qui, de cent maux tributaire,
Est d'ailleurs d'un tempérament
Qui prend feu si facilement.

chose, témoigne d'une admirable liberté d'esprit, d'un sang-froid que ne troublaient ni les tracas du présent ni les menaces de l'avenir. Après avoir donné à M. de Villette les renseignements indispensables sur le piteux état de ses affaires, sur ce qui lui reste d'espérances « bien ou mal fondées, » elle se hâte de passer aux nouvelles de la cour qui, sans elle, n'arriveraient pas jusqu'au fond du Poitou, et, n'étaient la date et le nom du destinataire, on dirait cette lettre écrite dans le temps de la toute-puissance, à un Tessé, à un Villeroy, à une princesse des Ursins.

Où puisait-elle cette force singulière, cette « solidité, » pour nous servir du mot que Louis XIV, paraît-il, aimait à lui appliquer [1]? Elle-même l'a dit bien des fois :

J'ai vu de tout, mais toujours en tout honneur. C'étoit une amitié d'estime et générale ; je ne voulois point être aimée en particulier de qui que ce soit, je voulois l'être de tout le monde [2], faire dire du bien de moi, faire un beau personnage, et avoir l'approbation des honnêtes gens. C'étoit là mon idole, dont je suis peut-être punie présentement par l'excès de ma faveur.... Il n'y a rien que je n'eusse été capable de faire et de souffrir pour faire dire du bien de moi. Je me contraignois beaucoup; mais cela ne me coûtoit rien pourvu que j'eusse une belle réputation : c'étoit là ma folie. Je ne me souciois point de richesses, j'étois élevée de cent piques au-dessus de l'intérêt ; mais je voulois de l'honneur [3].

Et dans une lettre de 1680, à l'abbé Gobelin [4] :

Je ne connois point mes péchés. J'ai une morale et de bonnes inclinations, qui font que je ne fais guère de mal. J'ai un désir de plaire et d'estimer qui me met sur mes gardes contre toutes mes passions.

Et encore, dans l'Entretien IV :

Tout le temps de ma jeunesse a été fort agréable. Je n'avois nulle ambition, ni aucune de ces passions qui auroient pu troubler le penchant que j'avois à ce fantôme de bonheur ; car, quoique j'aie éprouvé

[1] C'est la raison même, disait son cher duc du Maine.

[2] « On ne regardoit pas alors un amour déclaré, qui ne produisoit que des galanteries publiques, comme des affaires dont on se cache et dans lesquelles on apporte du mystère. » (*Souvenirs de Mme de Caylus*, éd. Raunié, p. 87.)

[3] Recueil Geffroy, t. I, p. 21, fragment d'Entretien. « C'était, a dit Voltaire, la femme la plus décente et la plus polie de son siècle. »

[4] *Ibidem*, p. 111. En 1671, elle a pour devise, autour d'un miroir lançant des flammes : NON ARDO, MA ABRUCCIO FORSE. Mais son emblème favori était un fil à plomb : RECTE.

de la pauvreté et passé par des états bien différents de celui où vous me voyez, j'étois contente et heureuse. Je ne connoissois ni le chagrin ni l'ennui ; j'étois libre, j'allois à l'hôtel d'Albret ou à celui de Richelieu, sûre d'y être bien reçue et d'y trouver mes amis rassemblés, ou bien de les attirer chez moi en les faisant avertir que je ne sortirois pas.

Aussi les contemporains qui eurent le bonheur de l'approcher, les gens de cœur et de goût qui vécurent dans son entourage immédiat, soit pendant le mariage avec Scarron, soit depuis, ces libertins mêmes dont l'admiration a été transformée en vulgaire et vénale galanterie, tous s'accordaient à témoigner une estime sans réserve. Ce n'est pas seulement Mme de Sévigné qui vante son esprit aimable autant que droit, sa merveilleuse raison, les charmes de sa société ; c'est aussi Bussy-Rabutin, qui répond par cet autre éloge, bien caractéristique sous sa plume [1] : « Je sais la générosité de Mme Scarron, son honnêteté, sa vertu, et je suis persuadé que la corruption de la cour ne la gâtera jamais [2]. » Un adorateur des premiers jours et de tous les temps, le chevalier de Méré, écrivait à la duchesse de Lesdiguières [3] : « Comme je la connois, elle soutiendra bien des assauts avant de se rendre.... Ce qui me fâche d'elle, je l'avoue, c'est qu'elle s'attache trop à son devoir, malgré tous ceux qui cherchent à la corriger. » Bâville, tout jeune avocat alors, la remenant le soir à son couvent, se sentait pénétré du même respect qu'il aurait eu pour la reine, et admirait, comme tous les autres, « qu'on pût allier tant de vertu, de pauvreté et de charme [4]. » C'est à cet ami qu'elle-même écrira, quarante ans plus tard : « Je croirai cette année fort heureuse, si je conserve l'estime que vous voulez bien avoir pour moi ; je ne connois guère rien de meilleur que d'en avoir donné à un homme tel que vous. Vous savez celle que j'ai eue toute ma vie pour vous, et qui augmente tous les jours [5]. »

[1] Lettre du 13 décembre 1673.

[2] C'est ce même Bussy qui écrivait à sa cousine, lorsqu'elle eut éconduit le Surintendant : « Il n'y a guère que vous dans le royaume qui puisse réduire ses amants à se contenter de l'amitié. Nous n'en voyons point qui, d'amant éconduit, ne devienne ennemi, et je suis persuadé qu'il faut qu'une femme ait un mérite extraordinaire pour faire en sorte que le dépit d'un amant maltraité ne le porte pas à rompre avec éclat. »

[3] Voyez ci-dessus, t. LIV, p. 403.

[4] Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 104.

[5] Recueil Geffroy, t. II, p. 74 ; comparez p. 41 et p. 257, et la lettre de Bâville demandant à quitter le Languedoc, dans le tome VIII des *Mémoires sur Madame de Maintenon*, par La Beaumelle, éd. 1789, p. 73-75.

D'autres encore, de ceux qui avaient commencé par être des soupirants, pourraient être cités ici [1] : Barrillon, par exemple, « maltraité comme amant, fort estimé comme ami [2]; » l'abbé d'Estrées, plus tard prince de l'Église, qui « fit pour Mme Scarron beaucoup de choses galantes qui, sans toucher son cœur, plaisoient à son esprit [3]; » Beuvron le père, qui, au dire de Saint-Simon [4], aurait été « au mieux » avec elle, mais ne fit jamais profession que d'une « ancienne et sincère amitié [5]; » et Guilleragues, plus tard ambassadeur à Constantinople, et l'irrésistible comte de Guiche, et Saint-Évremond, et Villars-Orondate, ce père du vainqueur de Denain qu'une publication récente vient de remettre en lumière. De tant de « libertins, » il n'en est pas un, quoi qu'aient pu dire les pamphlétaires, qui ait laissé le moindre témoignage authentique contre elle, et nous ne saurions prendre au sérieux cette tirade d'un philosophe moderne dont les héroïnes ne connurent jamais la résistance : « Quand à Mlle de la Vallière ou à Mme de Longueville on ose comparer Mme de Maintenon, avec les calculs sans fin de sa prudence mondaine et les scrupules tardifs d'une piété qui vient toujours à l'appui de sa fortune, nous protestons de toute la puissance de notre âme.... Nous préférons mille fois l'opprobre dont elles osaient se couvrir à la vaine considération qui a entouré, dans une cour dégénérée, Mme Scarron devenue en secret la femme de Louis XIV [6]. »

Si La Beaumelle n'était pas la pire des autorités, on voudrait dire avec lui [7] : « Comment hésiter entre les gens qui la connurent si bien et un Sandras de Courtilz [ou un Saint-Simon] qui ne l'avoit jamais vue [8]? » Des deux éminents écrivains qui ont pris à tâche de réparer le mal fait par ce même La Beaumelle, l'un, Lavallée, s'est exprimé ainsi [9] : « Toute la correspondance de

[1] Voyez t. LIV, p. 416.
[2] *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 85-86.
[3] *Ibid.*, p. 86.
[4] *Mémoires*, éd. 1873, t. III, p. 412, et t. XII, p. 92; éd. nouvelle, t. III, p. 179, t. VI, p. 74, et t. VII, p. 289-290.
[5] Lavallée, *Correspondance générale*, t. V, p. 226.
[6] Victor Cousin, *la Jeunesse de Mme de Longueville*, 4e édition, p. 33.
[7] *Mémoires*, t. I, p. 277. En somme, La Beaumelle croyait à la vertu de Mme de Maintenon, et il a même cherché, après coup, à atténuer par des cartons la portée de ses fables. Voyez le *Bulletin du Bibliophile*, année 1863, p. 294.
[8] Cf. Lavallée, t. I, p. 63.
[9] *Ibidem*, p. 85.

Mme de Maintenon témoigne la supériorité de sa raison, la solidité de ses idées, la virilité de ses sentiments ; mais il n'y a pas la moindre place pour le dérèglement de la pensée, les écarts de l'imagination, la mollesse du cœur. » Et, après Lavallée, M. Geffroy : « Les observateurs attentifs de sa correspondance seront d'avis que tout l'édifice de cette vie, quelque part qu'on veuille assigner à la vertu ou bien à l'habileté, a reposé sur une correction inattaquable et sur une conscience sûre d'elle-même. »

Comment d'ailleurs concilier la vénalité dont Saint-Simon, lui surtout, parle avec tant d'insistance [1], qu'il affirme, dont il se porte garant, d'une part avec la vie modeste, tout à fait humble, menée par Mme Scarron au milieu de la plus brillante société, d'autre part avec les témoignages de sympathie ou d'amité que lui prodiguaient des femmes respectables entre toutes ?

On a vu, par la lettre du 27 août 1660 [2], en quels termes de familiarité affectueuse elle était avec Mme de Villarceaux, cette ancienne et généreuse amie du cul-de-jatte [3] ; je parlerai plus loin de Mmes de Montchevreuil et de Richelieu. Les dames de Saint-Cyr ont fait remarquer que la liaison encore plus étroite avec la femme du maréchal d'Albret, inscrit, lui aussi, sur la liste des galants de Mme Scarron, était le meilleur témoignage d'une conduite irréprochable, « car les maris de ce temps-là, quelque galants qu'ils fussent, n'aimoient pas que leurs femmes en vissent d'autres dont la réputation étoit entamée. » Enfin, si elle n'avait été vraiment digne de tous les bienfaits, cette grande reine qui avait donné Louis XIV à la France eût-elle consenti à lui rendre la pension qu'elle avait constituée jadis à son mari lorsqu'il était « malade en titre d'office » et n'avait point encore donné le branle aux mazarinades ?

Les duchesses de Navailles et de Montausier, probablement

[1] J'ai dit précédemment (t. LIV, p. 410-411) quelle est l'origine des récits de Saint-Simon. En un endroit (t. XII, p. 92), il s'exprime ainsi : « Ses appas élargirent peu à peu ce mal-être. Villars père du maréchal, Beuvron père d'Harcourt, les trois Villarceaux, qui demeurèrent les trois tenants, bien d'autres l'entretinrent. » M. Coppée a traduit en vers la prose de Saint-Simon ; mais celle-ci a été bien éloquemment remise à sa juste valeur dans un des articles de J. Barbey d'Aurévilly qu'on vient de réunir en volume.

[2] Tome LIV, p. 415-416.

[3] *Dernières œuvres*, t. I, p. 34.

aussi la maréchale d'Albret, s'employèrent à cette bonne œuvre dès la fin de 1660 [1] : « On ne manqua pas d'entretenir la reine de la mort de Scarron, en lui disant qu'il s'étoit rendu indigne de la pension que Sa Majesté lui faisoit pendant la guerre de Paris (c'étoit pour avoir fait la *Mazarinade*), mais qu'il laissoit une femme sans aucun bien, une jeune femme fort belle, vertueuse et de beaucoup d'esprit, que la pauvreté pourroit peut-être réduire à de grandes extrémités, et que Sa Majesté ne pouvoit pas faire une plus grande charité que de faire rétablir la pension qu'elle avoit ôtée à son mari. La reine demanda aussitôt de combien étoit la pension : elle n'étoit que de cinq cents écus; mais un des courtisans [2], ayant aussitôt pris la parole, dit qu'elle étoit de deux mille livres. La reine eut la bonté d'ordonner sur-le-champ le rétablissement de la pension sur le pied de deux mille livres et d'ordonner qu'on lui en portât le premier payement [3]. » Mme de Motteville dut être aussi pour quelque chose dans ces bienfaits de sa maîtresse [4], de même que le comte de Brancas, *le Distrait*, qui devint, en ce temps-là, chevalier d'honneur [5].

Mme Scarron alla remercier la bonne reine au Val-de-Grâce, et c'est alors qu'une des dames présentes eut la méchanceté de dire : « Si Sa Majesté donne cette pension aux plus beaux yeux et à la plus coquette personne de France, elle ne sauroit mieux choisir. » Souvenir encore pénible, bien des années après, pour celle qui avait été l'objet d'un si perfide compliment [6].

[1] Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 95, 96 et 98.

[2] Péguilhem-Lauzun selon le P. Laguille, le baron de la Garde selon Mme de Caylus et les dames de Saint-Cyr.

[3] *Segraisiana*, p. 132. Auger a voulu établir que le surintendant Foucquet, dépité d'une résistance dont il n'avait pas l'habitude, se refusa à rien faire pour la veuve (éd. 1806, t. I, p. LIII); mais il ne s'était pas écoulé un an depuis la mort de Scarron, quand il fut arrêté et perdu.

[4] Mme de Maintenon écrit à Mme de Brinon, en 1686 (recueil Geffroy, t. I, p. 181) : « Mme de Motteville est une personne d'un mérite singulier, tant pour la vertu que pour l'esprit, qui a été aimée tendrement par trois reines, et que moi, indigne, j'aime très fort aussi. C'est elle qui m'attira les bienfaits de la reine mère : c'est assez en dire. »

[5] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. III, p. 412, et éd. nouvelle, t. VI, p. 74; Addition au *Journal de Dangeau*, t. IX, p. 226.

[6] Elle l'a raconté dans son VIe Entretien. Quant à la lettre écrite en 1664 à la maréchale d'Albret pour la remercier de sa coopération et lui annoncer qu'elle donnerait aux pauvres le supplément obtenu grâce au « mensonge officieux » de son ami, c'est un des produits de l'officine de La Beaumelle.

« Avec cette modique pension, disent Mme de Caylus et Mlle d'Aumale, elle conduisoit si bien ses affaires, qu'elle étoit toujours honnêtement vêtue, quoique fort simplement. Ses habits n'étoient que d'étamine du Lude [1], fort à la mode alors pour les personnes d'une médiocre fortune. Elle n'avoit que du linge uni; elle étoit chaussée proprement et avoit de très belles jupes. Elle trouvoit moyen, sur ses deux mille livres, de s'entretenir ainsi, de payer sa pension [2], celle de sa femme de chambre et ses gages, ne brûloit que de la bougie, et, avec cela, avoit souvent de l'argent de reste au bout de l'année. Elle disoit n'avoir jamais passé de temps plus heureux. »

Et plus tard, elle-même a rappelé ces détails de tenue dans une de ses Instructions [3]. C'est par raison, disait-elle, et pour le soin de sa réputation, qu'elle ne portait que de la simple étamine dans un temps et au milieu d'une société qui n'admettaient pas une si vulgaire étoffe [4]. « On ne pouvoit se lasser d'admirer qu'une jeune personne au milieu du monde eût le courage de soutenir un habillement si modeste. Il l'étoit en effet, et n'avoit rien de bas ni de rebutant. Si la qualité de l'étoffe étoit simple, l'habit étoit bien assorti et fort ample, le linge étoit blanc et fin, rien ne sentoit la mesquinerie. Je paroissois plus avec cela que si j'avois eu un habit de soie décolorée comme en ont la plupart des pauvres demoiselles qui veulent approcher de la mode, et qui n'ont pas de quoi pour en faire la dépense [5]. »

Cette simplicité ne lui coûtait point : enfant, jeune femme, elle n'avait jamais connu que la parcimonie obligatoire, dans la petite maison de la rue Saint-Louis comme aux champs chez Mme de Neuillan, et ce fut une partie de sa dignité de ne jamais

[1] Voyez l'inventaire de 1660 : t. LIV, p. 436.

[2] Aux Hospitalières.

[3] Recueil Geffroy, t. I, p. 23.

[4] De même, Mme d'Aiguillon, dans cette première période de son veuvage où elle voulait se faire carmélite, s'habillait comme une dévote de cinquante ans, sans un cheveu abattu, avec une robe d'étamine, etc. (*Historiettes de Tallemant*, t. II, p. 161.)

[5] Son confesseur, le rigide Gobelin, lui écrivait (recueil Geffroy, t. I, p. XIX) : « Vous n'avez que des étoffes communes; mais je ne sais ce qu'il y a! Je vois tomber avec vous, quand vous vous mettez à genoux, une quantité d'étoffe à mes pieds qui a si bonne grâce, que je trouve quelque chose de trop bien. »

oublier les enseignements du passé [1]. Sans la vanité, disait-elle, « il y a peu de gens qui n'eussent de quoi fournir à manger pour la nécessité, à s'habiller chaudement en hiver et légèrement en été, et à avoir assez de valets pour nous servir dans nos besoins. » Partout cette question de la toilette la laissait parfaitement indifférente, quoique s'y connaissant aussi bien que personne et pouvant donner des conseils d'élégance [2]. En 1680, devenant dame d'atour, elle écrira encore à une amie [3] : « Je vais changer mes habillements et les prendre pareils à ceux de Mme de Richelieu. J'ai une indifférence là-dessus qui m'ôte tout scrupule. J'ai été vêtue d'or quand j'ai passé mes journées avec le roi et sa maîtresse : je vais être à une princesse, je serai toujours en robe noire; si j'étois hors de la cour, je serois en tourière [4]; et tous ces changements ne me font nulle peine. » Et, quand une grande dame de ses amies ou quelque courtisan élégant voulait rehausser sa trop simple parure, elle « soutenoit avec une fermeté inviolable la générosité de ne recevoir aucun présent. »

Telle la vit plus tard Saint-Simon, alors même qu'elle était astreinte au « grand habit, » mais toujours attentive à céder le pas aux dames titrées ou simplement aux femmes de qualité distinguée, affable avec tous, parlant comme une personne qui ne prétend à rien, qui ne veut point paraître, et cependant en imposant beaucoup.

De même pour le logement ; mais nous avons quelque peine à la suivre dans ses résidences successives. Après qu'elle eut passé les premiers temps de veuvage à la Charité Notre-Dame, Tallemant des Réaux dit [5] que sa pension lui permit de s'établir dans une « petite maison. » Quel est ce logis, dont Mme de Caylus ne parle point? Un écrivain du siècle dernier que j'ai déjà cité [6]

[1] Elle les rappelait constamment à son frère, mais sans succès : voyez les lettres des 28 février et 2 avril 1678, 25 septembre 1679.

[2] Lettre de 1670, à Mme de Villette, dans la *Correspondance générale*, t. I, p. 150-151.

[3] Recueil Geffroy, t. I, p. 111.

[4] Voyez l'explication de ce terme dans le tome VIII de l'édition nouvelle des *Mémoires de Saint-Simon*, p. 363.

[5] Ci-dessus, p. 52.

[6] L'avocat Hennique de Cheuilly, cité t. LIV, p. 437. « Cette dame, dit Hennique, a occupé longtemps une maison que l'on voit rue des Rosiers, au Marais, où l'on se souvient toujours de la *Dame au grand tablier*. La veuve Scarron en portoit un effectivement fort grand, et elle étoit distinguée par là

le place dans la rue des Rosiers, parallèle à celle des Francs-Bourgeois et perpendiculaire à la place Royale ; il prétend que l'on y montrait encore, de son temps, la maison de Mme Scarron, et que le quartier se rappelait la « Dame au grand tablier. » Au contraire, Édouard Fournier [1] a cru être en mesure d'établir que c'était une maison de la rue Neuve-Saint-Louis indiquée dans une pièce du 23 juillet 1667 [2], mais comme relevant de la paroisse Saint-Paul : ce ne serait donc plus celle où Scarron mourut. Actuellement encore, une maison de la rue du Perche se réclame d'elle [3]; sur quelle donnée? On a dit aussi que la duchesse de Richelieu, l'une de ses deux meilleures amies [4], la logea dans son hôtel de la place Royale jusqu'à ce que l'abbé Gobelin, devenu son directeur, pût la faire entrer aux Filles-Bleues de la Couture Sainte-Catherine [5]. D'autre part, selon La Beaumelle, elle s'était retirée alors (vers 1668) dans une maison de la rue des Tournelles, et ne faisait que des visites aux Filles-Bleues, pour y voir son amie la maréchale de Rantzau [6] et la Mère Saint-Basile, son ancienne compagne des Hospita-

dans son quartier, comme elle l'étoit chez les personnes de considération par les charmes de son esprit et les grâces de sa personne. » Selon les *Anciennes maisons de Paris*, t. III, p. 335, il y avait, ou il y avait eu, dans cette même rue, un Scarron.

[1] *Variétés historiques*, t. VIII, p. 73, note.

[2] Cette pièce, achetée par M. Chambry à la vente des autographes du bibliophile Jacob, en 1840 (*Catalogue*, p. 44), a passé en dernier lieu dans le *Catalogue de la collection Bovet*, n° 2059, après qu'Éd. Fournier l'a eu citée dans ses *Variétés historiques*. Par-devant les notaires Vallon et Delvon, « dame Françoise d'Aubigny, veuve de Mre Paul Scarron, vivant conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, créancière de la succession dudit défunt son mari, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Louis, paroisse Saint-Paul, » donne à Me Jean Viette (*Vieux*, dans le catalogue), avocat en parlement, ses pouvoirs pour liquider cette succession. Nous verrons plus loin qui était ce dernier personnage; mais les noms des deux notaires ne se retrouvent pas dans nos répertoires.

[3] Lefeuve, *Anciennes maisons de Paris*, t. V, p. 151. Ne serait-ce pas une confusion avec Françoise Scarron, qui habitait de ce côté-là, rue de Limoges?

[4] Ci-après, p. 69-73. L'inexact Segrais parle aussi (ci-dessus, p. 449, note 3) de Mmes de Thiange et d'Aiguillon.

[5] Religieuses établies en 1626 dans la maison contiguë à l'hôtel Carnavalet, et soutenues par la duchesse de Verneuil, puis par Mme des Hameaux. On verra ci-après (p. 64, note 5) que la lettre de 1705 où Mme de Maintenon rappelle cetterupture avec l'hôtel de Richelieu ne parle que d'aller « s'établir à Saint-Germain. »

[6] La Beaumelle, *Mémoires*, t. I, p. 285-286; Duc de Noailles, *Madame de Maintenon*, t. I, p. 312. La maréchale s'était, en effet, retirée dans ce couvent après sa conversion, mais le quitta en 1666 pour aller fonder un pareil établissement à Hildesheim. Mme de Sévigné parle souvent de ses voisines.

lières. Effectivement, vingt ans plus tard, elle parle de ce souvenir de la rue des Tournelles dans une lettre à l'abbé Gobelin [1]. Enfin, une pièce du 21 juillet 1668 [2] la dit domiciliée dans la rue des Trois-Pavillons, où Ninon de Lanclos habitait vingt-cinq ans auparavant [3]. Tous ces logis ne l'éloignaient point de ses amis du Marais; mais Mme de Caylus et Languet de Gergy prétendent qu'avant de demander asile aux Hospitalières de la place Royale, elle avait demeuré chez celles du faubourg Saint-Marceau, dans la rue Mouffetard [4]. Ce qui est certain, c'est qu'à un moment donné, vers 1664, elle fit un séjour chez les Ursulines de la rue Saint-Jacques qui l'avaient reçue en 1652 [5]. Elle s'y serait même trouvée encore au temps de la mort d'Anne d'Autriche, si nous pouvions accepter certaine lettre du 20 février 1666 où elle refuse l' « homme riche et de condition, mais sans esprit et sans mœurs [6], » que la duchesse de Richelieu, la maréchale d'Albret et d'autres amies voulaient lui faire épouser comme dernière ressource; mais Lavallée a relégué ce texte parmi les faux de La Beaumelle [7]. Walckenaer, au contraire, à deux reprises [8], étayant son récit sur toutes les lettres apocryphes, avait raconté que Louis XIV refusa d'abord de continuer à Mme Scarron la pension rétablie par sa mère [9], soit que

[1] « Je ne suis point plus grande dame que j'étois à la rue des Tournelles, que vous me disiez si bien mes vérités. » (Recueil Geffroy, t. I, p. 176.)

[2] Ci-après, p. 94, acte de désistement des titres de chevalier et d'écuyer pris par Scarron.

[3] Jal, *Dictionnaire critique*, p. 771. C'est aujourd'hui la rue Elzévir, qui débouche dans la rue des Francs-Bourgeois, presque en face de l'ancien hôtel d'Albret.

[4] Celles-ci étaient tout nouvellement venues de Gentilly en 1655-56.

[5] T. LIV, p. 137. C'est alors, sans doute, que Bâville la ramena souvent, dans sa voiture, du Marais au faubourg (Lavallée, t. I, p. 97-98 et 103-104). D'après les notes des dames de Saint-Cyr, qui confirment le fait du séjour chez les Ursulines, elle y voyait la meilleure compagnie. Est-ce à cette retraite qu'il est fait allusion dans une lettre de 1705 où elle raconte que l'abbé Gobelin, « qui avait du bon sens, » fut ravi de voir qu'elle quittât l'hôtel de Richelieu pour aller s'établir à Saint-Germain? Est-ce le faubourg Saint-Germain? Lavallée ne croyait pas qu'elle eût jamais pris asile, à poste fixe, chez les Richelieu.

[6] Un marquis de C....x, hydropique (La Beaumelle, *Mémoires*, t. I, p. 207).

[7] Lavallée, t. I, p. 114 et suivantes. On peut encore moins admettre la lettre du 8 mars 1666 à Ninon de Lanclos, avec un panégyrique, tardif en vérité, de feu Scarron, et celle du 28 avril, à Mme de Chantelou.

[8] *Mémoires sur Mme de Sévigné*, t. III, p. 95-97, et t. V, p. 230-231.

[9] Une quittance de semestre, datée du 21 septembre 1764 (*sic*), est mentionnée dans un catalogue d'autographes.

Colbert le poussât à faire cette économie, soit qu'il gardât rancune de la *Mazarinade;* sur quoi, les amies de Françoise lui proposèrent de convoler avec un vieux courtisan, mais elle préféra tout plutôt qu'une seconde prostitution, et Mme de Montespan, alors au début de ses amours avec le roi et mise en mouvement par les d'Albret, sans d'ailleurs connaître encore Mme Scarron, — on verra plus loin pourquoi ceci est inadmissible, — « obtint facilement ce que les Richelieu, les Chalais, les d'Albret, les Villeroy et Mme d'Heudicourt avaient en vain sollicité, et malgré la vive opposition de Colbert. » Avant Walckenaer, Voltaire, abusé soit par le récit de La Beaumelle, soit par les *Lettres historiques et galantes de Mme Dunoyer* [1], avait composé sur le même thème toute une scène à effet, avec intervention décisive de Mme de Montespan, et finissant par la phrase galante de Louis XIV à la veuve de Scarron : « Madame, je vous ai fait attendre, etc., » puis cette référence en bonne forme : « Ce fait m'a été conté par le cardinal de Fleury, qui se plaisait à le rapporter souvent, parce qu'il disait que Louis XIV lui avait fait le même compliment en lui donnant l'évêché de Fréjus [2]. » Tout cet échafaudage s'écroule en face du brevet de pension conservé actuellement à Maintenon, et qui est daté du 23 février 1666 [3] : Anne d'Autriche étant morte le 20 janvier précédent, on voit qu'il n'y eut aucun retard dans la substitution d'une pension à l'autre, à peine le temps nécessaire pour que la secrétairerie de la Maison du roi fît son office.

Partant, point d'intervention des solliciteuses nommées ci-dessus. D'ailleurs, je ferai observer qu'en février 1666, Mme de Montespan n'était rien pour le roi [4]; que Mme d'Heudicourt se mariait précisément à cette époque, ou faisait son voyage de noces, et ne possédait encore aucun crédit [5]; que Mme de Chalais n'était plus en France, mais en Espagne [6]. Des noms allégués par Voltaire et par Walckenaer, je ne vois guère d'admissibles que

[1] Historiette de Mme Scarron, dans le tome I, lettre x.
[2] *Siècle de Louis XIV*, éd. Bourgeois, p. 514-515.
[3] Texte donné en premier lieu par le duc de Noailles, *op. cit.*, t. I, p. 307, note 1. Il y en a une copie dans le dossier de Clairambault, vol. 1165, fol. 162, que M. Jusserand a reproduite dans sa préface.
[4] Les amours ne commencèrent qu'au milieu de l'année suivante : ci-après, p. 78.
[5] Ci-après, p. 76.
[6] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. V, p. 101-103, et t. IX, p. 95.

ceux des dames d'Albret et de Richelieu, qui, en effet, étaient les amies intimes et serviables de Mme Scarron, et peut-être celui de Villeroy, ou plutôt du marquis d'Alincourt-Villeroy [1], plus tard maréchal à son tour, qui, connaissant à peine la jeune veuve, se serait cependant chaleureusement entremis en sa faveur [2].

Il est à remarquer que le nouveau brevet n'était pas seulement accordé en considération de la pension que la reine mère faisait jadis à Mme Scarron, ou des services de son défunt mari, mais aussi en reconnaissance de ceux que, plus anciennement, Agrippa d'Aubigné avait rendus au roi Henri IV. Le chiffre en était porté à 2,700 livres, et non 2,000, comme l'a imprimé Lavallée [3].

Celui-ci a fait remarquer que l'année 1666 avait été l'objet de soins tout particuliers de la part de La Beaumelle, et qu'il y plaçait : 1° l'entrée et le séjour passager de Mme Scarron à l'hôtel de Richelieu ; 2° la proposition de mariage dont il vient d'être parlé ; 3° le rétablissement de la pension ; 4° l'anecdote du souper avec Ninon ; 5° le projet de voyage en Portugal ; tout cela appuyé sur les apocryphes les plus manifestes : lettres à Mme de Chantelou, à la duchesse de Richelieu, à Ninon, etc. [4]. Seul, le projet

[1] Il n'était encore qu'un charmant danseur, mais très bien vu du roi, et revenait de Hongrie.

[2] La Beaumelle dit (t. I, p. 274-275) : « Le marquis d'Alincourt, qui connoissoit fort confusément Mme Scarron, mais qui devenoit le protecteur de tous les malheureux, parla d'une manière pressante.... La pension fut accordée et le voyage du Portugal rompu.... Mme Scarron alla remercier M. d'Alincourt, qui ne se doutoit pas alors qu'elle deviendroit l'appui des Villeroy, et Mme de Montespan, qui n'imaginoit pas que sa destinée fût enchaînée à cette pension.... » Tout cela semble suspect. Je n'ai pas su trouver la lettre de décembre 1716 qui, selon M. Geffroy (t. I, p. 15, note 2), fait honneur du succès au « maréchal de Villeroy, alors inconnu de la veuve de Scarron. » Même attribution dans Lavallée, t. I, p. 97.

[3] C'est du moins le chiffre donné dans le livre du duc de Noailles et dans le dossier de Clairambault ; mais, s'il est exact, on ne comprend pas comment, plus tard, le roi put être amené, en forme de gracieuseté, à substituer 2,000 écus à 2,000 livres : ci-après, p. 82.

[4] Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 111-124, avec les neuf lettres apocryphes à Mlle de Pons, Mlle d'Artigny, Ninon, la duchesse de Richelieu et Mme de Chantelou. Cette dame de Chantelou n'est pas un personnage inventé par La Beaumelle, comme l'a cru Lavallée. Françoise Mariette (1619-1690) était mariée en troisièmes noces, depuis 1656, avec le très intelligent amateur Paul Fréart, sieur de Chantelou, sur lequel M. Henri Chardon a écrit une excellente étude en 1867, et dont M. Ludovic Lalanne a publié, en 1885, le *Journal du voyage du cavalier Bernin*. Manceau d'origine et contemporain de Scarron, Chantelou avait été très certainement de ses amis. Il possédait une charge de maître d'hôtel du roi et fut secrétaire du prince de Condé. Une

de Portugal a un fond de vérité. Au dire de Mlle d'Aumale et de Mme de Caylus, lorsque la princesse cadette de Nemours [1] alla épouser le roi Alphonse VI, en juin 1666 [2], on l'engagea à emmener Mme Scarron; mais celle-ci refusa. Les négociations relatives à cette alliance ayant duré longtemps [3], il n'est pas impossible que des offres aient été faites à la jeune veuve, ou même des démarches commencées par elle, entre l'époque où la mort d'Anne d'Autriche menaçait de la laisser sans ressource et celle où sa pension fut rétablie.

II.

LES AMIS DE MADAME SCARRON

Nous venons de rencontrer quelques-unes des amitiés qui rendirent si douce pour Mme Scarron cette période de son existence [4]. C'était l'unique héritage que son mari lui eût laissé; mais il avait sa valeur. Quatre noms principaux se détachent plus particulièrement sur les autres : Albret, Richelieu, Montchevreuil, Heudicourt.

Tous les biographes ont parlé de l'hôtel d'Albret et de l'hôtel de Richelieu : l'un, situé à l'angle de la place Royale et de la rue des Francs-Bourgeois, détruit aujourd'hui ; l'autre, subsistant encore dans la même rue des Francs-Bourgeois, mais avec cette enseigne mensongère : ANCIEN HÔTEL DE JEANNE D'ALBRET [5].

Le maréchal d'Albret [6], homme d'esprit quoique souvent porté au galimatias le plus inintelligible [7], galant surtout et réputé

demoiselle de Chantelou, sans doute sa nièce, entra à Saint-Cyr, et donna beaucoup de tracas à Mme de Maintenon.

[1] Elle portait le nom de demoiselle d'Aumale.

[2] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. VI, p. 240-241. Comparez l'article donné par Charles Gérin à la *Revue*, en janvier 1880, et reproduit récemment dans son livre posthume : *Louis XIV et le Saint-Siège*, t. II, p. 251 et suiv.

[3] Elles étaient tout près d'aboutir dès 1665 : *Recueil des Instructions aux ambassadeurs en Portugal*, p. 97, 98, 102, etc.

[4] C'est elle-même qui aimait à se reporter par la pensée à ce temps-là.

[5] C'était l'hôtel des Guénegaud, parents de la femme du maréchal. L'héritière de celui-ci le vendit en 1678 au financier Brunet. Voir le livre de Jaillot, p. 76-77 du quartier SAINT-ANTOINE.

[6] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. III, p. 213 et suiv.

[7] Tallemant des Réaux, t. III, p. 52. Une fois que Mme Cornuel se brouilla avec le maréchal, elle allait partout disant : « Je suis fâchée qu'il m'ait

pour le nombre et l'éclat des ses succès amoureux, pour la part qu'il avait prise aux intrigues de la cour et du grand monde, pour son adresse, sa hardiesse et sa magnificence [1], avait tenu une des premières places dans cette société épicurienne dont Scarron était le boute-en-train attitré [2], et, par deux fois, il avait supplanté Villarceaux dans les bonnes grâces de Ninon. Comme Villarceaux aussi, il a adressé ses hommages à Mme Scarron, mais s'est vite aperçu que « mieux vaut être l'ami d'une femme forte que l'amant d'une femme faible. » Ce n'est plus maintenant

Ce Miossens aux maris si terrible,
Ce Miossens à l'amour si sensible,
Mais si léger en toutes ses amours,
Qu'il change encore et changera toujours.

Fidèle à la veuve de celui qui le peignait ainsi au temps de la rue Saint-Louis, l'âge et la piété n'ont fait que resserrer les liens entre lui et Mme Scarron. L'amitié subsistera même lorsqu'il aura été obligé d'aller exercer ses fonctions de commandant dans la province de Guyenne, et, mourant comme un saint, en 1676, il écrira encore à la toute nouvelle marquise de Maintenon une dernière lettre émouvante [3].

La maréchale, une sœur des deux Guénegaud, ne brille pas par le même esprit que son mari [4]; mais elle est de ces femmes de mérite avec lesquelles Mme Scarron aime mieux « s'ennuyer que se divertir avec d'autres. » Quand ses amis la perdront, en 1677, Mme Scarron écrira à l'abbé Gobelin : « J'ai bien du déplaisir de la mort de cette femme-là. Vous savez qu'elle

quittée; il y avoit trois mois que je l'étudiois, et je commençois à l'entendre. » (Ms. nouv. acq. fr. 4529, p. 34 et 47.)

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. XII, p. 93-94; notice inédite dans l'édition nouvelle, t. III, p. 482-484. Le 5 janvier 1661, il a reçu au bal, dans cet hôtel, le jeune roi, « très lestement vêtu à la romaine, avec la reine et une galante troupe de seigneurs » (*Gazette*, p. 36).

[2] Voyez t. LIV, p. 399, 401, 423, 428 et 441. Scarron lui adressa une de ses épîtres chagrines, en vers de dix syllabes.

[3] Lettre de Mme de Maintenon à son frère, 7 septembre 1676, et lettre du 3 octobre, publiée dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. VI, p. 152.

[4] Elle passait même pour avoir le goût de boire (Chansonnier de Gaignières-Clairambault, ms. fr. 12619, p. 169; *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 15); mais Mme de Caylus explique que c'était une insinuation plaisante de certains de ses amis. En revanche, elle prétend que, lorsque la maréchale allait au théâtre, il fallait que Mme Scarron lui expliquât la pièce, et qu'elle eût été incapable, par elle-même, de deviner les galanteries de son mari ou les visées du roi sur leur pupille Mlle de Pons.

avoit pour moi ce qu'elle étoit capable d'avoir de meilleur [1]. » Malgré les galanteries passées du maréchal, l'entente est parfaite dans le ménage [2].

Non seulement l'hôtel d'Albret s'ouvre tous les jours et à toute heure pour Mme Scarron, mais souvent on l'y retient à souper, même à coucher. Jamais cependant la maréchale n'obtiendra qu'elle s'y installe : Françoise d'Aubigné se plaît bien à rendre de menus services en amie, mais ne veut pas s'enchaîner [3]. Ses lettres au maréchal « sont sur le ton d'une obligée respectueuse envers un bienfaiteur presque sexagénaire, et n'autorisent pas les médisances qui n'ont pas épargné non plus cette amitié [4]. »

De même à l'hôtel de Richelieu. Entre ces deux maisons et ces deux ménages, on dirait que l'union, aussi étroite et solide que possible, repose sur une double et bien curieuse opposition de caractères. Beaucoup plus jeune que d'Albret, le duc de Richelieu a un très bon cœur, une « singulière santé de corps et d'esprit [5] » qui le mènera jusqu'à quatre-vingt-six ans, et qu'il transmettra intacte au fameux maréchal son fils (peut-être faut-il l'attribuer en partie à la médication exceptionnelle qu'il pratiqua toute sa vie [6]) ; mais il ne brille ni par l'esprit ni par le jugement, n'agit que par boutades, et sa passion pour le jeu le mènera tout droit à la ruine [7]. Déjà, en 1661, il est obligé de vendre sa seule charge, le généralat des galères, son seul gouvernement, celui du Havre. Son mariage a même été le témoi-

[1] Recueil Geffroy, t. I, p. 89.

[2] Au bout de vingt-cinq ans de mariage, pendant lesquels ils avaient « conjointement travaillé à l'établissement de leur maison et augmenté leurs biens par les libéralités du roi et par leur bonne conduite et le bon ménage de la maréchale, » n'ayant plus d'ailleurs qu'une fille, dont la dot était payée, ils se firent une donation mutuelle de tous leurs biens (Arch. nat., Y 216, fol. 102 v°, acte du 23 avril 1669).

[3] *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 15.

[4] M. Geffroy, t. I, p. 24. Ces lettres n'ont été retrouvées qu'en 1881.

[5] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. X, p 602.

[6] Dans une lettre à Mme des Ursins (recueil Geffroy, t. II, p. 338), Mme de Maintenon rappelle qu'à l'âge de quarante-cinq ans, le duc s'est guéri de je ne sais quelle maladie en « tétant deux grandes femmes bien faites. » On dit que le surintendant d'Hémery et le duc d'Albe, celui-ci dans les derniers temps de sa vie, avaient été mis au même régime. Mais, de plus, M. de Richelieu, comme la comtesse de Maure, avait toujours quelque purgation ou lavement dans le corps, sans souci des suites (*Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. II, p. 79).

[7] Dans une célèbre lettre au duc de Chevreuse, du 3 décembre 1708, Fénelon dit de Vendôme qu'il « fait la guerre comme M. le duc de Richelieu joue, c'est-à-dire hasarde tout sans mesure dès qu'il est piqué. »

gnage le plus marquant de cette faiblesse d'esprit. Cela remonte à 1649. Anne Poussart de Fors, fille du baron du Vigean et sœur ainée de la bien-aimée du grand Condé, était veuve depuis cinq ans, avec un fils unique, de M. de Pons, frère ainé du maréchal d'Albret [1]. Tout s'opposait à ce qu'elle convolât en secondes noces avec l'héritier du grand cardinal, plus jeune qu'elle de neuf ans [2], et appelé à de hautes destinées selon toutes les apparences [3] : en dépit de la résistance de la duchesse d'Aiguillon, tante et tutrice du jeune homme, en dépit des défenses expresses de la reine régente et des manœuvres de Mazarin, Anne Poussart a enlevé l'affaire de haute lutte et conquis le tabouret [4]. « Sans biens, dit Mme de Caylus, sans beauté, sans jeunesse, et même sans beaucoup d'esprit, » elle a épousé « un homme parfaitement bien fait, et qui auroit pu être son fils. » Sa hardiesse, sa constance, son habileté à flatter — et aussi l'appui de Mme Scarron — lui feront obtenir de même la charge si enviée de dame d'honneur sans l'agrément de la reine, et elle forcera l'estime du roi malgré une certaine insouciance des préjugés qui ne plaisait généralement pas [5]. A défaut de beauté (on l'appelait même *la laide Hélène*), elle ne manque pas d'agrément : taille fort jolie, belle gorge ; mais son charme est surtout fait d'amabilité, de douceur, d'obligeance. « Sa réputation, dit Mme de Motteville, étoit sans tache. Elle étoit des plus habiles en matière d'une galanterie plus affectée que véritable [6]. » Mlle de Montpensier lui est beaucoup moins favorable dans ses *Mémoires*, mais ne cache pas les motifs de sa rancune [7]. « Véritable dame

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. XII, p. 93-94.

[2] Elle était née le 6 août 1620, et lui le 3 octobre 1629.

[3] Voyez Ernest Bertin, *les Mariages dans l'ancienne société*, p. 151-157.

[4] Mme de Longueville et Condé le lui avaient déjà obtenu comme veuve d'un prince vrai ou prétendu de la maison d'Albret ; mais la coalition des nobles avait fait supprimer aussitôt les concessions de ce genre. — Saint-Simon a raconté ce mariage de 1649 dans sa notice sur le duché de Richelieu, qui vient de paraître dans le tome VIII de ses *Écrits inédits*, p. 394-396, à comparer avec l'Addition n° 180, dans le tome III de l'édition nouvelle des *Mémoires*, p 368. Il ne connut guère cette duchesse, puisqu'elle mourut quand il n'avait pas dix ans, et il ne vit jamais les d'Albret, dont ses *Mémoires* parlent si souvent.

[5] Je crois même qu'elle avait été primitivement huguenote.

[6] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 56, 110, 111 et 113.

[7] *Mémoires*, t. IV, p. 416 : « Mme de Richelieu avoit un air bourgeois, tracassière, qui ne savoit pas vivre. Depuis sa mort, la reine a dit qu'elle n'étoit pas bonne, qu'elle rendoit de mauvais offices à tout le monde. Pour moi, je vivois honnêtement avec elle, et sans aucun commerce particulier.... Depuis qu'elle avoit promis et refusé sa maison à M. de Lauzun, j'avois su à quoi m'en tenir. »

d'honneur au pied de la lettre, » dira Mme de Sévigné en 1684 [1].

En revanche, ce qui caractérise le duc de Richelieu, c'est une légèreté, une inconstance de cœur vraiment plaisante. De même qu'il se remariera dès le lendemain de la mort de cette femme charmante [2], pour avoir un héritier, de même, après la mort de la seconde duchesse, il convolera encore avec Mme de Noailles pour rétablir ses finances [3]. Il en agit de même pour ses amis. Chacun se rappelle l'anecdote rapportée par Mme de Caylus [4] : ces portraits de favoris d'un jour exposés d'abord au chevet du lit, place d'honneur, puis déménageant peu à peu de coin en coin, passant à l'antichambre, et finissant par être relégués au grenier, à mesure que le maitre du logis se lassait des attentions ou des flatteries de l'original [5]. Mme Scarron fit exception : liés par l'hôtel d'Albret, ils restèrent, pendant plus d'un demi-siècle, unis de l'intimité la plus étroite, au point que M. de Richelieu, seul entre les courtisans, avait le privilège d'entrer à toute heure du jour chez son amie devenue toute-puissante [6]. Cette liaison a paru suspecte à certains biographes, comme toutes les autres d'ailleurs, et ils ont cru trouver des arguments à l'appui de leurs accusations dans la correspondance de Mme de Maintenon avec le duc. Je viens de relire les fragments qui ont passé par les mains de La Beaumelle ou par celles de Soulavie : j'y cherche en vain de quoi justifier le moindre soupçon, encore que les deux faussaires aient eu toute licence d'altérer les textes [7]. En 1714, le duc sup-

[1] Voyez quelques pages de Victor Cousin, dans la *Jeunesse de Mme de Longueville*, 4e édition. p. 453-458.

[2] En 1684. Voir le compliment de condoléance que l'Académie française lui fit faire alors par Charpentier.

[3] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. X, p. 112-114.

[4] *Souvenirs*, p. 83.

[5] En dehors des portraits, Mme Scarron retrouva là le *Ravissement de saint Paul* offert jadis par Poussin à son mari (ci-dessus, t. LIV, p. 433).

[6] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle. t. II, p. 89 ; éd. 1873. t. XII, p. 117.

[7] Soulavie a inséré un certain nombre de lettres dans le premier volume de ses *Mémoires du maréchal de Richelieu* et dans son édition tronquée des *Mémoires de Saint-Simon* (1791). Lui et l'auteur de la *Vie privée du maréchal de Richelieu* n'ont pas manqué de tromper la confiance de ce maréchal en dilapidant une collection qui était encore considérable avant leurs larcins, et qui n'a fait que diminuer depuis. En 1820, le duc de Richelieu, premier ministre du roi Louis XVIII, possédait vingt lettres de Mme de Maintenon ; il y a quelque vingt-cinq ans, je n'en ai plus retrouvé que quatre, dont deux publiées par Soulavie. Les lettres du duc à Mme de Maintenon données par La Beaumelle dans son tome VIII sont aujourd'hui aux archives de Mouchy. Lavallée n'a pas connu les textes imprimés par Soulavie.

plie Mme de Maintenon de l'aider à faire le mariage de sa fille avec M. du Chastelet [1] :

Souvenez-vous, je vous supplie, de tout le respect, et, si je l'ose dire, de toute l'amitié que je vous ai vouée depuis que je vous connois. N'en oubliez point la date. Vous savez que votre élévation n'a pu ajouter ni à ma vénération ni à mon attachement. Pardon, Madame ! ces expressions trop familières m'échappent malgré moi ; mais, en vous rappelant une époque assez ancienne, je ne crois pas vous en rappeler une désagréable. Je ne puis oublier ce que j'ai toujours admiré en vous : j'ai admiré que vous ayez toujours été plus touchée des sentiments que du respect que vous avez inspiré à ceux qui ont eu le bonheur d'être dans votre commerce.... Vous avez commencé votre vie dans la société d'un homme dont l'admiration n'a jamais été altérée : faites que je finisse la mienne avec ce gage de votre amitié constante. Il est vrai que mon respect pour vous étoit imité par tous ceux qui étoient admis dans cette société dont vous faisiez les délices ; mais il a été gravé dans mon cœur en caractères plus distingués que dans tout autre, et, sans prévoir la grandeur que la Providence vous destinoit, je vous considérois comme si je l'avois prévue....

Cette lettre a été arrangée, selon toute apparence, par La Beaumelle ; mais nous lisons d'autre part, dans la troisième des lettres de Mme de Maintenon données par Soulavie [2] :

Il n'y a rien qui peut me consoler de quelque diminution dans votre amitié. Vous savez celle que j'ai toujours eue pour vous, qui a été directe et indépendante de toute autre.... Vous savez si je comprends que l'on soit charmé de Richelieu. J'y ai passé trois mois que je n'oublierai jamais, et, si je me faisois à plaisir un projet, il approcheroit fort de ce que nous y faisions.... Permettez-moi.... d'assurer Madame la duchesse de mon respect très humble et de vous embrasser avec notre ancienne et innocente liberté.

A cette pièce, qui a fait ricaner l'éditeur de 1791 [3], ajoutons encore une autre lettre, dont le fac-similé parut en 1843, dans l'*Isographie des hommes célèbres* :

Le roi a été charmé de votre lettre. Il est vrai que le style en est éloquent et vif : c'est que le cœur s'en est mêlé aussi bien que l'esprit.

[1] La Beaumelle, *Lettres*, t. VIII, p. 25-29.
[2] Au tome X de ses prétendues *Œuvres complètes de Saint-Simon*, p. 221.
[3] « Pas tant *innocente*, dit-il ; les *Mémoires secrets* qu'on doit publier au plus tôt ne le disent pas. Mme Scarron n'avoit pas toujours eu les principes de Mme de Maintenon. Le nom, les principes et les temps étoient changés. »

Je n'ai plus ni l'une ni l'autre ; je suis dans une extrême langueur, et je crois que je m'en vais mourir; je sens un épuisement que je n'avois jamais senti. On dit que vous revenez bientôt ; je serai très aise de vous voir, Monsieur le duc. C'est vous le dire familièrement ; mais vous le voulez bien. Ainsi, que cette lettre soit pour Mme la duchesse de Richelieu[1] comme pour vous, et croyez-moi tous deux très fort à vous.

« M. et Mme de Richelieu, dit Mme de Caylus[2], avoient du goût pour les gens d'esprit, et ils rassembloient chez eux, comme le maréchal d'Albret, ce qu'il y avoit de meilleur à Paris en hommes et en femmes. » Les deux maisons, qui n'en faisaient qu'une à proprement parler, étaient comme la continuation de l'hôtel de Rambouillet, quoique avec des correctifs[3], et la cour se moquait quelque peu des gens oisifs qui, chaque jour, se transportaient de l'une à l'autre pour « développer un sentiment et juger un ouvrage d'esprit[4]. » Mais ne pensons pas que tous les habitués se crussent astreints au sérieux, au précieux, au guindé. Cinquante ans plus tard, Mme de Maintenon écrivait encore à Mme des Ursins, qu'elle avait connue sous le nom de Chalais chez leur ami commun le maréchal, et qui regrettait parfois, comme elle, la libre gaieté de ce temps-là : « Vous souvient-il que, dans votre grande jeunesse[5], vous me portiez envie quand des gens sérieux me menoient dans un coin pour me parler de leurs affaires? J'en étois très affligée, et j'aurois mieux aimé rire avec Mlle de Pons et Mlle Martel, que j'entendois se divertir à merveille. » Et encore, l'année suivante, en 1714 : « J'étois certes bien affligée à l'hôtel d'Albret, quand un cour-

[1] La troisième duchesse, qu'il avait épousée en 1702.

[2] *Souvenirs*, p. 83.

[3] Voir le tableau de cette société donné par Auger, t. I, p. LIX-LXVI, de l'édition de 1806, et le livre du feu duc de Noailles, t. I, p. 250-258.

[4] « Mme de Richelieu, quoique remariée, avoit toujours continué de vivre intimement avec le maréchal d'Albret, frère cadet de son premier mari, d'autant plus que, depuis qu'elle s'étoit remariée, elle avoit marié son fils unique, propre neveu du maréchal, à sa fille unique, en 1662, et que ce mariage, qui subista jusqu'en 1678, les unissoit encore davantage : en sorte que le maréchal étoit sans cesse à l'hôtel de Richelieu, et M. et Mme de Richelieu ne bougeoient de l'hôtel d'Albret, toutes deux très voisines (*sic*), à la place Royale et dans la rue des Francs-Bourgeois. » (Saint-Simon, notice de RICHELIEU, t. VIII des *Écrits inédits*, p. 397.) Je compte à peu près trois cents pas d'un hôtel à l'autre.

[5] Avant 1662, date du duel qui força M. et Mme de Chalais de s'expatrier, et du mariage, dont il vient d'être parlé, de la fille unique du maréchal avec le fils du premier mariage de Mme de Richelieu.

tisan venoit m'entretenir tête à tête, et que je vous entendois rire avec M[lles] d'Albret, de Pons et de Martel [1]. » Cela nous reporte à la conclusion du délicieux portrait de LYRIANE, par M[lle] de Scudéry [2] :

La mélancolie douce paroissoit quelquefois dans ses yeux avec tous les charmes qui la suivent. L'enjouement s'y faisoit voir à son tour, avec tous les attraits que la joie peut inspirer. Son esprit étoit fait exprès pour sa beauté : grand, doux, agréable, bien tourné. Elle parloit juste et naturellement, de bonne grâce et sans affectation. Elle savoit le monde et mille choses dont elle ne se soucioit pas de faire vanité. Elle ne faisoit point point la belle, quoiqu'elle eût mille appâts inévitables : de sorte que, joignant les charmes de sa vertu à ceux de sa beauté et de son esprit, on pouvoit dire qu'elle méritoit toute l'admiration qu'on eut pour elle lorsqu'elle entra dans le temple de la Fortune.

Le dernier trait n'est-il pas de la divination, de la prescience? On le daterait, non pas de 1656 et de la rue Neuve-Saint-Louis, mais de 1675 et de Saint-Germain ou de Versailles. M. Morillot [3] en a rapproché l'anecdote que rapportent Segrais et d'autres aussi, du maçon ou entrepreneur d'architecture qui, dans le même temps, prédit à M[me] Scarron qu'elle serait reine un jour.

Cette cordiale et simple familiarité dans une société où Françoise d'Aubigné ne comptait que des amis, Saint-Simon a voulu nous la présenter sous un tout autre aspect : « M[me] Scarron n'y étoit rien moins que sur le pied de compagnie. Elle y étoit à tout faire, tantôt à demander du bois, tantôt si on serviroit bientôt, une autre fois si le carrosse de celui-ci ou de celle-là étoient revenus; et ainsi de mille petites commissions dont l'usage des sonnettes, introduit longtemps depuis, a ôté l'importunité [4]. »

[1] *Lettres de M[me] de Maintenon et de M[me] des Ursins*, éd. 1826, t. II, p. 380, 29 avril 1713, et t. III, p. 57, 2 mai 1714. M[lle] de Pons, qui devint M[me] d'Heudicourt, et Judith Martel étaient deux cousines élevées dans la maison avec la fille de M. et M[me] d'Albret : *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. X, p. 545-546 et 558-559.— En 1706, M[me] de Maintenon écrit au cardinal de Noailles, sur l'abbé Testu, un des plus gais membres de ce petit cercle : « Quoique d'âge, l'un et l'autre, à parler sérieusement, nous avons bien de la peine à prendre un autre ton que celui de l'hôtel de Richelieu et d'Albret. »

[2] Dans la *Clélie :* ci-dessus, p. 55.

[3] *Paul Scarron*, p. 115.

[4] Éd. 1873, t. XII, p. 92.

Cette « belle gueuse de petit aloi » était donc, non seulement « plus que courtisée pour ses appas et son esprit, » mais utilisée « à toutes les petites commissions [1]. » S'en est-elle jamais défendue? Nullement. Sur le tard, on l'entendait raconter avec complaisance qu'à Montchevreuil, chez ses amis Mornay, elle s'estimait heureuse et fière de suppléer dans les besognes quotidiennes une maîtresse de maison souvent malade, de diriger le ménage, d'éduquer et d'instruire les enfants, ou de broder sa part d'un meuble de tapisserie [2].

Et cependant Mme de Montchevreuil, encore moins douée que la maréchale d'Albret du côté de l'esprit, « grande créature maigre, jaune, qui rioit niais et montroit de longues vilaines dents, dévote à outrance, d'un maintien composé, et à qui il ne manquoit que la baguette pour être une parfaite fée [3], » n'est pas présentée comme un type séduisant par Mme de Caylus [4]. Mais Mme Scarron s'en expliquait tout naturellement. Ce n'est ni pour l'amusement ni pour l'intérêt qu'elle se laissait si fréquemment emmener à la campagne dans le Vexin : « Je quittois une maison de Paris où j'étois fort aimée [5], où il me semble que j'aurois eu plus de plaisir; mais il n'en est point de plus grand que celui d'obliger.... Voilà comme on fait quand on veut être aimée : on s'avise de tout ce qui peut être utile ou agréable à ceux avec qui on est,

[1] Rédaction antérieure, dans la notice du duché de RICHELIEU : t. VIII des *Écrits inédits*, p. 398.

[2] Recueil Geffroy, t. I, p. 21-22.

[3] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. I, p. 109-110. Mme de Maintenon a caractérisé, en quelques lignes (Geffroy, t. II. p. 392), « l'âpreté de la piété » de cette amie.

[4] Celle-ci paraît avoir été mise en disgrâce pour ses méchants propos sur Mme de Montchevreuil, « femme de mérite, disait-elle, si l'on borne l'idée du mérite à n'avoir point de galanteries, d'ailleurs femme froide et sèche dans le commerce, d'une figure triste, d'un esprit au-dessous du médiocre, et d'un zèle capable de dégoûter les plus dévots de la piété, mais attachée à Mme de Maintenon, à qui il convenoit de produire à la cour une ancienne amie d'une réputation sans reproche, avec laquelle elle avoit vécu dans tous les temps, sûre et secrète jusqu'au mystère. » (*Souvenirs*, p. 91-92.) Mme de Caylus ajoute qu'elle ignore « l'occasion et les commencements de cette connoissance. » On a vu plus haut, p. 53, qu'elle avait été la conséquence de la liaison de Scarron, par Ninon de Lanclos, avec Villarceaux, cousin et voisin des Montchevreuil. Au dire de Mme de Caylus (p. 133), Mme de Montchevreuil, si discrète sur le passé, « fut la confidente des choses particulières qui se passèrent à la mort de la reine, et elle seule en eut le secret, » c'est-à-dire fut initiée au mariage secret du roi, où son mari aurait été un des témoins.

[5] Albret ou Richelieu?

ou leur épargner de la peine. Il suffit, pour cela, d'avoir un bon cœur et un bon esprit [1]. » Cette habitude du ménage, des enfants, des travaux d'aiguille, des tâches pénibles, de l'occupation constante, elle la transportait partout, à Villarceaux, à Richelieu, comme à Montchevreuil, à Heudicourt comme à Villarceaux.

Le nom de la marquise d'Heudicourt complète l'entourage immédiat de Mme Scarron; mais, en vérité, est-il bien nécessaire d'esquisser à nouveau un portrait de ce « mauvais ange, » quand Saint-Simon et Mme de Sévigné se sont acquittés de cette tâche [2]? Tour à tour belle comme le jour, puis vieille et hideuse, spirituelle, amusante et divertissante sans le vouloir être, gratuitement méchante, servant ou trahissant successivement ses meilleures amies, — Mme de Montespan comme Mme Scarron, — obligeante entremetteuse après avoir failli supplanter La Vallière dans le cœur de son royal amant, « ne sachant que nuire et jamais servir, » ce sera plus tard une des puissances occultes et secondaires abritées à l'ombre de Mme de Maintenon, pour le plus grand mal de celle-ci; jamais elle n'obtiendra l'estime de personne [3]. Françoise d'Aubigné s'était attachée à cette Bonne de Pons comme à tout l'entourage du maréchal d'Albret, et en 1666, elle eut la joie de contribuer à son mariage avec un petit-neveu du ministre Sublet de Noyers; elle fit même plus, s'occupa de tous les détails de la noce, accompagna la nouvelle mariée à son château d'Heudicourt [4], fit là « les mêmes choses que chez Mme de Montchevreuil...., tout cela, selon sa coutume, pour faire plaisir à une amie, et point par intérêt; » et, lorsque les enfants vinrent, elle leur rendit les mêmes soins qu'à ceux auxquels elle s'était déjà donnée corps et âme [5]. Ce dévoue-

[1] Fragments cités par M. Geffroy, t. I, p. 21-22 et 32.

[2] Voir surtout les *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. III, p. 215-221, et t. VIII, p. 668, et éd. 1873, t. VI, p. 245-246, XII, p. 89, et XVI, p. 162; les *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 129-133.

[3] Mme Scarron elle-même fut obligée de l'abandonner en 1671, sous peine de « nuire beaucoup à sa réputation et à sa fortune » (Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 153-154), et avouait qu'elle ne voudrait pas avoir jamais rien dit de ce qu'on entendait sortir de sa bouche (Geffroy, t. II, p. 79, note). Quand cette amie mourut, elle ne la regretta que comme un dernier souvenir du temps passé

[4] A deux lieues nord-ouest de Gisors. Saint-Simon ne connut le mari que « vieux débauché, gros et vilain joueur, dont personne ne faisoit le moindre cas. »

[5] Lettre à son frère, dans la *Correspondance générale*, t. I, p. 108-109; fragment d'entretien reproduit par M. Geffroy, t. I, p. 32-33.

ment désintéressé porta ses fruits; ce fut, pour la veuve de Scarron, l'avant-dernière étape [1].

III.

LA DERNIÈRE ÉTAPE

Recherchée par la fine fleur du Marais, invitée même à la cour dans les occasions où Paris était mis en réquisition pour les fêtes de Saint-Germain ou de Versailles [2], Mme Scarron avait déjà son crédit, ses protégés, sa clientèle [3], lorsqu'elle accepta une mission étrange, dont l'humilité eût pu tourner à sa confusion, mais qui cependant la conduisit directement jusqu'au roi, jusqu'à la toute-puissance; et ce fut Mme de Montespan qui fit le rôle d'intermédiaire.

Certains biographes ont cherché bien loin l'origine des relations qui s'établirent entre ces deux dames [4] : rien de plus simple cependant. M. de Montespan était cousin germain, par sa mère, du maréchal d'Albret et du premier mari de la duchesse de Richelieu; la belle Athénaïs, mariée au commencement de 1663, appartenait donc à cette société où nous venons de voir la veuve de Scarron si bien appréciée, si familièrement accueillie, et, de plus, son frère Vivonne avait été assez étroitement, si ce n'est anciennement, lié avec le cul-de-jatte, au point d'avoir ses grandes entrées à la rue Saint-Louis [5].

[1] Il y aurait encore bien des noms à citer, comme la première marquise de Montataire, mère de Lassay, qui avait été tendrement liée avec Françoise d'Aubigné dès l'enfance, de même que son mari avec Scarron, la duchesse de Lesdiguières (ci-dessus, p. 57), le maréchal de Noailles, un ami de quarante ans, etc.

[2] Dans une longue relation de la fête donnée à Versailles le 18 (le 19, selon la *Gazette*, p. 695-696) juillet 1668, on voit Mme Scarron s'asseoir, entre Mlle de Scudéry et Mme de Marsé (*sic*), à la table présidée par la duchesse de Montausier : Papiers Conrart, ms. Arsenal 5418, p. 1117.

[3] Pour ses amis, elle peut, sinon agir directement sur Louvois le ministre, du moins mettre en réquisition son bras droit Saint-Pouenge; mais elle se défend de disposer de rien ni de personne (Lavallée, t. I, p. 131-133, 141, 142, etc.).

[4] La Beaumelle a inventé une lettre à Mme de Chantelou, du 18 juillet 1666; Aquetil a imaginé une scène de roman (*Louis XIV et sa cour*, t. I, p. 286), dont le canevas se retrouve dans les légendes qui avaient cours encore à Versailles au temps de la régence (*Journal du commissaire Narbonne*, p. 51-52); Auger a été égaré par La Beaumelle, etc.

[5] Voir t. LIV, p. 420.

Jusqu'aux approches de 1668 environ [1], « les sentiments de Mme de Montespan avaient été honnêtes, sa conduite réglée, sa réputation bien établie [2]. » Quand on soupçonna l'intrigue dont les résultats allaient devenir irréparables, lorsque le royal et double adultère fut une chose notoire, M. de Montespan s'écarta ou fut éloigné par précaution ; mais « M. d'Albret n'eut garde de se brouiller avec Mme de Montespan pour son cousin : en bon courtisan, il devint son meilleur ami et son conseil. C'est ce qui fit la fortune de Mme Scarron [3]. » Les respects de celle-ci, son désir de plaire, son esprit, ses agréments, sa serviabilité, avaient gagné depuis longtemps le cœur de la nouvelle favorite; de plus, tous l'avaient vue attentive, dévouée, infatigable, vraiment maternelle pour les enfants de ses amies [4]. Au temps où Mme de Montespan fut sur le point d'accoucher, sa confidente Heudicourt et elle-même imaginèrent d'associer au secret cette jeune femme timorée entre toutes, mais sûre, et de lui donner même la charge la plus lourde, celle du bâtard qui allait naitre.

Étrange combinaison [5]! Ici encore, La Beaumelle a fait une mise en scène, et représenté Mme Scarron assiégée d'instances par Mme d'Heudicourt et par Vivonne, par les Richelieu et par Louvois, mais n'acceptant que sur un ordre direct du roi [6]. Voltaire, de son côté, a achevé de brouiller les faits et les temps [7], et finalement a reporté à l'année 1672, comme La Beaumelle à 1670, ce qui est de 1669, reconnaissant d'ailleurs dans les lettres produites par le faussaire un caractère de naturel et de vérité impossible à obtenir par contrefaçon. « Il n'est pas fort important, nous dit-il, de savoir en quelle année cette dame fut chargée du soin des enfants naturels de Louis XIV; mais l'attention à ces petites vérités fait voir avec quel scrupule on a écrit les faits principaux de cette histoire. » Voltaire oublie ou ignore que Mme de Mon-

[1] C'est en juillet 1667 que Pierre Clément place l'adultère.

[2] *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 36. Comparez les *Mémoires de Mademoiselle*, t. IV, p. 393-394, ceux de *Languet de Gergy*, p. 126, etc.

[3] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. III, p. 219, 367, 368 et 484; éd. 1873, t. XII, p. 94-95. Comparez les *Mémoires de Sourches*, t. I, p. 20, note 1.

[4] Entretien XI. Mme de Maintenon y raconte tous les faits qui vont suivre.

[5] M. Geffroy a examiné si la morale d'alors pouvait admettre ce rôle.

[6] *Mémoires sur Mme de Maintenon*, livre IV.

[7] *Siècle de Louis XIV*, p 515 et 516. Trompé par la fameuse phrase que prête La Beaumelle à Mme Scarron : « Si les enfants sont au roi, etc., » il a conclu que cela devait être mis au temps où Mme de Montespan avait deux enfants, c'est-à-dire en 1672.

tespan eut une première fille en mars 1669 [1]; c'est cette enfant que Mme Scarron consentit à élever dans le plus profond secret, à l'abri de toutes les indiscrétions, de même que Mme Colbert, la femme du grand ministre, avait recueilli le premier fils de Mlle de la Vallière [2]. La fille de Mme de Montespan mourut à trois ans, en 1672; mais il était venu deux autres enfants dans l'intervalle, le duc du Maine (31 mars 1670) et le comte de Vexin (20 juin 1672), que suivirent de près Mlles de Nantes et de Tours. Toute cette lignée eut pour « mie » la veuve du cul-de-jatte [3]. Walckenaer a supposé que Mme Scarron acceptait une pareille charge dans l'espoir de faire revenir le roi et sa maîtresse à la vertu, et de payer ainsi leurs bienfaits par un bienfait encore plus grand, en agissant pour la Providence [4]. Sans voir si loin ni si haut, je crois que Françoise d'Aubigné saisit avec empressement une occasion nouvelle de satisfaire ses goûts innés de mère et d'éducatrice en se rendant utile [5], de combler ainsi, pour elle-même, pour son cœur, le « vide affreux » que lui laissaient et les plaisirs et les grandeurs [6], peut-être aussi de dissimuler la situation doublement coupable d'une amie.

Pénible tâche, surtout si l'on voulait arriver au secret absolu. Mme de Maintenon raconta plus tard ses courses nocturnes, ses déguisements pour aller d'un enfant à un autre, de nourrice en nourrice : « Je rentrois chez moi le matin, par une petite porte de derrière, et après m'être habillée, je montois en carrosse pour m'en aller à l'hôtel d'Albret ou de Richelieu, afin que ma société ordinaire ne s'aperçût de rien [7]. » Mais cette vie ne pouvait durer longtemps : au bout d'une année environ, Mme Scarron disparut, devint absolument invisible [8]. Je suppose qu'elle aurait

[1] P. Clément, *Madame de Montespan*, p. 16. Cette fille n'est généralement pas portée dans les généalogies de la maison de France.

[2] Le 19 décembre 1663. Voyez P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. VI, p. 462-464, et *Histoire de Colbert*, t. II, p. 417-418.

[3] Voyez les *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 37 et suiv.

[4] *Mémoires sur Mme de Sévigné*, t. V, p. 235.

[5] N'oublions pas qu'elle a tout près de trente-cinq ans.

[6] Elle écrivait plus tard à Mme de la Maisonfort cette lettre, que Voltaire a citée : « Je meurs de tristesse dans une fortune qu'on auroit eu peine à imaginer. J'ai été jeune et jolie, j'ai goûté les plaisirs, j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit, je suis venue à la faveur, et je vous proteste que tous les états laissent un vide affreux.... »

[7] Recueil Geffroy, t. I, p. 33.

[8] Le 24 septembre 1670, Gourville écrit à Condé : « Mme Scarron est invisible

eu peine à s'y résigner si les d'Albret n'étaient partis alors pour leur commandement de Guyenne, ne devant plus revoir la place Royale ni Paris. Dans la correspondance dont quelques fragments sont parvenus jusqu'à nous [1], et qui ne remédia que bien imparfaitement à la douleur de cette séparation, on chercherait en vain un mot sur le secret; M. d'Albret ne le connut que plus tard, lorsqu'il revit son amie à Bordeaux en 1675 [2]. A la longue cependant, car cette situation dura jusqu'au jour où les bâtards, audacieusement légitimés, purent voir le grand jour de la cour, à la longue, dis-je, quelques détails transpirèrent, mais d'abord avec un voile épais de mystère sur la résidence où Mme Scarron recélait les fruits de l'amour royal. C'était, non pas dans le Marais, comme Saint-Simon l'a dit par mégarde [3], mais au bout du faubourg Saint-Germain et de la rue de Vaugirard, par delà la barrière [4].

Peu à peu le crédit vint; on en peut noter les progrès dans les mêmes lettres au maréchal d'Albret. Elles montrent Mme Scarron introduite à la cour dès le milieu de l'année 1671, suivant les nouvelles et les intrigues, allant rejoindre sa « belle amie » à Saint-Germain, à Versailles, à Fontainebleau, bien plus, ayant « l'honneur d'être de la promenade, » au grand étonnement des courtisans, et d'elle-même surtout.

« Je n'en avois pas ouï parler, et je ne m'étois jamais attendue à un pareil traitement. Je suis sûre que vous en serez aussi aise que moi, et que vous aurez quelque plaisir à voir votre ouvrage

depuis quelque temps, étant retirée dans un faubourg près le Luxembourg, avec de petits enfants. » (Archives Condé.) Elle-même faisait plus tard, dans une lettre à son cousin Villette, allusion au « temps où elle était invisible » (recueil Geffroy, t. I, p. 39).

[1] Recueil Geffroy, t. I, p. 26-34.

[2] Dans le voyage qu'elle fit à Barèges avec son élève boiteux. Le duc de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires* (lequel n'avait que quelques mois et devait être encore à Paris), leur fit une belle réception quand ils passèrent à Blaye. Pellisson entendit le roi parler de tout cela d'après une lettre de Mme Scarron : voir ses *Lettres historiques*, t. II, p. 277.

[3] Éd. 1873, t. XII, p. 45; comparez son mémoire de 1720 sur les Légitimés, dans le tome II des *Écrits inédits*, p. 40 et 141.

[4] Maison habitée plus tard par les Plélo, et dont il subsistait naguère encore des restes au n° 25 du boulevard Montparnasse (Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. III, p. 63, note 2). « Je ne sais pas s'ils n'avoient pas été ailleurs avant, car cela étoit si caché, que l'on n'en parloit point, » dit Mlle de Montpensier (*Mémoires*, t. IV, p. 393-394). Le marquis d'Argenson, qui alla voir là M. et Mme de Plélo, puis le marquis de Vilaines, dit en 1740 (*Mémoires*, t. III, p. 86-87) que la maison tombe en ruines.

élevé, et par des gens que vous aimez. Il y avoit beaucoup de courtisans autour de la calèche, M. de Lauzun causa fort avec moi, et, quand on descendit, votre ami M. de Turenne continua le petit commerce que vous avez établi entre nous. Je revins à minuit avec Mme de Vivonne.... » C'est vers ces temps-là que Mme de Sévigné, soupant « réglément » avec elle, en compagnie des La Rochefoucauld, des La Fayette, des Barrillon, des Coulanges, se plaisait tant à l'entendre « raisonner sur les horribles agitations d'un certain pays qu'elle connoît bien. »

Le nom de Lauzun fait penser à ce passage des *Mémoires du marquis de la Fare* sur le projet de mariage avec Mademoiselle [1] : « Ce qui rompit entièrement l'affaire fut Mme Scarron, femme de beaucoup d'esprit que Mme de Montespan avoit mise auprès des enfants qu'elle avoit eus du roi, et qui étoit alors sa principale confidente. Mme Scarron, dis-je, fit voir à Mme de Montespan l'orage qu'elle s'attiroit en soutenant Lauzun dans cette affaire; que la famille royale et le roi lui-même lui reprocheroient le pas qu'elle lui faisoit faire. Enfin, elle fit si bien, que celle qui avoit fait cette affaire la rompit.... » Quoiqu'un autre contemporain [2] attribue ce rôle de conseillère à une simple suivante, il est assez vraisemblable que Mme Scarron se soit interposée, avec autant de bon sens que de dévouement, au moment où son amie allait s'engager pour Lauzun ; mais, si cela est, nous voyons, par les lettres au maréchal d'Albret [3], que Lauzun ignora tout, ou ne garda rancune ni à la maitresse ni à sa conseillère.

Directement ou indirectement, celle-ci est déjà en mesure d'agir pour ses amis et de leur rendre en bons services ce qu'elle a reçu d'eux depuis vingt ans : elle aide, sinon le maréchal d'Albret à obtenir l'important gouvernement de Guyenne (novembre 1670), du moins la duchesse de Richelieu à remplacer Mme de Montausier comme dame d'honneur de la reine (novembre 1671) [4]; elle fait donner à son frère le gouvernement d'une des villes conquises en Hollande (juin 1672), négocie pour lui avec Louvois ou avec Saint-Pouenge, appuie les Villette et les Saint-

[1] Éd. Michaud et Poujoulat, p. 270.
[2] *Mélanges de Philibert de la Mare*, ms. fr. 23251, art. 1603.
[3] Recueil Geffroy, t. I, p. 26, 29 et 30.
[4] *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 82. Mme de Sévigné écrit, le 7 décembre suivant : « Si Mme Scarron y a contribué, elle est digne d'envie. Sa joie est la plus solide qu'on puisse avoir en ce monde. »

Hermine auprès de Seignelay, et met en réquisition les personnages les plus considérables avec la même assurance qu'elle pourra le faire douze ou quinze ans plus tard.

A la fin de 1672, nouvelle éclipse, qui coïncide avec la naissance du comte de Vexin et dure jusqu'aux premiers mois de 1673. « Aucun mortel n'a commerce avec elle, » et, si une amie est favorisée de quelque lettre, c'est à condition de ne point s'en vanter. Le secret ne cessa d'être aussi rigoureux que lorsque, sans plus dissimuler ni grossesses ni couches, « la chambre de Mme de Montespan devint le centre de la cour, des plaisirs, de la fortune, de l'espérance et de la terreur des ministres et des généraux d'armée [1]. »

Mme Scarron et ses pupilles habitent toujours leur maison du faubourg, où personne n'est admis ; mais on l'en voit venir chaque jour avec des gens, des chevaux, un carrosse, un habillement à la fois modeste et magnifique, « comme une femme qui passe sa vie avec des personnes de qualité [2]. » Enfin, le 20 mars 1673, Mme de Coulanges écrit à Mme de Sévigné : « Nous avons retrouvé Mme Scarron.... Il y a chez une de ses amies un *certain homme* qui la trouve si aimable et de si bonne compagnie, qu'il souffre impatiemment son absence. Elle est cependant plus occupée de ses anciens amis qu'elle ne l'a jamais été ; elle leur donne le peu de temps qu'elle a avec un plaisir qui fait regretter qu'elle n'en ait pas davantage. Je suis assurée que vous trouvez que deux mille écus de pension sont médiocres. J'en conviens ; mais cela s'est fait d'une manière qui peut laisser espérer d'autres grâces. Le roi vit l'état des pensions : il trouva 2,000 l. pour Mme Scarron ; il les raya, et mit : 2,000 écus [3]. »

Mme de Montespan avait-elle voulu payer sa dette de gratitude en présentant et recommandant Françoise d'Aubigné au roi; ou bien cette introduction ne fut-elle qu'une conséquence nécessaire et insensible de son assiduité auprès des bâtards et de leur mère? Madame a écrit là-dessus quelques pages [4] où l'on pense bien qu'elle s'est donné libre carrière sur la « vieille guenipe, »

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. XII, p. 86. Il ne faut pas oublier que c'est le temps où l'on place les « passades » avec Mme de Soubise : *idem*, éd. nouvelle, t. V, p. 541.
[2] *Lettres de Mme de Sévigné*, t. III, p. 299.
[3] *Lettres de Mme de Sévigné*, t. III, p. 195-196. Voyez ci-dessus, p. 66.
[4] Lettre du 5 mars 1719, dans la traduction Brunet, t. II, p. 74-76.

mais qui ne manquent pas de vraisemblance et expliquent très bien les suites [1]. Le diplomate prussien Ézéchiel Spanheim dit de même, dans son très exact article sur Mme de Maintenon [2] : « Cela donna lieu au roi de la connoitre, de se plaire à son entretien, de s'accoutumer dans les visites qu'il rendoit tous les jours à l'appartement de Mme de Montespan, et, peu à peu, d'en faire une considération particulière. Cela augmenta à mesure que son inclination particulière pour Mme de Montespan s'affoiblissoit de plus en plus, etc. » Non seulement le prince appréciait l'éducation donnée à ses enfants naturels [3], mais il se montra fort sensible à la tendresse vraiment maternelle de leur gouvernante, à sa douleur quand l'aînée mourut en 1672 [4]. Peut-on cependant admettre qu'il se soit écrié un jour : « Elle sait bien aimer; il y aurait du plaisir à être aimé d'elle [5]? » Guère plus que croire à cette prétendue correspondance dont Mme de Maintenon aurait fait les frais aux lieu et place de Mme de Montespan, — supposition contre laquelle Voltaire a protesté à bon droit [6], — ou aux visites que le roi aurait multipliées de plus en plus à la rue de Vaugirard [7].

Du jour où les bâtards eurent été légitimés, malgré le double adultère, par la scandaleuse déclaration du 20 décembre 1673, Mme Scarron les suivit à la cour et fut traitée presque comme une gouvernante des enfants de France, les accompagnant partout, jusque chez le roi, jusqu'à la table royale, et reprenant sa place parmi les anciens amis [8], mais habitant toujours l'hôtel de la

[1] On ne peut pas admettre, avec le P. Laguille (p. 71), que la présentation ait été faite en 1669 par les Montchevreuil, qui n'étaient encore rien à la cour, et par les Saint-Hermine, dont la situation était encore moindre.

[2] *Relation de la cour de France en 1690*, p. 17-18.

[3] Voyez ce que Mme de Maintenon écrivait à Mme des Ursins sur l'éducation des princes, dans le recueil de 1826, t. II, p. 368, 369, 376, 383 et 391.

[4] Deux ans plus tard, elle écrit à l'abbé Gobelin (1er août 1674), sur le duc du Maine : « Je sens avec douleur que je n'aime pas moins cet enfant-ci que j'aimois l'autre. »

[5] *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 40.

[6] *Siècle de Louis XIV*, éd. Bourgeois, p. 491. La lettre a été reproduite par Gayot de Pitaval, dans ses *Saillies d'esprit*, éd. 1723, t. I, p 495-497. Tout cela est une invention des pamphlétaires, comme la *Suite de la France galante* (dans l'édition Livet de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, t. III, p. 128-130). Mme de Montespan avait une orthographe horrible; mais l'esprit des Mortemart ne lui faisait jamais défaut.

[7] Ce n'est pas à la rue de Vaugirard qu'il rencontrait Mme Scarron, — comment eût-il pu quitter la cour et venir *incognito* à Paris? — mais à Saint-Germain ou à Versailles, chez Mme de Montespan.

[8] Est-ce bien elle qu'ils surnommèrent alors *le Dégel?*

rue de Vaugirard [1]. Cette évolution ne dépassa pas la fin de 1674; on la peut suivre sans trop de difficulté dans la copieuse correspondance avec l'abbé Gobelin et avec Charles d'Aubigné [2].

Vers la même époque, on vit se déclarer entre les deux amies, devenues rivales peu à peu, une froideur, puis une mésintelligence que la vivacité impérieuse de Mme de Montespan porta vite à l'aigre. Mme Scarron se demanda si elle ne devait pas se retirer; l'amitié de la duchesse de Richelieu et les conseils du directeur donné par elle la soutinrent dans ces rudes épreuves. Cette duchesse crut alors avoir trouvé une excellente combinaison pour calmer les inquiétudes de Mme de Montespan tout en assurant l'avenir de Mme Scarron et sa situation mondaine : c'était de remarier celle-ci avec le duc de Brancas-Villars, qui venait de perdre (20 avril 1674) sa seconde femme, fille d'un procureur général en la Chambre des comptes. Mais le duc avait plus de cinquante-cinq ans, jouissait d'une assez mauvaise réputation, et était « ridicule de corps et d'esprit, bossu, quasi imbécile, et gueux par-dessus cela [3]. » Mme Scarron s'arrangea pour qu'il n'y eût pas de suites à un si beau projet. « Mme la duchesse de Richelieu, écrivait-elle à son directeur [4], et Mme de Montespan traitent présentement d'un mariage pour moi, qui pourtant ne s'achèvera pas : c'est un duc assez malhonnête homme et fort gueux, et ce seroit une source de déplaisirs et d'embarras qu'il seroit imprudent de s'attirer; j'en ai déjà assez dans une condition singulière et enviée de tout le monde, sans en aller chercher dans un état qui fait le malheur des trois quarts du genre humain. Cependant je n'ai point rompu la négociation, car je serois bien aise que Mme de Richelieu voie la froideur et l'indifférence de Mme de Montespan sur tout ce qui regarde mes affaires essentielles. »

[1] Jal a-t-il bien daté l'acte, du 7 mai 1674 selon lui, où elle fit à une fille nommée Marie Richard l'honneur de l'assister à son mariage, dans l'église Saint-Barthélemy, avec le charcutier Lazare Tirpré (*Dictionnaire critique*, p. 822)? Le domicile de Mme Scarron est indiqué rue de Vaugirard.

[2] Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 191-244; Geffroy, *Madame de Maintenon*, t. I, p. 37-55; *Mémoires de Languet de Gergy*, p. 123-135.

[3] Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. VI, p. 408. Tallemant raconte son premier mariage, en 1649, avec une Lenoncourt-Marolles, ancienne fille d'honneur de la reine Marie de Médicis.

[4] Recueil Geffroy, p. 42-43. Cette lettre est en partie citée dans les *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 51.

Évincé de ce côté, le « charmant gobin, » comme on l'appelait chez Bussy-Rabutin [1], se rabattit, trois ans plus tard, sur la marquise de la Boulaye, qui ambitionnait le cadenas, le dais et le tabouret de duchesse; mais il échoua encore, et parvint enfin, en 1678, à épouser Mlle de Maisnières. Celle-ci était une femme d'esprit et d'intrigue [2]; devenue veuve dès 1681, elle sut gagner les bonnes grâces de la toute-puissante marquise et sa protection pour l'unique enfant qui lui fût venu, une fille, mariée en 1696 à son cousin Brancas-Céreste [3]. Brancas *le Distrait*, père de la princesse d'Harcourt, celui qui, selon Saint-Simon, aurait « été au mieux » avec Mme Scarron [4], était frère cadet du « gobin » qu'on voulait marier en 1674.

Pour cette même année, les documents ignorés ou mal utilisés jusqu'ici peuvent fournir quelques faits curieux [5].

C'est d'abord [6] une procuration passée par Mme Scarron pour liquider un reliquat minime, 37 l. 2 s. 6 d. de rente, valant en capital 240 l., que la sentence arbitrale du 20 août 1650 [7] avait attribué à son mari dans un contrat de rente sur les gabelles constitué en 1636 au profit de l'Apôtre. Il s'agissait de traiter le transfert sur la tête d'une dame de Lancosme, fille de ce beau-frère Robin de Sigogne qui avait mené si âprement le procès des enfants du second lit contre le cul-de-jatte [8]. Le nom de la même dame de Lancosme paraît quelquefois dans les lettres au comte d'Aubigné [9]. Je ne reproduis que le début de l'acte; il est daté du 12 mars 1674 et signé, comme l'acte du 7 mai suivant : F. DAUBIGNY SCARRON. Nous aurons tout à l'heure l'explication de cette forme du nom.

Par-devant les notaires et gardes-notes du roi au Châtelet de Paris soussignés fut présente dame Françoise d'Aubigny, veuve de Mre Paul Scarron, vivant seigneur des Fougerets, conseiller du roi en ses con-

[1] *Correspondance*, t. III, p. 351, 355, 361, 388, et t. IV, p. 151, 153, 162-163 et 188.
[2] Ce mariage fut fait par le marquis de Bréauté. « La faim et la soif ensemble, » disait-on à la cour.
[3] Addition de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, sur la mort de cette troisième duchesse de Villars, en 1701, t. VIII, p. 35.
[4] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. III, p. 412-413, et t. XII, p. 92.
[5] Le 29 septembre, le fils du grand Condé écrit à Gourville : « On m'a dit que Mme Scarron a été bien malade et qu'elle se porte mieux.... Si cela est vrai, je vous prie de lui donner la lettre que je vous envoie » (Archives Condé).
[6] *Pièces originales* du Cabinet des titres, vol. 2660, fol. 121.
[7] T. LIV, p. 390.
[8] *Ibidem*.
[9] Recueil Geffroy, t. I, p. 67 et 96.

seils, créancière dudit défunt sieur Scarron, son mari, de mille livres de rente de douaire préfix et de trois mille livres de préciput à elle accordées par leur contrat de mariage passé par-devant Le Boucher et de Rivière, notaires audit Châtelet, le 4e avril 1652, ensemble de tous les arrérages et intérêts desdites sommes, ayant ladite dame renoncé à la communauté de biens qui étoit entre ledit défunt et elle, demeurante à Saint-Germain-des-Prés, rue de Vaugirard, paroisse Saint-Sulpice; laquelle a fait et constitué son procureur noble homme Me Jean Viette, conseiller du roi, contrôleur et élu en l'élection de Paris, auquel elle a donné pouvoir et puissance de, pour elle et en son nom en ladite qualité, vendre, céder et transporter, avec promesse de garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques, à dame *** Robin, veuve de Mre *** de Lancosme, 37 l. 2 s. 8 d. de rente à ladite dame Scarron appartenants en ladite qualité, faisant moitié de 74 l. 5 s. 4 d. qui font partie de 222 l. 16 s. de rente constitués sur les gabelles, le 2e jour d'avril 1636, à défunt Mre Paul Scarron, vivant conseiller en parlement, père dudit défunt sieur Scarron mari de ladite dame, auquel lesdits 37 l. 2 s. 8 d. de rente appartenoient suivant la sentence arbitrale rendue le 20e jour d'août 1650 par Mrs Gueherry, Chollet, Auzanet, Bernard, sr de Bouilly, et Monsigot, avocats en parlement, entre les enfants des premier et second lits dudit défunt sieur Scarron père [1], et faire ladite vente et transport pour en jouir du 1er janvier dernier, moyennant la somme de 240 l., recevoir ladite somme, etc. Fait et passé audit Saint-Germain-des-Prés, en la maison où ladite dame est demeurante, l'an 1674, le 12e jour de mars.

F. DAUBIGNY

LAURENT. DESPRIEZ. SCARRON.

Un autre acte, du 10 juillet suivant, a été publié depuis longtemps d'après la minute originale appartenant à la collection de feu M. Feuillet de Conches [2]. C'est le contrat passé avec les Jacobins de la rue Saint-Dominique, moyennant mille livres une fois payées, pour que les religieux du Noviciat général vinssent célébrer une messe basse que la donatrice « avoit toujours eu dessein de fonder pour être dite à perpétuité, tous les dimanches de l'année, dans l'église des Filles de Saint-Joseph, sise rue Saint-Dominique. » La date de cette fondation et le choix de la maison où elle était assignée présentent deux coïncidences re-

[1] Voir un acte précédent, du 2 juin 1652, au fol. 88.
[2] *Correspondance générale*, t. I, p. 210; *Histoire de la maison de Saint-Cyr*, p. 15.

marquables, que les biographes de Mme de Maintenon, non plus que celui de Mme de Montespan, n'ont pas fait ressortir.

Le monastère des Filles de Saint-Joseph (aujourd'hui ministère de la Guerre) n'était pas, comme on le lit dans les *Mémoires de Saint-Simon* [1], « une belle maison de filles bâtie et fondée par Mme de Montespan pour l'instruction des jeunes filles et leur apprendre toute sorte d'ouvrages, dont il en est sorti de parfaitement beaux en toutes sortes d'ornements d'église et d'autres meubles superbes pour le roi et pour qui en a voulu faire faire. » Cette création remontait à 1640 et était due à la même pieuse Marie Delpech de l'Estang qui venait de fonder en ce temps-là, à Bordeaux, une première congrégation de Filles de Saint-Joseph [2]. Au bout de cinq ans, les bâtiments de la rue Saint-Dominique logeaient déjà près de sept cents filles, de dix à dix-huit ans, que les religieuses instruisaient à faire des ouvrages de couture, de broderie, de tapisserie, et autres propres à leur sexe, jusqu'à ce qu'elles fussent en âge ou d'entrer en service, ou de se marier, ou de devenir religieuses. On ne sait exactement ni par quels bienfaits Mme de Montespan débuta dans cette maison avant de s'y préparer une retraite définitive, ni à quelle époque elle commença de s'en occuper [3]. N'aurait-elle pas été devancée sur ce point par Mme Scarron, si dévouée de tout temps à l'éducation des jeunes filles et à ce qu'on appellerait aujourd'hui leur instruction professionnelle? L'acte du 10 juillet 1674 ne dit point à quelles intentions était fondée la messe à perpétuité. Lavallée a supposé gratuitement que ce premier emploi des dons du roi avait pour objet le repos de l'âme de Scarron, comme le premier emploi de la pension de la reine mère, en 1661, avait été appliqué au payement des dettes du ménage. M. Morillot, qui ne penche pas dans ce sens [4], croirait plutôt que c'était « le pendant de la lampe perpétuelle fondée à la même époque par Mme de Montespan. » Effectivement, la correspondance avec l'abbé Gobelin [5] nous apprend que Mme de Montespan envoya à celui-ci

[1] *Mémoires*, éd. 1873, t. XII, p. 110.

[2] Voir, entre autres ouvrages, l'*Histoire des ordres monastiques* de 1719, t. VIII, p. 186-191.

[3] P. Clément dit que les retraites de quelques semaines, puis de mois entiers, commencèrent en 1690 : *Madame de Montespan*, p. 150 et 405-410.

[4] *Paul Scarron*, p. 132, note 5.

[5] Lavallée, t. I, p. 218, 222, 230 et 231 ; M. Geffroy, t. I, p. 49-53.

mille livres destinées à l'exécution et l'entretien d'une lampe; qu'elle trouvait cette dépense bien forte, qu'on eut de la peine à l'y décider, — encore la lampe fut-elle ridiculement légère, — et enfin que la fondation fut confiée aux Jacobins, comme celle de Mme Scarron, pour le cas où Saint-Joseph disparaîtrait; mais les mêmes lettres à l'abbé Gobelin prouvent que la favorite ne fit pas cette libéralité avant le mois de septembre 1674, et elle n'eût guère pu s'en acquitter plus tôt, puisque la séparation de corps et de biens venait seulement d'être prononcée les 7 et 11 juillet, entre elle et M. de Montespan, et qu'il était nécessaire d'en faire mention dans l'acte de fondation [1]. Celui-ci ne s'est pas retrouvé dans les papiers de Saint-Joseph que feu Pierre Clément a reproduits ou analysés pour son livre sur *Madame de Montespan* [2]; mais la priorité me semble acquise à Mme Scarron, avec toute apparence qu'elle eut une grande influence sur la direction des Filles de Saint-Joseph [3]. Par la suite, Mme de Montespan, entrant de plus en plus dans les voies de la dévotion et de la charité, multiplia ses libéralités, qui lui valurent, en 1681, les droits et privilèges de supérieure, avec faculté de loger dans la maison, de commettre à l'administration telle personne qu'il lui conviendrait, et généralement de diriger les intérêts spirituels et temporels [4].

Quoi qu'il en soit, on doit abandonner cette idée, admise pendant un temps, que la fondation de Saint-Joseph fut faite par Mme Scarron au profit de l'âme de son mari. Il en est de même du mystérieux oratoire établi à Saint-Gervais dans l'épaisseur des murs de la chapelle Sainte-Anne. Lorsque cet édicule a été découvert et remis au jour, quelques curieux ont prétendu que

[1] Recueil Geffroy, t. I, p. 231. Le texte de la sentence du Châtelet a été précisément retrouvé, pour feu M. Pierre Clément, en 1868, dans le dossier du couvent de Saint-Joseph relatif aux fondations et constructions de la marquise : *Madame de Montespan*, p. 365-380.

[2] Appendice, p. 405-410.

[3] Voir ce qu'elle dit de son ardeur aux travaux de tapisserie dans le fragment d'Instruction cité par M. Geffroy, t. I, p. 22. Saint-Simon prétend (t. XII, p. 110), et non sans vraisemblance, que « l'émulation (de faire mieux qu'à Saint-Joseph) la porta à des vues plus hautes et plus vastes, » c'est-à-dire à créer Saint-Cyr, dix ans plus tard, pour les filles de la noblesse pauvre. En 1714, elle écrit au curé de Saint-Sulpice (recueil Geffroy, t. II, p. 363) : « J'ai fort connu Saint-Joseph quand Mme de Montespan en prenoit soin (car, malgré ses désordres, elle aimoit les bonnes œuvres); je ne crois pas qu'il y ait rien de mauvais. » On fit des épigrammes sur cette rivalité des deux « partisanes de Cythère. »

[4] L'emplacement du logis de Mme de Montespan est marqué sur un plan que le curé de Saint-Sulpice fit graver en 1696 : Arch. nat., N III Seine, n° 278.

c'était une construction élevée par elle pour y venir prier à côté de la tombe du Burlesque, et, quoique les armoiries du président Bétauld de Chemault, très visibles dans la décoration, protestent contre cette attribution de fantaisie, je crois que la légende a cours encore dans l'église même [1]. Comment la concilier cependant avec ce que nous savons de l'inhumation du 7 octobre 1652, avec l'absence bien constatée de toute tombe ou inscription en l'honneur de Scarron, avec ce fait même qu'au bout d'un siècle les frais d'enterrement étaient encore impayés [2], enfin, avec le parti pris, comme on va le voir, de faire oublier jusqu'au nom de Scarron? Et tout au contraire, Françoise d'Aubigné tint à honneur, plus tard, de faire restaurer le tombeau de son grand-père Agrippa dans la cathédrale Saint-Pierre de Genève. Sur la prière d'un représentant de Nathan d'Aubigné [3], elle chargea Mansart de préparer des dessins de réparation et M. d'Iberville, alors résident de France à Genève [4], de les transmettre pour l'exécution [5].

On a mainte autre preuve que Mme Scarron, à l'approche des grandeurs, chercha à effacer tout souvenir, toute trace de son mariage, et elle y réussit bien, puisque, sur sa propre épitaphe de 1719, les dames de Saint-Cyr omirent le nom de Scarron [6]. M. Morillot a relevé [7] ce fait significatif que, dès 1674, Boileau, publiant son *Art poétique*, en biffa le nom du cul-de-jatte qui figurait primitivement dans ce vers :

Sous l'appui de Scarron le burlesque effronté [8]....

[1] Lebeuf, *Diocèse de Paris*, éd. Cocheris, t. I, p. 347.

[2] Tome LIV, p. 424, et ci-dessus, p. 48.

[3] Sur cette branche de la famille, d'origine illégitime, voir le *Mercure galant* de 1742, p. 2560-2562, et ci-après, p. 92.

[4] Il occupa ce poste de novembre 1688 à février 1698.

[5] Cabinet des titres, dossier bleu 879, fol. 18; *Bulletin du Bibliophile*, année 1860, p. 1504, dans l'article de feu Ap. Briquet. Le maréchal de Tessé, passant à Genève en 1703, vit cette tombe, avec inscription commémorative, dans l'endroit où elle est encore aujourd'hui (*Lettres de Tessé*, publiées par le comte de Rambuteau, p. 168).

[6] « Ce nom n'est point avilissant, et l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être. » a dit Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, p. 522). Qu'eût-il semblé de cette ingratitude à l'ami Segrais, qui estimait que Mme Scarron était redevable à son mari « de son esprit, et en même temps de son élévation ? » (*Segraisiana*, p. 89.)

[7] *Paul Scarron*, p. 163.

[8] On dit aussi que Boileau supprima le nom de Scarron dans son *Dialogue des romans* (Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. XVI, p. 323).

En revanche, les pamphlétaires se donnèrent libre carrière, surtout pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg. Rappelons seulement le *Scarron apparu à Mme de Maintenon* (1693-1694) [1], qui, selon le *Journal de Bruneau*, coûta la vie à deux hommes pendus et une femme emprisonnée pour ce fait, si ce n'est plus [2], et *la Cassette ouverte de l'illustre Créole, ou les Amours de Mme de Maintenon* (1691 et 1694). Quand des éditions nouvelles des *Œuvres de Scarron* parurent en 1695 et 1697, ce fut à l'étranger ou sous le couvert de soi-disant libraires étrangers, et l'on prétendit même que la Compagnie de Jésus s'en voulait servir comme d'une machine de guerre pour intimider Mme de Maintenon et la forcer de lui être favorable [3]. On rapporte aussi que l'édition du *Segraisiana* donnée en 1721 par La Monnoye fut saisie avant la mise en vente, à cause de l'anecdote de Mangin, l'homme de chambre de Scarron, s'offrant à suppléer son maître dans l'œuvre matrimoniale [4]. Rien donc qui doive nous surprendre si le souhait de Cabart ne fut pas exaucé, et si la veuve de Scarron s'opposa à ce que cet ami publiât les lettres dont parle le document que j'ai cité au temps du mariage; une seule avait vu le jour depuis longtemps, sans nom de destinataire [5].

Mme Scarron eût voulu n'avoir jamais été que Françoise d'Aubigné, et effacer toute trace de la période intermédiaire de son existence. L'épisode sur lequel je vais revenir ici, parce qu'il a été mal connu ou mal interprété, fournit un témoignage tres piquant de son travail persistant pour faire ressortir uniquement son origine paternelle.

Vers le temps de cette recherche des faux-nobles qui « en fit plus qu'elle n'en défit, » comme toutes les opérations analo-

[1] L'ombre du défunt vient demander à sa veuve des prières pour la tirer du Purgatoire.

[2] *Catalogue des livres de M. le baron J. de Rothschild*, par M. Émile Picot, t. II, n° 1690.

[3] *Lettres galantes et historiques de Mme Dunoyer*, lettre X.

[4] *Catalogue des livres rares de M. Rochebilière*, n° 1932; Brunet, *Manuel du libraire*. L'exemplaire de réserve de la Bibliothèque nationale coté Z 18283 fut donné par le Chancelier à Clairambault, qui a consigné sur la feuille de garde qu'on saisit ce volume à raison des passages offensants pour les Montausier et pour Mme de Maintenon, et que le censeur fut tancé d'avoir donné son *visa*. C'est le duc de Noailles qui aurait réclamé la suppression en qualité de représentant de la succession de Françoise d'Aubigné.

[5] Tome LIV, p. 126 et 131.

gues [1], Charles d'Aubigné s'intitulant chevalier et baron de Surimeau, les traitants chargés des poursuites l'assignèrent pardevant l'intendant de Poitou, M. Barentin; mais il était retenu dans une garnison ou à l'armée [2], et ce fut sa sœur qui se transporta au pays natal, en 1667, pour réunir les éléments d'une « petite production, » c'est-à-dire des actes authentiques qui prouvassent que leurs ancêtres usaient des mêmes qualifications nobles depuis plus d'un siècle, et, au besoin, pour employer les moyens d'action dont elle disposait déjà par ses relations parisiennes [3]. Très attachée à ce Poitou [4] qu'elle n'avait pas vu depuis quinze ans, ce fut pour elle un bonheur de retrouver toute sa parenté, même les anciens adversaires de sa mère, mais surtout les habitants de Mursay. Ce n'étaient plus cependant l'oncle et la tante qui l'avaient si tendrement recueillie: le vieux M. de Villette, mort presque octogénaire le 3 août 1661, était remplacé par son fils Philippe, le futur marin, âgé alors de quelque trente-cinq ans, et marié depuis 1662 à une catholique, Mlle de Châteauneuf, femme un peu lendore, mais très agréable et raisonnable [5]. Les uns et les autres lui fournirent les actes pour établir l'ascendance noble de son père, et, finalement, elle fit accepter et authentiquer par M. Barentin [6] une filiation qui remontait jusqu'à 1550, mais dont l'intendant, s'il eût eu moins de complaisance, aurait facilement reconnu la « vilaine fausseté, » comme le déclara, vingt ans plus tard, le juge d'armes

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. IV, p. 210. Trente ans plus tard, dans son *Mémoire sur le Languedoc* (éd. 1734, p. 124), l'intendant Bâville écrivait : « Les recherches ont fait plus de mal que de bien, et la facilité que l'on a eue à donner des jugements de noblesse à des familles qui ne le méritoient pas a beaucoup mêlé ce corps. » De nos jours, feu M. du Châtellier a donné une étude intéressante sur le même sujet à la *Revue nobiliaire et historique* de 1875.

[2] Au commencement de 1666, on voit, par les lettres de sa sœur, qu'il est à Pontoise; au mois de mars 1668, du côté de la Suisse, puis à l'armée de Flandre.

[3] Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 129, 131 et 133; recueil Geffroy, t. I, p. 189.

[4] Malgré son désir de rentrer en possession de Surimeau, elle renonça plus tard à en expulser les Sansas (*Correspondance générale*, t. I, p. 288).

[5] Lettre de Mme de Maintenon à son frère, 28 février 1678.

[6] Jugement du mois de décembre 1667, inséré, avec les autres titres de famille, dans le tome VI des *Mémoires* de La Beaumelle. Ces « sentences Barentines » firent beaucoup de bruit en leur temps, et Mme de Maintenon crut probablement en devoir marquer sa gratitude au fils de l'intendant, qui obtint à son tour un poste en 1699.

d'Hozier [1]. Outre ces titres, les Villette prêtèrent d'autres documents de famille qui furent pour leur cousine une véritable révélation, et elle les emporta à Paris, comme le prouve le récépissé suivant, écrit en entier de sa main, et qui vient de passer une nouvelle fois en vente [2] :

Monsieur de Villette ma mis entre les mains une copie du [3] contract de mariage du bastard de mon grand Pere [4] un papier concernant les fermes de Surimeau et de Murcay trente deux lettres de feu ma mere escritte a Mr [5] de Villette son père une confiscation accordée a Mr DAubigny mon grand pere par Henry quatre. Tous lesquels papiers ie luy remettray entre les mains quand il luy plaira. A Niort ce septiesme Octobre mil six cent soixante et sept.

F. DAUBIGNY.

Si l'on se reporte aux textes que nous avions rencontrés jusqu'ici, et particulièrement aux actes originaux de 1652 et de 1660, ou aux lettres de Mme Scarron, on ne verra pas sans étonnement que maintenant elle adopte la forme AUBIGNY au lieu de celle d'AUBIGNÉ. En cela elle ne faisait que revenir à la phonétique poitevine et primitive, à l'usage de toutes les générations antérieures, de Constant d'Aubigné, d'Agrippa, de Jean même, au delà duquel il n'y a plus rien [6]. Dans son acte baptistaire, elle avait été inscrite ainsi; en 1641, Renée Burlamachi, veuve d'A-

[1] Documents tirés des dossiers d'Hozier, du Cabinet des titres et des manuscrits Clairambault, par M. Sandret (*Revue nobiliaire et historique*, année 1875), puis par Henri Bordier (*Cabinet historique*, mars 1877, et seconde édition de *la France protestante*, art. AUBIGNÉ). Voir aussi la seconde édition du *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, par MM. Beauchet-Filleau, t. I (1889), p. 150-151.

[2] Vente du 10 mars 1893, par M. Étienne Charavay, n° 56 du catalogue. Cette pièce avait déjà été vendue en 1855, au prix de cent dix-sept francs, et c'est à ce propos, en en publiant le texte, que feu Ap. Briquet donna, dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1860, col. 1501-1519, une série de renseignements nouveaux recueillis dans les archives du Poitou sur les d'Aubigné.

[3] Ici, elle a biffé : *testament.*

[4] Nathan d'Aubigné, établi en Suisse.

[5] Ici, *DAubigny*, biffé.

[6] M. de Richemond vient de communiquer au Comité des travaux historiques un acte de 1561 passé par « noble personne maître Agrippa d'Aubigny, mineur d'ans, fils d'honorable homme et sage maitre Jean d'Aubigny, lieutenant pour le roi au siège de Cognac et seigneur de Bois-en-Archiac. » Un acte de 1613, dans le *Catalogue Fillon*, n° 2588, porte aussi : AUBIGNY, comme les lettres de Constant en 1627, et comme toutes les pièces émanées de lui. Mais, les signatures indécises de Jean et d'Agrippa (*Catalogue Bovet*, n° 1984; *Catalogue Morrison*, t. I, p. 43) se lisent plutôt : AUBIGNÉ, ou AUBIGNI, quoique ce soit toujours AUBIGNY dans les textes cités par Ap. Briquet.

grippa, appelait Jeanne de Cardilhac : *la baronne d'Obigni* [1]; c'est également l'orthographe suivie par Tallemant des Réaux, par Brantôme, par Pierre de l'Estoile. Comment Françoise avait-elle adopté la forme AUBIGNÉ? Je ne saurais le préciser; mais, vraisemblablement, elle revint à AUBIGNY sur le vu de l'acte baptistaire envoyé de Niort en 1660 [2]; nous retrouvons cette forme dès 1666, dans son brevet de pension, puis dans les actes passés par elle [3]. Son frère agit exactement de même [4]. D'ailleurs, les variations de ce genre étaient très fréquentes et très bien admises, dans l'onomastique des familles [5]. Mais le frère et la sœur devaient, une vingtaine d'années plus tard, revenir à la forme AUBIGNÉ [6], et cette fois pour toujours. Dans quelles circonstances se produisit ce revirement, c'est ce qu'il est facile de reconnaître.

Ni les parents de Mme Scarron ni son mari n'ayant pu l'entretenir de ces souvenirs d'un passé déjà éloigné, l'acte baptistaire de 1635 avait commencé à les lui révéler en décembre 1660, et, depuis lors, en 1666, le nom de son grand-père lui avait, en partie, valu la pension de deux mille sept cents livres [7]. L'obligation de fournir les preuves pour son frère, à la même époque, acheva de l'engager dans cette voie nouvelle, tout autant que la curiosité ou que le respect des ancêtres, et elle se résolut à en tirer parti pour elle-même. Peu lui importaient désormais les Scar-

[1] Hon. Bonhomme, *Madame de Maintenon et sa famille*, p. 41.

[2] Tome LIV, p. 443. Dans les actes relatifs à la mort de Scarron, elle fait corriger l'*y* en *é*.

[3] Signature DAUBIGNY SCARRON, en 1671, relevée par Jal (*Dictionnaire critique*, p. 822); placet de la même année pour obtenir le privilège des âtres à four (ms. Clairambault 1165); lettre de 1678, signée D'AUBIGNY MAINTENON (*Catalogue Bovet*, n° 693); autre lettre, sur la mort du maréchal d'Albret, publiée dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. VI, p. 152, etc.

[4] Il signe : CHARLES D'AUBIGNÉ, en 1663, quoique le notaire ait mis : AUBIGNY (ci-dessus, p. 50, note 4); CH. D'AUBIGNY, en 1672; puis, AUBIGNI et AUBIGNÉ.

[5] Par exemple, SÉVIGNÉ et SÉVIGNY. Voyez deux notes de l'édition nouvelle des *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 292, note 2, et t. VIII, p. 77, note 6. Saint-Simon, également, écrit tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, le nom de Jean Bouteroux d'Aubigny, ce secrétaire ou écuyer si intime de la princesse des Ursins.

[6] Lettre signée : F. DAUBIGNÉ, du 7 mai 1688, à l'abbé d'Aubigné, publiée dans le *Catalogue Morrison*, t. IV, p. 21, n° 7, mais non connue de Lavallée. Je trouve encore la forme AUBIGNY dans le mariage d'une fille du maréchal de Mme de Maintenon, dans le contrat du fils de Mme de Montchevreuil et dans celui de Mme de Caylus, en 1685 et 1686 (Arch. nat., Y 247, fol. 236 v°, Y 248, fol. 251 v°, et Y 249, fol. 211 v°).

[7] Ci-dessus, p. 66.

ron, et, lorsque les commissaires chargés par l'arrêt du Conseil du 13 octobre 1667 de vérifier la légitimité des titres de chevalier et d'écuyer arborés dans les actes publics par la haute bourgeoisie de Paris lui adressèrent une sommation en forme, elle déclara, le 21 juillet 1668, se désister de toute prétention aux titres que son mari avait pris effectivement [1]. Au contraire, son esprit, mis en éveil par les communications de Mursay, ne cessa plus dès lors de se tourner vers les questions nobiliaires et vers les moyens de restaurer le nom d'Aubigné. En 1675 [2], revenant de Bagnères avec le duc du Maine et traversant de nouveau le Poitou, elle reçut encore de sa cousine Villette plusieurs titres de famille propres à prouver leur noblesse, « s'il était besoin, » et en outre un exemplaire de l'autobiographie de Théodore-Agrippa d'Aubigné, qui n'était pas encore connue à cette époque. Cet exemplaire, envoyé sans doute de Suisse d'après l'original autographe [3], Mme de Villette l'avait communiqué seulement en prêt; mais elle ne devait jamais le revoir : selon toutes vraisemblances, c'est le manuscrit qui, transmis aux Noailles comme héritiers de Mme de Maintenon, servit à la première édition de 1729 [4], puis arriva à la Bibliothèque du Louvre avec les papiers des Noailles et y fut retrouvé par M. Ludovic Lalanne en 1854, mais périt dans l'incendie de mai 1871. Nous en avons encore une transcription dans le dossier de Clairambault sur Mme de Maintenon [5].

[1] Copie de sa déclaration dans le ms. Clairambault 1165, fol. 163, et dans le fonds des *Carrés d'Hozier*, vol. 40, fol. 110. On a cru à tort que ce désistement concernait les propres droits des d'Aubigné, et que Mme Scarron avait été empêchée par la pauvreté de réunir les preuves nécessaires.

[2] Lettres à son frère, dans le recueil Lavallée, t. I, p. 290 et 291.

[3] Cet original, conservé actuellement dans les archives des Tronchin, a servi pour les *Œuvres complètes d'Agrippa d'Aubigné* publiées en 1873 par MM. Réaume et de Caussade.

[4] Séparément, et à la la suite de l'édition du *Baron de Fœneste* faite par Le Duchat. C'est à ce propos que Mme de Villette, qui se rappelait également les lettres du roi Henri IV communiquées à sa cousine en 1667, raconta ceci aux dames de Saint-Cyr : « Je trouvai l'original (?) des mémoires d'Agrippa d'Aubigné écrit de sa main.... Je n'avois point gardé de copie de ces mémoires, Mme de Maintenon m'ayant dit qu'elle me les rendroit, et j'ai été étonnée de les voir imprimés il y a quelques années.... Dans le temps que je les remis à Mme de Maintenon, M. le duc de Noailles, qui avoit voulu faire travailler, sur ces mémoires, à une Vie d'Agrippa par un nommé La Chapelle, les a oubliés ou négligés. » (*Madame de Maintenon*, par M. Bonhomme, p. 231-233.) Une seconde édition parut aussitôt (1731), avec les *Mémoires de Bouillon* et une relation vénitienne de 1700. Selon le *Moréri*, il y avait des copies chez les curieux.

[5] Ms. Clairambault 1165, fol. 123 v° à 158 : *Vie de Théodore-Agrippa d'Aubigné par lui-même.*

La petite-fille d'Agrippa conçut fort peu d'estime pour le huguenotisme de celui-ci [1], mais accueillit avidement les détails de famille qui lui étaient inconnus, le passage notamment où Agrippa racontait [2] que, « ne s'étant jamais soucié ni de biens, ni de maison, ni de titres, il les avait recouvrés avec quelques meubles du château d'Archiac, où ils avaient été mis en garde, et avait par là appris son origine ; » que ces titres prouvèrent « les contrats de mariage et les partages de six lignées, le tout descendant d'un Savary d'Aubigné commandant pour le roi au château de Chinon ; » que ces preuves avaient été produites dans un procès pour les Aubigné d'Anjou (ceux dont il va être parlé plus loin), et qu'on avait constaté, à la même occasion, l'existence d'un écusson aux armes d'Aubigné : de gueules au lion d'argent rampant, armé et lampassé d'or, dans une chapelle bâtie par Savary, tandis que les d'Aubigné de la Jousselinière, c'est-à-dire les Angevins descendus de la même tige, avaient depuis « herminé » leur lion [3].

Tout cet *apparatus* nobiliaire tombant entre les mains d'Agrippa d'Aubigné juste à point pour faire réussir son mariage avec Suzanne de Lezay, est-il besoin de dire que c'était un produit de son industrie, de sa fourbe, et que, sans aucun scrupule, pour les besoins de la cause, il avait imaginé de s'« enter » sur une maison d'Aubigné qui venait de lui être révélée, et dont la noblesse très ancienne était bien établie, non plus en Poitou, mais dans la partie de l'Anjou située sur la rive gauche de la Loire, en Saumurois [4] ? Édifiés comme nous le sommes aujourd'hui sur la valeur relative des Aubigné ou Aubigny de Surimeau, par les études généalogiques d'Ap. Briquet, de M. Honoré Bonhomme, de M. Sandret, de feu Henri Bordier et de MM. Beauchet-Filleau [5], nous savons qu'il n'y a de commun que le nom

[1] Voir, dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 441-442, ce qu'elle dit de l'*Histoire universelle* du même Agrippa.

[2] Son *Histoire secrète*, dans l'édition de MM. Réaume et de Caussade (1873), t. I, p. 47-49.

[3] Comparez le même texte édité en dernier lieu par M. Ludovic Lalanne (1889), p. 67.

[4] Leur nom venait de la seigneurie d'Aubigné-Briant, près Doué.

[5] *Bulletin du Bibliophile*, 1860 ; *Madame de Maintenon et sa famille*, 1863 ; *Revue nobiliaire et historique*, 1875 ; *le Cabinet historique*, 1877 ; *la France protestante*, nouvelle édition, 1877, t. I ; *Dictionnaire historique et généalogique du Poitou*, nouvelle édition, 1889.

entre les deux familles, et que la différence même de la finale orthographique caractérise la différence d'origine. Quant à la noblesse d'Agrippa, on n'en voit point trace au delà de son père, simple juge ou bailli de Pons, non point chancelier de Navarre comme on le qualifia plus tard, et marié à une bourgeoise de Blois, Catherine de Lestang. Plus haut, rien que des bourgeois, ou même des artisans [1]. Selon le mémorial dicté en 1700 à d'Hozier par un parent bien informé [2], le père d'Agrippa se poussa dans la maison d'Archiac, puis entra au service d'Antoinette de Pons, dame d'Albret, avant de s'attacher au mari de la reine Jeanne d'Albret, et c'est ainsi qu'il serait venu s'établir près de Pons, dans cette petite localité de Saint-Moris où l'auteur du *Fœneste* et de l'*Histoire universelle* naquit le 8 février 1550 [3]. — N'est-il pas piquant de constater que la descendante au troisième degré de ce « domestique » des d'Albret de Pons ait dû son élévation, cent ans plus tard, à l'hospitalité généreuse de la même famille? — Quant au lion héraldique, il est bien probable qu'Agrippa se l'attribua comme armoiries à la suite de ses découvertes si heureuses dans les papiers du château d'Archiac [4].

Mieux encore. J'ai déjà indiqué que l'alliance même d'Agrippa avec une Lezay, de la bonne famille de ce nom, était suspecte ; il semble certain, et je ne parle pas d'après mon seul sentiment, que l'acte fourni pour la prouver se trouve contredit par tout ce

[1] Dans un mémoire fourni beaucoup plus tard par Mme de Villette, la seconde femme du marin, aux dames de Saint-Cyr, et que M. Bonhomme a publié, voici comment ces origines sont tranformées (p. 230) : « Théodore-Agrippa étoit fils de ***. Il étoit né à Pons en Saintonge, comme il le dit lui-même, terre appartenant en ce temps à l'héritière de la maison d'Albret, Jeanne d'Albret, qui étoit reine de Navarre. J'ai entendu dire que le père de notre Agrippa avoit une charge considérable de la maison de cette reine, chez laquelle il avoit épousé Jeanne de Lestang, qui étoit une de ses filles d'honneur, etc. » On verra que les efforts pour prouver ce mariage font précisément ressortir la « vilaine fausseté » de toute la filière généalogique.

[2] M. Le Roy de Montaupin, dont un grand-père avait épousé la dernière Aubigné de la branche qui portait le nom de cette seigneurie.

[3] Voir le *Bulletin des Archives historiques de la Saintonge*, année 1884-85, p. 363-365.

[4] Les continuateurs du P. Anselme, qui n'admettaient pas cette communauté d'origine, ont eu soin de dire en forme de préambule (t. II, p. 446) : « Il n'y a presque point de province en France où l'on ne trouve des gentilshommes du nom d'Aubigné ou d'Aubigny ; mais ils ont tous des armes différentes. Celles des seigneurs d'Aubigné en Anjou ont toujours été : de gueules au lion d'hermines, couronné, armé et lampassé d'or. »

que nos généalogistes possèdent de documents authentiques sur les Lezay et les Vivonne de Mursay [1].

Dans son ignorance première, ne démêlant point la fourbe de son grand-père, Mme Scarron accepta comme articles de foi et les alliances inventées ou falsifiées par lui, et la jonction avec les Angevins, et la similitude presque parfaite d'armoiries. Très sincèrement, elle se lança dans cette voie, et, entre Poitiers et Paris, ramassa encore d'autres documents. Les Villette l'y avaient poussée ; peu après les avoir quittés, elle leur écrivait [2] :

J'ai trouvé le tombeau de Savary d'Aubigné dans l'église de Chinon [3], comme il est dit dans la Vie de mon grand-père, et on me fait espérer que je trouverai de grands éclaircissements sur ma maison dans le trésor d'une autre église du même lieu. On a trouvé dans celui de Richelieu un titre de trois cents ans d'un Jacquelin d'Aubigné, et on m'assure que l'on y en trouvera d'autres. Un gentilhomme de M. de Richelieu, curieux de généalogies, prétend avoir la nôtre et pouvoir faire la filiation jusqu'à nous; cela seroit bien opposé à la fable de notre maison [4]. J'ai trouvé aussi dans un livre d'armoiries mes armes, où le lion est herminé, comme mon grand-père dit qu'on fait aux de la Jousselinière [5]; mais il a mis *d'Aubigni*, soit qu'il ne sache pas le nom, ou que ce soit une autre maison, à quoi il n'y a guère d'apparence, puisque c'est les mêmes armes; quant aux autres titres que j'ai trouvés, il y a partout *d'Aubigné*. Vous voyez que l'engouement de ma maison me dure encore....

C'est seulement sept années plus tard, en 1682, que Mme Scarron, devenue la toute-puissante Maintenon, rencontra les représentants de cette famille angevine [6]. Il y avait deux frères [7]: Louis d'Aubigné, dit le marquis de Tigné ou Tigny, qui, médiocrement marié, pauvre et « sans chausses, » « languissoit tristement dans sa chaumine, » mais se trouva, par bonheur, être un « compère entendu, délié et fin, » tout à fait capable de tirer parti, pour lui-même et pour les siens, de circonstances si opportunes; et un cadet dans les ordres, « grand et gros pied plat, lourd, bête,

[1] M. Beauchet-Filleau a bien voulu me signaler ce fait.
[2] Lettre du 11 novembre 1675, dans le recueil Geffroy, t. I, p. 74-76.
[3] Dans la généalogie des Aubigné de la Jousselinière, les continuateurs du P. Anselme mentionnent (p. 447) un Aimery ou Savary qui vivait en 1326. Ils parlent aussi de vieilles tombes du XIIIe siècle.
[4] Que veut-elle dire?
[5] Nom d'une seigneurie des Aubigné d'Anjou.
[6] Recueil Geffroy, t. I, p. 138. — [7] P. Anselme, t. II, p. 454.

ignorant, esprit de travers, mais très homme de bien, saint prêtre pour desservir, non pas une cure, mais une chapelle, surtout Sulpicien excellent en toutes les minuties et les inutiles puérilités qui y font loi.... d'ailleurs pauvre, crasseux et huileux à merveilles [1]. » La veuve de Scarron ne fut pas moins heureuse qu'eux de cette rencontre [2]. Pour débuter, ils lui signalèrent la possibilité d'acheter leurs anciennes terres patrimoniales d'Aubigné-Briant, de Sainte-Gemme et de la Jousselinière, que l'émigration des possesseurs protestants laissait vacantes [3]. Elle eût été flattée que son frère, marié, riche par sa femme et père déjà d'une fille, saisît cette occasion, déjà entrevue quelques années auparavant; lui, s'en soucia aussi peu que de racheter Surimeau et les autres terres de Poitou [4].

Mais l'abbé d'Aubigné avait quelque teinture d'histoire et de science généalogique. Il se mit à l'œuvre, et, dès 1683, fut en mesure de dresser une filiation qui rattachait les deux familles l'une à l'autre : la jonction se faisait par certain grand-père de Jean d'Aubigné qu'on n'avait jamais connu jusque-là, et que d'Hozier n'hésita pas à déclarer purement fictif, lorsque l'acte lui fut présenté [5].

C'est à la suite de cette découverte que Mme de Maintenon revint à la forme AUBIGNÉ; les dames de Saint-Cyr l'ont raconté plus tard en ces termes [6] :

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. VIII, p. 76-77 et 453-456.

[2] Elle écrit alors : « Je n'ai pu voir sans plaisir une généalogie de quatre cents ans, très bien suivie par des contrats de mariage, et l'endroit où nous nous sommes séparés. »

[3] Quant à eux, ils n'avaient plus que quelques fiefs insignifiants.

[4] Recueil Geffroy, t. I, p. 138 et 148. La terre d'Aubigné fut achetée par Saint-Maurice d'Angers : Célestin Port, *Dictionnaire historique du département de Maine-et-Loire*, t. I, p. 148-150.

[5] L'abbé fut amplement récompensé, d'abord par une pension sur l'archevêché de Sens (1685), puis par l'abbaye de Pothières (1686), par celle de la Victoire (1692), par l'évêché-pairie de Noyon (1701), enfin par l'archevêché de Rouen (1707), et il resta toujours en parfaite communion d'idées avec Mme de Maintenon. Son frère aîné fit bénéficier de cette prétendue parenté un fils qui devint plus tard lieutenant général sous le titre de comte d'Aubigné, et une fille qui fut reçue à Saint-Cyr en 1689. Dès 1683, un autre de ces Aubigné, de la branche de la Rocheferrière, avait été admis aux pages du roi. Les preuves pour Saint-Cyr se trouvent au Cabinet des titres, dans le dossier bleu 879, fol. 84-96, et celles pour les pages, dans le volume Cabinet 286, n° 17. Ces dernières font remonter les titres des seigneurs de la Jousselinière jusqu'à l'an 1060.

[6] Honoré Bonhomme, *Madame de Maintenon et sa famille*, p. 224-225.

Madame notre illustre institutrice s'est appelée et a signé partout *d'Aubigny* jusqu'au commencement de sa faveur, et alors on voit, par ses lettres à M. le comte d'Aubigné, son frère, qu'en passant par le Poitou en allant à Barèges, M. le marquis de Tigni d'Aubigné, d'une très belle et ancienne noblesse d'Anjou, lui fit voir qu'ils étoient de même famille, et lui fit, en même temps, remarquer l'endroit où ils s'étoient séparés. De ce moment, Mme de Maintenon prit le nom de MM. de Tigni d'Aubigné, et manda à ce sujet à Monsieur son frère : « C'est apprendre bien tard ce que l'on est. »

Les dames se trompaient seulement de date : la lettre qui contient ces derniers mots n'est point du temps des voyages à Barèges, mais seulement de 1682 [1]. A partir aussi de cette époque-là [2], Mme de Maintenon modifia les armoiries qu'elle tenait de son grand-père, et ne porta plus que le lion herminé des Aubigné de Tigny [3], sans d'ailleurs rien, pas même une cordelière, qui rappelât qu'elle était veuve de Paul Scarron ; Mmes de Montespan et de Thiange avaient fait de même [4]. On ne peut donc dire que Saint-Simon ait eu absolument tort d'écrire ceci [5] : « Ce fut du vivant de la reine que, pour se recrépir et passer l'éponge sur sa propre vie, elle fit entendre au roi modestement sa noblesse. »

Aux approches de la grande promotion de l'ordre du Saint-Esprit qui eut lieu à la fin de 1688, Mme de Maintenon se crut en mesure d'y faire comprendre son frère, et même de prouver plus que les trois degrés de noblesse paternelle qui étaient le *minimum* exigé par les Statuts. « Mille gens » s'offrirent pour les y

[1] Lettre du 28 mai 1682, comprise dans le recueil de M. Geffroy, t. I, p. 138, et citée ci-dessus. Le duc du Maine retourna à Barèges en 1681, mais avec M. de Montchevreuil seul.

[2] Peut-être même dès 1675.

[3] Les dames ajoutaient, dans le *mémorandum* donné par M. Bonhomme : « Dans un endroit, elle blâme Monsieur son frère d'avoir pris le lion d'hermines, puis, peu après, elle lui mande : « Prenez le lion d'hermines, puisque « ce sont nos véritables armes. » Mme de Villette leur répondit (p. 232-233) : « Quant au lion herminé, ni Agrippa ni Constant, son fils, ne l'avoient pris. Leurs armes étoient un lion sans hermine. Ces sortes de différences ne marquoient souvent que celles des branches aînées ou cadettes. »

[4] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. XII, p. 99, et Addition au *Journal de Dangeau*, t. XVI, p. 56. Son cachet a été gravé, d'après celui d'une lettre à l'archevêque de Rouen, dans le *Catalogue Bovet*, p. 782-783 ; un autre se voit sur la lettre du 8 octobre 1714 exposée au musée des Archives nationales, n° 944. Mais je ne puis admettre qu'il y ait un lion herminé sur le cachet de 1671 décrit dans les *Archives historiques de la Saintonge*, tome IX, p. 411. L'*ex-libris* est bien connu.

[5] Éd. 1873, t. XII, p. 111.



aider ; elle refusa leurs propositions « par retenue et prudence, » se défendant d'avoir ni le goût ni le temps de s'appliquer à ces recherches, et laissant à l'abbé d'Aubigné le soin d'y pourvoir [1]. Mais, quand elle voulut soumettre les résultats acquis au juge d'armes d'Hozier, avant de déposer la production en forme entre les mains du généalogiste des ordres, une résistance inattendue faillit tout arrêter. Au point essentiel, celui sur lequel MM. d'Aubigné s'étaient flattés de satisfaire les plus exigeants, d'Hozier réclama un contrat qui fût valable. Clairambault, partageant cet avis, nous a conservé le texte de quatre lettres que la marquise écrivit au juge d'armes [2], et qui sont vraiment curieuses. En premier lieu, d'Hozier voulait voir le contrat du mariage de Jean d'Aubigné, père d'Agrippa, avec Catherine de Lestang [3]. On ne pouvait pas en retrouver un bon original, quoique Mme de Maintenon se rappelât l'avoir vu à Mursay quand elle avait fait cette « petite production devant M. Barentin. » Et comme d'Hozier, en face de l'expédition qu'on lui présentait, la déclarait sans valeur et fausse, pour tout dire [4], en dépit de M. Barentin et de son jugement de 1667, Mme de Maintenon s'excusa en ces termes, qui contrastent singulièrement avec son ardeur précédente : « Je n'ai nulle connoissance que celle que M. l'abbé d'Aubigné m'a donnée, et je n'ai ni le goût ni le temps de m'appliquer là-dessus à aucune recherche [5]. »

D'Hozier persistant à ne pas accepter les textes fournis par l'abbé ou l'autorité des *Mémoires d'Agrippa*, elle appela quelqu'un à son secours. « Le roi, écrivit-elle alors au juge d'armes, le roi ne peut comprendre non plus que moi la fausseté de ce contrat. Il me semble que l'on n'en fait guère sans y être con-

[1] Recueil Geffroy, t. I, p. 188, 189 et 193. « Je crains, disait-elle à d'Hozier, que, si on ne trouvoit pas ce que l'on cherche, cela ne fît un bruit qui me seroit désagréable. Vous voyez que je m'explique à vous avec confiance, comptant sur votre honneur et sur l'amitié que vous me témoignez. »

[2] Copiées dans le ms. Clairambault 1165, fol. 180-183, ces lettres ont été reproduites dans la *Revue nobiliaire et historique* de 1875 et dans *la France protestante*. Deux seulement se retrouvent dans le recueil de M. Geffroy. Personne, je crois, ne les avait signalées avant MM. Sandret et Bordier.

[3] Ci-dessus, p. 96.

[4] Feu Henri Bordier l'a citée d'après le parchemin qui était réuni au manuscrit des *Mémoires d'Agrippa* brûlé dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre. Il en a démontré à son tour la fausseté. Voyez *la France protestante*, t. I, p. 465 et 466.

[5] Lettre du 10 juin 1688, reproduite dans le recueil Geffroy, t. I, p. 188 et 189.

vié [1]. » Était-elle de bonne foi? Cela est admissible pour quiconque a eu affaire aux préjugés des familles abusées par les faussaires et d'ailleurs incapables de distinguer entre un acte authentique ou un acte fabriqué. D'Hozier cependant résista aussi longtemps qu'il le pouvait, refusa toute rémunération, et s'excusa en somme de toucher au dossier « fagoté » par l'abbé, autrement que pour le ranger et le transmettre tel quel à son confrère Chauvry. Celui-ci partagea les mêmes scrupules, et, finalement, en guise de *mezzo-termine*, on se borna à dire que Jean d'Aubigné, le bisaïeul du présenté, « était dit » fils d'un Pierre, qui se rattachait par son père Hervé aux Aubigné-Briant [2]. Comme de coutume, la production, soumise aux deux commissaires de l'Ordre, qui étaient le duc de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires*, et le premier écuyer Beringhen, passa sans autre difficulté. Nous ne saurions maintenant la reviser, puisque l'acte incriminé, qui passa plus tard aux mains des Noailles [3], a été détruit dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre.

Les généalogistes complaisants ne s'en tinrent pas là. Non seulement ils acceptèrent la communauté d'origine avec les Angevins, et l'ancienne noblesse remontant jusqu'au xe siècle [4], mais ils voulurent que la terre d'Aubigné-Briant, *villa Albiniacum*, fût venue d'une donation de Dagobert [5], et, d'autre part, on fit de Jean d'Aubigné un « favori et chancelier de la reine de

[1] Recueil Geffroy, p. 194.

[2] La copie de la Vie d'Agrippa qui se trouve dans le ms. Clairambault 1165, fol. 123 v°, est indiquée comme ayant servi à ces preuves.

[3] Ceux-ci ne produisirent rien au delà du mariage de Jean d'Aubigné avec Catherine de Lestang, lorsque, en 1765, ils eurent à prouver leur noblesse maternelle (par la fille de Charles d'Aubigné) devant les états de Languedoc, pour siéger comme barons d'Ambres : voir les *Chroniques de Languedoc*, t. I, p. 210.

[4] *Mercure* d'avril 1698, p. 218-230. Comparez une série de pièces et éloges très suspects réunie dans le ms. Duchesne VII, fol. 85-153, au Cabinet des manuscrits.

[5] *La France protestante*, t. I, col. 462. La Beaumelle adopta cette théorie historique. L'autre famille, en faisant les preuves d'Élisabeth d'Aubigné de Tigny pour Saint-Cyr (1689), ne manqua pas de les clore par un extrait de l'acte de fondation de l'église collégiale de Doué signé du roi Dagobert, à Paris, dans la quatrième année de son règne, le 4 des ides de juillet, induction 2e. Voir ces preuves au Cabinet des titres, dans le dossier bleu 879, fol. 96. Le diplôme de 631 où il est parlé de la *villa Albiniacum* avait été publié par l'Angevin Hiret, dans ses *Antiquitez d'Anjou* (1609), p. 95. Aujourd'hui, on le tient absolument pour faux, mais d'une fabrication ancienne (Célestin Port, *Dictionnaire historique du département de Maine-et-Loire*, t. I, p. 149, et t. II, p. 57).

Navarre Jeanne d'Albret [1], » peut-être marié en secret avec elle après la mort de son époux : on voulait que Théodore-Agrippa d'Aubigné eût transmis de ce fait, à sa petite-fille, le même sang qui coulait dans les veines de Louis XIV. Les pamphlétaires purent amplement gloser sur cette tentative, faite, disaient-ils, par ordre du roi [2]. Quant aux dames de Saint-Cyr, si, d'une part, elles trouvaient étrange que la communauté d'origine entre les deux familles d'Aubigné ne fût pas admise de tous, d'autre part elles n'auraient pas eu la moindre répugnance à ce que le grand-père de Mme de Maintenon se rattachât, par quelque lien que ce fût, aux Bourbons. « Après tout, disaient-elles, quand il seroit bâtard d'un roi ou d'une reine, seroit-ce une chose si diffamante? Outre que le mérite est personnel, ce qu'il y a d'assuré, c'est qu'il étoit gentilhomme de la chambre du roi et un véritable grand seigneur [3], et c'est ce qui rend incompréhensible qu'on ne puisse déterrer son père et sa mère [4]. » Ces dames de Saint-Cyr, Mme de Villette, Mme de Maintenon, pouvaient toutes, je le répète, être de bonne foi; l'insistance de la dernière à faire accepter quand même des preuves dont personne de compétent ne voulait finit même par faiblir, avec certaines apparences de honte ou de remords. Tout à la fin de sa vie, comme on recherchait encore un contrat de mariage, celui d'Agrippa avec Suzanne de Lezay, voici ce qu'elle écrivait à Mme de Caylus [5] :

Ma confusion est extrême sur le contrat de mariage de mon grand-père. Je l'ai vu plusieurs fois entre les mains de Manseau [6], et je ne sais si Madame sa femme le garde, ou s'il l'auroit envoyé dans les

[1] Début des *Mémoires du P. Laguille*, et *Mercure* de janvier 1705, p. 233-236; comparez un autre article dans le volume d'avril, p. 217-230. Ce dernier article dit que les preuves de page faites en 1683 avaient établi l'antiquité de la noblesse jusqu'au XIIe siècle, et l'existence du nom jusqu'au Xe

[2] Voir le pamphlet reproduit à la suite de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, éd. Livet, t. III, p. 130, note 2. La Fare est arrivé encore à ce résultat plus merveilleux (*Mémoires*, p. 287) : « Le grand-père avoit été en quelque considération à la cour d'Henri IV.... Sa mère avoit eu quelque commerce avec Henri IV, et d'Aubigné (Agrippa) pouvoit être bâtard de ce prince. » Or, Agrippa avait quatre ans de plus que le Béarnais.

[3] Rien n'est moins prouvé.

[4] *Madame de Maintenon et sa famille*, p. 229. La réponse de Mme de Villette aux dames, p. 250 et suivantes, n'est qu'un tissu d'erreurs.

[5] Lettre du 10 mars 1718, dont le texte est donné dans le *Catalogue Morrison*, t. IV, p. 106.

[6] Pierre Manseau, son intendant et homme de confiance, qui écrivit trois volumes de mémoires sur elle, selon La Beaumelle.



papiers de Maintenon. Il est ridicule d'avoir toujours vécu dans ce dégagement des choses qui me regardoient. J'en ai dit un mot à notre supérieure [1], qui est plus vive que moi sur ce chapitre. Elle a envoyé chercher les preuves de mon frère, qui sont brillantes comme le soleil, mais que je regarde comme un ouvrage de flatterie faite pour une personne en faveur. J'en ai tiré la date du contrat de mon grand-père :

Contrat de mariage, etc....

Jamais je n'ai eu tant de peine sur ma noblesse en copiant tout ceci....

Cette digression nous a entraînés trop avant ; il faut maintenant revenir de bien des années en arrière, jusqu'en 1674, pour voir comment le nom du pauvre Scarron avait disparu à jamais dans une dernière transformation.

C'est en pleine crise que Françoise d'Aubigné franchit cette étape, au moment même où elle croyait n'avoir plus d'espoir que dans une retraite « pleine de tranquillité. » La vie en commun était devenue impossible avec Mme de Montespan. Mais, se demandait la gouvernante, que devenir, si une jalousie longtemps concentrée ne peut plus tolérer la présence de l'étrangère auprès du roi et des bâtards confiés à ses soins depuis cinq ans, et comment rompre des liens si chers à son cœur ? Nous suivons, jour par jour, dans les lettres à l'abbé Gobelin, la lutte entre cet attachement profond, sincère, et l'orgueil de la femme méconnue, maltraitée et poussée à bout. La mère des bâtards avait des droits supérieurs ; pourquoi les avoir délégués à une auxiliaire ? « J'entre en scrupule d'offenser Dieu, écrit celle-ci, et je recommence à prendre des soins qui augmentent mon amitié et me fournissent mille occasions de douleur et de chagrin. » Puis, quinze jours plus tard : « Je ne saurois comprendre que la volonté de Dieu soit que je souffre de Mme de Montespan. Elle est incapable d'amitié, et je ne puis m'en passer. Elle ne sauroit trouver en moi les oppositions qu'elle y trouve, sans me haïr. Elle me redonne au roi comme il lui plaît, et m'en fait perdre l'estime. Je suis donc avec lui sur le pied d'une bizarre qu'il faut ménager [2].... »

D'autre part, à quarante ans, après avoir goûté de la vie que

[1] Mme de Fontaines.
[2] Recueil Geffroy, t. I, p. 46 et 48-49.

ses amies lui ont faite si douce, et avoir même pris rang à la cour, changer de condition, et, par exemple, entrer en religion ainsi qu'elle a manqué le faire en 1652, tout comme si les années écoulées depuis lors n'avaient été qu'un rêve, ou même se placer dans un couvent à titre de bienfaitrice et de dévote séculière, ce sacrifice serait au-dessus de ses forces, et aussi celui de retomber dans la misère. Elle l'avoue franchement à son confesseur [1] : « Je deviens la plus intéressée créature du monde, et je ne songe plus qu'à augmenter mon bien; ce n'est pas sans scrupule du côté de l'honneur, et j'ai de la peine à presser des gens de me faire des grâces, quand je pense que ce n'est que pour les quitter. » Et, quelques lignes plus haut : « Je laisse aller mon imagination aux châteaux en Espagne, et je me fais des retraites plus ou moins sévères selon l'état où sont mes affaires.... J'avois dans la tête trois affaires, dont il y en a déjà deux de faites : ce sont des avis que j'ai demandés et obtenus [2], et sur lesquels le roi me donnera quelque somme. Je ne sais pas encore ce que ce sera. L'autre, c'est un mariage pour mon frère, qui est en assez bon chemin. » L'entreprise matrimoniale ne réussit pas cette fois-là, et, des deux affaires de finances, nous n'en connaissons qu'une, dont elle obtint alors le monopole ou privilège, celui de la construction des âtres pour fours et cheminées (30 septembre 1674) [3].

Le roi et Mme de Montespan avaient promis de donner cent mille livres en espèces [4]. Mme Scarron trouvait cette somme insuffisante pour compenser tant de chagrins et de veilles; elle parvint à faire doubler le chiffre, et se trouva alors satisfaite [5] :

[1] Recueil Geffroy, t. I, p. 51-53.

[2] Des projets de finance que les gens de la cour prenaient sous leur patronage, pour lesquels le contrôle général leur accordait un « droit d'avis, » et l'auteur du projet une remise ou une participation dans les bénéfices.

[3] Arch. nat., O[1] 18, fol. 122 v°; *Revue des Sociétés savantes*, années 1863-64, t. II, p. 209; Lavallée, t. I, p. 219; Geffroy, t. I, p. 51.

[4] Saint-Simon (t. XVI, p. 245) croit à tort qu'elle conserva toujours ses appointements de gouvernante des bâtards.

[5] Saint-Simon, qui affirme tenir les détails du maréchal de Lorge, seul témoin oculaire de ces scènes d'intimité (cependant il n'était pas encore capitaine des gardes), raconte que Mme de Montespan eut beaucoup de peine à soutirer ces sommes, et que le roi, ne pouvant souffrir Mme Scarron, ne les accorda que peu à peu, sans cacher sa répugnance, et en disant qu'il eût donné bien plus pour être débarrassé d'une créature aussi insupportable (*Mémoires*, éd. 1873, t. XII, p. 95). On voit dans le livre de P. Clément, p. 393, que Mme de Montespan reçut cent cinquante mille livres par an, pour l'entretien de ses quatre enfants, mais à partir de 1677 seulement. En 1683, elle constitua une pension

« Il me semble, écrivait-elle à Gobelin, que voilà du bien pour le nécessaire, et tout le reste n'est plus qu'une avidité qui n'a point de bornes. Il ne faut pas dire ce nouveau bienfait; j'ai des raisons pour le taire. » Ces « raisons, » ce n'est pas seulement qu'elle poursuivait sous main l'achat d'une terre aux environs de Paris, mais aussi qu'elle éprouvait quelque honte d'avoir montré trop de cupidité [1].

Son vieil ami et serviteur l'avocat Jean Viette, l'un des élus du bureau de Paris [2], se mit en mouvement pour trouver ce domaine qui pourrait lui servir d'asile, point trop éloigné, mais hors des intrigues de la cour. A partir de mai 1674, elle suit ses démarches avec une anxiété fébrile [3]. Une belle terre tout à son gré, « avec gros château au bout d'un grand bourg, des prairies tout autour, la rivière passant par les fossés, et capable de donner dix ou douze mille livres de rente, » se trouvait alors en vente à quelques lieues de la nouvelle résidence royale de Versailles : c'était le marquisat de Maintenon, au confluent de la Voise et de l'Eure.

annuelle de six cents livres au profit de Marie Chaudron, qui avait été la première femme de chambre du duc du Maine (Arch. nat., Y 244, fol. 93 v°), et, en 1686, elle en fit autant pour Marie Lutin, dame de chambre du petit duc pendant dix ans (Y 273, fol. 390).

[1] Plus tard, elle disait aux demoiselles de Saint-Cyr (Entretien X) : « J'ai fait une étonnante fortune; mais ce n'est pas mon ouvrage. Je suis où vous me voyez sans y avoir tendu, sans l'avoir désiré, sans l'avoir espéré, sans l'avoir prévu.... J'étois fort éloignée de former le projet, je ne dis pas d'être où je suis, mais un simple projet de fortune.... Je suis et incapable d'intrigues et très bornée dans mes vues.... Je ne le dis qu'à vous, car le monde ne le croiroit pas. »

[2] Dans la pièce du 23 juillet 1667 qui a été citée plus haut, p. 63, note 2, on voit Mme Scarron donner pouvoir à ce Jean Viette, qualifié d'avocat en parlement, pour liquider la succession de son mari. Il fut pourvu d'une charge d'élu et contrôleur en l'élection de Paris le 16 juin 1669. Le 1er janvier 1680, elle lui constitua une rente de trois cents livres, au capital de six mille livres « pour les honoraires, marques et reconnoissance des conseils qu'elle a reçus et reçoit journellement et actuellement de lui dans ses affaires » (Arch. nat., Y 238, fol. 18). Plus tard, elle fit de lui son intendant, et ce brave homme mourut chez elle le 2 juin 1686, à soixante-six ans, laissant une belle succession, un fils colonel de dragons, un autre prieur de Maintenon, une fille mariée à Louis Le Juge de Boschère, directeur général des fermes unies en Languedoc, et une autre mariée à Antoine de Groisy, qui remplaça Viette comme élu et comme intendant de Mme de Maintenon.

[3] Recueil Lavallée, t. I, p. 201 et suivantes; recueil Geffroy, t. I, p. 41-53. Saint-Simon raconte les faits comme suit : « La terre de Maintenon étant tombée en vente, la proximité de Versailles en tenta si bien Mme de Montespan, pour Mme Scarron, qu'elle ne laissa point de repos au roi qu'elle n'en eût tiré de quoi la faire acheter à cette femme, qui prit alors le nom de Maintenon, ou fort peu de temps après. » (*Mémoires*, éd. 1873, t. XII, p. 95.)

Une branche des d'Angennes le possédait depuis quatre générations par héritage de Jean Cottereau, trésorier sous Louis XII et surintendant général des finances sous François I[er] [1]; mais, beaucoup moins fortunés que leurs cousins de Rambouillet, ces d'Angennes l'avaient laissé dépérir. Viette alla voir la terre. « Je suis, écrivait M[me] Scarron à l'abbé Gobelin [2], je suis dans une grande impatience d'en savoir des nouvelles ; c'est par où il faut commencer le plan de notre retraite. » Elle en offrit deux cent quarante mille livres, eut quelque difficulté à trouver « les sûretés, » et traita enfin sur ce pied [3], non pas, comme le disent les auteurs, avec le titulaire du marquisat, Charles-François d'Angennes, mais avec son beau-frère, Odet de Ryantz, marquis de Villeray, qui avait épousé en 1657 [4] Françoise d'Angennes, fille d'honneur de la duchesse d'Orléans, petite-fille par sa mère de M. du Tremblay, gouverneur de la Bastille, et petite-nièce du P. Joseph, *l'Éminence grise*. Le contrat fut passé devant les notaires Lemoyne et Thomas, le 27 décembre 1674 [5] ; sept jours plus tard, Jean Viette, au nom de « dame Françoise d'Aubigny, veuve de messire Paul Scarron, seigneur des Fougerets, conseiller du roi en ses conseils, » versait un acompte de huit mille neuf cent soixante-six livres entre les mains du doyen de la première chambre des requêtes, chargé de veiller aux intérêts des créanciers [6].

La nouvelle châtelaine était pressée de prendre possession : mais « les maux de ces enfants » la retinrent encore un mois à la cour, pendant lequel elle se donna du moins la satisfaction de nommer un chanoine au chapitre collégial fondé par Jean Cottereau, et c'est seulement dans le commencement de février qu'elle put aller passer à Maintenon deux jours [7]. Le domaine

[1] P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. II, p. 425 ; *Historiettes de Tallemant*, t. VII, p. 293 ; Expilly, *Grand dictionnaire géographique*, t. IV, p. 493-494.

[2] Octobre 1674.

[3] Voltaire plaça cette acquisition à l'année 1679, dans la première édition du *Siècle de Louis XIV*, puis biffa sa note.

[4] Contrat du 4 février 1657 : Arch. nat., Y 194, fol. 168.

[5] J'en ai vainement cherché la minute chez les successeurs de ces deux notaires.

[6] Cabinet des titres, *Pièces originales*, vol. 2660, dossier Scarron, fol. 123, acte du 3 janvier 1675.

[7] Lettres à l'abbé Gobelin, dans le recueil Lavallée, t. I, p. 246 et 248. La lettre à M[me] de Coulanges reproduite dans les *Lettres de M[me] de Sévigné*, t. III, p. 433, est un faux de La Beaumelle.

lui parut à la fois beau et laid, car il y avait beaucoup à faire pour remédier à l'incurie des derniers possesseurs : Le Nostre devait s'en charger plus tard [1].

C'est alors que disparurent les derniers souvenirs du mariage de 1652, avec ce nom de Scarron devenu synonyme de burlesque. Françoise d'Aubigné l'annonça en ces termes à Gobelin : « Il est vrai que le roi m'a nommée *Madame de Maintenon*, et que j'aurois de plus grandes complaisances pour lui que de porter le nom d'une terre qu'il m'a donnée [2]. »

Quant au titre de marquis, il continua provisoirement d'être porté par les d'Angennes, mais sans que cela pût gêner la nouvelle dame de Maintenon, car Charles-François, — curieuse coïncidence, — passa alors aux Iles d'Amérique et devint, en 1679, gouverneur de cette même Marie-Galante où Constant d'Aubigné avait été envoyé trente-cinq ans plus tôt avec ses enfants. Il y épousa la fille d'un capitaine de milice de l'île Saint-Christophe [3], et mourut là ou à la Martinique en 1691. La veuve revint mourir à Paris, en 1718 [4], n'ayant plus qu'un fils, né en 1686, qui fut page du roi, puis colonel d'infanterie, mais ne porta que le titre de comte d'Angennes, et mourut au Tremblay, le 9 novembre 1752 [5].

C'est seulement en mai 1688 que de nouvelles lettres patentes renouvelèrent l'érection de Maintenon en marquisat pour « la

[1] *Lettres de Mme de Sévigné*, t. V, p. 32, août 1676 ; *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. XII, p. 95.

[2] Même lettre du 6 février : recueil Lavallée, t. I, p. 249. Elle a servi à La Beaumelle pour fabriquer le faux indiqué plus haut. Mlle de Montpensier dit, dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 407, que l'on commença à se servir du nouveau nom à Pâques 1675. Mais, dans les actes authentiques et notariés, par exemple dans la constitution de rente à J. Viette citée plus haut, Françoise d'Aubigny, quoique dame marquise de Maintenon et du Parc-Teneuse, continua de se qualifier veuve de Mre Paul Scarron, etc.

[3] Une de ses sœurs, déjà vieille, épousa aussi aux Iles le chevalier Auger, marin hardi et renommé. Une autre, Marie d'Angennes, avait épousé en 1669 un Poitevin nommé Abimélech Foucher de Circé, baron de Mairé, seigneur en partie des villes et châtellenies de Lusignan, Melle et Niort, qui fut sénéchal du comté de Civray et du siège de Saint-Maixent, et pour qui Mme de Maintenon, dit-on, fit ériger Circé en marquisat. La mère, Marie du Tremblay, vivait encore, portant aussi le titre de marquise, et ne mourut qu'en 1702. C'était une ancienne dame d'honneur d'Anne d'Autriche.

[4] La Beaumelle, pour agrémenter encore les faits, a raconté que cette marquise de Maintenon alla finir ses jours à la Martinique, dans la même habitation qu'avaient occupée jadis les d'Aubigné.

[5] P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. II, p. 428 ; la Chenaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. I, col. 511.

créole publique, veuve à l'aumône de ce poète cul-de-jatte [1]. »

Tout d'abord, en octobre 1686, « considérant les pertes et dommages que dame Françoise d'Aubigné, dame de Maintenon, avoit souffertes et souffroit journellement ès lieux qui dépendent de sa terre et seigneurie de Maintenon à cause des ouvrages que le roi faisoit faire pour la conduite des eaux de la rivière d'Eure, » il lui avait été fait don des nouvelles rivières et digues, avec leurs bords, et de toutes les terres, remboursées aux propriétaires, qui avaient servi ou devaient servir à la construction de l'aqueduc, ainsi que des écluses et du droit de pêche [2]. Déjà, cinq mois auparavant, elle avait obtenu la création d'un marché franc par chaque semaine et de quatre foires franches par an, en raison de la position favorable de Maintenon, « situé dans un vallon sur la rivière d'Eure fort peuplé d'habitants, marchands et artisans, fertile en grains, bestiaux et autres marchandises [3].

En 1687, « la continuation desdits ouvrages sur la rivière d'Eure ayant obligé de prendre plusieurs terres et prés dans le domaine qui compose ladite terre et seigneurie de Maintenon et dans la terre et seigneurie de Grogneul [4], appartenant au sieur prince de Fürstenberg à cause de la dame princesse son épouse, en laquelle il a été fait de grandes dégradations, » le roi avait acquis, par l'intermédiaire de Louvois, cette terre de Grogneul, moyennant une somme de trois cent trente mille livres, au nom de Mme de Maintenon [5]. Le don fut régularisé par des lettres patentes d'août 1687, « non seulement pour la dédommager des dégradations qui avoient été ou seroient faites dans ladite terre de Maintenon, mais encore pour lui témoigner la considération que le roi faisoit de sa personne [6]. » Enfin, d'autres lettres patentes du mois de mai 1688 [7] confirmèrent ce don.

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. X, p. 234.

[2] Arch. nat., Registres du parlement, X[1] A 8680, fol. 256.

[3] *Ibidem*, fol. 6 v° : lettres patentes de mai 1686, pour « notre très chère et bien amée Françoise d'Aubigny, marquise de Maintenon. »

[4] Fief relevant de Maintenon.

[5] Contrat du 31 juillet 1687, passé en conséquence d'un brevet du 13 du même mois. La minute est encore dans l'étude de Me Blanchet. Comparez le *Journal de Dangeau*, t. V, p. 364, et les *Mémoires de Sourches*, t. II, p. 70-71.

[6] Registres du parlement, X[1] A 8681, fol. 224.

[7] Registres du parlement, X[1] A 8682, fol. 288 v°. Ces lettres existent imprimées en placard du temps : Arch. nat., collection Rondonneau, AD + 512, n° 1. Le duc de Noailles ne semble (t. II, p. 206-207) avoir connu que les lettres patentes d'octobre 1686 et d'août 1687.

« Et d'autant, disaient ces dernières, que ladite terre et seigneurie de Maintenon est une ancienne châtellenie, composée des fiefs et seigneuries de Maintenon, du Gravier, de Marolles, Bordeleau, de l'Isle-Plumé, du Parc, à toutes lesquelles seigneuries il y a haute, moyenne et basse justice, des fiefs de Pierre, de Teneuse et Boisricheux, avec moyenne et basse justice; que de ladite châtellenie de Maintenon sont mouvantes et relevantes en plein fief plusieurs seigneuries considérables, comme la châtellenie de Prémont et autres, et qu'il y a déjà plusieurs beaux droits attribués, comme de foires, marchés, et que la terre et seigneurie de Grogneul relève en fief, pour la plus grande partie, de ladite terre et seigneurie de Maintenon, et que lesdites terres et seigneuries de Grogneul, de la Folie, de Changey, de Saint-Piat, du Marais, de Marcilly, de Chartrainvilliers, de Boigneville, d'Yermenonville, avec haute, moyenne et basse justice attachées à tous lesdits fiefs et seigneuries, de Harleville avec les quatre fiefs appelés Rebours, Chantault, Arondeau et les Halles, les fiefs de Ligaudry, de More et de Dionval, et autres composant le revenu de ladite terre et seigneurie de Grogneul, étant toutes possédées par ladite dame de Maintenon, font à présent une terre considérable et méritant d'être honorée d'un titre de dignité plus relevée, comme du titre de marquisat; et voulant témoigner la considération que nous avons pour ladite dame de Maintenon en confirmant et augmentant le don que nous lui avons fait de ladite terre de Grogneul, acquise en son nom et pour elle, » — toutes les terres susdites étaient érigées en marquisat « au profit de ladite dame Françoise d'Aubigné, dame de Maintenon, ses successeurs mâles et femelles et ayants cause soit par succession, donation, vente ou autre aliénation, nonobstant lesquelles, pendant que ladite terre et seigneurie de Maintenon demeurera en son intégrité avec lesdites terres, fiefs et seigneuries y joints, elle sera toujours conservée dans le titre et dignité de marquisat, avec faculté néanmoins, à ladite dame de Maintenon, ses successeurs et ayants cause, de tenir et posséder en fief séparément le château de Grogneul, avec les basses-cours y jointes, et la quantité de trois mille livres en terres proches...., en fief appelé le fief de Grogneul, mouvant et relevant à une seule foi et hommage, aux us et coutumes du bailliage de Chartres, dudit marquisat de Maintenon, sans aucune justice.... »

Je m'arrête ici, encore qu'il eût été intéressant de voir, à partir de 1675, comment Françoise d'Aubigné renonça aux projets de retraite qui l'avaient guidée dans l'achat de Maintenon, et, surtout après les incidents du carême de cette année, ne songea plus qu'à achever l'éducation des enfants auxquels son cœur s'était donné tout entier; puis, de la suivre dans les voyages qu'elle fit pour son cher boiteux à Barèges, avec toute la pompe et le cérémonial dus aux fils de France, de l'accompagner en Guyenne chez ses amis d'Albret, et à Bordeaux en face du Château-Trompette, à Niort devant cette prison si pleine aussi de souvenirs de sa première enfance, à Poitiers, à Surimeau; de noter, dans ces voyages mêmes, les progrès des sentiments nouveaux du souverain avec qui seul elle entretient correspondance, puis les péripéties du raccommodement avec Mme de Montespan, qui ne veut ni se priver de son commerce, ni enlever son affection aux bâtards; les dernières tentations de s'arracher à la douceur d'une vie de plus en plus attrayante pour tous ses goûts, et l'attache rivée à jamais par un titre de dame d'atour; enfin, la « belle Madame, » après une lutte suprême, cédant la place à « Sa Solidité. » Mais Mme Scarron n'est plus, et je dois m'arrêter. « Les suites [1], les succès, l'entière confiance, la rare dépendance, la toute-puissance, l'adoration publique, universelle; les ministres, les généraux d'armée, la famille royale la plus proche, tout, en un mot, à ses pieds; tout bon et tout bien par elle, tout réprouvé sans elle; les hommes, les affaires, les choses, les choix, les justices, les grâces, la religion, tout sans exception en sa main, et le roi et l'État ses victimes; quelle elle fut cette fée incroyable, et comment elle gouverna sans lacune, sans obstacle, sans nuage le plus léger, plus de trente ans entiers, » — cet « incomparable spectacle, qui a été celui de toute l'Europe, » dépasse les limites et le cadre que je m'étais proposés.

A. de Boislisle.

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. XII, p. 100; comparez le *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 94.

LES

COMÉDIENS DANS LES ARMÉES

SOUS LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le théâtre a alimenté les armées de la Révolution comme ses assemblées, ses clubs, ses sociétés populaires, ses municipalités. Non content d'avoir fourni des vainqueurs de la Bastille et des hommes du 10 août, des conventionnels et des membres du Comité de salut public, des présidents de tribunaux révolutionnaires, force officiers de la garde nationale, on exagérerait à peine en disant qu'il a été, en 1792 et 1793, une pépinière de généraux. C'est dans l'armée que trouvait le plus directement à se satisfaire cet amour du panache et du galon qui est l'une des marques distinctives du comédien, et, par la brusque rupture des traditions militaires, par le caractère d'improvisation dont les circonstances la revêtirent, par l'invasion dans son sein de l'esprit politique, par la formation de corps d'une nature spéciale destinés à combattre « les ennemis de l'intérieur, » l'armée de la Révolution, comme plus tard celle de la Commune, se trouva ouvrir un débouché fort large, quoique toujours restreint par certaines entraves, à des ambitions qui, en temps ordinaire, ne peuvent se satisfaire que sur les planches.

On s'en convaincra en parcourant ces pages. Qu'on nous permette d'ouvrir notre galerie par la figure d'un auteur dramatique qui, sans être monté de sa personne sur les planches, vécut toujours dans ce monde du théâtre, dont il avait les goûts, les habitudes et les mœurs.

I. — CHARLES-PHILIPPE RONSIN

Ronsin est le type de l'écrivain sifflé et raté, enragé de son impuissance, aigri par ses chutes, affamé de bruit, qui ne cherche dans la politique qu'un nouveau théâtre où il sera plus heureux èt où il semble prendre à tâche de se venger de ses échecs ; mène de front sa double carrière et utilise jusqu'à la terreur qu'il inspire au profit de sa gloriole de méchant écrivailleur. Jamais son grand sabre de général révolutionnaire et l'ivresse de ses hautes fonctions ne lui firent oublier sa vanité de petit auteur aussi gonflé de prétentions que dépourvu de talent. Il avait vraiment du sang d'histrion dans les veines.

Né à Soissons le 1er décembre 1751, Ronsin s'était engagé le 7 octobre 1768, avant même d'avoir atteint sa dix-septième année, et il acheta son congé le 16 mars 1772, sans avoir dépassé le rang de simple soldat. Malgré son engagement hâtif et la modestie de son origine, il avait fait d'assez bonnes études pour se trouver capable de remplir les fonctions de précepteur à Nîmes, chez le baron de Ginas, et traduire un poème de Claudien : *la Chute de Ruffin*, qu'il fit paraître à l'âge de vingt-huit ans (1780). L'année suivante, on le voit lire à la Comédie française, qu'il assiégera toute sa vie, une tragédie intitulée la *Duchesse de Bourbon*, et ce n'était pas sa première tentative, car, dès 1778, il avait remis à Monvel une *Polyxène*, qui ne put alors obtenir de lecture. La *Duchesse de Bourbon* partagea à peu près également les voix : sept pour, sept contre, et une pour *la correction*. Ronsin reprit son œuvre afin de la revoir. Le 15 juin 1782, il fit écrire à Préville par un compère qui, après avoir entendu la pièce, se portait garant qu'il en avait fait, pour ainsi dire, un ouvrage nouveau, grâce à des changements heureux et considérables, et assurait au théâtre un succès au moins égal à celui du *Siège de Calais ;* l'auteur lui-même, quelque temps après, réclama une nouvelle lecture. La *Duchesse de Bourbon* était devenue *Isabelle de Valois*, et, le 11 octobre 1783, *Isabelle de Valois* fut refusée par huit voix contre cinq et deux qui l'avaient admise à correction, « à condition qu'elle ne serait jamais jouée. » Par égard pour l'auteur, on porta sur le registre qu'elle était reçue, mais en lui faisant signer la déclaration qu'il ne se pré-

vaudrait point de cet acte de complaisance, — engagement formel qu'il devait oublier par la suite, lorsqu'il invoque avec impudence l'autorité du registre, pour hâter, par manière de compensation, la représentation de son *Louis XII*.

En 1784, il écrit au secrétaire de la Comédie pour demander la lecture de *Sédécias*; on ne voit pas qu'il l'ait obtenue. L'année suivante, il parvient à lire sa *Polyxène*, qui est refusée par neuf voix contre quatre. C'est alors que, en désespoir de cause, n'arrivant point à se faire jouer, il publie son *Théâtre* (1786) [1], comprenant, outre ces trois tragédies, la comédie du *Fils ingrat*. Grâce à la protection de Pieyre et de Rabaut de Saint-Étienne, il obtint pour son volume beaucoup de souscriptions parmi les protestants de Nimes [2].

Un peu découragé peut-être de ce côté, mais pas pour longtemps, Ronsin voulut frapper alors à une autre porte et voir s'il serait plus heureux avec l'Académie.

En 1787 parut son poème sur la *Mort du prince de Brunswick*. Après s'être signalé à plusieurs reprises par son dévouement dans des calamités publiques, le prince avait perdu la vie, le 27 avril 1785, en voulant sauver les victimes d'une inondation. Cet acte d'héroïsme philanthropique retentit dans toute l'Europe, et particulièrement en France, où il fut célébré par une multitude d'écrivains, entre autres par Marmontel [3]. Sur la proposition et avec les fonds du comte d'Artois, l'Académie française mit ce sujet au concours, sans préjudice de son prix ordinaire; mais, dans sa séance annuelle de l'an 1786, elle dut avouer que, sur les soixante-huit concurrents, pas un n'avait même mérité les modestes honneurs de l'accessit [4], et proroger le concours à l'année suivante. Ronsin était sans nul doute un de ces concurrents malheureux, qui n'accepta pas sa condamnation et en appela au public.

[1] « Imprimé au profit de sa belle-mère, » avec cette épigraphe modeste, empruntée aux *Saisons* de Saint-Lambert : *Je calme sa douleur par de faibles présents*.

[2] Note de Baudin (des Ardennes) sur Ronsin. Suivant lui, après avoir rempli ses fonctions de précepteur à Nimes, il eut une place ou une pension chez le duc de Chartres.

[3] En 1790 encore, son dévouement était demeuré assez célèbre pour que le chevalier Aude fît du prince de Brunswick l'un des personnages du *Journaliste des ombres, ou Momus aux Champs-Élysées*.

[4] Grimm, *Correspondance*, éd. Tourneux, in-8, t. XIV, 443-445.

A force de persévérance, il réussit à faire recevoir en 1787 une tragédie de *Jeanne d'Arc* [1]. Il commença par demander, sur les produits futurs de son œuvre (14 janvier 1788), une avance qu'il n'obtint pas ; puis il réclama l'autorisation d'en faire des lectures publiques, en s'appuyant sur ses besoins d'argent, accrus par la maladie de sa belle-mère et celle de sa femme ; enfin, il supplia un grand nombre d'auteurs de lui céder leur tour. Mlle Raucourt s'était chargée du rôle de la Pucelle. L'ouvrage fut mis en répétition. Ronsin touchait au but de ses vœux ; malheureusement, Mlle Raucourt se dégoûta de son rôle, qu'elle ne trouvait pas assez brillant : elle offrit à l'auteur 600 livres pour retirer sa pièce. Ronsin accepta les 600 livres, mais à titre de prêt, — ce n'était pas le premier service de ce genre, dit-il lui-même, que Mlle Raucourt lui rendit, — et il ne retira pas la pièce, ou du moins il ne la reprit que pour faire au rôle les changements souhaités par elle, et dès qu'il les eut faits, il la rapporta. Elle refusa même de les examiner, et l'infortuné Ronsin, soumis au supplice de Tantale, s'aperçut une fois de plus que de la coupe aux lèvres il y a loin.

Croirait-on qu'après tant de déboires il eut le courage de revenir à la charge? La Révolution avait éclaté : Ronsin s'y jeta avec l'ardeur d'un ambitieux subalterne, inquiet, remuant, sans scrupule, et qui jusqu'alors n'avait réussi à rien. Il composa, dans le mois qui suivit la prise de la Bastille, une violente brochure : la *Ligue aristocratique, ou les Catilinaires françaises*, « par un membre du Comité patriotique du Caveau [2], » dans laquelle, en comblant d'éloges Necker et « le meilleur des rois, » il couvre de menaces et d'injures parfois ordurières les conspirateurs d'Antraigues, d'Autichamps, d'Éprémesnil, Vaudreuil, « père du Dauphin, » prêté par la Polignac à la reine ; bien d'autres encore qui, « assis sur des canapés souillés de crimes, » viennent prononcer à la faveur de la nuit, entre les mains de « l'odieux abbé de Vermond, » les serments de faire égorger les députés du tiers état et d'organiser une nouvelle Saint-Barthélemy ; mais surtout le comte d'Artois, traité de rebelle sacrilège, de prince libertin,

[1] Elle fut lue par Mlle Raucourt et reçue, le 28 février, par 11 voix contre 4. (Registres des pièces nouvelles et des lectures de la Comédie.)

[2] Qui n'est autre que Ronsin, selon Barbier (*Dictionnaire des anonymes*) et Quérard, ou du moins les derniers éditeurs de ses *Supercheries littéraires*.

de frère dénaturé, et la reine, de Messaline, d'Autrichienne implacable et débordée.

Tout en pérorant dans les clubs et en conquérant les épaulettes dans la garde civique, il ne perdait point de vue le théâtre. Il composait pendant ce temps un *Louis XII père du peuple*, tout plein d'allusions à Bailly, à la Fayette, à Louis XVI, car c'était l'homme de l'actualité, et il ne manque jamais de s'appuyer sur l'intérêt de circonstance qu'offrent ses ouvrages, dans ses réclamations auprès des comédiens. Après l'éclatant succès de *Charles IX*, il écrivit au Comité pour presser la lecture de son *Louis XII*, qui ne pouvait manquer d'obtenir le même triomphe, par les mêmes raisons patriotiques, et il signa sa lettre : *Capitaine d'honneur de la garde nationale*. *Louis XII* fut reçu le 9 décembre 1789 ; il s'agissait maintenant d'arriver à le faire jouer, et en suivant la marche ordinaire, l'attente devait être longue. Ronsin ne pouvait s'y résoudre. Dans son impatience, il aposta à une représentation de *Charles IX* des affidés qui réclamèrent hautement *Louis XII*. Les comédiens, surpris, firent répondre par leur orateur qu'ils n'étaient pas libres d'intervertir, sans le consentement des auteurs, l'ordre de réception des pièces, et, sur l'insistance des réclamants, le théâtre adressa à tous ceux dont les intérêts étaient en cause une circulaire où il déclara que leur réponse dicterait sa conduite.

Cependant, Ronsin n'avait garde d'attendre tranquillement le résultat de cette consultation. Grâce à lui et grâce aussi sans doute à une sorte de contagion naturelle, les réclamations s'étaient renouvelées aux représentations suivantes et le théâtre recevait, à ce propos, une énorme quantité de lettres, surtout des officiers de la garde nationale. En même temps qu'il agissait sur les comédiens, il agissait aussi sur les auteurs. Ceux-ci étaient informés qu'on devait communiquer leur réponse au public. Intimidés et cédant à la pression, la plupart finirent par consentir, de mauvaise grâce, et alors Ronsin harcela si bien la Comédie que la première représentation de *Louis XII* eut lieu le 11 février 1790.

Hélas ! au lieu du triomphe espéré, ce fut un désastre. Le public ne laissa même pas achever la pièce : vers le milieu du dernier acte, il réclama à grands cris le *Réveil d'Épiménide* et il fallut baisser le rideau. On s'en tint à cette unique tentative,

malgré de nouvelles insistances de l'auteur, que rien ne déconcertait, et la Comédie se crut même obligée d'inscrire dans son registre une note où elle s'excusait sur la violence qui lui avait été faite [1].

L'homme nous est connu maintenant. C'est bien celui qu'un contemporain nous représente [2] comme un auteur famélique pratiquant une véritable mendicité littéraire et allant quémander dans les cafés des souscriptions pour sa *Jeanne d'Arc*.

Jeanne d'Arc n'a jamais été imprimée et nous ne savons que par conjecture comment ce piètre poète avait pu traiter un pareil sujet. Mais il a publié son *Louis XII*, avec une préface où il parle en termes enthousiastes de ce jeune héros, La Fayette, qu'il allait bientôt laisser en arrière et considérer comme un traître, ainsi que du monarque, restaurateur de la liberté et père du peuple. Il s'y plaint amèrement qu'on n'ait pas voulu entendre une pièce si pleine de bons sentiments. Elle est d'une versification solennelle, toute farcie de longues tirades fastidieuses et empreinte de l'esprit de royalisme constitutionnel à la mode de 1789, Ronsin étant de ceux qui marchent avec les événements.

Il fut plus heureux avec la *Fête de la Liberté, ou le Dîner des patriotes*, à-propos en vers qu'il avait composé pour la Fédération, et qui fut joué le 12 juillet 1790 au Palais-Royal. On y voit un duc qui, prenant «son cœur pour guide et son roi pour exemple,» arbore la cocarde et veut s'asseoir à un banquet patriotique organisé par son intendant, en trinquant à la liberté avec des convives qui ne sont pas de sa condition. La duchesse en vain s'y oppose ; elle finit par se convertir elle-même, ainsi qu'un prêtre et un financier d'abord récalcitrants. Un des ornements du *Dîner des patriotes* est le ballet, où l'on voit danser un abbé avec une religieuse, et la pièce se termine par une série de couplets de circonstance que chaque acteur vient chanter tour à tour. A la bonne heure! ce genre de pièce était mieux en rapport avec son génie.

L'année suivante, Ronsin donna au théâtre Molière *la Ligue*

[1] V. dans la *Revue rétrospective*, 2e série, t. VIII, la *Carrière dramatique de Ronsin*. Sa correspondance avec la Comédie y est reproduite d'après les originaux.

[2] Ch. Lacretelle, *Dix ans d'épreuve*, ch. VIII.

des fanatiques et des tyrans, tragédie nationale en trois actes, prétentieuse rapsodie, d'une versification guindée, emphatique et déclamatoire, où tous les personnages pérorent et viennent tour à tour débiter leur harangue. Ce n'est qu'une série d'amplifications patriotiques sur la liberté et la tyrannie, à peine animée çà et là par une action embryonnaire, mais avec une mise en scène propre à émouvoir le parterre, par exemple lorsqu'on rapporte sur des drapeaux qu'il teignait de son sang le commandant de la garde nationale Sélimars (tels sont les noms que trouve Ronsin), et que les soldats défilent devant lui aux sons d'une marche funèbre. Le directeur du théâtre, Boursault, futur conventionnel, jouait le rôle du député. Avant la représentation, Ronsin avait eu soin d'aller lire son œuvre au club des Cordeliers : elle y était mieux à sa place que sur la scène, et ce détail suffirait à la juger. On la joua pour la première fois le 18 juin, l'avant-veille de la fuite du roi ; mais l'auteur eut soin d'y ajouter après coup une allusion violente à cet événement :

Le même roi, qu'on vit devant l'Europe entière,
Abjurer des tyrans la ligue meurtrière,
Nous trompe, et loin de nous se laissant entraîner,
Court s'armer avec eux pour nous assassiner.

Nous voilà loin du royalisme de *Louis XII!*

Le théâtre ne pouvait suffire à l'activité et à l'ambition de Ronsin. Il ne cessait de s'agiter et de se mettre en avant. Il prenait part à toutes les journées révolutionnaires. Le 18 août, il prononça devant la section du Théâtre-Français, qui en vota l'impression et l'envoi aux sections, à la municipalité, à l'Assemblée, aux quatre-vingt-trois départements et aux armées, un panégyrique des victimes du 10 août, pompeux de style, foudroyant contre le tyran, le traître Louis XVI, dont il regrette que ce jour n'ait pas été le dernier. Il fut ensuite chargé successivement de trois missions relatives aux levées de soldats, à l'organisation et à la police des bataillons de volontaires et des compagnies franches. C'est pendant la première de ces missions, dont il avait été investi le 29 août, pour les départements voisins de la capitale, qu'il se trouvait à Meaux le 4 septembre, au moment du massacre de treize prisonniers par les gendarmes en marche vers la frontière et la lie de la populace. Il n'y prit point une part

directe et personnelle : son nom ne figure dans aucune des relations que nous avons pu voir [1], mais tout au moins il laissa faire, si même il ne poussa pas sous main les meurtriers, et l'on a pu dire, en termes un peu vagues et peut-être métaphoriques, que « ces massacres s'exécutèrent sous ses yeux [2]. » Sa responsabilité parut à la justice si clairement engagée que le tribunal de Seine-et-Marne instruisit et lança un décret d'accusation contre lui, et que la procédure criminelle où il se trouvait compris avec plusieurs autres ne fut arrêtée que le 6 juin 1793, par un décret de la Convention.

Paré du titre assez vague et mal défini de commissaire du pouvoir exécutif, il assista en simple spectateur à la bataille de Jemmapes, dont il publia une relation [3] que Dumouriez qualifie en ses *Mémoires* de pamphlet. Il y prétendait, en particulier, qu'on n'avait pris aucune mesure pour secourir les blessés de l'armée française, et il attaquait vivement les administrateurs, dont le général n'avait jamais eu à se plaindre. L'effet de cette brochure ne se fit pas attendre : elle avait paru le 13 novembre ; le 15, il était nommé commissaire des guerres et ordonnateur en chef à l'armée de Belgique, et les administrateurs militaires Malus, Petitjean, d'Espagnac, étaient destitués et décrétés d'arrestation. Dumouriez écrivit au ministre Pache et à la Convention pour s'en plaindre, sans dissimuler sa démarche à Ronsin. A l'en croire, les autres commissaires des guerres furent indignés de la révocation de leurs chefs, et les entrepreneurs belges cessèrent un moment leurs livraisons ; Ronsin lui-même, écrasé par une tâche dont il ne connaissait pas les premiers éléments, finit par s'effrayer, sinon de son incapacité, du moins de son impuissance, et, craignant la fureur du soldat, qui manquait de tout, « supplia le général de venir à son secours ; » alors celui-ci, sacrifiant son juste ressentiment à l'intérêt de son armée, usa

[1] Pas même dans Maton de la Varenne, quoiqu'il l'ait inscrit dans sa liste générale des « monstres qui ont ordonné, favorisé, toléré, exécuté et préconisé les massacres de septembre 1792. »

[2] *Galerie historique des contemporains* (Bruxelles, 1818-20). « Sous ses ordres, » dit dans ses *Souvenirs de la Terreur* (IV, 10) Georges Duval, qui n'est pas une autorité bien sûre. Il y présida « en quelque sorte » aux massacres des prisons, dit la *Biographie moderne* (Breslau, 1806).

[3] *Détail circonstancié de la fameuse bataille de Jémappe et de la prise de Mons* (Paris, 13 novembre).

de toute son influence pour obtenir que les services fussent repris et les marchés continués [1].

Ronsin, d'ailleurs, montra dans sa mission en Belgique ce penchant pour le faste et la représentation théâtrale qu'il devait déployer à un plus haut degré en Vendée : selon Philippeaux, il vivait avec un luxe scandaleux, et les magistrats de Liège adressèrent au ministre Lebrun, qui n'en tint compte, un mémoire de ses friponneries et de ses extorsions [2].

Le 20 janvier 1793, il demandait un congé, soi-disant afin de communiquer de vive voix au ministre de la guerre et au comité des choses qu'il ne pouvait leur écrire, — mais qu'il écrivait pourtant, au moins sous une forme résumée, en parlant du progrès de la désorganisation, des usurpations de pouvoir, des conflits entre chefs, du mécontentement et des plaintes de l'armée ; — en réalité peut-être pour se soustraire aux embarras de sa position. Mais Pache fut remplacé par Beurnonville le 8 février, et Beurnonville, qui avait été le lieutenant de Dumouriez à Valmy et à Jemmapes, n'était point des partisans de Ronsin. Il fit remettre en liberté les administrateurs arrêtés sur ses dénonciations et rappela ceux qui les avaient si mal remplacés. Si son ministère eût duré, c'en était fait sans doute de la carrière de Ronsin ; il ne dura pas, et bientôt la trahison de Dumouriez permit à notre héros de prendre sa revanche, en faisant valoir la clairvoyance de son patriotisme.

Bouchotte, le nouveau ministre de la guerre, dont il était l'ami, ainsi que de son premier commis Vincent, qui le gouvernait et faisait tous les choix, nomma Ronsin l'un de ses adjoints et, d'accord avec le ministre, le Comité de salut public l'envoya dans les départements de l'Ouest (7 mai), « pour organiser l'administration des subsistances, munitions et approvisionnements » de l'armée, — en homme qui avait fait ses preuves. La commission extraordinaire qui lui fut délivrée deux jours après était conçue à peu près dans les mêmes termes [3], mais la faveur de

[1] Dumouriez, *Mémoires*, l. IV, ch. IX. Au club des Jacobins, dont Ronsin était l'un des membres influents, dans la séance du 27 janvier 1873, un membre se plaignit que l'état-major de l'armée de Dumouriez se fût ligué contre ce patriote.

[2] *Philippeaux à ses collègues et à ses concitoyens*. V. le *Jemmapes* de M. Chuquet, ch. v.

[3] Chassin, *Vendée patriote*, I, 541-7.

Bouchotte et son titre d'adjoint au ministre allaient lui permettre d'étendre ses attributions bien au delà. Il arriva à l'armée investi en réalité d'une sorte de dictature, entouré de dix aides de camp et d'un état-major aussi incapable et aussi empanaché que lui, traînant à sa suite, pêle-mêle, un essaim d'aventuriers et de filles. En trois jours, du 1er au 4 juillet, ce méchant auteur dramatique dont tous les antécédents militaires se bornaient à un service de trois ans et demi comme simple soldat et de trois mois comme officier dans la garde nationale en 1789, fut créé successivement capitaine, chef d'escadron et chef de brigade. Quelques jours après, l'ouvrier orfèvre Rossignol, qu'il avait emmené avec lui, ainsi que d'autres pseudo-militaires du même acabit, — le comédien Grammont, le brasseur Santerre, l'imprimeur Momoro, — était lui-même improvisé général de division en cinq jours [1], et, devenu commandant en chef de l'armée des côtes de la Rochelle, demandait instamment au ministre le brevet du même grade pour Ronsin, dont il exaltait, à titre de revanche, « les lumières et l'activité infatigable [2]. »

Ronsin avait d'abord fixé sa résidence à Tours, d'où il se transporta à Saumur, à la suite des représentants en mission, lorsque ceux-ci se résolurent à faire de cette dernière ville le centre de leur action. Il y forma, avec son groupe, ce qu'on a appelé *la cour de Saumur*, — un état-major remuant, intrigant, incapable, beaucoup plus politique que militaire, préoccupé surtout de plaire au parti en faveur et de faire parade de zèle jacobin, ennemi instinctif des vrais généraux, dont il consacrait tous ses efforts à contrecarrer les idées et à incriminer les intentions, favorisant « les pillages et les vexations sous le titre de réquisitions de guerre et l'indiscipline sous prétexte de défendre le soldat contre le despotisme de l'officier [3]. » Au grand désespoir de Biron, il inonda les départements d'agents et de commissaires qui intervenaient avec une présomption ignorante dans les questions militaires, régentaient, tracassaient, menaçaient les généraux, même patriotes, s'ils ne les trouvaient pas assez chaudement dans les idées de Marat et du père Duchesne. Il traitait d'aristocrates ceux qui croyaient à la nécessité de la discipline et vou-

[1] Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, VIII, 181-182.
[2] *Revue de la Révolution*, III : *Documents*, p. 30 (Lettre du 31 juillet 1793).
[3] Thiers, *Histoire de la Révolution* : Convention, ch. XI.

laient agir suivant les principes du métier, considérant un certificat de jacobinisme comme un brevet de capacité qui devait suppléer à la science acquise, suffire et répondre à tout, dénonçant Westermann, s'efforçant de faire échouer, par son mauvais vouloir, le plan de campagne de Canclaux, dont il n'avait pu empêcher l'adoption; réclamant la destitution de Biron, qu'il accusait d'avoir « mis une négligence aussi astucieuse que perfide » dans l'organisation de l'armée de Niort, d'avoir voulu faire détruire ses troupes en détail par les rebelles et d'aspirer à suivre l'exemple de Dumouriez; faisant preuve enfin, dans toutes les circonstances, d'un esprit si brouillon et d'une si orgueilleuse incapacité qu'il finit par se rendre insupportable même aux représentants en mission près de l'armée, malgré leur prédilection pour les généraux civils.

Quant à son rôle plus spécialement militaire, il est pour le moins aussi facile à résumer. Dans toutes les rencontres, il se fit battre honteusement, en particulier à Coron, où il n'échappa aux Vendéens que grâce à un déguisement. Il était de ceux qui crient toujours à la trahison et voilent leurs défaillances de fanfaronnades, de violences et de récriminations [1]. En revanche, on lui connaissait peu de rivaux dans l'exécution des mesures odieuses décrétées par la Convention pour *détruire* la Vendée, en abattant et en incendiant les forêts, en coupant les récoltes, en confisquant les biens des habitants, en saisissant les enfants et les femmes, en exterminant sans pitié tous les *brigands* sur lesquels on pourrait mettre la main.

« Qu'a fait Ronsin? s'écrie Philippeaux, dans ses *Mémoires historiques sur la guerre de la Vendée*. Beaucoup intrigué, beaucoup volé, beaucoup menti. Sa seule expédition, c'est celle du 18 septembre, où il fit accabler quarante-cinq mille patriotes par trois mille brigands; c'est cette journée fatale de Coron, où, après avoir disposé notre artillerie dans une gorge, à la tête d'une colonne de dix lieues de flanc, il se tint caché dans une étable comme un lâche coquin, à deux lieues du champ de bataille.. »

[1] Thibaudeau, *Mémoires*, I, 27. La scène où Thibaudeau nous montre Ronsin forçant la porte du conseil, après la défaite de Thouars, pour déclarer que ses soldats ne marcheront plus à l'ennemi que lorsqu'on connaîtra sa vraie force, et où Biron déclare qu'il ne veut plus commander à des officiers de cette espèce, à des lâches, peint l'homme et tous les généraux révolutionnaires dont il est le type.

Que Philippeaux, qui soutenait un système de guerre complètement opposé à celui de la *cour de Saumur*, ait quelque peu exagéré dans l'emportement de son invective, c'est possible ; il n'en exprimait pas moins l'opinion des vrais généraux sur Ronsin. Ne sachant à qui entendre et qui croire, le Comité de salut public prit le parti de frapper d'un côté comme de l'autre. Pendant qu'il suspendait Canclaux, qu'il rappelait Aubert-Dubayet et Philippeaux lui-même, il éloignait Rossignol en le chargeant de diriger l'armée des côtes de Brest, et mandait Ronsin à Paris, mais pour lui confier le commandement de l'armée révolutionnaire, — tâche cette fois à sa hauteur et bien faite pour lui. On en débarrassait l'armée de l'Ouest ; seulement ce n'était pas une disgrâce, c'était une récompense.

On peut dire que Ronsin avait devancé la création de l'armée révolutionnaire. La plupart des soldats auxquels il commandait étaient dignes d'en faire partie, et son état-major se composait de chenapans dont la véritable vocation était de faire la chasse aux aristocrates. A son passage par Tours, en gagnant la Vendée, il s'y était arrêté quelque temps avec plusieurs bataillons et avait voulu terrifier la ville en proclamant la loi martiale, pour la punir de l'opposition qu'y avaient rencontrée deux représentants en mission ; mais il avait dû céder devant la résistance des ouvriers et de l'administration départementale. A son retour, il essaya de prendre sa revanche en proclamant de nouveau la loi martiale et en faisant arrêter un grand nombre de suspects ; il ne réussit pas davantage à intimider l'administration municipale, qui, soutenue par la garde civique et même par la garnison, décerna contre lui un mandat d'amener et lui déclara que, là où se trouvaient des membres de la Convention, il n'avait d'autorité que sur ses troupes. Ronsin voulut faire le bravache : il porta la main à son sabre, et tout son état-major l'imita, mais il fut entouré par la garde nationale, et les représentants, amenés de force, lui enjoignirent, pâles d'effroi, d'avoir à quitter Tours sous trois heures. Il partit en jurant de se venger, et dénonça son affront au Comité de salut public, qui envoya à Tours un nouveau délégué, chargé de mettre la ville au pas [1].

[1] Bouilly, *Mes récapitulations*, II, p. 99-106. Bouilly était membre de l'administration départementale

A plusieurs reprises déjà, on avait songé à la formation d'une armée de sans-culottes destinée à contenir et à traquer les ennemis de l'intérieur. Mais les décrets rendus par la Convention, particulièrement le 5 avril et le 2 juin 1793, étaient restés à peu près lettre morte, ou du moins n'avaient reçu qu'un commencement d'exécution, lorsque, le 5 septembre, la Commune se présenta à la barre pour demander, par la voix de Chaumette, l'organisation définitive et immédiate de cette force armée. Aux applaudissements frénétiques des tribunes, Billaud-Varennes, Léonard Bourdon, Gaston, Bazire, Danton, appuyèrent la proposition, en la développant et en la complétant. Le 9, Carnot, au nom du Comité de salut public, proposa et fit voter le décret d'organisation, mais en se restreignant à l'armée parisienne. Elle devait être composée sur les listes fournies par les comités révolutionnaires des sections de Paris : elle comprenait la moitié des compagnies d'artillerie de la garde nationale, six escadrons fournis par le département, six bataillons de mille hommes chacun, et les officiers et sous-officiers étaient nommés par élections annuelles. L'état-major était formé d'un général de division, qui fut Ronsin, de deux généraux de brigade, qui furent Parein, l'un des vainqueurs de la Bastille, et Boulanger, et de trois adjudants généraux, autres hommes du 14 juillet et du 10 août [1].

On juge assez de ce que pouvait être une troupe ainsi formée, au cri de ralliement féroce lancé par Chaumette : « Plus de quartier! plus de miséricorde aux traîtres! Jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité! » Ce fut un hideux ramassis de coquins, effroi des honnêtes gens, auxiliaires empressés de la Terreur, prêts à tous les coups de main et à tous les crimes. Ronsin, à la tête de ces coupe-jarrets, était dans son élément : il pouvait faire peur sans avoir peur lui-même, et cette bande, qui déshonorait le nom d'armée, se mirait avec orgueil dans son général en chef. Il paradait à sa tête avec son uniforme théâtral, sa huppe rouge, son écharpe tricolore, et les *cabotins*, qui n'étaient pas rares parmi ses soldats, croyaient encore, en le regardant, jouer leur rôle dans quelque drame militaire à grand spectacle. Aussi, lorsque Philippeaux eut lancé le *Mémoire* où il le maltraitait comme nous l'avons vu, les *épauletiers* de l'ar-

[1] *Moniteur*, numéros des 7 et 12 septembre 1793.

mée révolutionnaire s'agitèrent en faveur de leur chef, criant à la calomnie, se répandant en menaces, accusant Philippeaux lui-même d'incapacité et de trahison.

A peine constituée, l'armée révolutionnaire témoigna son zèle et brûla de justifier sa création. Ronsin ne se bornait pas à attendre les ordres et à remplir les missions qui lui étaient confiées; il prenait l'initiative et les provoquait. Le septième jour du deuxième mois de l'an II, c'est-à-dire le 29 octobre 1793, il écrivait au Comité de sûreté générale, avec ses deux brigadiers :

Citoyens représentants, vous n'ignorez pas sans doute que les environs de Paris sont infestés d'une infinité de traîtres, d'accapareurs et de malveillans. Comme le salut de la république exige que l'on en purge le sol de la liberté et que l'on s'empare de leurs personnes, nous sollicitons instamment de votre patriotisme de nous donner l'ordre de marcher, avec les forces que nous pouvons réunir de notre armée, et de prendre toutes les mesures efficaces pour l'objet de son institution. Nous assurons que le plan de notre marche sera si bien tracé que, dans huit jours, les environs de Paris seront purgés de la horde aristocratique qui s'agite en tous sens pour briser les ressorts de la république.

Salut et fraternité [1].

BOULANGER, PARREIN, RONSIN.

Mais, au milieu de ses grandeurs, Ronsin n'oubliait pas ses ambitions littéraires d'autrefois. L'auteur dramatique subsistait sous le général révolutionnaire. Peut-être eût-il donné toute sa gloire militaire pour un de ces succès retentissants au théâtre comme il en avait rêvé. Aussi profita-t-il du prestige de ses nouvelles fonctions pour faire reprendre ses pièces. Il était sûr, avec son grand sabre et ses épaulettes, d'être entendu à demi-mot; les directeurs de théâtres devaient même être tout disposés à lui faire des avances. Que pouvait-on refuser à un personnage aussi redoutable, qui avait à ses ordres une armée de séides, au besoin de claqueurs? Et il n'y avait plus de danger, maintenant, que le public s'avisât de siffler comme jadis! Il était même certain d'avoir la critique pour lui, aussi bien que le parterre.

Il avait fait jouer en 1792, au théâtre Louvois, une sorte de tragédie intitulée *Arétaphile, ou la Révolution de Cyrène*, qu'il

[1] Arch. nat., F[7] 4436.

prétendait avoir composée dès 1786, mais qu'il avait certainement revue et remaniée depuis, pour l'adapter à l'époque. Quoiqu'elle eût passé alors très inaperçue, et malgré le souvenir fâcheux de *Louis XII*, le théâtre de la République, devenu le seul Théâtre français, s'annexa cet ouvrage, avec lequel il était sûr tout au moins de faire sa cour à la faction triomphante (26 brumaire an II). Ronsin avait prouvé à maintes reprises ce dont il était capable pour enlever une représentation d'assaut, à force d'importunités et d'obsessions. Mais cette fois, il n'eut pas besoin de tant de démarches.

Arétaphile est la femme du vertueux Eglator, chef des Cyrénéens, chassé, sous prétexte d'impiété, par l'usurpateur Norate, scélérat chargé de crimes. La tragédie finit par la mort du tyran, qui a voulu épouser la fille de sa victime et qu'Arétaphile empoisonne dans la coupe nuptiale, en buvant la première pour lui enlever tout soupçon, — dénouement emprunté à la *Camma* de Th. Corneille. Tout en faisant une légère réserve, le critique du *Moniteur* [1] loue le style mâle et énergique de la pièce et « une foule de beaux vers qui partent d'une tête tragique et d'un cœur républicain, » comme celui-ci :

Sans toi le peuple est tout, et tu n'es rien sans lui.

L'auteur, ajoute le journal, fut demandé avec tant d'instance qu'il se montra dans une première loge, d'où il répondit aux applaudissements par le cri de *Vive la république !* répété aussitôt avec transports par la salle entière. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que Ronsin était en grand uniforme de général [2], et ce dernier détail achève de caractériser mieux encore le genre de succès qu'il avait obtenu.

Quelques jours après, Ronsin était envoyé avec un détachement de l'armée révolutionnaire à Lyon, où il allait être le collaborateur de son ami Collot d'Herbois pour une tragédie plus sanglante qu'*Arétaphile*. Il y prit une part active à toutes les mesures atroces qui ensanglantèrent la malheureuse ville

[1] Il a consacré de soixante à soixante-dix lignes à son compte rendu, ce qui est considérable pour le temps et pour le journal. Remarquons aussi que ce compte rendu ne parut que dans le numéro du 10 frimaire, quinze jours après la représentation, ce qui permet de croire que les sollicitations de Ronsin n'y furent pas étrangères, ou que le journal fut averti de son oubli.

[2] Étienne et Martainville, III, 129.

pour la punir de sa révolte contre la Convention, et particulièrement aux mitraillades, après lesquelles on achevait à coups de pelle et de pioche ceux qui n'avaient été que blessés. Un autre comédien, Dorfeuille, rivalisait avec eux de férocité. Rencontre significative, où il dut entrer une certaine émulation de métier à qui jouerait le mieux son rôle sur ce nouveau théâtre. Ses propos n'étaient pas moins odieux que ses actes, et ses menaces annonçaient toujours de nouvelles et plus terribles vengeances. Suivant lui, comme suivant Collot, un centième tout au plus des Lyonnais étaient patriotes ; tout le reste devait être immolé ; il fallait charger le Rhône de cadavres pour frapper Toulon et le Midi d'épouvante. Il écrivait à ses « frères et amis, » les Cordeliers, une lettre qui peint l'homme et sa mission :

« L'armée révolutionnaire est entrée le 5 frimaire dans cette ville coupable. La terreur était peinte sur tous les fronts, et le profond silence que j'avais eu soin de recommander à nos braves soldats rendait leur marche encore plus menaçante, plus terrible. La plupart des boutiques étaient fermées. Quelques femmes s'étaient rangées sur notre passage ; on lisait dans leurs yeux plus d'indignation que de frayeur. Les hommes restaient cachés au fond de ces mêmes repaires d'où ils n'étaient sortis, pendant le siège, que pour assassiner les vrais amis de la liberté.

« La guillotine et la fusillade ont fait justice de plus de quatre cents rebelles. Mais une nouvelle commission révolutionnaire vient de s'établir, composée de vrais sans-culottes ; mon collègue Parein [1] en est le président, et dans peu de jours la mitraille lancée par nos canonniers nous aura délivrés, en un seul instant, de plus de quatre mille conspirateurs. Il est temps d'abréger les formes : leur lenteur peut réveiller, je ne dirai pas le courage, mais le désespoir des traîtres qui sont encore cachés dans les débris de cette ville impie. La république a besoin d'un grand exemple : il faut que le Rhône ensanglanté roule sur ses rives, et jusqu'à la mer, les cadavres des lâches qui ont assassiné nos frères, et tandis que la foudre, qui doit les exterminer en un

[1] Qui devait le désavouer plus tard, en s'excusant humblement d'avoir cru à son patriotisme (Lettre du 12 germinal, datée de Commune-Affranchie. Arch., F[7] 4436).

moment, portera la terreur dans les départements où le germe de la rébellion avait été semé, il faut que les flammes de leurs repaires dévastés annoncent au loin le châtiment destiné à ceux qui tenteraient de les imiter.

« Ces mesures sont d'autant plus urgentes que, dans cette commune forte de cent vingt mille habitants, on trouverait à peine, je ne dirai pas quinze cents patriotes, mais quinze cents hommes qui n'aient pas été complices de la rébellion.... Nous espérons qu'avant la fin de frimaire, tous les auteurs et complices de la rébellion auront subi la peine due à leurs forfaits [1]. »

Faut-il croire que Ronsin méditait d'exterminer la population entière de la ville, moins les quinze cents hommes qui n'avaient pas trempé dans la révolte? Il s'est laissé certainement entraîner, en cette lettre atroce et qu'il a dû trouver sublime, par les souvenirs et l'habitude du style tragique. Le malheur est qu'il ne se borna pas aux paroles et qu'il réalisa de son mieux les monstrueuses hyperboles de cette rhétorique sanguinaire.

Rappelé à Paris [2], Ronsin fut décrété d'arrestation, dans la séance du 27 frimaire (17 décembre 1793), avec son ami Vincent. Le même soir, il était vivement attaqué aux Jacobins par Bourdon, de l'Oise, sur la proposition duquel la Société demanda la prompte exécution du décret. Quelques Lyonnais avaient envoyé à la Convention une pétition courageuse où ils dénonçaient les actes de barbarie commis contre leur malheureuse ville, et qui semblait avoir produit une impression profonde sur l'Assemblée. Collot se hâta de réagir contre le mouvement et de répondre à la pétition par le dépôt d'un rapport où, en rendant compte de sa mission, il faisait l'apologie de l'exécuteur de ses hautes œuvres, en même temps que la sienne, soutenant qu'il avait dû employer des moyens de destruction plus rapides et plus décisifs que les moyens ordinaires, qu'il fallait des exemples prompts et terribles pour réduire des rebelles encore insoumis, qui parlaient de revanche, et qu'on n'avait frappé que des coupables. Le même soir (1er nivôse), il porta cette apologie à la

[1] *Révolutions de Paris*, n° 218.

[2] Suivant Collot, il y avait été envoyé par les proconsuls de Commune-Affranchie, pour se concerter avec le Comité de salut public, et fut mis en état d'arrestation un quart d'heure après son arrivée. (Séance des Jacobins, 1er nivôse.)

tribune des Jacobins et y prit nommément, avec une chaleur extrême, la défense de Ronsin, dont il se savait complètement solidaire :

« Ronsin, dit-il, a rendu de grands services à la patrie, à Commune-Affranchie. Vous connaissez tous son caractère vif et bouillant; il est ardent ami de la liberté ; je dois dire que j'ai trouvé en lui un homme qui ne sait pas composer avec les aristocrates et les modérés. Il nous a beaucoup aidés dans notre mission par son énergie ; il secondait nos mesures avec activité, et j'ai toujours reconnu en lui un vrai et franc Jacobin. » Il ajoutait que la nouvelle de son arrestation comblerait de joie les aristocrates de Lyon et jetterait la défaveur la plus odieuse sur l'armée révolutionnaire; que les rebelles allaient relever la tête. Vos « collègues, vos frères, vos amis vont être sous le poignard. »

La Société fut retournée par cette harangue, et elle envoya le lendemain une députation à l'Assemblée pour prendre la défense de Ronsin et de Vincent. Mais la Convention n'avait pas attendu cette démarche, et dès la veille au soir, après le discours de Collot, elle avait demandé au Comité de sûreté générale un rapport sur l'arrestation de Ronsin. C'est ce que Robespierre ne manqua pas de faire observer quelques jours plus tard (6 nivôse), dans un discours empreint de duplicité, où il feignait de croire que la pétition en sa faveur était une manœuvre de ses ennemis pour le perdre [1].

Les Cordeliers avaient également réclamé, dès les premiers jours, la mise en liberté de Vincent et de Ronsin. Ils revinrent à la charge dans la séance du 9 pluviôse. Les sections et les sociétés populaires s'agitaient en leur faveur. L'acte d'accusation dressé par Philippeaux contre le général de l'armée révolutionnaire était battu en brèche de toutes parts; on affichait sur les murs de Paris que ceux qui s'étaient permis d'incriminer ces deux grands citoyens devaient être rayés de la liste des vivants.

Le 14 pluviôse, une discussion confuse et passionnée s'engagea dans la Convention déjà ébranlée L'intervention de Danton

[1] Le 9 pluviôse, il faisait encore la même réponse louche et perfide à une motion de Léonard Bourdon, en demandant qu'on laissât au Comité de sûreté générale l'honneur de se décider de lui-même en faveur de l'innocence. (*Moniteur* du 13 pluviôse.)

en leur faveur, basée sur ce qu'aucune pièce contre eux n'était parvenue au Comité de sûreté générale, et qu'il n'y avait à leur charge qu'une seule dénonciation, postérieure à leur arrestation, entraîna le vote, et lorsque Philippeaux lui-même, tout en maintenant ses accusations de la manière la plus formelle, eut déclaré qu'il ne s'opposait pas à leur élargissement, l'Assemblée décréta qu'ils seraient remis en liberté [1].

Cette première détention de Ronsin avait duré un peu plus de quarante jours. L'épreuve ne le corrigea pas. Il reparut en triomphe parmi ses sicaires, qui l'accueillirent avec une joie bruyante, et proclama hautement son intention de se venger. L'armée révolutionnaire, composée d'aventuriers, de septembriseurs, d'hommes tarés, pouvait devenir un instrument dangereux entre les mains d'un chef intelligent, sans scrupule, et qui passait pour audacieux. Vincent et lui tenaient des propos téméraires, et parlaient d'aller chasser de la Convention nationale la faction qui les avait fait arrêter; on leur prêtait l'intention d'établir un nouveau gouvernement, avec Pache pour *grand juge*. Les *épauletiers* devenaient chaque jour plus menaçants : partout, dans les rues et les promenades publiques, dans les cafés, les théâtres, les sociétés populaires, ils parlaient de massacrer tous les aristocrates, d'aller égorger les prisonniers épargnés par la faiblesse ou la connivence d'une Assemblée corrompue, et l'on disait même que Ronsin, accompagné d'un groupe de ses officiers, parcourait les prisons en se faisant montrer les écrous et en dressant des listes [2]. On exploitait contre la Convention la question toujours brûlante de la disette, et des affiches incendiaires apparaissaient dans les halles et marchés. Le 15 ventôse, la section Marat, présidée par Momoro, l'ami de Ronsin et l'un de ses lieutenants en Vendée, décida de voiler la déclaration des droits de l'homme, et la société des Cordeliers l'imita, déclarant la patrie en danger. Elles cherchèrent vainement à entraîner la Commune, qui répondit d'une manière vague et évasive à leurs délégués. La situation n'en restait pas moins dangereuse, car

[1] Thiers, *Histoire de la Révolut.*, ch. XVIII. *Moniteur* (*Réimpression*), t. XVIII, 695; XIX, 4, 25, 32, 34, 88, 336, 348, 377-379.

[2] Il était allé à Port-Libre, la nuit, avec un coupe-jarret de sa bande, et après avoir passé son inspection à la lueur d'un flambeau, il s'enivra chez le concierge. (Relation de Coittant, dans le tome II de l'*Histoire des prisons*, de Nougaret.)

l'agitation croissait toujours et on semblait à la veille d'une insurrection.

La Convention, effrayée, enjoignit à Fouquier-Tinville de rechercher les agitateurs, pendant que Collot, très populaire aux Jacobins, et même aux Cordeliers, était chargé d'aller combattre ce mouvement dangereux de l'opinion révolutionnaire et de s'en rendre maître. Collot d'Herbois se rendit d'abord (16 ventôse) dans la première de ces sociétés, et le lendemain aux Cordeliers, à la tête d'une députation des Jacobins. Il y prononça l'un de ses discours les plus énergiques et les plus chaleureux, où il n'hésita pas à prendre parti contre Ronsin, malgré les souvenirs de Lyon :

« On a voilé les Droits de l'homme, s'écria-t-il, parce que deux individus ont souffert dans la Révolution ! Eh bien, quels sont les patriotes qui n'ont rien souffert ? On doit s'estimer trop heureux d'avoir servi de victime. Quelle obligation la patrie peut-elle avoir aux individus persécutés pour elle, quand ils font sonner si haut les maux qu'ils ont soufferts [1] ? »

Après cette harangue, accueillie avec enthousiasme, Hébert, comme déjà Momoro la veille, en fut réduit à la défensive : il allégua que le comité, les Jacobins et tout Paris avaient été trompés par un récit infidèle et que « ce qu'on avait entendu par insurrection, c'était une union plus intime avec les vrais Montagnards de la Convention, avec les Jacobins et tous les bons patriotes, pour obtenir justice contre les traîtres et les persécuteurs impunis. » Mais, comme le fait observer un historien de la Révolution [2], des conspirateurs réduits à se justifier sont perdus : dès qu'ils ne peuvent avouer hautement l'insurrection, poussés et soutenus par l'élan de l'opinion sur laquelle ils comptaient, c'est la constatation de leur impuissance. Quant à Ronsin, sans essayer de répondre, il lut un discours, « résultat de ses observations sur la faction qu'il craint de voir dominer. » Le *Moniteur* ne s'explique pas davantage sur ce discours et l'accueil qu'il reçut. Il est permis de croire que cet accueil fut froid, car on avait déchiré le voile qui recouvrait les Droits de l'homme, pour le remettre aux Jacobins en signe de fraternité, et l'on

[1] *Moniteur*, numéro du 21 ventôse. Son discours de la veille, aux Jacobins, est dans le numéro du 19 ventôse.

[2] Thiers, 5e éd., t. V, p. 366.

s'était donné l'accolade en jurant de rester toujours unis. Collot, qui avait sauvé Ronsin deux mois et demi auparavant, était devenu cette fois, par le jeu des révolutions, l'instrument de sa perte.

Les voies étaient préparées et Saint-Just pouvait porter le dernier coup, par son rapport à la Convention sur *les conjurations contre le peuple français et la liberté!* Le 23 ventôse, Fouquier annonça au Comité de salut public l'arrestation de Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, etc., et leur envoi à la Conciergerie. Rendons du moins à Ronsin cette justice, qu'il déploya dans sa prison un courage assez inattendu. Tandis que la plupart de ses compagnons se montraient les uns agités et inquiets, les autres abattus; tandis que Hébert, en particulier, faisait preuve d'une faiblesse qui allait jusqu'à la lâcheté, tous les témoignages s'accordent à dire que sa fermeté et son sang-froid ne se démentirent pas. Il a constamment paru gai, dit le rapport d'un espion. Voyant Momoro préparer sa défense : « Qu'est-ce que tu écris? fit-il. Tout cela est inutile : il s'agit d'un procès politique. Vous avez parlé aux Cordeliers, tandis qu'il fallait agir. Mais soyez tranquilles : le temps nous vengera.... J'ai un enfant que j'ai adopté; je lui ai inculqué les principes d'une liberté illimitée : quand il sera grand, il n'oubliera pas la mort injuste de son père adoptif. Il poignardera ceux qui nous auront fait mourir; il ne faut pour cela qu'un couteau de deux sous. » Et à Hébert, qui lui disait : « La liberté est perdue. — Tu ne sais ce que tu dis. La liberté ne peut périr maintenant : le parti qui nous envoie à la mort y marchera à son tour, et ce ne sera pas long [1]. »

Les débats s'ouvrirent le 1er germinal devant le tribunal révolutionnaire. Vingt prévenus étaient accusés d'avoir conspiré contre la souveraineté du peuple français et sa liberté, en préparant le retour du despotisme et de la tyrannie par l'anéantissement de la représentation nationale, en provoquant le peuple par des écrits factieux et par l'organisation de la famine. Outre Ronsin, Hébert, Vincent, Momoro, la fournée comprenait, entre autres, le banquier hollandais de Kock, chez qui les conjurés se réunissaient, à Passy, dans des orgies contre-révolution-

[1] Rapport de Laboureau dans les *Papiers trouvés chez Robespierre.* Un autre détenu, Jobert, vint déposer au procès sur sa conduite et ses propos dans la prison. (Arch., F^7 4438.)

nraies, Desfieux, Pereira, Proly, Dubuisson, Anacharsis Clootz et Mazuel, l'âme damnée de Ronsin. Le commandant de l'armée révolutionnaire était particulièrement accusé d'avoir voulu en porter le chiffre à 100,000 hommes, pour se rendre maître de Paris, d'avoir manifesté le désir d'être Cromwell (c'était un des hommes qu'il admirait le plus dans l'histoire) pendant vingt-quatre heures, d'avoir parcouru les prisons pour y choisir ses complices, d'avoir calomnié l'Assemblée, où il n'y avait que deux cents membres bons, suivant lui, accusé Robespierre de régner en souverain, prétendu qu'il était impossible d'obtenir justice du Comité de sûreté générale, dit qu'il faudrait recourir à l'insurrection. Les conjurés devaient s'efforcer surtout d'affamer Paris : grief bien choisi pour agir sur l'opinion, qui se prononçait de plus en plus contre Hébert et *sa clique*, se montrant convaincue de l'existence du grand complot, d'autant plus terrifiant qu'il demeurait obscur et mystérieux, et du noir projet qu'avaient nourri les accusés de faire mourir Paris de faim [1].

Ronsin garda pendant le procès la même contenance qu'en prison. Il haussait les épaules et riait sardoniquement. Il ne se défendit que du bout des lèvres, en homme certain d'une condamnation arrêtée d'avance. Hébert faisait pitié à voir; Proly, Desfieux et beaucoup d'autres portaient la consternation empreinte sur leur visage. « Mais Vincent, Momoro et Ronsin, dit un témoin [2], ont toujours cet air insolent qu'on leur a si souvent reproché. » Quant à nous, ce n'est pas ce moment que nous choisirions pour reprocher à Ronsin son arrogance. Là au moins elle n'avait rien de vil. Il perdait la partie en beau joueur, sans récriminations inutiles, et soutenait son rôle jusqu'au bout. Il le soutint même en face de l'échafaud, et, le 4 germinal, il y monta d'un pas ferme, donnant à l'immonde Père Duchesne, déjà réduit presque à l'état de cadavre, un exemple dont celui-ci était incapable de profiter. Sa mort ne rachète pas sa vie, il s'en faut, et il en est beaucoup de plus belles, mais tout est relatif, et si ce *lâche coquin*, comme l'appelait Philippeaux, a trouvé dans son commerce avec la tragédie le courage de soigner et de soutenir

[1] Schmidt, *Tableaux de Paris pendant la Révolut.*, t. II, p. 158 à 198, *passim*; rapports de divers observateurs.

[2] *Id.*, t. II, p. 176. V. les débats dans l'*Histoire du tribunal révolut.* de Wallon, t. III, 41 et suiv.; Campardon, *le Tribunal révolution.*, I, 232 et suiv.

son dénouement, en tombant avec dignité, ce commerce ne lui aura pas été complètement inutile. Ronsin a du moins su prendre son parti et montrer qu'il connaissait la philosophie des révolutions.

En apprenant la punition des *traîtres*, le détachement de l'armée révolutionnaire en garnison à Commune-Affranchie manifesta contre eux, et spécialement contre son ex-commandant, « l'expression franche et énergique de son indignation, de sa colère républicaine, » et signa unanimement une adresse à la Convention [1]. Ainsi Ronsin était abandonné et hautement désavoué par ceux-là mêmes dont il avait été le chef et l'idole : c'est là, après la guillotine, la moralité posthume de son histoire [2].

II. — ANTOINE GRAMMONT ET SON FILS

Guillaume-Antoine Noury, né à la Rochelle le 10 juin 1750 [3], n'a pas seulement pris un nom de guerre en montant sur la scène, comme tant d'autres comédiens ; il en a pris deux. Il s'appela d'abord Roselli, puis Grammont, nom sous lequel il était connu dès 1779, et qui, après s'être joint à l'autre, finit par l'éliminer.

Il commença par jouer en province, particulièrement à Limoges, où naquit, en 1775, son fils aîné Alexandre [4], et, s'il faut s'en rapporter à une chronique scandaleuse des petits théâtres [5], il fit à Paris son apprentissage chez Nicolet. Mais on manque de renseignements précis sur cette première partie de sa carrière, avant ses débuts, le 5 février 1779, à la Comédie française, où il avait été appelé pour doubler Larive. Il n'est pas probable qu'il sortît alors de chez Nicolet, où il ne fit sans doute que passer. En rendant compte de son début, la *Correspondance* de Grimm dit qu'il n'avait encore joué que sur de petits théâtres de province. Il fallait assurément qu'il s'y fût distingué, et il

[1] Lettre de Fouché, Laporte et Méaulle, dans le *Moniteur* du 22 germinal.

[2] Ronsin laissait une veuve, qu'on vit, au 18 fructidor, figurer en amazone dans l'état-major du général Augereau, avec ce qui restait des héros révolutionnaires, tels que Rossignol, Tunck, Fournier l'Américain, Santerre, Châteauneuf-Randon, etc. (V. la *Relation* de l'adjudant général Ramel.)

[3] Et non en 1752. V. Rainguet, *Biographie saintongeaise*, art. Noury.

[4] Arch. nat., W 345, dossier 676, 5e partie : interrogatoire de Grammont fils.

[5] Le *Chroniqueur désœuvré* (par Mayeur de Saint-Paul), 2e éd., 1782, ch. XXXIV.

fut accueilli avec faveur dans le rôle de Tancrède, où il se montra pour la première fois. « L'acteur nouveau, dit le *Mercure de France*, paroit mériter des encouragemens. Il a été applaudi dans plusieurs morceaux qu'on a trouvés bien sentis. Il a de la figure (ce qu'il faut entendre du caractère et de l'expression, mais non de la beauté) et de la voix, et l'étude et l'expérience lui apprendront sans doute à tirer parti de ses moyens naturels. » Grimm, ou plutôt Meister, qui le suppléait alors, est plus explicite [1]. Il commence par signaler entre le débutant et Lekain, dont le théâtre pleurait la perte toute récente et dont il avait fallu diviser l'héritage comme celui d'Alexandre, une certaine ressemblance, que nous trouvons constatée aussi ailleurs, et qui alla même jusqu'à faire chuchoter que Grammont était le fils du grand tragédien [2], ressemblance qui serait peut-être l'explication la plus naturelle de son entrée à la Comédie française : « Ce jeune homme, qui prétend n'avoir jamais vu Lekain, a d'abord intéressé tous les spectateurs par des rapports très frappants avec ce sublime acteur, et dans le maintien et dans la voix. Il est presque aussi laid que son modèle ; sans avoir le jeu profond de sa physionomie, il rappelle souvent l'expression de ses traits, la noblesse de ses mouvements, le caractère particulier de ses gestes. S'il n'a pas véritablement un long usage de la scène, il a du moins cette présence d'esprit, cette sorte d'intelligence qui peut y suppléer. » Il triomphe dans les détails plus que dans l'ensemble. Mais, ce qui fait craindre au critique qu'il ne progresse pas, c'est que son talent « semble avoir acquis déjà toute sa maturité ; c'est que, loin d'être entraîné par la chaleur de son rôle, il se possède toujours avec la même égalité ; c'est que son jeu, jusqu'au moindre geste, paraît réfléchi, préparé, et que c'est avec le même degré de réflexion et de confiance qu'il dit mal comme il dit bien. Sa voix est fort belle dans *le médium*, mais elle n'est ni assez juste ni assez sonore dans le haut et dans le bas, ce qui donne nécessairement à sa manière de réciter et de la lenteur et de la monotonie. »

On voit que le début de Grammont fut un succès et, malgré les réserves que le sévère critique mêle à ses éloges, un succès

[1] *Correspondance*, éd. Maur. Tourneux, in-8, t. XII, p. 224. Il l'appelle Roselly de Grammont.

[2] *Mémoires secrets* (Londres, 1783), t. XX, p. 76.

mérité, qui tourna même à une sorte d'engouement, mais qui ne devait pas être durable. Après avoir joué Tancrède, il joua le Vendôme d'*Adélaïde Duguesclin*. Cette fois, ce fut du délire. Le public le redemanda, nous dit encore la *Correspondance* de Grimm, « avec des cris d'impatience si furieux, qu'on a été obligé de le faire paraître sur le théâtre tel qu'il était dans sa loge, en mauvaise redingote, en pantoufles, les cheveux et les bas tout défaits ; c'est dans ce noble costume que son rival, le sieur Larive, l'a présenté à l'auguste assemblée, qui en a été ravie et qui a redoublé ses cris et ses applaudissements. » On le voit aussi dans Orosmane, dans Gengis-Khan. Reçu à l'essai le 20 février 1779, aux appointements de 1,800 livres, Grammont se signala surtout dans les tragédies de Voltaire (on lui confia la création du rôle principal dans *Agathocle*, œuvre posthume du poète, jouée pour l'anniversaire de sa mort), mais se montra également à son avantage dans des tragédies de Racine et de Dubelloy, ainsi que dans le drame et même dans la haute comédie : il fut nommé sociétaire à quart de part le 1er août 1781 [1]. Comme beaucoup de ses camarades, il allait, pendant les semaines de clôture, jouer en province. On le voit particulièrement à Douai, à Lille et dans quelques autres villes de cette région, en cette même année 1781, se faisant annoncer par de vaniteuses réclames où l'on parlait de l'enthousiasme qu'il avait excité à Paris, et qui le présentaient comme le successeur de Lekain [2]. On le voit aussi à Rouen, avec Dugazon, dans la troupe dont Mlle Montansier partageait le privilège avec Neuville [3]. Au cours de l'une de ces excursions, Grammont fut victime, à Rochefort, d'un incendie qui, en consumant tous ses effets et sa garde-robe de théâtre, fournit à la Comédie et au public l'occasion de lui donner une marque d'estime pour son talent. Le 6 février, le *Journal de Paris* insérait une lettre où Fleury, en sa qualité de premier semainier, annonçait dans les meilleurs termes que le théâtre organisait une représentation au bénéfice de son pensionnaire ; elle produisit près de 4,000 livres [4].

[1] Campardon, les *Comédiens du Roi de la troupe française*, 116-117.

[2] Lhotte, *le Théâtre à Douai avant la Révolution.*

[3] Couailhac, *Mlle Montansier*, in-18, p. 26. Il joua également à Nantes, mais nous ne savons si ce fut à cette époque ou après son renvoi de la Comédie française.

[4] A. Pougin, *Un comédien révolutionnaire*. *Temps* du 24 août 1889.

Sa nomination comme sociétaire, survenue quelques mois après, était une nouvelle preuve de sympathie, à laquelle peut-être l'accident de Rochefort ne fut pas non plus étranger. Quoi qu'il en soit, les débuts de Grammont avaient eu lieu, on le voit, sous les plus heureux auspices, et rien ne semblait devoir arrêter le développement de son succès; il allait être bientôt, pourtant, l'objet d'un revirement complet dont, à première vue, le caprice du public paraît seul responsable, mais qui doit certainement s'expliquer mieux encore par la faute du comédien : la suite des faits suffirait à le démontrer.

En ce temps-là, comme on sait, l'affiche du spectacle n'indiquait pas les noms des acteurs. Malgré plus d'une réclamation, la Comédie persistait dans cet usage, qu'elle trouvait avantageux pour sa caisse, car le public attendait toujours les chefs d'emploi; mais le calcul pouvait se retourner contre elle, lorsqu'on était désappointé de ne trouver qu'un double. Ce fut ce qui arriva le 19 janvier 1782 quand, au lieu de Larive, on vit paraître Grammont dans *Zaïre*, sous le turban d'Orosmane. Tout le parterre se mit à réclamer Larive si longuement et si bruyamment que Grammont fut obligé de quitter la scène. Au milieu du tumulte qui continuait dans la salle, le semainier vint annoncer qu'on avait envoyé chercher Larive, qui n'était pas chez lui; en conséquence, il suppliait les spectateurs de se contenter de son double. Mais ceux-ci ne voulurent rien entendre, et Grammont, qui avait reparu sur la scène, fut tellement hué qu'il dut faire encore précipitamment retraite. Enfin, après de longs pourparlers, Dorival s'offrit à lire le rôle d'Orosmane, qu'il avait joué en province, et à céder son personnage de Châtillon à un autre. Le public accepta, et il couvrit même Dorival d'applaudissements, qui accentuaient encore l'affront fait par deux fois à Grammont [1].

Qu'il y ait eu dans cette avanie une part de versatilité, comme le dit particulièrement le *Mercure*, qui, en cette fâcheuse occurrence, demeura fidèle au comédien, c'est possible, mais elle prouve tout au moins que Grammont n'était plus alors un des favoris du public, et ce n'était assurément pas sans qu'il y eût de sa faute : « Il n'est point mal que de temps en temps, con-

[1] *Mémoires secrets de la république des lettres*, à la date du 19 janvier 1782.

tinue le nouvelliste, le public donne ainsi une leçon aux comédiens et tempère leur insolence. » Et, quelques pages plus loin. il s'exprime plus explicitement à ce sujet : « Lekain venait de mourir ; il (Grammont) parut, et tout le monde crioit au miracle. On vouloit que ce fût le défunt ressuscité.... L'amour-propre du nouvel acteur s'est tellement exalté qu'il n'a plus étudié et est resté dans sa médiocrité. Le parterre, également outré et dans son amour et dans sa haine, a pris le sieur Grammont en grippe, et enfin a manifesté son dégoût. » Il ajoute, en commettant une erreur et en anticipant sur les événements, que, « comme il n'était reçu qu'à la pension (nous avons vu le contraire), les gentilshommes de la Chambre ont donné ordre de le renvoyer absolument. » Il fut question tout au moins, dès lors, de son renvoi, mais la reine intervint en sa faveur, — nous dirons comme il l'en récompensa, — et il reparut le 23 février dans *Pierre le Cruel*. Cette fois, on l'applaudit aussi vivement qu'il avait été sifflé un mois auparavant, et, dans un de ces petits discours comme en prononçaient souvent alors les acteurs sur la scène, il remercia le parterre, en le priant de vouloir bien suspendre ses bravos jusqu'à ce qu'il les eût mérités. « Il faut espérer, concluent les *Mémoires secrets*, toujours sévères pour les *histrions*, que la mortification qu'il a essuyée le corrigera ; qu'il sera moins insolent et travaillera davantage [1]. »

Eh bien, non, il ne fallait pas l'espérer : Grammont était incorrigible. A peine venait-il de rentrer en grâce avec le public et de raffermir sa situation ébranlée, qu'il la compromit de nouveau plus gravement encore. Dans les derniers jours de mai ou les premiers jours de juin, il disparut sans congé. La Comédie patienta quelque temps, puis chargea, le 23 juin, un commissaire au Châtelet d'aller faire une enquête à la maison qu'il habitait, rue Clos-Georgeot, sur les causes et la date de son absence. Grammont avait quitté la maison depuis environ trois semaines [2], et son départ avait coïncidé avec celui de sa camarade, Mlle Thénard, dont il était amoureux : ces choses-là ne s'ignorent généralement pas dans les coulisses. Faut-il croire, comme on l'a dit [3], que Mlle Thénard, ayant obtenu

[1] *Mémoires secrets*, 7 et 24 février 1782.
[2] Campardon, *les Comédiens du roi de la troupe française*, 117-118.
[3] Arthur Pougin, *Temps* du 24 août 1889.

un congé pour aller jouer en province, Grammont, après en avoir vainement demandé un lui-même, aurait pris le parti de s'en passer pour la suivre? Daprès cette explication, c'est Mlle Thénard qui aurait entraîné Grammont à sa remorque, et on ne comprendrait guère comment les comédiens non seulement ne se seraient pas expliqué tout de suite le motif de sa fugue, mais n'auraient pas retrouvé sa pisto, car Mlle Thénard n'avait pu avoir son congé sans indiquer les villes où elle devait jouer. Ne faut-il pas s'en rapporter plutôt à la version que donne une chronique contemporaine [1], d'après laquelle ce tragédien, plein de morgue et de vanité, comparé lors de ses débuts à Lekain, dont il n'était que le singe, puis hué « jusqu'à le faire écumer de rage, » par le public, honteux de s'être laissé prendre à ses caricatures (je reproduis les expressions du chroniqueur), aurait voulu retrouver en province le premier engouement des Parisiens et, séduit par l'offre d'un cachet quotidien de dix louis, quitté clandestinement le Théâtre-Français en entraînant Mlle Thénard à sa suite? Dans cette version, qui nous paraît plus conforme à la vraisemblance et au caractère du personnage, c'est l'orgueil et l'intérêt qui prennent la première place, en reléguant l'amour au second plan; c'est lui qui entraîne sa camarade au lieu d'être entraîné par elle, et le chroniqueur confirme son récit par un dernier détail, en ajoutant que, tandis qu'on le rayait du tableau, on se contentait de condamner Mlle Thénard, qui n'avait été que séduite, à une amende de cinquante louis.

Le 30 juin, le premier gentilhomme de la Chambre prit l'arrêté suivant :

« Sur le compte qui nous a été rendu du peu de progrès qu'a faits le sieur Grammont.... et surtout du peu de zèle qu'il a apporté à ses devoirs, nous nous sommes déterminés à lui donner son congé dès ce jour, et l'invitons à redoubler d'efforts en province pour se mettre en état d'obtenir, s'il y a lieu, son rappel au Théâtre-Français. »

La mesure était sévère, mais méritée, et elle laissait une porte de rentrée entr'ouverte au coupable. En attendant, les gentilshommes de la Chambre, et en particulier le maréchal duc de Duras, étaient exaspérés contre lui, et lorsqu'il revint tranquil-

[1] *Correspondance secrète*, XIII, 171.

lement, dans le courant de juillet, comme si de rien n'était, soit qu'il ignorât, ce qui semble assez peu probable, la décision que nous venons de rapporter, soit qu'il pensât qu'elle n'aurait pas de suite et qu'il avait pris assez d'importance à la Comédie pour être ménagé, on le fit arrêter et emprisonner à la Force, parce qu'il avait « aggravé son insubordination par des propos insolents. « S'il faut en croire les *Mémoires secrets* [1], le maréchal aurait même demandé au lieutenant de police « de ne l'en laisser sortir qu'à condition de disparaître du royaume » et de le faire escorter avec éclat; mais Le Noir fit sentir au maréchal que ce serait lui donner trop d'importance et qu'il fallait se contenter d'un exempt de police. Il est même probable que l'expulsion, si elle eut lieu, ne fut que pour la forme et ne dura guère. On voit, en effet, Grammont jouer çà et là en province, dans les années qui suivent, jusqu'en 1786 où, grâce à des protections puissantes, et sans doute à celle de la reine, qui l'avait distingué autrefois, il lui fut enfin permis de reparaître à la Comédie française, en reprenant ses débuts sur nouveaux frais.

Ce fut le 30 août de cette année qu'il rentra par *Mahomet*, — toujours dans son répertoire favori, celui de Voltaire. En quatre années, les amateurs n'avaient pas eu le temps de l'oublier; tous accueillirent son retour avec faveur, et la critique le traita avec distinction. Suivant le *Mercure de France*, juge impartial et éclairé, il avait fait de grands progrès depuis sa retraite et il reparut « avec éclat. » Ce journal ne lui reproche guère qu'une certaine lenteur et même quelquefois une certaine lourdeur de débit, provenant du désir de faire valoir chaque détail; il lui reconnaît, surtout à partir de la seconde représentation, où son assurance lui permit de mieux soutenir toutes les parties du rôle, beaucoup de vérité, d'intelligence et de noblesse, un jeu d'une couleur tragique, qualités qu'il déploya mieux encore dans les rôles de Gengis-Khan et de Vendôme, après lesquels le public le rappela à grands cris. Bref, le *Mercure* lui prédit le plus brillant avenir, s'il continue à travailler assidûment [2]. Les *Mémoires secrets* avouent qu'il a lieu de s'applaudir de « son opiniâtreté impudente à lutter contre le public, » puisque, rentré à

[1] A la date du 25 juillet 1782.
[2] Numéro de septembre 1786, 1re partie, p. 137.

force de protection, « il a reçu l'accueil le plus distingué. » — Sauf « quelques intonations hasardées, » qui ont été « relevées avec aigreur » par ses ennemis, forcés eux-mêmes de l'applaudir l'instant d'après, le *Journal de Paris* ne voit en lui que des qualités : organe, aplomb, intelligence de la scène, couleur tragique, il a presque tout. L'étude a atténué ou fait disparaître la plupart des défauts qu'il avait en commençant sa carrière, et doublé les qualités précieuses qu'on avoit remarquées en lui. — Il a eu de très beaux moments et a montré en général du raisonnement et de la profondeur, dit le critique des *Petites affiches* [1], qui lui reproche toutefois des mouvements exagérés et des intonations fausses.

D'autres, moins enthousiastes, lui savaient gré surtout des défauts qu'il n'avait pas, et c'est là qu'ils voyaient son principal mérite : il n'avait point la manie de briser le vers, ni la profusion et l'exagération forcenée du geste, ni le bégaiement à la mode ; son débit était ferme ; son maintien décent et quelquefois noble. Aussi lui pardonnait-on sa physionomie ingrate, rachetée d'ailleurs par sa belle prestance, ainsi que sa sécheresse et son défaut de sensibilité. Dès 1787 il avait reconquis le sociétariat. L'année suivante, il fut choisi par ses camarades pour haranguer le parterre à la clôture de Pâques et prononça un petit discours très étudié, qui affectait une modestie bien éloignée de son caractère, où il déclarait prendre Lekain pour modèle, quoiqu'il n'eût jamais eu le bonheur de le voir : « Je ne puis compter que sur les conseils de tous ceux que la perfection de ce grand acteur a tant de fois ravis ; c'est à eux à ne pas m'écraser de la comparaison, en dirigeant mes études sur leurs souvenirs. Et vous, Messieurs, daignez seconder mes efforts, soutenir mon zèle, pour que je parvienne un jour à vous offrir l'ombre de ce que vous avez perdu. »

Au moment de la convocation des États généraux, Grammont s'était déjà si bien prononcé en faveur des idées nouvelles que l'auteur d'un *Cahier* fictif, où sont résumées les *plaintes et doléances* des comédiens, nous le montre réclamant avec vivacité contre le préjugé injuste et grossier qui flétrit leur état, demandant leur admission aux charges et aux emplois municipaux,

[1] Numéro du 31 août.

s'élevant contre les lettres de cachet et les ordres arbitraires que se permettent trop souvent les gentilshommes de la Chambre envers leurs égaux et leurs concitoyens du théâtre [1]. Il fut nommé l'un des premiers capitaine (et bientôt lieutenant-colonel) de la garde nationale par le district des Cordeliers, et cette élection donna lieu, dans l'assemblée du district, à une discussion assez plaisante, où les objections contre le rôle politique des comédiens furent présentées et résolues sous une forme que nous a rapportée Camille Desmoulins, en l'animant de sa propre verve [2]. Il se montra d'un zèle exubérant dans l'exercice de ses fonctions. Nuit et jour on le rencontrait à la tête de quelque patrouille. Le 16 juillet, à trois heures du matin, il se présenta à la porte de la Bastille, demandant à y pénétrer avec son détachement de soldats citoyens, et comme le commandant provisoire s'opposait à cette visite sans mandat, il força les sentinelles, blessa l'un des gardiens d'un coup de sabre et menaça de livrer un nouvel assaut à la forteresse [3].

Est-il besoin maintenant de dire que, dans les discordes intestines qui divisèrent la Comédie française en deux camps pendant les années 1789 et 1790, Grammont était du côté de Talma, de Dugazon, de Mme Vestris, et l'un des plus fougueux du parti avancé ? Lors des représentations tumultueuses du *Charles IX* de Marie-Joseph Chénier, ce fut lui, comme on sait, qui, pour faciliter la reprise réclamée par Mirabeau et les députés de Provence à la Fédération et repoussée par la Comédie, remplaça Saint-Prix malade et lut le rôle du cardinal de Lorraine, qu'il n'avait pas eu le temps d'apprendre. Les applaudissements frénétiques d'une salle en délire récompensèrent cet acte de complaisance intéressée. Ils ne pouvaient qu'accentuer encore la scission déjà si profonde. Aux vacances de Pâques 1791, une notable fraction de la Comédie quitta la salle du faubourg Saint-Germain ; mais, pendant que la plupart et les plus célèbres des acteurs émigraient rue Richelieu, Grammont, qui avait déjà été, on s'en souvient, le pensionnaire de Mlle Montansier à Rouen, entra, avec les

[1] *Cahiers, plaintes et doléances de MM. les Comédiens françois*, 1789, in-8, p. 12 et 29.
[2] *Discours de la lanterne aux Parisiens*, note.
[3] V. nos *Hommes du 14 juillet*, in-18, 111, et les *Procès-verbaux des séances des électeurs de Paris*, juillet 1789.

sœurs Sainval, au théâtre que celle-ci avait fondé, l'année précédente, dans la salle des Beaujolais, et au répertoire duquel l'entreprenante personne voulait adjoindre la tragédie. Il s'y consacra surtout aux rôles de tyrans, auxquels sa physionomie et son organe le rendaient particulièrement propre. C'étaient ses triomphes, et il les jouait les jambes nues, comme un véritable sans-culotte. Il y débuta par le Polyphonte de *Mérope*, puis par le Ninias de *Sémiramis*, et l'année suivante il y remplit avec succès, dans la *Mort d'Abel* d'un sieur Chevalier, le rôle de Caïn, fait à souhait pour lui, et qui fut l'une de ses dernières créations, sinon sa dernière.

Grammont avait alors deux enfants qui portaient son nom, sans compter celui qu'il avait eu de Mlle Thénard, et qui joua longtemps à l'Odéon, dans la première partie de ce siècle, sous le nom de Thénard jeune. En 1790, le jeune Béranger était leur condisciple dans une pension du faubourg Saint-Antoine, et il nous a laissé sur eux quelques détails qu'on ne s'aviserait guère d'aller chercher dans ses œuvres. Le plus jeune était d'un naturel doux et tranquille : « Je le vois encore vêtu d'une houppelande rouge, défroque héroïque de son père. Combien j'étais ravi quand il nous répétait le rôle de Joas, que déjà on lui faisait jouer [1] ! » Quant à l'aîné, âgé d'environ quinze ans, il inspirait au futur chansonnier une terreur extrême par les mauvais traitements qu'il lui faisait subir ; Béranger cite de lui un tour perfide d'écolier, indice caractéristique d'une nature méchante et fausse. Grammont fils jouait déjà les tyrans comme l'auteur de ses jours. Mais « heureux s'il s'en fût tenu à de semblables espiègleries! Quatre ans plus tard, j'apprenais que, devenu, avec son père, un des chefs de l'armée révolutionnaire...., le Comité de salut public les livrait à la guillotine [2]. »

Grammont prit une part active à la journée du 10 août. Il fut mêlé aussi, mais dans des proportions qu'il est difficile de déterminer avec exactitude, au massacre des prisonniers d'Orléans. Suivant Sénart [3], « Danton avait donné un ordre secret, mais

[1] On peut se demander si ce second enfant n'était pas le fils de Mlle Thénard, portant alors le nom de son père, et qui préludait ainsi à sa carrière théâtrale : question sans importance. L'aîné ne fut jamais comédien.

[2] Béranger, *Ma biographie*, 9-12.

[3] *Mémoires*, 2e éd. (1824), p. 15.

écrit, qui fut remis par Tallien à Grammont et divulgué ensuite par ce dernier, pour que le massacre ne fût fait qu'à Versailles. » Selon Fournier l'Américain [1], le chef de l'expédition parisienne qui vint livrer à la mort, aux portes de la ville royale, les malheureux qu'elle était chargée officiellement de conduire sains et saufs à Saumur, Grammont, serait arrivé à Orléans le 3 septembre, en courrier, et en entrant dans cette ville, paisible jusqu'à son arrivée, il criait : *Aux prisons!* s'efforçant d'entrainer les habitants à égorger les détenus.

Il y a contradiction sur ce dernier détail entre les deux renseignements, mais tous deux s'accordent à le mêler moralement au massacre; et plus tard, enfermé à la prison du Luxembourg où il attendait son jugement, il eut même l'horrible orgueil de se vanter, comme d'un haut fait qui devait plaider en sa faveur, d'avoir bu dans le crâne de l'une des victimes [2].

C'étaient là des titres. Aussi Pache l'introduisit-il, en janvier 1793, dans les bureaux de la guerre; il est vrai que Beurnonville l'en expulsa le mois suivant, mais Bouchotte répara cette avanie en le chargeant d'une mission à l'armée de la Moselle : il s'acheminait de la sorte à ses brillantes destinées. Dans le courant du mois de mai, il fut envoyé à Tours, auprès de Ronsin, dont il devint dès lors le bras droit et l'ami. Mais ses débuts dans ce nouvel emploi ne furent point heureux. Volney, alors commissaire du pouvoir exécutif à Nantes, a rendu compte dans un rapport adressé à Le Brun, le 20 mai, de l'effet désastreux produit par l'arrivée de Grammont et de ses compagnons dans une ville où il s'était empressé d'aller se montrer en toute sa gloire à ceux qui l'avaient vu autrefois sur les planches. Les deux collègues qui l'accompagnaient avaient été également acteurs au théâtre de Nantes : l'attirail de leurs voitures dorées, tout empanachées de drapeaux, excita de fâcheuses plaisanteries, qui rejaillirent jusque sur la Convention, et comme Grammont, le lendemain,

[1] *Massacre des prisonniers d'Orléans : Fournier dit l'Américain aux Français*, publié le 28 nivôse an VIII, p. 4.

[2] *Tableau des prisons de Paris sous le règne de Robespierre* (par Nougaret), Paris et Leipsick, t. I, 65. Prise à la lettre, cette ignoble vanterie, confirmée cependant par un passage de Maton de la Varenne (p. 511), ne serait qu'une absurde fanfaronnade de cannibale; peut-être a-t-il *simplement* dit ou voulu dire qu'il avait bu une rasade du sang répandu par les assassins, comme on l'accusait de l'avoir fait publiquement au 10 août (Maton de la Varenne, *Hist. des événements.... qui ont opéré la chute du trône*, 143).

demandait raison de l'outrage, du *blasphème*, à la tribune du club, le mot fit rire, et on l'éconduisit. Pendant qu'ils passaient la revue, la foule se disait : « Tiens ! comme ils sont habillés ! Ils ont l'air de comédiens. » Enfin le mécontentement fut à son comble lorsqu'on apprit que, dès le jour de leur arrivée, ils avaient pris des notes, parmi lesquelles on en citait une qui alarma tous les intérêts : « Un tel, *trop* riche [1]. »

Peut-être fut-ce pour couper court à ces récriminations que Ronsin le fit nommer (juin 1793) adjudant général à l'armée des côtes de la Rochelle. Mais il n'eut pas le temps de prouver à fond son incapacité, car il resta deux à trois mois à peine en possession de ces fonctions. Il était beaucoup plus apte à hanter les sociétés populaires et à parcourir les rues en trainant son grand sabre avec fracas sur le pavé, suivi de satellites à formidables moustaches, en menaçant les Nantais de l'arrivée prochaine de 60,000 Parisiens pour les mettre au pas, qu'à vaincre les brigands sur le champ de bataille [2].

Rappelé à Paris à la tête de l'armée révolutionnaire, Ronsin garda comme chef d'état-major son ami Grammont, qui prit lui-même pour aide de camp son fils ainé, et alla établir ses bureaux rue de Choiseul [3]. Celui-ci n'avait rien perdu de son caractère brutal et féroce, qui n'avait même fait que se développer avec l'âge et que l'orgueil de son titre ne pouvait que pousser à l'extrême. On le vit, un jour, souffleter, à une représentation de la salle Montansier, une femme qui avait oublié sa cocarde [4].

Le père lui-même n'eut rien de plus pressé que de revenir étaler ses galons et ses épaulettes dans son ancien théâtre, pour exciter l'admiration et la jalousie des camarades qui n'avaient pas fait leur chemin comme lui, et il devint l'un des habitués et des ornements de ce fameux foyer où les hommes de la Montagne se mêlaient chaque soir aux écrivains dramatiques, aux comédiennes et aux courtisanes, où les intrigues politiques s'entre-croisaient avec les intrigues de galanterie et d'amour.

Un de ses premiers soins fut d'aller soumettre à l'approbation

[1] Lettre de Volney, citée par M. Chassin, *Vendée patriote*, I, 359-360.

[2] Villenave, *Plaidoyer* dans le procès du comité révolutionnaire de Nantes, an III, p. 4.

[3] Rabbe, *Biographie universelle des contemporains*.

[4] Lombard de Langres, *Mémoires*, 145.

du club des Jacobins, dont il était membre depuis longtemps, une nomination qu'il ne voulait regarder comme définitive que lorsqu'elle aurait reçu la sanction de la société [1].

Le 28 brumaire, il écrivit à son *ami* Fouquier-Tinville pour lui offrir, s'il en était encore temps, un extrait des pièces contre Biron qui lui avaient été remises par Ronsin : « Je me croirai trop heureux si je puis concourir aux moyens de nous débarrasser des traitres et des ennemis de la République. » Fouquier accueillit cette ouverture avec un empressement naturel, et le 11 brumaire, sous prétexte de résumé, Grammont lui adressa un véritable acte d'accusation contre le général, dans le procès duquel il vint témoigner ensuite. « Puisse-t-elle être utile au succès de ton travail! » écrivait-il en terminant sa lettre homicide [2].

Une des fonctions ordinaires de sa place consistait à commander l'escorte des condamnés à mort, pendant que la charrette les emmenait de la Conciergerie à l'échafaud. Lorsqu'il s'agissait de victimes sans éclat, il abandonnait ce rôle à son double, c'est-à-dire à son fils. Mais dans toutes les occasions importantes, le chef d'emploi était à son poste. Il ne pouvait manquer de figurer en première ligne à l'exécution de Marie-Antoinette : d'abord c'était la reine, puis elle avait été sa protectrice. Avec quelques variantes dans les détails, tous les récits s'accordent, au fond, sur l'ignoble et sinistre parade, mélange de férocité, de *cabotinage* et de lâcheté, que le misérable joua dans cette journée du 16 octobre 1793 qui eût suffi à déshonorer la Révolution. Quand la reine parut à la porte de la Conciergerie, Grammont donna silencieusement le signal en levant son sabre ; les grilles de la prison s'ouvrirent, la charrette s'ébranla, entourée de détachements de l'armée révolutionnaire et de la garde nationale, de la nombreuse escorte de gendarmes à pied et à cheval qui formait la dernière garde d'honneur de la souveraine, et il en prit la tête. Il s'avançait, accompagné de son fils, monté

[1] *Journal des Jacobins*, n° 519, séance du 28e jour du 1er mois de l'an II. Il ne dit pas toute la vérité dans son discours, où il expose que, nommé d'abord chef de brigade dans l'armée de la Vendée, mais retenu à Paris par une maladie grave, il vient d'être transféré par le ministre de la guerre avec le même grade dans l'armée révolutionnaire. On pourrait croire qu'il n'a point paru en Vendée : il était peu fier sans doute de la figure qu'il y avait faite.

[2] Arch. nat., dossier de Biron, W 305, n° 370, 1re partie. Ces deux lettres ouvrent l'énorme dossier de Biron.

sur un cheval noir, faisant ranger la foule, incapable même, dans l'excès de sa joie, d'imiter la tenue décente que gardait le bourreau, se démenant comme un énergumène, avec une hideuse expression de triomphe sur sa physionomie de Kalmouk, et de la voix et du geste exhortant la populace à injurier la victime. Ses excitations restèrent d'abord inutiles : le peuple semblait frappé de stupeur ; mais, à la descente du Pont-au-Change, un groupe de mégères embusquées sous la voûte sombre qui précédait la prison du Petit Châtelet s'élança et entoura la charrette, en poussant des clameurs sauvages : « A bas l'Autrichienne ! Mme Veto à la guillotine ! » Le *Ça ira* et la *Carmagnole* retentissent ; elles se prennent par la main et essaient d'organiser une ronde autour de la charrette. Grammont les encourage, les applaudit d'un rire satisfait, et l'expression de sa joie enlaidit encore son visage repoussant.

Cependant, le cortège a repris sa marche un moment suspendue. Le voici maintenant dans la rue Saint-Honoré ; les marches de l'église Saint-Roch sont chargées de spectateurs, et Grammont commande halte, afin de leur laisser le loisir d'insulter la reine. On approche du passage des Jacobins, dont la porte est surmontée d'un écriteau avec cette inscription : *Atelier d'armes républicaines pour foudroyer les tyrans.* Ici, la foule est plus épaisse et plus bruyante encore. Grammont, surexcité, comme un acteur dont la sympathie du parterre décuple les moyens, se lève sur ses étriers, brandit comme un capitan son épée en tous sens et, se retournant vers la charrette, qu'il montre de la pointe de son arme : « La voilà, l'infâme Antoinette ! Elle est f....., mes amis ! » Des vociférations avinées lui répondent en guise d'applaudissements.

Grammont et son fils se montrèrent dignes d'eux jusqu'au bout. Le premier, dit-on, lorsque le couperet eut accompli son œuvre, ordonna au bourreau de faire le tour de la plate-forme en présentant la tête au peuple, et on raconte que le second, après avoir eu l'indignité de menacer la reine, dans la charrette, de son poing fermé, s'élança sur l'échafaud, après l'exécution, pour tremper son mouchoir dans le sang [1].

[1] On comprend que les journaux révolutionnaires du temps et le *Glaive vengeur* aient omis ces détails, déshonorants même pour la guillotine. Sans

A moins de six mois de là, Grammont père et fils devaient repasser par la même voie, non plus cette fois triomphants et caracolant autour de la charrette, mais dans le tombereau à leur tour, peut-être dans le même, assaillis au passage par les mêmes huées et les mêmes insultes, le père renié par son enfant, juste châtiment de son ignominie. Le 24 germinal an II fut l'expiation du 16 octobre 1793.

C'est au moment où allaient s'ouvrir les débats du procès de Danton et Camille Desmoulins que Grammont fut arrêté avec son fils, comme ayant pris part à la grande conspiration de Hébert. Ils furent enfermés dans les prisons du Luxembourg et de Saint-Lazare. Grammont fils subit l'interrogatoire préliminaire le 12 germinal, et Grammont père le 20 seulement. Il fut extrêmement sommaire pour l'un comme pour l'autre; Dobsent se borna à leur demander s'ils reconnaissaient avoir conspiré contre la république et s'ils avaient un défenseur. Fouquier-Tinville les engloba, avec les vingt-cinq autres qui composaient cette seconde fournée des hébertistes, sous la formule vague de complicité dans la conspiration formée par le père Duchesne, Ronsin, Cloots et consorts contre la liberté et la sûreté du peuple français; et, dans les développements de son réquisitoire, en s'étendant sur Gobel, Chaumette et surtout sur Arthur Dillon, il les traita encore d'une manière aussi expéditive, en comparses obscurs, sans prendre la peine d'articuler, ou du moins de justifier, si peu que ce fût, aucun grief précis contre eux. — Dignes associés de Ronsin, dont ils étaient les aides de camp, ils devaient concourir, avec leurs autres coaccusés, à l'assassinat des représentants et des patriotes, en recevant de lui et de Mazuel les armes qui serviraient à consommer ces exécrables forfaits. Il n'en fallait pas davantage pour être déclarés, comme ils le furent, auteurs ou complices de la conspiration et condamnés à

renvoyer pour chacun d'eux à sa source particulière, nous nous contenterons d'indiquer en bloc celles où nous avons puisé pour ce récit : la plus importante peut-être, et tout à fait de première main, est la relation du vicomte Ch. Desfossez, témoin oculaire, reproduite par Beauchesne dans son *Louis XVII*, 4e édit., t. II, p. 145-147. Voir aussi Lafont d'Aussonne, *Mémoires secrets....*; G. Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. V, ch. XLI; les diverses histoires de Marie-Antoinette (Lescure, de Goncourt, etc.); Campardon, *Tribunal révolutionnaire*, I, 149; H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*, I, 349; *Mémoires des Sanson*, etc.

mort (24 germinal an II). Le même jour, ils furent conduits au supplice [1].

Tous deux montèrent dans la dernière charrette, avec Lucile Desmoulins, la veuve Hébert et quelques autres condamnés. Grammont entendit résonner à ses oreilles les imprécations qu'il avait provoquées et vomies lui-même contre Marie-Antoinette. Dans la foule, beaucoup le reconnaissaient pour l'avoir vu à la tête des détachements de l'armée révolutionnaire, aux exécutions et particulièrement à celle de la reine ; quelques-uns pour l'avoir jadis applaudi ou sifflé au théâtre. Des mères le montraient à leurs enfants comme « un grand scélérat [2]. » On dit que son fils lui-même le traita de misérable, en lui reprochant d'être cause de sa mort, et que, Lucile Desmoulins ayant voulu le rappeler à la pudeur, il lui répondit par des injures. En descendant de la charrette pour monter à l'échafaud, le père s'avança pour l'embrasser, mais le fils repoussa brutalement ce baiser suprême. C'était le dernier châtiment et le plus cruel : après ce coup de couteau, « le comédien dut trouver douce la hache de Sanson [3]. »

III. — CAMILLE DUFRESSE

De tous les généraux dont la première *troupe* fut une troupe dramatique et qui avaient d'abord exercé leurs talents sur un tout autre théâtre que celui de la guerre, le seul qui soit arrivé à une notoriété militaire proprement dite et qui ait fait preuve d'une véritable vocation, fut Simon-Camille Dufresse, qui survécut à la Révolution, poursuivit sa carrière jusqu'en 1815, et

[1] Archives nationales, W 345, dossier 676. Dans ce vaste dossier, divisé en cinq parties, en dehors des deux interrogatoires antérieurs à l'ouverture des débats et qui ne comprennent que la même question banale, on ne trouve absolument aucune pièce particulière aux deux Grammont, rien qui soit relatif à leur arrestation, à leur interrogatoire devant le tribunal, aux témoignages contre eux. On peut voir dans un autre carton (F^7 4438) une dénonciation de Léonard Bourdon, datée du 16 germinal, où il est dit que les conciliabules tenus par les prisonniers de Saint-Lazare eurent lieu d'abord dans la chambre de Grammont père et fils. Quelques biographes de seconde main ont dit que, dans le procès, le jeune Grammont essaya de sauver son père en assumant toute la responsabilité sur lui : je ne sais où ils ont pris ce renseignement plus que suspect; ce n'est sûrement pas dans le dossier des Archives.

[2] Dauban, *Paris en 1794*, I, 339.

[3] Id., *Les Prisons de Paris*, 238, note.

mourut en 1833 baron de l'Empire et commandeur de la Légion d'honneur. Né à la Rochelle le 2 mars 1762, Dufresse avait été d'abord négociant dans sa ville natale, puis il fut comédien en province, particulièrement à Rennes [1], et vint enfin à Paris. Sous la Révolution, il était acteur au théâtre de la Montansier, où il jouait les premiers rôles avec Lacave, à côté de Grammont, des sœurs Sainval et de Mlle Mars aînée [2]. Il s'y distinguait déjà par son ardeur jacobine. On a raconté qu'il portait dès lors une petite guillotine en argent à sa boutonnière [3] : il s'agit là sans doute de la guillotine qu'il fit graver sur son cachet et dont plusieurs historiens ont parlé. Un témoin qui n'est pas suspect et qui connaissait bien Dufresse, qu'il devait revoir un peu plus tard en Vendée, Choudieu, membre de l'Assemblée législative et de la Convention, a raconté dans ses papiers inédits [4] que, s'étant rendu à l'Abbaye avec son collègue l'abbé Audrein, pour essayer d'arrêter les massacres, il demanda à parler au commandant. « Il n'y en avait point d'autre que celui qui présidait à ces sanglantes exécutions. C'était un nommé Dufr...., comédien attaché au théâtre de la Montansier, » qui, ne lui donnant pas le temps de s'expliquer, lui conseilla vivement de partir au plus vite sans essayer d'arrêter la justice du peuple, s'il ne voulait être confondu avec les coupables.

Suivant la biographie Michaud, il prit part à tous les événements qui accompagnèrent la chute du trône en août et septembre 1792; cela est un peu vague. Était-il parmi les assaillants du château ? C'est possible, probable même, mais nous n'en savons rien. En tout cas, il fut l'un des jurés du tribunal du 17 août, point de départ du tribunal révolutionnaire [5]. Peut-être même fut-ce en cette qualité qu'il se jugea suffisamment investi du droit de frapper les ennemis du peuple pendant les massacres de l'Abbaye. Ce fut son dernier exploit avant de quitter

[1] Déposition de Marie-Victoire Richard dans son procès.

[2] Étienne et Martainville, *Hist. du théâtre franç. sous la Révolut.*, II, 177. Il figure dans l'*Almanach des spectacles* pour 1792 et 1793.

[3] Couailhac, *Mlle Montansier*, in-18, p. 58-59. Il le nomme de Fraize, son nom est souvent écrit Dufraisse. Il signe toujours Dufresse.

[4] *Revue de la Révolut.*, IX, 351. Dufresse était alors capitaine de la garde nationale.

[5] En particulier dans l'affaire de Montmorin, acquitté le 31 août et massacré le 2 septembre.

Paris. Engagé au 2e bataillon des fédérés, il partit pour les frontières du Nord, où il devint aide de camp du général Moreton de Chabrillant. A la bataille de Jemmapes il arrêta, dit-on, un bataillon de volontaires en déroute et s'en fit suivre en leur chantant *Amour sacré de la patrie*. Entré à Bruxelles avec l'armée de Dumouriez, à la suite de la victoire, il céda à un ressouvenir irrésistible du métier si fraîchement quitté, et le comédien reparut sous l'officier. Dufresse ne put se tenir de prendre part aux représentations patriotiques données par les acteurs français accourus à la suite de notre armée, pour se faire, à leur façon, les auxiliaires de la république : « Dans ces circonstances, dit un journal du temps et du pays [1], où les Français marchent à pas de géants dans toutes les carrières et s'éloignent des routes du préjugé, il a paru piquant de voir un d'eux, le citoyen Dufresse, unir les palmes du théâtre aux couronnes civique et militaire. » Il y joua, en particulier, *Charles IX*, mais les bons Brabançons n'y comprirent rien, et tout le talent de Dufresse ne put forcer leur indifférence.

Ami et protégé du ministre Bouchotte, comme il l'avait été de Pache, Dufresse, nommé coup sur coup adjudant général chef de bataillon, puis adjudant général chef de brigade, fut envoyé, au mois de juin 1793, à Lille, en même temps que le général Lavalette, ci-devant marquis, avec lequel il était rentré de Belgique en France, et qui avait tenu à le garder. Sa mission consistait à y « surveiller tous les abus et tous ceux qui s'en rendent coupables [2], » c'est-à-dire en particulier le général Lamarlière, suspect à Robespierre et aux Jacobins, qui marchait d'accord avec Custine. Il se fit l'agent le plus actif des intrigues et des haines de Lavalette, et s'unit au capitaine adjudant de la place, le Corse Calandini, pour dénoncer Lamarlière comme un aristocrate, menant la même conduite que La Fayette et d'intelligence avec l'ennemi. Scandalisés d'un tel conflit et effrayés des périls qu'il faisait courir à la discipline, les représentants du peuple près l'armée du Nord, Lesage-Senault et Duhem, qui pourtant ne pouvaient être accusés de complaisance pour l'aristocratie, résolurent d'y mettre fin en faisant arrêter Dufresse, en sus-

[1] *Magasin historique, politique et littéraire*, cité par Faber, *Hist. du théâtre franç. en Belgique*, t. II, p. 132.

[2] Note citée par M. H. Wallon, *Hist. du tribunal révolutionn.*, t. II, p. 104.

pendant Lavalette et en ordonnant que Lamarlière et lui iraient rendre compte de leur conduite au Comité de salut public. Mais Custine, l'ami de Lamarlière, venait d'être rappelé et l'échafaud l'attendait; Lavalette avait pour lui la masse des *patriotes*, les sociétés populaires, les clubs, les Jacobins, Robespierre surtout qui, le 24 juillet, à la tribune de la Convention, se prononça hautement en sa faveur : le Comité de salut public ne pouvait que suivre docilement, et quelques jours plus tard, Jean Bon Saint-André vint en son nom lire un rapport qui incriminait Lamarlière, en déchargeant Lavalette et ses instruments. Pendant que le premier était envoyé devant le tribunal révolutionnaire, qui ne le lâcha pas [1], l'ordre fut expédié à Lille de rétablir le second, et son adjudant Dufresse, dans leurs fonctions [2].

Dufresse retourna donc triomphant à Lille et s'y livra avec plus d'exubérance encore à ses démonstrations démagogiques. Nommé, par les représentants Chasles et Isoré, commandant général de l'armée révolutionnaire du Nord, organisée à Lille le 1er brumaire an II, il sembla pris d'un véritable délire de férocité, se répandant en discours et en placards furibonds, affichant que la terreur était à l'ordre du jour, déclarant dans les assemblées populaires qu'il ferait tomber plus de têtes en une semaine qu'il n'y en avait dans la salle, étalant partout, non seulement sur son cachet, mais sur les cartouches à délivrer aux soldats et sur ses papiers, une guillotine, avec inscriptions et devises appropriées : « *Le peuple est las des traîtres. — Scélérats, la guillotine est là !* » Son papier à lettres avait pour en-tête, encadrée par les mots : *Armée révolutionnaire du département du Nord*, une guillotine ambulante montée sur quatre roues et, en avant, le bourreau, montrant une tête au peuple [3]. On ne voit pourtant pas que les effets aient répondu à de telles prémisses, et Dufresse paraît avoir été surtout un *comédien* de terreur, épuisant en paroles et en menaces atroces presque toute sa fièvre sanguinaire.

[1] « Tu es sans doute informé, écrivait Grammont à Dufresse, le 8 frimaire, que ton bon et tendre ami La Marlière a fait la salutation à la petite fenêtre et que le rasoir national lui a parfaitement fait la barbe, » — comme il allait bientôt la lui faire non moins parfaitement à lui-même.

[2] H. Wallon, *Tribunal révolutionn.*, II, 115. *Moniteur* (Réimpression), t. XVII, 211, 283.

[3] Voir dans son dossier, aux Archives nationales, W 498.

Les nombreuses dépositions et les témoignages de tout genre, d'une rare concordance entre eux, recueillis contre Dufresse, lors de sa comparution au tribunal révolutionnaire, dans les premiers jours de germinal an III, permettent de reconstituer avec assez de précision sa conduite, celle de ses lieutenants et celle de sa troupe dans le département du Nord. Les témoins sont à peu près unanimes sur ses violences de langage, ses menaces, ses emportements, ses débauches. Et ces témoins sont, pour la plupart, de bons et francs républicains, ayant donné les preuves les plus irrécusables de civisme. Le comité révolutionnaire de Lille déclare [1], dans le style emphatique du temps, que la table de Lavalette et celle de Dufresse étaient somptueuses, et que les débauches formaient leurs délassements habituels ; s'ils avaient leur sang-froid le matin, ils ne l'avaient plus le soir. Tous deux trainaient à leur suite un cortège d'êtres rampants, pour qui leurs moindres mots étaient des oracles. Dufresse s'appelait le patriote farouche ; il ne parlait que sang et poignard ; il se vantait de faire exécuter aveuglément ses ordres par son armée révolutionnaire. Plusieurs fois, à la tribune de la société populaire, il provoqua le peuple au pillage, en lui désignant comme premières victimes les marchands qui jouissaient de quelque aisance. Il semble même avoir dépassé Lavalette, car un autre témoin, capitaine au 27e bataillon, déclare qu'il n'a jamais rien vu faire à celui-ci « contre les principes sacrés de la république, » tandis qu'il accable Dufresse, qui se donnait l'air *tigre*. Il exerçait son despotisme même au théâtre, sans aucun respect pour les consignes, et érigeait ses caprices en lois, signifiant, par exemple, à la première chanteuse de l'Opéra qu'il voulait vivre avec elle, et, comme elle lui répondait que c'était impossible, qu'elle était mariée, s'écriant : « Ah ! tu as un mari ! Eh bien, je suis général de l'armée révolutionnaire : je me déferai de lui. » Il avait gardé les habitudes de son ancien métier, fréquentant les spectacles, dinant chez les comédiens, faisant la cour aux actrices, mais en pacha qui signifie ses ordres.

On murmurait tout bas de ses allures et de la conduite désordonnée de ses soldats qui, de leur caserne, tiraient des coups

[1] Extrait du registre de ses délibérations, 8 floréal, dans le dossier de Dufresse, aux Archives.

de fusil dans les fenêtres des maisons voisines lorsqu'ils y voyaient quelqu'un, qui étaient en conflits fréquents avec les troupes régulières, qui vexaient les habitants, les volaient, exerçaient de véritables brigandages. Mais Dufresse déclarait en jurant que, si les Lillois remuaient, il se retrancherait dans la citadelle, d'où il tirerait sur la ville à boulets rouges.

Partout où il se montra, son langage et sa conduite furent les mêmes. A Douai, il déclare qu'il ne faut pas tant de précautions pour envoyer les suspects à la guillotine, qu'il a le pouvoir d'établir une commission militaire qui fera en six heures tomber plus de têtes que le tribunal révolutionnaire en six mois [1]. Il procède à plusieurs arrestations [2]. Il traine à sa suite « une femme connue par sa lubricité et ses liaisons avec les émigrés, » et il est vêtu avec un luxe oriental, comme tous les autres chefs de son armée. A Dunkerque, il se répand en vociférations menaçantes, répétant, comme à Douai, qu'il a plein pouvoir d'ériger un tribunal militaire pour condamner à mort les aristocrates, les riches, les nobles, les prêtres, les intrigants et les modérés. Il provoque des visites domiciliaires, ordonnant d'enfoncer les portes qu'on trouvera fermées. A la tribune de la société populaire, il jette l'épouvante et a sans cesse le mot de guillotine à la bouche. Toutes les dépositions rappellent surtout un discours effrayant du 13 frimaire, où il avait déclaré que ce n'étaient pas quelques centaines de têtes de plus ou de moins qui devaient arrêter la course du char de la Révolution, qu'on ne devait pas y regarder de si près, et que, s'il se trouvait un coupable sur vingt innocents, c'est tout ce qu'il fallait. Trois jours après, il prononçait une harangue non moins odieuse à la société populaire de Bergues. Le commissaire des guerres, dont le témoignage est confirmé et étendu par beaucoup d'autres, dépose que la terreur et la consternation le précédaient lorsqu'il fit son entrée, que les provocations et les maximes anarchiques à la façon

[1] Déclaration de Langevin à la société populaire de Douai. Ce Langevin et Valliez, qui allèrent à Paris déposer dans le procès de Dufresse, étaient deux acteurs de Douai mêlés au mouvement révolutionnaire : celui-ci membre du conseil général de la Commune, d'où il disparut après l'épuration antiterroriste faite le 17 octobre 1794 ; celui-là, membre du comité révolutionnaire, qui avait la spécialité des dénonciations, et d'où il fut évincé de la même façon. (Renseignements communiqués par M. Brassart, archiviste municipal de Douai.)

[2] Plouvain, *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai*, 1822, in-12.

du *Père Duchesne* formaient la base de ses discours, enfin que l'atrocité du caractère n'excluait pas chez lui l'habitude et même l'étalage de la débauche. A Cambrai, à Bailleul, etc., où il ne parut pas en personne, il envoya des détachements commandés par des adjudants dignes de lui : « Tout Lille, écrit l'agent national à l'accusateur public[1], tout le district et j'ose dire tous les endroits du département du Nord où Dufresse a paru n'élèvent qu'un cri d'horreur et d'exécration.... Le nom seul de ce chef et de ses subalternes réveille la terreur et l'effroi dans l'âme des habitants du district (d'Hazebrouck). » Aussi la contrée éprouva-t-elle un soulagement profond quand cette troupe de bandits fut désarmée et licenciée, par application de la loi du 4 décembre (14 frimaire) 1793[2].

Dix jours après, le 24 frimaire, Dufresse était arrêté à Lille par ordre des représentants du peuple Hentz et Florent Guiot, avec une trentaine d'autres personnes, et envoyé au Comité de salut public, qui l'autorisa à rester chez lui sous la garde d'un gendarme; mais il fut remis en liberté, sans forme de procès, le 23 floréal, après cinq mois de cette semi-détention[3], et envoyé presque aussitôt, avec son grade, à l'armée des côtes de Brest, devenant ainsi, sur un autre théâtre, le collaborateur de son compatriote Grammont, dont il avait été le camarade sur les planches de la Montansier.

C'est là que vint le surprendre tout à coup la nouvelle de la chute de Robespierre. Son ami et protecteur Lavalette avait été mis hors la loi le 10 thermidor. Les conséquences ne s'en firent pas longtemps attendre pour lui-même. Nommément décrété d'arrestation dans la séance du 9 thermidor, sur la demande de Billaud-Varennes, qui l'avait dénoncé en compagnie de Boulanger et de Dumas, il fut arrêté à Ancenis, le 18, sur l'ordre du représentant Alquier, expédié aussitôt à Paris et écroué à la maison d'arrêt du Luxembourg. Son procès s'instruisit lentement.

[1] Lettre du 26 brumaire, même dossier, aux Archives.

[2] Décret sur le mode de gouvernement révolutionnaire, section 3, art. 18 : « Toute armée révolutionnaire, autre que celle établie par la Convention et commune à toute la république, est licenciée par le présent décret — dans les vingt-quatre heures. » Ce fut le 22 décembre seulement qu'on donna lecture de ce décret à la partie de l'armée révolutionnaire qui venait de rentrer à Douai, après diverses évolutions dans le département (Plouvain, *op. cit.*)

[3] Voir son Mémoire justificatif, dans le dossier des Archives.

Une enquête fut ordonnée dans le département du Nord, et de toutes parts les dépositions les plus accablantes, individuelles et collectives, s'élevèrent contre lui : les sociétés populaires tinrent des séances où chacun vint témoigner à la tribune ; les conseils municipaux prirent des délibérations, ainsi que les comités révolutionnaires ; le conseil général de Lille envoya au Comité de salut public une dénonciation revêtue d'une quarantaine de signatures, — celles du maire, des officiers municipaux, des notables [1]. De son côté, il ne restait pas inactif : sur sa demande, les représentants Chasles, Bô, etc., lui accordèrent des certificats de civisme ; il adressa au comité, le 30 fructidor, un mémoire justificatif où il rappelle ses états de service, mais qui est conçu, d'ailleurs, sur beaucoup de points, en termes vagues et peu concluants : il s'y vantait d'avoir signé la pétition du Champ de Mars, marché au 20 juin, combattu au 10 août et au 31 mai, et d'avoir refusé de servir sous les ordres de Henriot, après son arrestation précédente. Enfin, au mois de brumaire an III, il envoya à la Convention une adresse où l'on voit qu'il avait toujours pour principal accusateur Duhem, auquel était due sa première arrestation, et qui n'avait pas désarmé :

« Artiste, soldat, citoyen, y disait-il, j'ai constamment défendu les principes que vous professez. Ne trouvant dans toute ma vie aucun fait qui ne fût digne d'un ami, d'un défenseur de la liberté, le citoyen Duhem m'a accusé d'être un homme de sang. Citoyen Duhem, où sont donc les victimes que j'ai faites ? Montrez les malheureux que je n'ai pas consolés, défendus. Duhem, j'ai plus séché de pleurs que mes ennemis n'en sauraient faire couler. » Et il représente qu'il n'a fait qu'obéir au gouvernement révolutionnaire, auquel on ne pouvait résister sans être puni de mort. « La Convention nationale avait voulu imprimer la terreur à tous les esclaves ; je lui obéissais, en me montrant toujours et partout sévère, juste, humain et sensible [2]. »

Dufresse comparut le 2 germinal an III devant le tribunal révolutionnaire. Le dossier de l'instruction était des plus volumineux, et un grand nombre de témoins furent interrogés ; parmi

[1] On peut lire cette dénonciation, datée du 5 pluviôse an III, ainsi que tout le reste du dossier, dans le carton des Archives nationales, W 498, déjà cité.
[2] *Le général de brigade Dufresse à la Convention*, pièce in-4°.

eux Duhem, dont il se plaignait si amèrement dans son adresse à la Convention, et qui déposa en sa faveur. Le procès ne dura pas moins de quatre jours. Il était accusé de vexations, de pillage, de manœuvres pour provoquer la guerre civile à Lille et aux frontières. Réal plaida habilement pour lui. On peut croire aussi que les représentants dont il se recommandait, — Levasseur, Isoré, Bentabolle, outre ceux que nous avons déjà nommés, — ne furent pas étrangers à son acquittement, prononcé après un résumé du président qui le faisait prévoir et qui l'explique : « Il a développé les dispositions les plus capables de terrifier les citoyens, mais il offre en même temps l'exemple, unique peut-être, d'avoir fait beaucoup de peur et point du tout de mal. » *Point du tout*, c'est trop dire ; il faut reconnaître toutefois, et on l'a pu voir d'après notre analyse, que les plaintes et les récriminations soulevées contre lui portaient sur des démonstrations et des paroles atroces plus que sur des actes, et que les effets ne répondirent pas à la violence et à la férocité des menaces [1].

Rendu à la liberté, Dufresse n'eut garde d'afficher désormais un jacobinisme extravagant, qui, au fond, n'était point dans sa nature et qui n'était plus dans les idées du jour. Cet ex-terroriste qui avait eu la chance d'échapper à la responsabilité de ses folies, profita de la leçon et poursuivit désormais sa carrière militaire, non sans quelques accidents encore, mais d'une façon honorable et en déployant des qualités de soldat et de général qu'on n'eût osé attendre après de pareils débuts. Il témoigna sa reconnaissance à la Convention en la servant avec zèle dans la journée du 13 vendémiaire. Envoyé d'abord à l'armée des Alpes et d'Italie, puis à l'armée du Rhin et Moselle, et commandant de la place de Phalsbourg à la fin de germinal an IV, blessé à la bataille de Neuwied l'année suivante, il revint ensuite à l'armée d'Italie, où il se distingua, et passa à l'armée de Naples. Nommé successivement commandant de place à Vérone, gouverneur de Naples et de Rome, il déploya, dit-on, dans ces divers postes autant de justice que d'énergie, et parvint à rétablir la tranquillité profondément troublée par les discordes civiles. Cependant, il semble qu'il demeurât encore en lui un reste du vieil homme. Sa

[1] H. Wallon, *Tribunal révolutionnaire*, VI, 73-74.

femme, qu'il avait emmenée en Italie, s'étant crue autorisée par de trop nombreux exemples à s'approprier ce qui ne lui appartenait pas, en vertu du droit de la guerre, Bonaparte n'en rendit pas le mari responsable et se borna à enjoindre à Mme Dufresse de restituer. Dans une lettre intime, il est traité non seulement de bon républicain, mais de *bon bougre*, par le général Dupuy, *bon bougre* lui-même, ce qui était le plus flatteur et le plus complet des certificats de civisme [1].

Dufresse, entraîné dans la disgrâce de Championnet, son général en chef, fut envoyé avec lui, par ordre du Directoire (5 mai 1799), devant un conseil de guerre institué à Milan, « pour connaître des vols, exactions et dilapidations qui ont eu lieu en Italie, » et privé de son grade. Heureusement pour lui, Merlin de Douai et La Reveillère, ses principaux ennemis dans le Directoire, furent contraints de donner leur démission le 18 juin, et le mois suivant (28 juillet), Dufresse fut remis en activité et chargé du commandement de la 12e division militaire. Il revenait ainsi à Nantes et dans ces régions de l'Ouest où il avait paru quelques années auparavant dans des circonstances bien différentes. Il s'efforça d'y faire oublier par sa modération [2] son rôle d'autrefois. Le comte de Cheverny, ancien introducteur des ambassadeurs à la cour de Louis XV, le connut en 1800 commandant à Blois, puis à Niort, et nous donne sur son compte quelques détails curieux. « On le dit riche de plus de cinq cent mille livres. A Blois, il était cousu de diamants, d'antiques à tous les doigts » (ce qui tendrait à prouver qu'il n'avait pas oublié ses intérêts particuliers dans la campagne d'Italie, ni perdu les vieilles habitudes de pillage qu'on lui reprochait en Vendée). Il le représente encore comme courant après les jolies femmes, mais, au demeurant, excellent homme : « Républicain décidé, car c'est de la république qu'il tient son existence, il a cependant rendu tous les services qu'il a pu à n'importe quel parti [3]. » Mais son républicanisme, malgré les apparences, n'avait rien d'intransigeant. Il dura tant que dura la république et

[1] Trolard, *De Montenotte au Pont d'Arcole*, 123 ; *De Rivoli à Magenta et Solférino*, 196.

[2] Arnault, Jay, Jouy, etc. : *Biographie des contemporains*. « Il s'y fit chérir des honnêtes gens, » dit la *Biographie des hommes vivants* (1816), qui est de Michaud.

[3] *Mémoires* de Dufort de Cheverny, 1886, in-8, t. II, 427.

ne lui survécut pas d'un seul jour. Comme tant d'autres terroristes plus qualifiés que lui, Dufresse se rallia avec chaleur à l'empire, devint commandeur de la Légion d'honneur et se laissa faire baron. Cette fois l'ancien sans-culotte était complètement enterré. Dès que l'empire fit place à la Restauration, M. le baron Dufresse, dont nous n'avons plus d'ailleurs à suivre étape par étape la carrière, qui nous entraînerait hors de notre cadre, devint chevalier de Saint-Louis, et il eut même l'art de persuader à des royalistes comme Michaud, qu'en plein empire, pendant qu'il commandait la 12e division militaire, il avait « montré des sentiments favorables au rétablissement de la monarchie. » On voit que, tout en devenant bon général, Dufresse était resté excellent comédien. Il mourut le 27 février 1833, un peu vieux, par malheur, pour avoir pu témoigner à la branche cadette le même dévouement qu'à la branche aînée, à l'empire et à la république.

IV. — FABREFOND, ROBERT, MULLER, ETC.

La guerre de Vendée fut le théâtre où se trouvèrent enrôlés les généraux improvisés de la Révolution : — ancien brasseur comme Santerre, maître d'armes comme Léchelle, ouvrier orfèvre comme Rossignol, et en première ligne, les comédiens échappés des tréteaux pour monter presque sans transition sur cette nouvelle scène. Nous y avons rencontré déjà, à côté de Ronsin, Grammont et Dufresse, auxquels nous aurions pu ajouter Fusil, ancien acteur des Variétés et du théâtre de la rue Richelieu ; nous allons y rencontrer encore Fabrefond, Robert, Muller et d'autres, sans parler de quelques comparses anonymes, tels que certain hercule de la foire Saint-Germain attaché au général Menou. Le ministre Pache, dit Danican, qui nous parle de cet officier forain, avait fait colonels des gens de lettres et des comédiens [1]. Le représentant Mercier du Rocher, chargé d'une mission dans le pays, exprime, dans ses *Mémoires* inédits [2], son indignation de voir, lorsqu'il arrive à Saumur, « des histrions transformés en généraux, des joueurs de gobelets, des escamoteurs, traînant après eux les catins les plus dé-

[1] *Les Brigands démasqués*, 1796, p. 163, 221.
[2] Cités par Chassin : *Vendée patriote*, I, 467.

goûtantes (il s'y trouvait dix ou douze comédiennes, suivant Philippeaux [1]), occuper des grades dans l'armée ou des emplois dans les vivres, les fourrages ou les charrois. » Et nous avons vu Volney signaler l'effet produit par l'arrivée à Nantes de deux officiers d'état-major, anciens acteurs du théâtre de cette ville.

On n'aurait que l'embarras du choix parmi les témoignages semblables. Cette malheureuse Vendée devint, grâce surtout aux ministres Pache et Bouchotte, le rendez-vous, j'allais dire le déversoir de tous ces généraux-comédiens pour qui l'uniforme ne fut qu'un costume de plus, heureux de créer un nouveau rôle et de jouer à la guerre, croyant qu'avec leur panache et leur grand sabre ils remporteraient le même succès dans la réalité que sur la scène, pleins de mépris d'ailleurs pour ces paysans qui n'avaient jamais vu que les mystères représentés par les marionnettes de la foire et auxquels ils allaient apprendre ce que c'est qu'un premier rôle.

Le plus célèbre de ce groupe un peu subalterne fut Joseph-Vincent-Dominique Fabre, dit Fabrefond, frère aîné de Fabre d'Églantine. *Fonds* ou *Fons* était le nom de sa mère : il l'adjoignit au sien et en forma un nom nouveau, qui lui créait une personnalité plus distincte [2]. Né en 1752 et, d'après ses états de service [3], cadet au régiment de Royal-Roussillon dès le 4 mars 1764, il devint sous-lieutenant au même corps le 9 juin 1765, et lieutenant le 17 février 1768, puis, le 14 novembre 1770, il passa avec son grade à la légion de Soubise. Le 1er janvier 1776, il entra dans le corps royal de la marine de Toulon. On le retrouve, après une interruption de trois ans, capitaine dans Penthièvre-cavalier, du 16 mars 1784 au 18 avril 1787, date où il est réformé.

J'avoue ma surprise en prenant connaissance de ces états de service. Je ne m'attendais à rien de pareil, après avoir lu dans divers auteurs, et particulièrement dans un contemporain qui paraît avoir bien connu son frère, dont il eut beaucoup de papiers entre les mains [4], qu'il était « opéra-

[1] *Compte rendu à la Convention*, p. 30.
[2] *Fons*, dans l'acte de baptême de Fabre d'Églantine, cité par M. Faber ; mais le nom du général est toujours, ou à peu près, écrit Fabrefond.
[3] Que M. Paul Marin, dont on connaît les beaux travaux sur Jeanne d'Arc, a bien voulu rechercher et copier pour nous, aux archives administratives de la guerre, ainsi que ceux de Dufresse et de Muller.
[4] Roussel, préface de la *Correspondance amoureuse* de Fabre d'Églantine, p. 42.

teur de place, » ou marchand d'orviétan. Toutefois les deux choses ne sont pas aussi inconciliables qu'elles peuvent le sembler à première vue. Remarquons d'abord le peu de régularité de sa carrière militaire, promenée d'un corps à un autre, suspendue une première fois, en 1780 ou 1781, avant sa mise en réforme de 1787, qui dut être motivée par son inconduite ou son indiscipline, en tout cas par une cause assez grave. C'est certainement à cette période, voisine de la Révolution, que se rapporte son incursion dans la vie foraine. Jeté sur le pavé, sans fortune, ayant dans les veines le sang et sous les yeux l'exemple de son frère, qui avait si longtemps mené la vie de bohème et qui n'en était pas encore complètement sorti à ce moment, voyant sa carrière irrévocablement brisée, comme elle l'eût été sans la Révolution, il chercha des ressources où il put. Il est possible d'ailleurs, et même assez probable, qu'on ait exagéré en l'appelant marchand d'orviétan, pour le plaisir d'accentuer le contraste entre cette humble situation et celle qu'il occupa ensuite. En tout cas, il fallait qu'il eût assez bien réussi dans sa profession, ou qu'il eût gardé dans sa chute quelques débris de sa fortune passée, puisque, d'après le même biographe, Fabre d'Églantine lui aurait emprunté son argenterie pour soutenir l'entreprise du théâtre de Genève, dont il s'était chargé.

Par la protection de son frère, il rentra, le 2 mai 1792, dans la carrière militaire et fut attaché à l'état-major de Luckner, à l'armée de la Moselle, en qualité d'aide de camp adjudant général; il passa sous les ordres de Kellermann, lorsque celui-ci remplaça Luckner. Il était à Valmy, et dans son rapport au ministre de la guerre, lu le 22 septembre à la séance de la Convention, Kellermann le nomme parmi ceux qui se sont conduits dans cette affaire « de la manière la plus distinguée. » En reproduisant ce rapport dans son journal, Gorsas ajouta une note à ce nom jusqu'alors inconnu, pour apprendre à ses lecteurs qu'il était le *parent* de Fabre d'Églantine, et celui-ci se hâta d'écrire au journaliste qu'il n'était pas seulement son parent, mais son frère unique, et que la patrie lui était redevable de ce héros, car c'était lui qui, le connaissant bien, l'avait appelé et envoyé à Kellermann par ordre du ministre [1].

[1] *Courrier* de Gorsas : *Convention*, I, 35 et 89.

Vers la fin de l'année 1792, il commandait à Nancy, dans l'armée du centre, qui devint, l'année suivante, le 9e régiment de hussards, dont il fut nommé colonel (20 février 1793). Général de brigade le 6 mai suivant, il passa à l'armée des côtes de la Rochelle. C'était, nous dit un historien des guerres vendéennes, une pauvre tête, un général de même force que Léchelle, mais plus brave. Très peu instruit, sans aucun esprit, il parlait incorrectement et n'avait que le jargon révolutionnaire. On le huait quand il passait dans les rangs, — mais, quelle que fût l'indiscipline des soldats, surtout des volontaires, il est à croire qu'on prenait quelques précautions et qu'on ne le huait pas en face. Force couplets couraient sur son compte. Dans les corps de garde on l'appelait *Fabre-Creux* [1]. C'est à Angers, où il commandait, mais où il ne put rester que très peu de temps, qu'on l'avait surnommé ainsi. Dans un département voisin, la Sarthe, il portait le sobriquet de général Moustache [2]. Philippeaux a formulé contre lui les plus graves accusations : il se faisait suivre, dit-il, de six courtisanes dans ses expéditions militaires, en quoi il se conformait aux habitudes courantes des autres généraux ses compagnons d'armes, spécialement de Ronsin, de Grammont, de Dufresse. Philippeaux l'accuse aussi formellement d'avoir eu, pour sa part de butin, « le pillage de cent hussards, » et d'avoir acquis, pour s'en faire un lieu de plaisance, une terre de cent mille livres : il s'indigne qu'on ferme les yeux sur de telles déprédations [3]. L'un de ses plus mémorables exploits fut celui qu'il commit à La Flèche le 24 septembre 1793, en compagnie du représentant Thirion, en brûlant sur la place publique le cœur de Henri IV et celui de Marie de Médicis, « qui se trouvaient encore exposés à l'idolâtrie du peuple dans l'église du collège [4]. » Il n'est pas accusé du moins d'avoir commis des actes de férocité, comme ceux dont se souillèrent les Westermann et les Turreau.

Il faut croire qu'on était médiocrement satisfait de ses services, car il reçut, le 2 brumaire an II, l'ordre de se rendre à Paris ; mais ce rappel n'eut aucune suite fâcheuse pour lui : quelques

[1] Grille, *La Vendée en 93*, II, 331.
[2] Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, I, 94.
[3] *Compte rendu à la Convention*, p. 39.
[4] Lettre de Thirion au Comité de salut public, citée par M. Sciout (*Constitution civile du clergé*, III, 517).

jours après, il était mis par le Comité de salut public à la disposition du ministre de la guerre. Il figura obscurément dans l'armée d'Italie, chargé surtout de besognes administratives, telles que, dans l'hiver de 1795-1796, l'amalgame deux par deux ou trois par trois des demi-brigades, pour la réorganisation de l'infanterie, mesure qui entraina la réforme d'un grand nombre d'officiers, et dont il s'acquitta « avec autant de zèle que d'équité [1]. »

La carrière de Fabrefond s'acheva sans éclat, jusqu'à sa retraite définitive, qu'il prit en 1813. Il mourut à Nancy, en 1826, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Fabrefond avait eu pour aide de camp en Vendée un ancien acteur du théâtre du Marais, nommé Robert. Joseph-Louis-Armand Robert, né à Tours, le 14 juin 1767, avait été, à dix-huit ans, soldat du régiment d'Angoulême. Il fit partie du théâtre du Marais, rue Culture-Sainte-Catherine, dès son ouverture (1er septembre 1791) [2], et ne paraît pas avoir jamais dépassé le rang des utilités dans la troupe. Cédant à l'entraînement général, il s'enrôla, au mois de septembre 1792, dans le bataillon de la Butte des Moulins et prit un congé pour cause de blessure, avec les galons de sergent-fourrier. Lorsqu'on forma des débris de la légion germanique un régiment de chasseurs à cheval, il y fut mis à la tête d'une compagnie. A partir de ce moment, son avancement fut d'une rapidité prodigieuse : le 7 août 1793, il était nommé adjudant général chef de bataillon ; le 30 septembre, général de brigade, et le 28 novembre, général de division [3]. Sous-chef d'état-major du général Berthier, puis chef d'état-major de Rossignol, de Léchelle et aussi de Turreau, chargé comme tel de l'expédition de tous les ordres, surtout du premier, dont il était en même temps le secrétaire, le confident et l'ami, nul mieux que lui n'eût pu donner les renseignements les plus amples et les plus précis sur la guerre de Vendée, non seulement sur les opérations militaires, mais sur les mesures de tout genre prises par les généraux républicains pour ruiner et

[1] *Mémoires* de Masséna, I, 256.
[2] Il figure dans l'*Almanach des spectacles* de 1792 et 1793, qui se rapportent aux années 1791 et 1792.
[3] Chassin, *La Vendée patriote*, I, 549.

terroriser cette malheureuse région [1], et ses registres, si on les retrouvait, fourniraient la source la plus sûre d'informations authentiques sur un sujet où, malgré tant de travaux, abondent encore les obscurités et les lacunes.

Comme général, son rôle ne paraît pas avoir été très actif. On a dit de lui qu'il n'avait jamais reçu de coups que par derrière [2]. Est-ce par derrière ou par devant qu'il fut blessé à la bataille de Beaupréau (21 avril 1793), je l'ignore ; mais, pendant qu'il se faisait soigner à Nantes, le général Chalbos, qui l'avait sans doute jugé à sa valeur, profita de son absence pour le remplacer. Le ministre de la guerre, Bouchotte, fit des observations à Chalbos sur cette destitution, et Rossignol en profita pour le prendre comme collaborateur : « Ses principes républicains me sont connus comme à toi, écrivait-il au ministre, le premier jour de la deuxième décade du troisième mois an II, et bien loin de coopérer à sa destitution simulée de chef de l'état-major, je te l'avais demandé dans mon armée pour y remplir ces fonctions, avant qu'il jugea à propos au général Chalbos (*sic*) d'en nommer un autre à sa place.... Il est avec moi depuis quelques jours, d'après les demandes réitérées que je lui en ai faites. Je l'y conserverai pour l'amour de ma patrie, et le désir que j'ai et aurai toujours de m'entourer de républicains dont les principes soient invariables [3]. »

Après la sortie de Bouchotte du ministère, Robert partagea le sort de son ami et protecteur Rossignol. Comme lui il fut suspendu de ses fonctions (13 mai 1794) par le Comité de salut public, mais, comme lui aussi, il triompha d'abord, grâce à la pureté de son républicanisme, des épreuves qu'on lui suscitait, pour ne succomber que sous la réaction thermidorienne. Certifié par les généraux Beaupuy et Vimeux « brave et loyal républicain, dans les principes révolutionnaires, » ce qui était incontestable, et, ce qui l'était moins, officier capable, « connaissant parfaitement son état, l'ayant rempli avec justice et équité, » il fut remis en activité le 20 août ; mais il cessa d'être employé dès le mois suivant, le 25 septembre, et cette date marque le terme de sa courte carrière militaire, car il refusa, l'année sui-

[1] Danican, *Les Brigands démasqués*, p. 181-182, note.
[2] Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, I, 94.
[3] *Revue de la Révolution*, t. III, Documents, p. 32.

vante, de reprendre le service qu'on lui offrait avec le grade d'adjudant général chef de brigade, le seul dont il eût le brevet, et il fut rayé des contrôles de l'armée [1].

Postérieurement à cette date, les archives du ministère de la guerre ne contiennent plus aucune pièce relative à Robert. Nous devons dire cependant que, d'après certains biographes, il servit sous Bonaparte dans la campagne d'Italie et qu'il aurait été tué à l'ennemi après Montenotte [2].

On rencontre également dans la guerre de la Vendée un général Muller, ex-danseur à l'Opéra, selon Danican [3], la *Biographie moderne* [4] et la *Biographie des contemporains* [5], dont il n'est guère plus facile de débrouiller nettement la biographie. Muller est, comme Robert, et peut-être plus encore, un nom très répandu ; il y a eu bien des généraux Muller, et le prénom, qui nous aiderait à identifier le personnage, manque dans les historiens de la Vendée. Ce ne peut être que François Muller, né en 1764, cavalier dans le régiment Royal-Lorraine du 6 février 1775 (c'est-à-dire dès l'âge de onze ans, exemple qui n'est pas unique) au 6 février 1783. Muller était sans doute un enfant de troupe. Cavalier de maréchaussée de mars 1783 au 14 juin 1787, il fut ensuite cavalier dans Colonel-Général (14 septembre 1788 au 28 juillet 1789). Ainsi, au moment de la Révolution, il avait déjà treize ans de service sans avoir conquis le moindre galon, ce qui ne donne pas une brillante idée de sa capacité ou de son zèle. Mais il allait se rattraper lorsqu'il se fut engagé, le 5 septembre 1792, dans le bataillon de la Butte des Moulins.

Ainsi son service militaire avait subi une interruption de quinze mois de 1787 à 1788, et une autre, de plus de trois ans, après 1789. C'est dans ces intervalles seulement, et sans

[1] Chassin, *La Vendée patriote*, I, 550.

[2] Serait-ce ce Robert, général de brigade, dont le nom figurait, avec ceux des généraux de division La Harpe, Stengel, Dubois, et de plusieurs autres officiers supérieurs, sur la pyramide élevée aux portes de Vérone, dans une fête en l'honneur des soldats français, célébrée le 14 juillet 1797 ? (E. Trolard, *De Montenotte au pont d'Arcole*, 370.)

[3] *Les Brigands démasqués*, p. 163. Voir également Chardon, *les Vendéens dans la Sarthe*, I, 291.

[4] Breslau, 1806.

[5] Par Arnault, Jay, de Jouy, etc., 18.

doute dans le second, que Muller, doué d'un physique très avantageux, put être danseur à l'Opéra. Nous avons vainement cherché son nom sur les états du théâtre et dans les *Almanachs des spectacles*, mais, comme il arrivait très souvent, il avait pris sans doute un nom de guerre pour monter sur les planches.

Simple volontaire au mois de septembre 1792, Muller était nommé général de brigade provisoire le 21 septembre 1793, et le 30, général de division, commandant en chef l'armée des côtes de la Rochelle. Le 15 octobre suivant, il était à la bataille devant Cholet, où sa division, qui formait la réserve de Kléber, reçut l'ordre de le soutenir ; mais, après avoir traversé le pont et la ville au pas de course, ses soldats, épouvantés par le désordre qui régnait dans les rangs des Mayençais, reculèrent sans tirer, jetèrent leurs fusils et prirent la fuite. Le 12 décembre, ils se conduisirent moins brillamment encore devant le Mans, où la division Muller devait soutenir Westermann dans son attaque contre les Vendéens : ils se dispersèrent à toutes jambes dans les directions les plus diverses, avec une précipitation qui n'avait rien d'héroïque, sans qu'on pût les arrêter [1]. Sa division avait, d'ailleurs, une renommée parfaitement établie. C'était, dit l'un, la lèpre de l'armée républicaine, et elle ne sut jamais que fuir. Elle se composait de pillards, dit un autre, sans en excepter leur chef [2]. Philippeaux en parle avec mépris : « Toute l'armée dira que quand celle du pape nous aurait elle-même donné Muller pour général, il ne l'eût pas mieux servie dans toutes les occasions [3]. » Mais il remplit un rôle très actif, sinon très brillant, dans cette guerre et prit notamment part, avec Westermann, aux divers combats contre les Vendéens lorsqu'ils passèrent la Loire pour marcher sur Granville.

Destitué le 27 thermidor an II, Muller fut envoyé à l'armée des côtes de l'Océan, avec des lettres de service, après la journée de vendémiaire. Il y commanda, sous Hoche, la subdivision formée par les districts d'Avranches, Mortain, Domfront et Vire, puis celle de l'Orne. C'est dans cette première subdivision, près de Saint-James, qu'il aurait infligé, au commencement d'avril

[1] Deniau, *Histoire de la Vendée*, in-8, t. III, 49, 363.
[2] Id., *ibid.*, et Chardon, *Vendéens dans la Sarthe*, I, 346-347.
[3] *Réponse de Philippeaux à tous les défenseurs officieux des bourreaux de nos frères dans la Vendée.*

1796, une défaite considérable, après quatre heures de combat, à quatre mille chouans, leur tuant cent cinquante hommes, tandis qu'il n'aurait eu qu'un mort et quatre blessés; mais sa dépêche, déjà suspecte en elle-même, par un ton de fanfaronnade ridicule [1], mentionne une bataille dont l'histoire n'a point gardé le souvenir, et le fait d'armes qu'elle raconte a été pour le moins tellement amplifié qu'on peut le ranger parmi les fables [2]. Il resta dans cette armée jusqu'à sa suppression, au 1er vendémiaire an V. Puis il fut mis à la réforme par le Directoire et rentra dans l'obscurité, pas si complètement toutefois que ses principes politiques ne le fissent exiler de Paris en 1805.

Muller eut pour compagnon d'armes et pour auxiliaire en Vendée un autre danseur de l'Opéra, Boyer, qui n'était que colonel [3], et qui est resté à l'état de nébuleuse. Et comment s'étonner quand on voit Dumouriez se plaindre à Pache qu'on lui ait donné pour adjoint à l'état-major un ex-danseur de chez Nicolet, nommé Moras : « Je passerais sur le titre, ajoute-t-il, s'il avait autant de talent que de souplesse dans les reins [4]. » Parmi les agents de Ronsin en Vendée, on distingue Jean-Charles Grasset, âgé de trente-deux ans, régisseur du théâtre de la Montansier, dont le rôle, après une fougueuse entrée en scène, ne se soutint pas longtemps. Muni d'un passeport de Bouchotte, en date du 10 mai, portant qu'il allait « à l'armée de la Vendée avec l'adjoint du ministre de la guerre et appelé par lui pour l'aider et l'accompagner dans la mission qui vient de lui être confiée, » et d'une instruction de Ronsin qui le mettait à la disposition du général commandant à Machecoul, il se présenta comme commissaire du pouvoir exécutif et prétendit en exercer les fonctions. Le 10 juin, le comité militaire et de salut public des Sa-

[1] « Les Chouans, au nombre de 4,000 hommes, formaient un front d'une lieue et demie. A la suite d'un feu très vif de quatre heures...., la victoire a été complète. Il faut y avoir été pour le croire. »

[2] La Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, I, 377-378, 462; *Biographie moderne*, art. Muller.

[3] Danican, les *Brigands démasqués*, 221. Il en cite une lettre dont l'orthographe déshonorerait une cuisinière. Celui-là est inscrit sur la liste des *figurants* dans l'*Almanach des spectacles* de 1788 (je ne suis pas remonté plus haut) à 1793. Il a disparu dans l'*Almanach* pour 1794 (composé en 1793), ce qui est d'accord avec l'assertion de Danican.

[4] *Correspondance* de Dumouriez avec Pache, lettres du 2 et du 8 décembre 1792.

bles-d'Olonne l'expulsa, à la suite de propos maratistes, comme suspect et coupable d'avoir pris un titre auquel il n'avait pas droit. Le général Boulard, devant qui on le fit conduire par quatre gendarmes, en l'invitant à ne point employer « ce désorganisateur » dans son armée, le remit en liberté, comme « plus incapable que dangereux [1], » pour retourner à Niort ou à Saumur se mettre en règle auprès de Biron. Peu satisfait de cette décision, quoiqu'il ignorât sans doute l'opinion que Boulard avait exprimée sur sa capacité, Grasset l'accusa d'incivisme et d'aristocratie et mit dans ses intérêts Grammont et Parein, qui écrivirent au général une lettre insultante. Indigné et révolté, Boulard donna sa démission. Mais le conseil général du district des Sables-d'Olonne envoya aux représentants en mission des réclamations très vives, que ceux-ci transmirent au Comité de salut public en les appuyant; la société populaire et la garnison de la ville adressèrent directement au ministre de la guerre une lettre plus vive encore en faveur de Boulard et contre les commissaires dont on avait inondé les départements insurgés, inculpant leur nullité, leur ineptie, la dépravation de leurs mœurs, accusant nommément Grasset d'avoir « excité contre lui l'indignation de tous les patriotes » et d'avoir exercé autrefois à Nantes un métier honteux [2].

En rappelant Ronsin à Paris, le Comité de salut public mit fin aux pouvoirs de ses commissaires, et Grasset disparut. Ainsi s'éteignit ce météore, dont on ne retrouve plus trace.

Dans le fameux drame *Robert chef de brigands*, où Baptiste aîné fit courir tout Paris en 1792, deux rôles subalternes étaient joués, l'un par un jeune frère de Baptiste, qui s'engagea peu après et fut le colonel Anselme, baron de l'empire, aide de camp du maréchal Ney [3] (Anselme était le vrai nom de Baptiste); l'autre, par un nommé Gouvion, qui s'enrôla le 1er septembre et devint le maréchal Gouvion Saint-Cyr [4]. Le général *sans-culotte*

[1] Lettre de Boulard au général Sandoz, du 11 juin.

[2] Chassin, la *Vendée patriote*, II, 27-31, 271, 275. C'est sans doute ce Grasset que Mercier désigne, dans son *Nouveau Paris* (ch. 101), parmi les comédiens qui furent les fauteurs les plus violents de la Terreur, et dont on a imprimé le nom *Graffet*.

[3] Biographie Michaud, art. *Baptiste aîné* (par Étienne Arago). Ch. Maurice, *Hist. anecdot. du théât.*, I, 29.

[4] Si ce fait est peu connu, ce n'est pas faute d'indications et de preuves. Outre les notices de la *Biographie Michaud* sur Baptiste et sur Gouvion lui-

Doppet, qui fit un peu tous les métiers dans sa jeunesse, avait été un moment comédien au cours de sa vie aventureuse : quoiqu'il n'en souffle mot dans ses *Mémoires*, il le confesse dans ses *Délires* [1], et les brissotins le lui reprochèrent; mais on voit qu'il était sinon en bonne, du moins en nombreuse compagnie. Si nous pouvions pénétrer plus à fond dans le passé intime de tous les généraux révolutionnaires, nous en trouverions d'autres sans doute : ceux que nous avons cités suffisent à montrer que l'armée, sous la Révolution, n'a pas été plus épargnée que le reste par l'invasion des comédiens.

VICTOR FOURNEL.

même, on peut voir Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, 1re édit., II, 93 (il dit l'avoir vu jouer au Marais dans la *Mère coupable*) ; Aristippe, *Manuel théâtral*, p. 7 ; Marbot, *Mémoires* (III. 197), etc. Ajoutons, si l'on nous le permet, les *Souvenirs d'un jeune premier*, de Laferrière (p. 46), qui raconte qu'on le vit, dans *Jocrisse chef de brigands*, entre le futur baron Capelle et le futur général Lambert.

[1] *Les Délires du général Doppet*, p. 37-38, note.

LE DIRECTOIRE

ET LA RÉPUBLIQUE CISALPINE

Les révolutionnaires français ont dépouillé les républiques vassales avec la plus grande âpreté, tout en soutenant qu'elles leur devaient un dédommagement puisqu'ils les avaient rendues libres et dotées d'une constitution semblable à la leur; et cette prétendue liberté et cette constitution, ils les foulaient aux pieds avec le cynisme le plus odieux! En France, ils faisaient des coups d'État au nom de la constitution de l'an III, qu'ils violaient impudemment : mais ils imposaient à leurs alliés, avec la même rigueur, une constitution calquée sur elle, et la violaient encore plus audacieusement s'il est possible. La République Cisalpine était la plus riche des républiques vassales; aussi les révolutionnaires, pour son malheur, se sont particulièrement occupés d'elle. Pendant plusieurs années, fournisseurs, agents civils, militaires, rivalisent chez elle d'impudence et d'avidité, et luttent à qui volerait le mieux et les habitants du pays et le trésor français. Et en même temps le Directoire y fait jouer, avec plus d'impudence encore que dans les autres républiques ses sujettes, une ignoble parodie du régime constitutionnel. Ses agents ne cessent de fructidoriser les prétendus gouvernants de la Cisalpine, bien qu'ils les aient choisis eux-mêmes et triés sur le volet. La colonie française, les révolutionnaires locaux, l'armée elle-même, sont divisés en coteries politiques qui s'exècrent et se font une guerre aussi acharnée que déloyale. Les généraux, habitués aux exactions de toute sorte, pleins de mépris pour les gouvernants de Paris, soutiennent certains mécontents et se mêlent scandaleusement des affaires de la Cisalpine, en bravant le Directoire. Les révolutionnaires eux-mêmes sont forcés de reconnaître qu'ils ont apporté dans

cette riche contrée le désordre le plus affligeant et l'immoralité la plus honteuse, et que l'armée française s'y est corrompue. Le régime constitutionnel, qu'ils ont proclamé avec tant de fracas et pratiqué ensuite à force de coups d'État [1], est devenu rapidement la risée universelle, et les populations indignées ne ressentent pour lui que le plus profond dégoût. Il suffit d'étudier la courte histoire de la République Cisalpine pour reconnaître toute l'absurdité de cette légende qui fait des révolutionnaires les propagateurs de la liberté en Europe. En réalité, ils n'ont travaillé que pour eux-mêmes et pour l'absolutisme.

La République Cisalpine est l'œuvre de Bonaparte. Après sa brillante victoire de Lodi, il occupa Pizzighettone, Crémone et Côme; l'archiduc avait évacué Milan : la municipalité envoya au vainqueur les clefs de cette ville; il promit de respecter la religion, les propriétés et les personnes. Le 14 mai, Masséna entra dans Milan, renouvela les promesses de son général en chef, et commença le siège du château, où les Autrichiens avaient laissé une garnison. Le 16, Bonaparte fit son entrée triomphale à Milan.

Au milieu de cette merveilleuse campagne de Lombardie, le vainqueur de Lodi se vit obligé de tenir tête à son gouvernement, qui voulait limiter son autorité et entraver ses projets. Mais il contraignit bien vite le Directoire à capituler devant lui; Bonaparte s'établit donc à Milan en souverain absolu. Les révolutionnaires de Lombardie et du Piémont y accoururent immédiatement, et l'accablèrent de basses et ridicules adulations : celui-ci le nommait Scipion, celui-là Annibal; pour le républicain Ranza, il fut Jupiter! Il eut à ses pieds, avec certains naïfs, beaucoup de prétendus patriotes, désireux avant tout de s'enrichir par tous les moyens. Ils furent tout de suite très liés avec les commissaires et les agents français, s'associèrent à leurs intrigues et à leurs dilapidations et exercèrent une influence déplorable sur les des-

[1] On va voir qu'elle en subit quatre en fort peu de temps. Les Fructidoriens firent dans la République Batave deux coups d'État; l'un le 3 pluviôse an VI, l'autre le 24 prairial suivant. Ils en firent également un contre la République Helvétique le 28 prairial an VI, un contre la République Romaine le 1er complémentaire an VI, un contre la République Ligurienne le 17 fructidor de la même année. V. nos articles dans cette *Revue : La République Française et la République Batave* (t. XLVII, p. 537); *Le Directoire et la République de Berne* (t. LI, p. 486); *Le Directoire et la République Romaine* (t. XXXIX, p. 140); *Le Directoire et la République de Gênes* (t. XLV, p. 128).

tinées de leur pays. On planta des arbres de la liberté, avec de grandes déclamations. Bonaparte, pour ne pas exaspérer les Italiens, empêcha les révolutionnaires de commettre des attentats violents contre la liberté religieuse, et se montra aimable à l'égard de l'archevêque de Milan. Mais, le 20 mai, il eut soin de flatter à la fois la prêtrophobie et la cupidité du Directoire et des révolutionnaires, en annonçant pompeusement à ses soldats qu'ils allaient bientôt « réveiller le peuple romain engourdi par plusieurs siècles d'esclavage. » Cela signifiait qu'on irait bientôt prendre aussi des millions à Rome.

Les prêtrophobes et les pêcheurs en eau trouble furent ravis. Mais, en attendant le pillage de Rome, ils se mirent à tondre les habitants de la Lombardie en conscience. Bonaparte imposa immédiatement, le 30 floréal (19 mai), à Milan et dans la Lombardie une contribution de vingt millions, dont le recouvrement fournit à de nombreux agents et officiers de l'armée l'occasion de se livrer à une foule d'extorsions odieuses mais très lucratives pour eux. Il imposa aussi de lourdes réquisitions. Déjà, le 18 mai, il avait commencé à enlever les chefs-d'œuvre des arts pour les faire transporter à Paris. Mais les révolutionnaires français pillaient sans scrupule les propriétés privées. Sous prétexte de réquisitions pour les besoins de l'armée, l'on prenait tout ce qu'on voulait, et l'on forçait les propriétaires à racheter leur bien. Les riches, écrasés par le paiement de la grande contribution, les logements militaires, l'entretien des officiers et par des extorsions de toute sorte, renvoyaient leurs domestiques : on déclara que ces individus désœuvrés et mécontents pourraient occasionner des désordres, et la municipalité établie par Bonaparte intima aux maitres l'ordre de continuer à leur payer leurs gages : les domestiques furent donc obligatoires [1]. Les chevaux et les voitures étaient mis en réquisition pour l'armée, et en réalité confisqués pour l'agrément de ses agents, ou revendus par eux à leur profit ; le Directoire n'avait-il pas écrit à Bonaparte de lui envoyer tout ce qui était transportable et pourrait être de quelque utilité ?

Le mont-de-piété de Milan renfermait des dépôts pour une somme très considérable. Suivant un usage italien, une grande

[1] On agit de même lors de l'envahissement de Rome.

partie de ces dépôts formait la dot de demoiselles pauvres, et était tenu en réserve au mont-de-piété par les parents jusqu'au moment de leur mariage [1]. Bonaparte s'empara de tous les objets des monts-de-piété, en déclarant qu'ils appartenaient à la République française. Les propriétés privées formant la réserve des pauvres étaient donc confisquées; aussi le mécontentement fut très grand. Salicetti était spécialement chargé de pressurer les Italiens, et il s'en acquittait à merveille. De concert avec Bonaparte, il supprima les autorités politiques qui existaient en Lombardie, sauf le congrès d'État, et les autres autorités chargées des finances, en plaçant dans ces fonctions des hommes à lui, mais il eut soin d'instituer trois agents militaires pour toute la Lombardie et un agent provincial dans chaque arrondissement de cette contrée. Ce furent en réalité des pachas de Bonaparte [2]. Il leur est recommandé de maintenir le respect dû aux propriétés et aux personnes : on sait ce que cela veut dire! Bonaparte leur enjoint d'empêcher que le peuple ne soit troublé dans l'exercice de son culte, car il n'entend pas tolérer les ignobles incartades des prêtrophobes, qui pour le moins vaudraient des coups de couteau à ses soldats. On se contentera de prendre l'argenterie et les propriétés des églises.

Cependant, il y eut une sorte d'émeute à Milan pendant que les révolutionnaires faisaient fête autour de l'arbre de la liberté. Le général Despinoy dispersa la multitude avec un escadron [3]. Les administrateurs et les agents ne songeaient qu'à pressurer le pays et laissaient les troupes sans vêtements et sans vivres. Aussi les paysans étaient odieusement pillés par les soldats, leurs femmes et leurs filles souvent outragées. Plusieurs Français et patriotes italiens furent victimes de leur vengeance; à Binasco, entre Milan et Pavie, un détachement entier de Français fut égorgé, et il y eut, le 23 mai, un terrible soulèvement à Pavie.

[1] Botta, *Histoire d'Italie*, t. I, p. 459.

[2] Ils surveillent tous les fonctionnaires conservés, les tribunaux conservés, et aussi l'esprit public de chaque commune « et prendront des mesures pour la répression *des crimes de lèse-nation* » (quelle nation ?), et pour leur prompt jugement auprès des tribunaux criminels qui doivent en connaître.

[3] Le 5 prairial, 24 mai, Bonaparte ordonna à Despinoy de faire juger par une commission militaire des individus arrêtés les armes à la main pendant l'émeute du 4, et de les faire fusiller au faubourg du Tessin : le 7, il lui écrivait : « A cette heure, je pense que vous avez fait fusiller ceux qui ont été pris les armes à la main. » *Correspondance*, t. I, p. 324.

La révolte fut noyée dans des flots de sang. Bonaparte fit arrêter comme otages un grand nombre de Lombards, ensuite, par une proclamation du 9 prairial (28 mai), il ordonna à ses généraux de marcher sur tous les villages qui ne seraient pas soumis, d'y mettre le feu et de fusiller tous ceux qu'ils trouveraient les armes à la main [1]. L'article 6 de cette proclamation est ainsi conçu : « Tous les nobles ou *riches* qui seront convaincus d'avoir excité le peuple, *soit en congédiant leurs domestiques*, soit par *des propos* contre les Français, seront arrêtés comme otages, transférés en France, et *la moitié de leurs revenus confisquée.* » Il ne s'agit plus ici d'une violente répression militaire; c'est un terrorisme véritable, systématiquement organisé et dans un but de spoliation [2]. Bonaparte écrivait en même temps à Despinoy : « Soyez impitoyable pour les villages révoltés, et exécutez mon ordre à la lettre. » Les Lombards, récalcitrants à ce que les révolutionnaires appelaient la liberté, furent donc traités par ces derniers, comme les Lyonnais et les paysans de l'Ouest, en véritables compatriotes [3]. Après ces terribles exemples il n'y eut plus d'insurrections importantes, mais les Français furent souvent victimes d'actes de vengeance isolés.

Bonaparte défit les Autrichiens à Borghetto, les expulsa complètement de la Lombardie et bloqua Mantoue. Il revint ensuite à Milan et y organisa une République Lombarde. Les directeurs n'avaient vu dans l'invasion de l'Italie qu'un moyen de faire subsister leurs armées dans un pays riche, de procurer de bonnes affaires à leur coterie par la spoliation de cette contrée, et d'arracher à l'Empereur une paix avantageuse qui les relèverait dans l'opinion et leur permettrait de se maintenir au pouvoir. Ils ne tenaient guère aux conquêtes de Bonaparte, et préféraient en trafiquer avec l'Empereur pour le déterminer à céder la Belgique. Bonaparte, au contraire, voulait lier l'Italie à

[1] « Tous les villages où l'on sonnera le tocsin seront sur-le-champ brûlés. Tout homme trouvé avec un fusil, des munitions de guerre, sera fusillé de suite. Toute maison où il sera trouvé un fusil sera brûlée, à moins que le propriétaire ne déclare à qui il appartient. »

[2] *Correspondance*, t. I, p. 327. Il est évident qu'il suffira d'accuser simplement de propos contre les Français tous ceux qu'on voudra proscrire et dépouiller. C'est de la tyrannie fiscale!

[3] Le 12 prairial (31 mai), Bonaparte donnait encore l'ordre de faire fusiller « sans formalités » de prétendus chefs de révolte. *Ibid.*, p. 340.

la République française par un vasselage très étroit, et y prendre de l'argent régulièrement, jusqu'à ce qu'elle fût complètement épuisée. Il entendait garder la Lombardie à sa discrétion et y installer un semblant de république qui serait une menace perpétuelle pour les autres États de l'Italie, et dont l'établissement exciterait chez tous les Italiens, entamés déjà par les idées révolutionnaires, des espérances et des illusions qu'il saurait exploiter.

L'Italie renfermait alors de nombreux utopistes, qui avaient une passion historique et littéraire pour les héros de l'ancienne Rome : c'était la mode chez eux de se proclamer républicains avec emphase. L'établissement de la république en France les avait jetés dans une vive exaltation : ils fermaient systématiquement les yeux sur les fautes et les crimes des révolutionnaires français; à les entendre, les esprits seraient transformés par la proclamation de la république, et le jacobinisme disparaîtrait bien vite, et l'on entrerait immédiatement dans cet âge d'or qu'ils annonçaient avec une naïveté incomparable. En attendant, ils se laissaient pousser en avant par un petit nombre de déclamateurs ambitieux et pervers, véritables révolutionnaires qui cherchaient à provoquer un bouleversement général et marchaient sur les traces des pires révolutionnaires français. Ils s'unirent à ces novateurs violents et cupides pour livrer la Lombardie aux révolutionnaires français, croyant sottement que ceux-ci quitteraient bientôt l'Italie après l'avoir bouleversée à leur profit. Utopistes et jacobins de Lombardie étaient à genoux devant Bonaparte, qui sut obliger le Directoire à ratifier tous ses actes et à établir dans la haute Italie une prétendue république dont il était, lui, Bonaparte, le dictateur. Le 24 prairial (12 juin), la municipalité de Milan abolit la noblesse et enjoignit à tous les nobles de livrer leurs titres dans les huit jours pour en faire un autodafé. Le 3 messidor (21 juin), le château de Milan fut forcé de capituler : Bonaparte s'en servit désormais comme d'une Bastille véritable pour brider les Italiens trop peu dociles.

Le 10 thermidor, Salicetti envoyait au Directoire le tableau des contributions de guerre imposées récemment à l'Italie : elles s'élevaient à 61,805,000 livres 8 sols 7 deniers. La Lombardie y figurait pour 20,000,000, dont elle avait payé près de la moitié,

savoir 9,958,500 livres [1]. En outre, on en avait pris 2,000,000 dans les caisses publiques de Milan : l'argenterie et les bijoux confisqués des monts-de-piété étant évalués à 855,000 livres, mais on en avait détourné une partie, et il ne s'agit ici que des contributions en numéraire, de l'argent et des bijoux saisis [2]. Les contributions en denrées furent très lourdes et donnèrent lieu à une foule d'extorsions et de dilapidations [3].

Mais la contribution de 20,000,000 livres devait être bien vite dépensée. Aussi, le 7 fructidor (24 août 1796), Bonaparte et les commissaires décidèrent que le congrès de l'État de Lombardie fournirait lui-même, comme il pourrait, un million par mois. Et cependant les soldats restaient sans argent, sans pain, sans souliers. Mais, pour se consoler, ils voyaient les agents et certains chefs militaires se livrer à un luxe effréné, aux dépens des Lombards et des caisses de l'armée [4]. Car, en dehors des contributions imposées par le général en chef, ils commettaient quantité d'exactions dont les victimes n'osaient pas se plaindre. Ils imposaient des réquisitions de chevaux, de denrées, de fourrages, pour les faire racheter ensuite par les propriétaires moyennant une somme dont ils se dispensaient de rendre compte. On établissait d'abord des hôpitaux militaires dans les couvents, pour les retirer ensuite moyennant une rançon en espèces ou en argenterie d'église qu'on faisait payer aux reli-

[1] Arch. nat., AF[3] 185. Le 8 thermidor, Salicetti demanda le paiement du reste dans deux décades : sinon les officiers municipaux et les vingt plus riches particuliers de chaque commune en retard seraient arrêtés, envoyés en France, et leurs biens confisqués jusqu'à concurrence des sommes dues.

[2] On voit figurer encore dans le compte de Salicetti l'argenterie de l'église de la Chartreuse de Pavie pour 34,323 livres, les soies du Mont-Sainte-Thérèse à Milan, pour 260,000; quelques-uns des meubles et effets du château de Monza pour 44,201 livres. Il paraît que le mobilier de ce château fut dilapidé honteusement.

[3] Salicetti a bien soin de ne pas mentionner les innombrables réquisitions en nature faites irrégulièrement, sous prétexte des besoins de l'armée, aux communes, aux établissements publics, aux particuliers, et les extorsions qui furent imposées. Sans doute, leur produit n'entrait pas dans la caisse du payeur général, mais il alimentait le luxe insensé, les débauches scandaleuses de nombreux fournisseurs, agents et militaires : il ne comptait pas pour le Directoire, c'est vrai, mais il comptait pour le pays.

[4] On faisait payer des frais de route pour des régiments qui n'avaient jamais bougé; les morts grossissaient les états de dépense, etc. « Il n'y a que trop d'argent dépensé en indemnités et pertes, écrit Bonaparte le 21 vendémiaire an V; au moindre échec, chacun a perdu son portemanteau. » *Correspondance*, t. II, p. 49.

gieux [1]. On vendit, pour des prix fabuleux, des permissions d'habiter leurs campagnes à de grands propriétaires sommés par arrêté de rentrer à Milan, où ils craignaient de subir des vexations de toute sorte. Les malades et les blessés, victimes de la rapacité de certains agents, mouraient en grand nombre, car l'argent destiné aux lits, aux médicaments, était souvent détourné. Et les concussionnaires, fournisseurs, agents généraux, festoyaient et prodiguaient ouvertement l'argent qu'ils avaient volé à des comédiennes, à des danseuses, à des courtisanes qui, parfois, trafiquaient ouvertement de leur crédit. Bonaparte écrivait au Directoire que cette bande immense de voleurs se soutenait devant les conseils de guerre : « on achète les juges, c'est une foire, tout se vend [2]. »

Bonaparte s'obstina à créer en Italie des républiques vassales, parce qu'elles devaient être en fait ses vassales à lui, et qu'il était bien décidé d'avance à livrer la malheureuse Venise en compensation de la Lombardie. Il réalisa son dessein par les articles préliminaires secrets signés à Léoben (29 germinal an V, 18 avril 1797). Mais le Directoire et Bonaparte eurent soin de répandre le bruit que la République Lombarde était reconnue par le traité. Bonaparte se trouvait désormais dans la nécessité de donner au moins à cette république l'apparence d'un gouvernement. Depuis la conquête, la Lombardie était censée régie par par une commission qui exécutait servilement les ordres du moindre agent français. Son rôle consistait à lever des contributions, pressurer le peuple et donner des gratifications aux officiers français; aussi tout le monde, en Lombardie, désirait la fin d'un pareil régime ; les modérés, parce qu'ils étaient pressurés; les révolutionnaires, parce qu'ils n'exerçaient aucune autorité. Bonaparte réunit d'abord, le 30 floréal (19 mai), le Modénais, Reggio, Massa, à la République Lombarde. Il se réser-

[1] Bonaparte écrit, le 16 frimaire, qu'un agent qui avait extorqué ainsi deux cents sequins à des religieux vient d'être élargi par le conseil de guerre pendant son absence. « Je viens d'ordonner qu'il serait destitué et chassé de l'armée, mais cette punition est bien faible. » *Correspondance*, t. II, p. 143.

[2] *Correspondance*, t. II, p. 52. Il a renouvelé cette accusation de vénalité des juges. « Diriez-vous, ajoute-t-il, que l'on cherche à séduire mes secrétaires jusque dans mon antichambre ! » Au sujet du Mantouan, il écrit, le 11 vendémiaire an V : « La nature frémit en pensant à la nuée de coquins qui désolent ce pays. » *Ibid.*, p. 29.

vait de lui adjoindre bientôt cette République Cispadane qu'il avait établie avec tant de fracas. Il chargea un comité de dix membres, dont cinq Milanais, de préparer un projet de constitution, qui fut naturellement calqué sur la constitution de l'an III. Le 11 messidor (29 juin), il annonça aux Milanais, par une proclamation, qu'ils allaient passer bientôt du régime militaire au gouvernement constitutionnel; mais, « afin que ce passage puisse s'effectuer sans secousse et sans anarchie, » les conseils et le gouvernement vont être choisis par la République française, de sorte que le peuple cisalpin ne nommera qu'après un an aux places vacantes, d'après la constitution. Cette constitution lombarde est donc, comme la constitution de l'an III, son modèle, escamotée dès le premier jour. Bonaparte avait pu s'assurer que les partisans de la république ne formaient qu'une faible minorité, et qu'en outre une partie de cette minorité, si les élections étaient libres, lui donnerait beaucoup d'ennui. Il nomma directeurs de la Cisalpine le duc Serbelloni, aristocrate rallié à la Révolution par ambition et par peur [1]; Alessandri, grand fauteur de troubles dans les villes vénitiennes; Moscati, médecin et philosophe, et Paradisi, écrivain élégant. Il laissa provisoirement la cinquième place de directeur vacante, pour pouvoir la donner à un Bolonais ou à un Ferrarais quand ces pays seraient réunis officiellement à la Cisalpine. Il créa quatre comités de constitution, de finances, de justice et de guerre, en attendant les conseils. Le 9 juillet (21 messidor), il adressa une pompeuse proclamation à la république nouvelle. Serbelloni, président du Directoire, dans un discours emphatique prononcé en présence de Bonaparte, le compara à Scipion l'Africain [2]. Le nouveau Scipion divisa la république en départements et se réserva le droit de nommer et les membres des deux conseils et les administrateurs et les juges [3]. Il organisa partout

[1] Il déclara qu'il le choisissait parce qu'il était très compromis.

[2] Cette comparaison eut un grand succès chez les républicains, et passa aussitôt de Milan à Paris.

[3] Bonaparte faisait prendre l'argenterie des églises : le 9 prairial an V (28 mai), il écrit à Joubert que quarante-cinq communes du Vicentin ont refusé de la livrer, et il lui ordonne de les y contraindre (*Correspondance*, t. III, p. 80). Mais des insurrections eurent lieu dans ce pays; aussi, le 8 thermidor, il ordonne à Joubert de sévir contre les villages, de brûler des maisons, de prendre des otages. *Ibid.*, p. 199.

des gardes nationales et leva des troupes italiennes, qu'il traitait dans sa correspondance avec le plus grand dédain [1].

II.

Bonaparte avait décidé que la République Cisalpine, accrue de la Cispadane et d'une partie de la terre ferme vénitienne, serait censée jouir du régime constitutionnel le 1er frimaire an VI (21 novembre 1797). Il lui avait déjà donné, outre ses directeurs, le fameux Haller pour diriger les finances [2], et le général français Vignole pour ministre de la guerre. Les députés et les fonctionnaires avaient été nommés par l'étranger, parmi les déclamateurs et les faiseurs d'affaires. Mais lorsque cette comédie constitutionnelle fut commencée, Bonaparte venait de quitter l'Italie. Aussi le grand conseil, à peine installé, réagit assez imprudemment contre sa politique, rétablit la liberté de la presse, supprima les employés de la police, et se montra beaucoup plus désireux d'introduire dans la nouvelle république la licence révolutionnaire que la vraie liberté. Les jacobins d'Italie firent aussitôt les motions les plus violentes et réclamèrent la confiscation des biens du clergé. Mais le conseil des Anciens et le Directoire arrêtaient l'ardeur intempestive du grand conseil. Le plus affreux désordre régnait dans l'administration de la nouvelle république. Bientôt on imposa aux plus riches propriétaires une contribution patriotique de cinq millions, car les finances de la Cisalpine étaient écrasées par l'entretien des troupes françaises chargées de protéger sa liberté républicaine. Jusqu'alors, le Directoire français, par l'intermédiaire de ses généraux, prenait en Cisalpine tout ce qu'il trouvait bon à prendre, sous prétexte des besoins de son armée. Mais depuis que ce pays était censé jouir d'une constitution libre, il devenait nécessaire de régulariser cette situation et de lui imposer un traité formel qui mettrait à la discrétion du Directoire presque

[1] Le 16 vendémiaire, il écrit à Talleyrand : « Je n'ai pas à mon armée un seul Italien, hormis, je crois 1,500 polissons ramassés dans les rues des différentes villes d'Italie, qui pillent et ne sont bons à rien. » Les Cisalpins ne pourront de longtemps avoir des troupes passables. « C'est une nation énervée et lâche. » *Ibid.*, p. 370.

[2] Il le traitait de « fripon qui n'est venu dans ce pays que pour voler. » 29 brumaire an V. *Correspondance*, t. II, p. 121.

toutes les ressources de cette république prétendue indépendante. Visconti était son ambassadeur à Paris; Serbelloni lui fut adjoint pour conclure avec le gouvernement français un traité de paix et d'alliance. Il fut reçu par le Directoire fructidorien en audience solennelle le 10 pluviôse an VI (29 janvier 1798), et lui adressa un curieux discours sur l'alliance des deux républiques. Barras, alors président du Directoire, lui répondit impudemment que la République française ne recherchait point les conquêtes pour étendre sa domination; elle « dédaigne cet orgueil stupide; elle n'aime à trouver le souvenir de ses triomphes que dans le spectacle du bonheur que la liberté procure aux nations : *cette félicité était le seul prix que la République française attendait du succès de ses armes* [1]. » Le traité public et le traité secret avec la Cisalpine allaient prouver, au contraire, que la grande république mettait à son intervention un prix exorbitant, et qu'elle n'attendait pas seulement de la Cisalpine son argent, mais le sacrifice de son indépendance.

En effet, le Directoire exige que cette république mette ses forteresses sur le pied de guerre, et achète les canons qui manquent. Ces places seront commandées par des généraux français et leurs garnisons composées pour moitié de troupes françaises. En outre, la Cisalpine devra entretenir 25,000 soldats français, bannir les marchandises anglaises de son territoire et souscrire pour mille actions au moins à l'emprunt contre l'Angleterre. Les deux républiques contracteront l'alliance la plus étroite. Serbelloni acceptait tout; mais Visconti, qui trouvait ce traité par trop léonin, eut le courage de résister aux prétentions du Directoire. Celui-ci renonça, mais seulement en apparence, à quelques-unes de ses prétentions, car le traité définitif qui liait sous prétexte d'alliance la Cisalpine à la France, et la faisait garder par un corps de troupes françaises moyennant dix-huit millions par an, mettait en réalité toutes les ressources de cette république à sa discrétion. En outre, la Cisalpine s'engageait par des articles secrets à soutenir les mêmes principes de navigation que le Directoire, et à le suivre pour l'interdiction des denrées et des marchandises anglaises. La place de Pizzighettone sera mise à la disposition de la France pour y « organiser un

[1] *Débats et décrets*, pluviôse an VI, p. 125.

équipage de siège et de campagne pour l'armée qu'elle serait dans le cas d'envoyer en Italie contre l'ennemi commun. » Elle sera occupée par une garnison exclusivement française commandée par un officier français. La Cisalpine ne pourra avoir sur pied moins de 22,000 hommes, et elle devait déjà entretenir 25,000 Français! « La flottille du lac de Garde sera assez considérable pour avoir la supériorité sur les Autrichiens. » La Cisalpine ne peut, sans le consentement du Directoire, être en guerre avec une puissance amie ou alliée de la France. Le Directoire emploiera ses bons offices auprès des autres puissances de l'Europe pour leur faire reconnaître la République Cisalpine. Enfin, toutes les fois qu'il en sera requis, le Directoire cisalpin remettra l'état de ses troupes au Directoire français. Ce traité fut conclu le 8 ventôse an VI : on voit qu'il imposait de très lourdes charges à la Cisalpine et l'assujettissait complètement à l'étranger [1].

Pendant qu'à Paris on discutait sur l'étendue des sacrifices que les Cisalpins étaient forcés de faire à leurs prétendus libérateurs, l'armée française, campée chez eux et vivant à leurs dépens, s'insurgeait méthodiquement contre ses chefs, parce que sa solde était scandaleusement arriérée, et menaçait d'évacuer la Cisalpine s'ils ne faisaient droit immédiatement à ses réclamations, et les Cisalpins étaient obligés de fournir aux généraux français l'argent nécessaire pour payer la solde et prévenir une désertion en masse. La garnison de Mantoue s'était soulevée : le général Miollis, après avoir essayé inutilement de faire rentrer les mutins dans le devoir, finit par leur promettre le paiement de leur solde; mais, comme il manquait absolument de fonds, il imposa sur les plus riches habitants de Mantoue une contribution forcée de 400,000 francs. Le général Baraguey d'Hilliers se rendit ensuite à Mantoue, après s'être fait donner 200,000 francs par le Directoire cisalpin; mais il fut forcé de reconnaître que les révoltés ne céderaient jamais si leur solde n'était payée intégralement, et qu'il fallait tenir au plus vite l'engagement que Miollis avait pris « pour prévenir la désertion en masse et en armes. » Comme Mantoue était complètement épuisée par la dernière contribution, il demanda encore

[1] Arch. nat., AF³, registre 18.

300,000 francs au Directoire cisalpin, pour être en état d'acquitter la solde de la division jusqu'au 1er ventôse et prévenir ainsi de très grands malheurs, car les autres troupes étaient trop bien disposées pour les mutins. Il annonça, le 16 pluviôse (5 février), au général Sérurier, commandant en chef, qu'il avait dû capituler devant « l'obstination froide et réfléchie » de ses soldats « après la plus mûre délibération, après l'examen le plus réfléchi de tous les détails, de toutes les circonstances qui ont accompagné les séditions du 13, et les faits des jours suivants [1].... »

Le gouvernement cisalpin et les Mantouans furent donc obligés de supporter les conséquences pécuniaires de cette révolte, causée uniquement par l'incurie et les gaspillages de l'administration française. Cette sédition, devant laquelle les généraux crurent nécessaire de plier, montrait que depuis le 18 fructidor l'esprit de discipline était bien affaibli dans l'armée. En effet, les soldats ne pouvaient oublier qu'à cette époque on leur avait fait signer des adresses dans lesquelles ils se déclaraient prêts à rentrer en armes dans l'intérieur de la France pour chasser les royalistes; aussi, quelques mois plus tard, ils menaçaient encore de quitter l'Italie, et de rentrer en armes dans leur patrie, mais pour demander ou plutôt faire justice des dilapidateurs qui les laissaient dans la misère. Le Directoire, très effrayé du mauvais esprit des soldats, inquiet de l'attitude indépendante que certains généraux commençaient à prendre vis-à-vis du pouvoir civil, résolut de se décharger plus que jamais sur les républiques alliées de l'entretien de ses soldats, et il prit aussitôt prétexte de cette sédition pour accuser de trahison à son égard les Cisalpins qui défendaient contre lui les intérêts de leur patrie.

Les révolutionnaires ardents de la Cisalpine votèrent le traité onéreux et humiliant qui leur était imposé. Ils se berçaient de l'espoir d'obtenir des directeurs français, par leur entière soumission, l'annexion de la Ligurie, d'Ancône, de Parme, et même du Piémont et de la Toscane : lorsqu'ils auraient ainsi constitué, à force de servilité, une grande république, ils comptaient se redresser et revendiquer leur indépendance à l'égard des Jaco-

[1] Arch. nat., AF3, 71.

bins français. En ce moment même, ils cherchaient à profiter des événements qui venaient de s'accomplir en Suisse pour s'annexer Lugano, Mendrisio et certains pays qui font actuellement partie du canton du Tessin; mais le Directoire, qui avait aisément deviné leur jeu, devait mettre bon ordre à ces tentatives d'annexion. Le grand conseil avait voté le traité d'alliance; mais le conseil des anciens le repoussa, en exposant les motifs de son rejet. Aussi le Directoire cisalpin s'empressa de déclarer qu'il avait agi contrairement à la constitution en motivant sa décision, et les anciens le reconnurent en consentant à une nouvelle délibération. Mais ils demandèrent à leur Directoire comment agiraient les Français si le traité était encore rejeté. Les directeurs cisalpins, dans un entretien particulier avec le président des anciens, déclarèrent que la Cisalpine était absolument sous la dépendance des Français et qu'on ne pourrait les empêcher, s'ils le voulaient, de lui imposer de nouveau le régime militaire et de prendre les mesures les plus rigoureuses contre tous les Cisalpins dont ils seraient mécontents [1]. Le Directoire de Milan fit une proclamation pour annoncer l'acceptation du traité par le grand conseil, et déclarer au peuple qu'elle était indispensable; néanmoins le conseil des anciens le rejeta, en ayant soin de ne plus donner de motifs. Cet acte d'indépendance irrita vivement le Directoire de Paris. Il se méfiait des deux conseils, qui pourtant avaient été composés à l'imitation de ceux de Paris; et bien que le Directoire cisalpin eût fait tout son possible pour le contenter, il le trouvait encore beaucoup trop mou. Moscati, président de ce Directoire, répondit à ce reproche dans une lettre adressée le 27 ventôse (17 mars) à Merlin, président du Directoire de Paris [2]. On accuse, disait-il, le Directoire cisalpin d'être faible et sans caractère. « Mais, citoyen président, peut-on avoir un caractère lorsque toutes nos actions sont subordonnées aux volontés, au caractère personnel, à la varia-

[1] « Ce sont les Français qui ont fondé votre république, avait-on dit à Visconti lors de la négociation du traité, et ils sont maîtres de la détruire. »

[2] Arch. nat., AF³, 71. Il parle de lui dans cette lettre : « Médecin de profession, *assez connu en Italie*, homme de lettres par goût, je me suis mêlé du gouvernement à cause de l'attachement, je dirai même de l'admiration que j'avais conçu pour le général en chef Bonaparte. » C'est pour ce motif et aussi par amour de la liberté, qu'il dit avoir abandonné sa profession, pour le suivre dans ses campagnes à l'âge de cinquante-six ans.

bilité des sentiments des généraux français, dont l'un adopte la fermeté par principe, l'autre la douceur; l'un est pénétré de la nécessité de protéger le gouvernement, l'autre voudrait tout faire par une conciliation dont les malintentionnés abusent [1]. » Ainsi ont agi Berthier et Leclerc. « Voilà donc, dans la courte période de deux mois, le Directoire vilipendé et considéré, négligé et soutenu. » Il demande que le Directoire français envoie à Milan un ministre capable, qui corresponde directement avec lui. C'est du reste ce qu'il va bientôt faire. Moscati se plaint du corps législatif : il y a, suivant lui, dans le grand conseil une douzaine d'anarchistes qui détestent la France, et finissent par diriger tout; « il y en a quatre, six tout au plus, aristocrates très décidés, avocats éloquents, gens à talents, qui conduisent le conseil des anciens, et lui font rejeter en grande partie ce que le grand conseil propose, et retardent la marche du gouvernement; » il faut modifier cet état de choses. Mais, le 28 ventôse, le Directoire cisalpin déclare nettement au Directoire de Paris que le corps législatif de Milan est très mal composé [2]. Le général en chef est malheureusement pour les voies conciliatoires et elles ne servent qu'à augmenter son audace. Le Directoire de Milan n'ose point agir avec énergie, de peur d'échouer tristement, car le général en chef ne l'a jamais laissé disposer librement de cinq cents hommes de troupes cisalpines : il leur fait suivre toujours les mouvements de l'armée d'Italie. Le Directoire finit en donnant à entendre au Directoire de Paris qu'il serait opportun de faire un petit coup d'état en sa faveur. Une pareille insinuation, adressée à des fructidoriens, ne pouvait être perdue; seulement ils jugèrent que le Directoire cisalpin avait, lui aussi, besoin d'une épuration. Déjà les Français et le Directoire de Milan avaient pris des mesures de rigueur contre les journalistes : un député d'origine vénitienne fut arrêté sous l'accusation d'avoir formenté les troubles de l'armée. Le 27 ventôse, Berthier envoya de Gênes aux Cisalpins une proclamation menaçante; elle commençait ainsi : « Un traité d'alliance avec la République française peut seul assurer votre liberté, et par conséquent est le dernier coup porté à la tyrannie. » La trahison

[1] Arch. nat., AF³, 71.
[2] On trouve « l'exagération dans le grand conseil, l'aristocratie déhontée dans celui des anciens. » *Ibid.*

était organisée, on voulait soulever l'armée française et lancer Français et Cisalpins les uns contre les autres; « des traîtres, à la solde des puissances royalistes qui vous environnent, sont peut-être cachés dans quelques autorités les plus respectables de votre gouvernement. » Dans les mesures rigoureuses qu'il a prises, il a respecté la constitution donnée par la France, bien qu'il fût tout à fait libre d'employer l'autorité militaire pour le salut de l'armée; mais il usera énergiquement de ses pouvoirs pour assurer la tranquillité et la liberté des Cisalpins [1]. Comme il venait de proclamer que le traité d'alliance était indispensable pour assurer leur liberté, personne ne pouvait douter qu'il ne fût décidé à imposer son acceptation par la force brutale. Les anciens furent contraints de passer à une troisième délibération, et d'accepter le traité. Les journaux officieux eurent bien soin de dire qu'il avait été accepté avec enthousiasme; quant aux journaux indépendants, ils furent de nouveau comprimés. Le parti radical, dirigé alors par le général Lahoz, devint tout-puissant. Quelque temps après, les paysans des environs du lac de Garde, exaspérés par la tyrannie des radicaux, se soulevèrent; leur révolte fut rigoureusement comprimée par les troupes françaises.

Le Directoire cisalpin ne profita point de sa victoire, bien qu'il se fût montré singulièrement souple à l'égard du Directoire français. Mais il avait eu l'audace de lui présenter quelques observations sur ses exigences pécuniaires [2], et ce gouvernement était bien décidé à exploiter la Cisalpine comme la France, et à ne supporter aucune observation de la part des révolutionnaires qui étaient censés la gouverner. Il donna au général

[1] « J'ai bridé les Cisalpins avec des chaînes de fer, disait Talleyrand à l'ambassadeur prussien Sandoz, et ils ne pourront pas concevoir une idée ambitieuse sans la permission du Directoire; cela était nécessaire avec des têtes follement exaltées. »

[2] Ainsi il lui rappelait, le 28 ventôse, qu'en dehors du million payé tous les mois au Directoire, la Cisalpine avait, du 20 pluviôse au 25 ventôse, versé dans la caisse militaire française plus de 1,400,000 fr. Et le 30 ventôse il lui écrivait encore que l'emprunt de 1,785,000 fr. résolu par le général Berthier outre celui de 400,000 dont il a reçu la plus grande partie, les 1,400,000 fr. déjà prêtés à l'armée française, et les 73,000 rations fournies chaque jour à cette armée sont autant de coups mortels portés à la république, qu'au lieu de pouvoir s'occuper des armements et fortifications nécessaires à sa sûreté, elle sera bientôt dénuée de toute sorte de moyens, et dans l'impossibilité de faire marcher le gouvernement. Arch. nat., AF[3] 71.

Brune, dont la situation était devenue trop difficile en Suisse [1], le commandement de l'armée d'Italie, et, le 4 germinal (24 mars), il lui enjoignit d'éloigner deux directeurs et plusieurs députés cisalpins. Ils n'ont été nommés que par le général de l'armée française, disent ses instructions; le Directoire, juge suprême des opérations de son général, peut donc les destituer; d'ailleurs, tant qu'un traité n'a pas été consommé par un échange de ratifications légales qui assure l'indépendance des Cisalpins, la France conserve sur eux le droit de conquête. Le 24 germinal (13 avril), les directeurs Moscati et Paradisi, qui avaient engagé doucereusement le Directoire français à faire un coup d'état en leur faveur furent contraints de se retirer sur la sommation du nouveau général en chef, avec le secrétaire général Sommariva et plusieurs députés [2]. Brune nomma directeurs Testi et Lamberti. Des journaux furent supprimés. Brune était chargé de requérir le Directoire cisalpin de surveiller les directeurs et les députés exclus, et de leur déclarer que dans le cas où soit par leurs démarches, discours, écrits, « soit par leurs relations quelconques, » ils compromettraient de nouveau la sécurité de la république et de l'armée, ils seraient arrêtés et conduits à Briançon pour être jugés comme espions et agents de l'étranger. Brune devait faire percevoir exactement la contribution de quinze cent mille francs par mois pour l'entretien complet des troupes françaises, « indépendamment du logement et du casernement qu'il leur fera fournir tant en santé qu'en maladie par la même république. »

III.

Le 15 germinal précédent (4 avril), Brune, ayant appris à son arrivée que trois Français avaient été assassinés dans les rues

[1] V. le *Directoire* et la *République de Berne*, dans la *Revue*, t. LI, p. 486.

[2] En vertu du principe posé, il n'y a pas lieu *de confirmer la nomination de neuf députés;* l'un d'eux, le Vénitien Zoggi, accusé d'avoir voulu soulever l'armée française pour livrer Mantoue à l'Autriche, sera conduit à Mantoue pour être jugé par un conseil de guerre. Les rédacteurs des journaux supprimés seront conduits à Briançon pour être aussi jugés par un conseil de guerre. Le Directoire cisalpin devra remplacer ses ministres de l'intérieur et des finances par des hommes sûrs, et épurer aussitôt ses agents à l'étranger. On exige de lui « le changement de destination du citoyen Porro, qui fait autant de mal à Gênes qu'il pourrait peut-être faire de bien, s'il était envoyé auprès d'une puissance monarchique. » Arch. nat., AF^3, registre 18.

de Milan, prit un arrêté portant peine de mort contre tout individu, qui, passé le délai de vingt-quatre heures, serait trouvé porteur d'un poignard ou d'un couteau à gaine dans tout endroit où des troupes françaises seraient cantonnées. Il en était de même à Rome. La masse du peuple italien détestait les révolutionnaires français.

Mais il y avait dans la nouvelle République Cisalpine beaucoup plus à piller qu'en Hollande, en Suisse, en Ligurie; aussi ces révolutionnaires tenaient-ils essentiellement à la diriger en maîtres absolus, tout en lui imposant pour la forme un prétendu gouvernement qu'ils faisaient, défaisaient et refaisaient suivant leur fantaisie du moment. Les violents comptaient beaucoup sur Brune : ce général avait déjà prouvé en Suisse qu'il était ambitieux, cupide et intrigant. Il voulait gouverner à sa guise les peuples conquis, faire la loi non seulement au Directoire de Milan, mais à celui de Paris, en un mot singer Bonaparte. Il fut bien vite, à Milan, entouré d'intrigants et de flatteurs qui l'entretinrent dans ces ridicules dispositions : les pêcheurs en eau trouble, les révolutionnaires violents français et italiens l'accaparèrent facilement. D'après la Révellière, c'était un esprit médiocre, un homme de plaisir comme tous les Dantoniens, et il n'a montré que fausseté et dissimulation. Il faut reconnaître que par sa conduite il a complètement justifié ces accusations. Suchet, son chef d'état-major, alors révolutionnaire ardent, les généraux Dufraisse et Gardanne l'excitaient constamment à prendre des mesures révolutionnaires et à gouverner tyranniquement la Cisalpine. La situation de cette république devenait de jour en jour plus embarrassée. Le grand conseil adressa au Directoire cisalpin un message sur le malheureux état des finances, et l'invita à demander au Directoire français de modifier les dispositions trop rigoureuses du traité d'alliance. Le 6 floréal (25 avril), le secrétaire français David donnait au ministère des relations extérieures des renseignements peu satisfaisants sur la situation de la Cisalpine. Suivant lui, les directeurs, les ministres, les hommes importants de cette république, manquent d'énergie et de lumières; on peut cependant les faire marcher en employant à la fois la douceur et la fermeté. Mais l'amour de la liberté paraît s'affaiblir à cause du régime militaire et des dissentiments entre les autorités constituées et l'état-major

français. Il a remarqué que les chefs de l'armée française et surtout les employés des administrations militaires cherchent à prolonger la tutelle sous laquelle ils tiennent un pays, que les premiers regardent encore comme une conquête, et où les seconds trouvent dans sa position actuelle de grandes facilités pour exercer d'odieuses rapines dont l'effet est d'aliéner de la France des alliés nécessaires et naturels, pour l'avantage personnel de quelques hommes sans pudeur et sans patrie. « Un trait suffira pour les faire juger : des objets d'artillerie avaient été vendus aux Cisalpins, des craintes inspirées au général en chef les lui ont fait reprendre, et néanmoins l'on en poussait le paiement avec rigueur [1]. »

Le Directoire français, qui fructidorisait alors ses anciens complices du 18 fructidor, se déclara en droit de changer la constitution de la Cisalpine, et de la considérer comme une simple ordonnance militaire, puisqu'elle n'avait pas été soumise à l'acceptation du peuple. Il prit donc le parti de l'améliorer, « ou pour mieux dire lui substituer purement et simplement la constitution romaine [2]. » Mais il voulait ménager les apparences, et tenait avant tout à ce que ce changement de constitution parût réclamé par les Cisalpins eux-mêmes. Trouvé fut chargé de cette délicate opération : c'était un protégé de la Révellière, un homme jeune, actif, rusé, très apte à faire des coups d'état de ce genre; mais le Directoire commit une grande faute en laissant Brune, l'homme des démagogues, à côté de lui.

Trouvé était décidé à ne pas fléchir devant l'autorité militaire et à bien établir, au contraire, qu'elle devait la déférence la plus complète à l'ambassadeur du Directoire. Arrivé à Milan le 26 floréal (15 mai), il déclare que Brune lui doit la première vi-

[1] Arch. nat., AF[3], 71.

[2] « Elle a plus d'énergie et d'ensemble, et sera par conséquent plus durable, toutes circonstances étant d'ailleurs égales. » C'est ce que le Directoire écrivait à Trouvé le 15 prairial (3 juin), en lui donnant ses instructions pour le prochain coup d'état. Trouvé pourra seulement faire quelques petites modifications qui plairaient aux Cisalpins. Il doit faire annuler la loi impolitique qui interdit à tout Cisalpin ayant des propriétés hors du territoire de la république d'être directeur ou ministre. Le Directoire veut sans doute que les acquéreurs de ses biens nationaux gouvernent la Cisalpine. Il faut que ce changement soit opéré tout entier, en un jour, d'accord avec Brune, et que le gouvernement français paraisse le moins possible. On finit en recommandant de nouveau à Trouvé « célérité, maturité, force et prudence. » Copie de ces instructions est envoyée à Brune. Arch. nat., AF[3], v. 18.

site; *cedant arma togæ* [1]. Ils vivent tout d'abord dans une union touchante, mais bientôt ils se trompent et se dénoncent mutuellement, et le général, par pure jalousie, cherche sournoisement à entraver l'exécution du coup d'état. Trouvé travaille avec Faipoult et David à la constitution nouvelle; « quoique les instructions, dit-il, me prescrivaient d'adopter la constitution romaine, nous avons pensé, vu la rareté des hommes de mérite en ce pays, et par conséquent la difficulté du choix, qu'il fallait réduire les membres du Directoire de cinq à trois. » Il demande aussi des instructions sur la manière d'exécuter son coup d'état, et l'on voit aisément que Brune lui est devenu très suspect [2]; mais pour l'instant il se contente de demander qu'il soit tenu d'obéir à ses injonctions [3] : il aimerait bien mieux avoir à côté de lui à Milan un simple général de division au lieu d'un général en chef habitué à exercer une autorité absolue. Trouvé veut délivrer la Cisalpine du gouvernement des états-majors, de la tyrannie odieuse des commandants de places [4]. Il se plaint aussi des dilapidations des fournisseurs. Faipoult lui a écrit que la

[1] *Mémoire de la Révellière*, t. III, p. 253.

[2] « Brune, de concert avec tous les désorganisateurs, les fripons, les espions et les salariés de l'Autriche, travaillait, en dessous main, à neutraliser ces *généreux desseins*, et aggraver encore le sort de ce malheureux pays. » (*Ibid.*, t. II, p. 297.)

[3] Lettre du 9 messidor an VI (27 juin). Le général pourra-t-il continuer à faire tous les jours des arrêtés, et à se dispenser de les lui communiquer? « Lui serait-il permis d'effectuer la menace qu'il faisait dernièrement parmi nous, de mettre au château de Milan le Directoire et les conseils cisalpins? »

[4] Conserveront-ils encore la police civile qu'ils sont censés exercer concurremment avec les autorités locales, mais qu'en réalité ils exercent arbitrairement sans s'inquiéter d'elles, et de la manière la plus abusive et la plus odieuse? Et il en cite de nombreux exemples. Le commandant de place délivre des cartes de sûreté, et la police ne peut plus atteindre ceux qui les ont reçues. On a enfermé à la citadelle de Milan lord Bristol, vieil Anglais plus que sexagénaire, qui habite l'Italie depuis plus de vingt ans. Rien n'est précisé contre lui, mais il paraît que sa liberté lui est offerte pour une grosse somme d'argent, aussi a-t-il déclaré qu'il entend sortir de sa prison sans payer si l'on ne prouve pas qu'il est coupable. Le général Delmas à Mantoue commet de nombreux abus d'autorité. Sur son ordre, le président de la municipalité, dans l'exercice de ses fonctions, au milieu de ses collègues, a été arrêté puis traîné en prison. On l'a mis en liberté au bout de vingt-quatre heures, mais la réparation n'est pas suffisante. Brune a dû lui écrire de tenir une conduite différente. Un général de brigade sous les ordres de Delmas, à Mantoue, vient de donner à ferme la pêche des environs de la forteresse! Tout commentaire serait inutile! Le commandant de Crémone, par la faute de la compagnie Bodin, a fait des réquisitions d'avoine exorbitantes. La municipalité ayant refusé de les accepter, il l'a tenue en arrestation pendant quelques heures, puis l'a relâchée, en disant que les fournisseurs venaient d'arriver. Brune l'a destitué et envoyé à la citadelle de Milan. Si les gens de ce

compagnie Bodin se vante d'avoir acheté des appuis dans le Directoire lui-même. La Cisalpine est déjà bien obérée en payant 1,500,000 fr. par mois ; que sera-ce lorsqu'il lui faudra entretenir une armée de 25,000 hommes ? Après le coup d'état on devra réduire les places par économie, et aussi parce qu'on a bien peu de sujets dignes de les occuper ; « nous sommes embarrassés même pour trouver trois directeurs. » La tyrannie militaire qui pèse sur la Cisalpine gêne singulièrement ses relations avec les puissances étrangères [1]. « L'empereur, pour ne pas admettre comme ambassadeur l'envoyé de la Cisalpine, arguë toujours de l'inexécution du traité de Campo-Formio : il demande où est cette indépendance qu'il a reconnue [2] ? » Le ministre de Naples a hésité longtemps, pour la même raison, à se faire accréditer auprès d'elle.

Le parti militaire est toujours coalisé avec les pêcheurs en eau trouble. Il ne rêve que d'expéditions lucratives ; on vient de prendre possession de la citadelle de Turin, et ce parti est dans la joie parce qu'il espère bientôt dépouiller le Piémont. Brune a dit à Faipoult que jamais la situation n'avait été aussi belle pour rompre la paix. Trouvé croit, au contraire, que l'abandon de la citadelle de Turin serait un acte très beau et en même temps très habile. Il regrette qu'on laisse certains généraux se conduire indignement, tandis que Macdonald, général de premier ordre et d'une probité irréprochable, est méconnu et n'est pas même traité suivant son rang.

Au sujet de la célébration de la fête du 14 juillet, Trouvé fait des observations très sensées sur les procédés des Français à l'égard des ministres étrangers qui, tous, sauf celui d'Espagne, assistaient à cette fête. « Je crois qu'on eût pu se dispenser de faire chanter, à côté précisément de ces ministres de monarchie, par un grenadier à voix de castrat, ces mots : « Tout roi

pays n'étaient pas si indolents, il y aurait de nouvelles Vêpres siciliennes.... (*Mémoires de la Révellière*, t. II, p. 272 et suiv.)

[1] Faipoult écrivait alors, le 12 messidor, à la Révellière : « Nous serons détestés, qualifiés à juste titre de despotes et de tyrans, quand les généraux de brigade et de division pourront traiter les administrateurs comme des laquais ... Vous n'obtiendrez jamais du militaire de laisser de côté ces formes rudes qui suivent la victoire : il y est habitué, il n'en substituera jamais d'autres. Ceci est vrai pour le général en chef, comme pour le chef du plus petit détachement. »

[2] Et il persévéra toujours dans cette protestation si bien fondée.

n'est qu'un sujet rebelle. » Certes, si lorsque je représentais la république à Naples, on se fût permis contre elle une pareille qualification à la cour; j'aurais témoigné mon indignation de la manière la plus énergique. La République française doit haïr les rois, les proscrire chez elle, mais elle ne doit pas, sous prétexte d'honorer leurs agents, les inviter à entendre des injures. Je ne pense pas que cette réflexion soit aristocratique. Au dîner du général, où ils se trouvaient encore, je sus fâché qu'ils aient été témoins du peu de tenue des convives. *Un cabaret des guinguettes de Paris n'est pas aussi bruyant et ne paraît pas plus mauvaise compagnie* [1]. »

Du reste, Trouvé eut à se plaindre personnellement de l'insolence et de la grossièreté de certains officiers. Il donna un bal à l'occasion de la fête; le fils du général Gardane et plusieurs autres officiers y causèrent un affreux scandale et se conduisirent chez l'ambassadeur comme de grossiers tapageurs dans une ignoble guinguette. En outre, ce scandale paraissait prémédité. Trouvé voulait évidemment arracher la Cisalpine à la domination des militaires; aussi était-il devenu odieux à une certaine catégorie de généraux et d'officiers qui se vengeaient à leur manière. Brune montra dans cette affaire une mollesse significative, et bientôt Trouvé acquit la conviction qu'il avait dévoilé le projet de coup d'état aux directeurs et aux députés menacés. Les révolutionnaires français et italiens répétaient avec un air de triomphe que Trouvé ne pourrait rien faire, parce que Brune lui refuserait son concours. Les membres de son état-major se rendirent au cercle constitutionnel [2] de Milan et y jurèrent de maintenir la constitution actuelle. Les fournisseurs désiraient, naturellement, que la Cisalpine fût toujours livrée à cet état-major, dont la connivence était sans doute très onéreuse, mais qui, pourtant, leur faisait faire de bien bonnes affaires; aussi agissaient-ils vivement auprès de Brune pour le décider à contrecarrer Trouvé. Les terroristes italiens s'attachaient fortement à lui; aussi Trouvé déclare qu'il est flatté par *un entourage hideux.* « C'est de l'or qu'ils veulent, et s'il faut l'avoir par le sang, ils sont prêts à verser le sang pour rassasier cette soif de l'or. »

[1] *Mémoires de la Révellière*, t. III, p. 284.
[2] C'était comme en France, malgré son titre, une réunion de Jacobins.

On avait d'abord pensé à faire signer la constitution nouvelle par le Directoire français, puis à la faire publier, comme à Rome, par le général en chef. D'après Trouvé, rien n'eût été plus aisé si Brune avait voulu ajourner les conseils au 10 août. Mais Brune avait invité les présidents des deux conseils à tenir ferme, et leur avait même promis de les soutenir. Les généraux Suchet, Dufraisse, Gardanne ne cessaient d'exciter Brune à maintenir le régime militaire. Tous ceux qui venaient chez Trouvé étaient traités, par le parti militaire et les révolutionnaires italiens, de chouans, de conspirateurs et même d'émigrés. S'il faut en croire Trouvé, les patriotes milanais lui auraient dit, d'un ton de bravade, que la Guyane l'attendait.

Trouvé et Faipoult avaient compté faire le coup d'état au commencement de thermidor, mais ils reçoivent tout à coup de Paris l'ordre de différer. Du reste, grâce à Brune, il était éventé et ne pouvait plus être exécuté que par les baïonnettes. Les conseils menacés cherchaient à se populariser en abaissant le prix du sel et du tabac, et annonçant la diminution des impôts sur le vin et la mouture. On déclamait avec violence dans les *cercles constitutionnels*, et les Milanais qui venaient conférer avec Trouvé étaient insultés dans la rue. Trouvé envoya David à Paris. Brune s'y rendit aussi. Le Directoire était fort embarrassé. La Révellière, toujours hostile à la domination militaire, voulait que Brune fût écarté, mais le Directoire décida que Trouvé et Brune feraient le coup d'état de concert [1].

Pour avoir trop ménagé Brune, qu'il fut pourtant obligé à la fin de déplacer, le Directoire infligea à la Cisalpine trois coups d'état au lieu d'un [2].

[1] Lettre du 27 prairial arrivée le 4 thermidor. Mais le projet était connu, le Directoire Cisalpin dénonçait à la population Faipoult et Trouvé comme des conspirateurs, ainsi que leurs amis de Milan Faipoult, d'accord avec Trouvé, demanda carrément à Brune s'il concourrait à l'exécution du coup d'état. Brune lui fit une réponse affirmative. (Lettre de Faipoult, 4 thermidor, *Mémoires de la Révellière*, t. III, p. 462.)

[2] La fête du 10 août fut pompeusement célébrée à Milan, et pendant l'absence de Brune, les militaires et les révolutionnaires trouvèrent encore moyen de faire de nouvelles incartades. Des agitateurs cisalpins insultèrent Trouvé pendant qu'il se rendait au Champ de Mars. Le général Gauthier, qui faisait l'intérim de Brune, donna un grand diner : le général Dufraisse, l'un des plus turbulents, porta un toast au retour du général en chef et exprima le désir que le Directoire lui permit « de faire rentrer dans le néant les intrigants et les ennemis de la liberté. » Il dit aussitôt après à un officier qui était

L'administration et les finances de la Cisalpine étaient complètement désorganisées. D'après Faipoult (lettres du 11 et du 23 thermidor), l'argent manquait pour l'armée; la Cisalpine ne pouvait donner pour elle plus de 1,500,000 fr. par mois. « Rome ne peut fournir que de légers secours; il faut plus de *quatre millions* par mois pour la solde et les administrations de tout genre. » Il est donc nécessaire, écrit Faipoult, que la trésorerie nationale envoie pour ce mois deux millions et demi. On devine l'impression fort désagréable que cette demande dut produire sur le Directoire; il comptait, en effet, tirer des millions de la Cisalpine.

« Ici, les hôpitaux militaires, continue Faipoult, font reculer d'horreur : la jeunesse française y périt de besoin; moitié des corps militaires sont sans habits : les entrepreneurs cessent leurs services faute de paiement, car on doit à la Cisalpine pour 1,800,000 fr. de réquisitions : de l'argent! de l'argent! c'est le cri de la nécessité qui doit pénétrer jusqu'à la trésorerie nationale et vaincre son inconcevable inertie [1]. »

Le Directoire tient à son coup d'état pour tirer encore plus d'argent de la Cisalpine et refréner à la fois les militaires français et certains révolutionnaires italiens. Il veut que ce changement de constitution soit réclamé par les Cisalpins et que le coup d'état paraisse avoir été leur œuvre. Le calcul sera déjoué : ses affidés consentaient à profiter du coup d'état, mais ils étaient trop fins pour prendre l'initiative ou assumer une responsabilité quelconque, et courir ainsi le risque de se compromettre auprès de leurs compatriotes [2].

Le 13 fructidor (31 août), les salles des conseils furent gardées par les troupes françaises; les députés qui présentaient des lettres signées par Trouvé et Brune étaient seuls admis. L'ambassadeur adressa aux deux conseils une longue harangue :

près de lui : « J'ai parlé clair. » Cette menace était adressée à Trouvé : l'ambassadeur demanda au Directoire le changement de militaires d'un grade élevé qui cherchaient continuellement à l'insulter ainsi que sa femme.

[1] Arch. nat., AF[3], 71.

[2] Le 4 fructidor, le Directoire annonce à Brune que les factions de la Cisalpine viennent de faire auprès de lui une tentative pour le déterminer à renoncer aux projets restaurateurs qu'il est chargé d'exécuter avec Trouvé. Il n'y a plus un instant à perdre pour les réaliser. Le général Lahoz était venu intriguer à Paris, mais on lui a ordonné de partir. (Arch. nat., AF[3], v. 18.)

« Vous n'ignorez pas dans quel état de désorganisation et de faiblesse se trouve votre patrie; vous n'ignorez pas les périls dont elle est menacée. Une constitution trop souvent violée pour conserver encore quelque force et pour garantir les droits des citoyens; un gouvernement sans moyens, également impuissant pour faire le bien et pour empêcher le mal; une administration ruineuse et mal entendue; un état militaire nul et excessivement coûteux; des finances dans un délabrement effrayant; point d'institutions républicaines, point d'instruction publique; nul ensemble, nulle uniformité dans les lois civiles; de toutes parts, de l'insubordination, de l'insouciance, des dilapidations impunies; en un mot, la plus complète et la plus épouvantable anarchie, voilà le tableau que présente la République Cisalpine [1]. »

Et ce tableau est exact! Mais le gouvernement, qui est l'auteur de tous ces maux, est bien impudent d'en accuser les Cisalpins. Trouvé ajoute que « la guerre civile est sur le point de s'allumer dans vos cités. » Voilà pourquoi le Directoire français veut vous sauver; « mais, scrupuleux sur la manière de faire le bien, il désirerait que vous prissiez vous-mêmes les mesures de salut. » Seulement les députés Cisalpins ont encore été plus scrupuleux; ils ne se sont pas crus revêtus d'un pouvoir suffisant. En vain Trouvé leur a cité l'exemple des Français et leur a déclaré « que tout devient légitime sous l'empire de la nécessité. Vous avez refusé l'honneur de faire vous-mêmes la régénération de votre patrie. » Mais le peuple ne doit pas être victime de ces scrupules, et la République française « a tendu sa main secourable à son amie. » D'après cette détermination *que vous m'avez forcé de prendre....*, il leur déclare qu'il va tout changer chez eux; « et ne croyez pas que ce soit porter atteinte à votre indépendance, n'est-ce pas, au contraire, lui rendre hommage que de l'empêcher d'être compromise? »

Le corps législatif de la Cisalpine compte 240 membres: c'est beaucoup trop pour sa population et ses finances. Le grand conseil est donc réduit à 80 députés, celui des anciens à 40. On s'aperçoit maintenant que la constitution française, appliquée à la Cisalpine, est disproportionnée à l'étendue de cette république; « c'est l'armure d'un homme sur le corps d'un enfant. » Il faut donc changer la constitution actuelle sans scrupule, car c'est une sorte d'ordonnance militaire que la nation n'a pas encore

[1] *Débats et décrets*, fructidor an VI, p. 376.

sanctionnée, ni par son acceptation immédiate, ni par son suffrage pour la nomination aux emplois publics. »

Il y a beaucoup trop de fonctionnaires; les pouvoirs ne sont pas assez délimités (ici il fait forcément la critique de la constitution de l'an III). Désormais, pour être citoyen, il faudra payer l'impôt [1]. Trouvé leur apporte, « au nom de la République française et de son gouvernement, » une constitution nouvelle « pour être sur-le-champ substituée à la précédente. » Tout dans la république est réorganisé, mais le Directoire nommera, pour la première fois, aux administrations. Faipoult a un plan tout préparé pour le relèvement des finances; il faut que la commission des finances s'entende avec lui. Trouvé déclame avec fureur contre la licence des clubs et des journaux. La République française promet aux Cisalpins la sage liberté, « source inépuisable de félicité » dont elle jouit depuis le 18 fructidor, et leur donne sa loi qui met les clubs et les écrits périodiques sous la surveillance du gouvernement.

Le Directoire français nomme directeurs de la République Cisalpine les citoyens Adelasio, Alessandri, Lamberti, directeurs actuels, Sopranzi, ex-ministre de la police, et Luosi, ministre de la justice.

Trouvé répète avec affectation qu'il était chargé d'offrir aux Cisalpins ce plan de réorganisation politique comme un simple conseil; mais ils ont eu des scrupules : ils ont désiré que ce fût la République française elle-même qui opérât chez eux ces réformes salutaires. Vient ensuite la liste des députés qui doivent former le corps législatif. Trouvé désire que les conseils donnent leur approbation au choix des membres du Directoire. Naturellement, tout fut approuvé.

Le Directoire de Paris n'avait pas le droit de soutenir qu'il n'avait donné d'abord qu'un simple conseil aux Cisalpins; il voulait faire faire un coup d'état, en présence de l'armée française, par ses fidèles de la Cisalpine, afin de pouvoir en décliner impudemment la responsabilité, ainsi qu'il avait fait pour la

[1] Le droit de citoyen sera beaucoup moins facilement accordé à des étrangers : les ennemis de la république entretenaient ainsi dans son sein de soi-disant patriotes persécutés jadis, qui n'étaient que des traîtres et des espions. Il veut éloigner aussi les agitateurs vénitiens, piémontais, napolitains, qui donnent souvent beaucoup d'embarras au Directoire, et sont les agents de ses adversaires politiques.

prétendue révolution de Gênes. Mais les Cisalpins, en vrais Italiens, n'ont pas voulu, cette fois, être des marionnettes dans sa main; ils ont tenu à rester absolument passifs, et ont ainsi contraint le Directoire de Paris à se mettre en avant, afin de pouvoir dire plus tard à leurs compatriotes, en cas de changement nouveau, qu'ils n'étaient nullement responsables de ce coup d'état et qu'ils ont été forcés de l'accepter [1].

Aussi Trouvé, en annonçant que tout est enfin terminé (lettre du 18 fructidor), regrette qu'on n'ait pu mieux dissimuler l'influence française; il se plaint de Brune. « J'ai été, dit-il, obligé de tout prendre sur moi; le général en chef n'a pas cru devoir signer les actes subséquents à la séance tenue à la légation; me voilà donc seul chargé de la responsabilité entière. »

Le Directoire n'est pas plus satisfait : le 25 fructidor (11 septembre), il écrit à Brune. « Il a vu avec peine que l'autorité de la République française s'est ouvertement montrée dans le changement que vient de subir le gouvernement cisalpin, et que la résolution du conseil des jeunes porte expressément qu'elle a été prise par ordre de la République française. » L'acceptation du peuple cisalpin est donc devenue encore plus nécessaire, et le Directoire charge Brune d'accélérer la présentation de la constitution nouvelle aux assemblées primaires. Il a de mauvais renseignements sur Sopranzi, et s'ils sont confirmés, Brune devra lui demander sa démission ainsi qu'à plusieurs députés suspects. Il fait des recommandations semblables à Trouvé; mais comme Brune dispose des moyens les plus forts, c'est sur lui qu'il compte d'abord pour compléter le coup d'état [2]. Mais les révolutionnaires sont divisés comme à Paris.

Tout de suite après cet acte de despotisme, la célébration de la fête du 18 fructidor fournit aux militaires l'occasion de faire de nouvelles sottises et d'avilir les autorités civiles [3].

[1] Faipoult le constate; les députés tous réunis chez l'ambassadeur, en présence de Brune, ont trouvé la constitution nouvelle admirable, mais « aucun n'a voulu prendre le risque de la responsabilité qui aurait pesé sur lui, s'il eût été constituant. » Il a fallu leur laisser prendre un rôle tout passif. La constitution et les lois leur ont été envoyées en séance, et ils les ont acceptées. Les cercles constitutionnels sont fermés à Milan et dans les principales villes. Sauf cent ou deux cents exaltés, Milan est tranquille. (15 fructidor.) Arch. nat., AF³, 71.

[2] Arch. nat., AF³, r. 18.

[3] Dans un dîner qui eut lieu chez Brune, Lahoz, Dufraisse et d'autres gé-

Trouvé se plaint amèrement d'être espionné par le général en chef. La cour de Naples, dit-il, malgré son extrême malveillance pour les Français, savait, mieux que l'état-major de Brune, respecter les convenances dans ses rapports avec lui. C'est sur les instances de Brune qu'il n'a pas exclu le directeur Alessandri, qui est l'homme du général. Au nouveau Directoire, c'est Sopranzi qui est l'homme de Trouvé; l'ambassadeur a toujours soutenu qu'il était le véritable ami des Français, et qu'il fallait absolument l'avoir au Directoire pour bien connaître toutes ses délibérations. Aussi ce Directoire est déjà divisé [1].

La mésintelligence entre Trouvé et Brune s'aggravait tous les jours. Alessandri, le protégé du général, recevait ouvertement les anarchistes; les militaires continuaient leurs exactions. Bonaparte leur avait interdit d'exiger des logements gratuits, mais le général Leclerc avait levé cette défense, et ils en étaient venus à chasser les propriétaires eux-mêmes pour se loger plus au large [2].

Le Directoire fut obligé de reconnaître que Trouvé et Brune ne pouvaient plus rester ensemble à Milan. Il commit une grande faute en envoyant Trouvé à Stuttgart comme chargé d'affaires et le remplaçant par un personnage aussi méprisable et aussi perfide que Fouché. Faipoult écrivait à Paris que cette nomination avait produit le plus mauvais effet : on se demandait à Milan si le Directoire n'avait pas brusquement changé de politique. Le gouvernement cisalpin, par une nouvelle convention du 16 vendémiaire, venait de donner à l'armée française

néraux portèrent des toasts insolents. En présence des ministres des rois alliés, on chanta à la destruction des rois : devant le ministre du roi de Sardaigne, un amnistié exalta l'insurrection récente et porta un toast aux braves morts devant Alexandrie le 16 messidor, et aux braves qui restent pour les venger. Aussi Trouvé déclare qu'on est mal fondé à montrer du mécontentement lorsque les ministres étrangers ne se rendent pas à de pareilles fêtes.

[1] Le journal *il Censore*, rédigé par le Parmesan Gioia, a attaqué le coup d'état : il sera supprimé, et Gioia expulsé avec d'autres étrangers.

[2] Ils se croyaient toujours en pays conquis. Le nouveau commandant de place Pouget fit au théâtre, en présence de l'ambassadeur du Directoire, une scène absolument ignoble. Tout à coup il entra en fureur contre les musiciens, les accusa de jouer des airs contre-révolutionnaires, sortit de sa loge, descendit au milieu de l'orchestre, cassa un archet sur le dos d'un musicien, invectiva les autres dans les termes les plus dégoûtants, et les menaça de les faire fusiller tous. Cette odieuse algarade resta impunie. (Rapport de Faipoult, 9 brumaire an VII, 30 octobre 1798.) Arch. nat., AF³, 71. V. aussi les *Mémoires de la Révellière.*)

douze millions, dont quatre en biens nationaux. Amelot et Faipoult préparaient des combinaisons financières que Brune allait bientôt renverser.

Fouché arriva à Milan le 21 vendémaire an III (12 octobre 1798). Il écrivit le 24 qu'il avait remis ses lettres de créance, mais que les directeurs cisalpins, désireux de le recevoir avec beaucoup d'éclat, avaient remis sa réception officielle à un jour qui n'était pas encore indiqué, parce qu'ils n'avaient pas encore leurs costumes d'apparat. Ce retard lui permit de rester dans une inaction apparente pendant le coup d'état de Brune. Ce général s'était mis dans la tête de réformer de sa propre autorité, et dans le sens du parti dit anarchiste, qui, en France, avait rompu avec le Directoire actuel, l'organisation et le personnel nouveau que ce Directoire venait d'établir en Cisalpine. Il comptait, dans sa vanité, sur la peur qu'il lui inspirerait personnellement, et sur sa crainte de blesser l'armée : il était sûr de la complicité de Fouché, et s'attendait à être soutenu par Barras.

IV.

Pendant la nuit du 27 au 28 vendémiaire (19 octobre), Brune, par une simple notification, renvoya de nombreux députés qu'il remplaça par des opposants, chassa les directeurs, Adelasio, Sopranzi et Luosi, et leur substitua Brunetti, ministre de la police, Sabatti, du conseil des Jeunes, et Smancini, personnage très peu connu. Fouché fit semblant de ne rien savoir ; le soir même du coup d'état il dinait chez Adelasio et promettait de ne rien innover [1]. L'acte de Brune, aussi arbitraire que celui de Trouvé, n'avait pas un but plus noble. La Révellière voit dans le remplacement de Trouvé par Fouché, et la complicité de celui-ci avec Brune, le résultat d'une trame concertée, depuis le voyage de Brune à Paris, « avec Barras et Fouché, désespérés de voir la malheureuse Cisalpine arrachée à leur oppression, à leurs brigandages, et à la compagnie Bodin dont ils favorisaient les infâmes voleries, et dont ils partageaient les bénéfices [2]. » Adelasio

[1] *Mémoires de la Révellière*, t. III, p. 309 : lettre de Trouvé du 29 vendémiaire.

[2] *Mémoires*, t. II, p. 306. Cette accusation n'est que trop vraisemblable. Mais

et Luosi eurent la lâcheté d'accepter de Brune, le premier le ministère des finances, le second celui de la justice, qu'ils occupaient avant d'être directeurs. Sopranzi, au contraire, refusa nettement sa démission à Brune, en lui demandant de quel droit il agissait ainsi envers un peuple libre. Le 1er brumaire Brune donna l'ordre suivant : « Le commandant de la place s'entendra avec le ministre de la police pour faire sortir du palais directorial le citoyen Sopranzi, *ex-directeur.* » Celui-ci déclara qu'il ne céderait qu'à la force, et signa le procès-verbal dressé par l'officier chargé d'exécuter l'ordre : « SOPRANZI, directeur de la Cisalpine. » Il envoya aussi à Fouché une protestation à la fois énergique et habile [1]. Brune le fit expulser du palais. Fouché, mis en demeure par Sopranzi, ne protesta point et entra en rapports avec le Directoire de Brune ; il déclara subtilement qu'il n'était pas censé connaître les directeurs, mais bien *un Directoire.* La liberté ne pouvait rien gagner à cette lutte entre deux coteries d'exploiteurs révolutionnaires.

Les cercles constitutionnels furent immédiatement rouverts, et l'on y débita les discours les plus jacobins. Brune s'empressa de convoquer les assemblées primaires pour présenter à leur acceptation la constitution cisalpine, un peu modifiée, et à la suite la liste de ceux qu'il appelait aux plus hautes fonctions. Le général et ses adhérents pensaient que l'adoption de ces listes par les assemblées primaires allait leur conférer une légitimité suffisante. On fut admis à ces assemblées dès l'âge de dix-sept ans; celle de Milan se tint dans la cathédrale; et s'il faut en croire Trouvé, les anarchistes plantèrent un arbre de liberté dans l'église, brûlèrent certains objets qui s'y trouvaient, et commirent sur l'autel des profanations dégoûtantes. La

La Révellière cède aux habitudes révolutionnaires, en insinuant qu'ils se faisaient payer par l'Autriche, pour empêcher la consolidation de la République Cisalpine.

[1] La République française, disait-il, a renoncé à s'annexer la Cisalpine comme conquête : pourquoi un simple général la traite-t-il en pays conquis ? On pouvait lui demander de quel droit lui, qui venait d'être nommé par le coup d'état de Trouvé, critiquait si vivement celui de Brune. Aussi fait-il ressortir adroitement que le 13 fructidor la France a cru devoir améliorer la situation de la Cisalpine, mais sur le consentement des conseils, et en exposant tout au long les motifs de son intervention ; tandis que Brune n'a fait qu'un coup de force sans même daigner en exposer les motifs. Il proteste contre cette tyrannie, et déclare qu'il se considérera toujours comme directeur.

même comédie fut jouée dans toute la république, et l'on proclama que la constitution de Brune était acceptée par le peuple.

Fouché fut reçu officiellement le 30 vendémiaire par le nouveau Directoire, et se mit immédiatement à battre en brèche Amelot et Faipoult [1]. Le 8 brumaire, il déclare au gouvernement cisalpin qu'il ne peut y avoir d'autre intermédiaire entre la France et lui que l'ambassadeur du Directoire, et qu'il va le notifier à tous les agents français. Tout doit donc lui passer par les mains. Il écrit au Directoire de Paris que la triste situation des affaires de la Cisalpine doit être attribuée aux exigences contradictoires des agents de la France, et cherche par toutes sortes de mensonges à le détourner de prendre une résolution énergique sur le coup d'état de Brune; il espère ainsi lui faire accepter, par lassitude, le fait accompli.

Aussitôt après ce coup d'état, Amelot avait protesté auprès du Directoire de Paris (29 vendémiaire, 20 octobre) contre les actes de Brune et contre le parti militaire.

« Jusqu'à présent, dit-il, tous les Français qui sont venus en Italie, sauf un bien petit nombre, ont tout fait pour se faire détester en pillant le pays et trompant ses habitants et son gouvernement. » Si la guerre recommence, il faudra être toujours sur ses gardes contre la trahison des Italiens, car s'ils ne désirent pas se donner à l'ennemi, ils brûlent de se venger des Français. Ces deux coups d'État successifs ne peuvent qu'aggraver leurs dispositions hostiles. On pille, on dilapide : et il cite beaucoup de faits odieux.

« Dans la Romagne, le crédit est nul, le pays n'offre lui-même aucune ressource, les banquiers y achètent leur liberté au prix de l'argent qu'ils fournissent pour des effets qu'on les oblige à prendre sous peine de prison. »

« Dans les dernières campagnes, des ressources immenses ont été englouties par le mauvais choix et l'immoralité des agents chargés de les réunir et de les réaliser. Le pillage et le vol ont remplacé l'ordre et l'économie. Dans celle qui peut s'ouvrir d'un moment à l'autre, des ressources également importantes peuvent être conquises par l'armée française sur divers points, mais il ne faut pas que les ressources acquises par le sang du soldat, tournent au profit de quelques chefs ou d'agents sans pudeur [2]. »

[1] Dans une lettre du 13 brumaire, il accuse Amelot de n'avoir pas la *sincérité républicaine* pour vertu favorite. Cette accusation est fort jolie de la part d'un Fouché.

[2] Arch. nat., AF³, 71.

Depuis le dernier coup d'état, l'autorité militaire interceptait la correspondance des commissaires civils. Amelot s'en plaignit formellement au Directoire de Paris. Ce coup d'état avait surexcité la cupidité d'un grand nombre de fournisseurs et de militaires ; on parlait plus que jamais de guerre avec la Sardaigne et avec Naples; aussi Amelot prévient le Directoire (4 brumaire) de se tenir en garde contre les pilleries qu'on prépare.

« La conquête de Naples, si elle doit avoir lieu, fait ici l'objet des spéculations d'une foule de particuliers, mais aussi de plusieurs commissaires de guerre, et même de généraux. Il faut cependant éviter, par les mesures les plus sévères, que les richesses considérables qui devraient tourner au profit de la république et servir à alimenter toutes les armées de l'Italie, *ne deviennent la proie de quelque général comme à Rome*, et d'une foule de particuliers qui se feraient expédier des commissions pour avoir le droit de piller à leur aise sous le spécieux prétexte de veiller aux intérêts de la république. Il en existe déjà, données antérieurement à mon arrivée, et dont je surveille les opérations fort irrégulières et fort obscures. Je vous fais ces observations, citoyen président, parce que je suis déjà étourdi d'une foule de demandes dont le but caché est d'obtenir de moi le moyen de faire fortune aux dépens de la nation [1]. »

L'état-major est absolument corrompu : tout s'achète, tout se vend dans la malheureuse Cisalpine, et l'on s'y moque impudemment des gens qui ne volent pas.

Le coup d'état de Brune, et surtout l'injonction faite par Fouché aux Cisalpins de ne pas traiter avec les commissaires français avaient bouleversé les projets financiers de Faipoult et d'Amelot, et fait effondrer un emprunt qu'Amelot avait préparé, et que les banquiers avaient presque souscrit [2]. Faipoult, furieux, réclama comme lui auprès du Directoire, qui apprit avec beau-

[1] Arch. nat., AF[3], 71.

[2] Le 9 brumaire, Faipoult envoya le plan de réorganisation des finances qu'il avait présenté au Directoire de Trouvé. Les chiffres présentent de l'intérêt. Il évalue les dépenses ordinaires pour l'an VII à soixante-six millions cinq cent mille livres, plus onze millions de dépenses extraordinaires pour l'armée. Le traitement en froment de chacun des cent vingt députés est évalué à 7,849 livres ; celui de chaque directeur, à 56,942 ; de chaque ministre, à 28,475. Il compte quinze millions pour l'armée en temps de paix, plus dix-huit millions pour l'armée française, et encore onze millions de dépenses militaires extraordinaires.

coup d'étonnement ce nouveau coup d'état. Le 4 brumaire, il écrivit à Fouché pour lui reprocher de l'avoir compromis. Il avait, disait-il, parlé seulement de remplacer quelques personnes, mais il était loin de sa pensée d'autoriser un bouleversement presque général, et surtout de permettre qu'on remit en place des exclus qui écouteraient leurs ressentiments dans l'exercice de leurs fonctions. Si des directeurs ou des députés sont soupçonnés, il faut leur demander adroitement une démission qu'ils n'oseront pas repousser. Il s'en rapporte à sa prudence et l'invite trop mollement à se concerter avec Faipoult et Amelot. Cependant les actes de Brune étaient déclarés nuls et de nul effet, ainsi que les destitutions de fonctionnaires qu'il aurait faites depuis [1]. Le 5, le Directoire écrivit à Brune et à Fouché qu'il venait de recevoir une dépêche de Brune sur son coup d'état, et qu'il persistait dans son blâme [2]. Mieux éclairé, il prit, le 17 suivant (10 novembre), un arrêté plus longuement motivé qui confirmait celui du 4 : il déclarait que le vœu du peuple cisalpin ne pouvait être exprimé par des assemblées où des enfants de dix-sept ans avaient été admis à voter, que la commune de Milan, contenant plus de 200,000 personnes, n'avait pu évidemment émettre un vœu dans une assemblée unique. Il annulait en conséquence tous les actes de Brune, et son ambassadeur devait cesser toute relation avec le Directoire cisalpin jusjusqu'à ce qu'il fût reconstitué comme avant le 28 vendémiaire ; les assemblées primaires devaient être convoquées pour voter sur l'acceptation du projet de constitution présenté par Trouvé.

Brune fut remplacé par Joubert, et, au lieu de le traduire devant un conseil de guerre, le Directoire lui donna le commandement de l'armée de Hollande. Mais il laissait à Milan son complice Fouché, et personne n'était plus habile que lui en escamotages de toute espèce. Le Directoire aurait dû, dès le premier jour, destituer et Brune et Fouché, les remplacer par des hommes sûrs, et balayer l'état-major de Milan.

Joubert était honnête, et n'avait pas l'ambition brouillonne de son prédécesseur, mais il était peu éclairé et assez crédule;

[1] Arch. nat., AF[3], r. 19.
[2] *Ibid.* Le Directoire ordonne en même temps à Fouché de chasser le fournisseur Laporte de Milan et de l'Italie, ainsi que Lamotte et Sabatier de Cabre, « de quelque mission ou emploi qu'ils puissent être revêtus. »

aussi devint-il aisément la dupe de Fouché et de l'état-major de Brune. Fouché retarda si habilement l'exécution des arrêtés des 4 et 17 brumaire, qu'elle devint presque impossible : grâce à ses manœuvres et à la crédulité de Joubert, il fallut recourir à un troisième coup d'état.

La guerre était imminente; Joubert demandait au gouvernement cisalpin de compléter son armée de 25,000 hommes, et de donner le plus tôt possible, en numéraire, les millions en biens nationaux qu'il avait cédés à la France pour son armée. De son côté, Fouché essayait d'endormir le Directoire français en se vantant de faire des choses merveilleuses. Il prétendait avoir rétabli à Milan le prestige et l'autorité de l'ambassadeur français, et jeté de la poudre aux yeux des souverains étrangers par des actes très habiles. « Le gouvernement cisalpin, disait-il, est aujourd'hui tout ce qu'il peut et doit être. » Il se vantait aussi d'avoir mis les journaux au pas [1].

Grâce au coup d'état de Brune, les finances de la Cisalpine étaient désorganisées, et les pillards paraissaient triompher. Aussi, le 9 brumaire, Faipoult soumettait au Directoire français une suite de réformes radicales qu'il fallait opérer au plus vite dans l'armée d'Italie.

D'abord, le général en chef n'aura d'autorité que sur elle seule. Les Français qui ne font partie ni des troupes, ni des administrations militaires, ne relèvent que des agents diplomatiques du Directoire. C'est évident, mais nécessaire à proclamer, « parce qu'il est passé d'usage, en Italie, que l'état-major général de l'armée, et jusqu'aux simples commandants de place, croient pouvoir exiler, vexer et expulser les Français qui leur déplaisent, et qui restent sans défense contre ce genre d'oppression. »

Le général en chef ne doit correspondre ordinairement avec les gouvernements libres, comme la Cisalpine, sur le territoire desquels son armée est établie, que par les agents diplomatiques, car l'autorité militaire n'en veut reconnaître aucune autre, et envahit tout. Si l'on ne prend ce parti, nul Cisalpin ou Romain honnête et éclairé ne voudra accepter une fonction administrative.

[1] Ils avaient l'habitude d'insulter les gouvernements étrangers : il a arrêté la distribution d'une brochure contre le roi de Naples, et il prétend que son ministre en a été touché *jusqu'aux larmes* (21 brumaire). Arch. nat., AF^3, 71.

Il faut interdire absolument aux généraux et aux états-majors de faire des marchés d'approvisionnement, de s'y réserver un intérêt et de faire des réquisitions. Récemment l'état-major a fait un marché important pour approvisionner les places, « et l'on a vu que 250,000 livres ont été distribuées par les entrepreneurs pour témoignage de leur reconnaissance. »

Les généraux, officiers de tout grade, commissaires, paieront les droits de douane pour les objets de leur consommation particulière dans les territoires cisalpin, romain et ligurien [1]. La balance des recettes et des dépenses n'existera que lorsque cet abus monstrueux aura disparu.

Il faut absolument que les commandants de place n'aient d'autorité que sur les militaires : il y en a qui usurpent tous les pouvoirs et font même des visites domiciliaires.

L'abus des logements est plus scandaleux que jamais. Un simple capitaine ne se contente pas d'un appartement de trois ou quatre pièces; certains officiers, dont les régiments sont dispersés en Italie, se font donner un logement permanent à Milan. Il en est qui se font accorder à la fois le logement et une indemnité en argent pour le logement. Le général en chef, d'après Faipoult, ne pourra plus donner une gratification de plus de 2,000 livres sans qu'elle soit visée par le commissaire du gouvernement chargé des finances. Brune n'a-t-il pas donné 50,000 livres à l'agent qu'il avait chargé de se transporter à Lucques pour obtenir 800,000 livres de cette république?

Amelot, le 16 brumaire, dévoilait la conduite tortueuse de Fouché. On savait que le Directoire avait cassé les actes de Brune; mais Fouché, loin de publier ses arrêtés, feignait de ne

[1] « Rien n'est comparable aux abus qui naissent des franchises illimitées que s'arroge tout individu qui tient à l'armée. Cela est devenu un moyen de concussions et de gains illicites soit pour les commandants, soit pour les gens qui abusent de leur nom. » Aussi les entrées de la ville de Milan diminuent singulièrement, bien que la population soit extrêmement accrue. Amelot dénonçait aussi le même abus le 4 frimaire. « Des généraux usent de leur autorité pour faire entrer en franchise des objets destinés au commerce, et dont ils ne sont pas dans le cas de consommer la millième partie, et privent la République Cisalpine de ses revenus. » Naturellement ils participent aux bénéfices des marchands qu'ils protègent. Arch. nat., AF³, 71. Rivaud, dans une lettre du 3 nivôse, déclare que la Cisalpine est entravée dans la perception de dix-sept millions de droits, à cause des militaires qui servent de sauvegarde à la contrebande à ce point qu'un seul monté dans une voiture du pays a le droit d'en empêcher la visite. (*Ibid.*, 72.)

rien savoir. Enfin, après avoir traîné le plus longtemps possible, il communique les arrêtés aux agents français; mais ce retard systématique avait singulièrement fortifié le parti qu'il fallait expulser du pouvoir, et dont Fouché était devenu l'appui. Il avait à moitié réussi, car, le 27 brumaire (17 novembre), Amelot écrivait confidentiellement à Treilhard qu'il était devenu presque impossible d'exécuter complètement les ordres du Directoire. Si Fouché, aussitôt après avoir reçu l'arrêté du 4, l'avait exécuté, aucune résistance n'aurait été à craindre, car les membres des conseils et du Directoire cisalpin étaient encore inquiets de l'illégalité de leurs nominations, et l'opinion publique se serait prononcée contre eux. Au contraire, Fouché, en dissimulant ce décret, les avait enhardis. Le général en chef, Fouché, Faipoult et Amelot tinrent une sorte de conseil; mais Joubert était devenu la dupe de Fouché : les commissaires se laissèrent intimider, et l'on reconnut que l'application tardive de l'arrêté du Directoire serait dangereuse et peut-être inefficace : le Directoire en fut prévenu par une lettre collective [1].

Les commissaires, joués et humiliés, cherchent du moins à sauver les finances de l'armée : Amelot, comme Faipoult, dénonce de graves dilapidations.

« La manière de recueillir les fruits des victoires n'a été jusqu'à présent qu'une espèce de pillage, aucune des opérations faites sur le territoire conquis n'a présenté à ses habitants un avantage qui les indemnisât de leurs pertes ou de leurs sacrifices. *La liberté ne leur a été apportée que suivie du vol et de l'immoralité*, ils ne sont sortis de dessous le joug du despotisme que pour tomber dans les griffes d'une foule d'intrigants avides de leurs richesses, qui plus jaloux de faire fortune que de faire aimer, respecter leur patrie, ont

[1] Elle fut rédigée par Amelot sur les instances de Fouché. Joubert (d'après ce que Faipoult écrivit à la Révellière *Mémoires*, t. III, p. 474) soutint que l'ennemi était aux portes, que Brune avait fanatisé par avance Bologne, Brescia, et plusieurs autres villes qui seraient des foyers de troubles si l'on défaisait son œuvre. Faipoult est de cet avis, il croit même que Brune a répandu de l'or. Selon lui il faut céder, annuler les actes de Brune pour la forme, mais regarder comme valide l'acceptation de sa constitution, et sanctionner les choix qu'il a faits. C'est un *triste parti*, dit-il, mais il n'y a pas moyen de faire autrement. Le bruit court que les anarchistes ont donné trois mille louis à Brune lors de son départ, et deux mille à Fouché pour s'assurer son appui. Amelot, en avouant sa défaite, attaque vivement le chef d'état-major Suchet et insinue timidement que Fouché est un être immoral (27 brumaire). Arch. nat., AF[3], 71.

tout fait, au contraire, pour aliéner l'esprit des étrangers contre elle. « Jusqu'ici, les entrepreneurs de subsistances et de fournitures sont les principaux acquéreurs des biens nationaux conquis, il en est qui les ont gardés effrontément sans payer leurs créanciers : d'autres les ont vendus pour payer leurs denrées, mais à vil prix, et à des opérateurs en sous-ordre [1]. »

Il résulte de tout ceci que ces vastes confiscations de biens nationaux ne profitent qu'à des tripoteurs français, et qu'on ne parvient pas, comme on y comptait tout d'abord, à exciter et assouvir les convoitises des révolutionnaires et des tripoteurs locaux et à former ainsi dans le pays un parti lié par ses intérêts aux révolutionnaires français. Pour éloigner les fournisseurs et les agioteurs, Amelot propose d'établir une sorte de loterie, avec des billets-actions, imposés presque tous [2]. Il venait de déterminer le Directoire cisalpin à donner huit millions de biens nationaux.

Amelot reçut, sur ces entrefaites, un arrêté du 17 brumaire qui le chargeait formellement de traiter des finances avec les divers gouvernements d'Italie, et le rendait tout à fait indépendant de Fouché. Il continua donc à signaler les agissements de l'ambassadeur et les dilapidations des généraux et des fournisseurs. « La corruption est si grande dans cette armée, qu'on voit des généraux vous proposer de faire payer des ordonnances d'arriéré parce qu'ils en auront la moitié.... » Le commissaire ordonnateur en chef stipule un intérêt dans toutes les affaires, « et c'est un mal commun à tous les commissaires de guerres : celui qui

[1] 26 brumaire, Arch. nat., AF[3], 71.

[2] Il suppose que l'on veut réaliser pour vingt millions de biens nationaux en numéraire. On fera onze mille actions de deux mille livres chacune ; « elles seront réparties sur une certaine classe de citoyens (par conséquent obligatoires comme une contribution), payables partie comptant, partie aux termes que les circonstances permettraient. » *Mille seront distribuées gratuitement* aux familles nombreuses et pauvres du pays conquis, *ainsi qu'à celles qui pourront avoir contribué au succès de la révolution.* C'est une prime aux traîtres, un moyen de payer certains services. On fera faire l'estimation de vingt-deux millions de biens à cinq pour cent du produit net d'après les baux. Tous ces biens seront vendus aux actionnaires (forcés presque tous). Ceux-ci seront tenus d'abord de choisir entre eux des administrateurs de ces biens, et en attendant, ils trouveront le revenu de leurs actions dans les fermages. Ces actions, pour éviter l'agiotage, ne pourront être ni transmises ni vendues. Un actionnaire désire-t-il réaliser ? il demande un domaine, et le sort décidera quelles actions seront remboursées et annulées avec son prix. Amelot voit dans cet impôt-loterie de grands avantages. Arch. nat., AF[3], 71.

prend ce qu'on lui donne est le plus honnête [1].... » Certains généraux établissent des taxes, les perçoivent à leur profit, ou se font payer des passeports, des permissions de faire sortir des denrées ou marchandises; d'autres se font donner des intérêts dans les fournitures. Tous ces abus sont fort enracinés, tout ce monde-là s'entend, à prix d'or on étouffe les dénonciations, et personne n'ose par peur fournir son témoignage; la vérité est interceptée par les fripons et n'arrive jamais au Directoire.

Les fournisseurs font des bénéfices énormes et cependant ne remplissent guère leurs engagements.

L'habitude de passer à Paris les marchés de toute espèce de fournitures nécessaires à une armée est une des principales causes des prix ruineux pour le gouvernement : ou les fournisseurs méritent d'aller à l'échafaud pour les autorités qu'ils compromettent, en alléguant les sacrifices qu'ils sont obligés de faire à Paris [2], ou ces autorités sont coupables, ou le gouvernement est dupé. Il ne m'appartient pas de prononcer sur de pareilles circonstances, mais les prix exorbitants de tous les marchés passés pour le compte du gouvernement, ou résultent de ces sacrifices, ou doivent compenser les avances que ces compagnies sont tenues de faire [3].

Naturellement, il affecte d'adopter cette dernière explication, mais alors pourquoi les compagnies annoncent-elles toujours qu'elles vont suspendre leur service faute de fonds, bien que des avantages énormes leur soient assurés? « C'est cependant l'exemple que la compagnie Bodin, chargée des subsistances, et la compagnie Félice, chargée de l'habillement, offrent journellement. » Qui empêche donc de faire la preuve de ces abus criants? « la crainte seule d'être sacrifié comme plusieurs l'ont été pour avoir osé se plaindre et résister à la corruption. » Tout commentaire est inutile.

Amelot insiste sur la nécessité de mettre fin à tant d'abus; il faut que cette armée « soit aussi respectable par sa composition que par son courage [4]. »

[1] « C'est dans leurs mains que réside le pouvoir de couvrir le désordre et le vol même du manteau de la régularité. »

[2] C'est-à-dire des pots-de-vin à certains directeurs et à leur entourage.

[3] 5 frimaire. Arch. nat., AF[3], 71.

[4] Amelot écrit encore, le 8, que certains chefs administrateurs de l'armée,

Suchet, chef d'état-major de Brune, avait su habilement accaparer le nouveau général en chef et conserver sa place, destinée d'abord à un général de l'armée du Rhin. Tout le parti de Brune se croyait triomphant. Joubert en vint même à demander au Directoire la destitution d'Amelot et de Faipoult. Mais le Directoire, reconnaissant un peu tard qu'il avait été joué, destitua Fouché, après bien des hésitations, et chargea Rivaud de se rendre à Milan pour exécuter ses arrêtés et annuler les actes de Brune.

Rivaud arriva à Milan le 16 frimaire (6 décembre). Joubert, qui marchait le lendemain contre le Piémont, lui dit que l'exécution de sa mission était dangereuse, mais n'y apporta aucun obstacle. Aussi Rivaud défit le coup d'état de Brune sans rencontrer aucune opposition; néanmoins le Directoire établi par Trouvé ne fut pas réinstallé complètement. Sopranzi avait donné sa démission pour faciliter la pacification, mais Alessandri avait refusé la sienne. Quelques membres des conseils choisis par Brune furent conservés : il y eut donc transaction forcée sur certains points. Il en résulta que tout le monde fut mécontent de ce nouveau coup d'état. Les révolutionnaires cisalpins s'aplatirent devant la force, mais Rivaud annonçait au Directoire (26 frimaire) que l'état-major et certains Français montraient une vive irritation.

« .... Ces agitateurs, disait-il, ne perdront point leur audace, tant que Suchet, tant que Fouché ne sera point éloigné. A l'égard de Fouché, j'ai pris un arrêté dans lequel, m'autorisant de ceux que vous avez pris pour le faire rappeler et l'obliger de sortir de la Cisalpine, et de ceux du 21 fructidor dernier et du 10 de ce mois, qui ont pour objet d'expulser l'Italie les Français non employés dans l'armée, je lui ai fait enjoindre de quitter le Piémont, à défaut de quoi faire je lui ferai signifier votre mandat d'amener [1]. »

dont il connait les dilapidations, « ont poussé l'impudence jusqu'à me faire proposer en sous-main de participer à leurs brigandages. Aussi suis-je devenu par un refus leur plus cruel ennemi. » (*Ibid.*)

[1] Fouché était allé intriguer à Turin. Rivaud se plaint vivement de Suchet, qui s'était permis de mettre à l'ordre du jour une gazette contenant une note de Fouché qui « garantissait la durée de l'opération de Brune. » Il envoie aussi un tableau curieux des actes du Directoire de Brune qui a duré du 28 vendémiaire au 17 frimaire. Ce Directoire a demandé aux conseils d'abord un impôt de douze millions, qui fut repoussé, puis un autre de dix-huit sur

Fouché fit courir le bruit que le Directoire avait approuvé ses actes et qu'il allait revenir quand tout serait arrangé avec le général en chef. Cette bravade produisit à Milan une vive agitation ; alors Rivaud, décidé à en finir, lui envoya à Turin un gendarme chargé de lui signifier le mandat d'amener et l'ordre de partir d'Italie. Cette expulsion violente de Fouché, après le rôle qu'il vient de jouer, est tout à fait amusante [1]. Cependant Rivaud se trouvait à Milan dans une situation très difficile ; malgré les clameurs des militaires [2] et des anarchistes, il supprima des journaux, ferma des clubs, et expulsa des étrangers et des Français en vertu de l'arrêté du Directoire qu'il avait eu soin d'appliquer à son prédécesseur.

V.

Mais, malgré ses efforts, la Cisalpine est toujours troublée et les dilapidations continuent. Un témoin non suspect de puritanisme, Audoin, nommé consul à Messine, mais qui n'a pu se rendre à son poste à cause de la guerre, envoie de Milan au Directoire, le 5 nivôse an VII (25 décembre 1798), une lettre confidentielle sur les dilapidations de ses agents et sur la haine que les Français se sont attirée en Italie. Suivant lui, cette contrée est en conspiration permanente. Monarchistes, partisans de la république unique, révolutionnaires au pouvoir, tous haïssent la France. Les abus d'autorité, la démoralisation, l'incapacité, la cupidité de ses agents, servent beaucoup cette haine. Après avoir tout pillé, déjà ils s'apprêtent à piller encore le Piémont, Naples, la Toscane, etc.

certains propriétaires fonciers. Les conseils lui demandèrent de spécifier les besoins pour lesquels il proposait cet impôt : il garda le silence. En outre, Rivaud envoie un décret du Directoire de Brune enjoignant à la trésorerie de lui délivrer huit mandats de 25,000 livres chacun, payables incessamment, sur le million et demi mis à la disposition du Directoire pour gratifications ; « quoiqu'il ne soit pas démontré par le registre que la somme ait été versée dans les mains du général (Brune), cela est constaté (dit le nouveau Directoire) pour ce qui est au moins des trois mille louis, par la déposition authentique du trésorier et payeur national. » Arch. nat., AF³, 71.

[1] Le Directoire écrivit, le 29 nivôse, à Eymar, son agent en Piémont, d'enjoindre à Fouché, s'il se trouvait à Turin, de quitter cette ville dans le jour, et de sortir du Piémont dans les deux jours suivants. Arch. nat., AF³, r. 19.

[2] Rivaud soutient que l'état-major a reçu des gratifications du Directoire de Brune et intrigue contre lui. Les factieux se réunissent chez Pouget, commandant de place de Milan, dont il demande la destitution.

« Dépouiller, vexer, colérer les Italiens, faire ce qu'on appelle ses affaires, désigner, écarter, proscrire comme un sot, comme un imbécile, comme un être dangereux, celui qui ne les fait pas et ceux qui se souillent du crime d'empêcher les autres de les faire, voilà le superbe système que j'ai trouvé en vigueur. »

S'il ne connaissait pas le Directoire, dit-il, il aurait pu le croire décidé à former un cercle de fripons, hors duquel il n'y aurait ni grâces, ni faveurs, afin de pomper les ressources de l'Italie.

Il dénonce les menées du parti dit anarchique parmi les Français d'Italie, et du parti de l'unité républicaine de l'Italie [1]. Il accuse violemment le défroqué Bassal, qui est à Rome, de jouer double jeu, et de voler, d'exploiter le pays, de concert avec sa femme. Il dénonce les manœuvres de Fouché et de plusieurs autres, le mauvais esprit des militaires, les projets ambitieux et subversifs de leurs chefs, et prédit que leur rentrée en France suscitera au pouvoir de graves difficultés.

Rivaud est occupé à préparer encore une nouvelle constitution pour le peuple cisalpin, mais, le 3 nivôse, il écrit au Directoire qu'il n'ose pas la présenter, parce que les chefs de l'armée n'en veulent pas, et qu'il ne pourra rien faire tant que Suchet et le commandant de place Pouget, se laisseront mener par d'odieux terroristes. Du reste, pour présenter au peuple avec succès ce code républicain, il faudrait qu'on ne lui fit pas détester ses auteurs, les Français. On foule ce malheureux peuple : Rivaud constate que les militaires et les fournisseurs continuent à voler la république de ses droits de douane, qui sont pour elle une importante ressource. « On a vu ici deux mille officiers logés chez l'habitant, lorsqu'il n'y avait pas dans la place deux mille hommes de troupes. » Il donne sur toutes ces extorsions de tristes détails. On pille, on dilapide dans toutes les armées françaises d'Italie, surtout dans celle qui est sur les frontières du royaume de Naples ; il sait de bonne source que le général L.... « ayant fait capture d'une caisse militaire sur les Napolitains, s'en est appliqué à lui seul la confiscation, au grand scandale du corps qu'il commande. Dans l'expédition du Piémont le général.... allait de son côté, imposant des contributions dont une

[1] Arch. nat., AF³, 72. « On ne parlait de rien moins que de clouer sur le mont Cenis tous les porteurs d'ordre du Directoire exécutif. »

partie était, de son aveu, pour lui sans la résistance du général Joubert. » Il faut absolument éloigner les généraux des affaires administratives et des affaires politiques, sinon il faut s'attendre aux plus odieux abus « de la part des chefs, et des chefs spécialement, car *ici on dit qu'il n'y a rien de plus honnête que l'armée française, depuis le soldat jusqu'au capitaine inclusivement.* »

Rivaud n'avait pas publié la démission de Sopranzi; et ce directeur continuait ses fonctions. L'état-major français contrecarrait ouvertement l'ambassadeur du Directoire. Rivaud avait exigé les démissions de certains anarchistes et de « coquins dangereux. » Il voulut ensuite les faire arrêter, mais ils trouvèrent un refuge à l'état-major. Les chefs de l'armée affectaient de n'entrenir aucun rapport officiel avec Rivaud et le nouveau Directoire. Suchet se dispensait de lui répondre même sur les sujets les plus graves. La faiblesse et les hésitations des directeurs avaient produit sur les militaires le plus déplorable effet. Ce régime est en pleine décomposition.

L'armée d'Italie est évidemment travaillée par ces révolutionnaires hostiles au Directoire qui espèrent aux élections prochaines prendre leur revanche du coup d'état du 21 floréal an VI. Rivaud, Audoin [1], et d'autres agents civils accusent formellement les généraux de conspirer contre le Directoire avec certains révolutionnaires français et italiens, pour renverser tout ce qu'il a établi en Italie, et ensuite le renverser lui-même. Par un juste retour des choses d'ici-bas, ces fructidoriens, qui en l'an V faisaient appel aux armées d'Italie pour chasser la majorité modérée des conseils, craignent maintenant que ces armées ne réalisent contre eux les menaces qu'ils leur ont fait adresser aux victimes de fructidor. Cependant, rien ne prouve qu'il y ait eu entre les généraux une conspiration véritable, dans le sens classique du mot. Mais il est évident qu'à cette époque ces généraux, séduits par l'exemple de Bonaparte, répugnent de plus en plus à reconnaître l'autorité supérieure du Directoire, et traitent ses agents avec le plus insolent dédain. Brune est un maladroit et ridicule parodiste de Bonaparte. Ces militaires veulent singer le conquérant de l'Italie, s'ériger en

[1] Suivant Audoin, l'agression du roi de Naples a fait une diversion très heureuse pour le Directoire à ce point de vue. (Lettre du 5 nivôse.)

dictateurs, braver *les avocats* du Directoire et avoir aussi leur cour. Certains révolutionnaires italiens les flattent habilement, afin de les déterminer à suivre l'exemple de Brune, à renverser les gouvernements établis par le Directoire. Une fois au pouvoir, ils comptent bien saisir une occasion favorable, profiter d'une défaite ou de troubles en France pour jeter les Français hors de l'Italie. Et les généraux ne sont que trop portés à les écouter: ils méprisent les directeurs, d'abord parce qu'ils ne sont pas militaires, ensuite parce qu'ils sont absolument dépourvus de tout prestige comme gouvernants, et même méprisables comme individus; et les opposants exploitent ce mépris à leur profit. Il ne faut pourtant pas croire que ces militaires soient foncièrement jacobins; ils n'ont dans la tête aucune opinion raisonnée, mais simplement une certaine phraséologie révolutionnaire sur les lèvres; ils ne savent ce qui s'est passé, ce qui se passe actuellement en France, que par des récits absolument fantaisistes. Ils n'ont pas le temps de réfléchir; ce sont pour la plupart des hommes d'une ignorance déplorable en dehors des choses de la guerre. Ils sont furieux contre les agents civils qui veulent les empêcher de s'ériger en dictateurs, et les généraux honnêtes, par vanité militaire, font chorus avec eux.

Aussi Rivaud est très inquiet et demande au Directoire de le soutenir. Il lui signale les manœuvres et les discours menaçants de Suchet, de Championnet, de Lahoz, et même de Joubert, qui s'est laissé entrainer par ses ennemis.

« J'apprends à l'instant que le général en chef a dit hier, en présence de plusieurs personnes, le ministre de la guerre Vignole y étant, qu'il ne savait pas ce qu'on voulait faire ici d'un ambassadeur, qu'au premier coup de canon il me f.... à la porte. Deux des directeurs viennent de rendre cela à mon secrétaire [1]. »

Ce propos ne doit pas être regardé comme une grossière boutade de Joubert. Rivaud croit que le parti militaire a arrangé son plan d'avance: aux premières hostilités on proclamera l'état de siège, le gouvernement cisalpin sera annihilé, et lui, Rivaud, recevra l'ordre de partir (lettre du 9). Il déclare au Directoire qu'il n'obéira pas, mais il ne pourra plus lui envoyer aucune dépêche, et le Directoire ne devra pas s'étonner de son silence.

[1] Lettre du 7 nivôse. Arch. nat., AF^3, 72.

Le général Brune se flatte que son parti n'est pas si abattu ni dispersé « qu'il ne puisse se rassembler d'un coup de sifflet. »

Le 10 nivôse (30 décembre), Rivaud présenta officiellement ses lettres de créance au Directoire qu'il avait reconstitué. Ce Directoire se plaignait avec raison d'être écrasé par la grande république. Il venait de lui rappeler humblement que sa république de trois millions d'habitants avait, en trois mois, fourni à l'armée française, en deniers et en nature, trente millions. Amelot attestait, en effet, qu'elle avait donné : 1° quatre millions cinq cent mille livres pour sa contribution mensuelle; 2° douze millions en exécution de la convention du 18 vendémiaire; 3° quatorze millions pour l'approvisionnement des places, qui donnait lieu à beaucoup de désordre et d'abus [1]. Mais la fameuse compagnie Bodin, bien qu'elle ait reçu en l'an VI et en l'an VII, tant à Paris qu'en Italie, près de vingt-deux millions, ne fait pas son service, et l'on vit au jour le jour; et les commissaires des guerres font partout des réquisitions très dures [2]. Le Directoire cisalpin, pour se procurer l'argent destiné à l'armée française, est obligé d'exaspérer les populations. D'accord avec les conseils il a, dans le courant de nivôse, imposé une taxe de guerre de dix millions dont moitié doit être payée dans trois décades. L'effet produit par ces trois coups d'état successifs est déplorable, et l'on s'attend toujours à un nouveau changement, d'autant mieux que Joubert est en mésintelligence complète avec Rivaud et Amelot. Lui aussi veut par moment singer Bonaparte, et prend avec eux des airs de pacha pour des questions de finances auxquelles il ne comprend absolument rien; il viole les arrêtés du Directoire. Aussi Rivaud écrit, le 28 nivôse, à Rewbell qu'on ne peut présenter aux Cisalpins la constitution nouvelle, à cause de l'attitude de Joubert, car elle leur

[1] Le désordre est tel que dans la place si importante de Mantoue on se sert de l'approvisionnement de siège pour subvenir aux besoins journaliers des troupes (lettre du Directoire cisalpin du 11 nivôse). Le fait est confirmé par une lettre du même jour du commissaire ordonnateur Blanchon : il se plaint qu'on manque de tout à Mantoue. Il n'y avait pas un morceau de bois dans cette place quand les froids rigoureux ont commencé : on a pris le bois des habitants : on y manque aussi de viande, et de temps en temps on enlève celle qui est destinée aux particuliers. Arch. nat., AF³, 82.

[2] « On pousse les vexations au point de dételer les bœufs des voitures des cultivateurs pour les mener à la boucherie; et ces voitures elles-mêmes étaient chargées de denrées pour l'approvisionnement de siège. » *Ibid.*

fait croire que l'armée les invite à « repousser une législation présentée par un gouvernement *qu'on affecte de ne pas reconnaître.* » Maintenant Joubert « boude littéralement à Reggio, où il a par affectation placé son quartier général. » Mais, au milieu de tous ces embarras, lorsqu'on est menacé de voir recommencer la guerre dans des conditions peu favorables, Rivaud, en bon courtisan du Directoire, se préoccupe beaucoup de faire célébrer pompeusement à Milan la fête du 21 janvier [1].

Lorsque le Directoire de Paris rompit avec l'Autriche (22 ventôse an VII, 12 mars 1798), la Cisalpine était plus que jamais livrée aux pillards et aux factieux. La grande masse de la population aspire à être délivrée des exactions des agents du Directoire, et celui-ci ne peut même compter sur la minorité révolutionnaire, car elle est divisée et mécontente. Les modérés relatifs sont honteux de l'asservissement de leur pays et des exactions qu'il subit. Les violents veulent tout accaparer ; ils excitent généraux et soldats français à l'insubordination et même à la révolte contre le parti qui domine alors dans le Directoire, et se coalisent avec des anarchistes venus de France pour le renverser. La déclaration de guerre excita encore la cupidité de révolutionnaires importants, de députés qui voulaient absolument s'enrichir en se faisant donner des fournitures à l'armée, et se livraient à des intrigues honteuses. Rivaud se plaint que les biens nationaux soient vendus à vil prix a des compagnies, et que la discorde soit plus vive que jamais entre l'élément civil français et l'armée.

Schérer avait été nommé général en chef. A peine arrivé à Milan, il fut très alarmé du gâchis financier et voulut retirer les fournitures à la compagnie Bodin et en charger le Directoire cisalpin, qui devait aussi entretenir 80,000 hommes et 15,000 chevaux, tout en subissant la contribution actuelle ; et il lui fit cette demande de manière à ne pas lui laisser les moyens de la rejeter [2]. Mais ce Directoire réclama pour paiement des domaines

[1] Le Directoire français, bien que la guerre fût imminente, désorganisa l'armée cisalpine après avoir contraint son Directoire à faire de grandes dépenses pour elle. Il lui avait imposé un tiers d'officiers français, néanmoins il déclara, le 22 pluviôse an VII, que tous ceux qui resteraient à son service perdraient leur nationalité. Le général Vignole, ministre de la guerre par la volonté de Bonaparte, dut donner sa démission.

[2] Lettre d'Amelot, 14 ventôse. Arch. nat., AF^3, 72.

nationaux en Italie, au lieu de domaines nationaux en France; au fond il regardait ce dernier mode de remboursement comme tout à fait dérisoire. Schérer s'entendit avec Amelot pour vendre six ou huit millions de biens nationaux de Piémont à la Cisalpine, et celle-ci devait les payer en donnant chaque mois un million en numéraire à la place de la compagnie Bodin.

Mais Schérer fut repoussé près de Vérone, et quelques jours après complètement battu par les Autrichiens à Magnano (16 germinal, 5 avril). L'armée française était fort compromise, et bien que Schérer eût laissé le commandement à Moreau, elle fut défaite à Cassano (8 floréal, 27 avril). Moreau dirigea cette retraite difficile avec son habileté bien connue, mais il lui fallut évacuer Milan et abandonner la Cisalpine aux coalisés.

Après la défaite de Magnano, le Directoire et les conseils cisalpins furent complètement affolés. Les révolutionnaires avaient en perspective une invasion autrichienne, l'effondrement de leurs fortunes nouvelles, et peut-être des vengeances terribles à subir; et ils avaient, en outre, à redouter la haine des anarchistes. Les soldats, furieux, réclamaient à grands cris la destitution de Schérer. Le Directoire cisalpin demanda à Rivaud de se rendre au camp et d'en imposer aux soldats par sa présence et par ses discours. On voit, par cette proposition absurde, combien les esprits étaient affolés par la peur. Rivaud, qui se rendait très bien compte des sentiments des soldats à l'égard des commissaires civils, n'eut garde de courir pareil risque. Il répondit que son intervention serait absolument inutile, et que le Directoire cisalpin devait agir énergiquement et par lui-même. Vu les circonstances, les conseils donnèrent à leur Directoire une véritable dictature pour trois décades; mais l'armée française se retirait et la Lombardie était de plus en plus découverte; il fallait de l'argent et des renforts; aussi la République Cisalpine était-elle dans la plus triste situation. Le 25 germinal, Rivaud écrit que les Milanais sont en pleine panique et que les anarchistes cherchent à exploiter la situation à leur profit. Directeurs et ministres ne songent qu'à fuir, et Rivaud cherche inutilement à les rassurer. Dans la nuit du 23 au 24, Pioltini, ministre de la police, se sauve. Le Directoire, pour plaire aux prétendus patriotes, nomme trois commissions extraordinaires, militaire, des finances et de police géné-

rale; mais il les compose mal à leur gré, et ceux-ci demandent qu'on organise des colonnes mobiles, qu'on rouvre les cercles constitutionnels et qu'on prenne des otages contre l'Autriche. Le Directoire cisalpin et Rivaud repoussent ces exigences et lancent une proclamation pour rassurer les hommes d'ordre. Les révolutionnaires sont furieux et les gouvernants perdent la tête. Le 24, des commissaires des deux conseils invitent leur Directoire à poser cette question au gouvernement français : Si les Autrichiens menacent Milan, a-t-il l'intention de conserver réunis le Directoire et le Corps législatif cisalpins et de maintenir ainsi « la personne morale du peuple cisalpin qu'ils ont jusqu'ici représenté? » Le directeur Sopranzi, qui a toujours joué un rôle un peu louche, transmet cette demande à Rivaud, avec des déclamations sur l'impuissance du Directoire. Rivaud répond assez fièrement que le gouvernement français a l'intention de maintenir la République Cisalpine; mais il ne s'agit, suivant lui, que d'un danger éphémère, et il n'aurait jamais cru que le gouvernement cisalpin, même devant un danger sérieux, pût donner un spectacle aussi humiliant pour les républicains, et il invite les Cisalpins à ne songer qu'au danger de la patrie, et à se reposer sur la loyauté et la puissance de la France [1]. Mais déjà beaucoup de prétendus républicains songent à faire leur paix particulière avec l'Autriche. Quelques jours après, le 4 floréal, Rivaud se plaint encore des complots de prétendus patriotes qui sont soutenus par certains militaires français, et des intrigues du directeur Sopranzi, qui a su se faire passer pour un homme indispensable.

Mais Moreau bat en retraite, et la débandade est complète en Cisalpine. Directeurs, députés, prennent la fuite à l'envi ; les uns se réfugient à Gênes, d'autres à Bologne; plusieurs restent à Milan pour faire leur paix avec les vainqueurs. Le 8 floréal au soir (27 avril), Rivaud quitte Milan [2], et deux heures après le général Hatry évacue la capitale de la Cisalpine. Le Directoire en a laissé le gouvernement à une commission de trois membres, nommée un peu avant son départ; mais le lendemain un petit corps de uhlans pénètre dans Milan; aussitôt une foule de

[1] Lettre de Rivaud, 20 germinal. Arch. nat., AF³, 72.

[2] Avec ses papiers et les personnes attachées à l'ambassade, « abandonné, dit-il, de tous les domestiques que j'avais pris dans le pays, qui me volèrent et me quittèrent. » Arch. nat., AF³, 72.

personnes et la commission militaire elle-même vont au-devant des Autrichiens. Les alliés sont accueillis avec transport. Les habitants de la Polésina et des vallées de Brescia et de Bergame s'étaient soulevés les premiers; après Cassano, l'insurrection fut générale en Lombardie, en Toscane, à Modène, etc., et les autorités révolutionnaires disparurent devant elle. Souvarow fit observer une exacte discipline par ses troupes. En entrant à Milan, il promit que la religion serait rétablie partout, et baisa publiquement la main de l'archevêque. Le fameux Lahoz avait déjà déserté de nouveau. De nombreux Cisalpins, qui avaient flatté bassement les révolutionnaires français, passèrent sans vergogne du côté des Autrichiens.

Rivaud se réfugia à Turin, avec quatre directeurs et une trentaine de députés cisalpins; de Turin il passa en Savoie, car on ne pouvait plus défendre le Piémont. Beaucoup de révolutionnaires profitèrent de cet affreux désordre pour commettre des dilapidations honteuses. Rivaud écrit, le 14 floréal, que le directeur Adelasio a disparu [1], et qu'un autre de ses codirecteurs passe pour avoir pillé tout à son aise au milieu de cette débandade.

Les prétendus patriotes, qui avaient fait leur fortune en Lombardie par des dilapidations honteuses, tout en déclamant avec emphase en l'honneur de la liberté, de la république, de la constitution, furent très bien accueillis par ces fougueux républicains qui s'étaient enrichis en France de la même manière; on les vit bientôt, avec leurs dignes protecteurs, acclamer le 18 brumaire, ramper devant Bonaparte, et porter tout aussi allégrement le deuil de leur république et de leur constitution tant de fois violée.

LUDOVIC SCIOUT.

[1] Botta, *Histoire d'Italie*, t. IV, nous apprend qu'il fit sa paix avec les Autrichiens en leur révélant l'endroit où étaient déposés l'argent et les archives.

MÉLANGES

I.

GUBARU ET DARIUS LE MÈDE

NOUVELLES PREUVES DE LA VALEUR HISTORIQUE DU LIVRE DE DANIEL

La question de la fin du nouvel empire chaldéen est certes une question historique intéressante.

Pour la résoudre, nous disposons, en dehors des sources indigènes connues sous le nom d'*Annales de Nabunaid* et de *Cylindre de Cyrus*, du livre de Daniel, de certaines données de Bérose et d'Abydène afférentes à ce problème, et aussi des récits d'Hérodote et de Xénophon.

Sans doute il ne faut pas avoir une confiance aveugle dans les documents de l'antiquité profane; l'on peut et l'on doit, surtout quand ce sont des sources étrangères à la nation dont ils s'occupent, les contrôler au moyen des sources indigènes et appliquer à ces documents les règles d'une saine critique historique.

C'est ce que nous avons fait dans notre mémoire sur la *fin du nouvel empire chaldéen* [1], en ce qui touche les récits d'Hérodote et de Xénophon concernant la prise de Babylone. Nous nous sommes efforcé d'en tirer le noyau vraiment historique au moyen de leur confrontation avec les documents indigènes ainsi qu'avec le livre de Daniel, document contemporain des événements.

Nous sommes-nous mépris sur le véritable sens des documents indigènes et sur la valeur historique du livre de Daniel? Est-ce à tort ou à raison que nous avons suppléé au silence des documents indigènes au moyen des autres sources indiquées plus haut?

[1] Voir *Revue des questions historiques*, livraison d'avril 1894.

Telle est la question qui reste à examiner.

Dans un article bienveillant de la *Revue sémitique* [1], consacré à notre mémoire précité, M. Joseph Halevy considère notre exposé de la prise de Babylone comme inconciliable avec le véritable contenu des données indigènes. En outre, il met en suspicion l'historicité du livre de Daniel en ce qui touche la question qui nous occupe.

Dans le cas présent il s'agit moins de l'autorité dogmatique de ce document que de sa valeur historique. M. Halevy allègue contre son historicité la mention 1° du festin de Balthasar, 2° de l'investiture de Daniel comme *troisième* en rang dans l'empire chaldéen après le roi Balthasar, 3° de l'établissement d'un royaume médo-perse, dont Gubaru-Darius aurait été monarque du vivant de Cyrus.

Examinons la valeur de ces divers griefs et s'ils peuvent être allégués comme des arguments valides contre l'historicité du livre de Daniel.

En ce qui concerne le festin de Balthasar, il a un point d'appui dans le récit d'Hérodote concernant la prise de Babylone, récit qu'on n'a pas de droit de rejeter, parce qu'il confirme implicitement le récit de Daniel.

Ce récit d'Hérodote insinue clairement la conviction où étaient les assiégés que le quartier royal était imprenable, ce qui les enhardit à célébrer la festivité de l'époque sans souci de l'armée assiégeante. D'ailleurs, l'armée de Gubaru ne s'en rendit maître que huit mois après la prise de la majeure partie de Babylone, et encore seulement grâce au stratagème mentionné par Hérodote. Rien de plus naturel que de croire que la conviction de ses sujets était partagée par Balthasar. Dès lors on s'explique le festin donné par lui dans le quartier royal assiégé sans résultat depuis des mois.

Quant au deuxième grief, savoir le fait mentionné par le livre de Daniel, de l'élévation de Daniel au troisième rang dans l'empire malgré son interprétation des mots mystérieux tracés sur le mur de la salle du festin dans le sens de la fin prochaine du règne de Balthasar et de la monarchie chaldéenne, il est moins étrange en réalité qu'il ne le paraît à première vue. Daniel seul avait pu lire et interpréter les mots tracés par la main d'un être invisible extra-mondain. Il devait dès lors apparaître aux yeux du monarque comme un personnage ayant des relations intimes avec le monde surnaturel, et capable de détourner les malheurs annoncés par lui. En conférant à Daniel la plus haute dignité dans l'empire qu'il pût lui conférer, le monarque superstitieux pensait sans doute intéresser ainsi directement ce prophète de malheur au maintien de l'empire et le faire employer toute son

[1] Voir la livraison d'avril 1894, p. 186 et suivantes.

influence surnaturelle pour détourner du roi et de la monarchie les malheurs dont ils étaient menacés.

D'ailleurs, Balthasar partageait la persuasion de ses sujets, que le quartier royal était imprenable. Cette conviction impliquait l'ultérieure conviction de l'insuccès du présent siège ainsi que de la chance de voir bientôt, grâce à cet insuccès, l'empire délivré de ses ennemis.

Jointe à l'espoir mis par Balthasar dans le pouvoir surnaturel de Daniel, cette conviction suffit à expliquer raisonnablement l'acte de Balthasar en vertu duquel il élevait Daniel au troisième rang dans l'empire, qu'il était loin de considérer comme déjà perdu pour lui.

En ce qui concerne le partage de l'empire médo-perse entre Cyrus et Darius, ce fait n'est guère plus étrange que le partage de l'empire romain entre deux Augustes, gouvernant, l'un l'Orient, et l'autre l'Occident. D'ailleurs, *Gubaru* était, au témoignage de Xénophon, un **πρεσβύτης ἀνήρ**, et, selon Daniel, *Darius le Mède* était âgé de soixante-deux ans quand il devint roi des Chaldéens.

Pareil âge présageait un court règne, et la réunion à brève échéance des deux parties de l'empire sous le sceptre unique de Cyrus.

En présence de ces explications, il n'y a, on le voit, pas grande importance à attacher aux griefs que nous venons d'examiner. En saine critique, ils ne sont pas de nature à pouvoir mettre en suspicion sérieuse le caractère historique du livre de Daniel. Il reste cependant encore un point obscur à éclaircir, savoir celui de l'identité de Gubaru avec Darius le Mède, roi des Chaldéens.

Selon Abydène, dans la *Chronique arménienne* d'Eusèbe, « *Dareh*, le *roi*, éloigna » (Nabunaid) lequel, selon Bérose, fut relégué en Carmanie par Cyrus. Nabunaid était le prisonnier de guerre de Gubaru; celui-ci seul a pu l'éloigner de Chaldée en le livrant à Cyrus lors de l'arrivée de ce monarque à Babylone le 19 octobre 539.

Dès lors, le *roi Dareh* d'Abydène, manifestement le même personnage que Gubaru, ne saurait être nul autre que Darius le Mède, roi des Chaldéens. D'où il résulte que Gubaru, établi d'abord par Cyrus *gouverneur* de Babylone avant la prise du quartier royal [1], fut créé *roi* par son royal maître après la chute de ce quartier et la mort, en cette circonstance, du dernier roi indigène de Chaldée.

C'est ce qu'atteste d'ailleurs le fait de l'existence de *dariques* déjà,

[1] M. Halevy nie que Gubaru fut créé *gouverneur* de Babylone, mais le fait est affirmé formellement par les *Annales*, ligne 20, qu'il faut lire : « Gubaru, *son lieutenant* (de Cyrus), (des) lieutenants (subalternes) dans Babylone établit. » Ceci eut lieu, en vertu du contexte, après le départ de Cyrus de Babylone, sans doute quand Gubaru se disposait à détourner les eaux du fleuve pour pénétrer dans le quartier royal. Il aura envoyé des parties de son armée sur divers points de l'immense cité, dans le but d'inspirer par cet éparpillement feint de ses forces une fausse sécurité aux assiégés du quartier royal.

selon Xénophon, du vivant de Gobryas ou de Gubaru, et, selon le livre d'Esdras, II, 69, déjà en l'année 536, au début de laquelle est à placer le décès de Gubaru-Darius, roi des Chaldéens. D'après le scoliaste d'Aristophane et Suidas, cette monnaie tirait son nom d'un roi Darius *plus ancien* que Darius, fils d'Hystaspe. Ce roi Darius plus ancien est *Dareh, le roi,* d'Abydène, *Darius le Mède* de Daniel.

La preuve que le nom de *dariques* vient de ce Darius plus ancien que le fils d'Hystaspe est fournie par le passage précité du livre d'Esdras, qui n'est que la reproduction d'un fait mentionné dans le *Journal* tenu par Zorobabel et se rapportant à l'époque de l'arrivée des Juifs captifs libérés sur le sol de leur patrie, soit à l'an 536, fait par conséquent antérieur de plusieurs années à l'avènement au trône de Darius, fils d'Hystaspe.

On objectera peut-être contre notre prémisse que l'expression hébraïque דרכמון, Esdras, II, 69, écrite אדרכון, I. Chron., XXIX, 7, et Esdras, VIII, 27, désigne un *poids* et non pas une *monnaie*, et que dès lors la traduction de ce mot par *dariques* n'est pas justifiée. Pour se convaincre du contraire, on n'a qu'à consulter la version des Septante. En effet, l'expression אדרכנים, I. Chron., XXIX, 7, y est rendue par χρυσοῦς, et Néhémie, VII, 70-71, par χρυσοῦ νομίσματος. C'était donc bel et bien une *monnaie d'or* qui était désignée sous cette appellation, laquelle tirait son nom d'un monarque *Dareh*, son royal émetteur, plus ancien que le fils d'Hystaspe, car, d'après le *Journal* de Zorobabel, elle avait déjà cours dans l'empire médo-perse avant l'an 536.

Dans le passage précité du livre des Chroniques, son auteur désigne, il est vrai, sous la dénomination d'אדרכנים les *pièces d'or* dont il fut fait don à l'époque du *roi David*, mais on s'explique que cet auteur, contemporain de l'existence de *dariques d'or*, se soit servi de cette appellation pour désigner les pièces d'or en usage à l'époque du roi David.

A notre avis, il résulte clairement de ce qui précède que, d'après les témoignages concordants de Xénophon, d'Abydène, de Daniel, ainsi que du livre d'Esdras, il a existé un roi Dareh, contemporain de Cyrus, qui ne saurait être autre que *Gubaru*, créé roi des Chaldéens par Cyrus. Les sources historiques précitées suppléent donc au silence des *Annales* en ce qui touche l'avènement au trône de Gubaru sous le nom de *Daryawes* après la mort de Belsarussur, dernier roi indigène de Chaldée.

M. Halevy n'admet pas, il est vrai, que Belsarussur a été le dernier roi indigène des Chaldéens, mais il admet qu'il n'est pas question de la mort de *Nabunaid* dans les lignes 22-23 des *Annales*. D'après lui, il s'agit là du décès de *Gubaru*.

En ma qualité de profane en assyriologie, il m'est impossible de

juger par moi-même si le sens attribué par M. Halevy au passage des *Annales* en question est fondé.

Je laisse donc la parole aux assyriologues.

Le P. Scheil traduit ce passage comme suit [1] : « Le 8e mois, la nuit du 11e jour, Gobryas dans [le palais de] la reine mourut. » C'est donc *Gobryas* qui meurt, selon le P. Scheil de même que selon M. Halevy.

M. Hommel traduit [2] : « Dans [le même?] mois (d'Adar), le 11e jour, Ugbaru est sur.... *et le roi meurt.*

Écoutons encore M. Friedrich Delitzsch. Voici comment il s'exprime [3] : « Une des dernières et peut-être précisément une des notices les plus importantes de la tablette en question est malheureusement si mal conservée, qu'on ne saurait pas, semble-t-il, en déduire des conclusions bien garanties. Elle commence par les mots : Dans la nuit du 11 marchesvan Gubaru.... après quoi *paraît* être mentionnée la mort (ou naturelle ou violente) du fils(?) du roi. »

En ce qui concerne la traduction de M. Halevy, il importe de remarquer que quand les *Annales* mentionnent Cyrus, elles ne le désignent jamais par son *titre de roi*, mais par son *nom propre*. D'où nous inférons que le *roi* en question, ligne 23, n'est pas Cyrus. Cyrus était déjà parti à ce moment-là de Babylone pour Suse ; c'est ce qui résulte du silence même gardé à son sujet par les *Annales* à partir de la fin de la ligne 20.

Si l'on entend avec M. Halevy par le *roi* mentionné ligne 23 Cyrus, alors ce ne serait plus Gubaru, mais Cyrus lui-même *qui meurt.* Le silence des *Annales* à partir de la ligne 23 au sujet de Gubaru s'explique par le départ de celui-ci pour Suse, d'où il revint avec le titre de *roi des Chaldéens.*

Un assyriologue compétent m'écrit qu'à son avis le texte mutilé des *Annales* depuis la fin de la *ligne* 22 jusqu'au commencement de la *ligne* 23 porte encore ce qui suit : *Gubaru sur.... la femme du roi mourut.*

En présence du fait mentionné par le livre de Daniel, v, 30, savoir que pendant la nuit même du festin et de la prise du quartier royal de Babylone, le roi Balthasar *fut tué*, il me paraît hautement probable que le texte mutilé des *Annales* portait ce qui suit : *Ugbaru sur* [le roi fondit : avec le roi] *la femme du roi mourut.*

Si cette conjecture est fondée, il s'ensuit que les *Annales* confirment le fait mentionné par Daniel, tout en y ajoutant qu'en cette même

[1] Voir *Revue biblique*, t. I, p. 253.
[2] *Geschichte Babyloniens und Assyriens*, p. 786.
[3] *Geschichte Babyloniens und Assyriens*, p. 238.

nuit *la femme du roi* Balthasar partagea le sort de son royal époux.

La suite du récit des *Annales* favorise ce sens. Qu'il y ait eu à l'occasion de la mort de ce dernier, ancien défenseur du pays d'Accad, un deuil général dans ce pays, cela se comprend sans peine, mais qu'un pareil deuil ait éclaté à l'occasion de la mort de Gubaru, qui venait de renverser l'empire chaldéen, cela nous paraît inconciliable avec le patriotisme ardent du peuple babylonien, qui s'était révolté contre Nabunaid, parce qu'il ne songea à la défense de l'empire que quand celui-ci ne pouvait plus être sauvé [1].

D'ailleurs, il ne faut pas non plus perdre de vue que si, avec M. Halevy et le P. Scheil, on laisse mourir Gubaru avant qu'il fût devenu *roi*, on doit jeter par-dessus bord le témoignage d'Abydène concernant le *roi Dareh*, ainsi que le fait historique de l'existence des *dariques* en 536, fait qui présuppose la *royauté* de Gubaru.

Le roi qui *meurt* à Babylone après la relégation de Nabunaid en Carmanie et la prise totale de la grande cité ne saurait être que Balthasar, son fils. Celui-ci s'était enfermé dans Babylone dès 539 ; il en refusa l'entrée à son père après la fuite de ce dernier du pays d'Accad insurgé contre lui. A moins d'admettre cela, le fait garanti par Bérose que Nabunaid se réfugia à Borsippa, où il fut capturé facilement par Gubaru, au lieu de se réfugier à Babylone réputée inexpugnable, reste absolument inexplicable.

Seul, le livre de Daniel nous donne la clef de l'explication de la triple énigme suivante, d'abord de la capture de Nabunaid à Borsippa, puis de la vraie personnalité du *roi qui meurt* à Babylone lors de la prise totale de la cité, et enfin l'absence de Cyrus de Babylone à ce moment-là. D'après Daniel, VIII, rapproché de la tradition mentionnée par Justi, *Geschichte des alten Persiens*, page 20, l'absence de Cyrus eut pour cause l'entrée en campagne, comme allié de l'empire chaldéen, du roi d'Elam sur l'instigation de Daniel envoyé à cette fin à Suse par Nabunaid.

Le récit d'Hérodote concernant la prise de Babylone au moyen du stratagème du détournement des eaux de l'Euphrate, ainsi que le récit concordant de Daniel, en ce qui touche l'invasion inopinée et nocturne du palais royal, dans laquelle *fut tué*, d'après lui, le roi Balthasar, rapprochés du passage litigieux des *Annales*, font pencher, me semble-t-il, le plateau de la balance en faveur de la mention du trépas violent de Belsarussur à cet endroit.

[1] Une fois l'empire babylonien tombé avec sa capitale et la lignée royale indigène éteinte dans la personne de Belsarussur, une politique avisée n'avait pas ombrage à prendre au sujet de pareille platonique démonstration de deuil dans le pays d'Accad à l'occasion du trépas d'un prince qui avait été toujours cher aux habitants de ce pays.

Gubaru survécut encore environ deux ans à Belsarussur, le remplaça sur le trône de Chaldée, et, au moment de son avènement, il prit le nom royal de Daryawes.

FL. DE MOOR.

II.

DE L'ORIGINE DU *LIBER RESPONSALIS* DE L'ÉGLISE ROMAINE.

RÉPONSE A M. L'ABBÉ BATIFFOL.

Dans son *Histoire du bréviaire romain*, M. Batiffol avait entrepris de prouver que les monastères des grandes basiliques romaines aux VIIe et VIIIe siècles étaient peuplés non de moines bénédictins, mais de chanoines réguliers [1]. Il disait dans le même chapitre qu'on n'est pas en droit de dire que la cantilène romaine, c'est-à-dire la musique des antiennes et des répons de l'office, soit de saint Grégoire, et que par là toute la question de l'origine du recueil des antiennes et des répons de l'office reste en dehors et indépendante de la question de l'origine de l'antiphonaire [2].

Dans un article que publia, il y a un an, la *Science catholique*, j'avais fait voir la faiblesse des preuves sur lesquelles M. Batiffol appuyait cette double négation. La dernière livraison de la *Revue des questions historiques* contient sa réponse à mon article. Il laisse de côté la question des monastères annexés aux grandes basiliques, « quitte à la reprendre plus tard ailleurs, si besoin est [3]. » Il ne s'oc-

[1] P. 61-63.
[2] P. 53-55.
[3] Cet article était imprimé, quand j'ai eu connaissance de la 2e édition de l'*Histoire du bréviaire romain*. Elle n'est, sur la question qui nous occupe, que la reproduction littérale de la première. Mes arguments n'ont donc pas convaincu l'auteur. Mais le public qui nous a lus l'un et l'autre sera sans doute quelque peu étonné et déçu. Il y a donc lieu de croire, comme M. Batiffol l'insinue ici, qu'il saura trouver l'occasion de reprendre cette question et de faire connaître les arguments nouveaux sur lesquels il appuie la thèse qu'il maintient dans l'édition nouvelle, les premiers étant notoirement insuffisants.

cupe donc présentement que de la seconde de mes deux thèses, à savoir : « que l'office chanté par ces communautés romaines avait, soit dans son texte, soit dans sa note, le pape saint Grégoire le Grand pour auteur. » Ce résumé n'est point exact; il importe de le remarquer dès le début. On verra plus loin la nécessité de cette rectification préalable, de laquelle dépend à peu près toute la discussion. Je disais donc qu'on ne pouvait dénier à saint Grégoire « la gloire *d'avoir achevé et conduit à sa perfection* le chant ecclésiastique. » Il a achevé, perfectionné l'œuvre, il ne l'a pas créée de toutes pièces. C'est en ce sens seulement que l'on peut appeler saint Grégoire l'auteur du chant qui porte son nom. Je concluais ma démonstration par cette phrase : « Nous avons fait voir la faiblesse des preuves sur lesquelles s'appuie M. Batiffol pour dépouiller saint Grégoire de l'honneur d'avoir donné à la cantilène romaine *sa forme dernière et définitive.* »

I.

M. Batiffol met hors de cause le *Liber gradualis*, dont il reconnaît l'authenticité. C'est quelque chose, assurément, et cela même, il faut bien le dire, crée une forte présomption en faveur de l'authenticité du *Liber responsalis*, car nul n'ignore la relation étroite qui unit l'office divin au sacrifice de la messe, dont il est comme l'extension et le rayonnement. Quant à ce dernier livre, M. Batiffol examine « ce que vaut la tradition qui l'attribue à saint Grégoire. »

Il reproduit et tâche de fortifier l'argument d'après lequel l'authenticité du *Liber gradualis* fit croire à celle du *Liber responsalis*.

Il constate d'abord et il croit que pour Amalaire, l'auteur du texte et de la note des répons et des antiennes est un anonyme qu'il appelle *compositor antiphonarii* simplement. Ailleurs cet anonyme devient pour Amalaire une collectivité : *cæteri (responsorii) compositi sunt à magistris sanctæ romanæ ecclesiæ* [1]. Cela ne prouverait pas rigoureusement que pour Amalaire ce *compositor* et ces *magistri* n'étaient pas saint Grégoire et ses maîtres de chant.

Mais voici, à ce point de vue, la conclusion d'une étude de Dom G. Morin sur Amalaire : « Ainsi, pour Amalaire de Trèves, comme pour celui de Metz, saint Grégoire le Grand est le *compositor officii*, le *præceptor officii*, l'*auctor officii*, l'*institutor officiorum* : c'est à lui qu'on doit les recueils de chant tant de la messe que de l'office [2]. » « En pays frank, continue M. Batiffol, Amalaire nous l'apprend [3], on

[1] Amal., *De ord. Antiph.* 43. Migne, t. CV.
[2] *Les vérit. origines du chant grég.*, p. 23.
[3] Amal., *l. c.*, prolog.

faisait du *Gradale*, du *Responsoriale*, de l'*Antiphonarius* un recueil unique, qui prenait le nom d'*Antiphonarius*. » Or, de ces trois parties, le *Gradale* seul portait le nom de saint Grégoire au frontispice. C'était l'inscription connue :

GREGORIUS præsul meritis et nomine dignus....

« Elle ne vise que le *Gradale* de la messe, » dit-il. Mais on en vint à croire qu'elle visait tout le recueil appelé *Antiphonarius*, et par conséquent le *Liber responsalis*.

Il suffit de lire cette inscription ou préface de l'*Antiphonarius*, qui est l'œuvre du pape Hadrien Ier (772-795), pour se convaincre qu'il y est question aussi bien de l'office que de la messe. En voici un passage, emprunté à la *Paléographie musicale* des Pères de Solesmes : « Soutenu (saint Grégoire) de la faveur céleste, il composa selon toutes les régles, en l'enrichissant avec goût, ce livre destiné à l'école des chantres, pour que cette école module des cantiques au Christ notre Dieu, en réponse au ministre sacré, chargé d'offrir l'hostie sainte de la louange inspirée; pour qu'ensemble ils fassent résonner aux oreilles les doux concerts de l'antienne, et qu'à son tour la *schola* répète à deux chœurs les accents lyriques de la psalmodie; pour que dans le chant des hymnes sacrées se reprennent en écho les phrases détachées, qui retentissent bien haut en ébranlant les airs; pour que tous à l'unisson nous louions le Maître des cieux, et que la troupe de ses serviteurs, d'une même voix, par des chants répétés, célèbre sa gloire; pour que sous la voûte du temple nous entonnions de concert les hymnes et les psaumes avec les répons qui conviennent aux solennités, faisant résonner sans cesse la mélodie du psaltérion, et vibrer la lyre aux dix cordes, comme le psalmiste nous avertit de le faire [1]. »

Ajoutons qu'au début de ce petit poème, saint Gréroire est loué pour avoir fait revivre les monuments des anciens Pères, et, quoique le plus jeune, l'œuvre de ses devanciers :

Renovavit monumenta patrum juniorque priorum.

La confusion qui, selon M. Batiffol, faisait attribuer à saint Grégoire le *Liber responsalis*, parce que celui-ci se trouvait dans un recueil qui portait en tête le nom de ce pape, se répandit dans les pays franks, grâce à la lutte très vive entre les tenants de l'ancien office gallican et les partisans de l'office romain, de l'année 826 à 850 environ.

Cette hypothèse, fût-elle vraie, ne peut donner aucun appui à l'o-

[1] *Paléographie musicale*, d'après un manuscrit du VIIIe siècle, année 1891, p. 18-22. On peut voir dans Dümmler, *Poetæ latini*, à la fin du tome I, cette pièce abrégée, mais avec le même sens.

pinion soutenue par M. Batiffol, qui va découvrir lui-même la faiblesse radicale de son argumentation. Il écrit donc : « Au temps de Léon IV (847-855), on constate qu'elle (la confusion) a passé à Rome. » Et la preuve? La preuve, la voici : « Léon IV avait été élevé dans le monastère de Saint-Martin, un des quatre monastères annexés à la basilique de Saint-Pierre ; on peut donc dire que son témoignage a une valeur personnelle toute particulière. Or, dans une lettre récemment publiée de ce pontife, nous le voyons parler sans distinction aucune du *Gregorianum carmen*, de la *traditio canendi legendique*, instituée par saint Grégoire, de la *traditio nostri sancti præsulis.... in modulatione et lectione.* » Quelle conclusion à tirer de là? « D'où l'on peut conclure, continue-t-il, qu'aux yeux de Léon IV le recueil des cantilènes romaines, comme il porte en titre le nom de saint Grégoire, passe de même pour son œuvre. Ceci à Rome entre 847 et 855. »

Il reste à prouver, et c'est là toute la thèse, qu'en parlant ainsi Léon IV s'inspirait de la confusion faite chez les Franks, d'après M. Batiffol, plutôt que de la tradition et des documents romains, et que le recueil des cantilènes romaines qu'il avait entre les mains était le même que celui des Franks. Cela n'est pas prouvé, et ne le sera jamais. Ce qui est prouvé, c'est justement le contraire.

En effet, en 827, à l'époque où commençait à s'introduire au pays frank la prétendue confusion relative au *Liber gradualis* et au *Liber responsalis*, Léon IV devait avoir une trentaine d'années. Il avait été élevé, nous apprend le *Liber pontificalis*, au monastère de Saint-Martin, l'un des quatre annexés à Saint-Pierre. Les traditions et l'étude du chant ecclésiastique se conservaient là mieux que partout ailleurs, car nous savons qu'au VIIe siècle les abbés de ce monastère avaient la charge d'archichantres de Saint-Pierre. Or, le *Liber pontificalis* raconte que le jeune Léon ne se borna pas à étudier les belles-lettres, mais qu'il apprit encore tout ce qui concernait la vie monastique, comme l'aurait fait un moine parfait [1]. Il est donc hors de doute qu'il étudia à fond le chant ecclésiastique, et tout ce que l'on pouvait en savoir dans ce célèbre monastère, où il resta longtemps après avoir achevé le cours de ses études.

Maintenant, voici la supposition qu'il faudrait faire : Léon n'apprit rien ou à peu près rien du chant ecclésiastique au monastère de Saint-Martin, où toutes les traditions et tous les écrits relatifs à cette science avaient sans doute péri. Or, un beau jour, on apporta à Rome un recueil de cantilènes romaines, récemment composé et répandu dans les pays franks. Léon IV et les Romains les plus instruits, à Saint-Martin comme ailleurs, y apprirent non sans étonnement, mais

[1] *Lib. pont.*, édit. Duchesne, t. II, p. 116.

avec bonheur que saint Grégoire le Grand était l'auteur du *Liber responsalis* comme il l'était du *Liber gradualis*, puisque son nom était écrit en tête du recueil qui contenait ces deux livres. Le pape Léon IV, qui n'avait jamais entendu parler de cela, adopta le recueil avec empressement. C'est du Nord que lui venait la lumière.

Je n'insiste pas sur une invraisemblance aussi choquante, et l'on ne peut croire qu'en écrivant les lignes suivantes, Léon IV ne fut que le servile écho des Franks, ses contemporains : « Il paraît donc, écrivait-il, que vous n'avez que de l'aversion pour le chant si doux de saint Grégoire, et la manière de chanter et de lire, réglée et enseignée par lui dans l'Église.... Toutes ces églises (de l'Occident) ont reçu avec tant d'avidité et de courageux amour cette tradition de saint Grégoire, et après l'avoir reçue complètement, elles y trouvent tant de plaisir que maintenant encore elles ne cessent de s'adresser à nous pour en avoir davantage, pensant que peut-être quelque chose de plus sera resté chez nous.... Ce fut lui aussi qui composa avec beaucoup de peine et une connaissance parfaite de l'art musical ce chant que nous chantons dans l'église et même ailleurs.... Que si, ce que nous ne croyons pas, votre aversion pour notre enseignement et pour la tradition de notre saint pontife est telle que vous ne vouliez pas vous conformer en tout point à notre rite, soit pour les pièces de chant, soit pour les leçons, sachez que nous vous repousserons de notre communion.... C'est pourquoi nous vous ordonnons, sous peine d'excommunication, de vous conformer exclusivement dans les églises, pour le chant comme pour les lectures, à l'ordre institué par le saint pape Grégoire, et suivi par nous [1].... »

Si, en écrivant une pareille lettre, en tenant ce langage ferme et comminatoire, le pape Léon IV n'avait entre les mains que le recueil de cantilènes romaines dont on nous parle, il faut convenir qu'il avait beaucoup d'imagination et point de bonne foi.

Il en faudra dire autant de Jean Diacre, car M. Batiffol ajoute : « Jean Diacre ne fera que consigner l'opinion signalée par Agobard, par Walafrid Strabon et par Léon IV, quand il écrira que saint Grégoire *Antiphonarium compilavit*, et qu'il nous signalera l'*authenticus antiphonarius* de saint Grégoire que possède la basilique de Saint-Pierre. »

Pure et très invraisemblable hypothèse que cela. Où est la preuve, il faut le demander encore, que Jean Diacre s'inspire, lui aussi, des auteurs franks, plutôt que des traditions romaines ? C'est sans doute sur la foi de ces auteurs, ses contemporains, que Jean Diacre parlait du lit sur lequel saint Grégoire se reposait en donnant ces leçons

[1] *Les véritables orig. du chant grég.*, p. 10-12.

de chant, et conservé à Rome; du fouet dont il menaçait les enfants, et que l'on vénérait comme une relique, et de son antiphonaire authentique. Mais avait-il appris des mêmes auteurs la création, par saint Grégoire, de la *schola cantorum*, qui, de son temps, conservait son éclat et exécutait le chant sacré dans l'Église romaine, suivant les enseignements reçus de lui?

Je conclus que l'argumentation de M. Batiffol, ne reposant que sur des appuis fragiles, laisse subsister dans toute sa force la tradition romaine qui attribue à saint Grégoire la composition du *Liber responsalis* comme celle de *Liber gradualis*.

II.

La seconde proposition de M. Batiffol n'est pas mieux prouvée que la première. La voici : « Le *Liber responsalis* romain du pape Hadrien ne pouvait pas avoir été composé par saint Grégoire. »

Il en donne pour raison, d'abord, les différences constatées par Amalaire entre le *Liber responsalis* de 784 et les livres liturgiques apportés à Metz, en 754, par saint Chrodégang.

Mais il faut remarquer que ces différences ne portent que sur l'ordre, les paroles et le nombre des antiennes et des répons : *Discrepare à nostris non solum in ordine, verum etiam in verbis et multitudine responsoriorum et antiphonarum* [1]. Mais Amalaire ne signale aucune différence dans la cantilène, c'est-à-dire dans le chant de ces répons et de ces antiennes. Pépin, nous apprend Charlemagne, *totas Galliarum ecclesias Romanæ traditionis, suo studio, cantibus decoravit* [2].

Depuis saint Grégoire, des offices, des antiennes et des répons avaient été ajoutés à son œuvre, nul ne peut le révoquer en doute. Mais ces additions au *Liber responsalis* n'avaient-elles pas été traitées comme celles qu'avait reçues le *Liber gradualis* de la même période? « Par exemple, qu'on passe sommairement en revue tous les offices ajoutés sûrement à l'antiphonaire de la messe dans la seconde moitié du VIIe siècle; pour moi, je ne réussis à y trouver qu'une seule composition qui puisse passer pour avoir quelque titre au mérite de l'originalité [3]. »

M. Batiffol cite, entre autres fêtes introduites dans l'office romain après saint Grégoire, les quatre fêtes de la sainte Vierge, celle de l'Exaltation de la croix.... Or, les mélodies de ces fêtes ont été em-

[1] Migne, t. CV, col. 1243.
[2] Migne, t. XCV, p. 1160. Voir aussi *Annal. Eginhardi*, Migne, t. CIV, p. 429.
[3] D. Morin, *l. c*, p. 38.

pruntées à peu près toutes à des morceaux plus anciens et vraiment grégoriens. Celles qui ne sont pas grégoriennes ont une allure tout à fait différente et très reconnaissable [1]. Citons des exemples : « Pour ce qui est de l'Annonciation, les antiennes sont toutes, texte et mélodie, au répertoire grégorien, parmi les antiennes du temps de l'Avent. Nous ne parlons pas des messes de ces différentes fêtes : toutes les mélodies en sont empruntées à des messes antérieures [2]. »

L'argument tiré « de la nature particulière du texte scripturaire dont les antiennes et les répons sont des centons » est loin d'être concluant. L'emploi de la Vulgate préhiéronymienne dans le *Liber gradualis* prouve l'antiquité du recueil. « Or, quel texte scripturaire rencontrons-nous dans le *Liber responsalis ?* La Vulgate hiéronymienne. » Pas complètement. M. S. Berger, interrogé sur cette question tout à fait de sa compétence, répond : « La Vulgate forme le fond, et, de beaucoup, la plus grande partie des citations de votre responsoral et antiphonaire de l'Église romaine.... D'autre part, la Vulgate est mêlée légèrement d'ordinaire, plus fortement quelquefois, d'éléments anciens.... Tels passages empruntés à l'Apocalypse semblent reproduire une version non seulement ancienne, mais très ancienne. Dans la Genèse, également, je trouve des leçons qui sont certainement anciennes. » M. Batiffol n'est pas entièrement satisfait de cette réponse, et il a raison, car à y regarder de près, et sous une forme qui veut être agréable, elle dit peu en sa faveur. Il en conclut « que notre responsoral est une œuvre bien composite et qu'il serait téméraire d'attribuer à une seule main. »

Aussi, nous gardons-nous d'une telle témérité. On se tromperait étrangement si l'on prétendait que saint Grégoire a créé tout d'une pièce, dans son texte et dans sa note, le chant qui porte son nom, le *Liber responsalis* comme le *Liber gradualis.* Il « a recueilli, mis en ordre et complété ces chants admirables de la liturgie romaine [3]. » Ils existaient donc avant lui pour la plupart; il ne les a pas créés, mais il leur a donné leur forme définitive; aussi M. Batiffol est-il dans le vrai quand il ajoute : « L'habitude toute romaine de cantilėner les antiennes et les répons est incontestablement antérieure au VIIe siècle. » La réponse de M. S. Berger ne prouve évidemment rien contre l'origine grégorienne du responsoral.

Mais, ajoute M. Batiffol en parlant de ces antiennes et de ces répons, la fixation définitive de leur lettre et de leur note est chose tardive, une œuvre recommencée trois fois pour une, et qui ne s'est

[1] Dom G. Morin, *l. c.*
[2] Dom J. Pothier, *Revue du chant grégorien.* Janv. 1894.
[3] *Paléog. mus*, 1891, p. 18.

trouvée arrêtée qu'à l'époque du pape Hadrien, » c'est-à-dire dans la seconde moitié du VIIIe siècle. Après cette affirmation, suivie de quelques autres, il formule ainsi sa conclusion : « Loin de croire que le *Liber responsalis* ait été fixé au commencement du VIIe siècle, je crois au contraire qu'il a été, au VIIe siècle et encore au VIIIe, à sa belle époque d'accroissement, de perpétuelle transformation, jusqu'au jour où, déjà appauvri et réduit, il s'est trouvé codifié par les soins de papes comme Hadrien. »

Cette théorie a été déjà réfutée par les auteurs de la *Paléographie musicale* en divers endroits de ce grand ouvrage, et particulièrement par dom G. Morin, dans un solide travail que j'ai déjà cité plusieurs fois : *Les véritables origines du chant grégorien*. De l'étude des pièces de chant ajoutées au répertoire liturgique durant le VIIe et le VIIIe siècle, D. Morin tire une conclusion tout opposée à celle de M. Batiffol : « Comment expliquer, dit-il, une si évidente stérilité, sinon par ce fait que la période de productivité était déjà passée, et le répertoire du chant romain considéré dès ce temps-là (celui de saint Grégoire) comme fixé [1] ? »

Voici un argument d'un autre genre, que j'avais indiqué, et que je vais exposer plus complètement. Il prouve que le chant romain avait bien reçu sa forme définitive de saint Grégoire, et qu'il ne subit aucun changement durant tout le VIIe siècle et la première moitié du VIIIe.

Ceux de ses disciples que saint Grégoire envoya prêcher l'Évangile aux Anglo-Saxons fondèrent à Cantorbéry une école de chant romain dont le rayonnement s'étendit rapidement. Or, nous allons voir le chant de cette église, qui se répandit successivement dans toute l'Heptarchie anglo-saxonne, et le chant de Rome, sa source primitive, rester absolument identiques durant le VIIe siècle et une grande partie du siècle suivant.

Plus de trente ans après la mort de saint Grégoire, le moine Jacques, compagnon de saint Paulin à York, enseigna ce chant avec zèle dans la Northumbrie, et passa, à juste titre, pour un très habile maître de chant : *Magister ecclesiasticæ cantionis Romanorum seu Cantuariorum*, dit Bède, marquant ainsi l'identité de l'un et de l'autre.

Vers 655, le moine Wilfrid, jeune, intelligent, avide de savoir, se rendant à Rome, s'arrêta quelque temps à Cantorbéry, dont le siège était occupé par Honorius, un des plus savants disciples de saint Grégoire, et y apprit soigneusement tout ce qu'il put des sciences ecclésiastiques. Il renonça même à l'édition des psaumes selon la traduction de saint Jérôme, dont il se servait, pour prendre celle que les dis-

[1] *Les vérit. orig.*, p. 39.

ciples de saint Grégoire avaient apportée de Rome[1]. Pour lui, l'église de Cantorbéry était un écho fidèle de l'Église romaine.

A Rome, ces éminentes qualités lui gagnèrent l'amitié de l'archidiacre Boniface, docteur éminent et l'un des plus renommés conseillers du pape. Il apprit de lui les quatre Évangiles, le comput pascal de l'Église romaine, *et alias multas ecclesiasticæ disciplinæ regulas*. Il fut présenté par lui au Saint-Père, qui, ravi du but qui amenait à Rome le jeune moine anglo-saxon, lui posa la main sur la tête, le bénit et pria pour lui. Wilfrid avait passé à Rome une grande partie de l'année : *Nam per multos menses loca sanctorum omni die ad orationem circumiens*[2]. Il quitta cette ville vers l'an 657, après le pontificat de saint Martin.

Rentré dans sa patrie, Wilfrid devint évêque d'York, en 664, mais il ne put prendre possession de son siège qu'après trois ans, dont il passa une grande partie à Cantorbéry. Décidé à établir dans son église d'York, dont la juridiction s'étendait sur toute la Northumbrie, le chant qu'il avait entendu et appris à Rome avec tant d'autres sciences, ce n'est pas de cette ville qu'il fit venir des chantres, mais de Cantorbéry, où il en choisit deux très habiles, Heddi, qui fut son biographe, et Æona.

Heddi fut le premier maître qui enseigna le chant dans la Northumbrie, si l'on excepte le diacre Jacques, dont nous avons parlé, car auparavant ce chant n'était connu que dans le royaume de Kent. A partir de ce temps, il fut appris et propagé dans toutes les églises anglo-saxonnes[3].

Deux conclusions à tirer de là : puisque Wilfrid, qui voulait introduire dans sa patrie, jusque dans leurs moindres détails, les institutions et les usages de Rome, fit venir, en 667, des chantres de Cantorbéry, c'est que le chant de cette église et celui de Rome étaient demeurés identiques, ce qu'il pouvait constater par lui-même, les connaissant parfaitement l'un et l'autre.

Il ressort de là encore que le pape saint Martin n'apporta au chant de saint Grégoire aucune modification appréciable, car elle n'aurait pas échappé à saint Wilfrid, qui se trouvait à Rome peu après la mort de ce pape. L'anonyme de Gerbert est donc inexact ou mal compris quand il dit de ce pape : *Similiter et ipse anni circuli cantum edidit*. Que signifient ces expressions ?

Quelques années plus tard, saint Benoît Biscop, fondateur du cé-

[1] Bed., H. l. V, 19. Heddi, *S. Wilfr. vita*, 3.

[2] Ibid., *l. c.*, 5. Saint Wilfrid demeura trois ans auprès de saint Dalfinus de Lyon, dont il faillit partager le martyre, ordonné par Ebroïn ; donc pas avant 659.

[3] Heddi, *l. c.*, 14. Bed., IV, 2.

lèbre monastère de Werearmouth, obtenait du pape l'abbé du monastère de Saint-Martin, archichantre de Saint-Pierre, qui l'accompagna en Northumbrie pour apprendre à ces moines le *cursum canendi annuum sicut ad sanctum Petrum Romæ agebatur.... et ordinem videlicet ritumque canendi ac legendi viva voce præfati monasterii cantatores edocendo, et ea quæ totius anni circulum in celebratione dierum festorum poscebat, etiam litteris mandando; quæ hactenus in eodem monasterio servata, et a multis jam sunt circumquaque transcripta.* Les chantres habiles de presque tous les monastères de la province venaient recevoir les leçons du grand chantre de Saint-Pierre [1]. Bède atteste que les enseignements écrits de l'abbé de Saint-Martin étaient encore conservés de son temps dans le monastère de Werearmouth, dont il était moine, et qu'ils avaient été copiés par un grand nombre de personnes; c'était cinquante ans plus tard; n'était-ce pas là un chant fixe et définitif?

Dans le même temps, et depuis quelques années, le royaume de Northumbrie recevait des leçons de chant romain de l'archevêque Théodore, envoyé de Rome par le pape, d'Heddi et d'Æona, venus de Cantorbéry, comme en venait aussi le diacre Jacques. Comprend-on un pareil mélange chez des gens si jaloux d'avoir les purs usages de Rome, surtout quand il s'agissait de la liturgie, s'il y avait eu la moindre différence entre le chant venu de Rome et celui qu'avait fourni l'église de Cantorbéry? D'ailleurs, pas un mot dans Bède ni dans Heddi qui permette de mettre en doute cette identité.

Au début du VIII[e] siècle, en 703, saint Wilfrid, arrivé presque à la fin de sa longue et orageuse carrière, et réduit à se défendre devant le concile de Nesterfield, qui lui était hostile, rappelait que, le premier, après les grands hommes envoyés par saint Grégoire, il avait introduit dans la Northumbrie l'usage de chanter à deux chœurs les douces mélodies des *antiennes* et des *répons* selon le rite de l'Église primitive, c'est-à-dire de l'Église romaine. Or, nous l'avons vu, ce chant qui ravissait les âmes (*persultare responsoriis antiphonisque reciprocis instruerem*), ce n'est pas à Rome qu'il l'avait pris, mais à Cantorbéry, plus de soixante ans après la mort de saint Grégoire.

Le chantre le plus distingué, sorti de cette école d'York fondée par saint Wilfrid, et que dirigeait le très habile Heddi, c'est assurément Acca, l'ami de saint Wilfrid, qu'il accompagna à Rome en 704, lors du dernier voyage de celui-ci : *Acca cantator erat peritissimus*, dit de lui Bède, dont il fut l'ami. Comme tous les Anglo-Saxons intelligents qui faisaient le pèlerinage de Rome, Acca profita de son séjour dans la capitale du monde chrétien pour compléter son instruction

[1] Bed., IV, 18.

en puisant à la source même des sciences sacrées : *Cum quo* (Wilfrido) *etiam Romam veniens multa illic quæ in patria nequiverat, Ecclesiæ sanctæ institutis utilia didicit.* On pense si Acca, déjà chantre renommé, dut savourer les mélodies qu'il entendait à Saint-Pierre.

Devenu évêque d'Exham, après la mort de saint Wilfrid, en 709, Acca entreprit de relever dans son église le chant qui languissait, et qui s'oubliait même. Il fit venir un chantre distingué, comme l'avait fait son illustre prédécesseur environ quarante ans auparavant, non pas de Rome, mais de Cantorbéry, où, il le savait pour l'avoir entendu lui-même, le chant était identique à celui de Rome, qu'il connaissait également. Ce chantre, appelé Maban, formé par les successeurs des disciples de saint Grégoire, resta douze ans auprès d'Acca, qui suivait ses leçons, voulant se perfectionner sans cesse, et communiquer aux autres le zèle dont il était animé. Il mourut en 740, cinq ans après son ami le vénérable Bède, qui portait un intérêt si profond, lui aussi, au chant venu de Rome.

N'oublions pas de remarquer qu'il ne s'agit pas, dans tout ce que nous venons de voir, du *Liber gradualis* seulement, mais aussi des antiennes et des répons, par conséquent du *Liber responsalis*.

Ainsi l'église de Cantorbéry est, pendant le VII[e] siècle et la première moitié du VIII[e], le témoin autorisé, public, irrécusable, que le chant de saint Grégoire ne subit à Rome aucun changement durant cette longue période. On ne peut rien imaginer de plus imposant ni de plus décisif que ce contrôle permanent, fréquemment exercé, de l'Église fondée par les disciples de saint Grégoire en Angleterre, sur le chant qui s'exécutait à Saint-Pierre, à la grande admiration de tous les pèlerins de l'Occident.

Et ces faits sont attestés par des écrivains contemporains d'un mérite éclatant, très versés eux-mêmes dans le chant ecclésiastique, et très capables d'en saisir et d'en apprécier les moindres nuances. C'est Heddi, le disciple et le biographe de saint Wilfrid, un des chantres les plus renommés de son temps. C'est le vénérable Bède, qui, entré à sept ans au monastère de Werearmouth, en 679, put voir l'archichantre de Saint-Pierre, et apprit de ses premiers disciples le chant ecclésiastique, dont il savourait, il nous l'apprend lui-même, les douces mélodies. Le chant de l'église était pour ce saint et savant moine une des plus douces joies de la vie monastique.

Que devient en présence de ces faits, en présence, pour mieux dire, de toute l'histoire ecclésiastique de l'Heptarchie anglo-saxonne, l'hypothèse d'après laquelle la fixation définitive de la lettre et de la note des antiennes et des répons *est chose tardive, une œuvre recommencée trois fois pour une, et qui ne s'est trouvée arrêtée qu'à l'é-*

poque du pape Hadrien (772-795) ? Que devient l'assertion que le *Liber responsalis* du pape Hadrien (784) n'a pas pu avoir été composé par saint Grégoire ?

III.

Mais « cette hypothèse, dit M. Batiffol, était l'opinion même des liturgistes du VIIe siècle. »

Il cite trois liturgistes de cette époque.

Saint Wilfrid disait au concile de Nesterfield : « N'est-ce pas moi qui, le premier, après la mort des premiers évêques envoyés par saint Grégoire, ai travaillé à arracher les germes pernicieux du scotisme.... et qui selon le RITE DE LA PRIMITIVE ÉGLISE, ai enseigné à chanter des répons et des antiennes à deux chœurs [1] ? M. Batiffol en conclut que saint Wilfrid luttait contre les Scots, « au nom de la tradition romaine, non point seulement en matière de comput pascal, mais en matière de répons et d'antiennes, comme au nom d'une tradition remontant à la primitive Église, *juxta ritum primitivæ Ecclesiæ.* » Donc pour saint Wilfrid, saint Grégoire n'était pas l'auteur du *Liber responsalis* de l'Église romaine.

Un document publié par Spelman, anonyme et barbare, de la fin du VIIe siècle, fait remonter le *cursus Scotorum* jusqu'à saint Marc, qui, d'après saint Jérôme, l'aurait composé. Voici le parti qu'en tire M. Batiffol : Si les Scots faisaient remonter la composition de leur office à une si haute antiquité, c'est que l'office rival prétend, lui aussi, à une antiquité non moins éminente. Voilà qui prouve bien clairement que saint Grégoire n'est pas l'auteur du *Liber responsalis* de l'Église romaine !

L'anonyme de Gerbert, qui écrivait à la fin du VIIe siècle ou au commencement du VIIIe, « témoigne de l'opinion monastique romaine à la fin du VIIe siècle. » Or, d'après lui, l'office que l'on célébrait à Saint-Pierre remontait par une série de papes qu'il nomme, jusqu'à l'église de Jérusalem. « Notre liturgiste, un romaniste celui-ci et presque un romain, considérait l'office romain comme une œuvre où bien des papes avaient collaboré, mais surtout comme une œuvre antique, remontant au pape Damase, remontant à l'église de Jérusalem.... Si loin il était de penser que cet office pût être une *création* d'un pontife aussi moderne que saint Grégoire le Grand. »

[1] *Nonne et ego primus post obitum primorum procerum a sancto Gregorio directorum.... Scoticæ virulenta plantationis germina eradicarem.... aut quomodo juxta ritum primitivæ Ecclesiæ consono vocis modulamine binis adstantibus choris persultare, responsoriis antiphonisque reciprocis instruerem.*

La conclusion de tout cela, c'est qu'au VIIe siècle, à Rome comme en Anglo-Saxonie, « on tenait la *cantio Romanorum* pour une œuvre remontant à l'origine même de l'Église, et point pour une *création* de saint Grégoire. » Voilà tout ce que M. Batiffol a trouvé pour prouver que saint Grégoire le Grand n'est pas l'auteur du *Liber responsalis* de l'Église romaine. A ce compte, saint Grégoire ne serait pas plus l'auteur du *Liber gradualis* que du *Liber responsalis*.

Or, toute cette argumentation tombe devant une simple observation déjà faite plus haut, et qu'il faut répéter ici.

M. Batiffol paraît croire que nous attribuons à saint Grégoire la *création* (c'est son expression) de l'office romain soit dans son texte, soit dans sa note, comme il me le fait dire au début de son article, ce que j'ai dû rectifier. Il faut le répéter, saint Grégoire n'a pas *créé* l'office romain ; plusieurs papes y ont travaillé ; on pouvait, au VIIe siècle, le faire remonter dans son ensemble, et en tant qu'office, aussi haut que l'on voulait avec saint Wilfrid, avec l'anonyme de Spelman et celui de Gerbert. Ces auteurs étaient loin de croire « que cet office pût être une *création* d'un pape aussi moderne que saint Grégoire le Grand. » Ils avaient raison.

Mais prouvent-ils que ce grand pape n'a pas recueilli, disposé dans un ordre meilleur, complété, perfectionné et surtout définitivement fixé les chants plus ou moins anciens de la liturgie romaine ? Nullement. L'argument donc ne porte pas ; il passe à côté de la question sans l'atteindre.

J'avais invoqué les monuments de l'église anglo-saxonne et montré la lumière qu'ils projettent sur le sujet que nous étudions. M. Batiffol, à son tour, s'engage sur ce terrain, et essaie d'en tirer quelques secours pour sa thèse. Après avoir cité quelques lignes de Bède, il ajoute : « Voilà bien la cantilène romaine.... mais nulle part cette cantilène romaine n'est attribuée à saint Grégoire. » Nous avons fait voir, il y a un instant, que tous les témoignages de l'histoire ecclésiastique des Anglo-Saxons donnent à supposer que saint Grégoire a fixé définitivement le chant de l'Église romaine, puisque, après lui, il ne subit plus aucun changement.

Nous pouvons aller plus loin, si nous réfléchissons bien au sens de certains mots auxquels on ne semble pas avoir pris garde.

Je remarque que les missionnaires envoyés par saint Grégoire, soit avec saint Augustin, soit plus tard, sont à peu près toujours appelés *beati papæ Gregorii discipuli*. Deux ou trois fois seulement, Bède et Heddi, les deux principaux auteurs contemporains, les appellent *prédicateurs*, *envoyés* de saint Grégoire. Il est facile de remarquer en outre que nulle part, pas plus chez ces auteurs que chez les autres, les missionnaires envoyés par un pape ne sont, pour ce seul motif,

appelés ses *disciples*. Ainsi le grand archevêque Théodore et le savant abbé Hadrien, envoyés chez les Anglo-Saxons par le pape saint Vitalien, ne sont jamais appelés disciples de ce pape, tandis qu'ils firent eux-mêmes de nombreux et savants disciples.

Au reste, le mot *discipulus* a un sens très précis et très clair. On donne ce nom à celui qui reçoit les leçons d'un maître, *magister*, et qui est élevé, formé, instruit par lui. Les missionnaires envoyés par saint Grégoire avaient donc reçu les leçons de ce pape, et lui devaient la science qui brillait en eux, et dont le souvenir se conserva toujours dans les églises anglo-saxonnes. C'est presque toujours quand il s'agit de leur grand savoir que les auteurs les appellent *disciples du bienheureux pape Grégoire*. Mais tout doute disparaît devant ces mots du pape Honorius qui, écrivant à l'archevêque de Cantorbéry, Honorius, dit que saint Grégoire fut son *maître : Sectantem magistri et capitis tui sancti Gregorii regulam* [1]. Grégoire était pour les missionnaires qu'il avait envoyés non seulement le chef, *caput*, mais aussi le *magister*, et c'est pourquoi ils sont appelés ses *disciples*. A Rome, comme chez les Anglo-Saxons, on les considérait comme tels. Et cela s'explique bien simplement : Dans la récapitulation de son *Histoire ecclésiastique*, Bède dit à l'année 596 : *Gregorius papa misit Britanniam Augustinum cum monachis, qui Verbum Dei genti Anglorum prædicarent*. Saint Augustin et ses compagnons étaient moines, moines du monastère de Saint-André fondé par saint Grégoire et gouverné par lui en qualité d'abbé avant son élévation au trône pontifical. Or, d'après la règle de saint Benoît, l'abbé, c'est le *magister ;* le moine, c'est le *discipulus*. Saint Grégoire parle de même. Il écrivait à un abbé négligent : *Ex discipulo autem tuo cognovimus, quia tu qui abbas diceris, esse adhuc monachus nescis* (XI, 48). C'est donc bien saint Grégoire qui les avait formés et instruits; ce qu'ils savaient, ils le tenaient de lui, qui était leur maître et leur père.

Or, que savaient-ils ? D'abord, l'Écriture sainte, qu'ils possédaient à fond, comme nous le savons de saint Augustin en particulier, et qui, nous le savons d'ailleurs, était étudiée avec ardeur à Saint-André. Ils n'étaient pas moins versés dans les autres sciences ecclésiastiques, et il est dit d'Honorius, archevêque de Cantorbéry « qu'il était un des disciples du bienheureux Grégoire, et qu'il possédait au plus haut degré les sciences ecclésiastiques : *unus ex discipulis beati Gregorii, vir in rebus ecclesiasticis sublimiter institutus* [2]. Les Anglo-Saxons voulant avoir pour archevêque un des leurs, qui, ordonné à Rome même par le pape, mettrait fin à toutes les divisions, choisirent un

[1] Bed., II, 18.
[2] Bed., V, 19.

sujet distingué nommé Vighard, *qui a romanis beati Gregorii papæ discipulis in Cantia fuerat omni ecclesiastica institutione sufficienter edoctus*. Un disciple de saint Grégoire ne pouvait être que très instruit, car nul n'ignorait l'étendue et la profondeur des connaissances de ce grand pape.

Les disciples qu'il avait envoyés aux Anglo-Saxons savaient encore, et avec une plus grande perfection, le chant ecclésiastique. De qui l'avaient-ils appris, sinon de leur maître, le bienheureux pape Grégoire? Ce qui frappa le plus peut-être les Anglo-Saxons, c'est justement cette connaissance parfaite du chant de l'Église romaine. Le plus bel éloge que l'on pût faire de l'habileté d'un chantre, c'était de dire qu'il avait appris le chant des disciples du pape Grégoire. Putta, ordonné évêque par l'archevêque Théodore, était très versé dans les sciences ecclésiastiques, mais il excellait surtout dans le chant en usage dans l'Église romaine, qu'il avait appris des disciples du bienheureux Grégoire : *Maxime autem modulandi in ecclesia more Romanorum, quem a discipulis beati papæ Gregorii didicerat peritum* [1]. Acca, devenu évêque d'Exham en 709, fit venir de Cantorbéry, nous l'avons dit, un chantre excellent, « *qui a successoribus discipulorum beati papæ Gregorii in Cantia fuerat cantandi sonos edoctus* [2]. Acca était ainsi assuré d'avoir le vrai chant de saint Grégoire. Saint Wilfrid aussi fit venir des chantres de Cantorbéry, et c'est de là presque exclusivement que le chant romain se répandit dans toutes les églises anglo-saxonnes, au rapport du vénérable Bède.

Remarquons enfin que c'est surtout quand il est question du chant que les auteurs se plaisent à appeler disciples de saint Grégoire les missionnaires qu'il avait envoyés. Le zèle qu'ils déployèrent à répandre ce chant, et l'importance qu'ils y attachèrent, montrent assez qu'ils étaient encore dans la ferveur et sous le charme d'une grande et belle réforme; un pareil esprit ne souffle qu'aux époques de rénovation. Ce zèle, ils le communiquèrent aux Anglo-Saxons, qui firent à l'étude et à la pratique du chant venu de Rome une place considérable dans leur vie liturgique et chrétienne.

Que conclure des considérations qu'on vient de lire, et qui s'inspirent de textes nombreux et précis, sinon que le chant enseigné par les disciples était celui de leur maître? Pour les esprits exempts de parti pris, cette conclusion laissera certainement peu à désirer.

On peut, sans s'exposer beaucoup, aller plus loin et dire que le berceau du chant grégorien, ce fut le monastère de Saint-André *ad Clivum Scauri*. Une grande activité intellectuelle régnait dans ce mo-

[1] Bed., IV, 2.
[2] Bed., V, 20.

nastère, nous le savons par divers passages des *Dialogues* et des lettres de saint Grégoire lui-même. Nous savons par la Régle de saint Benoît que ses disciples chantaient, depuis le commencement du VIe siècle, des antiennes et des répons; ils avaient une cantilène. Ce fut là la première formation de saint Grégoire au chant de l'office. D'autre part, il est bien clair que ce n'est pas au début de son pontificat qu'il put réaliser la réforme du chant, ni alors, que purent l'apprendre les futurs missionnaires des Anglo-Saxons. Ce travail s'était fait à Saint-André, dont Grégoire fut l'abbé durant les années qui précédèrent son élévation à la chaire de saint Pierre. Il serait intéressant de savoir quels emprunts saint Grégoire fit à la cantilène monastique. On ne le saura sans doute jamais.

Des pages qui précèdent, je conclus :

1° Que la tradition selon laquelle saint Grégoire a compilé le *Liber responsalis* comme le *Liber gradualis*, garde toute sa force et n'a pas même été effleurée par l'argumentation de M. Batiffol ;

2° Que rien, absolument rien, ne s'oppose à ce que le *Liber responsalis* d'Hadrien ait été composé par saint Grégoire ;

3° Que l'hypothèse d'une fixation tardive, descendant jusqu'à la fin du VIIIe siècle, de la cantilène romaine, est toute gratuite et insoutenable.

C'est tout ce que je voulais démontrer.

Dom L. Levêque,
Bénédictin de la congrégation de France.

III.

UN RECUEIL D'INSCRIPTIONS EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC

Le nom de Jeanne d'Arc protège assez tout ce qui se rattache à notre héroïne pour que je ne craigne pas de venir parler d'un vieux recueil de vers composés en son honneur. Ces vers, je l'avouerai tout de suite, ne sont pas bons, mais le volume qui les contient est devenu presque introuvable et cette rareté peut être aussi le motif d'un

certain intérêt. Ce livre eut trois éditions [1]; c'est d'un exemplaire de la dernière, conservé à la Bibliothèque nationale, que j'entretiendrai mes lecteurs; il est à la Réserve, et porte ce titre : *Recueil de plusieurs inscriptions proposées pour remplir les tables d'attente estant sous les statues du roi Charles VII et de la Pucelle d'Orléans qui sont élevées également armés et à genoux des deux costez d'une croix et de l'image de la Vierge Marie estant au pied d'icelle, sur le pont de la ville d'Orléans, dès l'an 1458.* — Paris, Edme Martin, rue Saint-Jacques, au Soleil d'or, 1628 [2].

M. Vallet de Viriville a extrait de cet ouvrage les documents en prose dont se compose son volume *Opuscules historiques relatifs à Jeanne d'Arc* [3]. Il a laissé de côté les pièces en vers dont l'apparition eut cependant une assez grande importance. Voici comment : ainsi que le remarque M. Vallet de Viriville, « vers la fin du XVIe siècle, les notions historiques relatives à la Pucelle s'étaient tellement obscurcies que du Haillan, historiographe en titre de la monarchie, débitait au sujet de cette héroïne les contes les plus calomnieux » (p. XXI). De du Haillan partit ce courant fangeux où devait puiser Voltaire; il se répandit non seulement en France, mais à l'étranger. Un écrivain espagnol de mérite, mais adversaire acharné de tout ce qui pouvait lui sembler appartenir à la légende, Feijoo, après avoir méconnu Jeanne d'Arc dans sa dissertation *Defensa de las Mugeres* [4], l'insulta indignement, en s'appuyant sur du Haillan, dans ses *Reflexiones sobre la historia* [5]. Il était temps qu'une réaction s'opérât. *Le Recueil des inscriptions* contribua à ce retour de justice.

Celui qui en fut le promoteur, Charles du Lis, pensait descendre au quatrième degré de Pierre, frère cadet de la Pucelle. Cette prétention, confirmée par des lettres patentes de Louis XIII [6], fut admise [7] jusqu'à la publication assez récente de documents découverts par M. Boucher de Molandon [8]. Dans l'état actuel de la question et

[1] E. de Bouteiller et G. de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 1.

[2] Au bas de ce titre on lit : « du don de Monsieur Dulis, advocat général du roy en la Cour des Aydes, le 20 juin 1629, D'HOZIER. » Puis d'une autre écriture : « C'est mon père. »

[3] Paris, Aubry, 1856.

[4] *Obras escogidas* del Padre Frey Benito Ieronimo Feijoo y Montenegro. Madrid, Rivadeneyra, 1863, p. 77.

[5] *Ib.*, p. 174.

[6] Ces lettres patentes ont été publiées par Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation*, t. V, p. 226.

[7] Voir Vallet de Viriville, *Opuscules historiques relatifs à Jeanne d'Arc*. Paris, Aubry, 1866, p. XIX. — *La Famille de Jeanne d'Arc*, par E. de Bouteiller et G. de Braux.

[8] Boucher de Molandon, *La Famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais*. Orléans, Herluison, 1878, et *Pierre du Lis, troisième frère de la Pucelle*. Orléans, Herluison, 1890.

si des titres, en sens inverse, ne se produisent pas, Charles descendait d'un autre frère de la Pucelle. Sa parenté dût-elle être un peu plus éloignée qu'il ne le supposait, il avait tous les droits de s'intéresser à ce qui pouvait concerner Jeanne d'Arc. Avocat général près la Cour des aides, magistrat érudit, homme intègre, Charles du Lis s'était consciencieusement livré sur sa famille à des recherches que les ignorances de son époque rendaient fort difficiles et qui prouvent son entière bonne foi. Il était lié avec les beaux esprits de son temps, lui-même faisait des vers qui valaient à peu près les leurs [1], et ses relations littéraires lui assuraient un utile concours.

Le monument érigé sur le pont d'Orléans en mémoire de la Pucelle, élevé, disait-on, mais sans preuves, par ordre de Charles VII, avait été renversé en 1562 par les calvinistes. Quand il fut réparé ou refait en 1571, des tablettes restées vides semblaient attendre quelques inscriptions commémoratives. Charles du Lis, désireux de raviver le souvenir de la Pucelle, les provoqua par une sorte de concours épigraphique où il n'y eut pas de vainqueurs, mais qui fit naître, outre quelques morceaux en prose, de nombreux vers latins, français et même espagnols et italiens. Leurs auteurs étaient, pour la plupart, des célébrités; c'était ce fameux Malherbe, dont Boileau devait célébrer la venue; c'était Étienne Pasquier, le savant jurisconsulte, l'historien qui a si bien parlé de la Pucelle dans ses *Recherches de la France*, l'aimable poète qui adressa à M[lle] des Roches des vers qu'on se rappelle; c'était M[lle] de Gournay, la fille d'alliance de Montaigne; c'était le Rémois N. Bergier, l'auteur encore connu de l'*Histoire des grands chemins de l'Empire romain;* Jean Leblant, l'ami de Desporte; Julien Peleus, conseiller d'État et historiographe de Henri IV;

[1] On trouve, dans le *Recueil des Inscriptions*, une assez longue épitre adressée par Charles du Lis à Louis XIII. Après avoir rappelé Henri IV, faisant allusion à la confirmation de noblesse que lui accordaient les lettres patentes de 1612 et dans la conviction de sa descendance de Pierre d'Arc, Charles du Lis ajoutait :

A vous doncques, mon Roy, tout entier je me voue,
Non comme le commun de vos autres sujets,
Mais bien pour en avoir de plus rares objets,
Témoin le nom de Lis dont ma race s'honore
Et tant d'autres bienfaits qui renaissent encore....
Car le roy Charles Sept, à son retour de Reims,
En faveur d'une sainte et vaillante amazone,
Qui lui fit par son sacre asseurer la couronne,
Permit à ses parents avec elle ennoblis,
De porter en leur nom et leurs armes le lis.
Nom que mon trisaïeul et propre frère d'elle,
M'a laissé pour garder sa mémoire éternelle,
Beau nom qu'elle tenoit et que nous tenons tous,
De vos prédécesseurs, grand monarque, et de vous.

Peiresc, que Bayle appelait le procureur général de la littérature; Scévole de Sainte-Marthe, admiré de Ronsard; Pierre Patrix, dont le nom est resté attaché à une pièce singulière :

Je songeois cette nuit que de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avait inhumé....;

c'était le Hollandais Hugues Grotius; l'érudit philologue Scaliger; le poète matamore Annibal de Lortigue; Jean Daurat, que ses contemporains nommaient le Pindare français, et bien d'autres encore, parmi lesquels nous voyons un membre fort oublié de l'Académie française, un sieur de Cauvigny, parent de Malherbe[1]. N'était-ce vraiment pas là une pléiade à rappeler celle qu'avaient formée les amis de Ronsard?

Il me semble qu'il y a quelque intérêt à garder le souvenir de cette ovation littéraire dont Jeanne devint l'objet. Ce fut un hommage bien remarquable rendu à la Pucelle, une sorte de protestation contre les infamies de du Haillan, et cette manifestation put donner à Chapelain la pensée de son poème, poème malheureux sans doute, mais d'une inspiration bien patriotique. Convenons-en pourtant, on ne trouve pas dans ces vers ce qu'on pouvait espérer y rencontrer; beaucoup des concurrents appartenaient au XVI[e] siècle, avaient vécu sous Charles IX, Henri III, Henri IV; leur langue était vieillie, peu formée et à la fois emphatique. La Renaissance avait mis en grande vogue les traditions de l'antiquité; dans nombre de pièces, Bellone vient rimer avec amazone. Pallas se substitue à Jeanne d'Arc; Malherbe, hanté par les réminiscences mythologiques, écrit ce déplorable sixain :

L'ennemy tout droit violant,
Belle amazone, en vous brûlant,
Témoigna son âme perfide;
Mais le destin n'eut point de tort,
Celle qui vivoit comme Alcide,
Devoit mourir comme il est mort.

Annibal de Lortigue fait intervenir Pallas :

Pallas, sage et forte déesse,
Voyant notre France en détresse
Et Charles Septième abattu,
Arma ainsi cette bergère
D'une tant céleste vertu
Pour vaincre une gent étrangère.

C'est là le ton qui domine; quelques inscriptions échappent pour-

[1] Goujet, dans sa *Bibliothèque françoise*, a parlé du *Recueil des inscriptions* et de quelques-uns de ses auteurs, t. XV, p. 132.

tant aux souvenirs classiques. Pierre Patrix tire une sorte de comparaison de la jeunesse pastorale de Jeanne :

Lorsque cette jeune Pucelle,
Pour nous remettre en liberté,
Avec tant de facilité,
Vous chassoit ainsi devant elle,
Ses armes cachoient ses habits,
Ce n'estoit rien qu'une bergère,
Anglois, qu'eussiez-vous pu moins faire,
Si vous eussiez été brebis ?

Tallemant des Réaux n'a pas été galant pour Mlle de Gournay : « Elle savait, dit-il, et elle faisait des vers, mais méchants. » Nous lisons trois pièces d'elle qui ne démentent pas le jugement de Tallemant. Nous les donnons cependant, car la fille d'alliance de Montaigne a droit à quelques égards.

Pourquoy portes-tu, ie te prie,
L'œil doux et le bras foudroyant ?
— Cet œil mignarde ma patrie,
Ce bras chasse l'Anglois fuyant.

Ja cent peuples lointains de gloire ambitieux
Accouroient au secours de la France opprimée ;
Soudain comme un tonnerre, on oyt ce cri des cieux :
Peuples, reposez-vous, la Pucelle est armée.

Le souverain, par une auguste loy,
Relève l'humble et l'orgueilleux terrasse.
Humble et vaincu Jeanne relève un roy,
Et du vainqueur elle atterre l'audace.

D'un médiocre sonnet de Julien Peleus, je citerai quatre vers, parce qu'ils font allusion à une tradition singulière :

Tu sais que l'arbre saint sous lequel toy, Pucelle,
Ouys la voix des cieux à Charles t'adressant,
Est ores devenu de durée immortelle,
Et dessus ses rameaux plus d'orages ne sent.

Camerarius a parlé de cette croyance : « Le poirier sous lequel estoit assise Jeanne gardant le bétail de son père lorsqu'elle entendit une voix du ciel lui commandant d'aller vers le roy Charles, ne sent vermoulure, pourriture, ni vieillesse quelconque, n'est atteint de la foudre, ni de la pluye, ni de la gresle, ni de la neige [1]. » Louis Micqueau et Richard de Warrebourg ont aussi parlé de l'arbre privilégié. Il serait curieux de savoir d'après quelle source.

[1] *Méditations historiques*. Paris, veuve d'Antoine de Harsy, 1610. L. II, ch. IX, p. 129.

Un sieur de Briocourt, avocat du roi au présidial de Chaumont, a eu une idée assez heureuse de Jeanne d'Arc identifiée à la France; mais malheureusement la pensée est rendue d'une manière bien obscure :

La France n'estoit plus que l'ombre de la France,
Son cœur estoit failly, ses membres presque morts,
Il ne nous restoit plus que le nom de ce corps
Que l'Anglois estranger avoit en sa puissance.
Ieanne de Domp-Remy la seule délivrance
Des Français asservis, qui dompta les efforts
Des Bretons impitueux qui régnoient les plus forts,
Fait revivre ce corps et lui donne allégeance.
Mais hélas! comme elle eut ranimé cet estat,
Elle ressent l'effet d'un méchant attentat,
Innocente au milieu d'une cruelle flamme.
Ah! Anglois, tu te trompe (*sic*); elle n'en mourra pas.
Il faudroit que la France eût souffert son trépas,
Car la France est son corps, comme Jeanne est son âme!

J'abrégerai des citations d'une teinte monotone; presque tous ces poètes ont trop subi de mêmes influences et nous font fâcheusement souvenir de la Jeanne d'Arc empanachée dont nous avons vu trop de portraits. Ils ne se doutaient guère que bien plus touchant qu'eux était le modeste rimeur qui avait dit :

C'estoit une povre bergière,
Qui gardoit les brebiz es champs,
D'une doulce et humble manière,
De l'aage de dix-huit ans.

On ne peut toutefois placer au nombre des poètes emphatiques ni le bon curé de Chécy, ni son vicaire. M. Boucher de Molandon[1] trouve le quatrain du curé l'un des plus jolis du recueil. Sans le juger aussi favorablement, je le rapporterai :

Par ton abord tu as cette terre ennoblie.
Jehanne, nous visitant comme amis, des premiers,
Qu'il ne soit iamays veu qu'en ce lieu l'on t'oublie,
Et qu'à chânter ton nom nous soyons des derniers

Chécy, on se le rappellera, fut le lieu où se rendit la Pucelle quand, après avoir quitté Blois, elle se dirigea vers Orléans : « Elle fut logée au fort qui estoit lors en sa terre de Rouilly, qui est le premier et le plus ancien fief de la paroisse dudit Chécy, le seigneur duquel lieu, nommé Guy de Cailly, fut tellement espris des vertus célestes de ladite Pucelle, qu'il s'adonna du coup à la suivre[2]. » On voit, en

[1] *La Famille de Jeanne d'Arc*. Orléans, Herluison, 1878, p. 120.
[2] *Recueil de plusieurs inscriptions*, p. 50.

effet, Guy de Cailly se montrer souvent près de Jeanne d'Arc, et nous retrouvons ses descendants bien fidèlement dévoués à son souvenir. L'un d'eux, Jacques de Cailly, a largement contribué au *Recueil des Inscriptions*, auquel il a donné des vers français, italiens et espagnols. Peu de nos poètes modernes seraient en état de s'exprimer ainsi tour à tour dans la langue de Lope de Véga et dans celle du Tasse. Il fut le père d'un poète meilleur que lui, de ce Pierre de Cailly, bien connu sous le pseudonyme de d'Aceilly [1], qui fut l'un des plus spirituels épigrammatistes du XVIIe siècle. La sœur de Jacques, Catherine de Cailly, qui descendait au cinquième degré du compagnon de la Pucelle, femme fort distinguée, en relations de sonnets avec Pasquier, s'est inscrite aussi au nombre des collaborateurs du *Recueil des inscriptions*. Elle avait épousé Charles du Lis et ne pouvait se dispenser de célébrer Jeanne d'Arc. Elle le fit dans cette pièce, destinée à clore la première partie du recueil :

POUR LA CONCLUSION DE CE RECUEIL.

Sonnet.

Le frère de la mort, le sommeil oublieux,
En un profond repos me tenoit paresseuse,
Quand me dit mon génie : Hé ! n'es-tu point honteuse
De dormir quand chacun escrit à qui mieux mieux?
Tu laisses ta Pucelle et son los prétieux,
Toy qui plus que nul autre en dois estre amoureuse,
Pour avoir délivré ta cité tant fameuse,
Et avoir de l'oubli tiré tes pères vieux.
Lors une grand' rougeur me monta sur la face
Et luy dis : Il est vray ; que veux-tu que je fasse ?
C'est trop tard et en vain que tu romps mon sommeil,
Car tant de beaux esprits ont désia pris la plume
Et descrit ses hauts faits en un iuste volume,
Qu'il ne reste, après eux, que clore ce recueil [2].

C'est ce qu'achève de faire Étienne Pasquier en mettant les vers suivants dans la bouche de Jeanne d'Arc :

LA PUCELLE AU PEUPLE FRANÇOIS.

Seache, lecteur, qui ce poème lis,
Que pour avoir bien défendu le lis,

[1] Espérons qu'on donnera un jour une nouvelle édition des poésies du chevalier d'Aceilly. Il en a paru un choix dans la collection des petits classiques français dédiés à la duchesse de Berry. Paris, Delangle, 1825. L'édition de Cramoisy, 1667, est fort rare. On trouve ces poésies à peu près complètes dans le *Recueil de pièces choisies* publié par La Monnoye. La Haye, 1714, t. I, de la page 112 à la page 211.

[2] Il paraît que sommeil et recueil se prononçaient alors de la même manière.

Le roy, du lis ce grand surnom me laisse,
Et l'un des miens ce beau recueil a fait,
Or sus, François, puisque l'œuvre est parfait,
Frappe du moins pour montrer ta liesse.

Après cette espèce d'*exegi monumentum*, tout n'est pas fini ; un second recueil commence « d'autres poésies faites à la louange de la même Pucelle d'Orléans et de ses parents. » On trouve là encore bien des vers français, des vers italiens, espagnols, des acrostiches, des anagrammes.... A la fin de ce second recueil on lit un poème de N. Bergier inspiré par une tapisserie, aujourd'hui perdue, représentant l'entrée de Charles VII à Reims; je citerai ce passage :

Le corps des échevins, de longs manteaux paré,
Le reçoit (Charles VII) en entrant, sous un dais tout doré ;
A son premier aspect toute la ville ondoye
De peuples qui dans l'air iettent des cris de ioye,
Qui sentant approcher le roy tant désiré,
Par miracle nouveau, plus tost veü qu'espéré,
Chante Noël, Noël! en son langage antique.
Noël! vive le Roy! c'est le nouveau cantique
Mille fois entonné par tant de citoyens....
Les uns contre le chaud, sur cordes bien tendues,
Avaient dès le matin des toiles estendues ;
Les autres à qui mieux tapissent leur maison
Et jonchent le pavé d'herbes de la saison.
Chaque dame, du haut des fenestres, arrose
Le dais qui le couvroit, d'une moisson de rose,
Mais toutes dessus Jeanne à visages penchez
Non moins que sur le roy tiennent les yeux fichez,
Admirent son beau port et de quelle manière
Ondoye dans sa main sa flottante bannière,
Son visage si doux, son casque empanaché
Et sur son grand cheval son corps comme attaché.

Dans des notes qui suivent le poème on lit sur la présence à Reims du père et de la mère de Jeanne d'Arc : « Par le compte des frais du sacre fait par les habitants on veoit que Jacques Darc, père de Jeanne la Pucelle, et sa mère estoient en la ville de Reims, logez en une hostellerie où pendoit pour enseigne l'Asne rayé, et que leur dépense fut payée à l'hostesse, avec celle de plusieurs princes et grands seigneurs, aux frais communs des dits habitants, ledit compte rendu en l'an 1431 dont l'extrait en suit cy après. » Cet extrait est effectivement donné à la page 121 [1]. L'hôtellerie de l'Ane rayé, située près de la cathédrale, a été remplacée par l'hôtel de la *Maison rouge*.

[1] Quicherat l'a reproduit : *Procès de condamnation et de réhabilitation*, t. V, p. 266.

Le volume est terminé par le *Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans*, qu'a publié Vallet de Viriville.

Les inscriptions que renferme le volume que nous venons de lire, on ne l'a que trop vu, n'offrent rien de remarquable; Malherbe, le grand Malherbe, semblait en reconnaître l'insuffisance quand il disait :

Passant, vous trouvez à redire
Qu'on ne voit ici rien gravé
De l'acte le plus relevé
Que iamays l'histoire ayt fait lire:
La raison qui doit vous suffire
C'est qu'en un miracle si haut,
Il est meilleur de ne rien dire
Que ne dire pas ce qu'il faut.

Étienne Pasquier a, de son côté, exprimé une idée à peu près semblable en vers latins et français; voici un distique dans cette dernière langue :

Ce tableau porte en blanc de Jeanne la mémoire,
Car nul ne peut au vif représenter sa gloire.

C'est à peu près ce que François Ier avait dit de la belle Laure avec moins de raison :

Car la parole est toujours réprimée
Quand le sujet surmonte le disant.

C'est ce que Michel-Ange avait dit, mais bien mieux, de Dante:

Quanto dirne si dee non si può dire [1].

Aucune des inscriptions provoquées par Charles du Lis n'a trouvé place sur le monument du pont d'Orléans, et Charles du Lis n'avait sans doute jamais eu la pensée de faire un choix qui eût suscité trop de mécontentements et trop de jalousies. Il n'avait cherché que le motif d'unanimes hommages rendus à la Pucelle, et le monument devait lui sembler le recueil même auquel tant d'écrivains, alors éminents, s'étaient empressés de collaborer.

Quant aux statues qui avaient servi de prétexte à cette manifestation d'enthousiasme, elles furent détruites en 1793. Comme elles étaient en bronze, on les fondit pour en faire des canons [2]. Comment, dans la transformation belliqueuse de la statue de l'héroïne, aucun poète d'alors n'a-t-il trouvé le mot de la fin d'un sonnet? Carnot, le fameux, l'*organisateur de la victoire*, eût pu rencontrer là une idée,

[1] Ce qu'il en faudrait dire on ne le peut dire.
[2] Quicherat, t. V. p. 243.

car il a voulu aussi célébrer la Pucelle. Cette bonne intention est attestée par vingt-cinq stances, qui ne seraient pas déplacées à côté des plus mauvais vers du *Recueil des inscriptions;* qu'on en juge par ce couplet final :

Ainsi finit la vie
De ce pieux martyr,
Qui sauva sa patrie.
Gardons son souvenir.
De son sexe modèle,
Exemple des héros,
Sa gloire est immortelle
Ainsi que ses travaux [1].

Je demande pardon de cette petite digression, qu'a provoquée le nom de Carnot, et je reviens, pour un instant encore, au monument d'Orléans. En 1663 La Fontaine, dans la relation de son voyage en Limousin, en parlait d'une manière fort dédaigneuse à sa femme : « Je vis la Pucelle, mais, ma foi, ce fut sans plaisir. Je ne lui trouvai ni l'air, ni la taille, ni le visage d'une amazone; l'infante Gradifilée [2] en vaut six comme elle, et si ce n'étoit que M. Chapelain est son chroniqueur, je ne sais si j'en ferois mention. Je la regardois, pour l'amour de lui, plus longtemps que je n'aurois fait. Elle est à genoux devant une croix, et le roi Charles en même posture, vis-à-vis d'elle; le tout chétif et de petite apparence. C'est un monument qui se sent de la pauvreté de son siècle [3]. »

Ce monument dénigré par la Fontaine, que ne le possédons-nous encore ! Nous l'entourerions d'autant plus de respect que la statue de Jeanne, a-t-on dit, devait offrir quelques garanties de ressemblance [4].

TH. DE PUYMAIGRE.

[1] C'est dans *le Livre d'or de Jeanne d'Arc*, de M. Lanéry d'Arc, p. 687, que j'ai recueilli ces vers. Ils sont extraits des *Opuscules poétiques* (Paris, 1820).
[2] Personnage d'*Amadis*.
[3] *Les grands écrivains de la France. J. de La Fontaine*, t. IX, p. 287.
[4] Voir *Notices iconographiques sur Jeanne d'Arc*, par E. de Bouteiller et G. de Braux. Paris, Dumoulin, 1870, p. 18.

IV.

UN PRÉFET INDÉPENDANT SOUS NAPOLÉON

VOYER D'ARGENSON A ANVERS [1]

Le 26 mars 1809, les députations de divers collèges électoraux défilaient aux Tuileries. Napoléon, qui venait de quitter l'Espagne pour déjouer les plans de la cour d'Autriche, écoutait d'une oreille distraite les adulations traditionnelles. Un discours pourtant parut l'intéresser : celui qui était prononcé au nom du collège de la Vienne. Ce n'est pas que le thème en fût bien neuf, ni la forme particulièrement saisissante. On y exaltait la gloire militaire et le génie administratif de l'empereur ; on lui disait que sous son règne « chaque jour voyait naître un nouveau bienfait. » Depuis dix ans, des flatteries autrement délicates avaient blasé l'amour-propre du maître. Mais ce qu'il y avait de plus remarquable que ces pauvretés, c'était la personnalité de celui qui les débitait.

Marc-René-Marie de Voyer d'Argenson était le petit-fils d'un des deux ministres de Louis XV, du « d'Argenson de la guerre, » comme on l'appelait par opposition avec le pacifique secrétaire d'État des affaires étrangères. Son père, le marquis de Voyer, avait trouvé le moyen de scandaliser la société du XVIIIe siècle par le cynisme de son impiété. Ses fanfaronnades d'athéisme choquèrent un jour le jeune et étourdi comte d'Artois, à qui il offrait l'hospitalité ; elles froissèrent plus d'une fois le scepticisme correct et la diplomatique réserve de l'abbé de Périgord. Talleyrand a précisément raconté comment Louis XVI averti fit au marquis, pendant un séjour à Marly, une si violente scène de reproches que Voyer en tomba malade de saisissement et mourut peu de temps après.

Demeuré orphelin, le jeune Marc-René s'était attaché à La Fayette,

[1] Les éléments de cette étude sont empruntés aux récits des contemporains, aux papiers de d'Argenson, publiés en partie dans le premier volume de ses *Opinions et discours*, et surtout à des documents inédits tirés des Archives nationales ; on a consulté spécialement le dossier personnel de d'Argenson comme préfet, plusieurs cartons de la série F^7 (police), et les cartons consacrés aux Deux-Nèthes dans les deux séries départementales F^{1b} II et F^{1c} III.

auquel il avait servi d'aide de camp en 1792. Mais, au lieu de passer la frontière à la suite du général, il avait réussi à se faire oublier pendant la Terreur. Après la tourmente, il avait offert son dévouement, puis son nom, à la veuve du prince Victor de Broglie, et reconstitué avec la vigilance d'un père le patrimoine de l'enfant qui devait être le ministre de la monarchie de Juillet.

Depuis lors, sourd aux avances du pouvoir et aux reproches de ses amis, sa vie s'était écoulée dans sa terre des Ormes, en Poitou, entre les joies du foyer et les soins d'une grande exploitation agricole. De son intimité avec La Fayette, il avait gardé la haine du despotisme; mais plus chimérique encore dans ses rêves que son ancien général, il aspirait à une refonte de l'organisation sociale et à une plus équitable répartition des richesses. Trop fier pour solliciter dans le drame qui se jouait alors un rôle de comparse, il se contentait de celui de spectateur, tantôt allant assister à Paris aux fêtes du couronnement, tantôt voyant défiler devant les Ormes le cortège impérial qui s'acheminait vers Bayonne, ou hébergeant pour une nuit Charles IV, la reine Marie-Louise et l'inévitable Godoï, détrônés maintenant et fugitifs après avoir fait pendant vingt ans la risée de l'Europe et la honte de l'Espagne.

Napoléon et ses ministres avaient peut-être entendu dire que sous cet utopiste mécontent, cet idéologue boudeur, il y avait un homme d'affaires avisé, un travailleur infatigable; ils savaient surtout que son nom avait été porté par de bons et loyaux serviteurs de la France, et désiraient le voir figurer dans l'almanach impérial à côté de ceux d'un Chauvelin ou d'un Molé. Aussi l'avaient-ils fait président de son collège électoral, puis chevalier de la Légion d'honneur à l'époque du sacre, en lui donnant à entendre qu'il ne dépendait que de lui d'entrer dans la carrière des grands emplois et des brillants honneurs. D'Argenson n'avait pas voulu comprendre tout d'abord. Mais, en 1809, il approchait de la quarantaine; plus sensible que personne aux douceurs de la vie privée, elles ne suffisaient pourtant pas à satisfaire son besoin d'activité; ses traditions de famille le portaient, comme ses goûts personnels, à donner une part de sa vie aux affaires publiques, ce qui n'était possible alors qu'en figurant à un titre quelconque dans l'établissement impérial. La lassitude, l'ambition, la crainte de vieillir inutile, firent taire momentanément les anciennes répugnances : d'Argenson se décida à prononcer un discours qui était un acte d'explicite adhésion à l'empire.

On ne s'y méprit point aux Tuileries. Au sortir de l'audience, un haut dignitaire, qu'il n'a pas autrement désigné, lui offrit la place qui lui convenait le moins, celle de chambellan. D'Argenson déclina péremptoirement cette proposition malencontreuse; mais, au lieu d'en

rester là, il ajouta, sur le ton du badinage, qu'appartenant depuis longtemps à la hiérarchie administrative, président de canton sous le Directoire, maire depuis l'an VIII, l'avancement normal pour lui serait une sous-préfecture.

Il ne dut être qu'à moitié surpris quand le lendemain un gendarme le pria de passer chez le comte Fouché. Celui-ci lui dit à brûle-pourpoint : « L'empereur connaît votre réponse. Voulez-vous une préfecture? Choisissez-la ! » Cette brusque mise en demeure, cette intervention du ministre de la police montraient assez les dangers d'un refus. D'Argenson s'y exposa d'autant moins qu'au fond le langage de Fouché flattait ses secrets désirs. Un reste d'esprit d'indépendance lui fit déclarer qu'il ne choisirait aucun poste : il se contenterait d'accepter celui qui lui serait assigné. Un décret du 29 mars le nomma préfet des Deux-Nèthes. En partant pour Anvers, il écrivit au ministre de l'intérieur : « Monseigneur, je tâcherai de me rendre digne de la faveur signalée dont Sa Majesté me donne des marques; j'aurai quelque espoir d'y parvenir si Votre Excellence daigne m'accorder ses bontés, j'oserai presque dire ses conseils, quand je les aurai mérités par mon exactitude à remplir ses ordres.... » S'il était resté fidèle à ce programme un peu bien humble, ses quatre ans de préfecture ne seraient pas l'un des plus curieux épisodes de l'histoire administrative de l'empire.

Le département des Deux-Nèthes, formé par le Comité de salut public lors de la conquête de la Belgique, correspondait à la province qui porte aujourd'hui le nom d'Anvers. Il comprenait donc deux régions naturelles bien distinctes : entre Anvers, Lierre, Malines et l'Escaut, un pays riche, fertile et peuplé à l'égal de la Flandre et du Brabant; au nord et jusqu'à la frontière hollandaise, les landes incultes de la *Campine*, vastes espaces déserts dont les rares habitants n'avaient guère d'autre industrie que la contrebande.

Consommée depuis bientôt quinze ans, l'annexion à la France était encore subie plutôt qu'acceptée par la plus grande partie de la population. La bourgeoisie commerçante des villes avait cruellement souffert des réquisitions, des assignats, et surtout de la brusque interruption du commerce extérieur; le port d'Anvers, déjà déchu sous la domination autrichienne, avait vu la solitude se faire dans ses bassins à demi envasés. Pour les industriels et les agriculteurs, l'ouverture du marché français n'avait qu'imparfaitement compensé l'interdiction d'écouler leurs produits en Angleterre. La conscription, inconnue auparavant, avait paru odieuse ; le nombre des réfractaires ou déserteurs atteignait presque celui des jeunes gens qui répondaient à l'appel; la première levée, celle de 1798, avait même donné lieu à une véritable insurrection, dont une petite armée avait pu seule avoir rai-

son. Enfin, l'immense majorité des habitants, riches ou pauvres, citadins ou ruraux, étaient profondément attachés à la religion catholique, et la confiscation des biens du clergé, la suppression des couvents, la mutilation et la fermeture des églises, la proscription des prêtres, les avaient blessés au cœur.

Après le 18 brumaire, le gouvernement consulaire et impérial avait beaucoup fait pour pacifier les esprits. Aux émissaires du Directoire, chevaliers d'industrie accourus de France en quête de gros profits ou Belges perdus de réputation, il avait substitué des administrateurs intègres et habiles. Anvers avait eu successivement pour préfet d'Herbouville, gentilhomme jadis libéral, demeuré tolérant; puis le régicide Cochon, converti aux idées modérées depuis le Directoire, qui en 1809 venait de quitter la Belgique pour devenir sénateur et comte de Lapparent. Le numéraire avait reparu; les routes étaient redevenues praticables et sûres. Napoléon, sans se contenter de rendre la vie au port d'Anvers, avait résolu d'y fonder un arsenal et un établissement maritime de premier ordre. Le luxe renaissant en France avait fait affluer les commandes aux manufactures. Enfin, le culte avait été rétabli; Malines avait conservé sa dignité de métropole; et si Anvers avait perdu son évêque, si la *Descente de croix* n'avait pas été rendue à sa cathédrale, celle-ci du moins avait été débarrassée des décombres accumulés par le vandalisme; dans tous les villages, l'église et le presbytère s'étaient rouverts, la vie religieuse avait repris son cours.

Il restait pourtant bien des sujets de mécontentement ou de défiance. La création d'un grand port militaire et d'une flotte de guerre assurait de beaux salaires à la population ouvrière d'Anvers; mais la bourgeoisie y voyait une entrave au développement commercial et rappelait en murmurant cette loi d'expérience, que là où la marine d'État règne en maîtresse, la marine marchande ne saurait prospérer. Comment d'ailleurs parler de prospérité, quand la guerre avec l'Angleterre, chaque jour plus implacable, ne permettait plus d'autres sources de profit que la course et la fraude? quand le blocus continental conspirait avec les croisières anglaises à priver Anvers de son débouché naturel? L'exercice du culte était soumis à une tutelle vexatoire, bien faite pour indisposer ceux que les prétentions de Joseph II avaient, vingt ans plus tôt, poussés à la révolte. Le clergé protestait contre l'enseignement obligatoire des quatre articles, condamnés de tout temps par l'université de Louvain; les plus humbles fidèles savaient le pape prisonnier, détrôné de fait. A l'hostilité brutale des agents de la Convention ou du Directoire avait succédé, de la part des fonctionnaires, un scepticisme dédaigneux à l'égard des croyances religieuses des Belges. C'était, au reste, d'une façon géné-

rale que les administrateurs français se posaient en représentants d'une race supérieure : la bonhomie des habitants, leur simplicité, leur amour de l'ordre, servaient de prétexte à d'incessantes épigrammes. Cette petite guerre amenait des représailles, et le fossé se creusait entre les deux peuples. — Cependant, le fardeau de la conscription devenait plus pesant chaque année, et les solitudes de la Campine donnaient asile à des bandes de réfractaires, protégés et nourris par l'universelle sympathie des paysans.

Au moment où d'Argenson se mettait en route pour son département, une nouvelle guerre éclatait entre la France et l'Autriche, plus sanglante et plus longtemps indécise que les précédentes. La domination autrichienne, sans être jamais populaire en Belgique, avait laissé des regrets à certains membres de la noblesse et de la bourgeoisie, et ce petit groupe se grossissait de tous les mécontents; plusieurs familles distinguées comptaient des fils restés au service de l'empereur François. Enfin le clergé lui-même, si ardent jadis à mener la campagne contre Joseph II, sentait son antipathie contre les Habsbourg diminuer à mesure que s'accumulaient les années et surtout les mauvais procédés de Napoléon envers le pape. Vint la sanglante mêlée d'Essling, dont l'archiduc Charles se vanta comme d'une éclatante victoire. Tandis qu'à Paris même les esprits fermentaient, en Belgique le nombre des déserteurs allait croissant, et à défaut de révolte déclarée, les signes de désaffection se multipliaient. Wagram et l'armistice auraient ramené le calme ou au moins la résignation, si l'attention publique n'avait été brusquement détournée des plaines du Danube vers les bouches de l'Escaut. Dans les derniers jours de juillet, les forces anglaises investissaient Flessingue et menaçaient Anvers.

L'émoi fut extrême au premier instant, car la ville et toute la Belgique étaient sans défense. Nous n'avons pas à raconter ici comment tout danger fut écarté par la présence d'esprit de l'amiral Missiessy, qui sauva sa flotte en lui faisant remonter l'Escaut; par la décision de Fouché, qui prit sur lui de tirer Bernadotte de sa demi-disgrâce pour l'envoyer à Anvers et de lever les gardes nationales dans tout le nord de la France; surtout par les hésitations et l'impéritie des généraux anglais, qui durent rembarquer au bout d'un mois leurs troupes décimées par la fièvre. Pendant cette période le rôle du préfet devait être assez effacé : il se borna à seconder de son mieux Louis Bonaparte et Bernadotte, à lever parmi les riches bourgeois une garde sédentaire destinée au maintien de l'ordre et à défendre les fonctionnaires municipaux contre les exigences ou les vivacités des officiers supérieurs. Une fois les Anglais partis et la paix assurée, d'Argenson put réellement prendre en main les affaires du département.

Parmi les hauts fonctionnaires qui se trouvaient alors à Anvers, il en distingua deux sur-le-champ. Les grands projets de Napoléon avaient nécessité la nomination d'un commissaire général de la marine, devenu bientôt préfet maritime : depuis le début des travaux, ce poste était confié à l'illustre constituant Malouet. Trop sage et trop fidèle à ses idées d'autrefois pour approuver la politique impériale, il se cantonnait dans ses occupations techniques, dont il s'acquittait à la satisfaction du maître. Sans mettre en cause sa loyauté, on l'accusait pourtant d'avoir gardé des relations en Angleterre, où il avait trouvé un asile pendant la Révolution, et de manquer parfois de réserve dans ses propos. Cette indépendance fut sans doute une des raisons qui l'unit étroitement à d'Argenson, pendant l'année qu'ils passèrent ensemble à Anvers.

Ce fut au contraire une instinctive antipathie qui se manifesta de prime abord entre le préfet et le commissaire général de police. On sait que ces commissaires généraux avaient été institués dès le début du Consulat, par une simple décision gouvernementale prise en conseil d'État et sans l'aveu du corps législatif, dans quelques villes désignées par l'importance de leur population ou la fréquence de leurs relations avec l'étranger. Anvers avait reçu, au début de 1809, un commissaire général du nom de Bellemare. Le passé de ce personnage était des plus louches. Officier de cavalerie au début de la Révolution, il avait émigré à un singulier moment, en 1795, pour rentrer en France au bout de quelques mois et collaborer à une feuille royaliste. Après le 18 fructidor, il s'était fait espion de police, puis avait été chargé de la surveillance des mœurs dans les pays réunis, avec résidence à Bruxelles. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre s'accordent à le représenter comme défiant à l'excès, médiocrement perspicace et dénué de tout scrupule. Au dire de Fiévée, qui n'avait pas le droit d'être bien sévère pour les hommes de police, son siège était fait à l'égard des Anversois : c'étaient des « fanatiques, » des ennemis de la France, et on ne pouvait les surveiller de trop près. Aussi Bellemare n'épargnait-il ni les espions, ni les voyages clandestins, ni les dépenses extraordinaires ; on trouvait même à Paris que son zèle était bien dispendieux, et un employé supérieur du ministère écrivait en marge de ses comptes : « Le commissariat d'Anvers va coûter autant que deux. »

Les occasions de conflit étaient fréquentes entre le préfet, chef de l'administration, et le commissaire général qui, correspondant directement avec Fouché et Réal, était seul chargé d'exécuter les mesures de haute police. Avec une grande unité de vues et des égards réciproques, l'entente aurait pu se maintenir, comme dans d'autres villes de l'empire. A Anvers, les deux fonctionnaires n'étaient d'accord que

sur le mal qu'ils pensaient l'un de l'autre. Nous avons vu que Bellemare considérait les Belges comme autant d'ennemis jurés de la domination française, dont il fallait déjouer les complots par un espionnage de tous les instants et réprimer les velléités séditieuses par un terrifiant appareil de châtiments. D'Argenson se croyait sincèrement appelé à enseigner l'amour de la patrie à de nouveaux Français; il se proposait de gagner par la modération et les bons traitements ceux que les sévices avaient rebutés. Il en résultait naturellement que pour le commissaire, le préfet était un niais dangereux, tout prêt à se laisser prendre aux hypocrisies des Anversois, qui endormiraient sa vigilance par des protestations de dévouement et appelleraient sous main les Anglais. D'Argenson, par contre, haïssait dans Bellemare le serviteur du despotisme, le représentant du pouvoir arbitraire, et professait pour sa personne l'estime qu'un homme « né » pouvait porter à un argousin. Ajoutons que ni l'un ni l'autre ne faisait effort pour dissimuler sa manière de voir.

Le dissentiment aurait éclaté plus tôt si la guerre d'Autriche et surtout l'expédition de Walcheren n'avaient fait diversion. Pendant ces semaines d'alerte, où la défense du territoire primait tout autre soin, préfet et commissaire durent se faire les auxiliaires de l'autorité militaire. Un peu plus tard, les hostilités naissantes furent suspendues par l'arrivée du comte Réal, conseiller d'État, membre du conseil général de la police et chargé plus particulièrement de la région du nord depuis que Miot avait passé au service du roi Joseph. Ému de l'agitation qui s'était manifestée pendant la guerre dans la Belgique et les départements du Rhin, le gouvernement donna l'ordre à Réal, en novembre et décembre 1809, de parcourir le pays pour noter les qualités des fonctionnaires, les dispositions des habitants, et préparer une sorte de liste d'otages.

Cet ancien jacobin, successivement acolyte de Chaumette à la Commune et de Fouché à la police générale, agent complaisant de bien des besognes basses ou criminelles, a laissé une fâcheuse réputation, malgré le bon témoignage de la plupart de ceux qui ont été en relations personnelles avec lui. Ses lettres de Belgique, en partie conservées, font honneur, sinon à son caractère, du moins à son talent d'observateur et de peintre. Il y trace, avec un grand bonheur de ressemblance et une verve intarissable, le portrait de tous ceux qui se rencontrent sur son chemin : préfets, généraux, évêques; ces rapports improvisés sont presque des chefs-d'œuvre du genre. Nous n'en déplorons que davantage la perte de celui qui racontait l'entrevue de Réal avec d'Argenson : l'opinion du très positif policier sur le préfet idéologue serait curieuse à connaître. On sait au moins, par Victor de Broglie, un incident amusant du séjour du conseiller d'État à Anvers.

Réal écrivait sérieusement à Fouché : « Toutes les fois que je me trouve dans un chef-lieu un jour de dimanche, je vais à la messe, et j'y parais avec une sorte de solennité. » (Il en profitait pour analyser les sermons et dénoncer les prédicateurs coupables d'avoir tourné court sur les vertus de l'empereur et les bienfaits de l'empire.) Désireux d'être édifiant à Anvers comme ailleurs, il fit part à d'Argenson de son intention de l'accompagner à la cathédrale. Le préfet avait en horreur tout ce qui ressemblait à l'hypocrisie : il déclara tout net qu'il n'irait pas. Alors s'engagea la plus étrange des discussions, Réal épuisant tous les arguments pour prêcher l'assistance à la messe, et d'Argenson s'obstinant dans son refus, l'un faisant intervenir la politique et l'autre la philosophie. Le préfet conduisit néanmoins Réal à l'église, mais seulement pour s'assurer avec lui qu'on lui avait préparé un siège d'honneur : en passant devant la chaire, le zélé chrétien ne put s'empêcher de dire en riant : « C'est pourtant là qu'il y a dix ans nous prêchions la théophilanthropie ! »

Cependant le rapport de Réal dut être dans l'ensemble favorable à d'Argenson, car précisément à cette époque le marquis de l'ancien régime fut fait baron de l'empire. Quelques mois plus tard, lors de l'annexion de la Hollande, son département fut accru de l'arrondissement de Bréda. De son côté, il envoya pour le mariage de l'empereur une adresse qui aurait pu être signée du premier courtisan venu; il y était question de « l'idole des Français » et des « maximes libérales » de Napoléon. D'Argenson commençait dès lors à faire l'épreuve de la solidité de ces maximes.

Ce fut la question religieuse qui donna lieu aux premières difficultés. On a pu voir, par l'aventure de Réal, que le préfet des Deux-Nèthes n'était rien moins que dévot. S'il n'avait pas hérité de l'athéisme agressif de son père, il partageait l'indifférence pratique de presque tous les hommes de sa génération ; son indépendance naturelle et son penchant pour l'opposition lui faisaient même éviter certains actes de déférence extérieure que beaucoup de Français, beaucoup de fonctionnaires surtout, prodiguaient alors pour complaire à l'auteur du Concordat. Dès son arrivée à Anvers, il prit une décision qui le peignait bien. Le clergé de la ville et la population catholique désiraient ardemment voir rétablir l'usage de porter ostensiblement le viatique aux malades, et le commissaire Bellemare appuyait leur demande dans une pensée politique (la guerre avec l'Autriche venait d'éclater). D'Argenson s'y refusa, un peu sans doute pour désobliger Bellemare, mais surtout, comme il l'écrivit à Réal, pour éviter des démonstrations contradictoires ; les génuflexions des Belges auraient choqué ses préjugés de libre penseur, et les ricanement des Français son esprit de tolérance. — Mais il avait en même temps l'âme trop gé-

néreuse pour se laisser docilement transformer en agent de persécution.

Sur l'autre rive de l'Escaut, à quatre cents mètres des quais d'Anvers, commençait la juridiction d'un prélat que les alliances de famille, non moins que les affinités morales, auraient rapproché de d'Argenson. Maurice de Broglie, évêque de Gand, préludait alors à sa courageuse attitude au concile national, en défendant les droits de l'autorité spirituelle contre les prétentions gouvernementales ; ses lettres au ministre, courtoises sans platitude, dignes sans provocation, tranchaient sur la correspondance de ses collègues, comme celles de d'Argenson sur la plupart des épîtres préfectorales. Nul doute qu'ils ne se fussent entendus, sauf à rendre leur disgrâce à tous deux plus rapide et plus profonde. Mais les Deux-Nèthes dépendaient du siège archiépiscopal de Malines, occupé alors par le personnage auquel l'histoire a conservé le nom d'*abbé* de Pradt. De l'évêché de Poitiers, qu'il possédait régulièrement, Napoléon l'avait transféré à Malines, vacant par la démission de Roquelaure; Pie VII, déjà en froid avec le gouvernement français, avait fait rédiger la bulle dans des termes qui n'avaient pas été admis à Paris, et de Pradt, ainsi que bien d'autres, gouvernait son diocèse sans institution normale, en vertu d'un mandat plus ou moins libre du chapitre. C'était bien le prêtre le moins propre à gagner la sympathie d'un philosophe indépendant. A côté de mœurs suffisantes et de brillantes qualités d'esprit, il avait une conversation plus que libre, une piété moins que tiède, un caractère sans consistance et une âme de valet. Un attrait secret le portait vers les hommes de police : il réprimandait ou déplaçait ses prêtres sur la foi des rapports de gendarmerie, vivait avec Bellemare sur le pied d'une confiance réciproque, et entretenait des relations cordiales avec Savary, à la modération duquel il a rendu hommage dans ses livres. Le duc de Rovigo a raconté de son côté, dans les Mémoires à la fabrication desquels il a présidé, que l'archevêque intervenait paternellement auprès de lui pour adoucir le sort des prêtres compromis. Les dossiers des archives ne confirment guère ces assertions édifiantes : ils nous montrent les deux complices travaillant de concert à l'établissement des listes de proscription, et ne faisant assaut que de rigueur.

Dans l'été de 1809, plusieurs curés de village cessèrent de chanter le *Domine, salvum fac imperatorem,* à la suite des événements de Rome et de la bulle d'excommunication, qui pénétra en Belgique malgré toutes les précautions de la police. Ils furent sans doute encouragés dans leur abstention par les événements militaires et la crise que traversa la fortune de Napoléon, mais de Pradt exagère en ramenant tout aux intrigues de l'étranger et en disant : « Tant qu'on vit

les Anglais devant Anvers, *les chants avaient cessé;* quand ils eurent le dos tourné, ils reprirent. »

Quoi qu'il en soit, à peine le danger était-il écarté que Bellemare, en se prévalant d'instructions de Bernadotte, suggéra au préfet de demander à tous les maires une sorte de procès-verbal statistique du nombre des dimanches où le *Domine salvum* avait été chanté dans leur commune. D'Argenson ne se rendit pas aux instances réitérées du commissaire, qui l'avait pris à part dans une soirée chez Malouet. Il lui fit observer que les pouvoirs du prince de Ponte-Corvo n'allaient pas jusqu'à prescrire de semblables mesures ; au fond, d'ailleurs, ne s'exposerait-on pas à allumer partout la guerre entre la mairie et le presbytère ? A la suite de cette conversation, le préfet s'avisa de rétablir l'ordre par un moyen plus discret. Il retint les mandats de traitement des prêtres dénoncés et leur fit dire sous main de venir les chercher à la préfecture. Il les vit séparément, causa avec eux, les chapitra de son mieux, feignit de croire que la plupart du temps la suppression des prières avait été due à la longueur insolite d'un office, et obtint la promesse qu'on ne les omettrait plus à l'avenir.

Mais, à mesure que les détails de la captivité du pape étaient plus connus, les consciences catholiques se soulevaient, et les manifestations ne tardèrent pas à recommencer dans les campagnes. Ici, les prières pour l'empereur étaient supprimées ; ailleurs, au moment où on entonnait le *Domine salvum*, les fidèles quittaient l'église comme sur un signal ; dans quelques localités, le curé osa déclarer en chaire que sa conscience lui interdisait de prier pour un excommunié.

Bellemare, avisé par les gendarmes et les agents secrets, adressa une dénonciation en règle à Savary, qui, le 20 juin 1810, proposa à l'empereur d'interner trentre prêtres dans des séminaires de l'ancienne France et d'en placer vingt-sept autres sous la surveillance de la haute police. Il expliquait dans son rapport que l'archevêque non seulement donnait son consentement à la mesure, mais croyait l'éloignement d'un plus grand nombre de prêtres indispensable pour ramener la tranquillité dans le diocèse. Quant au préfet, le ministre s'excusait de n'avoir point pris son avis, en alléguant que sa correspondance antérieure témoignait d'une déplorable « instabilité d'opinion. » Napoléon était dans un de ses jours de colère ; il griffonna au bas du rapport l'ordre d'arrêter les trente prêtres qui figuraient sur la première liste et de les jeter dans les prisons d'État de Ham et de Bouillon.

L'exécution fut confiée à Bellemare, qui en rendit compte à Savary. A l'en croire, l'effet moral sur la population était excellent, et il n'était besoin, pour le confirmer, que de quelques nouvelles arrestations,

désirées par M. de Pradt. Malheureusement, sur vingt-six prêtres proscrits (quatre noms avaient été rayés au dernier moment), on n'en avait pu saisir que dix-sept. Qui donc avait averti les autres, sinon « la préfecture, » qu'il avait bien fallu mettre par convenance au courant de ce qui se préparait? « La préfecture » seule était dans le secret; seule elle avait dû le trahir, « car, » poursuivit Bellemare qu'il faut citer textuellement ici, « car le caractère connu de M. l'archevêque de Malines et la conduite qu'il a tenue dans cette circonstance ne permettent pas d'arrêter aucun soupçon sur lui. »

Le duc de Rovigo, mécontent de cet insuccès partiel, épousa avec ardeur les rancunes de son subordonné. La première vengeance qu'il exerça sur d'Argenson fut digne de lui, basse et perfide. Quiconque a parcouru la Belgique connaît les béguines, communautés de femmes menant la vie religieuse sans se lier par aucun vœu. Celles d'Anvers étaient accusées d'avoir rompu avec leur curé, coupable à leurs yeux d'avoir été saluer l'empereur à son passage. Savary annota de sa main le rapport de police en ces termes : « Écrire au préfet d'Anvers.... Lui ordonner d'arrêter et mettre en prison la supérieure et quatre des mères religieuses. Cela le dépopularisera un peu. »

D'Argenson n'avait pas tardé en effet à jouir, dans la société d'Anvers, d'une réelle popularité. Étonnés et ravisde trouver un préfet qui prenait leur défense au lieu de provoquer contre eux les rigueurs du gouvernement, qui les accueillait avec affabilité au lieu de leur témoigner une morgue méprisante, les bons Belges lui firent fête. Mme d'Argenson, qui secondait son mari avec le charme de son aristocratique bonne grâce, obtint, elle aussi, un éclatant succès. Malheureusement, l'attitude des autres fonctionnaires et de la colonie française en général empêchait ces sympathies personnelles de profiter à la cause de l'annexion. Des Anversois qui pressaient la préfète de venir à une soirée lui disaient naïvement : « Nous serons entre nous, Madame; *il n'y aura pas de Français.* » — « C'est que, » comme ajoute son fils en rapportant le mot, « c'est que Français, dans leur esprit, était synonyme de railleur, d'hostile et de dénigrant. »

D'Argenson ne jugeait pas d'ailleurs ses administrés avec un optimisme aveugle; il se rendait fort bien compte notamment de ce qui leur manquait au point de vue de la culture intellectuelle. Sollicité par le ministre de l'intérieur d'indiquer des sujets capables d'entrer au conseil d'état, il répondait en toute franchise : « En général, l'éducation était médiocre dans Anvers; chacun y vivait de ses revenus, sans beaucoup se mêler ni de science, ni de littérature, ni d'administration publique, du moins dans les hautes classes. Ce ne sont donc point des hommes d'un mérite transcendant que je présente à

Votre Excellence. » Mais cette opinion peu flatteuse, il ne se croyait pas tenu d'en faire part aux intéressés. Si la conversation des Belges lui semblait parfois un peu terne, il appréciait la rondeur de leur caractère, la simplicité de leur train de vie, la bonhomie de leur accueil. Les vexations et les épigrammes étaient, selon lui, un mauvais moyen pour affermir dans ces contrées la domination de la France : par politique autant que par conscience, il s'appliqua à protéger ceux qu'autour de lui on ne se lassait pas d'opprimer.

Les charges militaires, déjà lourdes auparavant, étaient devenues intolérables depuis l'été de 1809. Nous avons vu qu'au plus fort de l'alerte d'Argenson avait levé parmi les notables une garde sédentaire de mille hommes, destinée à maintenir l'ordre dans la ville. Une fois les Anglais rembarqués, le commandant émit la prétention de charger cette garde de fournir des postes pour le service de garnison ; il fallut l'intervention énergique du préfet pour prévenir une telle atteinte aux conditions stipulées. — C'était surtout la corvée des logements militaires qui pesait durement sur les habitants ; en raison de l'insuffisance des casernes, la plupart des familles y étaient astreintes, sans qu'elles pussent en entrevoir la fin. Exigeants, souvent brutaux, habitués à vivre de la guerre et à ne ménager ni les personnes ni les biens, les soldats prenaient pour prétexte les sentiments présumés des Anversois pour se conduire comme en pays ennemi. L'exemple des officiers n'était pas fait pour les modérer. Une gentillesse ordinaire de leur part consistait à salir à plaisir les appartements mis à leur disposition, par manière de protestation ironique contre les minuties de la propreté flamande. Un soir, dix officiers pris de gaieté forçaient la porte d'un bal et y pénétraient l'épée à la main.

Le préfet dénonçait de temps à autre quelques abus particulièrement criants, sans que rien changeât au fond des choses. Ce qui lui était plus pénible encore, c'était l'obligation de veiller à la conscription et de faire exécuter les dispositions barbares édictées par l'empereur contre les déserteurs et les réfractaires. A Bruges, son collègue Chauvelin, le même qui devait être porté en triomphe par les étudiants libéraux en 1820, trouvait moyen de renchérir sur la sévérité des mesures de rigueur prescrites contre les parents des fugitifs ; sa correspondance préconise les moyens violents et gourmande presque le pouvoir central sur sa mansuétude. Bien loin de suivre cet exemple, d'Argenson fit son possible pour réduire dans la répression la part de l'arbitraire. Un des procédés employés dans les départements en retard pour la conscription était l'envoi d'une colonne mobile, qui, sous la direction de la gendarmerie d'élite, parcourait les communes récalcitrantes, y vivait à discrétion et enlevait un certain

nombre d'otages ou de suspects, qu'on détenait ensuite sans interrogatoire ni garantie judiciaire d'aucune sorte. Ces exécutions, destinées à servir d'exemple, se concertaient entre le ministère de la police et la direction générale de la conscription, la plupart du temps en dehors de l'autorité administrative ; elles étaient souvent conduites par un certain colonel Henry, dont le portrait peu flatté figure dans les *Mémoires* de Talleyrand. En 1811. une colonne mobile parcourut le département des Deux-Nèthes, et se divisa en plus de vingt détachements ; chaque chef de détachement, officier subalterne ou même sous-officier, opérait des arrestations au gré de sa fantaisie ou de celle des dénonciateurs. Le préfet, indigné, eut le courage d'interdire aux concierges des maisons d'arrêt d'écrouer aucun détenu sans un ordre signé du sous-préfet. Cette défense fut observée dans l'arrondissement d'Anvers; ailleurs, les sous-préfets intimidés n'osèrent pas y tenir la main.

Les classes supérieures de la société, qui échappaient à la conscription par le remplacement, étaient en butte aux mesures de haute police. Ici, point d'autre règle que le bon plaisir impérial ou ministériel. Dès l'établissement du Consulat, quelques Belges avaient été mis en demeure de s'expatrier et d'habiter l'ancienne France ; c'étaient des personnes réputées à tort ou à raison pour posséder une grande influence, des prêtres, des hommes politiques, qui avaient marqué dans les événements de l'insurrection de 1789. La mission de Réal en 1809, et surtout l'avènement de Savary au ministère de la police dans l'été de 1810, eurent pour effet de multiplier ces proscriptions à l'intérieur et de les faire porter sur des familles entières. Quand un homme riche et considéré se tenait à l'écart des emplois publics, il courait grand risque d'être *invité* à venir se fixer à Paris et à y mettre son fils dans un lycée ; il fallait obéir sur l'heure, sans pouvoir alléguer aucune objection de convenance ou d'intérêt. Le comte Henri de Mérode-Westerloo a raconté comment il avait été à plusieurs reprises menacé d'un ordre semblable, bien que son père eût accepté la mairie de Bruxelles et un siège au Sénat. Un autre genre de persécution consistait à envoyer d'office aux jeunes gens, même mariés, un brevet de sous-lieutenant ou à les nommer élèves des écoles militaires. Enfin, l'on sait que Savary alla jusqu'à réclamer des préfets un tableau des plus riches héritières de leur département, avec des colonnes distinctes pour la dot, les principes religieux et les qualités physiques.

Nous n'avons pas la réponse de d'Argenson à cette dernière circulaire. Mais la trace est restée des efforts qu'il fit pour sauver ceux de ses administrés qu'on arrachait brutalement à leur pays natal. Il y eut à Anvers, en 1810, sept personnes mandées à Paris avec tous les

leurs, huit jeunes gens, dont un marié et père de famille, nommés sous-lieutenants, neuf enfants ou adolescents placés dans les lycées de Paris ou des écoles militaires. Comme si la police impériale avait voulu joindre le ridicule à l'odieux, la première liste s'ouvrait par le nom d'une femme, la comtesse douairière d'Oultremont, rendue suspecte par sa piété et ses bonnes œuvres. D'Argenson ne put lui épargner le voyage de Paris, non plus qu'aux deux frères de Pret-Roosen, dont l'un pourtant était maire de son village ; il fut plus heureux en invoquant le grand âge ou l'état de santé de quelques autres proscrits. Au bout de deux ans, il conçut l'audacieux projet de faire implicitement abroger l'exil d'un des deux de Pret en le nommant adjoint au maire d'Anvers ; il proposa son nom au ministre de l'intérieur, faisant valoir que le séjour de Paris était pernicieux à ses intérêts et à la santé de sa femme. Montalivet était trop humain pour ne pas accueillir la présentation, et trop prudent pour ne pas prendre l'avis de Savary ; celui-ci se fâcha, opposa un *veto* formel, et traita de séditieuse la démarche du préfet.

D'Argenson avait perdu à la disgrâce de Fouché, qui avait personnellement concouru à sa nomination, et qui, sans prendre au sérieux les accusations de Bellemare, aurait chapitré les deux adversaires et sans doute prévenu tout éclat. Savary, au contraire, accueillit de confiance les rapports du commissaire et ne tarda pas, comme lui, à traiter le préfet des Deux-Nèthes en ennemi de l'ordre public.

D'Argenson trouvait un défenseur, un consolateur surtout dans son chef hiérarchique. A l'automne de 1809, le portefeuille de l'intérieur, vacant par la mort de Cretet, avait été attribué à Montalivet, qui le détint jusqu'à la chute de l'Empire. Le nouveau ministre, père de l'homme d'État de la monarchie de juillet, était un travailleur assidu, plus fait peut-être pour garder un emploi de directeur général, qu'il occupait avec une distinction supérieure, que pour jouer un rôle politique : on s'en aperçut lors de la crise de 1814. Fidèle à l'empereur jusqu'à l'absolue soumission, il ne lui sacrifia pourtant jamais la dignité de son caractère ; aimé du personnel placé sous ses ordres, il le défendit de son mieux contre les exigences de l'armée et les délations de la police. D'Argenson recourait à lui dans ses difficultés, avec une ouverture de cœur qui leur fait honneur à tous deux ; souvent le ministre le réconfortait par une lettre autographe et confidentielle, dont les Archives ne conservent que la mention.

A Anvers, le conflit s'envenimait de plus en plus. On a vu que le commissaire reprochait au préfet de se faire le défenseur de tous les malintentionnés. D'Argenson répliquait que Bellemare avait pour agents des hommes tarés, qui, sans mandat, sans pouvoir légal, au seul nom de la police générale, violaient le jour et la nuit le domicile des ci-

toyens, multipliant des arrestations qu'aucune autorité ne contrôlait. Bellemare crut faire un coup de maître en machinant une poursuite judiciaire pour concussion contre le secrétaire particulier du préfet et un chef de bureau de la préfecture. Ils furent acquittés par la cour de Bruxelles, mais d'Argenson, exaspéré, offrit sa démission dès le printemps de 1811, et la confirma dans une série de lettres, prétendant que les employés de ses bureaux étaient tous mis en suspicion ou vendus au commissaire ; que, réduit à tout faire par lui-même et travaillant seize heures par jour, il ne pouvait suffire à la tâche, et qu'à aucun prix il ne voulait recruter des auxiliaires dans « cette ville de discorde et de corruption. » Puis, comme il accusait le commandant de la place de prendre parti contre lui, le jour anniversaire du couronnement, il se rendit directement à l'église au lieu d'aller chez le général, où le cortège des autorités devait se former d'après les règles des préséances.

Une démission donnée et renouvelée avec cette insistance était, sous le régime impérial, un anachronisme, presque un scandale, et pouvait mener son auteur droit à Vincennes ou à Pierre-Châtel. D'Argenson était trop avisé pour ne pas le sentir, et si nettement qu'il exprimât son désir d'être remplacé, il y joignait des protestations de docilité qui déroutent quelque peu le lecteur moderne. Ainsi l'une de ces lettres les plus pressantes se termine en ces termes : « Daignez croire, cependant, Monseigneur, que je ne prétends pas me soustraire à l'obligation contractée par tout citoyen zélé et sujet fidèle, d'obéir sans retour d'amour-propre à l'ordre d'exercer l'emploi quelconque auquel je serais appelé. » C'est là, semble-t-il, une adhésion pure et simple aux maximes de l'autocratie. Mais ne nous indignons pas trop, ou du moins ne laissons pas s'égarer notre indignation. Ces concessions s'imposaient alors aux quelques hommes de cœur qui avaient le courage d'une semi-indépendance. On a publié naguère la fameuse lettre de démission écrite par Chateaubriand après l'assassinat du duc d'Enghien : le ton n'en est rien moins que fier ; il s'excuse sur l'état de santé de sa femme, prie Talleyrand de faire agréer son refus au premier consul, et sollicite de son « indulgence ordinaire » les indications sur les démarches à faire. Loin de diminuer le mérite de Chateaubriand, ce document prouve l'accablante oppression qui pesait sur les esprits et la force d'âme qu'il fallait pour s'y soustraire au péril de sa fortune ou de sa vie.

Montalivet fit d'amicales remontrances à d'Argenson, et dans son intérêt se garda de communiquer ses lettres à l'empereur. L'acquittement du secrétaire aida le préfet à patienter : il eut la petitesse de vouloir prendre sa revanche, et de faire arrêter un commissaire de police, sous prétexte de péculat. Dans le feu de la lutte, les deux ad-

versaires ne songeaient pas au discrédit que cet échange d'accusations déshonorantes devait jeter sur l'administration française en pays annexé. Le désaccord des sentiments et l'antagonisme des fonctions avaient fait place, au début de 1812, à une inimitié violente; on le comprendra mieux quand on connaîtra les deux incidents décisifs qui mirent fin à la carrière administrative de Voyer d'Argenson.

Dès l'automne de 1809, le préfet avait vu arriver à Anvers un de ses amis d'enfance, avec lequel il était demeuré intimement lié malgré la diversité des caractères et des destinées. Casimir de Montrond jouissait dans la société parisienne d'une célébrité qu'il devait surtout à la distinction de ses manières, à l'élégance de sa mise, à l'éclat de ses bonnes fortunes. C'était un de ces rois de la mode dont les badauds du grand monde ne sauraient se passer, et pour lesquels ils professent une admiration voisine de l'idolâtrie. On citait des jeunes gens qui soudoyaient le valet de chambre de Montrond pour connaître d'avance la coupe et la couleur de ses habits, d'autres qui se faisaient raser la tête pour porter une perruque pareille à la sienne.

Ce n'étaient pas ces succès mondains qui lui avaient valu de conserver l'amitié de d'Argenson et de devenir le familier de Talleyrand. Montrond, quand il s'en donnait la peine, déployait un esprit charmant et redoutable, et maniait l'ironie avec autant de dureté que d'indépendance. Ses bons mots, colportés dans tout Paris, ne ménageaient rien ni personne.

Il n'en fallait pas davantage pour le rendre suspect. Napoléon souffrait impatiemment de voir que la notoriété s'égarait en dehors du monde officiel, et n'admettait pas qu'un nom figurant dans l'almanach impérial pût servir de cible aux épigrammes. Après la disgrâce de Talleyrand, Montrond continua à le voir assidûment; ses réflexions sur les débuts malheureux de l'expédition d'Espagne, sur les difficultés de la guerre d'Autriche, furent naturellement transmises des salons aux bureaux de la police et passèrent pour l'écho des confidences du dignitaire mécontent. Son tort irrémissible fut surtout de faire agréer ses hommages à Pauline Borghèse et de ne pas dissimuler son triomphe. Napoléon, cruellement blessé dans son orgueil de la conduite de ses sœurs, était impitoyable pour les imprudents qui portaient atteinte à leur vertu. Capelle en sut quelque chose, Capelle, le futur signataire des ordonnances de 1830, pour lors fervent impérialiste et préfet de Florence : pour avoir été trop pris en gré par la grande-duchesse Élisa, il fut envoyé en disgrâce à Genève, où il se consola en persécutant Mme de Staël. Lui du moins était un zélé serviteur du régime; mais fronder le gouvernement du frère en courtisant la sœur, c'était un double crime.

Montrond, averti qu'il était temps de s'éloigner, vint trouver son

ami d'Argenson, auquel il ne cacha pas qu'il visitait la Belgique moins en touriste qu'en proscrit. Le préfet, qu'on reconnaîtra bien là, le pressa de rester à Anvers et s'empressa de son mieux à rendre le séjour de cette ville tolérable au mondain exilé de Paris : il le reçut constamment à la préfecture, le présenta dans plusieurs maisons, bref, lui prodigua le plus simplement et le plus courageusement du monde toutes sortes de marques d'interêt. On pense que, de son côté, Montrond ne se priva pas de critiquer les hommes et les événements, et que Bellemare saisit cette nouvelle occasion de dénoncer son préfet.

Au bout de quelques semaines (fin novembre 1809), une lettre officielle de Fouché prévint d'Argenson que, par ordre de l'empereur, Montrond ne devait pas s'approcher à plus de quarante lieues de la capitale. En même temps, on engageait sous main le préfet à le garder à Anvers. D'Argenson ne songea pas un instant à abandonner son ami; il écrivit à Réal que Montrond, venu surtout pour le voir, avait consenti à prolonger son séjour; mais quant à le retenir par la contrainte ou à le faire surveiller, il s'y refusait tout net, tant qu'il n'en aurait pas reçu l'ordre catégorique. En attendant, il ne changea rien à sa manière d'être avec lui.

Quand Napoléon vint en Belgique après son mariage, il fit des observations à d'Argenson, qui lui adressa quelques jours plus tard, par l'intermédiaire de Montalivet, une lettre fort belle et fort digne dans sa forme respectueuse. Il s'efforçait de disculper Montrond, expliquait l'ancienneté de leurs relations et protestait de son désir de « lui conserver dans sa disgrâce les consolations d'une amitié qu'il me sera toujours, disait-il, plus facile de justifier que de désavouer. » Les dernières lignes méritaient d'être rapportées; on aurait eu de la peine en 1810 à trouver dans l'étendue immense de l'empire deux fonctionnaires capables d'écrire sur ce ton à l'empereur.

Une année se passa, pendant laquelle les deux amis ne cessèrent ni de se voir, ni de causer librement. Bellemare se persuada et persuada à Savary que d'Anvers ils s'entendaient avec les mécontents de Paris. Une forfanterie de Montrond précipita la catastrophe : dans l'été de 1811, il alla retrouver à Spa la princesse Pauline, avec laquelle il s'installa très ostensiblement dans une des maisons les plus en vue de la localité.

La foudre éclata le 30 septembre 1811, pendant un séjour de Napoléon à Anvers. Irrité du scandale de Spa, il prêta facilement l'oreille aux insinuations de Bellemare, et feignit au moins de prendre Montrond, récemment revenu, pour un conspirateur dangereux. Il signa l'ordre de saisir ses papiers et de l'enfermer au château de Ham.

Bellemare procéda à l'exécution le jour même, en homme qui sa-

voure sa vengeance. D'Argenson averti accourut embrasser son ami, sans chercher à déguiser son émotion ni à retenir ses larmes. En remontant en voiture, Montrond lui glissa un billet dans la main avec tant de maladresse que le commissaire de service et l'officier de gendarmerie en avisèrent Bellemare, qui n'eut garde d'omettre le détail dans son rapport.

Ce rapport analysait les lettres saisies chez Montrond ; elles étaient moins nombreuses et moins décisives qu'on ne l'avait espéré, mais suffisaient pourtant à compromettre leurs auteurs. Bellemare disait en son jargon, à propos de celles de Talleyrand et du jeune de Flahaut : « Elles m'ont paru renfermer des expressions inconvenantes et des indices d'humeur habituelle. Il me semble que le gouvernement s'y trouve mêlé pour quelque chose. » Dans une des deux lettres de Talleyrand, charmantes de nonchalance, se lisait notamment cette phrase : « Si l'on pouvait articuler quelque chose, il serait bien aisé de répondre ; mais on n'articule rien, ainsi il faudra sans avoir de torts obtenir grâce. »

Bellemare ne saisit qu'une lettre de d'Argenson. On devine la joie qu'il eut à inscrire la mention : *Lettre de M. le préfet des Deux-Nèthes (de la main de M. d'Argenson)*, et à s'écrier dans son rapport : « Elle donne l'idée de l'influence que le sieur Montrond exerçait sur son administration, influence qui a scandalisé la ville d'Anvers et les étrangers qui ont eu occasion d'en être témoins. » Le préfet y parlait, en effet, comme d'habitude, à cœur ouvert : « Ce qu'il m'importe de te dire, c'est.... que je n'ai ni l'habileté, ni le crédit, ni l'occasion de t'être fort utile autrement que de ma personne, et que ma personne, mon âme, ma vie tout entière sont à toi partout, en tout temps, en toute situation, que notre sort et nos pensées seront toujours communes (*sic*), et qu'avec cette façon d'être je ne vois pas que nous ne puissions ensemble supporter quelques afflictions et parvenir à la fin des temps ou de la vie sans avoir trop à nous plaindre ; dispose de ma maison et de mes écuries tout à loisir, ceci est encore à moi.... »

On sait la fin des aventures de Montrond. Après une courte détention à Ham, il fut interné sur parole à Châtillon-sur-Seine. Comme il y était soumis à une étroite surveillance, il se prétendit délié de son engagement, se procura un faux passeport, traversa toute la France en poste, se donnant pour un grand personnage chargé d'une mission mystérieuse, et sans avoir été rejoint s'embarqua à Barcelone, d'où il gagna la flotte anglaise. Lui-même a raconté son odyssée dans une lettre adressée de Falmouth à son ami Mézy et interceptée par la police impériale ; ce récit, débordant d'esprit et de bonne humeur, mériterait d'être publié.

Bellemare averti ne manqua pas d'écrire à Savary : « Tout ce qui

se combine dans mon esprit me porte fortement à croire que M. le préfet des Deux-Nèthes n'est point étranger à la disparition de son ami. » Il n'articulait d'ailleurs aucune preuve à l'appui de cette supposition.

Montrond rentra en grâce pendant les Cent-Jours et fut même envoyé secrètement par Napoléon à Vienne, où on refusa de le laisser arriver. La dernière pièce de son dossier atteste que sous la Restauration la police s'occupait encore de lui; celle de M. Corbière espionnait en 1823 ses voyages en Angleterre et ses séjours à Valençay.

Pendant ce même voyage de 1811, où l'arrestation de Montrond fut décidée, Napoléon, embarqué sur l'Escaut et retenu à bord du *Charlemagne* par une violente tempête, ouvrit un rapport qui dénonçait des fraudes colossales commises depuis plusieurs années dans la perception des octrois de la ville d'Anvers. A en croire Bellemare, qui avait fourni tous les renseignements, la négligence intéressée des principaux employés privait les finances municipales de la moitié du revenu qu'aurait dû donner l'octroi; quant au maire, non seulement il fermait les yeux, mais la maison de commerce qu'il dirigeait avec ses parents profitait directement de la fraude, dont sa connivence avait seule pu rendre le succès possible.

Napoléon n'était jamais indulgent pour les concussionnaires. Ce jour-là, le malaise physique et l'impatience avivèrent encore son indignation. A peine descendu à terre, il manifesta à d'Argenson son intention d'engager des poursuites criminelles contre tous les complices, le maire en tête. Le préfet allégua vainement que les preuves matérielles feraient défaut; que l'esprit de parti ne manquerait pas de représenter les poursuites comme une nouvelle vexation française imaginée contre les Belges; que le verdict du jury n'était rien moins que certain. « N'importe, s'écria l'empereur, ce seront toujours des hommes flétris ! »

Le maire d'Anvers était un vieillard de bonne bourgeoisie, nommé Werbrouck. Il s'était rallié des premiers à la domination française et avait été élu au conseil des Anciens comme candidat officiel du Directoire, ce qui ne l'avait pas empêché, au 18 brumaire, de se prononcer pour Bonaparte. Lors de la réorganisation des municipalités, le préfet d'Herbouville n'avait pas pensé à lui tout d'abord pour la mairie d'Anvers; mais, après plusieurs mois consumés en vaines démarches, on avait été trop heureux d'obtenir son acceptation. Sans le réconcilier avec les vieux Belges, partisans de l'autonomie ou de la domination autrichienne, sa nomination lui avait aliéné les Jacobins impénitents, qui le regardaient comme un traître. Pour compenser cette double hostilité, il tâcha de gagner la faveur de l'autorité supérieure, en prenant constamment les conseils ou plutôt les ordres du

préfet. On lui savait gré en haut lieu de cette déférence, et aussi d'avoir mis fin à une situation embarrassante en acceptant le poste décliné par tant de ses concitoyens. Aussi, loin d'accueillir une dénonciation pour complicité de contrebande, lancée contre lui quelques mois après son entrée en fonctions, on lui avait décerné une écharpe d'honneur. Comme d'Herbouville et Cochon, d'Argenson lui portait intérêt : il l'avait défendu en 1809 contre les vivacités du général Colaud, et en récompense de son attitude pendant l'expédition de Walcheren, avait sollicité pour lui sans succès un siège de sénateur.

Des bruits fâcheux n'avaient pourtant cessé de courir sur la vigilance et même la probité de l'administration municipale. Bellemare n'hésita pas à s'en faire l'écho. Indépendamment de son aversion générale pour les Belges, il en voulait à Werbrouck d'être le protégé du préfet ; on prétendait aussi que certaine loge au théâtre, disputée victorieusement par la femme du maire à celle du commissaire, avait été l'origine d'une inimitié déclarée. Quoi qu'il en soit, les allégations devinrent assez précises pour qu'au printemps de 1811 la suspension de Werbrouck parût s'imposer. Les choses en seraient peut-être restées là, sans l'intervention personnelle de l'empereur.

L'instruction se poursuivait et les inculpés avaient été arrêtés, quand le 13 octobre 1811, le ministre des finances Gaudin écrivit à d'Argenson de mettre le séquestre sur leurs biens, pour empêcher qu'ils ne fussent dénaturés et que les effets pécuniaires de la condamnation attendue ne fussent éludés. La disposition visait surtout le riche Werbrouck.

D'Argenson répondit sans hésiter qu'il prenait une inscription hypothécaire sur les biens immeubles. Quant au séquestre, la mesure lui semblait trop exorbitante à l'égard de simples accusés pour l'ordonner de sa propre autorité ; mais il était prêt à exécuter tel arrêté ministériel qui lui serait transmis.

Cette attitude, dans laquelle il fut inébranlable, malgré les instances deux fois renouvelées du duc de Gaëte et une lettre impérative de Montalivet, cette attitude n'était donc pas aussi héroïque qu'on l'a parfois raconté. D'Argenson ne se refusait pas absolument à concourir à un acte illégal, mais il ne voulait pas en assumer l'odieux et désirait être couvert par un ordre du pouvoir central. De son côté, le gouvernement exigeait que l'initiative du séquestre parût venir du préfet ; cette obstination, sous un régime dont le défaut n'était pas la crainte des responsabilités, ne peut guère s'expliquer que par la pensée de compromettre d'Argenson aux yeux des Anversois. Son fils a résumé le différend avec autant de franchise que de clarté : « Le gouvernement exigeait du préfet, non pas qu'il mît à exécution des ordres impératifs, chose à laquelle il ne se refusa jamais formelle-

ment, mais, ce qui était tout autre, que de son chef il prescrivît une mesure qu'il considérait comme illégale et comme injuste, et dont pourtant la responsabilité n'aurait pesé que sur lui seul. M. d'Argenson demanda toujours qu'un arrêté du ministre des finances lui ordonnât de mettre le séquestre sur les biens des prévenus. » A distance, la conduite du préfet nous paraît plutôt timide : nous lui en voulons presque de n'avoir pas répondu à la première ouverture par une démission pure et simple. L'émotion des contemporains prouve bien que, même réduite à d'aussi modestes proportions, sa résistance passa pour un acte d'extraordinaire témérité.

Dans ces termes, le conflit dura plus de six mois, attisé par Bellemare, qui travaillait à faire englober d'Argenson dans les poursuites judiciaires. Égaré par la passion, il se permit d'écrire au grand juge pour lui marquer son « étonnement » que le séquestre n'eût pas été appliqué aux biens personnels du prefet, dont la résistance avait permis l'amoindrissement du gage de l'État.

L'idée qui prévalut fut de saisir le conseil d'état, à la fois comme juridiction disciplinaire et comme interprète de la loi. La section de législation fut chargée d'instruire l'affaire. Peut-être, comme l'insinua Fiévée, les anciens jacobins qui s'y trouvaient en majorité furent-ils défavorablement impressionnés par « un nom d'autrefois : » ils conclurent à la suspension du préfet et à sa comparution devant le conseil. Le rapporteur était Boulay, dont la remarquable intelligence tenait toujours, depuis le 18 fructidor, quelques sophismes en réserve pour justifier les atteintes portées à la légalité Son projet d'avis contenait ce motif : « Considérant que si, aux termes de la loi, le séquestre doit être mis sur les biens des comptables simplement en retard de rendre leurs comptes, il doit l'être, à plus forte raison, sur les biens de ceux qui ont soustrait des deniers publics. » A quoi Fiévée faisait cette réplique péremptoire : « Un comptable se reconnaît comptable, et est reconnu tel, dès qu'il est commissionné par l'autorité qui y a droit, tandis que personne n'est reconnu dilapidateur de la fortune publique que par un jugement. »

Le conseil d'état refusa de suivre sa section de législation, et demanda simplement que la conduite de d'Argenson fût soumise à l'examen d'une commission spéciale de trois membres. L'empereur sanctionna cet avis par un décret du 20 septembre 1812, et composa la commission de Ganteaume, président de la section de marine, Ségur et Lavalette. En même temps, une lettre impériale notifiait au ministre de la marine la disgrâce et l'exil à quarante lieues de Paris du conseiller d'état Malouet ; Napoléon l'accusait d'intrigues avec les ennemis de l'empire et lui reprochait, en termes très durs, de n'avoir pas été corrigé par l'expérience, lui qui avait « coopéré à la

ruine de l'ancienne monarchie. » Le bruit courut alors que Malouet était surtout coupable d'entretenir avec d'Argenson une correspondance amicale.

Le décret instituant la commission était daté de Moscou. Le courrier qui l'emportait tomba entre les mains d'un parti de Cosaques, et ce fut seulement à la fin de décembre qu'une expédition en parvint à Paris. La commission se réunit, entendit d'Argenson, mais n'eut pas le temps de formuler des conclusions officielles. Le 29 janvier 1813, Montalivet écrivait encore à l'empereur : « Dans l'état où se trouve l'affaire de M. d'Argenson, préfet d'Anvers, je n'ose accepter l'offre qu'il fait de dix cavaliers. Je craindrais, au moment où peut-être il a encouru la disgrâce de son souverain, de lui donner à penser que son dévouement a été accueilli. » Mais en même temps, Montalivet s'employait activement à faire écarter toute mesure de rigueur. Six semaines plus tard, le 12 mars, Napoléon signait un décret dont les premières dispositions appelaient « à d'autres fonctions » plusieurs préfets, et dont un article spécial était ainsi conçu : « La démission du baron d'Argenson, préfet des Deux-Nèthes, est acceptée. » Ce rapprochement accentuait le traitement de faveur accordé à d'Argenson, qui se retirait avec les honneurs de la guerre.

Il ne dissimula pas sa joie, se confondant en protestations de dévouement envers Napoléon et de gratitude envers Montalivet, dont l'adroite bienveillance avait donné à la crise une issue si inespérée. Le ministre, qu'il vint remercier à Paris, le pressa de se faire oublier : il profita du conseil, et partit pour l'Alsace.

Nous ne nous attarderons pas à dépeindre la tristesse des habitants d'Anvers; mais la suite de l'affaire de l'octroi, que d'Argenson laissait pendante, mérite d'être brièvement rappelée.

Les débats étaient déjà engagés devant la cour d'assises de la Dyle ou de Bruxelles, quand le ministère public, trop peu sûr des jurés belges, suscita un incident pour réclamer le renvoi à une autre session. Le jury fut trié sur le volet ; tous les membres en étaient Français d'origine et la plupart fonctionnaires. Le jour venu (24 juillet 1813), les soixante-quatre enfants ou petits-enfants de Werbrouck lui firent escorte à l'audience ; le spectacle de cette famille patriarcale, la longueur de la détention préventive, l'insuffisance des charges, peut-être aussi l'éloquence de Berryer père, venu de Paris pour défendre le maire, créèrent un courant irrésistible. Tous les accusés furent acquittés, aux acclamations du peuple de Bruxelles ; on dételа la voiture de Werbrouck, et les ovations se succédèrent sous ses fenêtres durant toute la soirée.

Ce résultat, qui confirmait les prévisions de d'Argenson, fut communiqué à Napoléon à Dresde. L'empereur adressa sans désemparer

au grand juge une lettre que lui-même fit insérer au *Moniteur*, et que ses neveux ont jugé à propos d'écarter de sa *Correspondance*. « Dans cette circonstance, disait-il, quoiqu'il soit dans nos principes et dans notre volonté que nos tribunaux administrent la justice avec la plus grande indépendance ; cependant, comme ils l'administrent en notre nom et à la décharge de notre conscience, nous ne pouvons pas ignorer et tolérer un pareil scandale, ni permettre que la corruption triomphe et marche tête levée dans nos bonnes villes de Bruxelles et d'Anvers. »

On avait d'abord pensé à faire réformer la sentence par la cour de cassation : l'attitude résolue du président Barris, placé à la tête de là section criminelle, fit renoncer à ce projet. Restait l'expédient classique pour tourner ou violer la loi, c'est-à-dire l'intervention du Sénat. Au nom du conseil d'état, Boulay vint demander aux sénateurs d'annuler le verdict du jury et l'ordonnance d'acquittement comme attentatoires à la sûreté de l'état, et de renvoyer pêle-mêle les premiers accusés et les jurés prévenus de corruption devant une cour impériale, jugeant toutes chambres réunies sans l'assistance du jury. A l'appui de ces propositions monstrueuses, il aligna des paradoxes renouvelés des théoriciens du droit divin et des doctrinaires du Comité de salut public. A l'en croire, l'empereur aurait manqué à ses devoirs en n'anéantissant pas une sentence aussi scandaleuse. « Mais notre législation ordinaire n'offre aucun moyen de l'anéantir. Il faut donc que la main du souverain intervienne : le souverain est la loi suprême et toujours vivante : c'est le propre de la souveraineté de renfermer en soi tous les pouvoirs nécessaires pour assurer le bien, pour prévenir et réparer le mal. » Quant aux esprits malintentionnés, qui auraient été tentés de prétendre que la sûreté de l'état n'était nullement en jeu, le trop ingénieux avocat du bon plaisir les réfutait d'un mot, en affirmant que le pire attentat à la sûreté de l'état était l'impunité des grands crimes. Après avoir établi la nécessité d'un nouveau jugement, il ajoutait : « Les jurés ne sont point appelés à y concourir, la prudence ne le permet pas, et d'ailleurs il faut convenir que l'examen de ces sortes d'affaires, qui présentent souvent des questions de comptabilité fort compliquées, convient peu à une telle institution. »

Le Sénat nomma pour la forme une commission de cinq membres, où figuraient deux anciens ministres, Lambrechts et Barbé-Marbois, un futur vice-chancelier de la Restauration, Pastoret, l'avant-dernier président du conseil des Anciens, Cornudet, et un avocat de Villefranche-sur-Saône, Chasset, qui avait obscurément siégé à la Constituante et à la Convention. Ce dernier, chargé du rapport, paraphrasa le discours de Boulay et soutint que c'était attenter à la sûreté de l'état qu' « envahir ses finances. » Le vote du Sénat fut unanime ;

un membre de la commission avait répliqué à Berryer, qui, dans une conversation intime, invoquait en faveur de son client les principes élémentaires du droit public : « Que voulez-vous, mon cher ! la charrette serait renversée ! » Ce personnage était peut-être Lambrechts, qui, sept mois plus tard, rédigeant au nom du Sénat l'acte de déchéance, articula contre Napoléon le grief d'avoir « confondu les pouvoirs et violé l'indépendance des corps judiciaires. » Il est vrai qu'alors la charrette était renversée.

Six d'entre les jurés eurent la lâcheté d'adresser au grand juge une lettre collective pour désavouer leurs collègues. Ceux-ci furent traduits avec les premiers accusés devant la cour de Douai, qui n'eut pas le temps de statuer avant les événements de 1814. Dans l'intervalle, le vieux Werbrouck mourut en prison.

Un des premiers actes du gouvernement provisoire fut de nommer d'Argenson préfet des Bouches-du-Rhône. Il refusa, sur un ton dont la hauteur contrastait avec la circonspection de ses lettres du temps de l'Empire : il ne voulait accepter aucune place, écrivit-il à Beugnot, tant qu'une constitution libre n'aurait pas été promulguée et agréée par la nation, tant que les troupes étrangères n'auraient pas évacué le territoire français, tant que le ministère n'aurait pas reçu le témoignage de la confiance d'une assemblée vraiment représentative.

Cette fâcheuse intransigeance ne fit que s'accentuer dans la suite. Il eut raison sans doute de dénoncer à la tribune du Palais-Bourbon les abominations de la Terreur Blanche, et le rappel à l'ordre qu'il s'attira dans cette occasion fut tout à son honneur comme à la honte de la Chambre introuvable. Mais, au lieu de tenir compte à la Restauration des difficultés qu'elle rencontrait et de lui savoir gré de ce qu'elle faisait pour fonder les libertés publiques, sa conduite fut dès l'abord celle d'un ennemi irréconciliable, bientôt celle d'un conspirateur. Lui qui avait dû, comme préfet de Napoléon, concourir à bien des actes arbitraires, il traita sérieusement Louis XVIII de despote. Lui qui avait eu maille à partir avec la soldatesque impériale et que Savary avait failli faire jeter à Vincennes, il entra dans ces complots militaires dont le succès aurait réduit la France au régime des pronunciamientos. Fonctionnaire mécontent sous l'empire, député factieux sous la Restauration, il devint, sous la monarchie de Juillet, une manière d'agitateur socialiste, usant sa vieillesse à combattre le gouvernement dont son beau-fils était l'un des chefs. Quand il s'éteignit en 1842, Michel (de Bourges) s'exclama avec son éloquence ampoulée : « Il est né parmi les grands, il est mort au sein du peuple. » Ses funérailles donnèrent lieu à une manifestation radicale ; seul à peu près des amis d'autrefois, on remarquait dans le cortège celui qui avait été le beau Montrond.

Quels qu'en aient été le désintéressement et la sincérité, la carrière politique de Voyer d'Argenson n'a rien qui doive retenir l'attention. Peut-être, au contraire, son passage à la préfecture d'Anvers valait-il la peine d'être raconté avec quelque détail. On s'imagine volontiers, sur la foi de tel ou tel récit postérieur, que l'attitude de d'Argenson dans l'administration impériale a été celle d'un Brutus ou d'un Caton, manifestant à tout propos son aversion farouche pour la tyrannie. Les documents nous révèlent un personnage moins conventionnel et plus complexe. Engagé dans les rangs de la hiérarchie officielle, il en respecte l'étiquette et il en adopte les formules. Mais tandis qu'autour de lui, entre anciens jacobins et futurs chevau-légers, on fait assaut de servilité devant le pouvoir central, de procédés vexatoires à l'égard des populations, d'Argenson garde le souci de sa responsabilité envers lui-même et envers ses administrés. Non seulement il ne prend jamais l'initiative des mesures arbitraires, mais sa générosité le pousse à en atténuer les effets, sa conscience l'empêche parfois d'en diriger l'exécution. Il a su garder sous l'habit brodé du préfet cette indépendance de caractère qui fut chose si rare chez les hommes de sa génération. C'est par là qu'il provoqua l'étonnement de ses contemporains, par là qu'il se recommande à la curiosité sympathique de la postérité.

L. DE LANZAC DE LABORIE.

V.

LES MÉMOIRES DU CHANCELIER PASQUIER [1]

I.

Celui qu'on a appelé justement le *dernier chancelier de France*, Étienne-Denis Pasquier, était né à Paris en 1767. Il appartenait à une de ces vieilles familles parlementaires où se conservaient les an-

[1] *Histoire de mon temps. Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par le M. le duc d'Audiffret Pasquier, de l'Académie française. Première partie : *Révolution, Consulat, Empire*. Paris, Plon, Nourrit et C[ie], 1893-1894, 3 vol. in-8. — Le 4[e] vol. vient de paraître; il comprend les cinq premières années de la Restauration.

tiques traditions de foi politique et de foi religieuse, mais que commençaient pourtant déjà à gagner les idées nouvelles. Sa mère, chrétienne austère, janséniste même, et qui ne craignait pas d'adresser des observations sévères à l'évêque du Mans, Mgr de Grimaldi, était en relations avec Rousseau et lui empruntait tout au moins ses principes d'éducation physique : le jeune Denis devait affronter toutes les intempéries des saisons et, sous prétexte de s'aguerrir au froid, se promener l'hiver aux Tuileries, très légèrement vêtu, ce qui eut comme conséquence pratique, dit-il, de le « laisser l'un des êtres les plus frileux qu'on puisse rencontrer. »

A vingt ans, en 1787, Pasquier était reçu conseiller au Parlement. C'était alors l'usage qu'on entrât dans la magistrature à vingt ans; on n'y avait voix délibérative qu'à vingt-cinq. Pendant cinq ans, le jeune homme, ainsi admis dans les rangs de ce grand corps, était mêlé à une société spéciale dont il était déjà partie intégrante, société lettrée, distinguée, spirituelle, s'imprégnait de son esprit, assistait à des discussions intéressantes et instructives, dont « l'impression était vive sur un esprit qui n'était pas incapable d'en noter le prix et qui avait un vif désir d'être un jour en état d'y prendre part, » se rompait à toutes les pratiques du métier, se formait à ces *leçons de choses*, recevait en un mot une éducation technique qui venait compléter l'éducation du collège et de la famille.

1787, c'était la fin de l'ancien régime, l'aurore de la Révolution; l'esprit frondeur avait pénétré profondément dans le Parlement avec les d'Éprémesnil, les Sabatier, les Fréteau. M. Pasquier fait une bien curieuse et bien charmante description de ces derniers jours de la vieille société qui allait disparaître, mélange bizarre où la licence des mœurs s'alliait aux aspirations les plus généreuses, aux désintéressements les plus purs, parfois même à des apparences austères, et se colorait d'un goût très vif pour les lettres et pour les arts. L'élégance était extrême, la politesse raffinée ; la douceur de vivre, suivant le mot connu de Talleyrand, confirmé par Pasquier, était incomparable; le luxe et la richesse avaient fait des progrès inouïs, le bien-être matériel se développait sans cesse; l'auteur des *Mémoires* le constate, comme Tocqueville et les voyageurs contemporains.

« Ce qu'on appelle l'administration publique, dit-il, avait fait des progrès constants; si l'État n'avait pas eu de grands ministres, les provinces avaient eu des intendants fort éclairés et fort habiles.

« Les communications s'étaient ouvertes sur beaucoup de points; partout elles avaient été rendues plus faciles. Il est impossible de méconnaître que c'est au règne de Louis XV que ce bienfait est principalement dû; son plus important résultat avait été une amélioration progressive de l'agriculture.

« Le règne de Louis XVI était venu favoriser cette heureuse impulsion, que la guerre extérieure, entreprise pour l'indépendance de l'Amérique, n'avait pas arrêtée.... Ces progrès étaient d'ailleurs favorisés par ceux des sciences exactes et naturelles.... La Révolution a tué Lavoisier ; mais ses collègues, qui lui ont survécu, et qui, comme lui, ont rendu de grands services, s'étaient formés, comme lui, sous le règne de Louis XVI, auquel ils appartenaient. Ce monarque donnait une grande attention à leurs travaux; il favorisait aussi l'agriculture de toute sa puissance; déjà elle lui devait l'introduction du mérinos, de cette race si précieuse qui a enrichi tant de nos cultivateurs et de nos fabricants de drap. Il avait établi des fermes expérimentales; il offrait donc à la fois la théorie et l'application. On construisait dans la capitale ; on bâtissait dans les villages. Les étrangers affluaient à Paris; il y régnait un faste élégant qui n'a jamais été surpassé.

« J'ai vu les magnificences impériales; je vois chaque jour, depuis la Restauration [1], de nouvelles fortunes s'établir et s'élever; rien n'a encore égalé à mes yeux la splendeur de Paris, dans les années qui se sont écoulées depuis la paix de 1783 jusqu'à 1789. »

Et l'auteur ajoute ce passage qui, sous la plume d'un homme qui a vécu près d'un siècle et qui a occupé, sous des régimes différents, des situations si élevées, a une portée d'autant plus haute :

« Je ne suis pas détracteur du temps présent, tant s'en faut; j'accorde ce que peuvent avoir d'avantageux, sous beaucoup de rapports, les résultats de la Révolution, cette division de la propriété, si souvent attaquée, et qui doit, tant qu'elle n'aura pas passé de certaines bornes, multiplier les richesses en portant l'aisance dans une foule de familles où elle était inconnue; mais toutefois, quand j'interroge ma raison et ma conscience sur ce que serait la France de 1789, si la Révolution n'avait pas éclaté, si les dix années de destruction qu'elle a enfantées n'avaient pas pesé sur ce beau pays, si Saint-Domingue, par exemple, avait continué de verser sur lui ses trésors, si les améliorations progressives que j'ai décrites n'avaient pas été entravées par de grandes catastrophes, je reste convaincu que la France sans révolution serait, au moment où j'écris, encore plus riche, plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui [2]. »

Mais cette prospérité même était une cause de mécontentement; les abus paraissaient d'autant plus insupportables qu'on était plus instruit et plus riche. M. Pasquier appartenait à cette jeune noblesse libérale qui, après la guerre d'Amérique, s'était passionnée pour les

[1] L'auteur écrivait en 1829.
[2] T. I, p. 41-43.

idées de liberté et d'égalité; il avait assisté aux luttes du Parlement contre les ministres de Louis XVI; il avait été « enivré » par l'éloquence fougueuse de d'Éprémesnil. Il avait assisté à l'ouverture des États généraux où, « malgré la pompe qui entourait encore l'autorité royale, » il avait vu « expirer l'ancien régime[1]. » Mais son esprit sage et pondéré n'avait pas tardé à s'apercevoir de l'abîme où couraient l'Assemblée et le gouvernement. La prise de la Bastille lui avait paru un intermède plus amusant que sérieux, pas du tout héroïque; il était là avec beaucoup de curieux et de belles dames, accourues comme à un spectacle et qui, « pour approcher plus aisément, avaient laissé leur voiture à quelque distance. » Après le « dénouement » il avait donné le bras à Mlle Contat pour la reconduire à son carrosse rue Royale. Mais, après les journées d'octobre, lorsque, le 7 au matin, il fit partie de la députation du Parlement venue, suivant l'usage, complimenter la famille royale, ramenée prisonnière aux Tuileries, il fut frappé du triste spectacle qu'il avait sous les yeux, de l'humiliation suprême de la royauté, de la morne résignation du roi et de la douleur concentrée de la reine. « Tout ce que j'avais dans l'esprit, dit-il, d'attrait et de goût pour une liberté sage et réglée par les lois, s'évanouissait en présence du douloureux spectacle qui m'indignait[2]. » Le libéral, qui n'avait pas cessé d'être royaliste, devenait « aristocrate, » comme on disait alors.

Il n'émigra pas cependant, il ne se laissa pas emporter par un courant généreux, mais irréfléchi et imprudent, qu'il a jugé avec autant de finesse que de sagacité; il avait compris que ce n'était pas à l'étranger, mais en France, qu'il fallait servir la monarchie et, jusqu'au 10 août, il se dévoua à la cause sacrée des malheureux souverains. Ce jour-là, faute d'une carte d'entrée, il ne put arriver aux Tuileries; mais pendant le procès de Louis XVI il ne quitta pas la Convention, mêlé aux défenseurs du roi, s'associant, autant qu'il était en lui, à leurs efforts, et, le 21 janvier, il se tint sur le passage du funèbre cortège, espérant toujours qu'une tentative se ferait pour délivrer l'auguste victime. Un mouvement de la foule le poussa jusqu'au pied de l'échafaud; il assista de là au tragique spectacle et fut frappé de l'impression de honte et d'horreur qui planait sur les spectateurs terrifiés.

Le séjour de la capitale n'était plus sûr pour un royaliste. Denis Pasquier, après être allé un moment en Picardie, se retira à Champigny. Son père, resté à Paris, ne tarda pas à être emprisonné et condamné comme l'un des signataires de la protestation contre la sup-

[1] T. I, p. 41.
[2] *Ibid.*, p. 56.

pression du Parlement. Traqué à son tour, arrêté une première fois, puis relâché grâce à l'intervention du conventionnel Levasseur, poursuivi de nouveau et ne sachant où s'abriter, Denis Pasquier songea à faire ce à quoi il s'était obstinément refusé jusque-là, à émigrer. Il partit avec sa femme — car il s'était marié malgré la Terreur — arriva jusqu'en Picardie, mais ne réussit pas à passer la frontière. Pris à Amiens, il fut ramené à Paris et incarcéré à Saint-Lazare. Heureusement, c'était le 8 thermidor. Le lendemain, la chute de Robespierre lui sauvait la vie, et quelques jours après, les deux époux recouvraient la liberté et se retiraient à Choisy, puis dans la Sarthe, où ils attendaient des jours meilleurs.

II.

Ces jours meilleurs furent longs à venir. Après le 18 brumaire, voyant l'ordre rétabli, la paix religieuse assurée par le Concordat, malgré une conspiration militaire sur laquelle il donne de piquants détails, Pasquier avait songé à se rapprocher du premier consul; l'enlèvement et l'exécution du duc d'Enghien le firent reculer. Ses *Mémoires* accusent formellement Talleyrand d'avoir poussé Bonaparte à ordonner la mort de l'infortuné jeune prince, contre l'avis de Cambacérès, qui voulait le garder comme otage. Dans le récit d'un drame aussi mystérieux, dont tous les auteurs eurent intérêt, plus tard, à rejeter la responsabilité les uns sur les autres, il est bien difficile de discerner la vérité. M. Pasquier raconte qu'un jour, en 1814, causant avec Talleyrand de l'acte que Fouché avait appelé plus qu'un crime, « l'impassible figure de M. de Talleyrand éprouva pendant ce récit une contraction qu'il ne lui avait jamais vue [1]. » Mais que l'ancien conseiller de Napoléon fût ou non l'auteur principal de l'exécution, qu'il avait en tout cas approuvée, il est certain qu'un pareil souvenir, évoqué à pareille date, devait lui produire une impression suffisante pour expliquer l'altération des traits constatée par son interlocuteur.

Quoi qu'il en soit, Denis Pasquier resta encore plus de deux ans dans la retraite. Ce ne fut qu'en 1806, et après une grande hésitation, qu'il se décida à en sortir et à accepter une place de maître des requêtes au conseil d'État, que lui offrait Cambacérès. Quatre ans après, en 1810, il était préfet de police.

Avant de retracer sa carrière politique, l'auteur jette un coup d'œil sur la situation de la France au moment où il devint fonctionnaire de l'Empire. Il y a là, sur l'œuvre de réorganisation entreprise par

[1] T. I, p. 198.

Napoléon, des pages remarquables, des considérations de premier ordre. Il y a, entre autres, des hommes qui ont exercé le plus d'influence sur l'empereur et qui l'ont secondé dans son œuvre une série de portraits qui seraient à citer en entier : Lebrun, doux, humain, versé dans toutes les questions de crédit public, mais hanté par la crainte de toute influence religieuse; Cambacérès, esprit éclairé, mais âme timide, ayant la connaissance et la perspicacité d'un homme d'État, mais « très loin d'en posséder la fermeté de caractère et la force de volonté [1]; » Talleyrand, pour lequel Pasquier ne dissimule pas sa profonde antipathie, Talleyrand, qu'il appelle le « digne aumônier de toutes les immoralités révolutionnaires, » et sur lequel il écrit cette phrase : « Il n'a peut-être jamais existé dans le monde un homme plus dénué de ce qu'on appelle délicatesse dans les sentiments, plus incapable d'être arrêté par une idée morale [2]; » Fouché, « d'un esprit léger, superficiel, souvent heureux dans ses reparties et conservant toujours les dehors d'un imperturbable sang-froid, » mais « sans affection pour personne, d'une fausseté et d'une perfidie qui n'eurent peut-être jamais d'égales, capable de sacrifier pour le moindre intérêt celui qui pouvait la veille se regarder comme son meilleur ami, possédant au suprême degré, sinon l'habileté, du moins l'impudence du mensonge [3]. »

Fouché n'était plus ministre de la police quand Pasquier en devint préfet; une intrigue avec le roi de Hollande lui avait attiré une disgrâce pour laquelle l'empereur cherchait depuis longtemps une occasion favorable et que dissimulait mal une nomination de gouverneur à Rome.

La situation de Napoléon était alors brillante et semblait inébranlable. La paix de Tilsitt et l'entrevue d'Erfurt avaient paru cimenter l'union indestructible du grand empereur d'Occident et de l'empereur d'Orient. Le mariage avec Marie-Louise avait fait de l'alliance autrichienne une alliance de famille ; un Bonaparte occupait le trône d'Espagne; les États romains avaient été annexés à l'empire français; tout fléchissait devant le génie de Napoléon. Cependant la débâcle était proche, et les observateurs attentifs voyaient sous le colosse d'or poindre les pieds d'argile. Au courant de bien des secrets par ses fonctions mêmes, Pasquier avait été l'un des premiers à s'en apercevoir. Au dehors, l'Espagne était soulevée; le différend avec le Saint-Siège était à l'état aigu; les consciences se révoltaient contre l'oppression du pouvoir laïque, et le préfet de police l'avait bien vu

[1] T. I, p. 239.
[2] *Ibid.*, p. 246.
[3] *Ibid.*, p. 242.

lorsque, avec un réel courage, il avait osé défendre contre la colère impériale Portalis, coupable de n'avoir pas dénoncé son cousin l'abbé d'Astros, dépositaire d'un bref du pape prisonnier. La récolte de 1811 avait été détestable et la disette avait amené des émeutes et des pillages qu'il avait fallu réprimer d'une manière sanglante. Aussi, lorsque l'empereur, avant de partir pour la Russie, lui donna son audience d'adieu, Pasquier crut-il devoir lui faire part de ses appréhensions :

« Si malheureusement, dit-il, un mouvement insurrectionnel de « quelque étendue venait à se produire, ne serait-il pas à craindre « qu'il n'eût de funestes conséquences au dedans et au dehors ? Il est « de mon devoir de ne pas dissimuler à Votre Majesté les dangers que « j'entrevois. » Napoléon parut frappé de ces courtes réflexions; lorsque j'eus fini, il garda le silence, se promenant de la fenêtre à la cheminée, les bras croisés derrière le dos, comme un homme qui réfléchit profondément. Je le suivais, lorsque, se retournant brusquement de mon côté, il prononça les paroles que voici : « Oui, sans doute il y a « du vrai dans ce que vous dites; c'est une difficulté de plus à ajouter « à toutes celles que je dois rencontrer dans l'entreprise *la plus* « *grande, la plus difficile* que j'aie encore tentée; mais il faut bien « achever ce qui est commencé. Adieu, monsieur le préfet [1]. »

Le lendemain 9 mai, il partait. On sait comment il revint.

III.

Pendant que, après quelques premiers succès, la fortune impériale allait échouer à Moscou, et que, vaincu par le climat autant que par les hommes, Napoléon commençait cette désastreuse retraite de Russie, à Paris une conspiration ourdie par un général obscur, Mallet, mettait son trône en péril et était près de se transformer en révolution. M. Pasquier donne les plus piquants détails sur ce complot étrange, commencé dans une maison de santé, exécuté avec la garnison de Paris, et dont presque tout le monde fut complice sans le savoir. Il avait suffi d'annoncer la mort de l'empereur pour rendre possible la proclamation d'un gouvernement provisoire; de sa famille et de son fils il n'était pas question. Tant des dynasties improvisées comme celle-là, même par le génie, poussent peu de racines en France! un orage les apporte, une tempête les emporte. Et c'est précisément ce qui froissa le plus Napoléon, revenu en toute hâte. Mais d'autres soucis le pressaient; il fallait faire tête à d'autres ennemis ; il fallait reprendre le commandement de son armée, successivement ramenée de Russie en

[1] T. I, p. 525.

Allemagne, d'Allemagne à la frontière de France, et bientôt forcée de repasser le Rhin. Nous n'avons pas à le suivre dans ces merveilleuses campagnes où il déploya les dernières ressources de son génie militaire. En France, le mécontentement grandissait : la levée de 180,000 hommes, la création de quatre régiments de gardes d'honneur, puis bientôt un nouvel appel de 300,000 conscrits, qui atteignaient toutes les familles dans leurs affections les plus chères, l'obstination de l'empereur, malgré ses défaites et l'épuisement du pays, à refuser la paix, tout présageait et préparait un changement de gouvernement. Napoléon le sentait lui-même et il fut le premier peut-être à prononcer le nom des Bourbons. « Croyez bien, dit-il un jour au duc de « Vicence, que si je viens à être tué, ma succession à présent ne « sera pas dévolue au roi de Rome. Au point où les choses sont arri- « vées, il n'y a qu'un Bourbon qui me puisse succéder. »

« Je ne suis pas éloigné de croire, dit à ce propos Pasquier, que son orgueil était flatté de ne pouvoir être remplacé que par cette antique dynastie [1]. »

Et cependant les alliés ne se souciaient pas des Bourbons ; Bernadotte désirait le trône pour lui-même ; l'empereur d'Autriche ne souhaitait pas au fond renverser son gendre et son petit-fils ; l'empereur de Russie n'avait pas de parti pris. L'idée du rappel de la vieille dynastie lui fut suggérée par Pozzo, et une fois entrée dans son esprit, s'y ancra profondément. « Le projet de replacer les Bourbons sur le trône de France, du moment qu'il lui eut été présenté comme ayant des chances de succès, ne pouvait manquer de sourire à son imagination. Il trouvait ainsi la double satisfaction d'abattre un rival avec lequel toute réconciliation sincère lui paraissait impossible, et d'attacher son nom au rétablissement de la plus ancienne des maisons royales, alors que tous les souverains, ceux mêmes qui étaient liés avec elle par les liens du sang les plus étroits, semblaient avoir abandonné sa cause [2]. » Alexandre n'avait aucune haine contre la France ; dans l'intérêt même de l'équilibre européen, il la voulait grande, et nul ne pouvait maintenir sa grandeur que la dynastie qui l'avait faite.

En même temps la reddition de Bordeaux et l'entrée du duc d'Angoulême dans cette ville donnaient un nouveau poids à ces considérations ; elles montraient que les Bourbons étaient moins oubliés en France qu'on ne le croyait et que ne semblait le faire croire l'inaction forcée du comité royaliste à Paris. Dans cette ville aussi, d'ailleurs, l'impression était profonde et augmentait le désarroi du gouverne-

[1] T. II, p. 139.
[2] *Ibid.*, p. 157.

ment impérial. Bientôt l'impératrice régente abandonnait la partie, et les maréchaux Marmont et Mortier signaient la capitulation de la cité qu'ils étaient impuissants à défendre.

Au milieu de ces complications, le rôle du préfet de police grandissait : il fallait assurer l'approvisionnement de la ville, maintenir l'ordre, calmer les passions. Il était resté jusqu'au bout fidèle au gouvernement qui l'avait nommé ; mais quand ce gouvernement se fut abandonné lui-même, il n'étouffa plus ses vieilles sympathies royalistes et se rallia franchement aux Bourbons : c'est lui qui dut aller porter à Alexandre la soumission de Paris. Le récit qu'il a fait de cette délicate mission est plein d'une émotion communicative. Le lendemain, les alliés entraient dans la capitale, salués par les acclamations royalistes; et dans une entrevue avec le czar, Talleyrand se déclarait nettement pour le retour des Bourbons ; dans un entretien avec M. de Nesselrode, Pasquier se prononçait dans le même sens. Le 1er avril, le Sénat proclamait la déchéance de Napoléon, et le 3 le corps d'armée du duc de Raguse acceptait la décision du Sénat.

« Je sais, écrit à ce propos Pasquier, tout ce qu'on a dit, tout ce qu'on est en droit de penser sur le maréchal Marmont; hélas! il est certain que je ne voudrais pas que l'acte qui lui est reproché pesât sur ma mémoire; cependant il a rendu un très grand service. Il faut se hâter de l'affirmer, trop de personnes seraient tentées d'en douter: il l'a rendu sans exiger aucune condition, sans se faire assurer le moindre avantage personnel; quelle qu'ait été sa secrète pensée, il n'a rien demandé ni stipulé pour lui [1]. » Ajoutons que, le même jour, les autres maréchaux, convaincus de l'impossibilité d'une résistance, exigeaient l'abdication de Napoléon; ils avaient, il est vrai, réservé les droits du roi de Rome, mais après une entrevue avec l'empereur Alexandre, ils sentaient que la condition était inexécutable et que, comme l'écrivait Ney à Talleyrand, « il ne restait plus aux Français qu'à embrasser la cause de leurs anciens rois [2]. »

M. Pasquier a été tellement mêlé à toutes ces négociations, la place qu'il occupait lui permettait de voir si bien et de si près, que le récit qu'il fait de ces journées d'avril 1814 est d'une importance capitale. Quoiqu'il n'aime pas Talleyrand, il convient que le rôle qu'il a joué dans le rétablissement des Bourbons a été prépondérant : « M. de Talleyrand, dit-il, a fait preuve, dans toutes ces difficultés, de la plus grande habileté, marchant à son but sans hésitation, ne se laissant arrêter ni par les obstacles ni par le danger. Les sept jours qui se sont écoulés depuis le 31 mars jusques et y compris le

[1] T. II, p. 295.
[2] *Ibid.*, p. 314.

6 avril, sont dans sa carrière ceux qui font le plus d'honneur à sa mémoire [1]. »

IV.

La Restauration était faite et le maréchal Jourdan, à Rouen, avait fait prendre à ses troupes la cocarde blanche. Le 12, Monsieur entrait à Paris, en uniforme de garde national, au milieu d'un enthousiasme universel. « Cette joie avait tous les caractères d'une émotion vraie et spontanée.... Je faisais partie du cortège et j'étais fort près du prince; j'ai donc beaucoup vu par mes yeux; les rapports qui m'ont été faits à la fin de la journée m'ont prouvé qu'il en avait été de même sur tous les points où mes regards n'avaient pu atteindre. Le peuple fut moins entraîné que la classe bourgeoise, mais parmi ceux qu'on eût pu accuser de tiédeur, il eût été impossible de signaler la moindre expression de mécontentement [2]. »

Retenu par la goutte en Angleterre, Louis XVIII ne débarqua que le 24 à Calais et s'achemina lentement vers Paris. A Compiègne, il reçut Talleyrand et Alexandre; quelques malheureuses difficultés d'étiquette jetèrent un froid sur cette entrevue et ralentirent la bonne volonté de l'empereur, qui rêvait dès lors une alliance franco-russe. Le roi penchait plutôt vers l'alliance anglaise. Le 3 mai, il fit son entrée à Paris et fit paraître au *Moniteur* la déclaration de Saint-Ouen, prélude de la Charte. Le ministère fut constitué. L'abbé de Montesquiou eut l'intérieur; Dambray, les sceaux; Talleyrand, les affaires étrangères. Pasquier quitta la préfecture de police, où il fut remplacé par Beugnot, et devint, comme il le désirait, directeur général des ponts et chaussées. « Affranchi de toute responsabilité politique, dit-il, je me laissais aller à jouir du présent, sans m'inquiéter de l'avenir; si parfois mon habitude d'observer et quelque connaissance des hommes et des choses me conduisaient à des réflexions peu rassurantes, je m'efforçais de les écarter. »

Les difficultés étaient grandes cependant. Pasquier les a résumées en deux pages d'une grande clarté :

« La situation était délicate, car presque personne ne pouvait se laisser aller franchement à ses sentiments naturels. Les uns, malgré les ménagements commandés par la politique, se sentaient nécessairement amoindris. Accoutumés depuis quinze ans à tenir le premier rang à la cour comme dans l'armée, ils étaient obligés de partager le pouvoir avec des hommes qui, pour la plupart, avaient été jusqu'a-

[1] T. II, p. 321.
[2] *Ibid.*, p. 345.

lors inconnus, et qui tout d'un coup prenaient une attitude où la supériorité se marquait avec une aisance qui n'appartient qu'à une longue et antique possession. Il n'était pas rare que les plus illustres entre les généraux entendissent demander leur nom dans les salons des Tuileries. Ces noms qui avaient si souvent retenti dans les bulletins de la Grande Armée, on les connaissait à Vienne, à Berlin, dans les nombreuses capitales qu'ils avaient traversées en vainqueurs. D'autre part, ceux qui leur faisaient dans leur propre pays, dans leur propre capitale, cet affront involontaire, s'indignaient intérieurement des égards, des ménagements qui leur étaient commandés et qui toujours leur paraissaient aller au delà de la nécessité. On exigeait d'eux, sans nulle transition, d'honorer, de reconnaître pour leurs égaux ceux dont ils n'avaient, pendant tant d'années, prononcé le nom qu'avec haine ou dédain. On voulait leur faire accepter des illustrations acquises dans un si court espace de temps et en servant la cause la plus injuste à leurs yeux, comme égales à celles qui avaient traversé les siècles et qui s'étaient associées à toutes les gloires, à tous les triomphes de la monarchie. Il y avait là des incompatibilités insurmontables. Ces concessions qu'il fallait faire, on les obtenait avec peine, mais enfin on les obtenait dans les rangs les plus élevés de la société. Là on pouvait comprendre les nécessités de la politique et se résigner à quelques sacrifices; mais, à mesure qu'on descendait, les susceptibilités devenaient plus vives, plus tenaces. Entre cette foule d'officiers qui avaient acquis leurs grades dans les guerres de la Révolution, et les anciens gentilshommes de tout âge qui se hâtaient de reprendre leurs vieilles épaulettes ou de s'en procurer de nouvelles, l'animadversion était constante et mal dissimulée.

« Bien des intérêts devaient aussi se heurter. Rien de mieux sans doute que de consacrer, comme on l'avait fait par la Charte, toutes les ventes de domaines nationaux, de les déclarer inattaquables; mais si la question était par là tranchée législativement, elle ne l'était pas socialement, et on allait voir en face l'un de l'autre deux propriétaires dont l'un avait dépossédé l'autre. Ce n'était sans doute pas une position complètement nouvelle en France, puisqu'elle durait depuis la rentrée des émigrés, autorisée par Napoléon; mais il y avait cette immense différence que sous le règne précédent les émigrés n'avaient été reçus qu'à titre de grâce et comme pardonnés, tandis que sous les Bourbons ils arrivaient en vainqueurs, et que ce qu'on leur avait imputé comme un crime devenait évidemment un mérite. Comment oser, en effet, faire de l'émigration un sujet de reproche à qui que ce fût, alors qu'elle reprenait possession du trône? Le principe qui avait replacé la couronne sur la tête des anciens souverains ne devait-il pas s'appliquer à ceux qui n'avaient perdu leurs biens que

pour être restés fidèles à ce principe? Il était naturel que les uns se crussent des motifs d'espérer, et les autres des raisons pour craindre. Ils se regardaient d'un œil inquiet et jaloux, et l'inimitié, qui était au fond de leurs cœurs, semblait n'attendre qu'une occasion pour éclater. Tout cela était inévitable ; c'était la conséquence d'une restauration. Mais on pouvait avec plus ou moins d'habileté tempérer ces dispositions, les modifier, sous peine de compromettre la paix intérieure, dont la nécessité était si évidente [1]. »

A l'intérieur aussi, la situation était difficile : il fallait faire rentrer la France humiliée et vaincue dans le concert européen. Ce fut Talleyrand qui s'en chargea. Représentant de la Restauration au congrès de Vienne, il y déploya une habileté de premier ordre et, au bout de quelques mois, rendit à la France, sinon tout son prestige, du moins sa situation de grande puissance, et de grande puissance protectrice des petites. Pasquier, qui ne l'aime pas, lui reproche, après avoir obtenu ces résultats avec un talent incontestable, d'avoir compromis l'avenir en attachant sa fortune à celle de l'Autriche et de l'Angleterre et en rompant avec la Russie. Il est certain que le mécontentement du czar, qui, après avoir contribué plus que tout autre au rétablissement des Bourbons, devait s'attendre à plus de reconnaissance, a pesé lourdement en 1815 sur nos destinées; il a fallu l'entrée aux affaires du duc de Richelieu, l'ami d'Alexandre, pour nous rendre les bonnes grâces de la Russie, qui profitèrent à notre libération. Et nous sommes assez tentés de nous ranger à l'opinion de Pasquier : une alliance franco-russe, en 1814, nous eût probablement mieux valu que l'appui de la sceptique Autriche et de l'envieuse Angleterre.

Quoi qu'il en soit de ces négociations, à l'intérieur les fautes prévues furent commises, et Napoléon, qu'on avait eu le tort grave de laisser à quelques lieues de la côte française, libre et souverain, et le tort plus grave encore de ne pas surveiller suffisamment, se hâta d'en profiter. Débarqué au golfe Juan, il était le 20 mars à Paris, sans avoir rencontré d'obstacles, et le gouvernement royal, dans son aveugle confiance, croyait encore qu'il suffisait de la présence du comte d'Artois à Lyon et de l'envoi du maréchal Ney à la tête de l'armée pour arrêter cette marche victorieuse. Mais si le gouvernement royal fut aveugle, combien plus aveugle et plus coupable fut Napoléon dans cette folle entreprise ! Parmi les observateurs attentifs, parmi même les fidèles de l'Empire, nul ne croyait à la durée de l'aventure. Une très curieuse conversation de Fouché, racontée dans les *Mémoires* du chancelier, donne la note de l'opinion des gens clairvoyants.

[1] T. III, p. 2-4.

Pasquier avait refusé de se rallier au gouvernement de Napoléon; un ordre d'exil l'en avait puni; comme il allait voir Fouché, redevenu ministre de la police, pour lui demander un sursis, celui-ci le prit à part et, s'ouvrant à lui en toute liberté, n'hésita pas à lui exprimer ses griefs contre l'Empereur et sa conviction d'un prochain échec. « Cet homme, dit-il, n'est corrigé en rien, et revient aussi despote, « aussi désireux de conquêtes, aussi fou enfin que jamais.... Toute « l'Europe va lui tomber sur le corps; il est impossible qu'il résiste, « et son affaire sera faite en quatre mois. » Et il lui proposait de rester à Paris afin de préparer avec lui, Fouché, le retour des Bourbons. Pas plus que Fouché, La Valette, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, Caulaincourt, ne croyaient à la durée de l'entreprise napoléonienne. Quand on songe combien les suites en furent néfastes à tous points de vue, on sent d'autant mieux combien elle fut criminelle. Tous ces prophètes de mauvais augure ne s'étaient trompés que sur un point: ils avaient supposé l'aventure plus longue qu'elle ne fut; ils lui attribuaient quatre mois de durée, elle n'en eut que trois. Aussi Fouché, qui avait commencé à nouer ses intrigues pour une nouvelle restauration, fut-il pris au dépourvu. De là une incohérence de plans et de conduite qui se fit sentir partout. Napoléon lui-même, devant l'hostilité qui se manifestait de tous côtés, ne savait à quoi se résoudre : tantôt il voulait résister, tantôt passer en Amérique. Le Corps législatif, entraîné par de vieilles rancunes antimonarchiques, avait l'étrange idée d'offrir la couronne à un prince de Saxe. L'opinion publique, heureusement, fut plus forte que ce grand enfant de La Fayette; les alliés avançaient, le roi aussi, et il était près de Paris que le Corps législatif délibérait encore; Fouché eut l'habileté de tirer parti de ce chaos pour s'imposer comme ministre de la police à Louis XVIII; ce fut la grande faiblesse du second ministère de Talleyrand, où Pasquier avait à la fois l'intérieur et la justice.

La situation était plus difficile encore qu'en 1814; elle avait été singulièrement aggravée par l'aventure des Cent-jours. Entre les exigences des alliés, les impatiences des royalistes, la nécessité de licencier l'armée, de réorganiser l'administration, la tâche était rude, et l'hostilité mal déguisée d'Alexandre contre le chef du cabinet, Talleyrand, auquel il ne pardonnait pas ses agissements de Vienne, n'était pas faite pour la simplifier. Les ministres durent se contenter de faire faire les élections, qui aboutirent, comme on sait, à la nomination de la Chambre *introuvable ;* puis ils donnèrent leur démission pour faire place à un ami de l'empereur de Russie, le duc de Richelieu. Louis XVIII aurait voulu conserver Pasquier dans le nouveau cabinet; celui-ci s'y refusa, alléguant justement la position très délicate qu'il aurait vis-à-vis de ses anciens et de ses nouveaux collè-

gues; mais son rôle politique était loin d'être fini; à vrai dire, il ne faisait que commencer.

Ici s'arrête la première partie des *Mémoires* de l'illustre chancelier. Écrits dans un style sobre et clair, non sans passion peut-être, mais sans esprit de parti, ne relatant que des faits dont il a été témoin ou sur lesquels sa situation l'a mis à même d'être particulièrement renseigné, ces *Mémoires* constituent, pour les historiens de cette longue et inquiète période, des documents de premier ordre et justifient pleinement l'opinion de Taine, qui en avait eu communication avant leur publication, et qui proclamait l'auteur « le témoin le mieux informé et le plus judicieux pour la première moitié de notre siècle. »

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

COURRIER ESPAGNOL

Dans notre dernier *Courrier*, nous avons signalé quelques ouvrages remarquables publiés à l'occasion du quatrième centenaire de Christophe Colomb. Il faut en mentionner d'autres, parus depuis lors ou qui n'étaient point venus à notre connaissance.

L'un d'entre ces ouvrages est l'*Histoire de la découverte de l'Amérique*, par M. Serrato [1], livre de vulgarisation fait à l'aide des récits originaux, mais bien au courant de tout ce que l'érudition moderne a produit, et, de plus, écrit avec sobriété, dans un bon style et sans tomber dans le sentimentalisme pas plus que dans l'exagération.

Citons encore l'*Essai* [2] de M. P. Montojo sur les premières terres découvertes par Colomb ; une traduction française est jointe au texte espagnol, qui est accompagné de nombreuses planches.

— Le très érudit P. Cappa, S. J., propagateur infatigable du droit et des avantages de la colonisation espagnole en Amérique, thèse qu'il a établie à plusieurs reprises, étudie, dans un nouveau volume (10e de la collection) qu'il vient de publier [3], l'industrie navale en Espagne depuis les temps les plus reculés, en constatant le développement qu'elle a acquis en Amérique sous la protection de la métropole. La compétence spéciale de l'auteur est évidente pour tous ceux qui savent qu'il était, avant son entrée dans la Compagnie, l'un des plus illustres membres de notre marine de guerre.

— L'Académie royale de la langue espagnole a entrepris de nous faire connaître les principales productions de la muse hispano-améri-

[1] *Cristobal Colon. Historia del descubrimiento de América*, por D. Francisco Serrato. Madrid, Progreso editorial, 1893, gr. in-8 de 423 p. avec des portraits et d'autres illustrations.

[2] *Las primeras tierras descubiertas por Colón. Ensayo critico*, por D. Patricio Montojo, capitan de navio de 1. clase, con la traducción al idioma francés y tres láminas para ilustrar el texto. Madrid, Est. tip. Sucesores de Rivadeneyra, 1892, gr. in-8.

[3] *Estudios criticos acerca de la dominacion española en América*, por e P. Ricardo Cappa, de la Compañia de Jesus. Vol. X. Madrid, libreria católica de Gregorio del Amo, editor, 1893.

caine. C'est à ce propos qu'elle a publié une *Anthologie des poètes hispano-américains* [1] dont le second volume a paru depuis peu. Ce gros volume a été précédé d'une longue *Introduction* (de 187 pages) où le savant auteur, M. Menendez Pelayo, nous offre un exposé tout à fait digne de sa grande réputation littéraire, en ce qui concerne l'histoire de la poésie castillane des pays d'outre-mer.

— La Société des bibliophiles espagnols a publié le *Nobiliaire des conquérants des Indes* [2], où sont collectionnées toutes les lettres de concession de noblesse expédiées en faveur de ces personnages et la reproduction des armoiries par des fac-similés chromolithographiés de la plus rigoureuse exactitude. C'est un *Nobiliaire* tout à fait spécial, qui n'a point pour but de flatter la vanité — si légitime qu'elle soit — de quelques familles. On trouvera dans ces pages une foule de documents se rapportant aux faits historiques, aussi bien que des notices biographiques sur ceux qui y ont été mêlés, guerriers, religieux, navigateurs, etc.

— La célébration du grand centenaire a engagé plusieurs auteurs des diverses contrées de la péninsule à faire connaître ceux de leurs compatriotes qui prirent une part active aux grands faits de la découverte, de la conquête et de la colonisation. C'est à ce but que sont consacrés les travaux de M. Michel Mir sur les Aragonais [3], de M. P. Hurtado sur les habitants de Cacerès [4], de M. de los Rios y Rios sur les habitants de la contrée dite de *Montagne* [5] (Santander), et de M. C.-M. Vigil sur les Asturiens, notamment sur le premier *Adelantado* et conquérant de la Floride, Pierre Menendez de Avilés [6]. Celui-ci a été aussi l'objet d'une très appréciable monographie de

[1] *Antologia de poetas hispano-americanos*, publicada por la Real Academia Española. Vol. I, II. Madrid, Est. tip. Sucesores de Rivadeneyra, 1893, in-4. Le vol. I a trait aux poètes du Mexique et de l'Amérique centrale ; le vol. II étudie ceux de Cuba, Santo-Domingo, Puerto-Rico et Venezuela.

[2] *Nobiliario de conquistadores de Indias*. Le publica la Sociedad de Bibliófilos españoles. T. I. Madrid, 1892, in-4. Le 2e vol. est attendu prochainement.

[3] *Influencia de los aragoneses en el descubrimiento de América*, por D. Miguel Mir, de la Real Academia Española. Palma de Mallorca, 1892, in-8.

[4] *Indianos cacereños. Notas biográficas. Hijos de la alta Extremadura que sirvieron en América durante el primer siglo de su conquista*, escritas con motivo del cuarto centenario de su descubrimiento. Barcelona, tip.-lit. de Luis Tasso, 1892, in-4.

[5] *Colon y los montañeses en el descubrimiento de América*. Segunda edicion comprobada con el Diario de Colón y otros documentos auténticos y contemporáneos, por D. Angel de los Rios y Rios. Santander, imp. de L. Blanchard, 1892, in-4.

[6] *Noticias biográfico-genealógicas de Pedro Menéndez de Avilés, primer Adelantado y Conquistador de la Florida, continuadas con las de otros asturianos que figuraron en el descubrimiento y colonización de las Américas*, por D. Ciriaco Miguel Vigil. Avilès, imp. « La Union, » 1892, in-4.

M. Ruidiaz y Cararia [1], qui s'est proposé de réhabiliter la renommée de ce héros, si injustement décrié par quelques écrivains étrangers. M. Ruidiaz fournit à ce propos une foule de documents, presque tous inédits, d'où jaillit avec tout son éclat la physionomie sympathique du célèbre Menendez de Avilés. Il est bien à regretter que M. Ruidiaz ait oublié d'y ajouter l'enquête d'information que son héros eut à subir pour être reçu dans l'ordre militaire de Saint-Jacques. Il aurait pu trouver cette pièce à l'archive historique nationale (lias. 433-548). L'ouvrage de M. Ruidiaz est toutefois une sérieuse étude qui a mérité le prix Loubat de 2,000 fr. décerné par l'Académie royale de l'histoire.

— La *Collection de livres rares et curieux sur l'Amérique*, dont les sept premiers volumes ont été signalés dans un précédent *Courrier* [2], s'est augmenté de trois autres (VIII, IX et X de la collection). Les deux premiers contiennent l'ouvrage de Vargas Machuca ayant pour titre : *Milice et description des Indes*, et le dernier, celui du grand Palafox, sur les *Vertus de l'Indien* [3].

— En fait de reproduction d'ouvrages anciens, nons ne passerons pas sous silence celle du renommé *Codice Maya* dit *Cortesiano*, conservé au musée archéologique national. Cette reproduction photochromolithographiée a été faite avec une rare perfection, en conservant la forme de l'original, sous la direction de MM. de la Rada y Delgado et du vicomte de Palazuelos [4].

— L'Archive de Séville a apporté aussi même à la publicité un bon contingent bibliographique et documental [5], pour rendre hommage au grand événement de la découverte de l'Amérique.

— L'Athénée de Barcelone (association littéraire et scientifique) vient de publier diverses conférences données à l'occasion du centenaire, dans un volume publié sous ce titre : *État de la culture espa-*

[1] *La Florida, su conquista y colonizacion*, por Pedro Menendez de Avilés. Vol. I et II. Madrid, imp. de J. A. Garcia, 1893, in-4.

[2] V. t. LI, p. 640 (1er avril 1892).

[3] *Coleccion de libros raros y curiosos que tratan de America*. Tomos VIII y IX. — *Milicia y descripcion de las Indias*, por Vargas Machuca. Madrid, 1892. T. X, *Virtudes del Indio*, por D. Juan de Palafox y Mendoza. Obispo de la Puebla de los Angeles. Madrid, imp. de Tomás Minuesa de los Rios, 1893.

[4] *Codice Maya, denominado Cortesiano, que se conserva en el Museo Arqueológico Nacional* (Madrid). Reproduccion fotocromolitografiada, ordenada en la misma forma que el original, hecha y publicada bajo la direccion de D. Juan de Dios de la Rada y Delgado y D. Jerónimo Lopez de Ayala y del Hierro, vizconde de Palazuelos. Madrid, 1892, in-4. Tiré à 500 exemplaires numérotés.

[5] *Curiosidades bibliográficas y documentos inéditos*. Homenaje del Archivo hispalense al 4e centenario del descubrimiento del Nuevo-Mundo. Sevilla, en la Oficina de E. Rasco, 1892, in-4.

gnole et spécialement de la culture catalane au XVe siècle [1]. Voici les matières de chacune de ces conférences :

Conférence inaugurale, par M. Ixart. — Droit politique à la fin du xve siècle, par M. Coroleu. — Musique aux xve et xvie siècles, par M. Pedrell. — Industrie et commerce cosmopolitique, par M. Louis Rouvière. — Sculpture italienne et espagnole, par M. J. Suarez Bravo. — Amérique précolombine, par M. Blanchet. — Peinture gothique catalane au xve siècle, par M. Casellas. — Colon cosmographe, par MM. Ricart et Giralt. — Barcelone en 1492, par M. Sanper y Miquel. — Les poètes du xve siècle, par M. Perés y Perés. — La médecine espagnole au xve siècle, par M. Balaguer y Oromi.

— La *Bibliothèque historique philippine* a annoncé tout récemment la publication de l'*Histoire des îles Philippines*, par le P. Jean Delgado, S. J. [2], et a donné aussi la *Chronique de la province de Saint-Grégoire le Grand* (des franciscains déchaussés), écrite en 1676 par le Fr. François de Sainte-Inès [3].

— Outre les travaux historiques dont nous venons de faire mention, nous devons signaler les deux savants catalogues [4] des deux grandes expositions historiques, européenne et américaine, tenues à Madrid depuis le mois d'octobre 1892 jusqu'à la fin de juin 1893, lesquelles ont été une contribution sérieuse à l'histoire des diverses manifestations du travail humain en Europe, du xiie au xvie siècle, aussi bien qu'un spécimen de l'état social des peuples américains avant et après la découverte du nouveau monde.

— Pour terminer cette rapide énumération des ouvrages historiques qui se rattachent au grand événement de la découverte de l'Amérique, nous devons citer une excellente brochure de M. Louis Vidart [5], où l'auteur a résumé tous les faits les plus importants rela-

[1] *Estado de la cultura española y particularmente catalana en el siglo XV.* Conferencias leidas en el Ateneo Barcelonés con ocasión del Centenario del descubrimiento de América. Barcelona, imp. de Henrich y Comp., 1893, in-4.

[2] *Biblioteca histórico-filipina. Historia general sacro-profana, politica y natural de las islas del Poniente, llamadas Filipinas*, por el P. Juan J. Delgado, de la Compañia de Jesús. Manila, imp. de l' « Eco de Filipinas, » 1892, in-4.

[3] *Biblioteca historico-filipina. Crónica de la provincia de S. Gregorio Magno, de PP. religiosos descalzos de N. S. C. S. Francisco, en las Islas Filipinas, China, Japon, etc.*, escrita por el P. Fr. Francisco de Santa Inés. Manila, tip. de Chofre y Comp., 1892, 2 vol. in-4.

[4] *Cuarto Centenario del descubrimiento de América. Catálogo general de la Exposicion Histórico-Americana de Madrid, 1892.* Tomo I y II. Madrid, Est. tip. Sucesores de Rivadeneira, 1893.

[5] *Descubrimiento del Nuevo Mundo. Crónica dialogada de la commemoración secular de este grandioso descubrimiento*, por Luis Vidart. Madrid, 1893, in-4 de 104 p.

tifs à la fête séculaire, et un ouvrage de M. Fernandez Cuesta [1], où sont consignés, par ordre chronologique, les événements les plus remarquables arrivés pendant l'année 1892, soit en Espagne, soit à l'étranger.

— Après les ouvrages publiés sur la découverte de l'Amérique, à l'occasion du quatrième centenaire, nous devons nous occuper des productions historiques relatives à notre péninsule. L'année 1893 nous en a fourni un nombre considérable. L'histoire générale de la nation et l'histoire particulière de quelques régions ou localités, l'histoire littéraire, religieuse, militaire, les collections de documents, la bibliographie, la numismatique et la science héraldique, toutes les manifestations de la science du passé nous offrent une ample moisson.

— Comme introduction nécessaire à l'histoire de l'Espagne, il faut signaler l'œuvre de M. Botella sur la constitution physique de ce pays. L'auteur y a recueilli bon nombre d'articles parus dans le *Bulletin de la Société géographique de Madrid.* Par ce travail, on peut suivre les transformations successives du sol de la péninsule depuis les époques géologiques les plus reculées, et se rendre compte de sa constitution physique actuelle. M. Botella accompagne son texte de quelques gravures, pour mieux faire connaître les changements survenus, en exposant les causes qui les ont produits et leurs conséquences probables. L'auteur a pu dire avec raison, dans la préface de son livre, que « la restauration idéographique des formes d'un territoire devrait toujours être regardée comme le préliminaire indispensable de l'histoire des races qui l'ont peuplé, aussi bien que comme la base la plus sûre sur laquelle cette histoire doit s'appuyer pour échapper à des traditions exagérées et à des suppositions trompeuses [2].

— La publication de l'*Histoire générale de l'Espagne* [3], rédigée par des membres de l'Académie royale de l'histoire, a été poursuivie pendant l'année dernière. Précédemment, nous avons donné l'indication des séries établies et des savants académiciens qui en sont chargés; nous n'avons donc pas à y revenir. Jusqu'à présent, deux séries sont parvenues à leur fin : la série I : *Géologie et préhistoire*

[1] *Anuario histórico-crítico de 1892*, por D. Nemesio Fernandez Cuesta. Madrid, 1893, in-8 de 320 p.

[2] *España y sus antiguos mares. Las formas, las causas, las leyes*, por el Exmo Sr D. Federico de Botella y de Hornos, individuo de número de la Real Academia de ciencias, Presidente honorario de la Sociedad Geografica de Madrid, gr. in-4 de xx-286 p.

[3] *Historia general de España*, escrita por individuos de número de la Real Academia de la Historia, bajo la dirección del Exmo Sr. D. Antonio Cánovas del Castillo, director de la misma Academia. Madrid, El Progreso editorial; publié par livraisons in-4.

ibériques, par MM. Vilanova et Rada ; et la série VI : *Rois chrétiens en Castille, Aragon, Navarre et Portugal, depuis Alphonse VI jusqu'à Alphonse XI*, par M. M. Colmeiro. — Signalons aussi, en cours de publication, une *Histoire élémentaire de l'Espagne* [1], par M. Sanchez Casado. La méthode, la clarté et la concision de cette œuvre en feront une production des plus recommandables.

— Pour l'histoire des régions et des localités nous trouvons un travail plein d'érudition et de sens historique de feu M. La Fuente († 25 décembre 1889), sur la constitution politique de l'Aragon en 1300, qui vient d'être publié par l'Académie des sciences morales et politiques dans le tome VIII [2] de ses *Mémoires*. Malheureusement quelques incorrections se sont glissées dans l'impression du texte, auquel, d'ailleurs, son savant auteur ne put donner la dernière main.

— Le gouvernement de Vizcaya, depuis le règne de Philippe II, a été aussi l'objet d'un ouvrage dû à M. de Sagarminaga [3].

— C'est dans la même catégorie qu'on doit ranger l'*Histoire générale des îles Canaries*, par M. Millares y Cubas, qui vient de livrer à la publicité le quatrième volume de son travail ; — l'ouvrage de M. Fernandez y Neira, ayant pour titre *Prouesses de Galice* [4] ; — le travail intitulé *Épisodes historiques de Cadix et de sa province* [5], par M. Sanchez del Arco, et la monographie du même auteur sur *Alcalá de los Gazules* [6].

— Signalons encore une monographie sur le *Château de Burgos*, par M. Oliver Copons [7], fort intéressante par la publication de bon nombre de documents inédits puisés dans les archives municipales de cette ville et dans les archives de Simanca, et qui jettent une vive lumière sur l'histoire particulière de l'ancienne métropole du royaume de Castille; une étude sur le *Monastère de Saint-Toribio de Liebana*, par M. Jusue [8], et un *Guide historique*

[1] *Elementos de Historia de España*, por D. Felix Sanchez Casado. Madrid, 1893, en livr. in-4.

[2] Madrid, 1893.

[3] *El gobierno y régimen foral del señorio de Vizcaya desde el reinado de Felipe II hasta la mayor edad de Isabel II*, por D. Fidel de Sagarminaga. T. VIII. Bilbao, tip. de José de Astuy, 1892, in-4.

[4] *Proezas de Galicia*, por D. F. Fernandez y Neira. Coruña, 1893.

[5] *Episodios históricos de Cadiz y su provincia*, por D. Domingo Sanchez del Arco, correspondiente de la Real Academia de la Historia. Cadiz, Est. tip. de J. Benitez Estudillo, in-4.

[6] *Monografia de Alcalá de los Gazules*, por D. Domingo Sanchez del Arco. Cadiz, tip. Gaditana, 1893, in-4.

[7] *El castillo de Burgos*. Monografia histórica, por D. Eduardo Oliver Copons, capitan de artillería. Barcelona, 1893, in-4 de 228 p.

[8] *Monasterio de Santo Toribio de Liébana*, por D. Eduardo Jusue, director del Colegio de S. Isidoro, precedido de una carta-prólogo del P. Fr. José de las Cuevas, agustino. Madrid, imprenta de Angel B. Velasco, 1892, in-8.

et artistique du célèbre monastère de Poblet, par M. Salas [1].

— En ce qui concerne la biographie, nous nous acquitterons d'un devoir de justice en citant le discours lu par M. Rodriguez Villa à l'occasion de sa réception à l'Académie royale de l'histoire, sur le célèbre Ambroise de Spinola, premier marquis des Balbases, dont la vie, suivant l'auteur, est l'histoire même de la domination espagnole en Flandre pendant plus d'un quart de siècle. Ce discours est une monographie pleine d'érudition.

— Nous devons aussi mentionner le livre du P. Jacques Nonell, S. J., qui, sous le titre de *La Sainte duchesse* [2], a raconté la vie et les vertus de la vénérable Louise de Borja y Aragon. L'auteur a ajouté à son texte de curieux appendices et des gravures de Laurent.

— Nous ne pouvons passer sous silence le travail de M. Ortega Rubio sur les personnages illustres de Valladolid [3]. Quoique l'auteur donne modestement à ses travaux le nom d'ébauches, ils sont devenus des portraits en pied. Le lecteur y pourra trouver les biographies de quelques notabilités littéraires et politiques de nos jours, comme Zorrilla, Nuñez de Arce, Cano, Santos Alvarez, Muro, Ferrari et d'autres personnages de l'ancienne cour des rois de Castille.

— Il nous reste à faire une mention sommaire des ouvrages suivants : *Catalogue biographique des victimes du Dos de Mayo de 1808 à Madrid*, par M. Perez de Guzman [4] ; — *Hernan Perez del Pulgar et les guerres de Grenade*, par M. Villa-Real y Valdivia [5] ; — *Le docteur Barthélemy Lull et le collège de la Sapientia*, par M. Gelabert y Bosch [6]; — *Galerie de Basques illustres en reli-*

[1] *Guia histórica y artistica del monasterio de Poblet*, por D. Ramón Salas, arquitecto provincial y diocesano de Tarragona. Tarragona, Est. tip. de F. Arias é hijo. 1893, in-4.

[2] *La Santa Duquesa. Vida y virtudes de la venerable y Exma Sra Doña Luisa de Borja y Aragon, Condesa de Ribagorza y Duquesa de Villahermosa*, por el R. P. Jaime Nonell, S. J. Madrid, imp. y fun. de Manuel Tello, 1892, gr. in-4.

[3] *Vallisoletanos ilustres*, por D. Juan Ortega Rubio. In-4 de 128 p. avec portraits.

[4] *Catálogo alfabético-biográfico de los muertos y heridos el Dos de Mayo de 1808 en Madrid*, por D. Juan Perez de Guzman. Madrid, imp. del Cuerpo de Artilleria, 1893, in-4.

[5] *Hernan Perez del Pulgar y las guerras de Granada*. Ligeros apuntes sobre la vida y hechos hazañosos de este caudillo, seguidos de un apendice donde se incluyen varias descripciones de Granada. Madrid, tip. de Manuel Ginés Hernandez, 1892, in-4.

[6] *El Dr. D. Bartholomé Lull y el Colegio de Nuestra Señora de la Sapiencia*. Noticia histórica del fundador y de los progresos de esta institucion, por D. Mateo Gelabert y Bosch, presbitero y ex-colegial, con aprobación y censura eclesiástica. Palma, tip. de Juan Colmenar, 1892, in-4.

gion, par le prêtre M. de Labayru [1], qui vient de faire une seconde édition, corrigée et augmentée, de cette œuvre très intéressante ; — la vie du vénérable diacre Clément Riera, originaire de Vich, écrite en 1683, et publiée avec des annotations et des appendices, par le chanoine Jacques Collel, dans la *Bibliothèque historique du diocèse de Vich* [2]; — la vie de François Ramirez de Oreña, par G. Fernandez Duro [3]; — et les annotations biographiques du contre-amiral et ingénieur militaire Félix de Azara y Perera, par M. Torrer y de la Fuente [4], du corps du génie.

— Le savant prêtre et académicien M. Michel Mir a publié l'*Histoire de la Passion de Jésus-Christ* [5], écrite au point de vue psychologique et littéraire de nos jours, où l'on sent la nécessité de tourner ses regards vers la source et la notion des choses divines, étudiées à travers le mécanisme et le mouvement des passions humaines. Histoire, traditions, mœurs et géographie de l'Orient, littérature juive, critique biblique, tout a été mis en contribution par le savant auteur.

— Le catalogue des évêques de Teruel, par l'abbé Eixarch y Santapan [6], ajoute à ses mérites intrinsèques celui de l'opportunité. L'évêque de Teruel a été, il y a peu de temps, victime de manifestations malveillantes de la part d'un groupe de libres penseurs. L'auteur a voulu répondre à ces insultes sacrilèges, en faisant connaître ce que la ville et le diocèse de Teruel ont dû à leurs chefs spirituels pendant la suite des siècles. C'est pour cela que M. Eixarch a écrit la biographie de tous les évêques de ce diocèse, et réuni des données historiques très intéressantes pour l'histoire de cette église.

— L'*Essai historique* de M. Tirado sur les sociétés secrètes [7] est à

[1] *Galeria de vascongados ilustres en religión*, por el Dr. D. Estanislao Jaime de Labayru. Con aprobación del Diocesano. Segunda edicion corregida y aumentada. Bilbao. imp. católica de S. Francisco de Sales, 1893, in-8.

[2] *Biblioteca histórica de la diócesis de Vich. Vida del venerable diácono D. Clemente Riera, natural de Vich, monje de la cartuja de Scala Dei*, escrita por un amigo y comprofeso suyo en 1683, con un proemio y apendices por D. Jaime Collel, canónigo. Barcelona, imp. de Subirana hermanos, 1893, in-4.

[3] *Memorial de Artilleria. Francisco Ramirez de Oreña*, por el coronel Teniente coronel D. Gabriel Fernandez Duro. Madrid, imp. del cuerpo de Artilleria, 1892, in-4.

[4] *El brigadier de la Armada e ingeniero militar D. Felix de Azara y Perera*, capitan de Ingenieros. Madrid, imp. del « Memorial de Ingenieros, » 1892, in-4.

[5] *Historia de la Pasion de J. C.*, por D. Miguel Mir, de la Real Academia Española. Imp. de Rivadeneyra, in-8 de 640 p.

[6] *Los Obispos de Teruel*, por el Dr. D. Manuel Eixarch y Santapan. Teruel, 1893.

[7] *La masoneria en España*. Ensayo histórico, por D. Mariano Tirado y Rojas, con licencia de la autoridad eclesiástica. Madrid, 1893, 2 vol. in-8.

la fois une œuvre de réparation et de très utile enseignement. Malgré les nombreux travaux publiés sur ce sujet, il y a encore beaucoup à dire. M. Tirado s'est proposé de coopérer à cette œuvre salutaire par la publication que nous annonçons; les antécédents de l'auteur donnent à son livre une autorité incontestable.

— L'histoire littéraire, qui est redevable à M. Menendez Pelayo de si inestimables services, reçoit à présent un cadeau sans prix par son *Anthologie des poètes lyriques castillans*, dont le quatrième volume a paru. Nous y reviendrons alors que la publication sera terminée. — On vient de faire paraître la troisième édition de l'*Histoire critique de la poésie castillane au XVIIIe siècle*, par M. le marquis de Valmar. C'est une étude d'une érudition solide et abondante, la meilleure et la plus complète peut-être que nous possédions sur une période de notre littérature. Cette troisième édition a paru dans la *Collection d'écrivains castillans*. — Il faut annoncer aussi la publication de l'*Histoire littéraire des écoles pieuses de l'Espagne*, due au P. Lasalde[1]. Le dessein de l'auteur a été de proclamer les gloires littéraires, si injustement oubliées, de l'Institut de Saint-Joseph de Calasanz. Il divise son ouvrage en trois sections. Dans la première, il présente un abrégé de la vie littéraire et scientifique des écoles-pies en Espagne. En second lieu, on trouve des catalogues bio-bibliographiques des écrivains de l'ordre. Une troisième partie est réservée à la description bio-bibliographique, accompagnée de quelques jugements critiques sur la valeur et l'importance des productions littéraires et scientifiques de ses confrères.

— M. Victor Balaguer a mis au jour un recueil de lettres choisies touchant surtout l'histoire et la littérature contemporaines[2]. Il y a raconté quantité d'événements dont il a été le témoin et où parfois il a figuré comme acteur. Signalons, en raison de leur importance historique, les deux lettres adressées à M. Mañé y Flaquer sur la tragicomédie intitulée *Ferdinandus servatus*, qui fut composée par Charles Verardi, secrétaire d'Alexandre VI. On lira aussi avec plaisir celles sur l'*idéalisme*, sur les *ruines de Poblet* et sur la *maison de Moncada*. Le deuxième volume finit par une lettre sur la patrie de Colomb, où l'auteur ne s'accorde pas avec M. Uhagon, des recherches duquel nous avons parlé dans notre dernier *Courrier*.

—*La muse latine à Montserrat*[3], tel est le titre d'une excellente an-

[1] *Historia literaria y bibliográfia de las Escuelas pias de España*, por el P. Carlos Lasalde de la Virgen de la Paz. Madrid, Agustin Avrial, imp. de la Comp. de Impresores y Libreros, 1893, in-4.

[2] *Epistolario. Memorial de cosas que pasaron*, por D. Victor Balaguer de las Reales Academias Española y de la Historia. Vol. I-II. Madrid, « El Progreso editorial, » 1893, in-4.

[3] *La musa latina en Montserrat.* Antologia de poetas latinos de los siglos XVI

thologie des poètes latins des XVIe et XVIIe siècles, que M. Jacques Collel, déjà cité dans ces pages, a livrée au public, accompagnée d'une étude bibliographique.

— Une des plus notables compositions d'histoire littéraire, c'est sans doute le *discours inaugural* de M. Ribera [1] sur l'état de l'instruction chez les musulmans espagnols. Ce travail, qui a été fort bien accueilli, montre le caractère de l'enseignement parmi nos musulmans et l'absence complète d'intervention du pouvoir public dans cette matière. Il expose le rôle qu'y a joué l'Église musulmane, c'est-à-dire la secte maliquite, et il renferme aussi beaucoup de notices du plus haut intérêt sur les divers degrés de l'enseignement, sur les matières à étudier et les méthodes à suivre, sur les conditions qu'on exigeait de la part des professeurs, leur costume et leurs titres académiques, sur l'école et les élèves, sur les bibliothèques, enfin sur l'enseignement des femmes. L'auteur s'est souvent appuyé sur des textes arabes, qu'il cite toujours dans ses notes.

— Parmi les publications concernant notre histoire militaire, nous devons mentionner une nouvelle édition des *Épisodes militaires de notre armée d'Afrique*, par M. Monedero [2], qui contient d'intéressantes descriptions de la guerre hispano-marocaine de 1859-1860; l'*Histoire du régiment de pontonniers* (corps du génie), par M. de Saleta y Cruxent [3], et les *Gloires de l'infanterie espagnole*, par M. Gil Alvano [4].

— En fait de documents signalons en premier lieu le *Mémorial historique espagnol*, ancien recueil dont nous avons parlé antérieurement. Pendant l'année 1893 on a donné les tomes XXV à XXIX [5]. Avec le tome XV se termine la publication de la *Chronique* dite *de l'Espadero*, sur la guerre séparatiste de Catalogne pendant le XVIIe siècle. Les trois suivants contiennent la *Description du*

y XVII, que da á luz por vez primera con estudio bibliográfico D. Jaime Collel, canónigo de la catedral de Vich. Barcelona, imp. de Subirana hermanos, 1893, in-4.

[1] *La enseñanza entre los musulmanes españoles.* Discurso leido en la Universidad de Zaragoza en la solemne apertura del curso académico de 1893 á 1894, por Julián Ribera. Zaragoza, imp. de Calixto Ariño, 1893.

[2] *Episodios militares del ejército de Africa*, por D. Dionisio Monedero Ordoñez. Segunda edicion, con un prólogo de D. Angel Stor. Burgos, 1893, in-8 de 325 p.

[3] *Historia del Regimiento de Pontoneros.* Zaragoza, imp. de C. Ariño, 1893, in-4. — *Glorias cívico-militares del Cuerpo de Ingenieros del Ejercito*, por D. Honorato de Saleta y Cruxent, coronel de Ingenieros. Madrid, imp. del Memorial de Ingenieros, in-4.

[4] *Glorias de la infanteria española*, por A. Gil Alvano. Madrid, 1893.

[5] *Memorial Histórico-Español. Coleccion de documentos, opúsculos y antigüedades que publica la Real Academia de la Historia.* Vol. XXV, XXVI, XXVII, XXVIII y XXIX. Madrid, 1893.

royaume de Portugal, en 1800, rédigée par M. J. Cornide, ancien membre titulaire de l'Académie de l'histoire, sur l'ordre de l'ambassadeur d'Espagne à Lisbonne, et enrichie de notices biographiques sur l'auteur et d'observations critiques, par M. Sanchez Moguel. Avec le tome XXIX commence la publication de l'*Histoire de Charles IV*, écrite dans les premières années de ce siècle, par M. Andrés Muriel, et de laquelle nous rendrons compte quand elle sera terminée.

— Nous avons parlé du recueil intitulé : *Collection des documents inédits pour l'histoire d'Espagne* [1]. Pendant l'année 1893 ont été publiés, sous la direction exclusive de l'un des derniers coéditeurs, M. le marquis de la Fuensanta del Valle, les volumes CV, CVI, CVII et CVIII.

Le premier contient la Chronique de l'Espagne de l'archevêque Don Rodrigo Jimenez de Rada, traduite et continuée jusqu'à son temps par l'évêque de Burgos, Don Gonzalo de la Hinojosa, puis par un anonyme jusqu'à l'année 1454, d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale. Le traducteur était plutôt un compilateur, ou, si l'on veut, un critique, attendu qu'il allègue quelquefois l'autorité de Don Lucas de Tuy et d'autres chroniqueurs en opposition à celle de Don Rodrigo. Le volume CVI contient la continuation de la Chronique antérieure; la narration des faits illustres de Don Rodrigo Ponce de Léon, marquis de Cadix; un récit du siège de Saint-Antoine de Alarache, en 1689, écrit par J. Narvaez Pacheco et continué par Jean Cloquer Vargas Machuca. Le volume CVII est rempli par un dictionnaire des artistes cordouans, rédigé par M. Raphael Ramirez de Arellano, par une *Étude sur l'orfèvrerie à Cordoue* et par quantité de documents sur les privilèges, exemptions, enquêtes, etc., relatifs à la corporation des orfèvres. Le volume CVIII comprend la correspondance diplomatique du marquis d'Almodovar, ministre plénipotentiaire auprès de la cour de Russie, très intéressante par les renseignements qu'elle donne sur les règnes d'Élisabeth, de Catherine II et de Pierre II, en particulier sur la révolution qui livra le trône à Catherine, laquelle est racontée *de visu* par le marquis; et la correspondance du marquis d'Aranda, ambassadeur auprès de la cour de Pologne.

— MM. de Zabalburu et Sancho Rayon, anciens coéditeurs de la collection précitée, ont entrepris une nouvelle publication sous ce titre : *Nouvelle collection de documents inédits pour l'histoire de l'Espagne et de ses Indes* [2]. Les quatre premiers volumes qui ont vu

[1] *Colección de documentos inéditos para la Historia de España*, por el Marqués de la Fuensanta del Valle. Vol. CV, CVI, CVII, CVIII. Imp. de José Perales y Martinez, 1893.

[2] *Nueva Coleccion de documentos inéditos para la Historia de España y de*

le jour contiennent la correspondance de Don Luis de Requesens et de Don Juan de Zuñiga, avec Philippe II, le cardinal de Granvelle, Don Diego de Zuñiga, le comte de Monteagudo, et avec d'autres personnages importants, depuis le 1er janvier au 16 août de 1574.

— La Compagnie de Jésus vient d'annoncer la publication d'un grand recueil ou collection de documents sur l'origine et les vicissitudes de cet ordre religieux. Les textes seront donnés dans leur forme originale, en latin, en espagnol, en portugais, sous ce titre : *Monumenta historica S. J.*[1]. La collection sera dirigée par les PP. Joseph Velez et Jacques Rodriguez. Le premier document qu'on doit mettre au jour est l'histoire latine de l'ordre, écrite par le P. Polanco, secrétaire des trois premiers généraux, saint Ignace, Diego Lainez et saint François de Borgia.

— M. Muños y Gomez, archiviste municipal à Jerez de la Frontera, a publié de nombreux documents inédits concernant pour la plupart l'histoire de cette ville aux XIVe, XVe et XVIe siècles; il est en outre l'auteur de quelques mémoires historiques sur la fête de la Fête-Dieu à Jerez, l'enseignement public dans la même ville, etc.

— Les études philologiques sur notre langue ont donné lieu à un travail qui est une sérieuse contribution à leur progrès et à leur développement; je parle de la *Bibliothèque historique de la philologie castillane*[2], gros volume rédigé par le comte de la Viñaza, couronnée par l'Académie espagnole et publiée par ses soins. L'auteur a divisé son ouvrage en trois livres. Le premier contient tout ce que l'on a écrit sur l'origine et sur la formation de notre langue; dans le second on mentionne tout travail de quelque importance se rapportant à la grammaire; le troisième est consacré à la description des travaux touchant le dictionnaire. On y fait mention tout d'abord des dictionnaires généraux, puis des études spéciales sur les étymologies, les synonymes, les archaïsmes, les néologismes, les locutions provinciales, etc. L'auteur a mis en tête de son livre une dissertation où il expose les vues de plusieurs écrivains espagnols sur l'excellence de l'idiome castillan.

— En ce qui touche à la numismatique, il y aurait lieu de signaler quelques notes de M. Moraleda y Esteban[3] pour la classification des

sus Indias, publicanla D. Francisco de Zabálburu y D. José Sancho Rayón. Tomos I, II, III y IV. Madrid, imp. de Ginés Hernandez, 1892-93.

[1] *Monumenta historica Societatis Jesu, collecta et brevibus illustrata notis, nunc primum edita a Patribus ejusdem Societatis*. Madrid, 1894.

[2] *Biblioteca histórica de la Filologia castellana*, por el conde de la Viñaza. Obra premiada por la Real Academia Española, y publicada á sus expensas. Madrid, 1893, pet. in-fol. de 2154 col. et XXXVI p. d'introd.

[3] *Apuntes para la clasificación de monedas y medallas antiguas españolas*. Toledo, lib. y encuad. de Menor Hermanos, 1892, in-8. — *Catálogo de la colec-*

monnaies et des médailles anciennes et modernes, ainsi que son catalogue des exemplaires de sa collection. — Nous avons aussi à citer avec éloge l'œuvre monumentale de M. Vives y Escudero sur les monnaies des dynasties arabico-espagnoles [1]. L'auteur possède une collection des plus riches de ces monnaies, et son travail fait faire un grand pas à ces études. — L'ouvrage de M. Vigil, *De re heraldica* [2], contient une esquisse de l'héraldique asturienne, le catalogue armorial de l'Espagne et la bibliographie du blason.

FRANCISCO PONS.

ción de monedas y medallas antiguas y modernas, españolas y extranjeras, reunidas por D. Juan Moraleda y Esteban. Toledo, imp. lib. y encuad. de Menor Hermanos, 1892, in-4. — *Numismática toledana*. Segunda edición corregida. Toledo, imp. y libr. de Sara, 1893, in-8.

[1] *Monedas de las dinastias arabigo-españolas*, por Antonio Vives y Escudero. Madrid, establecimiento tip. de Fortanet, 1893, in-4 de 454 p.

[2] *Apuntes heráldicos, Heráldica asturiana y catálogo armorial de España*, seguidos de leyes y preceptos ; de la bibliografia del Blason, ordenes de caballeria y genealogia, por D. Ciriaco Miguel Vigil. Oviedo, imp. de Pardo y Comp., 1892, in-4.

COURRIER DU NORD

SUÈDE, 1892 ET 1893

Aux recueils de documents dont la publication se poursuit et qui sont : *Diplomatarium suédois à partir de 1401* [1], édité pour les Archives de l'État par Carl Silfverstolpe ; *Traités de la Suède avec les puissances étrangères* [2], édités par O. S. Rydberg; *Regestes du roi Gustave Ier* [3], édités par Victor Granlund; *Protocoles du Riksråd suédois* [4], édités par Séverin Bergh; *Écrits et correspondance du chancelier Axel Oxenstierna* [5], édités pour l'Académie des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie; *Protocoles parlementaires de la chevalerie et de la noblesse suédoises* [6], il en faut ajouter quatre nouveaux : *Lettres de H. Grotius adressées aux membres de la maison royale et à d'autres Suédois* [7]; *Correspondance du roi Charles XII et du Conseil* (1714) [8]; *Lettres autographes du roi Charles XII* [9], recueillies et éditées par Ernst Carlson ; *Rapports des*

[1] *Svenskt diplomatarium från och med år 1401*, t. III, fasc. 6, ann. 1420. Stockholm, 1892, in-4, p. 529-625.

[2] *Sveriges traktater med främmande magter*, t. III, fasc. 2, ann. 1436-1483. Stockh., 1892, gr. in-8, p. 161-384.

[3] *K. Gustaf den Försles Registratur.* Stockh., 1893, in-8, t. XIV, ann. 1542, 434 et 43 p., t. XV, ann. 1543, 645 et 64 p.

[4] *Svenska Richsrådets Protokoll.* Stockh., 1891, in-8, t. VII, fasc. 1, 372 p. ann. 1637-39, dans la série III des *Handlingar rörande Skandinaviens historia.*

[5] *Rikskansleren Axel Oxenstiernas Skrifter och Brefvexling*, 2e division, t. V, contenant les Lettres de Jacob de la Gardie, 1611-1650, édit. par C. G. Styffe. Stockh., 1893, IV-640 p., in-8; t. VI, Lettres de Jean Banér, 1624-41, édit. par P. Sondén, *ibid.*, 1893, VI-915 p.

[6] *Sveriges Ridderskaps och Adels Riksdags-protokoll*, t. X, ann. 1668, édit. par Severin Bergh. Stockh., 1893, VI-615 p. in-8 ; — *id.*, à partir de l'année 1719, t. XIV, fasc. 1, 1742-43, éd. par C. Silfverstolpe. Stockh., 1893, 336 p.

[7] *Hugo Grotii bref till svenska konungahuset och andra Svenskar* (1638-1645). Stockh., 1892, VI-58 p. in-8 (forment le fasc. 2 du t. XIII de *Historiska handlingar*).

[8] *Brefvexling mellan konung Carl XII och Rådet* (1714). Stockh., 1892, XV-404 p., in-8 (formant le t. XIV de *Historiska Handlingar*).

[9] *Konung Karl XIIs egenhändiga bref.* Stockh., 1893, XLVI-476 p., in-8, avec 1 portrait et 1 fac-similé.

légations suédoises sur les puissances étrangères en 1793 [1] : 1° La Prusse (par K. E. von Carisien); 2° la Pologne (par S. A. Casstrœm), édités par C. E. B. Taube, entreprise analogue à celle dont notre ministère des affaires étrangères a pris l'initiative sur des bases beaucoup plus larges. Le *Recueil historique* [2] publié pour la Société historique suédoise par E. Hildebrand, contient aussi quelques documents, mais de peu d'étendue, étant principalement rempli par de bons mémoires [3] et par des notices bibliographiques.

Les deux uniques histoires générales sont une seconde édition remaniée de l'*Histoire politique de la Suède depuis la mort de Charles XII jusqu'au coup d'État de 1772* [4], par C. G. Malmstrœm, et la continuation, par Otto Sjœgren, des *Récits de l'histoire de Suède* [5], par And. Fryxell. Les monographies d'histoire politique et diplomatique ne sont pas non plus bien nombreuses : *Engelbrekt Engelbrektsson et son œuvre* [6], par S. J. Boëthius; *Négociations de la Suède avec la Russie en 1537* [7], par Thor Andersson; *Les relations diplomatiques entre la Suède et l'Angleterre* [8] *de 1633 à 1654*, par Aug. Heimer; *entre la Suède et la Prusse depuis la bataille de Poltava en 1709 jusqu'à la rupture de la paix en 1715* [9], par Bengt Lundberg; *Accession de la Suède à l'alliance hanovrienne* [10],

[1] *Svenska beskickningars berættelser om fræmmande makter år 1793.* Stockh., 1893, IV-201 p. in-8.

[2] *Historisk Tidskrift*, 12e ann., 1892. Stockh., 370 et 95 p. in-8; — 13e ann., 1893. Stockh., 386 et 100 p. in-8.

[3] Les principaux sont pour 1892 : Souvenirs de ma vie (1791-1823), Claes-Fredrik Horn ; sur la mort de Charles XII; la marine militaire suédoise en 1719, par H. Wrangel ; Un conflit entre le roi Fredrik et le Comité secret, par S. J. Boëthius; la Conférence d'Ulriksdal en septembre 1863 ; le Væsterbotten et les Russes de 1714 à 1721, par E. W. B.; Voyage de Samuel Kiechel en Suède, 1586; — pour 1893 : l'Élément national dans la Constitution de 1809, par R. Kjellén ; Deux héros de la guerre de Trente ans, par P. Sondén ; Recherches sur l'histoire du synode d'Upsala, en 1593, par K. Hildebrand ; Nils von Oehlreich comme censeur, par O. Sylwan; Tableaux des malheureuses années, 1719 à 1721, par H. W.; le général comte Gustaf Wachtmeister, sa famille et ses campagnes. par A. Hammarskjœld ; Par quel canal Olaf Haraldsson sortit-il du Mælar? par C. F. L. Hochschild; P. J. Hœppener, un publiciste du XVIIIe siècle, par O. Sylwan.

[4] *Sveriges politiska historia*, t. I. Stockh., 1893, XII-490 p. in-8.

[5] *Berættelser ur svenska historien*, t. XLVIII, fasc. 2, fin du règne de Gustave III, 1788-92. Stockh., 1892, 322 p. in-8; — t. XLIX, Gustave IV Adolphe. Stockh., 1893, 392 p. in-8.

[6] *Om Engelbrekt Engelbrektsson och betydelsen af hans verk.* Stockh., 1893, 28 p. in-8.

[7] *Svenska underhandlingar med Ryssland*, 1537. Stockh., 1893, 54 p. in-12.

[8] *De diplomatiska færbindelserna mellan Sverige och England, 1633-54.* Lund, 1892, 161 p. in-8.

[9] *De diplomatiska færbindelserna mellan Sverige och Preussen från Poltavaslaget 1709 till fredsbrottet 1715.* Lund, 1893, 181 p. in-8.

[10] *Sveriges accession till hannoverska alliansen.* Stockh., 1893, 4-143 p. in-8.

par Hjalmar Jansson; *Relations de l'Autriche avec la Suède et le Danemark en 1813-14* [1], principalement sa politique lors de l'union de la Norvège avec la Suède, par Karl Woynar, traduit par F. U. Wrangel. Cette union a donné lieu dans les deux pays à de nombreuses publications, notamment : *La Question de l'union et la défense de la Suède* [2], par Harald Hjærne, et *Études de droit public et d'histoire sur la constitution de l'union svéo-norvégienne et son premièr développement* [3], par C. A. Reuterskiœld; ainsi qu'à des polémiques dont plusieurs, extraites de divers journaux, ont été réunies dans un recueil [4]. Il serait trop long de les énumérer, et il suffit de renvoyer à la *Bibliographie de publications récentes sur l'Union* [5], exposé critique, par Otto Varenius. La dernière partie du tome XII, rédigé par Oskar Alin, des *Souvenirs de l'histoire contemporaine de la Suède* [6], recueillis par B. von Schinkel, a aussi paru sous le titre de *Charles XIV Jean et les États de 1840-41* [7].

Il est traité d'histoire militaire dans : *Coup d'œil sur les guerres et les institutions militaires de la Suède* [8], par J. Mankell; *Entreprises militaires en Livonie sous le règne d'Érik XIV* [9], par L.-G.-T. Tidander; *Guerre de la Suède avec la ville de Brême et la politique connexe pendant les années 1665-66* [10], par K.-G. Lundqvist; *Notices sur les drapeaux et étendards suédois et finnois sous les règnes de Charles X Gustave et de Charles XII jusqu'en 1686* [11], par T.-J. Petrelli; *Contributions à l'histoire militaire de la Suède, de 1711 à 1713* [12], par Oskar-Fredrik (le roi Oskar II); *Plan de Charles XII pour la campagne contre la Russie en 1708* [13], par le

1 *Œsterrikes færhållande till Sverige och Danmark umder åren 1813-14.* Stockholm, 1892, 228 p. in-8.

2 *Unionsfrågan och Sveriges færsvar.* Upsala, 1892, 37 p. in-8.

3 *Till belysning af den svensk-norska unions-færfattningen och dess tidigare utvecklingshistoria.* Stockh., 1893, 6-195 p. in-8.

4 *I unionsfrågan*, fasc. 2-5. Stockh., 1892.

5 *Nyare unionell litteratur.* Upsala, 1893, 120 p. in-8. (Extraits de *Svensk tidskrift*, 1892 et 1893.)

6 *Minnen ur Sveriges nyare historia.*

7 *Carl XIV Johan och rikets stænder.* Stockh., 1893, 3-274-CXLVI in-8.

8 *Œfversikt af svenska krigens och krigs inrættningarnes historia*, 2e partie, t. I, fasc. 1, règne de Gustave Ier et d'Erik XIV. Stockh., 1893, VIII-357 p. in-8 avec 4 cartes.

9 *Krigsfœretagen i Livland under Erik XIVs regering.* Vestervik, 1892, 72 p. in-8.

10 *Sveriges krig med staden Bremen och politik i samband dærmed åren 1665-66.* Stockh., 176 p. in-8.

11 *Anteckningar om svenska och finska fanor och standar.* Stockh., 1892, 164-34 p. in-8, avec 8 pl.

12 *Några bidrag till Sveriges krigshistoria åren 1711, 1712 och 1713*, nouv. édit. Stockh., 1892, 59-121-65-108 et 148 p. in-8, avec 2 tabl. et 1 carte.

13 Dans *K. Krigsvetenskaps-Akademiens handlingar*, 1892, p. 321-344.

général A.-E. Rappe; *Les Événements militaires dans les environs d'Anjala du 1er au 6 mai 1790* [1], par Vilh. Jonsson; *Expédition du grand amiral, baron Puke, en Vesterbotten en 1809* [2], par Ad. Lindstrœm; *La guerre de 1814 en Norvège* [3], d'après les relations contemporaines, par Gust. Bjœrlin; enfin, dans deux notices sur le régiment de *Kronoberg* [4], par Gunnar Hylten-Cavallius et sur celui de *Sœdermanland après 1772* [5], par E. C. Leijonhufvnd.

Outre une troisième édition complètement remaniée du *Manuel de l'histoire ecclésiastique de la Suède* [6], par C. A. Cornelius, il a paru diverses monographies d'histoire religieuse : *Le développement de l'organisation de l'église suédoise sous le règne de Gustave Ier* [7], par Otto Ahnfelt; *La Diète de réformation à Vesterås* [8], par Harald Hjærne; *Le diocèse de Strengnæs pendant la querelle liturgique jusqu'au synode d'Upsala en 1593* [9], par Karl Henning; *Les travaux préparatoires pour la traduction esthonienne du Nouveau Testament* [10], par G.-O.-Fr. Westling. Le troisième centenaire du synode d'Upsala de 1593 a donné lieu à la publication d'une quinzaine de brochures dont les principales sont : *Actes du synode d'Upsala en 1593* [11], édités par Émil Hildebrand; *Décisions du synode d'Upsala* [12], reproduction en phototypie avec texte explicatif, par E. Hildebrand; *De la réformation de l'Église suédoise et du synode d'Upsala* [13], par A. N. Sundberg; *Le Synode d'Upsala,* par Ragnar Thomæus [14], S. Wægner [15], C. F. Lundin [16], J.-F. Nystrœm [17]; *Histoire*

[1] *Ibid.*. 1893, p. 353-380, avec 3 append. et 4 cartes.

[2] *Œfveramiralen friherre Pukes expedition till Vesterbotten år 1809.* Stockh., 1893, IV-139 p. in-8, avec 5 cartes.

[3] *Kriget i Norge, 1814.* Stockh., 348 p. in-8 et 3 cartes.

[4] *Några blad ur K. Kronobergs regementes krigshistoria.* Stockh., 1894, 47 p. in-8.

[5] Dans *Sœdermanlandsposten*, 1893.

[6] *Handbok i svenska kyrkans historia.* Upsala, 1892, VIII-418 p. in-8.

[7] *Utvecklingen af svenska kyrkans ordning under Gustaf den færstes regering.* Lund, 1893, 265-97-9 p. in-8. (Extr. de *Tidskrift fœr teologi*, 1892.)

[8] *Reformations riksdagen i Vœsterås.* Stockh., 1893, 79 p. in-8.

[9] *Strengnæs stift under den liturgiska striden till Uppsala mœte 1593.* Stockh., 1893, 50 p. in-4.

[10] *Fœrarbetena till den estniska œfversættningen af Nya Testamentet, 1715.* Sundsvall, 1892.

[11] *Handlingarna från Uppsala mœte, 1593.* Stockh., 149 p. in-8. (Extr. du t. III de *Svenska Riksdagsakter.*)

[12] *Uppsala mœtes beslut.* Stockh., 1893, 2 pl. et 12 p. de texte.

[13] *Om den svenska kyrkoreformationen och Uppsala mœte 1593.* Upsala, 1893, 99 p. in-8.

[14] *Om Uppsala mœte 1593.* Gœteborg, 1893, 63 p. in-8.

[15] *Till minne af Uppsala mœte 1593.* Nykœping, 1893, 11 p. in-4.

[16] *Uppsala mœte i verldshistorisk betydning.* Upsala, 1893, 58 p. in-8.

[17] *Minnet af Uppsala mœte*, dans *Redegœrelse fœr allmænna læroverken i Uppsala, Enkœping och Norrtelje, 1892-93*, p. 1-11.

de la querelle liturgique et du synode d'Upsala [1], par E. J. Holmberg.

Passons à l'histoire des institutions : *Sous la loi du Helsingeland* [2], par Harald Hjærne, qui a aussi indiqué les lignes principales de son cours d'été pour 1893 à l'Université d'Upsala dans *la Constitution suédoise pendant la période de réformation* (1520-1611) [3] ; *Contribution à l'histoire de l'administration intérieure sous Gustave Ier, principalement en Småland* [4], par Gustave Berg; *Contribution à l'histoire du titre des successions, 1686-1736 :* sources et projets [5], par Johannes Nilsson ; *La politique commerciale de la Suède et de la Norvège dans ces derniers temps* [6], par P. E. Fahlbeck ; *Contribution à l'histoire de la législation suédoise sur l'assistance jusqu'au milieu du XVIIIe siècle* [7], par Br. H. Dahlberg; *L'œuvre de la charité chrétienne en Suède pendant le moyen âge* [8], par Vilh. Hedqvist.

En fait de démomathie, d'histoire des mœurs et de la langue ou de ses dialectes, nous n'avons à citer que : *De l'histoire des Suédois avant leur établissement en Scandinavie* [9]; situation de l'Asahem; origine de la mythologie septentrionale; du récit d'Hérodote sur les Scythes d'Azov; de la mythologie celto-gothique ou des Alfs, par A. G. Hollander; *Des noms ethniques : Gœtes et Gots* [10], par Axel Erdmann ; *Archives de philologie septentrionale* [11], éditées par Axel Kock; *Nouvelles contributions à l'étude des dialectes et de la vie populaire en Suède* [12], publiées par J. A. Lundell pour les sociétés des patois à Upsala, à Helsingfors et à Lund ; *Contributions à l'histoire de notre civilisation* [13], publiées pour le musée septentrional par Ar-

[1] *Den liturgiska stridens och Uppsala mœtes historia.* Stockh., 1893.

[2] *Helsingelif under Helsingelag.* Sœderhamn, 1893, 28 p. in-8.

[3] *Sveriges statsskick under reformationstiden.* Upsala, 1893, 63 p. in-8,

[4] *Bidrag till den inre statsfœrvaltningens historia under Gustaf den fœrste.* Stockh., 1893, 307 p., in-8.

[5] *Bidrag till œrfdabalkens historia, 1686-1736.* Upsala, 1893, VIII-255 p. in-8.

[6] *Sveriges och Norges handelspolitik under senare tid.* Lund, 1892, 77 p. in-8.

[7] *Bidrag till svenska fattiglagstiftningens historia indtil midten af adertonde århundradet.* Upsala, 1893, 36 p.

[8] *Den kristna kærleksverksamheten i Sverige under medeltiden.* Strengnæs, 1893, 3-147 p. in-8.

[9] *Ur Svearnes fœrskandinaviska historia.* Stockh., 1892, VIII-74 p. in-8.

[10] Dans *Antiqvarisk Tidskrift fœr Sverige*, publié par Hans Hildebrand, t. XI, fasc. 4, 34 p. in-8. Stockh., 1892.

[11] *Arkiv fœr nordisk filologi*, t. VIII ou IVe de la nouv. série. Lund, 1892, t. IX ou V, 1893.

[12] *Nyare bidrag till kænnedom om de svenska landsmålen och svenskt folklif.* Stockh., 1892 et 1893, in-8.

[13] *Bidrag till vår odlings hæfder ;* fasc. V, contenant : Souvenirs du savetier Jonas Stolt, vers 1820 ; notes sur la paroisse de Hœgsby en Småland. Stockh., 1892, IV-94 p., avec 25 illustr. et 1 carte.

thur Hazelius, son directeur ; *Dictionnaire de la langue suédoise du moyen âge* [1], par K. F. Sœdervall ; *Morceaux choisis d'ancien suédois* [2], par Adolf Norén, et *d'écrivains suédois de 1526 à 1732* [3], par le même, en collaboration avec E. Meyer ; *Études upsaliennes dédiées à Sophus Bugge pour le 60e anniversaire de sa naissance, le 5 janvier 1893* [4].

A l'histoire des sciences, des lettres, des arts et des écoles se rattachent : *Histoire de la littérature suédoise après la mort de Gustave III* [5], par G. Ljunggren ; *La littérature périodique de la Suède* [6] pendant la première partie de la période du parlementarisme jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, par Otto Sylwan ; *La Scène de Stenborg* [7] ; contribution à l'histoire du théâtre à Stockholm, par Johan Flodmark ; *Nos premiers écrits de la réformation et leurs auteurs* [8], par R. Steffen ; *Leopold et Reuterholm* [9], par Th. Westrin et H. Wieselgren ; *J. Heysig-Ridderstjerna* [10], par E. Lewenhaupt ; *Le jubilé de 1693* [11], contribution à l'histoire morale et littéraire de la période de grandeur, par Evert Wrangel ; *Un noble philosophe du XVIIIe siècle* [12], Johan Oxenstierna de Croneborg, par F. U. Wrangel ; *Lars Wivallius, sa vie et ses poésies* [13], par H. Schück ; *Catalogue de la collection de traités originaux conservés aux archives de l'État* [14], par B. Taube et S. Bergh ; *Catalogue des lettres de Gustave II Adolphe, conservées aux archives de l'État* [15], par P. Sondén ; *Écrits du temps sur les relations de la Suède avec les puissances étrangères et sur les guerres de la Suède* [16] ; *Mémoires et programmes des Académies et*

[1] *Ordbok œfver svenska medeltidsspråket*, t. II, p. 233-328, formant le fasc. 105 de *Samlingar utgifna af Svenska fornskriftsællskapet*. Stockh., 1893. in-4.

[2] *Altschwedisches Lesebuch*. I. texte. Upsala, 1892, 112 p. in-8.

[3] *Valda stycken af svenska færfattare, 1526-1732*. Upsala, 1893, VII-301 p. in-8.

[4] *Upsalastudier tillegnade S. Bugge*. Upsala. 1893, 236 p. in-8.

[5] *Svenska vitterhetens hæfder efter Gustav IIIs død*. T. V. Lutte entre l'ancienne et la nouvelle école, 1815-21 ; fasc. 3, p. 341-482. Lund, 1893, in-8.

[6] *Sveriges periodiska literatur*. Lund, 1892, VI-245 p. in-8.

[7] *Stenborgska skådebanorna*. Stockh, 1893, XVI-554 p. in-8. avec 1 pl, portr. et 13 morceaux de musique.

[8] Dans *Samlaren*, 1893, supplém., p. 5-61.

[9] *Ibid.*, 1891, p. 91-158 et 1893, p. 27-42.

[10] *Ibid.*, 1893, p. 43-96.

[11] *Ibid.*, 1893, supplém., p. 65-114.

[12] Dans *Svenska autograf-sællskapets tidskrift*, t. II, p. 49-65.

[13] T. I, biographie. Upsala, 1893, 266 p. in-8 (T. XIII, fasc. 1 de *Skrifter utgifna af Svenska litteratursællskapet*.)

[14] Dans *Meddelanden från Svenska Riksarkivet*, 1893, t. XVII, p. 99-154.

[15] *Ibid.*, 1892, t. XVI, p. 21-77.

[16] Dans *Kunglig Bibliotekets handlingar*, t. XIV, 1892.

des écoles de Suède et de Finlande publiés de 1855 à 1890 [1], bibliographie, par A.-G.-S. Josephson; *Table des matières du protocole des États* [2]; avec appendice pour les années 1809-1866 (dressée par Johan Johansson, de Noraskog); *Catalogue des sources imprimées ou manuscrites de la description historico-topographique de l'Upland et de la ville de Stockholm* [3], principalement tirées des collections de Westin à la bibliothèque de l'Université d'Upsala; *Bibliographie historique suédoise* [4], rédigée par Kr. Setterwall; *Planches historiques suédoises* [5], par C. Snoilsky; *Contribution à l'histoire de la législation suédoise relative aux écoles sous le régime des dissensions politiques de 1718 à 1809* [6], par Hugo Hernlund; *Comment se fit le règlement sur les écoles populaires* [7], coup d'œil sur l'histoire parlementaire à l'occasion de la fête semi-séculaire du 18 juin 1892, par Fr. Berg; *A l'occasion du jubilé semi-séculaire de l'école populaire en Suède* [8]; *Contribution à l'histoire de l'école de Vesterås* [9], par C. A. Brolén; *Lettres d'Olaf Rudbeck l'Ancien sur l'Université d'Upsala* [10], publiées avec introduction par Cl. Annerstedt.

La biographie et la généalogie sont, comme d'ordinaire, copieusement représentées, tant par des ouvrages d'ensemble que par des monographies; *La famille Bernadotte* [11], notices biographiques par Joh. Almén; *Trois épisodes de la vie du roi Charles XV* [12], tirés des papiers posthumes du commandeur Axel Adlersparre, mis en ordre et publiés par sa femme; *Contribution à la biographie du personnel de la chancellerie royale après 1809* [13], par Vilh. Svalin; *Généalo-*

[1] *Avhandlingar och program utgivna vid svenska och finska Akademier under åren 1855-1890*, fasc. 1-2. Upsala, 1892, 112 p. in-8.

[2] *Sakregister till Rikets Ständers protokoll.* 2 vol. in-4. Stockh., 1893, XII-164 p. et IV-1106 p.

[3] *Förteckning å tryckta och otryckta källor till landskapet Uplands och Stockholms stad historiskt-topografiska beskrifning.* Upsala, 1892, V-114 p. in-8.

[4] *Svensk historisk bibliografi 1891*, dans appendice à *Historisk tidskrift*, 1892, p. 119-140; — 1892 *(ibid.*, 1893, 141-159).

[5] Fasc. 1, ann. 1499-1634, dans *K. Bibliotekets handlingar*, t. XV, 1893, 76 p. in-8.

[6] *Bidrag till den svenska skollagstiftningens historia under partitidehvarfvet.* I, 1718-1760, sect. B : coups d'œil et autres appendices. Stockh., 1892, V-104-67-4-6-42-110-24-15 p. in-4.

[7] *Hura folkskolestadgan tillkom.* Stockh., 1892, 247 p. in-8.

[8] *Minnesblad vid svenska folkskolans 50-års jubileum 1842-1892.* Stockh., 1892, 24 p. in-4.

[9] *Bidrag till Västerås läroverks historia.* Vesterås, 40 p. in-4.

[10] *Bref af O. Rudbeck den äldre rörande Upsala Universitet*, fasc. I, 1661-1670. Upsala, 1893, LIV-73 p. in-8.

[11] *Ätten Bernadotte*, Stockh., 1893, XII-238 p. avec 190 illustrations.

[12] *Tre episoder i Konung Karl XVs lif.* Stockh., 1893, 82 p. in-8.

[13] *Bidrag till K. Majestets kanslis personalhistoria efter 1809.* Stockh., 1893, 291 p. in-8.

gies suédoises pour les années 1892 et 1893 [1], publiées par V. Œrnberg; *Notices généalogiques et biographiques sur les familles du Norrland* [2], par O.-C. Ahlstrœm; *Notices biographiques sur les familles de Gotland* [3], par Aug. Kinberg; *Supplément au Mémorial des pasteurs du diocèse de Visby, de 1868 à 1892* [4], par O. W. Lemke; *Membres de la nation gestriko-helsingienne à Upsala de 1811 à 1891* [5], notices biographiques par H. Palmgren; *Portraits en miniature d'ecclésiastiques distingués du diocèse de Lund au XVIIIe siècle* [6], par L. Feuk; *Mémorial des pasteurs de l'archidiocèse d'Upsala* [7], par Ludv. Nystrœm; *Notices sur la famille Amnéus* [8], recueillies et publiées par Abel et Herman Amnéus; *Contribution à l'histoire d'Olaus Magnus* [9]; *Olavus Petri* [10], à l'occasion de son quatrième centenaire, par H. Schück; *Nicolaus Olai Botniensis, président du synode d'Upsala en 1593* [11], par A. M. Magnusson; *Laurentius Paulinus Gothus, sa vie et ses œuvres* (1565-1646) [12], par Herman Lundstrœm; *Anders Lorichs, légat perpétuel du roi Jean III en Pologne, et son temps* (*1569-84*) [13], contribution à l'histoire de la diplomatie suédoise et de la réaction catholique, par F. Œdberg; *Conspiration de Maurits Rasmusson, pasteur de Bœne, contre le roi Jean III en 1576* [14], par F. Œdberg; *Schering Rosenhane comme diplomate et fonctionnaire* [15], par Arthur Stille; *La reine Christine et Klas Tott*, rectifications historiques [16], par M. Wei-

[1] *Svenska œttartal fœr år 1892* (contenant entre autres notices : Ancêtres de la reine Sophie; postérité de la sœur du roi Magnus Eriksson); Stockh., 1892, XII-546 p. in-8; — *fœr år 1893*, XVI-528 p. in-8.

[2] *Norrlændska slægter*, t. II. Œstersund, 1893, 176 p. in-8.

[3] *Gotlændska slægter*, t. I., fasc. 7-9, p. 103-152. Visby, 1892, in-8.

[4] *Supplementblad till Visby stifts herdaminne, 1868-1892*. Visby, 1892, 61 p. in-8.

[5] *Medlemmar af Gestrike-Helsinge nation i Upsala*. Stockh., 1892, XI-166 p. in-8.

[6] *Miniatur-bilder af bemærkta prestmæn i Lunds stift på 1800 talet*. Malmœ, 1893, 156 p. in-8 et 68 portr.

[7] *Upsala ærkestifts herdaminne*. Nouv. sér., t. IV, fasc. 1. Upsala, 1893, 2-352 p. in-8.

[8] *Anteckningar om slægten Amnéus*. Mariestad, 1893, 26 p. in-8.

[9] *Bidrag till Olai Magni historia*. I. Fragments littéraires, publiés par H. Hjærne; II. Actes concernant ses acquêts et sa succession. Stockh., 1893, VII-26-2-9-2 p. in-8, formant les nos 1-2 du fasc. 2 du tome XII de *Historiska handlingar*.

[10] Stockh., 1893, 66 p. in-8 et 1 pl.

[11] Stockh., 1893, 49 p. in-8.

[12] Fasc. 1-2 (ann. 1565-1637). Upsala, 1893, 333-22 p. in-8, avec 1 portr.

[13] Skara, 1893, 124 p. in-4.

[14] Dans *Væstergœtlands Fornminnesfœrenings tidskrift*, fasc. 6-7 (1893), p. 7-20.

[15] Upsala, 1894, 144 p. in-4. (Dans *Acta Universitatis Lundensis*, 1re division.)

[16] Lund, 1892, 28 p. in-4.

bull; *Éloge du riksråd comte Ulrik Scheffer* [1], par C. T. Odhner; *Au temps de Gustave III :* notes et mémoires de E. Schrœderheim, G.-G. Adlerbeth et G.-M. Armfelt [2], publiés par Elof Tegnér; *Contribution à une biographie de Carl von Linné* [3], par T. M. Fries; *Écrits choisis du riksråd A. J. von Hœpken* [4], publiés par Carl Silfverstolpe; *Karl-August Ehrensværd* [5], par K. Warburg; *Souvenirs de Mikael Anckarsværd, de 1788 à 1790* [6]; *Extraits du journal de Samuel Hjelmér* [7], par Alfred Hjelmérus; *Souvenirs de ma vie* [8], par Claes-Fredrik Horn (1791-1823); *Souvenirs de Louis de Geer* [9]; *Notices sur les descendants du maréchal de la cour, Gerhard de Geer, baron de Finspong, et de sa femme Henrietta-Charlotta Lagerstråle* [10].

Terminons par l'histoire locale : *Chronique d'Arboga* [11], par G. Bergstrœm; *Notices sur Gotland au moyen âge* [12], par G. Lindstrœm; *La Dernière affaire du Danemark dans l'île de Gotland, 1676-79* [13], par C.-J. Bergman; *Wisby et ses monuments* [14], par Hans Hildebrand; *Wisby,* topographie, histoire, antiquités, environs [15], par C.-J. Bergman; *Collections pour l'histoire de Gœteborg* [16], par Vilh. Bergh; *Le diocèse de Gœteborg au XVIIIe siècle* [17], par Vilh. Bergh; *Bohus comme forteresse suédoise* [18], par G. Stedt; *Le Cou-*

[1] Dans *Svenska Akademiens handlingar ifrån år 1886*, t. VI, p. 25-210. Stockh., 1892, in-8.

[2] *Från tredje Gustafs dagar. Anteckningar och minnen.* Stockh., in-8, t. I, 1892, xxxi-284 p.; 2e édit., 1893, xi-410 p.; t. II, 1893, v-409 p.

[3] *Bidrag till en lefnadsteckning œfver Karl von Linné.* Upsala, 1893, 48 p., in-8, avec 3 tables généal. (Dans *Upsala Universitets årskrift*, 1893.)

[4] *Skrifter, samlade i urval.* Stockh., 1893, t. II, vii-769 p. in-8.

[5] Stockh., 1893, vii-411 p. in-8.

[6] *Minnen från åren 1788-90.* Stockh., 1892, iii-168 p. in-8, avec 1 portr.

[7] Sur le meurtre de Gustave III, dans *Gœteborgs handels-och sjœfartstidning*, 16 et 23 mars 1892; — sur l'enthousiasme avec lequel fut accueillie à Stockholm la nouvelle du retour d'Égypte de Bonaparte, dans *Smålandsposten*, 6 et 8 juill. 1892.

[8] *Minnen ur min lefnad*, dans *Historisk tidskrift*, 1892.

[9] *Minnen*, Stockh., 1892, in-8, t. I, 281 p.; t. II, 300 p.

[10] *Anteckningar*, Stockh., 1893, 50 p. in-8.

[11] *Arboga krœnika*, I : Souvenirs du moyen âge, d'après des sources du temps. Stockh., 1892, x-205 p. in-8.

[12] *Anteckningar om Gotlands medeltid.* Stockh., 1892, fasc. 1, 112 p. in-8.

[13] Dans *K. Vitterhets historie och Antiqvitets Akademiens handlingar*, t. XI, fasc. 7, 25 p. in-8.

[14] *Wisby och dess minnesmœrken*, fasc. 1-8, 136 p., avec 8 dessins de Rob. Haglund, Stockh., 1892-93.

[15] 2e édit. Stockh., 1892.

[16] *Samlingar till Gœteborgs historia;* t. III : livres de l'église de Kristine, fasc. 5-7, p. 655-1099. Gœteborg, in-8.

[17] *Gœteborgs stift under 1700 talet*, fasc. 6-7, p. 241-257 et 161-306. Gœteborg, in-8.

[18] Dans *Bidrag till kœnnedom om Gœteborgs och Bohuslœns fornminnen och historia*, 1892, t. V, p. 97-185 et 1 pl.

vent des Augustins à Konungahœlla[1], par Vilh. Bergh; *Rapport sur le læn d'Elfsborg*[2], pour les années 1751-54, adressé à la diète en 1755, et *sur le læn de Skaraborg pour 1755-59*[3]; *Sur les terres désertes en Jæmtland*[4], par P. Olsson; *Anciens documents relatifs au Jæmtland (1420-1490)*[5], édités par le même; *Archives de Noraskog*[6], collections et notices sur l'histoire d'un district minier, publiées par Johan Johansson; *Esquisses des régions du cercle polaire*, paroisses de bas et haut Kalix[7], par P. Heurgren; *Château de Vadstena, 1545-1620*[8], par G. Upmark; *Le musée de l'église de Strengnæs*[9], avec notice sur la ville et la cathédrale, par Isak Fehr; *Anciens souvenirs de Delsbo et Bjurâker*[10], traditions, contes, récits, recueillis et publiés par E.-G. W.; *Description du domaine de Trolleholm*[11], par Trolle-Bonde; *Notes sur la paroisse de Lockne en 1890*[12], par V. Behm; *Souvenirs du cloître de Wreta*[13], par H. Brilioth; *Vestervik autrefois et aujourd'hui*[14], par L.-G.-T. Tidander; *Notes sur Leckœ, baronnie du riksrâd Hogenskild Bjelke* (1571-1599)[15], par F. Œdberg; *Contribution à l'histoire de la Poméranie suédoise* (1630-1653)[16], par Oscar Malmstrœm; *Wismar engagé au Mecklenburg-Schwerin*[17], par C.-Fr. Lundin.

E. Beauvois.

[1] *Ibid.*, 1895, t. V., p. 187-314, avec 19 pl. et 3 cartes.

[2] Dans *Vestergœtlands Fornminnesfœrenings tidskrift*, fasc. 6-7, p. 31-75, 1893 in-8.

[3] *Ibid.*, p. 75-III. 1893, in-8.

[4] Dans *Jæmtlands læns Fornminnesfœrenings tidskrift*, 1892, t. I, p. 77-88.

[5] *Ibid.*, 1893, t. I, p. 92-112.

[6] *Noraskogs arkiv*, fasc. 4. Description de la paroisse de Nora, par E. E. Œman. Stockh., 1893, 208 p. in-8 et 1 carte.

[7] *Frân polcirkelns regioner*. Stockh., 1893, 67 p. in-8, 1 pl. et 1 carte.

[8] Dans *Svenska Fornminnesfœreningens tidskrift*, 1892, t. VIII, p. 164-195

[9] Strengnæs, 1892, 64 p., in-8.

[10] *Gamla minnen frân Delsbo och Bjurâker*. Gefle, 1893, 192 p. in-8 et 1 pl.

[11] Lund, 1892, 312 p. in-8.

[12] Œstersund, 1892, 70 p. in-8.

[13] Vestervik, 1892, 67 p. et 7 pl.

[14] Vestervik, 1892, 85 p. et 1 pl.

[15] Skara, 1892, 45 p. in-4.

[16] *Bidrag till svenska Pommerns historia*. Lund, 1892, 151 p. in-8.

[17] *Wismars pantsættande till Mecklenburg-Schwerin*. Upsala, 1892, IV-87 p. in-8.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. I. La glorification de Jeanne d'Arc. — La cérémonie de Notre-Dame. — Discours de M. le duc de Broglie à la séance annuelle de la Société de l'histoire de France. — L'histoire de Jeanne, rendez-vous de la théologie et de l'histoire. — Études proposées aux théologiens. — Abus à éviter. — Vrai enseignement à tirer de l'histoire de Jeanne en philosophie sociale. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Heuzey, Geffroy, Romanet du Caillaud, Louis Havet, Halna du Fretay, de Morgan, Le Blant, Clermont-Ganneau, de Mély, Delaville-Le Roulx, Hauréau, Héron de Villefosse, Eugène Lefèvre-Pontalis, Oppert, de Maulde, Th. Reinach. — Académie des sciences morales et politiques. Communications de MM. Colmet de Santerre (le divorce de Napoléon et le code Napoléon), de Lanzac de Laborie (Un préfet indépendant sous Napoléon), Bardoux (Guizot historien). — Élection académique. — Prix et concours. — Congrès des sociétés savantes. Principales communications. — Congrès divers. — Périodiques nouveaux. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : le R. P. Martinov.

I.

Le dernier trimestre a particulièrement appartenu, en France, on peut le dire, à la glorification de Jeanne d'Arc. L'élan du pays a répondu, Dieu merci ! à la magnanime initiative par laquelle Léon XIII, coupant court à certaines difficultés dilatoires, a fait faire un pas que l'on peut croire décisif à la cause de béatification et de canonisation de l'héroïque vierge. Les fêtes se sont multipliées en son honneur dans les diocèses et les paroisses en attendant que les pouvoirs publics s'associent officiellement et largement—si les préjugés opiniâtres de certains sectaires leur en accordent la permission — à ce mouvement vraiment national. Il nous semble tout naturel de donner ici une mention particulière à la belle cérémonie célébrée, le 22 avril, à Notre-Dame de Paris, par Son Ém. le cardinal Richard, notre sage, courageux et pieux archevêque, pour la bénédiction de la bannière imitée de l'étendard de Jeanne, selon les renseignements fournis par les textes et interprétés par de judicieux esprits et par d'habiles mains. Cette bannière, offerte par le Comité catholique de Paris, a été présentée par M. Émile Keller, dont le nom seul montre assez l'harmonie des souvenirs glorieux et tristes qui ont vibré dans les âmes sous ces hautes voûtes, toutes pleines de la majesté des siècles, en un unisson de foi et de patriotisme relevé par la présence d'illustres

chefs de notre armée, en qui les cœurs saluaient les gardiens vigilants, sans provocation, mais sans faiblesse, de notre indépendance et de notre honneur. On ne saurait faire un meilleur éloge de l'éloquence du R. P. Feuillette, de l'ordre des Frères prêcheurs, que de dire qu'il a été, ce jour-là, dans la chaire de Lacordaire, le digne interprète de la religion et de la patrie [1]. Il nous sera permis de mentionner encore dans cette chronique l'institution, sous les auspices du même comité, d'une Commission de Jeanne d'Arc, pour l'examen de toutes les questions que peuvent faire naître les développements à prévoir des hommages rendus de toutes parts à la vénérable servante de Dieu, le culte et la défense de sa mémoire. La place faite à la *Revue* dans cette commission est un honneur dont elle se sent justement fière. Il va sans dire que dans ce concours d'hommages, la cité chère à Jeanne, Orléans, dont le nom à travers les siècles est demeuré lié au nom de la Pucelle, a voulu et a su se surpasser elle-même. La fête ordinaire du 8 mai est, cette année, devenue, pour ainsi dire, extraordinaire. Le panégyrique traditionnel a été prononcé dans Sainte-Croix par l'un des chefs de l'Église de France, Son Ém. le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux [2].

Le point de vue religieux et patriotique est naturellement celui qui a dominé dans ces belles fêtes chrétiennes et françaises. Mais notre fonction ici est, ce nous semble, de nous attacher en particulier au point de vue historique, selon lequel la mémoire de Jeanne, les faits et les documents qui nous permettent de nous faire une juste idée, une vivante image de sa physionomie et de sa carrière, sont si riches, si féconds en instructions, en lumières. M. le duc de Broglie, président, cette année, de la Société de l'histoire de France, a, dans la séance générale annuelle de cette association, exposé, dans cet ordre d'idées, avec une justesse et une élévation de pensée que rendait encore plus frappantes la précision élégante et lumineuse de son langage, des réflexions remarquables. Nous nous reprocherions de ne pas détacher de son discours la page suivante, pour la placer textuellement sous les yeux de nos lecteurs :

« Vous savez, Messieurs, de quel toit rustique est parti l'appel qui a rendu à la France le sentiment de sa dignité et presque de son existence. Vous savez que ce n'est ni au milieu des cours, ni dans les cités, mais au milieu des champs, des troupeaux et des pâturages, qu'est apparu ce trait de lumière dont le reflet a éclairé l'image de notre patrie. — La voilà, l'action populaire ! Je n'ai pas besoin, pour

[1] *Revue catholique de Bordeaux*, numéro du 10-25 mai 1894. — On trouvera dans ce numéro des détails sur la fête du 8 mai à Orléans, dus à la plume de notre savant collaborateur M. le chanoine Allain.

[2] Cf. sur ce point spécial l'article intitulé : *Jeanne d'Arc et le surnaturel*, dans le numéro précité de la *Revue catholique de Bordeaux*.

la faire reconnaître, de prononcer un nom que toute la France redit en ce moment. Je n'ai pas besoin d'évoquer la noble et pure figure qui, déjà couronnée de la double auréole de la vertu et de la gloire, recevra bientôt, nous l'espérons, une plus auguste et plus touchante consécration. — Quand tout le monde parle de Jeanne d'Arc, une voix isolée n'ajouterait rien à ce concert. S'il y a un lieu pourtant où il soit permis d'en parler encore, et où même il serait singulier de s'en taire, j'ose dire que c'est dans la Société de l'histoire de France. Votre société, en effet, peut s'applaudir d'avoir rendu à la mémoire de la glorieuse Pucelle, je ne dirai pas un service (elle n'en avait pas besoin), mais un genre d'hommage qu'elle ne pouvait attendre que d'une réunion où siègent des juges difficiles et dont personne, en fait d'érudition, ne peut récuser la compétence. — Il y avait dans le récit de Jeanne d'Arc, tel que nous l'offrait la tradition populaire, un aspect si étrange, et dans le mystère de sa vocation comme dans l'effet magique de sa présence et de sa parole, quelque chose qui heurtait tellement de front la froide raison de notre âge et notre prévention contre tout ce qui sort du cours ordinaire, que tout cela avait besoin d'être cent fois prouvé pour être cru véritable. Si le moindre doute eût été possible, si, même en admettant l'incontestable matérialité du fait, le moindre détail en eût été mis en suspicion, comme la critique superficielle que nous connaissons eût été empressée de le dépouiller de tout ce qui en fait l'instruction, la moralité et le charme! Voix mystérieuses, pressentiments prophétiques, comme on eût aimé à expliquer tout cela par des phénomènes prétendus scientifiques d'hallucination et de surexcitation nerveuse! Puis peu à peu, avec un respect hypocrite et pour ne pas offenser trop directement de pieuses illusions, on eût relégué le récit entier, sous le nom si commode de symbole et de mythe, dans ce demi-jour crépusculaire et vaporeux où on aime à placer toutes les croyances chères à l'humanité, sauf à dire ensuite, entre soi, entre beaux esprits qui s'entendent, que personne ne prend plus tout à fait au sérieux la légende de Jeanne d'Arc. — C'est vous, Messieurs, c'est votre société, qui, en plaçant sous le patronage d'un nom que la science révère, la publication des actes du procès de condamnation ou de réhabilitation de Jeanne d'Arc, avez coupé court à ce travail délétère. Devant cette série d'irrécusables témoignages, où les juges s'accusent encore plus que l'accusée ne se défend, tout absolument, tout ce que la fable aurait pu rêver, reçoit la consécration de la certitude et de l'évidence. Il semble que nous ayons vu apparaître et marcher devant nous la Pucelle elle-même, tantôt dans son costume de paysanne, tantôt dans son armure guerrière : nous l'avons entendue raconter son aventure avec cette voix juvénile et ce parler simple de son village, qui ôte jusqu'au soupçon de l'erreur ou du mensonge : et

si on osait sans sacrilège dénaturer une parole divine, il semble qu'elle nous a dit : « Regardez-moi, un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que je suis. » C'est vous, Messieurs, c'est votre société qui a fait passer pour jamais Jeanne d'Arc de la légende dans l'histoire, et qui lui avez préparé le marchepied solide d'où elle montera bientôt à une sphère plus élevée. — En attendant que l'Église ait décidé dans quel rang de félicité ou de gloire Jeanne d'Arc doit être placée, il nous est permis de croire que dès à présent elle suit du regard la nation que sur terre elle a tant aimée. Alors, si le moindre nuage pouvait troubler la paix du séjour qu'elle habite, quelle douleur ne devrait pas éprouver la *bonne Lorraine* de voir la frontière étrangère, si tristement rapprochée, border de si près sa terre natale ! Mais elle se rappelle et veut que nous nous souvenions que le jour où elle a paru, l'unité matérielle de la France semblait frappée au cœur, et que, si elle a pu la reconquérir, c'est qu'elle gardait en elle-même et propageait autour d'elle le sentiment profond de son unité morale. Conservons, Messieurs, cette leçon et cet exemple pour apprendre à tempérer, qui que nous soyons, l'ardeur de nos dissentiments et de nos ressentiments particuliers. Gardons-les pour n'oublier jamais que si l'unité matérielle d'un État est prête à périr quand son unité morale est ébranlée, tant que celle-là subsiste, l'autre, même atteinte, peut toujours, disons même hardiment, doit être recouvrée, car, Dieu merci, ce sont les idées qui, tôt ou tard, font les faits à leur image, et la force ne prime pas toujours le droit. »

Comme l'a très bien remarqué M. le duc de Broglie, la certitude historique vient s'unir en Jeanne d'Arc à des phénomènes d'ordre manifestement surhumain. Aussi peut-on dire que sa carrière doit être comme le rendez-vous, providentiel en notre temps, de la théologie et de l'histoire. La théologie, nous en sommes convaincu, aurait beaucoup à profiter dans l'étude sérieuse et critique, selon ses principes et sa méthode, de cette vie et de cette vocation extraordinaires. Et tout d'abord l'existence de l'ordre surnaturel y est solidement établie par des faits incontestables, constatés dans les conditions les plus sûres d'observation scientifique. Entre ces faits brille au premier rang la prédiction par Jeanne de la blessure qu'elle reçut à l'attaque des Tourelles dans les combats pour la délivrance d'Orléans. Il faudrait, pour nier la valeur de cette prédiction, impossible à expliquer autrement que par une révélation divine, fermer volontairement les yeux à l'évidence [1]. Ce sont là des témoignages que, nous en sommes certain, les théologiens ne négligeront pas. Ils n'ont

[1] *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, etc., par le R. P. Feuillette. Paris, imp. A. Quelquejeu, 1894, in-8 de 67 p.

presque, en cela, qu'à recueillir l'attestation de l'histoire. Mais un champ plus étendu et de culture plus délicate s'ouvre devant eux dans l'examen des rapports en Jeanne de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, où ils pourront faire des remarques et des découvertes précieuses. Dans cette étude très féconde il y aura, pensons-nous, dans un sens et dans l'autre, des écueils, des excès à éviter. Nous y voudrions une critique exacte et prudente, selon l'esprit et la méthode de saint Thomas, également versée dans la science sacrée et la science profane, et surtout un amour de la vérité objective, soit religieuse, soit humaine, que ne puisse surmonter aucun préjugé d'aucune sorte, aucun effroi de timidité, aucun entraînement de zèle. Jeanne, dès aujourd'hui, n'aurait-elle pas droit, de la part des théologiens, notamment dans tous nos grands ordres, à un talent, à une plume de bollandiste? Quel que soit d'ailleurs l'enthousiasme grandissant qu'une telle étude ne pourra manquer de développer dans les âmes chrétiennes et qui sera d'autant plus vif que Jeanne sortira toujours plus belle du contrôle impartial de la critique sacrée comme de la critique profane, on n'en verra pas moins demeurer debout les barrières posées par l'Église et la distinction fondamentale, toujours maintenue par elle, entre la révélation divine et apostolique, qui lui a été remise en dépôt, et les révélations privées, si hautes, si sublimes, si célestes qu'elles soient. Celles-ci peuvent éclairer l'autre des plus vives lumières, mais elles ne sauraient proprement l'accroître, ni surtout la modifier en quoi que ce soit[1]. La règle de la foi et de la conduite chrétienne devra toujours être cherchée à Rome, de préférence même à Lourdes, à Paray-le-Monial ou à Domremy. Si cette distinction ne nous paraît pas inutile à rappeler, c'est que nous voyons poindre certaines interprétations abusives, de nature à nuire à la liberté, à la santé de la raison catholique. S'appuyer, par exemple, comme on a commencé à en émettre la théorie, sur l'histoire de Jeanne d'Arc, pour transformer en traditions authentiques et quasi obligatoires des légendes au moins douteuses, ce serait commettre un aussi insupportable excès de raisonnement que celui qui consisterait, comme la libre pensée a essayé et essaiera encore de le faire, à s'appuyer sur la fausseté ou l'exagération manifeste de certaines légendes, pour nier ou pour obscurcir la vérité, éclatante comme le soleil, de la vocation et des dons surnaturels de la vierge de Domremy. Ce sont là, de part et d'autre, des tentatives auxquelles nous sommes bien résolu, quant à nous, dans la mesure de nos forces, à barrer énergiquement le chemin.

[1] Cf. Hurter, *Theologiæ dogmaticæ compendium*, 3e éd., t. I, §§ 213, 214, 663, note 1. — J. Berthier, *Tractatus de locis theologicis*, §§ 34, 586 et suiv.

En matière de théologie et d'histoire ecclésiastique, il ne faut donc pas abuser de la radieuse figure de Jeanne et des lumières qui en résultent, mais il en faut faire usage, et il en est de même en philosophie sociale. Il est faux que la glorification de la vierge libératrice doive être, pour notre pays, comme l'aurore du prochain avènement de nous ne savons quelle théocratie chimérique, en contradiction, selon nous, non seulement avec les instructions et les conseils, mais même avec les enseignements doctrinaux de Léon XIII. Mais il est vrai que la vocation et la carrière de la Pucelle de France sont une attestation manifeste du lien étroit existant chez nous entre la vie chrétienne et la vie nationale, et qu'il en faut tirer une affirmation nouvelle et catégorique de la religion, spécialement considérée comme une institution de salut, de nécessité sociale. La même affirmation, d'ailleurs, ne ressort-elle pas *a contrario* avec évidence des déclarations publiques de la secte infernale qui érige, pour ainsi dire, le meurtre et l'incendie en apostolat, et les explosifs en moyens naturels de propagande? « J'étais matérialiste et athée, déclarait Émile Henry devant la Cour d'assises de la Seine, à l'audience du 28 avril 1894; des études scientifiques m'avaient graduellement initié au jeu des forces naturelles; j'avais compris que l'hypothèse Dieu était écartée par la science moderne, qui n'en avait plus besoin. La morale religieuse et autoritaire, basée sur le faux, devait disparaître.... Je devins à mon tour anarchiste. » — Cela est pourtant bien clair. Les aveugles seuls, inconscients, ou, hélas! volontaires, peuvent se refuser à voir de quel côté il est urgent d'entreprendre cette fameuse « défense de la société laïque, » dont la niaiserie de certains politiciens de profession nous rebat si souvent, si mal à propos, les oreilles. Encore une fois, l'heure est solennelle. La France est en demeure de choisir entre les voix formidables et impératives, qui lui crient d'en bas, avec un accent de fureur sauvage: « Descends fatalement aux abîmes! » et la voix de Jeanne d'Arc, si douce et si forte, qui lui dit d'en haut, presque en suppliant : « Reviens librement à Dieu. »

II.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu, le 9 mars, une communication de M. Heuzey relative à une inscription grecque découverte à Saint-Côme, près de Nîmes, sur une mosaïque, et dont l'intérêt est de montrer la place que tenaient les artisans grecs dans l'art industriel de la Gaule romaine.

Une lettre de M. Geffroy, lue à la séance du 16 mars, a fait connaître la découverte de peintures faite par Mgr Wilpert sous les stalactites dans une des chapelles de la catacombe de Sainte-Priscille.

L'une de ces peintures, datant du IIe siècle, représente, selon le savant archéologue chrétien, une scène de communion. Un mémoire de M. Romanet du Caillaud, lu dans la même séance par M. de Boutarel, fait remonter à 1583, et non à 1625, selon l'opinion courante, la prédication du christianisme au Tonkin.

La suite de cette lecture, faite à la séance du 23 mars, montre que dès 1590, date de l'arrivée en Cochinchine de Pedro Ordoñez de Cevallos, les conversions se multiplièrent. Mais cette mission venue de Bogota en Amérique n'eut pas d'effets durables, et quand les jésuites arrivèrent, vers 1627, ils ne trouvèrent plus un chrétien au Tonkin. La mosaïque de Saint-Côme, sur laquelle M. Heuzey avait attiré l'attention dans la séance du 9 mars, et dont il a de nouveau entretenu l'Académie, offre l'intérêt de présenter dans la combinaison de ses lignes un exemple des labyrinthes, si fréquents au moyen âge dans les églises.

Des observations ingénieuses présentées par M. Louis Havet dans la séance du 16 mars, sur un manuscrit, aujourd'hui perdu, de Phèdre, manuscrit duquel dérive le seul manuscrit connu des œuvres du fabuliste latin, lui ont permis, dans la séance du 30 mars, d'établir que les livres I et II de Phèdre, au lieu d'appartenir à une même époque, comme on l'a cru, sont séparés par une période d'au moins douze ans ; le premier date de la puissance de Séjan et ne peut être postérieur à l'an 31 ; le deuxième date de Claude (43 ou 44). M. Halna du Fretay, dans la même séance, a entretenu l'Académie des monuments néolithiques de Poullan (Finistère).

La lecture de M. Louis Havet sur les fables de Phèdre a été poursuivie à la séance du 6 avril. Il sépare du livre Ier les dix-huit dernières fables, pour les rattacher au livre II.

La séance du 13 avril a été remplie presque complètement par une importante communication de M. de Morgan sur les découvertes qu'il vient de faire à Dahchour, en Égypte, de tombes appartenant à la douzième dynastie. M. Le Blant a trouvé à Cacarens (arr. de Condom) une plaque en marbre blanc, qu'il croit appartenir à un sarcophage chrétien et qui représente Orphée jouant de la lyre. Ce serait la première représentation, pour la Gaule, de l'application de la fable d'Orphée au Christ attirant les peuples à la foi nouvelle.

Le 20 avril, M. Clermont-Ganneau a fait passer sous les yeux de l'Académie cinq objets découverts à Saïda, l'antique Sidon, et qui offrent un certain intérêt pour l'archéologie orientale, notamment deux intailles gnostiques et une figurine en bronze massif, reproduction en miniature des grands lions couchés de Ninive. Un traité alchimique, que le moyen âge regardait comme étant d'Aristote et qu'au XVIIIe siècle on a voulu attribuer à Avicenne, contient un cha-

pitre scientifique fort intéressant sur la formation des minéraux, où les idées aristotéliques se retrouvent intactes. C'est ce que M. de Mély s'est efforcé de démontrer à l'Académie. M. Delaville Le Roulx a fait une lecture sur l'histoire des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Le 27 avril, M. Hauréau a lavé le chancelier de l'Église de Paris, de 1218 à 1236, des accusations portées contre lui par quelques historiens. Le vers 861 de l'*Hecyra* de Térence se trouve dans un manuscrit du xe siècle, accompagné d'une notation musicale pour chaque mot. Ce fait, que M. Louis Havet signale à l'Académie, confirme les conclusions de la métrique qui prouve que ce vers appartient à une scène chantée et non simplement dialoguée.

Une lettre de M. J. de Morgan, lue le 4 mai, a donné de nouveaux renseignements sur les fouilles de Dahchour. Le principal résultat des découvertes serait de nous faire connaître un nouveau roi de la douzième dynastie Fou-ab-Ra, qui prend place entre Ousertesen III et Amenemhat III. Nous noterons aussi la mise au jour du tombeau, non violé jusqu'ici, d'une princesse : Noub-Hotep-ta-Khroudil. M. Maspero a déclaré que le roi dont M. de Morgan a retrouvé la sépulture est un roi, non de la douzième, mais de la treizième dynastie, et que son nom, conservé dans le canon royal de Turin, est Aou-ab-Ra. M. de Mély, reprenant sa lecture sur le texte alchimique attribué par le moyen âge au Stagyrite, montre qu'il forme en effet le dernier chapitre du livre III des *Météores*, si on prend soin d'en retrancher les gloses évidentes qui le défigurent. Jusqu'ici, les *Météores* semblaient inachevés. Les sculptures découvertes à Carthage par le P. Delattre ont dû, selon M. Héron de Villefosse, faire partie du grand édifice du Capitole carthaginois et remontent au Ier siècle de notre ère. Des observations présentées par M. Eug. Lefèvre-Pontalis sur l'arc brisé et ses applications méthodiques dans l'Ile-de-France, il ressort que c'est seulement dans cette région que la fusion de l'arc brisé et de la croisée d'ogive produisit des conséquences fécondes pour l'architecture religieuse.

Le 11 mai, M. Oppert a fait une communication sur une inscription perse, la seule trouvée jusqu'ici sur une brique.

Un travail du même savant, lu dans la séance du 18 mai, tend à prouver que les inscriptions arméniaques découvertes jusqu'à ce jour restent indéchiffrables en dépit des essais d'interprétation proposés par quelques savants. La communication de M. de Maulde relative à Jean d'Auton place cet historien au premier rang parmi les sources du règne de Louis XII. M. de Maulde en fait un Saintongeais d'origine, un bénédictin, et place sa naissance vers 1467. Un mémoire de M. Th. Reinach, lu par M. Bertrand, refuse l'existence à un

orfèvre célèbre de l'antiquité, désigné par Pline sous le nom d'Acragas. Ce qui a fait croire à sa réalité, ce sont des coupes en argent ciselé, au fond desquelles était encastrée une médaille d'Agrigente (Akragas, en grec).

A l'Académie des sciences morales et politiques, nous noterons la lecture faite, le 3 mars, par M. Colmet de Santerre sur *Le Divorce de Napoléon Ier et le Code Napoléon*, lecture dans laquelle le savant jurisconsulte établit la nullité, au point de vue légal, du divorce et par suite du second mariage de l'empereur. A la séance du 14 avril, nous relèverons les communications de M. de Lanzac de Laborie sur *Un préfet indépendant sous Napoléon, Voyer d'Argenson à Anvers*, et de M. Bardoux sur *Guizot historien*. Cette dernière lecture a été achevée à la séance du 21 avril. Voyer d'Argenson, sur lequel M. de Lanzac de Laborie a continué, le 28 avril, sa communication, s'efforça de protéger ses administrés contre la persécution religieuse et les abus de la conscription. Sa conduite indépendante, l'accueil qu'il fit à Casimir de Montrond, que l'empereur avait exilé, son refus de mettre sous séquestre sans ordre exprès les biens des personnages accusés de fraudes dans la perception de l'octroi d'Anvers, amenèrent sa démission.

L'Académie des inscriptions a élu M. Collignon membre en remplacement de M. Waddington.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a accepté le don fait par M. Alphonse de Courcel d'une rente de mille francs, pour la fondation d'un prix triennal. Le prix sera décerné à une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire, destinée à appeler l'intérêt public sur l'époque mérovingienne ou carlovingienne. Le grand prix Gobert a été attribué à M. A. Giry, pour son *Manuel de diplomatique*, et le second prix à M. l'abbé Marchand, pour son livre sur le *Maréchal de Vieilleville*. Le prix Duchalais, pour la numismatique du moyen âge, a été décerné à M. Maurice Prou pour son *Catalogue des monnaies mérovingiennes du cabinet des médailles*. Le prix du budget, pour lequel l'Académie avait mis au concours une *Histoire de la domination byzantine en Afrique*, a été décerné à M. Ch. Diehl, professeur à la Faculté des lettres de Nancy et connu par des études antérieures sur l'époque byzantine. Le prix Delalande Guérineau a été attribué à M. Mallet, pour ses *Premiers établissements des Grecs en Égypte*; le prix Lagrange, à M. Bonnardot, pour le *Glossaire des miracles de Notre-Dame*. L'Académie a mis au concours pour le prix Rossi en 1897 (4,000 francs) une étude sur le rôle de l'administration royale relativement à l'industrie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Kœnigswarter à M. Esmein pour ses deux ouvrages : *le Mariage en*

droit canonique et *Cours élémentaire d'histoire du droit français.*

L'Académie des beaux-arts décernera en 1897 le prix Bordin au meilleur travail sur l'influence des mœurs, des milieux, des croyances sur l'état de la peinture du XIVe siècle au milieu du XVIIIe.

La Société des études historiques met au concours pour le prix Raymond : en 1895, une étude sur les relations des villes impériales avec l'empire germanique aux XVIe et XVIIe siècles; en 1896, sur l'état et le fonctionnement des justices seigneuriales à la veille de la Révolution.

Nous relevons, au Congrès des Sociétés savantes, les communications suivantes. A la section d'histoire et de philologie, M. l'abbé Allain a fait, le 27 mars, une lecture sur les cérémonies du mariage à Bordeaux, au XVe siècle, d'après un *Ordo ad sponsandum secundum usum diocesis Burdegalensis*, qui contient des particularités locales curieuses. Onze chartes féodales ont fourni à M. Algier des renseignements précieux sur l'histoire de l'île de Ré. M. Gaston Gauthier a lu deux notes, l'une sur les serfs de Beaumont-la-Ferrière en Nivernais depuis 1245, époque à laquelle ils refusent de payer leur quête au chapitre de Nevers, jusqu'au XVIIIe siècle; l'autre, sur les foires de la même paroisse jusqu'en 1556. M. L.-H. Labande a fait connaître les manuscrits de la bibliothèque des Papes du XIVe siècle qui ont passé dans la bibliothèque municipale d'Avignon. Une charte de juin 1233, communiquée par M. L. Jarry, reproduit un traité entre l'abbaye de Saint-Denys et son avoué Gauthier de Bousier, pour le maintien des droits réciproques sur Solesmes. L'histoire des anciennes foires et des marchés de Talmond en Vendée a été retracée par M. Loquet. M. Henri Monceaux a consacré ses recherches à une famille considérable d'imprimeurs, originaires de Chablis : les Le Rouge, qui furent des premiers en France à s'occuper de la gravure sur bois et de l'illustration des livres. Quatre chartes communales des environs de Compiègne et datant du XIIe siècle ont été signalées par M. l'abbé Morel : celles de Royallieu, donnée par Adélaïde, mère de Louis VI, de Jonquières et de La Bruyère, près le Meux, accordées par Louis VII; de Chevrières, concédée par Philippe-Auguste. La deuxième seule de ces chartes était complètement inédite. M. G. Vignat a retrouvé une charte originale d'Ingeburge, femme de Philippe-Auguste; outre l'intérêt que présente un document émané d'une princesse dont les chartes sont relativement rares, la pièce offre des détails précieux pour la topographie du vieil Orléans.

Le 28 mars, dans la séance du matin, M. Autorde a exposé l'organisation d'une institution de bienfaisance dite *les Charités*, établie à Felletin dès le XIVe siècle et supprimée à la fin du XVIe. Des discussions entre les jurés d'Avesnes et le comte Olivier de Penthièvre,

relatives à la nomination du maïeur de cette ville, occasionnèrent en 1413 une émeute sur laquelle M. Finot a donné des renseignements intéressants. Un mémoire de M. l'abbé Galabert retrace l'histoire du village de Puylagarde (Tarn-et-Garonne, arr. Montauban, cant. Caylus) pendant les années qu'il resta au pouvoir des routiers (1381-1385). M. Jules Gauthier a dressé les listes des baillis généraux qui ont administré la justice dans les quatre grands bailliages d'Amont, d'Aval, de Dole et de Besançon, au comté de Bourgogne. Les relations des Flandres et du Portugal depuis la fin du xi[e] siècle jusqu'en 1682 ont fourni à M. Godin l'occasion d'un intéressant mémoire. M. l'abbé Marbot a attiré l'attention sur les livres choraux de Saint-Sauveur d'Aix, manuscrits sur vélin de 1516, illustrés par un artiste de talent, Pierre Buile, prêtre bénéficier de Saint-Sauveur. Ces livres sont encore curieux parce qu'ils confirment le fait de la fidélité d'Aix à conserver la liturgie romaine. M. Roman a parlé de l'origine, des attributions et de la disparition des baillis du Haut-Dauphiné. M. E. Thorion a résumé l'histoire du collège de Nemours.

Le même jour, dans la séance du soir, M. Boissonade a entretenu les membres présents au Congrès du séjour de Richelieu à Angoulême en 1619; il a donné connaissance d'une note de M. Brun relative aux assemblées illicites de protestants dans le pays de Foix, après la révocation de l'édit de Nantes. François Fouquet, archevêque de Narbonne, le frère du surintendant, a appelé l'attention de M. Louis Duval. M. Hauser a parlé tour à tour du voyage dans le Levant de Ph. Canaye, seigneur de Fresnes (1572-1573), et du caractère démocratique de la réforme française. M. Ch. Joret a signalé au British Museum les mémoires fort importants du maréchal d'Asfeld. Le rôle de la Rochelle comme place de sûreté pendant la Ligue a fait l'objet d'une lecture de M. Musset. M. Parfouru a esquissé la biographie de Mgr Le Tonnelier de Breteuil, évêque de Rennes, de 1723 à 1732. M. Rameau a donné d'intéressants détails sur une famille du Burgaud (Haute-Garonne), les Contard. M. le comte de Saint-Sand signale deux livres de raison : celui des Brons de La Romiguière (1522-1786) et celui des Balavoine, seigneurs de Pontus en Bordelais (1538-fin xvii[e] siècle). M. Souchon a parlé des séjours de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Laon, et M. Veuclin, de la ville de Lyon et de la Russie sous Pierre le Grand et Catherine II.

Le 29 mars, M. le chanoine Arbellot s'est efforcé d'établir que la forme française de Bernard Guidonis n'est pas Guy, mais Guyon, d'où le nom du domaine, la Guyonnie, adopté plus tard par la famille; que Bernard, tout en étant de race noble, n'a pu naître, comme on l'a prétendu, au château de Juvé, arrivé à sa famille au xvi[e] siècle seulement. M. l'abbé Bled retrace l'histoire du sol de Thérouanne depuis la

destruction de la ville par Charles V jusqu'à la Révolution. M. Charavay a fait revivre le général Alexis Le Veneur, célèbre un moment par la prise du fort Villatte en 1792 et bien oublié depuis. M. Jovy prétend que le nom pris par Pascal pour publier ses Provinciales a été emprunté par lui à un *Tractatus de reprobatione sententiæ Pilati*, publié en 1494 par Ludovicus Montaltus, Italien d'origine. M. Lempereur, étudiant les droits seigneuriaux dans les terres de l'évêché de Rodez au XIIIe siècle, dit que l'ensemble des droits sur la propriété était d'abord désigné par les mots *allodium* et *feudum*, le premier marquant le domaine direct et la juridiction, le second le domaine utile; les deux mots tendent à disparaître à la fin du XIIIe siècle. M. Joseph Noury a communiqué dix billets autographes inédits de Voltaire à Cideville.

A la séance du soir, M. Gasté a fait connaître les confréries ecclésiastiques et séculières de Notre-Dame de Vire. M. Alexandre Sorel a lu un mémoire sur le jeu de la choule ou soule, sorte de ballon rempli de mousse ou de son, jeu particulièrement à la mode dans le nord de la France, mais usité d'ailleurs un peu partout. M. Joseph Texte a fait une communication sur un poète lyonnais du XVIe siècle, Claude de Taillemont. M. l'abbé Voillezy, curé de Pommard, étudie les noms de baptême de Volnay de 1700 à 1777, et ceux de Pommard de 1668 à 1880. M. Charles Berchon fait connaître les découvertes faites à Villandrans (Gironde), patrie de Clément V. M. Guesnon fournit des renseignements biographiques sur cinq trouvères artésiens : Pierre de Corbie, Adam de Givenchy, Simon d'Arche, Gilles le Vinier, Guillaume le Vinier. Une note de M. Roque-Ferrier parle du troubadour Pierre Cardinal, célèbre par la fable de la pluie et des hommes. M. Édouard Forestié donne la biographie de deux capitaines gascons du XVIe siècle, les frères Sarlabons, appartenant à la branche cadette des Cardaillac de Comminges. M. Vallette retrace l'histoire du théâtre à Fontenay-le-Comte depuis 1596.

A la section d'archéologie, nous relèverons les communications faites le 27 mars par M. Enlart sur les origines de l'architecture gothique en Espagne et en Portugal; par M. l'abbé Bourdais, sur l'œuvre architectonique de Foulques Nerra; par M. Jules Gauthier, sur les églises romanes du diocèse de Besançon et sur le Psautier de Bonmont, manuscrit à miniatures du XIIIe siècle; le 28 mars, matin, par M. Bertrand, sur les dernières découvertes archéologiques dans le département de l'Allier; par M. l'abbé Pigeon, sur les embaumements des corps à l'époque mérovingienne; par M. Pilloy, sur l'équitation à la même époque; par M. Richard, sur les tombes mérovingiennes du Poitou; le 28 mars, soir, par M. Corot, sur les découvertes d'antiquités faites à Savoisy (Côte-d'Or); le 29 mars, matin, par

M. Naef, sur des fouilles qui ont amené à Harfleur la découverte d'un petit temple romain; par le lieutenant Denis, sur la nécropole de Kef en Tunisie; le 29 mars, soir, par M. Léon Maître, sur les châtelliers, sortes d'enceintes fortifiées à la hâte dans la Bretagne, et particulièrement sur les châtelliers paroissiaux; par M. Gabriel Fleury, sur les châtelliers dans le Maine; par M. Thiollier, sur les églises romanes du département de la Loire.

Dans la section de géographie historique et descriptive, nous devons relever, le 27 mars, le mémoire de M. Dumoutier, sur l'introduction du bouddhisme en Chine d'après les taoïstes annamites; le 28, l'étude de M. Bladé sur la géographie politique du sud-ouest de la Gaule de 778 à 872; la lecture de M. Froidevaux sur les explorations françaises à l'intérieur de la Guyane pendant le second quart du XVIIIe siècle; de M. Quarré-Reybourbon sur Pierre Le Monnier, voyageur lillois au XVIIe siècle; le 29, la communication de M. Massillon-Rouvet sur les enceintes anciennes de Nevers et la topograhie de la ville fortifiée aux diverses époques de son histoire; celle de M. Charles Lucas sur les voyages de François Blondel au XVIIe siècle; les recherches de M. Castonnet des Fosses sur les voyages au Tonkin d'un jésuite missionnaire du XVIIe siècle, le P. Tissanier; celles de M. Ludovic Drapeyron sur un autre missionnaire, Joseph Navières, qui exerça le ministère paroissial au Canada au milieu du XVIIIe siècle.

Les seules communications qui nous intéressent à la section des sciences économiques sont celles de M. Boissonade (les octrois à Angoulême de 1401 à 1789); de M. Marion (des rôles du vingtième dans le pays toulousain et de ce qu'ils nous font connaître de l'état des campagnes à la fin de l'ancien régime); de M. Monin (les derniers corps de métiers en France, 1776-1791); de M. Veuclin sur les collèges de Vire, de Conches et du Bec-Hellouin.

C'est à Stockholm que se réunira, du 7 au 8 août, le dixième congrès des Américanistes. Le principal objet de l'assemblée sera l'étude des questions de la découverte précolombienne de l'Amérique. La cotisation des adhérents est fixée à 12 fr., qui doivent être adressés au trésorier, M. A. Storck, à Stockholm.

Le Congrès scientifique international des catholiques doit se réunir à Bruxelles, sous la présidence de Son Ém. le cardinal-archevêque de Malines, du 4 au 7 septembre. Entre autres mémoires historiques annoncés pour y être lus, nous noterons celui de M. l'abbé Douais sur l'organisation et la propagande de l'hérésie albigeoise dans le comté de Toulouse; celui de M. P. Fournier sur la réforme de Grégoire VII et les collections canoniques; celui de M. G. Kurth sur les trêves-Dieu au moyen âge.

L'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg a entrepris la publication d'une revue qui, sous le titre de *Vizantiiskii Vremenik*, doit servir d'organe à tous les érudits russes s'occupant de recherches byzantines. Ce recueil trimestriel, analogue à la *Byzantinische Zeitschrift* de M. Krumbacher, mais qui n'admet pour la rédaction des articles que deux langues : le russe ou le grec (Saint-Pétersbourg, Vassili-Ostrov, 10 ligne, nº 15, 16 fr. par an), est dirigé par MM. Vassilievsky et Regel. Mémoires et documents relatifs à l'histoire tant civile qu'ecclésiastique, à la langue et aux lettres, aux mœurs et aux arts de l'époque byzantine, chronique et bibliographie rempliront chaque fascicule de ce périodique, dont le premier numéro a paru en avril.

La *Revue hispanique*, qui paraîtra en mars, juillet et novembre de chaque année (Paris, Picard, 15 fr. par an), vient combler une lacune en servant d'organe aux hispanisants, au triple point de vue philologique, littéraire et historique. La direction du recueil est aux mains de M. Foulché-Delbosc. Il serait désirable qu'une tentative semblable fût faite pour un autre pays latin, avec lequel nous avons encore eu, littérairement et historiquement, plus de rapports qu'avec l'Espagne : l'Italie. Il s'est bien fondé récemment, par l'initiative de M. Dejob (80, rue Ménilmontant), une société d'études italiennes. Mais cette société, qui ne demande aucune cotisation à ses adhérents, s'est jusqu'ici contentée d'organiser des conférences. D'ailleurs elle semble se préoccuper davantage des questions de philologie ou de littérature que de l'histoire proprement dite.

L'*Albia christiana*, qui remonte à un an déjà (Albi, Ginestet; Castres, librairie catholique, 8 fr. par an), traite l'histoire religieuse de la province ecclésiastique d'Albi. L'essai de M. l'abbé Fort mérite des encouragements; le recueil ne tardera pas à s'améliorer, nous l'espérons, tant pour le fond que pour la forme et notamment pour l'illustration, qui est au-dessous du médiocre.

Nous donnerons encore une mention à un recueil entrepris par l'Académie dei Rozzi de Sienne, sous le titre de *Bollettino storico senese*.

C'est une publication semi-périodique que celle que vient d'inaugurer la Leo-Gesellschaft, sous le titre de *Quellen und Forschungen zur Geschichte, Literatur und Sprache Oesterreichs und seiner Kronländer*. Dirigé par MM. J. Hirn et J.-E. Wackernell, le recueil comprendra chaque année de quinze à soixante feuilles d'impression. Le premier fascicule contient un travail de M. Wackernell sur les anciennes passions allemandes en Tyrol ; dans le deuxième, M. Hirn met au jour la correspondance de la grande-duchesse de Florence Madeleine avec son frère l'archiduc Léopold.

Les *Leipziger Studien aus dem Gebiete der Geschichte*, publiées par MM. Arndt, Marcks et Lamprecht, paraissent également par fascicules indépendants. Le premier est une étude de M. Dänell, intitulée : *Die Kölner Conföderation vom Jahre 1367*.

Les discussions qui continuent toujours à diviser les savants italiens sur la question de l'emplacement de Vetulonia, ont amené la nomination d'une commission ministérielle pour examiner les « puits » de Castiglione et d'Avvoltone près de Massa Marittima. Les résultats de cette enquête, consignés dans un rapport au ministre de l'instruction publique, sont qu'il n'a pu exister de cité antique aux lieux visités, et qu'il serait inutile d'y pratiquer les fouilles demandées par quelques personnes.

M. Charaux, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, a publié, sous ce titre : *L'Histoire et la pensée; essai d'une explication de l'histoire par l'analyse de la pensée* (Paris, Pedone-Lauriel, in-12 de 354 p.), une nouvelle édition, revue et augmentée, d'un livre mis au jour par lui il y a quelques années et, si nous ne nous trompons, signalé alors par nous à nos lecteurs. Comme tous les écrits de M. Charaux, celui-ci a été et continuera d'être justement goûté par tous les amis de la philosophie et du beau langage. Toutefois les historiens se résoudront peut-être difficilement à ne pas chercher avant tout l'explication de l'histoire dans l'étude objective et méthodique de l'histoire elle-même, sans se défendre d'ailleurs de remonter ensuite des effets aux causes et des faits humains aux grandes lois providentielles qui les gouvernent. C'est dans les inductions, dans les ascensions de ce genre, qu'ils pourront être utilement guidés par des réflexions, par des méditations telles que celles de M. Charaux.

La Société d'histoire diplomatique vient de mettre en distribution un document du plus haut intérêt : c'est un *Mémoire historique sur l'ambassade de France à Constantinople*, par le marquis de Bonnac, édité par M. M. Schefer, membre de l'Institut, et précédé d'un exposé des négociations de l'ambassadeur de Louis XIV à la Porte ottomane. Nous reviendrons sur cette savante publication.

La Société d'archéologie lorraine ouvre une souscription (5 fr. seulement. M. René Wiener, trésorier de la Société, à Nancy), pour la publication d'un catalogue de la collection de Lorraine conservée à la Bibliothèque nationale. On sait l'importance de cette collection formée de pièces, en grande partie originales, qui ont été enlevées, aux XVIIe et XVIIIe siècles, aux Archives des ducs de Lorraine. Le Catalogue analytique confié à un ancien élève de l'École des Chartes, M. Marichal, est aussi complet que possible et facilitera singulièrement les recherches dans ce précieux recueil.

La Petite histoire et la grande France, esquisse d'un nouveau livre

d'école, par M. Christian Defrance, mérite d'être répandue par milliers d'exemplaires. La première partie, qui sort de presse (Paris, D. Dumoulin, petit in-8 de 63 p.), est consacrée aux origines jusqu'à Charlemagne et contient les chapitres suivants : *Éléments de la patrie française; ce que Dieu a fait pour la France; les origines de l'unité française; les créateurs de l'unité française; la royauté mérovingienne : Clovis; les successeurs de Clovis; les institutions mérovingiennes; Charlemagne.*

M. le marquis de l'Estourbeillon poursuit le vaillant labeur qu'il a entrepris : *Inventaire des archives des châteaux bretons*. Le tome II, qui a récemment vu le jour, est consacré aux *Archives du château de Penhoët, 1237-1800* (Vannes, Lafolye, in-8 de VIII-215 p.). Nous relevons une bien charmante expression de la foi de nos ancêtres dans un arrêt du Parlement de Bretagne, du 20 mars 1585 : « Comme aultreffois Jehan de Pengréal, filz et haer principal de feu Allain de Pengréal, eust dict vers Guille de Lezemper, procureur général de Monsieur de ceste court, que puis naguères, *comme Dieu ait fet son commensal dudict feu Allain, son père....* » (p. 119).

Le même érudit a récemment découvert chez un libraire de Paris de très anciens comptes relatifs à la fameuse forêt où les conteurs de l'Armorique se sont plu à localiser la poétique légende de Merlin et de Viviane. Il s'est empressé d'en publier le texte, qui forme la matière d'un opuscule intitulé : *Les Revenus de la forêt de Broceliande aux XVe et XVIe siècles* (Vannes, imprimerie Galles, in 8 de 15 p. Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*).

Tandis que les amis de M. Julien Havet s'apprêtent à lui rendre un dernier hommage par la publication d'un volume de *Mélanges* dont nous avons annoncé la préparation dans une de nos dernières chroniques, sa famille s'est occupée avec un soin pieux de recueillir toutes ses œuvres et de les réunir en corps d'ouvrage. Éparpillées dans divers recueils, d'où elles n'ont pas même été toujours extraites en tirage à part, ces études n'étaient pas accessibles à tout le monde. Le public érudit accueillera donc certainement avec faveur l'idée de les réimprimer en deux volumes (Paris, Leroux. Prix de souscription : 20 francs), d'où ne seront exclues que l'édition des lettres de Gerbert et les recherches sur les îles anglo-normandes. Le tome Ier de la nouvelle publication sera tout entier réservé aux questions mérovingiennes; dans le tome II prendront place les opuscules divers, classés par ordre chronologique.

La leçon d'ouverture du cours d'histoire ecclésiastique et de patristique professé par le R. P. dom Fernand Cabrol, prieur de Solesmes, à l'Université catholique d'Angers, année scolaire 1893-1894, a eu pour sujet *les Découvertes récentes dans le domaine de l'histoire*

ecclésiastique (Arras, Sueur-Charruey, in-8 de 16 p.). L'auteur y a annoncé qu'il continuerait, cette année, l'étude de la *Peregrinatio Silviæ*, puis aborderait celle des ouvrages récemment retrouvés de saint Hippolyte, de l'*Apologie* d'Aristide, du *Diatessaron* de Tatien, des *Lettres pascales* de saint Athanase et enfin de plusieurs traités de Priscillien, découverts dans un manuscrit de Wurtzbourg par le docteur Schepss.

M. Alexandre Bruel a publié récemment le tome V de son importante collection : *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* (Imprimerie nationale, in-4 de 848 p. — *Documents inédits sur l'histoire de France*). Ce volume comprend les actes de l'an 1091 à l'an 1210. C'est l'avant-dernier du recueil, qui s'étendra jusqu'à l'année 1300. Le VIe et dernier volume comprendra la table générale, et M. Bruel espère pouvoir, dans l'intervalle, faire paraître l'*Introduction*, à laquelle il travaille depuis longtemps.

M. F. Liebermann a consacré une étude critique aux fragments recueillis et publiés ou réimprimés par lui d'une importante collection de textes juridiques formée, comme il s'attache à le faire voir, dans l'intérêt de la cité de Londres, sous le roi Jean et un peu après : *Ueber die Leges Anglorum sæculo XIII ineunte Londoniis collectæ* (Halle, Max Niemeyer, in-8 de VIII-105 p.).

Nous sommes heureux de signaler un nouveau témoignage du mouvement d'érudition historique qui se produit depuis quelque temps en France dans les ordres religieux et en particulier dans l'ordre de Saint-Dominique. Le R. P. Fages, des Frères-Prêcheurs, vient de mettre au jour une *Histoire de saint Vincent Ferrier* (Maison de la bonne presse, 8, rue François Ier ; bureaux de l'Année dominicaine, 94, rue du Bac ; 2 vol. in-8), au sujet de laquelle M. l'abbé Duchesne écrivait à l'auteur, le 5 avril dernier, dans une lettre reproduite en tête du second volume : « Il ne faut que jeter un coup d'œil rapide sur le dossier des pièces que vous produisez en appendice et sur l'appareil de notes qui s'étale au bas de vos pages, pour s'assurer que vous êtes en règle avec toutes les exigences de la documentation.... Votre ouvrage est assez riche en preuves de toutes sortes pour que nul, désormais, ne puisse s'occuper de saint Vincent Ferrier ou de son époque sans vous consulter. »

M. Latino Maccari a publié récemment un livre qui mérite d'attirer l'attention de la critique: *Istoria del re Giannino di Francia*. Nous nous proposons de lui consacrer une étude spéciale dans notre prochaine livraison.

Dans la brochure intitulée : *Un épisode de la conquête de la Guyenne sous Charles VII* (Toulouse, Ed. Privat, gr. in-8 de 16 p.), M. H. Courteault a mis en lumière, d'après des lettres de ré-

mission données en février 1461 à Jean de Geslède, des faits très curieux relatifs à l'occupation d'une partie de la Guyenne en 1442 et à l'attitude de certains seigneurs gascons dont la fidélité douteuse était toujours pour Charles VII un sujet de défiance.

La *Collection d'Alsace-Lorraine*, publiée par l'*Alsacien-Lorrain*, vient de s'enrichir d'une nouvelle étude de M. Ch. Nerlinger sur *La seigneurie et le château d'Ortenberg au Val de Villé sous la domination bourguignonne* (*1469-1474*) (Paris, Ch. Schlaeber, 1894, in-8 de 34 p.). Grâce à un rapport daté de 1473, M. Nerlinger est parvenu à restituer d'une manière précise la physionomie du château à la fin du xv[e] siècle. Les renseignements que l'auteur nous fournit sur les revenus de la seigneurie ne sont pas moins intéressants, et cette monographie fait fort bonne figure à côté de son aînée, *Thann à la fin du XV[e] siècle*, dont nous avons parlé ici même l'an dernier.

Les *Documents sur les relations de Louis XII, de Ludovic Sforza et du marquis de Mantoue de 1498 à 1500*, que notre collaborateur M. Léon-G. Pélissier publie dans le *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie*, et en tirage à part (Paris, Ernest Leroux, 1894, in-8 de 99 p.), forment les pièces justificatives de la curieuse étude sur la *Politique du marquis de Mantoue pendant la lutte de Louis XII et de Ludovic Sforza* (*1498 à 1500*), donnée antérieurement par lui aux *Annales de la Faculté des lettres* de Toulouse. Ces soixante-quinze documents, fort bien choisis, fort bien publiés, précédés de sommaires qui les relient entre eux, nous font pénétrer dans le détail des intrigues au milieu desquelles François de Gonzague déploya avec succès toutes les ressources d'un esprit rusé et d'une politique retorse.

C'est à la même époque que se rapporte l'*Ambassade d'Accurse Maynier à Venise* (*1499*) (Extrait des *Annales du Midi*. Toulouse, E. Privat, 1894, in-8 de 108 p.), sur laquelle le même érudit nous offre une riche collection de documents. C'est après le traité conclu entre la Sérénissime république et le roi de France, que ce dernier envoya à Venise le baron de Beaumont et avec lui un Italien d'origine, Accurse Maynier, juge mage de Provence. Maynier joua un rôle prépondérant, fort bien mis en lumière par M. Pélissier, dans les affaires diplomatiques de l'époque. C'est à lui en particulier qu'est dû le rapprochement du duc de Mantoue et de Venise.

M. L. de la Brière a publié une notice sur *Ferry de Carondelet*, ambassadeur de la gouvernante des Pays-Bas à Rome en 1510, d'une famille franc-comtoise à laquelle l'auteur se rattache lui-même par le côté maternel. M. de la Brière y cite d'intéressants extraits de la correspondance de l'ambassadeur, qui est aujourd'hui conservée aux archives de Lille (Évreux, imp. de l'Eure, in-8 de 64 p.).

Notre collaborateur M. Fr. de Fontaine, dans la *Revue des périodiques* d'avril dernier, attirait l'attention sur deux articles de la *Revue du Midi*, dans lesquels M. Achille Bardon racontait avec détails *Ce que coûta l'entrée de François Ier à Nîmes* (1533). Nous signalerons ici le tirage à part qui a été fait de cette curieuse étude (Nîmes, imp. Gervais Bedot, 1894, in-8 de 63 p.).

M. Joseph du Teil vient de publier le *Livre de raison de noble Honoré du Teil* (Digne, imp. Craspoul, in-8 de xv-35 p). Ce n'est malheureusement qu'un fragment, provenant d'un manuscrit plus considérable, aujourd'hui disparu. Il s'étend de 1541 à 1586, et est entremêlé de quelques documents intéressants puisés à diverses sources, tels qu'un mémoire du sr de Vaullaux sur la façon dont la Provence échappa à la Saint-Barthélemy, une lettre du cardinal de Lorraine à la duchesse de Nemours, etc. M. Joseph du Teil a fait précéder le texte qu'il imprime d'une notice sur Honoré du Teil.

Le triomphe de la chrétienté sur les Turcs à la glorieuse bataille de Lépante a inspiré de nombreuses poésies, surtout en Italie. Dès l'année 1572, il a été publié à Venise une *Raccolta di varii poemi* relatifs à cet épisode, et cette *raccolta* a eu plusieurs éditions et remaniements. M. Pietro Paparini, syndic de Todi, a retrouvé dans la bibliothèque Manzoniana une *Canzone* qui n'a trouvé place dans aucun de ces recueils et qui est jusqu'à présent restée inédite. Elle a cependant pour auteur un littérateur italien bien connu, Giovanni Andrea dell' Anguillara, dont la traduction des Métamorphoses d'Ovide jouit aujourd'hui encore de l'estime générale. Cette *Canzone di Giovanni Andrea dell' Anguillara per la battaglia di Lepanto*, publiée comme *per nozze* (*Nozze Francesco Bagli et Irene Zucchetti*. Roma, tip. Forzani, 1894, in-16 de 15 p.), est certainement l'une des belles pièces qui aient été faites à l'occasion de ce glorieux événement, et l'on s'étonne qu'elle n'ait pas été publiée à l'époque. M. Paparini a donc eu raison de la tirer de l'oubli.

En étudiant avec le soin consciencieux qu'il apporte à tous ses travaux l'*Économie rurale de la France sous Henri IV. 1589-1610* (Paris, secrétariat de la Société d'économie sociale, in-8 de 56 p. Extrait de la *Réforme sociale*), M. Gustave Fagniez a jeté une claire et vive lumière sur l'un des aspects les plus importants de l'histoire de la civilisation française et sur une période décisive de nos annales.

Notre infatigable collaborateur M. Tamizey de Larroque vient de nous donner les 19e et 20e fascicules de ses *Correspondants de Peiresc*. L'un est des plus célèbres : le P. Mersenne (*Le Père Marin Mersenne. Lettres inédites écrites de Paris à Peiresc* (1633-1637). Paris, Alph. Picard, gr. in-8 de 171 p.); l'autre est l'un des moins connus : le docteur Novel (*Lettres inédites du docteur A. Novel, écrites*

à Peiresc et à Valavez, d'Espagne, de Paris, de Bretagne (1625-1634). Aix-en-Provence, imp. Garcin et Didier, in-8 de 147 p.). Avec les lettres du P. Mersenne, au nombre de vingt-sept, le soigneux éditeur nous donne une réimpression de la *Vie du R. P. Marin Mersenne, théologien, philosophe et mathématicien,* par le P. Hilarion de Coste, accompagnée de notes aussi érudites qu'abondantes. — Quant au docteur Novel, nous avons sur ce personnage une intéressante notice, à laquelle sont joints des renseignements sur quelques autres médecins provençaux dont les lettres à Peiresc complètent la correspondance de Novel. Nous n'entrerons pas dans le détail de ce que contient ce recueil épistolaire, si patiemment formé, et dont la lecture est des plus piquantes par la variété et le tour pittoresque des morceaux qui le composent. — M. Tamizey de Larroque nous envoie en outre un poème de la fin du xve siècle : *Le Bien ducal,* par Jean Guilloche, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de la bibliothèque de Turin, avec un curieux portrait inédit du poète bordelais (Bordeaux, imp. Goünouilhou, in-8 de 48 p.), charmante plaquette imprimée avec luxe; et une notice sur Adolphe Magen, le savant directeur de la *Revue de l'Agenais* (in-4 de 23 p.), écrite avec la chaleur d'âme et le charme de style que l'aimable érudit sait mêler à ses savantes dissertations.

M. Maurice Loir s'est déjà acquis une légitime réputation d'historien par ses travaux sur l'histoire de la marine française. Il remplit la place laissée vide par la mort de l'amiral Jurien de la Gravière. Voici encore du même écrivain une nouvelle notice, sur laquelle nous aurons sans doute l'occasion de revenir : la biographie de *Jean-Gaspard Vence, corsaire et amiral (1747-1808)* (Paris, E. Baudoin, 1894, in-4 de 79 p.), qui s'illustra dans la guerre de l'Indépendance et dans celles de la Révolution. Publication de luxe dont le texte est rehaussé par d'excellentes gravures et de beaux fac-similés.

La Société d'histoire contemporaine vient de publier les *Mémoires de famille* de l'abbé Lambert, aumônier de la duchesse d'Orléans, sur la Révolution et l'émigration, dont l'édition a été préparée par son arrière-petit-neveu, M. Gaston de Beauséjour. Elle va très prochainement mettre en distribution le premier volume de l'importante publication confiée par elle aux soins consciencieux et zélés de M. Robert de Crèvecœur : *Journal d'Adrien Duquesnoy sur l'Assemblée constituante* (1789-1790). Ce document jette une vive lumière sur l'état d'esprit des députés à une époque décisive pour la monarchie et pour la France. Il apporte en outre de nouveaux et curieux renseignements sur les faits et sur les personnes.

Nous avons sous les yeux deux curieuses brochures du professeur Antonio Medin sur Napoléon Ier. La première, extraite des *Atti e Me-*

morie de l'Académie des sciences de Padoue, nous fait connaître des *Parodie religiose relative alla caduta di Napoleone I°* (Padova, G.-B. Randi, 1894, in-8 de 10 p.). Tandis que le cantique de Moïse se trouve dans la parodie traduit en italien, l'on a laissé en latin le *Te Deum* et le *Dies iræ*. L'opuscule renferme en outre deux confessions de Napoléon, l'une en prose, l'autre rimée, un *Credo* et un *Pater noster*. Dans *la Caduta e la morte di Napoleone nella poesia contemporanea* (extrait de la *Nuova Antologia*. Roma, tip. della Camera dei deputati, 1894, in-8 de 51 p.), nous n'avons plus seulement affaire aux pamphlets, mais aussi aux panégyriques.

Signalons encore deux opuscules consacrés à notre histoire contemporaine : *Pièces relatives aux journées des 5 et 6 juin 1832*, communiquées à la *Revue rétrospective* par M. Léon-G. Pélissier (in-12 de 70 p.), et *Six mois de guerre, 1870-1871*, très intéressant recueil de lettres et extraits de journal dus à la plume de Mme Cornélis de Witt, née Guizot, et publiés par son fils, M. Cornélis de Witt (in-18 de 111 p.).

The chronology of the cathedral churchs of France, tel est le titre d'un opuscule de M. Barr Ferree, imprimé à New-York (in-8 de 36 p.), qui est le fruit de laborieuses recherches condensées dans un petit nombre de pages. Ce curieux essai, sur lequel l'auteur appelle l'attention de la critique, contient un tableau, par siècle, de la fondation de nos églises cathédrales, dressé par ordre alphabétique, à la suite duquel se trouve une ample bibliographie.

La brochure que M. le chanoine U. Chevalier vient de publier sous ce titre : *Études liturgiques. L'Hymnologie dans l'office divin* (Lyon, E. Vitte; Paris, A. Picard, 1894, in-8 de 47 p.), est l'introduction de l'ouvrage sur la *Poésie liturgique traditionnelle de l'Église catholique d'Occident*, dont il prépare la publication. Cette brochure est une excellente esquisse de l'histoire de l'office divin et une étude de l'introduction dans cet office de l'hymnologie.

Mgr X. Barbier de Montault publie, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* (4e trimestre de 1893), une notice sur *Le Sceau aux indulgences de l'Ordre des Trinitaires* (tiré à part, Poitiers, imp. Blais, Roy et Ce, in-8 de 14 p.). Dans quelques pages pleines de faits, le savant archéologue étudie une matrice de la fin du xve siècle, trouvée en Poitou et destinée à mouler les sceaux appendus aux concessions d'indulgence. De la matrice poitevine, Mgr Barbier de Montault rapproche heureusement une matrice bordelaise antérieure d'un siècle. Les deux pièces sont décrites avec un soin minutieux et expliquées dans le détail.

M. Joseph de Croy vient de rassembler de *Nouveaux Documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de la*

Loire (Paris, Picard et fils ; Blois, C. Migault, 1894, in-8 de 218 p.). Les comptes des bâtiments qui auraient pu fournir les plus précieuses indications ont presque complètement disparu, et il a fallu à M. de Croy de patientes recherches pour réunir les pièces qui lui ont permis de nous donner des renseignements, sinon complets, car il subsiste encore des lacunes et des points obscurs, au moins précis et sûrs sur l'histoire des constructions d'Amboise, de Blois, de Chambord, des jardins du château de Blois et du parc de Chambord dans les dernières années du xve siècle et dans la première moitié du xvie.

Nous avons sous les yeux deux nouvelles brochures dues à la plume savante de M. Pagart d'Hermansart : *Les Conseillers pensionnaires de la ville de Saint-Omer*, avec la description de leurs sceaux et armoiries, 1317 à 1764 (Saint-Omer, imp. d'Homont, in-8 de 58 p.) ; *les Procureurs de Saint-Omer*, 1302-1790 (*id.*, in-8 de 123 p.), qui apportent une nouvelle contribution aux excellents travaux que l'auteur a consacrés à sa ville natale.

M. Louis Guibert nous envoie deux intéressantes brochures : l'une est consacrée à une localité du Limousin qui a eu, au moyen âge, une assez grande importance : Laron (*Laron, topographie, archéologie, histoire.* Limoges, veuve Ducourtieux, gr. in-8 de 80 p.) ; l'autre est intitulée : *Collections et collectionneurs limousins*, et détaille les richesses de la collection Taillefer (*id.*, gr. in-8 de 27 p.). Ces deux écrits sont marqués au coin d'une sérieuse érudition.

Le 18e fascicule du *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne,* par M. René Kerviler, vient de paraître ; il comprend la fin du B et le début du C (Burgelin-Cambout). On voit quelles proportions prend le travail de notre érudit collaborateur.

M. le comte Zalletti vient de mettre au jour, dans un élégant fascicule, les poésies de Don Francesco dei Medici (*Poesie di don Francesco dei Medici a Mad. Bianca Capello*, tratte da un codice della Torre al Gallo. In Fiorenza, in-8 de 140 p.). A cette étude littéraire très intéressante, l'auteur a joint, en appendice, un certain nombre de documents historiques sur les Médicis.

M. Wilhelm Creizenach, professeur de langue et littérature germaniques à l'Université de Cracovie, a entrepris un grand ouvrage, dont l'utilité pour l'histoire des mœurs comme pour l'histoire littéraire ne nous paraît guère contestable : *Histoire du drame moderne* (*Geschichte des neueren Dramas*). Le premier volume, que nous avons sous les yeux, est consacré au moyen âge et aux origines du mouvement de la Renaissance (*Mittelalter und Frührenaissance.* Halle, Max Niemeyer, in-8 de xv-586 p.). — Il est partagé en huit livres intitulés : I. La continuation du drame antique au moyen âge. II. Les commencements du drame religieux en langue latine. III. Les

commencements du drame religieux en langue vulgaire. IV. Les drames religieux de la fin du moyen âge. V. Esquisses d'un drame sérieux et profane. VI. La comédie au moyen âge. VII. Les moralités. VIII. Les premiers essais dramatiques des humanistes. — Nous n'avons pu jeter encore qu'un coup d'œil sur ce volume, qui vient seulement de nous parvenir, mais il nous a paru tout d'abord très remarquable par l'abondance et la solidité des informations qu'il contient.

Balthazar Gracian et la littérature de cour en Allemagne (*Baltasar Gracian und die Hoflitteratur in Deutschland.* — Halle, Max Niemeyer, in-8 de VIII-147 p.), tel est le titre d'une étude dans laquelle M. Karl Borinski aborde les sujets suivants : *Lorenzo* (*Baltasar*) *Gracian.* I. Sa place dans la littérature universelle. II. Sa vie et ses œuvres. III. Gracian et la politique. IV. Gracian et le goût. — *La littérature de cour en Allemagne.* I. Les principes généraux de la littérature de cour. II. La théorie politique de cour. III. *La Politica christiana.* Le Piétisme et le Réalisme. – *La poésie de cour au XVIIe siècle.* I. Le roman de cour et le roman politique. II. La poésie des politiques. — Il nous a paru, en feuilletant cet ouvrage, qu'il donnait lieu à de sérieuses réserves au point de vue doctrinal.

Notre savant collaborateur M. le comte de Charencey a réuni, en un beau volume intitulé : *Le Folklore dans les deux mondes* (Paris, Klincksieck, in-8 de 424 p.), les travaux suivants, relatifs à l'examen comparé de légendes en vigueur chez les peuples, tant de l'ancien que du nouveau monde, et en particulier à des récits recueillis chez les tribus sauvages de l'Amérique : I. Une légende cosmogonique. II. De l'origine souterraine de l'espèce humaine. III. Le serpent Python chez les Salibas. IV. La sortie du Soleil. V. Lucina Sine Concubitu. VI. Les Hommes-Chiens. VII. L'Orphée américain. VIII. Le mythe de Psyché en Amérique. IX. L'enfant Rouge-gorge. X. Les nymphes volantes. XI. La découverte du maïs. XII. Les noms des métaux chez différents peuples de la Nouvelle-Espagne. — Examinant dans son introduction les deux théories qui divisent les érudits en fait de traditions et de légendes populaires, le docte écrivain déclare que le résultat de ses recherches le fait plutôt incliner vers celle qui explique par une transmission de proche en proche à travers le temps et l'espace la presque identité de certains récits recueillis sur des points très éloignés l'un de l'autre.

M. Charles de Ribbe vient de publier une « étude d'histoire sociale » très intéressante et tout à fait digne de ses précédents travaux. Elle est intitulée : *Une famille provençale au XVe siècle. Les Guiran-la-Brillane d'après des documents inédits* (Digne, imp. Chaspoul, Constans et veuve Barbaroux, in-8 de 41 p. Extrait du

Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes). Ce n'est que par des recherches de ce genre que l'on arrivera peu à peu à reconstituer le tableau exact de l'ancienne société française. Il serait bien à souhaiter que l'exemple de M. de Ribbe lui suscitât dans toutes nos régions, mais en particulier dans sa chère Provence, de nombreux imitateurs.

Les femmes dans la science, tel est le titre d'une conférence faite, le 24 février, au cercle Saint-Simon par M. A. Rebière (Paris, Nony, 1894, in-8 de 85 p.). M. Rebière, qui prépare un ouvrage sur les *Mathématiciennes et autres savantes*, a retracé ici quelques esquisses de femmes plus ou moins célèbres : Hypatie, Mme du Chatelet, Marie Agnesi, « l'oracle des sept langues, » Sophie Germain, Mary Somerville, enfin Sophie Kovalewsky.

Nous avons reçu les publications suivantes, dont la *Revue* rendra compte dans ses prochaines livraisons : *De l'histoire considérée comme science*, par P. Lacombe (Hachette, in-8); *La loi de l'histoire, constitution scientifique de l'histoire*, par J. Strada (Félix Alcan, in-8); *Der zweite punische Krieg und seine Quellen Polybius und Livius nach strategisch-taktischen Gesichtspunkten beleuchtet. Die Jahre 219 und 218, mit Ausschluss des Alpenüberganges*. Ein Versuch von J. Fuchs (Wiener-Neustadt, Blumrich); *Les premiers habitants de l'Europe*. T. II, par d'Arbois de Jubainville (Thorin, in-8); *Histoire de la sainte Tunique d'Argenteuil*, manuscrit inédit d'un bénédictin de Saint-Maur, publié avec une introduction biographique, un supplément et des notes par l'abbé J.-B. Vanel (Victor Havard, in-18); *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*, von A. Pieper (Fribourg-en-Brisgau, Herder, in-8); *La vraie Jeanne d'Arc. II. La Paysanne et l'Inspirée, d'après ses aveux, les témoins oculaires et la libre pensée*, par le R. P. J.-B.-J. Ayroles (Gaume, gr. in-8); *La maladie et la mort de François II, roi de France*, par le Dr Potiquet (Ruef, in-12); *Madame de Lamballe, d'après des documents inédits*, 2e édit., par Georges Bertin (Ern. Flammarion, in-12); *L'Ancien Clergé de France. II. Les Évêques pendant la Révolution*, par l'abbé Sicard (Lecoffre, in-8); *Paris pendant la Révolution, d'après les rapports de la police secrète, 1789-1800*, trad. française accompagnée d'une préface, par P. Viollet. T. IV (Champion, in-8); *La Révolution française en Hollande. La République batave* (Hachette, in-8); *Un Évêque de l'ancien régime sous la Révolution. M. de Maillé-la-Tour-Landry*, par le vicomte de Broc (Lamulle et Poisson, in-8); *Le vrai Chevalier de Maison-Rouge. A.-D.-J. Gonzze de Rougeville, 1761-1814*, d'après des documents inédits, par G. Lenôtre (Perrin, in-18); *Madame Sans-Gêne et les Femmes soldats, 1792-1815*, par Émile Cère (Plon,

in-12); *Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire*, par E. Guillon (Plon, in-12); *Napoléon Ier et les Israélites. La Prépondérance juive*. 2e partie : *Son organisation, 1806-1815*, par l'abbé J. Lémann (Lecoffre, in-8); *La Captivité de Sainte-Hélène, d'après les rapports inédits du marquis de Montchenu, commissaire du gouvernement du roi Louis XVIII dans l'île*, par G. Firmin-Didot (Firmin-Didot, in-8); *Un Glorieux soldat. Mac-Mahon, maréchal de France, duc de Magenta*, par X. de Préville (Tolra, gr. in-8); *La Poste et les moyens de communication des peuples à travers les siècles*, par E. Gallois (J.-B. Baillière, in-18); *La Vie privée d'autrefois*, par Alfred Franklin. *Variétés chirurgicales*; *Les Magasins de nouveautés* (Plon, 2 vol. in-12); *La Province sous l'ancien régime*, par A. Babeau (Firmin-Didot, 2 vol. in-8); *Extraits analytiques des registres de Consaulx de la ville de Tournai, 1431-1476* (in-8, Tournai, Casterman); *Histoire d'une famille de la Chevalerie lorraine*, par le comte de Ludres (Champion, 2 vol. in-8); *West-Grinstead et les Caryll; étude historique et religieuse sur le comté de Sussex en Angleterre*, par M. de Trenqualéon (Paris, Torré; West-Grinstead, Horsham, Sussex, Mgr Denis); *Die Reichspolitik des Erzbischofs Balduin von Trier in den Jahren 1314 bis 1328. Ein Beitrag zur Geschichte Kaisers Ludwigs des Baiern*, von Julius Priesack (Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, in-8); *Henri VIII et les Monastères anglais*, par le R. P. Dom François Aidan Gasquet, trad. française par J. Lugné-Philipon, en collaboration avec le R. P. Du Lac, S. J. (Lecoffre, 2 vol. in-8); *Deux Drames d'amour. Anne Boleyn. Élisabeth*, par H de La Ferrière (Ollendorff, in-8); *Die Correspondenz von Alfonso und Girolamo Casati, spanischen Gesandten in der schweizerischen Eidgenossenschaft, mit Erzherzog Leopold V, von Oesterreich, 1620-1623*, mit Einleitung und Anmerkungen herausgegeben, von H. Reinhardt (Freiburg, J. D. Schweiz, Commissionsverlag der Universitaetsbuchhandlung, gr. in-8); *La Sicile, notes et souvenirs*, par R. Lambelin (Desclée et de Brouwer, gr. in-8); *Miscellanea di storia italiana edita per cura della regia deputazione di storia patria*. T. XXXI (Torino, fratelli Bocca, in-8); *Jérusalem moderne. Histoire du mouvement catholique actuel dans la ville sainte*, par l'abbé F. Conil (Paris et Lyon, gr. in-8); *Les Bulgares*, par un diplomate (Leroux, petit in-16); *La Florida; su conquista y colonizacion*, por P. M. de Avilés (Madrid, Garcia, 2 vol. in-8); *Le Labarum*, étude critique et archéologique, par J.-P. Desroches (Champion, in-8); *Diderot, l'homme et l'écrivain*, par L. Ducros (Perrin, in-18); *Jean-Gaspard Vence, corsaire et amiral, 1747-1808*, par M. Loir (Baudoin, in-4); *Un Précurseur du socialisme. Saint-Simon et son œuvre*, par G. Weill (Perrin, gr.

in-18) ; *Les Maîtres de l'histoire. Renan, Taine, Michelet*, par G. Monod (Calmann Lévy, gr. in-18); *L'Armée à l'Académie*, par C. de La Jonquière (Perrin, in-8); *Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, showing the operations, expenditures, and condition of the Institution to July, 1891* (Washington, government Printing Office, in-8 cartonné).

C'est une perte bien cruelle pour la *Revue* que la mort de notre vénéré collaborateur le R. P. Jean Martinov, de la Compagnie de Jésus. Nos lecteurs ont pu apprécier mieux que personne l'étendue et la solidité de sa science, la vigueur, la fécondité et la sûreté de sa plume. Nous avons, nous, connu de plus, ce qui redouble nos regrets, le charme de son commerce, sa gravité toujours affable, sa simplicité et sa cordialité souriantes. Tout plein du véritable esprit de son ordre, dont il était l'un des doyens dans notre pays, devenu sa terre adoptive, il joignait à un zèle, à une activité de foi intrépide, la raison la plus ferme et la plus sagace, le sens critique le plus fin, la sagesse et la bonté la plus naturelle. Atteint depuis plusieurs années déjà de l'affection qui devait nous l'enlever après de longues et dures souffrances, il n'a interrompu aucun de ses travaux; il est mort comme il avait vécu, sur la brèche, et, pour ainsi dire, la plume à la main, en infatigable soldat de Dieu et de la science chrétienne. Qu'était-ce en effet que mourir pour un religieux de la trempe du P. Martinov? Tout simplement échanger l'éphémère et laborieuse activité de la vie présente contre l'activité éternelle, mais sans fatigue, qui est le repos de la vie future.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

La manière dont les Romains organisèrent leur province d'Afrique, ou plutôt les différentes provinces du nord de l'Afrique qu'ils conquirent successivement, forme le sujet de la dernière partie de l'étude que M. Gaston Boissier a consacrée à l'Afrique romaine [1]. Lorsque leurs conquêtes leur eurent donné tout le nord du continent, ils le divisèrent en quatre parties : l'Afrique proprement dite, pays pacifié, riche et tranquille, gouverné par un proconsul résidant à Carthage ; la Numidie, territoire militaire occupé par une légion dont l'établissement principal était à Lambèse, et gouverné par le chef de la légion ; les deux Mauritanies, césarienne et tingitane, où ne se trouvaient que des troupes auxiliaires sous les ordres de deux procurateurs. La disposition des troupes dans ces trois dernières provinces, et surtout dans la Numidie, était faite avec tant d'habileté, leurs postes si bien choisis et si solidement établis, que la province se trouvait suffisamment défendue et protégée contre les incursions des indigènes avec une force bien moindre que celle entretenue de nos jours en Algérie. Dans tout le nord de l'Afrique on retrouve de leurs établissements les traces les plus curieuses, et de toutes les légions de l'Empire, c'est certainement celle qui occupait la Numidie dont on connaît mieux l'histoire, grâce aux inscriptions innombrables qu'elle a laissées.

— La question du lieu de naissance de Clément V (Bertrand de Goth) revient de temps en temps sur le tapis, et donne lieu à des controverses dans lesquelles les savants apportent peu d'éléments nouveaux et qui menacent par conséquent de s'éterniser sans résultat et sans profit. M. l'abbé Fauché a rouvert le débat dans la *Revue catholique de Bordeaux* [2] ; lui tient pour Uzeste, peut-être parce qu'il est ancien curé de cette localité, et s'en réfère au témoignage de la Chronique de Bazas, dont il cherche à établir toute la valeur historique. Cela lui a d'abord valu une première réplique de M. l'abbé Lacoste [3], qui lui a

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1894.
[2] *Revue catholique de Bordeaux*, 10 janvier 1894.
[3] *Ibidem*, 25 janvier 1894.

fait remarquer que, dans la Chronique même qu'il invoquait, on trouvait le nom de Villandraut comme celui du lieu de naissance de Clément V, et que, par suite, le nom d'Uzeste n'était qu'une interpolation. M. Berchon s'est ensuite mis de la partie [1] et a rompu en faveur de Villandraut une lance qui semble avoir mis fin au combat, d'autant plus que M. Berchon a retrouvé dans les *Fœdera* de Rymer une lettre du pape, où il dit lui-même être né à Villandraut [2]. Jusqu'à nouvel ordre, Uzeste doit donc se contenter d'avoir le tombeau du premier pape d'Avignon et laisser à Villandraut la gloire de posséder son berceau. — Puisque nous avons prononcé le nom de l'abbé Lacoste, il ne faut pas omettre ses nouvelles études sur le pape en question, dans lesquelles il fait preuve d'une érudition véritable [3].

— Une autre question controversée, dont nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir les lecteurs de la *Revue*, c'est celle de l'origine italienne des Juvénal des Ursins. M. Paul Durrieu, dans un travail récent, avait conclu à la réalité de cette origine. M. Pierre Batiffol défend l'opinion contraire [4], et il semble vraiment qu'il ait raison. Toutes les preuves apportées en faveur de la thèse italienne sont démolies par lui successivement. Il démontre que les Jouvenel du xve siècle ont inventé une généalogie fausse les rattachant aux Orsini de Rome, qu'ils étaient simplement originaires de Troyes en Champagne, où le grand-père de l'historien exerçait un commerce de bonneterie, et que ce n'est qu'au milieu du xve siècle qu'ils ont imaginé de se rattacher à la grande famille italienne. Mais d'où leur vint le surnom des Ursins? c'est là une question qui n'est pas encore résolue d'une manière satisfaisante. — Dans la même revue [5], M. H. Moranvillé a rectifié une erreur de Froissart en établissant que la course de vitesse engagée, en 1390, entre Charles VI et son frère, de Montpellier à Paris, suivant le chroniqueur, n'eut lieu en réalité que de Bar-sur-Seine à Paris.

— Dans le *Moyen âge* [6], M. Germain Lefèvre-Pontalis, à propos d'un curieux document dont il donne l'analyse, a réuni tous les témoignages qui peuvent établir la panique incroyable qui se répandit, après la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, non seulement dans l'armée qui assiégeait la ville, mais dans toutes les troupes et les garnisons anglaises de France. Dès le 17 mai, le régent Bedford est obligé d'expédier des mandements aux capitaines des ports de Normandie pour

[1] *Revue catholique de Bordeaux*, 25 février 1894.
[2] *Ibidem*, livr. du 10 mars.
[3] *Ibidem*, 10 mars et 10 avril 1894.
[4] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e livr. de 1893.
[5] *Ibidem*, *idem*.
[6] Livr. d'avril 1894. Tirage à part, gr. in-8.

leur enjoindre d'arrêter et de renvoyer à leurs corps les soldats qui avaient déserté et s'étaient enfuis pour regagner l'Angleterre par la crainte superstitieuse que la Pucelle leur inspirait. Ce mouvement, d'ailleurs, ne se ralentit pas et dura même après la prise de Jeanne à Compiègne et son emprisonnement à Rouen; toute une série bien connue de mandements de la fin de 1430 atteste ce fait.

— M. le vicomte de Vogüé a résumé, pour les lecteurs français, les trois gros volumes que le sénateur Pasolini a consacrés à une des femmes les plus remarquables de la fin du xve siècle en Italie, Catherine Riario-Sforza [1]. Fille du duc de Milan, mariée à quatorze ans à Girolamo Riario, neveu de Sixte IV, capitaine général de l'Église, un bandit vil et féroce, elle ne tarde guère à donner une preuve de la trempe de son caractère. A la mort du pape, la populace force le palais Riario; elle se sauve au château Saint-Ange, s'y enferme et déclare qu'elle ne rendra la citadelle que lorsqu'on aura confirmé à son mari la possession du comté d'Imola et de la seigneurie de Forli, que le pape lui avait donnés. Plus tard, quand, son mari assassiné, elle reste tutrice de ses enfants, quelle énergie ne montre-t-elle pas au milieu des révoltes de ses sujets, des compétitions de ses voisins, des guerres intestines qui ravagent l'Italie ! Elle succombe sous les coups de César Borgia, qui convoite son comté, qui l'assiège dans Imola, s'en empare et lui fait subir les plus indignes traitements. Il l'enferme pendant seize mois dans un cachot du château Saint-Ange, d'où elle ne sort que sur la réclamation du roi de France. Retirée à Florence, elle y mourut quelques années plus tard (1509), laissant le souvenir d'une des plus vaillantes femmes de cette époque si mouvementée de l'histoire d'Italie.

— Nous avons attendu, pour parler de l'important travail de M. Lebrethon sur la formation du département du Calvados et sur son administration, de 1789 à 1792, que la publication en fût terminée [2]. Il est divisé en deux parties : la formation du département et son administration. Dans la première, l'auteur raconte les discussions, les tiraillements qui se produisirent, aussi bien pour le Calvados que pour les autres départements, entre les députés de la province et ceux du comité de constitution, pour la fixation des limites du département et des districts; chacun tirait à soi la couverture. Il rappelle l'origine du mot Calvados, et la manière dont ce nom fut adopté pour désigner la nouvelle circonscription. La seconde partie comprend plusieurs chapitres : les opérations de constitution des assemblées de

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1894.

[2] *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, livr. de novembre-décembre 1893 et de janvier à juin 1894.

départements et de districts, transformées bientôt en directoires, puis les premières affaires dont elles eurent à s'occuper et notamment la liquidation de l'ancien régime et des affaires de tout genre trouvées dans son héritage, surtout la vente et la gestion des biens nationaux, auxquels vinrent se joindre les secours publics, les frais du culte, etc. Travail consciencieux et soigné.

—M. Victor du Bled a commencé l'histoire des Comédiens français, c'est-à-dire des sociétaires de la Comédie française, pendant la Révolution et l'Empire [1]. Il fait d'abord remarquer que l'histoire du monde théâtral présente un résumé assez exact des hasards divers que courut la nation elle-même depuis la réunion de la Constituante jusqu'au 18 brumaire. A la Comédie française notamment, les idées nouvelles eurent leurs défenseurs dans Talma et quelques-uns de ses camarades, tandis que la plupart des autres sociétaires, qui avaient bénéficié de l'organisation monarchique, restaient attachés à ses principes. Il serait difficile d'exposer, même sommairement, les vicissitudes que subirent les comédiens français, les pièces patriotiques qu'ils durent jouer par ordre, les tragédies classiques expurgées par la Commune de Paris, les accusations d'incivisme portées contre la plupart des sociétaires, leur emprisonnement pendant des mois dans les cachots de la Terreur, dont ils ne sortent qu'après avoir évité la guillotine de la manière la plus singulière par le dévouement de l'ancien comédien Labussière, qui fait disparaître leurs dossiers au péril de sa vie. Tout cela a été raconté par M. V. du Bled d'une manière fort intéressante; dans ce récit, c'est Talma qui joue le principal rôle, Talma imbu des idées révolutionnaires, jalousé et tenu en suspicion par ses camarades, et dont la personnalité grandissante s'affirme chaque jour davantage.

— A côté des comédiens en général, les actrices. Il faut reconnaître que, en dehors de l'influence qu'elles ont pu avoir sur les révolutionnaires de marque avec lesquels elles furent en rapports intimes, elles n'ont joué qu'un rôle subalterne dans le mouvement démagogique. Il n'y en a vraiment qu'une seule qui ait pris une part active dans ces événements; ce fut Rose Lacombe, dont M. Victor Fournel a retracé la carrière courte, mais bien remplie [2]. Comédienne de province, elle accourt à Paris dès le début de la Révolution; aux 5 et 6 octobre, elle va à Versailles et est de celles qui ramènent à Paris « le boulanger, la boulangère et le petit mitron. » Peu après, elle fonde la Société des femmes républicaines révolutionnaires, qui avait son siège dans les charniers de Saint-Eustache. Depuis lors, elle fait tout ce qu'elle peut

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1894.
[2] *Revue historique*, mai-juin 1894.

pour se mettre en lumière : députations à la Commune et à la Convention, participation au siège des Tuileries au 10 août, motions révolutionnaires, discours patriotiques, costume spécial pour les membres de sa société ; tous les moyens lui sont bons. Mais un grave orage s'amassa bientôt contre elle ; s'étant intéressée à un aristocrate incarcéré, elle fut dénoncée aux Jacobins. En même temps, les femmes des Halles maltraitaient et fouettaient en public ses compagnes, les Femmes révolutionnaires. La société fut obligée de se dissoudre, et Rose Lacombe se fit oublier et finit ses jours obscurément.

— L'étude de M. Chassin sur le pseudo-évêque d'Agra, qui joua un rôle si important pendant la guerre de Vendée, n'a pas paru suffisante à M. V. Jeanvrot[1]. Il a repris la thèse de M. Chassin en l'amplifiant, et aussi en la modifiant dans un certain sens. Pour lui, Guyot de Folleville, prisonnier des Vendéens, avoua son caractère de prêtre et déclara même qu'il était évêque, pour sauver sa tête. Ce furent les chefs vendéens et l'abbé Bernier, qui, enchantés de l'aubaine, s'approprièrent la supercherie et forcèrent Guyot à la pousser à toutes ses conséquences. Nos lecteurs remarqueront que nous nous contentons d'exposer la thèse de l'auteur; ils la prendront pour ce qu'elle vaut. Il est juste de reconnaître que M. Jeanvrot a établi quelques points obscurs de la vie de Guyot : par exemple qu'il fut curé constitutionnel de Dol et que, loin d'être réfractaire, ce fut sa prestation du serment civique qui le fit chasser de cette ville par le clergé fidèle. Pourquoi M. Jeanvrot fait-il épisode du féminin (p. 249), et pourquoi parle-t-il de Châtillon-sur-Seine au lieu de Châtillon-sur-Sèvre (p. 432) ? Nous espérons que ce sont là seulement deux fautes d'impression.

— La Société des Jacobins de Paris, supprimée après le 9 thermidor, ne disparut pas cependant complètement. Sous le Directoire, en messidor an VII, elle renaquit de ses cendres sous le nom de Réunion d'amis de la liberté et de l'égalité, et s'installa dans la salle du Manège. M. F.-A. Aulard a retracé brièvement l'histoire de ces derniers Jacobins[2]. Il a montré que leur réapparition fut une des manifestations de cette sorte de terreur passagère qui se produisit pendant l'été de l'an VII à la suite des revers éprouvés par nos armées. Naturellement, pour se reconstituer, il fallut tourner les lois sévères édictées contre les clubs, contre l'affiliation des sociétés politiques, contre les pétitions collectives; mais ce n'était pas là une difficulté sérieuse, et on y parvint tellement que la société compta bientôt trois mille adhé-

[1] *La Révolution française*, mars, avril, mai 1894.
[2] *Révolution française*, mai 1894.

rents, dont deux cent cinquante députés. Cette résurrection ne fut pas de longue durée, et la société nouvelle n'eut pas le temps d'acquérir une grande influence : le 8 thermidor, elle dut se transporter dans l'église des ci-devant Jacobins de la rue du Bac, et le 26 du même mois, ce local fut fermé par ordre du Directoire. Le nouveau club avait vécu trente-huit jours.

— M. Aulard a encore publié différents documents qui peuvent servir à l'établissement d'une statistique des journaux en l'an VIII [1]. On sait que la plupart des journaux de cette époque sont extrêmement rares, qu'il y en a même certains dont on ne connaît point d'exemplaire et que le nom même de plusieurs a dû disparaître. Tous les documents, administratifs ou non, qui fournissent des renseignements sur le nom, la durée d'existence et le caractère de telle ou telle feuille plus ou moins éphémère, sont donc les bienvenus. — A côté de cette publication, M. H. Monin a exposé le régime sous lequel vécurent les corps et communautés d'arts et métiers de 1776 à 1791, après que Turgot les eut supprimés complètement et qu'un édit rendu quelques mois plus tard eut procédé à une nouvelle création de corps de métiers, sans rapports d'aucun genre avec les anciens [2]. — M. Armand Lods a publié une lettre de Rabaut-Dupuis, frère cadet de Rabaut-Pomier et de Rabaut-Saint-Étienne, dans lequel il trace un court portrait de Napoléon en l'an VI (1797), à son retour à Paris après la paix de Campo-Formio [3].

— M. G. Firmin-Didot a réuni des détails intéressants et curieux sur la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène, d'après la correspondance du marquis de Montchenu, commissaire du gouvernement français dans l'île [4]. Au premier abord il semble que cette correspondance ne doive fournir que peu de renseignements : en effet, le marquis, par sa conduite dès son arrivée à Sainte-Hélène, sut si bien mécontenter l'Empereur que celui-ci refusa toujours de le recevoir et que le commissaire était obligé, pour constater la présence de Napoléon, de s'armer d'une longue-vue et de le voir de loin, lorsque, de temps en temps, il se mettait au balcon de Longwood. Cependant, comme M. de Montchenu fut bien vite en rapport avec Gourgaud, Montholon et Bertrand, ces familiers de l'Empereur ne lui laissèrent ignorer aucune parole ni aucun acte de Napoléon; aussi sa correspondance contient-elle réellement des détails intéressants. Ce fut seulement le lendemain de la mort de l'Empereur que M. de Montchenu put pénétrer à Longwood et contempler les traits du grand homme.

[1] *Révolution française*, avril 1894.
[2] *Ibidem, idem.*
[3] *Ibidem, idem.*
[4] *Le Correspondant*, 10 janvier 1894.

— Nous avons rendu compte, dans notre dernière revue, de la proposition faite par M. Anthyme-Saint-Paul de substituer au terme style gothique l'expression style gallican, et nous avons exposé les arguments apportés par l'auteur en faveur de sa proposition. Aujourd'hui, M. R. de Lasteyrie s'élève à l'encontre [1] ; il fait remarquer avec justesse que l'épithète de gothique ne prête plus à l'heure actuelle à aucune confusion, que tout le monde en comprend le sens et la portée, et qu'il serait regrettable de changer un terme qui a passé dans toutes les langues de l'Europe, surtout pour le remplacer par une expression que son parrain lui-même ne présente qu'avec réserve. — A ces raisons, M. Anthyme-Saint-Paul s'est rendu avec beaucoup de bonne grâce, et déclare s'en tenir au terme style gothique, tout en déplorant qu'on ne puisse pas découvrir et introniser un terme plus logique [2]. Entre temps, M. Vincent Durand avait proposé le nom d'architecture médiévale, qui a le tort de manquer de précision [3].

— Dans le domaine de l'archéologie, nous avons à mentionner l'étude de M. Cecill Torr sur les ports de Carthage, dans laquelle il cherche à établir que ce qu'on a pris jusqu'à présent pour le port marchand et le port militaire ne peut pas avoir eu cette destination [4]. — M. le baron de Rivières a donné deux bonnes notices sur une cloche en faïence exposée à Angoulême en 1893, et sur la restauration des peintures de la cathédrale d'Albi [5]. — Au cours de réparations faites à l'église de Château-Landon, on a retrouvé, derrière la grossière maçonnerie qui bouchait une fenêtre, un châssis en bois qui avait servi à contenir des vitraux. A ce propos, M. de Lasteyrie fait remarquer que ce châssis, et par conséquent la partie de la nef où il se trouve, doit être antérieur à l'an 1000, puisque ce fut dès le XIe siècle que l'on commença à employer le plomb pour fixer les vitraux [6]. — Mgr Barbier de Montault est l'auteur de deux études intéressantes sur des objets exposés à Tulle en 1887 : l'une sur les bras-reliquaires, l'autre sur les pyxides émaillées qui figurèrent dans cette exposition rétrospective [7]. — Enfin le R. P. Germer-Durand a décrit des antiquités romaines découvertes récemment à Jérusalem [8], et M. E. Rupin a publié une bonne notice sur la scène de la Visitation qui se trouve au portail de l'église de Moissac [9].

[1] *Bulletin monumental*, 6e livr. de 1893.
[2] *Bulletin monumental*, 1re livr. de 1894.
[3] *Ibidem, idem.*
[4] *Revue archéologique*, janvier-février 1894.
[5] *Bulletin monumental*, 6e livraison de 1893.
[6] *Revue de l'art chrétien*, 6e livraison de 1893.
[7] *Bulletin de la Société de la Corrèze*, octobre 1893 et janvier 1894.
[8] *Revue biblique*, avril.
[9] *Revue de l'art chrétien*, 2e livr. de 1894.

— Il ne faut pas oublier l'étude de M. Jules Helbig sur la décoration polychrome de l'architecture [1], et celle de M. Destrée sur les miniatures du bréviaire Grimani [2], deux travaux qui, suivant l'usage irrationnel de la *Revue de l'art chrétien*, attendent la publication de leur suite depuis plusieurs mois.

— Les études sur l'histoire de la Bretagne se multiplient de plus en plus, grâce à deux excellents recueils périodiques locaux, les *Annales de Bretagne* et la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*. Dans la première de ces revues [3], M. Arthur de la Borderie a présenté, d'après un ouvrage anglais du docteur Reeves, un tableau de l'organisation des monastères celtiques aux VIe et VIIe siècles. Pour l'Armorique elle-même, les renseignements qu'on peut extraire des vies des saints bretons sont en très petit nombre ; mais l'église celtique armoricaine avait tellement de rapports avec l'église irlandaise qu'on peut conclure à l'identité des institutions monastiques. Aussi est-ce d'après la règle de saint Columba et les usages du monastère d'Iona que M. de la Borderie a rédigé son travail, dans lequel il montre d'abord l'organisation de la communauté et trace le tableau de la discipline monastique et de l'administration du temporel. A côté de cette étude religieuse, M. Xavier d'Haucour en a donné une autre d'ordre judiciaire sur les « menues nécessités » du parlement de Bretagne au XVIIIe siècle, c'est-à-dire sur les recettes et dépenses de la cour [4]. Les recettes étaient de différentes espèces : d'abord ce que payait le roi pour les frais généraux de la cour, puis certains revenus et droits attribués au Parlement, la location des échoppes du palais, etc. La plus importante des dépenses était celle de la buvette ; car les magistrats, siégeant de fort bonne heure, déjeunaient au palais ; puis venaient les frais de banquets, l'éclairage, le chauffage, les menues réparations, la papeterie, la bibliothèque, les voyages en cour, etc. Enfin M. Tempier et M. de la Borderie ont publié d'intéressants documents qui établissent que les Bretons connaissaient Terre-Neuve et allaient y faire la pêche de la morue dès la fin du XVe siècle et très probablement bien avant que Christophe Colomb eût abordé à San Salvador [5]. — Dans la seconde des deux revues mentionnées plus haut, M. Ch. de la Lande de Calan a étudié les causes qui amenèrent et les événements qui marquèrent la chute du duc d'Aiguillon [6]; M. Chéron du Brossay a donné une bonne descrip-

[1] *Revue de l'art chrétien*, 6e livr. de 1893.
[2] *Ibidem*, 1re livr. de 1894.
[3] *Annales de Bretagne*, janvier et avril 1894.
[4] *Ibidem*, *idem*.
[5] *Ibidem*, *idem*.
[6] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, avril et mai.

tion du tombeau de Du Guesclin au Puy-en-Velay [1], M. le chanoine Guillotin de Corson a continué ses travaux sur les grandes seigneuries de Haute-Bretagne [2], et l'inépuisable M. de la Borderie a publié d'intéressants renseignements sur les Vatar, imprimeurs à Rennes et à Nantes [3].

Dans les revues de province, nous pouvons signaler l'étude critique de M. Maurice Perrod sur les reliques de saint Amator et de saint Viator, patrons de l'église de Saint-Amour (Jura), dans lequel il établit que celles qu'on vénère maintenant ne sont pas les reliques primitives des deux martyrs [4]; — le travail très complet et très documenté que M. L.-G. Pélissier a consacré à l'ambassade d'Accurse Maynier, envoyé par Louis XII à Venise en 1499 [5]; — la notice de M. Nerlinger sur la seigneurie d'Ortemberg, au Val de Villé, pendant la domination bourguignonne (1469-1474) [6]; — les notes sur Pierre de Chalus, évêque de Valence et de Die au XIVe siècle, par M. l'abbé Vernet [7]; — la suite de l'excellente description, ornée de coupes et de dessins nombreux, que M. Auguste Ricordeau a donnée de l'abbaye de l'Epau, au pays du Maine [8]; — la notice de M. Maufras sur le club des sans-culottes de Bourg (Gironde) [9]; — l'histoire des deux blocus que la ville de Neuf-Brisach eut à subir en 1814 et 1815, racontée d'après les documents par M. Arthur Benoît [10]; — le travail dans lequel M. Robinet de Cléry a examiné la force et la composition des contingents que les Suisses fournirent à la France sous le règne de Henri II [11]; — la notice de M. Louis Guibert sur les premiers imprimeurs qui vinrent s'établir à Limoges avant le commencement du XVIe siècle, et sur les divers livres qui sortirent de leurs presses [12]; — la vie et les miracles de la bienheureuse Philippe de Chantemilan, rédigée au XVe siècle et publiée par M. le chanoine Ulysse Chevalier, d'après le manuscrit appartenant à M. Eugène Chaper [13];—le testament de Messire Louis Tourtay, doyen rural de Troô (Sarthe), au XVe siècle, publié par M. l'abbé Toublet [14];— la suite des contributions de M. l'abbé

[1] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, avril 1894.
[2] *Ibidem*, mars et mai 1894.
[3] *Ibidem*, janvier 1894.
[4] *Annales franc-comtoises*, mars-avril 1894.
[5] *Annales du Midi*, octobre 1893, janvier et avril 1894.
[6] *Annales de l'Est*, janvier 1894.
[7] *Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence*, janvier-février 1894.
[8] *Revue du Maine*, 2e livraison de 1894.
[9] *Revue catholique de Bordeaux*, 25 janvier, 25 février, 10 avril.
[10] *Revue d'Alsace*, avril-juin.
[11] *Annales de l'Est*, janvier 1894.
[12] *Bulletin de la Société des lettres de la Corrèze*, octobre 1893.
[13] *Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence*, 88e livraison.
[14] *Revue du Maine*, 2e livr. de 1894.

Allain à l'histoire de l'instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution [1]; il a traité en dernier lieu des Ursulines et des Orphelines de Saint-Joseph; — l'étude de M. A. Claudin sur les origines de l'imprimerie à Auch [2]; — la notice que M. A. Bonvallet a consacrée à la prévôté royale de Coiffy-le-Châtel (aujourd'hui Coiffy-le-Haut) [3];— les deux notices de M. Collignon sur l'*Ilias lotharingica*, poème dont le sujet est la démolition des remparts de Nancy par ordre de Louis XIV, en 1661, et sur la *Celléide* de Henri Jolly, autre poème en l'honneur de la Vierge de Mariazell, en Styrie [4]; — les notes et documents publiés par M. G. Clément-Simon sur les origines de la manufacture d'armes de Tulle [5]; — l'étude que M. l'abbé Perrossier a consacrée aux anciennes limites du diocèse de Valence [6]; — un bon travail de M. Gabriel Fleury sur l'origine des châtelliers ou des fortifications en terre, dans le Maine [7], à côté duquel on peut mettre en bonne place l'étude de M. Philippe Lauzun sur les enceintes successives de la ville d'Agen [8]; — enfin le même archéologue a donné ailleurs [9] une bonne description du château de La Gardère, continuant ainsi l'étude qu'il a entreprise sur les châteaux gascons.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue catholique de Bordeaux*, 25 mars, 10 et 25 avril.
[2] *Revue de Gascogne*, janvier et mars.
[3] *Revue de Champagne et de Brie*, janvier et février.
[4] *Annales de l'Est*, janvier et avril 1894.
[5] *Bulletin de la Société des lettres de la Corrèze*, janvier 1894.
[6] *Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence*, mars-avril 1894.
[7] *Revue du Maine*, 3[e] livr. de 1894.
[8] *Revue de l'Agenais*, janvier et mars.
[9] *Revue de Gascogne*, février et mai.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Étude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Épée, *duc de Normandie*, par J. Lair. Paris, Alph. Picard, 1893, in-fol. de 84 p.

Le point de départ de cette belle publication a été la découverte d'un chant latin, datant du milieu du xe siècle, sur la mort tragique de Guillaume, fils de Rollon. Cette œuvre curieuse d'une époque singulièrement barbare ne nous est pas parvenue intégralement; les manuscrits où elle a été retrouvée, dont l'un appartient à la bibliothèque de Clermont-Ferrand, et l'autre à celle de Florence, n'en ont conservé que des copies incomplètes, mal transcrites et mutilées, mais de dates presque contemporaines. Il a fallu tout le soin et la science ingénieuse de M. Jules Lair pour rétablir dix-sept strophes d'un chant qui pouvait en contenir vingt-cinq. Publiée par la Société des anciens textes français, cette complainte a été pour M. Lair l'occasion de reprendre l'examen détaillé de tous les événements de la vie de Guillaume Longue-Épée, qu'il avait déjà étudiée dans sa savante édition de Dudon de Saint-Quentin, publiée par la Société des Antiquaires de Normandie en 1865. C'est une tâche bien difficile et bien ingrate que celle d'extraire, des passages peu explicatifs et souvent contradictoires des Chroniques, un récit suivi et présentant quelque ensemble, que de préciser des dates sur lesquelles les documents authentiques font trop souvent défaut. On ne peut trop admirer l'érudition et la sagacité avec lesquelles M. Lair a mené à bien cette œuvre épineuse. Elle conservera une autorité justement méritée. C'est un motif qui impose d'autant plus la nécessité de signaler à l'auteur le petit nombre de points sur lesquels ses conclusions nous semblent donner quelque prise à la critique.

On est en droit de soutenir que si M. Jules Lair s'arrête quelquefois à des conclusions hasardées, ce n'est jamais par défaut de science, mais par excès de modestie. Il adopte trop facilement les assertions de savants fort estimables, qu'un système préconçu a pu influencer. Il est regrettable qu'il ne les ait pas toujours soumises à un contrôle plus sévère.

En étudiant, par exemple, la personnalité d'un des meurtriers de Guillaume-Longue-Épée, Balzon-Le-Court, que Wace nomme Balces et une autre chronique rimée Bauces, M. Lair accepte l'identification de ce personnage avec Baute d'Espagne, citée dans un autre passage de Wace. M. A. Leprévost avait déjà remarqué que Baute est un nom féminin, forme romane de Bathilde; c'était sans doute la veuve d'un des chefs proscrits par Guillaume, que la tradition populaire

accusait celui-ci d'avoir livrée à la garde d'un soldat de la dernière classe; car telle était alors la valeur du terme d'escuier :

E Baute d'Espaigne o un escuier garder.

M. Lair a cru devoir suivre le texte donné dans la *Romania* par M. G. Paris, d'après une récension évidemment médiocre, et lire *escu* au lieu d'*escuier*. Le vers n'a plus de sens intelligible, et M. Lair lui-même en convient. Ceci n'est qu'une minutie, mais elle détourne le savant auteur de suivre l'autorité des chroniques flamandes, qui seules donnent à Balzon une identité bien déterminée.

Une autre influence qui a agi sur l'esprit de M. Lair d'une manière fâcheuse est celle de M. Steenstrup. Celui-ci, comme tous les savants danois de nos jours, attache la plus grande importance à établir que Rollon était originaire du Danemark et non de la Norwège. Le patriotisme est un sentiment éminemment respectable; mais il ne devrait pas s'immiscer mal à propos dans des problèmes d'érudition. Quand Rollon vint au monde, il n'existait pas de royaume de Danemark; le pays qui porte ce nom était partagé entre trois ou quatre États, comme la Norwège entre une quinzaine de petites principautés indépendantes. Les Jutes étaient un peuple très distinct des Danois, de même que les Goths, des Suédois. Dudon de Saint-Quentin, auquel on veut donner dans la question une autorité prédominante, avait-il quelque notion précise de toute cette géographie? Pas la moindre. S'il appelle les hommes du Nord Daces et non pas Normands, c'est qu'il avait lu le premier terme dans quelque auteur latin, et que le second, ne s'y trouvant pas, ne pouvait être agréable à sa pédanterie, qui était sans bornes. Quant aux traditions venues de ces pays reculés, c'était bien la dernière chose dont il se mettait en peine. Pour les Francs, d'ailleurs, Danois et Normands étaient des termes équivalents. Nous n'avons pas le droit de nous en étonner, nous qui appelons tous les peuples du Nord du nom de Scandinaves, forme altérée de celui des habitants de la Scanie, petite province de Suède, longtemps possédée par le Danemark, après avoir sans doute eu plus anciennement une existence indépendante. Si les traditions norwégiennes, transmises par les Sagas islandaises, sont controuvées, ce qui n'a jamais été bien établi, il serait encore préférable, au lieu de suivre sur Rollon le vague récit de Dudon, de s'en rapporter au témoignage de Richer, qui le dit fils de Kétil, *Catillus*, chef normand vaincu par le roi Eudes à la bataille de Montfaucon, et égorgé sur les fonts baptismaux par Ingo, porte-enseigne de ce vaillant monarque. Ce serait une manière d'expliquer l'hostilité constante de Guillaume Longue-Épée à l'égard des ducs de France, frère et neveu d'Eudes. Mais on paraît s'être très peu arrêté à cette assertion de Richer, par contraste avec l'importance qu'on a ajoutée à son récit sur la naissance de Robert le Fort.

Il est juste de dire en général que M. Lair est un guide très sûr pour le détail des faits, mais qu'il s'élève rarement aux vues d'ensemble de nature à apporter la lumière sur une situation singulièrement obscure. Nous regretterons surtout qu'il n'ait pas cherché davantage à déterminer le genre de pouvoir qu'exerçaient dans la province abandonnée à leur domination Rollon et son fils Guillaume. Pourquoi la première concession faite

à Rollon n'embrasse-t-elle que la rive droite de la Seine? N'y avait-il pas eu précédemment des arrangements de même nature pris avec des chefs moins importants? Charles le Chauve lui même n'en avait-il pas donné l'exemple? Rollon a-t-il jamais exercé une autorité directe à l'ouest de la Rille? N'y jouissait-il pas uniquement du genre de suprématie qu'il étendait sur la Bretagne? Son fils Guillaume acquiert évidemment une tout autre puissance après sa victoire de l'an 934; mais a-t-il réellement établi son autorité sur le Cotentin? Comment expliquer que ce protecteur de l'Église n'ait pas rendu à Coutances ses évêques, réduits, longtemps encore après, à vivre dans les murs de Rouen, sans oser pénétrer dans le diocèse dont ils portaient le titre? Problèmes intéressants que M. Lair n'a pas même essayé d'examiner. Personne autant que lui n'avait cependant qualité pour les discuter et peut-être les résoudre.

L. de N.

Campagne des Anglais dans l'Orléanais, la Beauce Chartraine et le Gâtinais (1421-1428). *L'armée sous Warwick et Suffolk au siège de Montargis. — Campagnes de Jeanne d'Arc sur la Loire, postérieures au siège d'Orléans*, par Amicie de Villaret, officier d'Académie, lauréat de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, membre de la Société d'archéologie dunoise et du Conseil héraldique de France. Orléans, H. Herluison, 1893, gr. in-8 de v-168 p.

Mlle de Villaret, dont plusieurs excellents travaux historiques, publiés de 1875 à 1891, ont avantageusement fait connaître le nom, constate que « l'histoire des Anglais dans l'Orléanais est et restera le point capital de notre histoire nationale, car de leur issue dépendait l'abolition ou la conservation de la France. » On ne saurait donc assez minutieusement étudier un sujet aussi intéressant. Cette pensée a décidé la vaillante chercheuse à entreprendre, à son tour, le récit des campagnes antérieures et postérieures au siège d'Orléans. Elle n'a voulu, déclare-t-elle, « en rappelant des faits déjà connus, que faire sortir de la pénombre où les retient la lumière des grands événements historiques connexes, les détails de moindre importance peut-être, mais intéressants cependant, de l'admirable dévouement à la chose publique de la population et de l'édilité orléanaise pendant ces jours de grande épreuve. » En d'autres termes, elle s'est bornée à dire ce qui n'avait pas été dit et qu'elle a découvert dans les documents inédits des archives orléanaises. De plus, comme elle le remarque, l'effectif et le mode de recrutement de l'armée anglaise qui fit la campagne de 1427, dans le Gâtinais et le pays Chartrain, n'avait jamais été l'objet d'aucune description spéciale; Mlle de Villaret a comblé cette lacune à l'aide du compte inédit d'André d'Esparnon, pour l'année 1427-1428. Dans ce compte, déjà en partie utilisé par quelques historiens, notamment par Siméon Luce (*Jeanne d'Arc à Domremy*), Mlle de Villaret a puisé des renseignements authentiques sur les faits militaires, et a pu notamment, à l'aide de ces renseignements, reconstituer et préciser l'effectif de l'armée anglaise au siège de Montargis.

L'ouvrage est divisé en sept chapitres intitulés : *Campagnes des Anglais dans la Beauce et le pays Chartrain*, 1421-1427; *L'armée organisée contre Vendôme et Montargis; Siège de Montargis; L'armée de Salisbury*

pour la campagne de l'Orléanais en 1428; préliminaires de la campagne de Salisbury en 1428; premières opérations de la campagne de 1428; Campagnes de Jeanne d'Arc sur la Loire, postérieures au siège d'Orléans. Ces sept chapitres sont suivis d'une *conclusion* et de *pièces justificatives* au nombre de dix-sept.

C'est avec beaucoup de netteté et d'une main très ferme et très sûre que Mlle de Villaret décrit les campagnes des Anglais dans la période comprise entre les années 1421 et 1428. On est tout étonné de voir une femme si bien raconter des événements militaires fort compliqués. Il faut lui savoir d'autant plus de gré de sa remarquable étude, que l'histoire des diverses incursions anglaises dans l'Orléanais était jusqu'ici assez imparfaitement connue. Mlle de Villaret a fort bien élucidé toutes choses en ce qui regarde le siège d'Orléans, la campagne de 1428 qui l'a précédé; enfin la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc, la *bienheureuse* Jeanne d'Arc; elle a fait connaitre, d'après les comptes conservés aux archives municipales d'Orléans, la part glorieuse prise par les Orléanais aux expéditions de l'incomparable héroïne. Toute cette partie de l'ouvrage présente un intérêt considérable. Nous signalerons encore les pages si neuves relatives au siège de Vendôme et au siège de Montargis. Nous ne donnerons pas un mince éloge au travail de Mlle de Villaret en déclarant qu'il complète dignement les savants mémoires récemment consacrés, d'un côté par MM. Boucher de Molandon et A. de Beaucorps, d'autre côté par M. Louis Jarry, aux opérations de l'armée anglaise dans l'Orléanais et particulièrement sous les murs d'Orléans. T. DE L.

Jeanne d'Arc considérée au point de vue franco-champenois, par l'abbé Étienne GEORGES, de Troyes, membre de plusieurs sociétés savantes. Troyes, L. Lacroix. Paris, E. Chevalier, 1894, in-8 de v-535 p.

Encore un volume, un gros volume sur Jeanne d'Arc, mais on le lit très volontiers, tant on sent que l'auteur y a mis toute son âme. Il n'a pu découvrir rien de bien nouveau sur l'héroïne, mais il a utilisé habilement les travaux de ses prédécesseurs : Quicherat, Wallon, Sepet, Vallet de Viriville, Siméon Luce, et, de plusieurs d'entre eux, a provoqué, sur divers points, des réponses intéressantes. Ce qui donne à son œuvre un caractère particulier, c'est la pensée de mettre constamment Jeanne dans un milieu tout champenois; cette pensée plane sur le livre entier. M. l'abbé Étienne Georges décrit d'abord, un peu longuement il faut l'avouer, l'état de la Champagne antérieurement à Jeanne d'Arc; il cherche les origines de la famille, ses affinités, sa situation, et ce n'est guère qu'après une centaine de pages qu'il arrive à la naissance et à la jeunesse de la Pucelle. Il raconte ensuite, et avec beaucoup de mouvement, les prodiges de sa mission, mais sans perdre de vue le cadre dans lequel il a voulu placer son tableau. Il reconnaît Jeanne pour Champenoise, dans son esprit, dans ses reparties, qui se ressentent si bien de l'ancienne langue sur laquelle M. Étienne Georges écrit tout un chapitre ; il constate qu'après la mort de la Pucelle c'est d'une partie de sa province qu'est née l'initiative du *Procès de réhabilitation*. Si l'auteur tranche la question si contestée de l'origine de Jeanne en faveur de

a Champagne, il énumère pourtant es arguments des Lorrains, en oubliant toutefois une brochure du comte de Pange : *Le patriotisme lorrain avant Jeanne d'Arc* (voir *Revue des questions historiques*, tome III de la nouvelle série, page 344); puis il passe aux répliques des Champenois, qui lui paraissent péremptoires. Il n'est pas très satisfait d'une réponse de M. Léopold Delisle : « Je ne voudrais, lui dit le savant membre de l'Institut, condamner ni les Lorrains ni les Champenois pour leurs patriotiques prétentions; ils ont les uns et les autres raison, suivant qu'on s'attache plus particulièrement à certains ordres de faits et de considérations (p. 502). » M. Étienne Georges n'est pas même content d'une solution trouvée par M. Chapellier, et qui paraîtrait pouvoir mettre d'accord les antagonistes : suivant lui la Pucelle était née Française, mais était devenue Lorraine (*Deux actes inédits du XV[e] siècle sur Domremy*. Nancy, 1889). Pour nous, nous n'avons pas à prendre parti dans cette interminable discussion, mais nous croyons que, grâce peut-être au vers de Villon, on dira longtemps : *Jehanne la bonne Lorraine.*

M. Étienne Georges a fait de très considérables recherches, mais on regrette qu'il ne se soit pas conformé aux scrupuleuses habitudes des historiens de nos jours, qu'il n'ait point indiqué les sources où il puisait : pas un renvoi, pas une note. Certes on ne se défie ni de la conscience ni de l'érudition de l'auteur; mais on pourrait quelquefois vouloir remonter à des textes qu'il a trop francisés, et dont la forme moderne produit des anachronismes de mots, des tons un peu faux.

Th. P.

Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret publiés par le baron de Ruble. Paris, Huart et Guillemin, 1893, in-8 de xix-249 p.

Les *Mémoires* de Jeanne d'Albret sont bien peu connus, ils n'avaient été imprimés que dans un volume devenu rare, où ils disparaissaient confondus avec des documents d'une moindre valeur. M. le baron de Ruble les a tirés de cet injuste oubli. Dans une introduction, il établit d'une manière incontestable leur authenticité, que quelques écrivains avaient timidement cherché à contester. Ces *Mémoires*, malheureusement, n'embrassent qu'une courte période de la vie si agitée de la reine de Navarre, de 1562 à 1568. « Au long de sa course, dit M. de Ruble, l'auteur nous révèle des faits nouveaux, corrige des erreurs, certifie des assertions douteuses. La forme est digne de l'écrivain. La pensée toujours élevée malgré ses emportements; le style net et ferme malgré son excessive recherche, se distinguent de la lourde rhétorique du temps » (p. x). M. de Ruble ajoute que l'impartialité de l'historien est trop souvent étouffée par la passion calviniste. Ailleurs, il reconnaît que la mère de Henri IV se transforma en sectaire (p. 126). Tout en admettant la justesse des éloges que nous rapportions tout à l'heure, nous trouvons que les violences de la reine huguenote jettent sur ses vertus des ombres qui les ont moins obscurcies aux yeux du savant éditeur qu'aux nôtres. A Pau même et dans divers lieux du Béarn, nous avons retrouvé de sanglants souvenirs laissés par Jeanne d'Albret. Peut-on nier les atrocités commises par son lieutenant Montgommery? Jeanne n'avait-elle pas, sous peine de mort, interdit la célébration de la messe? En haine

du catholicisme des églises ne furent-elles pas saccagées, des tombes profanées? On a raconté que le crâne de Gaston de Foix servit à jouer aux boules, que les ossements de Gaston Phébus devinrent des jouets pour les enfants. On a parlé d'une *finestre dous caperas* par laquelle on précipitait les moines; enfin, au dire de M. Bascle de Lagrèse (*Le Château de Pau*, Paris, Hachette, 1857), il y avait sur le nom de Jeanne comme un reflet de sang. Certes durant les guerres de religion bien des horreurs furent commises par les catholiques; mais n'oublions-nous pas trop ces épouvantables supplices inventés par les protestants qui ont fourni d'effrayantes gravures au *Théâtre des cruautés des hérétiques* de Verstegan?

Mais revenons à la publication de M. de Ruble. Aux *Mémoires* de la reine de Navarre succèdent ses poésies, conservées dans les œuvres de du Bellay. M. de Ruble y a joint une chanson sur les amours de Condé et de M[lle] de Limeuil et un impromptu que la reine composa en voyant fonctionner les presses de Henri Estienne. Le volume est terminé par des pièces justificatives et par une table des noms cités. Dans tout le cours du livre, M. de Ruble a prodigué des notes rectificatives ou explicatives telles qu'on pouvait les attendre du savant à qui la Société de l'histoire de France doit la publication de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné.

En 1566, Jeanne d'Albret avait offert son portrait à la république helvétique; conservé à Genève, le seul authentique, il a été reproduit en tête de ce volume.

TH. P.

—

Histoire du second Empire, par PIERRE DE LA GORCE. T. I et II. Paris, Plon, Nourrit et C[ie], 1894. 2 vol in-18 de VII-493 et 458 p.

Ce livre arrive à son heure. En un moment où l'opinion lassée, désorientée, donne un regain de popularité à la légende napoléonienne, il est fort à propos que paraisse, sur le restaurateur et le continuateur de cette légende, un récit exact, précis, puisé à toutes les sources sûres tant officielles que privées, écrit sans préventions favorables ou hostiles, et mettant à leur vraie place les hommes et les événements.

Il débute par une sorte d'introduction à l'histoire de l'Empire proprement dit. C'est le récit de la période de dictature née du coup d'État du 2 décembre 1851, et des événements qui s'y sont accomplis. Ce coup d'État, les proscriptions qui le suivirent, la nouvelle constitution calquée sur celle du Consulat, les décrets-lois, l'élection des députés, sont le sujet de six des chapitres du livre I[er]; ils nous mènent jusqu'à la clôture de la première session du Corps législatif, en fin juin 1852. Un septième chapitre est consacré à décrire l'état social de la France à cette époque, la disposition d'esprit des différentes classes de citoyens, l'indifférence politique donnant naissance au goût des fêtes publiques et de l'apparat ainsi que des spéculations financières, l'omnipotence des préfets, etc. Car, et c'est là un des mérites de cet ouvrage, le récit des événements est toujours accompagné ou suivi du tableau fidèle de la société, des institutions et de leur fonctionnement, en chacune des périodes du règne.

Le livre II nous montre le prince-président préparant, avec une habileté prudente et une lenteur calcu-

lée, le rétablissement de l'empire, le faisant ensuite décréter par un sénatus-consulte et ratifier par le suffrage universel, puis, devenu empereur, procédant à l'inauguration de cette nouvelle forme de son règne, obtenant la reconnaissance des puissances, organisant la cour, multipliant les charges et les fêtes, sans omettre toutefois de se préoccuper du soulagement des classes souffrantes.

Après la politique intérieure, l'extérieure. C'est l'éternelle question d'Orient renaissante, c'est l'action compliquée de la diplomatie des différentes puissances : Porte Ottomane, Russie, Angleterre, Autriche, le rôle modérateur du cabinet des Tuileries, la résistance hautaine de l'empereur Nicolas aux propositions conciliatrices de Napoléon, le tout aboutissant finalement à rendre inévitable « cette grande guerre qui allait surgir d'une question abstraite d'influence et d'équilibre, guerre à armes courtoises quoique, hélas! cruellement aiguisées, guerre sans colère, sans entraînement, sans haine, guerre de raison dirais-je volontiers, si ce mot pouvait jamais s'appliquer à la guerre. »

Suit la narration développée des opérations militaires et de leurs péripéties : mouvements des armées turque, russe, franco-anglaise; Silistrie, Gallipoli, Varna, l'expédition funeste de la Dobroudscha, le choléra et ses ravages dans la flotte et l'armée alliée, les découragements qui s'ensuivent; puis l'effort de la guerre transporté en Crimée, la bataille de l'Alma, le siège et la prise de Sébastopol; entre temps les négociations de Vienne, l'attitude effacée de la Prusse, l'accession sournoise du petit Piémont à l'alliance de la France et de l'Angleterre, l'intervention diplomatique de l'Autriche et l'art déployé par le prince Alexandre Gortchakof pour en éluder les effets; enfin la clôture de la guerre suivant à peu de distance la prise de Sébastopol.

Les récits de la guerre d'Orient ne font point oublier l'histoire de ce qui se passait en même temps en France. La première exposition universelle attirait à Paris une multitude d'étrangers. La reine d'Angleterre y rendait visite à Bonaparte. Puis après que la fin de la guerre est décidée, un congrès se tient à Paris pour stipuler les conditions de la paix. M. de Cavour, y excipant du concours de la poignée de Piémontais envoyés en Crimée et des vingt-huit hommes qu'ils y perdirent, prétend faire bénéficier son souverain des stipulations du congrès et y parvient. Le germe de la future guerre d'Italie, des usurpations du Piémont et de la dépossession du Pape était né. Sans doute il ne devait se développer que plus tard, mais la question italienne était officiellement posée.

Avec les premiers livres du tome II nous rentrons dans la politique intérieure. La vie sociale et économique en France, le rôle et le fonctionnement du Corps législatif durant sa première législature, l'attitude des divers partis : parti républicain et communiste à l'étranger et en France, ses tentatives criminelles et impuissantes; les légitimistes et leur organisation, la dignité de leur attitude et de celle de leur auguste chef; les orléanistes et les antipathies vindicatives dont ils sont l'objet de la part du souverain et de ses partisans, la coalition libérale, premier essai d'une opposition qui s'affermira plus tard; voilà d'amples sujets historiques à développer et que l'auteur expose avec une clarté, une lucidité, une ampleur qui n'ont d'égale que la sobre et virile élégance du style.

Les rapports du chef de l'État et de son gouvernement avec le clergé et l'Église constituent, dans l'histoire des « années heureuses » du règne, un chapitre important. D'abord empreints d'une très grande bienveillance du côté du pouvoir, d'une reconnaissance allant parfois jusqu'aux extrêmes limites de l'adulation dans les rangs du clergé et de ses dignitaires, ils deviennent plus réservés de part et d'autre à la suite de quelques atteintes aux droits et à la liberté de l'Église; atteintes de peu d'importance en soi, mais graves en tant que symptômes, auxquels du reste quelques esprits prévoyants attachaient seuls toute la portée qu'ils avaient dans l'avenir.

Le renouvellement du Corps législatif est l'événement dominant de l'année 1857. On peut y signaler l'acharnement de l'administration contre la candidature de M. de Montalembert, dont l'éloquence parlementaire et la fière indépendance devenaient gênantes, et l'opposition, autrement dangereuse pour l'avenir mais moins déplaisante pour le présent, du petit groupe des *cinq*. Le scandale des obsèques officielles du chansonnier Béranger; les funérailles moins bruyantes, plus simples, mais entourées de l'estime publique, du général Cavaignac; les entrevues princières de Napoléon avec la reine d'Angleterre à Osborne, à Stuttgart avec l'empereur de Russie, comptent aussi parmi les faits saillants de cette même année.

Bientôt le criminel attentat d'Orsini devient l'occasion, sinon la cause première, — l'entrevue de Bonaparte et de Cavour à Plombières avait eu lieu six mois auparavant, — d'une orientation de la politique impériale dans un sens à la fois plus autoritaire et plus conforme aux aspirations révolutionnaires que favorable aux principes conservateurs et aux tendances honnêtement libérales. Les rapports entre Paris et Turin, entre Napoléon et le ministre retors qui dirige le cabinet sarde, deviennent de plus en plus fréquents; la protection matérielle accordée depuis 1848 au Saint-Père lui est parfois reprochée et les Tuileries semblent vouloir peser sur le Vatican, tandis que, dans les États de Victor-Emmanuel, la lutte diplomatique contre le Pape est ouverte, l'hostilité déclarée contre le clergé et l'Église, les ferments révolutionnaires de la Péninsule encouragés par-dessous main.

Il faudrait pouvoir résumer ici un admirable exposé de la politique, des menées, des ruses du comte de Cavour, à partir de son accession au pouvoir en 1852, jusqu'à la déclaration de guerre de la France à l'Autriche au profit de l'Italie ou, plus exactement, du Piémont, œuvre de la prévoyance et des efforts persévérants de l'habile ministre italien qui sut jouer Napoléon III et en faire en quelque sorte son instrument.

Le second volume nous conduit, comme on l'a dit, jusqu'au début de cette funeste guerre, au moment où l'Empereur se met en route pour l'Italie, point de départ, nonobstant de brillants succès militaires, d'une politique qui devait amener la chute du trône où une merveilleuse fortune l'avait élevé.

Souhaitons un éclatant succès à cette première partie de l'*Histoire du second Empire*. C'est une œuvre d'honnêteté, d'érudition et de talent. L'écrivain de race s'y révèle à côté de l'historien digne et austère.

JEAN D'ESTIENNE.

Le Gérant : A. VILLIN.

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

LE

PAGANISME AU MILIEU DU IVe SIÈCLE

SITUATION LÉGALE ET MATÉRIELLE

I.

Quand, en 312, la bataille du pont Milvius eut donné la prépondérance politique à Constantin, champion déclaré du christianisme, la question des futures destinées du culte païen se posa aussitôt. La première réponse fut faite, dès l'année suivante, par l'édit de Milan. A vrai dire, elle n'était pas douteuse. Constantin, hier encore païen lui-même, bien que païen assez tiède, ne pouvait songer à proscrire le culte qu'il venait à peine d'abandonner. L'eût-il voulu, la force lui eût manqué pour le faire, tout victorieux qu'il était. Blessant dans leurs croyances, leurs sentiments et leurs habitudes les plus nombreux et les moins patients de ses sujets, il se fût heurté à une formidable opposition. Tout le fruit de sa victoire eût été compromis. Une seule solution était commandée à la fois par l'équité et par la prudence. On la trouve indiquée dès les premières paroles de l'édit de Milan. « La liberté de religion, y est-il dit, ne doit pas être contrainte, et il faut permettre à chacun d'obéir, dans les choses divines, au mouvement de sa conscience [1]. » La plus grande partie de l'édit est consacrée à transformer en loi de l'État cette sage maxime, et à en régler l'application pratique. Aucune des autres lois de Constantin dont on a conservé le texte n'est en contradiction avec les principes posés dans cet acte solennel. Même quand son autorité s'est affermie au point

[1] Lactance, *De Mort. pers.*, 48; Eusèbe, *Hist. Eccl.*, x, 5.

de pouvoir tout oser, on ne le voit pas essayer de sortir du cercle qu'il s'était alors tracé, et dans lequel il avait d'avance enfermé sa politique religieuse.

A y regarder de près, cependant, la situation est moins simple qu'elle ne paraît. Sans doute le paganisme n'est plus la religion exclusive, puisque la liberté de leur culte a été accordée aux chrétiens, en même temps qu'elle était garantie à tous : cependant, obligé de souffrir près de lui d'autres croyances, il demeure investi de grandes prérogatives. L'empire romain a désormais deux religions, non seulement tolérées, mais protégées et officiellement reconnues : le paganisme conserve néanmoins une situation privilégiée, à laquelle nul autre culte ne saurait prétendre. L'empereur lui appartient, puisqu'il est de droit membre de tous les collèges sacerdotaux [1], et qu'en tête de ses titres officiels est celui de pontife suprême, *pontifex maximus*. Malgré son changement de croyance, Constantin n'hésita pas à le conserver. Il devint par là, comme l'avaient été ses prédécesseurs, comme ses successeurs le seront à son exemple [2], le chef de la religion romaine, ou plutôt de tout le paganisme [3]. C'était pour l'ancien culte une force en apparence, puisqu'il paraissait s'imposer ainsi même à un prince animé de sentiments hostiles, et le retenir dans son orbite; en réalité, c'était plutôt une cause de faiblesse. Constantin, chrétien de cœur, a pu se montrer pour l'Église un protecteur impérieux ou incommode, mais il demeura toujours sans juridiction sur elle : le titre d'évêque du dehors, qu'il lui plut un jour de se donner, n'était qu'une manifestation assez maladroite de son zèle, sans aucune signification précise [4]. Il n'aurait pas eu le droit de nommer un acolyte ou un lecteur dans la dernière bourgade de son vaste empire [5]. Au contraire, déserteur des dieux, il con-

[1] Dion Cassius, LIII, 17. — Cf. Mommsen, *Römische Staatsrecht*, t. II, 2e éd., p. 1047 et suiv.

[2] Zosime, IV, 36.

[3] Juridiction du *pontifex maximus* hors de l'Italie au IVe siècle, Julien, *Ep.* 62, 63; même sur les cultes orientaux, *Ep.* 21.

[4] Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 24.

[5] L'opinion de Van Dale, d'après laquelle le souverain pontificat possédé par Constantin et ses successeurs leur donnait sur la religion chrétienne le même pouvoir que les empereurs païens avaient sur l'ancienne religion (*Diss. antiq.*, II, 1 et 2) n'est pas soutenable. Pour l'avoir émise, il fallait se faire une idée très erronée du *pontifex maximus*, président du collège des

courait à la nomination de leurs ministres [1], surveillait la conduite de ceux-ci [2], réglait leurs privilèges [3], fixait les rites et les cérémonies [4], était le juge suprême de tout le contentieux païen [5]. Selon le mot d'un contemporain, la qualité de *pontifex maximus* lui donnait « le gouvernement des choses divines et humaines [6]. » Qu'il se soit servi de ce pouvoir disciplinaire presque illimité dans un sens contraire aux intérêts du paganisme, cela n'est pas douteux. Il y opéra des réformes qui, sous couleur de l'épurer, avaient pour objet et eurent pour résultat de limiter son influence et, finalement, de l'affaiblir. Mais, en agissant de la sorte, Constantin sut très habilement se maintenir dans les attributions du pontificat. Si le culte des dieux eut à souffrir de ses mesures, et si, en attaquant la végétation parasite, la hache impériale et pontificale fit au tronc de nombreuses entailles, c'est que les abus qu'elle frappa étaient trop étroitement enlacés à celui-ci pour qu'on pût les retrancher sans l'atteindre et l'ébranler lui-même.

Constantin ne sortait pas de son rôle de pontife quand, en 319, il publiait un rescrit et un édit contre les abus de l'art divinatoire [7]. En interdisant sous les peines les plus sévères l'entrée des demeures privées non seulement aux aruspices, mais encore aux prêtres des idoles, il avait soin de réserver à tous le

pontifes de Vesta : cet office absolument païen n'a pu conférer à son titulaire un droit quelconque au gouvernement de l'Église. On trouve dans l'opuscule de M. Aubé (*De Constantino imperatore pontifice maximo* (1861) et dans le livre de M. Bouché Leclercq (*les Pontifes de l'ancienne Rome*, p. 406-407) une tendance à rajeunir la thèse de Van Dale ; mais ces deux savants auteurs conviennent qu'aucun écrivain chrétien n'a donné à Constantin le titre de pontife, et que son immixtion fréquente dans les affaires ecclésiastiques était un abus de pouvoir.

[1] Pline, *Ep.*, IV, 8 ; X, 8 ; Tacite, *Ann.*, I, 3 ; *Hist.*, I, 77 ; Suétone, *Claudius*, 4 ; Dion Cassius, LV, 5 ; LVIII, 8 ; Capitolin, *M. Antonin. phil.*, 6, 3 ; Lampride, *Alex.*, 49 ; Julien, *Ep.* 21, 63 ; Orelli-Henzen, 6005, 6053, 6057.

[2] Tite-Live, XXII, 57 ; XXVII, 8 ; XXVIII, 11 ; XXXVII, 51 ; Valère Maxime, I, 1, 6 ; VI, 9, 3 ; Sénèque, *Controv.*, I, 2, 10 ; Aulu-Gelle, I, 12 ; IX, 11, 15 ; *Code Justinien*, V, XXVII, 1 (loi de 336) ; Julien, *Ep.*, 49, 62, 63 ; fragment d'une lettre à un pontife, 10-14.

[3] *Code Théodosien*, XII, I, 21 ; V, 2.

[4] Suétone, *Aug.*, 31 ; Tacite, *Ann.*, III, 59 ; *Hist.*, II, 91.

[5] Maximus pontifex dicitur, quod maximus rerum, quæ ad sacra et religiones pertinent, judex sit vindexque contumaciæ privatorum magistratuumque. Festus, *Ep.*, p. 126.

[6] Pontifex maximus.... judex atque arbiter habetur rerum divinarum humanarumque. Festus, p. 185.

[7] *Code Théodosien*, IX, XVI, 1, 2.

droit de recourir à la divination publique. Prêtres et aruspices conservaient la faculté d'accomplir à la lumière du jour, dans les temples ouverts, les rites divinatoires : il leur était seulement interdit de donner des consultations secrètes, qui eussent pu offrir un danger pour la tranquillité publique et pour la morale. Si quelque païen avait songé à se plaindre de ces prohibitions, Constantin lui eût facilement fermé la bouche en lui rappelant l'exemple de Tibère [1] et de Dioclétien [2], auteurs d'ordonnances analogues, ou même en citant la loi des douze Tables [3]. Il y avait là, cependant, un coup indirect porté au paganisme, qui précisément à cette époque aimait à s'envelopper d'ombre et de mystère ; mais le coup était porté d'une main si fine et si sûre à la fois, que personne n'eût osé réclamer, de peur de se trahir.

Constantin s'efforçait d'adoucir par quelques réserves ce que ces mesures pouvaient avoir de pénible pour les tenants de l'ancien culte. Il déclare, en 321, n'impliquer dans aucune accusation les rites de l'aruspicine ayant pour but de guérir les maladies ou de protéger les récoltes [4]. Une autre loi, relative à cette secrète et redoutable science, en contient même la reconnaissance officielle; cependant, si on lit entre les lignes, on y retrouve surtout la volonté de tirer de l'ombre et d'exposer au grand jour les pratiques du paganisme, que la publicité seule pouvait rendre inoffensives. La foudre avait frappé l'un des amphithéâtres de Rome : Constantin déclare que les aruspices devront, quand un événement semblable se produira, interpréter le présage selon l'ancienne coutume [5], mais seront tenus d'envoyer directement leur consultation à l'empereur [6]. C'était le meilleur moyen de supprimer les interprétations malveillantes et de surveiller de près les réponses des aruspices, qui, laissées sans contrôle, eussent pu devenir aux mains du parti païen une dangereuse arme de guerre [7]. Mais, encore une fois,

[1] Suétone, *Tiberius*, 63.
[2] *Code Justinien*, IX, VIII, 2.
[3] Paragraphe X.
[4] *Code Théodosien*, IX, XVI, 3, — Cf. Apulée, *Apol.;* Columelle, *De cultu hortorum*, 341.
[5] Cf. Orelli, *Inscr. rom.*, 2301; *Bull. della comm. archeol. com. di Roma*, 1890, p. 141.
[6] *Code Théodosien*, XVI, X, 1, § 1.
[7] Dans la foudre frappant un édifice public, les païens voyaient une menace

en agissant de la sorte, Constantin ne dépassait pas ses droits de pontife suprême, et ne fournissait aucun prétexte avouable aux plaintes des païens.

La conduite de Constantin après la défaite de Licinius prouve sa volonté de maintenir la liberté de conscience et de demeurer fidèle aux engagements de 313. J'ai raconté ailleurs [1] cette levée de boucliers du paganisme, la première des tentatives de réaction qui, à diverses reprises, durant le IVe siècle, s'efforceront de détruire l'œuvre de pacification religieuse commencée par le vainqueur de Maxence. Je rappellerai seulement ici que, de 319 à 323, Licinius renouvela en Orient la persécution d'abord hypocrite, bientôt sanglante, et que, la guerre ayant éclaté entre lui et son puissant collègue, c'est entouré de prêtres et de magiciens, appuyé sur tous les oracles subitement réveillés, et faisant porter sur le front des légions les images des dieux, qu'il marcha contre Constantin. Bien que contenus de près par la ferme main de celui-ci, les païens d'Occident eux-mêmes avaient senti, pendant la préparation de la guerre, renaître leurs espérances : on les avait vus, en certains lieux, reprendre l'offensive, et même contraindre par la violence des fidèles à faire acte d'idolâtrie : Constantin dut protéger, par une loi de 323 adressée au vicaire d'Italie, la liberté des consciences chrétiennes [2]. Bientôt vainqueur en Orient, il prit les mesures nécessaires pour calmer l'effervescence religieuse dont cette partie de l'empire venait d'être le théâtre : il y nomma dans la plupart des provinces des gouverneurs chrétiens, interdit aux magistrats païens laissés en fonctions d'offrir des sacrifices, défendit de consacrer aux dieux de nouvelles statues, et remit en vigueur les ordonnances sur la divination abrogées par Licinius [3]. Il eût pu oser davantage, car le bruit s'était répandu d'une entière interdiction du culte des dieux [4], et beaucoup de païens, avec

de tyrannie (Sénèque, *Quæst. nat.*, II, 49) ou au moins un avertissement des dieux se plaignant d'une négligence dans leur culte (Festus, éd. Muller, p. 245 *a*). La foudre, interprétée selon les règles de l'aruspicine, avait jadis annoncé la chute imminente de Domitien (Suétone, *Domit.*, 16).

[1] *La Persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église*, t. II, p. 293-320.

[2] *Code Théodosien*, XVI, II, 5.

[3] Eusèbe, *De vita Constantini*, II, 44-45. — Il est probable que les mesures de Licinius en faveur du culte païen sont visées dans les lois rescindant les actes faits par lui *contra jus* : voir *Code Théodosien*, XV, XIV, 1, 2, 3.

[4] Eusèbe, *De vita Constantini*, II, 60.

la souplesse de l'esprit asiatique, devançaient les lois attendues en embrassant la religion du vainqueur [1]. Mais Constantin refusa d'abuser de la victoire. Il voulut au contraire rassurer ceux de ses sujets qui demeuraient attachés aux anciennes croyances. Dans ce but, il fit paraître une sorte d'édit, ou plutôt de proclamation, qui est peut-être l'écrit le plus singulier échappé à la plume d'un souverain. Mais l'étrangeté de sa forme ne diminue pas la portée de l'acte. A la suite d'effusions pieuses, de récits autobiographiques, on y lit, deux fois répétée, une nouvelle déclaration garantissant la liberté du culte païen, la conservation des temples, et interdisant de chercher querelle à personne à cause de ses opinions [2].

On ne saurait dire, cependant, qu'entre 313, date de l'édit de Milan, et 323, date de ce second édit, la situation respective des deux cultes n'ait pas changé. En ce temps, comme de nos jours, les événements marchaient vite, et dix années amenaient bien des transformations dans les idées et dans les faits. Il suffit de lire les deux textes pour mesurer la révolution accomplie. A Milan, Constantin emploie le style incolore et vague de la neutralité religieuse : aucune parole ne trahit son changement de croyances : tout au plus pourrait-on deviner le déiste, mais combien de païens instruits, à cette époque, cachaient le déisme sous la multitude des observances traditionnelles ! Maintenant, au contraire, c'est le chrétien qui parle, sans réticences et sans ambages, et si par prudence politique, par respect d'engagements anciens, peut-être même par humanité, il fait grâce au paganisme, les expressions employées indiquent bien que le souverain a cessé de tenir la balance égale entre les deux religions. Depuis plusieurs années celle-ci penchait, chaque jour plus visiblement, du côté du christianisme. Dès 319, dans ses ordonnances sur la divination, Constantin éprouve le besoin de rassurer les païens : « Vous qui pensez que cela convient, allez aux autels publics, et célébrez-y les solennités de votre religion; car nous ne défendons pas d'accomplir à la clarté du jour les rites de l'ancienne observance [3]. » Que l'on pèse bien les mots : ce sont encore les autels publics *(adite aras publicas)*, mais c'est

[1] Eusèbe, *De vita Constantini*, II, 18.
[2] *Ibid.*, 47-60.
[3] *Code Théodosien*, IX, XVI, 2.

déjà l'ancienne observance *(præterita usurpatio)*. On ne peut marquer plus clairement le caractère officiel conservé à côté de l'influence chaque jour décroissante et se perdant peu à peu dans le passé. Mais le langage va devenir plus net et plus dur. « Que ceux qui demeurent impliqués dans l'erreur de la gentilité, dit Constantin en 323, jouissent de la même paix et du même repos que les fidèles.... Qu'ils conservent tant qu'ils voudront les temples du mensonge ; nous, nous gardons les splendides demeures de la vérité [1]. » Et plus loin : « J'ai parlé plus longuement que le dessein de ma clémence ne l'exigeait, parce que je ne voulais rien dissimuler de ma foi, et aussi parce que plusieurs, me dit-on, assurent que les rites et les cérémonies de l'erreur et toute la puissance des ténèbres vont être entièrement abolis. C'est ce que j'aurais certainement conseillé à tous les hommes ; mais, pour leur malheur, l'obstination de l'erreur est encore trop enracinée dans l'âme de quelques-uns [2]. »

Platon conseille quelque part aux Grecs de traiter leurs esclaves avec douceur et mépris : Constantin semble avoir pris désormais ces paroles pour règle de ses rapports avec les païens. Il laisse apercevoir une pitié dédaigneuse pour les âmes demeurées « esclaves de l'erreur, » met dans un méprisant parallèle « les temples du mensonge » et « la splendide demeure de la vérité, » et manifeste son horreur pour « la puissance des ténèbres. » Mais la liberté, même octroyée de cette façon, était un don précieux pour le paganisme vaincu : laissé en possession de ses sanctuaires, il se consolait aisément des amères paroles qui lui en garantissaient la jouissance. Les anciens paraissent n'avoir pas eu, en ces matières, toutes nos délicatesses : ils étaient reconnaissants à un vainqueur qui se contentait de les outrager.

Constantin ne s'en faisait pas faute. Dans une autre composition, non moins étrange que l'édit de 323, mais de style analogue et de même esprit, il se laisse aller encore une fois à ses instincts de prédicateur et de controversiste. C'est un discours ou plutôt un long traité lu « devant l'assemblée des saints [3]. »

[1] Eusèbe, *De vita Constantini*, II, 56.
[2] *Ibid.*, 60.
[3] *Oratio Constantini ad sanctorum cœtum* ; dans Migne, *Patrol. græc.*, t. XX, col. 1233-1315.

Ce titre semble lui donner pour date 325, et pour auditeurs les Pères du concile de Nicée [1]. Constantin y confirme la liberté promise au culte païen, mais il le fait en termes tout à fait blessants. « Allez, impies, s'écrie-t-il, puisqu'on vous le permet, et profitant de l'impunité qui vous est laissée, allez librement et aux immolations des victimes, et aux festins; mêlez ensemble les fêtes et les orgies; livrez-vous au plaisir et à la débauche sous prétexte de piété; offrez vos sacrifices, ou plutôt contentez vos passions [2]. » Quelques années plus tard, — à une date incertaine, mais qui ne peut être antérieure à 327 [3], — autorisant la construction d'un temple en l'honneur de sa famille [4], temple sans idoles, autour duquel se donneront des jeux annuels, Constantin se sert d'expressions qui laissent voir toute son aversion pour l'ancien culte. « Nous mettons, dit-il, cette condition, que le temple consacré sous notre nom ne sera jamais souillé par les fraudes d'une contagieuse superstition, » *ne ædis nostro nomine dedicata contagiosæ superstitionis fraudibus polluatur* [5].

Les sentiments personnels de Constantin ne s'exprimaient pas seulement par des paroles : ils furent manifestés par divers actes. Dès 313, il refuse de célébrer les jeux séculaires [6]; en 326, il s'abstient de prendre part aux cérémonies de l'ordre

[1] Cf. A. de Broglie, *l'Église et l'Empire romain au IVe siècle*, t. II, p. 78. Cependant, d'autres circonstances ont fait hésiter sur la date de ce discours. Tous les persécuteurs y sont nommés, mais il n'est pas question de Licinius. Le discours serait-il antérieur à 323? J'ai peine à le croire, car avant cette époque Constantin ne me paraît pas avoir encore pris les habitudes de pensée et de parole, l'ardeur de controverse, qui se montrent ici à chaque page. On pourrait attribuer ce discours à la fin du règne : Eusèbe le rapporte parmi les événements qui semblent appartenir aux années 333 et 334; « mais, dit Tillemont, il met en cet endroit quantité de choses qui regardent plutôt la vie de Constantin en général qu'aucune année particulière, et il ne parle de ce discours que par occasion, afin de donner un exemple du zèle de ce prince pour la conversion des païens. » *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 647, note XLVIII sur Constantin.

[2] *Oratio Constantini ad sanctorum cœtum*, 11.

[3] Crispus, mis à mort en 326, n'est pas nommé dans le préambule du décret, tandis que ses trois frères du second lit, Constantin le jeune, Constance et Constant, y sont nommés à la suite de leur père.

[4] A Hispellum (Spello) en Ombrie.

[5] Orelli-Henzen, 5580; Wilmanns, *Exempla inscr. lat.*, 2843. — Sur le sens de cette phrase, voir *la Persécution de Dioclétien*, t. II, p. 229, note 4; et Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, p. 297-298.

[6] Zosime, II, 7.

équestre au Capitole [1]; il interdit d'exposer, selon l'usage, son portrait dans les temples [2]. Cependant, quel que fût le langage, quels que fussent même les actes de l'empereur, et si énorme qu'ait été la perte d'influence subie par le paganisme, sa situation légale et matérielle n'était pas sensiblement altérée à la fin du règne de Constantin.

Les mesures prises par celui-ci, en certaines circonstances, contre les temples n'excédaient pas ses droits ou même ses devoirs de pontife suprême : et sans doute les païens éclairés l'approuvaient de supprimer en Égypte un culte infâme, célébré par des prêtres androgynes [3], de fermer ou de démolir, en Phénicie, des temples de Vénus où se pratiquait encore la prostitution sacrée [4], en Cilicie un temple d'Esculape exploité, aux dépens de la santé publique, par des charlatans [5]. Le sénat romain n'avait pas fait autrement quand il avait interdit, quatre-vingt-six ans avant l'ère chrétienne, la célébration des bacchanales [6]; ni, deux siècles plus tard, Tibère quand il avait fait raser, à Rome, le temple d'Isis et jeter dans le Tibre la statue de la déesse, à cause des fraudes et des actes d'immoralité dont son culte était devenu le prétexte [7]. Les seules violences illégales dont quelques temples aient eu à souffrir sous Constantin [8] sont dues à son désir de décorer magnifiquement Constantinople, la nouvelle capitale de l'empire : il ravit à divers sanctuaires de Grèce et d'Asie des statues admirables, de précieux objets d'art [9] : ce sont là « jeux de prince, » et personne ne les a jugés plus sévèrement que saint Jérôme se plaignant que Constantin eût « paré sa ville par la nudité de presque

[1] Aurelius Victor, *Ep.*, 41; Zosime, II, 29.
[2] Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 16.
[3] *Ibid.*, IV, 25.
[4] *Ibid.*, III, 55, 58; et *Præparatio evangelica*, IV, 16. Cf. Socrate, *Hist. Eccl.*, I, 18; Sozomène, *Hist. Eccl.*, I, 8.
[5] Eusèbe, *De vita Constantini*, III, 57.
[6] Tite-Live, XXXIX, 8-19.
[7] Josèphe, *De bello judaico*, XVIII, 3. Voir cependant Lafaye, *Hist. du culte des divinités d'Alexandrie*, p. 53-55.
[8] Il faut encore citer cependant la démolition du temple de Vénus élevé par Hadrien au-dessus du saint Sépulcre; mais en agissant ainsi, Constantin faisait cesser une odieuse profanation. Eusèbe, *De vita Constantini*, III, 25.
[9] Eusèbe, *De vita Constantini*, III, 49; Socrate, I, 16; Sozomène, II, 5; Zosime, II, 30. — Cf. mon livre sur *l'Art païen sous les empereurs chrétiens*, ch. VIII, p. 173 et suiv.

toutes les autres [1] : » mais on ne saurait voir une persécution du culte païen dans des actes d'expropriation qui atteignaient les cités aussi bien que les temples. Tout au plus la défaveur pour ceux-ci parait-elle dans une loi de 326 commandant aux gouverneurs de surseoir à toute construction nouvelle avant d'avoir achevé les édifices commencés : « excepté les temples, » dit la loi, qui permet ainsi de laisser inachevés ceux dont l'autorité publique avait, à une époque antérieure, entrepris la construction [2]. Mais l'empereur pouvait aisément justifier cette exception par des motifs d'utilité générale et d'économie.

En fait comme en droit, le culte païen demeure intact. Les prêtres restent en possession de leurs charges et de leurs revenus : les temples gardent leurs biens. Nous avons vu le collège des aruspices confirmé dans ses fonctions. Une loi rendue après la mort de Constantin, mais relative à des faits de 333, montre, à cette époque, celui des pontifes en possession de ses anciens droits sur les sépultures [3]. Des lois augmentent même les privilèges des prêtres chargés de célébrer au nom des provinces ou des villes le culte de Rome et de l'empereur [4] : culte devenu presque entièrement civil, et qui finit par se résumer dans la pompe puérile des jeux, en même temps que dans les assemblées plus sérieuses de délégués provinciaux [5].

On peut se demander, cependant, si dans ses dernières années Constantin ne se décida pas à porter atteinte à la liberté de l'an-

[1] Saint Jérôme, *Chron.*, Olymp. 278.

[2] Il faut citer textuellement cette loi, car sa signification a été contestée. « Provinciarum judices commoneri præcipimus ut nihil se novi operis ordinari ante debere cognoscant, quam ea compleverint quæ a decessoribus inchoata sunt : exceptis duntaxat templorum ædificationibus. » *Code Théodosien*, XV, I, 3. Entendue littéralement, la phrase est amphibologique. On peut y voir une exception en faveur des temples, dont la construction pourra être entreprise même si les autres ouvrages en train ne sont pas achevés; ou au contraire une exception encore, mais défavorable, permettant de laisser inachevés les temples pour entreprendre des constructions nouvelles. Ce dernier sens me parait seul conforme aux sentiments manifestés par Constantin à l'époque où fut rendue cette loi. Il n'est pas vraisemblable qu'il ait, en 326, accordé un privilège aux seuls édifices qu'il qualifie si durement, dans l'édit de 323, de « temples du mensonge, » et autorisé les magistrats à négliger l'achèvement de toutes les constructions utiles pour en bâtir de nouveaux.

[3] *Code Théodosien*, IX, XVII, 2.

[4] *Code Théodosien*, XII, I, 21 ; V, 2 ; *Code Justinien*, V, XXVII, 1.

[5] Cf. de Rossi, *Bull. di archeologia cristiana*, 1866, p. 55; 1878, p. 31 et suiv.; Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, p. 290-300.

cien culte. Quatre ans avant sa mort, sous le consulat de Dalmace et de Zénophile, les tombes païennes furent exposées à de nombreuses profanations : des magistrats mêmes firent renverser, en divers lieux, les édifices qui abritaient les cendres des morts [1] : comme ces édifices étaient parfois très vastes, de véritables temples élevés aux dieux Mânes [2], on peut se demander si ces faits ne se rattachèrent pas à un violent mouvement d'opinion, excité dans le peuple ignorant ou fanatique par une loi de proscription de l'idolâtrie. L'indulgence avec laquelle furent punis, quelques années plus tard, ces actes ordinairement réprimés avec une extrême sévérité, porterait à le croire [3]. Ainsi s'expliqueraient divers textes d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène, attribuant à Constantin une interdiction générale du paganisme et la démolition de nombreux temples [4]; textes difficiles à concilier avec la législation de ce prince, telle qu'elle est sous nos yeux, mais très clairs si on les rapporte à une loi de la fin de son règne, qui ne se retrouve pas, au moins en propres termes, dans les codes.

La transformation survenue, dès l'avènement de Constance, dans la politique religieuse des empereurs chrétiens donne à cette hypothèse quelque vraisemblance. En 341, trois ans après être montés sur le trône, Constance et son frère Constant promulguent une loi prohibant les sacrifices. C'est une vraie déclaration de guerre à l'ancien culte. Cette loi doit être citée dans son texte, car elle fait allusion à une prescription antérieure de Constantin, dans laquelle il est permis de voir la preuve du changement d'idées qui, tout à la fin de sa vie, aurait préparé l'abrogation des dispositions libérales de l'édit de Milan, si souvent rappelées cependant, sous diverses formes, durant son long règne. « Que la superstition cesse, disent les deux nouveaux empereurs, que la folie des sacrifices soit abolie. Car si quelqu'un, contrevenant à la loi de notre divin père et à ce commandement

[1] *Code Théodosien*, IX, XVII, 2.

[2] Une loi de 357 donne encore aux tombeaux le titre d'*ædificia Manium*. *Code Théodosien*, IX, XVII, 4.

[3] La loi de 349 (*Code Théodosien*, IX, XVII, 2) a pour objet de transformer en amende la peine capitale encourue par ceux qui ont profané les tombeaux en 333.

[4] Eusèbe, *De vita Constantini*, II, 45; Socrate, I, 18 ; Sozomène, I, 8; Théodoret, I, 1 ; Orose, VII, 28.

de notre clémence, ose célébrer des sacrifices, que le châtiment mérité le frappe d'après la présente sentence [1]. »

Cette loi, telle que nous la possédons, semble dépourvue de sanction; mais une ordonnance postérieure apporte celle-ci, précise et terrible. Ce ne sera pas moins que la confiscation et la mort : la même peine atteindra les gouverneurs de provinces qui auront négligé de sévir. « Il nous a plu, dit la loi, d'ordonner la fermeture des temples dans tous les lieux et dans toutes les villes, afin que l'interdiction d'y entrer ne laisse plus à ces perdus [2] l'occasion de pécher. Nous voulons aussi que tous s'abstiennent des sacrifices [3]. » Quelques années plus tard, en 356, la peine capitale est encore annoncée à quiconque ose offrir des sacrifices ou adorer des idoles. Cette nouvelle loi porte les signatures réunies de l'Auguste Constance et du César Julien [4].

« Toute superstition doit être renversée de fond en comble, » écrivent les empereurs dans une autre loi [5] : mais celle-ci pose en même temps un principe de conservation, destiné à préserver la parure architecturale de l'empire contre les excès d'une réaction trop violente. « Nous voulons cependant, ajoutent-ils, que les constructions des temples, situées en dehors des villes, demeurent intactes et à l'abri de toute dégradation. Car, comme de quelques-uns d'entre eux divers spectacles tirent leur origine, il ne convient pas de renverser des édifices auxquels sont depuis longtemps attachés les plaisirs du peuple romain. » Un grand nombre de temples sont ainsi garantis par la loi elle-même et déclarés « intangibles : » ce sont les plus célèbres et les plus beaux, en particulier ceux qui, dans la plupart des provinces et dans un grand nombre de villes, servaient de centre au culte de Rome et d'Auguste. La précaution, du reste, est prématurée, car aucune loi n'a commandé de détruire les temples : le

[1] *Code Théodosien*, XVI, x, 2.
[2] Perditis.
[3] *Code Théodosien*, XVI, x, 4. La loi porte la date de 346; mais celle-ci est contestée par Godefroy, qui propose 353. Voir la note d'Haenel, dans son édition du *Code Théodosien*, Bonn, 1842.
[4] *Code Théodosien*, XVI, x, 6.
[5] *Code Théodosien*, XVI, x, 3. Cette loi porte dans les manuscrits la date de 346; Godefroy la corrige en 342, parce que Catulinus, préfet de Rome, à qui la loi est adressée, géra cette magistrature en 342-344, non en 346.

seul ordre donné par les empereurs a été de les rendre inaccessibles en les fermant [1].

Constantin avait limité l'exerce de la divination; Constance, qui, par défiance politique, redoutait plus encore que son père cette dangereuse science, dirigea contre elle plusieurs lois, dont l'une, signée aussi du César Julien, poursuit jusque dans les palais impériaux, jusque dans l'entourage le plus intime des souverains [2], quiconque pratiquerait les arts magiques. Dans un langage habilement calculé, les sorciers, les Chaldéens, les mages sont nommés pêle-mêle avec les augures et les aruspices [3]. Rien n'indique cependant que Constance ait enlevé à l'aruspicine officielle la place que Constantin lui avait laissée. Il ne toucha certainement pas au collège des augures, composé des plus grands personnages de Rome [4]. Ce qu'il voulut atteindre, ce furent les augures privés, gens de peu d'importance et de considération, ayant le nom seul en commun avec les augures publics [5]; ce furent les augures volontaires [6], étrangers à tout collège reconnu [7]; ce fut aussi, comme son père, l'exercice particulier et secret de l'aruspicine. Mais si la distinction exista certainement en fait, elle ne se rencontre pas dans la loi, rédigée de manière à jeter la défaveur sur toute interrogation de l'avenir, quelle que fût la dignité des hommes qui s'y livraient [8]. Pour

[1] Sozomène dit cependant (*Hist. Eccl.*, III, 17) que Constance donna quelques temples ainsi fermés à des églises qui avaient besoin de terrain ou de matériaux. Mais il se peut que ces temples aient appartenu à des villes dont les habitants s'étaient faits chrétiens, et avaient voté la destruction des sanctuaires idolâtriques, comme il arriva plus d'une fois en Orient.

[2] In comitatu meo vel Cæsaris.

[3] *Code Théodosien*, IX, xvi, 4, 5, 6 (années 357 et 358).

[4] Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. III, p. 383. Les inscriptions nomment des augures en 315, 340, 343, 355, 376, 377, 387, 390; *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 503, 504, 511, 1690, 1695, 1700, 1778, 5061.

[5] Cicéron, *de Divinatione*, I, 58.

[6] *Ibid.*, et Caton, *De re rusticâ*, 5.

[7] Sur le collège des aruspices à Rome, Marquard, *loc. cit.*, p. 398; sur les collèges municipaux, *ibid.*, et *Bull. della comm. arch. com. di Roma*, 1890, p. 141.

[8] Plus d'une fois, dans les siècles précédents, les autorités romaines avaient proscrit les hommes adonnés à la divination illicite ou à la sorcellerie (Valère Maxime, I, 3, 3; Dion Cassius, XLIX, 43; LVI, 25; LXV, 1; LXVI, 9; Tacite, *Ann.*, II, 32; XII, 52; Suétone, *Vitellius*, 14; Tertullien, *De idololatria*, 9; Ulpien, *De officio proconsulis*, VII). Mais c'est toujours par les noms de *Chaldæi*, *mathematici*, *vaticinatores*, γόητες, qu'ils sont désignés, non par ceux d'*augures* et d'*aruspices*. De même dans les procès de sorcellerie racontés par les historiens romains, il n'est question que de *magi*, *Chaldæi*, *mathe-*

les uns, c'était un coup direct; pour d'autres c'était au moins une menace, si lointaine que fût l'époque où elle se réaliserait.

II.

Telle était la situation légale du culte païen, quand s'acheva le règne de Constance. L'ordre a été donné de fermer les temples; les sacrifices sont interdits sous les peines les plus sévères; le trouble est jeté dans une partie du clergé idolâtre par la prohibition des pratiques divinatoires. Il semble que la destruction soit consommée, et que de l'ancien culte ne restent plus que des ruines. Cette impression se modifiera si l'on fait attention à toute une catégorie de lois romaines, dans laquelle rentrent précisément celles que nous venons d'analyser.

« C'est étonnant, a dit un moraliste, ce que ne peuvent pas ceux qui peuvent tout. » Nulle part, peut-être, autant que dans l'œuvre législative des empereurs ne se montre cette impuissance du pouvoir absolu. Quand il touche à l'ordre civil, à l'état des propriétés et des personnes, le droit romain se développe avec une précision, une rigueur admirables. Il pose brièvement les règles : la loi est obéie dès qu'elle a parlé. Il en va tout autrement des réformes religieuses ou sociales. On voit alors le législateur obligé de se répéter souvent : ses paroles se perdent dans l'air, ou ne produisent que des résultats sans durée. Qu'on parcoure les lois rendues par les empereurs du premier au troisième siècle en faveur des esclaves : toutes répriment les mêmes abus, reproduisent les mêmes dispositions : c'est que l'une après l'autre a été abrogée par désuétude, par non-usage [1]. Il en sera de même des efforts des princes chrétiens pour abolir les combats de gladiateurs. Constantin les interdit absolument [2] : Cons-

matici (Tacite, *Ann.*, II, 27; III, 22; XII, 22, 52; XVI, 14). La seule exception qu'on puisse signaler est une sentence de Paul, indiquant la peine de mort pour quiconque aura consulté sur le salut du prince ou le sort de la république *mathematicos*, *hariolos*, *haruspices*, *vaticinatores* (Paul, *Sent.*, V, 21, § 93); mais il faut remarquer que cette sentence n'est pas dirigée contre les devins eux-mêmes, mais contre ceux-là seulement qui les interrogent sur des secrets d'État. Ici même, le nom respecté des augures n'est pas joint à l'énumération.

[1] Voir les textes cités dans mon livre sur *les Esclaves chrétiens*, p. 113-114.

[2] *Code Théodosien*, XV, XII, 1.

tance se borne à en parler avec mépris [1]. On les voit en activité pendant tout le quatrième siècle : ils font partie des fêtes officielles [2] : des magistrats comme Symmaque versent encore pour les plaisirs du peuple le sang humain dans le Colisée. Il faudra le dévouement d'un moine pour mettre fin à ces criminelles tueries au commencement du siècle suivant. Les tentatives des empereurs pour supprimer légalement l'idolâtrie n'auront pas un succès plus rapide. Des lois se suivent contre elle, rappelant d'autres lois inobservées : elles condamnent les délinquants à des peines terribles, que l'histoire ne montre pas une seule fois appliquées : la violence même des expressions employées par le législateur les fait ressembler à de vaines menaces ou à d'impuissantes injures. D'un calme bien différent est le langage d'un souverain qui se sent obéi.

Si les récits des contemporains et surtout les inscriptions venaient à disparaître, la chute de l'ancien culte paraîtrait fort simple. On lirait les dates des diverses lois qui l'ont proscrit, et (tout en s'étonnant peut-être de leur fréquente répétition) on pourrait fixer avec certitude l'époque où il a disparu sur toute la surface du monde romain. Bien différent, et surtout bien moins uniforme, est le spectacle offert par l'histoire et par les monuments épigraphiques. A l'heure où nous nous figurions les temples clos et déserts, nous y voyons fumer l'encens; quand le culte païen semble partout aboli, nous voyons se déployer sans obstacle, en beaucoup de lieux, la pompe de ses cérémonies : nous lisons sur les édifices élevés par des personnages politiques, ou sur les bases des statues érigées en leur honneur, les titres des pontificats dont ils se parent avec orgueil; nous constatons que l'ancien culte, frappé à plusieurs reprises, est encore debout, et même n'a point perdu partout l'apparence ou les prérogatives d'une religion officielle. Ces faits démontrent ce qui a été dit de l'impuissance au moins relative de toute une catégorie de lois; ils font de plus ressortir le peu d'énergie et de suite que mirent les empereurs dans la répression de l'idolâtrie; probablement aussi ils dénotent la volonté des princes chrétiens de ne se laisser entraîner à aucune mesure qui rap-

[1] *Code Théodosien*, XV, xii, 2.
[2] Avec l'autorisation de Constantin lui-même; inscription de Spello, Orelli Henzen, 5580; Wilmanns, 2843.

pellerait, en sens inverse, les anciennes persécutions et en paraitrait la revanche. Les édits ou rescrits dont les recueils juridiques ont conservé la trace sont donc, en fait, moins des actes proprement dits que des manifestations d'idées et de sentiments. Pour la victoire de la religion embrassée par eux, les princes eux-mêmes attendent beaucoup plus du progrès des mœurs, de la volonté des peuples, que de l'intervention des magistrats. Au IVe siècle, la destruction du paganisme fut surtout une affaire locale : les lois qui le proscrivaient se trouvèrent exécutées naturellement, et presque sans secousse, dans les provinces ou dans les villes dont la population était devenue chrétienne; elles demeurèrent sans force là où les habitants restaient fidèles au paganisme, et l'on eut quelquefois le spectacle de cités voisines, dont l'une renversait ses temples, tandis que l'autre continuait à les entourer de respect et d'honneur.

Ce spectacle, ce ne sont pas seulement deux cités voisines qui l'offrirent; à regarder les choses d'une manière générale, il est donné par les deux moitiés de l'empire, dont la distinction, sensible à toutes les époques, était devenue beaucoup plus marquée depuis que Dioclétien avait divisé le monde romain, et surtout depuis que Constantin avait fondé près du Bosphore une seconde capitale. A partir de ce moment, l'Occident gravite autour de Rome, l'Orient autour de Constantinople; et comme l'une de ces villes est le sanctuaire par excellence du paganisme officiel, tandis que l'autre se glorifie de n'avoir pas vu la fumée des sacrifices et d'arborer la croix au sommet de son Capitole, la résistance païenne semble concentrée autour de la première; dans les pays soumis à l'influence de la seconde la propagande chrétienne a rencontré beaucoup moins d'obstacles et remporté de plus faciles victoires;

On peut se demander si, vers le milieu du IVe siècle, les païens avaient encore la majorité dans le sénat de Rome. Le contraire est à peu près certain [1]; mais, ce qui est sûr, c'est que, même inférieurs en nombre, ils y gardaient presque toute l'influence. Les sénateurs chrétiens, fussent-ils investis de grandes charges ou ornés d'une longue suite d'aïeux, faisaient médiocre figure à côté de leurs collègues païens. Ceux-ci continuaient à se par-

[1] Saint Ambroise, *Ep.* 17.

tager les titres sacerdotaux et les gros revenus qui y étaient attachés, car les lois dirigées contre les temples et les sacrifices n'avaient rien changé, sur tous les autres points, à l'organisation et au personnel de l'ancien culte. De là découlaient, pour l'aristocratie païenne, des avantages de plusieurs sortes : honneurs, profits, puissance. Le chrétien pourra devenir préfet ou consul, mais à la liste de ses magistratures ne s'ajouteront pas ces titres d'augure, de quindécemvir, de pontife, de flamine, qui, même aujourd'hui, donnent un si grand caractère aux inscriptions antiques où nous les rencontrons, et qui étaient alors comme un second brevet de noblesse [1]. Il verra ses adversaires jouir de l'influence que leur assurent l'administration des biens des temples, la dispensation de leurs revenus, la dévouée et remuante clientèle des ministres inférieurs des dieux, des innombrables parasites du culte païen [2]. Il ne pourra même prétendre à certaines juridictions d'un ordre spécial, comme est, par exemple, la surintendance des sépultures, maintenue par les empereurs chrétiens au collège des pontifes, et très importante à Rome, où l'on a au plus haut degré la religion des tombeaux [3]. Beaucoup des choses qui rehaussent aux yeux du vulgaire l'importance personnelle, et souvent y suppléent, lui échapperont; à ses collègues païens les particularités de costume, de cortège, de préséance, qui distinguent encore les titulaires des grandes charges sacerdotales [4]; à eux aussi, adeptes pour la plupart des cultes orientaux, la mystérieuse auréole de l'hiérophante ou de l'initié. Devant « ces lumières du sénat, » comme les appelle un poète chrétien [5], devant ces rivaux auxquels, selon l'expression d'un autre contemporain, « d'immenses privilèges et d'énormes profits » assurent la prépondérance [6], le noble disciple de l'É-

[1] Nobilibus sacerdotia. Symmaque, *Ep.*, X, 3 (éd. Seek). Cf. Tacite, *Hist.*, I, 77 : pontificatus auguratusque honoratis jam senibus annulum dignitatis addidit; et Suétone, *Vitellius*, 5 : non solum honoribus, verum et sacerdotiis amplissimis auctus.

[2] Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. III, p. 217-220.

[3] Voir *Code Théodosien*, IX, XVII, 2, § 1 (loi de 349).

[4] Marquardt, ouvrage cité, p. 216.

[5] Ipsa et senatus lumina,
Quondam Luperci et Flamines.
(Prudence, *Peri Steph.*, II, 517.)

[6] Privilegia maxima, lucra ingentia. Saint Ambroise, *Ep.* 18. Cf. Suétone, *Aug.*, 31 : Sacerdotum dignitatem et commoda. Voir Mommsen, *Römische Staatsrecht*, t. II, 2e éd., p. 62 et suiv.

vangile se sent isolé, presque amoindri. L'opinion publique le connaît à peine; saint Augustin a pu écrire que, sous Constance, « presque toute la noblesse de Rome » adorait les idoles [1]. L'expression dépasse la réalité des faits, mais exprime bien les apparences; Prudence aussi, voulant désigner l'aristocratie païenne, emploie sans épithète le mot *nobilitas*, comme s'il n'y avait pas de nobles chrétiens [2].

L'importance, la cohésion et la ténacité du patriciat païen font illusion sur le nombre de ses membres. Cette illusion, Constance lui-même la partagea dès son premier contact avec lui. En 357, un an après avoir interdit les sacrifices sous peine de mort, il vint à Rome. Entré en triomphateur, il prit bientôt des allures plus simples, et visita en touriste la ville, qu'il ne connaissait pas. Tous les monuments excitèrent son enthousiasme. Il les proclamait l'un après l'autre plus beaux que ce qu'il avait encore vu. Les temples mêmes trouvèrent grâce à ses yeux. « Suivant, dit le païen Symmaque, à travers les rues de Rome le sénat charmé, il considéra les sanctuaires d'un œil tranquille, lut les noms des dieux inscrits sur leurs frontons, s'informa de l'origine de ces édifices, et témoigna de son admiration pour les architectes qui les avaient élevés [3]. » On cite, parmi les temples qu'il admira le plus, la masse arrondie du Panthéon, qui lui parut une merveille. Il vit aussi avec beaucoup d'intérêt le double sanctuaire de Vénus et Rome, œuvre de l'empereur Hadrien. « Celui de Jupiter Tarpéien lui sembla l'emporter sur le reste autant que les choses divines l'emportent sur les choses humaines [4]. » Une seule fois le chrétien marqua ses réserves; avant de prendre la parole devant le sénat, Constance fit enlever de la curie l'autel de la Victoire, sur lequel, au commencement de chaque séance, les sénateurs païens faisaient fumer l'encens [5]. Mais, si un scrupule personnel ne lui permit pas d'être témoin d'un acte d'idolâtrie, il ne songea pas à faire observer à

[1] Venerator idolorum, sacrorumque sacrilegorum particeps, quibus tunc tota fere romana nobilitas spectabat. Saint Augustin, *Confess.*, VIII, 2. Il écrit cette phrase en racontant la conversion du rhéteur Victorinus, arrivée vers 361.

[2] Prudence, *Contra Symmachum*, I, 508.

[3] Symmaque, *Ep.*, X, 3.

[4] Ammien Marcellin, XVI, 10.

[5] Saint Ambroise, *Ep.* 18.

Rome les lois qu'il venait de porter contre l'ancien culte. « Il conserva celui-ci à l'empire, écrit encore Symmaque, bien qu'il suivit lui-même une autre religion [1]. » On le vit même accomplir fidèlement, à la demande de l'aristocratie, ses devoirs de pontife suprême. « Il respecta les privilèges des vierges de Vesta, il nomma les nobles aux sacerdoces, et ne refusa pas de subvenir aux frais des cérémonies romaines [2]. » Rien ne fut changé dans la ville éternelle; deux ans après la visite de Constance, le préfet de Rome, Tertullus, effrayé par une sédition populaire, offre un sacrifice dans le temple des Castors à Ostie, afin d'obtenir des dieux la prompte arrivée de la flotte chargée du blé d'Afrique [3].

Le temple des Castors était un de ceux auxquels s'appliquait la loi de Constance sur la conservation des sanctuaires païens qui avaient été l'origine de quelques-uns des spectacles chers au peuple romain [4]. Là se donnaient, le 27 janvier, des jeux en l'honneur des dieux jumeaux Castor et Pollux; jusqu'au milieu du ve siècle le peuple se portera en foule de Rome à Ostie pour y assister [5]. Mais l'épisode de Tertullus montre que le temple des Castors ne servait pas seulement, en 359, de prétexte à des jeux; il était demeuré ouvert, et l'on y offrait des sacrifices. Probablement en était-il de même des autres temples qui, à Rome, rappelaient l'institution de réjouissances annuelles.

Ces temples étaient très nombreux au milieu du ive siècle, si l'on en juge par la liste des fêtes encore célébrées. Elle se trouve dans le calendrier mis en tête d'un recueil chronographique, dont la première édition est de 354. Tous les jeux d'origine païenne y sont soigneusement marqués : fêtes en l'honneur des lares de quartier *(compitalia)*, de la déesse des accouchements *(carmentalia)*, des grands et des petits dieux, tels que Janus, Jupiter, Apollon, Mars, Neptune, Vulcain, Esculape, Hercule, Cérès, Junon, Diane, Vénus, Flore, les Dioscures, Quirinus, le Soleil et la Lune, les Génies, les Muses, l'Honneur, la Santé;

[1] Symmaque, *Ep.*, X, 3.
[2] *Ibid.*
[3] Ammien Marcellin, XIX, 10.
[4] *Code Théodosien*, XVI, x, 3.
[5] Les jeux en l'honneur des Castors se célébraient encore à Ostie en 448; ils sont marqués dans le calendrier de Polemius Silvius, qui est de cette année. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, p. 335.

fêtes plus récentes des divinités orientales, comme Isis ou Sérapis; phases diverses des solennités en l'honneur de la Mère des dieux; le cycle s'achève, le 25 décembre, par l'anniversaire de Mithra, *natalis invicti* [1].

L'illustrateur et probablement le compilateur du recueil de 354 est le célèbre graveur Philocalus, le même qui reproduisit sur le marbre les inscriptions composées par le pape Damase en l'honneur des martyrs [2]. C'était un fervent chrétien [3]. Peut-être est-ce un scrupule religieux qui lui fit effacer du calendrier toute trace des jours fastes et néfastes (consacrés aux dieux), et indiquer les fêtes antiques simplement comme jours fériés ou affectés à la célébration des jeux, sans aucune mention de sacrifices. Mais il est impossible de croire que ceux-ci aient cessé à Rome, où nous venons de voir Constance lui-même nommer des prêtres des dieux, subvenir aux frais du culte, et où les inscriptions montrent non seulement les collèges sacerdotaux maintenus au complet, mais encore font mention d'immolations sanglantes. Si le document philocalien se taît sur celles-ci, il indique lui-même de très nombreuses cérémonies païennes. Il suffit de le parcourir pour les voir revivre à nos yeux. Nous assistons, le 13 février, à un pèlerinage des vestales, inaugurant près du tombeau de Tarpeia la série des fêtes consacrées à la mémoire des morts [4]. Deux jours après, ce sont les luperques

[1] *Corpus inscript. lat*, t. I, p. 334 et suiv.

[2] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 120-121; t. II, p. 195-201; *Bull. di archeologia cristiana*, 1884-1885, p. 20-21. Cf. ma *Rome souterraine*, p. 25, 251.

[3] En signant de son nom la gravure de l'inscription composée par saint Damase en l'honneur du pape Eusèbe, Philocalus se dit *Damasi papæ cultor atque amator* (*Roma sotterranea*, t. II, pl. III, IV; *Rome souterraine*, pl. XII). — Outre le calendrier profane dont nous parlons, des fastes consulaires, une liste des préfets de Rome, une notice des régions de Rome, le recueil de 354 contient, dans sa première partie, une table pascale, deux listes d'anniversaires de papes et de martyrs, et un catalogue des papes; dans sa seconde partie la *Chronique* du docteur chrétien Hippolyte. Aussi M. de Rossi l'appelle-t-il un almanach chrétien (*Roma sotterranea*, t. I, p. 116), et M. l'abbé Duchesne le définit-il « une sorte de manuel où se trouvent groupés tous les renseignements chronographiques et même topographiques nécessaires, au temps de la dynastie de Constantin, à un habitant de Rome qui faisait profession de christianisme (*Le Liber Pontificalis*, t. I, p. VIII). » — Le calendrier civil se trouve au tome I du *Corpus inscriptionum latinarum*, d'après lequel nous le citons; la *notitia regionum* au tome II de la *Topographie der Stadt Rom* de Jordan; les autres documents ont été publiés par Mommsen à la suite de son mémoire *Ueber den Chronographen vom Jahre 354*, dans les *Abhandlungen* de l'Académie royale de Saxe, t. I, Leipzig, 1850, p. 547 et suiv.

[4] Virgo Vesta parentat. *Corpus inscr. lat*, t. I, p. 336.

— appartenant à l'ordre équestre ou même à l'ordre sénatorial [1] — qui courent, demi-nus, le fouet en main, à travers la ville [2]. Le 9 mars, retentit l'airain des boucliers sacrés, frappés en cadence par d'autres prêtres aristocrates [3], les saliens [4]. Voici, le 15 mars, la procession des cannophores [5], le 22 mars, celle du pin consacré à Cybèle [6]. Nous voyons, le 25 mars, couler le sang de l'archigalle [7], et, le 27, les prêtres de la Mère des dieux, précédés de tous les grands de Rome [8], baigner dans l'Almone la pierre noire enchâssée d'argent [9]. Le 7 et le 15 juin paraissent de nouveau les vestales : elles ouvrent [10] et ferment [11] le trésor ou plutôt le magasin de la déesse, où les femmes sont appelées à contempler pendant huit jours des reliques fort étranges, depuis les pénates de Rome jusqu'à des aliments, de la saumure, du sang de cheval et des cendres de veau [12].

Ces indications du calendrier de 354 ne sont pas de simples souvenirs de fêtes alors périmées. On s'en rend compte en les rapprochant d'autres textes, qui montrent les mêmes cérémonies encore célébrées à cette date, et même beaucoup plus tard. Les pontifes réparent, en 382, les reposoirs destinés aux boucliers des saliens [13]. Les lupercales sont observées jusqu'à la fin du v° siècle [14]. On vient de voir Constance, en 357, confirmant les privilèges des vestales. Prudence, trente ou quarante ans plus tard, décrit en témoin les fêtes de Cybèle et la procession

[1] Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. III, p. 423. Cf. Prudence, *Peri Steph.*, II, 517-518.
[2] Lupercalia. *Corpus*, t. I, p. 336.
[3] Marquardt, t. III, p. 411.
[4] Arma ancilia movent. *Corpus*, t. I, p. 338.
[5] Canna intrat. *Ibid.*
[6] Arbor intrat. *Ibid.*
[7] Sanguem. *Ibid.*
[8] Cf. Symmaque, *Ep.*, II, 34 ; Prudence, *Peri Steph.*, X, 155.
[9] Lavatio. *Corpus*, t. I, p. 338.
[10] Vesta aperit. *Ibid.*, p. 344.
[11] Vesta cluditur. *Ibid.*
[12] Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, t. III, p. 241, 322, 329, 332.
[13] Orelli, 2244.
[14] Le calendrier de Polemius Silvius (448) mentionne les *lupercalia* (*Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 337). Elles se célébraient encore en 493, époque où le pape Gélase les attaqua, répondant à un traité apologétique du sénateur Andromachus (Migne, *Patrol. lat.*, t. LIX, col. 110 et suiv.). La lettre de Gélase montre Castor et Pollux adorés à Rome à la même époque (*ibid.*, col. 114).

du bain sacré [1]. Le silence gardé par le recueil de Philocalus sur les sacrifices proprement dits, de même que les prohibitions sévères des lois, sont l'expression d'un désir, non la constatation ou la preuve d'un fait. Dans Rome, au milieu du IVe siècle, l'opiniâtreté d'une aristocratie gardienne vigilante des traditions et des observances du paganisme, la complicité d'une population éprise de cérémonies et de spectacles, maintiennent toutes les solennités de l'ancien culte. Des temples fermés par la loi, mais restés ouverts en dépit d'elle, s'élève toujours la fumée des holocaustes. Parmi les anniversaires marqués au calendrier de 354 est celui de la fondation du cirque de Caligula, au Vatican, le 28 mars [2] : lieu et date consacrés jusqu'à la fin du siècle à la célébration des tauroboles.

L'influence de l'aristocratie païenne de Rome dépassait les murs de la ville éternelle, et s'étendait à toute l'Italie. Les sacerdoces, dont les plus illustres de ses membres étaient revêtus, leur donnaient une certaine juridiction sur le clergé idolâtre de la Péninsule. Le culte des dieux devait, dans les villes italiques, offrir une image de la religion romaine : comme à Rome, il était chose officielle, affaire d'État : à ce titre, il se trouvait sous la dépendance du collège des pontifes [3], qui autorisait les dévotions particulières aux cités [4], connaissait des sacrilèges, interprétait les mauvais présages, réglait les modes d'expiation [5]. Ces attributions restèrent en vigueur pendant tout le IVe siècle. Les lettres de Symmaque montrent le zélé pontife ému d'un prodige arrivé à Spolète, du peu de succès des rites expiatoires, et préoccupé d'une prochaine réunion du collège pour aviser à de nouveaux moyens de calmer la colère des dieux [6]. Son émotion est plus grande encore à la nouvelle d'une faute commise par une des vestales d'Albe (car plusieurs villes latines [7] avaient

[1] Prudence, *Peri Steph.*, X, 154-160 ; 196-200. Il parle aussi des luperques, *ibid.*, 161-165.

[2] Initium Cajani. *Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 338. — Voir, sur ces diverses mentions, l'ample commentaire de Mommsen à la suite des calendriers.

[3] Tacite, *Ann.*, III, 71.

[4] Sacra municipalia Festus, p. 159 a.

[5] Cicéron, *De leg.*, II, 9, 22 ; Tite-Live, XXVII, 21, 4 ; XXIX, 8, 9 ; XXXVIII, 43, 6 ; XLII, 3 ; Tacite, *Ann.*, III, 71 ; Philagre, sur Virgile, *Géorg.*, II, 162.

[6] Symmaque, *Ep.*, I, 48.

[7] Vestales à Lavinium, Albe, Tibur ; Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. III, p. 323.

aussi de ces prêtresses). Il correspond avec ses collègues, avec le préfet de Rome, réclame la punition de la coupable, invoque même à l'appui de sa demande un exemple récent : le préfet renvoie aux pontifes la connaissance de l'affaire : ceux-ci se transporteront au lieu où le scandale a été donné, pour présider à l'épouvantable supplice prévu par des lois qui ne sont pas abrogées [1]. Une vestale punie pour avoir violé son vœu et enterrée vivante, par ordre du collège des pontifes, à la fin du IV[e] siècle! Voilà qui en dit plus que toutes les réflexions sur la persistance du paganisme en Italie.

On comprend l'autorité que des hommes encore investis d'aussi terribles pouvoirs gardaient sur l'esprit du peuple. Maîtres d'immenses domaines, villas de plaisance et propriétés de rapport, les membres de l'aristocratie romaine étaient, sur tous les points de la Péninsule, en contact avec lui. Quand on songe que, dans les dernières années du siècle, un sénateur capable de dépenser une somme équivalente à deux millions de francs pour célébrer la préture de son fils, et possédant quinze villas en Italie, sans compter des maisons à Rome, des terres en Sicile et en Mauritanie, passait pour un des moins riches parmi ses collègues [2], on se rend aisément compte de l'influence exercée, trente ou quarante ans plus tôt, par les opulents patriciens de Rome. Voyageant souvent, car le goût de la campagne est un des sentiments les plus sincères des hommes du IV[e] siècle, ils entretiennent d'étroits et fréquents rapports avec les villes italiennes. C'est ainsi que (exemple pris entre une multitude d'autres) nous voyons, vers le milieu du IV[e] siècle, les habitants de deux municipes élever une statue à un ancien correcteur de la Flaminie et du Picenum, qui fut deux fois vice-président [3] du collège des pontifes : ils le qualifient de patron, et se nomment eux-mêmes ses clients [4]. Un grand nombre de patrons des cités portent encore, sous Constantin et Constance, les titres d'augures, de saliens, de pontifes de Vesta, de pontifes du Soleil [5]. Comme on peut s'y attendre, beaucoup des

[1] Symmaque, *Ep.*, IX, 147, 148.
[2] Boissier, *la Fin du paganisme*, t. II, p. 211.
[3] Promagister.
[4] Wilmanns, *Exempla inscr. lat.*, 674.
[5] Voir, par exemple, *Corpus inscr. lat.*, t. X, 1125, 1695, 1700, 4752, 5061, etc.

membres de la petite noblesse ou de la haute bourgeoisie de province se modelaient sur ces grands personnages, et, moitié par vanité, moitié par intérêt, cumulaient aussi dans leurs villes les magistratures et les sacerdoces. Symmaque, séjournant dans une de ses propriétés du sud de l'Italie, remarque avec une satisfaction mêlée d'étonnement les goûts lettrés et la politesse de la noblesse campanienne [1] : il y reconnaissait probablement un reflet de ses propres sentiments, et l'attachement à l'ancien culte en même temps que l'imitation des mœurs aristocratiques.

Cet attachement n'était pas moindre chez les paysans. Tout à la fin du IV[e] siècle, une inscription [2] montre encore, à Capoue, le prêtre de la province exerçant ses fonctions, et fait connaître le férial païen resté en vigueur : en janvier, vœux pour le salut des empereurs ; en février, fête des génies; en mai, procession lustrale au bord de l'Arverne; en mai encore, offrande de roses en mémoire des mânes; en août, seconde procession lustrale, fête de la moisson; en octobre, fête des vendanges : l'inscription mentionne, en terminant, l'accomplissement d'un vœu avec l'autorisation des empereurs [3]. C'est le paganisme rural, innocent, peut-être expurgé : il eût été presque impossible de le déraciner dans l'Italie centrale et méridionale, si les sièges épiscopaux n'y avaient été très multipliés [4], et si l'action personnelle des évêques n'avait opposé quelque contrepoids à l'influence à la fois politique et religieuse du patriciat païen.

Mais là où les évêchés sont peu nombreux, comme dans l'Italie du nord [5], ce contrepoids manque : aussi le paganisme se maintient-il avec une opiniâtreté extraordinaire. Les paysans sont encore assez fanatiques, en 397, pour tuer des missionnaires de l'évêque de Trente : ceux-ci n'avaient commis d'autre crime que de défendre la liberté et les biens d'un chrétien, dont les idolâtres voulaient sacrifier les bœufs pendant la procession des *ambarvalia*. Quelques années plus tard, l'évêque lui-même sera massacré, pour avoir essayé de détruire le culte de Saturne

[1] Symmaque, *Ep.*, I, 3.
[2] Orelli-Henzen, 6112 ; *Corpus inscr. lat.*, t. X, 3792.
[3] Jussione dominorum.
[4] Duchesne, dans *Mémoires des antiquaires de France*, t. L, 1889, p. 380, 385.
[5] *Ibid.*

dans une vallée voisine du lac de Garde [1]. Cent ans après les lois de Constance, on voit en Ligurie les champs remplis d'autels de bois et de statues de pierre : des paysans prennent avec orgueil les titres de prêtres de Diane et d'aruspices [2].

III.

La fortune et l'influence de l'aristocratie ne se renfermaient pas dans la péninsule italique. A toutes les époques l'Afrique romaine eut des patriciens et des sénateurs parmi ses plus grands propriétaires. La moitié de la Zeugitane est, sous Néron, partagée entre six capitalistes de Rome [3]. Un peu plus tard, Frontin dit que beaucoup de propriétés africaines égalent l'étendue de grandes villes [4]. Sans doute, au IVe siècle, les terres sont plus divisées, et la population indigène les possède concurremment avec le patriciat romain. Cependant les diverses provinces du nord de l'Afrique peuvent encore être considérées, sans trop d'exagération, comme des fiefs de la noblesse. Celle-ci trouvait avantage à n'avoir pas toute sa fortune en Italie, pays d'agriculture appauvrie, de pâturages improductifs, et à en placer au moins une partie dans le sol abondant en céréales, et alors très peuplé, que lui offrait l'autre rive de la Méditerranée. Aussi les textes nous montrent-ils un très grand nombre de ses membres possesseurs de vastes domaines dans la province proconsulaire, en Numidie, en Mauritanie, et jusqu'aux confins du désert [5]. L'influence de l'aristocratie dut contribuer à y soutenir l'ancien culte.

On peut voir une trace de cette influence dans un fait qui n'est pas particulier à l'Afrique, mais qui, plus qu'ailleurs, y paraît la règle générale. Dans ses villes, dans ses bourgs, les inscriptions montrent les dignités municipales et sacerdotales à peu près inséparables. Un curieux exemple de cette union entre la curie et l'autel est donné par l'album du sénat de Thamu-

[1] Voir Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. X, p. 542 et suiv., art. sur saint Vigile.
[2] Saint Maxime de Turin, *Sermo* 101.
[3] Pline, *Nat. Hist.*, XVII, 7.
[4] Frontin, dans *Gromatici veteres*, éd. Lachmann, p. 53.
[5] Symmaque, *Ep.*, VII, 66 ; saint Augustin, *Ep.* 46, 47, 58 ; Palladius, *Hist. Lausiac.*, 119.

gaddi : à la suite de clarissimes inscrits comme patrons, on y compte parmi les magistrats ou décurions en exercice quarante flamines perpétuels, quatre pontifes, trois augures : quinze membres seulement n'ont pas de fonctions religieuses [1]. Le titre de *flamen perpetuus* est toujours joint sur les marbres ou dans les textes à celui de *curator reipublicæ* [2]. Sous Valentinien, le curateur de Calame porte encore le titre d'augure [3], celui de Sicca Veneria le titre de pontife [4]. Le proconsul Festus Hymetius sera, vers 363, loué d'avoir restauré le sacerdoce de la province [5], sacerdoce de Rome et d'Auguste, devenu sans doute à cette date plus politique que religieux, mais qui se donnait aux seuls adeptes du paganisme, et mettait ainsi entre les mains de personnages importants de cette religion une autorité considérable.

Plus qu'en Italie, cependant, la prépondérance de l'aristocratie païenne était combattue en Afrique. Beaucoup de nobles étaient propriétaires dans ce pays ; mais, s'ils visitaient sans cesse leurs villas du Samnium ou de la Campanie, bien peu sans doute se souciaient d'affronter la mer et de s'éloigner de Rome pour paraître dans leurs domaines africains. La plupart ne les avaient jamais vus : Symmaque laisse le fisc ruiner ses terres de Mauritanie [6], et probablement un homme qui ne pouvait, de loin, surveiller ses intérêts dans ce pays n'y avait guère de force, tout pontife qu'il était, pour défendre ceux de l'ancien culte. Saint Augustin nous apprend, il est vrai, que les sénateurs chrétiens, propriétaires en très grand nombre dans sa province, n'y montrent pas beaucoup plus de zèle pour leur religion [7]. Quelques-uns faisaient exception cependant : tel Publicola, si préoccupé des rapports de ses fermiers et de ses colons avec les païens [8] ; tel Pammachius, loué par l'évêque d'Hippone pour être intervenu efficacement, pendant la querelle du donatisme, afin de conserver à l'orthodoxie la population de

[1] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, 2403.
[2] Voir Léon Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 45 ; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 29 ; et *la Persécution de Dioclétien*, t. I, p. 193, note 3.
[3] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, 5335, 5337.
[4] *Ibid.*, 1636.
[5] Quod studium sacerdotii provinciæ restituerit. *Corpus*, t. VI, 1736.
[6] Symmaque, *Ep.*, VII, 66.
[7] Saint Augustin, *Ep.* 58.
[8] Id., *Ep.* 46, 47.

ses domaines [1]. Pammachius est célèbre pour sa charité : on connait les institutions bienfaisantes fondées par lui dans ses possessions d'Italie [2] ; peut-être n'est-ce pas abuser de l'hypothèse que de lui attribuer un même souci des misères temporelles de ses tenanciers africains. On vient de le voir surveillant la pureté de leur foi ; il serait surprenant que les aumônes d'un homme aussi généreux n'aient pas souvent traversé la mer en même temps que ses conseils. Le moment n'est pas éloigné où un autre sénateur chrétien, se dépouillant de ses biens pour embrasser la pauvreté évangélique, réservera ses immeubles d'Afrique à des œuvres de charité [3]. De tels soucis étaient rares chez les païens, toute l'histoire l'atteste, et nous en trouvons la preuve dans la correspondance de Julien [4]. Sur ce terrain, l'aristocratie païenne de Rome fut sans doute aisément battue en Afrique : comme elle n'avait pas dans ce pays la juridiction sacerdotale qui lui donnait tant d'autorité en Italie, et qu'elle ne s'y faisait connaître ni par sa présence ni par ses bienfaits, elle n'y dut exercer, malgré l'étendue de ses domaines, qu'une influence assez disputée.

Celle qui lui restait, et dont nous avons cru voir un reflet sur la bourgeoisie municipale, encore si fortement imprégnée de paganisme, était contre-balancée par le très grand nombre des évêques. Nulle part, même dans l'Italie méridionale, les sièges épiscopaux ne furent multipliés comme en Afrique. A la fin du IVe siècle, ses diverses provinces en comptent plus de sept cents [5]. Le christianisme y a donc un pied partout ; les ruines immenses de ses basiliques et les innombrables inscriptions de ses fidèles le font suffisamment voir : et comme le nombre des évêques dépasse dans l'Afrique romaine celui des grandes villes et même des moindres cités, l'Église y paraît représentée par un

[1] Saint Augustin, *Ep.* 58.

[2] Saint Paulin de Nole, *Ep.* 13 ; saint Jérôme, *Ep.* 66 ; Palladius, *Hist. Laus.*, 122. — Cf. De Rossi, *Bull. di archeologia cristiana*, 1866, p. 40, 43, 50, 99-103.

[3] Palladius, *Hist. Laus.*, 119.

[4] Julien, *Ep.* 49 ; fragment d'une lettre à un pontife, 14.

[5] Saint Augustin, *Brev. coll. cum Donat.* — Morcelli (*Africa christiana*, t. I, p. 34 et suiv.) a dressé la liste de six cent quatre-vingt-cinq évêchés appartenant à la province proconsulaire, à la Numidie, à la Byzacène, aux deux Mauritanies, et à la Tripolitaine : il a retranché de sa liste soixante évêchés environ, parce qu'il ne pouvait, dit-il, en assigner la véritable position (*ibid.*, p. 43).

haut dignitaire et un clergé jusque dans des bourgs ou des villages. Aucune terre, peut-être, n'avait été aussi abondamment arrosée du sang des martyrs. Nulle part aussi les ardeurs religieuses n'étaient, dans les deux partis, plus excitées. Il faut donc séparer les provinces africaines des autres contrées de l'Occident, et reconnaître que l'influence païenne de Rome s'y exerçait à un moindre degré qu'ailleurs.

Les païens, cependant, y restaient assez nombreux et assez puissants pour avoir conservé, malgré les lois de Constance, leurs temples et leurs cérémonies. Saint Augustin, né en 354, a vu dans sa jeunesse toutes les fêtes de l'idolâtrie, et a laissé une description indignée des scandaleuses processions qui parcouraient Carthage en l'honneur de la *Virgo cœlestis* [1]; plus avancé en âge, il a entendu, dans les temples, l'explication allégorique des récits immoraux de la fable [2]. En 390 encore, la correspondance de l'évêque d'Hippone avec le philosophe Maxime montre le forum de Madaure peuplé d'idoles (on cite en particulier deux statues de Mars), les dieux adorés publiquement (Maxime insiste sur la publicité des sacrifices), les magistrats et les décurions les honorant par des cérémonies bruyantes, que saint Augustin compare à des bacchanales, et enfin l'initiation aux mystères de Liber réservée aux plus fervents païens [3]. Quelques années plus tard, on étale encore sur les marchés des viandes immolées aux idoles, on sacrifie jusque dans les salles des bains publics, il y a des temples ouverts dans les campagnes, et ces temples ou leurs prêtres possèdent des champs ou des jardins [4].

IV.

Dans les trois grandes contrées occidentales, l'Espagne, la Gaule et la Bretagne, la résistance du paganisme ne sera pas moins longue.

L'Espagne est un des pays où la civilisation latine s'était le plus vite et le plus fortement établie. Sauf dans les provinces du nord et de l'ouest, les croyances et les mœurs locales avaient

[1] Saint Augustin, *De civitate Dei*, II, 4, 5.
[2] Id., *Ep.* 91.
[3] Saint Augustin, *Ep.* 16, 17.
[4] Id., *ibid.*

presque disparu, pour se fondre dans la grande unité romaine. Nulle part les villes n'étaient plus nombreuses. Dès le temps de Vespasien, on en connaissait cent soixante-quinze en Bétique, cent soixante-dix-neuf en Tarraconaise, quarante-cinq en Lusitanie, sans compter deux cent quatre-vingt-quatorze cités de moindre importance [1]. Nulle part aussi la vie municipale n'était plus active et plus florissante. Qu'il s'agisse du culte, des monuments, des fêtes, on se croirait en Italie. Dans les colonies et les municipes de la péninsule ibérique, les inscriptions montrent les magistrats ardents à briguer les honneurs, et à les payer par des spectacles, des jeux, des repas, des distributions d'argent et de vivres; elles font voir en même temps le peuple empressé à témoigner sa reconnaissance par des titres et des statues. Les dieux sont ceux de Rome, ou ceux de l'Orient auxquels Rome a donné droit de cité. A quelques exceptions près, on ne rencontre plus que dans le nord de la Tarraconaise ou chez les Lusitaniens le culte des divinités indigènes [2]; mais alors ce paganisme local est très puissant, puisque les soldats mêmes y participent, et qu'une ville entière s'associe quelquefois à ses manifestations [3]. Quant au culte de Rome et d'Auguste, l'Espagne est un des pays où il est le plus populaire : il a trois centres principaux : Tarragone, Mérida et Cordoue. On le trouve, de plus, installé dans toutes les villes de quelque importance. L'empereur vivant est lui-même adoré; le consulaire de la Bétique érige à Cordoue un monument de sa dévotion « à la divinité et à la majesté de Constance [4]. »

Les chrétiens étaient nombreux en Espagne. La Bétique, évangélisée dès les temps apostoliques, comptait un grand nombre de sièges épiscopaux [5]; ils étaient plus rares dans le centre, et surtout dans le nord, où l'on voit, au IIIe siècle, les deux villes assez distantes de Léon et d'Astorga administrées par un seul évêque [6]. « Toutes les frontières de l'Espagne, dit

[1] Pline, *Nat. Hist.*, III, 3, 4.

[2] Voir, par exemple, *Corpus inscr. lat.*, t. II, 454, 740, 2402, 2523, 2524, 2606, 3097, 5551, 5666, 5669, 5670, 5809.

[3] *Ibid.*, 2636.

[4] *Ibid.*, 2006.

[5] Voir *Revue des questions historiques*, janvier 1886, p. 7-12.

[6] Saint Cyprien, *Ep.* 67. Cf. *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, 2e éd., p. 325.

Tertullien, avaient reçu la foi du Christ [1] :» cela veut dire que dans toutes il y avait des fidèles, et l'histoire des persécutions suffirait à le démontrer. On connait, durant le IIIe et le IVe siècle, des martyrs au nord comme au sud, à Saragosse, à Barcelone, à Girone, à Calahorra, à Mérida, à Tolède, à Tarragone, à Valence, à Cadix, à Cordoue [2]. Certains détails prouvent même que la foi n'était pas d'importation récente ; ainsi le diacre de Saragosse, Vincent, descendait d'une des plus illustres familles de la province, puisque son grand-père avait reçu les ornements consulaires, mais, depuis une ou deux générations au moins, cette famille était chrétienne [3]. Cependant, bien que de nombreuses victimes eussent péri dans les supplices, l'Espagne n'avait pas connu, entre païens et chrétiens, ces divisions profondes et violentes qui existaient, par exemple, en Afrique. A l'époque même où sévissait la persécution, le peuple des villes les plus attachées au paganisme, comme Tarragone, savait reconnaître et admirer les vertus évangéliques : l'évêque Fructueux, martyrisé sous Valérien, était populaire pour sa charité chez les idolâtres comme chez les fidèles [4]. Les rigueurs ordonnées contre ces derniers rencontraient probablement un médiocre concours de la part du peuple et même des magistrats. On voit, dans la dernière persécution, une sorte de commissaire extraordinaire délégué à la poursuite des chrétiens, et les jugeant tour à tour dans les diverses provinces [5] ; mesure évidemment superflue, si le sentiment public avait secondé en Espagne aussi complètement qu'ailleurs les volontés persécutrices du souverain.

[1] Tertullien, *Adv. Judæos*, 7.

[2] *Acta SS. Fructuosi, Augurii et Eulogii*, dans Ruinart, *Acta mart. sinc.*, p. 220; *Passio S Vincentii, ibid.*, p. 389; Prudence, *Peri Stephanôn*, I, III, IV, VI; martyrologes d'Adon, d'Usuard, aux 22 janvier, 23 octobre, 9 décembre. Cf. *les Dernières persécutions du troisième siècle*, p. 98-106; *la Persécution de Dioclétien*, t. I, p. 237-250, 437-446.

[3] *Passio S. Vincentii*, 1; Ruinart, p. 389.

[4] Talem amorem habebat non tantum a fratribus, sed etiam ab ethnicis. *Acta S. Fructuosi*, 3; dans Ruinart, p. 221.

[5] Voir *la Persécution de Dioclétien*, t. I, p. 235-236. — Si l'on veut voir dans Datianus le vicaire du diocèse d'Espagne (cf. Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, t. I, p. 231; Willems, *Droit public romain*, p. 591), fonctionnaire considérable créé par Dioclétien et investi pour toute la péninsule de fonctions judiciaires, administratives et financières, il ne reste pas moins singulier que ce haut personnage se soit transporté lui-même dans les diverses provinces pour juger les chrétiens, au lieu de laisser, comme ailleurs, ce soin aux magistrats ordinaires.

On s'étonnera peut-être de rencontrer ces dispositions conciliantes chez un peuple qui, plus tard, se montrera si jaloux de l'unité religieuse, et réprimera avec une extrême sévérité toutes les dissidences en matière de foi; mais, à l'époque dont nous nous occupons, l'Espagne était comme endormie sous le joug romain : elle y avait perdu toute ardeur, tout esprit de combat, et ne retrouvait un peu d'énergie que pour refuser aux empereurs les hommes nécessaires au recrutement des légions [1]. Cette fière contrée était devenue le pays pacifique par excellence, une terre heureuse où les partis les plus opposés ne demandaient qu'à vivre en paix. Une telle disposition, à première vue favorable au christianisme, n'était pas sans inconvénients pour lui. Les chrétiens s'y accoutumaient; beaucoup d'entre eux, vivant tranquilles parmi les idolâtres, se laissaient aller à imiter leurs mœurs ou même à suivre leurs coutumes. Les plus pieux eux-mêmes ne s'en défendaient pas tout à fait; ainsi, quand Fructueux, Augure et Euloge eurent été brûlés vifs, leurs amis, accourus pour recueillir les cendres des martyrs, les arrosèrent de vin, « afin d'éteindre le feu qui brûlait encore, » disent les Actes [2], mais plus probablement en souvenir des libations en usage chez les anciens après la crémation des corps. Des pratiques moins innocentes s'introduisaient aussi dans la société des fidèles. Chose grave, de hauts personnages chrétiens en donnaient l'exemple. On vit, au IIIe siècle, un évêque de Mérida fréquenter les assemblées d'un collège funéraire païen, y prendre part aux fêtes et aux repas périodiques, et laisser enterrer ses fils dans le cimetière des associés [3]. Au commencement du IVe siècle, des fidèles acceptent le titre de flamines municipaux ; quelques-uns se contentent de donner des jeux publics, déjà contraires à la discipline chrétienne à cause de leur caractère immoral ou sanglant, mais d'autres vont plus loin, et sacrifient comme les idolâtres en l'honneur de Rome et d'Auguste; des

[1] Spartien, *Hadr.*, 12.

[2] Ad amphitheatrum cum vino festinanter pervenerunt, quo semiusta corpora exstinguerent. *Acta SS. Fructuosi, Augurii, Eulogii*, 6 ; Ruinart, p. 223. — Et perfusa mero leguntur ossa. Prudence, *Peri Stephanôn*, VI, 131. — De l'eau eût suffi à éteindre les cendres : le vin paraît bien avoir eu une autre signification.

[3] Gentilium turpia et lutulenta convivia et collegia diu frequentata.... filios in eodem collegio, externarum gentium more, apud profana sepulcra depositos et alienigenis consepultos. Saint Cyprien, *Ep.* 68.

familles chrétiennes prêtent des vêtements ou des tapisseries pour tendre les maisons sur le passage des processions païennes; des parents chrétiens marient leurs filles aux prêtres des dieux [1]. Cela se passait à une époque de paix profonde; la violence des persécuteurs ne pouvait être invoquée pour excuse [2]. La cause de ces faiblesses était bien plutôt dans l'attrait que le paganisme avait conservé en Espagne sur des esprits trop bien façonnés aux institutions, aux idées et aux mœurs romaines pour rompre aisément tout lien avec lui.

Cet attrait se fit sentir pendant tout le IVe siècle. En dépit des changements politiques et religieux, le paganisme n'avait, en Espagne, rien perdu de sa force. Une ville entièrement chrétienne, comme Saragosse, y était une exception peut-être unique. Prudence l'attribue au sang des martyrs, qui a coulé dans ses rues et sur ses places plus abondamment qu'ailleurs, et en a chassé les démons [3]. Mais en d'autres villes ils continuent d'être adorés. Dans son *Apologie* récemment découverte, l'hérésiarque Priscillien, au milieu du IVe siècle, éclate en imprécations contre les dieux et leurs sectateurs [4]; c'est l'esprit, c'est presque le langage du livre de Firmicus Maternus : de telles colères ne se comprennent qu'en face d'une religion restée debout et puissante. On voit encore, à la même époque, des temples et des idoles à Cordoue [5]. Cadix conservera le culte de Mars jusqu'au temps de Macrobe [6]. Tout à la fin du siècle, les adorateurs des dieux sont nombreux à Barcelone [7]. Phénomène plus extraordinaire, à la même époque des chrétiens, à Tarragone, apostasient pour revenir au paganisme, malgré les lois frappant d'incapacités civiles les apostats [8]. Ces lois elles-mêmes, émanant d'un empereur d'origine espagnole, Théodose, emploient des expressions qui montrent bien la situation conservée

[1] Concile d'Illiberis (Grenade), canons II, III, XVII, LV, LVII.
[2] Sur la date du concile d'Illiberis, voir Duchesne, *le Concile d'Elvire et les flamines chrétiens* (extrait des *Mélanges Renier*, 1886).
[3] Prudence, *Peri Stephanôn*, IV, 65-72.
[4] *Liber Apologeticus*, 15-19; dans *Corpus script. eccl. lat.*, t. XVIII, p. 14 et suiv.
[5] *Libellus precum*, 10, 20; dans Migne, *Patrol. lat.*, t. XIII. Le livre de Faustin et Marcellin, écrit en 380, relate dans ces passages des faits de 357.
[6] Macrobe, *Saturn.*, I, 9.
[7] Lettre de saint Pacien, dans *Bibl. max. Patrum*, t. IV, p. 316.
[8] Lettre du pape Sirice (384-393), dans Migne, *Patrol. lat.*, t. XIII, col. 1136.

par l'ancienne religion à la fin du IVe siècle : elles punissent ceux qui ont trahi le christianisme pour retourner « au culte et aux rites païens, aux temples et aux autels [1]. » Ce culte et ces rites, ces temples et ces autels avaient donc survécu aux premiers efforts de la législation pour les supprimer, les fermer ou les abattre.

Il en fut de même, et plus longtemps encore peut-être, en Gaule.

Cette vaste contrée, aussi entièrement domptée que l'Espagne par les armes de Rome, l'avait été moins complètement par ses idées. Sur une grande partie du territoire, la civilisation romaine s'était répandue comme un mince et brillant vernis, sans pénétrer profondément. Ni pour les croyances, ni pour les mœurs, l'esprit celtique n'avait abdiqué. Tandis que dans la péninsule ibérique quelques provinces reculées gardaient seules le culte des dieux indigènes, en Gaule il se retrouve partout. Tantôt il se présente sans déguisement : ce sont les dieux celtiques, avec leurs noms barbares, avec leurs couples ou leurs triades, avec leurs formes bizarres et monstrueuses qui font penser à des idoles de l'Inde : ce sont surtout les dieux particuliers aux diverses localités, les divinités topiques, plus ou moins associées à l'adoration des forces naturelles, et dont les découvertes modernes nous révèlent chaque jour de nouveaux noms; c'est enfin la nature elle-même, par la vénération des sources. des fontaines, des lacs, des arbres, des pierres sacrées. Tantôt la religion indigène se montre déguisée, mais reconnaissable, sous des noms latins; une politique habile, dont l'idée première paraît remonter à Jules César [2], identifie, toutes les fois que cela est possible, les dieux gaulois avec les dieux romains qui s'en rapprochent le plus. Dans les seules régions que baigne la Méditerranée ou que le Rhône met en communication directe avec elle, le paganisme gréco-romain s'est complètement acclimaté; encore toute trace de religion locale n'a pas été effacée par lui [3] : Nimes adore toujours le dieu Nemausus [4]. Par l'effet,

[1] Qui ad paganos ritus cultusque migrarunt.... qui ad aras et templa transierint.... ad aras et templa migrantium.... qui se sacrificiis mancipassent. Lois de 381, 391, 393; *Code Théodosien*, XVI, VII, 1, 2, 3, 5.
[2] Jules César, *De bello Gallico*, VI, 17.
[3] Voir l'index du tome XII du *Corpus inscr. lat.*, p. 924-927.
[4] *Corpus inscr. lat.*, t. XII, 3096-3102, 5953.

peut-être, d'une secrète affinité avec les superstitions du pays, les cultes orientaux reçus dans le Panthéon romain sont très répandus dans ces régions. Lyon nous a laissé de nombreuses inscriptions tauroboliques [1] : on en a trouvé à Die, Riez, Valence, Vence, Orange, Vaison, et l'on sait que la Mère des dieux avait des prêtres à Aps [2]. Narbonne offrit des tauroboles pour toute la province [3]; beaucoup plus haut vers le nord, mais dans une contrée où les influences de l'Orient se font encore sentir [4], à Autun, Cybèle est l'objet d'un culte fréquent [5], qui durera pendant tout le ɪvᵉ siècle [6].

La résistance du paganisme en Gaule s'appuya moins encore sur les dieux de Rome, en possession des honneurs officiels, que sur les divinités locales, demeurées très vivantes, et sur les dévotions importées d'Orient. Il est curieux de le voir soutenu par deux personnages qui semblent placés aux pôles extrêmes du monde religieux, l'archigalle et le druide. Malgré toutes les proscriptions, le souvenir des druides est demeuré populaire. On le retrouve non seulement dans ce massif forestier du pays chartrain, où ils eurent jadis leur résidence, mais encore dans les villes les plus éloignées. A Bayeux, un temple de Belenus (l'Apollon gaulois) est desservi, au ɪvᵉ siècle, par les descendants d'une ancienne famille de druides. Ils se fixèrent plus tard à Bordeaux, où le père et le fils professèrent avec distinction la rhétorique. Ausone, s'adressant à l'un et à l'autre, célèbre leur noblesse sacerdotale, *stirpe druidarum satus :* c'est un titre d'honneur et comme une marque d'aristocratie. Le dieu indigène, servi par les amis d'Ausone, se rapprochait singulièrement, à cette époque, des dieux orientaux; tel était le syncrétisme du temps, qu'un druide, prêtre de Belenus, portait le titre de *pater*, qui désigne le plus haut grade des initiés de Mithra; dans la

[1] Wilmanns, *Exempla inscr.*, 119-122.

[2] *Corpus inscr. lat.*, t. XII, 357, 358, 1222, 1311, 1567-1569, 1744, 1745, 1782. — Dans une autre partie de la Gaule, à Lectoure, en Aquitaine, nombreux tauroboles au ɪɪɪᵉ siècle; *Mém. des ant. de France*, 1837, p. 120.

[3] Taurobolium provinciæ. *Ibid.*, 4323, 4329. Autres inscriptions tauroboliques à Narbonne : 4321, 4322, 4325, 4328, 4329.

[4] *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 2ᵉ éd., p. 425; Renan, *Marc Aurèle*, p. 343; inscription de Pectorius, au polyandre d'Autun, Le Blant, *Inscr. chrétiennes de la Gaule*, nº 4, t. I, p. 10.

[5] *Acta S. Symphoriani*, 7, dans Ruinart, p. 69.

[6] Grégoire de Tours, *De Gloria confessorum*, I, 77.

pensée des derniers païens le culte de l'Apollon gaulois, de l'Apollon hellénique et du dieu persan se ressemblait probablement jusqu'à se confondre [1].

Une circonstance favorable au paganisme était le petit nombre des grandes villes. Sauf la Narbonnaise, qui semblait, selon le mot de Pline, un morceau détaché de l'Italie [2], les provinces gauloises contiennent beaucoup moins de groupes urbains que l'Espagne. Elles n'ont guère d'autres villes que les *civitates* ou chefs-lieux des anciens peuples indigènes. Celles-ci sont rares, puisque la Notice des Gaules, rédigée vers le milieu du v[e] siècle, n'en compte que cent douze [3]. Leur importance même décroît au IV[e] siècle. Plus menacées par les Barbares, elles commencent à se resserrer; autour d'elles s'élèvent d'épaisses murailles, construites avec les débris de monuments des époques plus heureuses. Jadis ouvertes, gaies, lumineuses, les villes deviennent fermées, petites, sombres, déjà les cités du moyen âge. L'aristocratie s'en éloigne peu à peu; reprenant les habitudes de l'ancienne Gaule indépendante, elle s'établit au milieu de ses fermiers, de ses colons et de ses esclaves, dans ses villas somptueuses comme des palais et déjà fortes comme des châteaux [4]. De la sorte, elle fuit un séjour triste et se dérobe en même temps à l'influence chrétienne, qui commençait à dominer dans les milieux urbains. Le moment n'est pas encore où l'on pourra dire, avec un poète gallo-romain du commencement du v[e] siècle, que « le Christ seul est adoré dans les grandes villes [5]; » déjà cependant le peuple chrétien y est nombreux, parfois turbulent [6]. Mais, à part les évêchés de la Narbonnaise et de la vallée du Rhône, les Églises constituées sont pour la plupart d'âge assez récent; peu de sièges épiscopaux remontent plus haut que

[1] Ausone, *De prof. burdigal.*, IV, 7-12. — Cf. la note de Mommsen, *Corp. inscr. lat.*, t. V, 782, p. 84. — Bayeux n'était pas étranger aux cultes orientaux : chapiteau représentant le dieu Men (*Revue archéologique*, janvier 1869, p. 1-6).

[2] Pline, *Nat. Hist.*, III, 4.

[3] Voir Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 500 et suiv.

[4] C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 298; *Ausone et son temps*, dans *Revue historique*, 1892, p. 11-13; Fustel de Coulanges, *l'Alleu et le domaine rural*, p. 88-96.

[5] Severus Sanctus, *Carmen bucolicum*, 106 (dans Lemaire, *Poetæ Minores*, t. I, p. 585).

[6] En 386, la populace de Bordeaux lapide une femme accusée d'hérésie. Prosper d'Aquitaine, *Chron.*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. LI, col. 586.

la moitié du IIIe siècle, et beaucoup datent du IVe [1]. Leur rayonnement est encore à peu près nul dans les campagnes. L'influence chrétienne n'a presque pas touché les paysans.

Ceux-ci restaient la masse païenne par excellence, aussi dure à entamer que les chênes de ses forêts. On les verra défendre leurs idoles avec une extrême violence. Quand saint Martin tente de détruire un sanctuaire païen à Levroux, une troupe menaçante s'y oppose [2]. Ailleurs, les paysans, conduits par le prêtre du village, veulent empêcher l'abatage d'un pin sacré [3]. A Bibracte, une bande de paysans se précipite sur le missionnaire, qui essayait de démolir un temple [4]. Martin, renversant une idole, est attaqué par un laboureur armé d'un soc de charrue [5]. Un disciple et imitateur de l'évêque de Tours, son homonyme Martin de Brives, sera immolé par des paysans païens [6]. On voit encore à la fin du IVe siècle les campagnes gauloises parcourues par de nombreux et bruyants cortèges, qui escortent des statues couvertes de draperies flottantes [7] : c'est sans doute l'équivalent des processions lustrales que prévoit, à la même époque, le calendrier de Capoue. Des paysans portent en Gaule les titres de prêtres et de pontifes [8], comme ceux que signalait, de l'autre côté des Alpes, saint Maxime de Turin. J'ai déjà dit que le culte de Cybèle dura aux environs d'Autun jusqu'au Ve siècle. Auch possède encore à la même époque un temple d'Apollon [9]. Les vies des saints montrent le paganisme rural encore vivant, deux siècles plus tard, sur divers points de la Gaule, aux bords de l'Oise comme aux bords de la Seine et du Rhin, au pied des Pyrénées comme dans les sombres forêts des Ardennes [10].

[1] Voir Duchesne, *l'Origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1889, t. L, p. 337 et suiv.

[2] Sulpice Sévère, *Vita B. Martini*, 14.

[3] *Ibid.*, 13.

[4] *Ibid.*, 15.

[5] *Ibid.*

[6] *Acta SS.*, août, t. II, p. 412.

[7] Sulpice Sévère, *Vita B. Martini*, 9.

[8] *Ibid.*, 13.

[9] *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1837, p. 181-196.

[10] Vita S. Remacli, dans Duchesne, *Script. rerum Gall.*, t. I, p. 644 ; *Vita S. Amandi, ibid.*, p. 645-647 ; *Vita S. Lupi*, dans *Acta SS.*, septembre, t. I, p. 259 ; Montalembert, *Moines d'Occident*, t. I, p. 375 et suiv. ; Cochet, *la Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 513.

Rattachées administrativement à la Gaule, la Belgique et la Germanie romaine voient leur histoire religieuse se confondre avec la sienne. Les traits du tableau restent les mêmes : grandes villes déjà éclairées par l'Évangile, campagnes encore plongées dans les ténèbres du paganisme. Le christianisme dominait à Mayence au milieu du IV[e] siècle; un chef allemand profita, en 368, d'un jour de fête pour surprendre la ville pendant que les habitants étaient à l'église [1]. Au V[e] siècle, Trèves, « la Rome des Gaules, » sera appelée par Salvien une ville chrétienne [2]; cependant les montagnes qui l'entourent sont toujours remplies d'idoles; cent ans plus tard, Diane était encore adorée par les paysans [3].

Longtemps aussi le paganisme se maintint en Bretagne. La foi parait avoir été portée dans ce pays bien avant le IV[e] siècle [4]; mais, au dire d'un vieil historien, elle y fit d'abord peu de progrès [5]. On ne trouve de martyrs que dans la dernière persécution [6]. Quelques indices archéologiques montrent, sous Constantin ou ses successeurs, le christianisme répandu parmi les classes riches [7]. Il y avait certainement alors des Églises constituées; trois évêques bretons, dont l'un porte un nom indigène [8], siègent, en 314, au concile d'Arles [9]. Mais ces Églises ne dépassèrent pas les limites de la domination romaine, dont York était vers le nord la dernière grande ville. A la fin du IV[e] siècle seulement la foi sera prêchée aux peuplades sauvages qui habitaient la région vague et disputée, l'éphémère province de Valentia, située entre le mur de Sévère et le rempart longtemps abandonné d'Antonin [10]. Même réduite à la partie méridionale de l'ile, la chrétienté bretonne a dû jeter peu d'éclat; quand, au V[e] siècle, s'y répandra l'hérésie de Pélage, il faudra, pour com-

[1] Ammien Marcellin, XXVII, 10.
[2] Salvien, *De Gubernatione Dei*, VI, 13.
[3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VIII, 15.
[4] Origène, *In Lucam*, Homilia VI; Tertullien, *Adv. Judæos*, 7.
[5] Ab incolis tepide suscepta. Gildas, *De excidio Britanniæ*, 7.
[6] Voir *la Persécution de Dioclétien*, t. I, p. 40.
[7] Monogramme du Christ, de forme constantinienne, dans les fondations d'une villa romaine à Chedworth, dans les mosaïques d'une autre villa à Frampton, et, à Londres, sur un de ces conduits de plomb qui amenaient l'eau aux grands domaines. *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 122-123.
[8] Eborius (Yvor), évêque d'York.
[9] Mansi, *Concilia*, t. I, p. 469, 476.
[10] Bède, *Hist. Eccl.*, III, 4.

battre celle-ci, faire appel à des évêques de la Gaule [1]. L'épigraphie chrétienne est en Bretagne d'une extrême pauvreté [2]. On croira difficilement que les empereurs, ne trouvant pas à s'appuyer sur une population chrétienne encore très clairsemée, aient eu la force de faire exécuter en d'aussi lointaines contrées les lois contraires au paganisme; leur application eût été difficile, car tous les cultes romains et étrangers comptaient en Bretagne de nombreux partisans dans les légions qui faisaient de cette partie de l'empire comme un vaste camp retranché [3].

V.

Le paganisme résista moins longtemps en Orient. La plupart des appuis qui l'avaient soutenu ailleurs lui manquaient en des contrées moins soumises à l'influence directe de Rome et plus rapprochées des lieux où se leva d'abord la lumière de l'Évangile.

La seconde capitale de l'empire ne ressemblait nullement à la première. Constantin avait pu renfermer sept collines dans son enceinte, la diviser en quatorze régions, lui donner un Capitole et un sénat; malgré ces apparentes similitudes, Constantinople et Rome avaient très peu d'analogie physique et à peu près aucune ressemblance morale. La nouvelle ville était toute chrétienne. Quiconque l'eût parcourue rapidement et regardée d'un œil distrait en eût pu douter au premier abord; sur un côté du forum il eût aperçu la Rhéa du mont Dindyme, et, en face, lui faisant pendant, une statue de la Fortune de Rome; il eût admiré la porte de la curie, empruntée au temple de la Diane d'Éphèse, et gardée par le Jupiter de Dodone et la Minerve de Linde, debout sur des piédestaux; sur la *spina* de l'hippodrome, entre Castor et Pollux, eût apparu à ses regards le fatidique trépied de Delphes; çà et là, dispersées dans les palais, dans les thermes, sous les portiques, sur les places, il eût contemplé

[1] Bède, *Hist. Eccl.*, I, 15.
[2] Les inscriptions datées n'apparaissent qu'au VIe siècle; les inscriptions non datées n'offrent pas les symboles employés par les premiers fidèles, comme l'oiseau, le poisson, l'ancre, la palme. Voir Hübner, *Inscr. Britann. christ.*; cf. Northcote, *Epitaphs of the Catacombs*, p. 184.
[3] La plupart des monuments religieux publiés au tome VII du *Corpus inscr. lat.* proviennent de soldats.

d'innombrables statues des dieux, chefs-d'œuvre de l'art grec. Cependant un regard plus attentif lui eût appris qu'il n'était pas dans une ville païenne. Il aurait plutôt reconnu un immense et admirable musée [1]. On voyait des statues partout; nulle part on n'apercevait de temples, même fermés. Dans aucun coin, si reculé qu'il fût, ne montait vers le ciel la fumée des sacrifices. Les dieux n'eurent pas un autel à Constantinople avant le règne de Julien [2]. Les seuls édifices religieux étaient des basiliques chrétiennes, construites et décorées avec une grande magnificence. Le peuple attiré dans cette ville par des faveurs et des avantages de toute sorte était composé de chrétiens, mêlés sans doute de quelques indifférents : des païens zélés n'auraient pas été se loger en un lieu où leur culte ne se célébrait pas. Quant aux sénateurs, appelés de gré ou de force par Constantin dans la curie de sa nouvelle capitale, tous ou presque tous étaient chrétiens : s'il s'y rencontrait quelques idolâtres, ceux-ci étaient noyés dans une majorité étrangère à leurs idées, et demeuraient isolés, sans force et sans prestige. On a souvent dit que le sénat romain, peu à peu dépouillé depuis Auguste de ses attributions politiques, n'était guère que le plus noble et le plus splendide des conseils municipaux. Cependant, par l'appui que ses membres les plus considérables prêtaient au paganisme, par l'éclat et le pouvoir qu'ils en recevaient, — comme aussi par quelques attributions conservées en matière de justice, d'impôts et de législation [3], — cette assemblée exerçait encore sur la marche générale des événements une réelle influence. C'est elle surtout qui tenait en échec la politique religieuse des empereurs chrétiens et en retardait le succès. Mais ce qu'il n'est pas tout à fait vrai de dire du sénat de Rome, on peut le répéter très exactement de celui de Constantinople; malgré la splendeur dont Constantin avait voulu l'environner, afin de le rendre l'égal du sénat romain, il n'avait pu en faire un corps vraiment aristocratique, parce qu'une aristocratie ne se crée ou même ne se transplante pas : son influence ne fut jamais que celle d'une

[1] Eusèbe, *De vita Constantini*, III, 44; Socrate, *Hist. Eccl.*, I, 6. — Voir, dans *l'Art païen sous les empereurs chrétiens*, le chapitre intitulé : *l'Art antique à Constantinople*, p. 173 et suiv.
[2] Sozomène, *Hist. Eccl.*, II, 3; saint Augustin, *De civitate Dei*, V, 25.
[3] Voir Lécrivain, *le Sénat romain depuis Dioclétien*, p. 70-80.

assemblée de second ordre [1]. Eût-il été plus puissant, ses attributions se seraient exercées dans un sens favorable au christianisme, et hostile au culte abandonné par les empereurs.

Le paganisme, en Orient, avait donc contre lui ce qui, en Occident, faisait son principal appui : la capitale. Les secours qu'ailleurs il avait tirés de l'aristocratie lui faisaient ici complètement défaut. Il n'y avait pas à Constantinople un collège de pontifes pour maintenir autour de la ville impériale l'autorité des anciens rites : aussi, dès le milieu du quatrième siècle, voit-on abandonnés en Orient les sacrifices expiatoires que Symmaque, vingt ans plus tard, fait encore faire en Italie quand apparaît quelque prodige [2]. Une autre cause de sa faiblesse était l'ancienneté et la grande diffusion de la prédication chrétienne. En Occident, Pierre et Paul n'avaient guère prêché qu'à Rome; les seules traces de ce dernier apôtre qui se rencontrent hors de l'Italie, traces vagues et à demi effacées, sont au sud de la Narbonnaise et à l'extrémité de la Bétique. Au contraire, les apôtres avaient, dès le lendemain de la Résurrection, parcouru l'Orient. De Rome, Pierre écrit à ses chers fidèles du Pont, de la Cappadoce, de l'Asie proconsulaire, de la Bithynie. Paul, dans ses missions, a visité la Syrie, la Cilicie, la Galatie, la Pamphylie, la Phrygie, la Lycie, la Carie, la Mysie, la Lydie, et, en Europe, la Macédoine et l'Achaïe. Dans toutes ces provinces se sont aussitôt constituées des Églises. L'*Apocalypse* montre plusieurs d'entre elles déjà atteintes par la persécution [3]. Dès le commencement du second siècle, la Bithynie, au dire de Pline, est tout à fait entamée par la propagande chrétienne; il y a longtemps que le culte des dieux y tombe en décadence : leurs fêtes sont interrompues faute d'assistants; les sacrificateurs ont cessé de mettre en vente la viande des victimes, pour laquelle ils ne trouvent plus d'acheteurs [4]. Quelques années plus tard, saint Ignace, conduit d'Antioche à Rome, est attendu dans toutes les

[1] Senatum secundi ordinis. Anonyme publié par Valois à la suite de son édition d'Ammien Marcellin, 1681, p. 661.

[2] Naissance à Daphné, en 359, d'un enfant monstrueux; sur quoi Ammien Marcellin fait les réflexions suivantes : Nascuntur hujusmodi sæpe portenta, indicantes rerum variarum eventus : quæ, quoniam non expiantur, ut apud veteres, publice inaudita prætereunt et incognita. XIX, 12.

[3] *Apocalypse*, II, 9, 10, 13; cf. VI, 9, 11; XX, 4.

[4] Pline, *Ep.*, X, 97.

stations de son itinéraire par des prêtres et des fidèles venus des principales villes de l'Asie pour le saluer. L'une après l'autre, toutes les persécutions font des victimes en Asie, en Grèce, en Égypte. En même temps, les docteurs chrétiens y fondent de florissantes écoles, comme celles d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche, de Césarée. Toutes les fois qu'un vent favorable dissipait pour quelque temps la fumée des bûchers ou la buée sanglante des échafauds et des amphithéâtres, on apercevait ce que le christianisme avait gagné de terrain. Une de ces accalmies eut lieu au commencement du règne de Dioclétien : on vit des chrétiens remplir les fonctions municipales dans un grand nombre de villes [1]. Une cité de Thrace avait même un diacre parmi ses décurions [2]. Dans une ville de Phrygie, tous les magistrats, le logiste, le stratège, les membres de la curie, étaient chrétiens : le peuple s'était converti avec eux [3]. Quand aux trêves partielles ou passagères Constantin eut substitué une paix durable, les conquêtes du christianisme, ainsi préparées, s'étendirent avec une rapidité extraordinaire. Labourées dans tous les sens par trois siècles de prédication et de martyre, les provinces orientales se couvrirent en peu d'années d'une abondante moisson. Des régions entières apparurent déjà gagnées à l'Évangile ; d'autres se rendirent presque sans lutte. « Des cités, dit un écrivain du IVe siècle, renversaient leurs temples, leurs idoles, et passaient à la religion chrétienne, sans que les empereurs aient exercé sur elles aucune pression [4]. » En d'autres lieux, le nombre des adhérents des deux cultes se balançait. Enfin l'on pouvait compter les villes et les villages où l'idolâtrie demeurait maîtresse incontestée.

Le paganisme occupait encore, cependant, de fortes positions en certaines contrées de l'Asie romaine. Malgré ses grands souvenirs chrétiens, la Palestine elle-même lui conservait de nombreux adhérents : beaucoup de villes et de bourgs y restaient attachés à l'idolâtrie [5], et n'attendaient même qu'une occasion favorable pour manifester leur haine du christianisme [6].

[1] Voir *la Persécution de Dioclétien*, t. I, p. 58.
[2] *Passio S. Philippi*, 7, 10 ; dans Ruinart, p. 447-450.
[3] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 11, 1.
[4] Sozomène, *Hist. Eccl.*, II, 5.
[5] Sozomène, III, 14.
[6] *Ibid.*, V, 21.

Cette persistance de l'ancien culte là où l'on s'attendrait le moins à le rencontrer était due sans doute aux efforts des Romains pour établir la civilisation païenne dans le pays après les dernières révoltes des juifs [1]; mais elle avait aussi pour cause le voisinage de l'Arabie, dont une grande partie était encore idolâtre, et surtout le contact de la Phénicie au nord, de l'ancien pays des Philistins au sud-ouest, enserrant la Judée à ses deux extrémités comme des bandelettes tout imprégnées de paganisme.

Avec les autres villes de son littoral, Tabatha, Raphia, Anthédon, Ascalon, la métropole du pays philistin, Gaza, était parmi les plus ardents foyers de l'ancien culte [2] : la politique religieuse de Constantin et de Constance avait même allumé chez ses habitants de violentes rancunes, qui profiteront de la première occasion pour s'assouvir cruellement [3]. Aussi les autorités publiques, craignant d'exciter le fanatisme d'une population passionnément attachée à ses dieux, laissaient-elles sommeiller les lois contraires à l'idolâtrie : jusqu'à la fin du IVe siècle, Gaza montrera avec orgueil sa place publique ornée d'une statue de Vénus devant laquelle fume l'encens et brûlent sans cesse des lampes, ses huit temples toujours ouverts, son magnifique sanctuaire du dieu phénicien Marnas, dont l'oracle est consulté par d'innombrables pèlerins [4].

Nulle part le paganisme n'était aussi fortement retranché que dans la Phénicie proprement dite. Cet étroit rivage, resserré entre la mer et le Liban, avait été le berceau des cultes naturalistes qui répandirent tant d'éléments impurs dans les religions antiques, et s'y mêlèrent partout pour les corrompre. Dans les montagnes qui dominent la côte phénicienne, on retrouvait encore, durant le IVe siècle, le paganisme à l'état d'enfance, tel qu'il était avant que l'imagination hellénique eût jeté un rayon d'idéal sur son fumier. On y adorait, divinisés, les pires instincts de la nature déchue, en des rites étranges, efféminés, faits de volupté, de sang et de larmes : la Vénus du

[1] Voir *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 2e éd., p. 266.
[2] Sozomène, V, 3.
[3] *Ibid.*, 9.
[4] *Vita S. Porphyrii*, dans *Acta SS.*, février, t. III, p. 655.

Liban est toujours représentée pleurant [1]. Les explorateurs retrouvent à chaque pas, dans les campagnes entourant Byblos, Tyr ou Sidon, les cavernes qui servaient aux prostitutions sacrées [2]. Ce que Constantin avait fait pour les temples phéniciens d'Héliopolis et d'Aphaque, il n'est pas un temple de la contrée qui ne le méritât : mais ces démolitions nécessaires avaient laissé dans le cœur des païens de tenaces ressentiments, qui, sous Julien, se traduiront en représailles abominables [3]. L'acte de Constantin avait cependant été modéré : s'il avait renversé deux sanctuaires où l'impureté s'étalait avec trop d'audace, il avait laissé debout sur les sommets du Liban [4], comme sur ceux de la chaîne parallèle de l'Anti-Liban [5], d'innombrables temples, que ses successeurs épargneront après lui, et où les pèlerins monteront librement pendant le ɪvᵉ siècle [6].

Proche des derniers contreforts de l'Anti-Liban, Damas, qui connut cependant le christianisme dès la première heure [7], demeure, sous Constance, une des villes les plus fidèles au culte des dieux : dans une lettre de sa jeunesse, Julien l'appelle « la véritable cité de Jupiter, l'œil de tout l'Orient, la sainte, la vaste Damas, supérieure par la beauté des cérémonies et la grandeur des temples [8]. » Julien trouvera le paganisme non seulement florissant, mais fanatique, à Béryte, à Émèse [9], à Aréthuse [10] : toute la côte syro-phénicienne, tout le pays sur lequel le Liban projette son ombre, appartient à l'ancien culte et se montre très animé pour sa défense.

Il y avait cependant des exceptions. Au sud du pays des Philistins, Majuma, le port de Gaza, embrassa le christianisme dès le temps de Constantin : ce mouvement de foi, auquel contribua peut-être la rivalité séculaire existant entre les deux villes, fut récompensé : l'empereur, charmé, permit à Majuma de prendre

[1] Macrobe, *Saturn.*, I, 21. Cf. Renan, *Mission de Phénicie*, pl. XXXVIII; François Lenormant, dans *Gazette archéologique*, 1875, p. 97.
[2] Renan, *Mission de Phénicie*, p. 204, 517-519, 647, 653, 691, et pl. LXV.
[3] Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 10.
[4] Renan, *Mission de Phénicie*, p. 220.
[5] Victor Guérin, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1883, p. 71.
[6] *Ibid.*
[7] *Actus Apost.*, ɪx, 1, 8, 10, 19.
[8] Julien, *Ep.* 24.
[9] Théodoret, *Hist. Eccl.*, III, 5; IV, 22; Julien, *Misopogon*, 19.
[10] Théodoret, III, 3; Sozomène, V, 10.

son nom, et fit de cet ancien faubourg de Gaza une cité de premier ordre [1]. Sur la même côte, Béthélie, « la maison des dieux, » pleine de temples, et dominée par un vaste panthéon, se convertit un peu plus tard, à la voix de saint Hilarion [2]. A Bostra, sur la limite de l'Arabie et de la Décapole, la moitié de la population avait reçu l'Évangile dès le règne de Constance, et l'influence du clergé parvenait à maintenir la paix entre les deux cultes [3]. Une ville de Phénicie, qui a renoncé au paganisme, obtient, elle aussi, le nom de Constantine [4]. Dans les contrées vouées à l'idolâtrie apparaissent ainsi, de loin en loin, des oasis chrétiennes : selon le mot de la parabole, la semence évangélique est tombée ici sur le roc ou dans les broussailles, là dans la terre fertile, où elle rend cent pour un [5]. Mais cette terre, encore très rare dans les régions que nous venons de parcourir, c'est beaucoup plus haut vers le nord qu'on la rencontre en abondance.

Au sortir des contrées comprises entre les deux chaînes du Liban, le spectacle change tout à coup : tantôt les deux religions se partagent les habitants, tantôt même le christianisme l'emporte et règne presque seul : les villes toutes païennes sont aussi rares que les villes chrétiennes l'étaient dans le sud. La capitale de la Syrie, l'immense et magnifique Antioche, appartient au Christ. L'oracle de Castalie garde le silence : le bois sacré de Daphné n'est plus traversé par les promeneurs épris des souvenirs mythologiques, mais par les pèlerins qui se rendent au tombeau d'un martyr [6]. « La plus grande partie du peuple ou, pour mieux dire, le peuple entier fait profession d'athéisme, » écrira Julien en 363, dans sa furieuse invective contre les habitants d'Antioche [7] : pour les adorateurs des dieux, athéisme et christianisme sont des mots synonymes [8]. Mêmes

[1] Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 38 ; Sozomène, V, 3.
[2] *Vita S. Hilarionis*, dans *Acta SS.*, octobre, t. IX, p. 21, 22. — Cf. Couret, *la Palestine sous les empereurs chrétiens*, p. 61 ; Van den Gheyn, dans *Revue des questions historiques*, octobre 1891, p. 572.
[3] Voir Julien, *Ep.* 52.
[4] Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 39.
[5] Saint Matthieu, XIII, 3-53 ; saint Marc, IV, 3-20 ; saint Luc, VIII, 5-15.
[6] Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 19.
[7] Julien, *Misopogon*, 19.
[8] Voir *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 2e éd., p. 104-105.

dispositions dans les grandes villes de la Cappadoce : Tyane, malgré le souvenir d'Apollonius, est presque entièrement chrétienne : on n'y sacrifie plus, et l'on a même oublié les rites païens [1] ; Césarée, la capitale de la province, ne renferme presque pas d'idolâtres : aussi la curie a-t-elle ordonné de démolir les temples de Jupiter, d'Apollon et de la Fortune publique, désormais inutiles [2]. Dans les vastes provinces de la Phrygie et de la Paphlagonie, la morale chrétienne règne avec toute sa sévérité : là où jadis prit naissance le culte infâme de la Mère des dieux, toute débauche est considérée comme une souillure, le cirque et le théâtre sont délaissés, on s'abstient même de prêter serment [3]. Un autre centre du culte de Cybèle, Pessinonte, en Galatie, se montre tiède pour la déesse autrefois adorée avec tant de ferveur et d'éclat : on voit par la correspondance de Julien que le paganisme est aussi dans cette province en pleine décadence [4]. Mais c'est surtout dans les régions au sud du Taurus que le christianisme est dominant. A Bérée, la curie presque entière le professe [5]. L'Osrhoène, qui, avant de devenir une province romaine, était déjà un royaume chrétien [6], est peuplée de fidèles. La foi des habitants d'Édesse se montre non seulement très ardente, mais très pure, et, sous Constance, résiste intrépidement à l'arianisme [7] : les enfants y sont nourris des saintes Écritures, et ne passent aux mains des maîtres profanes qu'après que cette première partie de leur éducation est achevée [8]. Il en est de même à Nisibe, l'un des postes avancés de la Mésopotamie vers la Perse : la population entière professe le christianisme : les temples ne sont pas abattus, mais fermés, et personne n'offre de sacrifices [9]. Si l'on remonte de là vers le nord, l'Arménie, soit le royaume indépendant, soit la province romaine de ce nom, entre lesquels tout est commun, les croyances, les mœurs, les intérêts, la race, a été convertie en masse

[1] Julien, *Ep.* 4.
[2] Sozomène, *Hist. Eccl*, V, 4.
[3] Socrate, *Hist. Eccl.*, IV, 28.
[4] Julien, *Ep.* 49.
[5] Julien, *Ep.* 27.
[6] Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du III[e] siècle*, 2[e] éd., p. 152, 172.
[7] Socrate, *Hist. Eccl.*, IV, 18; Rufin, *Hist. Eccl*, II, 5.
[8] Sozomène, *Hist. Eccl.*, III, 6.
[9] Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 3.

par saint Grégoire l'Illuminateur dans les premières années du IVe siècle [1]. Plus haut encore, les Ibères, voisins du Pont et de la Colchide, professent le christianisme [2].

En Orient comme ailleurs, le paganisme trouvait des secours dans les villes lettrées, où étaient établies des écoles et affluaient les étudiants. L'enseignement public était encore, en grande partie, aux mains de maitres idolâtres. Cependant leur influence avait diminué au milieu du IVe siècle. A Rome, les chaires étaient à la nomination de magistrats souvent païens [3] : les sénateurs idolâtres usaient de leur influence pour y pousser leurs créatures : on venait de voir cependant un rhéteur célèbre, auquel une statue avait été élevée sur le forum [4], donner le spectacle d'une éclatante conversion [5]. A Athènes, les traditions de l'hellénisme étaient demeurées vivantes : ses séductions, parées de tous les charmes de l'art, exerçaient encore sur les âmes un périlleux empire [6] : mais, parmi la foule turbulente des étudiants païens [7], s'asseyaient de jeunes chrétiens [8], dont quelques-uns, comme un Grégoire de Nazianze, un Basile, ne tardaient pas à être entourés d'une renommée précoce [9]. Il y avait même des chrétiens parmi les maitres : Proérésius enseignait avec éclat à côté du païen Himère [10]. A Constantinople, l'enseignement était surtout donné par des professeurs chrétiens. Un rhéteur venait d'être par Constance pourvu d'une chaire à Nicomédie, à cause de ses déclamations contre les dieux [11]. Le christianisme dominait dans les écoles de Césarée de Palestine et de Césarée de Cappadoce [12]. A Béryte, un des principaux foyers de l'ensei-

[1] Voir *la Persécution de Dioclétien*, t. I, p. 224 ; t. II, p. 196.

[2] Sozomène, II, 7.

[3] On voit même, en 385, le préfet païen de Rome, Symmaque, désigner un professeur de rhétorique pour la ville de Milan. Saint Augustin, *Confess.*, V, 13.

[4] Saint Jérôme, *Chron.*, année 19 de Constance.

[5] Saint Augustin, *Confess.*, VIII, 2.

[6] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 21.

[7] *Ibid.*, 15-16.

[8] Nombreux étudiants venus à Athènes de Cappadoce et d'Arménie, où la plus grande partie de la population était chrétienne ; saint Basile, *Ep.* 338, 346, 347, 348 ; saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 17.

[9] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 22.

[10] Petit de Julleville, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine*, p. 349 et suiv.

[11] Libanius, *Oratio* X.

[12] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* VII, 6 ; XLIII, 13.

gnement du droit, il y avait des étudiants chrétiens [1]. Alexandrie possédait, depuis le II[e] siècle, tout un enseignement supérieur chrétien, rival des écoles païennes et luttant avec elles d'éloquence et de succès [2]. La mesure que prendra bientôt Julien pour obliger dans tout l'empire les maîtres chrétiens à descendre de leurs chaires montre que, sous le règne de son prédécesseur, ceux-ci étaient déjà nombreux, influents, et disputaient à la science païenne le gouvernement des esprits.

VI.

Dans le tableau de la situation respective des deux cultes, deux traits doivent être mis en lumière : l'un, commun à l'Orient et à l'Occident; l'autre, particulier à l'Orient.

Le peuple des grandes villes montrait partout un penchant vers le christianisme. Celui-ci parlait moins à ses sens, mais plus à son cœur que le culte fastueux et aristocratique des faux dieux. Dans les religions païennes, on offrait à la foule des cérémonies magnifiques, de nombreuses occasions de joies immorales; mais, dès qu'elle essayait de pénétrer plus avant, de s'approcher des mystères reservés aux seuls initiés, une barrière se dressait devant elle. L'*odi profanum vulgus et arceo* est plus vrai encore au IV[e] siècle qu'il ne fut au temps d'Horace. Les initiations aux loges de Mithra, les coûteuses cérémonies tauroboliques n'étaient pas pour le peuple. Dans son dernier état le paganisme devient de plus en plus une religion d'aristocrates, un culte d'ancien régime. Il n'en est pas sans doute ainsi dans les campagnes, dans les villes écartées, ou dans les lieux depuis longtemps consacrés par les dévotions populaires : les petites gens y restent attachés à leurs dieux. Mais dans les grandes villes, dans les centres de haute bourgeoisie ou de noblesse provinciale, à Rome surtout, inexpugnable citadelle du paganisme, le peuple s'en détourne chaque jour davantage. L'église, ouverte à tous, la croix, supplice des esclaves, Jésus, qui fut

[1] Eusèbe, *De mart. Palest.*, IV, 2-7 ; saint Grégoire de Nazianze, *Poem. ad alios*, V, 226-227 (Migne, *Patr. græc.*, t. XXXVII, col. 1538).

[2] Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du III[e] siècle*, 2[e] éd., p. 71.

ouvrier, les apôtres, qui travaillèrent de leurs mains, un clergé sorti en grande partie des rangs populaires, et duquel aucune condition de richesse ou de naissance n'est exigée, ce sont là autant d'attraits pour les humbles.

Une loi de 320 [1], à première vue fort étrange, ne put que fortifier cette impression. Pour empêcher la bourgeoisie des villes, responsable des impôts, de se soustraire à ses obligations en entrant dans le clergé, Constantin avait interdit d'admettre aux ordres sacrés « aucun décurion, fils de décurion, ou personne ayant assez de bien pour supporter les charges publiques ; » on n'y devait recevoir que « les gens de petite fortune, » *fortuna tenues* [2]. Cette loi, inspirée par des nécessités fiscales, était fort peu chrétienne, puisqu'elle entravait la liberté de conscience et blessait l'égalité : d'innombrables exemples montrent qu'elle ne fut guère observée : cependant elle dut avoir, lors de sa promulgation, quelque retentissement, et, en retardant peut-être le mouvement des conversions dans la bourgeoisie, l'accélérer dans le peuple.

A Rome, ce mouvement était commencé longtemps avant l'avènement de Constantin. Le peuple chrétien tenait déjà assez de place dans la ville éternelle pour que Maxence ait senti le besoin de le flatter [3] : le nombre et l'étendue des catacombes romaines, les milliers d'épitaphes chrétiennes, si populaires d'orthographe et de langue, l'influence que certaines querelles entre chrétiens eurent dès lors sur la paix publique [4], font deviner la multitude des Romains de condition modeste professant le christianisme au commencement du IVe siècle. A la fin du même siècle, un poète pourra dire que « le petit peuple tout entier » fréquente les souterrains de Saint-Pierre et le baptistère de Latran [5]. Les grandes villes de l'Orient présentent le même spectacle. Mais il s'y distingue par un détail intéressant. Ceux que les textes nous montrent, en Orient, parmi les chrétiens

[1] *Code Théodosien*, XVI, II, 3.
[2] *Ibid.* — Cf. la loi 6, au même titre (année 326)
[3] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 14, 1.
[4] Inscriptions relatives aux papes Marcel et Eusèbe; de Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, p. 60, 102, 103, 138; *Roma sotterranea*, t. II, pl. III, IV; p. 204-208; *Bull. di arch. cristiana*, 1873, pl. XII. — Cf. *Rome souterraine*, pl. XII-XIII, p. 251, 253-256.
[5] Prudence, *Contra Symmachum*, I, 580-586.

fervents, ce ne sont pas les prolétaires oisifs, participant aux distributions de vivres faites par l'État ou les cités, ce sont les vrais ouvriers, les travailleurs manuels. Sous Julien, Cyzique, dans l'Asie proconsulaire, reviendra facilement au paganisme : mais, parmi les plus énergiques défenseurs de la religion chrétienne, on y comptera les deux corporations des tisserands en laine et des monétaires, qui, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs serviteurs, formaient une population très nombreuse [1]. A Césarée de Cappadoce, saint Basile ayant été menacé d'un procès, « aussitôt, comme un essaim d'abeilles chassé par la fumée, tout le peuple se met en mouvement pour le défendre : au premier rang sont les fabricants d'armes et les tisserands des ateliers impériaux, brandissant les outils de leur profession, ou tous objets qui leur tombaient sous la main [2]. » Alexandrie, au milieu du IVe siècle, est toujours la ville cosmopolite, où toutes les races, tous les cultes, toutes les philosophies, toutes les mœurs se rencontrent : le parti païen y est puissant, puisqu'à la fin du siècle il aura encore la force d'exciter une sédition terrible : cependant les chrétiens y gagnent chaque jour en nombre et en influence [3]. La population ouvrière est presque tout entière de leur côté : on le vit sous Constance, quand saint Athanase rentra justifié à Alexandrie : le peuple vint à sa rencontre, « divisé par sexes, par âges et par corps de métiers, car c'est ainsi que les Alexandrins ont coutume d'accueillir ceux qu'ils veulent honorer publiquement [4]. »

En Orient et en Occident, les grandes villes voyaient ainsi la partie la plus active de leur population se donner au Christ : mais l'état des campagnes différait complètement dans les deux moitiés de l'empire. Le paysan italien ou gaulois est le païen par excellence, *paganus*. En Asie, le paganisme semble moins enraciné dans le sol : les populations rurales se convertissent beaucoup plus facilement. La première évangélisation de la Bithynie avait eu autant de succès dans les campagnes que dans les villes : « Non seulement les cités, écrit Pline à Trajan, mais encore les bourgs et les champs, sont envahis par la conta-

[1] Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 15.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 57.
[3] Julien, *Ep.* 51.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XXI, 29.

gion de la superstition nouvelle [1]. » Dans la seconde moitié du IIIe siècle, les campagnes autour d'Antioche contiennent déjà assez de chrétiens pour avoir plusieurs évêques [2]. Aussi ne s'étonnera-t-on pas si, au temps de saint Jean Chrysostome, les églises de la ville s'emplissent, les jours de fête, de paysans dont le langage syriaque contraste avec le grec parlé par les citadins : ils se montrent très instruits des dogmes chrétiens et répondent avec beaucoup de sens aux interrogations qui leur sont faites [3]. Les sanctuaires en l'honneur des martyrs sont encore plus nombreux dans la banlieue rurale d'Antioche que dans la ville même [4]. En revanche, d'autres régions de la Syrie gardent des paysans passionnément attachés à leurs dieux [5]. Mais un trait particulier à l'Asie romaine, c'est la multitude des villages où le christianisme a pénétré. On trouve, au commencement du IVe siècle, des paysans chrétiens en Galatie, dans les montagnes voisines d'Ancyre [6]. A Carrhes, en Mésopotamie, la situation paraît absolument le contraire de ce qu'elle était, à la même époque, en diverses contrées de l'Occident. La ville est obstinément païenne, « terre sauvage, hérissée des épines de l'idolâtrie, » dit un historien contemporain [7] : elle demeurera telle jusqu'au commencement du Ve siècle [8] : mais la campagne environnante, où se rencontrent à chaque pas des monastères et des ermitages, est peuplée de chrétiens [9]. Dans l'Osrhoène, dès la fin du IIIe siècle, des milliers de pèlerins parcourent les campagnes en certains jours de fête, et prolongent leurs veillées pieuses à la lueur du ciel étoilé [10]. Divers canons des conciles de Sardique, de Laodicée, dans la seconde moitié du IVe siècle, supposent les chrétiens établis dans de très nombreux villages, et ceux-ci administrés soit par des prêtres visiteurs, soit par des

[1] Pline, *Ep.*, X, 97.
[2] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 30.
[3] Saint Jean Chrysostome, *Ad populum Antiochenum* homilia XVIII, 1, 2.
[4] Saint Jean Chrysostome, *De sanctis martyribus* sermo 1.
[5] Libanius, *Oratio* II (éd. Reiske, p. 167).
[6] *Passio S. Theodori*, 11, dans Ruinart, p. 357.
[7] Théodoret, *Hist. Eccl.*, IV, 18.
[8] Procope, *Bell. Pers.*, I, 13.
[9] *S. Silviæ peregrinatio*, dans *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, 1888, p. 135.
[10] Acta disputationis Archelai (éd. 1696, p. 1-2). — Cf. *les Dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 266-267.

évêques ruraux [1]. Il en est de même en Égypte dès le commencement du IV[e] siècle [2]. Jusque dans le sauvage district de la Maréote, proche d'Alexandrie, les chrétiens sont répandus dans tous les villages [3].

L'influence du monachisme, très développé en Asie et en Égypte à une époque où l'Espagne, la Gaule, Rome même, le connaissaient à peine de nom, contribua certainement à conquérir à l'Évangile les campagnes orientales pendant le cours du IV[e] siècle. Mais leur évangélisation avait des origines beaucoup plus anciennes. Pour expliquer la rapide décroissance du paganisme rural en ces contrées, il faut admettre chez leurs habitants une souplesse d'esprit, une facilité à s'assimiler les idées nouvelles, qui paraissent avoir manqué au paysan occidental, plus attaché aux opinions traditionnelles, plus conservateur des anciennes routines. Les hommes de l'Orient ne possédaient pas alors cette immobilité majestueuse et comme hiératique, qu'ils devront plus tard à la double influence de l'esprit byzantin et du mahométisme : même au fond des campagnes, même là où se parlait l'arménien ou le syriaque, ils étaient encore imprégnés du génie grec, avide de lumière et de progrès.

PAUL ALLARD.

[1] Concile de Sardique, canon 6; concile de Laodicée, canon 57. — Voir de Smedt, *Organisation des églises chrétiennes au III[e] siècle*, dans *Congrès scientifique international des catholiques*, 1891, sciences historiques, p. 79, 87.

[2] Actes de saint Pierre d'Alexandrie, dans Migne, *Patr. græc.*, t. XVIII, col. 455. — Cf. de Smedt, *l. c.*, p. 85.

[3] Saint Athanase, *Apol. contra Arianos*, 85. — Cf. de Smedt, *l. c.*, p. 80.

CATHERINE DE MÉDICIS

ET LES POLITIQUES

M. de Crue, auquel nous devons un livre sur le connétable de Montmorency, couronné par l'Académie française, vient d'en publier un nouveau sous ce titre : *Le parti des politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy;* mais il n'a pu se défendre d'une sorte d'engouement et de prédilection pour les Montmorency. Son livre est donc un peu trop leur glorification, et à l'appui de sa thèse, pour mieux rehausser leur rôle, il a amoindri celui de Catherine de Médicis. A l'entendre, dès 1563, elle aurait conformé sa politique à la leur.

Ce n'est point un compte rendu que nous nous proposons de faire ici, mais une étude parallèle à la sienne. Nous essaierons de préciser la part que Catherine a prise dans toutes les tentatives d'apaisement, et bien avant que le *parti des politiques*, né surtout de l'horreur et de la lassitude des guerres civiles, se soit formé ; puis nous la montrerons, travaillant de son mieux à atténuer les fautes que son inexcusable indolence et d'indignes favoris font commettre à Henri III, et usant inutilement sa vie à poursuivre la chimérique pacification de la France.

I.

L'apprentissage de la vie politique fut bien rude pour Catherine. Amenée, à l'âge de quatorze ans, dans une cour où elle est traitée d'étrangère, longtemps stérile, menacée d'une répudiation, et bientôt délaissée pour une rivale de trente-sept ans, avec le coup d'œil profond de la femme italienne elle comprend bien vite que le seul bras sur lequel elle peut s'appuyer, le bras

fort, c'est celui de François Iᵉʳ. Souple et insinuante, elle parvient à se faire admettre dans le petit cercle de femmes qui le suivaient dans tous ses déplacements : « Autant, a dit Brantôme, pour voir ses actions et pour en tirer les secrets que pour la chasse. »

François Iᵉʳ mort, elle est tenue à l'écart. Diane de Poitiers, la vraie reine, porte insolemment les diamants de la couronne. A l'heure où une tardive justice lui est enfin rendue, le coup de lance de Montgomery fait des Guise les maîtres absolus de la France. Exclus de toute participation aux affaires, les princes du sang et les principaux dignitaires de la couronne, réunis à Vendôme, pour aviser aux moyens de rentrer dans le conseil, désignent le roi de Navarre pour lui soumettre leurs remontrances.

Le choix de son entourage motivait leur démarche. Ses confidentes sont à demi converties aux idées nouvelles, et ses conseillers habituels tous suspects de protestantisme. Elle-même avait paru un instant y incliner. Faisant allusion à l'abandon de Henri II, Villemadon le lui rappellera plus tard : « Quand vous aviez une plaie sanglante au cœur, et que cherchiez par larmes et prières le Seigneur, en ce temps-là vous le reconnaissiez, honorant sa sainte Bible, en laquelle regardiez et lisiez quelquefois. »

Prudente, dissimulée, elle n'eut pas grand'peine à persuader au faible roi de Navarre, lorsqu'il vint la trouver, qu'il ne fallait pas aigrir l'humeur du jeune roi par des demandes hors de saison ; mais l'agitation devenant menaçante, et les Guise se voyant réduits à recourir à son intervention, elle les engage à appeler Coligny à Blois. La première elle le voit, et le conseil qu'il lui donne, c'est de promulguer un édit qui rassure les consciences. Les Guise s'y résignant, celui du 8 mars 1560 proclame l'amnistie pour le passé et promet une sorte de tolérance dans l'avenir.

Il paraissait trop tard : de tous les points de la France un troupeau d'hommes marche sur Amboise. Viennent-ils présenter une requête pacifique au roi, ainsi que de Bèze l'a affirmé, et après lui les historiens la Popelinière et de Thou ? Viennent-ils, au contraire, chasser les Guise, ainsi qu'au Mans l'a proclamé la Renaudie ? Que ce soit la religion ou la politique qui les

pousse dans cette voie où la mort est au bout, tout est mystérieux dans cette conjuration d'Amboise : Coligny n'y prend pas part ; elle est désavouée par Calvin et réprimée à main armée par Condé, qui passait pour en être l'un des principaux chefs.

Tout le sang répandu à Amboise le fut en pure perte. En Languedoc l'on prend les armes ; une émeute éclate à Rouen. Une politique plus clémente s'impose, et elle se personnifie dans l'homme dont le nom seul est une autorité, la parole une garantie, L'Hospital. A Catherine seule revient l'honneur de l'avoir fait désigner pour chancelier. Il débute par l'édit de Romorantin, regardé comme favorable aux protestants par cette singulière raison que le clergé, auquel il attribue le droit de réprimer le crime d'hérésie, n'osera pas sévir. Ce n'est encore là qu'un vain palliatif. L'assemblée de Fontainebleau convoque les États généraux. Catherine s'est associée à toutes les tentatives de conciliation mises en avant, et elle a répondu au nonce, qui insistait sur la nécessité d'une violente répression : « C'est chose bien grave d'user tant du glaive. »

La situation s'aggrave encore. Soupçonnés par les Guise d'être les chefs d'une nouvelle conspiration, et appelés à Orléans, les Bourbons y viennent bravement. Condé, le seul à redouter, est arrêté, et sans la grave maladie de François II, il eût été inévitablement condamné à mort et exécuté.

Catherine ne s'était jamais fait d'illusions sur l'état de santé du roi son fils. Dès qu'elle le voit en danger, en toute hâte, elle appelle le connétable à Orléans. Grâce à lui et à Coligny, elle se fait attribuer la régence. Les Guise se retirent ; Condé remis en liberté s'éloigne, et le roi de Navarre reste seul auprès d'elle. Les lois du royaume l'exigent ainsi ; mais elle s'empresse d'écrire à la reine d'Espagne, sa fille : « Il n'a de commandement, de pouvoir que celui que je lui permets. »

Le 13 décembre, à la première séance des États généraux, L'Hospital fait un chaleureux appel à la concorde : « Supprimons « ces mots diaboliques, s'écrie-t-il, de luthériens, de huguenots, « et papistes, noms de parti et de sédition. »

De son côté, Catherine ménage Coligny et le cardinal de Châtillon ; mais elle s'attend à de nouveaux conflits : « Il est impossible, écrit-elle à l'évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne, que cette farce (elle parle du gouvernement) se joue

à tant de personnages sans qu'il y ait quelqu'un qui ne fasse la mine. » Elle ne se trompait pas ; les prêches, qui chaque jour ont lieu publiquement à la cour, deviennent l'occasion d'une violente altercation entre Coligny et le connétable, qui, à partir de ce jour, se rapproche de Guise et du maréchal de Saint-André. Sans trop s'en effrayer, Catherine convoque une nouvelle assemblée, appelée à délibérer sur la jurisprudence que l'on appliquera aux réformés. Voté par une réunion d'hommes agités par tant de passions diverses, cet édit, qui prend le nom d'édit de juillet, a le sort des précédents. Alors, ne sachant plus où donner de la tête, elle appelle à Saint-Germain des théologiens catholiques, et après eux Théodore de Bèze et Pierre Martyr. En présence du cardinal de Lorraine, elle exhorte ces deux ministres à la pacification des esprits, comme si elle était possible. Bientôt revenue de cette dernière illusion, elle fera écrire par le roi son fils à l'évêque de Limoges : « L'on n'a rapporté du colloque de Poissy que confusion de disputes sur disputes, nourries de dissensions et divisions beaucoup plus que d'union. »

L'impuissance du colloque ainsi démontrée, elle réunit une nouvelle assemblée à Saint-Germain, où elle fait entrer des membres de tous les parlements du royaume, choisis parmi ceux les plus disposés aux idées de tolérance.

L'Hospital, dans son discours d'ouverture, revient sur le passé, rappelle tout ce qui a été tenté inutilement et fait ressortir la nécessité d'un nouvel édit.

Appelée la dernière à donner son avis, et assurée à l'avance que la majorité est acquise à ses propres vues, Catherine déclare hautement que ses enfants et elle entendent vivre sous la sainte obéissance de l'Église romaine et catholique ; ceux qui demandent des temples pourront en avoir ; mais qu'ils rendent les églises dont ils se sont emparés ; sous certaines réserves l'on permettra à l'avenir leurs assemblées. Grâce au charme de sa parole entraînante, l'édit de janvier est voté, le plus favorable de tous ceux concédés jusqu'ici aux protestants.

II.

A l'heure où Catherine ne poursuit encore qu'une solution pacifique, le sang coule à Vassy. Que ce fût ou non un guet-apens

prémédité par les Guise, la guerre civile n'en sortira pas moins. « Du jour où elle éclatera, avait-elle écrit à la reine d'Espagne, sa fille, je retomberai dans les mains des Lorrains. » Le duc de Guise ayant refusé de venir la trouver à Monceaux et malgré sa défense étant entré dans Paris, prise de peur, elle se réfugie à Fontainebleau et appelle Condé à son secours. « Je vois tant de choses qui me déplaisent, lui écrit-elle, que si ce n'étoit la fiance que j'ai en vous et l'assurance que vous m'aiderez à conserver ce royaume, en dépit de ceux qui veulent tout perdre, je serois encore plus fâchée. »

Sur son invitation, Condé est entré dans Paris; mais les armes viennent d'être rendues au peuple. Pour éviter d'en venir aux mains dans les rues, il consent à se retirer, à condition que Guise en fasse autant. Il prend la route d'Orléans et marche à pas comptés, s'attendant toujours à un nouvel ordre de Catherine; mais cet ordre ne vient pas. Les triumvirs l'ont gagné de vitesse : bannières déployées, ils vont droit à Fontainebleau et en ramènent le jeune roi à Melun. Catherine a cédé à la force, mais elle leur échappe bientôt et se retire à Monceaux.

Condé a rejoint Coligny, et leurs forces réunies occupent Orléans. Catherine, qui a retenu dans ses mains toute l'autorité royale, leur envoie messagers sur messagers; enfin elle parvint à décider Condé à une entrevue à Toury en Beauce. Le roi de Navarre, venu avec elle, s'y montrait peu disposé à des concessions. Une nouvelle conférence n'ayant pas mieux réussi que la première, Catherine envoie le maréchal de Montmorency solliciter une dernière entrevue, promettant de s'y rendre seule. Le message dont il est porteur est tout pacifique; les chefs catholiques se sont déjà retirés de leur camp de Taley, la condition exigée; Condé ne peut se refuser à une nouvelle entrevue. Les deux premiers jours il y vient seul; le troisième, il amène avec lui Coligny et les principaux chefs de leur armée. Catherine fait un chaleureux appel à leur patriotisme et, cédant à l'un de ces mouvements irréfléchis de générosité que l'on se prend si vite à regretter, Condé offre de se retirer de France si son éloignement peut servir au pays. Catherine feint de n'accepter qu'à contre-cœur ce sacrifice; elle affirme que son fils sera proclamé majeur à l'âge de quatorze ans, et elle compte sur leur appui si l'on y fait obstacle. Les chefs protestants se regardent

avec stupeur. Leur silence lui semble un consentement tacite, et dès qu'ils se sont retirés, elle écrit aux gouverneurs de province : « La paix est conclue. »

Le lendemain, tout est remis en question : « Ils m'ont fait cette honte, écrit-elle au duc d'Étampes, d'emmener le prince de Condé malgré moi, après avoir tant fait pour le désir que j'avois d'éviter une grande effusion de sang qui se prépare, d'autant que je n'ai plus de moyen de l'empêcher, incontinent que je serai partie qui est demain. »

La guerre civile est déchaînée sur la France, et Catherine emmenée par les Triumvirs au siège de Bourges, puis à celui de Rouen, où le roi de Navarre est mortellement blessé; mais les protestants reprennent l'offensive. Partis d'Orléans le 8 novembre, ils sont le 15 à Étampes, et de nouveau poussé par cette sorte d'attraction sympathique que Catherine lui inspire et prédisposé à des concessions, Condé vient, le 25, coucher à l'abbaye de la Saussaie ; mais, craignant un piège, il ne se rend pas au rendez-vous d'abord accepté. Toutefois le connétable et Coligny se voient et conviennent d'une trêve. Catherine prend part à une nouvelle conférence, et, contre toute attente, la question religieuse ne soulevant que peu de difficultés, la paix semble définitivement conclue. Catherine l'annonce même à l'ambassadeur d'Angleterre. Au dernier moment, tout reste en suspens. A qui en attribuer la faute? Catherine la rejette sur les protestants. « S'ils ont rompu, écrit-elle à l'évêque de Rennes, c'est pour leur particulier. » Ce qui est plus vrai, c'est que Condé et Coligny, ne se sentant plus assez forts pour rester devant Paris, ont pris le chemin de la Normandie, avec l'espoir d'être secourus par les Anglais. Cette retraite leur est fatale : ils se laissent surprendre et battre à Dreux, et, par une étrange bizarrerie du sort, Condé et le connétable sont faits prisonniers. Enfermé dans le donjon de Loches, Condé se lasse le premier de sa captivité. Dès qu'il apprend la mort du duc de Guise, il écrit à sa femme, Éléonore de Roye : « Je m'assure que vous vous emploierez en tout ce que vous pourrez, car je ne désire rien tant que la paix. »

Éléonore de Roye voit Catherine le 4 mars, et le surlendemain Condé, amené de Loches par Damville, a une première entrevue avec le connétable dans l'île aux Bœufs, sous les murs

d'Orléans. Il commence par réclamer le retour à l'édit de janvier, et le connétable s'y refusant, Catherine intervient. Elle accable Condé de flatteries et l'ébranle à demi. Les beaux yeux de la provocante Limeuil, venue avec elle, achèvent ce qu'elle a a si bien commencé. L'inflammable Condé accepte l'édit qu'elle lui propose et qui prendra le nom d'édit d'Amboise. Catherine y a fait insérer la clause du renvoi des étrangers, se promettant bien de l'appliquer aux Anglais et de les chasser du Havre, qui leur a été livré par les protestants. C'est donc à elle, à elle seule qu'est due la paix d'Amboise. Dans une lettre au cardinal de Lorraine, alors au concile de Trente, elle en résume les tristes nécessités : « Nous avons vu tant de mal se préparer à l'entière ruine de ce royaume par les levées qui se faisoient pour les autres en Allemagne, les menaces de ceux de l'empire sur la restitution de Metz, dont nous ne savons encore ce qui sortira, les Anglais étendent si avant leurs desseins, que déjà la basse Normandie étoit quasi à leur dévotion, notre royaume épuisé, nos amis froids et dont les desseins sont aussi à craindre ; tout cela amassé ensemble et mis en considération, a été cause qu'il valoit mieux conserver le roi et le royaume que de l'exposer à un apparent et véritable danger par l'introduction de tant d'étrangers. »

La paix obtenue, il faut la faire accepter par les parlements et, de gré ou de force, reprendre le Havre aux Anglais. Coligny refuse de combattre ses anciens alliés. Condé hésite. C'est d'Alluie, envoyé à Londres pour en réclamer la remise qui, par sa façon hautaine de traiter, arrache à Élisabeth cette imprudente réplique : « Le Havre, dans mes mains, c'est la revanche de Calais. » Avec ce mot magique, Catherine surexcite l'amour-propre national, Condé ne refuse plus de marcher, et le connétable laisse tomber de sa bouche ces paroles entrainantes : « D'ici à Bayonne tout crie : Vive la France ! »

Le Havre repris, Charles IX déclaré majeur par le parlement de Rouen, Catherine enferme à Vincennes Throckmorton et Smith, les deux ambassadeurs d'Angleterre, et elle ne rendra la liberté à Throckmorton qu'après avoir imposé à Élisabeth l'humiliant traité de Troyes, qui la dépossédait à jamais de Calais que, dans un délai de huit ans, le fatal traité de Cateau-Cambrésis lui avait attribué.

Catherine touche à l'apogée de sa fortune; mais une seule faute va lui faire perdre tout le terrain gagné, l'entrevue de Bayonne. Quel est donc l'impérieux motif qui l'a poussée à y aller ? Un projet irréalisable, le mariage de la sœur de Philippe II, dona Juana, avec le duc d'Orléans, et celui de don Carlos avec Marguerite, sa fille. Si le roi d'Espagne y avait consenti, ou tout au moins s'il avait bien voulu faire quelques concessions en faveur du duc d'Orléans, ce fils qu'elle idolâtrait, elle se serait décidée aux mesures rigoureuses contre les protestants que le duc d'Albe exigeait d'elle : « C'est un marché, dira-t-elle plus tard, que j'ai proposé, et j'en ai voulu tirer intérêt aussi bien qu'eux. »

L'imprudence qu'elle a commise en venant à Bayonne se retourne contre elle. « Les protestants tant soupçonneux, a écrit de Thou, publient partout qu'on y a conclu un traité secret pour rétablir l'ancienne religion et exterminer la nouvelle. »

Au retour de ce fatal voyage, durant les premiers mois de l'année 1567, Catherine, d'ordinaire si clairvoyante, a comme un bandeau sur les yeux.

Le 18 septembre, elle écrit de Monceaux à M. de Fourquevaux, ambassadeur en Espagne : « Il a couru quelque bruit que ceux de la religion vouloient faire quelque remuement; mais tout cela s'est évanoui. »

Le 19, du même lieu, elle mande à M. de Gordes : « Nous ferons quelque séjour ici, afin de donner ordre aux affaires, encore que maintenant tout soit tranquille. »

Le 24, la bombe éclate; elle apprend à l'improviste que les protestants ont occupé Rosay-en-Brie. Épouvantée, elle appelle en toute hâte les Suisses qui campent à Château-Thierry. Pour gagner du temps, elle envoie le maréchal de Montmorency parlementer avec Condé et Coligny, et peut ainsi se réfugier à Meaux. Le connétable est d'avis d'y rester; mais les Suisses sont entrés dans la ville. Admis au conseil, leur colonel Pfiffer s'adressant à Charles IX : « Nous sommes six mille, Sire; à la « pointe de nos piques, nous ouvrirons à Votre Majesté un che- « min assez large pour passer à travers l'armée de vos enne- « mis. » Ce conseil énergique plait au jeune roi. L'enfant parle en homme. « L'on ne me donnera plus de pareilles alarmes,

« s'écrie-t-il; j'irai chercher jusques dedans leurs maisons et « dedans leurs lits ceux qui me les baillent. »

Et, escorté par les Suisses, il rentre dans Paris.

III.

Les protestants sont de nouveau devant la capitale. Leur plan, c'est de l'affamer. L'Hospital vient à leur camp de Saint-Denis et leur propose un nouvel édit d'abolition. Cette concession ne leur suffit plus; ils exigent la convocation des états généraux et le renvoi des Italiens. C'était viser personnellement Catherine et rendre tout accord impossible. Le 7 novembre, les hérauts d'armes somment Condé et Coligny de venir à Paris, où le roi les attend, lès bras ouverts. Leur réponse modérée fait un instant espérer une transaction. Le connétable les voit à La Chapelle-Saint-Denis; opposé à toute concession, il affirme que jamais le roi ne consentira à la coexistence de deux religions. Tout est donc remis au hasard d'une bataille. Les réformés la perdent; mais le connétable est mortellement blessé. Le 13 novembre, durant que Paris est sous la stupeur de sa mort, l'armée protestante quitte son camp et se replie sur Montereau : « Ils ne sont pas là où ils pensent, écrit Catherine à M. de Gordes; nous les contraindrons bien à une nouvelle bataille, ou pour le moins à une honteuse fuite. »

Mais, en dépit de ce langage belliqueux, elle préfère encore négocier; elle va à Châlons s'aboucher avec le cardinal de Châtillon et le ramène à Paris, où il n'entre que de nuit; car tout est à craindre de la furie de la populace.

Durant ces inutiles pourparlers, grâce aux divisions des chefs de l'armée royale, Condé et Coligny font à Pont-Mousson leur jonction avec les reîtres venus d'Allemagne. De Langres, ils gagnent la Bourgogne, traversent l'Yonne, d'où, se détachant d'eux, Condé, par une pointe hardie, se porte sur Chartres; l'argent lui manque pour payer les reîtres, et c'est encore lui qui, en pleine guerre, redemande la paix. Biron et Malassise viennent à Longjumeau, et, à la suite de longues discussions, le maréchal de Montmorency, dont l'influence a été décisive, apporte au roi les articles arrêtés, les lui fait signer, et les rapporte à Condé et à Coligny, qui les signent à leur tour. Cette paix ne

fut en réalité qu'une courte trêve. A la veille d'être cernés par Tavannes à Noyers, Coligny et Condé, à marches forcées, échappent aux troupes qui accourent pour les envelopper. Le 14 septembre, ils atteignent La Rochelle où, le 28, Jeanne d'Albret leur amène un puissant renfort de gens de pied. La guerre civile de nouveau ensanglante la France. Surpris et battus à Jarnac, où Condé est de sang-froid tué par Montesquiou, défaits de nouveau à Moncontour, les protestants sont, le 23 juin, vainqueurs à Arnay-le-Duc. Tout l'honneur de ce retour de fortune est dû à Coligny; mais les catholiques ont eu le dessus à la diète de Spire, il n'a plus aucun secours à espérer de l'Allemagne, et hors d'état de continuer la lutte, il accepte la trêve que Biron et Malassise viennent lui proposer.

Les yeux fixés sur la France, Philippe II écrivait à Alava, son ambassadeur : « Les changements sont si fréquents dans le lieu où vous êtes, que je suis à me demander ce qu'il faut penser de ces pourparlers. » Est-ce un jeu? Est-ce sérieux?

La vérité, c'est que des deux côtés on en avait assez de la guerre. Pris de lassitude et n'aspirant plus qu'à la pacification de la France, l'amiral écrivait à Catherine : « Quand Votre Majesté épluchera toutes mes actions, depuis le temps qu'il y a qu'elle me connoit jusques à aujourd'hui, elle confessera que je suis tout autre que l'on a voulu me dépeindre. Je vous supplie, Madame, croire que vous n'avez point de plus affectueux que j'ai esté et voulu être. »

IV.

Les noces de Charles IX une fois faites à Mézières, Catherine revient à l'idée, un instant abandonnée, de marier son fils le duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre, et elle en confie la délicate négociation à La Mothe-Fénelon. La première fois qu'il se hasarda de s'en ouvrir à Élisabeth : « Je vous avoue, lui dit-elle « en souriant, que Mesdames d'Étampes et de Valentinois me font « un peu peur. Je veux que mon époux ne m'honore non pas seu« lement comme une reine, mais m'aime comme femme et pour « moi. — Celui dont j'ai l'honneur de vous entretenir, lui répon« dit-il, a cette qualité particulière de savoir bien aimer. » Mais chaque fois qu'il lui en reparla, elle manifesta la même crainte.

Ce qu'elle ne lui avouait pas, c'est qu'en véritable Anglaise, elle tenait avant tout au physique. Dans toutes ses lettres à Walsingham, son ambassadeur, elle lui pose des questions sur le duc, et de toutes les réponses qu'il lui adresse, nous ne détacherons que ce simple croquis :

« Il est plus grand que moi de deux doigts, un peu pâle, bien fait de corps, les jambes longues, fines et bien proportionnées. Si tout ce que l'on voit est aussi bien que ce qu'on ne voit pas, il paraît assez sain. »

Mais tant que les chefs protestants s'obstineront à rester à La Rochelle, Catherine a les mains liées. Galéas Fregosse, l'agent secret qu'elle y a envoyé, revient lui dire que Coligny lui a semblé tout à fait conciliant.

Que l'on ne s'en étonne pas! Il poursuivait son idée fixe, la guerre avec l'Espagne, et n'aspirait qu'à prendre parti pour les Flamands, alors en pleine révolte. Téligny, envoyé par lui à la cour, par sa douceur, son aménité, s'était attiré la sympathie de Charles IX et en avait profité pour amener secrètement à Lumigny Ludovic de Nassau. Au nom de son frère, Guillaume d'Orange, Ludovic avait offert au jeune roi, pour prix de son concours, les provinces des Flandres limitrophes à la France. Si Catherine avait fermé les yeux, c'est que, profondément irritée du refus dédaigneux de la main de Marguerite, sa fille, par le jeune roi de Portugal, refus qu'elle attribuait au mauvais vouloir de Philippe II, ainsi que Henri II en avait eu le premier l'idée, elle ne pensait plus qu'à marier sa fille au roi de Navarre. L'intervention de Coligny lui devenait donc indispensable pour y déterminer l'opiniâtre Jeanne d'Albret; elle fit plus et se joignit à Charles IX pour inviter Coligny à venir à Blois.

A son arrivée à la cour, l'amiral est comblé de faveurs ; Catherine en est venue à faire son éloge : « Il ne désire, écrit-elle à La Mothe-Fénelon, que de s'employer en choses concernant le bien de l'État. » C'esti ncroyable, écrit l'ambassadeur de Venise, qu'un homme qui ne s'est fait un nom que dans les guerres soutenues contre le roi ait conquis, en si peu de temps, une telle autorité. » L'explication est pourtant bien simple : Catherine, n'ayant pu décider le duc d'Anjou à poursuivre la négociation de son mariage avec la reine d'Angleterre, songeait à lui substituer le duc d'Alençon, beaucoup plus malléable sur la question

religieuse. L'appui de l'amiral lui était donc aussi nécessaire auprès d'Élisabeth qu'auprès de Jeanne d'Albret.

Chacun jouait son jeu : Coligny encourageait de plus en plus l'ardeur belliqueuse de Charles IX, espérant toujours le décider à intervenir à main armée dans les Flandres.

Les circonstances étaient toutes favorables : les Gueux venaient de s'emparer de La Brelle de Flessingue, Ludovic de Nassau, de Mons, et La Noue, de Valenciennes. A la rigueur, Catherine y aurait consenti, mais à la condition que l'Angleterre y prendrait une part active ; et, à ses yeux, la seule garantie de la bonne foi des Anglais, c'était le mariage de son fils d'Alençon avec leur reine. Tout récemment Élisabeth s'en était expliquée avec Walsingham : « Nous ne pouvons nous résoudre à cette union, lui avait-elle écrit, si elle n'est pas accompagnée de grands avantages qui puissent contre-balancer les ridicules jugements qu'on pourrait en porter. En matière de mariage, l'on ne doit rien regarder à tant qu'à se contenter mutuellement, et comme il n'y a rien là qui puisse nous donner à cet égard une pleine satisfaction et peut-être au duc d'Alençon à cause de l'âge que nous avons de plus que lui, nous ne voyons pas que nous puissions nous convenir pas plus l'un que l'autre. » Toutefois elle ajoutait : « Une entrevue pourrait bien faciliter les choses ; nous pourrions juger alors par nos propres yeux ce qu'aucun de nos sujets n'ose nous dire. »

Montmorency, auquel Walsingham fit part de cette lettre, engagea le duc d'Alençon à envoyer en Angleterre La Molle pour plaider sa cause, et Coligny, approuvant cette démarche, écrivit à Burghley : « Combien que je sache assez de quelle recommandation vous avez la continuation de l'amitié entre ces deux royaumes, je vous dirai qu'il me semble qu'elle ne pourroit être plus intimement confirmée et fortifiée qu'avec une bonne alliance par mariage. »

La Molle ne fut reçu par Élisabeth que le 7 août. A cette première audience, il sut si bien la prendre par son faible, la vanité ; que sa réponse s'en ressentit : « Si le duc veut me visiter, dit-« elle, et si le mariage ne s'ensuit pas, je prendrai sur moi la « moitié de la honte. En demandant une entrevue j'ai voulu uni-« quement m'assurer si vraiment il m'aimait. »

La Mothe-Fénelon, qui avait accompagné La Molle, s'empressa

de répondre : « Belle comme vous l'êtes, vous n'avez rien à « redouter. Vous paraissez réellement plus jeune de neuf ans « que vous n'êtes, et de son côté le duc, grâce à sa virile et ro- « buste constitution, gagnant aussi neuf ans, tous les deux vous « êtes du même âge. »

Cette flatterie leur valut une invitation au château de Kenilworth. Le lendemain elle leur fit l'honneur de les admettre à sa table, et de plus en plus sous le charme de La Molle : « Walsin- « gham, dit-elle, a mal interprété, mal rendu mes paroles. Je n'ai « jamais dit que mon mariage avec le duc était impossible. Je n'ai « fait allusion qu'à de certaines difficultés. » Elle passa la journée du 20 août avec La Molle et La Mothe-Fénelon, les admit dans ses appartements privés et, faveur insigne, joua pour eux de l'épinette; puis revenant à son projet de mariage : « J'y suis décidée, dit-elle, mais je tiens à voir le duc. »

« Qu'il vienne, qu'il vienne, » répétaient chaque jour à La Molle les dames d'honneur d'Élisabeth. Le ministre d'état, Smith, est non moins pressant : « Il y a vingt moyens, écrit-il à Walsingham, pour venir ici et y être le bienvenu. Les femmes veulent paraître forcées, même à ce qu'elles désirent le plus. »

C'est à ce moment qu'éclate de l'autre côté de la Manche ce coup de tonnerre qui retentit encore : la Saint-Barthélemy.

Catherine, lorsqu'elle s'est vue impuissante à empêcher cette guerre des Flandres qui, si elle est heureuse, fera passer toute l'autorité dans les mains de l'amiral, et menacée ainsi de perdre sa domination absolue sur Charles IX, la passion, l'ambition de sa vie, est revenue à l'idée qui n'a cessé de la hanter : le meurtre de l'amiral. L'arquebuse de Maurevel ne l'ayant que blessé, la Saint-Barthélemy, ce crime de la peur, sera sa dernière ressource.

V.

Dès le lendemain de la Saint-Barthélemy, qui, à ses yeux, n'est qu'un simple accident, Catherine reprend la négociation du mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth, adresse de nouvelles instructions à Monluc, déjà en chemin pour aller soutenir la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne; enfin elle invite Schomberg à voir un à un tous les princes protestants de

l'Allemagne et les Nassau, et de les regagner à force de promesses. Quelques mois lui suffiront pour retourner l'Europe frémissante et indignée.

Mais elle ne parviendra pas aussi facilement à pacifier la France. Retrempés par ce baptême du sang, les protestants, dans les trois villes de La Rochelle, de Sommières et de Sancerre, tiennent en échec les armées royales ; et c'est dans le camp du duc d'Anjou qu'ils ont leurs meilleurs auxiliaires. « Rien ne se disoit aux conseils les plus particuliers, a écrit Cheverny, que les ennemis n'en fussent en même temps avertis. » Ce qui est plus grave, le duc d'Alençon, d'Aubigné l'affirme, projetait diverses pratiques contre le roi son frère, et, en cas de non-réussite, se proposait de passer en Angleterre. Au dernier moment, il recula, mais sans renoncer néanmoins à son projet de fuite. Sans La Noue, qui l'en dissuada, il aurait tenté de rejoindre la flotte de Montgomery, qui croisait en vue de La Rochelle.

L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne imposait la nécessité d'une transaction. Le 24 juin 1573, les quatre envoyés du roi en arrêtent les humiliantes conditions, et Charles IX les ratifie, mais sans pouvoir obtenir la soumission des autres provinces où la résistance se prolonge. Bientôt il se voit forcé de permettre aux protestants de s'assembler à Montauban et à Milhau. Le choix de l'anniversaire de la Saint-Barthélemy, pour ces deux réunions, fait pressentir les résolutions qui y seront prises. Pour n'en citer que les principales : l'exercice public de la religion réformée, le désaveu de conspiration attribuée aux protestants la veille de la Saint-Barthélemy, enfin des poursuites juridiques contre les massacreurs. Effrayés, les catholiques supplient le duc d'Anjou de ne pas s'expatrier. « Aller commander à une nation si éloignée, dans l'état de santé du roi, c'est s'exposer, se mettre au hasard de perdre la France, et le duc d'Alençon ne manquera pas de faire des menées. » Il ne se décide à s'éloigner que sous la pression de menaces de Charles IX. « Si vous ne partez pas, lui avait-il dit, je vous ferai partir de force. »

Catherine ne se faisait plus d'illusion sur la mort prochaine du roi son fils. « Partez, dit-elle au duc d'Anjou, partez, vous n'y resterez pas longtemps. » Jusqu'ici, elle s'est contentée d'opposer au *Réveille-Matin* et à la *Gaule Franque*, d'Hotman,

le livre de Charpentier et l'apologie de la Saint-Barthélemy par Pibrac. Maintenant elle passe à l'action et, résolution hardie, elle invite Ludovic de Nassau et le duc Christophe, fils du comte palatin, à venir la trouver à Blamont, sa dernière étape, avant de se séparer du roi de Pologne ; et là, réalisant les promesses faites par Schomberg, elle leur offre un subside de cent mille écus, à la seule condition de porter leurs armes dans les Pays-Bas. Ce qu'elle veut, c'est assurer au roi de Pologne les sympathies de l'Allemagne qu'il va traverser. Cette guerre des Flandres, qui a coûté la vie à Coligny, du moment qu'elle favorise sa politique, elle la fait sienne. Mais elle n'échappe à un danger que pour retomber dans un autre. Un nouveau parti s'est formé, le *parti des politiques;* les deux jeunes Montmorency, Méru et Thoré s'y sont enrôlés : « Ils emplissent, nous dit d'Aubigné, les esprits du mauvais gouvernement qui étoit dans le royaume, des édits violés. » Plus affirmatif encore, Hotmann ajoute : « Ils ont pris le nom de *politiques* et demandé que l'on fît revivre l'ancienne constitution française, en convoquant les États généraux, seul remède à tant de maux. »

Un chef leur manque, et ils ont jeté les yeux sur le duc d'Alençon. Durant les quatre jours qu'il passe à Blamont, Catherine ne l'a pas perdu de vue, et c'est vainement qu'il cherche l'occasion de s'entretenir secrètement avec le comte Ludovic. A l'heure de son départ, il peut toutefois lui glisser à l'oreille : « Maintenant que je vais avoir le gouvernement, ainsi que l'avait mon frère, j'emploierai tout pour vous seconder. »

Mais cette lieutenance générale qu'il ambitionne, il ne la tient pas encore. Catherine lui préfère le duc de Lorraine, et il ne lui reste plus que la ressource de s'enfuir. Durant le séjour qu'il fait à Reims, où il a rejoint le roi son frère, le comte Ludovic parvient à lui faire savoir qu'il retardait son départ pour Maëstricht et l'attendrait avec toute son armée. Ce plan était bien conçu : au sortir de Reims, traversant une forêt, non loin de Soissons, l'évasion était possible; il s'était entendu avec le prince de Navarre pour s'enfuir. A la veille de l'exécution, un gentilhomme catholique, Miossens, révéla leur projet à Marguerite. Tout aussitôt elle en prévint sa mère, et l'affaire fut conduite avec tant de prudence qu'ils n'eurent pas le moyen de s'échapper, « sans pouvoir savoir d'où provenait l'obstacle. »

VI.

Charles IX ne se dissimulait pas les difficultés de sa situation, et, pour détourner l'orage, il avait convoqué à Compiègne les plus notables gentilshommes, et des membres de tous les parlements de France; mais la tentative d'évasion de son frère l'y fait renoncer, et il s'arrête à Chantilly, la résidence du maréchal de Montmorency. Catherine y avait fait inviter les Guise, avec l'espoir de rapprocher ces deux maisons rivales. De part et d'autre, il y eut échange de paroles de conciliation; « mais l'on sait bien ce que valent de pareilles promesses. » Néanmoins, ce séjour à Chantilly eut un heureux résultat : le maréchal exhorta le duc d'Alençon à se tenir paisiblement à la cour, moyen le plus sûr d'obtenir la lieutenance du royaume. Il fit plus, il consentit lui-même à suivre le roi à Saint-Germain, et durant les six semaines qu'il y passa, son influence pacifique prévalut; mais un des drames si fréquents à cette cour allait raviver toutes les immitiés. Le duc de Bouillon l'a dit dans ses *Mémoires :* « Parmi toutes ces choses, il y avait des amours mêlées, et ne se passent point ou peu d'affaires que les femmes n'y ayent part, et le plus souvent sont cause d'infinis malheurs à ceux qu'elles aiment. »

Le 16 février, un jeune gentilhomme, Scipion Ventambren, sortait au matin du château de Saint-Germain, où sans doute quelque amourette l'avait retenu. A la dernière marche de l'escalier, il se trouve face à face avec le duc de Guise, venu peut-être, lui aussi, pour un galant rendez-vous. Attaché à sa maison en qualité de page, Ventambren en était sorti pour entrer dans celle du duc d'Alençon. Avait-il eu la témérité, bien avant Saint-Mégrin, de s'attaquer à la duchesse, ou ne s'agissait-il que d'une autre rivalité de femme? toujours est-il que le duc lui avait défendu de reparaître devant lui. En le voyant, pris de colère, il tire sa rapière. Effrayé, Ventambren remonte précipitamment l'escalier; atteint d'un coup d'épée dans les reins, il se jette éperdu dans la chambre de Thoré, dont la porte était restée entr'ouverte. Ce fut son salut.

Guise va droit chez le roi, qui était encore au lit. « Sire, lui « dit-il, Ventambren m'a avoué qu'il avait été gagné par

« M. de Montmorency pour me tuer, et comme je tiens le maré-
« chal pour le plus loyal des hommes, indigné d'une pareille
« calomnie, je n'ai pas été maître de moi et je l'ai frappé. Je
« supplie Votre Majesté de vouloir bien me le pardonner.

— « Comment, vous avez eu cette audace dans mon palais! » s'écria Charles IX.

A ce moment, Catherine, le duc d'Alençon et La Molle entrèrent chez le roi. Avec une superbe crânerie, La Molle ayant reproché au duc d'avoir, sans respect pour le lieu, tiré son épée : « Si c'eût été vous, riposta Guise, j'eusse fait de même. »

— « Qui s'attaque à l'un des miens s'attaque à moi, » répliqua le duc d'Alençon.

Ventambren paya pour tous : il fut emprisonné. Mis à la question, il nia énergiquement ce dont Guise l'accusait. Ce conflit eut une fâcheuse conséquence : Montmorency, profitant d'une courte absence de Catherine, retourna à Chantilly juste au moment où l'on touchait au dénouement de la crise. La prise d'armes des protestants avait été fixée au 10 mars par La Noue, devenu leur chef depuis la mort de Coligny; mais la précipitation de Guitry fit tout manquer. Devançant de dix jours celui convenu, il fit dire au duc d'Alençon qu'il l'attendait dans les environs du château, qu'il n'y avait pas une minute à perdre. Ne sachant à quoi se résoudre, le duc demanda conseil à La Molle. Le laisser partir, c'était le faire passer dans d'autres mains que les siennes; le suivre, c'était se séparer de Marguerite de Valois, qu'il idolâtrait. Il l'engagea à ne s'enfuir que lorsque Mantes serait au pouvoir de Guitry, et d'y envoyer Mornay pour s'en assurer. Arrivé de grand matin devant l'une des portes, Mornay la trouva fermée. Guitry ne parut qu'à huit heures et n'avait plus avec lui que quarante-cinq cavaliers. De Buy feignit de poursuivre Guitry; mais au retour de cette simulée démonstration, il prit la route de Sedan, où Mornay ne tarda pas à le rejoindre. « Dieu permit, dit Marguerite dans ses *Mémoires*, que La Molle découvrit tout à la reine ma mère; » elle n'ose avouer que ce fut elle qui joua le rôle de la Providence.

Seul Charles IX montra « cœur et visage de roi, » et ne voulut partir qu'au matin. Il n'alla pas loger au Louvre, mais à l'hôtel du comte de Retz, dans le faubourg Saint-Honoré; de mauvaises nouvelles venues des provinces le décidèrent à aller s'enfermer

à Vincennes. Alors, dans l'enceinte de ces hautes murailles, une nouvelle conspiration se greffe sur la première.

Appelé à plusieurs reprises, et chaque fois se faisant excuser, Montmorency n'arrive à Vincennes que le 4 avril. Dès le premier jour, il entrevoit ce qui se trame dans l'ombre et croit de son devoir d'en détourner le duc d'Alençon. La Molle, présent à leur entretien, le prit de si haut que, désespérant de faire entendre raison au duc, il se retira tout découragé.

Dans un complot où trop d'hommes sont mêlés, il s'en trouve toujours un disposé à trahir. Cet homme, ce fut Yves de Brisson. Il vint redire au président de Thou tout ce qu'il avait pu apprendre, grâce à d'imprudentes confidences. Le même jour, l'on remit à Montmorency une lettre saisie sur le valet de chambre du capitaine Saint-Martin, l'un des conjurés, qui mandait à sa femme de lui envoyer ses chevaux à Saint-Maur, pour l'expédition qu'elle savait.

L'évasion des princes avait été fixée au 8 avril. Par ordre de Catherine, prévenue à temps, le capitaine qui gardait la porte du château ne laissa pas entrer le carrosse de la comtesse de Retz qui devait les emmener. Ce jour-là, Tourtay et le capitaine Saint-Martin sont arrêtés, et La Molle est pris le 10. Durant deux jours l'on cherche vainement Coconas. Une grande dame, et peu à son honneur, le tenait caché dans son hôtel, d'où il fut amené à Charles IX, et pour sauver sa vie, il avoua tout.

Élisabeth n'avait pas oublié les douces heures passées avec La Molle. Elle fit supplier Catherine d'en avoir pitié. « Votre « reine, répondit celle-ci à l'ambassadeur Dale, venu pour inter- « céder en sa faveur, a laissé ses propres parents dans les mains « de la justice; je ferai comme elle. »

Le procès des coupables fut rapidement instruit. Le duc d'Alençon et Navarre se virent réduits à donner des explications. Celles du duc furent misérables, celles de Navarre, sous l'inspiration de Marguerite, dignes et fières. Le 26 avril, le nécromancien Nuggieri est incarcéré, et des images en cire ayant été saisies à son logis, superstitieuse et craintive comme elle l'était, Catherine écrit au procureur général La Guesle : « Faites-lui tout dire. »

La condamnation à mort de La Molle et Coconas ne se fait pas attendre. Avant l'exécution, ils subissent la torture. Les

pieds broyés par les brodequins de fer, la poitrine suffoquée par l'eau qui la remplit, La Molle, sommé par Hennequin de tout avouer : « Mon maître me fait mourir, je n'ai plus rien à dire, » répond-il. Au moment de se remettre au bourreau, frappant du pied les planches de l'échafaud, Coconas s'écrie : « Les petits paient pour les grands. »

Le surlendemain de leur supplice, Charles IX écrit à La Mothe-Fénelon : « Ils se sont trouvés si coupables que eux-mêmes se sont condamnés et confessés dignes de mort beaucoup plus cruelle que celle qu'ils ont souffert. »

Il s'était fait tirer du sang et, se sentant mieux, il écrivit de nouveau à La Mothe-Fénelon : « Incontinent que l'état de mes affaires sera un peu remis, je m'approcherai de Picardie pour effectuer l'entrevue de mon frère d'Alençon avec la reine d'Angleterre. »

Bien loin de penser à son mariage, le duc en était à trembler pour sa vie, et Élisabeth en eut pitié : « Il faut à tout prix, écrit-elle à Walsingham, qu'il soit préservé; agissez avec la plus grande prudence, car la moindre indiscrétion pourrait lui être fatale. »

De son côté, Burghley indiquait les bourses où il faudrait puiser pour gagner les geôliers du duc; mais Catherine faisait bonne garde. Les forces du roi déclinaient à vue d'œil; le 25 mai, il put encore écrire à Du Ferrier, son ambassadeur à Venise : « Montgomery est cerné dans Domfront. » Le 29, sentant la mort venir, il prévient Matignon qu'il a remis le soin de ses affaires à la reine sa mère. Le 31, lorsque, les yeux rayonnants de la joie du triomphe, elle vient lui annoncer la prise de Montgomery, leur ennemi mortel : « Toutes choses humaines ne me sont plus de rien, » murmure-t-il d'une voix éteinte.

Quelques heures plus tard l'agonie commençait et il expira à quatre heures du soir.

VII.

Les deux maréchaux de Cossé et de Montmorency, mis à la Bastille, sont étroitement gardés ; Condé, réfugié à Strasbourg, en est encore à solliciter l'appui des princes protestants d'Allemagne; à l'exception de La Noue en armes dans le Poitou,

Damville seul est à craindre. Maître de Montpellier, de Beaucaire, du Pont-Saint-Esprit, il se tient immobile à Pézenas. Peu de jours avant sa mort, Charles IX avait bien eu la pensée de le faire arrêter par le capitaine Martinengo; mais, avant d'arriver jusqu'au maréchal, Martinengo avait eu à traverser la double haie de ses fidèles Corses et, le voyant si bien gardé, s'était contenté de lui demander le motif qui l'avait empêché d'envoyer sa cavalerie à Toulouse ainsi que le roi lui en avait intimé l'ordre. M. de Rieux, porteur des explications de Damville, n'arriva que la veille de la mort de Charles IX, et c'est Catherine qui répondit au maréchal et avec une perfide franchise :

« Je vous confesserai que le feu roi mon fils, par plusieurs doléances d'aucuns de votre gouvernement, a été contraint, et non sans très grand regret, d'envoyer par de là et prendre la résolution que vous avez pu entendre, non qu'il voulût aucunement vous dénier l'accès pour vous ouïr en votre justification, qui étoit ce qu'il désiroit le plus pour vous continuer en ses bonnes grâces, ce que vous devez encore davantage espérer, puisque les choses sont en si bon chemin pour votre justification ; cependant j'ay advisé de vous renvoyer le sieur de Rieux pour vous conseiller de prendre la résolution que je lui ai donné charge de vous faire entendre, laquelle, quand vous l'aurez bien considérée, vous trouverez être le plus certain moyen de fermer la bouche à vos ennemis ; j'ai fait dépêcher le pouvoir à l'amiral de Villars, votre oncle, pour commander en votre lieu au pays de Languedoc, et tenir le gouvernement en telle main que, lorsque les choses seront en meilleur état, il vous puisse être rendu. »

Cette lettre était peu rassurante. Damville, d'accord avec les députés protestants du Languedoc, prolonge jusqu'au 1er janvier 1575 la suspension d'armes précédemment conclue et, de sa propre autorité, convoque à Montpellier les États de la province, mais sans rompre ouvertement encore avec Henri III. Il dut même exprimer à Catherine le désir de le voir à son passage à Turin; car, le 30 juin, elle écrit à La Mothe-Fénelon : « Je lui ay accordé ce qu'il désiroit, de se retirer auprès de Monsieur et Madame de Savoie, en attendant l'arrivée du roi pour se justifier. »

Durant les deux mois qui s'écouleront avant la venue de Henri III, elle a l'œil à tout. Le 1er juillet, elle annonce à Matignon que Strozzi part pour le Poitou, à la tête de forces consi-

dérables ; elle invite M. d'Humières à veiller sur Péronne et Montdidier ; elle se plaint à la reine Élisabeth des menées faites en son nom pour pousser le duc d'Anjou à s'enfuir ; elle trouve le moyen d'emprunter de fortes sommes pour satisfaire aux dépenses de Henri III, qui, en Italie, jette l'or à pleines moins. Enfin, ayant pourvu à tout, elle part pour Lyon et, chemin faisant, elle adresse à M. de Cheverny un mémoire qu'il aura à remettre à Henri III. Ce n'est plus la mère, mais l'homme d'État qui lui trace sa règle de conduite comme roi. Les lecteurs de la *Revue* auront la primeur de ce curieux et inédit document [1].

« M. de Cheverny dira au Roi que je le prie de rentrer en son royaume comme un prince qui ne fut accoutumé de voir nos façons déréglées et désordonnées et nos légèretés, et la gravité que Dieu lui a donnée de nature, la maintenant avec la douceur qu'il a de lui-même, et se montrer maître et non plus compagnon, et dégagé des menteurs et non que l'on pense, il est jeune, nous lui ferons passer ce que voudrons et ôter la coutume de rien donner à qui le braveroit ou lui voudroit faire faire par façon de compagnon ; qu'il rompe cette coutume à deux ou trois des plus hardis ; qu'il donne de lui-même à ceux qui le serviront bien et ne bougeront de leur charge, sans qu'ils le viennent importuner pour en avoir, et tous se hâteront à qui le servira et qui fera le plus de résidence dans sa charge et cela sera cause que n'adviendront plus les inconvénients qui y sont advenus et adviennent tous les jours ; qu'il pourvoie aux états et non aux hommes ; car cela porte dommage à son service, quand pour récompenser un homme on lui donne une charge de quoi il n'est pas digne. *Qu'un homme ne tienne pas tout ;* au lieu de contenter beaucoup et en avoir à chaque province à lui. Si en chaque province il oblige les plus grands et les plus capables en les pourvoyant des offices, bénéfices et dignités qui vaquent, comme vouloient faire le roi Louis et depuis le Roi son grand-père, c'est autant de serviteurs obligés et personnes qui contiennent les pays en son obéissance.

« Je dis autant pour les évêques ; car ils servent en leur diocèse de tout contenir quand seront personnes capables et doctes.

« Et que, à son arrivée, il fasse que tout soit réglé et non au désordre où je l'ay vu, et pour le régler, qu'il se règle le premier ; car sans cela il a vu, et moi aussi, qu'il est impossible ; mais qu'il lui plaise prendre une heure certaine à son lever et, étant éveillé, s'il

[1] Bibliot. nat. Fonds français, n° 6625, f° 45 et suiv. Ce mémoire est entièrement de la main de Catherine; son écriture en rend la lecture difficile; nous le donnons avec l'orthographe moderne.

veut demeurer un peu dans le lit, qu'il ne perde pas pour cela l'heure, et qu'il se fasse lire les dépêches, et quand les secrétaires auront entendu sa volonté pour les réponses, qu'ils s'en aillent à leur logis, sans aller, ni de çà ni de là, faire les dépêches, et le lendemain au matin lui rapporter les réponses; qu'ils n'apportent jamais lettres que le matin, et que jamais paquet ne soit ouvert qu'en sa présence; aussi, que nul qui demandera quelque chose que ce soit, ne baille plus son placet qu'au Roi, et que lui-même prenne la peine, quand il se retire, de l'apostiller et, le lendemain au matin, le bailler au secrétaire pour le dépêcher. Je sais que cela déplaira à ceux qui les dépêchoient sans que le Roi y avisât autrement que dire oui, quand il les revoyoit, si bien qu'il n'avoit que le nom de donner, et les autres le fait et le bon gré; que quant à ceux qui viendront du dehors, qu'il fasse connoître qu'il veut qu'ils s'adressent à lui seul, et qu'il les entende plus d'une fois, s'il en est besoin; qu'il commande à vous, à Villeclair, de les lui amener au soir, après que tout le monde se sera en allé, ou au matin avant que personne n'y soit; et ses affaires en iront mieux, et tout sera secret et non comme par le passé que tout s'est perdu pour être su; qu'il tienne lui-même la clé du chiffre; puisqu'il l'a portée pour le Roi son frère, il la peut bien porter pour lui; qu'il commence, dès qu'il sera arrivé, à faire toutes ces choses; car s'il ne les fait de ce commencement, il ne les fera jamais, et verra autant de désordre qu'il a vu et il ne le faut pas, je l'en supplie.

« Aussi, qu'il se résolve à ce commencement de tenir ferme pour la justice et n'être facile à donner grâce; qu'il ne montre point de haïr personne, mais les aimer tous, pourvu qu'on lui rende obéissance; qu'il montre qu'il veut entendre le fond de ses finances; que le trésorier de l'épargne lui apporte tous les matins dans un papier ce qu'il a commandé le jour d'avant, et l'état de huit jours en huit jours de toute sa dépense et de ce qu'il a d'argent, comme l'on faisoit au Roi, son grand-père, et ôter ce conseil de finances que j'y ai introduit pour ma décharge, étant le roi en bas âge; que le Conseil soit réformé et réduit à nombre honnête.

« Quand il étoit Monsieur, il faisoit bien de se faire des serviteurs; mais, à cette heure, il s'en fera quand l'on verra qu'il veut tout remettre les choses comme elles étoient du temps de ses père et grand-père; car chacun espérera de revoir le bon temps.

« L'on pourra dire : puisqu'elle sait si bien dire et écrire tout ceci, que ne l'a-t-elle fait plus tôt?

« Si j'eusse été comme il est à cette heure, je l'eusse fait, témoin que depuis que je suis ici, l'on sait comment tout y va, Dieu merci; et il le verra, s'il lui plaît, bientôt en venant de là, et avec tant de réputation, il peut tout; mais qu'il le veuille; montrez-lui ceci. »

Au lendemain du jour où elle avait donné ces sages conseils au roi son fils, elle apprend qu'il veut ôter au maréchal de Retz sa place de premier gentilhomme de sa chambre, et elle écrit à Cheverny : « Tout le monde le trouvera étrange, comme l'on fit quand Madame de Valentinois fit chasser au roi Monseigneur les serviteurs du roi son père. Je vous prie qu'il ne fasse pas une telle entrée en son avènement à la couronne, et qu'il pense qu'il a de quoi contenter les uns et les autres. Dites-le-lui de ma part [1]. »

VIII.

Henri III reçoit à Turin Damville à bras ouverts; mais, intraitable sur la question religieuse, il s'obstine à n'accorder aux protestants que la liberté de conscience. En quittant le maréchal à Suze, il lui prodigue les meilleures assurances; à peine arrivé à Lyon, il change de langage et lui intime l'ordre de n'avoir plus à s'immiscer dans les affaires de son gouvernement. Damville ne pense plus alors qu'à sa propre sûreté, et précipitamment s'échappe de la Savoie.

L'insuccès de l'entrevue de Turin n'a pas découragé Catherine. La Mothe-Fénelon lui ayant mandé qu'il avait vu Méru, alors réfugié en Angleterre, et qu'il l'avait trouvé tout disposé à se soumettre, elle lui répond de Lyon, le 27 septembre : « Je serois d'avis qu'il écrivit aux principaux de ceux qui ont les armes, lesquels font leur principal fondement sur ceux de sa maison, combien je ne veuille pas croire tout ce qu'ils en disent, mais au contraire pour l'amitié que j'ai toujours portée à tous ceux de sadite maison, je désire qu'il n'en soit rien et faire pour lui et ses frères tout ce qu'il me sera possible envers le roi, mon fils. Il faudroit, pour effacer toutes les mauvaises opinions, qu'il trouvât moyen de faire envers les dessus dits qui troublent le repos, qu'au lieu qu'ils se montrent difficiles à faire une bonne paix, ils reconnussent le roi mon fils, autrement qu'ils ne font. Vous lui remontrerez qu'il n'y a pas un plus assuré moyen pour faire mettre en liberté mes cousins, le duc de

[1] Bibliot. nat., Fonds français, n° 6625, f° 52.

Montmorency et le maréchal de Cossé, et par même moyen, toutes choses en tranquillité [1]. »

Dès qu'elle apprend que Damville est rentré à Montpellier, elle écrit, le 14 octocre, à M. de Villars : « Je vous ay fait un mémoire pour lequel vous pourrez faire beaucoup pour le bien et sûreté du maréchal Damville et de toute sa maison ; à quoy il me semble que ny devez être rétif à obéir à ce que le roi vous a mandé. »

Elle ne se borne pas à cette lettre ; elle envoie à Montpellier du Belloy porter à Damville les plus encourageantes promesses. Le maréchal consent à le recevoir, mais en pleine séance des états, et maintient toutes ses prétentions. Sans se lasser, d'Avignon, où en quittant Lyon elle a suivi le roi, elle renvoie du Belloy pour proposer à Damville une entrevue à Beaucaire.

Le 25 novembre, il lui répond : « Je ne puis rien moi-même et n'oserois entreprendre d'aller parler à Votre Majesté pour mettre en jalousie M. le prince de Condé, notre général, tous nos confédérés et tant de gens de bien unis à notre cause. »

S'il tenait ce langage, c'est que, le 3 novembre, il venait de lancer contre les Valois un violent réquisitoire, leur reprochant la violation de tous les édits de paix, l'exil du prince de Condé, l'emprisonnement des deux maréchaux, l'inexécution de la promesse de la lieutenance générale faite au duc d'Alençon. Dans ce manifeste, il réclamait la convocation des états généraux, le renvoi des étrangers, et notamment de Gondi et de Birague, cet indigne chancelier ; puis, passant à ses propres griefs, il se plaignait de ce qu'on avait voulu le faire assassiner par Martinengo, et il se posait en protecteur de la monarchie, appelant à lui les fidèles sujets du roi et les alliés du royaume, pour obtenir par les armes la pacification religieuse et la restauration de l'État [2].

Catherine tente un dernier effort. Le 3 décembre, elle lui envoie Gauchery, l'un des secrétaires des finances, et, escomptant à l'avance le résultat de cette dernière mission, elle écrit au duc de Savoie : « Nous espérons avoir bientôt Livron. Le roi mon fils

[1] Le Laboureur, *Addition aux mémoires de Castelnau*, t. III.
[2] Dom Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, nouvelle édition, t. XII, p. 1109.

désire bientôt aller à son sacre. Je prie Dieu que ce soit avec la paix. »

Au lieu de la paix, tandis que Henri III, les pieds nus, un cierge à la main et revêtu d'un froc, suit humblement les processions des pénitents d'Avignon, son armée essuie échecs sur échecs. A son retour, en passant sous les murs de Livron, il sera insulté et hué par les énergiques défenseurs de cette bicoque. Ce n'est pas assez de honte; Damville s'empare d'Aigues-Mortes; et, revenue de ses optimistes illusions, Catherine écrit au duc de Savoie : « D'après ce que vous me dites, le maréchal n'a pas grande envie de la paix. J'ai grand'peur que la prise qu'il vient de faire ne la lui fasse avoir moindre [1]. »

IX.

Avant d'aller plus avant, il ne sera pas sans intérêt de voir le peu de cas que Henri III a fait des sages conseils de sa mère. Une lettre du temps va nous le dire : « Vous savez, écrivait Louis Regnaut à Dupuy, les nouveautés survenues depuis la venue de Sa Majesté; la cour ne fut jamais si prodigue d'honneurs et de révérences, et ne nous contentons pas d'idolâtrer les personnes, mais encore les choses destinées à leur usage. Nous ne fûmes jamais si révérencieux. Je ne sais si c'est doctrine importée en notre France, *ab ultimis Sarmatis*. Il seroit mieux que nous eussions appris à vivre en paix que toutes ces singeries [2]. »

Regnaut fait allusion à l'obséquieuse étiquette imposée par Henri III; mais il ne nous dit ni les intrigues, ni les rivalités de cette cour. « Nous sommes toujours prêts à nous couper la gorge, » écrivait Henri de Navarre. Duguast, insolent et hautain, gouverne le roi; Bussy, d'Amboise, le duc d'Alençon. Ce mignon de Vénus a hérité du double emploi de La Molle. Il est le conseil du frère et l'amant de la sœur. Dédaigné par Marguerite et ne le lui pardonnant pas, Duguast révèle au roi le secret de ce nouvel amour. Heureux d'avoir l'occasion de nuire à sa sœur, il le redit à Catherine.

[1] Archives de Turin.
[2] Bibliot. nat., Fonds Dupuy, 712, f° 45.

« De qui tenez-vous, lui dit-elle sèchement, ces indignes propos ?

— « Je ne parle que d'après les autres, répond-il.

— « Les autres, reprend-elle, ce ne sont que gens qui ne cherchent qu'à vous brouiller avec tous les vôtres [1]. »

Déçu dans son mauvais vouloir, Duguast a recours aux moyens violents. Au sortir du Louvre, Bussy et les gentilshommes de sa suite sont assaillis par une bande d'assassins, et essuient une décharge de mousqueterie. A son costume, pris pour lui, l'un d'eux tombe mort. Blessé au poignet dans un récent duel avec Saint-Phal, et acculé à une porte, Bussy la referme sur ses agresseurs. Le lendemain il reparait au Louvre, « aussi joyeux que si cet attentat eût été un tournoi pour plaisir. » De crainte d'un nouvel attentat, Catherine fait consentir son fils d'Alençon à l'éloignement momentané de son favori; mais Henri III ne gagne rien à l'exil de Bussy; Marguerite va tout préparer pour l'évasion de son frère, qu'elle raccommode d'abord avec son mari. Il est convenu que le duc s'enfuira le premier. Prévenu par sa fille, Matignon en informe Henri III, et Duguast, auquel il en fait part, lui conseille de faire mettre le duc à la Bastille, mais Catherine l'en empêche, et cette fois sa prudence est en défaut. Dans l'après-midi du 15 septembre, le duc monte en coche sous le prétexte d'un rendez-vous galant dans le faubourg Saint-Marceau. Pour déjouer tous les soupçons, il laisse son coche stationner devant la porte du logis de sa belle, et sort par celle de derrière. Simier et quelques serviteurs dévoués l'attendaient ; il monte à cheval, court toute la nuit, et le lendemain matin il entre dans Dreux, l'une des villes de son apanage.

Catherine était si peu en défiance, que dans la journée, elle avait écrit à Damville pour le prier d'intervenir dans le Comtat Venaissin pour le pacifier. Sur les neuf heures du soir, au sortir de table, le duc n'ayant pas paru, Henri III demande à Marguerite : « Pourquoi votre frère n'a-t-il pas soupé avec nous? — « Je ne l'ai pas vu depuis l'après-diner, » répond-elle.

Alors on envoie le chercher dans sa chambre, il n'y est pas; chez les dames où il va d'habitude, il n'y est pas; on court par

[1] *Mémoires de Marguerite de Valois.*

la ville, nulle part on ne le trouve [1]. Pris d'une violente colère, Henri III fait appeler tous les princes, tous les membres de son conseil : « Ramenez-le mort ou vif, s'écrie-t-il. Il s'en va trou-« bler l'État, me faire la guerre ; mais il saura ce qu'il en coûte « pour s'attaquer à moi. »

Vaine et inutile bravade !

Parti le premier à la poursuite du fugitif, le duc de Nevers écrit de Saint-Cloud au roi, le 16 septembre : « Je n'ai point vu ni les veneurs du roi de Navarre ni les archers du guet qui devoient être ici avant moi pour les envoyer prendre langue, les uns du côté de Dreux, et les autres du côté de Chartres [2]. »

Le 17, Catherine lui répond : « J'ai lu votre lettre ; ce seroit un service fort grand si vous pouviez investir dedans Dreux mon fils d'Alençon [3]. »

Le lendemain, recourant à la ruse, elle l'engage à trouver quelques hommes, mais très sûrs, qui allant auprès de son fils et gagnant sa confiance par la promesse de lui amener de nombreux auxiliaires, pussent à une heure favorable s'emparer de sa personne. « Il n'y a pas de si habile homme, dit-elle, que l'on ne puisse surprendre [4], »

Une fois à Dreux, le duc écrit au parlement pour justifier sa fuite, au pape pour qu'il ne prenne pas ombrage de son alliance avec les protestants, au marquis de Brandebourg et à la reine Élisabeth pour solliciter leur appui.

Nevers ayant échoué dans sa mission, Catherine se dévoue et se met à la poursuite de son fils : « Je suis venue à Mantes, écrit-elle, le 22 septembre, au duc de Nemours, pour essayer de parler à mon fils ; Dieu veuille que je puisse servir à l'apaiser [5] ! »

Le 23, elle écrit à Henri III : « Il m'a mandé s'il me plaisoit prendre la peine d'aller à Blois, qu'il parleroit à moy. Je lui ai mandé que je ne voulois pas aller si loin et que je le priois m'attendre demain, que je serois à lui. Je m'en vais coucher à Nogent-le-Roi et attendrai là de ses nouvelles [6]. »

[1] *Mémoires de Marguerite de Valois.*
[2] Bibliot. nat., Cinq cents Colbert, n° 4, f° 583.
[3] Ibid., n° 3323, f° 18.
[4] Ibid., n° 3323, f° 14.
[5] Biblioth., nat., Fonds français, n° 3342, f° 21.
[6] Ibid., n° 6626, f° 7.

Le 26, elle lui écrit de Nogent : « Je vous supplie que ceux qui ne veulent point la paix par petits faux avertissements ne soient cause de m'empêcher de vous faire le plus grand service que je vous aye jamais fait. Commandez que l'on me mande comment vos affaires vont. Ce n'est pas pour les contrôler, mais pour avoir l'aise, si elles vont bien, et vous aider à porter votre ennui, si elles vont mal. Pardonnez-moi si je vous écris librement, car vous êtes mon tout [1]. »

De Tourville où elle a couché, nouvelle lettre : « Je vois la peine où vous êtes que je sais après votre frère. Je vous supplie ne croire à tous les avertissements que l'on vous fera ; car il me souvient du feu amiral de Coligny à Saint-Germain ; tous les jours il me donnoit un avertissement pour me mettre en effroi, afin que je me misse du tout entre ses mains. Aussi ceux qui ne veulent la paix vous en donneront tous les jours pour vous mettre en peine de ma sûreté, afin que me mandiez que je m'en retourne sans rien faire. Votre frère couche à Claye, trois lieues par delà Châteaudun, et demain doit passer la Loire à Saint-Dié. Je coucherai demain à Châteaudun, où j'aurai de ses nouvelles [2]. »

Le 27, elle apprend que son fils va en Sologne au-devant de ceux qui lui viennent du Berry, et elle annonce à Henri III qu'elle va à Beaugency. « Nous pourrons nous voir demain, ajoute-t-elle. Sans la paix je vous tiens perdu ; car vous aimeriez mieux être mort que vous voir ou chassé ou vaincu [3]. »

Dans la soirée du 28, elle arrive à Chambord. Rendez-vous a été pris avec son fils entre ce château et Blois. Le duc y vient à cheval, et du plus loin qu'il aperçoit le coche de sa mère, il met pied à terre et court à sa rencontre. Le premier jour se passe à échanger des caresses et de mutuelles protestations. Le lendemain, lorsqu'on en vient aux choses sérieuses, le duc exige Blois pour sa résidence, et Catherine s'y rend en personne pour lui faire remettre cette place.

Il lui restait à faire connaître à Henri III les concessions qu'elle a été obligée de faire. « Je lui ai accordé Blois ; il vouloit La Charité, celle-ci est de moins de conséquence. Quand j'ay

[1] Biblioth. nat., Fonds français, n° 6625, f° 8.
[2] Ibid, n° 6625, f° 8.
[3] Ibid., n° 5625, f° 8.

vu ce beau lieu, je vous y ai souhaité avec une bonne paix; mais sans vous, en cette saison, je m'attriste de penser qu'un si beau et si grand royaume soit en tel hasard [1]. »

Tout en négociant, elle n'a pas perdu de vue Damville, et, le 28 septembre, elle le prie d'envoyer au plus vite les députés du Languedoc, afin de conclure tous ensemble une bonne paix; dans un post-scriptum, elle le prévient habilement que MM. les maréchaux de Montmorency et de Cossé ont été élargis en leurs maisons [2].

C'est elle qui en a donné le conseil au roi, car elle ne peut pas se passer de leur intervention. « Ce n'est pas assez, lui écrit-elle, d'avoir mis hors de prison les maréchaux, il faut que les gagniez et ce n'est pas le temps de dire : « Je ne puis me contraindre, ni dissimuler; » il faut, à ce coup, s'aider de tout. Je voudrois que envoyiez querir le maréchal de Montmorency et que vous lui disiez : « Je vous ay mis hors de prison « non tant pour vous comme pour mon service, m'assurant que « ce que vous promettez vous le ferez. Je ne vous ay mis où je « vous ai trouvé, et si j'eusse pu plutôt avec la réputation de la « mémoire du roi mon frère, vous mettre, comme j'ai fait à cette « heure, je l'eusse fait. » Qu'il ne puisse jamais savoir que vous vous soyez mocqué ni de lui, ni de l'autre Cossé, ni avec femmes; car elles en rioient avec vous pour vous faire haïr et après le redisoient; je suis bien marrie d'avoir été prophète quand je vous dis, avant partir, que je avois grand peur que l'on feroit comme l'on fit avec le duc des Deux-Ponts. Or cela est fait : à ce que j'entends, les reîtres sont entrés [3]. »

Elle n'était que trop bien renseignée. Dès le 27 août, Méru avait écrit de Strasbourg au comte de Sussex : « Mon frère Thoré part dans huit ou dix jours avec 2,000 reitres, 500 bons chevaùx françois et bon nombre d'arquebusiers, en attendant que M. le prince de Condé et moi marchions avec plus grande force. »

Thoré, après avoir franchi la Meuse, apprend, à Attigny-sur-Aisne, la fuite du duc d'Alençon. Le 10 octobre, il marche sur Dormans, où Guise l'attendait avec dix mille hommes au pas-

[1] Biblioth. nat., Fonds français, n° 6625.
[2] Ibid., n° 3184, f° 28.
[3] Ibid., n° 6625, f° 19.

sage de la Marne. Ce ne fut pas une bataille, mais une vraie déroute. Les reîtres, honteusement, lâchèrent pied. Suivi de quelques cavaliers, Thoré parvint à s'échapper, et, en poursuivant un reître, Guise reçut en plein visage cette glorieuse blessure qui lui valut le surnom du *balafré*.

Prévenue la première de la victoire de Dormans, Catherine écrit à M. de Morvilliers : « Elle est venue bien à propos pour nous aider à en finir. »

Le 20 octobre elle est à Amboise, d'où elle écrit, le 25, à Henri III : « J'ay trouvé votre nièce [1] la plus jolie qu'il est possible de voir, et Charles [2] si beau, que je ne fais, depuis mon arrivée, que vous le souhaiter, et plût à Dieu que vous en eussiez déjà un tel. Il ne faut pas dire que vous n'en avez pas trouvé la façon; car il la faut trouver au plutôt [3]. »

Il était temps de se hâter. La Noue et Turenne avaient amené des renforts au duc d'Alençon; aussi Catherine supplie-t-elle Henri III de se décider ou pour la guerre ou pour la paix, et elle insiste pour avoir une réponse, signée de sa main, jeudi au plus tard.

Enfin, le 8 novembre, grâce à l'intervention du maréchal de Montmorency, la trêve est conclue, et c'est une des belles pages de sa vie; oubliant sa longue captivité à la Bastille, il ne pensa qu'à éviter à tout prix la guerre civile.

X.

Le danger le plus pressant est bien écarté; mais l'orage gronde au lointain : Condé, pour prix de son assistance, a promis au duc Casimir de lui laisser l'administration de Metz, Toul et Verdun, la glorieuse conquête de Henri II. L'appât était trop tentant, et, se doutant bien que Bournonville, envoyé par le duc d'Alençon pour arrêter les reîtres, n'y parviendrait pas, Schomberg écrivait à Catherine : « Penser qu'ils se retireront sans argent, ils ne le feront jamais et ne le peuvent; car dans les terres de l'empire, ils ne peuvent *vivre sur le Bonhomme*.

D'autres difficultés viennent à surgir : le duc a bien pris pos-

[1] La fille de Charles IX.
[2] Le fils de Charles IX et de Marie Touchet, le duc d'Angoulême.
[3] Bibliot. nat., fonds français, n° 6625, f° 29.

session de Niort et de Saumur; mais Ruffec et La Châtre refusent de lui livrer Angoulême et Bourges, dont ils sont gouverneurs. La trêve ainsi compromise, Catherine propose à son fils de lui remettre, en attendant, Saint-Jean-d'Angély, Cognac et La Charité, et elle écrit à Henri III : « Si je m'en vais, je ne seray pas sitôt à vous que votre frère à ses reitres. Puisque je n'ay pu le réduire à autre chose, je suis résolue de ne le laisser de loin, jusqu'à ce qu'il soit dans Bourges [1]. »

Une dernière ressource lui reste : renouer la négociation du mariage de son fils d'Alençon avec Élisabeth. De lui-même il a déjà envoyé en Angleterre La Porte, un de ses plus dévoués serviteurs. Après avoir remercié la reine de ses bonnes grâces, La Porte devait lui demander que tout se passât entre le duc et elle, sans s'aider davantage de l'intervention de Henri III, si ce n'est pour garder quelque forme, car, la négociation une fois convenue, il serait à craindre qu'il ne mit autant de peine à la rompre qu'à la mener à bonne fin [2]. Catherine, ne pouvant se douter de la duplicité de son fils, supplie Henri III d'écrire à Élisabeth combien cette union lui tient au cœur. « Je m'en vais demain, lui dit-elle, voir votre frère. Si Bourges et Angoulême avoient été mises en ses mains huit jours après, comme il avait été convenu, je serois auprès de vous et les reitres retirés. Ceux qui l'ont empêché méritent d'avoir la tête tranchée [3]. » Et quelques jours plus tard : « Si vous ne faites obéir La Châtre, je vous supplie me donner mon congé et que je m'en aille en Auvergne, où j'auray des gens de bien avec moy, pour, quand tous nous auront trahi et abandonné, vous venir trouver si bien accompagnée pour vous faire châtier tous ces petits faiseurs de menées. »

D'Haussonville étant venu la prévenir du honteux traité fait par Condé avec le duc Casimir, elle reprend la plume : « Mon fils, j'ai pitié de vous; je voudrois qu'il m'en coûtât la vie et avoir parlé à vous une heure, encore que vous me fissiez le froid, car je vous aime tant que je crois que ma vie en seroit plus courte de six ans de la peine que j'ay de vous voir ainsi servi [4]. »

Un nouvel incident aggrave la situation : le duc d'Alençon se

[1] Bibliot. nat., Fonds français, n° 6625.
[2] Records office, State papers, *France*.
[3] Bibliot. nat., Fonds français, n° 6625.
[4] Ibid., n° 6625.

plaint de ce que Thoré et lui ont été victimes d'un empoisonnement. Loin d'y croire, Catherine n'y voit qu'un prétexte de rupture, et elle ne se trompait pas. Docile aux avis de Damville, qui lui reprochait de s'être laissé abuser par une fictive négociation, le duc écrivait, le 9 janvier, au parlement que, les villes ne lui ayant pas été remises, les promesses faites non tenues, il marcherait sur Paris. Toutefois il s'en tint à cette bravade, et cédant aux prières de sa mère, tombée malade à Châtellerault, il lui promit de retarder l'approche des reîtres.

Cela ne dépendait plus de lui. Le 2 janvier, Condé et le duc Casimir ont traversé la Moselle, le 9, la Meuse; précipitant leur marche, ils sont, le 20, aux portes de Dijon; les jours suivants, ils pillent Citeaux et Nuits, passent la Loire, pénètrent en Bourbonnais et s'emparent de Vichy. C'est à ce moment que le roi de Navarre parvient à s'enfuir. Diversion peut-être favorisée sous main par Catherine, car du jour où le Béarnais reviendra à la religion réformée, il sera accepté et reconnu comme chef par tous les protestants, et c'est peut-être bien cela qui décide le duc d'Alençon à venir se joindre, avec toutes ses forces, à Condé et au duc Casimir. Le 22 mars, il a encore la vaine gloriole de passer en revue les 30,000 hommes de l'armée confédérée, mais il n'en est plus le chef que de nom. Désormais, ce sont Condé et Casimir qui commandent, et lorsqu'ils se décident à marcher sur Paris, il est réduit à les suivre. C'est l'heure où Catherine rentre en scène; cette fois, elle va à leur rencontre avec ses irrésistibles amazones, Mme de Sauve, la plus aguerrie de toutes, et qui n'en est pas à sa première campagne, Mlles d'Estrées, de Bretèche, Mme de Kernevenoy, la maîtresse de Fervaques, Mme de Villequier, que son mari poignardera l'année suivante, Mme de Montpensier, la future ligueuse. L'escadron volant est au complet. Catherine prend gîte d'abord à l'abbaye de Cerconceaux, près de Nemours; de là elle se rend au château de Châtenai, où le rendez-vous a été fixé. Le premier jour se passe en compliments, en provocantes escarmouches; les questions sérieuses sont remises au lendemain; mais la galanterie ne désarme pas : Mme de Sauve reprend bien vite tout son empire sur le duc d'Alençon; et si le duc Casimir se montre plus conciliant, s'il rabat un peu de ses premières exigences, c'est sans doute au sortir des bras de l'une de ces Circés. Grâce à cette diplomatie d'alcôve, la paix, qui ne

comptait pas moins de soixante-trois articles, est signée au château de Beaulieu, dont elle prendra le nom. Les protestants y gagnent la reconnaissance officielle de leur religion, le libre exercice de leur culte dans toutes les villes du royaume, l'admission de leurs enfants à toutes les écoles, la création de chambres mi-parties, la révocation de tous les arrêts rendus contre eux, et La Molle et Coconas y sont compris, la réhabilitation de Coligny et la réintégration de ses enfants dans tous ses biens, enfin huit places de sûreté. Toutefois le culte protestant est interdit dans Paris.

Les étrangers jugent sévèrement cette paix : « Elle est très orde, écrit le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. L'on dit que, lorsque le roi signa, des larmes lui tombèrent des yeux et qu'il fit sous main serrer les cloches de Notre-Dame, afin qu'on ne les sonnât, et que les chanoines refusèrent d'assister au *Te Deum*, et qu'ils avoient renvoyé leurs chantres deçà deçà. Il doit être quelque autre traité secret entre le roi et M. d'Alençon, duquel le traité ne fait pas mention [1]. »

En effet, la Touraine, le Berry et l'Anjou s'ajoutent à son premier apanage, et désormais il ne s'appellera plus que le duc d'Anjou.

Catherine ne perd pas un jour. Le 7 mai, elle écrit à Damville : « Mon cousin, il a plu à Dieu disposer les choses, après avoir été si longuement travaillé au fait et négociation de la paix, que le jour d'hier elle fut du tout conclue suivant le pouvoir que j'en avois du roi mon fils, et je suis assurée que serez bien aise de voir l'aigreur qui faisoit obstacle à l'union et bonne intelligence qui doit être entre tous les princes, seigneurs et autres sujets par ce moyen éteinte. »

Le 12 décembre, elle lui prodigue de nouvelles protestations d'amitié. « Jamais il n'est tombé en la pensée du roi ou de moi de vous faire mal ni à vostre vie ni à vostre personne; ceux qui vous veulent tenir en ces alarmes, c'est pour vous empêcher de prendre la sûreté d'un si bon roi, fort homme de bien, craignant Dieu, et de moy pareillement qui ay la pareille volonté et ne voudrois l'avoir pas seulement pensé, de peur que Dieu m'en punit sur mes enfants. »

[1] *Mémoires du Cardinal de Granvelle.*

XI.

Dans un pays où l'on passe si vite d'un extrême à un autre, la réaction était inévitable. La France avait trop souffert des pilleries des reitres; les catholiques avaient été trop humiliés par les concessions arrachées à l'indolent Henri III. Secondé par la noblesse de son gouvernement, d'Humières, pour s'éviter de livrer au prince de Condé la ville de Péronne, que lui attribuait le dernier traité de Beaulieu, se fait le chef de la Ligue de Picardie, sur laquelle toutes celles des autres provinces prendront bientôt modèle.

Les États généraux, tant de fois réclamés par les chefs des protestants et dont ils attendaient le libre exercice de leur culte, enfin réunis à Blois, se retournent contre eux et réclament l'unité exclusive de la religion catholique.

Redevenue clairvoyante, Catherine entrevoit bien vite que le danger n'est plus pour elle dans la suprématie du protestantisme, mais dans la Ligue, dont le roi son fils a cru habile de se proclamer le chef, mais dont les Guise, plus populaires, se serviront pour le détrôner.

Tout d'abord, pour enrayer le mouvement de recul, elle demande qu'en attendant la réunion d'un concile, l'on permette l'exercice du culte protestant; puis, en pleine séance des États, répondant au duc de Nevers, qui insistait pour l'unité absolue de la religion catholique : « Je suis catholique, s'écrie-t-elle, et « j'ai aussi bonne conscience que nul autre peut avoir. J'ay « beaucoup hasardé ma personne contre les huguenots du temps « du feu roi, mon fils ; je ne les crains pas encore, je suis prête « à mourir, ayant cinquante-huit ans, et j'espère aller en paradis. « Je ne veux pas m'autoriser parmi les catholiques pour dé- « truire ce royaume. S'il y en a d'autres qui ne se soucient pas « de la perte de cet État, pourvu qu'ils puissent dire : j'ay bien « maintenant la religion catholique, ou qui espèrent faire leur « profit par sa ruine, je n'ay rien à dire ; mais je ne veux leur « ressembler. »

Les protestants en appellent aux armes des décisions des États de Blois ; mais du moment que Damville, pour s'assurer le gouvernement du Languedoc, reste neutre, et que le roi de

Navarre, ne se sentant pas assez fort, se borne à une vaine protestation, la lutte est par trop inégale. Désavouant tout son passé, le duc d'Alençon prend le commandement des troupes royales, et après le sac de La Charité et la prise d'Issoire, lorsqu'il reviendra, les mains rouges du sang de ceux qui l'ont fait ce qu'il est, Catherine donne à cet indigne triomphateur ce banquet légendaire de la terrasse du château de Chenonceaux, cette fête païenne qui rappelle celles des Romains de la décadence. L'éternelle Mme de Sauve en sera le maître d'hôtel, « les dames les plus belles et les plus honnestes de la cour, à moitié nues et les cheveux épars comme des épousées, feront le service, » et en versant l'hypocras, leurs yeux provoqueront l'ivresse.

Et le maréchal de Damville, lui qui, le 17 novembre, pour justifier sa rébellion, a lancé, de Montpellier, ce violent manifeste où il était dit : « Les édits et les ordonnances faits aux États d'Orléans, et depuis, par tant de fois réitérés, tant pour la pacification du royaume que pour sa police, ont été perfidement violés.... L'impunité des massacres, assassinats, emprisonnements, viols des femmes et des filles, brûlements, saccagements, ont été tolérés par ceux qui les devaient empêcher. » En ce pays de Languedoc, une armée a été conduite par le duc d'Uzès; elle a pillé, saccagé toutes les bonnes villes; et en Provence, le maréchal de Retz, un étranger, auquel cette charge a été commise « par défiance qu'on a de ceux de la patrie, » en commande une autre.

Eh bien ! ce même homme, pour se faire continuer dans son gouvernement du Languedoc, sa seule ambition, et auquel les défections ne coûtent plus, est devant Montpellier, et il en fait le siège à la tête de cette armée royale qui, à l'entendre, naguère n'était composée que d'étrangers; et les prisonniers, les ministres qui tombent dans ses mains, il les fait pendre impitoyablement.

Tels sont les hommes que les *politiques* ont pris pour leurs chefs.

Si l'on en excepte L'Hospital, en avance de près d'un siècle sur son temps, et les quelques hommes qui, timidement, se sont associés à ses généreuses idées de tolérance; si l'on en excepte encore François de Montmorency, modéré par tempérament, et dont M. de Crue a dit avec raison « qu'il n'était pas né

pour une époque aussi troublée, » tous ceux que l'on a nommés les *politiques* ne sont que des comparses ou des ambitieux. Un seul aima véritablement la France; celui-là, ce fut Henri IV. A l'opposé de Condé, un sectaire dans l'âme duquel la passion religieuse a étouffé tout sentiment patriotique, jamais, même aux plus mauvais jours de ses revers, il ne consentira à mettre dans les mains d'Élisabeth ou Calais, ou l'un de ces ports de la Bretagne qu'elle ne cessa de convoiter; mais son heure n'est pas venue. Il lui faudra lutter vingt ans encore et chasser l'Espagnol de Paris et de la Bretagne ; c'est alors que, dans la plénitude de son autorité si laborieusement reconquise, il pourra promulguer l'édit de Nantes, « cette charte des consciences. »

HECTOR DE LA FERRIÈRE.

UNE INVASION EN FRANCE

SOUS LOUIS XIII

I.

Le 19 mai 1635, date mémorable dans notre histoire, le sieur Jehan Gratiollet de Daubas, écuyer, héraut d'armes de France au titre d'Alençon, paraissait sous les murs de Bruxelles, accompagné d'un trompette ordinaire du roi. Il avait revêtu le costume traditionnel. Il portait une casaque brune semée de fleurs de lis d'or, sur laquelle se dessinaient en avant et en arrière les armes de France et de Navarre, avait en tête une toque de velours noir et tenait à la main un bâton également semé de fleurs de lis, en champ d'azur, orné à l'un des bouts d'une couronne fermée. Le trompette, ayant sonné la chamade, annonça à haute voix l'arrivée du héraut, que l'on introduisit dans la capitale des Pays-Bas ; il venait, au nom de Louis XIII, déclarer la guerre à l'Espagne selon les anciennes formes qui furent, en cette circonstance solennelle, observées pour la dernière fois.

Afin de soutenir la lutte formidable que Richelieu avait résolu d'engager contre la maison d'Autriche tout entière, cinq armées avaient été mises sur pied ou étaient en voie de formation. La première, forte de 25,000 fantassins et de 5,000 chevaux, était commandée par les maréchaux de Brézé [1] et de Châtillon [2]; elle allait, en exécution d'un plan convenu, se réunir aux troupes du prince d'Orange et attaquer la Belgique. La seconde, sous les ordres du maréchal de La Force et du cardinal de La Valette, gouverneur de Metz, occupait la Lorraine, dont nous étions en

[1] Beau-frère de Richelieu.
[2] Petit-fils de l'amiral de Coligny.

possession, et était destinée à protéger notre nouvelle conquête contre un retour offensif du duc Charles IV; cette armée se trouvait fortifiée par des levées d'Allemands que le marquis de Feuquières, à la fois ambassadeur et maréchal de camp, avait été chargé d'effectuer conformément au traité de Paris [1]. Du côté de l'Italie, le duc de Rohan barrait avec 12,000 hommes le passage de la Valteline, qui conduisait du lac de Côme dans le Tyrol, de façon à intercepter les communications entre les deux branches de la maison d'Autriche, et le maréchal de Créqui, à la tête d'un autre corps de pareil nombre, devait se joindre aux ducs de Parme et de Savoie pour envahir de conserve le Milanais. Enfin, on rassemblait sur le plateau de Langres une cinquième armée de 15,000 à 20,000 combattants; appelé à prêter main-forte au duc Bernard de Saxe-Weimar, notre allié, le cardinal de La Valette en prit bientôt le commandement et l'amena du Bassigny sur les bords de la Sarre [2].

L'objectif principal de la campagne de 1635 fut l'attaque des Pays-Bas espagnols, que la France et la Hollande s'étaient d'avance partagés par traité [3]. « Cette guerre, disait un peu ambitieusement Richelieu, doit durer jusqu'à ce que les Espagnols soient chassés de la Flandre [4]. » L'entreprise débuta, il est vrai, par une victoire. Partis de Mézières le 10 mai, les maréchaux de Châtillon et de Brézé entrèrent dans le Luxembourg pour joindre le prince d'Orange à Rochefort; on ne l'y trouva point. Le prince, en retard, annonça qu'il serait à Maëstricht le 23. Les deux maréchaux poursuivaient donc leur marche en avant lorsque arrivés, le 20 mai, dans le pays de Liège, à Avein, ils rencontrèrent les Espagnols. Le prince Thomas, qui les conduisait, s'était flatté de battre l'armée française avant sa jonction avec les Hollandais et de couper toutes ses communications. Il fut battu. Tandis que l'on chantait des *Te Deum* à Paris, à

[1] 1er novembre 1634.

[2] *Correspondance de Richelieu*, publiée par M. Avenel, t. V, p. 383 : « en l'année 1635. » — Bouthillier au cardinal de la Valette, 24 mai 1635; Servien au maréchal de Châtillon, 30 juin 1635 (Aubery. *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. II, p. 323 et 364. Cologne, 1667).

[3] Traité du 8 février 1635. Le partage devait avoir lieu entre les deux puissances au cas où les populations refuseraient de secouer le joug de l'Espagne.

[4] Richelieu à Charnacé, ambassadeur en Hollande, 28 juin 1635. Avenel, t. V, p. 73.

Bruxelles on commençait à déménager, et si les maréchaux, profitant du premier effroi causé par la victoire d'Avein, eussent été libres de pousser immédiatement leur pointe au cœur de la Flandre avec leurs propres forces, peut-être auraient-ils obtenu de bons et prompts effets; mais il fallut aller chercher le prince d'Orange à Maëstricht. On y parvint deux jours encore avant lui et la jonction n'eut lieu que le 29 mai. Les armées réunies s'élevaient à plus de 60,000 hommes; elles se dirigèrent vers Tongres, pour gagner le grand chemin deLiège à Bruxelles, et se présentèrent devant Tirlemont. L'ennemi demanda à capituler, mais, pendant les pourparlers, les soldats des deux armées réussirent à pénétrer dans la place, qu'ils saccagèrent et brûlèrent en partie, malgré leurs chefs. Ce fut une grave faute qui influa de la manière la plus fâcheuse sur les opérations ultérieures. Exaspérées par de pareilles violences, ces populations de la Belgique que l'on appelait à secouer le joug de l'Espagne prirent fait et cause pour elle. Après le sac de Tirlemont, les Franco-Hollandais passèrent la Dyle et firent une vaine démonstration sous les murs de Bruxelles : on reconnut que la ville ne pouvait être emportée de vive force et l'on rétrograda sur Louvain, qui fut assiégé le 24 juin. Là, commencèrent les difficultés. On avait déjà beaucoup de peine à faire subsister deux grandes armées au milieu de populations hostiles, quand on apprit que le général impérial Piccolomini, à la tête de 10,000 cavaliers, arrivait à Namur au secours des Espagnols. Le 4 juillet, les Franco-Hollandais, par suite du manque de vivres, levèrent le siège de Louvain et se retirèrent jusque sur la Meuse, à Ruremonde : l'expédition était manquée. Il arriva bien pis encore. Dans la nuit du 27 juillet, le cardinal-Infant, gouverneur des Pays-Bas, accompagné du prince Thomas, du marquis d'Aytonne et de Piccolomini, surprit le fort de Schenk, situé à la pointe d'une ile formée par le Rhin qui, en cet endroit, se sépare en deux branches : c'était une porte ouverte sur le Bétaw, et du Bétaw sur toute la Hollande. Découragé par un échec aussi imprévu, le prince d'Orange abandonna complètement l'offensive et ne songea plus qu'à reprendre le fort, clé des Provinces-Unies. Une partie des troupes françaises l'aida dans les opérations de siège, tandis que le reste demeura campé près de Nimègue. Ces troupes diminuaient à vue d'œil, décimées par les

privations et les maladies. Le 3 août 1635, le maréchal de Châtillon avertissait Richelieu que c'était tout s'il y avait encore 12,000 hommes en état de servir [1].

Alors que le stathouder, absorbé par les soucis d'un siège qui menaçait de traîner en longueur, se refusait à toute autre opération militaire, ne pouvait-on au moins rappeler en France quelques régiments, de la cavalerie surtout, dont on avait besoin à la frontière? « Sy le prince d'Orange laisse les Espagnols en si grand repos qu'il a fait, écrivait le P. Joseph à Charnacé, autant vaudroit que nous fussions alliés du roy de Mogor (*sic*), puisque le fort des Espagnols tombe sur la Picardie qui en reçoit desjà de grands dommages dont on se plaint hautement [2]. » Il semblait d'ailleurs démontré que la tactique employée jusque-là était défectueuse; qu'au lieu d'attaquer les Espagnols par un seul point avec des masses de troupes que l'on avait tant de peine à nourrir, il valait bien mieux se séparer et agir de divers côtés. On était au mois d'octobre et l'on allait bientôt prendre les quartiers d'hiver. Richelieu proposa donc au prince d'Orange d'adopter, pour la campagne suivante, un plan différent de celui qui avait si mal réussi : la France rappellerait ses troupes de Hollande et opérerait une diversion en attaquant les Espagnols par la Picardie. En attendant, on fit revenir le maréchal de Châtillon et on l'envoya dans cette province, afin de s'opposer conjointement avec le duc de Chaulnes [3], qui en était gouverneur, aux courses et aux ravages de l'ennemi. On devait d'abord renforcer l'armée de Picardie de 8,000 fantassins et 2,500 chevaux, puis la porter en tout à 21,600 hommes [4].

Le maréchal de Châtillon parti, le marquis de Brézé resta seul en Hollande avec des troupes réduites à un état misérable, parce

[1] Châtillon à Richelieu et à Servien, de Nimègue, 3 août 1635. Bibliothèque nationale, correspondance du maréchal de Châtillon, fonds français, n° 3758, f°s 122, 123 (copie).

[2] Ministère des affaires étrangères, *Hollande*, t. XVII, pièce 73; 18 septembre 1635.

[3] Frère du connétable de Luynes.

[4] 17,500 fantassins et 4,130 cavaliers : état des troupes dont sera composée l'armée du Roy en Picardie, commandée par MM. les mareschaux de Chaulnes et de Chastillon, donné par M. Servien à M. le mareschal de Chastillon s'en allant en Picardie, Bibl. nat., f. f., n° 3758, f° 136. — Châtillon au prince d'Orange, de Paris, 5 octobre 1635. *Ibid.*, f° 132. *Mémoires d'Aubery*, t. II, p. 444.

que l'argent n'arrivait pas. On vit alors — spectacle cruel — des soldats français errer dans les rues des villes, mendiant et couverts de haillons, et comme on refusait de leur livrer du pain à crédit, ils pillaient les marchés pour ne point mourir de faim. Les bourgeois de Hollande ameutés en tuèrent ou en chassèrent quelques-uns [1]. La première partie de l'année 1636 se passa à négocier le rapatriement de ces débris d'une puissante armée. Le 24 février, le maréchal de Brézé se rendit à son tour en France et exposa la situation : on offrit aux Hollandais de l'argent à la place des troupes que l'on voulait ramener, mais le prince d'Orange objectait qu'elles lui étaient nécessaires pour reprendre le fort de Schenk et demandait même qu'on les augmentât. Enfin, au bout de neuf mois de siège, le fameux fort ayant été réoccupé, on posa les bases d'un arrangement aux termes duquel le gouvernement de Louis XIII s'engageait à verser, en échange des troupes, 1,500,000 livres à la Hollande, à la condition qu'elle consacrerait cette somme à lever et à entretenir des gens de guerre [2]. Le 31 mai, les troupes françaises commencèrent à s'embarquer à Rotterdam; elles mirent à la voile le 3 juin. Charnacé, présent à l'embarquement, constata qu'il y avait environ 2,600 cavaliers. Quant à l'infanterie, il fit compter les hommes un à un; ils étaient 7,100 seulement (non compris les malades et les absents), « mais, écrivait l'ambassadeur à Richelieu, des meilleurs qui soient, je croy, en l'Europe [3]. » On débarqua cavaliers et fantassins, les uns à Calais et à Boulogne, les autres dans les ports de la Normandie, à Dieppe et à Fécamp, où ils devaient être rafraichis à l'aide de recrues; on calculait que l'armée, reconstituée à la fin de juillet, pourrait être alors employée à faire une puissante diversion dans l'Artois, pendant que, de son côté, le prince d'Orange se livrerait à de nouvelles opérations militaires; mais les hommes, à peine reposés, allaient être rappelés prématurément pour défendre le sol même de la France envahie.

Voici maintenant ce qui s'était passé, durant cette malheu-

[1] Richelieu au roi, 2 décembre 1635 et 4 janvier 1636. Avenel, t. V, p. 367, 391. — Ministère des affaires étrangères, *Hollande*, t. XVII et XVIII : lettres du maréchal de Brézé.

[2] Le traité ne fut définitivement conclu que le 6 septembre 1636.

[3] Charnacé à Richelieu, 31 mai 1636. Aff., étr. *Hollande*, t. XVIII.

reuse campagne de Flandre, en Lorraine, en Alsace, et dans la Franche-Comté.

On se souvient que, le 6 septembre 1634, à Nordlingen, nos alliés les Suédois, commandés par le maréchal Horn et le duc Bernard de Saxe-Weimar, furent complètement défaits par les Impériaux. Horn resta prisonnier aux mains de l'ennemi, et le duc Bernard, acculé peu à peu jusques au Rhin, se vit obligé de traverser le fleuve. Ce fut alors que les Suédois nous remirent la plupart des places que Gustave-Adolphe ou ses lieutenants avaient enlevées en Alsace à la maison d'Autriche. Pendant l'hiver et le printemps de l'année 1635, tout le pays compris entre la Bohême, la Bavière et le Rhin fut replacé sous l'obéissance de l'empereur, et le 30 mai, à Prague, l'électeur de Saxe fit sa paix avec lui. Tant d'événements funestes avaient jeté le découragement parmi les protestants allemands confédérés à Heilbronn; ils ne songeaient plus qu'à s'accommoder, comme le duc de Saxe, avec la cour de Vienne, et tout ce grand parti que Richelieu était parvenu à former en Allemagne semblait sur le point de se dissoudre.

En avril 1635, Galas et Piccolomini, après avoir repoussé le duc de Weimar, étaient apparus à la tête des troupes impériales sur les bords du Rhin, aux environs de Philippsbourg; de la rive gauche, on apercevait leurs avant-postes établis sur la rive opposée [1]. Vers la fin de juin, au moment où les Franco-Hollandais attaquaient la Belgique, les deux généraux passèrent le fleuve, dans la pensée d'opérer une diversion en faveur du cardinal-Infant, et de le venger en envahissant la Lorraine. On a vu précédemment que Piccolomini, se détachant du gros de l'armée impériale, s'était porté au secours des Espagnols. Quant à Galas, il enlevait successivement à la confédération suédo-allemande nombre de places, telles que Worms, Oppenheim, Bingen, Kaiserslautern, et assiégeait à la fois Mayence et Deux-Ponts. Dans le même temps, Jean de Werth, général de l'armée de la ligue catholique et le duc de Lorraine, qui brûlait de rentrer dans ses États, franchissaient le Rhin sur un autre point, à Brisach, investissaient Colmar que défendait une garnison française, puis le duc Charles, pénétrant en Lorraine par Saint-

[1] *Lettres du marquis de Feuquières*, t. III, p. 91, 102, 108 (Amsterdam, 1753).

Dié, reprenait Remiremont et Rambervilliers. La position de Bernard devenait des plus critiques. Après avoir jeté la plus grande partie de son infanterie soit dans les places de l'électorat de Mayence, soit dans celles du Bas-Palatinat, il s'était retiré derrière la Sarre, à Sarrebruck, avec un effectif très réduit, réclamant des secours, demandant même que Louis XIII en personne s'avançât sur la frontière pour relever les courages et arrêter les défections. Le cardinal de La Valette vint donc, comme nous l'avons dit, prendre le commandement de l'armée rassemblée à Langres; il rejoignit le duc de Weimar à Saint-Avold dans les derniers jours de juillet 1635. Galas recula à son tour. Le cardinal et le général protestant débloquèrent Deux-Ponts, Mayence, et traversèrent le Rhin : il s'agissait d'empêcher Francfort d'adhérer à la paix de Prague, de tendre la main au landgrave de Hesse-Cassel et de ravitailler quelques places, Coblentz et Manheim notamment. Mais Francfort abandonna la cause commune, le landgrave de Hesse-Cassel, ébranlé par le traité de Prague, ne répondit point à l'appel qu'on lui adressait, et, les vivres venant à manquer, l'armée franco-weimarienne fut contrainte de rétrograder jusque sous le canon de Metz, opérant en cette circonstance l'une de ces belles retraites qui font l'admiration des connaisseurs; Galas lui-même, rendant hommage à ses adversaires, la considéra comme un chef-d'œuvre de stratégie militaire.

A la suite de cette retraite, les impériaux entrèrent en Lorraine dans le dessein, disait-on, de s'y frayer un chemin pour pénétrer en France. Ils rallièrent le duc Charles sur les bords de la Seille et se tinrent campés aux environs de Dieuze. Le cardinal de La Valette, appuyé aux forteresses de Moyenvic et de Marsal, leur faisait face. Les armées restèrent ainsi en présence un mois durant, sans s'aborder. Enfin, dans les derniers jours de novembre, la famine, les maladies et la mauvaise saison forcèrent Galas et le duc Charles à s'éloigner. Galas se replia sur l'Alsace, y prit Saverne, que nous occupions, et étendit ses troupes dans toute la contrée de manière à investir les autres places, en particulier Colmar et Haguenau. De plus, des détachements d'impériaux, longeant le Rhin, firent capituler sans combat non seulement les villes que La Valette et Bernard avaient dégagées ou reprises lorsqu'ils s'étaient avancés sur le

fleuve, mais encore Manheim et Heidelberg; la basse Moselle, le moyen Rhin, les cours du Mein et du Neckar retombaient au pouvoir de la maison d'Autriche.

Si la Lorraine avait été nettoyée d'ennemis, en Alsace Colmar et Haguenau bloqués se trouvaient, au commencement de 1636, réduits à l'extrémité faute de vivres. La Valette reçut l'ordre de les ravitailler. A la fin de janvier, il se présentait avec toute son armée sous les murs de Colmar, et les troupes impériales s'étant retirées à son approche, il y introduisait 600 chevaux chargés de blé. La misère, dit la chronique, était telle dans la ville, qu'au moment où l'on entra chez un bourgeois pour y faire le logis du cardinal, on vit cet homme offrant à un soldat de lui céder sa maison en échange d'un pain de munition, tandis que près de lui sa femme était mourante de faim [1]. De Colmar, La Valette, par une marche hardie, se porta sur Haguenau, en déblaya les alentours, y jeta également des vivres, et rentra à Épinal le 16 février. On était alors au fort de l'hiver. Galas, de son côté, après avoir laissé une garnison dans Saverne et dix régiments de Croates pour bloquer encore une fois Haguenau, quitta le centre de l'Alsace épuisée et se fixa à l'extrémité du pays, le long de la rive gauche du Rhin, à Drusenheim.

Au bout de trois mois, Haguenau était derechef dans un extrême dénuement. D'Aiguebonne, gouverneur, avertit la cour de France que si la place n'était secourue à la fin de mai, il serait obligé de la faire sauter pour qu'elle ne tombât point aux mains de l'ennemi. De là une seconde expédition. La Valette repartit d'Épinal le 3 juin; prenant sa route par Saint-Dié et Sainte-Marie-aux-Mines, il traversa la plaine d'Alsace, puis, ayant culbuté les Croates et contraint Galas à repasser le Rhin, il fit son entrée dans Haguenau le 10 juin. Il était temps : la place n'avait plus de blé que pour deux jours. Simultanément, le duc de Weimar, qui s'était concerté avec le cardinal, avait pris un

[1] *Relation des principales actions de Mgr le cardinal de la Valette durant les cinq années qu'il a commandé les armées du Roy en Allemagne, en Lorraine, en Flandre et en Italie*, par Jacques Talon, prieur de Saint-Paul-aux-Bois (ancien secrétaire de la Valette). Bibl. nat., ms. n° 5189 du fonds français. — *Mémoires du cardinal de la Valette*, de 1635 à 1639 (1771 et 1787, 2 vol). Les volumes imprimés reproduisent le manuscrit avec des remaniements et des additions.

autre chemin; il s'était dirigé par Marsal, Dieuze et Phalsbourg sur Saverne, dont il emporta la citadelle le 11 juin; après quoi, il assiégea la ville. La garnison impériale la défendit vaillamment; elle repoussa un premier assaut dans lequel le duc fut blessé à la main. La Valette se rapprocha alors de Bernard et le siège continua avec un nouvel acharnement.

Un siège non moins important était, à la même époque, l'objet des préoccupations de Louis XIII et de son premier ministre. Richelieu, en effet, avait cru devoir étendre encore le champ déjà si vaste des opérations militaires. On s'était plaint que les Comtois avaient violé les anciens traités de neutralité existant entre *la* duché et *la* comté de Bourgogne, soit en assistant le duc de Lorraine, soit en commettant certaines déprédations sur la frontière de France aux environs d'Auxonne. En conséquence, le 27 mai 1636, sous le prétexte d'obtenir la réparation des contraventions, le prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne, était entré en Franche-Comté et, dès le surlendemain 29, avait commencé l'investissement de Dôle, la capitale. On espérait que la place serait prise à la Saint-Jean et que sa chute entrainerait la soumission de tout le pays. On était loin de compte. On se trouva en face d'une population résolue à se défendre jusqu'à la mort. Au 19 juin, deux attaques de vive force avaient échoué. Le prince de Condé jugea prudent d'en différer une troisième; il fallut se résigner à prendre son temps et à faire un siège en règle. « Saverne et Dôle sont maintenant les deux pôles sur lesquels roullent toutes les pensées du Roy et tous les entretiens de Mgr le cardinal duc, écrivait, le 28 juin, Sublet de Noyers [1] à La Valette; Dôle va à la hollandese, pied à pied, par mines, sappes et fourneaux, ce qui tire l'affaire de longue [2]. »

Louis XIII et Richelieu allaient avoir de bien autres soucis. Le 2 juillet, trois jours après cette lettre écrite, une armée espagnole franchissait la frontière de France, envahissait la Picardie et jetait l'épouvante jusque dans Paris.

[1] Secrétaire d'État au département de la guerre en remplacement de Servien (17 février 1636).

[2] *Mémoires d'Aubery*, t. III, p. 127.

II.

On se rappelle qu'à la fin de l'année 1635, le maréchal de Châtillon, revenu de Hollande, avait été envoyé en Picardie pour veiller, de concert avec le duc de Chaulnes, à la sûreté de cette province, où les Espagnols, profitant de l'inaction du prince d'Orange, faisaient de fréquentes incursions. A son arrivée, Châtillon ne trouva qu'un petit corps de troupes ne dépassant pas 5,400 hommes, sur lesquels on comptait 1,400 cavaliers seulement. Vers le milieu d'octobre, les deux maréchaux se mirent en campagne avec ce faible effectif, qui bientôt, à l'approche de l'hiver, diminua encore, tant à cause des maladies que par suite du départ de la noblesse du pays et de six cents cavaliers précédemment amenés du Boulonnais. Les troupes furent ainsi réduites à 3,700 hommes environ; mais il avait été décidé, comme nous l'avons dit, qu'elles seraient renforcées de telle sorte qu'elles devaient former un corps de plus de 21,000 combattants. Sur ces entrefaites, la rigueur de la saison ralentit la marche des opérations de guerre et Châtillon se rendit à la cour en congé [1]. Le renforcement des troupes resta-t-il à l'état de projet sur le papier, ou fut-il effectué dans une certaine mesure au moins? Ce qui est hors de doute, c'est que, le 1er mars 1636, Richelieu informait le roi que toute l'armée de Picardie était fondue faute d'argent [2], conséquence de la mauvaise administration militaire de l'époque. On envoya alors quelques compagnies au duc de Chaulnes en attendant l'issue des négociations engagées pour le rapatriement des troupes de Hollande. On n'a pas oublié que ces troupes, « les meilleures de l'Europe, » ne revinrent en France qu'au commencement de juin, et qu'on les distribua dans les ports de la Manche pour les reconstituer; on espérait qu'élevées à 16,000 hommes au moyen de recrues [3], elles pourraient inaugurer une nouvelle campagne à la fin de juillet, en attaquant l'Artois. Jusque-là, pour garder toute la frontière du côté des Pays-Bas, il n'y avait, en Picardie, que

[1] Correspondance du maréchal de Châtillon. Bibl. nat., ms n° 3758 du fonds français, f°s 137 v°, 140, 143 et 144. — *Mémoires d'Aubery*, t. II, p. 482.
[2] *Correspondance de Richelieu*, t. V, p. 424.
[3] *Mémoires d'Aubery*, t. III, p. 95, 99.

2 à 3,000 hommes commandés par le duc de Chaulnes, et 5 à 6,000 en Champagne, sous les ordres du comte de Soissons, gouverneur de cette dernière province [1]. Quant aux places, leur état sur la même frontière, en Picardie du moins, laissait beaucoup à désirer : des munitions de guerre et de bouche en quantité insuffisante, la plupart des canons sur le ventre et sans affûts pour les monter, des fortifications ébréchées sur plusieurs points, des garnisons trop faibles, des gouverneurs enfin qui n'avaient ni toute la vigilance ni toute l'énergie que réclamait leur importante mission. Cependant, en prévision d'une rupture avec l'Espagne, Richelieu avait donné l'ordre de munir les places dont s'agit du matériel nécessaire et d'y faire les réparations dont elles avaient besoin ; mais ses ordres ne furent point exécutés, ou ne le furent qu'imparfaitement [2], et en cette circonstance encore, c'est, semble-t-il, l'argent qui manqua principalement. « Il y a trois mois, écrivait, le 20 juin 1636, de Noyers au duc de Chaulnes, que je poursuis inutilement le fonds des fortifications [3]. »

Le cardinal-Infant, averti secrètement de la situation de la frontière de Picardie [4], résolut d'en profiter sur-le-champ. L'occasion était belle pour lui de venger l'affront qu'on lui avait fait en envahissant la Belgique ; elle l'était d'autant plus qu'à cette heure les armées du cardinal de La Valette et du prince de Condé étaient retenues au loin, la première en Alsace par le siège de Saverne, la seconde en Franche-Comté par celui de Dôle, et que les troupes naguère revenues de Hollande se reposaient dans les ports de France, sans être encore reconstituées [5].

[1] *Mémoires de Fontenay-Mareuil.*
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires d'Aubery*, t. III, p. 113.
[4] F. Jean de S. Marie, sous-prieur, à Richelieu, 26 aoust 1636 : « De nostre noviciat. — Le comte de Brayda, piémontois, qui est à Pignerol, faict sçavoir à l'agent d'Espaigne qui est à Gennes tous les desseins de V. E.... C'est luy qui est cause de la saillie des Espagnols en la Picardie par les advis qu'il leur a donnés.... C'est, Monseigneur, un des effects de l'obéyssance que j'ay voüée au R. P. Carré (dont sera ci-après parlé), qui m'a donné ordre d'advertir V. E. de tout ce que je pourray sçavoir. » Ministère des aff. étr., *France*, t. 821, f° 231.
[5] Quant à l'armée du maréchal de la Force, elle avait été disloquée au commencement de 1636, après que Galas et le duc Charles eurent évacué la Lorraine ; on l'avait répartie entre le cardinal de la Valette, le prince de Condé et le comte de Soissons. *Mémoires du duc de la Force.*

A cette époque, Jean de Werth, Piccolomini et le duc de Lorraine tenaient Liège bloquée. Cette ville, qui faisait alors partie de l'Empire, requise par l'archevêque de Cologne, son évêque, de recevoir une garnison impériale, s'y était refusée et prétendait conserver la neutralité au milieu de la lutte engagée entre la France et la maison d'Autriche. On voulait donc la contraindre par les armes à se déclarer pour l'Empereur, mais les Liégeois se défendaient avec un courage obstiné, et le gouvernement de Louis XIII, pensant que la résistance serait longue, avait proposé à la Hollande de les secourir d'un commun accord : au mois d'août, une armée française marcherait sur Liège par le Luxembourg et, de leur côté, les États se porteraient vers le même point par Maëstricht. Tous ces calculs se trouvèrent renversés : un arrangement fut négocié entre la ville rebelle et l'électeur de Cologne, et le blocus levé à l'improviste. Aussitôt, le cardinal-Infant appelle à lui les troupes de Jean de Werth, de Piccolomini, et celles que commandait le prince François de Lorraine [1], pour les joindre à ses propres troupes, à la tête desquelles il place le vaincu d'Avein, le prince Thomas de Savoie-Carignan. Rendez-vous général est pris pour la fin de juin à Avesnes, d'où l'on se jettera sur la Picardie, pendant que Galas envahira la France par la Bourgogne, de manière à forcer le prince de Condé à abandonner le siège de Dôle.

Du côté de la Picardie, tout fut exécuté à la date convenue. L'armée concentrée à Avesnes formait une masse d'un imposant aspect; elle ne comptait pas moins de trente à trente-cinq mille hommes appartenant aux nationalités les plus diverses : non seulement des Allemands, des Italiens, des Espagnols, mais encore des Hongrois, des Polonais, des Croates, parmi lesquels on distinguait environ dix-huit mille cavaliers, avantage précieux pour manœuvrer dans un pays de plaine. Dès le 2 juillet, La Capelle en Thiérache, place frontière dont le baron du Bec était gouverneur, fut investie.

Cette attaque n'était point tout à fait imprévue pour la cour de France. Le 20 juin, elle avait été avisée que l'ennemi, réunissant des forces entre Mons et Valenciennes, méditait sans doute quelque entreprise sur La Capelle. On avait donc immédiatement

[1] Frère du duc Charles IV.

invité le duc de Chaulnes à en accroître la garnison et à y faire faire d'urgence par les gens du pays les réparations nécessaires. Il était déjà bien tard. De plus, on avait recommandé au maréchal de pourvoir à la sûreté du Câtelet, de Corbie surtout, car, lui écrivait de Noyers, c'était la place la plus dangereuse de la frontière de Picardie, la plus aisée à surprendre et même à emporter de force [1]. D'autre part, en présence de l'agression dont l'on se sentait menacé, on pressa le prince d'Orange d'entrer en campagne afin de donner de l'occupation à l'ennemi, mais il montra peu de bonne volonté, alléguant que la reprise du fort de Schenk lui avait coûté beaucoup d'argent et que son armée avait besoin de repos.

Quand Richelieu apprit que La Capelle était réellement assiégée, il prescrivit au marquis de Brézé d'assembler d'urgence les troupes revenues de Hollande et de les conduire en Picardie. Brézé quitta Paris le 5 juillet. En même temps, le comte de Soissons, gouverneur de la Champagne, se dirigea vers la province attaquée [2]; il devait, après avoir rejoint à La Fère le duc de Chaulnes et Brézé, prendre le commandement en chef, les deux maréchaux servant sous lui à titre de lieutenants généraux, et l'on espérait que La Capelle pourrait peut-être se défendre jusqu'à ce que les troupes réunies fussent à même de la secourir. Le 13 juillet, le comte de Soissons arriva à La Fère, où l'on voyait apparaître successivement les soldats de Hollande [3], mais dès le 9, au bout de sept jours de siège seulement, le gouverneur de La Capelle avait capitulé, alors qu'il n'avait eu encore à subir aucun assaut.

Quelle fut la cause d'une aussi prompte reddition? Il est certain que les fortifications de La Capelle n'étaient point en bon état; cependant, même dans les conditions désavantageuses où elle se trouvait, la place ne pouvait-elle tenir plus longtemps? Dans ses mémoires, Richelieu a rejeté sur le gouverneur toute la responsabilité de l'événement : les officiers de la garnison et les habitants, dit-il, « étoient disposés à leur devoir, mais (le

[1] De Noyers au duc de Chaulnes, 20 juin 1636. *Mémoires d'Aubery*, t. III, p. 113 (lettre déjà mentionnée).

[2] Lettre du comte de Soissons du 7 juillet 1636; Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 91.

[3] Lettre du même en date à la Fère du 13 juillet. *Ibid.*, f° 98.

baron du Bec) leur fit signer par force la capitulation avec menace, s'ils ne la signoient, de les mettre sans espérance de quartier entre les mains des ennemis. » Le récit du ministre est en contradiction complète avec celui d'un commissaire de l'artillerie qui opina au conseil de guerre même dans lequel la question de la capitulation fut discutée [1] : une courtine de la place et un bastion ayant été abattus par le canon, la contrescarpe prise, rapporte ce témoin, les soldats, d'accord avec les habitants, refusèrent de continuer à soutenir le siège, s'écriant qu'ils se rendraient si l'on ne composait avec l'ennemi. Un premier soldat révolté fut tué à coups d'épée et le gouverneur voulait en faire pendre un second, mais les autres ayant menacé de se soulever en masse et de mettre à mort tous leurs chefs, il leur fut répondu que l'on délibérerait en conseil sur la question. Le 7 juillet, les officiers assemblés exprimèrent l'avis qu'en l'état la place ne pouvait plus être défendue, et prièrent le gouverneur de traiter avant que l'ennemi connût le désordre de la garnison. Le baron du Bec aurait alors protesté, déclarant qu'il était prêt à mourir sur la brèche et qu'il ne traiterait point à moins d'y être contraint par les dernières violences. En définitive, loin d'avoir exercé une pression sur ses officiers, il ne se serait, au contraire, décidé à capituler que d'après leur avis formel et sous le coup d'une révolte générale de ses soldats. Ce n'est pas ainsi que Richelieu comprenait le rôle d'un gouverneur; il n'admettait pas que des soldats ou les habitants d'une ville pussent lui forcer la main. « C'est à un gouverneur de disposer si bien toutes choses en sa place, écrivait-il à Chavigny, que rien ne le puisse contraindre de manquer à son debvoir; en telles occasions, un gouverneur doibt tuer quiconque parle de faire une révolte ou tesmoigne penser à une lascheté [2]. » Il attendit vainement les explications du baron du Bec; ce dernier, après avoir signé la capitulation, s'était enfui [3].

[1] Relation du siège de la place de la Capelle par un commissaire de l'artillerie qui estoit dans icelle. Bibl. nat., f. Dupuy, v. 501, f° 75.

[2] 21 août 1636. Aff. étr., *France*. t. 821, f° 213; Avenel, t. V, p. 559.

[3] Le récit du commissaire de l'artillerie est confirmé par Fontenay-Mareuil; il dit dans ses mémoires que les officiers et les soldats forcèrent le gouverneur à capituler; que celui-ci fit tous ses efforts pour empêcher que l'on ne se rendit, et que sa seule faute fut de *signer* la capitulation. — Ajoutons que l'on trouve au ministère des Affaires étrangères, dans le tome 1678 de la cor-

De La Capelle, le gros de l'armée ennemie s'achemina vers l'Oise, en descendit le cours et vint tâter Guise, tandis que des partis de cavaliers, parcourant les alentours, pillaient et incendiaient les villages. Le souvenir de la paix de 1598 sauva Vervins de la ruine; les Espagnols l'admirent à payer rançon. Guise, au moment de l'invasion, se trouvait dans un complet abandon; ses murs ne tenaient plus; mais Richelieu, qui attachait à cette place une extrême importance [1], y avait envoyé, pendant le siège de La Capelle, un officier des plus énergiques, Guébriant. Celui-ci s'y était jeté avec douze compagnies d'élite du régiment des gardes, avait à la hâte réparé les fortifications et, quand on osa le sommer de se rendre, il prit, à la tête d'une garnison portée à six mille hommes, une si fière attitude que l'armée espagnole s'éloigna le 18 juillet, sans insister. Le prince Thomas continua alors à descendre l'Oise jusqu'à Ribemont, dont il s'empara. Là, informé que le comte de Soissons était campé dans les environs, à La Fère, il renonça à pousser sa pointe plus avant et, remontant vers le nord, occupa sans coup férir, au-dessus de Saint-Quentin, Fonsomme et Fervaques [2], d'où il parut se diriger sur Le Câtelet.

A la date du 18 juillet, l'armée française commençait à offrir une certaine consistance; elle allait avoir sous peu de jours quatorze mille hommes de pied et quatre mille cavaliers [3]. On tint à La Fère un conseil de guerre dans lequel une vive altercation s'éleva entre le comte de Soissons et Brézé. M. le comte, impatient d'observer de plus près l'ennemi, voulait que, sans perdre un instant, l'on s'avançât droit à Guise; mais le beau-frère de Richelieu répliqua que si, au lieu de gagner Le Câtelet,

respondance de France, f° 172, une pièce intitulée : « Relation envoiée par M. de Seneterre. Picardie, 4 aoust 1636. » L'auteur de cette intéressante relation, lequel appartenait évidemment à l'armée *ennemie*, s'exprime ainsi sur la capitulation de la Capelle : « Les assiégés, voyant un sy grand nombre de gens, sans espoir de secours, et qu'il estoit mieux pour eux de faire à bonne heure une composition honorable que d'attendre l'extrémité (*quoy qu'il leur fust facille de tenir encores quelques jours*), ils se résolurent de parlementer le mesme jour qui fut le 7e du mois (de juillet), et le lendemain sortirent et remirent la place entre les mains de S. A. (Mgr le prince Thomas), au nom de S. M. »

[1] « De cette place deppend le salut de la Picardie.... » Richelieu à Noyers, 5 juillet 1636. Avenel, t. V, p. 496.

[2] Sources de la Somme.

[3] Lettre du comte de Soissons en date, à la Fère, du 19 juillet au soir. Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 109.

l'ennemi, opérant un mouvement inverse, revenait sur ses pas pour se glisser entre la Somme et l'Oise, l'armée, se trouvant alors placée dans un pays déjà ruiné derrière l'envahisseur, serait séparée de la France; qu'elle laisserait donc à l'abandon quantité de places sans garnisons suffisantes et, tout ouvert, le vaste territoire qui s'étendait d'une rivière à l'autre jusqu'auprès de Paris; qu'il fallait, au contraire, faire toujours tête aux Espagnols en prenant de bons postes le long de la Somme, de manière à les empêcher de passer et à couvrir à la fois le reste de la Picardie et l'Ile-de-France. On s'échauffa de part et d'autre, et le comte de Soissons ne finit par se rendre qu'après avoir persisté longtemps et avec hauteur dans son opinion [1].

Le prince Thomas avait décidément mis le siège devant Le Câtelet. A cette nouvelle, le comte de Soissons, dans l'intention de voir ce qui pourrait être tenté afin d'en retarder la chute, se porta de La Fère à Saint-Quentin, mais il apprit presque aussitôt que la place avait capitulé; elle n'avait résisté que trois jours [2]. A vrai dire, Le Câtelet, comme la plupart des autres places de Picardie, était mal pourvu; la garnison ne dépassait pas trois cents hommes, et l'on savait qu'il n'y avait guère à compter sur le gouverneur, Saint-Léger, oncle de Saint-Simon, alors favori de Louis XIII [3]. De même que le baron du Bec, Saint-Léger, la capitulation signée, s'empressa de prendre la fuite.

On reçut l'avis que l'ennemi marchait dans la direction de Péronne. M. le comte quitta donc Saint-Quentin et, descendant la Somme, vint se poser à Ham d'abord, puis au Grand-Rouy, village situé entre Ham et Péronne, et enfin à Frise, au delà de Péronne. Il détacha en même temps Fontenay-Mareuil avec cinq cents carabins, bientôt suivis d'autant de mousquetaires, pour

[1] Le 19 juillet, lendemain de l'assemblée du conseil, Brézé, qui dans sa correspondance raille volontiers le comte de Soissons, écrivait à Richelieu en lui rapportant la discussion de la veille : « Il est vray, Monseigneur, que M. le Comte pense estre plus grand homme de guerre que ne furent jamais les P. d'Orange, Spinola et Roy de Suède, et cela n'est pas mal plaizant de le voir s'escouter parler et commancer par : paix, silence, qu'on m'escoute atentivement. Ensuitte de quoy, ne dire que des choses que je n'ozerois noumer par leur non à cause du respec que je doy à sa qualité.... » Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 110.

[2] Le comte de Soissons à Richelieu, de Montrecour, 26 juillet. *Ibid.*, f° 131.

[3] Lettre du même. 15 juillet. *Ibid.* f° 103. — P. Griffet, *Histoire de Louis XIII*.

défendre à une lieue et demie de Frise, vers l'ouest, l'important passage de Bray, au cas où les Espagnols essaieraient de le franchir : ils l'attaquèrent en effet le 31 juillet au matin [1].

Les divers combats que les deux armées se livrèrent alors le long de la Somme ont été amplement décrits par Richelieu dans ses *Mémoires*, et le cardinal a extrait tous les détails de cette lutte émouvante des lettres que son beau-frère lui adressa coup sur coup du théâtre même de l'action [2]. C'est à peine s'il restait au comte de Soissons dix mille hommes; il se trouvait notablement affaibli parce qu'il avait dû, conformément aux ordres de la cour, détacher des troupes pour renforcer les garnisons des places. Aussi, sous le rapport du nombre, l'état d'infériorité de l'armée française était-il manifeste; il l'était encore sous le rapport de l'artillerie : les pièces, mal servies, avaient un trop petit calibre et les outils manquaient. Pendant toute la journée du 31 juillet, les Espagnols, occupant des hauteurs sur la rive droite de la Somme, canonnèrent le passage avec furie, mais ils reconnurent promptement qu'il leur serait impossible de s'y frayer un chemin, le comte de Soissons étant venu se camper en face sur la rive opposée, dans un poste fort avantageux. Le prince Thomas prescrivit donc de rechercher un point plus favorable,

[1] Lettres du comte de Soissons, du Grand-Rouy, 28 juillet; Brézé à Richelieu, de Frise près Péronne, 30 juillet. (Aff. étr., *France*, t. 1678, f[os] 138, 141, 148). — Pendant tous ces mouvements, les discussions ne cessaient pas entre le comte de Soissons et Brézé; le 31 juillet, Fontenay-Mareuil écrivait à Chavigny du camp de Frise : « Il est impossible de vous faire bien entandre par escrit ce qui se passe entre M. le Comte et M. de Brézé, et véritablement M. de Brézé ne se trouva jamais en telle feste, n'y ayant point d'espérance, quelque soin que l'on y prenne, qu'ils puissent demeurer tousjours d'acord. M. de Brézé a souvant beaucoup de raison, ayant esprit et jugement, mais sa procédure sans aucune adresse pour faire réussir ce qu'il entreprend, paiant seulement d'auctorité, et M. le Comte ne cédant que le plus tard qu'il peut, s'apuiant sur sa qualité et sur une grande bonne opinion qu'il a de luy, de sorte que le principal exercice de ceux en qui plus on a créance est d'empescher les extrémités, ce qu'on n'ose pas assurer qui se puisse faire tousjours. L'ambassadeur de M. le Cardinal, pendant mon absance, a veu, à ce qu'on m'a dit, un acte de ceste commédie dans lequel j'ay apris que M. de Brézé avoit eu tort. Il vous en poura entretenir et, s'il est de l'advis commun, il vous pressera bien de les séparer le plus tost qu'il se poura. » Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 152.

[2] Brézé à Richelieu, au camp devant Bray, sept heures du soir, 31 juillet; — du fort près le bout du pont de Bray, 1[er] août, onze heures du soir; — au camp de Capy, 2 août, 6 h. du soir; — au camp de Capy, ce dimanche 3 août, à une heure après minuit; — au camp devant Cerisy, 4 août, à trois heures après midi. — *Ibid.*, f[os] 156, 158, 162, 168, 170. — Les *Mémoires de Richelieu* reproduisent littéralement plusieurs passages de ces lettres.

et néanmoins, afin d'amuser l'armée française et de distraire son attention, il continua à battre le passage de Bray deux jours durant, les 1er et 2 août, en même temps qu'il faisait donner l'alarme de plusieurs autres côtés au moyen de fausses démonstrations. On l'avertit enfin qu'en aval de Bray, entre Cerisy et Sailly, il y avait un endroit où, la Somme étant très resserrée, l'on pouvait facilement jeter des ponts. En conséquence, dans la nuit du 3 au 4, le prince y fila à l'improviste avec presque toutes ses troupes, laissant à Bray de la cavalerie et quelque infanterie seulement, les bagages, les tentes déployées, de façon à dissimuler son départ. C'est dans ces circonstances que, le 4 août au matin, des batteurs d'estrade répandus le long de la Somme informèrent le comte de Soissons que l'ennemi jetait un pont près de Cerisy. Aussitôt, M. le comte y dépêcha le maréchal de Brézé avec le régiment de Piémont et 300 chevaux. En arrivant, le maréchal vit en effet deux ponts placés côte à côte en tête desquels l'ennemi avait élevé, sur la rive gauche de la Somme, un retranchement formé de gabions, afin de s'abriter. Déjà, cinq bataillons étaient passés et commençaient à s'étendre en dehors du retranchement. Brézé résolut d'aller à eux l'épée à la main, mais sa cavalerie lui fut inutile à cause des marais. Apercevant alors un petit bois de haute futaie d'où l'on pouvait, en étant à couvert, empêcher les Espagnols de se ranger en bataille au sortir de leurs ponts, il y envoya le régiment de Piémont. Un feu terrible s'engagea : postée sur des collines, au delà de la Somme, l'artillerie ennemie rasa le bois en plongeant et le régiment de Piémont, ainsi découvert, fut décimé : il perdit 300 soldats et 27 officiers; il résista toutefois assez longtemps pour permettre à M. le comte de parvenir au lieu du combat et de se mettre en ordre dans la plaine. L'ennemi suspendit son mouvement et les deux armées restèrent momentanément en présence dans leur position respective. En cet état, le comte de Soissons réunit tous ses officiers et tint conseil. Devait-on se retirer ou rester? Les maréchaux de Chaulnes et de Brézé, Fontenay-Mareuil, maréchal de camp, furent d'avis que, la lutte étant sous tous les rapports inégale, il y avait lieu de se retirer sur Noyon, de manière à couvrir Paris et le roi en défendant la ligne de l'Oise. Le comte de Soissons pensa, au contraire, qu'il valait mieux faire au plus tôt des forts et une tranchée et

recevoir, dans ces conditions, la bataille pour le lendemain. La majorité partagea cette opinion, mais, quand il fallut passer à l'exécution, on se rendit compte que les ressources indispensables manquaient : nulle grosse pièce, des munitions de guerre insuffisantes, un trop mince équipage, pas d'ingénieurs, et si peu d'outils qu'on n'eût pu faire, la nuit, le quart du travail nécessaire. On délibéra donc de nouveau et, à l'unanimité cette fois, on reconnut que la retraite s'imposait. Pendant la nuit du 4 au 5 août, le comte de Soissons, la douleur dans l'âme, rétrograda sur Noyon, par Rouy-le-Petit [1]. Le 6, Fontenay-Mareuil écrivait de ce village à Chavigny :

« Aujourd'huy les ennemys ont passé et, à ce que nos coureurs rapportent, ont pris Roye et assiégé Corbie [2], laquelle apparemment durera aussy peu que les autres, quoyque M. le Comte y aye mis des gens, mais la division et l'inexpérience de ceux qui sont dedans et la foiblesse de la place n'en doivent pas faire espérer grand'chose. Dieu veuille que je sois trompé! Corbie pris, qui leur est grand passage sur la Somme, capable de favoriser leur retraitte s'ils sont contrains d'en faire et conserver leur communication avec les Pays-Bas, je ne voy rien qui leur puisse empescher, si l'on n'y remédie, d'aller prendre un poste sur la rivière d'Oize, proche de Paris, laquelle ils passeront bien plus aysément que celle de Somme, portans tousjours des ponts avec eux qu'ils jetteront à la faveur de leur canon; après quoy, je vous baille à penser ce que fera le Roy et Paris, ce que je ne pense pas qui se puisse empescher si très promptement — mais je dis très promptement — le Roy ne fait dans Paris lever un si grand nombre de cavallerie que, le joignant avec nostre armée, nous puissions demeurer deçà l'Oize et leur disputer la campagne et les passages en les couvrant, ayans de l'artillerie et des canons.... »

Plus loin, il revient avec insistance sur le chapitre de la cavalerie; il faudrait, dit-il, pour le moins 10,000 chevaux, et il ajoute :

[1] A une lieue de Nesle. — Brézé au roi, au camp du Petit-Rouy, 5 août; lettre du comte de Soissons, au camp de Rouy, 6 août. Aff. étr., *France*, t. 1678, f[os] 178, 182. — Relation envoyée par M. de Senneterre (dont il a été ci-dessus parlé). *Ibid.*, f° 172.

[2] Dans une autre lettre datée du lendemain 7 (Aff. étr., *France*, t. 821, f° 78), Fontenay-Mareuil dit que le siège de Corbie est encore incertain. Ce siège commença le 7, c'est-à-dire le jour même où cette dernière lettre était écrite, mais l'on n'en fut point immédiatement assuré dans l'armée du comte de Soissons.

« Faudroit aussy, ce semble, laissant les places de Loraine bien garnies, rapeler la cavalerie de M. le cardinal de la Valette et faire lever le siège de Dôle, et tout cela sans y perdre un moment de temps, après quoy nous pourrons peut estre avoir nostre revanche des ennemys. Mais avec diligence donnez-nous moyen de nous opposer à eux, autrement je craindrois que les secours d'Allemagne et de Bourgongne vinssent tard. Cependant, envoyez gens par toute la campagne deça l'Oize, jusques autour de Beauvais mesme, rompre tous les moulins. Je sçay que toutes ces choses-là sont plus aysées à proposer qu'à exécuter, mais le danger présent requiert qu'on y remédie de ceste sorte, sans quoy les inconvéniens qui en arriveront ne sont pas imaginables [1]. »

Le 5 août, tandis que le comte de Soissons opérait sa retraite, les coalisés achevèrent de traverser la Somme. Aussitôt, Piccolomini et Jean de Werth, à la tête de 6,000 cavaliers, se précipitèrent sur la piste de l'armée française; ils ne l'aperçurent que le 7, alors que presque tout entière elle avait déjà passé l'Oise au delà de Noyon; restaient seulement en deçà de la rivière quelques troupes d'arrière-garde commandées par Fontenay-Mareuil, qui soutinrent avec des chances diverses un vif combat contre l'ennemi [2]. Il était grand temps d'atteindre l'Oise; on n'avait plus de poudre et de plomb que « pour une demi-heure [3]. »

Au moment d'abandonner la Somme, le comte de Soissons s'était encore dégarni; il avait envoyé quelques détachements dans Amiens, Corbie et Péronne, puis, toujours d'après les instructions de la cour, dans Chauny lorsqu'il avait touché les bords de l'Oise, de telle sorte que son armée ne dépassait plus guère 8,000 hommes. C'étaient, il est vrai, d'excellents soldats. Le 5 août, Roye avait ouvert ses portes. Qu'allait faire l'ennemi? Allait-il poursuivre sa marche en avant et se porter sur Paris? Il n'était pas aisé de le savoir, car un épais rideau de 10,000 cavaliers dissimulait les mouvements de son infanterie et couvrait toute la campagne. Le 8 août, le comte de Soissons écrivait de

[1] Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 285.

[2] Lettre de Fontenay-Mareuil en date, à Noyon, du 7 août. Aff. étr., *France*, t. 821, f° 78. — Brézé à Richelieu, de Noyon, 7 août. Le comte de Soissons au roi, de Noyon, 8 août. *Ibid.*, t. 1678, f°s 187, 193. — Relation envoyée par M. de Senneterre.

[3] Fontenay-Mareuil à Chavigny, au camp près Noyon, 8 août. Aff. étr, *France*, t. 1678, f° 198.

Noyon au roi qu'il ne pensait pas que, pour l'instant, les Espagnols s'attachassent à aucun siège. « Sy j'ay advis qu'ils tournent du costé de Paris, ajoutait-il, je prendré tousjours les postes pour le couvrir, ainsy que Vostre Majesté me le commende [1]. » D'autre part, Fontenay-Mareuil écrivait le même jour à Chavigny :

« Il y a apparence que les ennemys pourront prendre la route de Beauvais et de Beaumont. C'est pourquoy il est important que le Roy y face jetter des gens bien promptement et qu'il donne ordre qu'on rompe les fours et brusle les moulins qui sont entre ces deux villes-là et les ennemys, lesquels M. le mareschal de Brézé croit se piquer de vanité et avoir dessein d'aller à Paris pour, en cas qu'ils ne trouvassent pas plus de résistance à leurs progrès, s'enrichir de tous les trésors qui sont dans sa ceinture et dedans ses environs. Très assurément, ils ne se promettent pas de petits succès ; aussy est-il vray qu'ils sont en estat d'en pouvoir espérer de grands, ayant avec eux beaucoup de trouppes et le meilleur équipage d'artillerie, le plus grand et le mieux servy que je vis jamais [2].... »

Des environs de Noyon, Jean de Werth pénétra avec sa cavalerie plus avant dans l'Ile-de-France, mettant le pays à sac et répandant partout la terreur. Des partis de Croates poussèrent des reconnaissances jusqu'en vue de Pontoise, à huit lieues seulement de Paris.

III.

Depuis la prise de La Capelle, Paris et la cour étaient en grand émoi [3]. La reddition si prompte de cette place frontière

[1] Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 193.

[2] *Ibid.*, f° 198.

[3] Si l'on veut avoir une idée de l'état des esprits pendant la crise qui survint alors, il y a lieu de consulter, pour ne parler que de documents originaux, deux sources principales d'information : les lettres écrites à sa cour par le savant Grotius, ambassadeur de Suède en France (1 vol. in-f° 1687), et celles adressées de Paris par Philippe de Marescot au comte de Béthune à Selles, Berry (Bibl. nat., ms. n° 3839 du fonds français); mais ces lettres appellent quelques observations et quelques réserves. — Grotius a toujours passé pour peu affectionné à la France et, durant tout le cours de son ambassade, il a vécu en assez mauvais termes avec Richelieu. — Philippe de Marescot, frère d'un maître des requêtes du même nom, avait été secrétaire de Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charost, pendant que ce dernier remplissait à Rome les fonctions d'ambassadeur de France de 1624 à 1630 (V. au ministère des Affaires étrangères les tomes 35, 37, 38, 39, 40, 41 du

avait causé dans la capitale un vif sentiment de mécontentement mêlé de frayeur, et le premier mouvement de la population avait été de s'en prendre aux trésoriers de l'Épargne et, en général, à tous les hauts personnages chargés à cette époque du maniement des deniers publics. On n'avait pas craint de faire peser sur eux les plus graves soupçons. On commençait à dire hautement que, si les canons et les munitions de guerre manquaient dans les places, c'est qu'ils avaient employé à la satisfaction de leurs appétits personnels l'argent destiné à la défense du territoire [1]. On avait proposé dans les Compagnies de lever immédiatement 12,000 hommes qui seraient payés par les Parisiens, mais telle était la méfiance à l'égard des gens de finance que l'on y avait mis cette condition, que ce seraient les

fonds de Rome ; on y trouvera notamment plusieurs lettres de Marescot dont l'une (t. 35, f° 23) est écrite à Richelieu). Quant à Philippe de Béthune, c'était le propre frère du grand Sully qui, forcé sous la régence de Marie de Médicis, alors qu'il n'avait encore que cinquante ans, d'abandonner la politique à la suite d'intrigues de cour, vivait retiré dans ses châteaux, non résigné à sa chute et jaloux de l'élévation de Richelieu. Le ministre tombé et le tout-puissant cardinal n'avaient nul goût l'un pour l'autre, et l'on sait que Richelieu a durement jugé, dans ses Mémoires, l'ancien surintendant de Henri IV. Les lettres de Marescot sont adressées, pour la plupart, non à Philippe de Béthune, mais au fils aîné de celui-ci, Hippolyte, dit le comte de Béthune. En juin 1625, dans le temps où son père représentait la France à Rome, Hippolyte y avait été envoyé lui-même en mission ; il devait remercier particulièrement le pape Urbain VIII des dispenses accordées pour le mariage d'Henriette-Marie, sœur de Louis XIII, avec le roi d'Angleterre, Charles Ier. Il y resta jusqu'au mois d'octobre de la même année. C'est Hippolyte qui légua à Louis XIV les nombreux volumes manuscrits qui ont formé à la Bibliothèque nationale le fonds de Béthune, aujourd'hui versé dans le fonds français. Parmi ces manuscrits figurent les lettres originales de Marescot dont il est ici question. On y remarque une certaine verve et souvent même un ton satirique; elles contiennent quelques traits malicieux à l'adresse de Richelieu ; elles se distinguent surtout par de violentes diatribes contre les gens de cour et les financiers de l'époque. — A cette double correspondance il convient d'ajouter, dans un sens tout différent, plusieurs lettres écrites à Richelieu par le P. Carré, supérieur du noviciat général des Jacobins, à Paris, celui-là dévoué jusqu'à la servilité au cardinal, qui l'employait à exercer dans le royaume une surveillance occulte. (Ministère des affaires étrangères, *France*, t. 821.)

1 « On a parlé de.... M. de Bulion (l'un des surintendants) et de beaucoup d'autres hardiment. Les halles et les marchés ont fait des sermons entre le bas peuple, les harengères et servantes ; y a esté dit des choses à ne vous pas escrire. Entre ces gros Messieurs y a eu reproches et à se jetter le chat l'un à l'autre. On s'en resjouissoit fort.... Le peuple a voulu croyre et a publié et fait resjouissance, mais en vain, car en un quart d'heure on sçavoit le contraire, que M. de Bulion estoyt à la Bastille.... » Marescot au comte de Béthune, de Paris, 19 juillet 1636.

bourgeois eux-mêmes qui tiendraient les cordons de la bourse [1]. L'on sentait déjà dans l'air comme un vent de sédition. Pour contenir et rassurer les esprits, le lieutenant civil déclara aux sept corps des marchands assemblés au Châtelet que l'intention du roi était d'abolir prochainement plusieurs impôts, et qu'il n'avait jamais pensé à en établir de nouveaux, ainsi que de méchantes langues en avaient fait courir le bruit [2]. En même temps, Richelieu pria Louis XIII, alors à Fontainebleau, de se rapprocher de Paris. Le roi se rendit en effet à Saint-Germain, et de Saint-Germain au château de Madrid. Par ordre, des prières publiques furent dites dans toute l'étendue du royaume [3].

La capitulation du Câtelet succédant à celle de La Capelle, les excès de tout genre auxquels se livrait l'ennemi dans les campagnes, les incendies et les pillages, frappèrent la Picardie d'épouvante. Les populations consternées affluèrent vers Paris, y semant les plus mauvais bruits : les places, s'écriait-on, manquaient de tout; l'on n'avait ni armes ni poudre, et l'on ne pouvait se défendre [4]. Les clameurs redoublèrent donc contre

[1] « On propose volontairement à Paris dans les Compagnies un secours de douze mil hommes effectifs et bien payés par les Parisiens où deux maistres des comptes et deux quarteniers et autres bourgeois auront la bourse, payeront dans un pré chasque semaine, y aura estape et pourvoyeur en queue, sans qu'il faille trésorier ny autres mangeurs officiers.... (On dit) que l'on ne peut plus s'en remettre pour la conduitte, recepte des imposts et des deniers aux Messieurs qui y ont mal opéré et dont nous voyons les édiffices et acquisitions en plus bel ordre que le Louvre et le salut public.... » (Même lettre.)

[2] En retraçant la scène, Marescot ajoute cette réflexion : « Jugez par là s'il est temps de songer à contenir les peuples par art et que la grande rigueur n'est pas tousjours de bonne mise. » *Ibid.*

[3] « Le Roy est à Madrid, M. le cardinal à la maison de M. de Bassompierre à Challiot et n'en sortiront pas à cause que Paris a besoing d'estre journellement considéré et traitté au doigt et à l'œil. La licence de dire s'augmente.... Nous avons aussy par deça les prières publiques ordonnées partout.... avec un bel imprimé qui vaut un jubilé.... » Marescot au comte de Béthune, de Paris, ce samedy 26 juillet. A la fin de cette lettre, Marescot raconte que le vieux Sully, sortant pour un moment de sa retraite (sans doute parce qu'on lui avait demandé conseil), eut un entretien avec le roi sur le sujet de l'artillerie. Beautru, l'un des courtisans qui accompagnaient Louis XIII, ayant cherché, dit Marescot, « à rompre les chiens, » le roi lui imposa silence et écouta l'ancien ministre de son père « jusques à *amen*. » — Cette entrevue est rapportée par Grotius dans des termes à peu près semblables : Grotius à Oxenstiern, 4/14 août 1636. L'ambassadeur de Suède constate également, à plusieurs reprises, dans sa correspondance, les récriminations haineuses des Parisiens contre les administrateurs des deniers publics et leur méfiance à l'égard surtout du surintendant Bullion.

[4] « Il est à remarquer que les peuples sont mal affectionnés à leur devoir et qu'il se dit et publie en Picardie des choses que l'on ne peut redire.... Ce-

les financiers; elles atteignirent le ministre même qui gouvernait l'État, c'est-à-dire Richelieu. L'on apprit ensuite coup sur coup le passage de la Somme par les Espagnols et la retraite du comte de Soissons à Noyon. Ce n'était point assez; les fausses nouvelles survinrent : on assurait que Corbie et Noyon étaient aux mains de l'ennemi. Il y eut alors dans Paris une vraie panique; les routes de Chartres et d'Orléans se couvrirent de carrosses, de coches et de chariots qui emmenaient les fugitifs. « L'épouvante, a dit un historien, ne fut pas plus grande à Rome lorsque César passa le Rubicon et prit les villes de Rimini et de Corfinium [1]. » On a même prétendu qu'en cette circonstance le trouble gagna les hautes régions du pouvoir à tel point que, dans le Conseil, il aurait été un instant question de transférer le siège du gouvernement sur la Loire, à Blois. Plusieurs auteurs ajoutent qu'au milieu de la crise, Louis XIII, en proie à l'un de ces accès de mélancolie auxquels il était sujet, s'éloigna de Richelieu; que celui-ci, découragé par la froideur du roi, songea à abandonner le ministère, et que les vives exhortations du P. Joseph le déterminèrent seules à y rester [2]. Nous n'avons point trouvé trace dans les pièces originales de cette prétendue pensée de démission [3]. Ce qu'elles établissent, c'est,

pendant les peuples qui dorment soubs la caution des places et villes sont fort surpris. Il y a procession de pauvreté et de calamité, de misérables bagages, d'enfants dans des hottes, des noblesses entières fugitives sur le chemin 40 lieues durant, comme du chemin d'une foire entre Paris et Picardie. On va veoir aux portes par estude de pitié l'arrivée de ces affligés; les rivières de ces costés là ont leur part de ces pauvres gens. On les a montrés au Roy par bastelées avec leurs lits et bestiaux.... » Marescot au comte de Béthune, de Paris, 2 août.

[1] Jay, *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*. — De son côté, Grotius écrivait à Oxenstiern, le 8 août : « Videor mihi rectè incepturus ab Enniano versu, voce unâ immutatâ :

Gallia terribili tremit horrida terra tumultu,

nempè Samaram transiit hostis.... »

[2] *Vie du P. Joseph*, par l'abbé Richard, 1702. — *Le véritable P. Joseph*, ouvrage anonyme que l'on dit être du même auteur, 1750. — *Mémoires du règne du roy Louis XIII*, pendant les années 1634, 1635 et 1636. Bibl. nat., mss. nos 3754 à 3757 du fonds français. — Vittorio Siri, *Memorie recondite;* Siri (t. VIII, p. 439) se borne à reproduire à peu près textuellement les passages du manuscrit n° 3757 du fonds français relatant l'intention qu'aurait eue Richelieu de se retirer des affaires.

[3] Il n'en est fait mention ni dans les lettres de Grotius ni dans celles de Marescot qui, pourtant, l'un et l'autre, sont assez mal disposés envers Richelieu. Quant aux manuscrits nos 3754 à 3757 du fonds français, il est difficile de les considérer comme des documents de première main. Sans doute, ils

à un moment donné, le refroidissement du roi à l'égard du cardinal, et, dans cet ordre d'idées, nous ne pouvons passer sous silence le curieux document que contiennent les archives du ministère des Affaires étrangères, intitulé : « Papier du P. Joseph escrit de la main du P. Ange touchant une révélation [1]. » Le document dont s'agit a ici sa place nécessaire; il convient de rechercher et de constater les effets particuliers que « la révélation » était appelée à produire au milieu de l'émotion répandue dans les sphères gouvernementales.

En juillet 1636, une femme que le manuscrit ne désigne point, apparemment une religieuse du Calvaire, qui se tenait en communication habituelle avec le P. Joseph, eut, semble-t-il, plusieurs visions qu'elle rapporta au capucin, et ce dernier en fit consigner le récit par son secrétaire habituel. Le P. Joseph commence ainsi :

« Le mardy 15e juillet, cette forme de la Vierge luy est apparue visiblement qui luy a dit en voix distincte : Pauvrete, vous avez tort d'avoir si peu de foy que de vous estonner pour de petits inconvéniens. Mon Fils les permet pour les raisons que je vous ay dites qui sont pour esprouver la foy.... Les chastimens sont continués dont les effets sont terribles, et toutefois ces chastimens seront avec douceur. Sur cela, il fut donné un instinct en l'esprit de cette personne que ces effets terribles estoient des bruslements d'églises, prophanation de saints lieux, violemens et pillages qui se commettoient vers la Capelle et aux environs en des bourgs et vilages, et non en des villes et places de conséquence, exprimé par ces parolles : que ces chastimens seroient avec douceur et qu'ils n'auroient pas grande suite. Par ce mesme instinct, il luy fut monstré confusément que les ennemis

ont été rédigés à l'aide des papiers du P. Joseph, mais, ainsi que le remarque M. Victor Cousin (*La jeunesse de Mazarin*, édit. in-8, 1865, p. 311, 312), s'ils renferment de précieux renseignements, ils ont aussi un côté « très défectueux » en ce que l'auteur, au lieu de donner les pièces elles-mêmes laissées par le religieux, en a composé une sorte de récit semé de ses propres réflexions, et l'on sent un peu trop en certains endroits (V. notamment ms. n° 3756, p. 175, et ms. n° 3757, p. 108) le désir de l'historien de relever son héros aux dépens de Richelieu, pour que l'on puisse ajouter une foi entière aux appréciations qu'il formule sur le rôle *politique* du capucin. — Voir également, à propos de la valeur que l'on peut attribuer aux mêmes manuscrits, le rapport fait au nom de la commission d'histoire sur le sujet de prix proposé par l'Académie des sciences morales et politiques : *Richelieu et le P. Joseph*. (Séances et travaux de ladite Académie, t. 128 de la collection, 28 de la nouvelle série, 1887, 2e semestre, note 2 au bas de la page 395.)

[1] *France*, t. 821, f° 91.

avoient lors dessein d'attaquer quelque place aucunement proche de la Capelle, et qu'ils n'estoient pas encores résolus et marchandoient. Elle n'en a point veu encore l'événement.... »

Nous sommes donc exactement fixés sur la date de cette première vision; le P. Joseph nous apprend qu'elle a eu lieu le 15 juillet, six jours après la capitulation de La Capelle (9 juillet) et avant celle du Câtelet (25 juillet).

« Il luy a esté aussy monstré en esprit, poursuit le capucin, qu'il falloit veiller sur les frontières de Languedoc et de Guyenne et que les Espagnols y ont quelque peu d'intelligence qu'il ne faut pas négliger, mais qu'il faut y envoyer promptement affin que ceux qui y sont obligés y prennent garde [1]. »

Vient alors une seconde vision, bien plus significative que la première : « Le 16e juillet, il luy apparut une grande et longue vision qui dura près de troys heures, estant alliennée de ses sens. Il luy sembla voir le fils de Dieu en l'air, remply d'une grande majesté et lumière, sur un grand throsne devant lequel elle vit plusieurs personnes de divers royaumes et de diverses conditions...., entr'autres, elle vit le Roy, M. le Cardinal et autres membres de son Conseil. Il luy sembla que celuy qui estoit dans le throsne se leva et prit le Roy par la main et le mena en divers lieux parmy des combats qui se faisoient sous son authorité.... » Çà et là, sur le chemin, se dressaient comme de grosses masses offrant l'image de villes ou de montagnes. Il parut à l'extatique que cela signifiait que le roi avait devant lui des obstacles dont il ne pouvait venir à bout sans l'assistance de son divin guide. Parfois, l'issue des combats semblait d'abord douteuse; en fin de compte, ils tournaient à l'avantage du roi et préparaient ainsi les voies à une « bonne et stable paix. » Le plus intéressant au point de vue qui nous occupe, c'est que, dans cette vision, on rappelle à Louis XIII, tout en le rassurant sur l'avenir, ses devoirs de roi et qu'on lui trace toute une règle de conduite. « Regarde, » dit à la personne la forme du fils de Dieu, « comme je veux mettre ton Roy en la possession de troys « choses par la force de mon bras qui le soustient : l'une est le « bonheur de ses armes contre ses ennemis; l'autre est la grâce

[1] En octobre 1636, les Espagnols entrèrent en effet en Guyenne.

« que je luy feray d'establir une bonne paix en laquelle la foy et « la vertu reluiront; la troisième est qu'après la paix il me fera « honorer dans les païs estrangers par le pouvoir et l'authorité « que je lui bailleray. » Mais, de cette protection céleste, de cette victoire promise après quelques revers passagers qui ne sont qu'une épreuve, il faut que le roi se montre digne et reconnaissant : « Considérez, *ma fille*, s'il est raisonnable que je sois « servy et aymé de tout son cœur après luy avoir fait tant de « grâces, ayant la volonté de luy en faire encores tant de nou- « velles. Il a de bons désirs que je luy ay donnés, mais les effects « ne sont pas semblables par faute de soin et d'y bien penser. « Il doit prendre peine et soin à faire sa charge qui le mérite « bien. Je ne contredis pas qu'il se divertisse des ennuys de « cette vie par quelques honnestes plaisirs à quoy il se plaist et « que je n'ay pas désagréables. Mais cela ne le doit empescher, « comme je vous ay dit souvent, qu'il ne mette son affection « principale et son temps à faire ce qu'il doit par ordre. Mainte- « nant, il faut qu'il s'applique à ce qui regarde la guerre, pre- « nant soin de faire connoistre à ceux qu'il employe qu'il les ré- « compensera ou les chastiera selon qu'ils feront.... Il faut que « ses sujets connoissent qu'il les ayme, qu'il aye soin d'eux et « travaille pour eux. Il faut que de l'argent qu'on baille aux « gens de guerre les soldats soient payés et les chastier aussy « de leurs fautes [1]. Il ne faut plus diférer de faire dès mainte- « nant exécuter les règlemens pour le bon ordre de l'Église et de « la justice en ce qui se pourra et au soulagement du peuple, « empeschant les désordres des gens de guerre. Il faut que ton « Roy me promette qu'après la paix il fera de tout son pouvoir « ce qui me sera agréable et selon son debvoir.... Je l'ayme et « l'aimeray s'il me veut donner son cœur.... Selon qu'il m'ou-

[1] La distribution de la solde était un point de la plus haute importance. On a déjà vu que les soldats étaient fort mal payés, ou même ne l'étaient pas du tout, ce qui pouvait amener un désastre. Dans une lettre adressée le 10 août du camp de Bac à Choisy à Chavigny, Fontenay-Mareuil se plaint que le surintendant de Bullion n'ait presque rien envoyé aux troupes. « Ce mesnage, dit-il, sera bien cher vendu, nous ayant fait perdre plus de cinq cens chevaux et deux mille hommes de pied. » Il ajoute : « L'on fera demain la reveue.... Si en ceste rencontre, pour espargner quelque peu de chose, vous mécontantiez les capitaines et officiers, il faudroit plier bagage et abandonner tout aux ennemis, car sans doute ils nous quiteroient tous. » Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 202.

« vrira son cœur, je luy donneray le mouvement et la grâce de « faire ces bonnes œuvres convenables à sa qualité. Il n'est pas « nay (né) pour luy mesme, mais pour moy et son peuple.... » Notons enfin ces reproches qui, dans la conjoncture présente, venaient si à propos : « Il n'ayme pas le vice et les mauvais « plaisirs, *mais il se laisse trop porter à la mélancholie et au « chagrin et aux aversions des personnes qui desplaisent à ses « sens, aymant ou hayssant selon leurs mouvements*. Cela n'est « pas bien en un particulier, beaucoup moins en un Roy, et en « un Roy que je veux aymer et qui est aymé de ma Mère. Je te « l'ay fait sçavoir plusieurs fois.... » Et plus loin encore : « Je « veux conserver sa santé et sa vie pour ma gloire, mais il faut « aussy qu'il s'abstienne de ce qui peut nuire à sa santé comme « est *la mélancholie et le chagrin*, de quoy je le garantiray, s'il « s'aide de sa part et s'il prend garde de ne point laisser trou« bler la paix de son cœur par de petites choses qu'il doit « mespriser.... »

Ce ne fut point sans raison que le P. Joseph recueillit par écrit le récit de ces visions, bien fait assurément pour toucher et stimuler la haute dévotion de Louis XIII; on ne saurait douter que, durant la crise, il ne l'ait porté à la connaissance du roi, afin de dissiper les tristesses de son humeur mobile, et de ranimer, par la perspective du succès définitif de ses armes qu'annonçait une voix divine, sa confiance en Richelieu.

On s'est demandé pourquoi, après avoir franchi la Somme, les Espagnols ne s'étaient point immédiatement dirigés sur Paris. Ils eussent, a-t-on dit, facilement passé l'Oise, car, dans la saison où l'on se trouvait, les eaux de la rivière étaient basses; elle offrait de nombreux gués et, pour en défendre les bords, il n'y avait à ce moment que les 8,000 hommes du comte de Soissons, qu'il eût sans doute fallu disséminer sur divers points. L'Oise franchie, rien ne pouvait plus arrêter la marche de l'ennemi. Renseigné par ses espions [1] et profitant de l'épouvante générale, il eût donc pénétré sans coup férir dans Paris, dont les fortifications étaient en partie détruites [2]. Le P. Griffet raconte,

[1] Voir plus loin la lettre du P. Carré à Richelieu, en date du 6 août 1636.

[2] Au commencement du XVII[e] siècle, l'ancienne enceinte de Charles V, qui décrivait sur la rive droite de la Seine un arc de clôture allant de l'embouchure du fossé de la Bastille au quai du Louvre (pont des Saints-Pères), était

dans son *Histoire de Louis XIII*, que la question fut agitée parmi les chefs de l'armée envahissante. Le général commandant les troupes bavaroises, Jean de Werth, dont les cruautés sont restées légendaires, voulait que l'on allât droit à Paris, mais le prince Thomas objecta qu'il serait téméraire de s'aventurer plus loin sans s'être mis préalablement en possession d'un bon passage sur la Somme et sans avoir assuré les communications de l'armée avec les Pays-Bas; son avis prévalut et l'on décida que l'on s'emparerait d'abord de Roye et de Corbie. Il convient d'ajouter que, dans le premier moment d'effroi, les forces de l'ennemi avaient été notablement exagérées par la rumeur publique. Ces nuées de cavaliers, à l'aspect si farouche, étaient plus propres à piller les campagnes qu'à prendre une grande ville, et encore, dans leur ensemble, les troupes avaient-elles été grossies au moyen de 5,000 femmes habillées en hommes et de 3,000 goujats [1]; aussi, exception faite d'une artillerie supé-

fort détériorée. Le rempart, c'est-à-dire le talus qui flanquait le mur d'enceinte, était déformé sur presque toute la ligne; on l'avait loué à bail, ainsi que les fossés, les arrière-fossés et les voûtes des ponts à des gens de diverses professions, et il était devenu un lieu de promenade pour les habitants de la ville et des faubourgs. Quant au mur lui-même, il avait été abattu sous Henri II entre la Bastille et la porte du Temple; il le fut encore, en 1634, sous Louis XIII, entre la porte du Temple et la Seine. Depuis longtemps, en effet, il était question de remplacer l'ancien mur par une muraille bastionnée, tout en étendant vers l'ouest l'enceinte de Paris, au delà des limites établies par Charles V. Le nouveau tracé (que l'on a appelé l'enceinte partielle de Louis XIII) partait de l'extrémité du jardin des Tuileries et, englobant les anciens faubourgs Montmartre et Saint-Honoré, venait se raccorder à la porte Saint-Denis avec l'enceinte de Charles V, de telle sorte qu'il suivait à peu près la ligne des boulevards actuels de la Madeleine à la porte Saint-Denis. La construction de cette nouvelle enceinte partielle avait été, paraît-il, achevée en 1635. (Bonnardot, *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*.)

[1] *Gazette de France*, 1636, p. 484, 528 — 20 août « interrogatoire fait par M. de Laffémas à Pierre Troquetin, espion (français, sujet du roi) : interrogé s'il sayt le nombre de la cavalerye et infanterye des ennemis, a dict qu'il n'y a pas grande infanterye et qu'il y a plus de femmes que d'aultre chose, n'y ayant pas plus de dix bons régimens en tout, mais pour le regard de la cavalerye qu'il y a bien douze mil hommes combatans, des femmes vestues en hommes et des valets qui grossissent les troupes. » Aff. étr., *France*, t. 821, f° 207. — « Ils ne sont pas en sy grand nombre que le peuple a creu jusques icy et dans ce nombre, quel qu'il soit, la moitié sont canaille ou valets quy se moquent de la foiblesse des hommes qu'ils ont assiégés et croyent que les fransois ne sont plus enfans de leurs pères. » Beaufort à Richelieu, d'Amiens, 18 août. *Ibid.*, t. 1678, f° 247. L'auteur de cette lettre est qualifié de *soldat de fortune* dans un inventaire de documents provenant du cabinet de Richelieu (*Ibid.*, t. 255, f°s 236 et 360 v°). Il ne faut pas le confondre avec le fameux duc de Beaufort, deuxième fils du duc de Vendôme, qui, après avoir

rieurement montée, étaient-elles en réalité moins redoutables qu'elles ne le paraissaient, et l'on peut croire que, lorsque le prince Thomas était entré en France, il n'avait nullement songé à s'avancer jusqu'à la Seine.

Le siège de Corbie donna aux Parisiens le temps de se reconnaître. Dans la soirée du 3 août, la nouvelle était arrivée à la cour qu'un vif combat était engagé à Bray et, immédiatement, on avait résolu de prendre des mesures extrêmes. Dès le 4 au matin, alors que l'on ignorait encore si les Espagnols avaient passé la Somme, le roi s'était rendu au Louvre et y avait convoqué, pour deux heures de l'après-midi, toutes les Cours et Compagnies souveraines. Là, dans une harangue pressante, il les avait exhortées à contribuer de leurs deniers à l'armement et à l'entretien des milices que l'on allait lever [1]. Le même jour, chose remarquable, Louis XIII fit appel au peuple lui-même; il convoqua à leur tour pour le lendemain les sept corps et jurés des métiers. Le 5 août, il les reçut en effet dans la grande galerie du Louvre, et alors eut lieu cette scène touchante, décrite par les historiens, où l'on vit tous ces braves gens faire offre de leurs personnes et de leurs biens pour la défense du roi et du pays [2]. Bientôt, à un mouvement de panique succéda un irré-

figuré comme volontaire dans la campagne d'Italie, en 1630, puis à la bataille d'Avein, servait maintenant dans l'armée du comte de Soissons et venait de se signaler particulièrement par sa valeur, le 7 août, lors de la retraite sur Noyon. Le 13 août, le roi le désigna pour commander la cavalerie en qualité de colonel général.

[1] « Là, dans sa chaise, avec devant et derrière luy ces beaux garçons qui ont voulu la guerre, qui ont voulu tout faire, qui n'ont pris conseil de personne, qui ont abbaissé les cœurs et courages des meilleurs subjects, mais bien penaux et assez honteux, assez mal hardis encores à présent, le Roy leur dit (aux Cours et Compagnies) l'estat de ses ennemys, qu'en pareil cas le feu Roy, son père, avoit trouvé chez eux un bon et prompt secours; qu'il ne les taxoit point, mais qu'il s'en remettoyt à leurs bonnes volontés séparément, autant à tous.... A la fin, adjousta qu'ils s'assemblassent chascun à part chez eux dès le lendemain, et en ces mots : qu'un moment à présent estoyt une année. A l'instant, on envoya ordre de rompre les ponts de Seyne, Marne et d'Oyse. Jugez de la presse et du soupçon de crainte que les pauvres subjects et innocens habitans de ce mal peuvent prendre. Au sortir de cette belle huée, chascun disoyt et proposoit des choses inouyes. Il y avoit dix mil personnes dedans le Louvre et ès portes pour veoir ou pour aprendre quelque chose. Les miliers d'imprécations s'y disoyent contre qui bon leur sembloyt.... » Marescot au comte de Béthune, Paris, ce mercredy 6 aoust.

[2] Voici la scène telle qu'elle est racontée par Marescot au comte de Béthune : « Le Roy a donné le lendemain, après disner, audience au bas peuple, chose nouvelle, imaginez-vous à tous dont l'inventaire feroyt le reste de cette page, jusques aux savatiers, bourreliers, scelliers. Par là, on a veu le

sistible élan. Chacun apporta à l'envi son offrande : le conseil du roi, Richelieu en tête, Chavigny, le surintendant de Bullion, le chancelier Séguier; puis le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides, les notaires, les procureurs, les communautés religieuses; enfin le lieutenant civil, le corps de ville de Paris et les villages environnants [1]. L'élan se communiqua promptement aux provinces. La Normandie, dont le duc de Longueville était gouverneur, les villes situées dans l'apanage de Monsieur, telles que Blois, Orléans, Chartres, Montargis, la Champagne, la Bretagne, l'Auvergne, fournirent des hommes ou de l'argent. A Paris, le vieux maréchal de la Force, que l'ancienne amitié de Henri IV avait rendu populaire [2], recevait sur la place de Grève, devant l'hôtel de ville, les enrôlements volontaires. « Ouy, monsieur le mareschal, s'écriaient en lui touchant la

peu de courage de nos gros millords glorieux qui ont quitté le timon et ont exposé le Roy à l'aumosne à son peuple, jusque là! Croyez sans menterie qu'ils ont pleuré l'un à l'autre. Près du Roy estoyent le lieutenant civil, les Botrus et autres qui disoyent à ce peuple : offrez tout au Roy — redisoyent au Roy : Sire, en voilà de braves et bien vos serviteurs. Plusieurs ont parlé; entr'autres, un bonnetier a figuré les voleries des financiers. D'autres ont dit que l'on oste les imposts nouveaux qui n'estoyent point au proffit du Roy, ains dans les bourses de gens qu'ils nommeroyent, et que les seuls marchands avoyent supputé de pouvoir entretenir 50/m hommes. D'autres ont très tendrement dit au Roy qu'il n'estoyt pas si bien gardé de ceux qui l'environnent qu'il seroyt de ces habitans qui ont toute charité et affection à S. M. et à son peuple; qu'il ne les quittast point, qu'ils le vouloyent garder et deffrayer, qu'il envoyast ses gardes à la guerre. Il y auroyt cent choses de cette qualité à vous dire. On se bat au bled sur les bateaux, etc.... » (Même lettre du 6 août.) — C'est le 5, c'est-à-dire le jour même de l'audience donnée au Louvre aux corps des métiers, que l'on apprit à la Cour que les Espagnols venaient de franchir la Somme. Nous lisons, en effet, en *post-scriptum*, dans une lettre écrite à cette date par Noyers au cardinal de la Valette : « Nous venons d'avoir avis de la deffaite de quelques troupes en Picardie qui gardoient un passage sur la rivière de Somme, à Sailly-sur-Somme, dont les ennemis se sont rendus maistres. » *Mémoires d'Aubery*, t. III, p. 195-199. Bibl. nat., f. f., ms. n° 6647, f° 7.

[1] « Les levées sont grandes, la contribution est admirable, volontaire.... Touttes les personnes à carosses baillent un homme à cheval complet. Les corps des mestiers font bien leur part; les passementiers ont mené en parade 350 hommes bien faits; les bouchers font merveille. Croyriez-vous que les savatiers ont fourny cinq mil livres pour ce que le Roy les embrassa. Les advocats font 40/m livres et ont payé. Les partisans, Boyer, Héroard, Gournay et les autres font mil chevaux, s'ils les trouvent, du moins ils en baillent la solde. Les villageois sont les meilleurs hommes et les plus libres à dépenser et à s'habiller. Argenteuil a fait 50 hommes et, de main en main, les autres font grand devoir. » Marescot au comte de Béthune, Paris, 10 aoust.

[2] Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, était né le 29 décembre 1558; il avait donc, en août 1636, près de soixante-dix-huit ans.

main ceux qui venaient se faire inscrire, nous voulons aller à la guerre avec vous [1]. » Il y eut aussi des prestations, des taxes et des enrôlements forcés, autrement dit prescrits par ordonnances [2]. Non seulement les ponts sur l'Oise, à Creil, à Beaumont, à l'Isle-Adam, furent rompus, mais encore on installa des postes le long de cette rivière aux endroits où elle était guéable et l'on y fit des retranchements. Les fours et les moulins entre la Somme et l'Oise furent détruits, les habitants des campagnes appelés aux armes pour être joints aux troupes. On travailla aux fortifications de Paris; on donna ordre de construire à Saint-Denis des ouvrages défensifs et d'établir tant aux environs de ce bourg qu'auprès de la citadelle de Pontoise des camps retranchés.

L'on songea aussi, pour repousser l'invasion, à tirer parti des armées d'Alsace et de Franche-Comté. Le 14 juillet, après un siége d'un mois et plusieurs assauts meurtriers, le duc Bernard de Weimar, assisté du cardinal de La Valette, s'était enfin emparé de la ville de Saverne [3]. Cet important succès obtenu, les deux généraux, conformément aux instructions de la cour, s'étaient avancés entre Strasbourg et Haguenau, afin de surveiller les mouvements de Galas et du roi de Hongrie, fils de l'Empereur : ces derniers, campés pour le moment à Drusenheim, avaient, ainsi que l'indiquait une dépêche interceptée, le dessein de pénétrer en France au mois d'août [4]. Mais, lorsque les

[1] Tallemant des Réaux, *Historiettes*.

[2] Voir dans la *Gazette de France*, année 1636, la série des ordonnances rendues du 4 au 21 août; quelques-unes ont trait à l'approvisionnement de Paris, d'autres à des exemptions d'impôts, à la fabrication et à la vente de la poudre, etc.

[3] Le 26 juillet, Noyers, comparant les siéges de La Capelle et du Câtelet à celui de Saverne, écrivait au marquis de Vignoles, chargé de défendre Péronne : « Tout le monde a esté surpris de cette subite reddition du Castelet. Si les places tiennent si peu, il n'en faut plus avoir en France et faut en laisser l'usage aux Allemans qui ont tenu deux mois (inexact, un mois et trois jours, du 11 juin au 14 juillet) dans Saverne où il n'y avoit ny bastions, ny remparts. Dieu y pourvoyra, s'il luy plaist. » *Mémoires d'Aubery*, t. III, p. 171.

[4] « S. E. vous mande comme Elle estime très à propos de bien renvitailler Haguenau et faire bon magasin en touttes les villes d'Alsace...., voir ce que voudra dire Galas et le Roy de Hongrie, affin qu'il ne nous reste plus d'espine au pied entre cy et le Rhein, qui est en vérité une plus grande chose que l'on ne pense de voir les bornes de la France restablies où nos pères les avoit portées il y a tant de siècles. » Noyers au cardinal de la Valette, 23 juillet. Bibl. nat., f. f., ms. n° 6646, f° 174; *Mémoires d'Aubery*, t. III, p. 164. — Richelieu au même, 23 juillet. Bibl. nat., f. f., ms. n° 6646, f° 172; *Mémoires d'Aubery*, t. III, p. 160.

Espagnols eurent franchi la Somme et pris Roye, on enjoignit à La Valette de quitter l'Alsace et de se rapprocher; on l'invitait expressément à choisir un poste intermédiaire qui lui permît, soit de défendre la Lorraine et la Champagne contre les incursions du duc Charles, soit de marcher sur la Franche-Comté si Galas y tournait ses armes pour entrer de là en Bourgogne, soit enfin de venir au besoin prêter main-forte du côté de Paris. En conséquence, La Valette rétrograda vers la Lorraine; le 16 août, il se trouvait à Fenestrange, d'où il descendit ensuite sur Lunéville.

D'autre part, le prince de Condé continuait à se morfondre sous les murs de Dôle; cette place, que l'on s'était flatté d'avoir prise à la Saint-Jean, tenait toujours. Depuis plusieurs semaines, on préparait une mine sur laquelle on comptait pour faire brèche et donner l'assaut; elle devait être prête à jouer au commencement d'août. Le 8, en présence du péril dont on croyait Paris menacé, on prescrivit au prince d'y mettre le feu et, dans le cas où il ne serait pas en possession de Dôle sous deux ou trois jours, de lever le siège et de renvoyer son lieutenant général, La Meilleraye, avec la plus grande partie des troupes.

Cependant, il y avait toujours grand tumulte dans la capitale; à chaque instant, l'on s'attendait à voir apparaitre l'ennemi et il en résultait des recrudescences de frayeur. Les rues, les places, les carrefours, regorgeaient de monde; l'on y entendait mille bruits confus et les récriminations devenaient de plus en plus violentes contre les puissants du jour, principalement contre Richelieu [1]. Le P. Carré informait soigneusement de tout ce qui se passait le maitre auquel il s'était donné sans réserve. Le 6 août, il écrivait au premier ministre :

« J'ay eu divers advis.... que plusieurs envoyés par les Espaignols entrent dans Paris et s'y tiendront à couvert jusques à un bon coup;

[1] « Le subit espouvantement venu dans Paris continue et augmente par les progrès des ennemys et par le bruit que l'on entend dans les rues. A peine peut-on passer; chascun est en voye ou pour agir ou pour se munir, pour conférer ensemble, se consoler, murmurer librement contre qui on veut à tort et à travers. On dit son advis et des choses mesmes ridicules. Des réflexions estranges sont semées dans la populace.... Je me souviens des barricades; ce temps cy a une figure de l'effroy d'allors. » Marescot au comte de Béthune, Paris, 10 aoust. — « Atque adeò passim multæ audiuntur infensæ potentibus voces, præcipuè in cardinalem Riceliacum invidiâ erumpente. » Grotius à Oxenstiern, 4/14 août.

que l'on s'estonne que l'on ne faict point de garde aux portes de la ville [1] et qu'il seroit nécessaire de faire perquisition de tant de bandouliers et porte-épée quy rôdent par Paris.... ; que ce seront ces sortes de gents-là quy pilleront la ville en y mettant la sédition.... L'on murmure excessivement de la grande munition de vos places [2] et de la dégarnison de celles de Picardie.... Il me faut perpétuellement batailler de bouche pour le soustient de la justice de la guerre encommencée et intimée aux ennemis.... Un des principaux de la cour des Aydes m'a dict ce matin, au milieu de la rue : nous nous estions reposés sur le grand esprit de M. le Cardinal, et voylà nos ennemis aux portes!.... V. E. a faict très sagement que le Roy aye caressé et caresse touts les jours les grands et les petits de son peuple; cela le fera aymer et servir au besoing, et V. E. aussi.... » Puis, dans son désir de ménager au cardinal un retour de cette opinion publique que lui avaient aliénée les présents revers, le zélé dominicain ajoutait : « Je supplie très humblement V. E. de faire mettre par Mons. l'archevesque de Paris, une station du jubilé en ceste vostre Eglise, afin que tout Paris sçache qu'Elle ne souhaite autre chose que la paix en faisant prier Dieu, pour icelle obtenir, en sa propre maison [3]. »

Le lendemain 7 août, le P. Carré écrivait encore à Richelieu :

« J'ay communiqué une partie de ce que V. E. m'a faict l'honneur de m'escrire à quelques personnes de qualité quy me sont venues voir ce matin, quy sont résolues de défendre V. E. envers touts et contre touts.... Couraige, Monseigneur.... Je feray valoir tant par autruy que par moy les termes de vos parolles aux rencontres. » Et plus loin : « Jamais V. E. n'a plus eu de besoing de véritables serviteurs et amis qu'à présent pour la soustenir et défendre. Je la supplie très instamment de m'excuser si je luy propose un advis quy luy sera favorable tant devant Dieu.... que devant les hommes, à sçavoir qu'Elle fît prescher dans la grande nef de Nostre-Dame messieurs les évesques de Lisieux, d'Uzès, de Saint-Prieu (*sic*), Draconis et autres puissants prédicateurs tant religieux que séculiers, pour exciter le

[1] Le 13 août, les bourgeois commencèrent à y monter la garde. (*Gazette de France.*)

[2] Allusion à la place du Havre, qui était à Richelieu, et où on disait qu'il avait fait transporter des trésors, de la poudre et des canons.

[3] Aff. étr., *France*, t. 821, f° 159. — Le pape Urbain VIII ayant exhorté les princes chrétiens à poser les armes, il était question de tenir à Cologne une assemblée pour y négocier la paix générale et l'on venait de publier à Rome un jubilé à l'occasion du départ du légat, Mgr Ginetti — 11 septembre, publication à Paris de l'ouverture du jubilé universel; ouverture du jubilé le 14; fin, le 28. (*Gazette de France.* — Aff. étr., *France*, t. 255, mémoires du cardinal de Richelieu pour son histoire, journal de 1636.)

monde à la pénitence et à l'oraison...., et, dans ces susdites prédications, l'on y pourroit glisser plusieurs discours à vostre décharge, justification et louange[1].... »

Tandis que, par des moyens divers, le P. Carré s'ingéniait à soutenir Richelieu, Louis XIII prenait hautement sa défense devant le Parlement; ce corps s'étant fait l'écho des plaintes élevées contre le cardinal, il le réprimanda vertement et l'invita à se renfermer dans ses attributions judiciaires. Richelieu enfin se défendit lui-même par la confiance qu'il témoigna au peuple ameuté. Le roi parcourait à cheval les rues de Paris [2], le ministre en fit autant en carrosse, sans gardes; on le vit sur le Pont-Neuf saluant tout le monde, ne dédaignant point de parler aux plus petits bourgeois. Il y eut alors dans la multitude un revirement subit : on « le combla de bénédictions [3]. »

En quatre jours, du 5 au 9 août, Paris et les villages voisins avaient déjà fourni vingt mille fantassins et trois mille chevaux [4]. On expédia d'abord six mille hommes au maréchal de

[1] Aff. étr., *France*, t. 821, f° 163.

[2] « Le Roy monte à cheval, parle au peuple, leur dit qu'il n'eût pas crû leurs forces et leurs affections.... On luy dit tousjours quelques traits contre les larrons. » — Marescot au comte de Béthune, 10 aoust.

[3] P. Griffet, *Histoire de Louis XIII*. — « Cardinalis ipse subitò popularis factus, accedere Regem, fratrem regium, ire per urbem comitatu exiguo.... » Grotius à Oxenstiern, 18/28 août. — Dans son histoire du P. Joseph, l'abbé Richard prétend que Richelieu n'osait se montrer dans Paris et qu'il ne s'y décida que sur les conseils du capucin, mais cette histoire est fort suspecte. Fontenay-Mareuil dit au contraire, dans ses mémoires, que tous ceux qui étaient intéressés à la fortune de Richelieu voulaient l'empêcher de sortir, « croyant (tant ils voyoient le peuple esmeu) qu'il n'en reviendroyt jamais; mais luy, ajoute-t-il, qui avoit asseurément une âme très grande et très eslevée, mesprisant tout ce qu'ils disoient, y alla.... quasy tout seul. » — Cf. P. Bougeant, *Histoire du traité de Westphalie*. — On peut consulter encore, sur les promenades de Richelieu à travers Paris, une lettre à lui adressée le 8 août par le P. Carré (Aff. étr., t. 821, f° 166) : en des termes par trop obséquieux, ce dernier supplie le cardinal de ne point exposer ses jours. — Bien différente est la note donnée par Marescot; le 10 août, il écrit au comte de Béthune : « M. le Cardinal a suprimé, au moins devant le monde, sa cohorte de gardes. Il passe la Ville et le Pont Neuf tout seul; il salue le monde honnestement. Tous les badots de nostre pays en disent ce qu'il leur vient en pensée. Les sages s'en taisent ou, pour le plus, disent qu'il faut encore veoir et attendre : ex operibus cognoscetis eos, à l'ouvrage on cognoist l'ouvrier. »

[4] *Gazette de France*. — Chavigny au marquis de Senneterre, ambassadeur à Londres, 8 août. Bibl. nat., f. f., ms. n° 15993. — « Nomen militiæ dederunt undè cognoscatur hominum hic copia, ex urbe, demtis suburbiis, sutores mille quingenti, laniorum tria millia, iique celibes omnes. Equi ex stabulis abducuntur in usus publicos.... » Grotius à Oxenstiern, 8 août (nov. cal.).

Châtillon, qui, dès le 5, était parti pour Senlis, avec mission d'y recevoir les nouvelles levées. C'était le maréchal de La Force lui-même qui devait les commander; ayant pris sa route par Le Bourget et Louvres-en-Parisis, il écrivait, le 10, de ce dernier village à Richelieu :

« Je suis icy depuis hyer. J'y ay seulement douze compaignyes de mon régiment. J'espère que le reste y sera aujourd'huy ou demayn. L'on ne peut arracher les officiers de Paris. Il seroyt bon qu'il pleut à V. E. charger M. de Fequières (Feuquières) ou quelqu'autre pour les presser incessement.... Je dis à V. E. que mon sentiment estoyt de ne guères avancer ces levées en avant, estant composées comme elles sont et nullement cappables de fayre aucune résistance d'eux mesmes; néanmoins, mesnagées, la réputatyon peut apporter grand effet et pourront fort servir avec d'autres. V. E. sayt aussy les désavantages quy peuvent arriver lorsque l'on est contraint de les fayre reculler.... Je ne doute point qu'Elle n'ayt l'œil partout; néanmoins je ne craindray de luy dire que, si l'on voyt que les ennemis continuent d'approcher, il importe grandement de fayre un bon travail à Monmartre, estant nécessayre de guarder cette montaigne à quelque prix que ce soyt, ce quy sera fort facile [1]. »

Pendant ce temps, le comte de Soissons, que nous avons laissé, le 7 août, à Noyon, rétrogradait sur Compiègne. Il y était dès le 11 avec une armée réduite à six ou sept mille hommes. Il demandait instamment qu'on lui envoyât de la poudre, des canons de batterie, et tous les outils pouvant servir à faire des retranchements, afin de défendre les passages de l'Oise. Pas plus que le maréchal de La Force, il ne se fiait aux nouveaux enrôlés.

« Au reste, écrivait-il au cardinal, tout ce quy s'assemble de trouppes de Paris sont bonnes pour grossir une armée en la voyant de loin, et fort propres à faire perdre un combat dans leur peu d'asseurance. Sy vous ne rappellez vos armées ou du Comté ou d'Alsace et qu'elles ne viennent grossir celles-cy de trouppes asseurées, vous vous trouverez bien embarrassé après la prise de Corbie. Peu de jours de retardement à leur retour vous peuvent faire tomber dans

[1] Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 204. — Dans une seconde lettre en date du 12 août, également adressée à Richelieu, le maréchal de la Force revient sur cette idée qu'il ne croit pas prudent de s'avancer, pour le moment, au delà de Louvres-en-Parisis jusqu'à Senlis, de peur qu'une rencontre avec l'ennemi n'amène la déroute de ses hommes. « Je les foys exercer tous les jours, écrit-il, et suis obligé de dire librement à V. E. que de mil il n'y en a pas possible dix quy sachent charger leur mousquet. » *Ibid*, f° 213.

des inconvéniens de grande conséquence quy se pouroient après difficillement repparer [1]. »

Le 16 août, Louis XIII vint coucher à Senlis. De Senlis, il se rendit à Pont-Sainte-Maxence, attentif à vérifier de ses propres yeux l'état des travaux que l'on exécutait le long de l'Oise. Là, il déploya une extrême activité, fit sonder les gués, désigna les endroits où il fallait établir soit des postes, soit des fortifications dont il traça lui-même les plans, tint plusieurs conseils de guerre avec les maréchaux de La Force et de Châtillon, le duc d'Angoulême [2], Chavigny et Feuquières. On rapporte qu'une nuit, ayant aperçu dans le lointain les flammes qui dévoraient des villages incendiés par l'ennemi, il pleura [3]. Le 23, il était de retour à Saint-Germain.

Ce fut pendant ce voyage du roi que l'on apprit que Corbie avait capitulé le 15. Le même jour, le siège de Dôle était levé, la mine logée sous les murs de la place ayant joué sans produire l'effet attendu. Les vieux régiments appelés de Bourgogne se mirent aussitôt en marche vers l'Oise; le 25, on signalait leur arrivée à Troyes.

IV.

Le marquis de Mailly était gouverneur de Corbie; mais, pour défendre cette place, dont il disait lui-même que c'était « la plus mauvaise sur la rivière de Somme [4], » Richelieu y avait envoyé, avec mission spéciale de la sauver, le comte de Soyecourt, lieutenant général de la province de Picardie et beau-frère du comte d'Avaux. Il comptait sur lui et cependant, à plusieurs reprises, Soyecourt l'avait averti que Corbie était dépourvu de bien des choses nécessaires à sa conservation : la garnison était trop faible pour garder ses dehors imparfaits et étendus; des canons mal montés; point de canonniers, point d'ingénieurs non plus pour construire des demi-lunes indispensables. « Je ne réponds

[1] Le comte de Soissons à Richelieu, de Compiègne, 13 août. Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 218.

[2] Charles de Valois, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, né en 1573.

[3] .... Una si fatta commiseratione lo prese della rovina de' suoi popoli che ne pianse a calde lagrime (Vittorio Siri, *Memorie recondite*).

[4] Richelieu au maréchal de Brézé, 21 juillet 1636. Avenel, t. V, p. 514.

point de la place, écrivait en dernier lieu le lieutenant général de Picardie au cardinal, si nous n'avons force hommes et un ingénieur pour achever ses demi-lunes en des endroits où, si on ne les fait, les ennemis se logeront et emporteront la ville en deux fois vingt-quatre heures. » Il ajoutait qu'il manquait d'argent et qu'il avait dû mettre pour les fortifications trois mille livres de sa poche, sans recevoir un sou de ses appointements [1]. Le jour même où cette dernière lettre était écrite, Richelieu recommandait au comte de Soissons et au maréchal de Brézé de jeter très promptement des gens de guerre dans Corbie [2]. En conséquence, le comte de Soissons y avait introduit, tant à la fin de juillet que dans les premiers jours d'août, des renforts successifs, de telle sorte que, sans compter le concours que pouvaient apporter les habitants, la garnison s'élevait maintenant à dix-huit cents ou deux mille hommes [3]. Le 7 août, l'ennemi investissait la place.

Quand Richelieu avait été informé que les Espagnols se préparaient à assiéger Corbie, il s'était efforcé de stimuler le zèle de Soyecourt.

« Il m'est impossible, lui écrivait-il, de ne vous tesmoigner pas la joie que je ressens de la résolution que les ennemis ont prise d'aller attaquer Corbie pour la confiance que j'ay en l'affection, courage, et en la résolution de ceux qui sont dans la place pour la deffendre, où je ne doute point que vous ne contribuyez en vostre particulier tout ce qu'on a lieu de se promettre de vostre personne. Je me promets que, tous ensemble, vous ferez voir aux Espagnols, en cette occasion, qu'ils se sont mescontés et qu'ils ont à faire à des gens aussy courageux que ceux qui deffendoyent la Capelle et le Câtelet se sont montrés lasches [4].... »

La résistance ne fut pas longue. Le comte de Soissons savait

[1] Le comte de Soyecourt à Richelieu, Corbie, 21 juillet. Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 118.

[2] Richelieu au comte de Soissons et au maréchal de Brézé, 21 juillet. Aff. étr., *France*, t. 821, f° 100. — Avenel, t. V, p. 513, 514.

[3] Le comte de Soissons à Richelieu et au roi, 26, 28 juillet et 6 août; Brézé à Richelieu, 1er août. Aff. étr., *France*, t. 1678, f°s 131, 141, 158, 182. — Dans une lettre écrite au cardinal de la Valette, le 17 août, Noyers évalue la garnison de Corbie à 1,800 hommes, et Chavigny à 2,000 dans une autre lettre adressée le 15 août au marquis de Senneterre à Londres. Bibl. nat., f. f., mss. n°s 15993 et 6647, f° 39.

[4] Sans date. *Mémoires d'Aubery*, t. V, p. 535.

depuis quelques jours à peine que Corbie était positivement investi, lorsqu'il fut avisé que Soyecourt traitait déjà d'une capitulation [1]. Immédiatement, il donna l'ordre à un officier déterminé, le sieur de Saint-Preuil, de pénétrer dans la place afin d'arrêter l'exécution du traité. Saint-Preuil se jeta dans les marais, traversa la Somme à la nage, mais ce fut en vain qu'il exhorta Soyecourt à se défendre quand même. Corbie n'avait donc tenu que huit jours. Ses portes s'ouvrirent, ses murailles restant entières [2]; et encore, s'il faut en croire certain document, dès le troisième jour du siège, le lieutenant général de Picardie aurait commencé à parlementer avec l'ennemi au sujet de la reddition de la ville [3]. Après la capitulation, le comte de Soyecourt se retira dans Amiens avec douze cents hommes; ces

[1] « Tous les advis que l'on a des ennemis, tant par les nostres que par les prisonniers, portent qu'ils ont assiégé Corbie, mais qu'ils n'ont pas encore beaucoup advancé à cause de la peine qu'ils ont eue pour passer leur canon, si toutefois il est encore passé. » Fontenay-Mareuil à Chavigny, 10 août. — « Monsieur, avec beaucoup de douleur je vous advertis que Corbie cappitulle et qu'ils ont desjà donné des ostages et n'ont pris de temps pour se rendre que demain.... » Le comte de Soissons à....?, de Compiègne, 15 août. — Aff. étr., *France*, t. 1678, f[os] 202, 229.

[2] « Hostis partim cis, partim ultra Samaram est. Qui Samaram non transiêre ceperunt Corbiam, nullius rei ad victum bellumve egenam et præsidio incessam militari sexcentorum hominum. Integris mœnibus, oppidani ad deditionem militem pertraxêre. » Grotius à Oxenstiern, 12/22 août.

[3] Nous lisons, en effet. dans une lettre écrite de Paris, le 23 août 1636, par un sieur du Fresne au comte de Pas, fils de Feuquières, le passage suivant, qui contient une critique sévère de l'attitude de Soyecourt : «.... Depuis, Corbie a esté attaqué et pris en cinq jours, sans qu'il y ait eu aucun homme tué de part ny d'autre, ce qui accuse assez la lâcheté du sieur de Saucourt (Soyecourt) qui s'estoit jetté dedans avec seize cents hommes et qui, dès le troisième jour, composa de sortir dans deux, s'il n'estoit secouru, ce qui obligea M. le Comte d'y envoyer M. de Saint-Preuil. » Le sieur du Fresne raconte alors comment ce dernier parvint à pénétrer dans la place et continue en ces termes : « Ensuite de quoy il (Saint-Preuil) rendit au sieur de Saucourt les ordres des généraux qui lui commandoient de n'entendre à aucune composition, à quoy s'accordèrent tous les capitaines qui avoient refusé la première, hormis les Suisses. Mais Saucourt se trouva si failly de cœur et la plupart des habitants si Espagnols que, tandis que Saint-Preuil alloit encourageant tout le monde, ils se cantonnèrent vers une porte qu'ils ouvrirent à l'ennemy. Ensuite de quoy, le prince Thomas, estant dans la place, loua hautement l'action de Saint-Preuil et, quoy qu'il fust prisonnier de guerre n'ayant point esté à la capitulation qui avoit esté faite avant son arrivée, il le renvoya sans rançon, luy donna des chevaux et luy offrit tout ce qui despendoit de luy. Puis, se tournant vers Saucourt, il luy dit : « Je ne sçay pas de quelle humeur sera le Roy, vostre maistre, mais, si vous aviez affaire à moy, vous seriez tous roués.... » Lettre publiée par M. Etienne Gallois dans le recueil intitulé : *Lettres inédites des Feuquières* (1845, t. I, p. 130). — Le domaine de Feuquières était situé à environ quatre lieues de Corbie.

troupes, à ce qu'il semble, étaient en assez bon état, comme si elles n'eussent pas eu à soutenir de bien vifs combats [1].

La double capitulation de La Capelle et du Câtelet avait déjà profondément irrité Richelieu ; il avait fait instruire le procès des deux gouverneurs et voulut un châtiment exemplaire : la sentence fut impitoyable. Le 14 août, veille de la reddition de Corbie, dans un conseil de guerre tenu à Paris sous la présidence de Louis XIII, du Bec et Saint-Léger avaient été condamnés par contumace à être tirés à quatre chevaux ; l'arrêt les dégradait du titre de noblesse, eux et leur postérité, confisquait leurs biens et mettait leurs têtes à prix.

On peut croire, comme le dit Noyers, que la capitulation de Corbie toucha le cardinal au vif. Il envoya au duc de Chaulnes l'ordre exprès d'arrêter Soyecourt ; mais le maréchal ferma les yeux et le laissa échapper. « Le duc de Chaunes s'est fort mal conduit, ne voulant pas arrester Soyecourt, écrivait Richelieu au roi ; sa foiblesse me fait pitié, mais il faut estre exact en ce temps [2]. » On ne tarda pas à savoir que le lieutenant général de Picardie s'était réfugié en Angleterre, et cette circonstance amena un incident diplomatique entre les gouvernements de Louis XIII et de Charles Ier : la cour de France demanda en effet que Soyecourt lui fût livré ou qu'on l'autorisât elle-

[1] « Samedy, avant la nuit, arrivoient icy M. de Saucourt, le gouverneur de Corbie, son père, la garnison tant fransoise que suice en nombre de douze cents hommes, et tous sy heureusement que pas un n'en a le bras en écharpe et qu'ils avouent, en six jours de siège, n'avoir eu que dix ou douze soldats blessés. La reson (raison) pourquoy ils ont sy présipitement trété d'une bonne place où ils avoient, par leur propre confession, sufisement d'hommes, blé, vin, poudres, plomb, et toutes choses nécessaires en quantité, c'est que l'ennemy quy leur avoit fait trois attaques, en l'une aprochoit le focé (fossé).... » Beaufort (soldat de fortune) à Richelieu, d'Amiens, 18 août. Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 247 (lettre déjà en partie citée). — Cependant, nous trouvons une autre lettre en date à Amiens du 14 août, dans laquelle le duc de Chaulnes avise Richelieu qu'un soldat, sorti la nuit de Corbie, l'a assuré que l'on s'y défendait vigoureusement, et qu'au moment où il avait quitté la place il n'y avait encore aucune des demi-lunes perdue. Le duc ajoute, d'autre part, qu'un paysan, envoyé par lui comme espion dans le camp espagnol, lui a rapporté que les assiégés avaient repoussé une tentative d'assaut avec de grandes pertes pour l'ennemi. Mais, dit le maréchal, la place a besoin d'un grand et prompt secours, car « elle n'est pas des meilleures ; il y manque des hommes et beaucoup d'autres choses. » Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 222.

[2] De Paris, 21 août; *ibid.*, t. 821, f° 210. — Au dos de la lettre écrite le 18 août par Beaufort (soldat de fortune) à Richelieu, se trouve la mention suivante : « Lettre à garder à raison de M. de Chaunes qui n'a pas voulu arrester Saucourt. » Aff. étr., *France*, t. 255, f°s 236 et 260 v°.

même à le saisir. Le 21 août, des instructions très énergiques furent adressées en ce sens aux marquis de Senneterre et de Pougny, ambassadeurs à Londres [1]. Or, une arrestation à opérer sur le sol britannique, par des agents au service de la légation française, ne laissait pas d'être une affaire fort délicate, « à cause, disait Senneterre, du soubslèvement des peuples qui est à craindre en ceste occasion. » Aussi, le surintendant Bouthillier, remplaçant Chavigny, son fils, alors sur les bords de l'Oise avec le roi, avait-il joint aux instructions une lettre particulière dans laquelle il invitait les ambassadeurs, au cas où Charles Ier soulèverait des difficultés, à tâcher du moins d'obtenir de lui qu'il permît à la reine Henriette de faire elle-même l'affaire; Henriette étant la propre sœur de Louis XIII, on mettrait sur le compte de l'affection toute naturelle qu'elle portait à la France l'assistance qu'elle prêterait. Les ambassadeurs restèrent quelques jours sans savoir si Soyecourt se trouvait réellement en Angleterre. Le 4 septembre enfin, sa présence à Londres leur fut signalée et ils le firent surveiller. On l'aperçut une fois se rendant par eau, du lieu qui lui servait de retraite, aux Capucins; on l'en vit ensuite sortir; il descendit la Tamise dans une barque, avec tout son bagage, et l'on ne perdit point sa trace jusqu'à Gravesend. Alors, la nuit étant tombée, la barque hissa la voile, continua son chemin et disparut. Il est probable que le fugitif s'éloignait de l'Angleterre et que c'était, comme l'insinue Senneterre, à l'instigation même de Charles Ier. Toujours est-il qu'à ce moment seulement le roi délivra le permis d'arrestation. « Il m'a accordé de saisir Saucour après qu'il a esté party, » écrivait Senneterre le 24 septembre. Et le 2 octobre : « On m'a donné enfin le passeport à sortir Saucour, quand je l'aurois pris, et non pas le pouvoir de le prendre.... S'il est sorty du royaume, je pense qu'on luy a recommandé de le faire [2]. »

[1] Il y a à la Bibliothèque nationale, dans le ms. n° 15993 du fonds français, une copie de ces instructions; on y lit *in fine* (c'est le roi, ou plutôt Richelieu, qui parle) : « Cette trahison sy noire m'est sy à cœur et m'importe de telle sorte que je vous ordonne de vous asseurer du traître qui l'a commise vif ou mort. Je m'asseure que le Roy de la Grande-Bretagne, mon bon frère, ne trouvera rien à redire en cela. Sy pareille chose luy estoit arrivée, il peut asseurément croyre que ceux qui l'auroient sy perfidement desservy ne trouveroient point de seureté dans mes Estats. N'espargnez rien pour vanger une action sy meschante et sy lasche. »

[2] Bibl. nat., f. f., ms. n° 15993.

Un peu plus tard, dans un nouveau conseil de guerre tenu à Amiens le 25 octobre, le comte de Soyecourt déclaré, comme du Bec et Saint-Léger, coupable du crime de lèse-majesté, fut, comme eux, condamné par contumace à être écartelé [1].

V.

Après la prise de Roye et de Corbie, les Espagnols se contentèrent de ravager les alentours des deux places et de fortifier Corbie, leur principal passage sur la Somme. Ils ne marchèrent donc point vers Paris et l'on a paru s'en étonner [2]. Sans doute, les nouvelles levées présentaient encore peu de solidité, et l'on ne pouvait guère compter sur une grande résistance de leur part, tant qu'elles ne seraient point soutenues par les vieux soldats. Cependant, elles commençaient à avoir quelque tournure; la présence du roi au milieu d'elles, à Senlis, leur avait donné de l'assurance. Le 23 août, le maréchal de La Force écrivait du camp de Pont-Sainte-Maxence à Richelieu : « Je me rendis devant hier en ce lieu, suivant le commendemant du Roy. Toute la cavallerie est placée au long de la rivière, entre cy et

[1] Nous devons faire observer ici que, sous la régence d'Anne d'Autriche, à la suite de lettres patentes du roi mineur, le Parlement de Paris, ayant ordonné d'office une nouvelle information, déchargea le comte de Soyecourt, sur sa requête, de la condamnation prononcée contre lui en 1636 et le renvoya absous par arrêt du 3 septembre 1643. (On trouvera le texte de cet arrêt aux Archives nationales, dans les registres criminels du Parlement, vol. X^{2a}, 273). Mais il ne faut pas oublier dans quelles circonstances est intervenue la décision dont s'agit. Sous le ministère de Richelieu, le Parlement avait été réduit au silence, la reine Anne d'Autriche opprimée; aussi, à la mort de Louis XIII, y eut-il un mouvement de réaction caractérisé contre le système dominateur du cardinal. Des mesures de rigueur prises par lui à l'égard de divers personnages, des procédures extraordinaires, des condamnations, parmi lesquelles celle infligée au lieutenant général de Picardie, furent alors annulées ou rapportées (voir sur ce point le *Mercure français*, t. XXV, p. 69-71). On pourrait donc considérer l'arrêt du 3 septembre 1643 plutôt comme un acte dans lequel il entra, jusqu'à un certain point, une idée de revanche que comme un document contenant l'expression exacte de la vérité historique, et soutenir, même après cet arrêt, que la question de savoir si le comte de Soyecourt a prolongé, autant qu'il dépendait de lui, la défense de Corbie, reste problématique. Ajoutons que la capitulation de la place remontait à sept ans, et qu'après la victoire de Rocroi il était bien permis, au milieu des grâces ou des remises d'impôts accordées à cette époque, de se montrer indulgent dans le jugement d'un fait qui avait entraîné une condamnation cruelle (prononcée d'ailleurs par contumace) et perdu toute son actualité.

[2] P. Griffet, *Histoire de Louis XIII*. — Grotius à Salvius, 20/30 octobre.

l'armée que commende M. le comte de Soissons, et l'infanterie au dessoubs, entre cy et Beaumont, de laquelle j'ay beaucoup meilleure oppinion qu'au commencemant, et se disposent très bien à se façonner.... Tous se réveillent maintenant et font quelque prise sur les ennemys [1]. » Dans tous les cas, ces nouvelles troupes, comme le disait le comte de Soissons, pouvaient faire illusion de loin à un envahisseur qui, lui-même, n'était pas aussi formidable qu'on se l'était imaginé, et l'imposant spectacle d'un peuple se levant pour la défense de ses foyers devait lui donner à réfléchir. Les Espagnols, de plus, avaient à tenir compte d'une attaque possible de la Flandre par les Hollandais. Déjà, à plusieurs reprises, avant et pendant le siège de La Capelle, Richelieu avait vivement pressé le prince d'Orange d'opérer une diversion. Le 8 août, après le passage de la Somme, il était revenu à la charge et, devant ces instances réitérées, le stathouder s'était enfin décidé à faire quelque bruit de sa prochaine entrée en campagne. En cet état, le cardinal-Infant prescrivit à ses généraux, pour les avoir au besoin à sa portée, de ne point s'avancer au delà de Corbie et de ses environs. Tranquillisé par le voyage du roi sur les bords de l'Oise et par l'immobilité de l'ennemi, Paris reprit ses sens, et bientôt les bourgeois négligèrent la garde des portes. On en fut ainsi quitte pour la peur. « Paris, écrivait, le 24 août, Richelieu au roi, est tout à fait raffermi, et sera ravi du retour de Sa Majesté [2]. »

A cette date, les troupes nouvellement levées, que l'on allait joindre aux vieux régiments arrivant de Bourgogne et à ceux du comte de Soissons, dépassaient trente mille hommes, et elles devaient s'augmenter encore. A qui serait confié le commandement en chef d'une armée si considérable pour l'époque? Richelieu, quoique malade, en eût sans doute bien voulu pour lui-même, mais M. le comte fit entendre qu'il n'accepterait ni sa suprématie ni ses conseils [3]. Le roi donna donc à son frère, le

[1] Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 275.

[2] *Ibid.*, t. 821, f° 226. — « Remisit jàm eò usquè, quæ in hâc urbe fuit, trepidatio ut imminutæ alibi sint excubiæ, alibi et negligantur. » Grotius Ludovico, camerario, etc.... 18 août (nov. cal.). — La *Gazette de France* dit qu'on ne cessa complètement la garde des portes que le 27 septembre.

[3] « Vous sçavez que M. le Comte n'entend pas que Son Eminence se mesle de guerre ny de faire le lieutenant, ains qu'il se tienne où il luy plaira pour conseiller, *aliàs* ledit seigneur Comte se retirera. La noblesse a dit haulte-

duc d'Orléans, sur sa demande, le titre de généralissime; Monsieur avait sous lui le comte de Soissons et les maréchaux de La Force et de Châtillon [1]. Richelieu ne se dissimulait certes point que le duc d'Orléans et M. le comte le haïssaient; réunis dans la même armée, ils pouvaient se conjurer contre lui, mais le cardinal savait aussi qu'il y avait entre les deux princes des causes de dissentiment; que, depuis le mariage du premier avec Mlle de Montpensier, ils étaient en mésintelligence [2]. Au surplus, Chavigny, tout dévoué à Richelieu, devait accompagner Monsieur, dont il était le chancelier; il serait en même temps son surveillant.

Sur ces entrefaites, on apprit, tout à la fin d'août, que l'ennemi avait abandonné certains postes et qu'il se concentrait comme s'il voulait se retirer. Les premiers avis à peine reçus furent pleinement confirmés: les Espagnols décampaient de devant Corbie; après avoir laissé dans la place une garnison de 3,250 hommes, ils se préparaient décidément à rétrograder sur l'Artois et le Cambrésis. Les vieux régiments de Bourgogne étaient arrivés et le cardinal de La Valette avait envoyé quelques détachements de cavalerie. Il n'y avait pas de temps à perdre. Il fallait, sans délai, en allant droit à Roye, de Roye droit à Péronne, se mettre à la poursuite de l'ennemi, dont l'armée était fort diminuée par les maladies et, pendant sa retraite, le châtier de son audace. Le rendez-vous général des troupes françaises avait été fixé sous les murs de Roye, occupé par trois cent cinquante Espagnols seulement. Le 1er septembre, Louis XIII, afin de hâter le rassemblement de ces troupes, était retourné à Senlis. De son côté, Richelieu se rendit avec le P. Joseph à l'abbaye de la Victoire, près de cette ville. Le duc d'Orléans, venu de

ment qu'elle suyvra partout M. le Comte et difficilement se soubsmettra à à quelqu'un moindre. Il y a là-dessus diverses leçons.... » Marescot à Mgr de Béthune (père du comte de Béthune et ancien ambassadeur à Rome), 13 septembre.

[1] Pouvoir donné à Monsieur, frère unique du Roy, pour commander ses armées qui sont en Picardie. Paris, 31 août 1636. Bibl. nat., fonds Dupuy, vol. 473, f° 210. — Le maréchal de Brézé, souffrant soit d'un rhumatisme, soit d'une blessure reçue au combat de Cerisy, et ne se souciant plus d'ailleurs de servir sous le comte de Soissons, avait quitté l'armée à Compiègne. Il était arrivé à Paris le 18 août pour se rendre de là aux eaux de Bourbon-l'Archambault.

[2] Fontenay-Mareuil, *Mémoires*. — Le comte de Soissons avait prétendu pour lui-même à la main de la riche héritière.

Blois à Paris le 18 août, à la tête de sept à huit cents maîtres tirés de son apanage, prolongeait son séjour dans la capitale; on dut presser son départ pour l'armée. « Il s'agit içy de *summa rerum*, écrivait, le 4 septembre, Richelieu à Chavigny; au nom de Dieu, disposez les affaires de Monsieur en sorte qu'au fait et au prendre il n'arrive pas des retardemens qui pourroient couster le salut de l'Estat [1]. » Le 7 septembre, nouvelle lettre du cardinal à Chavigny : « La fougue des françois, lui disait-il, requiert de les employer à la chaude.... Je vous prie partir demain de Paris sans faillir.... Faites-en partir Monsieur mercredy matin au plus tard, et vous souvenez qu'un jour de délay est capable de ruiner les affaires. Tous les avis que nous avons font cognoistre que, si on va promptement aux ennemis, on y prendra des avantages qu'on ne sçauroit concevoir; si lentement, on leur donnera lieu de se retirer sains et sauves et faire périr l'armée du Roy à leur veue.... Au nom de Dieu, hastez-vous [2]. »

Le 13 septembre, l'armée française, s'élevant alors à près de cinquante mille hommes, acheva de passer l'Oise [3]. Les 14 et 15, Monsieur et le comte de Soissons partirent, l'un de Senlis, l'autre de Compiègne, pour la rejoindre. Le duc d'Orléans débuta par une faute : Roye, n'ayant qu'une très faible garnison de trois cent cinquante Espagnols, était hors d'état de résister longtemps; le maréchal de La Force conseillait donc de laisser devant la place sept à huit mille hommes bien suffisants pour la réduire et, sans désemparer, de marcher de l'avant avec le reste de l'armée pour se jeter sur l'ennemi, tandis qu'il repassait la Somme en désordre. Le conseil avait d'autant plus d'à-propos qu'au moment où l'on commença l'attaque de Roye, Jean de Werth et Piccolomini se trouvaient encore avec leur cavalerie à deux lieues et demie de cette ville, à Guillaucourt, et qu'au premier bruit du canon ils s'en éloignaient précipitamment. Mais, au lieu de suivre l'avis du maréchal, Monsieur em-

[1] Aff. étr., *France*, t. 821, f° 274; de Goussainville.
[2] *Ibid.*, f° 277; id.
[3] Dans une lettre adressée au cardinal de la Valette, le 15 septembre, le P. Joseph dit que l'armée est effectivement de 30,000 hommes de pied et de 12,000 chevaux, avec 40 canons. D'autre part, Richelieu écrit au même, le 22 septembre, qu'en totalité elle passe 35,000 fantassins et 12,000 cavaliers. *Mémoires d'Aubery*, t. III, p. 233, 236.

ploya l'armée tout entière au siège de Roye, qui capitula le 18 septembre. De Roye, l'on se porta sur Péronne. Il y avait de l'incohérence dans le commandement, de la confusion dans les délibérations des chefs. Pour faire cesser tous les tiraillements, Chavigny demandait instamment que le roi lui-même s'avançât. « Il fault advouer, Monseigneur, écrivait-il le 21 septembre à Richelieu, que le désordre jusques à cette heure a esté si grand dans cette armée que l'on n'a point marché en gens de guerre. Il est vray qu'elle est monstrueuse et qu'il n'y a personne qui n'advoue n'en avoir jamais veu une pareille. J'ay pressé autant que j'ay peu qu'on y remediast [1]. » Le 22 septembre seulement on atteignit Péronne. Le même jour, Louis XIII et Richelieu partaient de Senlis pour Roye. A Péronne encore l'on perdit du temps, et, lorsqu'il fut question d'y traverser la Somme, les chefs, alléguant la difficulté de faire vivre une armée aussi nombreuse dans un pays ruiné par l'invasion étrangère, jetèrent tout d'abord les hauts cris. Il fallut que le roi envoyât à Monsieur l'ordre formel de passer la rivière. On la passa le 27. Enfin, sans appuyer davantage sur cette marche dont Richelieu a retracé dans ses mémoires les diverses péripéties, en utilisant en la circonstance la correspondance de Chavigny, il suffira de dire que l'on manœuvra avec tant de décousu et de lenteur qu'il arriva ce qu'avait craint le cardinal : l'armée espagnole put sortir de France sans être inquiétée; non seulement on ne prit point contact avec elle, mais on ne la vit même pas. Il restait maintenant à reprendre Corbie.

Le duc d'Orléans avait passé la Somme à la tête de trente-cinq mille hommes environ. On avait auparavant détaché du gros de l'armée française douze mille hommes qui demeurèrent avec le roi, et, tandis que Monsieur franchissait la rivière, Louis XIII, de son côté, faisait exécuter sur Corbie un heureux coup de main qu'il avait conçu et préparé. Le 27 septembre, d'après ses instructions, le marquis de La Force, fils du maréchal, enlevait d'importants ouvrages de défense construits par les Espagnols en avant de la place, sur la rive gauche de la Somme; toute issue était donc désormais fermée à l'ennemi vers le sud. Monsieur, à son tour, vint se poster sur l'autre rive der-

[1] Aff. étr., *France*, t. 821, f° 295, et 1678, f° 324; du camp de Pargny.

rière Corbie, de manière à isoler la ville. On avait eu un instant l'idée de diviser en deux corps les trente-cinq mille hommes qu'il commandait; on avait calculé qu'il lui suffirait de treize mille hommes pour investir Corbie au delà de la Somme, et qu'avec le surplus le comte de Soissons pourrait se jeter sur l'Artois et, par représailles, y porter la dévastation, mais l'on pensa ensuite qu'en procédant ainsi l'on n'aurait peut-être plus assez de troupes à opposer aux Espagnols, au cas où ils essaieraient, dans un retour offensif, de secourir la place. On se servit donc de l'armée entière pour la bloquer. Pendant que l'on établissait tout autour une ligne de circonvallation flanquée de forts, Louis XIII se tenait à Demuin, village situé à deux lieues de Corbie, et Richelieu à Amiens.

Les travaux du blocus, l'entretien des différentes armées, les énormes subsides que l'on s'était engagé à payer aux alliés, demandaient beaucoup d'argent, et l'on avait peine à s'en procurer. « L'argent, écrivait, le 22 septembre, le surintendant Bouthillier au cardinal de La Valette, est aujourd'huy si rare que nous ne sçavons où donner de la teste pour soustenir tant de dépenses, mesme celle de l'armée où est le Roy en personne [1]. » En cet état de pénurie, on frappait à toutes les portes et l'on frappa à celle de l'alchimie ; l'anecdote, ne fût-ce qu'au point de vue de l'étude des mœurs du temps, vaut bien une mention.

Un sieur Pigard, connu sous le nom de Dubois, capucin défroqué devenu luthérien, avait été recommandé, dit-on, au Père Joseph comme initié aux secrets du grand œuvre et habile dans l'art de convertir les métaux en or. Celui-ci l'avait donc présenté à Richelieu qui, parmi les esprits supérieurs en ce siècle, ne fut pas le seul à croire à la pierre philosophale et aux sorciers [2]. Dans le courant du mois d'août 1636, une épreuve avait été faite en plein Louvre; là, l'ex-capucin, après avoir déposé dans un creuset trois balles de mousquet et la substance merveilleuse qui devait en opérer la transmutation, s'était mis à souffler le feu, puis, sur ses indications, le roi lui-même avait écarté les cendres : au grand ébahissement de toute la cour, on

[1] Bibl. nat., f. f., ms. n° 6647, f° 95.

[2] Voir sur ce point H. Martin, *Histoire de France :* éclaircissements à la fin du tome XI. — Grotius dit aussi que Richelieu se fiait aux promesses des astrologues.

avait trouvé au fond du vase un lingot de l'or le plus pur. Dubois fut comblé de présents et de faveurs ; on le nomma surintendant général des minières de France ; on lui donna des brevets des premières abbayes vacantes, et l'on attendit impatiemment les prodiges qu'allait sans doute accomplir sa science [1]. « Je prie Dieu de tout mon cœur, écrivait, le 3 septembre, le surintendant de Bullion à Richelieu, que l'affaire de M. du Bois réussisse. Ce n'est pas une petite consolation pour tous vos serviteurs et particulièrement pour moy [2]. »

Nous n'avons garde d'entrer dans les détails techniques de l'investissement de Corbie. Nous ne parlerons que d'un seul et singulier incident. Vers le 14 octobre, Monsieur, généralissime, chargé de commander le blocus, congédia tout à coup la noblesse qu'il avait amenée de son apanage et, le 21, il quitta lui-même le camp, soit qu'il fût fatigué des maux de la guerre, soit aussi parce que, près de Richelieu, il ne se sentait pas la conscience très tranquille. On sait en effet que, pendant le siège de Corbie, le comte de Soissons et lui, réconciliés et poussés par des personnages subalternes, avaient formé le complot d'assassiner le cardinal. Déjà, les conjurés se tenaient près du ministre, se disposant à frapper le coup, quand, au dernier moment, le duc d'Orléans, reculant devant l'attentat, se retira sans donner le signal convenu. Quoi qu'il en soit, ce prince s'en retourna à Blois. Au 25 octobre, la circonvallation était presque achevée. Comme la peste régnait dans toute la Picardie, il fut décidé que, pour changer d'air, Louis XIII irait passer une quinzaine de jours à Chantilly. Avant son départ, Châtillon lui fit une proposition : si l'on voulait réduire Corbie par la famine, il fallait vraisemblablement compter sur six mois de siège, et l'hiver approchait; le maréchal estimait donc opportun de brusquer l'affaire en attaquant la place de vive force; il se chargeait, disait-il, d'en venir à bout en un mois. Richelieu approuva l'avis ; le roi le trouva bon également, puis, le 28, après avoir prescrit les mesures nécessaires pour l'exécution, il se rendit à Chantilly. Chavigny l'accompagnait.

Cependant le comte de Soissons, auquel Louis XIII avait laissé

[1] Avenel, t. V, p. 625. — *Mémoires du cardinal de Richelieu pour son histoire;* journal de 1636. Aff. étr., *France*, t. 255, f° 102 v°.
[2] Aff. étr., *France*, t. 821, f° 271.

le commandement de l'armée, blâmait ouvertement le dessein, appuyé par Richelieu, de l'attaque de vive force. C'était, prétendait-il, courir au-devant d'un échec certain que de tenter une pareille entreprise alors que la saison était déjà avancée. Ne voyait-on pas que les troupes, décimées par la peste, diminuaient sensiblement; on ne pourrait les tenir dans les tranchées, et bientôt elles tomberaient en un si lamentable état que l'on serait obligé de lever même le blocus; il en résulterait la ruine de l'armée, et de la France peut-être. Émû par ces représentations, Louis XIII, à Chantilly, semblait prêt à revenir sur son premier sentiment. Il chargea Chavigny de faire part de ses hésitations à Richelieu [1].

Certainement, bien que l'armée espagnole se fût retirée dans l'Artois, la situation demeurait grave. D'abord, cette armée n'était pas loin; elle pouvait, après s'être renforcée, repasser la frontière à un moment donné, pour essayer de dégager Corbie. Dans le camp français, par suite du mauvais temps, de la disette et des maladies, les nouveaux régiments fondaient; ils se débandaient tous et ne comptaient pour ainsi dire plus. Des soldats délabrés rentraient incessamment par petits groupes dans Paris, où ils allaient semer le récit de leurs déceptions, de leur misère, et encombrer les hôpitaux [2]. Et ce n'était pas tout. Tandis que les Espagnols restaient en possession de Corbie, la France était encore envahie par l'est et le sud-ouest. Galas avait quitté Drusenheim, où nous l'avons laissé; il avait remonté par la rive droite le Rhin jusqu'à Brisach, y avait repassé le fleuve, puis, descendant la haute vallée de la Saône, était entré en Bourgogne vers la mi-octobre, suivi de près par La Valette et le duc de Weimar. Le 21, il avait pris Mirebeau et investissait Saint-Jean-de-Losne le 25. Dans le même temps, les Espagnols pénétraient en Guyenne, s'emparaient de Saint-Jean-de-Luz et menaçaient Bayonne. Enfin, il y avait dans cette province, dans le Languedoc et en d'autres lieux, des symptômes de soulèvement; le peuple, accablé d'impôts, y était en effervescence. A Paris, on pu-

[1] Chavigny à Richelieu, de Chantilly, 1er novembre. Aff. étr., *France*, t. 822, f° 140, 141, et t. 1678, f° 425.
[2] Le maréchal de Châtillon au roi, du camp devant Corbie, 31 octobre. Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 417. — Marescot au comte de Béthune, de Paris, 1er et 8 novembre. Bibl. nat., f. français, n° 3839.

bliait des libelles et de violents pamphlets contre Richelieu [1]. Pourtant, plus que jamais, l'État avait besoin d'argent; il en fallait pour faire devant Corbie les travaux d'approche; il en fallait pour aller à Cologne, où l'on devait traiter de la paix générale à laquelle aspiraient les nations lassées d'une guerre ruineuse. Où trouver cet argent, car, bien entendu, l'alchimie n'en donnait point [2] ? Il s'agissait de députer au congrès le comte d'Avaux et Feuquières; comment pourvoir à leurs frais de représentation? « La nécessité est si pressante et le manque d'argent si ordinaire, déclarait le surintendant de Bullion, que je suis hors de moy [3]. » Il y avait bien le million destiné à la montre de l'armée, mais Richelieu ne voulait point qu'on y touchât; il adresse alors à Chavigny les lignes suivantes, où perce son extrême inquiétude : « Au nom de Dieu, lui dit-il, faites que M. de Bullion donne à MM. d'Avaux et Féquières ce qu'il faut pour leur voiage. Le feu est aux quatre coins de la maison et peu de chose empesche que nous y mettions de l'eau par la paix [4]. »

Le 3 novembre, le cardinal avait répondu à la question posée par le roi au sujet de l'attaque de vive force. Il s'appliquait d'abord à bien marquer que ce n'était point lui qui en avait suggéré l'idée. « M. de Chastillon, écrivait-il à Chavigny, est le seul autheur de la proposition d'attaquer la place de force; mais, ajoutait-il, j'advoue que je la tiens raisonnable et d'autant plus nécessaire que les affaires du Roy seroient en mauvais estat, s'il fault demeurer devant Corbie quatre ou cinq mois.... Je tiens bien plus difficile de faire subsister tout l'hiver une armée mal campée, avec des incommodités indicibles, que de soustenir pendant un mois que demande M. de Chastillon une attaque de force [5]. » Dans une seconde lettre, en date du surlendemain 5 novembre, Richelieu est plus réservé; on dirait même que, tout en

[1] « Cardinalis Riceliacus Abbatisvillæ (Abbeville) est, multò in omnium odio.... » Grotius à Oxenstiern, 7 novembre (nov. cal.).

[2] « Rex ipse, pacis præcupidus et plebi parcens, lactatur quotidiè spe auri alchimistici egregio ad hanc artifice eo de quo scripsi Boismaillæ, ridentibus et tacentibus aliis. » Du même au même, 6/16 octobre. — A la fin, Richelieu se fâcha et l'affaire eut un terrible dénouement : Dubois, dit de Mailly, fut envoyé à la Bastille; traduit ensuite devant la chambre de justice pour crimes de magie et de fausse monnaie, il fut condamné à mort et pendu.

[3] 23 octobre. Aff. étr., *France*, t. 822, f° 107.

[4] 4 novembre. *Ibid.*, f° 149. — Avenel, t. V, p. 659.

[5] Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 426. — Avenel, t. V, p. 656.

rappelant les raisons militant en faveur de l'attaque, il évite cependant de donner un avis formel. « Je ne suis, écrit-il, ny pour le blocus, ny pour l'attaque de force.... Pour conclusion, je seray simple soliciteur des diligences en quelque résolution qu'on prenne [1]. » Et le 7, dans une troisième lettre : « Dieu qui est au ciel, déclare-t-il, sçait que, lorsque M. le mareschal de Chastillon proposa au Roy d'attaquer Corbie de force, il ne m'en avoit parlé directement ny indirectement, ny moy à luy, et je ne sçavois en aucune façon son sentiment.... M. de la Meilleraye m'a dit que le Roy improuve fort l'attaque de force et que Sa Majesté s'estonne comme je l'approuve. Je l'ay faict sur la proposition qui en a esté faite devant le Roy et, quoyque je n'en sois pas autheur, j'y persiste encores par les raisons que je vous en ay desjà mandées [2]. » Ici, Richelieu maintient nettement sa précédente approbation, mais du même coup, prenant Dieu lui-même à témoin, il accentue la remarque que la proposition d'attaquer de force ne vient pas de lui, comme s'il avait l'arrière-pensée de se prémunir, au moyen de cette réserve, pour le cas où l'attaque échouerait.

A la suite des considérations présentées par son ministre, Louis XIII revint pleinement à sa première opinion [3]. Dans la nuit du 5 novembre, les tranchées avaient été ouvertes; il y avait alors autour de Corbie, malgré toutes les diminutions et sans compter ce qui pouvait rester de cavalerie, vingt mille hommes effectifs. On a vu que Châtillon avait affirmé qu'au bout d'un mois l'on serait maître de la place, mais quelle ne fut point la surprise dans l'armée française lorsque, dès le 9 novembre, au bout de quatre jours, un tambour sortit par l'une des portes de la ville, annonçant que la garnison espagnole demandait à capituler! On signa la capitulation le 10. Selon Richelieu, la vivacité de l'attaque en fut l'unique cause. Les Espagnols, dit de son côté Fontenay-Mareuil dans ses *Mémoires*, auraient pu prolonger leur défense, d'où seraient sans doute résultés de graves

[1] Richelieu à Chavigny. Aff. étr., *France*, t. 822, f° 156. — Avenel, t. V, p. 660.
[2] Du même au même. *Ibid.*, f° 171. — *Ibid.*, p. 661.
[3] Chavigny à Richelieu, de Chantilly, 6 et 8 novembre. Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 433, et t. 822, f° 181. Il faut noter dans la seconde lettre les lignes qui suivent : « S. M., dit Chavigny, est fâchée, mais de bonne façon, que M. le grand maistre (La Meilleraye) ayt parlé si précisément comme il a fait. Elle escrit une lettre à Monseigneur sur ce sujet pour s'excuser. »

embarras pour la France ; mais, ayant été avertis qu'on n'était point en état de les secourir et que les quartiers d'hiver allaient être distribués, ils voulurent assister à cette distribution de peur d'en avoir de mauvais, s'ils étaient absents. Et il déduit la moralité de l'événement : c'est qu'il est du devoir des princes de choisir soigneusement les gens de guerre à mettre dans les places, afin qu'elles soient toujours défendues jusqu'au bout, « peu de temps faisant quelquefois grand bien [1]. »

A la nouvelle de la capitulation de Corbie, Louis XIII s'empressa d'adresser ses félicitations à Richelieu et se plut à en reporter sur lui le principal mérite. « J'ay dit à tout le monde, lui écrivait-il de Chantilly le 10 novembre, comme c'estoit de vostre avis seul, sur la proposition de M. de Chastillon, qu'on avoit attaqué Corbie de force, afin que l'honneur en fust deub à ceux à qui il appartient, et que moy mesme je n'en estois point. Je finiray en vous asseurant tousjours de la continuation de mon affection *qui durera jusques à la mort* et prieray le bon Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde [2]. » Un aussi prompt succès, survenant inopinément après tant de secousses, amena d'un autre côté, chez le cardinal, un sentiment de profond soulagement et de détente auquel s'ajouta celui d'une revanche contre ses ennemis de l'intérieur. « En vérité, écrit-il à Chavigny, c'est un coup de Dieu.... Tel rira de cette affaire *risu sardonico* qui ne sera pas bien aise de la véritable joye qu'en ont les vrays serviteurs du Roy. L'expérience apprend tousjours beaucoup de choses [3].... » Et encore au même : « Les mal affectionnés de Paris et de beaucoup d'autres lieux seront maintenant au bout de leur roollet, et ceux qui fondoient leurs espérances sur la ruine des personnes dont il plaist au Roy se servir recognoistront que leur partie n'estoit pas bien faite [4].... »

Pendant que Corbie capitulait, on apprenait que Galas avait été contraint d'évacuer la Bourgogne. Le siège de Saint-Jean-de-Losne, raconté par la plume d'un illustre historien [5], est une

[1] Grotius raconte que le roi, donnant son sentiment sur la double reddition de Corbie par la garnison française d'abord, puis par la garnison espagnole, déclara que la place avait été perdue « utrinquè pari flagitio. » (Lettre à Oxenstiern du 5 décembre 1636 (nov. cal.).

[2] Aff. étr., *France*, t. 1678, f° 462.

[3] 11 novembre. *Ibid.*, t. 822, f° 192. — Avenel, t. V, p. 668.

[4] 12 novembre. *Ibid.*, t. 822, f° 202. — *Ibid.*, p. 670.

[5] *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 270.

des pages glorieuses de notre histoire. On vit en cette circonstance ce que peut le courage s'élevant jusqu'à l'héroïsme. Les habitants jurèrent d'incendier leur ville et de mourir les armes à la main plutôt que de se rendre. Durant plus d'une semaine, une petite place, fermée par une simple muraille sans fortifications, défendue par huit cents hommes sur lesquels cent cinquante soldats seulement, tint tête à une armée de trente mille combattants qui lui livra plusieurs assauts. Le 3 novembre, les impériaux avaient levé le siège.

L'horizon semblait s'éclaircir et l'on croyait toucher au terme des mauvais jours [1]. Ce n'était là qu'une passagère lueur. Dans la nuit du 19 au 20 novembre, Monsieur et le comte de Soissons, que Louis XIII avait mandés près de lui, disparaissaient subrepticement de Paris, montés « sur des chevaux de selle [2]. » Monsieur partait sans avoir vu le roi. Cette brusque disparition des deux princes causa une nouvelle alerte.

OCTAVE VIGIER.

[1] Afin d'être complètement renseigné sur « l'état d'âme » de Richelieu à ce moment, il convient de se référer à un mémoire rédigé par lui le 16 novembre. Ce mémoire a été publié par M. Avenel, qui en a signalé le ton mystique (t. V, p. 679). Nous croyons devoir en rappeler ici les principaux passages, parce qu'il y a lieu évidemment de les rapprocher du récit des visions reproduit plus haut. La pièce porte comme suscription : « Pour M. de Chavigni, pour le Roy et M. le Jeune, seuls. » — « Le second avantage que je viens d'apprendre, remporté sur Galasse, écrit Richelieu, me ravist et m'oblige à recognoistre la vérité de tout ce qui nous a esté dict.... Le siège de Saint-Jean de l'Aune secouru par la hardiesse d'un chef qui a surpris avec adresse les ennemis, est clairement ce qui fust dict lorsque la Capelle estoit assiégée et qu'il fut respondu que la hardiesse et l'adresse d'un chef surprendroit les ennemis et secoureroit la ville — (sans doute le comte de Rantzau qui, le 2 novembre, parvint à pénétrer dans Saint-Jean-de-Losne et y jeta des renforts) — et depuis, la Capelle estant prise, il luy fut dict : Souviens-toy, *ma fille*, que je ne t'ay point nommé la Capelle. La prise de Corbie m'a esté escritte par Ezéchiely (le P. Joseph) auparavant qu'elle capitulast, *nominatim*, *la personne* luy ayant nommé Corbie en termes exprès.... Je vous avoue que je suis touché au vif et j'espère que le cachet que Dieu imprime en mon cœur me demeurera à jamais. Je supplie le Roy de se souvenir de ce que dessus et de se donner de plus en plus à Dieu qui l'y convie par des moyens si advantageux et si doux ... Adieu, gardez-moy, s'il vous plaist, ce mémoire pour me le rendre. »

[2] Bullion et Chavigny à Richelieu, de Paris, 20 novembre 1636. Aff. étr., *France*, t. 822, f° 240. — Chavigny au cardinal de la Valette, 21 novembre. Bibl. nat., f. français, ms. n° 6647, f° 214. — Marescot au comte de Béthune, 22 novembre. Bibl. nat. même fonds, ms. n° 3839.

UN GRAND DIOCÈSE D'AUTREFOIS

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Des monographies très concrètes et scrupuleusement établies sur les documents originaux sont la base unique et nécessaire des études d'ensemble. On a beaucoup écrit, au point de vue historique et canonique, sur l'ancienne organisation de l'église de France, si profondément différente de celle que lui a donnée le concordat de 1801. Mais n'a-t-on pas procédé parfois à des généralisations un peu hâtives, sans tenir suffisamment compte de divergences locales assez nombreuses et caractérisées?

Le présent travail est une monographie aux contours rigoureusement délimités. Je n'y ai pas d'autre prétention que de faire connaître en détail et avec précision la façon dont le diocèse de Bordeaux était constitué et administré aux deux derniers siècles et la situation financière (revenus et impôts) de son clergé séculier et régulier. J'y mets en œuvre surtout ce qui reste de l'ancien fonds de l'archevêché de Bordeaux aux Archives départementales de la Gironde et dans nos Archives diocésaines, que j'ai classées dans ces dernières années, et dont j'ai publié l'*Inventaire-Sommaire* [1].

I. — LE TERRITOIRE DU DIOCÈSE DE BORDEAUX.

La circonscription de l'ancien diocèse de Bordeaux différait notablement de celle du diocèse actuel. Tel qu'il a été constitué en 1802, celui-ci comprend le territoire entier du département de la Gironde. Il a englobé quelques paroisses de l'ancien dio-

[1] *Archevêché de Bordeaux. Inventaire-Sommaire des Archives antérieures à 1790.* Bordeaux, 1893, in-4 de XXXIII-241 p. (Extrait de l'*Inventaire-Sommaire des Archives de la Gironde*, série G, tome Ier).

cese d'Agen (canton de Sainte-Foy-la-Grande) et presque tout l'ancien diocèse de Bazas, c'est-à-dire la plus grande partie des arrondissements de Bazas et de La Réole. En revanche, nous avons perdu au sud les onze paroisses du pays de Born, qui appartiennent actuellement au département des Landes et au diocèse d'Aire [1].

On le sait, lors de la première organisation ecclésiastique de la Gaule, il arriva presque toujours que chaque *civitas* gallo-romaine forma un diocèse [2]. Toutefois cette règle générale comporte un certain nombre d'exceptions, et justement il en faut constater une chez nous. Notre ancien diocèse comprenait en effet, outre la *civitas* des Bituriges Vivisques tout entière, celle des Boïens, dont la dernière trace historique est sa mention, vers l'an 400, dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*. Cette cité des Boïens, de très médiocre étendue, même si on y joint le pays de Born, qui semble en avoir été une subdivision, a-t-elle jamais été une église épiscopale distincte? Nous n'en savons rien, et, en tout cas, aucun texte ne peut être allégué en faveur de l'affirmative. D'après M. Camille Jullian, lorsqu'a disparu la cité — et avec elle le diocèse, s'il y en a jamais eu un — des Boïens, elle a été réunie à la cité et au diocèse de Bordeaux, dont elle a formé un archiprêtré. Les documents les plus anciens que nous possédions sur la géographie détaillée de notre diocèse, lesquels sont du XIII[e] siècle, nous font connaître l'*archipresbyteratus Bogeii* (pays de Buch), nom dans lequel on retrouve aisément le nom des *Boii*. Au sud de cet archiprêtré se trouvait celui de Born (*archipresbyteratus Bornensis*) [3].

Le territoire du diocèse de Bordeaux se maintint presque absolument [4] tel qu'il s'était trouvé délimité à l'origine. Il en fut de même, au moins depuis le XIII[e] siècle, en ce qui concerne ses divisions administratives, sauf deux modifications de détail que

[1] On me permettra de renvoyer pour les détails à la page XI de l'*Introduction* de mon *Inventaire* et (*Ibid.*, p. XIII-XXIII) au *Pouillé du diocèse de Bordeaux* que j'ai dressé d'après nos documents inédits. Ce travail se retrouve en entier dans *Inv. Arch. Gir.*, série G, t. I.

[2] Longnon, *Atlas historique de la France. Texte explicatif*, 1[er] fasc. (Paris, 1884, in-8), p. III. — Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (Paris, 1894, in-8).

[3] Camille Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, t. II (Bordeaux, 1890, in-4), p. 114-116.

[4] C. Jullian, *Ibid.*, p. 123-128, et surtout note de la page 128.

je vais mentionner à leur place. Un *Livre des quartières de l'archevêché de Bordeaux*, datant de 1235 et imprimé au xviiie siècle [1], nous fait connaître les onze archiprêtrés entre lesquels étaient alors réparties les paroisses et dont voici l'énumération : *Archipresbyteratus Sparrae* (de Lesparre); *de Molinis* (de Moulis); *Bogeii* (de Buch); *Borneri* (de Born); *Sarnensis* (de Cernès); *Benaugensis* (de Benauge); *de Inter-Duo-Maria* (d'Entre-deux-Mers); *de Inter-Dordonia* (d'Entre-Dordogne); *Fronciaci* (de Fronsac); *Burgensis* (de Bourg); *Blaviae* (de Blaye). M. Camille Jullian pense que les territoires de ces archiprêtrés répondent à ceux « des *oppida* et des *castra*, peut-être aussi de certains *vici* de premier ordre. » Tous ces archiprêtrés ont subsisté jusqu'à la Révolution, avec cette réserve pourtant que celui de Buch et celui de Born furent, d'abord accidentellement au xiiie siècle, puis définitivement au xvie, réunis en un seul qui fut dénommé archiprêtré de Buch et de Born.

Les archidiaconés, toujours d'après M. Jullian, répondraient à peu près aux *pagi* des Bituriges Vivisques. Il n'y en eut longtemps que trois : l'archidiaconé de Médoc *(Medulcensis)*; celui de Cernès *(Sarnensis)*, et celui de Blaye *(Blaviensis)*. En 1620 seulement [2], le cardinal de Sourdis créa un quatrième archidiaconé, celui de Fronsac, dont le titulaire remplaça, parmi les dignités du chapitre de Saint-André, celui de la maitre-écolie supprimée à la même date.

II. — LES BÉNÉFICES.

Nous possédons de nombreuses listes — qui ne sont pas toujours d'accord — des bénéfices existant dans le diocèse de Bordeaux, aux derniers temps de l'ancien régime [3]. Voici les chiffres auxquels je me suis arrêté après une étude attentive des documents.

a) *Clergé séculier :* l'archevêché; six chapitres (le chapitre cathédral de Saint-André de Bordeaux et cinq collégiales); — dix sociétés de bénéficiers; — trois séminaires; — soixante et un prieurés simples; environ deux cents chapelles fondées et pres-

[1] S. d. in-4. Cf. Jullian, *Ibid.*, p. 126, 127, et *Archives historiques de la Gironde*, t. XXI, p. 1 et seq.
[2] Archives diocésaines de Bordeaux, P 16, fos 147 et seq.
[3] Arch. dioc. Bord., D 12-18, R 1-20, 24, 25, 27-32.

timonies; trois cent quatre-vingt-dix paroisses et trente-cinq annexes. — *b*) *Clergé régulier :* onze abbayes d'hommes; — trente-cinq maisons religieuses d'hommes; — dix-neuf maisons religieuses de femmes [1].

Il y a lieu de développer quelque peu, du moins dans certaines de ses parties, cette énumération sommaire.

Chapitres. — Les chanoines de l'église *Saint-André* ou, comme ils se qualifiaient, de « l'église de Bordeaux » étaient au nombre de vingt-six. « Le premier, dit Lopès, est le doyen qui preside à toutes les assemblées du chapitre et qui est le premier de cette eglise après l'archevêque, et a dans le chœur une chaire decanale à la tête du chapitre [2]. » Pour être chanoine de Saint-André, il fallait être noble ou gradué. Outre le décanat (je continue à citer Lopès), « il y avait neuf dignités, offices ou personnats » dans l'église de Bordeaux, « sçavoir, l'archidiacre de Médoc, premier archidiacre et chancelier nay de l'Université de Bordeaux; l'archidiacre de Cernez, que cette université choisit pour un de ses conservateurs apostoliques avec l'évêque de Bazas et l'abbé de la Grande-Seaulve; l'archidiacre de Blaye; le chantre; le tresorier; le secretain; le soubs-doyen; l'archidiacre de Fronsac et le soubs-chantre.... Ils ont la preseance au chœur sur les chanoines, mais ils n'entrent point au chapitre, ne prennent nulle part à ses revenus [3] et n'ont aucune sorte de jurisdiction dans l'Eglise, s'ils ne sont actuellement chanoines.... — Il faut mettre après les dignitaires les quatre chanoines semi-

[1] Je m'abstiens à dessein de mentionner les bénéfices de l'ordre de Malte, qui échappaient totalement, sauf les vicairies perpétuelles que je fais entrer en ligne de compte, à l'action de l'autorité diocésaine. — Cf., avec quelques précautions, H. de Marquessac, *Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Guyenne, depuis le* XIII[e] *siècle jusqu'en 1793.* Bordeaux, 1866, in-4. — J'indique seulement les établissements d'enseignement qui n'appartiennent pas non plus tout à fait à mon sujet : l'Université de Bordeaux (4 facultés) fondée en 1441; les deux collèges de Guyenne et de la Magdeleine à Bordeaux; le collège des doctrinaires de Cadillac; le petit collège de Libourne; de nombreuses écoles latines; les petites écoles établies dans les deux tiers des paroisses rurales environ, et sur lesquelles je publierai, très prochainement, une étude étendue accompagnée d'environ 1.400 documents inédits.

[2] *L'Eglise metropolitaine et primatiale Sainct-André de Bourdeaux*, par M. M[e] Hierosme Lopès, chanoine theologal de cette église et docteur regent en theologie dans l'université de Bordeaux. Bordeaux, Ed. Callen, 1882-84, 2 vol. in-8, t. II, p. 416 et seq. — L'édition originale, pet. in-4, est de 1668.

[3] Les dignités avaient leurs revenus spéciaux, auxquels s'ajoutait, quand les dignitaires étaient effectivement chanoines, leur part dans les revenus du chapitre.

prebendés qui furent institués, le 28 janvier de l'an 1488, par le pape Innocent VIII. Ils portent l'aumusse et sont assis aux hautes chaires du chœur après les chanoines. » — Pour le bas-chœur : l'aumônier, le vicaire perpétuel de la Majestat (c'est ainsi qu'on nommait à Bordeaux la cathédrale), lequel administrait les sacrements dans le Sauvetat (quartier très restreint dont le chapitre était seigneur temporel), et huit prébendiers. — Le chapitre métropolitain et celui de Saint-Seurin avaient été exemptés, en 1458, par Pie II, de la juridiction de l'archevêque [1].

A Saint-Seurin-lez-Bordeaux, il y avait dix-sept prébendes canoniales, dont deux au doyen et une au sacriste, quatre dignités (doyen, trésorier, prévôt, sacriste), quatre chanoines semi-prébendés, un prébendier et un chantre de chape [2].

A Cadillac, neuf chanoines et un doyen [3]. — A Saint-Émilion, douze prébendes, dont deux au doyen, quatre dignités (doyen, aumônier, chantre, sacriste) et neuf prébendes du bas-chœur [4]. — A Génissac, un prévôt et quatre chanoines [5]. — A Villandraut, un doyen et dix chanoines [6].

Sociétés de Bénéficiers [7]. Neuf d'entre elles réunissaient des ecclésiastiques résidant à Bordeaux. J'indique pour chacune son siège et sa composition. Sainte-Colombe [cinq bénéficiers], Sainte-Eulalie [sept]; Saint-Michel [vingt-quatre]; Saint-Pierre [huit bénéficiers et deux acolytes]; Saint-Projet [sept bénéficiers]; Saint-Remy [cinq]; la Treizaine [treize]; les quinze chapelains [treize]; la frérie du Saint-Esprit [treize]. — La dixième société était celle de Saint-Jean de Libourne [six]. Les places de ces sociétés étaient des bénéfices à résidence dont les titulaires étaient obligés à certains services religieux plus ou moins assujettissants, suivant les statuts de ces petites compagnies et le *quantum* de leur revenu [8].

De nos trois *séminaires*, le plus ancien était celui de Saint-Raphaël, fondé pour de pauvres écoliers par le vénérable arche-

[1] La bulle d'exemption, qui donna lieu à de nombreux différends, est rapportée tout au long par Lopès (éd. citée, t. II, p. 453, 454. — Cf. Arch. dioc. Bord., I 1.

[2-6] *Ibid.*, R 1.

[7] *Ibid.*, R 6.

[8] Pour les détails dans lesquels je ne puis entrer, faute de place, il faudrait voir, aux Arch. dioc. Bord., les art. M 1, R 6 et mes *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (Bordeaux, 1894, in-8), fasc. 1 (le seul paru.)

vêque Pey Berland, qui avait beaucoup travaillé, et avec succès, à l'érection de l'université de Bordeaux, dont il avait sollicité et obtenu la bulle. En 1533, en conformité avec les décrets du concile de Trente, Ant. Prevost de Sansac érigea en séminaire diocésain le collège Saint-Raphaël, qui devint plus tard le petit séminaire. Il y avait trois directeurs; de 1697 à 1772, le nombre des élèves a varié de vingt-cinq à trente-huit. — Le séminaire des Ordinands établi par Henri de Béthune, en 1667, dans la maison d'une congrégation locale malheureusement éphémère, celle des Prêtres du clergé, prit le nom de Séminaire de la Mission quand il eut été confié aux Lazaristes, le 15 octobre 1582, par Louis d'Anglure de Bourlemont. Il avait ordinairement quatre directeurs; vingt-cinq élèves en 1772. — Le séminaire des Irlandais était une création — effectuée en 1603 — de la charité du cardinal de Sourdis en faveur des pauvres Hibernois chassés de leur pays par la persécution. Il donnait l'hospitalité à une vingtaine de clercs.

Ces trois institutions d'éducation cléricale ont duré, sans jeter un grand éclat, mais non sans rendre d'appréciables services, jusqu'en 1791 [1].

Rien à dire ici des soixante et un *prieurés simples*, qui n'imposaient pas même à leur possesseur l'obligation de la résidence. Les plus riches d'entre eux étaient unis à diverses maisons religieuses et au collège de la Magdeleine, que les Jésuites avaient régi jusqu'en 1762. Ils étaient assez inégalement répartis entre la ville de Bordeaux et les divers archiprêtrés du diocèse [2].

Quant aux trois cent quatre-vingt-dix *paroisses*, au point de vue de la condition du bénéfice, elles se répartissaient ainsi : deux cent dix-sept cures séculières et vingt-deux prieurés-cures réguliers, dont les titulaires percevaient la dîme en tout ou en partie; cent cinquante et une vicairies perpétuelles, dont les desservants étaient réduits à la portion congrue [3]. Le nombre des

[1] Tout a été dit, avec l'érudition la plus étendue et la plus pénétrante critique, sur les origines de nos séminaires bordelais et leurs annales jusqu'à la Révolution dans le tome I de la très remarquable *Histoire des séminaires de Bordeaux et de Bazas*, par M. l'abbé Louis Bertrand, prêtre de Saint-Sulpice (Bordeaux, 1894, 3 vol. in-8).

[2] Cf. mon *Inventaire* des Arch. dioc. Bord., p. XI, XVIII, XVIII, et dans ces Archives mêmes, l'art. R 8.

[3] Arch. dioc. Bord., R 11-20.

vicaires amovibles ou « conductices » était essentiellement variable et je ne puis rien préciser là-dessus [1].

Il existait enfin dans les églises séculières et régulières du diocèse une multitude de *chapellenies* plus ou moins dotées, dont les titulaires avaient l'obligation de célébrer à certains jours des services religieux aux intentions et pour le repos de l'âme des fondateurs. Ici encore toutes nos listes sont différentes. Je dirai seulement que le dernier département des décimes que nous possédions (1781) taxe cent dix-huit chapelles, prestimonies et commissions de messes, et en porte en mémoire quatre-vingt-treize, dont les revenus étaient sans doute anéantis ou absolument infimes [2].

— Voici l'énumération de nos onze *abbayes*, dont les deux premières seulement avaient de l'importance. Elles étaient naturellement toutes en commende [3].

L'abbaye bénédictine de *Sainte-Croix* de Bordeaux appartenait, depuis 1627, à la Congrégation de Saint-Maur [4]. Ses huit offices claustraux (prieur, hospitalier, chantre, sacriste, aumônier, chambrier, poissonnier, réfectorier) et les quatre places de prébendiers avaient été réunis alors à la mense conventuelle. J'y trouve trente moines en 1730 [5]; il y en avait vingt-deux (dont deux convers) en 1790 [6].

Notre-Dame de la Sauve-Majeure ou de la Grande-Sauve, également unie, mais en 1667 seulement [7], à la Congrégation de Saint-Maur [8].

Saint-Romain de Blaye, aux chanoines réguliers de Saint-Augustin; six chanoines se partageant les offices claustraux de prieur, aumônier, chambrier, sacriste, prévôt, prieur hospitalier.

[1] J'ai relevé soigneusement dans l'analyse des liasses R 11-20 des archives du bureau diocésain toutes les indications relatives aux vicaires amovibles en 1730 et 1750. Malheureusement il y a, dans les documents, des lacunes qui ne me permettent pas de fixer sûrement les chiffres d'ensemble.

[2] Arch. dioc. Bord., R 32. — Cf. *Introd.* de l'*Inventaire*, p. XXXIII.

[3] Tous les renseignements ci-dessous sur les abbayes viennent, sauf indication contraire, des Arch. dioc. Bord., R 2.

[4] Arch. dioc. Bord., J 2.

[5] *Ibid.*, R. 2.

[6] Ant. de Lantenay, *Les prieurs claustraux de Sainte-Croix de Bordeaux et de Saint-Pierre de la Réole, depuis l'introduction de la réforme de saint Maur* (Bordeaux, 1884, in-8), p. 144 et seq.

[7] Arch. dioc. Bord., Q 26.

[8] Cf. Cirot de la Ville, *Histoire de l'abbaye et congrégation de Notre-Dame de la Grande-Sauve, O. S. B.* (Bordeaux, 1844, 2 vol. in-8).

Saint-Sauveur de Blaye, aux Bénédictins exempts; le sacriste et six moines en 1730; six moines également en 1766.

Notre-Dame de Bonlieu ou Carbon-Blanc, de l'ordre de Citeaux; trois moines seulement en 1730 et en 1790 [1].

Notre-Dame de Faize, de l'ordre de Citeaux; le prieur et sept moines en 1730.

Notre-Dame de Guitres, aux Bénédictins exempts; le prieur et trois moines en 1730.

Saint-Pierre de l'Isle, aux chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Saint-Vincent de Bourg, même ordre; quatre chanoines, titulaires des offices claustraux de prieur, sacriste, aumônier et chambrier. Ils ne vivaient plus en communauté depuis la chute des bâtiments réguliers advenue accidentellement en 1595 [2].

Saint-Pierre de Verteuil, aux chanoines de Saint-Augustin de la congrégation de Chancelade; huit chanoines en 1730 et en 1766.

Sainte-Marie-Magdeleine de Pleineselve, ordre de Prémontré. Bien avant la Révolution, il ne restait plus un seul moine dans cette abbaye abandonnée.

En 1773, l'archevêque Ferd. de Rohan avait obtenu un brevet du roi pour l'extinction et suppression des offices claustraux et menses conventuelles des abbayes de Saint-Sauveur et Saint-Romain, de Blaye, de Bourg et de Guitres. Les revenus devaient être principalement employés à la dotation du petit séminaire de Bordeaux [3].

En dehors des abbayes, les *communautés d'hommes* étaient nombreuses et rendaient des services fort appréciés de l'autorité diocésaine. Le mémoire préparé par l'archevêque Jacques-Louis d'Audibert de Lussan, en réponse au questionnaire de la trop fameuse commission des Réguliers, le démontre suffisamment. Le prélat louait la conduite édifiante des religieux de son diocèse, les déclarait tous « utiles et même nécessaires, » et com-

[1] A. Dupré, *Recherches sur l'abbaye de Bonlieu* (*Rev. cath. de Bordeaux*, 1892, p. 396).

[2] F. Lacoste, l'*Abbaye Saint-Vincent de Bourg* (*Revue cath. de Bord.*, 1890, p. 456).

[3] Hugues du Tems, *Le Clergé de France*, t. II (Paris, 1774, in-8, p. 239). — Cf. Arch. dioc. Bord., J 1.

battait par conséquent toute suppression ou même réunion de monastères [1].

Dès le XIIIe siècle, les quatre ordres mendiants avaient eu des établissements dans la ville et dans le diocèse de Bordeaux, et leurs maisons s'étaient maintenues fort peuplées jusqu'à la dernière période du XVIIIe siècle. L'établissement des Pères de la Mercy s'était fait chez nous en 1320. Puis étaient venus, au XVIe siècle, les Feuillants, les Minimes, les Jésuites. Les fondations furent nombreuses au commencement du XVIIe siècle, grâce à l'initiative généreuse et aux largesses du cardinal de Sourdis.

Nos documents nous fournissent l'état de trente-cinq couvents d'hommes existant dans le diocèse avant la Révolution. A Bordeaux, Augustins, Grands Carmes, Carmes déchaussés (deux maisons), Chartreux, Capucins, Cordeliers, Dominicains, Feuillants, Jésuites (collège, noviciat, maison professe, supprimés, comme les autres maisons de l'ordre, en 1762), Lazaristes [2], religieux de la Mercy, Minimes et Récollets ; à Castillon, Grands Carmes; au Virou en Blayais, Carmes déchaussés ; à Verdelais, Célestins (supprimés en 1775-1778) [3]; à Saint-Émilion, Cordeliers et Dominicains ; à Libourne, Cordeliers, Capucins, Récollets ; à Cadillac, Doctrinaires, Capucins, Frères de la Charité ; à Génissac, Dominicains ; à Saint-Laurent en Médoc, Trinitaires ; à Lesparre, Cordeliers ; à Rions, Saint-André de Cubzac et Saint-Macaire, Observantins; à Bourg et à Créon, Récollets. Les couvents d'hommes de Bordeaux avaient chacun de trente-cinq à cinquante religieux environ. Les communautés des autres lieux étaient naturellement moins considérables. — Les Frères des Écoles chrétiennes furent appelés à Bordeaux en 1758 par l'archevêque, M. de Lussan, l'intendant Tourny et les jurats. Ils y firent beaucoup de bien [4].

Notre diocèse n'avait pas d'abbayes de femmes, mais à dater du XVIIe siècle, les *couvents de religieuses* y furent établis en grand nombre [5]. Ici encore, l'action bienfaisante du cardinal de Sour-

[1] *Ibid.* — Ce que je dis des maisons religieuses d'hommes est basé sur les documents des Arch. dioc. Bord., R 3, 4.

[2] Ils avaient à Montuzet, près Blaye, une succursale qui était considérée, au point de vue de l'administration et des biens, comme formant une seule maison avec le séminaire de Bordeaux.

[3] Arch. dioc. Bord., J 8, 9.

[4] J'ai publié en 1893, dans la *Revue cath. de Bordeaux*, une longue série de documents relatifs à cette fondation.

[5] Pour tous ces couvents de filles, cf. Arch. dioc. Bord., K 1-8 et R 5.

dis se fit sentir. Il eut la plus grande part à la fondation de deux congrégations enseignantes des plus considérables, les Filles Notre-Dame et la branche bordelaise des Ursulines [1]. Au xviiie siècle, qui est surtout l'époque à laquelle se rapporte cette étude, je trouve dans le diocèse dix-neuf couvents de filles proprement dits, dont douze à Bordeaux : Annonciades, Bénédictines, Carmélites (deux maisons), Catherinettes, Filles Notre-Dame, Minimettes, Ursulines, Visitandines, Orphelines de Saint-Joseph [2], Bon-Pasteur, la Magdeleine. Libourne avait des Ursulines et une maison de l'Union chrétienne pour les nouvelles catholiques. Des couvents d'Ursulines avaient été fondés à Bourg, à Saint-Émilion et à Saint-Macaire dans le premier tiers du xviie siècle. Les Filles de la Foi avaient été appelées à Bordeaux en 1685 [3], et à Blaye en 1760 [4]. Enfin, Bordeaux possédait plusieurs groupes de Filles de la Charité [5]; elles avaient aussi à Fronsac une petite maison fondée par la famille de Richelieu, avant la fin du xviie siècle [6]. Toutes ces communautés étaient édifiantes, dévouées à l'enseignement et aux œuvres hospitalières; mais la plupart d'entre elles vivaient péniblement, leur dotation étant d'ordinaire fort minime.

Telle était, dans ses grandes lignes, en ce qui concerne les bénéfices séculiers et réguliers et les maisons religieuses, la situation du diocèse de Bordeaux, un des plus considérables du royaume, sinon un des plus riches. Je ne suis pas en mesure d'indiquer avec précision le chiffre de sa population et celui des communiants. A la vérité, en 1772, les vicaires généraux du prince-archevêque Ferdinand de Rohan prescrivirent aux curés de leur fournir à ce sujet, et sur plusieurs autres points importants, des renseignements statistiques [7]. Mais il est très difficile d'en admettre d'emblée l'exactitude, et plus difficile encore de les contrôler en détail.

[1] Arch. dioc. Bord., K 2, 3. — Cf. *Rev. cath. de Bordeaux* (années 1893 et 1894), de nombreuses pièces d'archives relativement à la fondation de ces deux congrégations qui comptaient en 1789, les Ursulines 69 maisons, et les Filles Notre-Dame, 64.

[2] Sur cette congrégation bordelaise, voir *Revue cath. de Bordeaux*, 1894, p. 113 et suiv.

[3] Arch. municipales de Bordeaux, GG 281.

[4] Arch. de la Gironde, C 210; Arch. municipales de Blaye, BB 1; Arch. dioc. Bord., D 10.

[5] Arch. dioc. Bord., D 16.

[6] Arch. Gir., C 316.

[7] Arch. dioc. Bord., D 12-18.

III. — LE RESSORT MÉTROPOLITAIN ET LA PRIMATIE.

L'église de Bordeaux n'était pas seulement épiscopale, elle était aussi, de toute antiquité, métropolitaine, et se prétendait primatiale.

Bordeaux était en effet, dans la Gaule romaine, la capitale de la *Provincia Aquitanica prima*, qui comprenait, d'après la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*, six cités : *Metropolis civitas Burdigalensium; civitas Agennensium; civitas Ecolisnensium; civitas Santonum; civitas Pictavorum; civitas Petrocoriorum* [1], ce qui nous donne déjà, dans le principe, comme évêchés suffragants : Agen, Angoulême, Saintes, Poitiers, Périgueux. En 1317, quatre nouvelles églises épiscopales furent établies dans la province de Bordeaux par Jean XXII : Luçon et Maillezais [2], demembrés de Poitiers ; Condom, démembré d'Agen ; Sarlat, démembré de Périgueux [3]. Soit neuf suffragants, depuis le XIVe siècle jusqu'à la Révolution.

Outre la prééminence et l'autorité accordées par le droit à tous les métropolitains dans leur province, les archevêques de Bordeaux avaient reçu de Clément V d'importants privilèges sur lesquels je n'insiste pas [4], parce que, à l'époque dont je m'occupe spécialement, ils étaient, pour la plupart, tombés en désuétude.

Peu de différends ont été plus célèbres au moyen âge que ceux des archevêques de Bourges et de Bordeaux, relativement à la primatie d'Aquitaine. Les premiers y prétendaient comme métropolitains de la *Provincia Aquitanica prima*. Après une lutte de plusieurs siècles, durant laquelle on en vint plus d'une fois à la violence [5], notre église fut définitivement affranchie de la juridiction primatiale de sa rivale par Clément V. La bulle *In supremo solio potestatis*, relative à cet objet, est datée de Lyon, *sexto kalendas decembris*, *anno I°* (26 nov. 1305) [6].

[1] Longnon, *Atlas historique de la France*, *texte explicatif*, p. 15.
[2] Evêché transféré en 1648 à la Rochelle.
[3] Longnon, ouv. cité, p. v.
[4] Voyez Lopès, éd. Callen, t. II, p. 55-57.
[5] Lopès, éd. Callen, t. II, p. 263-286.
[6] Cette bulle est *in extenso* dans Lopès, éd. citée, t. II, p. 284-286.

Non contents d'avoir rompu les liens qui les avaient attachés à la primatie de Bourges, les archevêques de Bordeaux prirent eux-mêmes le titre de primats de la seconde Aquitaine, et prétendirent exercer une juridiction supérieure sur la *Provincia Novempopulana* (province d'Auch.) « Pour son droit de Primace, dit Lopès [1], l'Archevêque l'exerce, non seulement dans la province dont il est le metropolitain, mais encore dans l'archevesché d'Auch. M. de Marca a reconnu l'antiquité de ce droict, escrivant au livre I de l'*Histoire de Béarn*, au chap. 29, qu'Euze [Eauze], dont le siège a esté transferé dans la ville d'Auch, dependait de Bordeaux au temps de l'empereur Charlemagne, et que, pour cette raison, elle ne fut pas enoncée dans son testament parmi les autres villes metropolitaines. Ce qui est appuyé par une ancienne *Chronique des gestes des Normans* où la ville de Bordeaux est qualifiée de metropole de la Novempopulanie, dont la ville d'Auch est la ville archiepiscopale. Comme l'Archevesque de Bordeaux a ce droit, il en a la possession, ce qui se peut voir dans plusieurs actes retenus au greffe de la Primace, dont le tribunal est dans la ville de Bordeaux. »

Nos archevêques avaient, en effet, outre leurs officiaux diocésain et métropolitain, trois « juges de primace [2]. » Mais je crois que l'exercice de leur charge leur laissait des loisirs. J'ai pourtant retrouvé aux Archives diocésaines [3] une absolution *ad cautelam* de l'interdit prononcé par l'auditeur de l'archevêché d'Auch contre le curé de Montfort (Landes) qui avait reconnu la primatie de Bordeaux. Tout cela, à mon sens, du moins aux deux derniers siècles, était assez platonique.

IV. — LE GOUVERNEMENT DIOCÉSAIN.

On n'ignore pas que, sous l'ancien régime, le pouvoir épiscopal était beaucoup moins absolu qu'il ne l'a été chez nous en ce siècle. Il devait être exercé conformément au droit canonique et, de plus, nos ARCHEVÊQUES avaient constamment à compter avec les privilèges reconnus des chapitres, des abbayes, des réguliers,

[1] Lopès, t. II, p. 34.
[2] Arch. dioc. Bord , D 8 et séries P et Q, *passim*.
[3] *Ibid.*, E 7, f° 1.

des patrons laïques eux-mêmes. Les curés et vicaires perpétuels étaient tous inamovibles, ceux-ci depuis 1686 [1].

A) Notre diocèse a eu, aux deux derniers siècles, cette bonne fortune assez rare d'être gouverné presque toujours par des prélats [2] résidant habituellement, administrant eux-mêmes et procédant assidûment et méthodiquement à leurs visites pastorales. Plusieurs d'entre eux, notamment le cardinal François de Sourdis, Henri de Béthune, François-Honoré Casaubon de Maniban, Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, ont été des hommes de haute vertu et de grand zèle. Dans l'exercice de leur charge, ils étaient, naturellement, assistés de plusieurs VICAIRES GÉNÉRAUX, gradués en théologie ou en droit canon et appartenant le plus souvent, comme chanoines ou comme dignitaires, au chapitre métropolitain ou au chapitre de l'insigne collégiale de Saint-Seurin. Leurs pouvoirs étaient nettement indiqués et limités par leurs lettres de nomination [3], et nos archives fournissent plus d'une preuve du soin qu'avaient les archevêques de maintenir ces collaborateurs nécessaires dans les bornes qui leur avaient été fixées [4]. Le nombre des vicaires généraux s'est chez nous, comme partout, presque constamment accru. Le cardinal de Sourdis en avait trois [5]; le dernier archevêque, Jérôme-Marie Champion de Cicé, en a eu jusqu'à douze [6]. Il est vrai que plusieurs d'entre eux ne résidaient pas et qu'ils étaient surtout grands vicaires *honoris causa*.

B) Le conseil de l'Archevêque, qu'on appelait chez nous la CONGRÉGATION, était le principal rouage de notre gouvernement ecclésiastique. Quand le cardinal François de Sourdis, qui, malgré certains défauts de caractère, fut assurément un très

[1] Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, 3e éd. (Lyon, 1776, 5 vol. in-4), t. V, p. 469.

[2] Archevêques de Bordeaux aux XVIIe et XVIIIe siècles : François, card. de Sourdis (1599-1628); Henri d'Escoubleau de Sourdis (1629-1645); Henri de Béthune (1646-1680); Louis d'Anglure de Bourlemont (1680-1697); Armand Bazin de Bezons (1698-1719) [transféré à Rouen]; François-Élie de Voyer de Paulmy d'Argenson (1719-1728); François-Honoré Casaubon de Maniban (1729-1743); Louis-Jacques d'Audibert de Lussan (1744-1769); Ferdinand-Maximilien Meriadeck, prince de Rohan-Guéméné (1770-1781) [transféré à Cambrai]; Jérôme-Marie Champion de Cicé (1781-1802).

[3] Arch. dioc. Bord., D 8, Q 16, etc.

[4] *Ibid.*, P 29, etc.

[5] *Ibid.*, Q 16.

[6] *La France ecclésiastique pour l'année 1788* (Paris, 1788, in-18), p. 88.

pieux et très zélé prélat, entra enpossession de son siège (1600), une vacance de neuf ans, les guerres civiles et religieuses avaient accumulé les ruines dans son diocèse [1]. Une réforme générale et profonde s'imposait. Pour rétablir la discipline, le cardinal se résolut à suivre en tout les exemples de saint Charles Borromée et de créer à Bordeaux les institutions qui avaient eu à Milan de si heureux résultats.

« Il erige donc, disent nos anciennes *Ordonnances synodales* [2], et dresse plusieurs congregations de personnes ecclesiastiques de l'un et de l'autre ordre pour seconder ses saintes resolutions en l'exercice de la charge pastorale par le moyen desquelles il a remis le clergé en sa pureté et splendeur, les eglises en leur lustre, l'honneur de Dieu dans les âmes et chacun en son devoir. »

La première était celle de l'*Examen*, composée de six membres (chanoines, curés, religieux), nommés par l'Archevêque au synode annuel de Pâques et présidée par lui ou, en son absence, par ses vicaires généraux. Les archidiacres y assistaient quand elle procédait à l'examen des ordinands. « La fin de cette congrégation est la direction et le bon gouvernement des Eglises parrochiales et autres : qu'à ce faire soient commises personnes capables en doctrine et mœurs. » Elle examinait les prétendants aux bénéfices, les prêtres séculiers et réguliers qui demandaient l'approbation nécessaire pour administrer les sacrements, les lettres testimoniales des prêtres étrangers, les brefs et signatures de Rome, pour accorder ou refuser le *visa*, discutait et jugeait les « refus » d'institution canonique émanant des chancelleries épiscopales de la province, « donnoit advis sur les differends quels qu'ils soient qui viennent de Messeigneurs les Evesques comprovinciaux [3]. » Elle s'occupait également des monitoires si souvent demandés alors. Cette congrégation était permanente et se réunissait régulièrement deux fois chaque semaine [4].

[1] Arch. dioc. Bord., C 5-3 ; D 1 ; E 1, 2, 9, 11.

[2] *Ibid.*, E 1. — *Ordonnances et constitutions synodales, decrets et reglemens donnés au diocèse de Bordeaux par feus nosseigneurs le cardinal de Sourdis, Henry d'Escoubleau de Sourdis. Henry de Béthune, archevêques de Bordeaux, revus, confirmés et augmentés par Monseigneur Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine.* Bordeaux, G. et N. de la Court., 1686, in-12, p. 30.

[3] Arch. dioc. Bord., E et F, *passim*.

[4] *Ordonnances synodales*, éd. citée, p. 2-5.

La seconde congrégation établie par le cardinal de Sourdis était celle du *Régime ecclésiastique ou extraordinaire*, pour examiner les procès-verbaux de visites et les rapports périodiques des archiprêtres. « Cette congrégation est composée de personnes ecclesiastiques doctes ez Saints Decrets et experimentées en la direction et police d'un dioceze, de tel nombre qu'il est jugé estre requis. La fin de cette congregation est : 1° l'ornement et embellissement des Eglises; 2° la correction des defauts qui peuvent estre parmy le peuple; 3° l'union des paroissiens avec leurs curez et pasteurs et de ceux-cy au Prelat pour le maintien de la pureté de la Doctrine, bonnes mœurs et edification des ames à la gloire de Dieu. L'office ou devoir est : 1° corriger les superstitions, s'il s'en trouve dans le verbal de la visite; 2° oster les abus qui se commettent et se glissent parmy le peuple par la negligence des curez et vicaires; 3° oster les péchez publics et scandaleux; 4° prendre garde à la conservation des domaines et biens ecclésiastiques; 5° voir comment les deniers des œuvres et fabriques s'employent; 6° si les Decrets des Conciles Provinciaux sont observez, en quoy on y contrevient, et si les juges seculiers n'entreprennent point sur les immunitez de l'Eglise et personnes ecclesiastiques, et du tout donner advis. Pour la durée de cette congregation, elle se tient autant qu'il y a d'affaires; quelquefois dix ou douze jours de suite, plus ou moins, ainsi que requierent les difficultez qui interviennent, et puis elle a ses intervalles jusques aux occurrences. A cause de cela elle est appelée souvent ez Registres de l'Archevêché, extraordinaire [1]. »

La troisième congrégation, dite des *Cas de conscience*, « tenue dans l'Archevêché, en laquelle le Prélat preside, composée de doctes personnes tant de l'ordre seculier que regulier. Icy tous ecclesiastiques de la ville, indifferamment, qui se meslent de manier les âmes et qui aspirent à l'administration de la sainte Pénitence, y assistent. » Le nom de cette congrégation en indique assez l'objet. On y faisait un cours de théologie morale pratique. Elle cessa au bout d'un certain temps [2].

Il y avait enfin une quatrième congrégation, *establie sur les*

[1] *Ordonnances synodales*, p. 5-7.
[2] *Ibid.*, p. 7-9.

congregations foraines. Elle répondait à ce que nous appelons aujourd'hui dans nos diocèses la Commission des conférences ecclésiastiques [1].

Cette organisation subsista jusqu'à la fin du XVII[e] siècle environ. Plus tard, on simplifia quelque peu les choses, comme l'indiquent les articles suivants, que j'emprunte au dernier recueil d'ordonnances synodales imprimé à Bordeaux avant la Révolution [2].

« CHAPITRE I. *Du gouvernement général du diocèse et de la célébration du Synode.* — 1. Le mercredi de chaque semaine ou le vendredi, si le mercredi est fête, on tiendra, entre une et deux heures après midi, dans notre palais archiépiscopal, la congregation ordinaire pour les affaires qui regardent le gouvernement du diocèse, à laquelle nous présiderons et qui sera composée de nos vicaires generaux, de notre promoteur et de quelques personnes de capacité et de mérite qui seront nommées dans notre synode en presence de tout nôtre Clergé. — 2. Tous les prêtres séculiers ou réguliers qui désirent être approuvez pour faire la fonction de vicaire, ou pour prêcher ou confesser dans notre diocèse, et ceux qui veulent recevoir les saints Ordres, se présenteront à ladite congregation pour être examinez sur leurs mœurs et leur capacité. — 3. Nous examinerons dans la même congregation toutes les requêtes concernant la jurisdiction volontaire, qui nous auront été presentées par nos Diocesains, ou par autres qui se pourvoieront par devant Nous, en cause de plainte ou de refus de leur ordinaire. »

Les Archives de la Gironde (G 12-22) et celles de l'archevêché de Bordeaux (E 2-10) nous ont conservé un certain nombre de registres du conseil archiépiscopal ou « congrégation. » Ce sont des documents extrêmement curieux. On y saisit sur le vif le gouvernement du diocèse. Les affaires y sont innombrables, discutées avec netteté et presque toujours décidées sans retard.

Comme c'était en congrégation que se faisaient les *collations* et qu'étaient examinés les actes de présentation et les signatures obtenues en cour de Rome pour les bénéfices, c'est ici le

[1] *Ordonnances synodales*, p. 9, 10.

[2] *Ordonnances synodales du diocèse de Bordeaux publiées par l'autorité de feu messire Armand Bazin de Besons, archevêque de Bordeaux, dans son synode tenu le 8 avril 1704, et réimprimées par l'ordre de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime François-Elie de Voyer de Paulmy d'Argenson, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine.* Bordeaux, N. et J. de la Court., 1738, p. 1, 2.

lieu de préciser le pouvoir de nos archevêques en cette matière importante [1].

Ce pouvoir était comme partout — moins pourtant qu'en d'autres diocèses — restreint par les droits reconnus de certains dignitaires ecclésiastiques et patrons laïques.

Il faut tout d'abord remarquer que l'archevêque n'avait aucune puissance relativement aux *abbayes*, qui étaient toutes, d'après le concordat de Léon X, des bénéfices consistoriaux à la nomination du roi et à la collation du pape. Je n'ai pas rencontré d'éléments suffisants d'information en ce qui concerne les collateurs des places monacales et des offices claustraux.

Quant aux 390 *paroisses*, l'archevêque en conférait 236 *pleno jure* et une alternativement avec le chapitre de Saint-Seurin. Dans la ville de Bordeaux, sur 15 paroisses, l'archevêque n'en conférait qu'une, et c'était la plus petite de toutes. — 56 étaient conférées *pleno jure* par d'autres que par lui (1, par les chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin alternativement; 14, par le chapitre de Saint-André; 6, par le chapitre de Saint-Seurin; 6, par le chapitre de Saint-Émilion; 14, par l'abbé de Saint-Romain de Blaye; 4, par l'abbé de Saint-Sauveur de la même ville; 1, par l'abbé de Bourg; 1, par l'abbé de la Sauve; 6, par l'abbé de Verteuil; 1, par l'abbé de La Couronne (diocèse d'Angoulême); 1, par l'abbé de Saint-Jean d'Angély (diocèse de Saintes); 1, par le commandeur du Temple à Bordeaux. — Divers patrons présentaient à 99 autres : c'étaient le doyen et l'aumônier de Saint-André; les archidiacres de Cernès et de Médoc; les chapitres de Saint-Émilion, Cadillac et Uzeste; les onze abbés du diocèse; ceux de Baigne (diocèse de Saintes) et de Saint-Florent (diocèse d'Angers); les moines de Sainte-Croix et ceux de la Sauve; les Jésuites du collège de Bordeaux et les Lazaristes du séminaire; les Feuillants et les Chartreux de Bordeaux; les prieurs de Comprian et de Béliet; les commandeurs de Malte et du Temple de Bordeaux; le commandeur d'Arcins.

Pour les *chapitres* séculiers : à Saint-André, l'archevêque conférait *pleno jure* neuf dignités sur dix, mais on a vu que les dignitaires n'étaient pas capitulants s'ils n'étaient effectivement chanoines, c'est-à-dire pourvus d'une des vingt-six prébendes. Le

[1] Sources : Arch. dioc. Bord., D 12-18; R 1-20.

doyenné, dont le titulaire était toujours effectivement chanoine, était électif par le chapitre en corps, qui élisait aussi aux prébendes. Cependant l'archevêque pouvait nommer trois chanoines, sa vie durant, à titre de joyeux avènement. C'était encore le chapitre qui pourvoyait par élection aux quatre demi-prébendes, à l'aumônerie, et nommait les huit prébendiers du bas-chœur. — A Saint-Seurin, l'archevêque conférait la trésorerie et la prévôté; les dix-sept prébendes canoniales et la sacristie étaient remplies alternativement par lui et par le chapitre; mais celui-ci élisait seul le doyen auquel deux prébendes étaient affectées. — A Saint-Blaise de Cadillac, le patronage des prébendes était en litige à l'époque où ont été rédigés nos documents. — A Génissac et à Villandraut, le seigneur du lieu présentait, l'archevêque conférait. — Il conférait *pleno jure* la chantrerie et les prébendes à Saint-Émilion; le doyenné était en litige; le chapitre nommait l'aumônier.

Des 61 *prieurés*, il en est 9 dont j'ignore le collateur; 15 étaient unis à divers chapitres, monastères, abbayes, collèges; 3 étaient à la nomination du roi; 28 étaient conférés *pleno jure* par les abbés de Sainte-Croix, de la Sauve-Majeure, de Saint-Romain et de Saint-Sauveur de Blaye, de Guîtres, de Baigne, de Saint-Sever-Cap (diocèse d'Aire), de Saumur (diocèse d'Angers), de Saint-Jean d'Angély, de Notre-Dame d'Ambournay (diocèse de Lyon). Il n'en restait donc que six à la collation de l'archevêque, et encore faut-il remarquer qu'ils étaient tous, sauf un, d'un très modique revenu.

Je manque de renseignements précis sur les collateurs des *chapelles;* mais beaucoup d'entre elles avaient des patrons laïques, héritiers des fondateurs. Les *sociétés de bénéficiers* se recrutaient, d'ordinaire, par élection, moyennant certaines conditions fixées par les statuts et dans le détail desquelles il serait trop long d'entrer [1].

Les droits des patrons étaient très onéreux à l'archevêque, puisqu'ils lui ôtaient toute initiative relativement à beaucoup de bénéfices, même paroissiaux. Il lui fallait de plus, pour refuser l'institution canonique aux ecclésiastiques présentés par eux, des raisons graves et énoncées. Enfin les collateurs, et le prélat tout le premier, avaient à compter avec les résignataires, les

[1] Cf. Arch. dioc. Bord., M 1, R 6.

pourvus en cour de Rome, les indultaires, les gradués. Je n'ai guère trouvé dans nos archives de traces du concours [1].

C) Les *Synodes* étaient, avec la « congrégation, » une des institutions ordinaires du gouvernement diocésain. Ils paraissent avoir été régulièrement assemblés à Bordeaux jusqu'à la fin de l'ancien régime. En 1608, le cardinal de Sourdis édicta l'ordonnance suivante :

« Desormais le synode diocesain se tiendra le mardy après le dimanche de l'evangile *Ego sum Pastor bonus*, en la presente ville [de Bordeaux] comme de coûtume, et ce, pour les Archiprêtrés de Lesparre, Moulix, Cernez, Entre-Deux-Mers, Benauges, Entre-Dourdougne, comme aussi pour l'Archiprêtré de Fronsac, attendu mêmement que plusieurs curés dudit archiprêtré Nous en ont supplié et requis à cause de l'incommodité et de la distance des lieux. Et le mardy ensuivant, le Synode se tiendra à Blaye, comme à l'accoûtumé, pour les Archiprêtrés de Blaye et Bourg, sans qu'il soit besoin d'autre mandement pour convoquer ledit synode. Comme aussi nous ordonnons que desormais ledit synode se tiendra en la presente ville, le mardy d'après la feste de saint Luc et le mardy ensuivant audit Blaye, le tout en la susdite forme et manière. » — Les abbés, prieurs, curés et vicaires devaient comparaître au synode en habit clérical et y communier. Il était dressé un « Rolle des defaillans pour y pourvoir comme de raison [2]. »

D'après nos statuts du XVIIIe siècle, le synode ne se réunissait plus qu'une fois l'an.

« 8. Nous tiendrons, tous les ans, notre synode, le mardi de la seconde semaine après celle de Pâques. Les députez des chapitres, les abbez, prieurs, curez et autres, qui sont obligez de droit ou de coûtume d'y assister, se rendront pour cela en la ville de Bordeaux, sans qu'il soit besoin pour cela d'autre convocation, à moins que, pour des raisons considérables, Nous ne soyons obligés de changer le temps ou le lieu du synode, auquel cas nous en donnerons avis auparavant. — 9. Le jour du synode, ils se rendront en surplis dans la salle de nôtre palais archiépiscopal pour aller de là, avec leur archiprêtre, deux à deux processionnellement dans nôtre église metropolitaine afin d'assister à la messe pontificale que nous y célébrerons pour l'ouverture du synode, y communier de nôtre main et ouïr l'oraison synodale. Nous enjoignons aux Archiprêtres de voir ceux qui manque-

[1] Voyez le *Dictionnaire* de Durand de Maillane, aux mots *Collateur*, *Refus*, *Visa*. *Date*, *Indult* (du Parlement), *Concours*, *Degrés*, *Gradués*, *Universités*, etc.
[2] *Ordonnances synodales*, éd. de 1686, p. 315.

ront à leur devoir et de nous donner, l'après-dînée, ou à nos vicaires generaux, une liste des absens et de ceux qui n'ont pas communié. — — 12. Après midi, tous ceux qui doivent assister au synode se rendront en habit long et en bonnet carré dans la salle de notre palais, pour, après avoir été appelez, écouter les avis que Nous aurons à leur donner et les ordonnances que nous jugerons à propos de faire, pour le bon ordre et le reglement du diocèse. — 13. Ils ne se retireront point, sans nôtre agrément, qu'après le synode fini. Ils garderont inviolablement le secret de tout ce qui s'y sera passé, et s'efforceront par leur conduite sage et exemplaire d'édifier le public dans cette ville et dans tous les lieux où ils passeront [1]. »

On voit que, conformément aux règles du droit, nos synodes n'étaient pas des assemblées délibérantes. On y venait surtout *ad audiendum verbum Episcopi*. Bon nombre de procès-verbaux de ces réunions nous sont parvenus [2]. Leur intérêt historique est grand. Ils démontrent clairement jusqu'à quel point elles étaient utiles pour réformer et prévenir les abus, pour exciter le zèle du clergé et pour assurer l'unité d'action chez les pasteurs des âmes [3].

D) Il me suffira de mentionner les agents du pouvoir judiciaire de l'archevêque. A l'époque qui nous occupe, les OFFICIALITÉS n'existaient pas seulement sur le papier. Elles agissaient constamment et rendaient effectivement la justice. Il y avait un tribunal de première instance, l'officialité *diocésaine* avec un official, un vice-gérant, un promoteur et un greffier. Comme tribunal d'appel auquel ressortissaient les causes jugées par les officiaux, des suffragants de l'archevêque, une officialité *métropolitaine*. J'ai déjà dit un mot du *tribunal de primace*. A Poitiers et à Agen, il y avait aussi un auditeur métropolitain et primatial assisté d'un promoteur.

Je n'insiste pas sur cette organisation judiciaire, parce qu'elle est bien connue et que je n'ai pas relevé à son sujet, dans nos documents d'archives, de particularités intéressantes [4].

[1] *Ordonnances synodales*, éd. de 1728, p. 4, 5.
[2] Arch. dioc. Bord., H 1.
[3] Il y a lieu de rapprocher des synodes les *assemblées des vicaires forains*, dont je parlerai dans un instant, quand j'aurai traité de ces ecclésiastiques qui représentaient, dans les diverses parties du diocèse, l'autorité épiscopale.
[4] Ce qui reste des fonds de nos anciennes officialités diocésaine, métropolitaine et primatiale est aux Arch. Gir., G 73-75, 79, 80, et aux Arch. dioc. Bord., O 1-17 *bis*.

E) L'autorité centrale était représentée, dans les diverses parties du diocèse, par des agents qui tenaient d'elle seule leur mandat et dont les attributions étaient strictement déterminées par les ordonnances synodales.

Nous avons vu qu'en dehors de la ville métropolitaine, les paroisses étaient groupées en dix archiprêtrés. Le titre D'ARCHIPRÊTRE était attaché à la possession de certaines cures, plus ou moins importantes, qui, toutes, étaient à la collation de l'archevêque : pour l'archiprêtré de Bénauges, Loupiac ; pour celui de Blaye, Marcillac ; pour celui de Bourg, Gauriac ; pour celui de Buch-et-Born, Parentis ; pour celui de Cernès, Gradignan ; pour l'Entre-Deux-Mers, Génissac ; pour l'Entre-Dordogne, Saint-Magne ; pour l'archiprêtré de Fronsac, Bonzac ; pour celui de Lesparre, Saint-Estèphe ; enfin, pour celui de Moulis, Moulis [1]. Au XVIIIe siècle, les archiprêtres semblent n'avoir conservé, *qua tales*, qu'une prééminence d'honneur sur leurs confrères ; la délégation annuelle et renouvelable de l'autorité archiépiscopale était confiée aux VICAIRES FORAINS et aux TÉMOINS SYNODAUX [2]. Les dix archiprêtrés étaient subdivisés en CONGRÉGATIONS FORAINES, deux au moins, quatre au plus, en tout vingt-neuf en dehors de Bordeaux. Pour chacune d'elles, il y avait un vicaire forain et un témoin synodal.

En 1609, à l'imitation de ce qu'avait fait à Milan saint Charles Borromée, le cardinal de Sourdis établit les congrégations foraines [3], et mit à la tête de chacune d'elles un vicaire forain « dont la puissance se restreint ou augmente, selon qu'il plait à Monseigneur l'archevêque. »

« Nous constituons, disait l'ordonnance [sur telle congrégation], pour notre vicaire forain, pendant un an, notre cher et bien-aymé N., auquel nous donnons la charge de faire garder nosdites regles et ordonnances et le pouvoir d'absoudre des cas à Nous reservés les habitans desdites paroisses [formant la congrégation] ; sauf celuy de notable battement et percussion de prestres ou clercs et celuy de commettre un scandale en l'église, comme aussi de donner pouvoir de manger des viandes defendues en temps prohibé [à] ceux desdites paroisses qui en auront besoin. Ensemble luy donnons pouvoir de

[1] Arch. dioc. Bord., R 11-20.
[2] Le registre D 15 des Arch. dioc. Bord. nous a conservé les nominations des vicaires forains et témoins synodaux, de 1766 à 1783.
[3] Arch. dioc. Bord., C 1, p. 310.

prescher par tout le diocese, de pouvoir corriger les mœurs, faire enquêtes, informations et veiller tant sur les ecclesiastiques que lays de son ressort, et enfin, nous representant, se comporter comme Nous-même ferions. Mandons à tous luy obeir et porter respect, autant qu'ils desirent Nous complaire et, comme enfans d'obeissance, suivre nos commandemens [1]. »

L'institution des témoins synodaux dans le diocèse de Bordeaux datait de 1603. « Seront par Nous nommés et ordonnés à l'advenir, en tous les synodes après Pasques, des Temoins synodaux pour chaque archiprestré de notre diocese; lesquels Nous advertiront ou nôtre vicaire général des vies, mœurs et deportemens des Curés et Prestres de l'Archiprestré à eux commis [2]. »

Les Vicaires forains et Témoins synodaux devaient entretenir avec l'administration diocésaine une correspondance très active [3], veiller à l'exécution rigoureuse des ordonnances, à la régularité et à la décence du service divin. Ils étaient même pourvus de quelques attributions judiciaires.

« 1608. Les archiprestres pourront informer contre les prestres délinquans en leur charge, sans nouveau mandement. Ce que nous leur enjoignons, comme estant fondez en jurisdiction. Et au defaut desdits archiprestres, les temoins synodaux feront leur devoir de faire lesdites informations [4]. »

« 1617. Pourront les vicaires forains informer contre les delinquans, proceder à leur audition, les recoler, accarrer et confronter temoins et faire tous actes pour l'instruction des procès jusques à sentence definitive exclusivement. Et à cette fin prendront au greffe de notre officialité la forme comme il y faut proceder [5]. »

F) Chaque année avaient lieu à l'archevêché, sous la présidence du prélat ou, s'il était absent, de ses vicaires généraux, deux ASSEMBLÉES DES VICAIRES FORAINS. On y examinait l'état des vicairies foraines; on s'y préoccupait des abus qui, malgré les meilleurs règlements du monde, tendent toujours à renaître ou à s'aggraver; on y traitait des besoins spirituels des parois-

[1] *Ordonnances synodales*, éd. de 1686, p. 220.
[2] *Ibid.*, p. 250.
[3] Les débris — fort curieux sinon toujours très édifiants — de cette correspondance des Archiprêtres, Vicaires forains et Témoins synodaux sont aux Arch. dioc. Bord., C 7, 8.
[4] *Ordonnances synodales*, éd. de 1686, p. 252.
[5] *Ibid*, p. 237.

ses; les délégués du premier pasteur du diocèse y recevaient ses avis. Ces réunions périodiques avaient d'heureux effets pour maintenir dans le clergé l'unité d'action et de pratiques.

Toutes ces institutions, dont l'utilité n'est pas contestable, se sont maintenues substantiellement dans le diocèse de Bordeaux durant tout le cours du XVIIe et du XVIIIe siècle [1]. Nous les retrouvons, sous leur forme définitive, dans les ordonnances imprimées en 1728 [1].

« 4. Nos vicaires forains continueront leurs fonctions ordinaires; ils présideront aux assemblées de leur détroit et auront pouvoir d'absoudre des cas à nous réservez, de bénir les ornements d'église et de faire quelques autres fonctions mentionnées dans le corps des présentes ordonnances. — 5. Leur principal soin sera de veiller sur la conduite des ecclésiastiques de leur détroit; le maintenir entre eux la paix et l'union; de tenir la main à l'exécution de nos ordonnances et de Nous avertir sans délay, ou nos vicaires généraux, des abus et des desordres qu'ils pourront découvrir; en quoi ils seront aidés par les Témoins synodaux. — 6. Ils auront soin d'envoyer aux curez de leur détroit, le plus promptement qu'il se pourra, les ordonnances et mandements qui leur seront adressez de notre part; et, à cet effet, ils éliront dans la ville de Bordeaux un domicile où nosdits mandements puissent être portez. — 7. Tous nos Vicaires forains et Témoins synodaux assisteront à l'Assemblée que nous tiendrons une fois chaque année dans notre palais archiépiscopal, le premier mardi de carême et le lendemain du synode, à huit heures du matin, afin de nous informer de l'état et des besoins de toutes les paroisses de leur détroit et recevoir les avis que nous jugerons à propos de leur donner pour le bon ordre et le maintien de la discipline ecclesiastique. »

G) Les ASSEMBLÉES FORAINES avaient été fort justement envisagées par le cardinal de Sourdis comme un moyen efficace de réformer le clergé de son diocèse et d'y faire refleurir la science sacrée et les vertus sacerdotales.

« Comme c'est au pasteur, dit son secrétaire et historiographe Bertheau, sous la date de 1609, d'avoir un soing continuel de son troupeau, aussy est-ce au mesme, ne le pouvant traicter en tout de sa propre main, de luy substituer des personnages de telle vertu et doctrine qu'il puisse estre maintenu en la pureté de la foy et bonnes mœurs. C'est le principal office de l'evesque d'avoir de bons curez,

[1] P. 2, 3.

car, par eux, ou tout va bien, ou tout va mal, estant leur office à l'endroict de leurs paroissiens comme celui du chirurgien à l'endroict du malade. Tout ce qui est enseigné en l'eschole, presché dans les chaires, escript par les docteurs, n'est appliqué que par ceux-cy, [lesquels] venant à manquer, toutes les consciences [sont] flotantes en l'incertitude du chemin.... Ce qui fut cause que ce grand prelat [jeta] les premiers fondemens par l'etablissement des congregations foraines en chaque archiprestré de ce diocèse, afin qu'en icelles les curez, vicaires et prestres vinssent a s'esclaircir l'un l'autre en la vie devote et en la pastorale, s'animans chacun à leur devoir et s'y perfectionnans, ce qu'il fit à l'exemple du grand saint Charles qui les avoit inventées fructueusement au dioceze de Milan. Or, commencerent-elles cette année, en l'archiprestré de Bourg; de là en celui d'Entre-Deux-Mers [1]. »

Le même Bertheau nous a conservé le très curieux procès-verbal de la congrégation foraine qu'il présida lui-même, l'an 1610, en qualité d'archiprêtre d'Entre-Deux-Mers et de vicaire forain [2]. Les commencements de l'institution furent assez humbles. Étant donnés les désordres engendrés par les guerres et l'insuffisance des faibles ressources intellectuelles et morales dont il fallait bien se contenter pour la formation des clercs, il ne pouvait être question, en ce temps-là, de hautes spéculations théologiques et exégétiques. Il fallait aller au plus pressé. Il s'agissait donc essentiellement alors de donner aux curés les plus simples éléments de l'enseignement dogmatique et moral, d'assurer l'observation des règles liturgiques dans la célébration de l'office divin, de pourvoir à une correcte administration des sacrements, de restaurer la vie ecclésiastique. Aussi voyons-nous le vicaire forain s'enquérir des « déportemens » de ses confrères, réprimander ceux qui « ne marchoient en habit clérical et tonsure; » portaient des épées, s'entremettaient d'affaires séculières; se faire rendre compte de l'exécution des ordonnances relativement au catéchisme, de l'attitude des maîtres d'école, dont plusieurs étaient suspects et entravaient l'action des curés, de l'accomplissement du devoir pascal. On lit, en les commentant, les règlements du dernier synode, on explique le chapitre *de Baptismo* du concile provincial de 1583 et trois chapitres

[1] Arch. dioc. Bord., C 1, p. 810, 811.
[2] *Ibid.*, H 3. J'ai étudié en détail cet intéressant document dans la *Revue catholique de Bordeaux*, 1889, p. 394-401.

du *Compendium* de la *Somme* de Tolet, *de sacrificio missae*. A chaque réunion on chantait la messe et on oyait un sermon; puis on lisait, durant le repas, « modestement prins, » un traité de l'oraison.

Tous nos archevêques semblent avoir attaché une grande importance aux assemblées foraines qui prirent, au XVIII[e] siècle, le nom sous lequel nous les connaissons aujourd'hui, celui de conférences ecclésiastiques. Les ordonnances abondent à ce sujet. Tout un titre, le XX[e], leur est consacré dans l'ancien recueil [1]. Le premier règlement les concernant qui ait été imprimé est de 1617 : réunion, tantôt dans une paroisse, tantôt dans une autre, tous les mois sauf décembre, janvier et février; confession, messe ou communion prescrites à tous les assistants; grand'messe avec prédication et absoute; repas pris en commun « avec modestie, charité et frugalité [2]; » — dans la conférence, il doit être traité « des choses spirituelles.... des choses morales.... des choses qui concernent la charge d'un bon pasteur, » avec renvoi des difficultés à la congrégation établie *ad hoc* à l'archevêché; — examen de la vie et des mœurs des prêtres et clercs appartenant à la congrégation.

Le règlement de 1703 est encore plus détaillé et plus précis que les précédents [3]. L'article 1[er] fixe le nombre des réunions, qui restent « ambulantes, » à sept par an, juillet et octobre étant exceptés à cause de la moisson et des vendanges. — Les absents devront être excusés par écrit et joindre à leurs excuses leurs réponses aux questions du programme (art. 2). — Messe basse célébrée par tous, messe haute, procession au cimetière, sermon (art. 3). — Réfection frugale; « on n'y servira que des viandes communes; » le curé qui reçoit ses confrères « ne pourra se dispenser » de prendre 15 sols de chacun des assistants; on lira le Nouveau Testament au commencement du repas (art. 4). — Ordre de la séance où chacun prend rang selon sa charge (art. 5). — Présidence du Vicaire forain ou du Témoin synodal (art. 6). — Fonctions du secrétaire qui enverra, chaque fois, à l'archevêché, le résultat de l'assemblée, les décisions et

[1] Éd. de 1686, p. 220-247.
[2] On revient souvent dans les ordonnances postérieures sur la « modération des vivres. »
[3] *Ordonnances synodales*, éd. de 1728, p. 63-70.

leurs motifs (art. 7). — « La conférence durera deux heures ; on la commencera par le *Veni creator*, le verset et l'oraison; ensuite le secrétaire lira tout haut les noms de tous ceux qui doivent y assister et marquera les absens, puis il lira le procès-verbal de la dernière conférence avec les décisions que nous y aurons ajoutées. Après quoy, on traitera les matières que nous aurons proposées et qui seront les mêmes pour tout notre diocèse en la forme suivante : on employera une demie heure à l'explication d'un chapitre de l'*Écriture sainte*, qui sera faite par un ou deux des assistans; lesquels, après avoir expliqué les difficultés littérales, feront remarquer les maximes les plus importantes que les assistants en doivent tirer pour leur sanctification et l'instruction des peuples. On employera une autre demie heure à parler des *Vertus* et des *obligations ecclésiastiques*, et une heure à traiter des matières de la *Théologie morale et pratique*. Cela fait, ceux qui auront des difficultez particulières touchant la conduite de leurs paroisses, l'administration des sacremens, des cas de conscience, etc., pourront les proposer à la compagnie par eux-mêmes ou par le Vicaire forain; lequel ayant proposé la difficulté, sans faire connaitre le lieu ni les personnes dont il s'agit, la résoudra à la pluralité des voix; ensuite il indiquera le jour auquel on doit tenir la conférence suivante.... »

En 1773, restauration des conférences, qui avaient été quelque peu négligées, et nouveaux règlements dus au prince-archevêque Ferdinand de Rohan [1].

Les RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES, soit individuelles, soit faites en commun [2], étaient aussi en usage pour maintenir le clergé dans la fidélité à ses devoirs.

H) Parmi les moyens mis en œuvre pour le bon gouvernement du diocèse, les VISITES DES ARCHEVÊQUES et de leurs délégués étaient assurément un des plus effiaces. Autant que j'en puis juger par les procès-verbaux de ces visites qui nous ont été conservés [3], ces visites étaient, chez nous, sous l'ancien régime, très fréquentes et très sérieusement faites. Tout ce qui touchait au

[1] Arch. dioc. Bord., H 3.
[2] *Ibid.*, H 2. La retraite de 1788 fut prêchée par le célèbre P. Beauregard.
[3] Il nous en reste environ 2,400 des XVII[e] et XVIII[e] siècles, classés dans la série L des Arch. dioc. Bord. — De nombreux documents de cette sorte, re-

personnel des paroisses, à leur état moral, à leur situation financière, aux édifices consacrés au culte, était l'objet d'un examen public et contradictoire auquel prenaient part tous les intéressés, et en première ligne les curés et les paroissiens. La sanction de cet examen était une ordonnance de visite détaillée, touchant tous les abus et en prescrivant la réforme, non par des considérations générales et abstraites, mais par des ordres précis et concrets.

Nos anciennes ordonnances synodales [1] nous apprennent que, dès son arrivée à Bordeaux, le cardinal de Sourdis s'empressa de se conformer aux décrets du concile de Trente relativement aux visites.

« Ce n'est pas assez de cognoistre le mal en général et speculativement; mais il en faut avoir une cognoissance en pratique et en usage. Cela a porté M. le cardinal aux principaux lieux de son dioceze et qui avoient besoin d'un coup de sa main dès son arrivée, [en] attendant de faire chaque année une visite exacte de chaque archiprêtré. Et cependant il envoye les archidiacres en leur visite et, selon l'exigence des cas, il commet les Archiprêtres, et à présent les Vicaires forains, chacun en son detroit ou telles autres personnes ecclesiastiques qu'il juge à propos. Tous lesquels rapportant l'etat de chaque eglise. Pour ordonner sur le tout, dès son arrivée il institua une congregation qui s'appelle du Regime ecclesiastique, en laquelle il preside ou, en son absence, les vicaires généraux.

« Voicy comme M. le cardinal faisoit ses visites. Chaque année il visitoit un Archiprêtré de son dioceze, quelquefois deux Le temps qu'il prenoit à ce faire étoit le Carême. Devant que partir il envoyoit mandement à ce sujet aux vicaires [forains] et archiprêtres, un mois auparavant, pendant lequel il choisissoit les confesseurs de sa visite en tel nombre qu'il jugeoit expedient, un ou deux predicateurs et autres ses officiers necessaires. Par tout le cours de sa visite, il tendoit à quatre choses.

« 1. La première et principale étoit le bien des âmes. A cet effet, estant arrivé en chaque paroisse où il fallait loger, il faisait tenir aussitost les confesseurs en l'Eglise, pour oüyr les confessions et luy-même s'employoit à cet office en plusieurs endroits. Sa vigilance

montant jusqu'à 1292, étaient conservés au XVII[e] siècle dans le chartrier archiépiscopal, comme nous l'apprend un inventaire de 1656 (Arch. dioc. Bord., D 26). Ils ont depuis longtemps disparu, sauf une liasse du XV[e] siècle. (Arch. Gir., G 24).

[1] Ed. de 1686, p. 5, 6.

reluysoit en ce que, de grand matin du jour de la visite, il venoit à l'Église, pourvoyoit à ce que les confesseurs y fussent, et comme il voyoit que le pauvre peuple, par une honte rustique, n'osoit aborder les confesseurs, il conduisoit luy-même les personnes. Et, ce fait, cette difficulté ôtée, tous suivoient le train commencé. Alors il se retiroit en son logis. Il retournoit à l'Eglise sur les huit heures. S'il y avoit grande affluence de peuple, il entendoit quelque temps les confessions des pénitens. Il celebroit ordinairement le saint sacrifice de la messe et donnoit la sainte communion. Faisoit le plus souvent la predication. A la fin, il donnoit le saint sacrement de la confirmation.

« 2. La seconde chose qu'il faisoit, il visitoit le saint sacrement de l'Autel; les autels de l'Eglise, les saintes Huiles, les Fonts baptismaux, les saintes Reliques, les Images, les Ornements, l'Eglise, la Fabrique d'icelle, et remarquoit les defauts pour y pourvoir.

« 3. La troisième, il s'enqueroit de l'instruction de la jeunesse, quel precepteur il y avoit dans chaque paroisse [1]. Si le curé enseignoit le catechisme, s'il avoit les livres requis par les Reglemens et s'il repaissoit son troupeau par bons exemples. Si tous les paroissiens communioient à la fête de Pâques et s'il n'y avoit point d'habitans de vie scandaleuse, comme concubinaires. En cas qu'il se rencontrât de telles personnes, il les faisoit appeler et les exhortoit à la conversion. Si la honte ou mepris les eloignoit, il faisoit delivrer mandement, portant injonction de quitter cette mauvoise vie sur peine d'excommunication [2].

« 4. La quatrième chose, il s'employoit à pacifier les querelles et à eteindre les inimitiez, principalement des personnes qualifiées et aussi des paroissiens envers leurs curez. En quoy il monstroit un doux mais puissant pouvoir sur son troupeau.

« Le fruit de ces visites ainsi faites ne se peut pas exprimer. Mais on peut dire sincerement que sans icelles, les personnes qui habitent les champs eussent croupy, la plus part de leur vie, en de vilains et sales pechez desquels on les tire par ce moyen [3]. »

On peut voir ainsi par cet exposé très précis de l'ordre gardé

[1] Au besoin, le cardinal usait de son influence et de son autorité pour assurer des maitres d'école aux paroisses qui en étaient dépourvues. A Créon, en 1610, le curé demande un prêtre auxiliaire. L'ordonnance de visite porte que ce prêtre « enseignera la jeunesse ès principes de la grammaire. » De même, en 1611, à Marcillac : « seront aussi exhortez les paroissiens d'entretenir en la paroisse quelque honneste homme pour l'instruction de la jeunesse. » Recommandation identique à Saint-Christoly en Blayais (1611), « attendu la grandeur de la paroisse. » (Arch. dioc. Bord., L 2, f[os] 24, 277, 302.)

[2] Nos Archives diocésaines conservent de nombreuses procédures contre les concubinaires et libertins.

[3] *Ordonnances synodales*, éd. de 1686, p. 214-216.

par le cardinal de Sourdis dans ses visites, le grand intérêt historique de leurs procès-verbaux. Nos archives diocésaines conservent un registre où sont transcrits cent douze de ces actes [1], avec les ordonnances prises, « après avoir veu et visité les dictes églises et considéré les deffaults qui y sont, pour que le service divin s'y face décemment et que les saints sacrements y soient deuement administrez. » On y peut constater l'exactitude rigoureuse de l'édifiant tableau tracé par le recueil imprimé auquel je viens d'emprunter une longue citation. Partout le cardinal se rend compte par lui-même de l'état de l'église, de la sacristie, du cimetière, de la maison presbytérale ; presque partout il prêche, confesse, administre la sainte communion aux fidèles ; partout il réforme les abus et règle toutes choses avec un soin et un esprit de foi admirables.

Son frère et successeur, Henri d'Escoubleau de Sourdis, quoiqu'il fût trop souvent détourné de l'accomplissement de ses devoirs de pasteur par la politique et la guerre, ne laissa pas de marcher sur les traces de son aîné et de visiter par lui-même son diocèse. Les mandements qu'il envoyait d'avance dans les archiprêtrés où il devait se porter en personne sont fort touchants. Il entendait « pourvoir, ce faisant, à la restauration des églises, remettre leurs ruynes, faire entendre la vraye doctrine par les predicateurs qui l'y devoient assister et commettre personnes capables à maintenir les âmes dans la foi catholique, donner charge à personnes de piété de procurer le bien, ornement, embellissement et retablissement des églises ; rechercher, maintenir et conserver les anciens devoirs et droits ecclesiastiques, et enfin, oyant la voix de ses bien-aymez enfans, le peuple desdits archiprêtrés, leur donner le contentement esperé de sa presence et visite. » Les fidèles devaient y être préparés par des exhortations spéciales les mettant en état de recevoir les sacrements ; « les sindics, fabriciens et ouvriers » devaient tenir leurs comptes prêts ; un état écrit devait être dressé de « tous les désordres, insolences, debordemens et pechés publics et scandaleux qui regnent ou se glissent ès paroisses, au desavantage de la foy et des bonnes mœurs [2]. »

[1] Arch. dioc. Bord., L 2.
[2] *Ordonnances synodales*, éd. de 1686, p. 208-211 (1634).

Outre ces visites solennelles, il en était prescrit de spéciales dont devaient s'acquitter les Vicaires forains et Archiprêtres, soit pour veiller à l'exécution des ordonnances faites ci-devant en visite par l'archevêque, soit pour s'assurer que le catéchisme était régulièrement et bien fait, soit pour tenir la main à ce que les curés et vicaires fussent pourvus des livres indispensables [1].

En 1731, un de nos plus vertueux archevêques, François-Honoré de Maniban, pour rendre les visites plus fructueuses, eut l'idée d'adresser d'avance, aux curés dont les paroisses devaient jouir de ce bienfait, un questionnaire imprimé [2]. Les réponses devaient être formulées par écrit, puis, après contrôle, transcrites au procès-verbal. Un peu plus tard, pour faciliter ce travail, on imprima ces questions, in-folio, avec des blancs pour les réponses. Ces procès-verbaux mi-imprimés, mi-manuscrits, témoignent éloquemment du sérieux extrême avec lequel les visites étaient faites, et, par surcroît, ils constituent de très précieuses monographies paroissiales. Ils comprennent soixante-dix articles, embrassant l'état matériel, les dimensions, la décoration peinte et sculptée, le mobilier de l'église; les ornements, vases sacrés, linges et livres liturgiques; les registres; la dédicace et le patron; les bancs et sépultures; les confréries; le cimetière; les fabriciens, les quêtes, legs, fondations; les chapelles fondées en titre de bénéfice et leurs titulaires; les chapelles rurales et domestiques; les pèlerinages, dévotions, offices et fêtes; les instructions et catéchismes; les processions et missions; les sociétés charitables et les aumônes; la qualité du bénéfice, ses collateurs, ses revenus et charges; les dîmes (taux, part-prenants, contestations y relatives); les limites de la paroisse et lieux en dépendant; le nombre des communiants et des nouveaux catholiques; les écoles; les médecins et les sages-femmes; les seigneurs, officiers de justice, notaires; les commanderies; les hôpitaux; les pauvres; les désordres et scandales; le presbytère; les curés, vicaires et autres ecclésiastiques.

[1] Arch. dioc. Bord., L 3. En 1617, les ecclésiastiques non pourvus des livres prescrits sont « condempnez à payer trente souls aux pauvres et trente souls pour avoir des chapeletz, le tout pour donner à leurs paroissiens. »

[2] *Estat des demandes qui seront faites et des articles qui seront examinez, lors de la visite de Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux dans les paroisses de son diocèse.* Bordeaux, N. et J. de la Court. in-12 de 25 p.

Vers 1735, on cessa de faire usage de cette formule; elle fut remplacée par une autre, de huit pages, petit in-folio, dont les réponses moins détaillées donnent pourtant l'essentiel.

Il me semble que des visites ainsi faites devaient avoir pour le gouvernement du diocèse et le bien de la religion de très réels avantages.

De fait, malgré ces misères toujours renaissantes, *quas humana parum cavit natura*, la religion était devenue et restée prospère dans notre diocèse, depuis la réforme catholique énergiquement accomplie dans la première moitié du XVII[e] siècle jusqu'à l'époque des grandes destructions révolutionnaires. En très grande majorité, les ecclésiastiques étaient chez nous, à la fin du XVIII[e] siècle, bien instruits et réellement édifiants. On le vit bien par leur énergique résistance au schisme constitutionnel.

Je ne dirai rien de plus. J'ai voulu simplement rassembler ici des détails précis et tracer avec exactitude un tableau méthodique d'institutions profondément modifiées par les événements inouïs qui ont ruiné de fond en comble l'ancienne Église de France.

V. — L'ÉTAT FINANCIER DU DIOCÈSE.

Il ne saurait être question ici de retracer même sommairement l'organisation générale du Clergé de France au point de vue de l'administration de ses biens et des contributions qu'à divers titres et sous diverses formes il payait à l'État. Je n'oublie pas que je m'attache ici à écrire une monographie, c'est-à-dire à rassembler, après les avoir critiqués de mon mieux, des faits et des chiffres particuliers qui pourront servir aux historiens qui se sentiraient en état d'aborder une étude d'ensemble [1].

Il me suffira de dire que la Province ecclésiastique de Bordeaux était une de celles qui faisaient partie de ce qu'on appe-

[1] Voy. les *Procès-verbaux* et les *Mémoires du Clergé;* Durand de Maillane, aux mots *Assemblée*, *Décimes*, etc.; — L. Bourgain, *Études sur les biens ecclésiastiques avant la Révolution*. Paris, 1890, in-8, Marion; — *Machault d'Arnouville. Étude sur l'histoire du contrôle général des finances, de 1749 à 1754*. Paris, 1891, in-8 (travail très intéressant, fortement documenté, mais où beaucoup de détails et d'appréciations sont discutables).

lait, au sens strict, le « Clergé de France, » par opposition au « Clergé étranger, » lequel, comme on sait, était celui d'un certain nombre de régions entrées plus tard dans l'unité française. Des ASSEMBLÉES PROVINCIALES où siégeaient des délégués de tous les diocèses se réunissaient périodiquement et parfois extraordinairement à Bordeaux; leur principale fonction était d'élire les députés aux petites Assemblées du clergé et aux Assemblées générales [1].

Chez nous, comme partout, il y avait un BUREAU DIOCÉSAIN. « Les bureaux diocésains, dit Durand de Maillane, sont des tribunaux ecclésiastiques établis avec le droit de faire la répartition des sommes à imposer sur les biens et les personnes des ecclésiastiques et avec l'autorité de juger les questions concernant ces impositions par des lettres patentes, en forme d'édit, du mois de juillet 1616, dûment vérifiées et conformes au contrat passé entre le roi et le clergé le 8 août 1615. Ce même établissement a été approuvé et continué à perpétuité par la Déclaration du mois de mai 1626 et par les Contrats postérieurs avec les mêmes droits et juridictions.... Dans tous les diocèses, l'Évêque, par sa dignité, est le chef du bureau diocésain.... Le nombre des députés au bureau n'est pas égal dans tous les diocèses; chacun a des usages anciens qu'il suit. Plusieurs assemblées générales, lorsque cette question s'y est présentée, ont réglé qu'il y en aurait au moins six avec l'Évêque ou son grand vicaire. C'est l'usage de la plupart des Diocèses de nommer un régulier pour député et de le prendre dans les maisons qui sont imposées aux Décimes.... Le syndic diocésain fait la fonction de Promoteur dans ces bureaux et il y a dans tous un secrétaire ou greffier commis par la chambre elle-même [2]. »

A Bordeaux, le bureau diocésain se composait, sous la présidence de l'archevêque ou de ses grands vicaires, de deux chanoines de Saint-André, de deux chanoines de Saint-Seurin et de quatre curés qui changeaient tous les ans. Les réguliers n'étaient pas en possession d'y députer. Le syndic était parfois chanoine, parfois curé. En 1738, le secrétaire du bureau

[1] Les Arch. Gir. (G 26-37, 39) et les Arch. dioc. Bord. (G 2-6) possèdent d'assez nombreux documents sur les Assemblées générales du clergé de France et sur nos Assemblées provinciales.

[2] Durand de Maillane, au mot *Bureau*.

était un chanoine de Saint-André, secrétaire de l'Archevêché [1].

Bordeaux était également le siège d'une des huit CHAMBRES SUPÉRIEURES ECCLÉSIASTIQUES auxquelles pouvaient être déférées en appel les affaires jugées et les décisions prises par les bureaux diocésains. Son ressort s'étendait sur seize diocèses : Bordeaux, Saintes, La Rochelle, Luçon, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Sarlat, Agen, Condom, Bazas, Aire, Dax, Bayonne, Oloron, Lescar [2]. « A l'égard du nombre et du choix des députés qui composent les chambres supérieures des décimes, les contrats et les édits d'établissement n'en parlent point. Dans la pratique, chacun des diocèses du ressort y nomme son député, lequel doit être gradué et constitué au moins dans les ordres sacrés. *Il y a des Archevêques des lieux où ces bureaux sont établis qui se sont mis en possession de nommer tous les députés qui les composent. C'est l'usage à Bordeaux.* Les évêques du ressort en ont porté leurs plaintes à plusieurs assemblées, mais en vain jusqu'à présent [3]. » En 1788, d'après la *France ecclésiastique*, notre chambre supérieure se composait de l'archevêque président, de trois conseillers-clercs au parlement, et cinq conseillers-commissaires (trois vicaires généraux et deux chanoines de Saint-André). Le promoteur-avocat général de la chambre était le promoteur diocésain.

Ce sont les archives du bureau diocésain, dont une bonne partie nous a été conservée [4], qui me permettent de mettre ici en lumière des chiffres précis sur les revenus et charges fiscales des bénéficiers du diocèse de Bordeaux.

Le bureau procéda, en 1726-1730 et en 1755-1760, à l'établissement de nouveaux POUILLÉS. Pour en réunir les éléments, on s'adressa aux bénéficiers eux-mêmes, à qui on demanda des déclarations fort détaillées. Non seulement on fit appel à leur conscience, mais on les obligea à fournir des justifications précises (baux et comptes). Le bureau examina avec une rigueur extrême les documents qu'il reçut des intéressés, et je dois dire que l'examen de ses délibérations le montre toujours porté à

[1] *France ecclésiastique de 1788*, p. 90.
[2] *Ibid.*, p. 89.
[3] Durand de Maillane, au mot *Bureau*.
[4] Arch. Gir., G 48-70 ; — Arch. dioc. Bord., R 1-20, 24-48.

majorer les revenus et à diminuer la somme des charges [1]. Il résulta de cette attitude que les réclamations abondèrent. Mais la plupart d'entre elles n'eurent aucun succès. Le bureau dressa pour chaque bénéfice une feuille distincte, où les différentes sources de revenus étaient établies par articles. De même pour les charges. Ces documents offrent un grand intérêt en ce qui touche à l'état des terres dans chaque paroisse, à leurs productions, aux procédés et aux frais de culture, etc. [2].

Voici une des circulaires adressées aux bénéficiers en 1726 :

« Monsieur, le revenu de la plupart des benefices ayant changé et Messieurs les Deputez du bureau se proposant de faire une exacte répartition de quelques nouveaux départements qu'on doit faire dans le mois prochain, il est très important qu'on soit instruit du montant des revenus, années communes. Ayez donc la bonté, Monsieur, de remplir l'État ci-joint où l'on demande le nom et surnom de chacun de Messieurs, et celui du Saint de la Paroisse, si elle est Cure ou Vicairie, soit pour réformer les apaux [3], soit pour la répartition. On y a ajouté le nombre des communians pour les occasions où il est necessaire de le savoir. Il est aussi d'une absolue necessité de marquer le montant du revenu des Benefices simples qui sont dans l'étendue de la paroisse, leur nom, celui du possesseur et de sa résidence, comme comme aussi le montant du revenu des Confréries, Obits, des ecclesiastiques qui ont du bien fonds, et des communautez régulières qui ont aussi des fonds ou des Dixmes en rentes. Donnez-vous le soin de remplir l'État incessamment et de l'envoyer à M. le Vicaire forain, afin qu'il puisse renvoyer le paquet, dicy au vingt du mois prochain.

« Je suis avec respect, Monsieur, Vôtre très humble et très obéissant serviteur. DUMAS.

A l'Archevêché, le 29 janvier 1726 [4]. »

[1] Comme il fallait que, chaque fois, le diocèse payât une somme déterminée, il était de l'intérêt de tous contribuables que les déclarations fussent vérifiées de près ; de même pour les pouillés des diocèses présentés à l'assemblée générale.

[2] *Ibid.*, R 1-20.

[3] Ce sont les convocations au synode.

[4] Arch. dioc. Bord., R 19. — Voici, à titre de spécimen, les réponses d'un vicaire perpétuel au questionnaire imprimé au dos de cette circulaire : « *Le nom de M. le curé:* Guesdon. — *Le nom du saint de la paroisse :* Saint Eloy d'Andernos en Buch. — *Si elle est cure ou vicairie :* vicairie perpétuelle. — *Le nombre des communians :* il y a environ 550 communians. — *Le montant du revenu de la cure ou vicairie :* le revenu de la paroisse, qui consiste en seigle, aignaux, mouches à miel, quelque peu de millet et des mongettes (haricots), s'afferme 850 l. * — *Montant du revenu des confréries et obits :* Il y a

* Ceci est le revenu des Feuillants, curés primitifs. On voit plus loin que celui du vicaire perpétuel (sa portion congrue) n'était que de cent écus.

Nous avons le résultat de ces recherches du bureau diocésain de 1725 à 1730. C'est le « Pouillé général du diocèse de Bordeaux, distribué en trois classes : la première classe sera des bénéfices à résidence; la seconde, des chapitres et des communautés séculières et régulières de l'un et l'autre sexe; et la troisième, des bénéfices simples suivant l'ordre des archiprêtrés, avec le nom des bénéfices et le montant de leurs revenus. » Le pouillé mentionne : 14 paroisses de Bordeaux et 380 paroisses de la campagne [1]; 9 sociétés de bénéficiers (1re classe); — 6 chapitres séculiers avec leurs dignités; les menses conventuelles et offices claustraux de 10 abbayes (Pleineselve, qui n'avait pas de communauté, n'est pas mentionné), 25 communautés d'hommes, 14 communautés de filles (2e classe); — les menses abbatiales des 11 abbayes, 42 prieurés [2] y compris le séminaire Saint-Raphaël, 117 chapelles (3e classe). Les revenus sont estimés, déduction faite des charges : « La première classe monte à 283,502 l. 2 s. 4. d.; la seconde, à 222,484 l. 1 s. 1 d.; la troisième, à 68,440 l. 16 s. 9. d. Total général : 574,426 l. 16 s. 3 d. Les revenus de l'archevêché de Bordeaux ne sont pas portés dans le présent pouillé. Les dettes passives du clergé du diocèse de Bordeaux, dans la province, montent à 191,933 l. 12 s., produisant en rente 4,248 l. 2 s. 10 d.; charges ou pensions, 1,394 l. [3]. — Il y a, en outre, les dettes contractées avec le clergé du général, pour lesquelles il se fait, tous les ans, des envois considérables et dont il faut compter avec le rece-

une confrérie de Saint-Jacques qui se soutient des quêtes dans l'église et n'a pas d'autres revenus; il n'y a point d'obit. — *Montant du revenu que des ecclésiastiques ou curés primitifs ont dans l'étendue de la paroisse; montant du revenu que les communautés régulières ont dans la paroisse :* Les RR. PP. Feuillants du couvent de Bordeaux sont les curés primitifs de la paroisse d'Andernos et ont obtenu un Arrêt du conseil par lequel ils prennent et lèvent dans la paroisse les novales, qui sont considérables. M. le vicaire perpétuel nommé cy-dessus n'a que cent escus de portion congrue, sur quoy il païe au roi trente-deux livres seize sols de décimes. Et il est le seul dans toute la coste de Buch qui n'ait pas les novales. Et il est le plus mal de tous. — *Montant du revenu de prieuré ou chapelle dans l'étendue de la paroisse et nom du bénéfice; nom et résidence du titulaire dudit prieuré ou chapelle :* Il n'y en a pas. » *Ibid.*

[1] Il faut remarquer ici que le nombre des cures a varié plusieurs fois par unions, suppressions, érections. — Il y a un autre écart dans le chiffre total, selon qu'on fait figurer ou non aux tableaux les 15 vicairies perpétuelles de l'ordre de Malte qui existaient dans le diocèse.

[2] Les autres prieurés sont portés en mémoire à cause de leur revenu infime.

[3] Cf. sur les dettes et rentes passives du diocèse, Arch. dioc. Bord., R 35.

veur général, pour connaître à cet égard l'état du diocèse [1]. »
En ajoutant environ 40,000 l. pour l'archevêché, on aurait, en chiffres ronds, un revenu de 615,000 l. en 1730, pour les bénéficiers séculiers et réguliers du diocèse de Bordeaux.

Un nouveau pouillé — dont nous n'avons que des fragments [2] — fut établi en 1755. Une lettre de l'archevêque L.-J. d'Audibert de Lussan, minutée *propria manu*, nous en fait connaître le chiffre total et aussi les procédés employés pour le dresser le plus exactement possible. L'Assemblée générale avait contesté les chiffres du bureau diocésain et prétendait les majorer dans des proportions énormes : 1,121,228 l. au lieu de 775,271 l.

« Je croiois cependant, disait l'Archevêque, avoir pris les moyens les plus sûrs pour parvenir à la cognoissance du revenu des différentes classes de benefices de mon diocèse, et permettez moy de vous en rendre compte [3].

« 1° Par rapport aux canonicats de la metropole, j'ay examiné ce qu'ils avoient raporté aux chanoines, année commune, depuis plusieurs années. Il est vray que je n'ay pas fait mention du revenu des maisons canoniales qui peuvent faire quelque profit à quelques chanoines qui, voulant se resserrer dans leur logement, trouvent le moyen de tirer un petit revenu du surplus, leur canonicat ne suffisant pas pour leur subsistance....

« 2° Par rapport aux bénéfices dans la metropole, j'ay examiné les baux et en ay tiré le revenu sur le produit depuis dix ans.

« 3° Il en a esté de mesme pour les chapitres, sociétés et consorces et pour les benefices dans les églises où il y a chapitre.

« 4° Par rapport aux cures du diocèse, voicy le moyen que j'ai pris pour le faire aussi exact qu'il peut l'estre. Mon diocèse est divisé en dix archiprêtrés. Chaque archiprêtré est divisé en congregations. Chaque congregation est composée de quinze, seize ou dix-huit cures. Dans chaque congregation, il y a un Vicaire forain et un Témoin synodal. Ainsi, indépendamment de la cognoissance que j'avois de la valeur de la plus grande partie des bénéfices cures, j'ay fait venir de chaque congregation le Vicaire forain et le Témoin synodal et mesme un autre curé pour les interroger chacun en particulier sur la valeur de chaque cure de leur district, et sans qu'ils eussent pu prévoir et

[1] Arch. dioc. Bord., R 24.
[2] *Ibid.*, R 25.
[3] Tout cela a son intérêt pour établir la sincérité de nos anciens pouillés.

[se] concerter ensemble. Lorsque j'ay trouvé leur rapport concordant ou à peu près concordant, j'ai cru ne pouvoir me tromper en fixant le revenu des cures sur le pied qu'ils avoient donné. Je suis persuadé, Messeigneurs et Messieurs, qu'il ne sçauroit y avoir de moyen plus propre à découvrir la vérité.

« 5° Pour ce qui est des benefices consistoriaux, comme ils sont tous affermez, il ne m'a pas été difficile d'avoir l'estat de leurs baux.

« 6° Pour ce qui est des menses conventuelles, de mesme que pour les communautés d'hommes, je me suis fait donner un estat de leur revenu. Je l'ay discuté; je m'en suis informé avec les curez dans les paroisses desquels sont scituez leurs differens biens. Il pourroit se faire que sur cet article je n'eusse pas une cognoissance aussi exacte que dans le reste, mais, en tout cas, l'erreur ne sçauroit estre considerable.

« 7° Par rapport aux prieurés simples et aux chapelles, obits, prestimonies, etc., comme ces benefices sont affermez, il m'a esté facile d'en avoir la cognoissance soit par les baux, soit par les curez dans les paroisses desquels sont scituez les revenus.

« 8° Par rapport à l'article des séminaires, il est sûr qu'en comptant depuis dix ans le produit de leur revenu, il ne sçauroit monter plus haut que je l'ay marqué dans l'estat.

« 9° Enfin, pour les communautez religieuses de filles, comme elles sont toutes sous ma jurisdiction et que les comptes sont régulièrement rendus et arrestez soit par-devant moy, soit par-devant mes vicaires generaux, je n'ay pu estre trompé sur cet article.

« Vous voyez, Messeigneurs et Messieurs, par le détail que je viens de vous faire, qu'on ne pouvoit prendre de moyens plus sûrs et plus exacts pour decouvrir la vérité, et je me flatte qu'on ne me refusera point la justice de croire que je l'ay exactement suivie.... [1]. »

[1] Arch. dioc. Bord., R. 25. — L'archevêque entretint, pendant les mois d'août et de septembre 1755, une active correspondance avec l'Assemblée. Je regrette que la place me manque pour citer bien des passages curieux de ses lettres où il défend énergiquement les intérêts de son clergé, et ses instructions à un de ses vicaires généraux, M. de Monbalen, qu'il avait envoyé à Paris pour suivre cette grosse affaire. Voici seulement deux endroits des protestations qu'il adressait au cardinal de La Rochefoucauld et à l'évêque de Grenoble, M. de Caulet, le 27 septembre 1755 : « .... Je suis assez connu de V. E pour qu'elle soit persuadée que l'état que j'ay envoyé est exact et que je ne l'aurois pas certifié s'il n'avait été dans la plus grande exactitude. On y a travaillé deux mois de suite, depuis six heures du matin, jusqu'à six heures du soir. — .... Il étoit inutile de nous demander des états, si l'Assemblée vouloit estimer les revenus des diocèses arbitrairement.... Si l'Assemblée pouvoit se persuader que j'eusse voulu la tromper, je demanderois pour ma justification des commissaires et m'offre d'en faire les frais au cas qu'on puisse me prouver que les revenus du diocèse sont plus forts que je ne les ay rapportés.... » (*Ibid.*)

Il paraît par une circulaire du syndic du diocèse (13 juillet 1758) que, malgré ces réclamations, le diocèse avait été fortement surtaxé dans le département général. D'autre part, bon nombre de contribuables, par mauvaise volonté ou par négligence, s'étaient abstenus de faire les déclarations — détaillées et munies de pièces justificatives — de leurs revenus. Le syndic les leur réclamait de nouveau, à cette date, avec menace de taxe double pour ceux qui ne se soumettraient pas ou diminueraient sciemment les chiffres de leur déclaration, et, d'autre part, en leur faisant espérer que, le pouillé étant bien établi, on obtiendrait une modération des taxes. La déclaration devait contenir :

« 1° Le nom, le titre, le patron du bénéfice ou la qualité du contribuable aux impositions du diocèse. — 2° Un état, exact et sans aucune exception, de tous et un chacun des revenus, même du casuel. Le contribuable dont le revenu a été affermé en total ou en particulier doit joindre les baux à sa déclaration. Le contribuable qui a levé lui-même tous ou partie de ses revenus doit donner avec sa déclaration un état détaillé de la recette et dépense par lui faite en la perception desdits revenus. La déclaration doit comprendre chacune des années depuis 1743, autant que le contribuable peut en avoir connoissance. — 3° La déclaration contiendra la spécification des charges réelles et fournitures dont le contribuable est tenu; les pièces justificatives, soit du revenu, soit des charges, seront jointes à la déclaration, soit tout au long, soit par extrait. — 4° La déclaration sera certifiée, datée et signée par le contribuable. — 5° Les contribuables donneront une déclaration séparée pour chacun de bénéfices unis dont ils jouissent. — 6° Le contribuable qui possède plusieurs bénéfices donnera une déclaration séparée de chacun. — 7° Les fabriques donneront leur déclaration particulière.» [Toutes les pièces pouvaient être en papier non timbré. Le bureau devait se réunir deux fois par semaine « pour ecouter les representations des contribuables et leur donner tous éclaircissements. »] [1].

Aux assemblées de 1755 et 1760, pour répartir les impositions d'une façon plus équitable, on partagea les contribuables en huit classes, taxées sur un pied différent, depuis le taux d'un quart du revenu pour la première, jusqu'à la taxe

[1] Arch. dioc. Bord., R. 26.

du vingt-quatrième et même du centième pour la derniere [1].

Nous avons trois départements complets d'après ce système : celui de 1761 donne pour revenu total des bénéfices du diocèse, 918,982 l., et pour taxe totale 126,362 l. 4 s. 2 d. [2].

J'ai étudié très minutieusement le département — fort soigneusement fait — de 1771. J'en donne ici l'analyse. Ce sera le meilleur moyen de faire connaitre le revenu des biens d'église de notre diocèse, le poids des charges fiscales que leurs usufruitiers supportaient et le système de répartition de l'impôt.

1re CLASSE. *Bénéfices imposés au quart, et du quart au cinquième du revenu* [3]. — 11 menses abbatiales et 3 prieurés à nomination royale (69,560 l. ; 17,390 l.).— 42 prieurés simples (38,235 ; 5,867). — 13 prieurés unis (34,400 ; 7,164). — 70 chapelles (16,053 ; 3,303). — 22 petites chapelles imposées arbitrairement (778 ; 139). — 25 chapelles en mémoire (»). — Offices claustraux de Sainte-Croix de Bordeaux (5,400 ; 1,125).

Totaux de la 1re classe. . . . . 154,426 l. — 34,988 l.

L'ARCHEVÊCHÉ . . . . 37,000 l. — 6,000 l.

2e CLASSE. *Bénéfices imposés du sixième au septième.* — 8 bénéfices cathédraux ou collégiaux au-dessus de 1,500 l. (25,770 ; 3,576). — 64 cures au-dessus de 1,800 l. (223,216 ; 30,972). — 2 menses conventuelles, 2 communautés d'hommes, 2 communautés de mendiants rentés au-dessus de 10,800 l. (26,000 ; 3,610. 28,000 ; 3,888. 33,000 ; 4,582).

Totaux de la 2e classe . . . . 335,986 l. — 46,628 l.

3e CLASSE. *Bénéfices imposés du septième au huitième.* — 26 cures de 1,500 à 1,800 l. (44,290 ; 6,262). — 2 bénéfices canoniaux de 1,500 à 1,800 l. (2,800 ; 332).

Totaux de la 3e classe. . . . . 47,090 l. — 5,594 l.

4e CLASSE. *Bénéfices imposés du huitième au neuvième.* — 27 cures de 1,200 à 1,500 l. (36,792 ; 3,819). — 9 fabriques au-dessus de 400 l. (9,652 ; 1,001). — 1 office claustral (800 ; 83). — 1 communauté d'hommes [de 7,200 à 9,000] (9,000 ; 937).

Totaux de la 4e classe. . . . . 56,244 l. — 5,840 l.

5e CLASSE. *Bénéfices imposés du dixième au onzième.* — 57 bénéfices canoniaux de 750 l. à 1,000 l. (48,580 ; 4,047). — 62 cures de 900

[1] Durand de Maillane, au mot *Taxe.* — Bourgain, p. 187, 188. Par suite de cette nouvelle taxation, les impositions des gros bénéficiers étaient très fortement majorées. En 1755, l'archevêque, pour 48,000 l. de revenu, payait 1,694 l. 7 s. de décimes. Il en payait 6,000 en 1771 pour un revenu estimé, mais certainement au-dessous de la réalité, 36,000 l.

[2] Arch. dioc. Bord., R. 30.

[3] Le premier chiffre est celui du revenu, le second celui de l'imposition.

à 1,200 l. (66,750 ; 5,446). — 7 fabriques de 300 à 400 l. (2,470 ; 201). — 2 menses conventuelles, 1 communauté de mendiants rentés de 5,400 à 7,200 l. (6,840 ; 569. 6,500 ; 541).

Totaux de la 5e classe. . . . . 131,140 l. — 10,904 l.

6e CLASSE. — *Bénéfices imposés au douzième.* — 1 bénéfice canonial [de 500 à 750 l.] (500 ; 34). — 69 cures de 600 à 900 l. (51,550 ; 3,554). — 3 cures unies (de 600 à 900 l.) 2,250 ; 5,155. — 3 fabriques, de 200 à 300 l. (694 ; 47). — 8 bénéfices de société à résidence de 500 à 750 l. (4,500 ; 312.). — 1 mense conventuelle [de 3,600 à 5,400 l.] (4,950 ; 343). — 9 offices claustraux, 3 communautés d'hommes, 1 communauté de mendiants rentés, de 3,600 à 5,400 l. (1,464 ; 97. 12,464 ; 864. 3,700 ; 256).

Totaux de la 6e classe. . . . . 82,072 l. — 5,662 l.

7e CLASSE. *Bénéfices imposés au seizième.* — 41 bénéfices canoniaux de 250 à 500 l. (15,244 ; 790). — 88 cures de 300 à 600 l. (41,970 ; 2,151). — 20 fabriques de 100 à 200 l. (2,440 ; 118). — 31 bénéfices de sociétés de 250 à 500 l. (11,500 ; 598). — 4 menses conventuelles et 3 communautés de mendiants rentés de 1,800 à 3,600 l. (11,800 ; 613. 9,000 ; 468). — 3 communautés de filles de 4,800 à 9,600 l. (11,576 ; 602).

Totaux de la 7e classe . . . . 103,530 l. — 5,340 l.

8e CLASSE. *Bénéfices imposés au vingt-quatrième et au-dessous.* — 21 bénéfices canoniaux ne passant pas 250 l. (4,036 ; 106). — 33 cures ne passant pas 300 l. (9,205 ; 182). — 32 fabriques et luminaires ne passant 100 l. (1,466 ; 45 l. 11 s.). — 63 bénéfices de sociétés, prestimonies, etc., à résidence, ne passant pas 250 l. (4,845 ; 161). — 2 communautés d'hommes et 8 mendiants rentés ne passant pas 1,800 l. (1,510 ; 42. 8,250 ; 283). — 11 communautés de filles, ne passant pas 4,800 l. (24,300 ; 841). 2 séminaires ne passant pas 600 l. [1] (4,500 ; 155).

Totaux de la 8e classe. Rev., 58,142 l. — Imp., 1,825 l. 11 s.

Totaux des huit classes. Rev., 1,005,634 l. — Imp., 122,781 l. 11 s.

Chiffres rectifiés par additions et omissions . . . Rev., 1,005,928 l. — Imp., 122,843 l. 7 s.

Le département se termine ainsi (fo 201) :

« Vu par le bureau le présent département, montant pour l'imposition à la somme de 122,843 l. 7 s., le bureau ordonne au sieur Dasvin, receveur des décimes du présent diocèse, d'en faire la levée pour les termes de février et d'octobre de l'année courante 1771 et des suivantes, jusqu'à un nouveau département sur tous les contribuables y dénommés ; au paiement desquelles sommes lesdits contribuables seront

[1] Le séminaire des Irlandais ne figure pas au pouillé, en raison sans doute de sa pauvreté.

contraints par toutes les voies dues et raisonnables, conformément aux règlemens faits pour la levée des décimes en l'année 1599 et suivant les délibérations du clergé et lettres patentes qui les autorisent, pour être, ladite somme de 122,843 l. 7 s., employée par ledit sieur Dasvin, conformément à la délibération du bureau de ce jour. Fait et arrêté par nous, vicaires généraux et députés du clergé du présent diocèse, dans l'assemblée du bureau, tenue dans le palais archiépiscopal le 20 février 1771. » [Signatures de quatre vicaires généraux, deux chanoines de Saint-André, deux chanoines de Saint-Seurin, deux curés][1].

En 1775, le chiffre des revenus restant le même, celui des impositions est porté à 130,056 l. 7 s. [2].

J'ai examiné avec soin, au point de vue du chiffre des revenus, le département de 1771. Voici les principaux résultats qu'il fournit :

Sur 368 paroisses qui s'y trouvent mentionnées, 7 ont un revenu inférieur à 300 l.; il y en a 24 à 300 l.; 19, de 301 à 400 l.; 48, de 401 à 500 l.; 21, de 501 à 600 l.; 30, de 601 à 700 l.; 25, de 701 à 800 l.; 13, de 801 à 900 l.; 33, de 1,001 à 1,200 l.; 28, de 1,201 à 1,500 l.; 26, de 1,501 à 1,800 l.; 7, de 1,801 à 2,000 l.; 26, de 2,001 à 2,500 l.; 11, de 2,501 à 3,000 l.; 10, de 3,001 à 5,000 l.; 8, de 5,001 à 10,000 l.; 2 au-dessus de 10,000 l.

Pour les prieurés : 2 dont le revenu est inconnu; 3 portés en mémoire; 3 de 60 l.; 1 de 75 l.; 4 de 120 l.; 4 de 200 l.; 1 de 300 l.; 3 de 301 à 400 l.; 7 de 401 à 500 l.; 6 de 501 à 600 l.; 4 de 601 à 700 l.; 5 de 901 à 1,000 l.; 3 de 1,001 à 2,000 l.; 5 de 2,001 à 5,000 l.; 8 de 6,000 l.; 1 de 10,000. Les plus riches prieurés étaient unis; les jésuites à eux seuls en avaient eu 6 valant 25,800 l.

Au chapitre Saint-André, les dignités donnaient de 3,576 à 780 l.; les prébendes, 846 l.; les bénéfices du bas chœur, de 200 à 220 l. — A Saint-Seurin, dignités de 1,500 à 312 l.; prébendes, 753 l.; bénéfices du bas chœur, de 220 à 250 l. — A Saint-Émilion, dignités de 6,446 à 36 l.; prébendes, 1,000 l.; bas chœur, 407 l. — A Cadillac, doyenné 440 l.; prébendes, 220 l. — A Génissac, prévôté, 550 l.; prébendes, 220 l. — A Villandraut, doyenné, 760 l.; prébendes, 380 l.

[1] Arch. dioc. Bord., R. 31.
[2] Le département de 1775 est signé par 4 vicaires généraux, 4 chanoines et 5 curés, dont le syndic.

Pour économiser la place, je ne parle pas en détail de 92 chapelles dont le revenu totalisé ne s'élevait qu'à 16,831 l., soit en moyenne 183 l. et quelques sous. Quelques-unes étaient relativement riches ; beaucoup étaient insignifiantes.

Les menses abbatiales donnaient respectivement : Sainte-Croix de Bordeaux, 14,000 l. ; la Sauve-Majeure, 11,600 ; Verteuil, 7,000 ; Saint-Romain de Blaye, 6,000 ; l'Isle, 5,500 ; Faize, 5,000 ; Saint-Sauveur de Blaye et Guîtres, 4,500 ; Bonlieu et Bourg, 2,500 ; Pleine Selve, 500. — Les menses conventuelles et les maisons religieuses d'hommes n'étaient pas fort riches. Les couvents de filles étaient tous gênés.

On voit que les bénéfices opulents n'étaient pas nombreux dans notre diocèse, malgré son immense étendue et sa population considérable.

Je me contente de donner les totaux par classes des revenus et impôts portés au département de 1781 : 1re, 175,024 l. ; 43,756 ; — Archevêché, 36,000 ; 6,000. — 2e, 298,944 ; 49,324. — 3e, 56,777 ; 8,111. — 4e, 53,792 ; 6,724. — 5e, 123,190 ; 12,319. — 6e, 83,184 ; 6,932. — 7e, 85,744 ; 5,359. — 8e, 55,038 ; 2,293 l. 5 s.

Soit au total : Rev. 967,693 l. — Imp. 141,318 l. 5 s.

En 1785, les chiffres furent portés à : Rev., 1,071,189 l., et imp., 154,304 l. 5 s.

Il résulte de nos documents que les bénéficiers du diocèse de Bordeaux étaient taxés en moyenne presque à 15 °/₀ de leur revenu, ce qui était plus que raisonnable pour des gens censés exempts de prendre leur part des charges publiques.

Ce mémoire ne me semble comporter ni réflexions générales ni conclusion. En le composant, je me suis simplement proposé d'apporter une modeste contribution de documents certains et de chiffres vérifiés à l'histoire administrative et financière de l'Église de France à la fin de l'ancien régime. Ce sont des matériaux que d'autres utiliseront peut-être.

Ernest Allain.

MÉLANGES

I.

LE P. JOSEPH ET RICHELIEU [1]

Lorsqu'il y a un an, nous analysions dans cette *Revue* [2] le premier volume d'un nouvel ouvrage sur le célèbre ministre de Louis XIII, nous ne nous attendions pas à rencontrer très promptement la contre-partie en quelque sorte du beau travail entrepris par M. G. Hanotaux. Les deux auteurs n'ont en effet de commun que le sujet, et aussi l'accueil si favorable et si mérité que leur ont fait tous les bons juges en la matière. Malgré les digressions historiques nombreuses et importantes que s'est permises avec raison M. Fagniez, son livre est en réalité une monographie du P. Joseph, tandis que la vie du cardinal de Richelieu ne semble être, pour son dernier biographe, qu'une occasion de faire un tableau général de l'histoire politique de la France pendant la première moitié du XVIIe siècle. Rarement l'analyse et la synthèse, en dehors du terrain philosophique, se sont livré un semblable combat. Et pourtant il n'y a ni vainqueur ni vaincu; et, en partant d'un point de vue différent, les deux auteurs aboutissent sensiblement aux mêmes conclusions. M. Fagniez, comme M. Hanotaux, est un admirateur de Richelieu et de son système de gouvernement; l'un excuse quelquefois des actes que l'autre admire; on cache des procédés qu'ailleurs on juge dignes d'être mis en relief; tous deux placent au premier rang les intérêts patriotiques et la gloire française; et si M. Fagniez se réjouit de ce que cette grandeur soit l'œuvre d'un capucin et d'un cardinal, M. Hanotaux a le bon goût de ne pas s'en offusquer et attribue sans peine à l'Église la part d'influence qui lui

[1] *Le P. Joseph et Richelieu* (1577-1638), par Gustave FAGNIEZ. Paris, Hachette, 1894, 2 vol. in-8.
[2] Voir la *Revue des questions historiques* du 1er octobre 1893.

revient dans la formation de la France et dans l'épanouissement de ses forces nationales et de son génie. Nous sommes certains d'avance que, quand il en arrivera à apprécier le rôle du P. Joseph et les services politiques qu'il a rendus, il ne lui ménagera pas les éloges, et que, s'il insiste moins sur sa piété et ses vertus, il saura célébrer, comme il convient, son habileté et sa finesse. Au fond, dans ce moine diplomate, il n'y a que l'habit qui puisse choquer nos idées modernes. La pourpre pour un premier ministre ne serait pas plus acceptable aujourd'hui; il ne faudrait rien connaître à l'histoire pour reporter ces étonnements au siècle de Louis XIV.

I. — C'est par la direction des âmes que le jeune capucin préluda à la direction des peuples. Son talent d'organisation seconda puissamment la princesse de sang royal, Antoinette d'Orléans, dans la fondation d'une congrégation de femmes dont le but serait de prier pour la rédemption des Lieux saints et de méditer sur la passion du Christ. L'ordre monastique des Filles du Calvaire en sortit; et le P. Joseph n'en abandonna jamais la direction. C'est merveille de le voir, au milieu de ses plus graves affaires politiques, ne point cesser de correspondre avec ses sœurs, rédiger pour elles des traités de dévotion ou des livres d'ascétisme, se retremper dans la pénitence, que sa vie auprès du cardinal-ministre aurait pu lui faire oublier.

Il faut dire que la vocation du jeune François Le Clerc du Tremblay avait été des plus sérieuses. Il avait abandonné sans regret, et contre le gré de sa mère, une brillante situation dans le monde, une carrière diplomatique et militaire commencée non sans succès; et cela en 1599, avant la grande période d'entraînement religieux et de rénovation morale dont il sera lui-même un des ardents initiateurs. Aux études les plus solides de philosophie, aux prédications austères, se mêla bien d'abord quelque utopie, comme cette croisade collective des grandes puissances catholiques pour reconquérir Jérusalem, qu'il entreprit de prêcher non pas aux peuples, mais aux chefs d'État, et dans laquelle il échoua complètement, même à Madrid, auprès du successeur de Philippe II, même à Rome, près du pape Paul V. Peut-être ces déboires lui prouvèrent-ils que les visées de la maison d'Autriche étaient plus ambitieuses que catholiques. Toujours est-il que, renonçant à chercher des soldats pour l'armée que devait commander le duc de Nevers, il se contenta de multiplier en Orient l'envoi de missionnaires de son ordre, dont le zèle, poussé plus d'une fois jusqu'au martyre, répandit en Grèce, en Asie Mineure, en Perse, au Liban, en Abyssinie, au Maroc, l'influence chrétienne et française, désormais confondue dans l'esprit de ces peuples barbares.

Telle est la part personnelle du P. Joseph dans les événements de

son temps. M. G. Fagniez l'a exposée avec un grand luxe de détails et de recherches, comme s'il avait voulu réagir contre la légende, qui ne présente pas d'ordinaire son héros comme un saint. Mais, sans méconnaître les vertus et la parfaite régularité de mœurs du capucin, il faut reconnaître que, du jour où il rencontra Richelieu, il ne s'appartint plus et devint le docile instrument du grand ministre. De là quelques contradictions, que l'auteur explique de son mieux, en se bornant à faire l'apologie du cardinal.

II. — Ainsi, l'alliance intime de la France avec les protestants d'Allemagne, qui forme la base de la politique étrangère de Richelieu, — comme elle faisait, par d'autres motifs, celle de Henri IV, — n'était point du goût du P. Joseph, qui avait conservé une partie des traditions catholiques de la Ligue. Il s'était flatté de pouvoir séparer les intérêts des deux branches de la maison de Habsbourg; et, adversaire résolu de l'Espagne, il avait rêvé un rapprochement avec l'Autriche et s'était montré fort accommodant à Ratisbonne vis-à-vis des plénipotentiaires de l'empereur Ferdinand. Le cardinal désavoua purement et simplement le traité qu'il avait signé, voulant rester fidèle à l'union protestante d'Heilbronn. Dès lors, le capucin abandonne ses idées personnelles de pacification et de désintéressement; il est séduit comme son maître par la conquête de la Savoie ou par les succès foudroyants de Gustave Adolphe; il déploie toute son énergie et toute son habileté pour faire une guerre diplomatique sans trêve à l'empereur. Quand, après la mort du héros suédois, le chancelier Oxenstierna vint en France, au mois d'avril 1635, il seconda et facilita les arrangements que la rusticité « gothique » et la rouerie « finnoise » du représentant des luthériens du nord voulait arracher à la diplomatie française. Le traité de Compiègne oblige le roi à une déclaration de guerre formelle à l'empereur; il stipule que les deux parties contractantes ne concluront séparément ni paix ni trêve. Il réservait bien la liberté du culte catholique et la conservation des biens du clergé selon l'état de 1618, mais à la condition que cette clause ne pourrait nuire au culte évangélique, que dans les biens restitués ne seraient pas compris les revenus des évêques et des hauts dignitaires ecclésiastiques, que le roi très chrétien garantirait à la couronne de Suède l'archevêché de Mayence et l'évêché de Worms, ainsi que les territoires qui lui avaient été engagés par les confédérés protestants.

Même défaut de scrupule et même résolution dans la négociation périlleuse qu'il mena presque seul dans le but de soudoyer Waldstein et, en favorisant la trahison du redoutable condottiere, de terminer d'un coup la guerre et de retourner contre la monarchie autrichienne le général et l'armée qui formaient son plus solide rempart.

L'entreprise échoua par la résolution assez excusable que prit l'empereur de faire assassiner son infidèle serviteur. Mais le P. Joseph fut plus heureux dans les efforts qu'il déploya pour engager définitivement au service du roi cet autre grand capitaine allemand, Bernard de Saxe-Weimar, qui, le jour même de la mort du capucin, devait donner Brisach à la France. Le traité passé avec lui à la fin de cette même année 1635 est l'œuvre entière du P. Joseph. Une lettre de Bernard le remercie de « l'affection particulière qu'il lui porte depuis longtemps ; » et de son côté, le capucin, toujours en éveil pour découvrir contre la maison d'Autriche les instruments les plus efficaces, ne refusait point au prince luthérien son admiration ni sa sympathie, et il ne trouvait pas exagéré le prix mis par lui à son concours. Il avait, pour s'excuser sur la qualité des moyens, un raisonnement que développe son biographe : « C'est la Providence qui les envoie, et on manquerait de foi dans la Providence si l'on hésitait à s'en servir. »

Il n'est pas étonnant qu'avec de tels procédés le P. Joseph ait été à la fois redouté et abhorré par les puissances étrangères, par la cour de Rome elle-même, et par beaucoup de Français. Le résident de l'empereur à Paris, Sébastien Lustrier, disait de lui, en 1631, bien avant la rupture définitive avec l'Autriche : « Le gouvernement général, l'empire de la terre et de la mer sont dans les mains du cardinal de Richelieu ; il abandonne l'expédition des affaires, particulièrement des affaires extérieures, au P. Joseph, capucin, et celui-ci répartit la besogne pour l'exécution entre le secrétaire Bouthillier et les trois autres secrétaires d'État, de sorte que le cardinal, qui gouverne entièrement et exclusivement le roi, est à son tour uniquement gouverné, et la France avec lui, *in omnibus et per omnia*, par le P. Joseph[1]. »

III. — Cette activité merveilleuse du P. Joseph, cette puissance de travail, la précision et l'habileté avec lesquelles il rédigeait toutes les instructions aux ambassadeurs ou représentants de la France, cette collaboration de chaque jour avec le cardinal, près duquel on lui avait permis d'habiter, ce surcroît de préoccupations temporelles qui ne l'empêchait pas de continuer certaines austérités, et surtout de pourvoir sans relâche à la direction de ses chères calvairiennes, tout cela est raconté avec abondance par M. Fagniez, et ce ne sont ni les preuves ni les documents qui lui manquent. Il glisse plus rapidement sur les intrigues auxquelles le capucin dut forcément être mêlé et dans lesquelles, tantôt victime, tantôt complice, il eut souvent,

[1] T. II, *Appendice*, p. 502.

sans doute, le premier rôle. Ces « dessous mesquins de la politique, » comme les appelle très justement l'auteur, on regrette qu'il ne les ait pas plus complètement dévoilés. Si les causes de la disgrâce de Servien sont assez bien exposées, tout en excusant l'animosité du P. Joseph contre lui et en l'attribuant « plus aux intérêts publics compromis qu'à ses injures personnelles, » en revanche, le renvoi brutal du garde des sceaux Châteauneuf, son arrestation sans jugement, l'exil de la duchesse de Chevreuse, sont mentionnés trop succinctement et auraient pu donner quelque piquant à une exposition parfois longue et austère. Il en est de même de la rivalité si violente avec l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, épisode dans lequel le capucin mit en jeu tous les moyens, avec un acharnement peu évangélique. Rien d'étonnant qu'après des aventures de ce genre, dans lesquelles les exigences de la politique n'avaient rien à voir, le P. Joseph, en dépit de l'appui énergique de Richelieu, n'ait jamais pu arriver au cardinalat. La résistance opposée par Urbain VIII s'appuyait d'ailleurs sur des raisons multiples, dont plusieurs avaient une vraie valeur; mais il est curieux de la voir aboutir à la nomination de Mazarin, contre lequel bien des objections plus sérieuses auraient pu être faites, et qui dut à cette circonstance de devenir le successeur du P. Joseph et du cardinal de Richelieu[1].

Il serait injuste de ne pas faire honneur au P. Joseph du grand mouvement de rénovation catholique qui éclata en France au commencement du XVII[e] siècle, et dont l'influence se fit si longtemps sentir. Évidemment, il n'en est pas le seul auteur, et c'est un prince passant pour peu dévot, le premier roi Bourbon, le grand Henri IV, qui en donna ouvertement le signal. La piété si sereine de Louis XIII continua à prêcher d'exemple. Mais Richelieu aurait-il secondé cette action, s'il n'y avait été poussé par son collaborateur de tous les instants ? Ce fut surtout lors de la prise de Corbie et des premiers désastres de la campagne de 1636 que le P. Joseph, réveillant chez le cardinal et chez le roi une confiance en la Providence et un amour de Dieu dont le pays avait tant besoin, n'hésita pas à inspirer autour de lui de courageuses résolutions, bientôt couronnées de succès. C'est sous son inspiration, assure M. Fagniez, que Louis XIII consacra le royaume à la Vierge et symbolisa cette consécration par la fondation d'une lampe dans l'église métropolitaine de sa capitale et par des processions annuelles. C'est également dans une vue religieuse très supérieure et très prévoyante que le P. Joseph essaya d'arrêter le

[1] Nous avons raconté autrefois ici même comment Mazarin fut nommé cardinal en 1641, grâce aux habiles négociations de notre ambassadeur à Rome, Fontenay-Mareuil. V. *Rev. des questions hist.* du 1[er] juillet 1874.

gallicanisme de Richer et des théologiens de la Sorbonne, l'illuminisme de Guérin et de Bucquet, le jansénisme naissant du P. Seguenot et de Saint-Cyran, qui furent mis, l'un à la Bastille, l'autre à Vincennes, quelques mois avant la mort du capucin, le 14 mai 1638.

Cette vie de soixante-deux ans avait donc été bien remplie, et le P. Joseph méritait, comme tant d'autres Français, moins illustres, de trouver son historien. M. Gustave Fagniez n'a pas consacré moins d'une quinzaine d'années [1] à recueillir tous les éléments d'un travail qui semble définitif et que nous avons regretté seulement de ne pas trouver plus accessible au vulgaire. L'auteur a mis laborieusement à contribution la plupart des archives diplomatiques d'Europe ; il a trouvé moyen de se faire communiquer les papiers des couvents de capucins et de calvairiennes ; il a été chercher au British Museum, dans le fonds Egerton, un curieux manuscrit de Lepré-Balain, intitulé *Supplément à l'histoire de France*, dont il a donné en *appendice* le très complet sommaire. C'est assez dire combien ces deux gros volumes sont remplis et quelle belle contribution ils apportent à notre histoire.

G. Baguenault de Puchesse.

II.

UN MANUSCRIT DU VATICAN SUR LE TSAR DIMITRI DE MOSCOU

Le tsar Dimitri, vulgairement dit le Faux, est resté jusqu'à nos jours un personnage mystérieux. S'il n'a pas été fils de roi, il a été certainement un aventurier de génie. Sa vie offre tant de contrastes, les revers succèdent si promptement aux succès, il a mérité tant de sympathies et provoqué tant de haines, son règne éphémère a été si rempli de surprises, les renseignements sur sa personne sont si con-

[1] Quelques pages détachées de ce grand ouvrage ont paru déjà dans cette *Revue* et y avaient été singulièrement appréciées. — Voir la *Revue des quest. hist.* du 1er octobre 1889 et du 1er octobre 1890.

tradictoires, qu'on se demande encore aujourd'hui, non sans hésitation : « L'empereur » Dimitri était-il — oui ou non — le vrai fils d'Ivan IV le Terrible ?

Pourquoi faut-il que l'histoire, dans cette question, ait devancé la critique et usurpé hâtivement les droits de cette dernière ? Dimitri ressemble trop à un héros légendaire pour ne pas séduire immédiatement les esprits fût-ce même les plus sérieux. L'historiographe Karamzine n'a pu manquer d'exposer cet épisode dans son grand ouvrage, et, après lui, d'innombrables écrivains ont fait et refait le même récit avec plus ou moins de détails. Prosper Mérimée a fait connaître au public français cette page d'histoire russe. Mais si tous ces travaux, littéraires plutôt que scientifiques, résumaient bien les différentes opinions sur Dimitri, ils n'avançaient que fort peu la solution des doutes provoqués par ces divergences elles-mêmes. C'est de nos jours seulement qu'on a essayé de remonter jusqu'aux premières sources pour les examiner, les comparer, les apprécier à leur juste valeur. Assurément tel est l'unique moyen, sinon de découvrir la vérité, au moins d'en approcher autant que possible, et d'éliminer les erreurs qui, passant de livre en livre, ont presque fini par acquérir droit de cité.

Le présent article rentre dans cet ordre d'idées. On sait que les rapports avec Rome ont occupé dans la vie de Dimitri une place importante, et que la nonciature de Pologne jouait le rôle d'intermédiaire. Or il existe aux archives du Vatican un volume qui contient toute la série des lettres envoyées par la cour pontificale au nonce de Pologne, depuis le 4 juin 1605 jusqu'au 25 juillet 1609. Le rédacteur de ces lettres, écrites au nom du pape et signées par les cardinaux Valenti et Borghèse, était Marzio Malacrida, originaire de Frioul, ancien secrétaire du cardinal Ippolito Aldobrandini lors de la légation de celui-ci auprès de Sigismond III. Chargé lui-même de quelques missions moins importantes en Pologne et en Suède, il fut ensuite appliqué à la correspondance officielle avec les pays du Nord. Évidemment le choix de sa personne avait été suggéré par ses antécédents.

Le manuscrit relié en parchemin blanc porte la cote : *Polonia*, 173. Il mesure 29 centimètres de longueur sur 22 de largeur, et contient 10+331 feuillets numérotés en partie au crayon, en partie à l'encre. Sur le plat de la reliure, on lit ces mots : *Del Secrio Malacrida a li Nuntii in Polonia, 1605, 1606, 1607, 1608, 1609*. Au dos, outre la cote actuelle, il y a : *9 — da 1605 al 1609 — 3380*. Ce dernier numéro a été, paraît-il, attribué à notre volume à Paris, lorsque les archives du Vatican furent, par ordre de Napoléon, transportées à l'hôtel Soubise. Identique à ce manuscrit est celui du fonds Borghèse, II, 435. Le même fonds (IV, 233, *Miscellanea*, p. 95 et suiv.) contient un résumé de ces dépêches intitulé : *Registro o sommario*

delle lettere scritte al nunzio di Polonia dal guigno 1605 al luglio 1609.

Ce précieux volume n'est pas inconnu aux historiens russes. Il n'est même pas complètement inédit. Alexandre Tourguénev s'en est procuré des extraits qui ont été publiés par Vostokov, sous les auspices de la commission archéographique, dans le second tome des *Historica Russiæ monumenta* [1]. Jusqu'ici, on s'est servi couramment de ces extraits, et il y a là un grave inconvénient. Tourguénev n'était qu'un dilettante dont le prince Viazemski a buriné le portrait avec sa verve ordinaire [2], le philologue Vostokov ne s'occupait guère d'études historiques : aussi leur publication présente les plus regrettables lacunes et n'est pas exempte d'erreurs. Une description sommaire du manuscrit du Vatican suffira pour établir et justifier cette opinion. Les historiens soucieux de critique jugeront s'il est encore possible, et jusqu'à quel point, de recourir à Tourguénev.

Dimitri était depuis longtemps connu à Rome, il avait déjà adressé des lettres au pape et reçu de lui une réponse lorsque Clément VIII vint à mourir, en mars 1605. Léon XI ne fit que passer sur le trône pontifical, il succomba vingt-sept jours après son élection. Le cardinal Borghèse lui succéda sous le nom de Paul V, le 16 mai 1605. L'affaire de Dimitri ne tarda pas à l'intéresser vivement, et voici dans quelles circonstances.

Le nonce de Pologne, Claude Rangoni, prince-évêque de Reggio, suivait d'un œil attentif les progrès de Dimitri. On lui communiquait les lettres des jésuites Nicolas Czyrzowski et André Lawicki, aumôniers de la petite armée qui marchait sur Moscou, et ces lettres étaient aussitôt envoyées à Rome pour être mises sous les yeux du pape. Les événements extraordinaires qui se passaient dans ce lointain pays, encore si peu connu, firent sur Paul V une profonde impression. Les renseignements qu'on avait eus jusque-là lui parurent insuffisants. Il voulut avoir un rapport complet et détaillé sur Dimitri. Dès le 4 juin 1605, au lendemain, pour ainsi dire, de l'élection pontificale, Claude Rangoni fut requis de s'en charger. A la dépêche officielle, le cardinal Valenti, encore à la tête des affaires étrangères, ajouta de sa main un post-scriptum dans lequel il insistait sur l'a-

[1] L'ouvrage entier contient deux tomes avec un supplément. Il a été imprimé à Saint-Pétersbourg en 1841-1848. Le titre du tome premier porte : *Monimenta*. Pour les détails, voir notre publication *Bathory et Possevino*, p. 4. — Tourguénev a maintenu l'ancienne cote *Polonia*, 9.

[2] *Polnyia Sotchinenia*, t. VIII, p. 277. — Tourguénev se déchargeait de toute responsabilité sur Vostokov et ne lui épargnait pas d'amers reproches, *Rousskaïa Starina*, 1881, livraison d'octobre, p. 349.

bondance des détails et demandait à savoir l'opinion du roi et celle en général du public [1]. Et comme les événements marchaient plus vite que les lettres, et que Dimitri remportait victoire sur victoire, le 9 juillet, sans attendre de réponse, on exhorte Rangoni à le favoriser, en supposant toutefois qu'il est catholique et dévoué au saint-siège.

En vain chercherait-on ces deux dépêches [2] dans Tourguénev; elles ont été écartées, et ce n'est pas que leur valeur soit contestable. Elles établissent que le pape se plaçait, dès le début, sur le terrain religieux, qu'il ne s'engageait pas aveuglément dans cette affaire, et que, s'il y a eu complot, il y est resté étranger. Enfin, elles nous renseignent sur l'ampleur de l'enquête à faire par Rangoni : il devait descendre jusqu'au grand public et remonter jusqu'au roi.

Le nonce s'acquitta parfaitement de sa commission. Son rapport mérita à Rome, le 23 juillet, des éloges sans réserve. Malheureusement, cette pièce, qui eût été d'une si haute importance, n'existe plus. J'ai constaté, lorsque les registres de Rangoni étaient encore aux archives Borghèse, qu'elle avait été soustraite par une main coupable, et l'excellent M. Passerini, archiviste du prince Marc-Antoine, en a dressé procès-verbal. Peut-être réussira-t-on plus tard à combler cette lacune dans une certaine mesure. Dès à présent, on peut dire que le rapport du nonce a dû être singulièrement favorable à Dimitri, car, à partir de ce jour, il n'y eut plus d'hésitation, et la cour romaine se montra constamment bien disposée. L'envoi d'un messager spécial à Moscou se rattache à ces explications.

Dans la même dépêche du 23 juillet 1605, si élogieuse pour le rapport de Rangoni, commençait déjà à poindre l'idée d'une représentation pontificale à Moscou, lorsque cette ville tomberait au pouvoir de Dimitri. On se flattait d'aller au-devant du désir général, et l'agrément du roi de Pologne était présupposé comme une condition essentielle. Le nonce approuva le dessein. Son neveu, le comte Alexandre Rangoni, qui se trouvait auprès de lui, parut le mandataire le mieux qualifié pour l'occurrence. A la suite de cet échange de vues, dans le courant du mois d'août, une lettre de créance au nom d'Alexandre Rangoni fut envoyée par le cardinal Borghèse, qui avait succédé au cardinal Valenti. Un revirement inattendu se manifesta bientôt. Le premier à changer d'avis et à tergiverser fut le nonce lui-même. Les

[1] Di mano dell' illustrissimo cardinale Valenti : « Quanto più distinta e piena sarà la relatione di tutto questo negotio tanto sarà più grata a S. S., ne lasci V. S. di significare che senso vi habbia S. M. et come sia sentito ancora da altri. » — *Polonia*, 173, p. 1.

[2] *Polonia*, 173, p. 1 et 3.

[3] Tourguénev, II, p. 60, n° XXXIX.

jésuites écrivaient de Moscou qu'ils se tenaient à l'écart pour ne pas compromettre Dimitri et ne pas le faire passer pour un latinisant. De son côté, Sigismond ne donnait son consentement qu'à grand'peine et avec une visible répugnance. On apprécia à leur juste valeur ces deux motifs, mis en avant par le nonce, et des contre-ordres furent expédiés de Rome à plusieurs reprises. Mais en attendant, Claude Rangoni avait adopté de nouveau le premier projet, et son neveu était déjà sur le chemin de Moscou. Aux contre-ordres succédèrent alors les reproches, parfois raidement formulés. Enfin, le 28 janvier 1606, le cardinal Borghèse exprime l'espoir que le neveu trop empressé pourrait être encore arrêté en route; que s'il y avait un engagement vis-à-vis de Dimitri, il ne s'oppose pas à la continuation du voyage. Cette série de mesures différentes présente chez Tourguénev des difficultés inextricables, la dépêche du 28 janvier 1606 ayant été reportée à l'année 1605 [1]; erreur fatale, qui fait rebrousser chemin à un messager dont le départ n'avait point encore été décidé.

Ce qui est autrement grave, c'est la suppression complète des dépêches des 13 mai, 10 et 24 juin, 8 et 15 juillet 1606 [2]. Elles contiennent la contre-partie des hésitations qui avaient précédé l'envoi d'Alexandre Rangoni à Moscou, et nous renseignent sur l'issue de la mission. L'envoyé pontifical avait eu un grand succès au Kremlin : Dimitri lui avait fait des confidences et confié des lettres si importantes qu'il crut devoir les porter lui-même à Rome. Le pape manifesta sa satisfaction en conférant au comte Alexandre le titre de camérier d'honneur, ce dont, pour le dire en passant, il eut plus tard à se repentir. Ainsi, à moins de recourir au manuscrit, cet incident diplomatique ne saurait être connu à fond, Tourguénev n'en donne qu'une ébauche erronée et écourtée.

André Lawicki a été encore plus maltraité qu'Alexandre Rangoni. Si le déplacement de l'un n'est mentionné qu'à demi, celui de l'autre est entièrement passé sous silence avec les importants détails qui s'y rapportent. Dès ses premières entrevues avec le nonce à Cracovie, Dimitri avait hasardé des allusions à une ambassade romaine. Au milieu des pompes de son couronnement, il avait fait rappeler aux deux jésuites qui y assistaient que l'un d'eux devrait entreprendre le voyage de Rome. En effet, vers le milieu du mois de décembre 1605, Lawicki se mettait en route.

Les instructions données par Dimitri à son représentant ont été pu-

[1] II, p. 57, n° XXXVI. — Le ms. du Vatican, *Polonia*, 173, p. 30 v., porte la date de 1606.
[2] *Polonia*, 173, p. 58, 68 v., 70, 74, 76 v.

bliées *in extenso* [1]. Elles avaient pour objet l'alliance des princes chrétiens contre les Turcs, le titre impérial que Dimitri s'attribuait en dépit du roi de Pologne, enfin le cardinalat de Claude Rangoni. Beaucoup de détails sur la mission de Lawicki nous ont été conservés par le P. Wielewicki, qui donne aussi le texte de quelques lettres échangées à cette occasion [2]. Mais les dépêches du cardinal Borghèse sont la seule source où l'on puisse suivre les phases des négociations et surprendre la pensée intime de Rome. Dès lors leur importance ne saurait être mise en question.

Nous apprenons ainsi que le pape était non seulement, comme toujours, plein d'ardeur pour l'alliance antiottomane, mais encore qu'il était très enclin à donner satisfaction à Dimitri au sujet des titres qu'il réclamait. Le P. Lawicki, tout Polonais qu'il était, plaidait la cause de son mandant; il se faisait fort d'envoyer un mémoire de la chancellerie de Vienne qui dissiperait tous les doutes; on remontait jusqu'à Paul III pour trouver des antécédents, et le cardinal Borghèse insinuait au nonce de Pologne que Sigismond III devrait se montrer de bonne composition en sacrifiant l'étiquette aux avantages de la foi. Un seul des trois points proposés par Dimitri ne fut point discuté, et la cause en est facile à comprendre, c'est le cardinalat de Claude Rangoni. En soulevant cette question, Dimitri, sans le savoir peut-être, s'arrogeait un droit qui ne s'accordait aux souverains qu'après une entente préalable [3].

André Lawicki, parti de Rome le 11 avril 1606 [4], ne revint jamais à Moscou. Il n'avait pas encore quitté Cracovie lorsqu'un tragique dénouement mit fin au règne de Dimitri. Une conjuration habilement ourdie éclata le 27 mai, et le tsar tomba sous les coups des conjurés. Les nouvelles les plus contradictoires se répandirent aussitôt : les uns affirmaient que Dimitri avait été sauvé, les autres qu'il avait péri. Ce n'est que le 9 septembre que la nouvelle funèbre l'emporta sur toutes les autres, et, le 23 du même mois, le cardinal Borghèse résuma les sentiments de la cour romaine dans quelques lignes très caractéris-

[1] *Rome et Démétrius*, p. 166, n° 8 — L'original, daté du 18 décembre 1605, est aux archives du Vatican, fonds Borghèse, II, 499.

[2] *Historici diarii domus professæ Societatis Jesu Cracoviensis....* t. II, p. 104-106, 113, 121, 122-126. C'est le dixième tome de la collection publiée par l'Académie de Cracovie sous le titre *Scriptores rerum Polonicarum.* — L'original de Wielewicki étant d'une lecture très difficile, c'est sans doute à cette circonstance qu'il faut attribuer l'erreur qui s'est glissée dans le nom du P. Lawicki, constamment appelé *Lanicki.* — Notons ici qu'après l'édition de l'Académie de Cracovie les fragments publiés par Moukhanov ne peuvent plus être cités.

[3] Claude Rangoni n'a jamais été nommé cardinal. Malgré les plus vives instances de Sigismond III, Paul V resta inébranlable dans son refus.

[4] *Polonia*, 173, p. 49.

tiques qui méritent l'attention de l'historien et que Tourguénev n'a pas reproduites [1].

Vers la fin de la même année, les fluctuations recommencent au sujet de la catastrophe. Les fils du palatin de Sandomir George Mniszech, frères de l'épouse de Dimitri, viennent à Rome et annoncent que la prétendue victime a échappé aux conjurés. La palatine affirme avoir reçu des lettres de la propre main de Dimitri. Les incertitudes arrivent alors à leur comble. Chaque courrier porte au nonce de Pologne des recommandations pressantes, le cardinal Borghèse demande à pénétrer le mystère et ne cache pas ses sympathies.

Sur ces entrefaites, les événements changent d'aspect : la question politique se double d'une question financière, très grave, très instructive, dont il n'y a pas même de traces dans Tourguénev [2]. Après l'assassinat de Dimitri commence pour Moscou une ère d'épreuves si terribles que l'histoire a conservé à cette époque le nom d'époque des troubles. La guerre civile, avec toutes ses horreurs, éclate parmi les Russes : un tsar succède au tsar assassiné, un aventurier se fait passer pour le tsar qui n'aurait pas été assassiné du tout, d'autres aventuriers surgissent et se font proclamer tsars, et chacun de ces tsars, — vrais ou faux, — a ses partisans, son armée, et déclaré à ses rivaux une guerre sans quartier. Le roi de Pologne crut le moment favorable pour en finir avec l'ennemi traditionnel; il se met en campagne contre Moscou; mais, comme toujours, c'est l'argent qui fait défaut et qui paralyse l'action militaire. Sigismond l'insinue d'abord au pape, puis il demande ouvertement des subsides, il insiste, il revient sans cesse à la charge.

Les dépêches adressées à Simonetta, évêque de Foligno et successeur de Claude Rangoni à Cracovie, ayant trait à cette matière épineuse, nous révèlent d'intéressants détails. La cour romaine approuvait la guerre contre Moscou. Sigismond la faisait passer pour une guerre sainte, entreprise plutôt pour propager la vraie foi que pour étendre les limites de la Pologne. Le pape s'en remettait à la pieuse ardeur du roi et formait des vœux de bonne réussite. C'est ici qu'on peut voir jusqu'à quel point l'élément religieux prédominait dans la politique slave de Rome. Dimitri est censé Russe d'origine et de conviction, mais il se pose en champion de la foi catholique, et on ne désire rien tant que de le voir sur le trône de Moscou. Le Polonais Sigismond déploie le même zèle, et on se félicite de le voir aspirer à

[1] « L'infelice successo di Demetrio fa nuova testimonianza de l'instabilità de le cose humane. Piaccia al Signor di ricever quell' anima in cielo, et di conceder anco a noi la sua santissima gratia, col qual fine saluto V. S. di core. » — *Polonia*, 173, p. 90.

[2] *Polonia*, 173, p. 280 v. et suiv., jusqu'à la fin du volume.

la même couronne. La vérité est que les papes n'avaient pas d'intérêts politiques à poursuivre dans le Nord; tous leurs efforts se concentraient sur les intérêts religieux, et c'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour comprendre et juger leur ligne de conduite.

Du reste, l'approbation pontificale d'ordinaire n'allait pas au delà d'une approbation platonique. On prodiguait des encouragements, on allait jusqu'à promettre des prières; mais sitôt qu'il s'agissait de délier les cordons de la bourse, un refus aussi aimable que catégorique ne se faisait pas attendre. La guerre contre Moscou était bien envisagée comme une croisade; toutefois l'intérêt général de la chrétienté n'étant pas engagé, on se dispensait de payer des subsides. L'exemple de Sixte-Quint, si généreux envers Bathory, ayant été invoqué, le cardinal Borghèse fait ressortir la différence entre la guerre contre les Turcs et la guerre contre Moscou [1]. Jusqu'au 25 juillet 1609, le pape reste inébranlable, et le registre de Malacrida finit à cette date.

Jusqu'ici, nous n'avons signalé que des faits particuliers qui, au grand détriment de l'histoire, n'ont pas trouvé place dans Tourguénev. Il reste encore à ajouter quelque chose de plus grave et d'un ordre plus général. Le Saint-Siège, nous l'avons déjà insinué, avait une politique bien arrêtée vis-à-vis des Polonais et des Russes. Cette politique reposait sur des principes, appliqués tantôt avec plus, tantôt avec moins de rigueur, et différemment selon les différentes circonstances. Or, les lacunes dans Tourguénev sont si nombreuses, elles portent sur des dépêches si importantes [2], qu'une appréciation de la politique pontificale ayant pour base les lambeaux des *Monumenta*, sera nécessairement incomplète et même plus ou moins erronée. La part des responsabilités dans les affaires de Dimitri ne saurait être faite d'après un dossier mutilé, et jamais on ne comprendra le rôle des différents acteurs de ce drame. Tels qu'ils ont été publiés, les débris de dépêches choisies au hasard sont plus propres à dérouter qu'à aider l'historien.

Encore si les éditeurs avaient pris soin d'avertir qu'ils ne donnaient qu'une partie de la correspondance diplomatique, les écrivains eussent

[1] « Con le precedenti (*dépêche du 3 janvier 1609*) scrissi quanto occorreva intorno a li aiuti che dimanda constantamente per l' impresa di Moscovia, ne tengo ordine d' aggiungere altro. Prometteva il re Stefano di far la guerra al Turco et non al Moscovita, et percio promise Sisto quinto d' aiutarlo et li mando per lettera di cambio 25 m. Vorrei che cotesta Maestà accrescesse l' imperio, perche a la pietà sua angusto termino è, ancor che amplissimo, la grandezza d' un sol regno. » *Polonia*, 173, p. 282, 10 janvier 1609. — Cette dépêche jette aussi quelque lumière sur les projets mystérieux de Stéphane Bathory communiqués par Possevino à Sixte-Quint.

[2] Ainsi on a omis toutes les dépêches depuis le 8 octobre jusqu'au mois de décembre 1605, sauf trois; depuis le 11 mars jusqu'au 30 septembre 1606; depuis le 24 mars jusqu'au 17 novembre 1607, etc.

été naturellement plus réservés dans leurs jugements et moins prompts à conclure, mais tous ces documents ont été publiés sans notes et sans aucune espèce d'explication. Aussi qu'est-il arrivé ? les déductions qu'on s'est hâté de faire ne résistent pas à l'épreuve d'une étude approfondie et complète des pièces; l'histoire si mystérieuse par elle-même de Dimitri a été rendue encore plus inexplicable, et au lieu d'avancer, il faut s'attarder à déblayer le terrain et réfuter les opinions basées sur des données incomplètes.

On voudra peut-être innocenter Tourguénev et Vostokov et rejeter toute la faute sur l'archiviste du Vatican Marini. Il est possible et même probable que celui-ci, redoutant les indiscrétions, n'a fourni qu'un nombre limité d'extraits. Dans cette hypothèse, il serait coupable. Mais la question personnelle n'est ici que d'une médiocre importance, et ceux qui se donnent pour éditeurs et rédacteurs sont bien, en première ligne, responsables devant le public.

Du reste, une préoccupation plus grave plane au-dessus de toutes ces récriminations. Quelques feuillets du registre de Malacrida tombent déjà en poussière, d'autres deviennent d'une lecture difficile, et ces marques de vétusté nous avertissent qu'il n'est que temps de songer à une nouvelle édition critique du précieux manuscrit. Tant qu'elle n'aura point paru, c'est à l'original qu'il faudra recourir et non aux *Historica Russiæ Monumenta.*

PIERLING.

III.

UN PRÊTRE RÉGICIDE
LE CONVENTIONNEL CHASLES

La Convention nationale, nul ne l'ignore, compta parmi ses membres un certain nombre de prêtres catholiques, dont plusieurs votèrent la mort de Louis XVI. Celui dont nous voudrions parler ici n'est pas des plus connus, et son rôle pendant la Révolution ne mériterait pas une étude particulière. Mais si l'histoire proprement dite doit

peu de chose à ce personnage, un intérêt d'ordre psychologique s'attache à lui. Cet homme qui s'était voué à Dieu fut infidèle à son serment : il n'est pas indifférent, croyons-nous, de savoir quels furent, pour lui-même, pour sa propre destinée, les effets de cette déviation.

Pierre-Jacques-Michel Chasles (ou Châles) avait pris naissance à Mainvilliers, aux portes de Chartres, le 9 juin 1753. Après avoir fait de bonnes études à Paris, au collège du Plessis, il était entré dans les ordres et avait enseigné la rhétorique pendant trois ans au collège de Chartres. « On se souvient encore — disait-il en parlant de lui-même trente ans plus tard [1] — de sa manière d'enseigner, neuve et hardie pour le temps, et du talent qu'il avait de communiquer à ses élèves la chaleur d'âme qui lui est naturelle. » Devenu chanoine de la métropole de Tours et commensal de l'archevêque, M. de Conzié, il perdit son état en 1789, revint à Chartres, y établit un journal patriotique, le *Correspondant d'Eure-et-Loir*, fut nommé principal du collège et maire de la ville de Nogent-le-Rotrou, et enfin envoyé par son département à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il opina énergiquement pour la mort, en appuyant son vote de considérations qui sont loin d'être des raisons. « Je ne crains pas, s'écria-t-il, de dire en face de la patrie, en présence de l'image de Brutus, devant ma propre conscience, que le moment où l'Assemblée a écarté la proposition de l'appel aux assemblées primaires a été un jour de triomphe pour la République. Quant à la crainte de ce que vous appelez mal à propos les puissances étrangères, je l'écarte par cette seule pensée : c'est en présence de leurs armées que vous avez décrété l'abolition de la royauté. Je vote pour la peine de mort et pour l'exécution dans le plus bref délai. »

Après la mort du roi, Chasles fut envoyé en mission à l'armée du Nord. Un éclat d'obus l'ayant atteint à la jambe pendant le combat de Wervicq (septembre 1793), cette blessure lui valut une pension de 6,000 fr., qu'il touchait encore (il le reconnaît lui-même) au début de la seconde Restauration, et le grade de général, dont il portait encore l'uniforme à la même époque [2]. Compromis dans les troubles de la

[1] Dans les notes qui accompagnent la notice biographique que son fils lui a consacrée. Ces notes ne sont pas signées, mais il suffit de les lire pour voir qu'elles sont du conventionnel lui-même (Philarète Chasles, *Mémoires*, t. Ier, p. 27).

[2] Archives de la préfecture de police, *Affaire des ex-conventionnels*, dossier CHASLES; — Archives nationales, F7 6711, dossier CHASLES. — C'est sans doute par une assimilation tout arbitraire qu'il se permettait cette fantaisie de costume, car il avait refusé le grade de général, ainsi que l'atteste une lettre signée de lui et datée du 17 germinal an IV : « Blessé d'un coup de canon, lorsqu'il était à la tête des armées, il refuse le grade de général de brigade que lui offre le gouvernement; toute son ambition se borne à rester aux In-

journée du 12 germinal, il fut arrêté et enfermé à Ham jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire an IV. Tandis qu'on le ramenait aux Invalides, où il avait obtenu d'entrer comme représentant du peuple blessé devant l'ennemi, il rencontra la jeune veuve d'un terroriste [1], Victorine-Thérèse Halma, d'une famille protestante de Sedan, originaire de Hollande, et l'épousa. Elle avait vingt et un ans, il en avait quarante-cinq. Elle était calviniste, il était prêtre catholique. Elle était de race frisonne, c'est-à-dire pratique, ménagère et ingénue; il était disciple de Jean-Jacques Rousseau et se nourrissait de chimères. Elle était douce, il était violent. Enfin, elle pleurait son premier époux, son fils l'a dit avec infiniment de grâce : « Le souvenir d'un premier mari adoré amenait des larmes dans ses beaux yeux noirs, qui restaient fixés dans une contemplation muette pendant de longues heures, et tandis que ses larmes coulaient doucement, ses lèvres roses souriaient toujours. » A tous ces motifs peu faits pour rendre heureuse une union si mal assortie, il faut ajouter la déception. La cause de la Révolution, à laquelle il avait tout sacrifié, était définitivement perdue ; il en était demeuré un des derniers défenseurs, de ceux pour qui la société nouvelle se montrait inexorable.

Dès avant la fin du Directoire, Chasles s'en alla cacher ses colères, ses utopies et ses regrets dans son petit domaine de la Beauce. C'est là que sa femme mit au monde son premier enfant, Philarète-Euphémon Chasles, le littérateur bien connu. Laissons celui-ci raconter l'éducation qu'il reçut :

« Mon père, singulier en tout, et n'ayant autre chose à faire qu'à élever son premier enfant, me traita comme une république à fonder. Il résolut que rien de mon éducation ne ressemblerait aux éducations communes. Né en 1799, au mois d'octobre, dans une petite propriété voisine de Chartres et appartenant à mon père, je fus, tout au sortir du sein maternel, plongé dans la cuve bouillante où le vin nouveau frémissait. Les préceptes de Rousseau furent suivis jusqu'à l'âge de quatre ans. Mais alors on changea de route. A cinq ans,

valides; le titre de *citoyen français* lui paraît assez beau, surtout quand il est accompagné de celui de *défenseur de la patrie* honorablement mutilé. » (*L'amateur d'autographes*, t. II, p. 301.)

[1] « Veuve de M. Durège...., *royaliste* ardent qu'elle avait vu périr sur l'échafaud après un mois de mariage et avec lequel, jeune femme de dix-huit ans et belle comme les anges, elle avait passé dans les cachots de Sedan la lune de miel de ses noces. » (Ph. Chasles, *Mémoires*, t. Ier, p. 12 et 85.) — Nous ne savons si Durège fut guillotiné; son nom ne figure comme tel dans aucune des listes des deux ouvrages de M. Wallon. Mais ce qui est certain, c'est que, loin d'être un royaliste, il était, au contraire, un des membres de la Société populaire de Sedan les plus compromis par leurs excès révolutionnaires. C'est à ce titre qu'il fut dénoncé à la Convention après le 9 thermidor par Charles Delacroix, envoyé alors dans les Ardennes pour pacifier les esprits (Cf. H Wallon, *Les représentants du peuple en mission*, t. V, p. 352).

je savais lire; à six ans, j'écrivais; à huit ans, je savais le latin et traduisais Horace. Au lieu de catéchisme et de livres enfantins, on me donna Plutarque, Anacharsis et Cornelius Nepos. Chaque jour, il fallait copier une page de prose républicaine; des fragments de romans héroïques ou sentimentaux s'y mêlaient; c'était Clarisse Harlowe, Grandisson ou Cleveland. Jamais éducation ne fut plus entièrement, dois-je le dire! plus follement dirigée vers la passion, vers le désintéressement, vers l'abnégation de soi, vers l'analyse de son propre cœur, vers le culte d'un héroïsme idéal. Qu'on y ajoute la continuelle présence de mon père, ses discours enflammés, ses commentaires véhéments, son adoration pour Jean-Jacques [1]. »

La famille s'augmenta bientôt d'une fille, Stephanilla-Laurentia, et d'un autre fils qui devint musicien et qui vécut et mourut « sous le nom d'Halma, triste et brillant virtuose qui n'a pas laissé de trace. »

De la Beauce, Chasles revint, sous le Consulat, habiter à Paris, dans la Cité, un grand logis parlementaire, l'hôtel Flavencourt, aujourd'hui disparu. « Je me rappelle, continue son fils, une chambre carrée et noire, des volets toujours fermés, une sonnette enveloppée de coton; des personnes qui marchaient sur la pointe des pieds, qui se parlaient bas, qui couraient à la porte, qui poussaient lentement un volet et l'entre-bâillaient, enfin qui avaient peur. » L'ancien conventionnel, après avoir tâté de Ham, ne voulait pas goûter de Sinnamari. Il savait combien Bonaparte était exempt de scrupules à l'endroit des Jacobins; il avait de lui une peur maladive. Le jour du couronnement, « craignant pour lui-même les premiers accès de la ferveur politique nouvelle, toujours signalés en France par quelques emprisonnements ou quelques massacres, » il s'enfuit en cabriolet, emportant dans ses bras son premier-né, tout effaré du bruit du bourdon de Notre-Dame et de la figure bouleversée de son père.

Cette frayeur apaisée, Chasles revint à la Cité; puis, ne pouvant supporter l'oisiveté où il se rongeait, il acquit les bâtiments de l'ancien séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes, et tenta d'y fonder une maison d'éducation. Mais, toujours méfiant, il se dissimula sous le nom de sa femme : « Il n'y avait plus de M. Chasles au monde, mais seulement un M. Halma ou Chasleshalma, maître de pension, que quelques-uns transformaient en Chaselma ou Chaseluma. » Il avait, nous dit une note de police, « conçu un mode particulier d'enseignement qui a reçu, à ce qu'on assure, l'approbation de personnes éclairées. » Nous savons, par la façon dont il éleva son fils, en quoi consistait son programme : il n'était plus dans le goût du jour, et la clientèle ne vint pas. A défaut d'élèves, il recevait *en catimini* quel-

[1] Ph. Chasles, *Mémoires*, t. Ier, p. 6.

ques-uns de ses anciens collègues de la Convention, restés la plupart irréconciliables avec le régime impérial, les Amar, les Vadier, les Prieur (de la Marne), les Savornin, les Mallarmé, les Robert Lindet, les Lanjuinais, la plupart fanatiques ou illuminés comme lui, « Titans foudroyés » comme lui, « vraies commères, » qui « s'abhorraient tous et disaient pis que pendre les uns des autres. » Cela ne l'empêchait pas de se laisser à moitié séduire par Fouché, le grand tentateur, qui lui offrit, dit Philarète, une place de sénateur et la croix d'officier. Il n'accepta ni ne refusa, et reçut un bureau de tabac, toujours sous le nom de sa femme. De telles hésitations laissent entrevoir un coin de cette âme agitée, tourmentée, dont les tronçons cherchaient vainement à se ressouder. Philarète Chasles, témoin et victime de cette lutte journalière, nous en a laissé une description, un peu arrangée assurément, mais qu'il est bon de reproduire, car les points principaux qui s'en dégagent sont instructifs.

« Pouvais-je le voir, ce pauvre cher père, tant les éruptions du volcan révolutionnaire, même sous la cendre.... étaient redoutables et contradictoires, perpétuelles et quelquefois insensées. Sensible, violent, sincère, il n'était pas sans scrupules, doutes ou remords. La première consécration chrétienne reçue par lui au XVIIIe siècle, ce premier serment que le Dieu triple avait reçu de lui, réapparaissait comme un spectre dans ses jours et dans ses nuits. J'avais eu (dès mon enfance la plus fraîche) le spectacle tragique de cette âme brûlante et déchirée que le souvenir de la foudre révolutionnaire sillonnait encore, et de cette intelligence enfiévrée qui se voulait guérir et qui déclamait. La continuelle déclamation lui offrait un soulagement, mais passager. Il n'y avait ni harmonie, ni accord, ni tenue dans cette cruelle vie qui se dévorait elle-même au sein d'un vide affreux, et qui, débordant d'amertume, retombait en flots de fureur frénétique sur la douce et dévouée compagne de son exil. Car c'était un exilé de la société, vivant au sein de cette société méprisante et haineuse. Toléré (mais comme les lépreux que le bâton du moyen âge tenait à distance), il ne pouvait oublier les années éclatantes de son pouvoir et de sa fortune, quand il tombait sous les balles prussiennes, restait volontairement sur le champ de bataille et ne se relevait qu'après la victoire, ou quand il prenait part aux terribles combats de Robespierre et de Danton, combats de paroles, mais combats à mort....

« Mon père portait en lui une admirable passion, il aimait l'humanité; il aimait le peuple; il les aimait sincèrement, ardemment. C'était sa grandeur. Fanatique de l'humanité, il lui avait sacrifié Dieu. Le Christ sublime...., il l'avait renié publiquement. Malgré l'appareil des sophismes que sa facilité extrême de paroles accumulait, il sentait et comprenait vaguement la faute illogique, non de sa particulière existence, mais du XVIIIe siècle tout entier. Que de larmes il essuyait la nuit! Que de terribles colères domestiques n'avaient pas d'autres causes que ce déchirement intérieur! Son visage même, creusé de mille rides contraires, semblait porter la trace de ces effroyables combats; son sourcil semblait vibrer et trembler de douleur! Il n'écrivait

pas, il ne faisait ni mémoires ni souvenirs suivis; il prenait la plume, la quittait, pleurait; ouvrait un livre, le commentait souvent avec une rapide et brillante faconde; se rejetait (comme pour se rappeler son apparition aux armées) sur les habitudes militaires; fumait, passait dans la rêverie amère et les yeux arrêtés sur l'emplacement de la Bastille, des journées entières, et enfin rencontrant l'œil triste, noir, doux, profond de ma mère qui cousait, se croyant jugé, se voyant surpris, éclatait en invectives contre le mariage, contre elle, contre les nobles, quelquefois en sanglots. Son grand remède et sa pensée était Cicéron. Redevenir avec ce merveilleux phraseur, qui aimait aussi l'humanité, païen en sûreté de conscience, lire et relire le *De Officiis*, ce traité des devoirs qui confine au christianisme et qui ne l'atteint pas, faire rouler dans son oreille ce flot mélodieux et abondant de mots, d'images, de sonorités, d'aimables et même grandes pensées, satisfaire aux désirs et aux voluptés supérieures de l'artiste, de l'orateur et du rhéteur; il le pouvait en ouvrant un des volumes écrits il y a dix-neuf siècles, et.... par ce roi des gens de lettres et des rhéteurs [1]. »

Lorsque les alliés entrèrent à Paris en 1814 et que le retour des Bourbons parut imminent, Chasles, qui déjà avait fui en 1804, se crut bien autrement fondé à redouter cette nouvelle réaction : il partit pour l'Angleterre. Au mois de mars 1815, la nouvelle du débarquement de Napoléon le ramena à Paris. Nous l'y retrouvons adressant, le 13 avril, cette lettre au duc d'Otrante :

« MONSIEUR LE DUC,

« Vous m'avez permis de vous adresser une note relative à ma situation domestique et fait espérer qu'elle serait améliorée. Vous la trouverez ci-jointe (*non jointe*). Je dois vous déclarer que je suis prêt à remplir toute espèce de mission et d'emploi civil ou militaire, dans l'intérêt général, en ajournant ce qui m'est personnel.

« Je suis avec respect, etc. CHASLES,

« Rue des Postes, n° 12 [2]. »

En même temps il prenait part à la rédaction d'une feuille politique, le *Journal des Indépendants* [3]; mais, toujours entre deux selles, il ne signa point l'acte additionnel aux constitutions de l'empire. Malgré cette abstention, la loi du 12 janvier 1816, — dont l'article 7 exceptait de l'amnistie les régicides signataires de l'acte additionnel ou fonctionnaires impériaux durant les Cent-Jours, — cette loi, disons-nous, l'effraya une fois de plus, et il se hâta de prendre un passeport pour l'Angleterre et les Pays-Bas. Le sang-froid lui revint à temps. Il se dit avec raison que, n'ayant rien signé, rien reçu pendant l'interrègne, l'article 7 ne devait pas le toucher. Il

[1] *Mémoires*, t. Ier, p. 252-254.
[2] Archives nationales, F7 6711.
[3] Archives de la préfecture de police, *Affaire des ex-conventionnels*.

serra donc son passeport, resta sans bruit à Paris, ferma sa porte à tout le monde et se claquemura dans sa maison. Il fit pourtant une faute. Conformément à l'évangile de l'apôtre Jean-Jacques, il avait mis son fils en apprentissage chez un vieil imprimeur jacobin. Philarète fut englobé avec ce dernier dans la conspiration dite des patriotes de 1816, et subit une détention de deux mois dans les prisons de la Conciergerie. Après quoi, son père l'expédia en Angleterre, où il devait rester un temps indéterminé. Rentré en 1822, sans permission, Philarète secoua le terrible joug paternel et vécut dès lors sous un autre toit. Pendant ce temps, le vieux conventionnel, toujours plus morose, toujours plus foudroyé, avait quitté la rue des Postes pour aller « se tapir » au fond d'une cour obscure, dans une maison de la rue Saint-Jacques, brouillé avec sa femme, avec ses enfants, avec ses frères et ses cousins, avec ses anciens amis, avec le ciel et la terre. Une seule éclaircie ramena quelques heures de sérénité dans cette existence infernale : ce fut en 1824, lorsque l'Académie française couronna le discours de son fils sur la vie et les ouvrages de Jacques-Auguste de Thou. Mais cette réconciliation ne pouvait être solide, car, dit Philarète, « les idées spartiates, les fantaisies aristidiennes et à la Brutus de mon pauvre père ne me souriaient nullement. Je fus du groupe bourgeois. » Et, si l'on excepte Godefroi Cavaignac dans la politique et Eugène Delacroix dans les arts, c'est le cas des fils de presque tous les régicides qui se sont fait un nom. C'est celui d'Hippolyte Carnot, d'Odilon Barrot, d'Havin et de vingt autres : tous bourgeois, tous centre gauche.

Chasles mourut le 21 juin 1826. On aurait désiré savoir s'il s'était réconcilié avec le Dieu dont il avait été le ministre ; mais son fils n'a pas jugé à propos de nous le dire, et rien ne l'indique dans nos documents. Sa femme ne lui survécut que deux ans ; elle succomba à une maladie de cœur qui la minait depuis longtemps.

EUGÈNE WELVERT.

COURRIER ALLEMAND

Je commence par signaler un ouvrage indispensable à quiconque s'occupe d'histoire ecclésiastique, la seconde édition du *Lexique ecclésiastique*[1] de Wetzer et Welte, commencée par le cardinal Hergenröther et continuée par le professeur Kaulen. La publication en est au huitième volume, qui va jusqu'à la lettre M. Presque tous les savants de l'Allemagne catholique y ont collaboré : c'est une mine de précieuses notices.

— Le docteur de Heinemann publie un important travail sur l'histoire des Normands dans la basse Italie et en Sicile jusqu'à la disparition de la dynastie normande[2]. Au premier volume déjà paru doit s'en joindre un second.

— M. Sackur donne le dernier volume de son ouvrage sur l'ordre de Cluny au point de vue de l'Église et de l'histoire générale jusqu'à la moitié du XIe siècle[3]. Le docteur Giese publie sur Rodolphe de Habsbourg et la couronne impériale une étude[4] dont voici les résultats : Rodolphe, dès le premier jour de son règne, s'efforce d'obtenir cette couronne ; dès le principe la cour de Rome lui fut hostile, puis exigea des concessions, et sut prendre tous les moyens possibles pour l'écarter; les princes allemands, d'abord favorables aux plans de Rodolphe, changèrent d'opinion : il put à la fin de son règne se convaincre de l'inutilité de ses efforts.

— Nous avons la première partie du travail du docteur Rossbach

[1] Wetzer und Welte : *Kirchenlexikon oder Encyklopädie der katholischen Theologie und ihre Hülfswissenschaften.* Zweite Auflage in neuer Bearbeitung, unter Mitwirkung vieler katholischer Gelehrten begonnen von Joseph Cardinal Hergenröther fortgesetzt von Dr Franz Kaulen. Achter Band. Freiburg, Herder, 1893, gr in-8 de 2118 p.

[2] Heinemann (L. von) : *Geschichte der Normannen in Unteritalien und Sicilien bis zum Aussterben des normannischen Königshauses.* I. Bd. Leipzig, C. E. M. Pfeffer, 1894, in-8 de v-403 p. Mit 1 Tab.

[3] Sackur (E.) : *Die Cluniacenser in ihren kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des 11 Jahrhunderts.* Schlussband. Halle, Niemeyer, 1894, gr. in-8 de xii-530 p.

[4] Giese (A.) : *Rudolf I von Habsburg und die römische Kaiserkrone.* Halle, 1894, Dissertation de 87 p

sur la vie du cardinal Carvajal[1]. Après un aperçu des sources, nous voyons la jeunesse et le développement de Carvajal jusqu'à son entrée à la cour de Rome; son activité jusqu'à l'élection d'Alexandre VI, puis depuis son élévation au cardinalat jusqu'à la mort d'Alexandre VI, enfin depuis l'élection de Pie III jusqu'au conflit avec Jules II. La seconde partie comprendra le conciliabule de Pise, Carvajal Mécène et ses derniers jours. Ce sera, il faut l'espérer, un meilleur travail que le premier, vrai nid de fautes et d'inexactitudes, écrit dans un style défectueux.

— La Société historique et archéologique de Bâle publie le second volume du Chartrier de cette ville[2] par les soins de MM. Rodolfe Wackernagel et Rodolfe Thommen. MM. Escher et Schweizer, qui éditent le Chartrier de Zurich ville et campagne[3], viennent de faire paraître la première moitié du troisième volume. Quant au Chartrier de Dortmund, édité par M. Rübel, c'est la seconde moitié du second volume[4]. La grande collection des actes pour servir à l'histoire du concile de Bâle, seconde partie du troisième volume[5], éditée par les soins de l'Académie de Vienne, contient le sixième livre de l'ouvrage historique de Jean de Segovie, où est racontée l'élection du Pape avec l'histoire de ses précédents, l'ambassade à Ripaille, les suites du nouveau schisme, les rapports entre le Pape et le Synode, son couronnement à Bâle, ses négociations avec la France pour être reconnu, ses nominations de cardinaux. Cette édition est due aux soins du docteur Beer.

— La correspondance politique de Breslau à l'époque du roi Mathias Corvin[6] embrasse dans sa première partie, qui vient de paraître, les

[1] ROSSBACH (H.) : *Das Leben und die politischkirchliche Wirksamkeit des Bernaldino Lopez de Carvajal, Kardinals von Santa Croce in Gierusalemme in Rom, und das schismatische concilium Pisanum.* 1. Theil. Breslauer, Dissertation, 1894, gr. in-8 de 102 p.

[2] *Urkundenbuch der Stadt Basel.* Herausgegeben von der historischen und antiquarischen Gesellschaft zu Basel. II. Bd. Bearbeitet durch Rud. WACKERNAGEL und Rud. THOMMEN. Basel, R. Reich, 1894, in-4 de VIII-521 et 20 p. Mit 1 Kte. und 2 Lichtdr. Taf.

[3] *Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich.* Herausgegeben von einer Commission der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, bearbeitet von J. ESCHER und P. SCHWEIZER. III. Bd. 1. Hälfte. Zürich, Fäsi und Beer, 1894, in-4 de 200 p.

[4] *Dortmunder Urkundenbuch.* Bearbeitet von K. RÜBEL. II. Bd 2. Hälfte. No. 388-1060. Nachträge, 899-1393 (No. 388-578). Fortsetzung. 1393-1400 (No. 579-1060). Dortmund, Köppen, 1894, in-8 de V et 393-813 p.

[5] BIRK und BEER : *Monumenta conciliorum generalium sæculi decimi quinti. Concilium Basiliense. Scriptorum*, t. III, p. 2. *Joannis de Segovia historia gestorum generalis synodi Basiliensis.* Vol. II, lib. XVI. Vindobonæ, tip. Holzhausen, 1892, gr. in-4 de 399-538 p.

[6] KRONTHAL (B.) und WENDT (H.) : *Politische Korrespondenz Breslaus in Zeitalter des Königs Mathias Corvinus.* Erste Abtheilung : 1469-79. Namens des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Breslau, Max und Co., 1893, gr. in-4 de VIII-285 p.

années 1469 à 1479 : excellente publication dont les éditeurs, MM. Kronthal et Wendt, ont tout fait pour éclaircir le texte. Le docteur Holtzinger publie, d'après un manuscrit du Vatican, la chronique du père de Raphaël [1], déjà utilisée par M. Schmarow dans son ouvrage sur Melozzo da Forli. Le professeur Schirrmacher publie une *Histoire d'Espagne*, dont le sixième volume [2], qui vient de paraître, va de la mort de Pierre le Cruel (1369) à la prise de Grenade (1492) : la Castille sous les Trastamares jusqu'à l'élévation de don Fernand au trône d'Aragon (1369-1412) ; l'Aragon sous les trois derniers souverains de la famille des comtes de Barcelone et le premier Trastamare don Fernand (1336-1416) ; Castille et Aragon jusqu'à la réunion ; don Fernand et dona Isabelle jusqu'à la prise de Grenade (1474-1492). Le travail de M. Schirrmacher, en général digne d'éloges, a parfois des longueurs : la littérature du sujet n'est pas complètement utilisée : je ne vois cités ni le travail de Höfler sur don Roderigo Borgia, ni mes appréciations sur l'inquisition espagnole dans le second volume de mon *Histoire des papes*.

— L'histoire de la civilisation devra beaucoup aux études de M. Friedrich Kolbe sur les services rendus par l'évêque Wolfgang de Ratisbonne à la civilisation de l'Allemagne méridionale [3]. Sous ce titre : *Dans le Royaume de l'esprit* [4], M. Karl Faulmann publie une histoire illustrée des sciences : livre superficiel, qui ne répond même pas aux exigences élémentaires.

— Tout autre pour la valeur est le travail du docteur Max Herrmann sur Albert Eyb et les origines de l'humanisme allemand [5]. L'auteur, appuyé sur les archives, étudie le pays d'Eyb, sa jeunesse, son passage aux écoles d'Allemagne, son séjour en Italie, le reste de sa vie, ses écrits, notamment la *Margaritha poetica*, le livre sur le mariage et le *Miroir des mœurs*. Il faut reconnaître le soin et le bonheur avec lesquels l'auteur a su retrouver en des lieux fort éloignés, à Munich, à Augsbourg, à Gotha, les éléments pour reconstituer la

[1] SANTI (G.) *Federigo di Montefeltro, duca di Urbino*. Cronaca. Nach dem Cod. Vat. Ottob. 1305 zum ersten Male herausgegeben von H. HOLTZINGER. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1894, in-8 de IV-230 p.

[2] SCHIRRMACHER (Dr Wilhelm) : *Geschichte von Spanien* Sechster Band. *Vom Tode don Pedros des Grausamen* (1369) *bis zur Eroberung von Granada* (1493). Gotha, Perthes, 1893, gr. in-8 de XIII-733 p.

[3] KOLBE (Kr.). *Die Verdienste des Bischofs Wolfgang von Regensburg um das Bildungswesen Süddeutschands*. Beitrag zur Geschichte der Pädagogik des 10. und 11. Jahrhunderts. Breslau, H. Handel, 1894, in-8 de 52 p.

[4] FAULMANN (K.). *Im Reiche des Geistes*. Illustrirte Geschichte der Wissenschaften, anschaulich dargestellt. Wien, A. Hartleben, 1894, in-8 et XVI-941 p. Mit 13 Taf., 30 Beilagen und 220 Text-Abbildgn.

[5] HERRMANN (Dr Max) : *Albrecht von Eyb und die Frühzeit des deutschen Humanismus*. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1893, in-8.

bibliothèque d'Eyb, et déterminer par là les sources qui ont servi à ses œuvres allemandes et latines. On n'en doit que plus s'étonner du langage du docteur Herrmann à l'égard du mariage chrétien : c'est à peine si l'on peut croire qu'un tel savant s'imagine que jamais le Christ n'a prescrit la monogamie. Son ignorance ne se trahit pas moins dans ses observations sur la doctrine de saint Thomas.

— Les recherches de M. Reinhardtstöttner sur l'histoire de la civilisation et de la littérature en Bavière [1] ne sont pas moins importantes et ont un plus vaste sujet.

— L'histoire de la Réforme n'occupe pas moins de savants qu'autrefois. Signalons le travail du docteur Gradl sur la réforme dans l'Egerland [2]; celui de M. Hofmann sur la réforme à Pirna [3]; celui de M. Hubert sur Paul Vergerio, l'infatigable adversaire de Rome [4] : l'auteur écrit au point de vue protestant et surfait son héros à l'excès ; le grand ouvrage de M. Bürkardt-Biedermann sur Boniface Amerbach et ses rapports avec la Réforme [5]; les albums allemands du XVI[e] au XIX[e] siècle, de M. Keil [6], livre important pour l'histoire de la civilisation ; la vie de Mélanchthon, de Rudolf Schäfer [7], livre partial et gâté par l'esprit protestant.

— Sur l'origine et le développement des nonciatures permanentes en Allemagne, en France et en Espagne jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, le docteur Anton Pieper nous donne un excellent ouvrage [8]. Après une introduction générale, il passe en revue l'établissement des nonciatures permanentes jusqu'à Clément VII ; les légats et les nonces du pape Clément VII ; les ambassades pontificales sous Paul III. Suivent en appendices des extraits d'actes inédits, notamment les

[1] *Forschungen zur Kultur- und Litteraturgeschichte Bayerns*, herausgegeben von K. von Reinhardtstöttner. II. Buch. München, G. Franz' Verl, 1894, in-8 de III-267 p. Mit 2 Taf.

[2] Gradl (H.) : *Die Reformation im Egerlande*. Nach den Quellen dargestellt. [Aus : « Jahrbuch für die Geschichte des Protestantismus in Oesterreich. »] Eger, E. A. Götz, 1894, in-8 de v-266 p.

[3] Hofmann (Rhld.) : *Reformationsgeschichte der Stadt Pirna*. Nach urkundlichen Quellen dargestellt. [Aus : « Beiträge zur sächs. Kirchengeschichte. »] Leipzig, 1894. [Glauchau, A. Peschke.] In-8 de III-329 p.

[4] Hubert (Fr) : *Vergerios publizistische Thätigkeit nebst einer bibliographischen Uebersicht* Gottingen, Vandenhoek und Ruprecht (1893), gr. in-8 de 323 p.

[5] Burkhardt-Biedermann (Th.) : *Bonifacius Amerbach und die Reformation*. Basel, Reich, 1894, gr. in-8 de 400 p.

[6] Keil (R.) : *Die deutschen Stammbücher des 16. bis 19. Jahrhunderts. Ernst und Scherz, Weisheit und Schwank in Originalmitteilungen zur deutschen Kulturgeschichte*. Berlin, Grote, 1894, in-8 de VIII-337 p.

[7] Schæfer (Rdf.) : *Philipp Melanchthons Leben*, aus den Quellen dargestellt. Gütersloh, C. Bertelsmann, 1894, in-8 de VIII-288 p. Mit Bildnis.

[8] Pieper (Dr Anton.) : *Zur Entstehungsgeschichte der staendigen Nuntiaturen*. Freiburg in Breisgau, Herder, 1894, gr. in-8 de VIII-222 p.

instructions données aux nonces et un coup d'œil chronologique des nonces de 1500 à 1550. Ce livre, fruit de longues études tant sur ce qui a déjà été publié que dans les archives, avant tout celles de Rome, doit servir d'introduction à la publication des instructions données aux nonces depuis Jules III. Le docteur Pieper veut en outre exposer le développement des nonciatures permanentes depuis 1550 jusqu'à nos jours. Puissent ces deux ouvrages ne pas trop se faire attendre.

— Nous devons au P. Victor Kolb une nouvelle édition de son excellente biographie de saint Ignace Genelli [1]. Signalons, dans le même genre, la biographie du cardinal Pole, par le P. Zimmermann [2] : c'est un livre impartial, mais l'auteur a tort de déprécier la biographie du même personnage par Kerker. L'œuvre de M. Kerker n'en demeure pas moins estimable.

— Le docteur Fester raconte l'alliance d'Augsbourg en 1686 [3] : il a consulté les archives de Bamberg, Berlin, Francfort, Gotha, Hanovre, Carlsruhe, Meiningen, Munich, Würzbourg et Zürich.

— La publication des Actes du Grand Électeur de Brandebourg Frédéric Guillaume, commencée sous les auspices de l'empereur Frédéric, en est à son quinzième volume [4]. Le docteur Hugo Landwehr étudie avec les préjugés protestants la politique ecclésiastique de Frédéric Guillaume [5]. Le professeur Pribram publie un grand ouvrage sur le diplomate François Paul, baron de Lisola, et la politique de son temps [6]; le professeur Frensdorf, les lettres du roi Frédéric Guillaume Ier de Prusse à Hermann Reinold Pauli [7]; M. Moritz Brosch, le huitième volume de sa grande *Histoire d'Angleterre* [8] :

[1] Genelli (C.) : *Leben des heiligen Ignatius von Loyola, Stifters der Gesellschaft Jesu.* In neuer Bearbeitung herausgegeben von Vct. Kolb. Wien, 1894. Mayer und Co. 1894, in-8 de xvi-404 p. Mit 1 Stahlst.

[2] Zimmermann (A.) : *Kardinal Pole, sein Leben und seine Schriften.* Ein Beitrag zur Kirchengeschichte des 16. Jahrhunderts. Regensburg, Pustet, 1893, gr. in-8 de 390 p.

[3] Fester (Rch.) : *Die Augsburger Allianz von 1686.* München, M. Rieger, 1894, in-8 de viii-187 p.

[4] *Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg.* Auf Veranlassung Sr. hochseligen Majestät des Kaisers Friedrich als Kronprinzen von Preussen. XV. Bd. Berlin, G. Reimer, 1894, in-8 de xii-775 p.

[5] Landwehr (Hg.) : *Die Kirchenpolitik Friedrich Wilhelms des Grossen Kurfürsten.* Berlin, E. Hofmann und Co., 1894, in-8 de xii-385 p.

[6] Pribram (Alfr. Fr.) : *Franz Paul Freiherr von Lisola* (1613-1674) *und die Politik seiner Zeit.* Leipzig, Veit und Co., 1894, in-8 de viii-714 p. Mit. Bildnis.

[7] Frensdorf (F.). *Briefe König Friedrich Wilhelms I. von Preussen an Hm. Rhld. Pauli.* Herausgegeben und eingeleitet von F. F. [Aus : « Abhandlungen der königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. »] Göttingen, Dieterich's Verl, 1894, in-8 de 58 p.

[8] Brosch (Moritz) : *Geschichte von England.* Gotha, Perthes, 1893, gr. in-8 de xii-571.

Guillaume III et Marie II; la grande alliance; les Marlborough et la reine Anne; les tories parti dominant; Georges Ier; Robert Walpole et Georges II; successeurs de Walpole jusqu'à William Pitt; Pitt; Bute, Grenville, Rokingham; lord Chatham, l'élection du Middlesex, troubles en Irlande et en Amérique; la politique personnelle de Georges III; origine et cours du rationalisme en Angleterre. Mêmes mérites et mêmes défauts dans ce volume que dans les précédents. C'est ainsi que M. Brosch a pu employer les dépêches inédites des ambassadeurs vénitiens, mais en maint endroit son impartialité laisse à désirer. Impardonnable bévue, il attribue, page 561, à Æneas Sylvius Piccolomini, devenu pape, un écrit qu'il composa avant son élection. Pareille infortune arriva à Döllinger dans sa carrière de vieux catholique. M. Brosch termine ce volume par une plainte caractéristique : il déplore que le jour du triomphe de l'incrédulité en Angleterre soit encore éloigné.

— Le docteur Otto de Heinemann publie le troisième volume de son estimable *Histoire de Brunswick et de Hanovre* [1], pour la période antérieure à la guerre de Trente ans : guerre de Trente ans; contre-coups de la guerre; coup d'œil sur l'histoire de la civilisation jusqu'en 1700; l'absolutisme princier à son apogée; l'époque du rationalisme; domination étrangère et délivrance; coup d'œil sur l'histoire de la civilisation à l'époque de l'absolutisme et du rationalisme; de 1815 à 1848; de 1848 à nos jours. Œuvre impartiale et fondée sur de sérieuses recherches, ce livre est une des meilleures histoires locales qui aient été écrites dans ces dix dernières années; elle se signale par les éléments qui concernent l'histoire de la civilisation.

— Non moins précieux à ce dernier point de vue est l'ouvrage de M. Mooren sur l'archidiocèse de Cologne jusqu'à la Révolution française [2] : c'est un ouvrage ancien, mais entièrement refondu. Le premier volume est consacré au moyen âge : limites de l'archidiocèse; division en décanats; premiers habitants du pays, domination romaine, domination franke; cures et chapelles; âge des cures; formation des archidiaconats; naissance des décanats; formation des limites. Vient ensuite une réédition du *Liber valoris ecclesiarum Coloniensis diœcesis*. Le second volume comprend les temps postérieurs à la Réforme : développement et conséquences des divisions religieuses dans l'archidiocèse; situation économique du clergé aux

[1] HEINEMANN (Dr Otto von) : *Geschichte von Braunschweig und Hannover*. Dritter Band. Gotha, Perthes, 1892, gr. in-8 de 483 p.

[2] MOOREN (Dr Albert) : *Binterim und Mooren. Die Erzdiöcese Köln bis zur französischen Staatsumwälzung*. Erster Band, de XVI-637 p. Düsseldorf, Königl. Hofbuchdruckerei, 1892. Zweiter Band, de XVIII-654 p. Düsseldorf, 1893

XVIe et XVIIe siècles : ici se trouvent des détails pleins d'intérêt sur la valeur de l'argent au moyen âge et au XVII[e] siècle, et sur les rapports de cette valeur avec les prix ; propriété foncière du clergé dans les territoires rhénans de l'archidiocèse en 1670 ; situation intérieure de l'archidiocèse à la fin du XVIII[e] siècle : vient ici le récit des bouleversements politiques et religieux de l'archidiocèse à la Révolution française. On consultera avec intérêt le sixième chapitre, consacré à la domination prussienne. M. Mooren y montre le roi Frédéric-Guillaume III fort mécontent de l'attribution qui fut faite de la Westphalie et des Provinces rhénanes à la Prusse. Il trace de ce prince une esquisse plus fidèle que le panégyrique de l'historiographe de la cour Treitschke. Frédéric-Guillaume n'avait dans l'âme ni élan ni idéal. « On put donc voir sous son règne les pierres de la merveilleuse abbaye de Heisterbach servir à la construction de la forteresse de Juliers. Même les grands souvenirs historiques de sa propre race ne purent l'échauffer. Peu après les guerres d'indépendance, le château de Clèves, berceau de la puissance des Brandebourg, fut vendu pour éviter les frais de réparation. » Une passion du roi, c'était la haine des catholiques : il la montra au grand jour et maltraita les Provinces rhénanes, qui ne l'ont pas oublié. « Jamais les fils des Franks du Rhin, jamais les Saxons, s'écrie M. Mooren, n'ont subi pareil régime. » Du reste le roi eut le mérite de charger Hardenberg de terminer les négociations longtemps pendantes pour le concordat avec le Saint-Siège : M. Mooren le constate et signale le contraste avec la politique de l'empereur François I[er]. Les détails sur les ventes de biens ecclésiastiques effectuées de 1818 à 1825 par le gouvernement prussien sont une des parties les plus intéressantes de tout l'ouvrage.

— L'histoire de l'Autriche de 1810 à 1815 est l'objet d'un ouvrage du professeur Krones[1] : de la paix de Vienne en 1809 jusqu'à l'arrivée du comte de Wallis à la direction des finances, août 1810 ; le comte de Wallis et l'ordonnance de finances du 20 février 1811 ; le parlement hongrois de 1811 à 1812 et le gouvernement de Vienne ; la fin des années de silence ; le journal de l'archiduc Jean, de l'automne 1810 à l'été 1812 ; la carrière d'Hormayr jusqu'en 1816 ; Joseph III baron de Hormayr, sa jeunesse (1782-1802) ; Hormayr à Vienne (1802-1808) ; Hormayr et la guerre d'indépendance du Tirol (1809) ; Hormayr après son retour du Tirol, les années de paix, la ligue des Alpes, incarcération d'Hormayr (1808-1813) ; lettres d'Hormayr à l'archiduc Jean ; sa fin

[1] KRONES (D[r] Franz von) : *Aus Oesterreichs stillen und bewegten Jahren 1810-1812 und 1813-1815. I. Zeitgeschichtliche Studien aus dem Tagebuche Erzh. Johanns von Oesterreich*, 1810-1812. II. *Hormayrs Lebensgang bis 1816 und seine Briefe an den Vorgenannten*, 1813-1816. Innsbruck, Wagner, 1892, gr. in-8 de XVI-417 p.

(1813-1816). Le professeur Krones [1] publie également une intéressante étude sur le feld-maréchal Radetzky : jeunesse et éducation du guerrier (1766-1793); dans les guerres françaises (1793-1815); années de silence, années précieuses (1816-1847); au sommet de la vie (1848-1849); soir de la vie (1850-1858).

— Vient de paraître la troisième édition de l'ouvrage déjà signalé du professeur Michaël [2] sur Ignace de Döllinger, pour laquelle de nouvelles sources ont été utilisées, ainsi que les communications de Gregorovius et de Ringseis : la figure de Döllinger y a gagné en exactitude. Les vieux-catholiques l'ont vivement attaquée, mais ils n'ont pu y découvrir d'erreurs sérieuses. Contre ces attaques, M. Michaël établit victorieusement deux points : la falsification d'un passage de saint Bonaventure et les pensées de soumission qu'a eues Döllinger. Très curieux sont les détails sur l'origine des publications de Döllinger relatives à l'histoire des sectes, ainsi que les lettres de Döllinger publiées ici pour la première fois. C'est à tort qu'on a reproché à M. Michaël de taire les mérites de Döllinger. Tout au contraire, comme il l'affirme dans la préface, il n'est pas un mérite de Döllinger auquel il ne rende justice : l'étendue de son savoir, sa puissance de travail, son activité, la beauté souvent classique de son style, ses services passés. Je ne puis que souhaiter à ce livre d'être promptement traduit en français.

Docteur L. Pastor,
Professeur à l'Université d'Innsbrück.

[1] Krones (Dr Franz von) : *Feldmarschall Radetzky.* Wien, Tempsky, 1891, gr. in-8 de 68 p.

[2] Michael (Prof. Emil), S. J. : *Ignaz von Döllinger. Eine Charakteristik.* Dritte Auflage. Innsbrück, Rauch, 1894, gr. in-8 de xx-654 p.

COURRIER BELGE

Sources. — Le *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, publié sous les auspices du gouvernement, vient de s'enrichir d'un volume. Il ouvre la seconde série, qui embrassera les années 1506 à 1700. Dû à M. Laurent [1], conseiller de cassation, mort récemment, il s'étend du 7 octobre 1506 au 16 décembre 1519, et contient près de quatre cents documents tirés de nombreuses sources manuscrites ou imprimées. Ordonnances et mandements des souverains, ordonnances du conseil de Flandre, lettres patentes et autres, tout y est réuni. Nous trouvons notamment des lettres de serment de joyeuse entrée, des ordonnances sur les monnaies, l'administration des finances et de la justice, des concessions et confirmations de privilèges aux habitants des villes ou aux corporations ouvrières, des transports.

— La *Keure d'Hazebrouck et de sa banlieue* a été éditée par M. Gaillard [2], conservateur adjoint des archives à Bruges. Daté de 1336, ce document est la rédaction d'une législation coutumière en vigueur depuis longtemps. Sauf quelques articles, le manuscrit remonte à la première moitié du xive siècle. En 1819, le maire Cleenewerck en fit une mauvaise copie et une mauvaise traduction française, restées à l'état de manuscrit. La traduction fut reproduite par M. de Baecker, dans son livre *les Flamands de France*. Le volume qui vient de paraître ne contient que cinquante articles. M. Gaillard ne s'est pas borné à reproduire exactement le texte; ses notes sont de longs commentaires très documentés. L'auteur y a fait entrer de nombreux extraits de coutumes et règlements divers, groupement très précieux qui représente une grande somme de travail. Un glossaire et des tables accompagneront le dernier volume.

— Les alleux de Moorsel, Gevergem et Wieze, propriétés du chapitre Notre-Dame à Termonde, dès le xiie siècle, avaient leurs coutumes spéciales. Rédigées en 1380, copie en fut faite en 1672. C'est ce texte, à défaut de l'original aujourd'hui perdu, qu'a publié M. Broec-

[1] Laurent : *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 2e série (1506-1700), t. I. Bruxelles, Goemaere, in-fol. de 759 p.

[2] Gaillard : *De Keure van Hazebroek van 1336*. Gand, Siffer, in-8 de 410 p.

kaert [1]. En introduction il donne avec quelques documents un aperçu de la situation de ces trois alleux.

Les *Chroniques de Termonde* [2], rédigées en flamand, s'étendent de 1570 à 1810. Elles ont été écrites en plusieurs fois; aussi sont-elles, ou peu s'en faut, contemporaines des événements qu'elles racontent. La publication n'est pas achevée; l'introduction accompagnera la dernière livraison.

— M. Génard [3], archiviste d'Anvers, publie un registre appelé : « van den Dachwaerden. » Inauguré en 1450, il était destiné à recevoir les actes et procès-verbaux relatifs aux affaires traitées par les députés de la ville aux assemblées d'État. Plus tard, on y consigna d'autres pièces.

— Il existe à la bibliothèque de Berne un cartulaire de Bruxelles du XIVe siècle. Des trente-quatre chartes qu'il contient sept seulement sont inédites. M. Pirenne [4] en a publié six.

— M. Piot [5] a publié dix-sept pièces relatives à l'abbaye de Solières. La plus ancienne est datée de 1127, année de la fondation; la plus récente est de 1331.

— Le mémoire d'Olivier de la Marche sur la cour de Charles le Téméraire était employé par tous ceux qui voulaient se faire une idée de l'organisation intime des cours. M. de Ridder [6] a entrepris une œuvre plus complète en donnant une version française du mémoire de Jean Sigoney sur la cour de Charles-Quint, travail rédigé sur l'ordre de Philippe II et resté inédit.

— Sous le nom de *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, dom Ursmer Berlière [7] a entrepris la publication d'une collection nouvelle. Malgré une préférence légitime pour les chroniques, chartes et nécrologes, rien de ce qui intéresse le passé religieux de notre pays ne sera exclu de ce recueil. Le premier volume débute par vingt-huit chartes de l'abbaye de Florennes de 1022 à 1299. Les *Gesta abbatum monasterii S. Jacobi leodicensis* renferment de précieux renseignements sur l'état intérieur des monastères au

[1] BROECKAERT : *De vryheerlykheid van Moorsel, Gevergem, Wieze en hare costumen*. Termonde, de Schepper, in-8 de 100 p.

[2] *Annales du cercle archéologique de Termonde*, t. IV. Termonde, de Schepper, in-8 de 460 p.

[3] *Bulletin des archives d'Anvers*, t. XIX, 1er et 2e liv. Anvers, Delamontagne, in-8 de 224 p.

[4] PIRENNE : *Note sur un cartulaire de Bruxelles conservé à la bibliothèque de Berne*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 26 p. et Bull. comm. roy. d'hist. 5e série, IV.

[5] PIOT : *Documents relatifs à l'abbaye de Solières. Ibid.*, in-8 de 38 p. et *ibid.*

[6] DE RIDDER : *Les règlements de la cour de Charles-Quint*, 74 p. in-8, dans le *Messager des sciences historiques* de 1893 et 1894 (à suivre).

[7] BERLIÈRE (Ursmer) : *Documents pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. I, Maredsous, imp. Bénédictine, in-8 de 325 p.

xv[e] siècle. Viennent ensuite dans le même ordre d'idées les chapitres généraux des monastères bénédictins des provinces de Reims et de Sens, du XIII[e] au XV[e] siècle; puis la chronique des abbés d'Eenaem, le nécrologe de l'abbaye de Saint-Martin à Tournay, d'après un manuscrit du XIV[e] siècle, vingt chartes de l'abbaye de Lobbes et une de l'abbaye de Brogne. Cette publication est à la hauteur des autres travaux du savant bénédictin et rendra de réels services.

— Les deux fascicules du tome XIII des célèbres *Analecta Bollandiana* [1] contiennent plusieurs textes précieux. La vie de sainte Odile, écrite à la fin du X[e] siècle, a été publiée par Mabillon, d'après un manuscrit incomplet. L'édition qu'en donne M. Pfister s'appuie sur la plupart des manuscrits connus, notamment celui de S. Gall, qui date du X[e] siècle. Les *Acta S. Lucae junioris*, publiés partiellement en grec par Combefisius, puis en traduction latine du même dans les *Acta sanctorum* de février, ont fait l'objet d'une édition grecque complète à Athènes en 1874. Sous le titre de supplément, le Père Martini publie aujourd'hui d'après ce travail les passages omis ou ignorés par Combefisius. La vie de la bienheureuse Odile, veuve liégeoise, a pour auteur un chanoine de Saint-Lambert, ami et confident du fils de cette veuve, mort en 1241. Les Bollandistes réhabilitant ce texte, du moins en partie, ne publient que les deux premiers livres; le troisième a paru dans le tome XXV des *Monumenta Germaniæ*. Chaque fascicule des *Analecta* contient un bulletin des publications hagiographiques.

— Le tome II des *Anecdota Maredsolana*, recueil très estimé, lui aussi, et à juste titre, contient une lettre de saint Clément romain aux Corinthiens. Cette lettre a joui d'une grande autorité chez les premiers chrétiens. On a pensé que sauf pour le diacre Jean de l'église romaine, qui s'en servit au VI[e] siècle, elle était demeurée inconnue en Occident jusqu'au XVII[e] siècle. Le texte publié par dom Morin [2] fait tomber cette erreur. Le manuscrit ne remonte pas au delà du XI[e] siècle, mais ses caractères internes permettent de placer la translation en langue latine avant l'époque de saint Jérôme. Outre sa valeur historique, cette lettre est un monument important de latin vulgaire. Dom Morin y a joint de nombreuses notes érudites.

HISTOIRE NATIONALE. — Dans son récent travail sur *les ducs de Lotharingie aux X[e] et XI[e] siècles*, M. Alberdingk-Thym [3], professeur

[1] *Analecta Bollandiana*, t. XIII, fasc. 1 et 2. Bruxelles, Société belge de librairie, in-8 de 224 p.

[2] MORIN (dom) : *Sancti Clementis romani ad Corinthios epistulæ versio latina antiquissima*. Maredsous, imp. Bénédictine, in-4 de 75 p.

[3] ALBERDINGH-THYM (Paul) : *Les ducs de Lotharingie et spécialement ceux de Basse-Lotharingie aux X[e] et XI[e] siècles* (Extrait du tome LIII des mé-

à l'Université de Louvain, prend la Lotharingie au moment où l'administration fut confiée à Brunon. Il nous fait connaître les premiers Godefroid. Un supplément est consacré à la valeur du titre de duc avant et pendant le xe siècle ; un second, aux limites de la Basse-Lotharingie. Le partage de la Lotharingie en deux duchés n'est pas l'œuvre de Brunon.

— *La Querelle des d'Avesnes et des Dampierre*, par M. Duvivier [1], professeur à l'Université de Bruxelles, contient le récit des événements dont furent témoins la Flandre et le Hainaut depuis le départ du comte Baudouin pour la croisade en 1202, jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes en 1257. Le mariage de la princesse Jeanne avec Ferrand de Portugal, imposé par Philippe-Auguste, amena la guerre avec la France ; ceux de Marguerite avec Bouchard d'Avesnes et Guillaume de Dampierre furent cause d'une sanglante querelle fratricide qui ne prit fin qu'en 1257, dix ans après l'arbitrage de saint Louis. L'intervention de Philippe-Auguste, Louis IX et Frédéric II dans ces événements a permis à l'auteur de donner comme sous-titre à son livre : *Influences française et germanique en Belgique au XIIIe siècle.* Le second volume est consacré aux preuves et sources.

— M. van der Linden [2], pour écrire ses *Relations politiques de la Flandre avec la France au XIVe siècle*, s'est basé sur les sources imprimées et sur vingt-trois documents publiés en appendice. Ces pièces embrassent les années 1314 à 1322. A l'avènement de Louis X, Robert de Béthune refusa de lui prêter hommage en personne. Contraint d'accepter une paix onéreuse, il consacra tous ses efforts à en retarder l'exécution, tout en protestant de sa soumission. A sa mort, en 1322, le sort de Douai, Lille et Béthune demeurait incertain, mais la terre de Flandre échappait à la France.

— M. Prosper Poullet [3], se basant sur les documents officiels conservés à Paris, fait connaître l'esprit public en Belgique pendant la domination française. Jusqu'au Concordat, le sentiment dominant est la répulsion. Sous le consulat et après le Concordat, une certaine

moires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie). Bruxelles, Hayez, in-4 de 34 p.

Du même auteur : *Kalender en gezondheidsregels getrokken uit het handschrift der boeckery van de hoogeschool te Leuwen.* Gand, Siffer, in-8 de 65 p.

[1] Duvivier : *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes.* Bruxelles, Falk, 2 vol. in-8 de 329 et 665 p.

[2] Van der Linden : *Les relations politiques de la Flandre et de la France au XIVe siècle.* Bruxelles, Hayez, in-8 de 75 p. Bull. comm. r. d'hist. 5e série, III.

[3] Poullet : *Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française* (Extr. du *Messager des sciences historiques de 1893 et 1894*). Gand, Vanderhaeghen, 62 p. in-8 (à suivre).

détente se manifeste, mais après la guerre d'Espagne, le sentiment national se réveille.

— Les ouvrages de M. Mathot [1] sur l'histoire nationale écrits en langue flamande sont connus depuis longtemps. Deux volumes ont paru cette année : *Joseph II et la révolution brabançonne* (1780-1790), et une troisième édition de *la révolution brabançonne* (1789-1790).

HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS. — L'étude de M. Wodon [2], avocat, sur *la forme et la garantie des contrats francs*, est une thèse de doctorat spécial présentée à la Faculté de Bruxelles. Dans la première partie, l'auteur examine successivement les divers éléments du contrat formel, leur rapport avec la fidéjussion, la façon dont celle-ci se contracte, les symboles d'investiture, la signification de la festuca et du wadium. La seconde partie est consacrée à la théorie des contrats, sources des obligations, contrat réel, contrat formel, influence de la législation romaine. Cet ouvrage témoigne de patientes recherches; malheureusement, le grand nombre des preuves et documents cités dans le texte en rend la lecture assez pénible.

HISTOIRE LOCALE. — M. Goovaerts [3], archiviste, a étudié les relations de Malines avec les ducs de Bourgogne de 1384 à 1490, époque où Frédéric III l'honora du titre de comté. Jamais cette charte ne reçut son exécution. Le même auteur a publié dans l'histoire des communes luxembourgeoises une liste biographique de tous les seigneurs de Mirwart et, en vertu d'une mission du gouvernement, un inventaire des archives du château.

— Les brochures de M. de Marneffe [4], archiviste, sur l'étymologie de Malines, initient à la méthode de ces recherches. Nous n'oserions cependant en adopter toutes les conclusions. Dans la seconde étude, l'auteur démolit la thèse de M. Serrure, qui avait combattu ses vues dans le Bulletin du cercle archéologique de Malines.

— Depuis longtemps, M. Reydams [5] travaille à une histoire complète de Moll, il en a publié quelques chapitres où il étudie notamment, d'après des sources et documents nombreux, la succession des

[1] MATHOT : *Josef II, de brabantsche omwenteling.* Gand, Siffer, in-8 de 375 p. *De brabantsche omwenteling*, 3e éd. Gand, Siffer, in-8 de 189 p.

[2] WODON : *La forme et la garantie des contrats francs.* Malines, Godenne, in 8 de 237 p.

[3] GOOVAERTS : *La ville et le district de Malines érigés en comté.* Malines, Godenne, in-8 de 34 p. Du même auteur : *Mirwart, son château, ses seigneurs et ses archives.* Arlon, Bruck, in-8 de 33 p. *Un ermitage dans le bois de Beumont-sous-Wavre.* Gand, Vanderhaeghen, in-8 de 17 p.

[4] DE MARNEFFE : *Recherches sur le nom de Malines.* Malines, Godenne, in-8 de 16 p. *Questions de toponymie. Encore le nom de Malines. Ibid.*, in-8 de 32 p.

[5] REYDAMS : *Eenige bladzijden uit de geschiedenis der vryheid en voogdij van Moll, Baelen, Desschel.* Malines, Godenne, in-8 de 75 p.

seigneurs fonciers et seigneurs ayant haute seigneurie, les droits de mainmorte, les cours féodales et roturières, les guerres du XVIe et du XVIIIe siècle. Ces études impartiales et très bien faites font bien augurer de l'ouvrage complet.

— *De geestelijkheid van Antwerpen*, par M. Thys[1], rappelle, avec documents à l'appui, les persécutions auxquelles le clergé fut en butte en 1798 et 1799.

— Le livre de M. Croos[2], avocat : *Des biens et de la propriété d'après le droit coutumier féodal*, est une étude basée sur les coutumes de Termonde, qui, sur certains points spéciaux, différaient du droit commun.

— La troisième série des *Pages d'histoire locale gantoise* de M. Prosper Claeys[3] contient dix-sept notices sur les sujets les plus variés. Quelques-unes ne manquent pas d'un certain intérêt. L'auteur a de grandes sympathies pour le régime hollandais, de plus, il laisse percer en maints endroits un esprit d'opposition au clergé.

— Un échevin et un conseiller communal de Hasselt, MM. Bamps et Geraets[4] ont essayé de reconstituer l'ancien aspect de leur ville en étudiant les remparts, les rues, les monuments et maisons. Les mêmes auteurs ont donné quelques détails sur l'organisation et l'administration des moulins banaux de Hasselt.

— L'ouvrage de M. Tandel[5] sur *Les communes luxembourgeoises* est terminé. Le sixième volume en deux tomes est relatif à l'arrondissement de Neufchateau. Le septième est consacré à une table onomastique. Malgré ses défauts, cette collection rendra des services signalés. De nombreux documents y sont consignés.

— Le nom du chanoine Barbier[6] n'était pas inconnu du monde des savants dès avant l'apparition de son excellente histoire de l'abbaye de Floreffes. La récente *Histoire de l'abbaye de Malonne* est à la hauteur de ses autres publications. Ecrite d'après les chartes, privilèges et antiques statuts reproduits par l'auteur, cette monographie suit, depuis sa fondation au VIIe siècle, la destinée de ce monastère

[1] Thys : *De Geestelijkheid van Antwerpen in 1798-1799. Naar ooresspronkelijke oorkonden.* Anvers, Kennes, in-8 de 238 p.

[2] De Croos : *Des biens et de la propriété d'après le droit coutumier féodal.* Termonde, de Schepper, in-8 de 62 p

[3] Claeys (Prosper) : *Pages d'histoire locale gantoise*, 3e série. Gand, Vuylsteke, in-8 de 248 p.

[4] Bamps et Geraets : *Hasselt jadis.* Hasselt, Klock, in-8 de 117 p. Id., *Notice sur les anciens moulins banaux de Hasselt. Ibid.*, in-8 de 11 p.

Bamps : *Note sur un denier inédit de Louis Ier, comte de Looz.* Bruxelles, Goëmare, in-8 de 19 p.

[5] Tandel : *Les communes luxembourgeoises*, t. VI et VII. Arlon, Bruck, in-8 de 1518 et 340 p.

[6] Barbier : *Histoire de l'abbaye de Malonne.* Namur, Delvaux, in-8 de 843 p.

occupé successivement par les bénédictins, les chanoines séculiers, les chanoines de Saint-Augustin, les cisterciennes, les frères des écoles chrétiennes.

BIOGRAPHIE. — La vie du célèbre musicien montois Roland de Lassus a été écrite d'une manière attrayante et érudite par M. Declève [1]. Né en 1520, de Lassus, après un séjour à Rome et en Angleterre, devint maître de la chapelle ducale à Munich. Appelé à la cour de Charles IX, il ne tarda pas à reprendre ses fonctions en Bavière, où il mourut en 1594. Après avoir raconté sa vie, M. Declève donne la nomenclature des compositions de Lassus, montre la gloire dont il fut entouré de son vivant et après sa mort, enfin son influence sur la musique de l'époque. La bibliographie du sujet est jointe à cette publication. Les belles illustrations de l'ouvrage sont dues à M. L. Greuse.

— Les sept études sur Memling, par M. Wauters [2], sont le fruit de longues recherches. Elles sont d'une lecture attachante et jettent une vive lumière sur l'œuvre de notre grand peintre au moyen âge. M. Wauters démontre que Memling est originaire du village de Momlingen, près de Mayence, localité qui lui a donné son nom. Après quelques pages consacrées à une petite figure caractéristique, le cavalier au cheval blanc, qu'on trouve dans plusieurs tableaux et est peut-être le monogramme de l'artiste, l'auteur étudie ses anges, puis différents tableaux, et en particulier celui du Christ avec ses anges, demeuré inconnu pendant de longs siècles, dans un monastère espagnol. Une étude supplémentaire est consacrée au Florentin Spinelli, graveur de sceaux de Charles le Téméraire. Les splendides illustrations de l'ouvrage ont une réelle valeur artistique.

— Le grand mathématicien hollandais Huygens a eu neuf correspondants en Belgique, tous ecclésiastiques, dont six jésuites. Le plus important est le célèbre jésuite Grégoire de Saint-Vincent. La notice de M. Monchamp [3] sur ce sujet a été provoquée par la publication de la correspondance complète de Huygens en Hollande; elle contribuera à faire apprécier l'activité scientifique de notre pays au XVIIe siècle.

SCIENCES AUXILIAIRES. — Le tome I du *Dictionnaire des figures héraldiques* de M. le comte de Renesse [4] est achevé. Le premier fascicule du second volume a déjà paru.

[1] *Roland de Lassus, sa vie et ses œuvres.* Mons, Loret, in-8 de 244 p. Du même auteur : *Le théâtre à Mons.* Mons, Duquesne, in-8 de 89 p.

[2] WAUTERS : *Sept études pour servir à l'histoire de Hans Memling.* Bruxelles, Dietrich, in-4 de 133 p.

[3] MONCHAMP : *Les correspondants belges du grand Huygens. Bull. acad.*, 3e série, t. XXVII. Bruxelles, Hayez, in-8 de 56 p.

[4] DE RENESSE : *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. I, t. II, 1er fasc. Bruxelles, Société belge de librairie, in-8 de 640 et 96 p.

— Les familles Croquevilain, de la Foy et de Cambry, indépendantes l'une de l'autre, avaient été artificiellement unies; M. le comte du Chastel de la Howarderie[1] les sépare. Il s'appuie sur chartes, registres, documents authentiques. Ses travaux seraient parfaits s'il indiquait toujours avec précision la source employée et le lieu où elle se trouve. Même observation pour les généalogies des de Bary et des Bernard à l'épée.

L'*Obituaire de l'abbaye de Soleilmont*, publié par M. van Spilbeek[2], est une copie faite, en 1796, d'un manuscrit de 1639 aujourd'hui perdu.

— Sous le titre d'*Épitaphier de Nivelles*, MM. Buisseret et Prelle de la Nieppe[3] avaient publié les inscriptions conservées dans un manuscrit de la collégiale de Nivelles et d'autres découvertes par eux. Les épitaphiers conservés à Bruxelles et d'autres manuscrits communiqués ont permis aux éditeurs de publier un supplément, travail important où sont groupées un bon nombre d'inscriptions anciennes.

— L'*Histoire monétaire des comtes de Louvain*, par M. de Witte[4], est une étude très sérieuse. Le sujet a été traité partiellement à différentes reprises, mais le présent ouvrage a le caractère d'un travail définitif. Le tome I contient l'analyse de trois cent vingt et une pièces et s'arrête en 1312.

— Le *Limbourg primitif*, de M. Bamps[5], est un inventaire des antiquités antérieures à la domination romaine trouvées dans cette province.

— M. van Bastelaer[6] a publié une série de notices dans le Bulletin de la commission royale d'art et d'archéologie et dans les documents de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi.

— *Les fortifications d'Anvers au XVIe siècle*, par le lieutenant

[1] Du Chastel de la Howarderie : *Études d'archéologie généalogique sur les familles Croquevilain, de la Loy, de Cambry.* Tournai, Casterman, in-8 de 133 p. — *Généalogie de la famille de Bary. Ibid.*, in-8 de 30 p. — *Notes pour servir à la généalogie de la famille Bernard à l'épée.* Tournai, Vasseur-Delmée, in-8 de 120 p.

[2] Van Spilbeek : *Obituaire de l'abbaye de Soleilmont.* Malines, Godenne, in-8, de 96 p.

[3] Buisseret et Prelle de la Nieppe : *Épitaphier de Nivelles.* Nivelles guignardé, in-8 de 100 p. — *Supplément à l'Épitaphier de Nivelles. Ibid.*, in-8 de 90 p. — *Devis et cahier de charges de la reconstruction de la porte de Charleroi à Nivelles. Ibid.*, in-8 de 15 p.

[4] De Witte : *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant, marquis du Saint-Empire romain*, t. I. Anvers, de Backer, in-4 de 104 p. (*Annales d'acad. d'archéologie de Belgique*), t. I, série in-4.

[5] Bamps : *Le Limbourg primitif.* Hasselt, Kloch, in-8 de 45 p.

[6] *Bull. comm r. d'art et d'archéologie*, 32e année, n° 5. Bruxelles, Hayez. *Doc. de soc. paléont. et archéol. de Charleroi*, t. XIX. Malines, Godenne.

général Wauwermans [1], jettent un jour nouveau sur l'art de l'attaque et de la défense des places dans notre pays.

— M. Schuermans [2] a terminé, par une onzième lettre, sa longue étude sur les verres façon de Venise, fabriqués dans les Pays-Bas.

PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES A L'HISTOIRE DE BELGIQUE. — Nous ne pouvons analyser, dans ce courrier, différents travaux qui, imprimés en Belgique, ne se rapportent pas à son histoire et sont l'œuvre d'étrangers. Bornons-nous à rappeler : la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, du P. Sommervogel [3]; une nouvelle édition de l'ouvrage bien connu et très apprécié de M. Allard [4] sur les *Esclaves serfs et mainmortables; La fin de Luther*, par M. Lorrenz [5], vulgarisation de la thèse du docteur Majunke; *Les épisodes de la Terreur*, par M. le marquis de Ségur [6], biographies édifiantes d'un soldat de Condé et d'un prêtre morts sur l'échafaud.

A. DELESCLUSE.

[1] WAUWERMANS : *Les fortifications d'Anvers au XVIe siècle*. Anvers, de Backer, in-8 de 42 p. (*Annales d'acad. d'archéol. de Belgique*).

[2] *Bul. comm. r. d'art et d'archéol.*, 32e année, n° 3. Bruxelles, Hayez, in-8 de 130 p.

[3] SOMMERVOGEL : *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V. Bruxelles, Société belge de librairie, in-4 de 992 p.

[4] *Esclaves, serfs et mainmortables*. Bruxelles, Vromant, in-8 de 296 p.

[5] *La fin de Luther*. Bruges, Claeys, in-8 de 72 p.

[6] *Épisodes de la Terreur*. Bruges, Société des Augustins, in-8 de 222 p.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Vogue actuelle de Napoléon et de l'époque napoléonienne. Ses avantages, ses inconvénients. — L'idolâtrie païenne. — Napoléon et Jeanne d'Arc. — Le vrai sauveur. — Qualités nécessaires aux catholiques et moyens pour les acquérir. — Le congrès scientifique international des catholiques. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Le Blant, Héron de Villefosse, Babelon, Oppert, Homolle, Chantre, Ph. Berger. — Académie des sciences morales et politiques. Communication de M. Dramard sur les *latifundia* dans l'empire romain. Discussion à ce sujet. L'autorité de Pline. — Prix et concours. Résultat du concours des antiquités nationales. — Périodiques nouveaux. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : M. Victor Fournel. — Monsieur le comte de Paris.

I.

C'est un nouvel et curieux exemple des courants particuliers auxquels s'abandonne volontiers, à certains moments, l'esprit français, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre pratique, que la vogue qui s'attache depuis un certain temps aux souvenirs de Napoléon et de l'époque napoléonienne. Cette mode, que divers motifs concourent à produire et à expliquer, n'est pas sans quelques résultats utiles au point de vue de la science historique. Les publications soit de documents, soit d'exposés, soit de discussion et de polémique, auxquelles elle a donné et donne encore lieu, ont jeté quelque jour nouveau sur l'une des figures et l'une des périodes les plus importantes de notre histoire. Mais cet avantage n'a pas été sans accompagnement d'inconvénients fâcheux. Il est regrettable, par exemple, que l'attention du public ait pu sembler surtout attirée par les plus petits côtés, par les aspects les plus secondaires, les plus accessoires, parfois même les plus honteux de la personne et du règne de Napoléon, et que des écrivains, même parmi les plus dévoués aux traditions impériales, se soient empressés de jeter une pâture appropriée à cet appétit de curiosité mesquine ou malsaine. Nous doutons fort que ce genre de succès eût été du goût du héros, qui aurait peut-être même préféré devant la postérité une critique sévère, mais équitable, de son génie et de sa gloire, à cet étalage complaisant de ses faiblesses et de ses vices. C'est, il faut l'avouer, un des tristes symptômes du paganisme

de décadence dont sont si fortement imprégnés l'esprit et les mœurs de cette fin du XIXe siècle, que l'étrangeté du culte rendu à l'idole impériale par quelques-uns de ses fanatiques adorateurs.

Bizarre dans plusieurs de ses manifestations, l'idolâtrie napoléonienne est, selon nous, dangereuse en elle-même, dangereuse pour la rectitude intellectuelle et morale de la conscience publique, dangereuse pour la véritable notion, pour le sentiment pur et sincère du patriotisme français. On ne saurait mieux faire apprécier la déviation qui en peut résulter pour des esprits même distingués, qu'en signalant le vilain éclat de jalousie et presque de haine qu'ont récemment soulevé dans l'âme d'un dévot à Napoléon les hommages si naturels, si spontanés, rendus dans toute la France à la mémoire de Jeanne d'Arc, et auxquels il semble que devrait s'associer tout bon Français, sans distinction de partis. Nous livrons à l'appréciation de nos lecteurs les lignes suivantes, empruntées à l'introduction d'un volume récemment publié, mais dont nous leur laisserons le soin de trouver le titre et l'auteur. Ce dernier, nous nous plaisons à l'espérer, regrettera d'avoir cédé à un tel mouvement et effacera ce passage, dont nous ne pouvons croire que ses amis eux-mêmes acceptent la responsabilité.

Voici donc cette sortie vraiment extraordinaire : « Napoléon apparaît comme un être de raison, un être de légende et de rêve, si grand, si fort, à ce point supérieur à l'humanité environnante, que, pour cette nation qui n'a plus guère de foi aux dieux anciens, c'est lui qui devient le Dieu.... Vainement, à côté de son culte, essaie-t-on d'en créer un rival : Jeanne d'Arc, déclarée vénérable par l'Église, après avoir été condamnée par elle ; Jeanne d'Arc, réclamée et accaparée par les catholiques, érigée en thaumaturge, dont les actes merveilleux ont été non seulement inspirés, mais conduits par une divinité, échappe désormais à la patrie. La visionnaire que mènent saint Michel et sainte Catherine n'incarne plus l'âme de la France, cette âme révoltée contre l'Anglais envahisseur qui, descendue en la petite bergère de Domremy, lui inspirait ses vaillants espoirs et jusqu'à la mort son amour joyeux et doux pour notre terre. La statue de Jeanne, que chacun honorait à sa mode, pouvait réunir tous les croyants à la patrie. L'autel de Jeanne ne réunira plus que les croyants à une religion. »

Nous aimons à douter que, parmi les admirateurs de Napoléon, parmi les adeptes les plus convaincus des idées et de la tradition impériales, il y en ait beaucoup qui souscrivissent volontiers à cette déclaration de guerre d'une audace un peu naïve, à cette expulsion théorique de la religion nationale hors de la patrie française, où l'auteur du Concordat, c'est son plus beau titre de gloire, lui avait rendu

sa place. De telles dispositions chez l'un d'entre eux n'en sont pas moins significatives. Elles sont de nature à utilement désabuser un certain nombre de bons catholiques, naïfs eux aussi, mais d'une autre manière, et qui, aspirant parmi les souffrances de l'heure présente à une meilleure condition pour le libre exercice de leur foi et de leur zèle, pour la prospérité de l'Église et du Saint-Siège, tournent leurs yeux et leurs espérances vers un nouveau lever du césarisme impérial, deux fois éteint chez nous dans un si triste couchant. Ceux qui répudient Jeanne d'Arc méritent que Jeanne d'Arc les répudie. Et certes, quand on la compare à Napoléon, ce qu'on voit pâlir, ce n'est pas son étoile à elle. Quelle différence entre celle qui s'est sacrifiée pour la France et celui qui, jusqu'au dernier jour de sa sanglante épopée, n'a cessé de sacrifier la France à son indomptable orgueil! L'équitable histoire saura bien rétablir entre eux les rangs, et il lui suffira pour cela de présenter aux yeux de la postérité, d'une part, la vraie Jeanne d'Arc, de l'autre, le vrai Napoléon. Sans prétendre à l'honneur d'être son interprète, nous avons essayé, l'an dernier, d'esquisser ici même une définition et un jugement sans passion du caractère, du génie, du rôle historique de cette grande mais incomplète figure, dont on voudrait nous faire une idole. Quelques-uns de nos lecteurs, de nos amis, nous ont exprimé le désir très indulgent de voir réimprimer cet essai. Nous avons été heureux de pouvoir répondre à cette aimable invitation, et, en dédiant ce petit volume au directeur de la *Revue*, nous l'avons, dans sa personne, placé sous leur patronage [1].

Nous l'avons dit et le redisons encore : « La gloire de Napoléon fait partie intégrante du patrimoine national, et certes, ne fût-ce qu'à ce titre, nous ne la répudions pas. La France l'a payée assez cher pour en conserver tout au moins le bénéfice idéal. » Mais cette gloire est trop mêlée d'ombres pour servir à fonder un véritable culte, même purement patriotique. Le culte du génie sans vertu et de l'égoïsme transcendant serait le renversement de la morale. Que le héros se contente de son auréole militaire et du mérite justement salué de quelques-unes de ses conceptions gouvernementales et législatives. Il n'obtiendra pas plus des âmes honnêtes et des cœurs droits. Les esprits élevés comprendront aussi le péril d'une idolâtrie par laquelle on essaie, cela est évident, et nous pouvons le constater sans glisser trop avant dans la politique, de préparer une aveugle invocation non seulement aux traditions napoléoniennes, respectables par certains côtés, mais au sabre d'un César quelconque et d'un

[1] *Napoléon, son caractère, son génie, son rôle historique.* Paris, Perrin, 1894, in-16 de 192 p.

sauveur d'aventure. Non, non, pas de César! Le vrai sauveur, c'est le Sauveur, c'est Jésus-Christ. C'est à lui avant tout et surtout qu'il faut demander, sous les auspices de Jeanne d'Arc, en joignant à la prière et aux œuvres de zèle la fermeté prudente d'une action méthodique et efficace, le salut de la France et de la civilisation menacée.

Le grand défaut des catholiques de France, c'est leur manque de méthode, c'est aussi leur peu de confiance dans leur énergie propre et dans les ressources de l'initiative individuelle et collective. Aussi ne peut-on trop applaudir aux œuvres qui peuvent les aider à acquérir les qualités qui leur manquent. Le congrès scientifique international des catholiques, qui vient de se tenir à Bruxelles, a été digne de ses deux aînés, tenus à Paris en 1889 et en 1891.

Le congrès s'est ouvert le lundi 3 septembre, par une séance préparatoire pour la constitution du bureau : M. le docteur Lefebvre, l'éminent professeur de Louvain, a été nommé président, et le R. P. van den Gheyn, des Bollandistes, secrétaire général. Les sections avaient pour présidents : *Sciences religieuses*, Mgr Lamy; *Sciences philosophiques*, Mgr d'Hulst; *Sciences juridiques et économiques*, M. de Cepeda, professeur à l'Université de Valence; *Sciences historiques*, le R. P. de Smedt, président des Bollandistes; *Philologie*, M. le docteur Sturm, recteur de l'Université de Fribourg; *Mathématiques*, M. Le Paige, professeur à l'Université de Liège; *Physique et géologie*, M. de Lapparent; *Biologie*, M. le docteur Ferrand; *Anthropologie*, M. le marquis de Nadaillac; *Art chrétien*, M. Jules Helbig. Le lendemain 4, à l'issue de la messe du Saint-Esprit, célébrée par Son Em. le cardinal Goossens, archevêque de Malines, ont commencé les travaux du congrès. Dans les séances générales, on a entendu M. de Lapparent, Mgr d'Hulst (dont le discours a été lu par M. l'abbé Pisani), M. Paul Allard, le docteur Schaepmann, membre du parlement de Hollande, le docteur Zahm, professeur à l'Université Notre-Dame, à Indiana; Mgr Keane, recteur de l'Université catholique de Washington. On a eu à regretter à la fois l'absence de Mgr d'Hulst, retenu près du lit de mort de Monsieur le comte de Paris, et l'impossibilité où M. Godefroid Kurth, pris d'une indisposition subite, a été de prononcer le discours annoncé.

Nous ne pouvons nous arrêter aux séances générales, quelque brillantes qu'elles aient été; nous aurons d'ailleurs occasion d'y revenir, à propos du discours de Mgr d'Hulst, dont le texte intégral a été publié. Pour aujourd'hui, bornons-nous à donner une idée du travail des sections, principalement en ce qui touche à la spécialité de notre *Revue*.

Nous dirons cependant que, dans la section de philosophie, de très intéressantes discussions se sont engagées sur les différentes

preuves de l'existence de Dieu; que dans la section d'anthropologie on a discuté sur les théories de l'école évolutionniste; que dans la section des sciences juridiques et économiques, on a examiné la question du régime corporatif et celle de la rémunération du travail devant la justice et l'exigence de l'existence sociale.

Dans la section des sciences historiques on a d'abord entendu la lecture d'un travail du R. P. Delehaye, bollandiste, sur les stylites (dont la *Revue* profitera prochainement); puis, dans les quatre séances de la section, des communications fort remarquables ont été faites : par M. l'abbé Beurlier, sur le grand chartophylax de l'église byzantine; par M. Waltzing, de l'Université de Liège, sur les corporations romaines et l'esprit de charité; par M. l'abbé Duchesne, sur les recueils de légendes relatives aux apôtres; par M. le docteur Kung, de l'Université de Tubingue, sur les *Constitutions apostoliques;* par M. l'abbé Batiffol, sur les pénitenciers romains du v[e] siècle; par M. le chanoine Allain, sur l'organisation d'un grand diocèse avant la Révolution (résumé très bien présenté de l'étude que nous donnons dans la présente livraison); par M. Ern. Mathieu, sur l'histoire de l'enseignement en Belgique; par le R. P. de Smedt, sur le duel judiciaire; par MM. Doutrepont, des Universités de Liège et de Louvain, sur la légende de César en Belgique; par le R. P. Poncelet, sur la plus ancienne vie de saint Géraud d'Aurillac; enfin M. Jordan, chargé de cours à la faculté des lettres de Rennes, a présenté, aux applaudissements de la section, un brillant exposé oral de la question des rapports de la papauté avec les banquiers italiens, d'après les registres de Clément IV dont il a commencé la publication.

Plusieurs mémoires ont été lus ou analysés en l'absence des auteurs : tels ceux de M. Paul Fournier, sur l'état des collections canoniques du IX[e] au XII[e] siècle; de M. l'abbé Viteaux, sur la fin du livre d'Eusèbe intitulé : *Les Martyrs de la Palestine*, de M. l'abbé Dubaral, sur Jeanne d'Albret.

La section des sciences religieuses a entendu des communications de M. l'abbé Graffin sur l'utilité des éditions d'auteurs orientaux, principalement des écrivains syriaques; de M. l'abbé Pisani, sur la situation religieuse des *Arméniens* dans le passé et dans le présent; de M. l'abbé De Moor, sur la date de l'Exode; de M. l'abbé Vacandard, sur la réforme cistercienne du chant grégorien; du baron Carra de Vaux, sur l'eschatologie musulmane; de Mgr Kirsch, de l'Université de Fribourg, sur les collectories de la Chambre apostolique au XVI[e] siècle; de Mgr Lamy, sur un concile tenu en 410 à Séleucie; du P. van Kasteren, professeur à Maëstricht, sur les frontières réelles de la Terre sainte; du docteur Kihn, professeur à Wurzbourg, sur les plus récentes découvertes dans le domaine de la patristique; de

M. l'abbé Busson, sur l'âme humaine selon les anciens Égyptiens et la Kabbale, etc. Mgr Keane, recteur de l'Université de Washington, a pris la parole, dans l'une des réunions, avec un incomparable éclat, pour exposer ce qu'avait été le « Parlement des religions » tenu à Chicago pendant l'exposition. Sous le coup de l'émotion causée par cette parole enflammée, la section émit le vœu que l'éminent orateur se fît entendre à la séance plénière du lendemain. Cédant à cette manifestation et aux instances du docteur Lefebvre, Mgr Keane, qui devait partir le lendemain pour l'Angleterre, a consenti à prolonger son séjour à Bruxelles. Dans la séance de clôture, tenue le vendredi 7, à onze heures, il a donc de nouveau pris la parole et soulevé d'enthousiastes applaudissements. En entendant ces accents si convaincus, cette parole animée d'un souffle de foi si ardent, bien des paupières se sont mouillées et tous les auditeurs ont ressenti une profonde impression.

Tel a été le troisième congrès scientifique international des catholiques. La France y était dignement représentée; la Suisse, l'Allemagne et la Hollande avaient fourni de notables contingents. L'Espagne, l'Italie, la Hongrie, avaient de rares mais notables délégués. L'Angleterre, sur laquelle on aurait pu compter, n'avait que deux ou trois représentants. Mais le mouvement s'affirme en marchant. Deux mille six cents adhérents : tel a été le bilan du congrès de Bruxelles. Ceux qui se tiendront en 1897 à Fribourg, et en 1900 à Munich, seront à la hauteur de leurs devanciers.

II.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 8 juin, a entendu une intéressante communication de M. Le Blant, sur la déclamation de Quintilien intitulée *le Sépulcre enchanté*, où il relève les traits essentiels des croyances des anciens sur la vie future. Une inscription latine trouvée à Gourbata, en Tunisie, par M. Tellier, et examinée par M. Héron de Villefosse, permet de fixer à l'an 83 la date du gouvernement en Numidie de Javolenus Priscus, le célèbre jurisconsulte, chef de l'école sabinienne. M. Babelon a ensuite attiré l'attention sur des monnaies primitives (VIIe siècle avant l'ère chrétienne), acquises par le Cabinet des médailles; cette trouvaille lui a permis de déterminer l'ensemble du monnayage primitif de Samos et d'établir que le système pondéral dit euboïque est en réalité d'origine samienne.

Le 15 juin, M. Le Blant a étudié la déclamation de Quintilien intitulée *le Breuvage de haine :* la croyance dont elle témoigne au pouvoir des filtres sur les cœurs était fort répandue dans l'antiquité, et

pour en montrer la persistance au moyen âge, M. Le Blant cite une légende sur Charlemagne que l'on retrouve dans Pétrarque.

L'examen des textes arméniaques trouvés sur le territoire russe, et dont M. Oppert avait déjà entretenu l'Académie, l'amène, dans la séance du 22 juin, à rejeter les idées exposées jusqu'ici sur Argistis (VIIIe siècle avant notre ère), l'un des royaux auteurs de ces textes. Le roi arménien qui grava ainsi ses exploits sur les rochers d'Asie Mineure est bien, selon lui, le même personnage que nous font connaître les textes assyriens.

A la séance du 6 juillet, M. Oppert fait connaître les résultats de ses recherches sur la métrologie antique : il évalue la canne de 7 aunes à 9m40, l'aune à 1m343 et le pouce à 0m56.

Le côté nord du temple de Deir-el-Bahari, que M. Naville a déblayé et dont il a entretenu l'Académie le 13 juillet, diffère considérablement de la partie sud, mise à découvert par Mariette Bey; il signale notamment, dans une grande cour ouverte, un grand autel en pierre blanche (le seul signalé jusqu'ici) dédié au dieu Hasnachis, et une chapelle funéraire qu'il suppose être celle de Touthmosis Ier, père de la reine. M. Clermont-Ganneau a ensuite lu une note sur un bas-relief en basalte de Soneidâ dans le Haurân, qui représenterait un épisode de la gigantomachie.

Le 27 juillet, M. P. de Nolhac a exposé la méthode dont il s'est servi pour la restitution idéale d'un manuscrit du Vatican, dont il ne reste que des fragments. M. Gauckler a communiqué ensuite le dessin d'une patère en argent massif incrusté et plaqué d'or, découverte à Bizerte, et dont il a pu assurer la possession au musée du Bardo. M. Maspero a présenté une statuette égyptienne en bois dur, datant de l'époque thébaine et d'une admirable finesse d'exécution. Ce monument a été acquis par le Musée du Louvre.

M. Geffroy a été assez heureux pour retrouver — et c'est de cette découverte qu'il a entretenu l'Académie dans la séance du 3 août — un dessin inédit représentant la colonne d'Arcadius à Constantinople, colonne dont nous ne connaissons pas les bas-reliefs, tandis que l'on a la représentation, dans un dessin attribué à Gentile Bellini, des bas-reliefs de la colonne de Théodose.

L'étude de M. Fabia, lue le 10 août par M. Gaston Boissier, a pour objet de donner du succès des ouvrages de Tacite auprès de ses contemporains, d'autres preuves que le témoignage de Pline le Jeune. M. Héron de Villefosse fait passer sous les yeux de ses collègues une boucle de ceinturon, de fabrication barbare, trouvée aux environs de la Calle, et fort semblable aux boucles de l'époque mérovingienne trouvées en France; il pense donc qu'il faut l'attribuer à l'époque de la domination vandale.

Une notice de M. Homolle sur les fouilles de Delphes et les découvertes de l'école d'Athènes en 1894 a été communiquée à l'Académie, dans la séance du 17 août. M. Menant a donné ensuite lecture du mémoire de M. Chantre sur ses fouilles de 1893, dont les résultats ont été confirmés par celles qu'il a conduites cette année. Le mausolée trouvé à Remada, en Tripolitaine, et dont M. Ph. Berger a entretenu l'Académie, offre, outre des bas-reliefs intéressants, une inscription bilingue, latine et néopunique.

A l'Académie des sciences morales et politiques, nous n'avons à signaler que la lecture par M. Georges Picot, à la séance du 18 août, d'une *Étude sur les latifundia*, due à M. Dramard. L'objet de l'auteur est d'établir, en s'appuyant surtout sur Pline l'Ancien, que l'extension de la grande propriété causa la ruine de l'agriculture en Italie. M. Barthélemy-Saint-Hilaire a attaqué la valeur du témoignage de Pline, simple compilateur sans critique; M. Doniol nie que les *latifundia* aient amené la ruine de l'agriculture. M. Dareste a montré que les *latifundia* n'existaient pas dans toutes les provinces de l'Empire; que tandis que les *latifundia* africains étaient cultivés par des hommes libres, ceux d'Italie étaient exploités par des esclaves; mais peu à peu les serfs de la glèbe italiens et les colons libres africains se confondirent sur le terrain mixte du colonat; comment des exploitants de même condition auraient-ils produit la disette en Italie, l'abondance en Afrique?

L'Académie des inscriptions et belles lettres a réparti ainsi qu'il suit les récompenses du prix Brunet : 2,000 francs à M. Tourneux *(Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution)*; 1,000 francs à feu M. Auguste Castan *(Catalogue des incunables de la ville de Besançon)*; 500 francs à M. Philippe Renouard *(Bibliographie des éditions de Simon de Colines)*; autant à M. Julien Vinson *(Essai de bibliographie de la langue basque)*. — Sur le prix Saintour, M. H. Derenbourg a reçu 2,000 francs pour sa *Vie d'Ibn Ousama*; et MM. Casanova et Henry chacun 500 francs, le premier pour l'ensemble de ses travaux égyptologiques, le second pour sa traduction des livres 7 et 13 de l'*Atharva Véda*. — Au concours des antiquités nationales, la première médaille a été décernée à notre ami et collaborateur M. Paul Guilhiermoz, pour ses *Enquêtes et Procès*; la deuxième à M. Héron, pour les *Œuvres de Robert Blondel*; la troisième à MM. Merlet et Clerval *(Un manuscrit chartrain du XI*e *siècle, Gilbert, évêque de Chartres)*. Six mentions ont été décernées à MM. St. Gsell *(Recherches archéologiques en Algérie)*; Isnard *(Livre des privilèges de Manosque)*; Bertrand de Broussillon *(La Maison de Craon)*; les RR. PP. Belon et Balme *(Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc)*; M. le comte de

Beauchesne *(Le Château de la Roche-Talbot et ses seigneurs)*; M. de Trémault *(Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois)*. — Le prix Stanislas Julien a été partagé entre M. Chavannes (traduction et commentaire du *Mémoire composé par Itsing, à l'époque de la grande dynastie Tang, sur les religieux éminents qui allèrent chercher la loi dans le pays d'Occident)*, et M. de Groodt *(Le Code mafrayana en Chine)*. — M. Georges Bénédite a reçu le prix Bordin *(Géographie et paléographie égyptiennes et sémitiques de la péninsule sinaïtique)*. —Sur la fondation Piot, 3,000 francs ont été accordés à M. Gouve pour ses fouilles à Tégée. — Le prix Fould a été décerné à M. Gustave Gruyer pour son travail sur *l'Art ferrarais à l'époque des princes d'Este.*

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné, sur le prix Audiffred, une récompense de 2,500 francs à M. Ch. Gomel, pour son ouvrage : *Les Causes financières de la Révolution française.*

Nous relevons parmi les sujets mis au concours par l'Académie de Belgique et pouvant intéresser nos lecteurs : *Histoire de l'architecture qui florissait en Belgique pendant le XVe siècle et au commencement du XVIe* (1,000 francs); — *Histoire, au point de vue artistique, de la sigillographie dans les anciens Pays-Bas* (800 francs). Terme du concours : 1er juin 1895.

L'Union catholique d'études sociales en Italie (S. Martino, 49, à Pise) met au concours, pour le 31 août 1895, une étude sur les corporations et collèges des arts milanais au moyen âge. Valeur du prix : 700 francs.

La Société d'études ardennaises « La Bruyère » a entrepris la publication d'une *Revue d'Ardenne et d'Argonne* qui intéresse par quelques points nos études (5 fr. par an. Bimestriel. Sedan, imp. Jules Laroche).

Le *Bollettino di filologia classica* (Mensuel, 6 fr. par an. Turin, Loescher) est avant tout une revue de critique et de renseignements. C'est par des comptes rendus d'ouvrages, par le dépouillement de périodiques et par une chronique qu'elle se propose de tenir ses lecteurs au courant de ce qui intéresse la philologie classique. A la tête de la publication se trouve M. Luigi Valmaggi, qui vient de nous donner un *Manuale bibliografico di filologia classica*, et qui s'est assuré le concours des savants les plus distingués de la péninsule.

L'*Archivo do districto federal, revista de documentos para a historia da cidade de Rio de Janeiro* (Rio-de-Janeiro, Archivo municipal. Mensuel), dont le premier numéro a paru en janvier 1894, justifie son titre par les nombreux documents qu'il publie. Cette revue d'ordre purement local n'intéresse naturellement qu'un nombre restreint de lecteurs.

Nous avons reçu les volumes du *Bulletin de l'Académie Delphinale* pour les années 1892 et 1893. Nous y remarquons une intéressante communication de M. l'abbé Ginon, président de l'Académie, sur le regretté M. Eugène Chaper, avec de longs extraits de sa correspondance, principalement pour les six mois de l'année 1870-71, — durant lesquels il avait repris son épée d'officier du génie et remplissait les fonctions d'aide de camp du général de Chabaud-Latour, chargé de la direction des travaux du génie pour la défense de Paris, — et pour la période qui suivit, où M. Chaper faisait partie de l'Assemblée nationale. Le volume de 1892 contient encore la suite de l'*Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792*, par M. Jules Masse ; des *Études franciscaines sur la Révolution dans le département de l'Isère*, par le P. Apollinaire, capucin ; un mémoire sur les *Œuvres latines apocryphes du Dante*, par le docteur Prompt, etc. — Le volume de 1893 est presque rempli par l'important travail de notre collaborateur M. Delachenal sur la *Correspondance de P. Chépy* avec le ministre des affaires étrangères (mai 1793-janvier 1894), qui a été publié à part et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. — On voit que l'Académie Delphinale soutient dignement sa vieille réputation.

Dans la *Dissertatio ad legem unicam Codicis de Thesauris*, que nous donne M. Giovan Battista Lugari (Romae, typis Ph. Cuggiani, 1894, in-4 de 54 p.), l'auteur s'est proposé de rechercher les raisons de l'incertitude relevée par les jurisconsultes dans la législation romaine sur les trésors ; tantôt, en effet, ces trésors ont été laissés à celui qui les avait trouvés, tantôt ils ont été réclamés par le fisc. La raison qu'il apporte de ces changements est que l'idée que l'on s'est faite de la propriété a varié. Nous ne voyons pas que l'auteur ait prouvé sa thèse.

Deux autres brochures du même auteur sont dirigées contre M. l'abbé Duchesne. Dans *S. Bonifazio e S. Alessio sull' Aventino* (Roma, tip. de F. Cuggiani, 1894, in-4 de 50 p.), il s'efforce de prouver que les actes de saint Boniface ne méritent pas la défiance qu'on leur a opposée. Dans l'autre opuscule : *S. Siro, primo vescovo di Pavia* (Roma, tip. della S. C. de propaganda fide, 1894, in-8 de 16 p.), contrairement à l'opinion soutenue par MM. Duchesne et Fedele Savio, il donne les raisons qui, selon lui, font de l'évêque de Pavie un contemporain de l'époque apostolique.

C'est aussi un travail de critique hagiographique que l'opuscule de M. Joseph Führer : *Zur Felicitas-Frage* (Leipzig, G. Fock, in-8 de 36 p.). L'auteur y défend, contre les attaques de M. Karl Künstle, les conclusions d'une étude antérieure publiée par lui sur le même sujet en 1890, et dans laquelle il refusait à cette légende toute valeur historique.

Le troisième fascicule des *Registres de Grégoire IX, recueil des*

bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican, par M. Lucien Auvray (Paris, Thorin, gr. in-4 à deux colonnes), a récemment vu le jour.

Sous ce titre : *Lettres inédites de deux abbesses d'Alspach* (Orphelinat Notre-Dame à Sainte-Marie-aux-Mines, in-18 de 39 p.), M. l'abbé A.-M.-P. Ingold publie des fragments de la correspondance de deux religieuses alsaciennes du XVIIIe siècle, dont il signale en ces termes l'intérêt et le caractère : « Les fragments que nous allons publier plairont aux lecteurs, je l'espère, plus encore par les sentiments qui y sont exprimés que par le charme, très réel cependant, du style. Un des plus beaux passages de l'admirable introduction des *Moines d'Occident* de Montalembert traite de l'amitié dans le cloître. Je viens y ajouter une modeste page. Elle montrera que ce n'est pas seulement aux temps héroïques du moyen âge, mais jusqu'à la veille de la Révolution et toujours, que s'épanouit à l'ombre de la croix cette belle fleur de l'amitié chrétienne. »

De l'étude publiée par M. Marichal dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* et en tirage à part sous le titre : *Dufourny et Lancelot. Notes sur les anciens inventaires du Trésor des chartes de Lorraine* (Nancy, G. Crépin-Leblond, 1894, in-8 de 74 p.), nous retiendrons les faits suivants : l'inventaire dressé par Dufourny n'est pas resté inachevé, comme l'a fait croire l'exemplaire de Nancy; la minute et la mise au net officielle, conservées celle-là à la Bibliothèque nationale (Ms. franç. 4880-4886), celle-ci aux Archives nationales (KK. 1116-1128), comprennent le dernier tiers de l'inventaire qui manque à l'exemplaire nancéien. Pour les additions de Lancelot, un de ses aides, Chappotin, a dressé une table dont il n'existe que deux exemplaires, l'un et l'autre à Paris (Ms. franç. 4887-4888; Collection de Lorraine, 680 et 680 *bis*). L'on se servira utilement de la table de concordance établie par M. Marichal : 1° entre la table de l'inventaire de Dufourny et les archives de Meurthe-et-Moselle ; 2° entre l'état des additions de Lancelot et le même dépôt.

Sous ce titre : *Jacques Doremet, sa vie et ses ouvrages, avec de nouvelles recherches sur les premières impressions malouines. De l'antiquité d'Aleth, ensemble de la ville de Saint-Malo, réimprimée sur l'exemplaire unique de 1628. La Cane de Montfort du P. Barleuf, précédée d'une notice sur la Cane de Montfort, etc.* (Rennes, J. Plihon et L. Hervé, in-8 de 109, 111, XLV-63 et 16 p.), M. F. Joüon des Longrais a publié un volume très intéressant et plus important qu'il ne semblerait au premier abord pour l'histoire ecclésiastique, l'histoire littéraire et l'histoire des traditions et légendes de la Bretagne.

Sous ce titre : *Authentische portræte der Kœnigin Maria Stuart,*

le docteur Bernhard Sepp vient de publier (Regensburg, H. Pawelek, gr. in-8 de 19 p.) un très curieux opuscule, où il reproduit les effigies de l'infortunée reine : deux portraits de François Clouet représentant la dauphine de France et la veuve de François II ; un portrait conservé à Edimbourg dans la famille Morton ; un portrait de Richard Stevens faisant partie de la galerie du duc de Devonshire, et plusieurs autres conservés, soit à Windsor Castle, soit à Westminster, soit à Ratisbonne. Enfin, il donne la reproduction du tombeau de Marie Stuart à l'abbaye de Westminster et du monument érigé en son honneur dans l'église Saint-André à Anvers. On sait que le docteur Sepp a voué un culte à la victime d'Élisabeth, et qu'il lui a consacré de nombreux écrits.

Toutes les personnes qui s'intéressent à l'étude de l'époque révolutionnaire feront bon accueil aux *Curiosités historiques* recueillies par M. l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon, avec une lettre-préface de M. le chanoine de la Villerabel, secrétaire général de l'évêché de Saint-Brieuc (Rennes, Hyacinthe Caillière, in-8 carré de XXI-106 p.). Ce sont des brochures et pamphlets dans le sens catholique et royaliste, publiés ou répandus en Bretagne à l'époque dont il s'agit : 1° La Bonne rencontre, anecdote plaisante. 2° Le Catéchisme d'un curé intrus. 3° Adresse des dames malouines à leurs concitoyens. 4° Lettre de René Filoutin, débarqué à Paris, l'an Ier de la liberté. 5° Sabats jacobites (Prospectus).

M. Frantz Funck-Brentano a raconté un des épisodes de la vie agitée et romanesque du vainqueur de Valmy dans son intéressant opuscule intitulé : *Dumouriez à la Bastille et au château de Caen (1773-1774) d'après des documents inédits.* (Paris, aux bureaux de la *Revue rétrospective,* petit in-8 de 24 p.)

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs l'apparition du second fascicule (B.-Barlow) du grand et important travail entrepris par M. Alberto Lumbroso : *Saggio di una bibliografia ragionata per servire alla storia dell' epoca napoleonica.* (Modène, Angelo Namias ; Paris, Edmond Dubois, in-8 de XXIV-153 p.)

M. Adrien Blanchet vient de publier, dans la *Petite bibliothèque d'art et d'archéologie,* dirigée par M. Kaempfen, un ouvrage élémentaire sur les *Monnaies grecques* (Paris, Ernest Leroux, in-18 de 107 p. et 12 pl.), destiné à initier les personnes du monde à cette branche importante de la science numismatique et de l'archéologie ancienne.

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs la publication d'un texte de grande importance pour l'histoire du théâtre au moyen âge et en particulier pour l'étude généalogique des formes successives du célèbre *Mystère de la Passion.* Il s'agit de la pièce en quatre jour-

nées et 24,944 vers contenue dans le manuscrit 697 de la Bibliothèque d'Arras et demeurée jusqu'à présent inédite. L'éditeur, notre collaborateur, M. Jules-Marie Richard, ancien archiviste du Pas-de-Calais, a rendu un véritable service à la science historique, en profitant, pour la mise au jour de ce document dramatique, de la bonne volonté, du zèle éclairé et parfaitement désintéressé de M. P.-M. Laroche, directeur de l'imprimerie de la Société du Pas-de-Calais (Arras, in-4 de XXIII-295 p.). On doit savoir infiniment de gré à M. Richard de la peine qu'il s'est donnée en poursuivant dans des conditions difficiles cette impression ardue pendant un long espace de temps. L'introduction placée en tête de son édition est un très bon et très intéressant morceau de bibliographie et de critique, qui renferme de très utiles indications pour notre histoire littéraire. Il en résulte notamment que la *Passion* d'Arras peut être attribuée, sinon avec certitude, du moins avec une grande vraisemblance, à Eustache Mercadé, official de Corbie, qui vécut dans les dernières années du XIVe siècle et dans la première moitié du XVe.

M. Léon Dorez, ancien élève de l'École française de Rome, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, annonce comme quasi achevé un ouvrage sur la vie et les écrits de Jean Pic de la Mirandole. Il vient, en attendant, de publier vingt-huit sonnets du célèbre érudit, composition de sa jeunesse, renfermés dans le manuscrit du fonds italien 1543, à la Bibliothèque nationale, et demeurés inédits jusqu'à présent (*I sonetti di Giov. Pico della Mirandola.* Rome, imprimerie Falchetto, in-8 de 18 p. Extrait de la *Nuova Rassegna*).

M. L. Auvray a publié quarante-sept *lettres inédites de Pierre Charron*, le célèbre disciple de Montaigne, se répartissant sur une période de quatorze années, de 1589 à 1603 (Paris, Armand Colin, in-8 de 22 p. Extrait de la *Revue d'histoire littéraire de la France*).

Notre impartialité nous fait un devoir de signaler à nos lecteurs l'écrit récemment publié par M. l'abbé Guillaume, curé-doyen de Beauraing : *Les Jésuites et les classiques chrétiens. Réponse au R. P. Delaporte* (Gand, A. Siffer, in-8 de 184 p.). Mais nous ne croyons pas utile de revenir ici, pour le moment, sur la question qui y est traitée.

La *Revue* a reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *Questions chronologiques concernant la première carte historique. Chronologie des Israélites. Chronologie des Égyptiens*, par E. Laroque (Leroux, gr. in-8); *Cours complet de religion catholique à l'usage de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire moderne*, par le R. P. Sifferlen. *Cours supérieur* (Gaume, in-18); *Saint Seurin, évêque*

de Bordeaux au Ve siècle et sa basilique, par le R. P. Moniquet (Tolra, in-8); *Saint Amand, évêque de Bordeaux au Ve siècle durant les invasions barbares,* par le R. P. Moniquet (Tolra in-8); *Vie de saint Delphin,* par le R. P. Moniquet (Tolra, in-8); *Gli ordinamenti politici e amministrativi nelle « Constitutiones Aegidianae, »* per F. Ermini (Torino, Bocca, in-8); *Étude sur le principe de la personnalité des lois depuis les invasions des barbares jusqu'au XIIe siècle,* par L. Stouff (Larose, in-8); *La limitation des fonds de terre dans ses rapports avec le droit de propriété, étude sur l'histoire du droit romain de la propriété,* par E. Baudouin (Larose, in-8); *Die Entstehung des Kirchenstaats,* von G. Schnürer (Köln, Bachem); *Journal d'Adrien Duquesnoy, député du tiers état de Bar-le-Duc, sur l'Assemblée constituante, 3 mai 1789-3 avril 1790,* publié pour la Société d'histoire contemporaine par R. de Crèvecœur. T. I : *3 mai-29 octobre 1789* (Alphonse Picard, in-8); *Lettres inédites du baron Guillaume Peyrusse écrites à son frère André pendant les campagnes de l'empire de 1809 à 1814,* publiées par L. G. Pélissier (Perrin, in-18); *La France sous le régime du suffrage universel,* par E. Zevort (May et Motteroz, in-8); *La Cacciata di un vicerè, saggio di critica storica,* di G. La Corte (in-18, Giarre, Cristaldi); *Les grands écrivains français. Froissart,* par M. Darmesteter (Hachette, in-16); *Cerisantes (Marc Duncan II),* par E. Pavie (Angers, Lachèse, in-8); *Ein Beitrag zur Lösung der Felicitas-frage. Programm der kgl. Lyceums und des kgl. Gymnasiums, zu Freising für das Studienjahr 1889-90,* verfasst von Dr J. Führer (in-8, München, Schub); *Inventaires et documents publiés par l'administration des archives nationales. Inventaire des arrêts du conseil d'État (règne de Henri IV),* par N. Valois. T. II. (Imp. nationale, in-4).

Nous avons à déplorer la mort prématurée de notre bien regretté collaborateur Victor Fournel. Nous disons la mort prématurée, bien que Victor Fournel eût dépassé l'âge mûr et franchi le seuil de la vieillesse et que sa santé fût depuis quelques années assez profondément atteinte. Mais il était encore tout plein de vigueur et de fécondité intellectuelles, riche de projets et de travaux. Dans la remarquable variété de ses aptitudes, qui en a fait comme le type, à notre époque, de l'homme de lettres honnête et chrétien, brillaient, en première ligne, de rares dons d'érudit et d'historien. Nos lecteurs ont pu et su les apprécier par eux-mêmes. Mais nous devons pourtant rappeler que les travaux de Victor Fournel sur l'époque révolutionnaire comptent parmi les meilleurs que notre temps ait vus paraître, et qu'un de ses livres en ce genre : *l'Événement de Varennes,* dont la *Revue* avait eu, il y a longtemps, les prémices, est un ouvrage que l'on peut qualifier de définitif. La collaboration de Victor Fournel

datait des premières années de notre recueil, et nous la retrouvons encore dans la dernière livraison qui ait paru de son vivant. Sa mémoire nous demeurera toujours présente et chère, et elle mérite d'être honorée entre toutes, comme celle d'un écrivain dont le rare et multiple talent est demeuré, dans tous les genres, vaillamment fidèle à la foi de sa jeunesse, dans laquelle il a voulu vivre et mourir.

Monsieur le comte de Paris, dont la mort, précédée d'une héroïque agonie, est survenue après l'achèvement de la présente chronique, appartenait à nos études par son livre, justement estimé en Europe et aux États-Unis : *Histoire de la guerre civile en Amérique*. Mais ce n'est pas là le seul ni même le principal motif qui nous engage à mentionner ici ce douloureux événement. Sans entrer dans l'examen des éventualités politiques de l'avenir, dont le secret appartient à Dieu ; pleinement soumis d'ailleurs, il l'a dit déjà et il le répète, aux exhortations comme aux enseignements du Saint-Siège, le chroniqueur qui tient en ce moment la plume, et qui a salué naguère, à cette place même, le grand acte acte accompli le 5 août 1873, se doit à lui-même, à ses sentiments intimes aussi bien qu'aux traditions de la *Revue*, de s'incliner avec un pieux respect devant la mémoire du prince dont cet acte demeurera l'honneur. Au reste, la foi et les vertus chrétiennes de ce prince, la ferme élévation de son patriotisme, ses éminentes qualités d'esprit et de cœur, sont aujourd'hui reconnues, proclamées, admirées par toutes les âmes élevées, sans distinction de partis. Monsieur le comte de Paris a été un digne fils de saint Louis et de Henri IV, un digne chef de cette auguste Maison, intimement unie depuis plus de mille ans à notre histoire, et dont le nom est le nom même de la France.

Marius Sepet. — Eugène Ledos.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Pour parler avec compétence de la dernière des *Questions mérovingiennes* de M. Julien Havet, relative aux Actes des évêques du Mans [1], il faudrait avoir l'érudition du regretté savant. Ce travail est malheureusement resté incomplet; la mort ne lui a pas permis de l'achever. Tel qu'il est néanmoins, il fait grand honneur à son auteur par la critique sagace, les inductions judicieuses, la vaste érudition qui s'y rencontrent. Plus ardu, moins à la portée de tous que les précédents, ce dernier travail est certainement le plus remarquable de tous, et celui qui a coûté le plus de peine à M. J. Havet.

— Une lettre de rémission accordée par Charles VII à Jean de Gestède en février 1461, a fourni à M. Henri Courteault la matière de son récit d'un curieux épisode de la conquête de la Guyenne par Charles VII [2], épisode inconnu des chroniqueurs contemporains et des historiens modernes, et qui montre que les seigneurs gascons étaient plutôt mal disposés pour la France et s'accommodaient volontiers de la domination anglaise. M. Henri Courteault a encore publié une étude [3] sur un chroniqueur inconnu des comtes de Foix, Michel du Bernis. Buchon a bien édité cette chronique dans son *Panthéon littéraire*, mais d'une manière très incorrecte et en l'attribuant, par faute de lecture, à Miquel del Verms. M. Courteault a rectifié cette erreur, et a été assez heureux pour retrouver différents documents qui lui ont fourni des indications précieuses sur la biographie de ce chroniqueur. Michel du Bernis fut notaire des comtes de Foix dans la seconde moitié du XV[e] siècle; il fut même leur archiviste en titre, mit en ordre leur chartrier, et en rédigea un inventaire qui nous est parvenu à la suite de sa chronique.

— Dans son Essai d'étude démographique sur la petite ville de Cordes (Tarn), M. C. Portal arrive à des résultats qui, pour exacts qu'ils semblent, n'en sont pas moins étonnants [4]. C'est au moyen des « répa-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6[e] livr. de 1893, 1[re] et 2[e] de 1894.
[2] *Annales du Midi*, avril.
[3] *Ibidem*, juillet.
[4] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1[re] et 2[e] livr. de 1894.

rations de feux, » cadastres et registres de baptêmes, mariages et sépultures, que l'auteur établit le chiffre de la population de Cordes depuis le XIVe siècle jusqu'à l'époque où l'introduction de l'opération du recensement donne des chiffres certains et dont on peut tirer des conclusions rigoureuses. D'après les documents qu'il a utilisés, voici les résultats auxquels arrive M. Portal : en 1366, Cordes aurait compté plus de 4,600 habitants, et il y a lieu de supposer que, vers le commencement du XIVe siècle, il y en aurait eu 5,500. Pendant le XVe siècle, le chiffre de la population dut baisser sensiblement, puisque, en 1511, M. Portal ne trouve plus que 2,970 habitants, 2,898 en 1545 et 2,101 en 1606. Vers 1700, il ne devait y en avoir que 1,938, 2,500 vers le milieu du XVIIIe siècle; on en compte 2,330 en 1801, 2,859 en 1856 et 1,995 en 1891. Depuis le commencement du XIVe siècle, la population de Cordes a donc diminué de près des deux tiers. Nous avons dit que ce résultat devait étonner. En effet, ou Cordes est une exception, et alors la dépopulation constante qu'a subie cette localité ne s'est pas fait sentir ailleurs, ou l'opinion de Dureau de la Malle, opinion depuis longtemps réfutée, que la France était plus peuplée au XIVe siècle que de nos jours, est exacte.

— M. Émile Barbé a commencé [1] une intéressante histoire de René Madec, ce Breton qui, après avoir débuté comme matelot sur des navires de commerce, s'engagea comme soldat dans les troupes françaises des Indes, prit part aux guerres contre les Anglais sous Dupleix et la Bourdonnaye, gagna ses grades par son courage et son intelligence, et enfin se mit au service d'un nabab indien dont il devint le ministre et auprès duquel il parvint à la plus haute fortune. Il est resté cependant à peu près inconnu, parce que les historiens ne se sont guère occupés que de la période de nos succès aux Indes, et que la carrière de Madec s'étend pendant la période de nos revers successifs. M. Émile Barbé a d'ailleurs été favorisé sous le rapport du nombre et du choix des documents inédits dont il a pu faire usage. Outre ceux qui existent à Pondichéry même et dans les archives du ministère des colonies, M. Barbé a eu communication des Mémoires de Madec, inachevés, il est vrai, mais très précieux, et de la plus grande partie de sa correspondance, tant minutes que lettres reçues, documents qui existent aujourd'hui dans des archives de famille et qui lui ont fourni de précieux renseignements.

— Sur l'histoire de la Révolution, nous avons à mentionner une étude bien faite sur le comté d'Eu au moment de la convocation des États généraux, par M. F. Clérembray [2]; une notice de M. H. Pren-

[1] *Revue historique*, juillet-août.
[2] *Révolution française*, juillet-août.

tout sur l'histoire de Tourcoing pendant les occupations étrangères de 1792 et de 1793 [1]; un travail de M. A. Brette sur les élections du clergé de Caen en 1789 [2]; le récit des émeutes du 20 juin et du 10 août 1792, d'après deux lettres assez triviales du député Azéma au directoire du département de l'Aude, conservées aux archives de Carcassonne et publiées par M. Camille Bloch [3]; un article de M. Edme Champion sur les biens du clergé et la Révolution, déjà publié en 1890 dans la *Revue bleue*, et dont la réimpression ne semblait pas d'une nécessité incontestable [4]; un récit de ce qui se passa à Dijon pendant les Cent-Jours, par M. Paul Gaffarel [5]; enfin une étude de M. A.-F. Aulard sur les causes du 18 brumaire, non pas les causes immédiates, mais les causes générales, les raisons historiques qui rendirent ce coup d'État possible [6].

— Le même M. Aulard a attaqué [7] la légende qui représente Bonaparte au conseil des Cinq-Cents, le 19 brumaire an VIII, comme ayant été menacé par les pistolets et les poignards des représentants du peuple. Un des grenadiers qui l'entraînèrent hors de la salle des séances aurait eu même sa manche déchirée d'un coup de stylet. Un fait certain, c'est que deux de ces grenadiers reçurent un avancement inusité et des pensions de l'Empire pour avoir, ce jour-là, sauvé la vie à leur général. Mais M. Aulard établit que cette légende fut inventée par Bonaparte lui-même, ou plutôt par son frère Lucien, président du conseil des Cinq-Cents, dans son discours aux soldats, discours qui les décida à envahir la salle des séances et à expulser les députés. M. Aulard rapporte les récits de différents contemporains, témoins oculaires de la scène, qui nient l'existence des poignards et des pistolets : tels sont Aréna, Dupont (de l'Eure) dans un discours à la Chambre des députés sous la Restauration, Savary (de Maine-et-Loire), Combes-Dounous, Daunou, Thibaudeau et le prince Eugène lui-même dans ses *Mémoires*. Tout au plus, le jacobin Destrem essaya-t-il de décocher au général quelques coups de poing, qui n'atteignirent que les épaules des grenadiers.

— En fait de publications de documents inédits, il faut mentionner un très curieux récit des derniers jours et de la mort du cardinal de Richelieu, écrit le lendemain même de son décès. L'auteur en est inconnu; mais la copie s'en trouvait dans les manuscrits du fonds

[1] *Révolution française*, juillet.
[2] *Ibidem*, août.
[3] *Ibidem*, août.
[4] *Ibidem*, juin.
[5] *Ibidem*, août.
[6] *Ibidem*, août.
[7] *Ibidem*, août.

Godefroy, appartenant à la bibliothèque de l'Institut. Volé par Libri et vendu par lui en Angleterre, ce récit est revenu à la Bibliothèque nationale avec les manuscrits rachetés à lord Ashburnham [1]. – A côté de ce curieux document, M. G. Depping a commencé la publication par extraits d'une traduction de nouvelles lettres de Madame, mère du régent, découvertes et publiées récemment en Allemagne [2]. Ce sont des lettres adressées à sa tante la princesse Sophie, duchesse de Brunswick-Hanovre; on en connaissait déjà un certain nombre. Celles que cite M. Depping ne modifieront pas le jugement qu'on a porté sur Madame; elle s'y montre aussi mauvaise langue, aussi haineuse, aussi vindicative que dans la correspondance déjà connue. Ajoutez à cela une grossièreté et une crudité d'expressions et de peintures qui choquent nos esprits raffinés. Une bourgeoise de nos jours rougirait en lisant les lettres par trop rabelaisiennes de cette belle-sœur de Louis XIV, issue d'une des plus vieilles maisons d'Europe.

— M. L. de Farcy a publié [3] une intéressante notice sur diverses broderies du moyen âge et notamment sur une très belle broderie, d'un travail florentin du XVIe siècle, appartenant à M. de Madrazo et représentant les scènes de la Passion et de l'ensevelissement du Christ. — Les cloches les plus remarquables des comtés de Cambridge et de Suffolk ont été l'objet d'une étude de M. le baron de Rivières [4], dont nous avons déjà signalé les travaux sur l'archéologie campanaire en Angleterre, d'après les auteurs qui se sont occupés spécialement de cette matière. — Mgr Barbier de Montault a donné la description, un peu diffuse, d'une croix à main du XIVe siècle, conservée dans la collection de Lastic [5]. — Enfin, M. H.-N. Godfray a publié une inscription courte et assez énigmatique trouvée à Saint-Laurent de Jersey, au cours de travaux exécutés dans cette église; il l'attribue à l'époque carolingienne; mais, quand même on arriverait à la déchiffrer d'une manière satisfaisante, elle ne présenterait qu'un intérêt restreint, vu son peu d'étendue [6].

— Dans les revues de province, nous avons à signaler, avec éloge, la courte notice de M. J. Berthelé sur les cloches de la ville de Lusignan [7], et celle plus intéressante qu'il a consacrée aux anciennes cloches de Châtellerault [8]; le même érudit a publié également quel-

[1] *Revue historique*, juillet-août, document publié par M. L. Lalanne.
[2] *Ibidem*, idem.
[3] *Revue de l'art chrétien*, 3e livr. de 1894.
[4] *Bulletin monumental*, 2e livr. de 1894.
[5] *Ibidem*, idem.
[6] *Ibidem*, idem.
[7] *Revue poitevine et saintongeaise*, 15 avril.
[8] *Ibidem*, 15 mai.

ques curieux documents campanaires : l'un est un inventaire des cloches du comté de Périgord et de la vicomté de Limoges, fait pendant les guerres de religion par l'ordre des chefs protestants, comme préliminaire à l'enlèvement de ces cloches des églises pour les changer en canons ou en monnaie ; on y trouve le poids en quintaux de chaque cloche et la valeur vénale du métal [1] ; enfin, M. Berthelé a commencé, en outre, la publication d'un certain nombre de textes relatifs aux cloches du département de la Vienne ; jusqu'à présent, ses documents concernent les églises d'Angles, d'Andillé, d'Arçay, d'Avanton, de Béthines et de Blaslay [2] ; — le journal de l'abbé de la Motte-Rouge, député du chapitre de Tréguier, sur les États de Bretagne en 1786, publié par le vicomte de Bélisal [3] ; — l'étude de M. A. Preyre sur les États de Languedoc; l'auteur n'a pas fait l'historique de ces assemblées, sujet déjà traité ; il a cherché à retrouver les détails de coutumes, de formalités, de préséance ; il a tracé le mécanisme des séances et fait le portrait des membres les plus marquants des trois ordres aux différentes époques [4] ; — la notice du docteur Humbert Mollière sur le médecin Guy de Chauliac et la bataille de Brignais [5] ; — le travail de M. Edgar Bourloton sur le clergé de Fontenay-le-Comte pendant la Révolution [6] ; — l'étude très complète et très soignée de M. V. Canet sur les États généraux de Languedoc, étude qui, semble-t-il, aurait dû paraître dans un organe méridional plutôt que dans une revue flamande [7] ; — la lettre inédite de Claude Gélas, évêque d'Agen de 1609 à 1630, publiée par M. Tamizey de Larroque, et qui donne quelques renseignements sur l'épiscopat d'un prélat peu connu [8] ; — l'étude approfondie que M. l'abbé Alfred Largeault a consacrée à l'épitaphe de Gunter dans l'église Saint-Hilaire de Poitiers [9]. On se rappelle que M. J. Berthelé en a donné récemment une lecture et une explication très plausibles : nous ne pensons pas que l'argumentation de M. l'abbé Largeault réduise à néant les conclusions de M. Berthelé ; — les documents relatifs à l'histoire d'Uzès pendant le XVI[e] siècle, mis en œuvre par M. Th. Bouzige [10] ; — l'intéressant travail qu'a commencé M. O. de Rochebrune sur les églises romanes de la Vendée ; l'auteur n'a encore donné que la des-

1 *Revue poitevine et saintongeoise*, 15 juin.
2 *Ibidem*, 15 juillet.
3 *Revue historique de l'Ouest*, mars et mai.
4 *Revue du Midi*, juillet.
5 *Revue du Lyonnais*, mars, avril, mai.
6 *Revue du Bas-Poitou*, 1894, livr. supplémentaire.
7 *Revue de Lille*, mars, avril, mai et août.
8 *Revue de l'Agenais*, mai-juin.
9 *Revue poitevine et saintongeaise*, mars à mai.
10 *Revue du Midi*, mars et mai.

cription de celle de Touvent, qui est une des plus curieuses du pays [1]; — les notices de M. Gabriel de Fontaines sur divers cœurs en plomb trouvés dans des sépultures du Poitou [2]; — les lettres d'un jeune officier d'artillerie, le baron de X., pendant la guerre de Sept ans, qu'a publiées M. le comte de Vareilles-Sommières et qui donnent de curieux renseignements sur la physionomie de l'ancienne armée française, sur ses chefs, sa composition, ses idées intimes, sur l'esprit qui l'animait, sur ses rapports avec les habitants, etc. [3]; — le recueil d'inscriptions et d'épitaphes poitevines dont MM. H. et P. Beauchet-Filleau ont commencé la publication [4]; — le travail de M. C. Marteaux sur les noms de lieux en *acus* de la Haute-Savoie [5]; — les notices biographiques de M. René Kerviler, entremêlées de lettres et de documents inédits tirés d'archives de famille, sur les cent trente-six Nantais arrêtés en 1793 et transférés à Paris; on y trouve de très curieux renseignements sur le long voyage qu'on leur fit faire, les traitements qu'ils subirent, etc. [6]; — le récit circonstancié du siège de Dunkerque en 1793, fait, par M. G. Montennis, d'après des documents inédits tirés des archives municipales et de celles du ministère de la Guerre [7]; — les notes de M. Louis Audiat sur un certain nombre d'inscriptions huguenotes relevées en Saintonge par M. H. Gelin [8]; — les documents publiés par M. H. Jadart, relativement à la fondation d'écoles et à leur réglementation, faites par le duc Mazarin, l'époux d'Hortense Mancini, dans ses terres de Rethélois [9]; — la suite de l'histoire de la Fronde dans les Landes, par M. l'abbé Tauzin [10]; — la description du château du Busca et l'histoire de la famille de Maniban, ses possesseurs, données par M. Philippe Lauzun dans la continuation de ses notices sur les châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle [11]; — l'inventaire sommaire des papiers de Charles-Maurice le Tellier, archevêque de Reims, conservés à la Bibliothèque nationale sous les numéros 20707 à 20770 du fonds français, œuvre très utile de M. Louis de Grandmaison [12]; — les notes de M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, sur des châtelliers paroissiaux de

[1] *Revue du Bas-Poitou*, 1re livr. de 1894.
[2] *Ibidem*, idem.
[3] *Revue de Lille*, février, mars, avril et mai.
[4] *Revue poitevine et saintongeaise*, avril, juin et juillet.
[5] *Revue savoisienne*, mars-avril et mai-juin.
[6] *Revue historique de l'Ouest*, mars et mai.
[7] *Revue de Lille*, novembre et décembre 1893 et janvier 1894.
[8] *Revue de Saintonge et d'Aunis*, mai.
[9] *Revue de Champagne et de Brie*, mars-avril.
[10] *Revue de Gascogne*, juin, juillet et août.
[11] *Ibidem*, juillet-août.
[12] *Revue de Champagne et de Brie*, mars-avril.

Bretagne, c'est-à-dire sur ces enceintes en terre, cachées, la plupart du temps, au milieu des forêts et des marécages, dans lesquelles les populations rurales mettaient, en cas de guerre ou d'invasion, leurs personnes et leurs biens à l'abri d'un coup de main [1] ; — enfin, le bon travail de M. Henri Chotard sur l'industrie en Auvergne au XVIII[e] siècle, d'après des documents précis et authentiques [2].

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, juin.
[2] *Revue d'Auvergne*, mars-avril, mai-juin.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Déluge devant la critique historique, par Raymond DE GIRARD, professeur agrégé de l'École polytechnique de Zurich. Première partie : *L'École historique*. Fribourg (Suisse), librairie de l'Université, 1893, in-8 de XIII-380 p.

On a beaucoup écrit et discuté, depuis un quart de siècle, sur le déluge de Noé, tant au point de vue géologique que sous le rapport de l'exégèse et de la critique historique.

Un savant distingué de la Suisse catholique a entrepris de résumer ces débats en rapporteur impartial, d'en dégager les conclusions, de constater que la réalité de ce grand événement, impossible à prouver géologiquement, n'en reste pas moins un fait historiquement et absolument certain, et enfin que sa possibilité physique et naturelle peut s'établir par des considérations tirées des phénomènes sismiques. Ce dernier point de vue fera l'objet d'une publication ultérieure, sous ce titre : *Le caractère naturel du déluge*.

M. de Girard partage les auteurs qui ont étudié historiquement la question du déluge en trois écoles : l'école « universaliste, » comprenant ceux pour qui ce grand événement a été, de tout temps quoique sous des formes diverses, connu de l'humanité entière ; l'école « mixte, » qui constate qu'une grande race au moins, la race noire, n'a, dans ses traditions, aucun indice de souvenir d'un grand événement pouvant être assimilé au déluge. En outre, l'école mixte admet que, parmi d'autres grandes fractions de l'humanité, telle que la race jaune par exemple, les traditions diluviennes ont pu soit être importées par suite du contact avec d'autres races, soit provenir du souvenir de grandes inondations locales mais n'ayant rien de commun avec le déluge noachique. Enfin l'école « non universaliste, » étendant les conclusions de la précédente, n'admet, comme « véritablement diluviens, » qu'un petit nombre de récits provenant des peuples de l'Asie antérieure ; quelques-uns même vont jusqu'à réduire ce nombre à un minimum de trois : l'épopée babylonienne cunéiforme, le récit de Bérose, la Genèse. Mais chacun de ces trois documents est d'une importance telle que l'existence d' « un seul » d'entre eux suffirait à établir la certitude historique complète de l'événement relaté.

Par conséquent, que les autres récits, dont le caractère est contesté, soient ou non « véritablement diluviens, » c'est-à-dire issus du souvenir du déluge de Noé, ou se rapportent à des catastrophes locales différentes, la réalité historique de celui-là n'en reste pas moins au-dessus de toute atteinte, « quels que soient les

progrès ultérieurs de l'archéologie historique et de la paléographie générale. »

Telle est la conclusion principale qui nous paraît se dégager de ce volume un peu touffu, un peu confus, dont les subdivisions sont insuffisantes et insuffisamment définies, mais qui témoigne d'une érudition et d'une lecture considérables, de vues générales et d'ensemble d'une véritable portée, enfin d'une critique sûre et élevée, bien que la distinction entre ce que l'auteur appelle « école mixte » et « école non universaliste » semble un peu subtile. Ce travail, en tout cas, contribuera efficacement à élucider ce qui reste encore obscur, au point de vue de la science, dans le grand fait historique du déluge de Noé.

JEAN D'ESTIENNE.

Temistocle dal primo processo alla sua morte. Studio del Doctor Agostino SAVELLI. Firenze, 1893, in-8 de 127 p.

La renommée attachée au nom des grands hommes d'une part, et de l'autre l'absence d'un sens historique véritable chez les anciens expliquent surabondamment le caractère légendaire qu'offre la biographie de maint personnage marquant de la Grèce et de Rome. Thémistocle est de ce nombre : en ce qui touche son exil et sa mort, M. Savelli a tenté de faire la lumière sur les relations divergentes des historiens en s'aidant du texte récemment découvert du *Gouvernement d'Athènes*.

Il nous montre le vainqueur de Salamine dissuadant ses concitoyens de poursuivre les Perses vaincus, et s'associant à la tentative d'Ephialte contre l'Aréopage : deux circonstances de nature à le rendre suspect à la multitude. Accusé, il comprit que sa condamnation était inévitable et la prévint par l'exil. A Magnésie, la munificence des rois de Perse lui rendit une existence opulente, troublée peut-être par plus d'un remords et par la crainte de manquer tôt ou tard ou à la reconnaissance ou au patriotisme. De là la légende d'après laquelle, plutôt que d'obéir à l'invitation d'Artaxerxès au début de la troisième guerre médique, il préféra s'empoisonner en buvant du sang de taureau.

L'érudition italienne pèche d'ordinaire par un excès d'abondance dans l'exposition et un manque de précision dans les conclusions. L'écrit de M. Savelli ne paraît pas échapper entièrement à ce double reproche; mais il est l'œuvre d'un érudit consciencieux et à qui, parmi les textes anciens et les publications modernes, rien n'a échappé de ce qui se rapportait à son sujet.

C. HUIT.

Coutume contemporaine et loi ancienne. *Droit coutumier ossétien éclairé par l'histoire comparée*, par Maxime KOVALEWSKY. Paris, L. Larose, 1893, in-8 de x-520 p.

L'ouvrage de M. Kovalewsky, paru en russe en 1886, avait été, dès l'année suivante, analysé avec le plus grand soin dans le *Journal des savants* par le maître des études d'histoire comparée du droit en France, M. R. Dareste; cette étude, qui l'avait rendu aussitôt célèbre dans notre pays, avait déjà permis aux érudits français non versés dans la connaissance de la langue russe (ils sont passablement nombreux) de le mettre à profit dans une assez large mesure, mais en même temps leur avait inspiré un très vif désir de pouvoir

l'approcher de plus près; aussi ne saurait-on assez remercier l'auteur d'avoir eu l'heureuse pensée de le récrire en français.

L'histoire comparée du droit est à coup sûr l'une des belles découvertes de notre temps, et il en est peu qui aient levé d'une façon aussi rapide et aussi saisissante un nuage plus épais; ce n'est rien moins, en effet, que l'histoire même de l'humanité et de la civilisation qui s'est trouvée éclairée presque subitement de la lumière la plus vive et la plus nouvelle. Cette science a permis de constater que presque chacun des nombreux états de civilisation par lesquels ont passé depuis l'origine les différentes fractions de l'humanité est à l'heure actuelle représenté sur quelque point de notre globle. Cela deviendra probablement de jour en jour moins vrai, à mesure que l'influence de la civilisation européenne ira se propageant jusque dans les cantons les plus reculés du monde, mais c'est, en somme, encore vrai aujourd'hui, et ce l'était, à coup sûr, absolument il y a seulement quelques années. On conçoit, dès lors, quel puissant secours l'étude du droit et des institutions que possédait à une époque reculée tel ou tel peuple historique peut trouver dans l'observation d'un droit et d'institutions similaires existant chez une population contemporaine; aussi est-ce un service de premier ordre que M. Kovalewsky a rendu à l'histoire du droit en étudiant sous toutes ses faces, avant que les conséquences de la domination russe l'aient par trop altéré, le droit, extrêmement archaïque, conservé par une peuplade du Caucase, d'origine aryenne, les Ossètes, et en le comparant, grâce à une érudition aussi vaste que bien informée, avec l'état le plus ancien qui nous soit connu des autres droits indo-européens : germain, slave, irlandais, hindou, romain, grec.

Esprit d'une rare ingéniosité et d'une grande souplesse, M. Kovalewsky est tout l'opposé de ces érudits qui se bornent à rassembler des faits et qui ne craignent rien tant que d'en tirer des conclusions et de s'en servir pour construire des théories : d'un bout à l'autre, son livre est un livre de doctrine, et c'est ce qui en accroît singulièrement la valeur et l'intérêt. Il est vrai que, dans une science aussi jeune, il est impossible de prétendre dès maintenant arriver toujours à des solutions définitives, et l'avenir obligera, sans doute, le savant auteur à modifier plus d'un de ses systèmes si habilement construits, à en abandonner même quelques-uns; mais on ne saurait trop le féliciter d'avoir passé outre à de semblables craintes, si tant est qu'il en ait éprouvé, et d'avoir bâti hardiment; si de tels livres vieillissent naturellement plus vite que les simples recueils de faits, ils ont une tout autre influence sur la marche de la science.

Peut-être, cependant, M. Kovalewsky est-il, en général, un peu trop porté à systématiser à outrance, comme à propos de cette question de l'origine aryenne des Ossètes, à laquelle il attache une si grande importance, et d'où il tire presque l'idée maîtresse de son livre : la reconstitution du droit primitif des aryens. Nul cependant ne sait mieux que lui combien, lorsqu'on se trouve en présence d'une même institution ou coutume existant simultanément chez des peuples différents, il est délicat de savoir si c'est leur communauté d'origine qui est la cause de ces ressemblances : il

a pris soin, en tête de son introduction, de signaler le danger des conclusions précipitées sur ce point, et il y expose magistralement les vrais principes; mais, dans le cours de son livre, on se demande plus d'une fois s'il ne les met pas un peu trop volontiers en oubli.

Il est aussi telle ou telle théorie, comme celle du matriarcat, par exemple, pour laquelle il montre une affection toute particulière, qui lui sert à expliquer une foule de choses et qui cependant éveille bien des objections et des difficultés.

Une autre tentation à laquelle M. Kovalewsky n'échappe pas toujours, c'est de forcer parfois les ressemblances et de vouloir à tout prix rapprocher des institutions qui n'ont en réalité que peu ou point de rapport. Cela nous a paru surtout sensible dans le chapitre consacré au duel judiciaire : à force d'ingéniosité, il est arrivé à découvrir le duel judiciaire dans un usage des Ossètes qui en paraît tout différent; il a fort bien vu (et, en vérité, elles sautent aux yeux) les difficultés qui s'opposent à ce rapprochement, mais, malgré cela, il n'hésite pas à l'opérer quand même, en se payant d'une argumentation si peu convaincante qu'elle étonne de sa part, et, ce qui est plus grave, il se sert de cette identification si péniblement obtenue pour contester le caractère d'ordalie, cependant bien clair, du duel judiciaire.

Ce n'est pas, du reste, la partie relative aux institutions judiciaires et à la procédure qui nous paraît la plus solide de ce beau livre. On y trouve aussi, comme dans le reste de l'ouvrage, un très grand nombre de renseignements précieux, des rapprochements extrêmement ingénieux, des idées fécondes et justes; mais le terme de comparaison, fondé ici principalement sur les institutions germaniques, ne nous a pas toujours semblé très sûr, ce qui fait qu'on hésite plus d'une fois à accepter les conclusions de l'auteur et qu'on résiste à un certain nombre de ses déductions.

Ce qui constitue, croyons-nous, la partie capitale de l'ouvrage de M. Kovalewsky, ce sont les chapitres consacrés aux croyances religieuses et à l'organisation de la famille. A côté de quelques excès d'affirmation et d'esprit de système, la rare sagacité avec laquelle une masse considérable de faits des plus curieux et des plus importants y sont décrits, analysés, expliqués, comparés et groupés, fait de ce livre un des plus attachants et des plus instructifs qui se puissent lire, et lui assure une place d'honneur à côté des travaux célèbres de sir H. Maine.

P. G.

La Tunique sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *conservée dans l'église d'Argenteuil. Essai critique et historique*, publié avec l'approbation de Mgr l'évêque de Versailles, par l'abbé A. Jacquemot, curé-doyen de Boissy-Saint-Léger. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1894, in-18 de 299 p.

Histoire de la sainte Tunique d'Argenteuil. Manuscrit inédit d'un bénédictin de Saint-Maur, publié avec une introduction biographique, un supplément et des notes, par M. l'abbé J.-B. Vanel. Paris, Victor Havard, 1894, in-18 de 296 p.

Ces deux écrits sont, au fond, la thèse et l'antithèse. M. Jacquemot reconnaît que l'authenticité de la relique d'Argenteuil n'est pas article

de foi (p. 15); que, « en dehors de la preuve de tradition...., il n'y a pas de texte concluant d'une manière absolue en faveur de la relique » (p. 17-18; cf. p. 63, 71); » mais, ces concessions faites, il s'élève avec raison contre ceux qui, « transportant d'un objet à l'autre, dans les questions scientifiques, une méthode qui ne peut s'appliquer rigoureusement qu'aux sciences naturelles, exigent de l'histoire une précision, une exactitude mathématiques » (p. 20), et il justifie la sagesse de la règle posée par Benoît XIV : *Reliquiæ antiquæ habendæ sunt in ea veneratione in qua hactenus fuerunt*. En conséquence, il établit par une charte (ou notice) authentique (p. 36-39) de Hugues, archevêque de Rouen, datée de 1156, qu'à cette époque on vénérait déjà la sainte Tunique à Argenteuil : *Cappam pueri Domini Jesu quæ in ejusdem* [*Argentoili*] *thesauris ecclesiæ a temporibus antiquis honore condigno reposita erat, ad fidelium salutem humiliter inspeximus et palam eduximus*, etc. » Ce culte n'a jamais cessé depuis. Il est vrai que la légende a ajouté des traits que M. Jacquemot reconnaît « peu fondés » (p. 185); mais la tradition est, pour le fond, inébranlable, et les analyses scientifiques que l'autorité diocésaine de Versailles vient de faire exécuter par les savants les plus compétents la confirment de tout leur poids. Les directeurs des manufactures des Gobelins et de Beauvais attestent que l'étoffe de la sainte Tunique « est une sorte d'étamine dont le tissu n'est pas très serré. Le fil est de nature animale.... La matière première du tissu n'est autre que la laine fine.... Le reflet rouge violacé [que présente le tissu] doit provenir d'une teinture.... Il y a pour nous analogie complète et même identité comme matière première et comme fabrication entre le tissu examiné et les anciens tissus coptes trouvés dans les tombeaux des IIe et IIIe siècles de l'ère chrétienne » (p. 194-195). L'examen de la précieuse relique montre qu'elle est sans couture. Quant aux taches qu'on y a remarquées, l'examen chimique et microscopique de MM. Ph. Lafon et J. Roussel a prouvé que c'étaient des taches de sang humain (p. 198-202). — On sait que l'église de Trèves possède aussi une sainte Robe. Laquelle, de celle de Trèves ou d'Argenteuil, est celle qui fut tirée au sort sur le Calvaire? « Sincèrement, répond M. Jacquemot, nous ne pensons pas que les traditions de l'une et de l'autre Église puissent donner la solution » (p. 209). Le volume se termine par une série de pièces justificatives.

M. l'abbé Vanel ne conteste pas le mérite et la valeur de l'œuvre de M. l'abbé Jacquemot; au contraire, « ces pages, dit-il, portent la lumière dans les points les plus obscurs; leur auteur a traité les textes avec une méthode aussi judicieuse et des procédés aussi rigoureux que les chimistes décomposant le tissu de la divine robe » (p. 6-7); mais cela ne l'empêche pas, quelques pages plus loin (p. 31 et suiv.), de rejeter ses conclusions, en s'appuyant sur l'*argumentum ex silentio* et en échafaudant des hypothèses qui, il faut bien le dire, ne reposent elles-mêmes sur aucun texte. Il a d'ailleurs le mérite de mettre au jour une œuvre inédite, la *Tunique inconsutile*, d'un bénédictin érudit, dom Robert Wyard, dont il nous donne la biographie. Dom Wyard était né à Étaples, dans le Boulonnais, en 1639, et mourut à Saint-Valéry-sur-Mer, le 23 mai 1714. Il séjourna

plusieurs années au couvent d'Argenteuil et y composa un écrit qui ne met aucunement en doute l'authenticité de la sainte relique. C'est du manuscrit de Wyard que Dom Gerberon a tiré les matériaux de son *Histoire de la Robe sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, laquelle n'a pas eu moins de huit éditions, de 1677 à 1838.

L.M.

Le Pape Léon XIII, *sa vie, son action religieuse, politique et sociale,* par Mgr DE T'SERCLAES, prélat de la maison de Sa Sainteté, avec une introduction de Mgr Baunard, recteur des facultés catholiques de Lille. Paris et Lille, Desclée, de Brouver et Cie, 1894, 2 vol. in-8 jésus de xv-567 et 636 p.

« Ce livre, dit l'auteur dans son *avant-propos*, a été écrit non seulement pour faire connaître notre saint-père le pape Léon XIII et les faits d'une vie qui, providentiellement longue, marche presque d'un même pas avec le siècle où nous vivons, mais encore pour expliquer et défendre l'action du vicaire de Jésus-Christ sur ce siècle troublé, au sein duquel agissent et s'entre-choquent des forces immenses que ne soupçonnaient pas les âges antérieurs.... Je n'ai pas hésité à aborder les sujets les plus délicats de l'histoire ecclésiastique contemporaine.... Dans cet ouvrage, basé sur une exacte relation des faits...., je puis me rendre le témoignage que rien n'a été négligé pour mettre hors de contestation les faits rapportés. Les fonctions que j'occupe à Rome et la bienveillance que m'ont témoignée, à l'occasion de ce travail, les plus hautes notoriétés ecclésiastiques, me donnaient d'ailleurs toute facilité pour atteindre ce but. »

Mgr de T'Serclaes débute par un rapide aperçu de la vie de Léon XIII jusqu'à son élévation au suprême pontificat. Il nous le montre dans les origines de sa famille, dans son intérieur à Carpineto, durant sa jeunesse studieuse, marquée par les plus brillants succès. Ordonné prêtre le 31 décembre 1837, Joachim Pecci est aussitôt nommé délégat apostolique à Bénévent; de là il va, au même titre, à Pérouse; en janvier 1843, il est nommé nonce à Bruxelles, où il remplit ces fonctions jusqu'en novembre 1845, époque où il est appelé à l'évêché de Pérouse; en décembre 1853, il est nommé cardinal; en septembre 1877, Pie IX l'appelle à Rome comme camerlingue de la sainte Église. L'année suivante il succède à Pie IX.

Cette période de la vie de Léon XIII ne remplit que les deux cents premières pages du tome Ier. A partir de ce moment le récit prend plus d'ampleur. Les admirables encycliques du nouveau Pape sont longuement analysées; ses relations avec les différents États sont l'objet de détails circonstanciés. L'affaire du *Kulturkampf;* la question scolaire et la rupture avec Rome en Belgique; les débuts de la persécution religieuse en France (avec le texte, jusqu'alors inédit, de la lettre de Léon XIII au président Grévy, en date du 12 mai 1883); les affaires d'Irlande; le rapprochement avec Berlin et l'affaire du septennat militaire; le jubilé sacerdotal du pape, etc., telles sont les questions qui remplissent les pages de ce premier volume.

Dans le second, l'auteur passe d'abord en revue toutes les questions qui, de 1888 à 1893, sollicitèrent l'intervention et l'action du Souverain Pontife, pour arriver à la « question politico-religieuse en France, » qui a plus spécialement attiré son atten-

du martyre dans l'exercice même de son apostolat, le 15 juillet 1583.

La translation des corps de ces apôtres de la bonne parole fut un triomphe, et les Portugais ne négligèrent rien pour honorer les cinq jésuites, après avoir vengé leur mort Les miracles nombreux qui se produisirent tout de suite sur leur tombe décidèrent l'archevêque de Goa à rédiger en 1600 et en 1629 les deux procès ordinaire et apostolique qui furent approuvés à Rome en 1893, en attendant la cérémonie de la béatification.

Dom Th. Bérengier, O. S. B.

—

La Mère Angélique, *abbesse de Port-Royal,* d'après sa correspondance, par Guillaume Dall. Paris, Perrin, 1893, in-12 de 318 p.

Pourquoi M. G. Dall s'est-il défendu de la pensée d'écrire une nouvelle histoire de Jacqueline Arnauld? C'est au fond l'entreprise qu'il a menée à bonne fin, avec plus d'agrément et de style peut-être que de critique; car tout son volume est consacré au récit des vertus de la mère Angélique et de son rôle d'abbesse de Port-Royal. De restrictions sur la doctrine, il n'y en a pas plus que de discussion dogmatique ; mais l'auteur ne cache pas ses préférences pour les jansénistes, qu'il déclare « impeccables, » tandis que « ce qu'enseignaient leurs adversaires, personnifiés dans les jésuites, était mensonger. » Et il ajoute, d'après une lettre de la mère Angélique à l'évêque d'Angers, que, ce prélat ayant obtenu le jubilé pour sa ville, il y avait été trois cent mille personnes, et que les seuls jésuites de la contrée s'étaient abstenus avec leurs élèves, « de sorte qu'ils méprisaient les indulgences autant que la pénitence. » Il faut dire que nous sommes en 1653, au commencement même de la querelle, que la « Paix de Clément IX » n'est que de 1667, et que la fameuse bulle *Unigenitus* date seulement de 1713, tandis que le grand Arnauld est mort en 1694, et l'évêque d'Ypres en 1638.

D'ailleurs, quelles que soient les austérités de la mère Angélique et ses mortifications peu faciles à imiter, sa vie, grâce aux nombreuses anecdotes rapportées par son biographe, n'a rien de sévère. Si M. G Dall voulait tirer des trois gros volumes de correspondance, édités à Utrecht au siècle dernier, tout ce qu'il y a de citations piquantes ou de remarques ingénieuses, il y a suffisamment réussi pour faire de son petit volume une attrayante lecture.

G. B. de P.

—

La Fondation de la France du IVe au VIe siècle, par M. A. Lecoy de la Marche. Ouvrage orné de nombreuses gravures. Lille, Société de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, 1893, in-8 de 294 p.

Le livre, très luxueusement édité, dont le titre précède et dont l'auteur est un érudit depuis longtemps connu, n'est point une œuvre de pure et simple vulgarisation, comme sont souvent les volumes publiés par la Société de Saint-Augustin. Sans séparer les deux forces dont l'action combinée a constitué notre pays ce qu'il est, M. Lecoy de la Marche les distingue, comme elles doivent l'être en réalité. De là l'économie de l'ouvrage, qui se compose de deux parties : fondation de la France religieuse; fondation de la France politique. La première expose les origines du christianisme et son établissement dans les Gaules, l'organisation de la hiérarchie, le rôle social des

évêques et des moines. La seconde, après quelques mots sur l'origine des races gauloise et franque, retrace la marche des Francs avant Clovis, esquisse le règne de ce prince avant et après le baptême, fait un tableau du gouvernement, de la législation, de l'état intellectuel du pays. L'auteur nous y raconte la conquête franque et montre comment l'élément gallo-romain, assujetti par les armes, s'empara de son vainqueur en lui donnant ses croyances et ses mœurs, si bien qu'il finit par ne plus y avoir ni race dominante ni race opprimée, mais union des deux peuples dans la grande et féconde communauté de religion et de patrie. Ajoutons que deux appendices, l'un sur la lettre de saint Remi à Clovis, l'autre sur les prétendus meurtres politiques de ce prince, couronnent utilement les développements de ce volume, dont la large exposition est aussi claire que sa lecture est facile.

Peut-être pourrait-on tenir grief à M. Lecoy de la Marche d'avoir permis à ses critiques de prendre parfois son érudition et sa méthode en défaut. Outre qu'il ne semble pas être toujours au courant du dernier mot de la science et que ses références bibliographiques pèchent par un excès de brièveté et par un choix souvent arriéré, on peut regretter que, dans une histoire qui se propose d'étudier la fondation de la France du IVe au VIe siècle, il soit fréquemment question du VIIe, auquel de trop nombreux exemples sont empruntés.

Mais ces quelques taches ne sont point pour compromettre la haute valeur de l'œuvre, et il serait injuste de s'y arrêter plus que de raison. Ce qu'il faut retenir et ce que l'on ne saurait trop louer, c'est la maîtrise avec laquelle, sous la plume loyale de M. Lecoy de la Marche, la vérité historique sait rendre à la vérité religieuse, outrageusement méconnue de nos jours, l'irrécusable témoignage qui lui est dû; c'est la vaillance qu'il met à repousser, dans ses lumineuses réfutations, les inqualifiables calomnies d'une certaine école, pour qui la religion, c'est l'ennemi. Voilà qui est autrement important à relever. Au demeurant, le nom seul de l'auteur est une garantie de l'excellent esprit dans lequel est rédigé ce livre, dont la lecture offre un puissant intérêt, et qui paraît à son heure, au moment où, sur l'initiative du successeur de saint Remi, la France catholique s'apprête à célébrer magnifiquement à Reims, en 1896, le quatorzième centenaire du baptême de Clovis.

P. L.-L.

Grégoire de Tours. *Histoire des Francs, livres VII-X.* Texte du manuscrit de Bruxelles, Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. 9403, avec index alphabétique, publié par Gaston Collon. Paris, Alphonse Picard et fils, 1893, in-8 de 241 p. *(Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).*

En 1886, M. H. Omont avait déjà publié dans cette collection les livres I à VI de Grégoire de Tours, d'après l'ancien manuscrit de Corbie, actuellement le manuscrit latin 17655 de la Bibliothèque nationale. Dans cette publication il s'est borné à reproduire textuellement et scrupuleusement ce précieux manuscrit : on en avait en quelque sorte la photographie. M. Collon donne aujourd'hui les quatre derniers livres de cet historien d'après le manuscrit 9403 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Comme ce fascicule n'est que la continuation du tra-

vail de M. Omont, il a suivi le même procédé. Ce manuscrit étant très incorrect, il a eu soin de donner en note les nombreuses corrections faites par un reviseur contemporain plus instruit que le copiste. A la fin de ce travail est une table alphabétique de tous les noms propres que l'on trouve dans les deux fascicules publiés par la Société historique. On pourra donc les utiliser facilement et étudier dans le texte le plus près de l'original notre plus ancien historien.

J. VIARD.

La vraie Jeanne d'Arc. II. *La paysanne et l'inspirée, d'après ses aveux, les témoins oculaires et la libre pensée*, par Jean-Baptiste-Joseph AYROLLES, de la Compagnie de Jésus. Paris, Gaume, 1894, gr. in-8 de xv-567 p.

« Mettre quiconque n'est pas sans quelque culture intellectuelle en état de voir, d'étudier dans son ensemble et dans ses détails l'existence de la Pucelle; la produire dans tout son jour en faisant connaître les temps, les lieux dans lesquels elle s'est manifestée; aborder les questions de quelque intérêt qu'elle fait naître et en donner la solution qui semblera la mieux fondée; mettre en regard ce qu'il plaît au naturalisme d'imaginer sous le titre d'Histoire de Jeanne d'Arc; en montrer la fausseté au point de vue des faits, l'incohérence, les contradictions au point de vue de la raison; faire juger par ce spécimen sa méthode historique, tel est le but des volumes en voie de publication sous le titre commun de *La vraie Jeanne d'Arc.* »

Ainsi s'exprime, dans la préface, le R. P. Ayrolles. Son volume, qui porte le n° II, est en quelque sorte le premier des cinq à paraître et qui formeront chacun un tout, parce que chacun « présentera une des phases si pleines de contrastes de l'astre merveilleux. » Si le précédent a paru tout d'abord sous ce titre : *La Pucelle devant l'Église de son temps*, bien que, chronologiquement, il eût dû être le dernier. c'est que l'auteur a pensé « qu'il fallait se hâter de tirer de la poussière de l'inédit des œuvres dues à des théologiens du siècle de Jeanne, qui discutaient sa vie, ses actes, ses paroles, sous leur aspect le plus élevé et le plus capital, leur accord avec la révélation, avec l'enseignement catholique. »

C'est uniquement la *paysanne* et l'*inspirée* qui apparaît dans le volume que nous avons sous les yeux. Dans le livre I, l'auteur fait un tableau de la chrétienté dans la France et la Lorraine durant les années obscures de la Pucelle; il y expose fort bien la situation précaire de Charles VII, et se garde de tomber dans les erreurs tant de fois reproduites sur la jeunesse de ce prince, son amour des plaisirs, sa légèreté de mœurs, qu'il réfute avec les détails les plus circonstanciés. — Dans le livre II, nous envisageons Jeanne d'Arc d'après ses aveux, et ici l'auteur a cru devoir introduire une étude sur le procès de Rouen qui est un peu hors de propos, car, pour peindre le milieu où la Pucelle était placée quand elle eut à s'expliquer sur les faits relatifs à son enfance, point n'était besoin d'entrer dans des détails qui devaient trouver leur place ailleurs. Quoi qu'il en soit, ce livre II, qu'on pourrait intituler : *Jeanne racontée par elle-même*, est plein d'intérêt et l'exposition en est saisissante. — Le livre III nous offre la Pucelle d'après les témoins oculaires. Comme le dit l'auteur, nous devons au procès de réhabilitation « des détails tels

qu'on n'en possède de semblables sur aucun personnage historique. » C'est à l'aide de cette minutieuse enquête faite au lieu d'origine qu'on peut reconstituer toute la première période de la vie de Jeanne jusqu'à son départ pour Chinon. Nous contemplons donc les traits de la jeune fille d'après ses parrains et marraines, d'après les anciens de son village, d'après les jeunes filles et les jeunes gens de son âge, d'après les prêtres, les nobles et les bourgeois. d'après ceux qui lui servirent de guides. — Dans le livre IV, l'auteur emprunte à des personnages du temps, comme Perceval de Boulainvilliers et Alain Chartier, et à toutes les sources connues, des notions sur la Pucelle, sur sa famille, sur sa nationalité, sur ses apparitions, sur certaines circonstances de sa jeunesse, sur les lieux marqués par son séjour ou son passage, enfin sur sa physionomie et sur son caractère.

Les livres V et VI sont consacrés à la critique. Le P. Ayroles y prend d'abord à partie les écrivains libres penseurs, Michelet, Quicherat, Henri Martin et.... Siméon Luce. Nous estimons que l'auteur aurait pu sans inconvénient abréger beaucoup cette partie de son œuvre. Michelet méritait-il l'honneur d'une aussi minutieuse réfutation? Quicherat, à la bonne heure : celui-là, auquel on doit la publication de tous les témoignages historiques, a plus qu'aucun autre, dans ses *Aperçus nouveaux*, contribué à fausser l'histoire de la Pucelle. Quant à Luce, il est certain que la fantaisie occupe une large place dans les pages compendieuses de sa *Jeanne d'Arc à Domremy;* mais point n'était besoin de s'appesantir si longuement, pour en faire justice, sur les idées fausses dont elles fourmillent.

Le livre VII est rempli d'un certain nombre de pièces justificatives, dont la reproduction n'avait, à vrai dire, que fort peu d'utilité.

Il est regrettable que le P. Ayroles n'ait pas apporté plus de scrupuleuse exactitude dans sa revision typographique et dans ses indications de noms et de sources. Ainsi je trouve le comte *des Vertus* pour *de Vertus* (p. 19, rectifié dans l'*Errata*); *Covieille* pour *Coville* (p. 23); *Tanguy-le-Châtel* pour *Tanguy du Chastel* (p. 38); le *duc* de Langeac pour le *sire* de Langeac (p. 42); *1485* pour *1385* (id.); *Gouges* pour *Gouge* (id. et p. 44); le bâtard de *Vaurs* pour *Vaurus* (p. 55); l'auteur *Duverger* pour l'auteur *du Verger* (p. 420, rectifié dans l'*Errata*). En citant l'ouvrage de Henri Martin, il eût fallu lui conserver le titre *Jeanne Darc*, systématiquement adopté par l'historien démocrate (p. 390, 402 et suiv.). Le P. Ayroles a aussi le tort de faire parfois des rapprochements qui conviennent peu à la gravité de l'histoire. Ainsi (p. 45) : « La Trémoille, ce Cornélius Herz, ce Reinach du xve siècle. »

Il faut louer l'auteur de son infatigable labeur, de sa piété pour la mémoire de Jeanne, tout en regrettant qu'il n'ait pas apporté à son œuvre une méthode plus rigoureuse, une plus grande sobriété, et aussi une expérience plus consommée en matière d'érudition.

G. DE B.

Le maréchal de Scépeaux de Vieilleville et ses Mémoires, par l'abbé Ch. MARCHAND. Paris, A. Picard, 1893, in-8 de XI-369 p.

Qui n'a vu les cinq petits volumes imprimés au siècle dernier sous le nom de *Mémoires de Vieillevilie*, par

Vincent Carloix, son secrétaire? Pas une histoire de France qui ne les cite, même encore à notre époque de critique soupçonneuse; et non seulement Henri Martin ne fait pas de réserves, mais ni Sismondi, ni Dareste, ni Guizot, ni tant d'autres. M. l'abbé Marchand, en écrivant à nouveau la vie du maréchal — et c'est peut-être pour cela qu'il l'a écrite — démontre que ces *Mémoires* sont indignes de crédit, qu'ils fourmillent d'erreurs grossières, qu'ils n'ont pu être faits par un contemporain, que c'est en un mot une simple mystification, dont le P. Griffet, le premier, et tout le monde après lui, a été dupe. Les preuves sont évidentes, et nous regrettons de ne pouvoir les donner en détail. Quant à l'auteur véritable, il faut se borner à des suppositions : celles de M. l'abbé Marchand sont très admissibles.

La biographie du maréchal perd forcément à cette discussion de témoignages. C'était un homme médiocre, dont on avait voulu faire un héros. Le héros disparu, il reste peu de chose; et la réaction, comme toujours, dépasse peut-être le but. Le même auteur avait mieux traité le maréchal de Brissac, personnage secondaire aussi dans une époque où les grands hommes ne manquaient point. Il ne tardera pas sans doute à en choisir encore quelque autre, qu'il fera profiter de ses connaissances historiques et de son style simple et nerveux.

G. B. de P.

—

Louis XIV et le saint-siège, par Charles Gérin, ancien conseiller à la cour d'appel de Paris. Paris, Lecoffre, 1894, 2 vol. in-8 de IX-576 et 648 p.

Nos lecteurs connaissent de longue date notre ancien collaborateur M. Charles Gérin, dont une bonne partie des études sur la politique religieuse de Louis XIV ont été publiées dans cette *Revue*. Sur la fin de sa vie, quand la politique, en brisant sa carrière, lui eut donné des loisirs, il entreprit de faire l'histoire suivie des relations de Louis XIV avec le saint-siège; la mort ne lui permit d'écrire que la première partie de son œuvre et ne lui laissa même pas le temps de la publier. Une main pieuse, digne héritière de l'éminent magistrat, s'est heureusement chargée de ce soin, et M. Gérin s'est endormi avec l'espoir que son œuvre ne tarderait pas à paraître, et qu'aucun soin ne serait épargné pour qu'elle n'eût pas trop à souffrir de la disparition de celui qui l'avait écrite. Aujourd'hui cet espoir est réalisé et nos amis seront heureux d'en apprendre la bonne nouvelle.

Cette œuvre comprend deux volumes, qui débutent par une longue introduction sur les rapports de Mazarin avec le pape Innocent X (1644-1655) et se poursuivent par l'histoire des relations du cardinal d'abord, puis de Louis XIV lui-même, avec les papes Alexandre VII (1655-1667), Clément IX (1667-1669) et Clément X (1670-1676). C'est donc une période de trente années de notre histoire religieuse qui nous est racontée avec un luxe d'érudition et une sûreté d'informations dignes d'être proposés en exemple aux érudits de notre temps. M. Gérin était de ceux qui ne s'épargnent aucune recherche et qu'aucune peine ne rebute quand il s'agit d'arriver à l'exacte connaissance de la vérité. C'est presque uniquement sur pièces d'archives, toujours longuement citées, qu'il écrit l'histoire, laissant le plus souvent la parole aux témoins et n'intervenant lui-même que par des ré-

flexions toujours brèves, destinées à établir la suite et l'unité du récit. Les principales affaires qu'il nous raconte sont d'abord les trois conclaves qui aboutirent à l'élection des papes Alexandre VII, Clément IX et Clément X; l'affaire du cardinal de Retz, l'ambassade de Créquy et la retentissante affaire des Corses, qui occupe une partie notable du premier volume; l'affaire du jansénisme, momentanément apaisée par la paix de Clément IX, à laquelle il ne paraît pas que la cour de France ait laissé produire les bons effets qu'en en pouvait attendre; la guerre contre les Turcs, dans laquelle les efforts de la papauté furent assez mal secondés par la France; sans parler des affaires de moindre importance qui suscitèrent entre les deux cours d'incessantes difficultés. Dans le récit de toutes ces affaires, M. Gérin se montre résolument hostile à Louis XIV; peut-être montre-t-il même à cet endroit un certain parti pris et son livre fait-il parfois l'impression d'un réquisitoire. Je crois qu'il serait aisé, au moyen des publications plus récentes et notamment de celle de M. de Mouy sur l'ambassade de Créquy, de montrer que tous les torts ne furent pas toujours exclusivement du côté de Louis XIV. N'oublions pas en outre que Louis XIV ne cessa jamais, malgré ses difficultés avec la papauté, d'être un roi très chrétien, et que les querelles d'alors, d'ordre politique et temporel pour la plupart, n'ont aucun rapport avec la guerre religieuse entreprise par les gouvernements athées d'aujourd'hui. Cela suffit pour montrer que les gens qui prétendent, à l'heure présente, s'autoriser des exemples de Lionne ou de Créquy commettent un lourd anachronisme. Je n'ai pas besoin d'ajouter que M. Gérin se tient absolument en dehors de ces préoccupations actuelles. Il fait de l'histoire et pas autre chose : et s'il est nécessaire, croyons-nous, de corriger quelques-unes des appréciations où l'emporte une passion généreuse, on ne peut s'empêcher de rendre hommage à sa bonne foi, à son érudition si abondante et si sûre. Sa mémoire restera comme celle d'un des plus honnêtes, des plus chrétiens et des plus grands travailleurs de notre temps.

Ed. Pontal.

—

Le Roman du grand Roi. *Louis XIV et Marie Mancini*, d'après des lettres et des documents inédits, par Lucien Perey. 3e édit. Paris, Calmann Lévy, 1894, in-8 de vii-580 p.

Le charmant écrivain qui signe ses œuvres du nom de Lucien Perey a ce rare privilège que toutes les archives privées lui communiquent leurs trésors, tous les dépôts publics leurs plus rares et plus introuvables documents C'est ainsi que la marquise douairière d'Havrincourt lui a mis entre les mains un dossier composé de plus de trois cents lettres de Mazarin, de Marie Mancini, de Mme de Venel, sa gouvernante, qu'avait réunies le duc de Nivernais, lequel les tenait de son grand-père Philippe Mancini, duc de Nevers; c'est ainsi que l'auteur a pu retrouver, à la Bibliothèque nationale, un petit volume intitulé : *La Vérité dans son jour ou les véritables Mémoires de M. Manchini, connétable Colonne*, dû à la plume de Marie Mancini, volume que M. de Laborde avait signalé dans son livre sur le palais Mazarin et que M. Chantelauze avait cherché vainement; c'est ainsi que de curieux manuscrits ou autographes sont venus

se joindre à cette mine si riche de documents.

On conçoit qu'avec de telles sources M. Lucien Perey ait été tenté de nous raconter tout au long l'histoire palpitante de cette passion royale qui occupa pendant longtemps la cour, la ville et les chancelleries, mit la reine Anne d'Autriche en fureur, inquiéta vivement Mazarin et faillit aboutir à un mariage entre le roi très chrétien et une des nièces de son ministre. Le récit, conduit avec le talent, l'entrain et le charme habituels à cette plume délicate, justement aimée d'un public d'élite, est entremêlé d'une foule de lettres de la reine, de Mazarin, de Marie Mancini, de Mme de Venel, etc. Celle-ci, placée par Mazarin auprès de sa nièce, lui envoie une double correspondance : lettres communiquées à Marie Mancini, lettres qui lui ont été dissimulées, tout passe sous nos yeux; nous pouvons ainsi pénétrer dans les moindres détails et suivre pas à pas les incidents de cette intrigue, fort habilement conduite par la jeune Italienne. Il ne nous manque que les lettres du Roi, pour que le *Roman* ne laisse rien à désirer.

Ce roman, on le lira, on l'a déjà lu, car l'ouvrage, depuis sa récente apparition, a eu plusieurs éditions, et l'on répétera avec M. Guizot : « Vous cherchez le roman; que ne regardez-vous de près à l'histoire? » C'est une page curieuse de la vie du grand Roi, c'est *l'amour avant le mariage*, ce qui vaut mieux cent fois que *les amours après le mariage*, dont on a si souvent retracé la triste histoire. Exprimons seulement le regret que M. Lucien Perey ait parlé avec un ton trop dédaigneux de Louis XIII, en le qualifiant de « roi morose et austère. » — A la page 7, en note, nous lisons M. de Ravenel, et à la page 8, M. Ravenel; il faudra effacer le *de* dans les prochaines éditions.

G. de B.

Lettres intimes de J.-M. Alberoni, *adressées au comte Rocca, ministre des finances du duc de Parme*, publiées par Émile Bourgeois, professeur à la faculté des lettres de Lyon. Paris, Masson, 1893, gr. in-8 de LIII-705 p.

La correspondance familière d'Alberoni avec le comte Rocca, conservée aux archives du collège de San-Lazaro-Alberoni, près de Plaisance, se compose de deux parties essentielles : l'une, en français, qui s'étend de la lettre I à la lettre CCLXIII (1703-avril 1713), contient l'histoire des missions secrètes de l'abbé auprès de Vendôme, à la cour de France et de Madrid. L'autre, en italien, de la lettre CCLXIV à la lettre DCXI (avril 1713-1742), renferme tout le reste de son histoire, depuis qu'il fut officiellement chargé de représenter les Farnèse à Madrid jusqu'à la mort de son correspondant. C'est par ordre des Farnèse qu'à partir d'avril 1713, Alberoni dut écrire en italien : en effet, ses lettres *intimes* devaient passer sous les yeux du duc de Parme, dont Rocca était le principal ministre. Pour éviter tout embarras au lecteur français et aussi pour donner plus d'unité à sa publication, M. Bourgeois a mis en tête des lettres italiennes un sommaire français très exact et très complet, qui, pour les lettres les plus importantes, équivaut presque à une traduction littérale. Une table alphabétique étendue donne, à propos de chaque nom de lieu ou de personne, toutes les explications nécessaires à l'intelligence du texte. La publication de M. Bourgeois présente donc toutes les garanties et tous les avantages d'une éru-

dition sûre et d'une excellente méthode.

Maintenant, que valent en eux-mêmes les documents édités par le savant professeur de la faculté des lettres de Lyon, aujourd'hui maître de conférences à l'école normale supérieure ? Quelle est leur portée historique ? En quoi confirment-ils, en quoi modifient-ils l'opinion la plus généralement admise sur Alberoni ? A entendre M. Bourgeois, dans l'ample et vivant plaidoyer que constituent les cinquante pages de son *Introduction*, les lettres au comte Rocca permettraient d'affirmer qu'Alberoni fut un vrai grand homme, et qu'il ne mérite point les épithètes de « prêtre indigne et de dangereux ministre, » que les plus modérés de ses adversaires accolent encore si volontiers à son nom. Avouons-le, M. Bourgeois, malgré l'habileté avec laquelle il fait valoir les circonstances atténuantes et interprète les actes les plus douteux de celui qu'on peut sans hésiter appeler *son héros*, ne nous a pas convaincu, et nous croyons pouvoir rester fidèle au jugement par nous exprimé dans notre Histoire de Philippe V. Le caractère *servile* d'Alberoni reparait à chaque page des lettres au comte Rocca ; les moyens bas dont il se sert pour s'avancer dans le monde, la vulgarité de ses pensées, la trivialité de son langage, font sans cesse penser à un homme *en condition* chez des maîtres puissants. Le « bas valet et le faiseur de potages » stigmatisé par Saint-Simon serait-il absent de tant d'intrigues où les fromages, les saucissons, les vins de Parme, les repas préparés par Alberoni, tiennent le premier rang parmi les moyens de séduction ? Et le représentant du duc de Parme de s'écrier chaque fois triomphalement : « C'est par là qu'on mène le monde ! » O illusion ! Aussi bien Alberoni ne l'a-t-il jamais mené. En lui, rien du véritable homme d'État. On voudrait le faire passer à nos yeux pour le précurseur des patriotes italiens contemporains, pour un ministre philosophe et moderne. Il a tout simplement cherché à donner des trônes en Italie aux fils d'une reine qu'il ne pouvait conduire que par l'ambition maternelle, et s'il rêve de chasser les Allemands d'Italie, ce n'est que dans la pensée d'y installer les Espagnols. Moderne, je veux bien qu'il l'ait été, mais à la façon de Colbert et de tous les administrateurs français qui, depuis 1700, se succédaient en Espagne ; il dénigre tous ses prédécesseurs, mais il les copie : qu'on me dise en quoi ses idées sur l'administration de l'Espagne diffèrent de celles d'Amelot, d'Orry, de la princesse des Ursins ? La réfection même de la flotte, qui est son principal titre de gloire, était, d'après ses propres lettres, commencée avant lui. Enfin, dans sa politique extérieure, il a toujours voulu l'impossible. Qui pourrait donner le nom d'homme d'État à celui dont *toutes* les prévisions ont été déçues, *toutes* les espérances trompées, *toutes* les entreprises manquées ?

On le voit, nous sommes bien loin de l'indulgence de M. Bourgeois ; cela ne nous empêche pas de rendre hommage au talent avec lequel il a présenté la défense d'Alberoni, et de souhaiter qu'il nous donne un jour de ce personnage une histoire complète d'où toute trace d'esprit de système aura disparu.

ALFRED BAUDRILLART.

—

Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais, par Louis Wiesener. Paris, Hachette, 1891-1893, 2 vol. in-8 de xii-518 et viii-336 p.

M. Wiesener a, depuis quelque dix ans, abandonné le xvi[e] siècle et l'histoire d'Élisabeth et de Marie Stuart, qui lui avait fourni d'intéressants sujets d'étude (V. *Revue des quest. hist.*, t. XXIV, p. 700), pour se livrer à de longues recherches sur la politique de Dubois et du duc d'Orléans. Il est vrai que c'est encore sur des documents anglais qu'il travaille, et personne n'a plus fouillé que lui les collections du *Record office*, particulièrement les vingt-quatre volumes de la série *France*, n[os] 346-369, qui embrassent les huit années de la Régence (1715-1723). A ces sources publiques il a pu joindre les papiers privés de M. le comte de Stair, héritier du lord dont l'amitié avec le duc d'Orléans fut célèbre.

C'est au commencement de 1715 que le nouveau roi d'Angleterre, Georges I[er], remplaça le représentant de la Grande-Bretagne à Versailles, Mathieu Prior, un tory dont il n'était pas sûr, par John Darlymple Stair, destiné à être l'habile instrument de la politique des traités de La Haye et de Londres, qui renversèrent entièrement le système d'alliances de Louis XIV. Aussi, dès son arrivée en France, Stair ne s'occupe du grand roi que pour la forme; c'est au successeur éventuel qu'il s'applique à plaire, par ordre formel de son gouvernement, et c'est avec lui et son secrétaire, l'abbé Dubois, qu'il prépare la véritable révolution diplomatique dont le dernier acte fut, au 8 janvier 1719, la déclaration de guerre à l'Espagne et le *Manifeste du roi de France*. Telle est la période de quatre ans de notre histoire que M. Wiesener raconte, avec un luxe de détails qui pourrait paraître exagéré s'il ne s'agissait de défendre une thèse nouvelle, entièrement opposée à la tradition reçue.

Le régent a eu raison de s'unir intimement avec l'Angleterre et de défaire l'œuvre de Louis XIV : il y fut forcé, d'ailleurs, par l'attitude déloyale de Philippe V, violant chaque jour le traité d'Utrecht et n'ayant jamais voulu prendre son parti de renoncer définitivement au trône de France. L'intérêt de l'électeur de Hanovre était non moins évident : son trône ne cessait d'être menacé par les conspirations intérieures ou les entreprises à main armée des héritiers des Stuarts, que la France s'était épuisée à soutenir depuis le renvoi de Jacques II. En se garantissant réciproquement leur autorité, les deux souverains faisaient donc acte de bon gouvernement et amenaient la paix générale. Mais il y avait à lutter en France contre les traditions, les préjugés, l'influence de toute l'ancienne cour, de tous les serviteurs attitrés de la couronne, de l'aristocratie et des parlements. Tel fut le rôle de Dubois, un parvenu, sans moralité, et qui, pour prix de son succès, ne récolta que le mépris de l'histoire.

M. Wiesener s'efforce de défendre le futur cardinal, comme il exalte le régent; selon lui, Dubois ne fut pas l'ignoble débauché que l'on a dit; il soutint habilement son maître, mais sans se faire acheter par l'Angleterre, dont les libéralités en sa faveur sont de pure invention et démenties par les documents officiels du temps. Quant à l'habileté du diplomate, elle se signala par nombre de négociations qu'il mena à bonne fin où d'autres auraient échoué. On voit quelle est la thèse de l'ouvrage : elle

mériterait d'être discutée et examinée plus longuement que nous ne pouvons le faire, et son seul défaut est de s'appuyer presque uniquement sur des témoignages anglais. Mais jamais la politique européenne qui suivit la mort de Louis XIV n'avait été exposée d'une façon si attachante et si complète. Les personnages du temps, vus de près, y prennent un singulier relief. Le duc d'Orléans, les princes légitimés, Torcy, Châteauneuf, le maréchal d'Uxelles, Georges Ier, Schaub, les Stanhope, Alberoni et Philippe V, autant de figures que l'auteur fait parler et qui revivent avec des traits que souvent on ne leur connaissait pas. Le traité de la Quadruple-Alliance, signé à Londres en 1718, entre la France, l'Angleterre, l'Empire et les Provinces-Unies, qui est bien la revanche diplomatique des coalitions européennes de la fin du XVIIe siècle, fait la matière de presque tout le second volume et pourrait s'intituler le triomphe de Dubois, quand on le rapproche de cette première signature donnée par lui, presque honteusement, dans la mauvaise auberge de La Haye, au mois de juillet 1716. Il y a ainsi dans cette histoire un côté dramatique que l'auteur a traité avec talent et qui mériterait de lui attirer des lecteurs, même en dehors des travailleurs sérieux, dont le nombre devient de jour en jour plus rare.

G. Baguenault de Puchesse.

Manuel du baccalauréat de l'enseignement secondaire, classique moderne. *Histoire*, par M. H. Hauser. Paris, Hony et Cie, 1894, in-16 de 126 p.

Ce ne sont pas les manuels qui font défaut aux élèves des collèges et des lycées cherchant à conquérir quelque grade. Nous signalerons celui de M. Hauser, édité dernièrement, comme pouvant être utile à ceux qui ont déjà une connaissance suffisante de l'histoire et veulent, dans les derniers jours, la repasser rapidement. Dans un petit volume, il donne un grand nombre de renseignements; de plus, la disposition typographique permet de retrouver de suite le fait essentiel dans un paragraphe. Ce manuel s'applique à l'histoire contemporaine de 1789 à 1889; comme le dit l'auteur dans sa préface, il a cherché avant tout à présenter un rapide tableau des faits et des événements qui se sont déroulés pendant cette période. Il ne faut donc y chercher ni anecdotes ni longs développements; dans l'ensemble de ses appréciations, cet ouvrage nous a semblé modéré.

J. V.

Glimpses of the french Revolution, *Myths, Ideals and Realities*, by John G. Alger. London, Sampson-Low, Marston and Co., 1894, in-8 de XII-304 p.

M. John G. Alger connait fort bien la Révolution française. Dans un curieux ouvrage, *Englishmen in the french Revolution*, il avait précédemment recherché la part prise par ses compatriotes à ce mouvement d'idées et à ce bouleversement social qui marquèrent la fin du dernier siècle. Sous le titre modeste de *Glimpses*, il publie aujourd'hui une véritable histoire anecdotique de la période révolutionnaire, rectifiant les jugements erronés, démolissant les légendes faussement accréditées, restituant aux personnages les plus défigurés leur physionomie réelle.

Dans cette tâche méritoire, M. John G. Alger fait preuve d'une absolue bonne foi et d'un grand sens critique.

Je signalerai tout spécialement le chapitre relatif aux délégués conduits par Anacharsis Clootz qui représentèrent les différentes branches de « l'humanité » à la fête du 19 juin 1790. L'historien anglais a résumé la biographie de ces singuliers délégués : l'Espagnol Pablo Olavide, l'Allemand Goy, l'Italien Stamati, Paul Jones, James Swan, et les quelques attachés d'ambassade congédiés et Orientaux d'occasion qui participèrent à cette manifestation où le comique s'unissait au tragique comme dans la plupart des pièces rélutionnaires. A tous ces comédiens, M. John G. Alger a consacré une étude minutieuse, analogue à celle faite par notre regretté collaborateur M. Victor Fournel sur le « patriote Palloy » et les vainqueurs de la Bastille.

A noter encore des pages fort attachantes sur les prophétesses et héroïnes de la Révolution : Louise Chably, Théroigne de Méricourt, Olympe de Gouge, et un joli médaillon de Sophie-Victoire Delaborde, qui devint la mère de George Sand.

Quelques erreurs typographiques : île d'*Yen* pour île d'Yeu (p. 157), par exemple, seront aisément rectifiées dans une seconde édition. M. J. G. Alger a, ce me semble, pris trop au sérieux une thèse de M. Port tendant à établir que Cathelineau n'a jamais été général en chef des Vendéens, et, en voulant préciser les détails de l'exécution de Louis XVI, n'a pas eu sous les yeux l'étude publiée par la *Revue des questions historiques* sur « Le mot de l'abbé Edgeworth. »

Nous souhaitons sincèrement que les *Glimpses of the french Revolution* trouvent un traducteur français; car l'ouvrage est digne de prendre place dans nos meilleures collections historiques.

ROGER LAMBELIN.

H. Taine, par Amédée DE MARGERIE, doyen de la Faculté catholique des lettres de Lille, etc. 2e édition. Paris, Ch. Poussielgue, s. d., in-8 carré de VII-486 p.

M. Amédée de Margerie est un maître; il y a longtemps qu'il a fait ses preuves, et nous n'avons pas à rappeler ici les nombreux titres qu'il possède à l'admiration de ses amis, à l'estime de ses adversaires. Naguère, il nous donnait une belle étude sur Joseph de Maistre; aujourd'hui, il nous offre une magistrale critique de l'œuvre de Taine.

Une bonne partie du très remarquable ouvrage que nous annonçons échappe à la fois à notre compétence et à la spécialité de la *Revue;* nous nous bornerons donc à signaler à nos lecteurs les pages remarquables où l'auteur étudie le philosophe, le littérateur et l'artiste, pour nous concentrer en ce qui touche à l'historien. Disons seulement que, comme le remarque M. de Margerie, « en reprenant, dans un exposé et une critique d'ensemble toute la philosophie de M. Taine avec ses applications à la littérature, à l'art et à l'histoire, » l'auteur « résume plus de trente années de méditations et d'études incessamment revisées. »

On s'en aperçoit bien vite en ouvrant ce livre, d'une critique si éclairée, d'un jugement si sûr, d'une modération si parfaite. Il faut lire, il faut relire cette troisième partie, où l'œuvre historique de celui qui, comme le dit M. de Margerie, fut « historien partout, sauf dans la philosophie pure, » est passée au crible d'une analyse faite avec un talent et une conscience admirables, avec une rare intelligence de l'histoire, avec une justesse de vues qui ne se dément jamais. On dirait un habile chirur-

gien promenant son scalpel sur toutes les parties du corps dont il opère la dissection, pour en examiner tous les replis, pour en sonder toutes les profondeurs.

Qu'on en juge par ce passage, où l'auteur a résumé en quelque sorte son appréciation : « Les jugements portés par M. Taine sur la Révolution et sur son personnel ne provenaient pas d'un changement dans ses idées et ses principes, mais d'une étude prodigieusement patiente et attentive des faits, d'une psychologie très pénétrante, d'une vue très juste sur la valeur des constitutions créées de toutes pièces à l'usage de l'homme en général, et des révolutions qui, rompant brusquement avec tout le passé d'un peuple, prétendent renouveler tout d'un coup par décret ses mœurs en même temps que ses lois. Ses appréciations plus équitables des services sociaux rendus par les idées religieuses témoignaient de sa loyauté d'historien mieux informé, elles ne faisaient entrevoir aucun commencement d'adhésion à leur vérité.... M. Taine, comme il le dit lui-même, agit en naturaliste, et n'a pas plus d'effort pour exclure l'émotion morale que pour exclure les arrière-pensées politiques. Toutefois le déterminisme, qui fausse l'histoire comme enseignement moral, ne la fausse point autant comme histoire.... L'historien déterministe, si attentivement qu'il se surveille, oublie parfois qu'il est un philosophe et, redevenant simplement un homme, juge alors les actions humaines avec une conscience qui les absout ou les condamne comme des actions libres. »

Nous ne pouvons suivre M. de Margerie dans les chapitres où il analyse successivement les volumes de Taine sur l'ancien régime, la Révolution, Napoléon et le régime moderne, enfin le présent et l'avenir, pour arriver à cette conclusion : « Les conditions du salut se réduisent à une seule. » Ce n'est pas moi qui la dirai, mais M. Taine : « *Il n'y a que le christianisme.* » Chacun voudra étudier Taine avec un tel guide, chacun voudra méditer ces pages si pleines, si instructives, desquelles se dégagent les plus hautes et les plus profitables leçons.

G. de B.

—

Légendes révolutionnaires, par Edmond Biré. Paris, Honoré Champion, 1893, in-8 de vi-388 p.

M. Edmond Biré recueille ses articles, et il a raison. Il ne s'y borne pas, en effet, à présenter la critique d'un livre; il en saisit à son tour le sujet; il l'éclaire non seulement des documents que lui a fournis l'auteur, mais de ceux qu'il puise dans sa propre érudition; il le renouvelle ainsi, il le fait sien, et chacun de ses articles devient entre ses mains une leçon d'histoire.

Ce volume contient neuf articles. Avec MM. Gustave Bord et Léon Biollay, M. Biré démontre que *le Pacte de famine* est un mensonge et qu'il n'a jamais existé. Avec MM. Frantz Funck-Brentano et Alfred Bégis, il étudie *la Bastille sous Louis XVI* et dénonce les ridicules légendes que, d'après des écrivains suspects, ont édifiées MM. Michelet et Louis Blanc. Dans une troisième étude, M. Biré résume en quarante pages son beau livre, *la Légende des Girondins*. M. Albert Duruy s'avisa un jour d'offrir aux jeunes générations l'exemple du brigadier Muscar. Il n'avait pas eu la main heureuse : grâce à M. Alfred Lallié, on a retrouvé l'indication

des fusillades auxquelles présida à Bouguenais le héros de M. Duruy : deux cent neuf victimes, vieillards, femmes, enfants; M. Duruy n'avait pas connu le travail de M. Lallié. Soixante pages de M. Albert Macé : *Leperdit, maire de Rennes*, détruisent la légende qu'avait construite Émile Souvestre, plus romancier qu'historien : cependant, la République a élevé une statue à Leperdit, serviteur de tous les régimes; mais, après l'article de M. Biré, M. Jules Simon, qui devait prononcer le discours d'inauguration, resta chez lui : voilà un succès rare pour un écrivain. Il rétablit de même la vérité sur l'*Institut de France*, qui ne doit à la République que son nom : quant aux académies fondées par Louis XIII et Louis XIV, supprimées par la Convention, elles n'ont été véritablement rétablies que par Napoléon et Louis XVIII. Une longue étude (p. 251-306) réduit à néant les niaiseries que débitèrent les historiens libéraux sur *la Congrégation;* elle « éclaire par quelques points, elle complète par d'autres » le bel ouvrage de M. Geoffroy de Grandmaison. M. Bardoux est un peu malmené à propos de sa *Bourgeoisie française :* M. Biré lui oppose plus d'un bourgeois qu'il a connu, un entre autres, et le portrait en est touchant (p. 344-345), c'est celui de son grand-père. Un dernier article résume les conclusions que M. le chanoine Allain et d'autres érudits ont fait prévaloir sur *l'Enseignement avant 1789*.

C'est ainsi que, soit par des travaux personnels, soit à l'aide des travaux d'autrui qu'il complète et qu'il condense, M. Biré, à la place des légendes qui circulent encore, vulgarise des vérités : espérons que, grâce à son nom et à l'autorité de sa plume, elles gagneront du terrain et que désormais elles s'établiront solidement dans l'histoire.

Victor Pierre.

Paris pendant la Révolution, *d'après les rapports de la police secrète*, 1789-1800, par Adolphe Schmidt. Traduction française, accompagnée d'une préface de Paul Viollet. Tome IV. Paris, H. Champion, 1894, in-8 de 353 p.

Voici enfin le dernier tome de cette traduction d'un ouvrage fort intéressant pour l'histoire de la période révolutionnaire. Quel qu'ait été le patient labeur de M. Ad. Schmidt, il n'a pas tout vu : bien des rapports de la police secrète, enfouis dans les cartons du Tribunal révolutionnaire, ont échappé à ses investigations; mais il en a recueilli un assez grand nombre pour présenter une vue d'ensemble aussi instructive que saisissante. Le tome IV est consacré aux affaires religieuses et à l'instruction publique. On y voit, d'une part, le tableau de la persécution religieuse, des révoltes qu'elle suscita chez le peuple, de la persistance des pratiques extérieures du culte, des innovations apportées par les révolutionnaires, qui voulurent substituer le culte de la Raison au culte de Dieu et remplacer le dimanche par le décadi; et, d'autre part, la décadence de l'instruction publique, sous le coup des mesures destructives de l'Assemblée législative et de la Convention nationale, les vaines tentatives faites pour la relever. Nous recommandons en particulier aux législateurs de 1894 ce passage, où M. Schmidt a résumé son appréciation : « Le principal obstacle au succès des écoles élémentaires, aussi bien que des écoles supérieures, ce fut la volonté constante

des gouvernants de faire servir les écoles publiques aux intérêts de la politique et d'écarter de l'instruction tout contact avec les idées religieuses. Inspirer à la jeunesse la haine de l'Église et de la Royauté, la haine du catholicisme et du royalisme, telle fut la tâche suprême de la nouvelle éducation nationale » (p. 186).

Nous ne saurions trop recommander la lecture, l'étude même du livre de M. Schmidt et des trois volumes de documents qui l'avaient précédé (*Tableaux de la Révolution française, publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris*); on y puisera de précieux éléments pour l'appréciation du temps présent : quand donc les leçons de l'histoire profiteront-elles aux Français?

M. Viollet, le consciencieux et habile traducteur, a donné dans ce tome IV, en appendice, une note sur l'état de l'instruction primaire en France avant 1789, à la suite de laquelle il publie d'intéressants documents sur l'enseignement du droit pendant la période révolutionnaire.

Notons que M. Viollet, sur l'avis de M. de Montaiglon, a (p. 131) rectifié le nom du sculpteur *Daujon* (*Donjon* dans Schmidt), en lui donnant celui de *Danjou*, que portait *l'abbé de six pieds*. Je me permettrai de le renvoyer à l'ouvrage intitulé : *Captivité et derniers moments de Louis XVI*, où la distinction entre le prêtre Jean-Pierre-André Danjou et le sculpteur François Daujon a été nettement établie, et où la biographie de ce dernier a été élucidée (voir t. II, p. 337 et suiv.).

Une ample table alphabétique générale, pour laquelle M. Viollet a eu le précieux concours de M. Paul Lacombe, termine l'ouvrage.

G. de B.

La Défense nationale dans le Nord, de 1792 à 1802. Ouvrage publié aux frais du département du Nord, par Paul Foucart et Jules Finot, avec la collaboration de A. Jennepin, A. Terquem, A. Durieux et L. Quarré-Reybourdon, et une préface de Pierre Legrand. — Paris, Émile Lechevalier, 1890-93, 2 vol. gr. in-8 de xvi-676 et 870 p.

C'est un travail des plus considérables, qui a été entrepris et mené à bonne fin sous les auspices du département du Nord.

Sur la proposition de M. Émile Moreau, le conseil général avait émis le vœu, à l'occasion du centenaire de 1789, de faire copier, relever et mettre en ordre « toutes les pièces, délibérations, cartes, plans, lettres, relatifs à la période révolutionnaire » que l'on trouverait dans les archives communales et départementales. Mais l'énormité de la tâche fit restreindre le champ primitivement choisi et l'on se borna à publier « les documents les plus curieux relatifs aux événements militaires et maritimes dont le département et son littoral ont été le théâtre de 1792 à 1802, en les groupant suivant l'ordre chronologique des campagnes et en les reliant par un texte rappelant la marche générale des événements et les personnages qui y ont marqué. »

L'histoire militaire de douze années sur la frontière du Nord est donc développée dans cet ouvrage, et l'intérêt qu'il présente est d'ordre général, car les actes révolutionnaires de Paris et les décrets de la Convention eurent des contre-coups retentissants dans les événements politiques et militaires de cette région, et l'on ne saurait expliquer ceux-ci sans rappeler ceux-là.

Il est aisé de suivre, au cours de cette campagne, les différentes phases

de l'organisation militaire nouvelle. Jusqu'au décret du 12 août, l'incohérence et le désordre prédominent, les troupes assassinent ou laissent assassiner leurs généraux; mais après qu'est effectué l'amalgame des bataillons de volontaires avec les anciennes troupes de ligne, les demi-brigades deviennent des unités sérieuses, capables de discipline et rapidement aguerries. Et *La Défense nationale dans le Nord* confirme par de nombreux et indiscutables faits la condamnation formulée par M. Camille Rousset, dans *les Volontaires de 1792*, sur les armées improvisées issues des principes révolutionnaires.

Qu'il me soit permis de regretter qu'aucun écrivain militaire n'ait été appelé à faire partie de la commission de rédaction de cet ouvrage. Le rappel de certaines notions stratégiques, l'exposé technique des opérations de siège et des mouvements en rase campagne eût rendu plus compréhensibles certains chapitres et eût créé entre eux un enchaînement logique.

Quant à la valeur documentaire de cette œuvre historique, elle est des plus considérables. Les pièces d'archives reproduites ont été soigneusement collationnées, et beaucoup de documents inédits y sont publiés et commentés. Parmi les plus intéressants, il y a lieu de noter : le *Journal* de Mastrick, officier de la légion américaine et plus tard commissaire des guerres (manuscrit conservé aux archives du Nord), donnant un compte rendu plein de sincérité des événements militaires à partir du 28 février 1793 (levée du siège de Maëstricht, déroute d'Aix-la-Chapelle, bataille de Nerwinden, retraite de Belgique et défection de Dumouriez); les extraits des registres et dossiers de correspondance, des délibérations et des sentences du magistrat de la ville de Valenciennes; les lettres relatives aux armements des corsaires de Dunkerque et à la préparation d'une campagne maritime contre la Hollande.

Un choix judicieux de plans, gravures, fac-similés d'autographes, et une table générale des noms de lieux et de personnes cités, forment l'utile complément des deux beaux volumes historiques que l'on doit à l'heureuse initiative du conseil général du Nord.

Roger Lambelin.

L'ancien clergé de France. II. *Les évêques pendant la Révolution*, par M. l'abbé Sicard. Paris, Lecoffre, 1894, in-8 de 513 p.

Le second volume de l'ouvrage de M. l'abbé Sicard débute par un résumé de ce qui a été dit dans le premier : ce sont les conclusions de l'auteur sur la valeur morale de l'épiscopat français au xviii[e] siècle. Un très grand nombre de diocèses ont eu à cette époque des évêques vraiment irréprochables, dévoués à leurs devoirs de pasteurs des âmes et tout à fait dignes d'estime et de respect; à la veille de la Révolution, sur cent trente évêques du royaume de France, cent vingt environ ne donnaient aucune prise à la critique; mais il faut ajouter qu'une dizaine à peu près n'étaient pas aussi inattaquables. Comme il arrive d'ordinaire, on a bien plus parlé et l'histoire se souvient beaucoup plus de ceux qui ont pu contrister l'Église par leur conduite que de ceux qui l'ont édifiée par leurs vertus: Talleyrand, évêque d'Autun, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse et ensuite de Sens, Jarante,

évêque d'Orléans, Lafont de Savine, évêque de Viviers, Dillon, archevêque de Narbonne, Rohan, évêque de Strasbourg, Grimaldi, évêque du Mans, sont autrement connus que ceux de leurs collègues dans l'épiscopat qui n'ont jamais donné de scandales et qui ont passé en faisant le bien. En s'appuyant sur les témoignages de Burke, de Senac de Meilhan, de Tocqueville, de Taine, M. l'abbé Sicard a donc raison de conclure que cet épiscopat était meilleur qu'on ne l'a dit.

Après avoir ainsi formulé ses conclusions, M. Sicard aborde la seconde partie de son ouvrage : *Les évêques pendant la Révolution*, et dans ce volume il traite successivement : de l'état d'esprit de l'épiscopat en 1789, de la chute du premier ordre de l'État, de la spoliation des biens de l'Église, des évêques fonctionnaires salariés, de la disparition de la religion d'État, des évêques et de la constitution politique, et enfin de la conduite des évêques à l'égard de la constitution civile du clergé jusqu'à leur départ pour l'exil.

Evidemment M. Sicard n'est pas au bout de sa tâche ; comment cet épiscopat, hier encore si riche, si puissant, a-t-il supporté l'exil et la pauvreté en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Italie et jusqu'en Amérique ? Comment a-t-il compris ses devoirs lorsque Pie VII a signé, d'accord avec la République française, le concordat qui mettait fin à l'ancienne organisation de l'Église de France ? C'est dans un troisième et dernier volume que l'auteur répondra à ces questions si importantes, si intéressantes.

Les qualités qui distinguaient le premier volume de cette étude sur l'ancien clergé de France se retrouvent dans le second ; M. Sicard a longuement étudié son dossier et il parle en connaissance de cause. Peut-être est-il en certains endroits trop bienveillant ; j'ai vainement cherché dans ses deux volumes un chapitre qui aurait eu sa raison d'être, et que l'auteur aurait pu intituler : *L'épiscopat et les ordres religieux.* Il aurait permis à M. Sicard de soumettre à une nouvelle analyse ces procès-verbaux de la commission des réguliers, créée en 1766, à laquelle l'épiscopat prit une si grande part, et dont M. Gérin a parlé dans ce recueil. Ils sont bien instructifs ces procès-verbaux ; ils prouvent que certains évêques de la seconde moitié du XVIII[e] siècle ont agi à l'égard des moines avec un sans-gêne singulier et, disons le mot, bien regrettable. Il est vrai que M. Sicard devant, dans la suite de ses travaux, s'occuper des ordres monastiques, l'occasion se présentera de parler de la commission des réguliers et de ses procédés par trop autoritaires.

Tel qu'il est déjà, l'ouvrage de M. Sicard se distingue par un remarquable talent d'exposition ; il se lit facilement et est vraiment instructif. Il faudra en tenir compte quand on voudra connaître et apprécier sans parti pris l'Église de France au XVIII[e] siècle.

O. Delarc.

Un Évêque de l'ancien régime sous la Révolution. *M. de Maillé la Tour Landry*, par le vicomte de Broc. Paris, Lamulle et Poisson, 1894, in-8 de VII-352 p.

M. le vicomte de Broc, déjà connu par ses remarquables études sur la Révolution française, nous donne une intéressante monographie sur Mgr Jean-Baptiste de Maillé la Tour

Landry, né le 6 décembre 1743, au château d'Entrammes, sur les confins du Maine et de l'Anjou, devenu en 1777 évêque de Gap, et quatre ans plus tard, en 1784, évêque de Saint-Papoul. Mgr de Maillé n'a jamais émigré; il a passé à Paris les sombres jours de la Terreur, et l'on sait si un évêque courait des risques en s'obstinant à ne pas quitter Paris à cette époque. Sans jamais prêter de serment que l'Église ou sa conscience auraient pu lui reprocher, il s'est empressé, dès que la fièvre de la persécution fut un peu calmée, de se mettre au service des fidèles pour leur procurer les secours religieux. Durant l'été de 1797, il officia dans plusieurs églises de Paris et de la banlieue, et fit des ordinations; partout les fidèles le reçurent avec un empressement et une joie qui ne tardèrent pas à inquiéter et à indisposer le Directoire. Arrêté à la fin de 1798, Mgr de Maillé fut déporté à l'île de Ré; on le conduisit à Rochefort, enchaîné sur une charrette. Plus heureux que beaucoup de ses compagnons d'infortune, M. de Maillé traversa sans succomber ces cruelles épreuves, et le 30 décembre 1799 il recouvra la liberté. Disons enfin que, nommé lors du Concordat à l'évêché de Rennes, Mgr de Maillé fut peu après ravi à ses nouveaux diocésains. Il mourut à Paris, le 25 novembre 1804.

L'Église de Paris a le devoir de se souvenir de lui, car il l'a consolée dans ses jours de deuil et de tristesse. Il faut remercier M. de Broc d'avoir si bien fait revivre la belle figure de ce saint prélat.

O. DELARC.

Aventures de guerre et d'amour du baron de Cormatin, par Henri WELSCHINGER. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1894, in-12 de 299 p.

On ne peut voir sans surprise un travailleur sérieux comme M. Welschinger donner à une biographie historique un titre digne d'être réservé à un roman-feuilleton. Ce titre est d'ailleurs aussi mal approprié que possible. Aucun récit de guerre ne prend place dans ce volume, et ne devait même y figurer. Cormatin avait, il est, vrai, fait la guerre d'Amérique, non sans distinction, comme officier d'état-major; mais c'est un fait que M. Welschinger, faute de plus amples renseignements, se borne à constater. Quant aux guerres de l'Ouest, son héros, pendant les neuf mois où il a joué le rôle de général, que M. de Puisaye, en partant pour l'Angleterre, lui avait provisoirement confié, ne paraît avoir pris part à aucune opération active. Occupé d'abord de correspondance, ou si l'on veut d'organisation, pendant les mois de septembre et octobre 1794, il avait, le mois suivant, quitté la Bretagne, et se tenait caché près de Cherbourg : c'est ce que nous apprend, sans nous l'expliquer, une correspondance donnée par M. Welschinger. A partir des premiers jours de 1795, Cormatin ne travailla plus qu'à mettre fin aux hostilités. Son succès comme pacificateur fut essentiellement éphémère. En traitant avec les Républicains comme chef du parti royaliste en Bretagne, tout en voulant conserver l'organisation de ce parti, il s'exposa à être accusé par eux de perfidie. Les Royalistes, dont cette fausse pacification ruina les espérances, ne conservèrent pas du négociateur une

opinion beaucoup plus favorable.

M. Welschinger se flatte d'avoir lavé la mémoire de Cormatin de cette double imputation de trahison. Elle est sans doute d'une sévérité outrée; mais il est évident que ce personnage avait entrepris de jouer un double jeu, qui devait l'exposer inévitablement à de pareilles accusations. Il pouvait se faire illusion sur les projets de rétablir le trône que quelques membres de la Convention prétendaient avoir en secret; mais il aurait dû penser que ce n'était pas avec eux seuls, mais avec tout le parti de la Révolution, qu'il s'engageait. Il a pu être persuadé que la fin des hostilités servirait mieux la cause royale que la guerre civile; mais étant le confident des projets de Puisaye, il prenait un rôle essentiellement peu loyal. La conséquence de ses agissements devait être le désastre de Quiberon.

Ce qui faisait le fond du caractère de Cormatin, c'était une légèreté de caractère et de conduite vraiment incurable. Dès sa jeunesse, destiné à la carrière diplomatique par son père, ancien commissaire des guerres, qui sacrifia dans ce but une grande partie de sa fortune, il trompa ses espérances en ne songeant qu'au plaisir. Ayant trouvé l'opulence dans son mariage avec une riche veuve, il en compromit la situation par ses habitudes de luxe et d'ostentation, et se donna vis-à-vis d'elle des torts de plus d'une nature. Ceci nous amène à ce que M. Welschinger appelle « aventures d'amour. » Le 25 mai 1795, Cormatin avait été arrêté par les autorités républicaines, qui avaient juré sa perte; il défendit sa tête avec une énergie et une persévérance qui forment le côté le plus intéressant de son caractère; mais en évitant la mort, il resta sept ans dans les cachots sous le poids de la plus illégale des sentences. C'est dans le fort de l'Ile-Pelée, à Cherbourg, qu'il fut le plus longtemps confiné. Grâce à la complaisance d'un commandant, il y entretint pendant plusieurs mois avec une jeune veuve romanesque, Mme de Feuardent, une correspondance galante sur laquelle M. Welschinger s'efforce d'attirer l'intérêt. Il a donné tous ses soins à mettre en lumière cet épisode. Dans ses recherches sur la famille de Feuardent, il a toutefois omis le seul côté par lequel elle a droit à une notoriété historique. Le P. François Feuardent, religieux cordelier, fut un des plus fougueux prédicateurs de la Ligue; sa science, ses talents et son désintéressement ne doivent pas le faire confondre avec ceux de ses contemporains qui firent retentir la chaire de leurs déclamations insensées.

Dezoteux de Cormatin mourut en 1812, dans une profonde obscurité. Brouillé avec tous les siens, il vivait d'un très mince emploi à la manufacture des tabacs à Lyon. Quoique la police impériale n'eût pas renoncé à le surveiller, il ne passait plus autour de lui que pour un vaniteux ridicule et un cerveau fêlé. La réhabilitation qu'a tentée M. Welschinger, ne parviendra pas à lui faire accorder un plus intéressant caractère.

L. de N.

Les Mémoires d'une inconnue, publiés sur le manuscrit original, 1780-1816. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1894, in-8 de XI-419 p.

L' « inconnue » dont on vient de publier les *Mémoires* n'a pas tardé à sortir de la pénombre mystérieuse où l'on avait la singulière prétention de l'ensevelir. A peine le volume avait-il

été mis en vente qu'un journal publiait une note de M. Cavaignac, protestant contre la publication des *Mémoires* de sa grand'mère, et le 28 avril un commissaire de police se présentait, à sa requête, à la librairie Plon, pour saisir tous les exemplaires.

Qui était Mme Cavaignac, la femme du conventionnel régicide, dont la curieuse figure apparait ici dans tout son jour? M. Edmond Biré, en une de ces études si sagaces et si documentées auxquelles il nous a habitués, nous le révélait ces jours-ci; elle s'appelait Mlle de Corancez, et était la fille d'Olivier de Corancez, ami de Rousseau, fondateur et rédacteur du *Journal de Paris*. C'est en 1797 qu'elle épousa, à l'âge de dix-sept ans, Jean-Baptiste Cavaignac, alors député au Conseil des Cinq-Cents.

Mme Cavaignac peint d'abord son intérieur de famille, avec ce talent d'exposition, cette finesse d'aperçus qui apparaissent dans toutes les pages du livre; puis elle se met elle-même en scène, avec ses qualités et ses défauts, sa prodigieuse mémoire, sa passion pour la lecture qui lui fit *dévorer* Plutarque, Rollin, et surtout Rousseau. Son père et sa mère étaient de « chauds démocrates; » la jeune fille fut élevée dans les principes révolutionnaires les plus exaltés, dans la fréquentation des célébrités qui se réunissaient dans le salon de son père et où figuraient Lagrange, La Harpe, Laplace, Chénier, Suard, Garat, etc. Comment elle se décida à épouser « un vieux, » qu'elle avait déclaré ne jamais vouloir pour mari, il faut le lire dans son curieux récit. Ce mariage ne fut point heureux, et quelque discrétion qu'elle mette à aborder ce sujet délicat, on voit combien sa déception fut cruelle. Aussi, dans son désenchantement, dans son isolement, elle pressentit « le besoin d'un appui, d'une direction, d'une affection aussi. » — « Pour la première fois, dit-elle, j'entrevis ou plutôt je désirai, j'appelai Dieu. »

Elle avait vingt-cinq ans; elle était « incrédule par habitude, par instinct, n'ayant jamais entendu parler de religion qu'incidemment. » Elle se mit à suivre les conférences de M. Frayssinous; elle entra en relation avec ce prédicateur, alors célèbre; pendant trois ans elle chercha la lumière qui l'attirait sans la captiver; elle fut placée par M. Frayssinous sous la direction du saint abbé Legris-Duval. Finalement elle devint catholique, et catholique fervente, — ce qui ne l'empêcha pas de rester une révolutionnaire enthousiaste. C'est ce contraste qui, en particulier, donne à ces *Mémoires* un très vif intérêt, et en fait une étude psychologique des plus curieuses.

Jacobine, elle le fut jusqu'à la fin de ses jours, et avec cela admiratrice aveugle, passionnée de Napoléon, « cet homme le plus étonnant de tous, aussi bon qu'il était grand, avec autant de cœur que de génie. » Les Bourbons sont à ses yeux une « race maudite, » qui fut pour la France « de tous ses fléaux le plus grand. » Louis XVIII est un « soliveau; » le comte d'Artois un « ci-devant beau, aux dents de sanglier, à la figure terne, longue et vide; » les ducs d'Angoulême et de Berry sont « également repoussants, l'un plus idiot, l'autre plus ignoble. »

Quoi qu'il en soit, la lecture de ces *Mémoires* est fort instructive et, dans un grand nombre de pages, singulièrement attrayante.

G. de B.

Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire, *d'après les documents inédits des Archives*, par E. Guillon. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1864, in-12 de 279 p.

Les onze chapitres de ce livre traitent de sept épisodes différents du règne de Napoléon, l'auteur en ayant consacré quatre au complot d'Oporto en 1809. Il s'est médiocrement préoccupé d'établir un lien entre ces diverses parties de son ouvrage. Bien mieux, on serait parfois tenté de croire qu'il est l'œuvre de plus d'un auteur, tant ses appréciations sont peu d'accord avec elles-mêmes. Il passe trop facilement d'un scepticisme exagéré à une trop facile crédulité. Ainsi il représente la société secrète des *Philadelphes*, tantôt comme une organisation formidable, tantôt comme à peu près chimérique. La vérité est qu'une association de ce genre, placée en face d'une autorité bien armée et inexorable, comme l'était celle de Napoléon, est condamnée à ignorer elle-même sa propre étendue et sa puissance. Les esprits exaltés n'y voient point de bornes, et croient pouvoir tout entreprendre en son nom. Les natures prudentes, de beaucoup les plus nombreuses, ne s'y joignent que sous bénéfice d'inventaire, et leur concours est subordonné à la probabiblité du succès. Là se trouve l'explication de la conspiration du général Malet, qui en avait réservé le secret à deux ou trois complices, et cependant comptait, non sans motifs, sur l'appui de bien d'autres qu'il n'avait pas initiés à ses projets.

Ce qui explique le décousu et l'incohérence du livre de M. Guillon, c'est l'usage à peu près exclusif qu'il a fait de pièces officielles, qui souvent ne disent pas toute la vérité, et parfois même la déguisent avec soin. Il lui a manqué un considérable élément d'information par suite de la mutilation qu'a subie la correspondance de l'empereur Napoléon. On sait qu'après la publication sincère de tome Ier, qui servit de texte au curieux livre de M. Raudot, *Napoléon peint par lui-même*, le soin de continuer l'édition, en supprimant tout ce qui ne serait pas d'un bon effet au point de vue dynastique, fut confié à une commission présidée par le prince Napoléon-Jérôme ; elle ne s'est pas montrée avare de retranchements. Il est étrange que, depuis la chute de l'Empire, aucun ministre de l'Instruction publique n'ait songé à faire compléter au profit de la vérité historique cette édition d'une Correspondance si soigneusement expurgée. C'est sans doute que personne ne s'est offert pour réclamer une tâche de nature peu attrayante, ou pour mieux dire singulièrement fastidieuse, mais dont l'accomplissement serait indispensable à la connaissance vraie de la période impériale.

L. de N.

—

Napoléon Ier et les Israélites. *La prépondérance juive*, 2e partie : son organisation (1806-1815), par l'abbé Joseph Lémann. Paris, V. Lecoffre, 1894, in-8 de III-362 p,

Après avoir, dans une récente publication, raconté *les origines*, M. l'abbé J. Lémann expose l'organisation de la *prépondérance juive ;* il compare cette organisation avec la désorganisation de la société chrétienne. Cette comparaison et l'enseignement qui en ressort constituent, à mon avis, le caractère particulier et le grand intérêt du nouvel ouvrage. Nous nous y arrêterons.

L'auteur rappelle un mot de Pascal : « Toute cette enchassure est

divine. » Au moyen âge, en effet, le christianisme a soufflé un esprit nouveau sur les populations barbares, qui deviennent dignes de « l'enchassure. » Il y a la chrétienté et il y a le Saint-Empire romain, dont la conception va bientôt malheureusement dégénérer en une chose allemande; mais les nations conservèrent leur caractère propre dans la république chrétienne. Tout n'était pas parfait au moyen âge; mais, dans chaque État, la personne humaine ne se trouvait pas seule en présence de la puissance ni de la richesse. « Si célèbre, si robuste fût-elle, la fraternité juive, durant tout le moyen âge, ne fut pas extrêmement redoutable, parce qu'elle avait, pour lui répondre et la neutraliser, la fraternité des peuples catholiques » (p. 239) : joie et vigueur au village; joie et vigueur dans la corporation; joie et vigueur au château, dans la cabane; joie et vigueur dans la chevalerie; joie et vigueur dans la cité, dans le royaume, dans la chrétienté (p. 242). En 1789, que restait-il de l'enchassure? « De beaux restes, mais des restes » (p. 154). La Révolution, le Consulat et l'Empire eurent bientôt tout balayé, complétant l'œuvre de désorganisation déjà fort avancée par l'absolutisme, le gallicanisme, la franc-maçonnerie et par les insanités sociales de J.-J. Rousseau. La Révolution, sous ses deux formes, a fait table rase : plus de chrétienté, plus de provinces, plus de corporations, plus de cité, plus de foyer, grâce au Code civil. Les articles organiques enchaînent la liberté de l'Église. En face de cette décomposition surgit, en 1806, l'organisation de la fraternité juive.

M. Lémann raconte en détail l'œuvre de Napoléon Ier, qu'il blâme d'avoir galvanisé le rabbinisme et donné un caractère officiel au Talmud, produit extra-mosaïque des souffrances anciennes, qu'il fallait effacer de la conscience des juifs : l'empereur aurait dû consulter des théologiens. Au point de vue civil, M. l'abbé Lémann fait ressortir l'importance du consistoire établi en 1808 auprès de chaque synagogue et surtout du consistoire central de Paris. Déjà la fraternité existait entre les juifs des divers États. L'Alliance israélite l'a organisée.

Le mal n'est pas que le juif soit protégé partout contre les injustices dont il peut être victime. Le mal, c'est que le chrétien ne soit associé et organisé nulle part pour la protection de chacun. « En face de ce bloc d'une pareille fraternité introduit dans la société française, qu'est-ce que la Révolution et l'Empire alignaient dans les Français? Un publiciste peu suspect (Taine) répond : une poussière d'individus désagrégés, des nains chétifs » (p. 251).

Cette comparaison de la société chrétienne et de la société juive est, je le répète, la partie la plus instructive du travail; je dirai aussi la plus suggestive. Elle contient un avertissement des plus graves et un enseignement. Il ne faut pas songer à détruire ce qui a été fait depuis bientôt un siècle : on ne désagrégera pas le bloc juif. En outre, il faut avant tout être juste; or, il ne serait pas juste de disjoindre les individus qui ont eu la chance et l'adresse de former un corps, excepté lorsqu'ils s'enrégimentent dans l'armée ennemie de la société chrétienne, ce qui équivaut à une déclaration de guerre et en entraîne les conséquences.

La défense légitime consiste à faire rentrer la société chrétienne dans

« l'enchassure divine. » Il faut lutter contre les obstacles qu'apportent à cette réorganisation la législation, la centralisation, le mauvais vouloir des gouvernants, les incertitudes des tièdes, la torpeur des bons. Il faut avant tout que l'enseignement échappe aux griffes de l'État pour les programmes et les examens, etc., etc. Surtout ne demandons rien à l'État, mais adressons-nous à l'initiative privée. Je ne citerai qu'un seul exemple : nous voulons tuer l'usure des campagnes Aucune loi contre les usuriers, chretiens ou juifs, n'a jamais pu la détruire, l'entraver même. Qui s'adressera à l'usurier, lorsque nous aurons organisé dans tous les cantons des caisses de prêt honnête et même gratuit? En un mot, soyons le gros bloc.

A. D'AVRIL.

Questions sociales et politiques par M. Arthur DESJARDINS. membre de l'Institut, avocat général à la cour de cassation. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1893, gr. in-18 de 490 p.

M. Desjardins a groupé dans ce volume les articles qu'il a fait paraître dans diverses publications périodiques, principalement dans la *Revue des Deux Mondes*.

Un incident diplomatique, un projet de loi, une théorie philosophique ou économique nouvelle, fournissent d'ordinaire le thème du chapitre. Les sujets en sont donc actuels, variés, intéressants. Le droit des gens, le droit criminel, le droit public et l'économie politique y tiennent la plus grande place. Traitant du fondement de la législation pénale, M. Desjardins prend la défense du libre arbitre contre les attaques de l'école dite d'*anthropologie criminelle*, dont les Italiens Lombroso et Ferri sont les champions. En droit public, M. Desjardins se montre avec raison adversaire de la magistrature élue, parce qu'elle serait nécessairement une magistrature asservie. Si un pays civilisé ne peut se passer de juges, il peut encore moins se passer de juges qui rendent la justice. Le droit des gens est fort bien compris par M. Desjardins lorsqu'il plaide la cause de l'Italie, envers laquelle les États-Unis se sont rendus coupables d'un véritable déni de justice, lors des événements du 14 mars 1891. Le peuple, à la Nouvelle-Orléans, massacra avant tout jugement onze Italiens accusés d'avoir trempé dans l'assassinat du chef de la police, David Hennessy. Le *lynchage*, pratique d'ailleurs injustifiable en elle-même, peut constituer un véritable péril international. Il serait temps qu'on réprimât cette barbarie, car il s'en faut de beaucoup qu'elle recule devant la civilisation. Sont étudiés aussi l'acte général de la conférence internationale de Bruxelles du 2 juillet 1890 et le vote par lequel la Chambre des députés française, le 24 juin 1891, a refusé de le ratifier. Ce vote a été une faute contre la cause de la civilisation. Notre Chambre a été effrayée du *droit de visite*, qu'elle a cru blessant pour la France; elle a craint qu'un souffle ne ternît l'honneur de la patrie. On ne peut le lui reprocher, mais elle s'est trompée; elle a mal servi nos intérêts et ceux de l'humanité. Il faut espérer, dit M. Desjardins, qu'elle reviendra sur sa décision. Elle y est revenue en effet, au moins en partie. Les chapitres les plus originaux de l'ouvrage sont les études sur la *réforme du droit public d'après les écrits de Fénelon*, et la *réforme de l'instruction criminelle d'après les écrits de Ser-*

van; sur *Mirabeau jurisconsulte;* sur la sage *politique de Henri IV;* sur l'éloquence distinctive de nos plus célèbres avocats d'assises : Berryer, Chaix d'Est-Ange, Rousse, Allou, Lachaud, Jules Favre.

Telles sont les principales questions abordées par M. Desjardins. Nous sommes heureux de lui entendre dire que Mirabeau, possédant toutes les qualités qui font le jurisconsulte, manqua de la plus haute : la notion du devoir. Et cela, parce que, parlant de Dieu comme d'un être problématique, il ne put avoir de morale solide.

JOSEPH SEPET.

Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas, par L. BERTRAND, de la Compagnie de Saint-Sulpice, directeur au grand séminaire de Bordeaux. Bordeaux, Feret et fils; Paris, 13, rue de Buci, chez les libraires associés, 1894, gr. in-8 de XII-483, 438 et XXII-383 p. (Tiré à 300 exemplaires).

Le tome Ier du remarquable ouvrage de M. l'abbé Louis Bertrand est consacré au séminaire de Bordeaux avant la Révolution; le tome II, aux séminaires de cette ville au XIXe siècle; le tome dernier, aux séminaires et collèges de Bazas, avant et après la Révolution. Nous allons analyser chacun des trois volumes.

A Bordeaux, avant la Révolution, on comptait jusqu'à trois séminaires : 1° *Le séminaire de Saint-Raphaël,* fondé en 1442, sous le nom de *collège,* par un des plus illustres archevêques de cette ville, le bienheureux Pey Berland, établissement réformé dans la suite et transformé en séminaire par un autre archevêque, Antoine Prévost de Sansac; 2° *Le séminaire irlandais,* fondé en 1603 par le cardinal de Sourdis, pour les sujets d'Irlande obligés de s'expatrier, et qui, après avoir achevé à Bordeaux leur éducation cléricale, retournaient ensuite dans leur pays vaquer aux fonctions du saint ministère; 3° enfin, le *Séminaire des ordinands,* appelé aussi *Séminaire de la Mission,* depuis surtout qu'il fut dirigé par les prêtres de la Mission, autrement dits *Lazaristes.* C'est l'histoire de ces trois établissements que l'on trouve dans le tome Ier. M. l'abbé Bertrand s'est servi, pour raconter cette histoire, des notes recueillies par feu l'abbé Larrieu, supérieur du grand séminaire de Bordeaux, notes qui « contiennent des faits et des anecdotes que l'on chercherait vainement ailleurs, » et de nombreux documents qu'il indique ainsi (p. VII) : « Les autres sources que nous avons non moins consciencieusement explorées et mises à profit sont : les Archives départementales de la Gironde, principalement pour la partie de notre travail qui est antérieure au XIXe siècle; les Archives de l'archevêché de Bordeaux, soit pour la partie ancienne, soit surtout pour la partie moderne de notre sujet; enfin, et pour cette dernière seulement, les Archives du grand et du petit séminaire de Bordeaux, et celles du séminaire de Saint-Sulpice de Paris. » On verra bien, du reste, ajoute le savant auteur, « par la fidélité, excessive peut-être, avec laquelle notre texte est ordinairement composé, des textes mêmes qui sont sous nos yeux, que nous sommes, et que nous tenons à paraître véridique. » S'excusant de citer trop fréquemment, parfois trop longuement, des pièces importantes, il rappelle ce mot de Sainte-Beuve (Lettre adressée à M. Avenel et par ce vénérable érudit reproduite ici

même (t. IX, p. 79) : « Heureuse l'histoire, quand elle peut être écrite de sorte que pas un pas ne s'y fait que sur un pavé neuf et sûr! » Dans cette histoire, dit l'auteur (p. IX), « il n'est pas un *pavé*, nous osons l'affirmer, il n'est pas même un grain de sable qui ne soit absolument *sûr :* oserons-nous ajouter qu'il en est bien peu qui ne soient entièrement neufs? » Allant au-devant d'une improbable objection, M. l'abbé Bertrand continue ainsi (p. IX) : « On nous reprochera encore d'être quelquefois remonté à la mort de Méléagre pour raconter le retour de Diomède, en d'autres termes, de nous être parfois laissé entraîner à des digressions plus ou moins longues, et n'ayant qu'un rapport indirect avec notre sujet principal. Mais qu'importe, si ces digressions éclairent un coin intéressant et jusqu'ici resté obscur d'histoire locale et religieuse? Le *semper ad eventum festinat* a été dit pour le poète, non pour l'historien. Pourquoi, d'ailleurs, l'*Histoire*, qui est une des neuf Muses, n'aurait-elle pas aussi, comme sa sœur la poésie, ses épisodes, historiques bien entendu? » Ce spirituel plaidoyer était superflu. M. l'abbé Bertrand ne prêche que des convertis, et tous ses lecteurs le remercieront de ses digressions, dont aucune n'est sans agrément et sans utilité. Cet agrément, cette utilité, on les trouve aussi bien dans les récits principaux que dans les récits accessoires. Partout l'auteur nous charme comme écrivain, et nous instruit comme érudit. On n'aperçoit pas une faute, pas même une omission, dans les treize chapitres intitulés : *Le collège Saint-Raphaël* (1442-1582); *Décrets des conciles de Bordeaux touchant les séminaires* (1582-1624); *Établissement du séminaire Saint-Raphaël* (1583-1600); *Le séminaire Saint-Raphaël sous l'épiscopat ed François et de Henri de Sourdis* (1600-1645); *Le séminaire Saint-Raphaël depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe; Reconstruction et translation du séminaire Saint-Raphël, ses dernières années; Le séminaire constitutionnel; La congrégation des prêtres du clergé; Le séminaire des ordinands sous la conduite des prêtres du clergé; Le séminaire des ordinands sous la conduite des prêtres de la Mission; Établissement du séminaire irlandais; Le séminaire irlandais pendant la seconde moitié du XVIIe siècle; le séminaire irlandais pendant le XVIIIe*. Ce volume, déjà si bien rempli, contient encore une piquante étude sur *le couvent des Capucins de Bordeaux*, et, dans l'Appendice, l'*Acte de fondation du collège Saint-Raphaël*, le *Testament de M. Fonteneil*, la *Bulle du pape Paul V en faveur du séminaire irlandais de Bordeaux*.

Ai-je besoin de dire que les deux volumes suivants sont ornés des mêmes qualités que le premier et qu'ils présentent le même intérêt? L'histoire des séminaires de Bordeaux au XIXe siècle est divisée en douze chapitres : *Le séminaire de la rue Rohan* (1804-1805); *Le séminaire est transféré au couvent des capucins; Dernières années de M. Drivet* (supérieur du séminaire) (1805-1807); *Le séminaire sous M. Lacroix* (1807-1809); *Le séminaire sous M. Vlechmans* (1809-1814); *L'enseignement au séminaire* (1809-1814), chapitre suivi des *Discours prononcés lors de l'installation de la faculté de théologie, en 1810*, l'un par M. Desèze, recteur de l'Académie, l'autre, qui est une réponse au précédent, par M. Moutardier; *De quelques usages* (1805-1814); *Le petit séminaire de Bordeaux sous la direction des prêtres du diocèse* (1810-

1814); *Le petit séminaire sous les RR. PP. Jésuites* (1814-1828), chapitre suivi d'un tableau du *personnel dirigeant et enseignant depuis 1814 jusqu'en 1828; Petites communautés de clercs; Le grand séminaire sous M. Cartal* (1814-1817); *Le grand séminaire sous M. Carbon* (1817-1828). Le douzième et dernier chapitre contient une *Liste chronologique des supérieurs, directeurs et professeurs du grand séminaire de Bordeaux depuis 1814 jusqu'en 1894.*

Le tome III renferme l'histoire des séminaires et collèges de Bazas et un très riche appendice, dont l'étendue est presque égale à celle de la première partie dudit tome. Cette première partie est formée de sept chapitres : *Le séminaire de Gans* (1644-1645); *Le séminaire de Bazas avant la Révolution; Séminaire-collège de Bazas* (1807-1817); *Petit séminaire de Cadillac* (1815-1818); *Petit séminaire de Bazas* (1818-1828); suite de l'histoire du *Petit séminaire de Bazas; Établissement de l'institution secondaire de Bazas.* L'appendice contient les morceaux suivants : *Testament de Mgr de Gourgue, évêque de Bazas; Testament de Mgr Grégoire de Saint-Sauveur, dernier évêque de Bazas; Règlement du séminaire de Luçon*, année 1786; *Liste des ouvrages du théologien-prédicateur Jacques Birout* (excellente notice bibliographique); *Notice sur M. Legrand*, directeur du grand séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, par M. l'abbé Gosselin, aussi de la Compagnie de Saint-Sulpice, le célèbre éditeur des *Œuvres* de Fénelon, notice très rare, à laquelle le nouvel éditeur — on sait qu'il est délicat bibliophile autant que savant bibliographe — a conservé la physionomie typographique de l'édition originale, en y faisant de considérables additions, et un autre hors-d'œuvre qui sera un régal pour tout le monde, la réimpression du poème héroï-comique publié à Bordeaux en 1767 sous le titre de : *Popel, ou le cuisinier du séminaire de Bordeaux*, poème en six chants où pétille la verve la plus amusante.

Rien qu'en parcourant la *Table alphabétique des principaux noms de personnes* cités dans les trois volumes, on voit combien sont abondants et variés les sujets traités par le consciencieux et habile historien : archevêques, évêques, chanoines, religieux de tout ordre, directeurs et professeurs, orateurs et écrivains, érudits et journalistes, écrivains ecclésiastiques et civils, d'autrefois et d'aujourd'hui, défilent devant nous, tous ressemblants, tous marqués d'un trait qu'on n'oublie pas. Mais je ne veux pas insister sur le mérite exceptionnel d'un travail qui a été magistralement loué, en tête du dernier volume, par un des plus remarquables prélats de l'Église de France et par un des premiers critiques de notre temps. Quand on aura lu les lettres, d'une forme également admirable, écrites à l'auteur par Son Éminence le cardinal-archevêque de Bordeaux (p. I-III) et par M. Léonce Couture, doyen de la faculté libre des lettres de Toulouse, on reconnaîtra que le vénérable historien des séminaires de Bordeaux et de Bazas n'a besoin ni d'autres éloges ni d'autres récompenses.

T. de L.

—

Gentilshommes ruraux de la France, par Henri Baudrillart, publié par André Baudrillart, professeur agrégé de l'Université, précédé d'une notice biographique par Charles Benoist. Paris, Firmin-Didot, in-8 de LXVIII-358 p. avec 7 portraits.

Au cours de ses études sur l'état

moral et matériel des populations agricoles de la France, monument que l'Académie des sciences morales et politiques lui avait confié le soin d'élever et que sa mort prématurée laisse malheureusement inachevé, Henri Baudrillart avait rencontré des physionomies originales de personnages appartenant la plupart à la noblesse provinciale, dont il s'était plu à rechercher l'histoire et à retracer les travaux. De cette œuvre de prédilection de l'auteur, une partie avait déjà paru dans divers recueils, l'autre demeurait inédite. Une main pieuse les a réunies et vient d'en former un ensemble que le public accueillera avec faveur.

La galerie se compose de neuf portraits. Les deux premiers, Gilles de Gouberville et Noël du Fail, appartiennent au XVIe siècle. Gentilhomme campagnard du Cotentin, occupé toute sa vie à faire valoir directement ses terres, à gouverner sa ferme comme sa famille d'une main paternelle qui n'excluait pas la rudesse, le sire de Gouberville avait pris l'habitude de noter chaque soir dans son journal les faits et les dépenses de la journée. Ce livre de raison constitue un document des plus instructifs au point de vue de l'économie domestique, voire même politique, du prix des services et des choses, de l'état et de la nature des cultures, en même temps qu'il jette un jour curieux sur la condition des classes rurales et leur situation morale. Il avait été découvert, il y a vingt-sept ans, par l'abbé Tollemer, et c'est d'après son intéressante analyse que M. Baudrillart nous avait présenté son châtelain de Normandie, en exprimant le vœu d'une publication intégrale du manuscrit. Ce vœu a été rempli par la Société des antiquaires de Normandie et a fourni à M. E. de Robillard de Beaurepaire le sujet d'une étude, comme il sait les faire, sur la vie rurale au XVIe siècle, que je signale en passant aux lecteurs de la *Revue*.

Gilles de Gouberville était resté jusqu'à nos jours absolument ignoré. Il en a été différemment du magistrat breton que l'auteur a placé à côté de lui. Noel du Fail, sieur de Châteaulétard et de la Hérissaie, conseiller au présidial (1553) puis au parlement de Rennes (1575), a joui de son vivant d'une réelle notoriété non seulement pour son Recueil d'arrêts, justement prisé des jurisconsultes, mais encore pour des opuscules « dont la lecture peut procurer plaisir, sinon profit, aux amateurs de littérature facétieuse. » En appréciant ainsi les *Propos rustiques* et les *Baliverneries*, Sainte-Beuve ne les a considérés qu'au point de vue du mouvement de la littérature rabelaisienne, à laquelle ils se rattachent en effet; mais ces légères esquisses abondent en même temps en traits piquants et originaux sur les mœurs, le caractère, le mode d'existence, les plaisirs et les fêtes des villageois dans la seconde moitié du XVIe siècle ; ils forment un contraste qui méritait d'être opposé au type triste et misérable qu'en devait plus tard tracer La Bruyère.

Olivier de Serres et son *Théâtre d'agriculture*, qu'il a publié sous les auspices de Henri IV, en vue d'instruire le père de famille de « tout ce qui est requis et nécessaire pour bien dresser, gouverner, enrichir et embellir le ménage des champs, » avaient droit à une place d'honneur dans le livre de M. Baudrillart. Il n'a pas manqué de la leur attribuer, et prend plaisir à nous entretenir de ce domaine du Pradel, dont le *père de l'agriculture* en France, ainsi qu'on la justement surnommé, faisait

à la fois un champ de travail et un lieu de délices. Il aborde en même temps une question, fort controversée dans une récente polémique, celle de la participation d'Olivier de Serres aux guerres religieuses du Vivarais, et conclut que l'épisode sanglant de Villeneuve-de-Berg, dont on a prétendu lui imputer la responsabilité, n'a laissé aucune tache sur son honneur.

Le XVIIe siècle n'est représenté dans la galerie des gentilshommes ruraux que par Antoine Montchrétien de Vatteville, qui ne l'était guère, et dont la vie, tissu de romanesques aventures, s'est terminée violemment le 7 octobre 1621, dans une échauffourée, par la main de l'un des ancêtres du grand Turgot. S'il ne s'est pas personnellement occupé d'agriculture, Montchrétien mérite cependant une mention, car il est l'auteur du premier traité d'*Économie politique*.

Au siècle suivant appartiennent le marquis de Turbilly, le marquis de Mirabeau et le célèbre philanthrope Auget, baron de Montyon.

Le premier (1717-1776), militaire en même temps qu'agronome, sut unir à la théorie la pratique expérimentale et réalisa d'importantes améliorations sur son domaine de Fontenailles au pays du Maine. Il a, dans un Mémoire apprécié, enseigné l'art des défrichements. Son nom figure avec honneur parmi ceux des fondateurs de la Société nationale d'agriculture.

Gentilhomme quasi féodal, malgré ses idées réformatrices, le marquis de Mirabeau (1715-1789) abandonna de bonne heure le métier des armes pour vivre sur ses domaines, et donner ainsi à la noblesse, qu'il aspirait à reconstituer sur ses bases anciennes en la ramenant de Versailles aux champs, l'exemple d'une exploitation directe de la terre par le propriétaire. La vérité oblige de reconnaître qu'il ne fut pas heureux comme agriculteur pratique, pas plus, du reste, que comme chef de famille. Plusieurs, M. de Loménie entre autres, ont de nos jours conté par le menu les retentissants démêlés qu'il eut et ne cessa d'avoir tant avec sa femme qu'avec son fils. Mais ces faits, pas plus que la renommée du grand Mirabeau, ne sauraient faire oublier l'originalité propre qui appartient au père parmi les écrivains du XVIIIe siècle. Ses écrits, qui procèdent en partie de la doctrine de Quesnay, méritent d'être rappelés aux époques surtout où les campagnes sont désertées et où la population tend à diminuer. *L'Ami des hommes*, son meilleur livre assurément, marque fortement le lien entre une agriculture florissante et une population nombreuse et saine, et groupe autour de ce principe toutes les conséquences morales qu'il entraîne. Le marquis de Mirabeau fut, au XVIIIe siècle, M. Baudrillart le proclame avec raison, l'homme de l'*idée agricole*.

Méticuleux, économe, s'occupant des moindres détails de l'administration de ses biens, avare de concessions et de surséances à ses débiteurs, M. de Montyon n'a pas laissé, en qualité de propriétaire et de seigneur censier, le souvenir que ferait imaginer son universelle réputation de bienfaisance et de bonté. Intendant de Provence et d'Auvergne, il fut cependant le digne émule des Turgot et des Trudaine, et sut, de même qu'eux, combiner par d'ingénieux efforts le travail et la charité dans les temps de disette. Il porta aussi son attention sur les problèmes économiques et doit être considéré comme l'auteur sinon unique, du moins principal, des *Recherches et considéra-*

tions sur la population de la France, qui parurent en 1778 sous le nom de Moheau, son secrétaire. Né en 1733, mêlé sous Louis XV et Louis XVI à la haute administration, pendant l'émigration aux affaires des princes, il mourut en plein XIXe siècle, quelques années avant Louis XVIII.

A ce même XIXe siècle, M. Baudrillart n'emprunte que deux de ses agronomes : Léonce de Lavergne, l'éminent auteur de l'*Économie rurale de la France depuis 1789,* ainsi que de l'*Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande;* — le comte de Falloux, qui chercha et trouva, dans sa belle exploitation du Bourg-d'Iré, de nobles consolations à ses nombreux déboires de monarchiste constitutionnel et de catholique libéral.

La galerie des gentilshommes ruraux, telle que nous la présentent les éditeurs, se trouve forcément incomplète; c'est une remarque aussi naturelle qu'indispensable que je crois devoir faire en terminant cette trop succincte analyse. L'auteur l'aurait certainement accrue; il aurait été amené à ouvrir une série nouvelle au fur et à mesure des découvertes que lui ménageait son enquête, et ces découvertes se fussent faites nombreuses non moins que variées. Car la France agricole abonde en grandes et sympathiques figures. Pour me borner au XVIIIe siècle, il me suffira de rappeler, entre beaucoup d'autres, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, auquel Arthur Young a consacré une des meilleures pages de son voyage en France, et ce duc de Charost, dont le Roi, faisant allusion à sa petite taille, disait : « Il n'a pas beaucoup d'apparence, mais il vivifie trois de mes provinces. » Résumant le caractère et l'œuvre de Henri Baudrillart, son biographe écrit : « Il avait une admirable conscience intellectuelle : comme savant et comme écrivain, il n'est pas de plus honnête homme. » Tous ceux auxquels, comme à moi, il a été donné de le connaître, s'empresseront de souscrire à ce jugement.

COMTE DE LUÇAY.

—

La Vie privée d'autrefois. *Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIIe au XVIIIe siècle,* d'après des documents originaux ou inédits, par Alfred FRANKLIN. *Variétés chirurgicales; — Les Magasins de nouveautés.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1894, 2 vol. gr. in-18 de XI-301 et VII-319 p.

Après les *médecins* et les *chirurgiens* (voir t. LII, p. 661, et t. LIV, p. 680), M. Alfred Franklin nous donne les *Variétés chirurgicales :* le sujet est donc inépuisable ! Dans ce nouveau volume nous avons l'histoire de la saignée, avec ses abus qui ont duré si longtemps, ses superstitions, ses victimes; nous entrons à l'Hôtel-Dieu pour y assister aux opérations, puis à la Charité; nous passons chez les sages-femmes, qu'au XIIIe siècle on appelait « ventrières » et plus tard « matrones, » puis chez les accoucheurs, qui ne parurent qu'à la fin du XVIIe siècle, non sans être été l'objet de vives attaques, car l'opinion leur était peu favorable, et l'on trouvait leur ministère fort inconvenant; puis chez les dentistes et chez les charlatans, dont quelques-uns ont eu de la célébrité; l'histoire des dents royales, depuis Charles VII jusqu'à Louis XV, occupe plusieurs pages; un chapitre est consacré à la pierre et aux hernies; un autre aux « chartreurs, renoueurs, oculistes et pédicures. » Le volume se termine par une énumération des hôpitaux et

des hospices de Paris et par divers éclaircissements. — On conçoit que les détails qu'on rencontre à plus d'une page soient un peu scabreux et plutôt du ressort des livres de médecine.

En pénétrant dans *les Magasins de nouveautés*, nous pouvons ouvrir les yeux sans crainte de rencontrer des objets aussi répugnants. Est-ce à dire que tout soit ici irréprochable? Certes non. Il y a toujours dans la *Vie privée d'autrefois* une recherche de curiosité qui lève volontiers tous les voiles : on n'y voit guère l'humanité que par ses faiblesses et ses travers. Cette accumulation de petits faits nous laisse en dehors de la vie intime de la famille, de la vie morale, et le tableau risque fort souvent de tourner à la caricature. Mais il faut prendre ce recueil tel qu'il est : un assemblage de faits, recherchés avec un soin patient, une véritable érudition, mais aussi avec une trop grande indifférence pour le côté moral du sujet. — Sous ce titre, *les Magasins de nouveautés*, on passe rapidement en revue ce qui concerne les merciers et leur commerce, pour arriver au *Vêtement*, qui forme le véritable sujet du volume : c'est un abrégé de l'histoire du costume depuis le XIIIe siècle. A mesure que l'auteur se rapproche des temps modernes, son cadre s'élargit, et, pour les règnes de Louis XIII et ses successeurs, il partage son étude en traitant séparément du costume masculin et du costume féminin. Ce volume est à coup sûr l'un des plus intéressants de la collection. Il est plus orné de gravures que le précédent, dont le sujet prêtait peu à l'illustration. Toujours même absence de tables alphabétiques.

Une dernière remarque. M. Franklin cite (p. 101) un passage d'un auteur du XVe siècle sur les modes déshonnêtes du temps, et met en note : « *Matthieu* de Coucy, continuateur de Monstrelet. » Le passage cité n'est pas de Mathieu d'Escouchy (et non de Coucy, comme il n'est plus permis d'écrire), dont la chronique se termine en 1461, mais de Jacques du Clercq, cité aussi par M. Franklin, sans qu'il se soit aperçu que les deux renvois qu'il donne offrent le même texte.

G. DE B.

Le Château de La Roche-Talbot et ses seigneurs, par le comte DE BEAUCHESNE, licencié ès lettres, etc. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1893, in-8 raisin de 378 p.

Situé sur les confins de l'Anjou et du Maine, à quelques kilomètres de Sablé et dans une des parties les plus agréables de la vallée de la Sarthe, le château de la Roche-Talbot a joué à plusieurs reprises, dans l'histoire de la région de l'Ouest, un rôle important.

Ruiné une première fois par la guerre et relevé au XIIIe siècle, il était, dès 1319, le centre d'une grande terre seigneuriale. Depuis cette date, il appartint toujours à de hauts et puissants seigneurs : d'abord aux d'Anjou, descendants d'un bâtard des comtes d'Anjou ; puis aux La Jaille, aux d'Apchon, aux d'Aché, aux Montesson, aux Prévost de Saint-Cyr, etc. Dans ces derniers temps, il était devenu la propriété de Mme la marquise de Beauchesne-Lassay, née Le Monnier de Lorrière, dont le fils, M. le comte de Beauchesne, le possède aujourd'hui

Appelés par leur naissance, par leurs talents et par leur valeur, à des

charges considérables, plusieurs des seigneurs de La Roche-Talbot occupent une place dans l'histoire générale du pays. La grandé notoriété de ces seigneurs, leurs hautes relations, jointes à une forte position militaire et à une situation géographique avantageuse, donnèrentde tout temps au manoir de La Roche-Talbot une importance que pourraient lui envier des châteaux plus connus. A diveres époques, il fut le théâtre d'événements mémorables. C'est à La Roche-Talbot notamment, où il était venu se réfugier près des dames de la Jaille, avec l'arrière-pensée de s'enfuir en Bretagne, que René d'Alençon, comte du Perche. fut arrêté par ordre de Louis XI, dans la nuit du 10 au 11 août 1481. C'est à La Roche-Talbot que Charles VIII vint, au mois d'août 1488, attendre la conclusion du traité qui devait mettre fin à la guerre de Bretagne. Non seulement le roi y séjourna alors deux semaines entières avec sa cour, mais il y revint trois ans plus tard, en août 1491, et y donna rendez-vous aux principaux chefs de l'armée de Bretagne. Un conseil de guerre « solennel, » où furent adoptées les résolutions les plus graves, fut tenu à La Roche-Talbot entre le 26 et le 28 août. Dans la matinée du 30, un grand service funèbre fut célébré dans la chapelle à l'occasion du huitième anniversaire de la mort de Louis XI, et le soir même le roi datait de La Roche-Talbot des lettres patentes d'une haute importance, adressées aux commissaires chargés de présider en son nom l'assemblée des États du Languedoc.

M. le comte de Beauchesne, déjà connu par de nombreux et excellents travaux, n'a pas voulu laisser à d'autres le soin de reconstituer les intéressantes annales de son vieux manoir, auquel il conserve, suivant son heureuse expression, un culte presque filial. Il s'est acquitté de cette tâche en érudit et en travailleur infatigable. A l'aide de documents inédits puisés aux meilleures sources, tant aux archives et à la bibliothèque nationale que dans son chartrier de famille et les archives de province, il est parvenu à donner, sur La Roche-Talbot et ses seigneurs, un livre très documenté, rempli de faits variés et instructifs. L'organisation féodale de la terre, les rapports des seigneurs avec leurs vassaux, leur administration, leurs différents droits, y sont étudiés avec une compétence toute particulière; les généalogies des familles, les biographies de chaque personnage retracées avec une abondance de détails qui mettent en plein relief les rôles considérables de certains seigneurs de La Roche-Talbot.

M. de Beauchesne, avec raison, s'est efforcé surtout de jeter un jour nouveau sur l'arrestation de René d'Alençon et les passages de Charles VIII à La Roche-Talbot. De précieux documents lui ont permis de fixer, avec toute la précision désirable, ces événements qui appartiennent à l'histoire générale de la France. Ajoutons que déjà d'heureux rapprochements sont venus démontrer toute l'importance des recherches de M. de Beauchesne, qui contribuent à éclaircir, par les circonstances particulières des séjours de la cour de Charles VIII à La Roche-Talbot, l'origine du groupe le plus remarquable des célèbres statues de Solesmes, *La mise au tombeau du Christ*.

Ainsi comprise et ainsi traitée, l'histoire du château et des seigneurs de La Roche-Talbot n'est pas seulement une monographie locale très

consciencieuse : c'est une étude historique d'intérêt général qui fait grand honneur à son auteur et sera consultée avec profit par tous les érudits.

R. T.

Auxi-le-Château. *Histoire et description*, par M. l'abbé Vitasse, curé-doyen d'Auxi-le-Château. Lille, imp. L. Danel ; Auxi-le-Château, l'auteur, 1894, in-8 de 400 p. avec 1 plan et 7 gravures.

M. l'abbé Vitasse nous donne une monographie consciencieuse d'une commune importante. Sans tenir une place considérable dans notre histoire générale, Auxi-le-Château doit à sa situation sur les confins de l'Artois et de la Picardie, à la limite entre les pays bourguignons et les terres du roi, d'avoir joué au xve-xvie siècle un rôle assez actif ; c'est l'un de ses bers ou seigneurs, le dernier qui ait porté le nom patronymique d'Auxi, Jean IV, qui fut précepteur de Charles le Téméraire, après avoir été l'un des négociateurs du traité d'Arras (1435). Au xviie siècle, Auxi tenait encore son rang parmi les paroisses du diocèse d'Amiens, et l'évêque crut devoir en faire le siège du doyenné qu'il détacha en 1693 de celui de Labroye.

Le dessin de l'ouvrage est fort simple. La description géographique du pays (dont un plan facilite l'intelligence) et quelques considérations sur les origines du lieu, sont suivies d'études nourries sur la paroisse (hiérarchie, église, établissements religieux), la seigneurie (histoire des seigneurs, leurs droits, leurs revenus), la commune (institutions communales et vie privée). La vie religieuse, la vie seigneuriale et la vie civile sont ainsi passées tour à tour en revue. Mais il manque à l'ouvrage quelque chose, et cette lacune, qui saute aux yeux d'abord, est un aperçu d'ensemble, où l'on verrait se développer l'histoire générale de la cité. A côté de cette dissection anatomique, de cette physiologie des différents organes, nous aurions voulu voir la physiologie générale. C'est le reproche essentiel que nous ferons à cet ouvrage, où nous louerons d'ailleurs le soin apporté par l'auteur à la préparation des matériaux et à leur mise en œuvre. Vingt-sept pièces justificatives (et sous ce titre M. l'abbé Vitasse range tout ensemble des documents et des éclaircissements) terminent le volume. Parmi ces pièces nous noterons spécialement un curieux « partage de la terre d'Auxi » (n° 19) malheureusement incomplet. D'autres documents ont pris place dans le corps même du volume : tel le texte de la coutume d'Auxi de 1507 (p. 153 et suiv.), plus complet que celui donné par M. Bouthors, tel encore le cahier des doléances présentées aux États généraux de 1789 (p. 226), tels enfin deux inventaires, l'un d'un mobilier d'ouvrier en 1731 (p. 291), l'autre d'un mobilier de tanneur en 1768 (p. 292).

Livre intéressant, somme toute, et recommandable malgré la lacune signalée ci-dessus, et malgré quelques lapsus (p. 1, Vaisset pour Vaissète ; p. 102, Chovier pour Chorier ; p. 109, La Chesnaye de Bois pour des Bois ; p. 344, n° 12, Rob. pour Ludovicus ; p. 33, le Concordat en 1804). L'ouvrage se vend au profit de l'église d'Auxi.

E.-G. Ledos.

Le Compte du clos des galées de Rouen au XIV[e] siècle (1382-1384), recueilli par René Le Bourdellès, docteur en droit, publié et annoté par Charles Bréard. Rouen, imp. de E. Cagniard, 1893, in-8 de 149 p.

Les documents bien précis sur la marine au moyen âge ne sont pas abondants, et c'est toujours une bonne fortune d'en avoir pu découvrir un au milieu de ses recherches. M. Bréard nous donne dans ce volume un texte de premier ordre pour ce qui se rapporte à la marine. Le clos des galées de Rouen était en effet le grand arsenal où nos rois rassemblaient tout ce qui était nécessaire à l'équipement de leurs flottes. C'était là aussi que l'on construisait, armait et réparait les vaisseaux du roi. Un compte par lequel nous apprenons exactement tout ce qui était nécessaire à la fin du xiv[e] siècle pour le gréement et l'armement des navires est donc on ne peut plus précieux. Arraché à une destruction presque certaine par M. Le Bourdellès, qui l'avait trouvé dans des reliures d'anciens registres, il fut communiqué à M. Bréard; celui-ci s'empressa de le publier. Nous ne pouvons que le féliciter de la manière dont il a compris cette publication. Après une introduction de quelques pages dans laquelle il fait ressortir la valeur de ce document, M. Bréard le donne accompagné de notes peu nombreuses, trop peu nombreuses, peut-être; mais en revanche, on trouve en appendice le texte de trente-deux pièces inédites tirées de la Bibliothèque nationale et se rattachant aux campagnes de Flandre (1382-1383), à l'expédition de Jean de Vienne en Écosse (1385) et aux armements maritimes et aux préparatifs pour une descente en Angleterre (1386-1387). On a donc là un bon complément de cet intéressant compte.

Jules Viard.

Inventaire de Pierre Surreau, receveur général de Normandie, suivi du *Testament de Laurens Surreau* et de *l'Inventaire de Denise de Foville,* publiés pour la première fois avec notes et glossaire, par J. Félix. Rouen, A. Lestingant. Paris, A. Picard et fils, 1892, in-8 de xii-444 p.

Les inventaires des meubles possédés par des personnages importants offrent toujours un grand intérêt. L'archéologue, d'abord, y trouve souvent un ensemble de renseignements des plus précieux sur un bon nombre de bijoux et d'objets artistiques; mais l'historien lui-même ne doit pas les dédaigner, car grâce à eux il peut se rendre un compte exact de ce qu'était la société à l'époque où ces inventaires ont été faits. Aussi ne pouvons-nous que féliciter M. J. Félix d'avoir publié l'inventaire de Pierre Surreau, receveur général de Normandie et trésorier du roi Henri VI d'Angleterre, et surtout de l'avoir fait avec ce luxe de notes qui rend si utile un ouvrage de ce genre.

Cet inventaire fut établi en 1435, c'est-à-dire pendant la période de l'occupation anglaise. On peut voir, en le parcourant, quel était l'intérieur des familles bourgeoises de cette époque et observer en même temps les mœurs et les usages encore en vigueur. A l'inventaire de Pierre Surreau, M. Félix a joint le testament du chanoine Laurens Surreau, son fils. Ce testament a ceci d'intéressant, c'est qu'il nous fait connaître ce qu'était la bibliothèque de cet ecclésiastique. Enfin, le dernier document de cette publication est l'inventaire du

mobilier de la prieure de Saint-Paul-lez-Rouen, Denise de Foville, morte en 1465. Outre que cet ouvrage est enrichi d'un grand nombre de notes historiques, l'auteur a encore donné à la fin un glossaire, dans lequel il explique les mots trop difficiles ou trop techniques pour être compris par un bon nombre de lecteurs. En somme, on a là un très bon ouvrage, édité avec grand soin.

JULES VIARD.

Étude sur les possessions de l'ordre du Temple en Picardie, par M. A. TRUDON DES ORMES. Amiens, imp. Yvert et Tellier, 1893, in-8 de 309 p.

Cette étude, qui a valu à son auteur en 1890 le diplôme d'archiviste paléographe, a été couronnée la même année par la Société des antiquaires de Picardie; elle a été insérée dans les *Mémoires* de cette Société, dont le présent volume n'est qu'un extrait Ce volume se présente donc à nous avec une double garantie.

Après avoir admis pour leurs maisons la répartition ecclésiastique par diocèses, les Templiers ne tardèrent pas à y substituer une division par baillies, analogues aux bailliages royaux, dont l'organisation est attribuée à Philippe-Auguste. M. Trudon des Ormes a constaté d'ailleurs que les baillies de Ponthieu et de Vermandois, qui font l'objet de son travail, correspondent à peu près exactement aux anciens diocèses d'Amiens et de Noyon L'on ne voit même pas la raison pour laquelle l'auteur a mis le mot « Picardie » dans le titre de son étude, étant donné, d'une part, que ce mot est d'origine relativement récente (fin du XIII[e] siècle), et, d'autre part, que les pays étudiés ici sont loin de correspondre à son étendue totale.

L'étude des documents a permis à l'auteur de relever dans le Ponthieu vingt et une localités, et dans le Vermandois dix-huit, où les Templiers ont sûrement possédé des biens. Pour chacune, il a recueilli et il expose dans son ouvrage tous les renseignements relatifs aux possessions de l'ordre, à l'organisation et à l'histoire des maisons; chaque notice est terminée, quand il y a lieu, par la liste des dignitaires connus; ces listes, naturellement, sont pour la plupart assez maigres; celles des précepteurs du Temple en chacune des deux baillies de Vermandois et de Ponthieu sont bien plus complètes.

M. Trudon des Ormes a eu raison de faire commencer son travail par des chapitres généraux, où il rappelle l'origine des Templiers, esquisse le développement de l'ordre notamment dans les pays qui font l'objet de ses recherches, retrace la vie intérieure et l'organisation des maisons, et en fait connaître la hiérarchie. Il est superflu de dire que c'est aux commanderies de Ponthieu et de Vermandois qu'il a demandé surtout les exemples à l'appui de ses assertions.

Un chapitre sur l'arrestation des Templiers en Picardie, un autre sur les accusations portées contre eux, étudiées dans les dépositions des frères Picards, accusations dont il ne parvient pas complètement, à mon sens, à les laver, un autre, qui n'est pas le moins intéressant, sur les objets mobiliers trouvés dans les maisons lors de la suppression de l'ordre, terminent ce volume, où l'histoire générale de cet ordre fameux trouvera autant à puiser que l'histoire locale.

Un détail : on n'a jamais attribué, dans un ouvrage sérieux j'entends, « la création des annates au xive siècle aux papes d'Avignon » (p. 132); ce qu'on attribue avec raison à Jean XXII, c'est une constitution par laquelle il réserve à la Camera apostolica les annates de tous les bénéfices vacants.

E.-G. Ledos.

—

Extraits analytiques des registres des Consaulx de la ville de Tournai, 1431-1476, publiés par A. de la Grange. Tournai, Casterman, 1893, in-8 de viii-386 p.

Les archives de Tournai possèdent une collection précieuse des registres de la municipalité, et MM. Vandenbœck et Gachard ont fait connaître, dans des publications se rapportant, l'une au commencement du xve, l'autre au xvie siècle, les ressources qu'ils offrent, non seulement pour l'histoire locale, mais aussi pour l'histoire générale. Il faut remercier M. de la Grange d'avoir entrepris de continuer l'œuvre de ses devanciers. Il l'a fait pour les années 1431 à 1476, plutôt sous forme d'analyse que sous forme d'extraits, et il a eu le tort, quand il cite *textuellement*, de ne pas entourer ses citations de guillemets. On dira que le changement d'orthographe avertit suffisamment; en tout cas, cela eût été préférable. Un autre regret que nous exprimerons, c'est que, aux lettres closes dont le texte se trouve dans les registres des Consaulx, M. de la Grange n'ait point ajouté les lettres closes et les lettres patentes qui sont conservées en originaux aux archives de Tournai; nous en avons ici quelques-unes, mais en trop petit nombre. La reproduction de ces documents eût encore ajouté à la valeur historique de cette publication, qui apporte une utile contribution non seulement à l'histoire de Tournai, mais à l'histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI.

G. de B.

—

Fragments inédits de Romboudt de Doppere, découverts dans un manuscrit de Jacques de Meyere, publiés par le P. Henri Dussart, de la Compagnie de Jésus. Chronique brugeoise de 1491 à 1498. Bruges, imp. de L. de Plancke, 1892, in-4 de xiii-137 p.

Le P. Henri Dussart eut la main heureuse lorsqu'il découvrit dans un manuscrit de Jacques de Meyere les *Fragments de la chronique brugeoise* qu'il édite aujourd'hui. Cette chronique, allant de 1491 à 1498, fut écrite par Doppere, prêtre, notaire public et greffier du Chapitre de Saint-Donatien à Bruges. Elle nous fait connaître les événements survenus alors dans ce pays qui, ayant été longtemps sous l'autorité du duc de Bourgogne, venait de passer entre les mains de Maximilien. Parmi les faits les plus intéressants, nous signalerons le passage concernant le fameux peintre Jean Memmelinc et fixant la date de sa mort et le lieu de sa naissance. Bien des détails permettent en outre d'apprécier quelle était la situation lamentable de la Flandre à la suite des guerres contre Maximilien. Cette publication, faite sous les auspices de la *Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, est extraite du manuscrit 730 de la Bibliothèque municipale de Saint-Omer. L'éditeur ne s'est pas contenté de donner sèchement le texte de la chronique qu'il avait découverte, mais il a rendu sa publication très intéressante

par tout ce dont il l'a entourée. De nombreuses notes accompagnent le texte; de plus, dans sa préface, il s'attache à faire connaître l'auteur de la chronique et les événements auxquels il fait allusion. A la fin, deux appendices nous offrent seize lettres et documents intéressants; puis de longues notes viennent encore ajouter de nouveaux renseignements à ceux qui sont déjà donnés au bas des pages de la chronique. Enfin, une bibliographie des ouvrages cités et un bon index des noms propres et des choses principales terminent cette édition faite, on peut le voir, avec le plus grand soin.

Jules Viard.

—

Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, publiés par le R. R. Dom Ursmer Berlière, bénédictin de l'abbaye de Maredsous. Tome I. Maredsous, 1894, in-4 de 324 p.

Il y a encore dans les dépôts publics, sans compter ceux des particuliers, une quantité considérable de manuscrits d'histoire inédits. Comme la manière de comprendre et de traiter l'histoire change presque à chaque génération, il faut toujours aux besoins nouveaux de nouveaux documents inédits. Mais ce n'est d'ordinaire que par de longues et patientes recherches que l'on arrive à en découvrir de vraiment intéressants pour les diverses branches de l'histoire; tous les chercheurs même n'y arrivent pas. Le R. P. Dom U. Berlière, dont l'activité égale l'intelligence, a eu souvent la main heureuse, et il nous donne aujourd'hui un premier volume de documents inédits, que d'autres ne tarderont pas à suivre.

Le volume dont nous allons faire connaître le contenu se rapporte à l'histoire ecclésiastique de la France et de la Belgique, depuis le XII[e] siècle. Nous trouvons d'abord sous le titre de *Chartes de l'abbaye de Florennes*, dont le cartulaire n'existe plus, vingt-huit actes d'importance diverse, mais d'une utilité incontestable. Ils sont des XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles. Il y a deux bulles de papes et quelques diplômes impériaux. L'éditeur fait remarquer que ce ne sont là que des copies, et que les diplômes, sans être authentiques, reposent cependant sur un fonds authentique. Cette publication a aussi l'avantage de compléter la notice que Dom Berlière a donnée de Florennes dans le premier fascicule de son *Monasticon belge*.

Ce sont ensuite les *Gesta abbatum monasterii sancti Jacobi Leodiensis*, écrits à la fin du XV[e] siècle ou au commencement du XVI[e]. Cette chronique commence à la fondation de l'abbaye en 1015, et se poursuit jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, à peu près. L'éditeur indique les sources auxquelles l'auteur a puisé ses renseignements, et y ajoute des remarques précieuses pour donner l'intelligence du texte ou le compléter. Il y a là un grand nombre de détails intéressants pour l'histoire et la topographie. L'abbaye de Saint-Jacques occupa, durant certaines époques, une place importante, au XV[e] siècle surtout, où elle devint un foyer de rénovation bénédictine.

Les *Chapitres généraux des monastères bénédictins* ont une importance bien plus considérable. Après avoir indiqué leur origine et leur organisation, l'éditeur publie les procès-verbaux de quelques-uns de ces Chapitres, d'après un manuscrit des XV[e] et XVI[e] siècles, provenant de Saint-Pierre

de Gand. Ce sont ceux de Saint-Quentin, 1299; Reims, 1348, et le questionnaire de visites qui fait suite à ce chapitre; de Saint-Germain des Prés, 1363; de Compiègne, 1379; de Saint-Germain des Prés, 1408; de Saint-Faron de Meaux, 1410. Un appendice donne l'importante lettre du cardinal légat Mathieu d'Albano aux abbés du Chapitre général de Reims, et la réponse de ceux-ci, avec divers renseignements sur quelques chapitres généraux des XIIIe et XIVe siècles; de la page 58 à la page 115.

La *Chronique des abbés d'Eename* est publiée d'après une copie du manuscrit original. L'éditeur fait précéder le texte d'une notice sur cette abbaye, fondée en 1063. La première partie paraît à l'éditeur être de la fin du XIVe siècle; elle fut continuée plus tard jusqu'à la fin du XVe siècle. Cette chronique est suivie de divers documents relatifs à la Congrégation de Bursfeld, à laquelle fut unie l'abbaye d'Eename.

Une partie considérable du volume est remplie par le *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, publié d'après une copie du XIVe siècle, à laquelle des additions furent faites dans les siècles suivants, jusqu'à la destruction de l'abbaye, à la fin du siècle dernier; de la page 133 à la page 292.

Ce nécrologe donne les noms des moines de Saint-Martin, ceux des étrangers, clercs et laïques, ceux des femmes, et l'indication des donations faites au monastère par les personnes dont les noms sont inscrits au nécrologe. Ces indications sont déjà précieuses, mais les notes dont elles sont accompagnées par le savant éditeur, et qui accusent de vastes recherches, les rendent plus profitables et en font une mine de renseignements variés. Qu'il suffise de dire que la table des noms de personnes remplit plus de trente pages à deux colonnes, et que la plupart de ces noms sont accompagnés de notices, qui résument en quelques mots et en quelques dates tout ce que l'on en peut savoir : quelles ressources pour l'histoire et la topographie du pays!

Le nécrologe est suivi d'une trentaine d'actes de confraternité et de fondations d'obits, presque tous des XIIIe et XIVe siècles.

Le volume s'achève par les *Chartes de l'abbaye de Lobbes*. Le cartulaire de cette grande abbaye ayant péri, D. Berlière a cherché à le reconstituer, dans la mesure du possible, à l'aide des cartulaires d'autres corporations religieuses. Il a pu recueillir ainsi une vingtaine de chartes du XIIe siècle et de la première moitié du XIIIe, plus une charte de l'abbaye de Brogne, de 1212.

Un bon index alphabétique, qui facilite les recherches, couronne cet ouvrage rempli d'utiles et très nombreux renseignements relatifs principalement à l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît.

Ajoutons enfin que l'ouvrage sort des presses de MM. Desclée. C'est dire avec quel soin, quelle netteté et quelle élégance est imprimé ce bel in-4.

Dom L. Lévêque

La diplomatie au temps de Machiavel, par M. de Maulde-la-Clavière. T. III. Paris, E. Leroux, 1893, gr. in-8 de 478 p.

Nous avons signalé ici même (t. LIV, p. 672) l'apparition des deux premiers volumes de cette importante publication et nous avons appelé l'attention sur les matières qui y sont traitées à

l'aide d'un grand nombre de faits historiques et de copieux renvois aux sources. Nous avons sous les yeux le IIIe et dernier volume, qui a été composé d'après le même système.

Voici d'abord la fin du livre II, intitulé *Des missions* et ainsi divisé : Procédés verbaux de négociation. Procédés écrits. Négociations diverses. Conférences. Correspondances diplomatiques. Dans le IIIe livre, intitulé : *Conclusion des ambassades*, nous trouvons : Actes préparatoires, préjudiciels et équivalents des traités. — Formes et modalités des traités. — Matière des traités. — Congé et départ des ambassadeurs. — Mémoires, archives, protocoles. Enfin, en appendice, l'auteur donne : A. Règlements de la diplomatie florentine au xve siècle. B. Correspondance d'Albert Pio, comte de Carpi, ambassadeur de France à Rome (1510). Voilà un programme qui constitue une véritable *Somme de la diplomatie* et que M. de Maulde a rempli consciencieusement jusqu'au bout. Je retiendrai l'attention sur quelques points.

Voici d'abord une question à l'ordre du jour : « L'intervention des neutres sous forme de congrès n'existe guère encore *(au temps de Machiavel)* que sous une forme rudimentaire et inefficace.... La médiation directe se présente d'ordinaire comme un bon office sollicité par une des parties soit en temps de guerre, soit en vue d'une affaire spéciale. Elle est très fréquente sous cette forme. — Quant au principe de l'arbitrage pour la solution des difficultés internationales, de tout temps il a été posé et l'on a cherché à le faire pénétrer dans la pratique (Suivent quelques exemples).... Mais cette pratique ne fit aucun progrès : au contraire ; les grandes guerres du xive et du xve siècle reléguèrent de plus en plus les idées d'arbitrage dans le domaine de l'idéal : les lettrés, les philosophes seuls continuèrent à y attacher une grande importance.... La seule action internationale encore possible à exercer au commencement du xvie siècle est la médiation papale » (p. 100-103).

En rendant compte l'année dernière du premier volume de M. de Maulde, nous citions le passage de la page 137 où sont exposées les raisons d'être de cette intervention bienfaisante dans les beaux siècles du moyen âge. « La médiation papale a perdu son efficacité depuis que les derniers papes se sont eux-mêmes jetés dans la mêlée.... On vit les princes chrétiens exercer, au contraire, leur médiation à Rome dans les démêlés du pape avec certains de ses voisins » (III, 103). Voici, cependant, ce que disait encore Louis XI, dans une instruction pour une ambassade : « On peut garantir une promesse par des places fortes; mais le pape est encore le meilleur garant pour consacrer des obligations par lettres, liens divers, autorisations. » M. de Maulde ajoute : « Le pape est un juge et le seul en mesure de prononcer une sentence internationale : il fournit la meilleure garantie par une bulle pontificale, confirmant un traité sous peine d'excommunication. Pour l'exécution du traité de 1492, etc. etc. » (p. 231).

Le serment a été souvent prêté comme garantie d'une convention. Un prince jure par lui-même ou par son ambassadeur. Le pape ne prête pas serment : il ratifie par un bref (p. 237). — Après l'accomplissement des formalités, « il ne reste plus qu'à exécuter, et c'est alors que trop souvent recommence une nouvelle négociation, car l'œuvre diplomatique est un travail de Pénélope.... » (p. 245).

Il n'entrait pas dans le plan de l'ouvrage de traiter la question des conventions illicites. M. de Maulde se borne à mentionner que tout pacte illicite est nul (p. 249).

La compréhension des vassaux dans les pactes des suzerains (p. 273) appelle une réserve. Tout dépend de l'acte de vassalité. Le suzerain ne peut concéder à autrui un droit qu'il n'a pas lui-même. A ce titre, la Porte n'avait pas le droit de comprendre la Moldavie et la Valachie dans ses conventions administratives et financières, puisqu'elle n'avait elle-même aucun droit d'intervenir administrativement dans ces provinces pour son propre compte, mais seulement dans la limite plus étroite des actes constitutifs de sa suzeraineté. *A fortiori*, n'était-elle pas fondée à démembrer la Moldavie en 1812. Les Moldaves avaient le droit de s'opposer même par la force à la cession de la Bessarabie au traité de Bucarest, auquel elle n'a pas été partie.

A. d'Avril.

Das gräflich von Mirbach'sche Archiv zu Harff. *Urkunden und Akten zur Geschichte rheinischer und niederländischer Gebiete.* Im Auftrage des Grafen Ernst von Mirbach-Harff bearbeitet von Leonard Korth. I : *1144-1430.* Köln, J. und W. Boisserée, 1892, in-8 de XII-349 p.

Le château de Harff sur l'Erft, près de Cologne, renferme une riche collection de chartes dont le possesseur actuel, M. le comte Ernst de Mirbach-Harff, laisse l'accès ouvert, depuis déjà plusieurs années, aux recherches des erudits. Désireux d'en faciliter encore l'usage et de mettre ses trésors à la disposition d'un plus grand nombre de personnes, il en a fait faire le classement et rédiger l'inventaire par M. Léonard Korth. C'est ce répertoire, dont le premier volume forme le fascicule 55 des *Annalen des historischen Vereins für das Niederrhein*, que nous annonçons ici.

M. Léonard Korth a compris ce travail d'une excellente façon qui, malheureusement, ne saurait s'appliquer à tout dépôt d'archives : il ne s'est pas contenté de donner de chaque acte une analyse fort soigneusement faite; beaucoup de documents se trouvent intégralement copiés, surtout naturellement ceux de la partie la plus ancienne. Peut-être même trouvera-t-on qu'il a été trop large en reproduisant des pièces imprimées ailleurs; mais abondance de biens ne nuit pas, d'autant plus que les transcriptions de M. Korth paraissent fort exactes. Dans un travail de ce genre, il ne pouvait naturellement être question d'annoter complètement les documents publiés: l'annotation de l'éditeur est donc sobre, mais suffisante.

Les pièces que l'on trouve dans ce volume en copie ou en analyse s'étendent du milieu du XII[e] siècle au premier tiers du XV[e]. Mais sur cet ensemble de trois cents actes, un seul est du XII[e] siècle (une confirmation d'un bien commun au cloître Notre-Dame de Münster et au couvent Saint-Côme et Saint-Damien de Liesborn, par l'archevêque de Cologne, en date de 1144). C'est surtout pour le XIV[e] siècle (167 actes) et pour le début du XV[e] (120) que les documents abondent. Il y a là nombre de renseignements utiles pour l'histoire locale du Bas-Rhin et aussi pour l'histoire sociale ; il y a aussi des morceaux d'un intérêt plus général, comme *le Landfrieden* de 1287 (n° 7). Nous noterons ici deux actes plus particulièrement intéres-

sants pour nous : l'un émané du frère de Charles VI, le fameux duc d'Orléans (29 novembre 1402, n° 187); l'autre est une trêve conclue dans la guerre de « la hottée de pommes » entre René d'Anjou, le futur « bon roi, » alors duc de Bar, et le seigneur de Beaufort (12 mars 1430, n° 297).

Outre son intérêt historique, le volume de M. Léonard Korth en présente encore un autre au point de vue linguistique ; un grand nombre d'actes, en effet, sont rédigés en français (le plus ancien est de 1283) et en allemand (à partir de 1287). L'on pourrait relever, surtout dans la transcription des mots français, quelques erreurs, dont plusieurs au moins sont sans doute le fait de l'imprimeur ; mais ce relevé n'aurait qu'un intérêt médiocre.

Nous comptons sur le prochain achèvement de cette bonne et utile publication, que termineront, il faut l'espérer, de copieux index.

E.-G. Ledos.

L'Allemagne et la Réforme. Tome III. *L'Allemagne depuis la fin de la révolution sociale jusqu'à la paix d'Augsbourg* (1525-1555), par Jean Janssen. Traduit de l'allemand sur la 15ᵉ édition par E. Paris. Paris, Plon, Nourrit et Cⁱᵉ, 1892, in-8 de xlv-819 p.

S'il était encore besoin d'arguments pour prouver la nécessité de la soumission à l'Église et les bienfaits d'une autorité infaillible dogmatique et morale, le troisième volume de Janssen sur l'Allemagne et la Réforme en apporterait une ample moisson. Sans doute, ce sont choses connues que ces aberrations où tombèrent, dans les trente premières années du protestantisme, les populations trompées et entraînées par les prétendus réformateurs. Mais à les voir ainsi rapprochées, accumulées, on éprouve à un degré plus intense le sentiment de l'humaine folie, lorsque le cœur et l'esprit se sont débarrassés des freins légitimes. Je ne sais si aucune époque de l'histoire présente un spectacle analogue; peut-être aurons-nous à le subir si la révolution sociale et athée triomphe, ne fût-ce qu'un jour. Le grand intérêt de cette partie de l'œuvre de Mgr Janssen est là, ne nous y trompons pas. Que de beaux matériaux pour l'histoire psychologique du peuple allemand!

L'histoire politico-religieuse du siècle de la Réforme se poursuit jusqu'à la paix d'Augsbourg. Elle comporte dans ce volume l'étude la plus minutieuse des mouvements divers des princes allemands, de leurs alliances, de leurs ambitions, de leurs vues particulières. Ce spectacle-là n'est pas toujours non plus très édifiant, quoique Mgr Janssen me paraisse souvent trop sévère pour leurs négociations avec l'étranger. De grâce, ne jugeons pas les choses germaniques du xviᵉ siècle au point de vue strictement national de l'Allemagne unifiée du xixᵉ.

Charles-Quint ne m'édifie pas davantage. Si l'auteur vivait encore, je lui ferais beaucoup de peine assurément par cet aveu. Mais j'ai déjà touché longuement ce sujet dans mes articles sur les deux précédents volumes, et je n'y veux pas revenir. On me reprocherait trop d'obstination; et je vois bien par la notice du traducteur que les observations — je n'étais pas le seul à les avoir faites — sur la façon plus que cavalière dont Mgr Janssen condamne la politique française et nos souverains, avaient porté aussi loin qu'elles devaient atteindre. Le présent volume

les justifierait encore, quoi qu'on en dise.

J'aime mieux, puisque je viens de faire allusion à cette notice, m'associer à la plupart des sentiments qu'elle exprime. Il y est montré, en termes excellents, la grandeur et l'importance de l'œuvre accomplie par l'illustre défenseur de l'Église catholique. Il y est dit avec une sympathie émue, qui se communique au lecteur, que l'homme fut non seulement un travailleur acharné, mais un prêtre plein de foi, d'humilité, de bonté, de tendre charité. Il y est enfin répondu, avec une vivacité toujours courtoise, aux critiques adressées, même par des amis, à cette méthode peut-être exclusive, à ce patriotisme quelquefois aveugle. Le grand écrivain catholique n'est plus là pour se justifier lui-même; heureux sommes-nous de prendre à notre compte tous les hommages qui lui sont rendus par ceux qui l'ont connu de plus près et qui ont pu, par cette intime collaboration qu'on appelle une traduction, vivre dans la familiarité de ses travaux. Jamais les réserves que nous avons dû formuler n'ont diminué notre admiration pour l'auteur de cette puissante histoire du *Peuple allemand.*

ALFRED BAUDRILLART.

Le grand Frédéric avant l'avènement, par Ernest LAVISSE, de l'Académie française. Paris, Hachette, 1893, in-8 de XVII-373 p.

On se rappelle le succès obtenu, il y a deux ans, par la *Jeunesse du grand Frédéric* (V. t. LI, p. 333). Le second et dernier volume de cette curieuse étude a paru il y a quelques mois. L'auteur a voulu s'arrêter aux origines et il ne poussera pas plus loin ses recherches. Il lui suffit d'avoir montré comment la famille royale de Prusse, si méprisable et si grotesque qu'elle fût, a pu ouvrir les voies à un des princes les plus remarquables de son époque et de tous les temps, et comment un jeune homme qui n'était point parfait, éloigné du trône depuis dix ans et brouillé avec son père, a su, par une force de volonté supérieure, trouver dans son isolement même la meilleure préparation au rôle qu'il devait jouer. Dans sa retraite de Neu-Ruppin et de Rheinsberg, Frédéric s'occupe de peu et de tout. Il semble, au gré de son caprice, faire tour à tour de la philosophie, de la musique, des vers, de la politique. Il s'entoure de savants, de lettrés, de diplomates, les honorant et les méprisant à la fois, comme il fera de Voltaire, et au fond ne cherchant que son intérêt égoïste ou la grandeur future de cette Prusse qui est bien à lui, quoiqu'il s'en déclare « le premier domestique. » Il est pessimiste et ne croit à rien, si ce n'est à l'action et à l'habileté sans scrupule : ce qui lui permettra plus tard de conduire l'histoire à sa guise et de façonner son pays à son image. Personnalité extraordinaire, organisation spéciale dont l'analyse psychologique est difficile, et que l'on a appelé beaucoup mieux *Frédéric l'unique* que Frédéric le Grand; car quelle noblesse et quelle grandeur de sentiments peut-on apercevoir dans cet homme, et par quels côtés le comparer à Alexandre, à Charlemagne, à Louis XIV, à tous ceux qu'on a nommés grands? Ce n'est certes pas sa piété filiale qui peut être donnée en exemple. Rien de plus dramatique que le récit de la mort de Frédéric-Guillaume, si longtemps attendue par son fils : le père bénissant son héritier, parce que le devoir iné-

luctable le commande, le prince se réconciliant hypocritement avec le roi, parce qu'il le sait à sa dernière heure! M. Lavisse pouvait sans peine tirer de la scène un grand effet : il n'y a pas manqué.

Personne d'ailleurs ne connait comme l'auteur les sources allemandes de cette époque : il en a fait la synthèse et comme extrait le suc philosophique avec une ironie contenue. A ces informations il a joint le dépouillement de la correspondance diplomatique de nos représentants à Berlin, le marquis de la Chétardie d'abord, M. de Valori ensuite. Leurs dépêches, citées en *appendice*, ne sont pas un des moindres régals de ce volume, qui se lit d'un trait comme un roman. Plût à Dieu que beaucoup de romans de mœurs apportassent à l'enseignement de tous une aussi profitable contribution !

G. Baguenault de Puchesse.

Deux drames d'amour. *Anne Boleyn, Élisabeth*, par Hector de la Ferrière. Paris, Ollendorff, 1894, in-8 de vi-308 p.

Dans ses études très dramatisées sur le xvi[e] siècle, M. le comte de la Ferrière a une qualité qui était singulièrement appréciée autrefois et qui est encore fort estimable : il a l'horreur des Anglais. On doit ajouter qu'il donne largement les preuves de cette antipathie nationale. Il nous apprenait dernièrement que si Charles IX s'est décidé à laisser faire la Saint-Barthélemy, c'est qu'il vit clairement qu'il ne pouvait compter sur l'alliance anglaise, même contre Philippe II. Dans sa notice sur Anne Boleyn, il relate le contraste entre les qualités demi-françaises de la coupable et infortunée princesse avec les vices grossiers et hypocrites de Henri VIII.

Élisabeth est bien sa digne fille; et l'histoire de sa longue passion pour Essex et pour quelques autres n'est pas plus édifiante. Mais, comme Anne Boleyn, Essex était sincère et chevaleresque. Quand il vint en France pour soutenir le Béarnais, aux prises avec l'Espagne et la Ligue, il ne dissimula point ses sympathies, et fut honteux du rôle que sa souveraine et son ministre Cecil lui firent jouer. Ce n'était même pas par politique, c'était par intérêt pur que l'Angleterre soutenait le premier Bourbon, et à chaque instant elle demandait son salaire. Un jour c'était le Havre, un autre Calais. Henri IV, sans armée et sans argent, retrouvait toute sa dignité pour reprocher à Élisabeth les conditions qu'elle mettait à son appui et pour refuser noblement d'y souscrire. Essex s'excusait de son mieux, disant à un vieux diplomate : « Vous ne connaissez donc pas nos mobiles? Nous autres Anglais, nous nous vendons! »

M. de la Ferrière donnerait tout son volume, fort érudit et plein de documents peu connus, pour ce mot d'une vérité cruelle et d'une application très facile à renouveler.

G. Baguenault de Puchesse.

Storie intime di Venezia repubblica, per E. Caval. Volpi. Con prefazione del prof. cav. G. Occioni-Bonaffons, ed illustrazioni del dott. Luigi Sugana. Venezia, fratelli Visentini (1893), in-8 de vii-330 p.

L'auteur de ce volume a eu raison de l'appeler *Storie;* ce n'est pas, en effet, un récit suivi, un tableau bien proportionné de la vie intime à Venise qu'il nous présente, et son ou-

vrage ne remplace aucunement l'excellente *Storia di Venezia nella vita privata*, donnée au public en 1880 par M. P.-G. Molmenti. Les *Storie intime* ne sont, en somme, qu'un recueil de matériaux, anecdotes puisées dans les historiens ou dans les archives, pour servir à l'histoire du vice dans la Sérénissime Seigneurie. Les sept chapitres entre lesquels se partage l'ouvrage (*Leggi venete; leggi laiche repressive; leggi monastiche; cortigiane celebri; del giuoco; teatri e spettacoli; del divorzio*) ne sont relatifs qu'à la galanterie et aux amours illicites, aux jeux et aux spectacles.

Bien que Venise ait toujours eu la réputation d'être « la ville aux joyeux ébats » et à la vie facile, il me semble que l'ouvrage de M. Volpi fait sa patrie plus noire qu'elle n'était en réalité, et si l'on voulait tirer de cette accumulation de faits divers — car ce n'est guère autre chose que l'on rencontre ici, — une conclusion générale, si l'on voulait appuyer dessus un jugement définitif, on serait dans l'erreur. Il est dangereux d'aller emprunter quelques traits aux potins d'un chroniqueur ou aux arrêtés de la justice et de vouloir reconstituer avec cela toute une vie sociale. L'ouvrage de M. Volpi ne peut servir à éclairer qu'un des côtés de la vie vénitienne; une contre-partie serait nécessaire.

Quant aux sentiments de l'auteur, nous devons noter chez lui deux passions : la haine de la France et celle du clergé. La passion de l'auteur contre les Français « i quali come oggidi portavano pel mondo prima il *loro male*, poscia i loro capricci » (p. 42-43), lui a fait insérer, en appendice à son volume, le traité conclu en 1797 entre la république de Venise et le gouvernement français, texte qui n'a rien à voir avec le sujet qu'il traite et qu'il donne uniquement « ad edificazione di quei francofili Veneziani non veri figli di Venezia. » Quant aux prêtres, « questi eterni insidiosi nemici della patria » (p. 71), et à l'Église en général, M. Volpi leur reproche amèrement la corruption de Venise : « La mollezza e l'abbandono in cui erano ridotti i costumi dipendeva dalla falsa educazione che si davano alle fanciulle da monache impudiche e scandalose, e pei ragazzi da preti, anche allora come adesso, per lo più ignoranti e sempre dissoluti. » Aussi s'étend-il avec complaisance sur les fautes dont ils ont pu être les acteurs, et chemin faisant, il fait les plus grossiers contresens, comme par exemple p. 35-36, où il donne d'un texte de Marino Sanudo une explication aussi fausse que possible.

E.-G. Ledos.

La Sicile. *Notes et souvenirs*, par Roger Lambelin. Lille-Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1894, gr. in-8 de 286 p., avec 17 grav. hors texte.

En un style distingué et alerte, M. Lambelin raconte avec agrément les impressions que lui ont laissées la nature, l'art, les souvenirs historiques, pendant une excursion en Sicile. Nous devons ici appeler spécialement l'attention sur ce qui se rapporte à l'histoire de la grande île. Au milieu des nombreuses indications de cet ordre, nous avons remarqué les pages où le voyageur s'attache à réfuter les appréciations mensongères des révolutionnaires sur les événements qui se sont accomplis à Messine en 1848 et 1849; j'emprunte le plus souvent les paroles mêmes de M. Lambelin. Ferdinand II, dit-il, ne fut pas un cruel tyran. Quand la ré-

volution de février 1848 éclata à Paris, le roi venait de rendre à ses sujets siciliens la constitution libérale de 1812. Le 13 avril, la Sicile, qui était cependant plus favorisée que les provinces continentales de la monarchie, s'insurgea, proclama la déchéance de la dynastie bourbonnienne et offrit la couronne au duc de Gênes. Le roi Ferdinand, comme c'était son droit, chargea le général Filangieri de réduire l'insurrection. La reprise de Messine fut son premier objectif. Les troupes royales avaient pu se maintenir dans le fort Salvatore et dans la citadelle. La légende révolutionnaire a singulièrement dramatisé « le bombardement de Messine. » Le voyageur, un ancien officier, affirme que les insurgés furent seuls responsables des désastres occasionnés par le feu de l'artillerie (p. 228). Le 8 mars 1849, les troupes entraient dans la ville; elles avaient combattu vingt-neuf heures et perdu un sixième de leur effectif. Plusieurs pamphlétaires ont parlé en termes indignés des excès commis par les colonnes d'assaut. « Si l'on eut, dit M. Lambelin, à constater des actes de sauvagerie, ce fut surtout de la part des insurgés. » Il faut lire, à la page 230, les horribles actes commis par eux contre deux cents prisonniers suisses de l'armée royale.

Le récit de M. Lambelin contient des renseignements fort intéressants sur une question à l'ordre du jour, les conditions sociales de l'île. Voici, par exemple, ce qui se passe dans les mines. « Des équipes d'enfants à demi nus portent sur la tête de lourds paniers; rien n'est horrible comme le spectacle de ces martyrs au teint jaune, aux yeux hagards, maigres comme des squelettes, inondés de sueur, qui escaladent péniblement les degrés trop hauts pour leurs petites jambes.... Nous percevons des lamentations, des râles douloureux : ce sont ces pauvres petits qui toussent, qui gémissent, trébuchent, tombent, se relèvent et reprennent l'ascension de leur calvaire, car, derrière eux, marche le *picconiere*, armé d'un bâton ferré, qui les pique comme des ânes, lorsqu'ils ralentissent leur allure, ou leur brûle les mollets avec sa lampe fumeuse. J'ai déjà noté, en diverses circonstances, cette exploitation de l'enfance, qui est abominable en Sicile » (p. 274).

A. D'AVRIL.

Histoire de la latinité de Constantinople, par M. A. BELIN. 2e édition préparée et considérablement accrue par l'auteur; revue, augmentée et continuée jusqu'à notre temps par le R. P. Arsène DE CHATEL, avec 2 plans et des gravures. Paris, A. Picard et fils, 1894, in-8, 547 p.

C'est en 1872 que parut d'abord dans le *Contemporain*, puis en tirage à part, l'*Histoire de l'Église latine à Constantinople*, de M. A. Belin, dont le R. P. Arsène de Chatel nous donne aujourd'hui une édition complètement remaniée. M. Belin, dont le travail avait été enlevé assez rapidement, avait réuni de nombreuses notes en vue de cette réimpression, que la mort l'a empêché de livrer au public. Ce gros et compact volume, un peu touffu, un peu confus, abonde en renseignements, mais la critique n'y est pas toujours assez sûre.

La première partie nous fait assister d'abord aux efforts des Occidentaux pour s'établir à Constantinople, retrace l'histoire du patriarcat latin pendant la domination latine, esquisse les vicissitudes de l'Église latine, tant sous la restauration byzantine qu'après

la conquête musulmane. L'on n'a eu garde d'omettre le récit des efforts tentés pour amener l'union des deux églises.

La deuxième partie nous transporte à Galata-Péra, faubourg de Constantinople, où la latinité a exercé une action autrement considérable. Des monographies spéciales ont été consacrées aux églises des Cordeliers, des Jacobins, des Jésuites, des Observantins, des Capucins.

La troisième partie (État actuel de la latinité, 1783-1893) est celle qui a le plus profité des remaniements et des additions du P. Arsène de Chatel. On nous y fait connaître tour à tour le gouvernement ecclésiastique et l'organisation paroissiale, les paroisses séculières, les paroisses régulières, les communautés religieuses tant d'hommes que de femmes, les œuvres de charité, les hôpitaux, les cimetières. Le P. Arsène de Chatel a fait des efforts, dont on lui sera reconnaissant, pour grouper là des renseignements statistiques, sinon précis, ce qui est presque impossible, au moins aussi approximatifs que faire se pouvait.

Somme toute, les services que peut rendre cet ouvrage sont de nature à en faire oublier les défauts.

E.-G. L.

—

La Turquie et l'hellénisme contemporain. — *La Macédoine*, par V. Bérard. Paris, F. Alcan, 1893, in-12 de 352 p. avec une carte.

M. Bérard nous offre un livre d'où il résulte clairement qu'une description substantielle de toute contrée balkanique n'est pas seulement un travail géographique, mais qu'elle implique nécessairement un cours d'histoire, d'ethnologie et même de droit canonique. La partie pittoresque du récit est très vivante et d'une lecture fort agréable; je ne m'y arrêterai pas ici, pour laisser la place aux déductions qui reposent sur l'histoire politique et religieuse.

I. Une agglomération de peuples divers, telle est la caractéristique des contrées albanaises et de la Macédoine, ainsi que la faculté d'y vivre séparément côte à côte. « Chacun de ces endroits, écrivait Ibrahim Manzour en 1827, n'est habité que par des individus d'une même nation; c'est ainsi qu'on trouve des villages illyriens, serbiens wallackes, bulgares, grecs et turcs. Chacune de ces diverses espèces de colonies conserve son idiome originaire et même une partie de son costume et de ses usages primitifs. » (*Mémoires sur la Grèce et l'Albanie pendant le gouvernement d'Ali-pacha*. Paris, 1827, p. VIII.)

M. Bérard commence son récit à Durazzo, au sud du pays qui a été décrit avec beaucoup de soin par feu le consul Hecquard : il se dirige vers le sud-est. A Durazzo, nous sommes encore dans la contrée habitée par les Albanais Guègues, qui sont ou musulmans ou catholiques de rite romain. M. Bérard constate que cette dernière qualité rend les Guègues chrétiens difficilement accessibles à la propagande des agents et des instituteurs venus de cette Italie qui est hostile au pape. Les Albanais catholiques sont très attachés à leur religion, non seulement sur la côte, mais parmi les tribus qui ont conservé une demi-indépendance, les Scialla, les Hotti, les Clementi, les Pulati et surtout les Mirdites, la plus importante de toutes, bien qu'elle n'exerce sur les autres tribus aucune autorité. Les Mirdites doivent le service à la Porte, mais sous leur propre drapeau et sous leurs chefs hérédi-

taires. En 1854, le trop célèbre Omer-Pacha, les accusant, probablement avec raison, de quelques pillages, les incorpora dans l'armée régulière (nizam), où ils ne pouvaient plus remplir leurs devoirs religieux. Comment se tirer de là? Les agents français intervinrent efficacement. Rappelons à ce sujet les nobles paroles prononcées par le comte de Saint-Vallier au congrès de Berlin.

En 1850, le consul Hahn présentait à l'Académie des sciences de Vienne un alphabet albanais qu'il comparait avec le phénicien et le vieux grec. Je n'en ai pas constaté l'emploi lorsque j'étais dans la Guégarie en 1855. Alors les orthodoxes se servaient des lettres grecques, et les catholiques des romaines. J'ai sous les yeux un livre de prières imprimé à Naples, en cette même année, pour les Albanais d'Italie. Le caractère est romain, avec addition du *thêta* grec. Vers 1872, Ismaïl-bey, un Albanais, me remettait aussi un alphabet qui a pour base le romain. M. Bérard parle d'un alphabet et d'un dictionnaire qui datent de 1884. Je n'en puis parler, ne les connaissant que par cette mention.

II. Franchissons, à la suite de M. Bérard, la ligne de partage des eaux entre la mer Adriatique et la mer Égée. Je parlerai d'abord de la contrée la plus septentrionale, plus spécialement réclamée par les Serbes, et qu'on appelle la vieille Serbie. Un fait historique expliquera pourquoi les Serbes ne s'y trouvent plus en majorité. En 1690, à l'appel de l'empereur Léopold, le patriarche d'Ipek, Tsernoïevitch, immigra avec quatre à cinq cent mille de ses ouailles sur la rive gauche du Danube, où des compatriotes l'avaient précédé et où il fut suivi d'autres, notamment en 1737. Il y fonda un second patriarcat serbe qui subsiste à Carlovitz, où il compte déjà dix-sept titulaires. Les Albanais occupèrent dans la vieille Serbie la place laissée vide par les émigrés.

L'existence d'un patriarcat serbe à Ipek ne fut pas une anomalie. On se fait généralement une fausse idée des hiérarchies orthodoxes. Le patriarcat de Constantinople, d'origine conciliaire, est postérieur à ceux de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem. Malgré le titre d'œcuménique dont on l'affuble sans droit ni raison, il est seulement *primus inter pares*. Il n'a que *la presbia tis timis*. En outre, et en vertu du pseudo-canon de Chalcédoine, chaque État indépendant a droit à une hiérarchie autonome et autocéphale : *Imperium sine patriarcha non staret*. Voilà pourquoi et comment, en 1376, le patriarche de Constantinople reconnut l'autonomie et l'autocéphalie d'un patriarcat dans le royaume serbe. Ce patriarcat dura sans interruption jusqu'en 1765, après que la monarchie serbe avait depuis longtemps expiré. Il fut alors aboli sous l'influence d'un grand mouvement d'hellénisation à Constantinople, deux années avant le patriarcat bulgare, dont je vais parler bientôt. Il avait eu trente-sept titulaires.

III. Appliquez aux Bulgares ce que j'ai dit de la hiérarchie serbe. Vous trouverez tous les textes relatifs à la fondation et à la suppression d'Ochrida, dans une brochure anonyme *La Bulgarie chrétienne*, qui a paru en 1861 (Paris, Challamel). Sur des témoignagnes émanant de M. Crusius, Du Cange, Le Quien, L. Allatins, Philémon, etc., il y est établi d'une manière irréfutable que le siège autonome et autocéphale d'Ochrida a subsisté jusqu'en 1767. Une des causes qui précipitèrent cette suppression fut

l'intention qu'avaient manifestée plusieurs pontifes bulgares de s'unir à Rome. Cette éventualité se réalisait, pour une minorité, à Constantinople en 1860. L'évêque bulgare uniate s'étant laissé ou fait enlever par les Russes en 1861, il se réfugia à Kiev; mais il ne voulut pas retourner au schisme; c'est du moins ce qui résulte du silence gardé et du fait qu'en 1872 il vint à Chelm consacrer des prêtres ruthènes uniates : il avait alors quatre-vingt-dix-sept ans. Je ne sais à quelle époque il est mort et dans quelle communion. Depuis 1870 les Bulgares se sont séparés du patriarcat de Constantinople, mais non plus pour devenir catholiques unis. Leur condition a été réglée par un firman de 1870, que M. Bérard a eu la bonne idée de reproduire dans son livre. Voilà pour la question religieuse, à propos de laquelle M. Bérard ne montre pas qu'il ait approfondi les affaires de rite et de hiérarchie, qui ne peuvent pas être traitées cavalièrement.

En ce qui concerne les Valaques, qui n'ont pas encore d'histoire en Macédoine, je me bornerai à consigner ici, en me référant aux détails très intéressants donnés par M. Bérard, l'accord qui s'est établi entre leur chef et la mission lazariste.

A. d'Avril.

—

Chez nos amis de Russie, par J. de Beauregard. Lyon, Vitte, et Paris, Vic et Amat, 1893, in-8 de VIII-339 p. Illustrations de F. Lambert.

Ce voyage dans l'Europe orientale débute par une traversée de l'Allemagne « en diagonale. » Le passage par Stuttgart, Nuremberg, Dresde, Berlin, n'offre rien de particulier; mais le lecteur s'arrêtera avec grand intérêt à Bayreuth, où M. de Beauregard lui parlera de Wagner et des procédés de son génie en admirateur déclaré et, ce qui est plus rare, très compétent. Entrons à Prague : contrairement à un égarement quelquefois voulu, l'auteur ne nous fera pas l'éloge de J. Huss ; il paraît comprendre que le malheureux hérésiarque a été bien funeste à son pays, ne fût-ce qu'en suscitant la dispersion des étudiants étrangers et en isolant la Bohême, tant de l'Occident que du monde slave. Notre voyageur excelle à la description topographique des grandes cités : on y croirait être avec lui. En cela, son livre complète le *Voyage sentimental dans les pays slaves* (Leroux), dans lequel le pseudo-Cyrille s'occupe surtout, à Prague, des légendes de Louboucha, de Saint-Vite, de Ludmilla. A Zagreb, l'auteur n'a pas manqué de faire ressortir les bienfaits dont un grand évêque catholique a comblé la Croatie, ce qui lui vaut l'honneur d'une hostilité irréconciliable de la part des Madgiars.

A Saint-Pétersbourg, « la première impression qu'on subit, dit-il, c'est une impression d'immensité » (p. 169). Et, en effet, les monuments de la grande capitale sont moins remarquables sous le rapport de l'originalité et de l'appropriation au climat. A Moscou, au contraire, règne l'originalité la plus incontestable, à côté de la variété. Prague et Moscou sont certainement les villes les plus curieuses et les plus saisissantes dans cette partie de l'Europe, et nul n'a mieux réussi que M. de Beauregard à en faire ressortir les caractères propres. Voilà qui suffirait à donner un sérieux intérêt à sa publication. Ajoutons que M Lambert l'a ornée de nombreuses illustrations qui ne sont pas du tout banales J'ai surtout re-

marqué des types nationaux d'une grande vérité et d'une particulière intensité de vie, tant dans l'expression que dans les traits.

A. d'Avril.

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution. Washington, Government Printing office, 1890, in-8 de xxxii-816 p.

Report of the U. S. National Museum for the year ending June 30 1889. Washington, 1891, in-8 de xviii-934 p.

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution. Washington, 1891, in-8 de xxxiv-808 p.

Report of the U. S. National Museum for the year ending June 30 1890. Washington, 1891, in-8 de xii-812 p.

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, *showing the operations, expenditures and condition of the Institution to july 1891.* Washington, Government Printing office, 1893, in-8 de xliv-715 p.

Le célèbre Institut dont on doit la fondation à la libéralité de James Smithson est dirigé par un corps d'administrateurs et de régents comprenant: le président des États-Unis, le vice-président, le « chief-justice, » les secrétaires d'État à l'intérieur, à la trésorerie, à la guerre, à la marine, le directeur général des postes, l' « attorney » général et le « commissioner of patents, » le gouverneur de la Colombie, trois sénateurs, trois députés, quatre délégués d'un État et deux délégués de la ville de Washington.

Tous les ans, les régents publient un double rapport sur les travaux de l'Institut et sur ceux du *National Museum* placé sous son patronage effectif. Ces rapports, avec les appendices qui les complètent, constituent de véritables encyclopédies scientifiques, qui seront consultées avec profit et méritent de prendre place dans toutes les bibliothèques.

Le *Rapport de 1890* contient des travaux originaux de G. W. de Tunzelmann sur les « Oscillations électriques; » de F.-H. Wenham sur « la locomotion aérienne; » de A. Blytt sur « les mouvements de l'écorce terrestre; » de Oliver J. Lodge sur « la théorie moderne de la lumière, » et une très remarquablé étude du professenr Virchow, de l'Université de Berlin, sur l'histoire de l'anthropologie depuis vingt ans.

Dans le *Rapport de 1891*, j'ai noté: un curieux article d'Herman Schubert sur la « Quadrature du Cercle » avec un retour sur l'historique des recherches provoquées par le problème insoluble depuis Pythagore et Anaxagoras; « la Température et la vie, » par H. de Varigny; « les Races préhistoriques d'Italie, » par Isaac Taylor; la description de « la Machine à diviser de Ramsden, » par J.-E. Watkins; « l'Age de bronze en Égypte, » par Oscar Montélius.

Les deux gros volumes consacrés aux *Rapports du National Museum* pour 1889 et 1890 renferment aussi d'importants documents. Le payeur William J. Thomson, de la marine des États-Unis, y donne une monographie détaillée de l'île *Te Pito Te Henua* sise au milieu du Pacifique et baptisée *Easter Island* par les navigateurs anglais; c'est une étude complète du sol, des indigènes, du langage, des superstitions, accompagnée de croquis et de photogravures.

Chaque section du Museum fournit un mémoire sur l'état de ses collections. Avant de donner dans un der-

nier index la liste des publications techniques faites sous les auspices de l'Institut, M. Thomas Wilson a fait un substantiel compte rendu de « l'anthropologie à l'exposition parisienne de 1889. »

Après l'exposé des résolutions prises par le Comité exécutif de l'Institut smithsonien et le rapport d'ensemble du secrétaire, le volume publié en dernier lieu contient une série d'études du plus haut intérêt scientifique, qui mettent le lecteur au courant des découvertes et des observations les plus récentes.

Je signalerai spécialement *Celestial Spectroscopy*, par William Huggins, reproduction d'une conférence magistrale faite en août 1891 au congrès de la « British Association ; » *The Gulf-Stream*, par Alexander Agassiz, à propos duquel est retracé l'historique du célèbre fleuve d'eau chaude qui sort du golfe du Mexique pour aller lécher de ses dérivations en éventail les côtes du nord et de l'ouest de l'Europe ; *The Home of the Troglodytes*, par E.-T. Hamy, savant travail emprunté à une revue anthropologique française et qui fut lu le 24 octobre 1891 à Paris, à la séance annuelle des cinq académies; *The Mounds of the Mississipi valley*, étude historique et géographique des plus documentées, par Lucien Carr; *On the Relation of natural science to art*, par le docteur E. du Bois-Reymond, œuvre ingénieuse et fort originale, dont l'Académie royale de Berlin eut la primeur en 1890.

Est-il besoin de dire que le nouveau volume de l'Institut smithsonien est édité avec une irréprochable correction typographique, et qu'il est accompagné de photogravures, plans, diagrammes, d'une exécution très soignée. Roger Lambelin.

La Florida, su conquista y colonizacion, por Pedro Menendez de Avilés, par Eugenio Ruidiaz y Caravia. Obra premiada por la Real Academia de la Historia. Madrid, Hijos de J.-A. Garcia, 1894, 2 vol. in-8 de CCXLII-415 et 803 p.

Ce n'est point assurément en quelques lignes que l'on peut apprécier comme il conviendrait cette histoire du conquérant et du colonisateur de la Floride, Pedro Menendez de Avilés. Également remarquable par l'abondance des documents de toutes sortes qu'il renferme, par la méthode critique que l'auteur y a employée et par la nouveauté de certains aperçus, cet ouvrage nous semble un des plus considérables à bien des égards parmi ceux des modernes *américanistes*. Au commencement du premier volume, se trouve une description détaillée de la Floride au double point de vue ethnographique et géographique; deux cartes l'accompagnent : l'une reproduit celle qui fut dressée en 1591, l'autre est un fac-similé d'une carte de 1765. L'auteur fait ensuite l'historique du pays depuis sa découverte par Ponce de Léon jusqu'à l'arrivée de Menendez d'Avilés. Puis, en une centaine de pages, M. Caravia nous raconte la vie et les aventures de cet homme, le meilleur marin du XVI[e] siècle, dit un écrivain espagnol contemporain.

Il importe tout particulièrement de signaler la thèse qui est présentée ici, et qui est en opposition absolue avec celle de Bancroft, Spencer, Cronau et de M. A. Moireau, relativement au caractère d'Avilès et des Espagnols ses compagnons d'armes. Ces historiens, s'inspirant de Laudonnière, de de Bry et des autres chroniqueurs protestants de la même époque, ont fait de ces *conquistadores* de vérita-

bles bandits. La lutte que ces derniers soutinrent contre Ribault et Laudonnière a été jusqu'ici retracée de façon inexacte, à ce que prétend M. Caravia, qui nous paraît beaucoup plus près que ses adversaires de la vérité historique : les documents espagnols semblent prouver le bien fondé de ses allégations et modifient l'impression que les précédents écrivains, abusés par le récit des marins français calvinistes, nous avaient donnée de la conquête et des conquérants. M. Caravia a fait ressortir aussi les qualités exceptionnelles de Menendez d'Avilès comme homme de mer et homme de guerre.

Il a eu l'excellente idée de publier, à la suite de son étude, le mémorial du voyage et des aventures de son héros, par Solis de Meras, son parent et son frère d'armes. C'est un document d'un inappréciable intérêt. Le volume se termine par un répertoire alphabétique qui permet de le consulter facilement ; de curieux fac-similés d'anciennes gravures initient le lecteur à la vie et aux usages des populations floridiennes.

Le second volume est rempli par des documents : lettres de Menendez d'Avilés. cédules, titres royaux, relations diverses de la conquête, pièces concernant la maladie et la mort du grand colonisateur, etc. Signalons l'inventaire des richesses bibliographiques que les archives d'Espagne offrent aux savants désireux de reconstituer le passé de l'ancienne Floride. M. Caravia a de plus dressé une liste complète des ouvrages imprimés relatifs à celle-ci. On voit assez qu'il s'agit d'une œuvre consciencieuse et d'un caractère éminemment scientifique.

MAXIME FORMONT.

Manuel de Diplomatique, par A. GIRY, professeur à l'École des chartes. Paris, Hachette, 1894, in-8 jésus de XVI-944 p.

L'ouvrage de M. Giry, qui a obtenu cette année, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le grand prix Gobert, comble une grave lacune et est appelé à rendre aux travailleurs les plus importants services. Nous ne pouvons, dans cette brève notice, que faire ressortir l'immense somme de travail qu'il représente.

Disons tout d'abord que l'auteur a divisé son manuel en sept livres : I. *Préliminaires de la diplomatique ;* II. *Chronologie technique ;* III. *Éléments critiques de la teneur des chartes ;* IV. *Parties constitutives des chartes ;* V. *Les chancelleries ;* VI. *Les actes privés ;* VII. *Les documents faux.*

Dans le premier livre, l'auteur examine l'objet de la diplomatique. Sources diplomatiques de l'histoire, dénominations générales de ces sources ; formes des actes ; moyens de rechercher les documents diplomatiques dans les dépôts d'archives et dans les bibliothèques ; recueils de fac-similés, tels sont les points qu'il traite, donnant ainsi en quelque sorte la clef qui permettra d'ouvrir tous les tiroirs qui vont s'offrir à l'étudiant. Puis vient l'histoire de la diplomatique, depuis les premiers tâtonnements de la critique jusqu'à Du Cange et Mabillon, jusqu'à Natalis de Wailly et Guérard, jusqu'à Bœhmer et Sickel.

Le livre II, *Chronologie technique,* traite des dates d'années, des périodes chronologiques, des différents termes du commencement de l'année, des usages des divers pays à cet égard (avec une riche annotation bibliographique), des dates de mois et de jours, du calendrier grégorien et même du calendrier républicain, avec une table

chronologique donnant la concordance des années de l'ère chrétienne depuis l'an 1 après Jésus-Christ jusqu'à l'an 2000. Cette table, imitée de celle des Bénédictins, sera très utile ; elle est suivie : 1° d'une table des principales divergences sur la date de Pâques qui se sont produites dans la chrétienté ; 2° de sept calendriers formant, par leur réunion, un calendrier solaire et un calendrier liturgique perpétuels ; 3° d'un glossaire des dates, ayant pour objet d'expliquer les expressions latines et françaises en usage au moyen âge pour indiquer les dates ; 4° d'une liste alphabétique des principaux saints.

Avec le livre III, nous arrivons aux éléments critiques de la teneur des chartes : titres et qualités des personnes; noms de personnes, noms de lieux (avec une liste alphabétique d'un certain nombre de noms de lieux auxquels d'autres ont été substitués dans le cours des siècles, et une bibliographie générale et régionale) ; désignations géographiques et topographiques ; mesures et poids ; monnaies (avec une ample bibliographie) ; langue des documents.

Le livre IV est consacré aux parties constitutives des chartes : formulaires et manuels, caractères extérieurs des chartes ; division des documents en protocole et en texte ; protocole initial ; texte ; protocole final et date ; signes de validation ; souscriptions et signatures, sceaux.

Dans le livre V, l'auteur étudie les caractères généraux des documents émanés des diverses chancelleries : chancellerie pontificale ; chancellerie des Mérovingiens, des Carolingiens, des premiers Capétiens, des rois Louis VI et Louis VII, des rois de Philippe-Auguste à Charles IV, des Valois et des Bourbons ; chancelleries étrangères ; chartes ecclésiastiques ; chartes seigneuriales.

Dans le livre VI, l'auteur étudie les actes relatifs à des matières de droit privé et émanant de personnes qui n'étaient pas revêtues d'un caractère public ; il parle des notaires publics, des juridictions, et il énumère les principales espèces d'actes privés.

Enfin, dans le livre VII, il s'occupe des actes faux : actes subreptices, actes refaits ou récrits, fausses bulles, faux divers.

L'ouvrage se termine par un index bibliographique et une ample table alphabétique.

Le suffrage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres nous dispense de faire l'éloge du *Manuel de diplomatique*. On pourra critiquer certaines parties, mais l'ensemble est d'une incontestable valeur, et M. Giry mérite la gratitude de tous les amis de l'histoire.

G. de B.

Les Chars aux diverses époques, par M. le baron de Wismes, secrétaire général de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. — *Histoire anecdotique et pittoresque des chars, carrosses et voitures de luxe, fiacres et omnibus, postes, messageries, diligences et chemins de fer.* Paris, Alphonse Picard et fils, 1893, gr. in-8 de 124 p.

Le but que s'est proposé l'auteur de cette monographie, bien courte, dans sa brièveté voulue, pour le sujet abordé, est de présenter le char sous ses formes les plus caractéristiques aux diverses époques de la vie de l'humanité. Encore n'y étudie-t-il presque exclusivement que le char destiné au transport des personnes.

M. le baron de Wismes a divisé son travail en trois parties.

La première, consacrée à l'antiquité, retrace l'histoire du char en Chine, en Égypte, en Grèce, en Italie, en Gaule et en Germanie. La seconde s'occupe du char au moyen âge en France, en Angleterre, en Italie et en Allemagne. La troisième partie, réservée aux temps modernes, est la plus étendue et la plus intéressante; elle passe tour à tour en revue les chars particuliers (carrosses et voitures de luxe) en France, en Angleterre, en Suède, en Allemagne, en Italie et en Espagne, puis les voitures publiques, spécialement en France, pour la ville d'abord (fiacres et omnibus), et, en second lieu, pour le pays (postes, messageries, diligences, chemins de fer).

Le principal reproche que l'on puisse adresser à l'auteur est que sa brochure ne constitue pas un travail d'érudition. Selon nous, il a le tort de ne donner aucune référence précise et, sur les deux premières parties, d'avoir consulté plus souvent les ouvrages modernes que les textes ou les monuments figurés.

Malgré ces imperfections, sa dissertation mérite d'être signalée; la lecture en est attrayante et facile, et si elle manque de profondeur, du moins donne-t-elle des notions claires de ce dont elle traite et répond-elle de ce chef au dessein qu'a formé M. le baron de Wismes en la publiant : écrire « un travail assez court pour être lu, assez coordonné pour être retenu. »

P. L.-L.

—

L'art français au temps de Richelieu et de Mazarin, par Henry Lemonnier, professeur d'histoire à l'École des beaux-arts. Paris, Hachette, 1893, in-12 de 420 p.

Les théories sur l'art ne sont point de notre ressort. Mais M. Lemonnier a surtout voulu faire une œuvre historique, et c'est le point de vue seul auquel nous considérons son ouvrage.

Selon l'auteur, l'art français avait, au commencement du XVIIe siècle, sa personnalité : elle était faite de réminiscences italiennes et de doctrines renouvelées de l'antiquité classique, tout comme pour la littérature elle-même. Mais cela encore était une originalité qu'on ne peut contester à Descartes et à Poussin, à Corneille et à Philippe de Champaigne, à Balzac et à Mignard. L'idéalisme régnait en maître, peut-être au détriment de la nature, plus qu'à celui de l'imagination et de la variété dans l'inspiration. Les vieilles corporations des peintres et des sculpteurs n'avaient point rompu leurs liens avec la bourgoisie, et le goût de la nation trouvait par elles moyen de se faire jour. La fondation de l'Académie, au commencement du règne de Louis XIV, unifia l'art et le centralisa : le surintendant des bâtiments royaux devint un vrai ministre; l'inspiration se mit aux ordres du souverain. Le Brun et Colbert commandèrent un Versailles à l'usage du maître. Tout fut dès lors brillant, superficiel et théâtral, d'un grand effet à coup sûr, mais absolument contraire à la spontanéité et à la liberté, sans lesquelles l'art ne peut se perfectionner et se renouveler.

Telle est la thèse que M. Henry Lemonnier soutient avec talent, en l'appuyant de délicates observations et de hautes considérations morales, qui donnent à son livre une vraie valeur.

G. B. de P.

—

La Poste et les moyens de communication des peuples à travers les siècles. *Messageries, chemins de fer, télégraphes, téléphones*, par E. Gallois. Paris, J.-B. Baillière, 1894, in-16 de 382 p. avec 136 fig.

Il y a vingt ans, en 1874, le docteur von Stephen, alors directeur général des postes allemandes, aujourd'hui secrétaire d'État des postes impériales, conçut le projet, bientôt exécuté, de créer à Berlin un « musée postal, » institution unique au monde. C'est là que M. Eugène Gallois est allé puiser la plupart des renseignements qui lui ont servi pour écrire le livre qu'il offre au public. Son travail est divisé en quatre parties. Dans la première, l'auteur fait l'historique des moyens de communication chez les nations de l'antiquité, puis dans l'ancienne Gaule spécialement; il étudie ensuite tout ce qui concerne les postes depuis leur origine au xvi[e] siècle jusqu'à l'invention des chemins de fer. La deuxième partie résume l'état des postes modernes chez tous les peuples. On trouve là de nombreux et curieux détails sur les timbres-poste et les cartes postales, et aussi sur l'organisation de l'union postale universelle. La statistique, que M. Gallois a mise très largement à contribution, place sous les yeux du lecteur des chiffres fantastiques, bien faits pour attirer l'attention. Les deux dernières parties sont consacrées aux télégraphes et aux téléphones.

Il serait à désirer que le volume de M. Gallois fût lu et médité par nos gouvernants et leur inspirât l'idée de former à Paris un musée postal dans le goût de celui de Berlin : l'établissement serait d'une haute utilité pour l'instruction nationale et pourrait rendre plus d'un service aux employés de l'administration.

Nous regrettons de trouver dans cet ouvrage des réflexions aussi déplacées que regrettables, soit sur la religion, soit sur l'ancien régime.

E.-C. Gaudot.

—

Nicolas Coeffeteau, *dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose française (1574-1623)*, par Ch. Urbain. Paris, Ern. Thorin, 1894, in-8 de 415 p.

Le sous-titre même de cette excellente biographie montre que nous avons affaire à un chapitre d'histoire littéraire sur l'époque de Malherbe. Coeffeteau, illustre de son vivant (p. 376-382), est tombé dans un oubli en partie justifié par la correction austère et le manque d'éclat de son style (cf. les spécimens cités aux p. 360-376, 382-388), qui font regretter la surabondance d'images du siècle précédent. Il faut néanmoins savoir gré au patient labeur de M. Ch. Urbain, qui a jeté une lumière nouvelle sur ces temps de transition si peu connus : tant de gens s'en tiennent encore aux vers de Boileau ! Voici la teneur du volume, qui a été dignement couronné en Sorbonne : I. l'homme : *a*) Coeffeteau depuis son doctorat (1574-1600); *b*) Coeffeteau depuis son doctorat jusqu'à son élévation à l'épiscopat (1600-1617); *c*) Coeffeteau évêque (1617-1623). II. L'œuvre : *a*) controverse et théologie; *b*) œuvres oratoires, ascétiques et morales; *c*) œuvres diverses; *d*) la traduction de Florus et l'histoire romaine; *e*) langue et style de Coeffeteau. Les appendices, au nombre de neuf, occupent les pages 345 à 415. — Disons, en terminant, que l'ouvrage est bref et d'une lecture agréable.

A. S.

Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, publiées par Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut. Tome III. Paris, Imprimerie nationale, 1892, in-4 de 830 p.

Lettres de Peiresc, publiées par Ph. Tamizey de Larroque. Tome IV. Paris. Imprimerie nationale, 1893, in-4 de IV-614 p.

Avec l'un de ces deux nouveaux volumes prend fin la première série de la correspondance de Peiresc publiée dans la collection des *Documents inédits*. On y trouvera les dernières lettres écrites par le grand Provençal aux frères Dupuy, du 3 janvier 1634 au 9 juin 1637, la dernière datée de quinze jours avant sa mort. Peiresc s'y montre jusqu'au bout, selon l'expression de M. Tamizey de Larroque, « fidèle à deux des plus grandes passions de sa vie, la passion d'augmenter le nombre de ses livres et la passion d'obliger ses amis. » C'est toujours la même richesse d'informations sur les événements littéraires et politiques de son temps. Les appendices renferment une lettre de Peiresc à Dom Christophe Dupuy, prieur de la Chartreuse de Rome, les lettres des frères Dupuy de Paris à Peiresc pendant la période correspondante au volume, une lettre de Gassendi à Pierre Dupuy sur la dernière maladie de leur ami commun. Les corrections et additions aux deux premiers volumes témoignent du soin et du scrupule avec lesquels l'éditeur cherche à perfectionner le plus possible, par toutes les communications qu'il reçoit et qu'il provoque, son annotation si substantielle et si abondante. Les principales additions sont celles de deux lettres supplémentaires de Peiresc, l'une et l'autre détachées des dossiers sans doute par les vols de Libri : 19 juillet 1627 pour le premier volume, 30 juin 1629 pour le second. Suivent une table alphabétique des notes et locutions dignes de remarque dans les lettres de Peiresc aux frères Dupuy (le mot *Rouergat* peut en être exclu ; c'est le mot d'usage commun dont les habitants du Rouergue se désignent eux-mêmes) et une autre table alphabétique des noms de lieux et de personnes mentionnés dans le texte des lettres et dans les principales notes de l'éditeur.

Les trois volumes forment donc un recueil achevé, qui pourra être cité désormais sous le nom de *Recueil Peiresc-Dupuy*. Le dernier venait à peine de paraître qu'on annonçait déjà le tome IV de la correspondance, qui doit, avec deux autres, former un ensemble nouveau, vraisemblablement destiné à être connu sous la désignation *Recueil Peiresc.—Divers*. L'intérêt documentaire n'en sera pas moindre, l'intérêt de lecture peut-être plus grand, par la variété des correspondances. Nous trouvons réunies dans le tome IV les lettres de Peiresc à Boniface Borrilly, l'antiquaire aixois ; à J.-J. Bouchard, l'humaniste bien connu, dont les lettres écrites de Rome forment un des fascicules les plus curieux, le troisième, des *Correspondants de Peiresc ;* enfin la correspondance avec Gassendi.

Les lettres à Borrilly sont plus familières que les autres et plus *locales* pour ainsi dire, comme on les écrit à un confrère qui est en même temps un compatriote et un voisin ; elles sont intéressantes surtout pour l'histoire de Provence et pour les cabinets littéraires et artistiques des collectionneurs de la région. Elles ne portent d'ailleurs que sur deux années, de l'été de 1630 à l'été de 1632. Avec Bouchard, qui est un correspondant lointain, puisqu'il réside à Rome, et aussi un esprit d'une autre envergure,

le ton s'élève et l'intérêt aussi. Bouchard, pendant tout le temps de sa correspondance avec Peiresc (mars 1631 à juin 1637), fréquentait de près la société romaine et le monde ecclésiastique et littéraire de l'*Urbs :* il visitait assidûment la Vaticane et la bibliothèque Barberini ; il renseignait l'infatigable curieux de Provence sur tout ce qui venait à sa connaissance, hommes et choses d'Italie, événements, livres nouveaux. Il lui fournissait en même temps, sur les trésors bibliographiques conservés à Rome, des indications dont plusieurs peuvent être encore à notre profit, des appréciations, des collations de manuscrits, des copies. (A propos des manuscrits d'Angelo Colocci et de ses recueils *De ponderibus et mensuris*, qui reviennent souvent dans ces lettres, on peut s'étonner que le savant éditeur, si informé d'ordinaire, se borne à renvoyer au vieux Ginguené, alors que le livre récent d'un de ses amis, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, l'eût renseigné d'une façon complète sur le personnage et sur ses livres aujourd'hui à la Vaticane.) Mais la partie la plus étendue du volume, et la pièce tout à fait notable, c'est la correspondance avec Pierre Gassendi.

Parmi tous les amis de Peiresc, voilà le seul grand nom, le seul digne de paraître à côté du sien, et le dépassant même autant qu'un producteur puissant et un créateur d'œuvre et de pensée doit dépasser, dans la hiérarchie littéraire et l'estime de la postérité, l'amateur le plus intelligent et le plus actif, l'initiateur de recherches le plus avisé et le plus généreux. Je ne veux pas dire que je donnerais la correspondance de Peiresc pour celle de Gassendi ; mais, à lire cependant l'une et l'autre, on sent la différence des esprits.

On sait que l'illustre philosophe, qui a été le premier biographe de Peiresc, était lié à lui de la façon la plus étroite, qu'il a vécu souvent auprès de lui, soit à Belgentier, soit dans la maison de Fabri, à Aix, et qu'il s'est même trouvé à son chevet de mourant pour lui fermer les yeux. Les espérances que fait concevoir, pour leur correspondance, une telle intimité, ne se trouvent pas déçues. Malgré l'aridité de certaines parties relatives aux recherches et entreprises scientifiques du physicien et de l'astronome, parties qui auront un attrait pour les spécialistes, l'énorme variété des questions soulevées ou traitées par ces deux grands esprits en fait le morceau capital des publications de M. Tamizey de Larroque. Les lettres échangées sont très heureusement disposées dans l'ordre chronologique (il y en a 101 de Peiresc et 59 de Gassendi), ce qui nous rend, avec d'assez courtes lacunes, « le dialogue des deux amis » du 25 avril 1626 au 30 avril 1637. On doit les signaler comme tout à fait intéressantes pour les relations scientifiques internationales, notamment entre la France et l'Italie : les noms de Galilée et de Campanella, par exemple, y figurent plusieurs fois.

En même temps que paraissait ce volume, destiné aux gens d'étude, une revue littéraire et un peu mondaine, la *Revue félibréenne*, lançait dans le public une souscription destinée à provoquer à Aix l'érection d'un monument à la mémoire de Peiresc. Nous souhaitons à cette entreprise le succès qu'elle mérite. Mais le monument le plus durable, *aere perennius*, est encore celui qu'élève au grand érudit l'amitié posthume de son éditeur ; avec le *Recueil Peiresc-Dupuy*, la première assise est déjà posée ; la

seconde est à l'œuvre, et le couronnement n'est pas loin.

NOLHAC.

Essai sur la vie de Rabaut de Saint-Étienne, pasteur à Nimes, (1743-1793), par Armand LODS. Paris, 1893, in-8 de 33 p.

Le pasteur Rabaut-Pomier, (1744-1820), par Armand LODS. Paris, 1893, in-8 de 24 p.

M. Armand Lods s'est fait le biographe autorisé des deux frères Rabaut, fils tous deux d'un pasteur de Nimes, élevés tous les deux en Suisse, amis et correspondants d'Antoine Court et de Necker, et qui ont chacun joué leur rôle dans la Révolution française. Le plus célèbre, celui qu'un surnom appela Saint-Étienne, était un libéral, n'ayant pas hésité, tout protestant qu'il était, à faire l'éloge public de l'évêque, Mgr de Becdelièvre; plus tard, du parti modéré à l'Assemblée nationale, il eut le courage de prendre la parole à la Convention contre le procès du roi. Proscrit avec les Girondins, il fut une des victimes de la haine de Barrère et de l'étrange justice de Fouquier-Tinville.

Plus hésitant et moins en vue, Rabaut-Pomier sauva sa tête, en votant sous condition la mort de Louis XVI. Il fut des quarante-six membres de la Convention qui, ayant formellement demandé le sursis, sont comptés dans la minorité. Il n'en tomba pas moins sous l'application de la loi du 17 janvier 1816 contre les régicides. Mais, grâce aux démarches de Boissy d'Anglas, Louis XVIII lui permit, en 1818, de revenir en France, où il mourut dix-huit mois plus tard.

Tels sont les faits essentiels contenus dans ces deux notices, qui présentent élégamment les souvenirs intéressants d'une époque qui semble bien loin de nous, mais auxquels la solennité protestante du centenaire de Rabaut Saint-Étienne a donné un regain d'actualité.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Madame de Lamballe, *d'après des documents inédits....*, par Georges BERTIN, directeur de la « Revue rétrospective, » 2e édition. Paris, Ernest Flammarion, 1894, gr. in-18 de 382 p.

M. Georges Bertin a publié, en 1888, en un beau volume in-8, une intéressante biographie de la princesse de Lamballe, qu'il réédite aujourd'hui, sans un mot de préface. Il nous dit seulement, dans son titre, que ses *documents inédits* sont « tirés des Archives nationales, de l'Inventaire de la succession de Mme de Lamballe à la bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye, des Archives du département d'Ille-et-Vilaine, du greffe de Saint-Malo, de pièces notariées, de diverses collections particulières, etc., etc. » Était-ce suffisant? La critique historique exige davantage, d'autant que nous ne rencontrons au bas des pages aucune note, aucune indication de sources. Nul historien n'a le droit d'être cru sur parole, surtout quand il s'agit d'un sujet où le choix des documents est fort délicat, où il convient de distinguer soigneusement entre les lettres authentiques et les lettres fabriquées. Or, c'est là justement que la tâche du biographe était particulièrement importante. On n'ignore pas que les lettres de Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe ont été à juste titre suspectées, et qu'il n'en faut faire usage qu'avec la plus grande réserve.

Dans sa première édition, M. Geor-

ges Bertin n'avait pas hésité à les accepter comme des documents authentiques, et il en avait même inséré quelques-unes que son devancier, M. de Lescure, n'avait point connues. Nous retrouvons ici ces lettres ou fragments de lettres (voir pages 57, 88, 163, 192, 195, 201, 227-228). Nous trouvons aussi une lettre collective du Roi et de la Reine à la duchesse de Polignac (p. 254). Or tous ces documents sont d'une provenance suspecte et doivent être rejetés comme apocryphes.

Nous exprimerons donc le regret que M. Georges Bertin, en rééditant une œuvre écrite avec érudition, ne l'ait point soumise à une sérieuse revision, qu'il y ait reproduit des lettres qui auraient dû lui inspirer une juste défiance, enfin qu'il en ait fait disparaître toute indication de sources.

G. de B.

—

Madame Sans-Gêne et les femmes-soldats, 1792-1815, par Émile Cère. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1894, in-12 de 320 p.

La « Madame Sans-Gêne » dont il est question ici n'est point celle qui a fait courir tout Paris pour voir jouer la comédie de MM. Sardou et Moreau, et qui n'était autre que la blanchisseuse aux casernes de Strasbourg, devenue la maréchale Lefebvre, duchesse de Dantzig. C'est la vraie Madame Sans-Gêne, la femme-dragon qui a été remise en évidence par un passage des *Mémoires de Marbot*, à savoir Marie-Thérèse Figueur, née à Talmay (Côte-d'Or) le 17 janvier 1774, engagée volontaire le 9 juillet 1792 dans la légion allobroge, incorporée dans le 15e régiment de dragons le 12 germinal an II, faite prisonnière les 8 et 13 brumaire an VIII, et dont les brillants états de service portent : vingt-deux ans de service militaire, cinq blessures, plusieurs chevaux tués sous elle, ayant sauvé la vie à un général et à plusieurs soldats, et « montré dans toutes les affaires où elle s'est trouvée une bravoure et une intrépidité peu communes à son sexe. » M. Émile Cère s'est entouré de tous les documents les plus authentiques pour reconstituer la biographie de Mlle Sans-Gêne, mariée à l'âge de quarante-quatre ans avec un ami d'enfance, Clément Sutter, et qui mourut le 4 janvier 1861, à l'hospice des Petits-Ménages.

A cette biographie (qui n'occupe que les soixante-six premières pages du livre) M. Cère a joint une étude sur toutes les femmes-soldats qui se distinguèrent pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et dont les principales sont Virginie Ghesquière, Angélique Brulon et Marie Schellinck. Mis en goût par son sujet, l'auteur a promené sa plume à travers tous les souvenirs militaires de cette époque, et déniché toutes les femmes-soldats qu'il a pu découvrir, jusqu'à la chevalière d'Éon, qui n'avait qu'à moitié le droit de figurer dans cette nomenclature. Il a même été jusqu'à célébrer les prétendus exploits de Théroigne de Méricourt et des combattantes du 10 août, ce qui est une fausse note dans son chant martial. Par contre, il s'est montré beaucoup trop sobre et même assez partial à l'égard des Vendéennes. Enfin il aurait pu sans inconvénient ne point s'occuper des « femmes à la suite des armées, » et passer sous silence les bonnes fortunes des généraux et des soldats qui parcoururent l'Europe en vainqueurs.

L. C.

La Jeunesse de Berryer, par Charles de Lacombe. Paris, Firmin-Didot, 1894, in-8 de xvi-490 p.

M. Charles de Lacombe a été, pendant de longues années, le confident de Berryer, qui lui avait confié la mission de préparer un recueil de ses discours et de ses plaidoiries, en même temps que de ses correspondances. Mais ce recueil devait être précédé d'une vaste introduction, que le grand orateur devait rédiger, et qu'il n'écrivit jamais, remettant de jour en jour, malgré les instances de son jeune collaborateur. Au cours de ce long commerce, de ces entretiens fréquents, celui-ci recueillit bien des documents, bien des souvenirs, et c'est ainsi qu'il est, mieux que personne, en mesure de nous donner une *Vie de Berryer* dont nous avons ici la première partie, jusqu'à la Révolution de 1830. D'ailleurs M. Ch. de Lacombe avait reçu du groupe d'amis auquel Berryer avait laissé la propriété de ses papiers et de ses œuvres, la mission de publier le recueil des discours et des plaidoiries, et l'on sait comment il s'est acquitté de cette tâche.

Le volume intitulé *la Jeunesse de Berryer* atteste combien était justifiée la confiance dont avait été honoré M. Ch. de Lacombe. Il était impossible de mieux placer dans son cadre, sans s'étendre outre mesure sur les événements politiques, cette grande et belle figure qui rayonne d'un incomparable éclat, et qui après avoir tenu ses contemporains sous le charme par son prestige, par ses dons merveilleux, fera l'admiration de la postérité. Noblesse du caractère, loyauté dans les luttes de la tribune et du barreau, fermeté inflexible dans les principes, amour généreux et désintéressé de la patrie, voilà quelques-uns des traits qu'offre le caractère de ce grand homme qui a été véritablement le type du *vir bonus, dicendi peritus*. Chacun voudra lire ces pages si pleines, si instructives, animées d'un souffle patriotique, empreintes d'une rare justesse dans les appréciations. L'auteur y a mis tout son cœur et tout son talent; il aura pour lui le suffrage de tous les amis de la vérité, de la justice et du droit.

Signalons une faute d'impression, page 400, note: M. Villemain entra à l'Académie française en 1821 et non en 1811, et une légère erreur à la page 390 : le pont de la Concorde s'appelait le pont *Louis XVI* et non le pont *Louis XV*.

G. de B.

Victor Hugo après 1852. *L'exil, les dernières années et la mort du poète*, par Edmond Biré. Paris, Perrin et Cie, 1894, in-12 de xi-379 p.

M. Biré s'était promis de ne pas pousser son œuvre au delà du coup d'État. Il ne s'est pas tenu parole et il a eu raison. Comment résister d'ailleurs à tous ces documents qui affluaient chez lui et qui le sollicitaient de poursuivre et d'achever? Triste tâche pourtant! — « Peut-on être aussi parfaitement sot quand on a du génie? » écrivait M. Sarcey. « Homme de phrase, marchand de paroles bariolées, cymbale de charlatan.... Barnum lui tend les bras; » ainsi répliquait About. Ces irrévérences sont la vérité. Dans ces trente-trois années qui l'acheminent vers la mort, Victor Hugo a conspué tout ce qu'il avait chanté; il a rompu avec le bon sens, il a courtisé la popularité la plus grossière : il a fini, à force de honteuses courbettes, par mériter le

scandale de ses obsèques; il a lassé le dégoût. Quel spectacle que celui de cette grande intelligence tombant ainsi de chute en chute, rivée volontairement à l'erreur, au mensonge, à la servilité! Se voyait-il, se reconnaissait-il, se repentait-il dans cet abîme? Une phrase du journal des Goncourt le laisserait croire : « Dans la tourbe au milieu de laquelle il vit, dans le contact imbécile et fanatique qu'il est obligé de subir, l'illustre amoureux du grand, du beau, enrage au fond de lui.... Pauvre malheureux grand homme qui, devant la menace d'une visite de X...., dit tristement à ses intimes : « Si X.... vient, nous ne lirons pas de vers! » des vers qu'il s'était fait, quelques instants avant, une fête de lire! » Voilà où en était réduit l'ami de Lamartine, de Ch. Nodier, de Victor Pavie et d'Alfred de Vigny! Avoir eu à retracer cette gloire et être condamné par son héros à retracer cette décadence! Il y a fallu du courage.

Je suis de ceux qui non seulement ne le regrettent pas, mais qui estiment que M. Biré a mis beaucoup de ménagements dans ses exécutions. Il avait en face de lui des Dangeau fanatiques, serviles historiographes chargés de recommander à la postérité toutes les niaiseries du grand homme, d'accréditer et de répandre les légendes sur sa personne et sur sa vie, de le traiter en statue surhumaine et en colosse. La contre-partie était nécessaire; mais c'est le lecteur qui la fait de lui-même et qui la fait même plus violente que M. Biré. Lui, il raconte, il expose; parfois, il atténue; nous, nous nous révoltons et nous nous indignons!

Cette fin de vie est très variée. C'est d'abord le départ pour l'exil, le séjour à Bruxelles, puis à Jersey et enfin à Guernesey; c'est le temps de *Napoléon le Petit*, des *Châtiments*, des *Contemplations*, de la *Légende des siècles*, des *Misérables*. Il revient d'exil; l'élu de Paris fait triste figure à l'Assemblée de Bordeaux et démissionne après Garibaldi; volumes de vers, volumes de prose se succèdent; qu'en reste-t-il? Mme Hugo meurt; Charles Hugo, François-Victor Hugo s'en vont à leur tour, puis cette *princesse Negroni* qui, pendant cinquante ans, a eu sa place au foyer conjugal du poète; enfin, pour lui aussi, le dernier jour arrive; toute consolation religieuse est écartée de son lit; à la place, les pompes officielles, les escortes de la franc-maçonnerie, la veillée sous l'Arc de triomphe, l'église Sainte-Geneviève désaffectée. Les lettres du cardinal Guibert jettent dans ces ténèbres morales un éclair de raison, de charité et de foi.

Voilà donc, en quatre volumes, une vie documentée de Victor Hugo. Le premier paraissait en 1883; le dernier paraît après dix ans : *decimumque prematur in annum*. Entre ces deux dates, M. Biré a publié bien d'autres livres : *Victor de Laprade*, *le Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur* (3 vol.), et combien d'études, combien de portraits littéraires! A travers toutes ces distractions, l'œuvre principale, l'œuvre chère avant toutes était toujours présente à sa pensée. L'eût-il pu faire plus vite? Non, ou elle eût été brusquée et effleurée. Avec le temps, les documents arrivaient, se classaient, prenaient leur place; la stratification se faisait naturellement, doucement, et, de la plume de l'écrivain, les pages tombaient calmes et mûries, sans entraînement, sans déclamation, sans violence, avec l'autorité et les graves considérants d'une sentence de juge.

L'œuvre a été faite avec l'aide du temps; le temps la respectera.

VICTOR PIERRE.

Un glorieux soldat : Mac-Mahon, *maréchal de France, duc de Magenta,* par Xavier DE PRÉVILLE. Paris, Tolra, 1894, in-8 de 362 p.

M. Xavier de Préville a rédigé une bonne biographie du maréchal de Mac-Mahon. Son livre n'a pas l'envergure d'une œuvre historique et militaire, mais l'on y retrouve le récit, écrit d'une plume très alerte, des campagnes — et elles furent nombreuses — auxquelles le héros de Magenta prit une part si brillante. Les guerres d'Algérie, la longue lutte dont la Crimée fut le théâtre, encadrent une série d'anecdotes fort agréablement contées. Le côté politique de la carrière du maréchal est peu développé, ce dont ne sauraient se plaindre les meilleurs amis du second président de la république, car il a déclaré lui-même avoir regretté tous les gouvernements qu'il a servis — sauf le sien. — *Un Glorieux soldat* aura évidemment du succès comme livre d'étrennes ou de distribution de prix et peut aspirer à plusieurs éditions; c'est donc rendre service à son auteur que de lui signaler quelques erreurs de texte. C'est le général Gresley et non *Greslay* qui, en janvier 1879, voulut, en qualité de ministre de la guerre, faire mettre à la retraite cinq généraux qui déplaisaient aux radicaux de la Chambre, et l'un des généraux sacrifiés s'appelait Montaudon et non de Montandon.

Après la guerre d'Italie, Mac-Mahon fut bien envoyé à Lille, mais non pour y commander un « corps d'armée » (p. 160). C'est seulement en 1872 que furent constituées en France ces grandes unités de commandement.

L'ouvrage de M. de Préville est accompagné de nombreuses gravures qui manquent un peu de caractère artistique.

R. L.

Le Général de Sonis, *d'après ses papiers et sa correspondance,* par Mgr BAUNARD, recteur des Facultés catholiques de Lille. 41e édition, revue et augmentée. Paris, Ch. Poussielgue, 1894, in-8 de xv-576 p.

Nous n'aurions peut-être pas signalé dans notre *Bulletin bibliographique* cette vie du général de Sonis, due à la plume si habile et si autorisée de Mgr Baunard, car, bien que touchant de près à l'histoire, elle a plutôt un caractère personnel et d'édification, si nous ne voulions appeler l'attention de nos lecteurs sur un phénomène bien rare et en même temps très consolant. Dans un temps où les romans des Zola et des Ohnet atteignent seuls des tirages de milliers d'exemplaires et arrivent à un nombre invraisemblable d'éditions, n'est-ce pas chose merveilleuse qu'un livre consacré au type le plus achevé du héros chrétien en soit aujourd'hui à sa *quarante et unième* édition? Ce grand et légitime succès d'un beau livre, écrit sur les documents et fait de main de maître, a de quoi réjouir tous les amis de la vérité, tous ceux qui ont gardé dans leur cœur cette flamme à laquelle seule s'allume le vrai patriotisme. D'ailleurs, nous sommes doublement heureux de rendre hommage à l'ouvrage si remarquable de Mgr Baunard, car nous pouvons signaler dans cette 41e édition un récit plus circonstancié, fait sur les sources les plus authentiques, des opérations militaires qui s'accomplirent depuis la

prise de possession, par le général, du commandement du 17e corps, jusqu'à la bataille de Loigny. En outre, Mgr Baunard a pris la peine de réfuter, en appendice, les erreurs qu'on accumule encore, et à plaisir, sur le rôle du général de Sonis, afin de lui enlever à la fois le prestige de son héroïque vaillance et l'honneur d'avoir, suivant ces paroles de M. Perrot, le rapporteur de la commission d'enquête à l'Assemblée nationale, qui sont le jugement de l'histoire, « préservé le 16e corps d'une déroute imminente en arrêtant les progrès de l'ennemi. »

G. DE B.

—

Le Livre d'or de Jeanne d'Arc. *Bibliographie raisonnée et analytique des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc*, par Pierre LANÉRY D'ARC. Paris, Techener, 1894, gr. in-8 de XXVIII-1002 p.

M. Lanéry d'Arc a réalisé un projet dont, comme il le rappelle, la Société bibliographique, en 1875, avait eu l'initiative, en offrant un prix de mille francs à l'auteur de la meilleure bibliographie des œuvres relatives à la Pucelle. Le terme du concours était le 1er avril 1877, et le prix ne fut pas décerné. Le programme de la Société bibliographique réservait une place à la nomenclature des monuments, tableaux, sculptures, sceaux, médailles se rattachant à Jeanne d'Arc. Sauf que M. Lanéry a laissé de côté cette branche fort considérable d'un sujet qui, réduit à la seule mention des livres, est déjà bien vaste, il a vraiment accompli la partie la plus essentielle de la tâche dont la Société bibliographique espérait l'exécution.

M. Ulysse Chevalier, dans son *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, a rempli de nombreuses colonnes du nom de Jeanne d'Arc. M. Lanéry d'Arc a profité de ce travail et lui a donné les éloges qu'il mérite; c'était ce qu'on avait de plus complet touchant les documents à consulter sur la Pucelle. Mais on ne pouvait demander à une étude faisant partie d'une bibliographie générale tout ce qu'on pouvait désirer trouver dans une bibliographie spéciale. En 1886 et en 1888 M. Lanéry d'Arc a préludé, par un livre publié chez Techener, au grand ouvrage qu'il vient de composer sur un nouveau plan qui semble plus rationnel, et qui embrasse trois divisions principales : Histoire générale, monographies, Jeanne dans la poésie et au théâtre. Une table très exacte facilite les recherches en renvoyant le lecteur à des numéros d'ordre dont chaque article est accompagné. L'auteur ne s'est pas borné à enregistrer sèchement des titres de livres, il a tenu à donner souvent une idée des documents cités, en les analysant ou en leur empruntant des extraits, et a fait précéder d'une croix les ouvrages capitaux, et d'un astérisque ceux qui ont une certaine valeur. Il a fréquemment tiré de l'oubli des articles éphémères insérés dans des journaux, des revues, et signalé sur Jeanne des passages dont on ne pouvait guère soupçonner l'existence dans les volumes qui les lui ont offerts.

Il semble impossible qu'il n'y ait pas quelques erreurs, quelques omissions dans cet immense travail; cependant j'y trouve à peine matière à des observations de bien minime importance. Au sujet d'un livre de Charles de Grassailles où l'on voit la plus ancienne image de Jeanne d'Arc, l'auteur dit : « Le texte même de l'ouvrage ne parle pas de Jeanne, il n'y a que la gravure qui y soit rela-

tive » (n° 74). M. Lanéry n'a pas remarqué qu'un peu plus loin que la page 231, contenant cette gravure, à la page 241. Grassailles donne sur la Pucelle, qu'il appelle *divina puella*, une notice tirée de Gaguin dont l'auteur a du reste parlé ailleurs. — M. Ulysse Chevalier a attribué à Mme d'Agout une vie de Jeanne d'Arc publiée en 1864. M. Lanéry (n° 250) l'a rendue à son auteur, Mme d'Harcourt, née de Sainte-Aulaire; mais après lui avoir donné son titre de marquise, à la ligne suivante une distraction a fait remplacer ce titre par celui de duchesse; à l'égard de Feijoo (n° 631), une indication, sans doute de seconde main, manque de précision. L'écrivain espagnol a parlé deux fois de la Pucelle, d'une manière fort défavorable du reste, d'abord dans sa dissertation *Defensa de las mugeres* (*Obras escogidas*, Madrid, Rivadeneyra, 1863, p. 55), ensuite plus longuement dans ses *Reflexiones sobre la historia* (p. 174).

Comme je le disais, ces remarques sont bien minutieuses, mais leur insignifiance même est une preuve des soins que M. Lanéry d'Arc a donnés à son œuvre. *La Bibliographie de Jeanne d'Arc* n'est pas seulement un bon livre, c'est aussi un beau livre, imprimé avec luxe et orné de nombreuses illustrations. Il n'a été tiré qu'à trois cent trente exemplaires.

Th. P.

Firenze e contorni. *Manuale bibliografico e bibliobiografico delle principali opere e scritture sulla storia, i monumenti, le arti, le istituzioni, le famiglie, gli uomini illustri, ec., della città e contorni*, per Pasq. Aug. Bigazzi. Firenze, tip. Ciardelli, 1893, in-4 de 360 p. à 2 col.

Voici un ouvrage qui mérite une mention spéciale, car il peut servir de type à ces bibliographies locales si utiles et encore trop peu communes. Le plan qu'a suivi M. Bigazzi est le suivant :

Dans une première partie il donne 1° les sources bibliographiques; 2° les ouvrages *laudateurs* sur Florence; 3° les ouvrages d'histoire sérieuse; 4° les chroniques, journaux, dissertations, etc., par ordre alphabétique de noms d'auteurs; 5° les travaux et monographies sur des points particuliers; 6° les récits, romans, nouvelles, poésies et compositions théâtrales.

Dans une seconde partie, il énumère : 1° les ouvrages illustrés, guides et récits de voyageurs ; 2° les plans et cartes; 3° ici commence une série d'indications, classées alphabétiquement, sous des rubriques telles que : *Académies*, *Eaux et aqueducs*, *Arno*, *Art*, *Arts*, *Bibliothèques et Archives*, *Calamités*, *Centenaires*, *Églises* (par ordre alphabétique), *Confréries*, *Costumes*. *Obsèques*, *Expositions*, *Fêtes*, *Galeries*, *Musées*, *Institutions de bienfaisance*, *Littérature*, *Magistrature*, *Palais*, *Religion*, *Portraits*, *Écoles*. *Hôpitaux*, *Histoire naturelle*, *Théâtres*, etc.; 4° vient ensuite l'énumération de toutes les sociétés, banques, etc., avec l'indication des documents concernant chacune d'elles.

La troisième partie est consacrée aux environs de Florence, dans un rayon de quinze kilomètres. Chaque localité est mentionnée dans l'ordre alphabétique.

La quatrième partie comprend tous les travaux généalogiques : 1° familles en général; familles par ordre alphabétique; 2° biographies générales; 3° biographies particulières, par ordre alphabétique.

La cinquième partie est consacrée aux recueils périodiques et journaux

paraissant à Florence; vient ensuite une statistique chronologique de la presse périodique; enfin un choix d'almanachs et de calendriers présentant quelque intérêt historique.

Le livre se termine par une tabie générale alphabétique.

On pourra discuter sur la méthode suivie par l'auteur, mais il est impossible de ne point le féliciter de cet immense travail, qui rendra aux érudits les meilleurs services.

G. DE B.

Le Gérant : A. VILLIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CINQUANTE-SIXIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1894

La Politique de Trivulce au début du règne de Louis XII, par **M. L.-G. Pélissier** 5

Le Veuvage de Françoise d'Aubigné, par **M. A. de Boislisle** . 48

Les Comédiens dans les armées sous la République française, par **M. V. Fournel** 111

Le Directoire et la République cisalpine, par **M. L. Sciout** . 169

Mélanges : Gubaru et Darius le Mède. Nouvelles preuves de la valeur historique du livre de Daniel, par **M. l'abbé Fl. de Moor** 217

De l'Origine du *Liber responsalis* de l'Église romaine. Réponse a M. l'abbé Batiffol, par **Dom L. Levêque** 223

Un Recueil d'inscriptions en l'honneur de Jeanne d'Arc, par **M. le comte de Puymaigre** . . . 238

Un Préfet indépendant sous Napoléon. — Voyer d'Argenson a Anvers, par **M. de Lanzac de Laborie** 248

Les Mémoires du chancelier Pasquier, par **M. de la Rocheterie** 272

Courrier espagnol, par **M. Francisco Pons** 286

Courrier du Nord, par **M. Beauvois** 299

Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** . . 309

Revue des recueils périodiques, par **M. Fr. de Fontaine** . . 335

Bulletin bibliographique 345

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1894

Le Paganisme au milieu du ive siècle. Situation légale et matérielle, par **M. Paul Allard** 353

Catherine de Médicis et les Politiques, par **M. le comte de la Ferrière** 404

Une Invasion en France sous Louis XIII, par **M. Octave Vigier**. 440

Un grand diocèse d'autrefois. Organisation administrative et financière, par **M. l'abbé Ernest Allain** 493

Mélanges : Le P. Joseph et Richelieu, par **M. Baguenault de Puchesse** 534

Un Manuscrit du Vatican sur le tsar Dimitri de Moscou, par **le R. P. Pierling** 540

Un Prêtre régicide. Le conventionnel Chasles, par **M. Eugène Welvert**. 548

Courrier allemand, par **M. le Dr L. Pastor** 555

Courrier belge, par **M. A. Delescluse**. 563

Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** . . 572

Revue des recueils périodiques, par **M. Fr. de Fontaine** . . 587

Bulletin bibliographique 594

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Déluge devant la critique historique, par Raymond de Girard, professeur agrégé de l'École polytechnique de Zurich. Première partie : L'École historique 594

Temistocle dal primo processo alla sua morte. Studio del Doctor Agostino Savelli 595

Coutume contemporaine et loi ancienne. Droit coutumier ossétien éclairé par l'histoire comparée, par Maxime Kovalewsky. . . 595

La Tunique sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ, conservée dans l'église d'Argenteuil. Essai critique et historique, publié avec l'approbation de Mgr l'évêque de Versailles, par l'abbé A. Jacquemot, curé-doyen de Boissy-Saint-Léger. 597

Histoire de la sainte Tunique d'Argenteuil. Manuscrit inédit d'un bénédictin de Saint-Maur, publié avec une introduction biographique, un supplément et des notes, par M. l'abbé J.-B. Vanel. 597
Le Pape Léon XIII, sa vie, son action religieuse, politique et sociale, par Mgr de T'Serclaes, prélat de la maison de Sa Sainteté, avec une introduction de Mgr Baunard 599
Les Bienheureux martyrs de Salsette. Rodolphe d'Acquaviva et ses compagnons, S. J., par le P. Suau, S. J. 600
La Mère Angélique, abbesse de Port-Royal, d'après sa correspondance, par Guillaume Dall 602
La Fondation de la France, du IVe au VIe siècle, par M. A. Lecoy de la Marche. 602
Grégoire de Tours. Histoire des Francs, livres VII-X. Texte du manuscrit de Bruxelles, Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. 9403, avec index alphabétique, publié par Gaston Collon 603
Étude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, par J. Lair 345
La vraie Jeanne d'Arc. II. La paysanne et l'inspirée, d'après ses aveux, les témoins oculaires et la libre pensée, par Jean-Baptiste-Joseph Ayrolles, S. J. 604
Campagne des Anglais dans l'Orléanais, la Beauce Chartraine et le Gâtinais (1421-1428). L'armée sous Warwick et Suffolk au siège de Montargis. — Campagnes de Jeanne d'Arc sur la Loire, postérieures au siège d'Orléans, par Amicie de Villaret. 347
Jeanne d'Arc considérée au point de vue franco-champenois, par l'abbé Étienne Georges, de Troyes 348
Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret, publiés par le baron de Ruble 349
Le Maréchal de Scépeaux de Vieilleville et ses mémoires, par l'abbé Ch. Marchand 605
Louis XIV et le Saint-Siège, par Charles Gérin. 606
Le Roman du grand Roi. Louis XIV et Marie Mancini, d'après des lettres et des documents inédits, par Lucien Perey. 607
Lettres intimes de J.-M. Alberoni, adressées au comte Rocca, ministre des finances du duc de Parme, publiées par Émile Bourgeois 608
Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais, par Louis Wiesener . . 610
Manuel du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique moderne. Histoire, par M. H. Hauser 611
Glimpses of the french Revolution. Myths, Ideals and Realities, by John G. Alger 611
H. Taine, par Amédée de Margerie 612
Légendes révolutionnaires, par Edmond Biré. 613
Paris pendant la Révolution, d'après les rapports de la police se-

crète, 1789-1800, par Adolphe Schmidt. Traduction française, accompagnée d'une préface de Paul Viollet. Tome IV 614
La Défense nationale dans le Nord, de 1792 à 1802. Ouvrage publié aux frais du département du Nord, par Paul Foucart et Jules Finot, avec la collaboration de A. Jennepin, A. Terquem, A. Durieux et L. Quarré-Reybourdon, et une préface de Pierre Legrand 615
L'ancien clergé de France. II. Les évêques pendant la révolution, par M. l'abbé Sicard 616
Un évêque de l'ancien régime sous la Révolution. M. de Maillé la Tour Landry, par le vicomte de Broc. 617
Aventures de guerre et d'amour du baron de Cormatin, par Henri Welschinger. 618
Les Mémoires d'une inconnue, publiés sur le manuscrit original, 1780-1816 619
Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire, d'après les documents inédits des Archives, par E. Guillon 621
Napoléon Ier et les Israélites. La prépondérance juive, 2e partie : son organisation (1806-1815), par l'abbé Joseph Lémann . . . 621
Histoire du second Empire, par Pierre de la Gorce. T. I et II . . 349
Questions sociales et politiques, par M. Arthur Desjardins . . . 623
Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas, par L. Bertrand, directeur au grand séminaire de Bordeaux. 624
Gentilshommes ruraux de la France, par Henri Baudrillart, publié par André Baudrillart, précédé d'une notice biographique par Charles Benoist. 626
La Vie privée d'autrefois. Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIIe au XVIIIe siècle, d'après des documents originaux ou inédits, par Alfred Franklin. Variétés chirurgicales; — Les Magasins de nouveautés 629
Le Château de La Roche-Talbot et ses seigneurs, par le comte de Beauchesne 630
Auxi-le-Château. Histoire et description, par M. l'abbé Vitasse, curé-doyen d'Auxi-le-Château 632
Le Compte du clos des galées de Rouen au XIVe siècle (1382-1384), recueilli par René Le Bourdellès, publié et annoté par Charles Bréard 633
Inventaire de Pierre Surreau, receveur général de Normandie, suivi du Testament de Laurens Surreau et de l'Inventaire de Denise de Foville, publiés pour la première fois avec notes et glossaire, par J. Félix. 633
Étude sur les possessions de l'ordre du Temple en Picardie, par M. A. Trudon des Ormes. 634
Extraits analytiques des registres des Consaulx de la ville de Tournai, 1431-1476, publiés par A. de la Grange. 635

Fragments inédite de Romboudt de Doppere, découverts dans un manuscrit de Jacques de Meyere, publiés par le P. Henri Dussart, de la Compagnie de Jésus. Chronique brugeoise de 1491 à 1498. 635
Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, publiés par le R. P. Dom Ursmer Berlière, bénédictin de l'abbaye de Maredsous. Tome I 636
La Diplomatie au temps de Machiavel, par M. de Maulde-la-Clavière. T. III 637
Das gräflich von Mirbach'sche Archiv zu Harff. Urkunden und Akten zur Geschichte rheinischer und niederländischer Gebiete. Im Auftrage des Grafen Ernst von Mirbach-Harff bearbeitet von Leonard Korth. I. 1144-1430. 639
L'Allemagne et la Réforme. T. III. L'Allemagne depuis la fin de la révolution sociale jusqu'à la paix d'Augsbourg (1525-1555), par Jean Janssen. Traduit de l'allemand sur la 15e édition par E. Paris 640
Le grand Frédéric avant l'avènement, par Ernest Lavisse . . . 641
Deux drames d'amour. Anne Boleyn, Élisabeth, par Hector de la Ferrière 642
Storie intime di Venezia repubblica, per E. Caval. Volpi . . . 642
La Sicile. Notes et souvenirs, par Roger Lambelin. 643
Histoire de la latinité de Constantinople, par M. A. Belin. 2e édition préparée et considérablement accrue par l'auteur ; revue, augmentée et continuée jusqu'à notre temps par le R. P. Arsène de Chatel 644
La Turquie et l'hellénisme contemporain. — La Macédoine, par V. Bérard 645
Chez nos amis de Russie, par J. de Beauregard. 647
Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution. 1890 648
Report of the U. S. National Museum for the year ending june 30 1889 648
Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution. 1891 648
Report of the U. S. National Museum for the year ending june 30 1890 648
Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, showing the operations, expenditures and condition of the institution to july 1891 648
La Florida, su conquista y colonizacion, por Pedro Menendez de Avilés, par Eugenio Ruidiaz y Caravia 649
Manuel de diplomatique, par A. Giry 650
Les Chars aux diverses époques, par M. le baron de Wismes. Histoire anecdotique et pittoresque des chars, carrosses et voitures

de luxe, fiacres et omnibus, postes, messageries, diligences et chemins de fer 651
L'Art français au temps de Richelieu et de Mazarin, par Henri Lemonnier 652
La Poste et les moyens de communication des peuples à travers les siècles. Messageries, chemins de fer, télégraphes, téléphones, par E. Gallois 653
Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose française (1574-1623), par Ch. Urbain. . . 653
Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, publiées par Ph. Tamizey de Larroque. Tome III 654
Lettres de Peiresc, publiées par Ph. Tamizey de Larroque. Tome IV. 654
Essai sur la vie de Rabaut de Saint-Étienne, pasteur à Nimes, (1743-1793), par Armand Lods. 656
Le pasteur Rabaut-Pomier, (1744-1820), par Armand Lods . . . 656
Madame de Lamballe, d'après des documents inédits..., par Georges Bertin 656
Madame Sans-Gène et les femmes-soldats, 1792-1815, par Émile Cère 657
La Jeunesse de Berryer, par Charles de Lacombe 658
Victor Hugo après 1852. L'exil, les dernières années et la mort du poète, par Edmond Biré 658
Un glorieux soldat : Mac-Mahon, maréchal de France, duc de Magenta, par Xavier de Préville 660
Le général de Sonis, d'après ses papiers et sa correspondance, par Mgr Baunard, recteur des Facultés catholiques de Lille. 41e édition. 660
Le Livre d'or de Jeanne d'Arc. Bibliographie raisonnée et analytique des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc, par Pierre Lanéry d'Arc 661
Firenze e contorni. Manuale bibliografico e bibliobiografico delle principali opere e scritture sulla storia, i monumenti, le arti, le istituzioni, le famiglie, gli uomini illustri, ec., della città e contorni, per Pasq. Aug. Bigazzi 662

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Alger (John-G.), 611.
Ayrolles (le P.), S. J., 604.
Baudrillart (André), 626.
Baudrillart (Henri), 626.
Baunard (Mgr), 660.
Beauchesne (le comte de), 630.
Beauregard (J. de), 647.
Belin (A.), 644.
Bérard (V.), 645.
Berlière (Dom Ursmer), 636.
Bertin (Georges), 656.
Bertrand (l'abbé L.), 624.
Bigazzi (Pasq.-Aug.), 662.
Biré (Edmond), 612, 658.
Bourgeois (Emile), 608.
Bréard (Charles), 633.
Broc (le vicomte de), 617.
Cavaignac (Mme), 619.
Cère (Emile), 657.
Chatel (le P. Arsène de), 644.
Collon (Gaston), 603.
Dall (Guillaume), 602.
Desjardins (Arthur), 623.
Dussart (le P. H.), S. J., 635.
Félix (J), 633.
Finot (Jules), 615.
Foucart (Paul), 615.
Franklin (Alfred), 629.
Gallois (E.), 653.
Georges (l'abbé Et.), 348.
Gérin (Charles), 606.
Girard (Raymond de), 594.
Giry (A.), 650.
Guillon (E.), 621.
Hauser (H.), 611.
Jacquemot (l'abbé), 597.
Janssen (Mgr), 640.
Korth (Léonard), 639.
Kovalewsky (Maxime), 595.
Lacombe (Charles de), 658.
La Ferrière (le comte de), 642.
La Gorce (Pierre de), 349.
La Grange (A. de la), 635.
Lair (Jules), 345.
Lambelin (Roger), 643.
Lanéry d'Arc (P.), 661.
Lavisse (Ernest), 641.
Le Bourdellès (René), 633.
Lecoy de la Marche (A.), 602.
Lémann (l'abbé Joseph), 621.
Lemonnier (Henri), 652.
Lods (Armand), 656.
Marchand (l'abbé Ch.), 605.
Margerie (Amédée de), 612.
Maulde la Clavière (R. de), 637.
Paris (Mlle E.), 640.
Perey (Lucien), 607.
Préville (Xavier de), 660.
Ruble (le baron de), 349.
Ruidiaz y Caravia (Eug.), 649.
Savelli (le Dr Agostino), 595.
Schmidt (Adolphe), 614.
Sicard (l'abbé), 616.
Suau (le P.), S. J., 600.
Tamizey de Larroque (Ph.), 654.
Trudon des Ormes (A.), 634.
T'Serclaes (Mgr de), 599.
Urbain (Ch.), 653.
Vanel (l'abbé J.-B.), 597.
Villaret (Mlle de), 347.
Viollet (Paul), 614.
Vitasse (l'abbé), 632.
Volpi (E.), 642.
Welschinger (Henri), 618.
Wiesener (Louis), 610.
Wismes (le baron de), 651.

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOT. DE PAUL JACQUIN.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02629 4994

